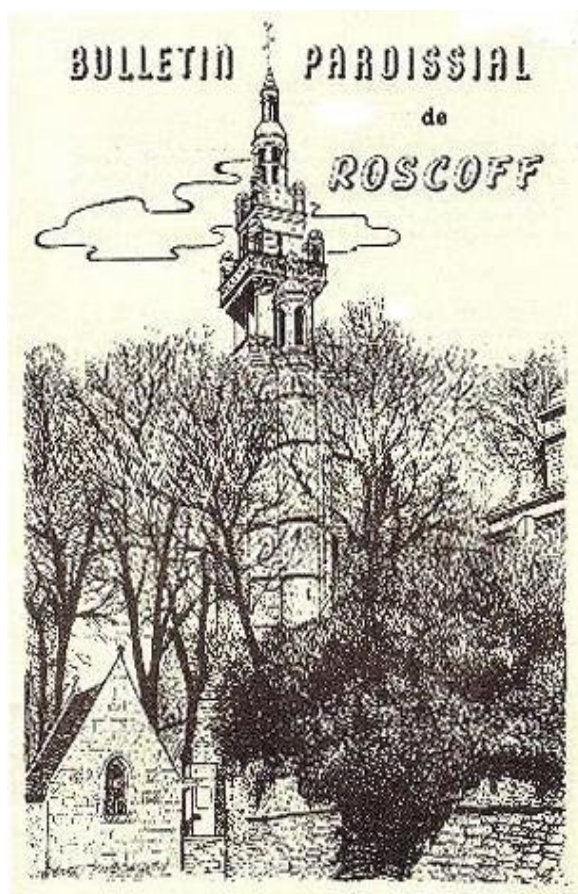
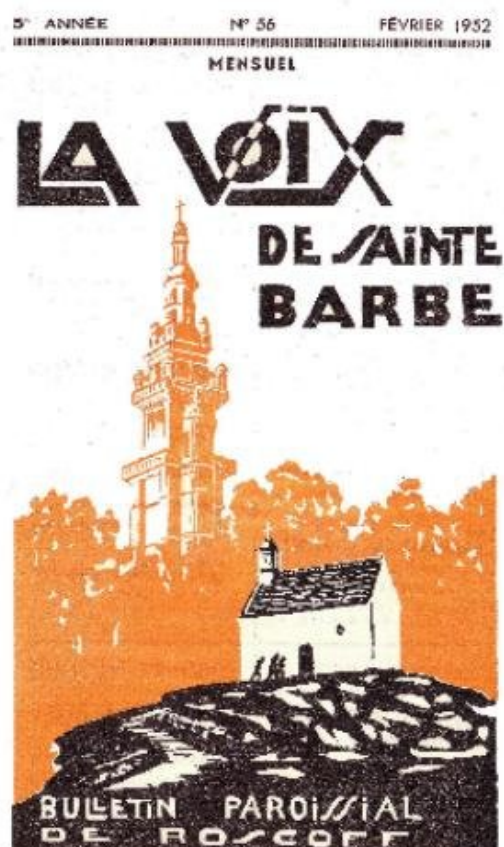


Chroniques d'histoires
publiées dans
le Bulletin Paroissial de Roscoff
par l'Abbé Jean Feuntren
de 1962 à 1977



Lexique

- n° 169 – 1962 - Octobre / Novembre
- Premières impressions de l'abbé Jean Feutren à son arrivée à Roscoff
C'est lui qui alimentera pendant 15 ans les chroniques historiques dans le bulletin paroissial.
- n° 172 – 1963 - Février
Il n'y a pas de chroniques historiques ou locales
- n° 173 – 1963 - Mars
- Nouvelles des îles Kerguelen
- n° 174 – 1963 - Avril
Il n'y a pas de chroniques historiques ou locales
- n° 175 – 1963 - Mai / Juin
Il n'y a pas de chroniques historiques ou locales
- n° 176 - 1963 - Octobre
Il n'y a pas de chroniques historiques ou locales
- n° 177 - 1963 - Novembre
- Une poésie bretonne
- n° 178 - 1963 - Décembre
- Avec nos saisonniers
- n° 179 - 1964 - Janvier
Il n'y a pas de chroniques historiques ou locales
- n° 180 - 1964 - Février
- Johnny... qui es-tu ?
- n° 181 - 1964 - Mars
- Le culte de Ste Marguerite
- Travaux de peinture à l'église en 1835
- n° 182 - 1964 - Avril
- Le cimetière du Vil - 1833
- Le prix des choses
- Le choléra de 1832
- n° 183 - 1964 - Mai
- Le cimetière du Vil
- Le journal d'un desservant - 1815 / 1841
- La croix
- n° 184 - 1964 - Juin
- Le cimetière du Vil
- Roscoff, une commune pauvre - 1833
- n° 185 - 1964 - Juillet / Août
- Encore une croix de cimetière
- Parlons argenterie
- La Chapelle St Sébastien
- n° 186 - 1964 - Septembre / Octobre
- La chapelle St Sébastien
- La révolution à Roscoff - Naissance d'une commune
- n° 187 - 1964 - Novembre
- Naissance de la commune :
- Mémoire à l'Assemblée Nationale pour la ville et la communauté de Roscoff

- n° 188 - 1964 - Décembre
 - Naissance d'une commune
 - De retour du sucre
 - Le "houragan" de la St François - 1765
- n° 189 - 1965 - Janvier
 - Dons offerts pour la contribution patriotique - 1790
 - Inventaire du couvent des Capucins
- n° 190 - 1965 - Février
 - Inventaire du couvent des Capucins
 - Fête du 14 juillet
 - Remontrance au curé Boutin
 - La portioncule au couvent des Capucins
- n° 191 - 1965 - Mars
 - Année 1790 - Demande de secours en faveur de l'abbé Kerbiriou
 - Année 1791 - Constitution civile du clergé
 - Fuite de Monseigneur de la Marche, évêque du Léon
- n° 192 - 1965 - Avril
 - Année 1791 - Constitution civile du clergé
 - Police des auberges et salles de danse
 - Monseigneur de la Marche et les séminaristes du Léon
 - 1791 / 1792 - Aggravation de la persécution
- n° 193 - 1965 - Mai
 - 1791 / 1792 - Aggravation de la persécution
 - Clergé et peuple fidèles
 - Enlèvement de l'abbé Decourt
 - Protestation de l'abbé de la Bourgonnière
 - La municipalité organise au mieux le service du culte
- n° 194 - 1965 - Juin
 - Année 1792
 - Arrestation de Mr Decourt
 - Retour de Mr Boutin, son départ pour l'exil
- n° 195 - 1965 - Juillet / Août / Septembre
 - Année 1792
 - Arrestation de Mr Paul, curé de Santec
 - Sort de messieurs Laviec, Paul et Decourt
 - Fuite de sept religieux capucins
 - Enlèvement de religieux
 - La Loi de déportation
- n° 196 - 1965 - Octobre
 - Année 1792
 - Yves Cadiou
 - Madame Dorothee Silburne
- n° 197 - 1965 - Novembre
 - Un symptôme de décadence sociale
 - 1792 - Une journée du tribunal révolutionnaire de Brest
- n° 198 - 1965 - Décembre
 - 1792 - Une journée du tribunal révolutionnaire de Brest
 - 1793 Nomination et installation d'un curé intrus à Roscoff - Mr Luslac
 - Inventaire de l'argenterie de l'église
- n° 199 - 1966 - Janvier
 - Naissance de la commune :
 - Inventaire de l'argenterie de l'église

- n° 200 - 1966 - Février
 - 1793 - Chute de cheval du citoyen-général Canclaux
 - Arrivée d'un navire américain
 - Recensement de la population
 - Garde à l'église
 - Relation entre le curé et la municipalité
 - Canons cachés
 - Déclaration des marchandises et des récoltes
 - Réparation au presbytère
- n° 201 - 1966 - Mars
 - 1793 - Le citoyen curé veut avoir un jardin
 - Réparation des ferrailles des cloches
 - En avant Londres ! ...Guerre au tyran
 - Les cloches à Morlaix
 - Comité de surveillance
 - 1966 - Les ormes autour de l'église ont disparu
- n° 202 - 1966 - Avril
 - 1793 - Comité de surveillance
- n° 203 - 1966 - Mai
 - 1793 - Comité de surveillance
 - Le détenu Jacques DELABARDON
 - Un trésor caché à Roscoff
 - Tir au pigeon
 - 1794 - L'argenterie et les vases sacrés de la Chapelle de Santec
 - Inventaire de la chapelle Saint Sébastien
 - Le maire de Roscoff revient de Landerneau
 - Maisons sous séquestre
- n° 204 - 1966 - Juin
 - Le curé Luslac est accusé de vol ! Il se défend
 - Bon certificat à Le Squin
 - Renseignements sur Le Roy - La Trochardais et sa femme
 - Arrestation de l'irlandais Rvvaud
 - Expulsion des nobles
 - État et recensement général des grains et farines existant dans la commune de Roscoff
 - Chandelles de résine
 - Navires pris sur l'ennemi
 - L'appétit du gouvernement révolutionnaire
 - Descente des croix
- n° 205 - 1966 - Juillet / Août / Septembre
 - Le calvaire de Rosko Goz
 - Croas-Kovek
 - 1794 - La caisse de l'église, caisse de prêts
 - Nouvelles élections
 - Réparation du toit de l'église
 - Le commandant du " Vengeur " à Roscoff
 - Rappel à l'ordre
 - Fêtes civiques au temple de la Raison
 - Le commerce du Lin
- n° 206 - 1966 - Octobre
 - La chapelle de Santec
 - Encore les cloches et l'argenterie
 - Un peu de tout...
 - 1795 - Les sculptures de l'église
- n° 207 - 1966 - Novembre

- A propos des foires et marchés
- Un déserteur
- Retour des prêtres insermentés
- Réparations à l'église
- L'inventaire des armes
- Envoi au District des effets de l'église et des chapelles
- n° 208 - 1966 - Décembre
 - La Municipalité délègue - 1795
 - Le battage des blés
 - L'église rendue au culte
 - Le decadi à Ste Anne et la Chapelle des Capucins
 - Prisonniers américains -1795
 - Nouvelle municipalité
 - Déclaration de l'abbé Bourgonnière et du P. Kerautrest
 - Blé avarié
 - L'éclairage des rues
 - Évasion de prisonniers
 - La garde Nationale
 - Les militaires chapardeurs
 - Grève des cultivateurs
 - Encore les anglais Macculoh, Clansie et Cie
- n° 209 - 1967 - Janvier
 - L'Hospice dans la purée
 - Draps de lits à changer
 - Dénonciation contre l'abbé Bourgonnière
 - Démission des conseillers et fonctionnaires parents d'émigrés
 - Arrivée de prisonniers français
 - Roscoff - Canton
 - Insulte au maire
 - Encore Plougoulm et ses lits sales
 - Soupe au goémon
 - État de siège à Roscoff
 - Bataille navale
 - Les soldats voleurs
 - Anniversaire de la mort de Louis XVI
- n° 210 - 1967 - Février
 - 1797 - Les lits de Plougoulm
 - Fête du 14 juillet
 - Le catéchisme à Kerestat
 - Fête de la fondation de la République
 - Ordre de célébrer les décadaires
 - Situation agricole de St Pol en 1797
 - 1798 - Serment de haine à la royauté
 - Recensement du canton de Roscoff
 - Situation générale en 1799
- n° 211 - 1967 - Mars
 - Dépopulation ?
 - 1799 - Fête de la souveraineté du peuple
 - Vente du couvent des Capucins
 - Le pardon de Santec
 - Insultes à supérieurs à la garde Nationale
 - Fête de la fondation de la République... qui casse les carreaux, les paie !
 - Recensement
 - Le 18 brumaire
 - 1800 - Fidélité à la constitution

- Suppression des municipalités
- Les cartes de sûreté
- Mr Bourgonnière et Kerautret réapparaissent
- Naufrage de la corvette " La Colombe "
- n° 212 - 1967 - Avril
 - 1800 - Pétition des catholiques de Roscoff
 - L'église rendue au culte
 - La paix signée entre St Pol et Roscoff
 - 1801- L'église ferme de nouveau et réouvre
 - Mr Bourgonnière et Kerautret pendant la révolution
 - Les émigrés de Roscoff
- n° 213 - 1967 - Mai
 - 1801 - Retour des prêtres déportés
 - Les cloches
 - L'Hospice
 - L'éclairage des rues
 - Coupe des goémons
 - Bonaparte, 1er Consul
 - Découverte de monnaies anciennes à Roscoff
- n° 214 - 1967 - Juin
 - Marins et corsaires de Roscoff
 - La guerre des courses
 - Recrutement des équipages
 - Conditions de combat, pillage des prises, prisonniers
 - Arrêt de bonne prise, vente de la prise, profit de la guerre de course
 - Guerre de course en Bretagne au 16 et 18 ème s.
- n° 215 - 1967 - Juillet / Août / Septembre
 - Marins et corsaires de Roscoff
 - Le navire " Le sauveur " - 1622
 - De 1690 à 1697
 - Inventaire sommaire des archives de l'Amirauté à Morlaix
- n° 216 - 1967 - Octobre
 - Inventaire sommaire des archives de l'Amirauté à Morlaix
- n° 217 - 1967 - Novembre
 - Marins et corsaires de Roscoff
 - L'industrie, le commerce et le port de Roscoff
- n° 218 - 1967 - Décembre
 - L'industrie, le commerce et le port de Roscoff
 - Le commerce des toiles
 - Pêche et sécherie
- n° 219 - 1968 - Janvier
 - L'industrie, le commerce et le port de Roscoff
 - La pêche à la sardine
 - La pêche de la morue
 - L'affaire de la digue du Laber
- n° 220 - 1968 - Février
 - L'affaire de la digue du Laber
 - Ressources communales - 1830
- n° 221 - 1968 - Mars
 - La vie suit son cours dans les années 1830 /1840
 - Les affaires courantes de l'époque
 - Les écraseurs de crabes

- n° 222 - 1968 - Avril
 - La vie suit sont cours dans les années 1840 /1860
 - Les affaires courantes de l'époque
 - Édouard Corbière
- n° 223 - 1968 - Mai
 - L'affaire de la digue du Laber
- n° 224 - 1968 - Juin
 - L'affaire de la digue du Laber - Fin
 - An ti bihan - dans l'église
- n° 225 - 1968 - Été
 - Les orgues de Roscoff
- n° 226 - 1968 - Octobre
 - Les orgues de Roscoff
- n° 227 - 1968 - Novembre
 - Les orgues de Roscoff
 - La paroisse vole au secours de la commune - 1873
- n° 228 - 1968 - Décembre
 - La paroisse vole au secours de la commune - 1873
 - Affaire de l'asile
- n° 229 - 1969 - Janvier
 - Affaire de la salle d'asile
- n° 230 - 1969 - Février
 - Affaire de la salle d'asile)
- n° 231 - 1969 - Mars
 - Affaire de la salle d'asile
 - Essai sur les "Johnnies" de Roscoff, par Mr François Guivarc'h
- n° 232 - 1969 - Avril
 - Essai sur les "Johnnies" de Roscoff, par Mr François Guivarc'h
- n° 233 - 1969 - Mai
 - Essai sur les "Johnnies" de Roscoff, par Mr François Guivarc'h
- n° 234 - 1969 - Juin / Juillet
 - Essai sur les "Johnnies" de Roscoff, par Mr François Guivarc'h
 - Paotred Rosko - Hymne roscovite
- n° 235 - 1969 - Août / Septembre
 - Essai sur les "Johnnies" de Roscoff, par Mr François Guivarc'h
 - Le Gardaleas
- n° 236 - 1969 - Octobre
 - Essai sur les "Johnnies" de Roscoff, par Mr François Guivarc'h
- n° 237 - 1969 - Novembre
 - Essai sur les "Johnnies" de Roscoff, par Mr François Guivarc'h
- n° 238 - 1969 - Décembre
 - Essai sur les "Johnnies" de Roscoff, par Mr François Guivarc'h
- n° 239 - 1970 - Janvier
 - Essai sur les "Johnnies" de Roscoff, par Mr François Guivarc'h
- n° 240 - 1970 - Février
 - Essai sur les "Johnnies" de Roscoff, par Mr François Guivarc'h
- n° 241 - 1970 - Mars
 - Essai sur les "Johnnies" de Roscoff, par Mr François Guivarc'h

- n° 242 - 1970 - Avril
 - Essai sur les "Johnnies" de Roscoff, par Mr François Guivarc'h
 - Histoire de marins pêcheurs
- n° 243 - 1970 - Mai
 - Essai sur les "Johnnies" de Roscoff, par Mr François Guivarc'h
 - Appellations du passé
- n° 244 - 1970 - Juin
 - Essai sur les "Johnnies" de Roscoff, par Mr François Guivarc'h (Hilda)
- n° 245 - 1970 - Juillet / Août
 - Leçon de choses au Tavagnou
 - Essai sur les "Johnnies" de Roscoff, par Mr François Guivarc'h (Hilda)
- n° 246 - 1970 - Septembre
 - Un croissant
 - Histoires des ces saletés là - La langouste
 - Essai sur les "Johnnies" de Roscoff, par Mr François Guivarc'h (Channel Queen)
- n° 247 - 1970 - Octobre
 - Feunteun Al Lagaden
 - La terre et la mer, par l'abbé Nicolas Jestin
- n° 248 - 1970 - Novembre
 - La terre et la mer, par l'abbé Nicolas Jestin
 - Les plantes de la mer
 - Relations maritimes de notre région avec Anvers au 16ème siècle
- n° 249 - 1970 - Décembre
 - L'utilisation des algues
 - La pêche au maquereau
 - Renseignements divers sur Roscoff - 1870
- n° 250 - 1971 - Janvier
 - Roscoff vu en 1794 par Cambry
- n° 251 - 1971 - Février
 - Ginaouegi
 - Rapt d'enfants
 - Essai sur les "Johnnies" de Roscoff, par Mr François Guivarc'h
 - Roscoff en 1794 par Cambry
- n° 252 - 1971 - Mars
 - Toponymes roscovites
 - Essai sur les "Johnnies" de Roscoff, par Mr François Guivarc'h
 - Association des marchands d'oignons
- n° 253 - 1971 - Avril
 - Essai sur les "Johnnies" de Roscoff, par Mr François Guivarc'h
 - Découverte d'un calvaire à Roscoff
 - Rosko - Le nom ???
- n° 254 - 1971 - Mai
 - Essai sur les "Johnnies" de Roscoff, par Mr François Guivarc'h
 - Les croix de Roscoff
- n° 255 - 1971 - Juin
 - La Croix Rousse
 - Essai sur les "Johnnies" de Roscoff, par Mr François Guivarc'h
 - Requiem pour la Reine
- n° 256 - 1971 - Juillet / Août
 - Essai sur les "Johnnies" de Roscoff, par Mr François Guivarc'h

- La chaise d'Aristote
- n° 257 - 1971 - Septembre
 - Essai sur les "Johnnies" de Roscoff, par Mr François Guivarc'h
 - Lagadennou, Porz HOLENNEK
- n° 258 - 1971 - Octobre
 - Essai sur les "Johnnies" de Roscoff, par Mr François Guivarc'h
 - Objets mobiliers classés "Monuments historiques"
 - Le trois mats de la chapelle Ste Barbe
- n° 259 - 1971 - Novembre
 - Essai sur les "Johnnies" de Roscoff, par Mr François Guivarc'h
 - La maison de Marie Stuart
 - La côte est de Roscoff
- n° 260 - 1971 - Décembre
 - Essai sur les "Johnnies" de Roscoff, par Mr François Guivarc'h
 - Porz ar Zaos
- n° 261 - 1972 - Janvier
 - Les cahiers de doléances, par J.Y. Tanguy
 - Porz Konellek
- n° 262 - 1972 - Février
 - Documents sur Roscoff - Les cahiers de doléances, par J.Y. Tanguy
 - Goélands et goélettes au Kelenn
- n° 263 - 1972 - Mars
 - Documents de Pascal de Keranveyer sur l'histoire locale
 - Ar C'Hellenn
- n° 264 - 1972 - Avril
 - Documents de Pascal de Keranveyer sur N.D. de Croaz-Batz
- n° 265 - 1972 - Mai
 - Documents de Pascal de Keranveyer sur N.D. de Croaz-Batz
 - Chemin de l'aber à Kervel
- n° 266 - 1972 - Juin
 - Documents de Pascal de Keranveyer sur N.D. de Croaz-Batz
 - Le lin - "Linum usitatissimum"
- n° 267 - 1972 - Juillet / Août
 - Documents de Pascal de Keranveyer sur N.D. de Croaz-Batz
 - Saint Antoine de Kervel
 - Registres de Roscoff - 1617 à 1669
- n° 268 - 1972 - Septembre
 - Documents de Pascal de Keranveyer sur N.D. de Croaz-Batz
 - Mer inconstante
 - L'orgue
- n° 269 - 1972 - Octobre
 - Église de N.D. de Croaz-Batz
 - Les dunes
 - Roc'h an Guel
- n° 270 - 1972 - Novembre
 - Perharidi - L'âge des dunes
- n° 271 - 1972 - Décembre
 - Perharidi
 - Documents concernant le terroir de Perharidi avant 1789

- n° 272 - 1973 - Janvier
 - Roscoff, par Jean Tanguy
 - Saïk, le bâtonnier
 - Bloskon
- n° 273 - 1973 - Février
 - Naufrage du brick " Le Fontenelle "
 - Du nouveau sur "Roscoff"
 - Bloskon
- n° 274 - 1973 - Mars
 - Naufrage du brick " Le Fontenelle" -
 - Le nom de Roscoff
 - Bloskon
- n° 275 - 1973 - Avril
 - Don Camillo, curé de Roscoff
 - Olivier de France
 - Bloskon
- n° 276 - 1973 - Mai
 - Bloskon
- n° 277 - 1973 - Juin
 - L'homme des bois
 - Bloskon
- n° 278 - 1973 - Juillet / Août / Septembre
 - L'homme des bois
 - Bloskon
- n° 279 - 1973 - Octobre
 - Images de Roscoff
 - Ar Moguerou
- n° 280 - 1973 - Novembre
 - A propos des généalogies de Pascal de Keranveyer
 - Images de Roscoff
 - Ar Moguerou
- n° 281 - 1973 - Décembre
 - Images de Roscoff
 - L'affaire de Theven ar Rouanez
- n° 282 - 1974 - Janvier
 - Guillaume QUIQUER
 - L'affaire de Theven ar Rouanez
- n° 283 - 1974 - Février
 - A B
 - Papier a comptes
 - Marie Stuart et Roscoff
- n° 284 - 1974 - Mars
 - Images de Roscoff
 - A B
 - Marie Stuart et Roscoff
- n° 285 - 1974 - Avril
 - Le château de Landivinec
 - Marie Stuart et Roscoff
- n° 286 - 1974 - Mai
 - Autour de A B ... étude des noms

- Marie- Stuart et Roscoff, la légende
- n° 287 - 1974 - Juin
 - Autour de A B ... étude des noms
 - Marie- Stuart et Roscoff, la légende
- n° 288 - 1974 - Juillet / Août / Septembre
 - Pour en finir autour de A B ... étude des noms
 - Marie- Stuart et Roscoff, la légende
- n° 289 - 1974 - Octobre
 - Noms et surnoms
 - Le haut et le bas dans le Vieux breton
 - Marie Stuart et Roscoff
- n° 290 - 1974 - Novembre
 - Noms et surnoms - Nos anciens registres
 - Marie Stuart et Roscoff
- n° 291 - 1974 - Décembre
 - Noms et surnoms - Nos anciens registres
 - Marie Stuart et Roscoff
- n° 292 - 1975 - Janvier
 - Noms et surnoms - Nos anciens registres
 - Marie Stuart et Roscoff
- n° 293 - 1975 - Février
 - Noms et surnoms - Nos anciens registres
 - Marie Stuart et Roscoff
- n° 294 - 1975 - Mars
 - Noms et surnoms - Nos anciens registres
 - Marie Stuart et Roscoff
- n° 295 - 1975 - Avril
 - Park Bothorel
 - Noms et surnoms - Nos anciens registres
- n° 296 - 1975 - Mai / Juin
 - Noms et surnoms - Nos anciens registres
 - C'était, il y a presque un siècle
- n° 297 - 1975 - Juillet / Août / Septembre
 - Le compte d'un breton voyageur de commerce en Espagne en 1530
- n° 298 - 1975 - Octobre / Novembre / Décembre
 - Le compte d'un breton voyageur de commerce en Espagne en 1530
- n° 299 - 1976 - Janvier
 - Le compte d'un breton voyageur de commerce en Espagne en 1530
- n° 300 - 1976 - Février
 - Aux sources de notre chant " Paotred Rosko "
 - Les mémoires roscovites du Vicomte E. d'HERBAIS :
- n° 301 - 1976 - Mars / Avril
 - Les mémoires roscovites du Vicomte E. d'HERBAIS :
 - Autour de Mesdoun
- n° 302 - 1976 - Mai / Juin
 - Les mémoires roscovites du Vicomte E. d'HERBAIS :
 - Le costume de mariage,
- n° 303 - 1976 - Juillet / Août / Septembre

- Les mémoires roscovites du Vicomte E. d'HERBAIS :
- Le costume de mariage,
- Les processions,
- n° 304 - 1976 - Octobre / Novembre / Décembre
 - Les mémoires roscovites du Vicomte E. d'HERBAIS :
 - Les feux de joie,
 - Le gueler
 - La quasimodo
 - Les jeux
 - La société régionale à la fin du 19ème siècle.
 - Saint Ninien
- n° 305 - 1977 - Janvier / Février
 - La charge de Croaz Batz - 1323
 - Rue Kabederi
- n° 306 - 1977 - Printemps / Été
 - Les aubergistes roscovites font faire pénitence aux marins anglais
 - La charge de Croaz Batz - 1323
 - Ar Mesguen

n° 169 – Octobre / Novembre 1962

PREMIERES IMPRESSIONS

Ce qui m'a frappé à Roscoff à mon arrivée ce fut, avec l'empressement chaleureux de votre accueil, la beauté de vos offices religieux.

Vous savez que votre pays, tout chauve qu'il soit, mais ouvert sur le large y est très attachant : on aime à y revenir, on y vient finir ses jours. Vous savez que l'air que l'on absorbe comme malgré soi, en ce pays du vent, en ce BRO-AVEL, restaure les santés, décape les poumons encrassés des citadins. Vous avez entendu avec plaisir et profit, vanter les vertus curatives de vos eaux marines : la "thalasso-thérapie" (médication par la mer) a fait son entrée triomphante dans votre vocabulaire. Vous savez peut-être le charme de vos antiques maisons mais sûrement la calme majesté de votre clocher et la splendeur dorée du chœur illuminé de votre église. Que ne savez-vous pas sur les richesses de ROSKO !

Un peu, vous vous surprendriez à vous vanter.

Je ne voudrais pas ajouter un nouveau motif à votre fierté, car le Seigneur, *en Saint Luc Chap. 6, verset 26*, semble vouloir décourager chez ses disciples toute envie de féliciter ou de recevoir des félicitations. "Malheur à vous quand tout le monde dira du bien de vous", quand on vous flattera.

Je dois cependant à la vérité de reconnaître la qualité exceptionnelle de votre assemblée chrétienne. Le saviez-vous je ne suis pas le seul à être saisi par la prière et le chant qui montent de vos cœurs unanimes.

D'autres m'ont fait part de leur bonheur à participer à vos messes du dimanche. Votre chant, certes n'est pas sans défauts; il gagnerait - et nous y parviendrons - à plus de rapidité et de nuances. Mais vraiment la parole de Dieu retrouve vie dans vos cours et sur vos lèvres. Et quand de surcroît, vous approchez nombreux recevoir le Christ; en son Eucharistie la certitude éclate alors que le Seigneur est présent au milieu des siens. Pourquoi n'en serait-il pas ainsi chaque dimanche ?

Un texte de **Charles Péguy** exprime bien, me semble-t-il, cette qualité de votre chant :

"Non, non mon enfant, et Jésus non plus ne nous a point donné des paroles mortes

Que nous ayons à refermer dans de petites boîtes (ou dans des grandes),

Et que nous ayons à conserver dans (de) l'huile rance,

"comme les momies d'Égypte:."

Jésus Christ, mon enfant, ne nous a pas donné des conserves de paroles,

A garder,

Mais il nous a donné des paroles vivantes

Les paroles de (la) vie, les paroles vivantes ne peuvent se conserver que vivantes, Nourries vivantes,'

Nourries, portées, chauffées, chaudes dans un cœur vivant."

Notre bulletin paroissial paraît avec un retard inhabituel, vous voudrez bien nous en excuser.

La cause en est que, recteur et vicaires, nous avons été pris, depuis les derniers jours d'août, par la visite des paroissiens; et nous n'avons eu ni assez de temps ni de liberté d'esprit pour écrire et faire le tirage. La visite d'arrivée est maintenant achevée; il reste seulement quelques familles à voir et, à l'occasion, chercher à trouver les absents.

L'accueil que vous nous avez réservé a été unanimement si cordial qu'il m'incite à vous livrer quelques impressions. Vous vous y attendez d'ailleurs,n'est-il pas vrai?

Très souvent vous m'interrogiez :

"Que pensez-vous de notre pays ?...Vous vous plairez parmi nous ?

"Je me serais cru en classe ou au catéchisme;votre question portait en elle la réponse souhaitée.

“ Au fait,vous ne sembliez ressentir aucune crainte. Ne commencez-vous pas par rassurer votre interlocuteur."

D'habitude on se plaît chez,nous".Je ne demande qu'à me laisser convaincre,c'est ma faiblesse.

Voilà .bien, longtemps que j'ai fait la découverte de Roscoff.

C'était en 1924 au cours de mes premières promenades de collégien du Kreisker, ce temps d'avant les SATOS, où vos voitures cahotantes répandaient généreusement sur les routes de délicieux trognons de choux,qui constituaient l'extra de garçons toujours affamés.

Sans doute les jeunes cornouaillais de ce temps étalaient-ils sans vergogne leur mépris pour vos paysages dénudés;ils gardaient la nostalgie des arbres de leur Argoat chevelu.

Mais est-ce faire preuve d'un mauvais goût manifeste que de trouver à la calvitie de l'Armor ce charme subtil que ressentent certains devant une tête d'homme chauve et qui tient me semble-t-il à son modèle très sculptural, net, réduit à l'essentiel ?

...Et puis vous avez la mer l... Êtes vous rassurés désormais ?

Fort de ma science toute fraîche de la Géographie de Roscoff, je me suis offert le malicieux plaisir de vous interroger à mon tour.

"Où situez-vous Toullic ar raned ou Kerjistin ou la Place La Tour d'Auvergne, ou même ce Thevenn ar Rouanez,au nom si chantant ?"

Le croiriez-vous ? Plusieurs durent reconnaître leur ignorance. Je triomphai . J'ai dû en rabattre rapidement,ce qui peut vous consoler .

L'autre soir en effet, je suis allé chercher Kergus à Kerhoret.

Il faisait nuit noire, il est vrai. Mais la conclusion s'impose: le recteur de Roscoff ne connaît pas encore très bien sa géographie. A améliorer par conséquent,tout comme notre chant .

Mais ce qui réclamera de votre part plus d'indulgence et pour longtemps,ce sera la connaissance médiocre où votre Pasteur semblera être de chacun de vous. Vous serez obligés plus d'une fois de décliner votre identité, vous le ferez, j'en suis sûr,avec une grande simplicité. Ainsi votre recteur ne tardera pas trop à connaître tous ses paroissiens, pour notre commune joie.

Concluons nos impressions sur ce dernier mot :

Il nous reporte à un certain soir d'août 1962, où un .jeune recteur se présentait à ses paroissiens sous le patronage de l'Apôtre Paul :

"Nous n'avons aucune envie de dominer sur votre foi.

Non,nous ne désirons que nous mettre au service de votre joie (= ADJUTOR GANDII VESTRI.)

Car, pour la foi, vous tenez bon." - (2ème lettre aux Corinthiens le 24 }

Jean Feutren

n° 172 – Mars 1963

En direct des îles [Kerguelen](#) - [voir Carte](#)

Monsieur **Paul Grua**, de la Station biologique de Roscoff, en mission, je dirais sous-marine, aux îles [Kerguelen – par Wikipedia](#) , nous avait promis de ses nouvelles. Nous n'avons pas pu les publier avant son retour, mais elles gardent toujours leur valeur et leur actualité.

Port aux Français 5 février 1963

Neuf explosions avaient successivement fait gronder l'air sur la côte en face du bateau; Le "[Galliéni](#)" mouillait devant la base de Kerguelen, le 23 décembre, l'été dans l'hémisphère Sud, et répondait par des hurlements de sirène. Avec lui, une centaine d'hommes arrivait, pour remplacer ceux qui avaient résidé une année sur le terrain. Parmi les arrivants, la majorité allait séjourner un an et poursuivre les travaux en cours jusqu'à la relève suivante; un plus petit nombre débarquait pour une durée de quelques semaines et rentrerait en France à la fin de la campagne d'été.

La station française à Kerguelen, établie en 1949, a pour but de faire valoir notre présence et de mener des études scientifiques dans ce groupe d'îles isolé à 49° Sud dans l'Océan Indien.

L'isolement de ce territoire présente des inconvénients pour la vie des hommes qui partent y habiter. Le bateau apporte tout le matériel et les vivres nécessaires pour douze mois. Le courrier se réduit à des radio-messages. Des visites de navires étrangers interviennent deux ou trois fois dans l'année et l'on saisit l'occasion de faire fête à ces hôtes d'une journée.

La vie est organisée. Chacun a des activités définies dans l'ensemble de la collectivité. Il faut un cuisinier nourrissant les hommes de la mission, pendant qu'à la centrale des mécaniciens produisent l'électricité, tandis que d'autres mécaniciens sont responsables, au garage, des camions et des voitures. Les radios font le trafic avec le bureau de France et échangent avec l'étranger les informations météorologiques que l'ingénieur et ses assistants ont recueillies sur leurs instruments. Deux marins ont charge des bateaux et de la navigation soit pour assurer des déplacements vers des îlots de la vaste baie intérieure, soit pour pêcher et varier l'ordinaire. Un éleveur fournit les œufs et la viande d'abattage avec la ferme qu'il mène. Voilà toute une petite société, vivant sur elle-même, chacun travaillant en somme, à rendre service à ses camarades.

Mais ce n'est pas tout, car à la base, on ne se contente pas d'entretenir une petite portion de France. La base a une importance internationale par les travaux scientifiques qui y sont poursuivis. A 3.500 kilomètres de l'Afrique du Sud et de l'Australie, Kerguelen permet d'obtenir des renseignements spécialement intéressants à cause de son isolement. Un certain nombre de laboratoires permet de faire des enregistrements et des mesures sur diverses questions étudiées conjointement dans d'autres pays du globe. Ainsi des spécialistes travaillent sur les bruits atmosphériques, les aurores polaires, la nature de l'ionosphère, le magnétisme terrestre, le rayonnement cosmique et la sismologie. L'étude de l'ozone de l'air a été assurée par un prêtre des Missions de France qui va être rapatrié avec le retour du bateau, tandis que son successeur va s'occuper durant cette année de la radioactivité de l'air.

Il fait souvent un temps très venteux à Kerguelen, mais les semaines d'été offrent un temps relativement plus favorable que le reste de l'année. Deux hélicoptères, apportés par le "[Galliéni](#)", servent à se déplacer dans le pays pour réaliser d'autres investigations. Le glacier COOK, étendu comme tout le Léon vient d'être survolé pour déterminer son épaisseur, et on a trouvé que la glace est accumulée sur 400 à 600 mètres de hauteur. En mer aussi un programme a été entrepris, il s'agit de trouver des algues et des animaux nouveaux, et de rapporter des photographies et un plan sous-marin.

Voilà bien des activités dans un pays perdu, mais, c'est justement parce qu'il est perdu que l'on a davantage à y découvrir ses particularités.

Je pense pour ma part qu'un croyant a un rôle significatif et une responsabilité dans la connaissance de la création. Dans des secteurs non découverts, cette tâche l'attire particulièrement. Il s'agit bien en effet de découvrir la création, et c'est tellement intéressant.

Paul GRUA

Cette lettre de Monsieur Grua m'avait laissé sur ma faim.

Aussi lorsqu'il revint parmi nous à Roscoff, le 24 février, je le contactai pour fixer un rendez-vous au cours duquel j'aurais tout le loisir de l'interviewer. Il me reçut le mardi 12 mars dans sa stalle, au laboratoire. A travers la baie vitrée, la mer était haute, on voyait émerger au premier plan l'île verte et au loin l'île de Batz. Tout d'abord Monsieur Grua me fait remarquer qu'il n'aime pas les journalistes qui ne se contentent pas souvent d'être indiscrets mais qui déforment souvent la vérité : Tel l'article paru dans le Télégramme à son retour des Iles Kerguelen...

Mais je ne suis pas journaliste. Je veux seulement une petite information supplémentaire pour les lecteurs du bulletin paroissial sur son séjour et son travail à Kerguelen.

De bonne grâce Mr Grua, malgré le travail que va lui donner la rédaction de son rapport pour le CNRS (Centre National de Recherches Scientifique) a donc répondu à mes questions.

L'ARCHIPEL DES KERGUELEN EST-IL HABITE ?

Kerguelen est un archipel de nature volcanique. qui n'a pas de population autochtone. Son étendue peut être comparée à celle du Finistère. Il comprend une île principale et un nombre considérable d'îlots. La côte est très découpée en fjords nombreux, rappelant ceux de Norvège. Mais ils ne sont pas dus à l'érosion, mais à l'écoulement des laves volcaniques. Durant ces cents dernières années il a servi de station à terre pour de nombreux bateaux en vue de l'exploitation des baleines ou des éléphants de mer. Pendant les deux dernières guerres mondiales il a servi de repaire à de nombreux bateaux corsaires. Rappelez-vous le film "**Sous dix drapeaux**".

Désormais les baleiniers se font rares et pratiquement les seuls habitants de l'archipel sont les membres de la mission scientifique qui sont relayés chaque année.

QUEL EST LE CLIMAT DE L'ARCHIPEL ?

Notez d'abord que l'hémisphère sud est plus froid que l'hémisphère Nord, qu'il se réchauffe moins. Situé à 49° Sud, Kerguelen a un climat qui peut être comparé avec celui des îles Féroé au Nord de l'Écosse ou à celui de la Laponie entre 60° et 70° Nord. La température varie entre 6° en été et -6° en hiver. Il y a beaucoup de vent soufflant fréquemment en tempête. Les vents atteignent souvent la vitesse de 230 km.

Y A-T-IL UNE FAUNE AUTOCHTONE ?

Il existe une faune dépendant de la mer. Phoques ou éléphants de mer, oiseaux de mer, manchots, cormorans, albatros. Ces animaux vivent par colonie comprenant des milliers d'individus. Chose apparemment étonnant, ces animaux ne craignent pas l'homme. Ils se laissent approcher, photographier, voire caresser. L'homme n'est pas pour eux un ennemi. Leur chasse est d'ailleurs interdite.

Cependant l'homme y a importé des rats et des lapins (cela. accidentellement) et des moutons et des rennes de Laponie (ceci volontairement) en vue de développement. Quelques rivières ont étéensemencées d'alevins de truite qui se sent bien développés.

LA VEGETATION Y EST-ELLE FLORISSANTE ?

Il n'y a aucun arbre. La végétation qui existe est une végétation subpolaire, faite d'herbacées. Il y a d'ailleurs très peu de terre. A partir de 200 mètres d'altitude il n'y a plus que des cailloux (lave, basalte) et quelques lichens. On a essayé d'implanter dans certains îlots du blé sibérien.

QUEL A ETE VOTRE TRAVAIL LA-BAS ?

Comme l'archipel Kerguelen se trouve à la convergence antarctique, c'est à dire que; là se trouve en quelque sorte la frontière des eaux de l'océan indien et celle des mers antarctiques, on se proposait de faire un inventaire de la faune d'invertébrés fixés sur les rochers (avec photos et films) entre la surface et 15 mètres de fond et non des poissons, peu nombreux d'ailleurs. Il s'agissait aussi d'étudier la répartition des algues selon les profondeurs. Nous avons ainsi fait ,environ 52 plongées sous-marines, variant chacune entra 20 minutes et 3 heures selon les conditions de travail.

Nous avons aussi par ailleurs pu filmer la vie sous-marine de quelques éléments,notamment des éléphants de mer (sorte de grands phoques.), de manchots et de cormorans sous l'eau. La faune intéressait le public est rare et pauvre. Nous avons vu ni langoustes ni homards, peu de poissons. Une seule espèce de tout petits crabes. En revanche la mer est riche en éponges, en acidies composées en toutes sortes de bêtes en forme de vie primitive dont je vous fais grâce des noms savants.

La température de l'eau se situe dans la baie entre 5 et 7° , à l'époque où nous avons plongé.

Dans ces plongées j'étais accompagné par Monsieur Tanguy de Brest, un camarade très agréable,plongeur des Travaux maritimes de Brest. Il fut détaché pour la circonstance auprès du C.N.R.S. afin de permettre un travail plus efficace.

Y A-T-IL A LA STATION UN LIEU DE CULTE ?

Oui, une toute petite chapelle et un aumônier qui a aussi un travail spécial au point de vue scientifique. Je vous l'ai dit dans ma lettre. La chapelle est dédiée à Notre Dame du Vent,dont une très belle statue en bois a été réalisée par un artiste breton.

VOTRE TRAVAIL EST-IL TERMINE ?

Un travail n'est jamais fini. Les résultats de notre investigation sur le terrain devront être exploités en laboratoire pendant des mois et des années peut-être. Nous avons essayé de définir les conditions locales et d'avoir une vue suffisamment précise pour mener des études particulières sur des sujets plus particuliers.

Il me restait à remercier Monsieur Paul Grua et à lui promettre de ne pas trop déformer sa pensée. Mais, ne voyant sur son bureau la pile de boites contenant ses photographies en couleurs, je pensais intérieurement,qu'un jour peut-être, tout ceci pourrait faire l'objet d'une splendide conférence avec projection. Nous ne connaissons pas assez le travail de nos chercheurs et de nos savants.

Bulletin paroissial de Roscoff

n° 172 - 173 - 174 - 175 - 176 en 1963

Pas de chroniques historiques ou locales

Bulletin paroissial de Roscoff

n° 177 - Novembre 1963

POUR LE MOIS DES MORTS

Les Roscovites se réjouiront de trouver ici une poésie bretonne; son auteur, qui signe V.S., n'a pas besoin de leur être présenté. (*pour les autres, il semble s'agir de [Visant_Seite.](#)*)

Nous empruntons ce texte avec sa traduction au dernier numéro de PAX, la chronique de [l'Abbaye de Landévennec.](#)

KROAZIOU

Dreist ar hleuz èr vered

kroaziou a welan :

kroaziou moan,- kroaziou ledan,

kroaziou braz, kroaziou.bihan.

Kroaziou a welan

dreist ar hleuz èr vered.

Eur mor a groaziou

eo ar vered

kroaziou pinvidig,

liou an aour,

kroaziou reuzeudig,

liou or paour.

Kroaziou ha kroaziou

eo ar vered.

Kroaziou mein ; kroaziou koad...

Ar vered' zo eur hoad :
Gwez hép deliou
na bleuniou.

Koad ar vered n'ec kén kroaziou
skourrou kroazet hép deliou
E bro ar maro
dén na gavo
na nevez-amzer nag hanv;
met kanv ha kanv
eo park ar marc.

Dén goude dén,
merh goude merh
ar groaz aholo,
lerh ouz lerh,
buez pep dén,
e park ar maro.

Park trist ar maro
Ne vez labouret
Nemed gand preved
Ha ma palez dindan ar vein
ne gavi nemed korvou brein :
heuguz, euguz,
eskern
a vil vern...
Méd ar groaz war horre
A lavar goul skoude
E doa ar reze
Béb a ene
Hag an eneoù n' e deus két
aman nag a-hont, bered ebed.

Petra ' veie
Eur horv héb ene ?

Korv eun eneval
Na petra ! ta !
Piou ‘ zav d’ar chatal
Béz ha kroaz ?

Kroaz ar Hrist deut euz ar béz
a zo war béz an dén
arouez ar beurbadélèz
e bro an Elez.

Ha houman eo hepkén
kentel ar groaz d’an dén
e park ar maro yén.

Visant Séité

n° 178 – Décembre 1963

AVEC NOS SAISONNIERS

Le manque d'emploi et la petitesse des fermes obligent, chaque année, des centaines d'hommes de notre région côtière à quitter leur pays et leur famille, durant de longs mois, pour aller chercher du travail ailleurs.

Une enquête sommaire, réalisée surtout auprès de la mairie, grâce aux passeports délivrés depuis 3 ans, a révélé que, environ 180 à 200 "Johnnys" traversent encore la Manche, chaque année, pour aller vendre leurs oignons en Angleterre, pendant 6 à 8 mois de l'année.

L'éloignement et aussi leur dispersion à travers les îles Britanniques, depuis le Sud de la Cornouaille jusqu'au Nord de l'Écosse, ne permet pas de les visiter régulièrement sur leurs lieux de travail.

Par contre c'est devenu presque une tradition d'aller, chaque année, visiter les "Sucriers", au moins quand la saison se prolonge durant plusieurs mois. C'est Monseigneur Favé, alors Curé-Archiprêtre de Saint Pol de Léon, qui inaugura ce genre d'apostolat auprès de ces saisonniers bretons.

Plus de 900 hommes de la région de St Pol, dont 50 de Roscoff, partent chaque année, faire la saison dans les usines de sucreries du nord et de l'est de la France.

J'ai eu l'occasion, cette année de faire la tournée des sucreries de l'est, en compagnie de Monsieur l'abbé Perrot, vicaire à St Pol, tandis qu'une équipe de deux autres prêtres se rendait dans le nord.

En prenant le départ de ce voyage, le samedi 2 Novembre, je pensais aux missionnaires partant pour une tournée pastorale dans la brousse, avec cette différence qu'au lieu d'un maigre bidet, dont dispose souvent le missionnaire, nous avons une confortable Dauphine.

Notre visite, qui était annoncée et attendue, a été accueillie partout avec beaucoup de joie. Elle a été l'occasion d'une véritable détente, au milieu de cette campagne qui s'annonce assez longue.

La tournée a débuté à Pithiviers où nous avons pu assister à une fête bien organisée, groupant Bretons et Basques dans une ambiance très sympathique. Un groupe folklorique basque et un sonneur breton (hélas seul représentant de la Bretagne de Paris) animaient cette fête.



Ailleurs, s'il n'y a pas eu de tel rassemblement, la gaieté et l'entrain ne faisaient pas défaut aux veillées du soir qu'il fallait souvent écouter pour permettre à nos sucriers de prendre un repos bien mérité. Au cours de ces soirées chacun se faisait un plaisir de chanter sa petite chanson, qui était enregistrée sur bande de magnétophone. Cet instrument, bien utile pour la circonstance, servait de trait-d'union entre les différentes sucreries.

Mais le but de notre visite était surtout d'apporter à nos sucriers un réconfort spirituel. Le travail qui leur est demandé est souvent pénible. Le repos du dimanche n'est pas respecté, l'usine ne s'arrêtant qu'une fois la saison terminée. Les horaires de travail ne permettent pas toujours à ceux qui le désirent de participer à la messe. Aussi chaque fois que les circonstances nous le permettaient, soit le matin, soit le soir, nous avons tenu à célébrer une messe à l'occasion de notre passage.

Là où nous avons pu pénétrer à l'intérieur de l'usine et voir les sucriers au travail, nous avons été frappés par les dures conditions de travail auxquelles ils sont astreints, surtout à certains postes. Le souvenir de ces hommes, travaillant aux presses, dans la chaleur, la vapeur d'eau, le bruit, torse nu et dégoulinant de sueur restera, longtemps gravé dans ma mémoire.

Si certaines usines ont fait un effort pour offrir à leurs ouvriers des logements et une cantine confortables (telles Artenay et Montereau), d'autres par contre s'intéressent fort peu à ces problèmes.

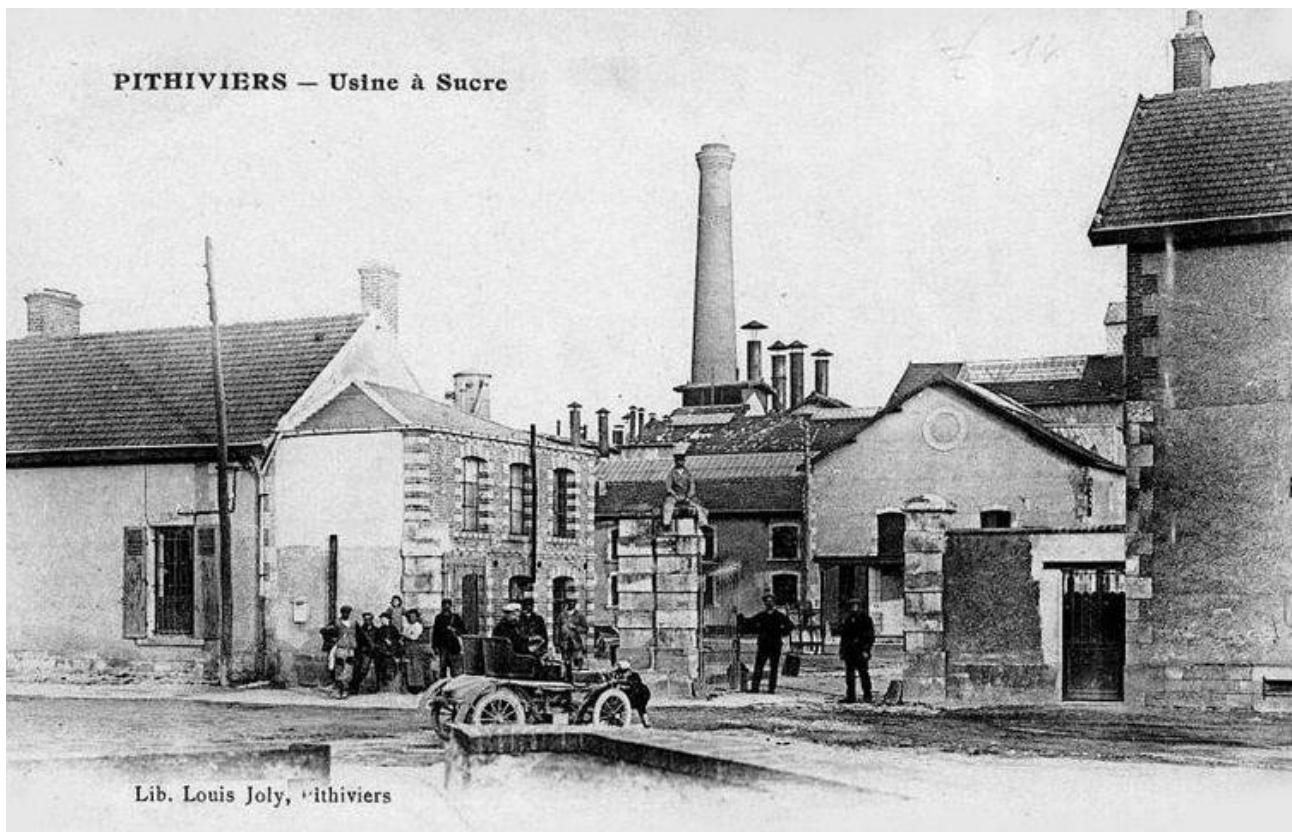
Cependant, malgré ces conditions de travail et de logement le moral des hommes semblait excellent. Nous avons senti surtout une bonne camaraderie et un grand esprit d'entraide.

Quand les reverrons-nous au pays ? Si certains espèrent être rentrés avant Noël, beaucoup d'entr'eux passeront les fêtes de Noël et du premier de l'an, loin de chez eux, pour ne rentrer que vers le 10 ou le 15 Janvier.

F.S.

Voici l'itinéraire de notre visite :

- 3 Novembre
 - - [Engenville](#)
 - - [Pithiviers](#)
- 4 Novembre
 - - [Tourey](#)
 - - [Artenay](#)
- 5 Novembre
 - - [Montereau](#)
- 6 Novembre
 - - [Mery-sur-Seine](#)
 - - [Sermaize](#)
- 7 Novembre
 - - [Chalons](#)
 - - [Saint Germainmont](#)
- 8 Novembre
 - - [Vierzy](#)
 - - [Meaux](#)



n° 179 en Janvier 1964

Pas de chroniques historiques ou locales

n° 180 en Février 1964

Johnny ... Qui es-tu ?

En 1828, un Roscovite audacieux et entreprenant, Olivier Henry, traversait la Manche avec son bateau chargé d'oignons qu'il allait vendre en Angleterre.

Depuis de nombreux "Johnnys" s'embarquent chaque année vers la Grande-Bretagne où ils passent de 5 à 8 mois de l'année, vendant de porte en porte les tonnes d' oignons embarqués au port de Roscoff.

Au cours d'une conversation à bâtons rompus avec une famille qui vient de terminer sa dernière campagne, j'ai essayé de comprendre les problèmes qui pouvaient se poser à eux car derrière un enthousiasme certain à raconter leur vie au-delà du Channel, transparaissent les difficultés de ce travail très dur qui ne peut. être accompli que par des hommes courageux qui font honneur à notre Région.

Chaque année, à l'approche du pardon de Sainte Barbe (3ème Lundi de Juillet), la fièvre commence à monter. Il faut penser au départ, et l'achat du premier chargement d'oignons n'est pas le moindre des soucis ; de là dépendra en grande partie la réussite de l'entreprise et savoir acheter est ici pour le moins aussi important que de savoir vendre.

Il faut s'inquiéter pour la plupart de trouver un magasin et pour cela se rendre sur place quelques jours avant la marchandise. C'est un garage désaffecté, une maison inhabitée et souvent inhabitable qui servira en même temps d'entrepôt pour la marchandise et de logement pour la "compagnie".

Le bâton auquel étaient suspendus les chapelets d'oignons a fait place au vélo chargé de plusieurs dizaines de kilos d'oignons, parfois même au camion.

Parti de bonne heure, le matin pour proposer sa marchandise, le Johnny ne s'arrête guère dans la journée. Il emporte dans la poche son casse-croute qu'il mangera sur le pouce. Un repas dans un restaurant lui prendrait trop de temps d'autant plus que l'heure des repas est souvent la meilleure pour vendre.

Si certains trouvent à la fin d'une journée fatigante un repas bien cuisiné préparé par les femmes qui ont accompagné leurs maris, beaucoup à leur retour au magasin devront encore cuire leur bifteck.

Le Johnny, par son courage au travail, fait l'admiration des Anglais qui sont beaucoup plus "philosophes". L'Anglais vit au jour le jour, sans trop se soucier du lendemain.

La clientèle est très variée : ouvriers, notaires, médecins, pasteurs anglicans, prêtres catholiques, voire même évêque. Ce dernier avait recommandé à son entourage en se rendant au concile, de faire bon accueil à nos compatriotes en son absence.

Certains clients deviennent quelquefois de véritables amis : il n'est pas rare pour un Johnny d'être invité à prendre le thé dans les familles anglaises.

Les clients, en général, restent fidèles à leur Johnny, parfois de génération en génération ", à moins qu'un autre, à bout de ressources pour liquider sa charge journalière, ne lui joue un vilain tour : " Untel., il est parti ! " ou encore : " C'est mon frère, c'est mon-père...". Ruses du métier, dira-t-on, permises dans le commerce (hum !) mais non par la conscience chrétienne.

Les détetes sont rares. "Time is money" dit le proverbe anglais, mais ce sont les Johnnys qui le mettent en pratique. Même le repos dominical n'est pas toujours respecté dans les magasins : "Labour atao".

Au bout de ces quelques mois, le Johnny est encore heureux de retrouver son pays, sa famille en attendant de repartir pour une prochaine campagne.

Bienvenue au Pays, Johnny ...

F.S.

Le culte de Ste Marguerite d'Antioche



On l'appelait Marine dans son pays d'Antioche. Elle est devenue Marguerite en Occident, Margarita, la Perle précieuse. Elle doit son immense célébrité à une légende sans valeur historique.

Elle vivait, dit-on, aux temps de l'empereur Dioclétien, un peu avant l'an 300. Fille d'un prêtre païen d'Antioche, Marguerite se convertit à la religion chrétienne. Son père la chasse alors de la maison. Elle se réfugie chez sa nourrice et se voit confier la garde des troupeaux.

Elle a quinze ans quand le préfet Olybrius la distingue pour sa beauté et lui propose de l'épouser, elle refuse, se déclarant chrétienne.

Les chrétiens se faisaient alors persécuter. Le préfet la jette en prison et la livre aux tortures pour l'amener à renier le Christ. En prison, le démon sous la forme d'un dragon, s'évertue à la terroriser. D'un signe de croix, elle s'en débarrasse

Le préfet multiplie les supplices, le feu, l'huile bouillante. Elle en réchappe, indemne. De dépit, Olybrius la fait décapiter.

Sur ce schéma classique dans les légendes des martyrs, le moyen-âge est venu broder une scène encore plus étrange.

Marguerite est jetée dans une fosse pour être dévorée vive par un dragon monstrueux, qui l'engloutit. Mais, par la vertu d'une petite croix quelle serrait dans, sa main, le dragon crève par le dos et la jeune fille jaillit, de l'échine du monstre.

Une sainte qui avait accompli un tel prodige était toute désignée, aux yeux de nos ancêtres pour les sauver de n'importe quel péril. Mais, elle fut, peut-on dire, spécialisée dans la protection des femmes enceintes, chargée de leur obtenir un accouchement heureux pour elles et pour les bébés.

Sa popularité, si grande depuis le Moyen Age jusqu'aux temps modernes est désormais complètement estompée. Mais les traces se conservent encore nombreuses en Europe de cette dévotion si chère à nos arrière-grand-mères.

La Bretagne, on s'en doute, ne fut point en reste. Elle édifia des chapelles en l'honneur de Sainte Marguerite, ainsi au Pont de la Corde, en Henvic. Mais surtout elle sculpta dans le bois et la pierre, innombrablement, ce groupe étrange d'une jeune femme sortant de l'échine d'un monstre

accroupi, "issant du dragon"; comme disent les gens de métier.

Le plus souvent, ces statues sont médiocres Marguerite est sacrifiée au monstre. A défaut de talent, la verve de nos sculpteurs, en effet, s'est appliquée à rendre le dragon grotesque à souhait, avec sa face bouffie, ses yeux exorbités, ses ailes déployées, sa queue en tire-bouchon pointée comme une épée menaçante, avec cette gueule énorme qui n'arrête pas de mâchonner le bas de la robe de Marguerite. Y mettant toute la conscience de nos chiqueurs en herbe à pilonner leur chewing-gum

Toutes nos églises paroissiales, semble-t-il, et bien des chapelles eurent leur statue de Sainte Marguerite.

Dès sa fondation, au début du 16ème siècle, l'église de Roscoff eut la sienne. Nous la conservons encore, dans la chapelle des Agonisants, un peu comme une pièce de musée, sans doute, puisqu'aucune femme désormais ne vient prier devant elle.

Combien de femmes, d'ailleurs, savent encore, à Roscoff, que cette très belle statue a reçu depuis le 16ème siècle les confidences angoissés ou joyeuse à des femmes en attente d'un bébé ?

De nos jours, nous serions portés à sourire et peut-être à nous moquer de tant de candeur. Nos ancêtres, en effet, attribuaient aux saints le pouvoir d'obtenir par leur intercession la guérison des maladies ou la préservation de certains malheurs. Chaque maladie avait son saint guérisseur, parfois même plusieurs saints; ainsi l'on invoquait pour la peste Saint Sébastien ou, en d'autres endroits, Saint Adrien. Mais on recourait plutôt à ce dernier pour les maux de ventre, ce que nous appelons les appendicites, les péritonites; telle fut la raison de son culte à Santec.

Toutes les dévotions de ce genre sont mortes ou se meurent. Loin de nous en plaindre, il faudrait au contraire nous réjouir de cet assainissement de la piété catholique. Car si les saints sont nos modèles et nos intercesseurs auprès de Dieu ils ne passent pas leur ciel à corriger, par des miracles, l'ignorance de leurs amis ou leur imprudence.

Il est dans la nature du miracle, précisément, de ne se produire que très rarement.

Plutôt que de sourire simplement de la crédulité de nos ancêtres, il est mieux de chercher à la comprendre.

Ainsi, sainte Marguerite était invoquée pour obtenir un heureux accouchement. C'est donc que les accidents n'étaient point si rares.

Pour nous en tenir à Roscoff, nous relevons dans les registres :

- en 1828, pour 118 naissances, 7 morts-nés,
- en 1829, pour 113 naissances, 6 morts-nés,
- en 1830, pour 119 naissances, 6 morts-nés,
- en 1831, pour 128 naissances, 5 morts-nés,
- en 1832, pour 128 naissances, 13 morts-nés.

A cette époque, Santec faisait partie de la commune de Roscoff: Le premier recensement officiel en Juin 1841, donne pour la commune une population de 3.640 habitants, répartie ainsi :

Hommes :

- Garçons - 1.111
- Mariés - 564
- Veufs - 66
- o Sous-total – 1.741

Filles :

- Filles – 1.130

- Mariées - 564
- Veuves - 145
 - o Sous-total – 1.839

En 1828, la population était évaluée à 3.300 habitants. Cette année là, il y eut 88 décès.

Sur ce nombre nous avons relevé 7 morts-nés.

Si nous ajoutons :

14 enfants de moins d'un an,

9 entre 1 an et ans,

4 entre 7 ans et 11 ans,

1 de 15 ans,

1 de 16 ans,

2 de 18 ans, qui décédèrent en 1828, il disparut, cette année 18 personnes qui ne virent pas leurs vingt ans.

Que de souffrances témoignent ces chiffres !

Les bras en tombaient aux gens. Leur impuissance à surmonter le malheur éclatait à leurs yeux la médecine était si démunie de science et de moyens, l'hygiène si primitive, le travail si accablant, même pour les femmes et les jeunes enfants. Qui aurait encore le cœur à se moquer ?

LA STATUE DE SAINTE MARGUERITE

Monsieur Couffoh, qui a fait des recherches sur les ateliers morlaisiens de sculpture, leur attribue notre Marguerite, qu'il date du 16^{ème} siècle. Peut-être aurons-nous un jour, d'autres précisions. Il est de fait que la statuaire de la région morlaisienne est encore riche d'un grand nombre de chefs d'œuvre. Nous commençons à peine à les apprécier.

Comme les statues plus anciennes notre sainte Marguerite est taillée dans une pièce de bois non évidée dans le dos. Elle mesure 100 cm.

Le monstre traditionnel, bien sûr, est là, tranquille, assoupi, triturant un pan, actuellement rouge, de la robe de la sainte. Le dragon est vaincu, littéralement aplati, sa mince queue honteusement ramassée entre les pattes. Il n'est plus rien, il ne fait plus peur à personne. Il n'intéresse même plus le sculpteur lui-même et c'est la preuve de son exceptionnel bon goût.

L'artiste a réservé son talent, qui est grand, à la jeune femme. Pour apprécier son œuvre, il nous faut., si possible, oublier le clinquant actuel de sa robe, récemment dorée; il eut fallu un vieil or.

Marguerite est représentée sous les traits d'une belle jeune fille. La chevelure est opulente et retombe en deux doubles tresses sur les épaules. Le front est ceint d'un bandeau orfévré de nombreuses perles (Margarita = perle).

Très récemment un malotrus a cru devoir lui charger la chevelure de huit grosses perles, au risque d'abîmer le bandeau. Il en reste encore trois, bien visibles. Sans doute a-t-on voulu lui faire une couronne, comme on en avait fait abusivement une à Notre Dame de Croaz-Batz.

La robe, à la mode du temps, est bien décolletée et serrée à la taille . Elle retombe en larges plis qu'amortissent les jambes en mouvement, soulignant ainsi la démarche victorieuse de la sainte qui écrase le monstre de son pied droit. Elle porte une chaussure à bout très large et non pas la chaussure à bout pointu des siècles précédents. Un manteau lui recouvre les épaules. Il est retenu à la taille par les bras.

Les mains, qui sont fines, s'efforcent en vain de se joindre. De toute évidence elles tenaient à l'origine, un objet. La disparition de celui-ci a créé un vide qui ôte tout son sens au mouvement des mains. La signification de la statue elle-même en est profondément altérée. Les yeux, en effet, sont tournés vers cet objet que serraient précieusement les mains. Les lèvres elles-mêmes expriment une prière à son adresse.

Cet objet perdu c'est la Petite croix que, selon la légende, Marguerite serrait dans ses mains, la Croix qui a vaincu Satan.

VICTOIRE, TU REGNERAS - O CROIX, TU NOUS SAUVERAS ...

Jean Feutren

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

Les archives de la Commune et celles de la Paroisse offrent une masse imposante de documents.

Il nous a semblé que leur publication ferait plaisir aux Roscovites. Aussi désormais chaque numéro du bulletin vous apportera les résultats de nos petites recherches.

Nous respecterons l'orthographe du temps.

TRAVAUX DE PEINTURE A L'EGLISE EN 1835

Ces travaux ont été réalisés en deux tranches. Nous empruntons les descriptifs aux délibérations du Conseil de Fabrique.

Les réunions du conseil se tenaient encore le 1er mai 1811 dans la chambre des délibérations, au-dessus du porche de l'église. Ce jour là le trésorier reçut décharge du reliquat de l'exercice précédent. La somme de 1.780 francs 99 centimes fut déposée "dans l'armoire à trois clefs dans la chambre des délibérations, conformément au décret impérial du 30 décembre 1809."

La séance du 2 Avril 1815 se tiendra "dans le presbytère "lieu ordinaire". La Fabrique a dit adieu à, la Chambre des délibérations.

L'An Mil huit cent trente cinq, ce jour trente mars, se sont réunis au presbytère, et sous la présidence de Mr d'Herbais, les membres de la fabrique de Roscoff, à l'effet de délibérer sur les réparations et travaux à faire à l'église de Roscoff. Ils avaient chargé Mr Le Miollis de pourvoir à ces réparations, Mr Le Miollis leur a rendu compte des démarches faites par lui, pour accélérer les travaux. Il a communiqué, pour demander aux membres de la Fabrique leur approbation définitive, le traité qu'il a conclu avec leur peintre, Saluden de St Pol.

Ce traité est conçu ainsi : Mr Saluden peintre se charge :

- 1° de peindre le plafond à trois couches d'huile, jusqu'à la seconde poutre au-dessus du chœur,
- 2° de dorer l'autel.
- 3° de peindre l'huile une Fresque au-dessus de l'autel,
- 4° de peindre, par assises marbrées, à la colle, les deux cotés du chœur.

Dispositions particulières :

- 1° seront conservés en Blanc mat les anciens Fonds de l'autel peints en blanc.

- 2° seront peints en blanc verni, toutes les statues, ou académies, ces objets imiteront le marbre.
- 3° les colonnes seront dorées dans tous les parties anciennement dorées tels que Bases, chapiteaux, Vignes et Sujets.
- 4° pour le tabernacle et les gradins, les Fonds seront argentés et tous, les bas reliefs, ornements et saillies seront dorées.
- 5° dorer les modillons, rosasses et ornements de la Prise,
- 6° dorer également tous les ornements qui décorent le premier et second corps
- 7° argenter les deux aigles qui supportent les statue s patronales
- 8° dorer les ornements et rubans qui entrelacent les Feuillages qui forment l'encadrement du tableau et argenter ces feuillages,
- 9° peindre en marbre Blanc le tombeau de l'autel,
- 10° Nettoyer et vernir le tableau.

Toutes ces réparations seront faites ainsi qu'il est dit pour la somme de DOUZE CENTS FRANCS.

Si l'ouvrage n'est pas entièrement terminé au bout de trois mois qui commenceront le 1er Avril 1835, l'ouvrier aurait un quart de perte sur son payement.

Si le conseil de Fabrique assemblé se plaignait de la qualité, ou de la confection de l'ouvrage, qui doit rassembler pour l'échantillon d'or, à l'autel de St Pol (cathédrale de St Pol) un expert serait mandé pour juger le dit ouvrage et d'après son jugement la Fabrique serait indemnisée s'il y avait lieu sur la somme de douze cents francs qu'on aurait à payer à l'ouvrier.

Ces dispositions ayant été exposées par Mr De Miollis, le conseil de Fabrique les a approuvées, avec les observations suivantes

- 1° que les aigles qui devaient être argentés, seront dorés.
- 2° que l'ouvrier donnera un échantillon de ses ouvrages argentés, dont on a parlé plus haut. S'ils conviennent, il les continuera, s'ils déplaisent, il y substituera des dorures. Dans ce dernier cas on l'indemniserà de la différence qui existe pour le prix entre feuilles d'or et les feuilles d'argent ainsi que pour les deux aigles qui seront dorés au lieu d'être argentés.

Mr De Miollis est chargé de la surveillance de ces travaux.

Signé :

- De Miollis , Poncin - desservant de Roscoff , Madelenau aîné , Valentin Le Dault.

LE CIMETIERE DU VIL (1833)

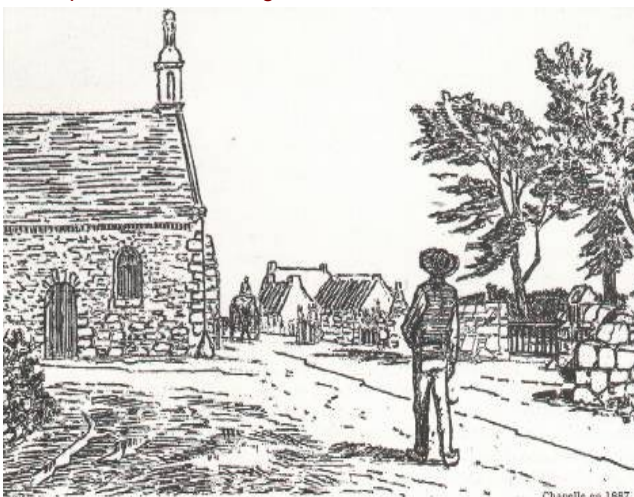


En 1830, pour une population d'environ 3,300 habitants, la commune de Roscoff disposait de trois cimetières : un à Santec (population de 1.200 hab.), un à l'Hospice pour les hospitalisés et le cimetière de l'enclos paroissial.

Une délibération municipale du 31 Mars 1834 signalera que "Les habitants de Kerfissiec et de Keravel' qui avant la révolution faisaient partie de la paroisse du Minihi (Saint Pol) ont généralement conservé leurs habitudes religieuses à Saint-Pol de Léon et la plupart des cultivateurs aisés s'y font enterrer."

Le cimetière de l'Hospice se devine encore dans le petit champ qui se trouve devant la façade de la chapelle Saint Nicolas, de l'autre côté de la route de Saint Pol. Cette route portait déjà alors le n° 169 et s'appelait : " la route royale de 3ème classe de Lorient au port de Roscoff." Nous aurons l'occasion d'en reparler.

Chapelle St Nicolas à gauche, ancien cimetière à droite



Chapelle et Hospice St Nicolas, vu de l'ancien cimetière



L'EXIGUITE DU CIMETIERE DE L'ENCLOS PAROISSIAL

Le 20 août 1831, le conseil paroissial, dit de Fabrique, se réunit en séance extraordinaire au Presbytère ; c'était alors la vieille maison de l'actuelle Mairie.

La séance était présidée par Monsieur d'Herbais, en présence de Mr Poncin desservant de Roscoff, Leschamps fils, maire, Valentin Le Dault, trésorier, Madeleneau aîné et Kermarrec.

L'objet en était le cimetière de l'enclos paroissial.

Depuis un grand nombre d'années on remarquait dans le cimetière, des pierres informes, tellement massives que le fossoyeur rebuté à la suite de vains efforts pour les déplacer, avait enfin renoncé à inhumer dans les emplacements qu'elles occupent. Il en est résulté que le Cimetière qui est déjà assez petit eu égard à la population, s'est il y a quelque temps, trouvé tellement insuffisant que l'on fut obligé d'inhumer dans celui de l'Hospice, au grand mécontentement des parents des décédés.

Un autre inconvénient s'en est suivi : le défaut de place a autorisé des inhumations dans les allées mêmes conduisant à l'Église et au point que l'accès en serait inévitablement par suite presque interdit aux personnes âgées à vue faible et à marche chancelante.

Le conseil, sur ces considérants, décide l'enlèvement de ces grosses pierres non gravées d'inscriptions; il détermine les dimensions maxima des pierres tombales, qui devront pouvoir être déplacées par deux hommes. On dégagera à nouveau les allées qui conduisent à l'Église.

Pour faire face aux frais d'entretien du Cimetière le conseil paroissial décide à la majorité seulement, d'augmenter les prix de la location annuelle des Bancs de l'Église. Ils seront portés de 8 Fr à 10 Fr, de 6 Fr à 8 Fr, de 3 Fr à 4 Fr ; ceux d'un autre prix seront augmentés proportionnellement.

Nous possédons le mémoire de ce travail de nettoyage du cimetière par Louis Guillou, maître maçon :

- Louis Guillou, maître maçon = 12 journées à 2 Fr = 24
- Pierre Le Roux : 12 journées à 1 Fr = 12
- Lavis et Bellec, manoeuvres, 25 journées à 1 Fr = 25
- 42 charretées de sable, pierres pour les allées = 33,30
- Total = 94,30

Pour acquit, 12 sept. 1831.

LE PRIX DES CHOSES

Il ne nous est pas facile d'apprécier la valeur réelle de ces salaires. Cherchons du moins des points de comparaison.

- le litre de vin se vendait alors 0,30 fr
- le litre d'eau de vie 0,90 à 1,00 fr
- Le fer était un produit cher. Broudin maréchal Ferrant, qui signait une fois "Maréchal de France"
- facturait le fer 0,75fr la livre et rachetait le vieux fer jusqu'à 0,25fr la livre.

A défaut de renseignements sur les prix dans l'alimentation et l'habillement, nous ferons état d'une démarche faite au début de 1829 auprès de la municipalité par Madame Bléas, de la rue des Perles.

Cette jeune femme, née Anne Jeanne Le Bris, avait alors 31 / 32 ans. Elle était la maman de 5 filles Elisabeth, Angélique, Suzanne, Hortense et Corolis. Plus tard viendront Augustine, Elvire et Joachim, qui ne vivra qu'une semaine.

Son mari, Joachim Marie Antoine Bléas, tenait un débit de tabac. A partir de 1830, il aimait à se prévaloir du titre Bléas de Closneuf. Il sera alors secrétaire de la mairie, gardant naturellement son commerce. En 1835 en le voit signer "Instituteur" (décès 1846).

Madame était partie à Brest comme élève sage femme. Elle demanda un secours à la mairie, "sauf à le rendre si elle venait à quitter la commune".

Le conseil en délibéra le 9 Avril 1829.

“ Considérant que cette dame n'a point les facultés nécessaires à pourvoir à sa pension et à celle de 5 petits enfants qu'elle laisse ici.”

“ Considérant la modicité des ressources de la commune et l'intérêt de soutenir une jeune et très intéressante famille et d'avoir une sage-femme à Roscoff.”

“ Vu l'état de la caisse au 31mars et l'État satisfaisant du produit de l'octroi pendant le dernier trimestre.”

Le conseil est d'avis :

“ Qu'il soit payé pour la pension de Mme Bléas, une somme de 24 fr par mois pendant son séjour à Brest comme élève sage-femme et qu'on aide en nature ou acquits de fourniture ses enfants jusqu'à concurrence de 300 fr y compris la pension de la Maman”

“ En cas de départ pour aller exercer ailleurs, Mme Bléas devra rembourser la totalité des avances à elle consenties.”

Madame Bléas exerça, à Roscoff.

Ses honoraires de sage-femme, le traitement de Monsieur Bléas comme secrétaire de Mairie, 460 fr par an, les recettes du bureau de tabac, devaient donner à la famille Bléas une situation très confortable pour l'époque. Délibération du 29 mai 1836. En 1832, sa négligence et son inconduite obligèrent le maire à réduire son traitement de 60 fr, pour pouvoir ainsi payer une partie des écritures faites par d'autres.

Il est indispensable d'être au fait des tribulations financières de la commune en ces années 1830 pour sentir le drame que pouvait être l'édification d'un nouveau cimetière. Nous y reviendrons dans le prochain numéro.

Retenons aujourd'hui la pauvreté du budget municipal.

Voici, par exemple, le projet de budget pour 1831

- Recette de toutes espèces = 4.304,75
- Dépense sollicitée = 3.748,48
- Excédent des recettes = 556,27

La population dans son ensemble était très pauvre. Les délibérations municipales ne cessent de le souligner à l'intention du préfet, en vue de l'apitoyer et “recommander le sort de la commune à la sollicitude paternelle de Monsieur le Préfet qui en connaît si bien les besoins “

(9 Octobre 1829).

Devant tant de pauvreté on comprend les répugnances de la commune à s'imposer la charge de créer un nouveau cimetière. Elle en avait pourtant été sollicitée par une demande de Monsieur Lahalle " tendant à faire établir le lieu de sépulture hors-ville".

A la presque unanimité le conseil décida le 20 Mars 1828 qu'on continuerait l'usage de l'ancien cimetière, il serait agrandi du côté du nord si son insuffisance était reconnue."

Le choléra de Novembre 1832 va contraindre la municipalité à ouvrir un nouveau cimetière au Vil.

Il y eut en 1832, dans la commune, 154 décès, auxquels on ajoutera 5 transcriptions de décès sur venus au dehors...

CHOLERA DE 1832

- [Mesures contre le choléra](#)
- [Voir Choléra à Quimper](#)
- [Histoire de la maladie](#)
- [La_moutarde_celtique](#)

Novembre, mois noir - miz du



Le simple relevé qui suit restituera mieux que toutes considérations, l'atmosphère de catastrophe qui s'abattit sur le pays.

1er Novembre

- 1 mort né - (décès n° 69)

3 Novembre

- 1 femme – 46 ans

5 Novembre

- 1 femme – 77 ans

7 Novembre

- 1 homme – 66 ans
- 1 femme – 77 ans

9 Novembre

- 1 femme – 70 ans

10 Novembre

- 1 femme – 66 ans

11 Novembre

- 1 femme – 17 ans

12 Novembre

- 2 hommes – 42 et 45 ans

13 Novembre

- 1 homme – 45 ans

14 Novembre

- 4 hommes – 39, 7, 38, 82 ans
- 2 femmes – 6 mois et 78 ans

15 Novembre

- 4 hommes – 52, 49, 42, 73 ans
- 1 femme – 46 ans

16 Novembre

- 1 homme – 48 ans
- 2 femmes – 14 mois et 33 ans

17 Novembre

- 2 hommes – 37 et 53 ans
- 3 femmes – 72, 44, 52 ans

18 Novembre

- 3 hommes – 54 ans, 7 mois et 3 mois
- 4 femmes – 41, 44, 36, 59 ans

19 Novembre

- 1 homme – 3 mois
- 1 femme – 53 ans

20 Novembre

- 2 hommes – 63 ans et 7 mois
- 1 femme – 8 ans

21 Novembre

- 2 hommes – 9 mois et 63 ans
- 4 femmes – 16, 60, 23, 54 ans

22 Novembre

- 2 hommes – 46 et 36 ans
- 2 femmes – 22 et 25 ans

23 Novembre

- 3 hommes – 70, 36, 4 ans
- 4 femmes – 66, 20, 32, 48 ans

24 Novembre

- 1 femme – 74 ans

25 Novembre

- 1 homme – 52 ans
- 3 femmes – 30, 51, 38 ans

26 Novembre

- 2 hommes – 6 mois et 70 ans
- 1 femme – 12 ans

28 Nov.

- 1 femme – 8 mois

29 Novembre

- 3 hommes - 30 ans, 18 mois, 40 ans, *Edward MAY, patron d'un bateau anglais, 18 mois*
- 1 femmes - 42 ans

30 Nov.

- 1 mort né
- 1 homme – 17 ans
- 2 femmes – 41 et 26 ans

Du 1er au 6 Décembre, il y aura encore

- 2 hommes – 42, 28 ans
- 7 femmes - 66, 38, 26, 74, 3, 44, 71 ans.

Il semble dès lors que l'épidémie ait fini ses ravages; le 1er décès qui suit est celui d'un mort-né, le 14 Décembre; il porte le n° 155

Ainsi du 1er Novembre au 6 Décembre, il y eut. dans la commune 86 décès :

- 38 hommes
- 46 femmes
- 2 morts nés).

Le Télégramme du 20 Février 1964 signale, d'après les mémoires inédits de F. De Miollis, qu'on envoya de Brest deux médecins de Marine, MM.Pottel et Arnous. Les malades qu'ils purent soigner à temps furent guéris, tandis qu'à Carantec, à Henvic et à Taulé, les cholériques soignés par un vieux médecin de Morlaix, succombaient en quelques jours."

LE CIMETIERE DU VIL (1833)

La Municipalité, dans sa séance du 8 Avril 1833, décida l'ouverture, à dater du 10 Avril suivant, du cimetière du Vil. Elle élaborait, au cours de cette séance, un règlement du cimetière dont les paragraphes relatifs aux concessions déplurent à l'autorité de tutelle. Ce ne sera que le 18 Juillet 1836 qu'une ordonnance de Louis Philippe, roi des Français, autorisera les concessions aux conditions exprimées dans la délibération du conseil municipal du 13 Mars 1836.

Dans un numéro à venir nous reviendrons sur les soucis que donna à la municipalité l'érection de ce cimetière.

Nous ouvrirons d'abord nos pages à monsieur le desservant. Les lacunes de son journal nous obligeront à entreprendre des recherches assez longues sur la Croix du cimetière.

LE JOURNAL D'UN DESSERVANT

Monsieur François Poncin, desservant, était arrivé à Roscoff vers le 20 Mars 1815. Il devait rester à la tête de la paroisse jusqu'en Juin 1841. Il était né à Locmélar-Sizun le 12 Avril 1768.

Il avait succédé à monsieur Yves Constantin Picrel. Celui-ci avait été "Curé de Roscoff" avant la Révolution; il y fut nommé à nouveau en 1809. Il semble bien mortifié de n'être plus curé, mais "humble desservant de Roscoff" C'est très drôle de suivre de 1809 à Mars 1815, date de sa mort, les variations de sa signature au bas des actes de baptêmes.

Jusque vers Juin 1812 il signe toujours, Y. Constantin Picrel, Desservant, ancien curé de Roscoff, ou curé desservant.

Certaines fois, après 1812, on rencontre aussi : curé desservant, ancien recteur. Il est regrettable qu'il ne fût pas chanoine honoraire. Pour le supplément des cérémonies du baptême d'Hortense, Françoise, fille du Sieur Pierre Nicolas Lahalle, capitaine de Frégate, le 27 Mai 1813, il eût signé : "Y. Constantin Picrel, ancien Recteur, curé desservant de Roscoff, chanoine honoraire de Quimper et de Léon – c'eût été superbe !

A partir du mois d'Août 1813, il semble à peu près réconcilié avec son titre de "desservant". Désormais, jusqu'à sa mort, lorsqu'il ne négligera pas de signer, il ne fera généralement état que de ce titre : Picrel, Desservant ou Dess. ou Dt. Il est des gens qui ont la digestion très lente.

Les Statuts actuels du diocèse portent à l'article 91 que " le curé (recteur) devra veiller à relater dans le Journal historique de la paroisse les faits d'une certaine importance pour l'histoire locale."

Ce n'est que depuis Monsieur Morvan, recteur de 1868 à 1915, que le recteur tient une chronique des événements paroissiaux "d'une certaine importance".

Monsieur Poncin ne nous a pas laissé de journal: il n'en a pas tenu probablement. Toujours est-il qu'il a cru devoir glisser là où l'on ne s'attendrait guère à les trouver des notices auxquelles certainement monsieur le Desservant attachait de l'importance.

Sauf oubli de notre part il n'y en a que 5; elles concernent quatre événements entre 1815 et 1841. On les rencontre dans les registres communs aux baptêmes et aux mariages. Qu'y viennent-elles faire ? Étrange journal d'un desservant !

François Pascal Guéguen fut baptisé le 7 Avril 1833 et Julien Madelenau, le 12 Avril 1833. On baptisait en général dans les 24 heures qui suivaient la naissance. Entre ces deux actes de baptême se lit cette note très administrative : Le 10 Avril 1833 le soussigné a béni un cimetière au Vil par autorisation par écrit, de Monseigneur" de Poulpiquet de Bresca(n)vel, évêque de ce diocèse.

Poncin, Desservant de Roscoff.

Mais voici qui est inespéré.

Au-dessus d'un parterre de petites filles distinguées non déparé par la présence d'un garçon au prénom plus modeste, dominant le piaillage de ces nouveaux enfants de Dieu s'élève un chant de triomphe.

- Josèphe Suzanne Derrien fut baptisée le 2 Juillet 1834,
- Sébastienne Angélique Le Gad, le 3 Juillet,
- Jean-Louis Quéméner, de Poul ar Foll, le 10 Juillet. Emerentienne
- Olive Kerdudé le 14 Juillet,
- Victoire Marie Octavie Tirhard, le 17 Juillet.

Entre Sébastienne et Jean Louis, on croit entendre monter comme un écho encore enthousiaste d'une grande et mémorable cérémonie.

DA PEIZ HON-TADOU KOZ

CROIX

Le jour de l'Ascension 1834 une belle croix a été plantée dans le nouveau cimetière de cette paroisse.

Une population immense des paroisses voisines s'étaient rendues pour la cérémonie qui a eu lieu dans le plus grand recueillement. Toutes les autorités ont rivalisé de zèle dans cette pieuse circonstance et chacun a donné des preuves non équivoques des sentiments de piété qui animent les Bas-Bretons et les attachent pour, toujours à la foi de leurs pères.

- Poncin Desservant - Nicolas vicaire -
- Jean Deschamps maire.

Les trois noms sont de l'écriture du desservant. Monsieur Poncin a tenu à réparer un oubli, grave, à son sens. Le Dimanche de Quasimodo 1834 étant, nous le verrons le 6 Avril, le 5ème Dimanche après Pâques fut célébré le 4 Mai. L'Ascension, qui se fête le jeudi suivant, arriva donc le 8 Mai en 1834 - Monsieur le desservant était en retard de 3 mois.

Il faut arriver au 1er Février 1839, après le baptême de Louis Marie Ropars, pour trouver le 3ème document glissé par monsieur le Desservant dans les registres :

“ NOTA - Les plantations de l'hospice et des deux cimetières faites par Mr Lesquin, maire, le 1er Février 1840. ”

Les comptes de la Mairie notent, en fait, une dépense de 100 f réalisée en 1840 pour "Plantations des cimetières".

Ainsi monsieur le Desservant nous apporte une précision, Mais défions-nous de la, mémoire de notre septuagénaire. Pourquoi place-t-il au 1er Février 1839 un évènement qu'il date lui-même du 1er Février 1840 ? Pourquoi d'ailleurs ces plantations au milieu des baptêmes et des mariages ?

Nous avons raison de nous défier, car au bas d'une page, après le baptême de Paul Marie Huelvan

Le 21 Mai 1840, nous lisons :

“ N°- Les deux cimetières ont été plantés le 15 Avril 1840 par Mr Le Squin, Maire, la Cour de

l'hôpital et le Champ y attenants ont été, plantés en même temps par le même. "

Allez vous y retrouver ! Les horticulteurs nous diront de ces deux dates celle qui paraît la plus vraisemblable.

Saluons, en tout cas, en passant nos ormes centenaires.

Notre dépouillement des registres s'achève.

Au bas d'une page encore, faisant suite au baptême d'Anne Françoise, fille de Henry Séité et Thérèse Chapalain, du Raz, le 20 Août 1839, se lit cette notice :

“ NOTA - Les deux confessionnaux faits par Pondaven de St Pol ont été placés le 16 Juillet 1839. Ils coutent 400 francs. "

Monsieur le desservant se trompe. La séance du conseil de Fabrique du 23 Février 1840 décida "qu'il serait confectionné pour le 1er Juillet mil huit cent quarante, deux confessionnaux neufs avec ornements en bois de sapin par Michel Pondaven, menuisier à St Pol, pour le prix de quatre cents francs."

Et il en fut ainsi d'après les comptes.

Ce sont les deux confessionnaux du bas de l'église, étrange journal du desservant- !

LA CROIX

Monsieur Valentin Le Dault, trésorier de la Fabrique depuis le 18 Avril 1830, était un homme méticuleux comme il se doit, pour un Percepteur dont les comptes et la caisse sont strictement contrôlés; Il était, en effet, Percepteur receveur de l'arrondissement de Perception de Roscoff, qui groupait les communes de Roscoff, de l'île de Batz, de Plougoum, de Sibiril et l'Hospice de Roscoff.

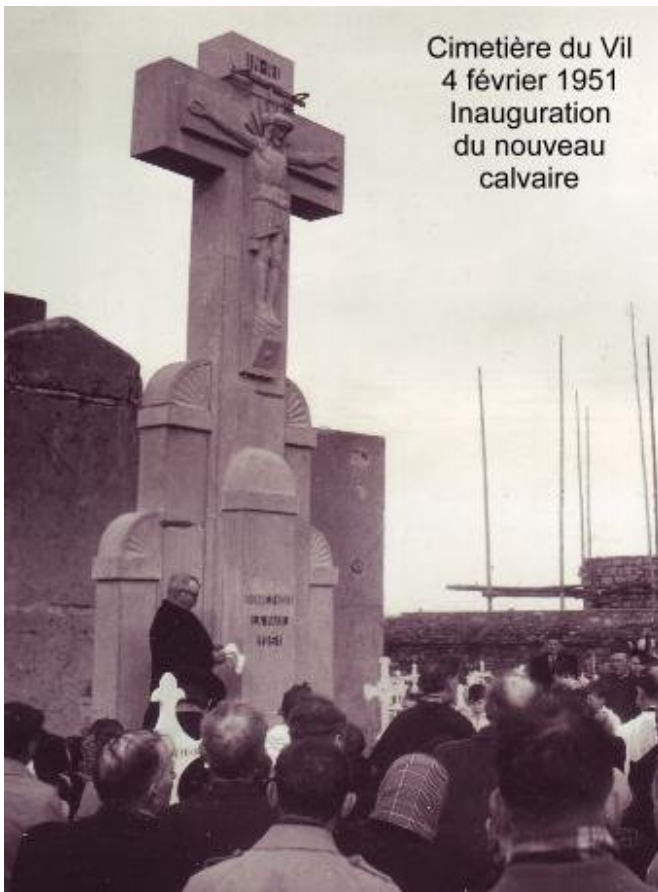
Ses comptes avec les Caisses de leurs "pièces justificatives" (factures acquittées) nous fournissent, des renseignements de valeur sur l'érection de cette croix, qui fut l'une des grandes joies de son Desservant au cours de son ministère de 26 ans.

Le calvaire actuel du cimetière, en granit de kersanton a été érigé sur les soubassements de l'ancien; il fut béni le Dimanche 4 Février 1951, après les Vêpres qui obturèrent les cérémonies du jubilé.

Beaucoup d'entre nous ont connu l'ancien crucifix et sans doute plusieurs à juste titre, regrettent-ils la disparition de ce vénérable calvaire au Christ immense, en bois de châtaignier; la Croix en était délabrée. Désormais il se dresse au fond de l'Eglise : la croix et son socle, qui est provisoire, datent de la mission de 1857.

Ce grand Christ, dans un état excellent de conservation, est-il le premier crucifix du Cimetière du Vil ? Nous allons essayer d'en juger sur pièces comptables.

Le cahier brouillard de Mr Blaisot qu'utilisa à sa suite, Monsieur Le Dault, porte au 20 Mars 1829



Cimetière du Vil
4 février 1951
Inauguration
du nouveau
calvaire



Ancienne croix du cimetière du Vil
Actuellement, elle se trouve
dans l'église de Croas Batz à Roscoff

" A Mr le Recteur pour le Crucifix devant servir au Calvaire - 120 fr.

Quel dommage, pour la rédaction de notre chronique, que la pièce justificatives fasse défaut !

Alors que les factures sont au complet pour 1827 et 1829 à 1835, pour l'année comptable 1828 (du 31 Mars 1828 au 31 Mars 1829), les factures manquent à peu près toutes. Ainsi, Monsieur Poncin donne quittance au trésorier d'une somme de 1.953 fr 7 centimes "pour frais du culte", sans fournir le moindre détail.

S'agit-il de l'achat d'un crucifix, ou de dépenses pour un crucifix déjà, existant dans la paroisse. Et s'il s'agit d'un crucifix neuf de quel atelier vient-il ? Autant de questions qu'une facture eût tranchées et auxquelles il est difficile désormais d'apporter une réponse sûre. Essayons cependant de fournir des éléments de solution.

En 1829, la population, nous l'avons vu, ne songeait pas encore à abandonner le cimetière de l'église.

Certainement, dès les origines, ce cimetière eut son calvaire de granit, probablement modeste comme celui de Rosko-Goz, son ancien; Partout en Bretagne, en effet, le champ des morts était dominé par une Croix ou un crucifix de pierre ou un calvaire imposant aux personnages plus ou moins nombreux. Et c'est du socle de cette croix que l'on publiait les annonces civiles, "sur la Croix" comme l'on- disait. Mais ce calvaire dont parle monsieur Blaisot désigne-t-il la Croix du cimetière ?

Si, en 1829, le cimetière avait sa croix en pierre, vraisemblablement nous la posséderions encore. On peut donc penser qu'à cette date le cimetière n'avait plus de Croix.

Il serait pourtant prématuré de conclure que le Crucifix de Monsieur Poncin ait été destiné au cimetière de l'Eglise. Il n'est point prouvé, en effet, que le terme "calvaire" fût alors consacré à la

Croix du cimetière. Il est même certain que nos factures, à propos de ces croix extérieures, les désignent du nom de "Croix."

Le "Calvaire" pourrait bien être la Croix de l'Eglise, face à la -chaire ou au fond de l'Église. Un bref mémoire, acquitté le 10 Janvier 1831 nous parle du transport d'une Croix très lourde.

“ Mémoire de Jean Baptiste KerHervé, menuisier.

Pour transport de la Croix du magasin à l'Eglise, à Monsieur Le Dault, trésorier :

- Payer à 7 hommes chacun 5 sous - 1,75
- Louis Guillou pour palan et Lui, 15 sous - 1,75 f
 - Total = 3 f 50
- Une autre main, d'une écriture ocre, en tous petits caractères a ajouté :
- Eau de vie - 0 f 90
 - Total = 4,40 f

Il fallait s'y attendre. Voilà bien longtemps qu'on a soif à Roscoff !

Cette Croix très lourde qui réclame pour son transport beaucoup de bras fut dressée dans l'église et fixée à une certaine hauteur par l'emploi d'un palan. Où ? Face à la chaire sans doute comme c'était la coutume, bien que l'emplacement, un pilier, soit peu favorable.

C'était donc "le Calvaire".

DESCENTE DE LA CROIX

Dans le prochain numéro nous traiterons d'une autre Croix, dont les comptes font état en Avril 1833 juste à l'époque de la bénédiction du cimetière du Vil.

Pour ne pas trop nous égarer, suivons notre grande Croix. En Août 1833, le 11 Août, Monsieur Le Dault note dans le cahier brouillard -:

11 Août 1835 - "Pour descendre la Croix 4 f 75 "

Ce renseignement précisé l'époque où fut payée la facture suivante, non datée

“ Mémoire de Louis Guillou (maçon) et Jean Baptiste KerHervé.

Pour monter et descendre la Croix à l'Eglise.

Pour Mr le Trésorier de l'Eglise :

savoir :

- Louis Guillou – 2,00 f
- KerHervé et Petel chacun une demi-journée – 2,00 f
- Deux journaliers chacun un quart – 0,75 f
 - Total = 4,15 f

Louis Guillou est payé deux fois plus que le patron menuisier. Son palan doit y être pour 1,00 f comme pour l'installation de cette Croix le 10 Janvier 1831.

La Grande cérémonie de l'Ascension 1834 se prépare. C'est ce Crucifix que l'on a décidé d'édifier au cimetière.

Quelques jours plus tard, le 8 Septembre 1833, Jean Baptiste KerHervé, promu "forgeron" pour la circonstance sans doute facture 2,70 f deux chevilles de fer pour la Croix, pesant 4 livres 2.

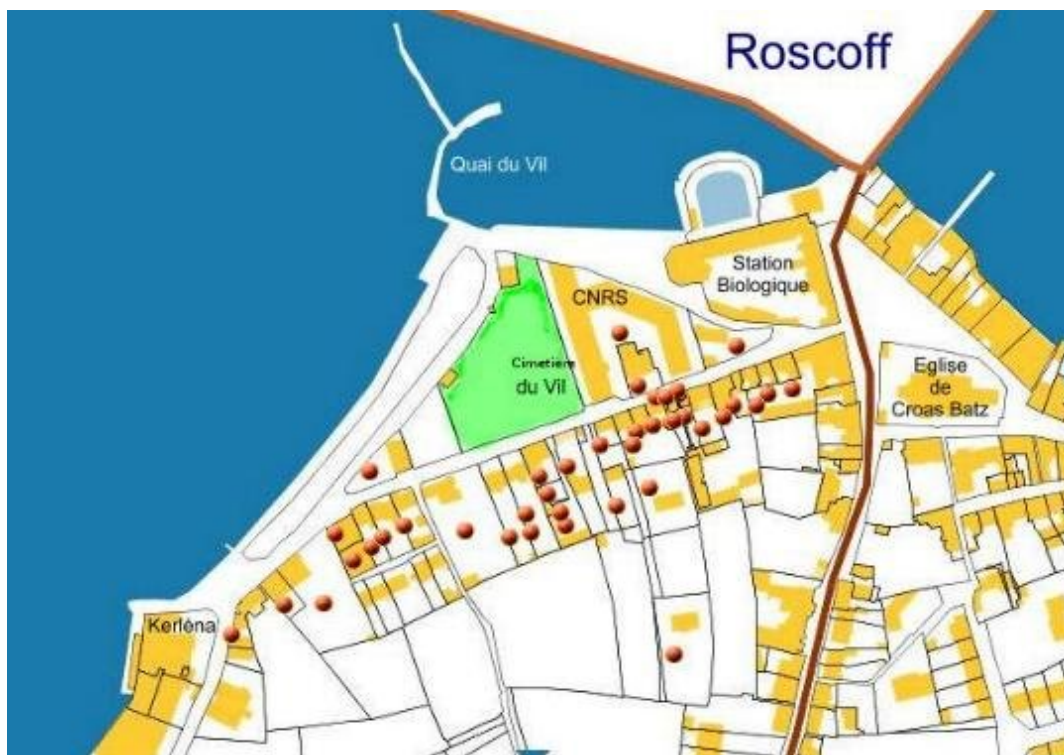
C'est manifestement la Croix précédente qui attend, descendue, d'être plantée au cimetière. On ne voit pas d'autre emploi à nos deux chevilles de fer que de fixer solidement le dos du Christ à la Croix. Cette précaution indispensable pour un crucifix destiné à affronter le vent incessant et rongeur de Roscoff, n'était pas nécessaire pour un Crucifix d'intérieur.

Que l'on se reporte au Crucifix du fond de l'Eglise.



Le cimetière du Vil

DERNIERS PREPARATIFS



Au début de 1834 on commence à se remuer. Le dossier des "pièces justificatives" pour les comptes de 1834 contient une liasse copieuse, la liasse n° 11, comprenant 12 pièces sous la rubrique "CROIX DU CIMETIERE - DEPENSES". Quelques factures n'ont aucun rapport avec cette croix.

Nous en tirerons les documents qui paraissent utiles à notre propos.

D'abord sur papier au timbre royal à 35c., la pièce authentique d'une convention passée entre Mr Le Dault et Louis Guillou et rédigée par le trésorier

" Entre nous, Soussignés Vtin Le Dault trésorier de la fabrique de Roscoff et Louis Guillou, maître maçon, est convenu ce qui suit :

“que moi Trésorier m'oblige à fournir les pierres de taille rendues au cimetière de Roscoff pour établir un pied d'estat (piédestal) pour la Croix qui doit être placée au dit cimetière, lequel pied d'estat aura douze pieds à la première marche en quarré (389 cm) sur treize pouces de largeur (34 cm) sur sept à huit pouces de hauteur (21 cm). La deuxième marche neuf pieds dix pouces (321 cm) sur la même hauteur et largeur. La troisième marche aura sept pieds huit pouces (253 cm) même hauteur. Et que la base du pied d'estat établi sur cette troisième marche aura les dimentions convenables pour le-dit pied d'estat qui aura quatre ou cinq pieds de haut (entre 1,30m et 1,60m), dans l'ordre Corintien, que le jour de Casimodo six Avril prochain, le tout étant terminé, je paierai au dit sieur Louis Guillou la somme de cent cinquante francs.”

Que, moi, Louis Guillou m'oblige à remplir exactement les conditions ci-dessus, à fournir la chaux et ce qui pourra être nécessaire pour consolider le dit pied d'Etat dont est cas moyen en la somme de cent cinquante francs qui me sera comptée aussitôt que j'aurai, après la Croix plantée, bâti le pied d'Etat sur la 3ème marche, ce que je m'oblige à terminer de suite.

Ainsi fait et convenu entre nous et de bonne foi à Roscoff le 1er Mars 1834.

Signé : Vin Le Dault - Louis Guillou.

A la suite de cette convention Louis Guillou a donné reçu de sa propre main :

" Je reconnais avoir reçu la somme de cent cinquante francs pour le ditte marché de monsieur le trésorier de Lesglisse de Roscoff se jour 6 avril 1834.

Pour acquit : L. Guillou.

La Croix étant donc plantée pour ce jour et son piédestal (au sens propre) maçonné autour.

Actuellement la 1ère marche est totalement enfouie dans le sable et la 2ème aussi est très largement ensablée. La troisième, bien dégagée, conduit à une plateforme carrée de 253cm de côté. Pour soutenir le calvaire de 1951 il a fallu élargir un peu cette plate forme à l'est et à l'ouest en utilisant semble t-il, deux pierres de la corniche du piédestal.

D'où venaient les pierres de taille ; elles ne furent pas achetées, nous en aurions eu la facture dans notre liasse n° 11. Elles provenaient de la chapelle en ruines de St Sébastien et assez vraisemblablement, d'un soubassement de Croix du cimetière des pestiférés (St Sébastien sera l'objet de notre prochaine étude).

Autour de l'année 1833 ces ruines étaient, une pomme de discorde entre la Fabrique et monsieur Lahalle. Chacun se prétendait propriétaire de ces pierres, De guerre lasse, la Fabrique retira ses prétentions. Alors, beau joueur, Monsieur Lahalle fit don à l'Eglise de ces matériaux, par la lettre suivante :

“ Mon cher monsieur Poncin,

Maintenant que le conseil de Fabrique, ne me conteste plus mes droits sur les matériaux de St Sébastien, je vous prie de les accepter pour l'Eglise de Roscoff et, de croire aux sentiments inviolables de votre tout dévoué - Henry Lahalle

Roscoff le 16 Août 1833. "

Devenu percepteur de Roscoff en 1836, il accepta le 8 Décembre 1836 de succéder aussi à Mr Le Dault dans la charge de trésorier de la Fabrique. Que se serait-il passé si le litige de St Sébastien s'était élevé sous son mandat ?

Le transport des pour le soubassement de la Croix fut effectué par François Moncus, d'après une facture non datée de Louis Guillou.

" Pour transport des pierre de taille de St Sébastien aux Simitier

6 Voiture transporte par François Moncus 9 francs (de l'écriture du trésorier). Louis Guillou

La facture de Jean Broudin, maréchal, nous relevons, concernant " Le Calvaire " .

“ Fournis 18 crampes pour solider les pierres et un cercle autour de la Boîte pour recevoir la croix pesant toutes ensembles 70 livres 1/2 à 50 centimes : 35 fr 25 c

Idem 31 livres de plomb pour saisir les dites crampes : 9 fr 30 c.

Idem 10 livres de charbon pour fondre le plomb : 1 fr

Le reste de la . facture concerne le presbytère.

" Pour acquit de la dit somme,

Roscoff le 20 Avril 1834 - Jean Broudin, maréchal de France.

Une petite fantaisie !

LA BENEDICTION

La bénédiction solennelle de la Croix eut lieu le 8 mai, jour de l'Ascension, nous l'avons dit.

La Croix était rutilante de peinture et d'or ; Monsieur Saluden reçut ce jour-là 90 francs pour un travail. Il en donna reçu sur une feuille de papier timbré à 35 centimes :

" Je reconnais avoir reçu de Monsieur Le Dault la somme de quatre vingt dix francs pour avoir peint et doré la croix du Simitiaire neuf.

Roscoff le 8 mai 1834 - pour acquit - Saluden jeune peintre.

En l'absence de toute description, on put assurer que le linge du Christ était doré, de même aussi les boules (pommes) qui prolongeaient les trois extrémités de la Croix. Pour les peintures ne cherchons pas à les imaginer.

On peut trouver le prix très élevé; les ingrédients coûtaient cher; combien de couches donna-t'on ? Sans doute 3.

N'ayant jamais assisté à une cérémonie de ce genre je ne me représente pas bien l'usage qui fut fait d'un rouleau de ruban de soie commandé, apparemment,, pour la bénédiction de la croix. Cette facture du 12 may 1834 est dans notre liasse; c'est un duplicata :

" Doit Madame le Dault à Rouvier de Roscoff pour vente et livraison à elle faites des marchandises ci âpres détaillées, savoir :

1834 - 12 may

- Cent une aunes ruban de soie à 30 centimes l'aune ci - f. 30,30
- Le port de Brest – f. 0,30
- Total - f. 30,60

L'aune de Paris mesurait 1,188 mètre. Notre ruban développait 120 mètres.

La Croix en fut sans doute pavoisée.

APRES LA BENEDICTION DE LA CROIX

On pourrait croire le Calvaire gréé par ses peintures pour une longue traversée.

Il lui manquait cependant pour l'inauguration ce coffre que la piété ancienne aimait à joindre aux statues vénérées : un tronc.

La Fabrique y songeait; elle ne craignit pas d'enlaidir le piédestal en fixant contre lui un grand coffre reposant sur la plate-forme et qui devait faire office de tronc,

Le travail fut confié à in Jean-Baptiste K/hervé (à cette époque on abrégait "Ker" en "KI", ainsi Klbiriou). Le meuble fut exécuté en chêne; le dessus était incliné et pouvait servir d'appui aux personnes qui s'agenouillaient sur la pierre. Tronc et prie-Dieu à la fois ou, comme l'écrit Jn Bte, "Tronc et boîte".

Nous ferons grâce, pour une fois, du mémoire de K/hervé, qui fut réglé le 21 Juillet 1834 au prix de 58 francs.

Pour acquit, Roscoff le 28 may 1834 - Rouvier.”

Notre maréchal de France, redevenu plus modestement Jean Moudin, se fait payer 4 fr 80, le 5 Octobre 1834 la "fourniture de quatre crampes pour le tronc de la Croix et quatre pat(t)es-fiches plus une entrée pour la sèrure."

Lorsque Saluden jeune, peintre, donnè acquit le 17 Janvier 1835 d'une somme de 21 fr, il précise : "Peint en marbre le pied-estal de la Croix.. 6 fr", il devait s'agir de la "boëtte-tronc"

Il serait injuste de mesurer la dévotion des chrétiens sur les sommes qui sont recueillies dans les divers troncs, autrefois, comme aujourd'hui.

Les comptes de 1841 portent en recette :

“Tronc du cimetièrè depuis la fondation - 31,63 fr (sept ans).

Le relevé suivant fut fait en 1846 et se montait à 25 fr 18, le 3ème relevé en 1847 - le montant : 1,70 fr Le quatrième relevé eut lieu en 1849; la somme – 40 fr 65, exceptionnellement élevée, laisse entrevoir qu'il s'est passé quelque chose d'important en 1848-1849.

Le nombre des décès est moyen en ces années : il n'y eut donc pas d'épidémie grave; Roscoff en connaîtra une autre en 1867 (119 décès centre 91 en 1868 et 93 en 1869). En 1870 il y aura 131 décès; l'interprétation m'échappe; peut-être encore le choléra.

a première fois que le tronc du cimetièrè est signalé dans les comptes en recette, c'est en 1836, deux ans après la bénédiction.

“ Tronc du cimetièrè, pour les abeilles... 2 f 52 ”

Il semble bien que ce soit un essaim d'abeilles, en crise de logement, qui s'est engouffré par la petit trou des sous dans la "boëtte", Elles ne manquaient pas de goût les petites bêtes : les fleurs des dunes s'épanouissaient en paix en ce champ des morts qui pouvait héberger plus de 400 dépouilles et n'en devait alors contenir qu'une cinquantaine.

Les bestioles cependant furent bien imprudentes de narguer de façon si piquante la dévotion des Roscovites. Nos anciens étaient sans doute plus austères que nous, mais tout autant que nous dévorés de passions. Ils ne se sentirent pourtant aucune envie de s'agenouiller contre ce prie-Dieu bourdonnant.

L'essaim trouva preneur à 2 f 52. Le miel était très apprécié à cette époque; le sucre était une denrée encore rare.

Le Christ, en châtaignier, a merveilleusement résisté aux intempéries ; la Croix, en chêne, elle, implantée dans la maçonnerie pourrissait dans la pierre. Il fallut la raccourcir ; monsieur François Allain se souvient d'y avoir procédé avec son oncle.

On eût pu restaurer, on préféra mettre le Crucifix à la retraite; sans doute avait-on pour cela des raisons. En 1951 il fut remplacé, nous l'avons vu, par un calvaire en granit. La pierre, dit-on, convient seule en Bretagne pour cet office.

La mission de 1957 sortit notre Crucifix du débarras de Sainte Brigitte. A cette occasion, Monsieur Guyader lui confectionna la Croix et le socle actuels. Il put ainsi chaque année depuis, participer aux offices du Vendredi Saint.

Depuis 1963, il a retrouvé son Église à laquelle il était primitivement destiné. Mais non plus désormais face à la chaire; le petit crucifix lui eût rendu sans grand dommage son ancienne place. Il n'en a pas été question. Au fond de l'église, contre le mur blanc laissé

libre par les albâtres, notre cher Crucifix suscite la contemplation et la prière incomparablement mieux que les plus beaux chefs d'œuvre perdus dans l'ombre face aux chaires de nos églises.

Depuis 1963... jusqu'au jour où un nouveau desservant.....

UNE COMMUNE PAUVRE

Il faudra qu'un jour, nous y revenions longuement sous le titre :

UN SIECLE DE DESARROI FINANCIER,

LA COMMUNE DE ROSCOFF AU XIX^{ème} SIECLE.

Aujourd'hui, pour mettre un point final à nos recherches sur le cimetière du Vil, retenons-en seulement ce qui a trait aux dépenses imposées par l'édification de ce cimetière.

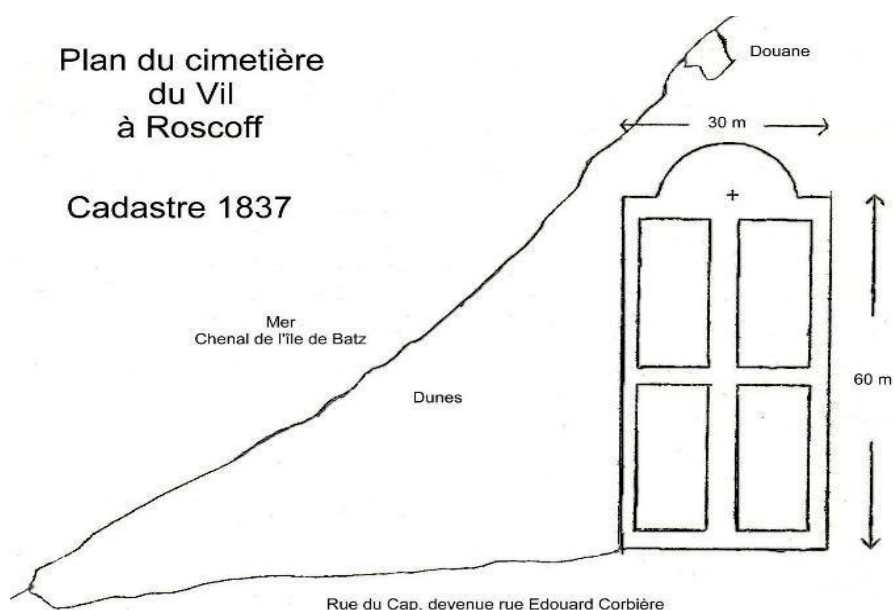
Le budget de 1833 prévoyait comme recettes ordinaire 2.630,60 fr, provenant pour la presque totalité des droits d'octroi; ceux-ci étaient surtout alimentés par la contrebande d'eau de, vie vers l'Angleterre (ou smoglage). C'était peu, et voici que la construction des murs et l'aménagement du terrain exigeaient la lourde dépense de 2.250 fr. On emprunta sur place.

La municipalité se réunit le 8 Avril 1833 pour établir le règlement du cimetière. On avait prévu 404 emplacements auxquels s'ajoutait la parcelle réservée aux enfants de 7 ans et en-dessous. Le grand souci des édiles fut d'inciter les familles aisées à prendre des concessions.

L'article 6 le déclare sans vergogne :

"Art. 6 - Un des avantages que doit retirer la commune de ces concessions étant de pouvoir couvrir une partie des frais d'édification du cimetière et de réaliser en conséquence immédiatement une somme quelconque, il doit être fait une différence dans les prix en faveur des concessionnaires qui se présenteront sous une époque donnée. "

- concessions à perpétuité : 60 fr jusqu'au 1er Juillet (120 fr, après)
- pour 100 ans : 40 fr jusqu'au 1er Juillet (80 fr après)
- pour 50 ans : 25 fr jusqu'au 1er juillet (25 fr après)



Le règlement ne plut pas à l'administration de tutelle. Le préfet reprochait au règlement son système des concessions et au cimetière son exigüité (depuis 1833 il a été déjà agrandi deux fois).

Le projet de règlement de 1834 et celui de 1835, à leur tour, furent rejetés par le Préfet.

Le règlement élaboré le 13 Mars 1836 eut l'heur de plaire enfin, aux tuteurs. Louis Philippe, roi des Français, par une ordonnance du 18 Juillet 1836, expédiée de son palais de Neuilly, autorisa les concessions au cimetière de Roscoff aux conditions de la délibération municipale du 13 Mars 1836 :

- Concessions perpétuelles - 300 fr
- Concessions temporaires (15 à 50 ans) - 3 fr par an.
- Un quart sera prélevé sur ces prix "pour droit des pauvres."

Les Pauvres gens !

Un gouvernement qui s'encombre trois ans d'une bagatelle !

Une municipalité sans le sou, qui depuis trois ans (immédiatement !), attend une somme quelconque pour amorcer le remboursement d'un emprunt nécessaire ! Elle ne pensait pas si bien dire. La somme fut bien quelconque :

- 135 fr en 1835 (1ère fois en compte)
- 35 fr 75 en 1840 (2ème fois en compte)
- aucune concession en 1841, 1842, 1843.

Les braves gens n'en dormaient pas moins bien en paix sous leur dalle de pierre gravée de noms inconnus et achetée d'occasion, leur nom propre, mal orthographié sans doute, peint sur une croix de bois. Ainsi nous faut-il nous représenter les tombes de nos arrière-grands-parents " une croix de bois plus ou moins grande qu'il est d'usage de placer au bout de la pierre." (délibération du 31 mars 1834).

Requiescant in pace !

ENCORE UNE CROIX DE CIMETIERE

Quelques jours après la Bénédiction du cimetière du Vil, le 19 Avril 1833, Jn Bte h/liervé reçut 29,75 francs pour un travail dont il fournit le mémoire suivant

" Mémoire de Jn Bte K/hervé, menuisier - Pour fourniture d'une croix au cimetière de Roscoff Pour Mr Le Dault, trésorier de l'Église,

savoir :

- Peinture huile et ocre - 4 f 55
- Un Bordage de 16 pieds pour la Croix à 25c - 4 f 00
(Le pied mesurait 324 millimètres)
- Pour soc, bas de la Croix 16 pieds de feuille - 1 f 70
- Pointes, une demie-livre - 0 f 40
- Réparation du Christe, façon de la Croix et application des peintures - 15 f 00
- 5 pieds de chevrons pour placer la Croix, à 2 sous - 0 f 50
- Un quart de jour - 0 f 50
- Transport de la pierre de la croix à 12 hommes - 2 f 60
- Fourniture de chaux, façon du bas de la Croix - 0 f 50

□ TOTAL ...- 29 f 75

Douze hommes ensemble ne pouvaient pas ne pas avoir soif, eussent-ils travaillé ou non. Je soupçonne fort ces 2 f 60 de voiler pudiquement, pour les comptes de l'honorable percepteur, une séance de cabaret.

Une simple division par 12 fera apparaître que ces 52 sous ne constituent pas un compte sérieux. Je vois donc les choses ainsi : 2 à 3 sous chacun et le reste en eau-de-vie. Ils n'auraient tout de même pas bu deux litres d'alcool.

Jean-Baptiste ne précise la nature de la réparation qu'il a faite au "Christe". Il ne se doutait pas qu'une centaine d'années plus tard un desservant de Roscoff crierait au sacrilège et qualifierait d'inconscient un menuisier-ébéniste qui osa retoucher une sculpture ancienne, eût-il pour cela mandat de monsieur Poncin. Passe de lui "façonner une croix" !.Et encore! Il ne suffit pas de savoir sculpter, il faut connaître les styles. Un Christ qui n'a plus de bras est infiniment plus émouvant que le même Christ défiguré par des bras qui ne lui vont pas. On s'en rendra compte par un tout petit Christ, trouvé précisément à Roscoff, dont la photographie est exposée à l'Ossuaire.

Mais en 1830, il n'y avait pas encore d'organisme chargé de veiller sur notre patrimoine artistique.

Ce Christ ancien réparé et fixé sur une nouvelle croix était de dimensions assez réduites pour que son transport de l'atelier à son emplacement n'ait réclamé aucun renfort de main d'œuvre.

Par contre, le socle dans lequel il devait être planté était une lourde pierre, son transport fut réalisé par une équipe de 12 hommes. C'était manifestement le socle d'une ancienne croix de pierre, dans le genre de celui de la Croix de Rosko-Goz. Il se trouvait probablement dans le cimetière de l'église, comme soubassement de la croix, disparue, de ce cimetière.

Mais en quel cimetière fut transporté ce socle : le vieux ou le neuf qui venait d'être béni une semaine avant le mémoire de K/hervé ?

Le neuf, serait-on tenté de répondre à cause de la date. On aurait voulu donner une croix peut-être provisoire, à ce nouveau champ des morts, avant de procéder. à la première inhumation.

Cette hypothèse me paraît devoir être écartée. La croix de Jn Bte fut plantée me semble-t-il, dans le cimetière de l'église.

En effet, c'est un an plus tard, nous l'avons vu, que fut plantée et bénie solennellement la Croix du Vil ; il ne fut pas question alors dans les factures de l'enlèvement du socle monolithique ni de son emploi; le nouveau socle était maçonné.

D'autre part, on ne voit pas trace de l'achat de ce socle, il était donc ancien. Sans doute se trouvait-il déjà dans le cimetière de l'église; peut-être cependant pourrait-il s'agir du socle de la Croix, alors disparue, qui dominait le rocher au nord de la place de l'église. C'était la Croaz-Batz auprès de laquelle fut construit le Fort de la Croix, encore visible aujourd'hui.

Si ce socle ancien avait été transporté de ces emplacements au cimetière du Vil le transport se fût fait en charrette. Or, il n'en est pas question. On dira peut-être que le propriétaire a fait cadeau de cette prestation à l'Eglise.

Cette supposition est peu vraisemblable. A l'époque, en effet, l'église de Roscoff avait des revenus substantiels, provenant, pour une part, de la location des terres reçues en donation depuis des siècles. Ces revenus étaient appliqués à la célébration de nombreuses messes ou d'offices aux intentions des donateurs. Ils subvenaient aussi à une partie des frais du culte ou à l'entretien très lourd du bâtiment de l'église.

Depuis la loi de Séparation au début de ce siècle, la paroisse de Roscoff, comme les autres paroisses françaises, a été spoliée de tous ces biens meubles et immeubles par l'État. Il semble bien, à cinquante ans de distance, que ce fut là un beau débarras pour l'Eglise de France.

Le cardinal anglais Newman, au siècle dernier, se plaignait d'être encombré d'une maison dont l'entretien était trop lourd pour sa communauté..

Il écrivait : " C'est l'histoire de l'homme qui avait acheté un éléphant et qui était trop pauvre pour le garder, trop bon pour le tuer et incapable de persuader personne de l'accepter...". Il n'avait qu'à se faire voler par l'État c'était très simple. Mais Newman ne vivait pas en France.

Il était de la plus stricte justice que les ouvriers qui travaillaient pour la Fabrique fussent rétribués pour tous leurs services. Les comptes et les factures montrent clairement que l'on ne faisait pas de cadeaux à l'église sous cette forme : tout est compté, une pointe, un morceau de bois, un clou, une livre de charbon de bois pour fondre le plomb, une poignée de chaux, un verre d'eau de vie et le temps passé à le boire... Peut-être même; parfois en profite-t-on.

Si les gens en avaient le désir et les moyens, ils pouvaient comme les autres paroissiens, contribuer à la vie matérielle de l'église en donnant aux quêtes ou en déposant leurs offrandes dans les troncs; c'était plus discret.

On supposera donc qu'il n'y eut pas de charrette et que le transport par des hommes seuls représente un déplacement de quelques mètres au milieu des tombes.

Qu'est devenue cette croix de cimetière en bois ? Il semble bien qu'elle ait retrouvé, elle aussi, le chemin de l'église après la disparition des tombes. Ce serait peut-être le petit crucifix de chapelle qui se trouve actuellement face à la chaire, un peu perdu dans sa petitesse sur cette puissante colonne de granit. Avec quelques arrangements dans les dimensions de la croix on pouvait lui donner des proportions correctes pour une croix de petit cimetière d'après la Révolution.

Ce crucifix est ancien, du 15e, 16e siècle. Mais ses bras ne sont pas authentiques, les mains sont énormes. Les doigts auraient dû être repliés..Nous sommes manifestement en présence d'une malencontreuse restauration d'un beau petit crucifix, une restauration artisanale du 19ème siècle.

Le visage, la chevelure et la couronne d'épines ont été massacrés par des raclages si profonds qu'un sculpteur de talent a reconnu impossible la restauration de la tête. Aussi bien eût il fallu lui faire d'autres bras. La peinture parvient à peine à donner un léger relief à cette figure aplatie.

Avons-nous là des traces de cette "réparation du Christe" réalisée par notre menuisier de village, abusivement promu sculpteur ?

Ce crucifix a été nettoyé à la fin de l'été 1963.

PARLONS ARGENTERIE

L'argenterie de l'église, à l'exception des vases sacrés, fut enlevée le 4 Mars 1793 et expédiée au district de Morlaix pour contribuer au renflouement des finances du gouvernement. Cette argenterie spoliée "pesait 447 livres 10 onces ou 95 marcs deux onces".

LA VIERGE EN ARGENT

La Vierge en argent fut enlevée elle aussi. La tradition veut qu'elle ait été rachetée son poids en écus d'argent de six livres. Toujours est-il que nous l'avons encore. On l'appelait la Vierge de Marie Stuart; cette attribution est une grossière erreur; le style en est fin 17e siècle. Les poinçons permettent de la dater de façon assez précise : 1686-1687. Marie Stuart débarqua à Roscoff en 1548; elle avait 6 ans..



Cette statue est l'œuvre d'un orfèvre parisien, elle pèse 3 livres 9 onces.

L'enfant Jésus tend les bras vers la croix que la Vierge tient dans la main droite. C'est là un thème spirituel bien 17e siècle. Ainsi cette statue serait une authentique Notre Dame de la Croix. Elle aurait inspiré la transformation de la statue plus ancienne de N. Dame de Croaz-Batz, dont la Croix était non seulement une erreur d'époque, mais une chose laide.

Le même thème a été repris en granit de kersanton dans la statue qui domine le porche de l'église. Ce travail fut exécuté en 1874 et coûta la somme de 650 fr. Le kersanton sombre se travaille assez aisément mais c'est un matériau terne, sans chaleur, que le soleil le plus ardent n'arrive pas à faire chanter. Cette statue médiocre avec son socle en granit clair de Cléder a été placée très malencontreusement au sommet de la cheminée de la chambre des délibérations. On a fait disparaître ainsi un élément caractéristique de l'architecture religieuse du 16e siècle morlaisien. Sans compter que kersanton et granit de Cléder ne peuvent que pâlir auprès de la pierre de Roscoff et de l'île de Batz qui a servi à édifier l'église, les chapelles, la sacristie, l'enclos. Ce granit tout veiné de grosses coulées de quartz, taillé frustement par des outils respectueux de la matière, est une pierre vivante, qui chante au soleil.

Nous ne savons pas regarder.

LES CROIX EN ARGENT

En 1793, Roscoff avait deux croix en argent; elles furent enlevées le 4 Mars 1793. Dans l'inventaire dressé ce jour-là elles sont décrites ainsi :

- 7°) une petite croix d'argent garnie en dedans de bois ou de fer, pesant brut 3 livres 9 onces 1/2.
- 8°) une grande croix d'argent garnie en dedans de fer ou de bois pesant brut 7 livres 6 onces.
- 9°) la garniture d'argent du bâton de la dite croix en 11 grands morceaux et 17 petits pesant, net 2 livres 13 onces.

Le calme revenu dans le pays après la Révolution on se préoccupa d'avoir de nouveau deux croix d'argent, l'une avec un socle pour servir à l'autel, "la petite", l'autre pour porter en procession, "la grande". Nous avons encore ces croix. Toutes deux sont l'œuvre de Le Goff "marchand orfèvre - joyaillier -- Bijoutier A LA COURONNE D'OR à Morlaix".

a grande fut livrée le 26 thermidor / an 13 de la République - le 14 Août 1805.

La croix n'est évidemment pas en argent massif; elle est faite de lames d'argent recouvrant une âme en bois qui lui assure de la rigidité.

Le Christ et la Vierge à l'enfant, en argent aussi, sont appliqués à la Croix..

Cet argent pèse 17 marcs, 4 onces et 2 gros soit :

- 244,76 gr (marc) x 17 = 4.160,92 gr
 - 30,59 gr (once) x 4=122,36 gr
 - 3,82 gr (gros)'x 2 = 7,64 gr
- 4.290,92 gr.

Ces 4.290 gr d'argent premier titre sont évaluée "matierre et controle à 999 livres 6 sols." "La façon, le bois et la ferure, se montant à 450 livres 14 sols."

La facture s'élève donc exactement à 1.450 livres s 'est une fortune, le prix d'une maison moyenne.

On notera la difficulté que ressentent les gens à recourir aux nouvelles unités de monnaie (franc) et de poids; les imprimés de Le Goff portent, cependant, des colonnes "hectogrammes, décagrammes, grammes."

Cette grande croix chacun peut l'admirer dans l'église auprès de N. Dame de Croaz-Batz, c'est elle encore qui est fixée au catafalque pour les obsèques.

Le 1er Août 1807 Le Goff envoyait "pour l'Eglise de Roscoff une Croix d'autel à la taille de 26 pouces (70 cm).pesant 5 marcs, 1 once, 2 gros". Chacun s'amusera à effectuer les opérations; le poids était de 1.262gr.

“ Argent et controle compris

- à 56 livres 10 le marc : 291 livres 6 sols 6 deniers
- Façon réduite au plus léger bénéfice : 210 livres
- 501 livres 6 s. 6 d.
- Cinq cent livres

Le Goff

Cette croix d'autel, sur pied, pendant longtemps fut portée dans les maisons mortuaires. Actuellement elle est conservée au presbytère ainsi que la Vierge en argent.

LE BATON DU BEDAU

Le 16 mai 1807, le bâton d'ébène (bois de Desne comme on disait au 17ème siècle) du bedeau reçut une garniture d'argent qui coûta 24 livres

- Pois 2 onces 3 gros d'argent . 15 livres
 - Façon : 9 livres
- 24 livres

Habillé de rouge aux offices, barrette en tête, et dans la main ce sceptre noir rehaussé de trois lames d'argent il n'en reste plus que deux, regardez bien, qui n'aurait eu conscience de sa dignité liturgique de "bâtonnier", eût-il été pourtant aux modestes appointements annuels de 36 francs.

Ce sont peut-être de tels appointements, réduits à l'état de symbole, que nous devrions appeler des "honoraires" : un honneur qui vous est fait.

Saïk (François) Chréach, Bâtonnier sans discontinuer de 1808 jusqu'à 1846 au moins, devait trouver tout simplement qu'en ces temps de pauvreté 36 fr c'était toujours bon à prendre. Il ne fut jamais augmenté l'argent était stable. En 1809 il n'eut cependant que 35 fr 55.

Brave Saïk !

Jean Feutren

LA CHAPELLE SAINT SEBASTIEN

Cahiers de Mr Le Corre

L'érection de cette chapelle nous est connue par la délibération du Général du Minily, le 11 Juin 1600 (archives départementales G.332) :

“ Au mois de Décembre 1598, les dits habitants auraient obstant la contagion qui lors y était, par dévotion singulière pour la conservation du péril qui estait au dit temps, en éminent danger de mourir sans administration des Sts Sacrements et après la mort de venir carents de sépulture en terre bonoiste, et n'avoir aucun endroit de ce faire aux bons catholiques romains pestiférés ou à pestiférer quand N.S. tout puissant rendra les dits habitants présents et à venir affligés en telle punition, fait voeu et offrande de prendre et acquérir par deniers communs d'aulmônes une pièce de terre afin de la bénir pour servir Dieu sous l'invocation de M.M. St Roch et St Sébastien pour y faire une chapelle et ensevelir les cadavres pestiférés.

Mgr de Neuville a arrêté la construction de la dite chapelle, et assigné le jour de demain (12 Juin

1600) pour la bénédiction de la première pierre." (Mr Peyron - Le Minihy-Léon - P-172).

La chapelle construite, avec le lazaret ou hopital y attenant, il restait à en assurer le service. Ce qui se fit par l'acte suivant :

" 11me Juin 1600. Acte par lequel les habitants de Roscoff et paroissiens de Toussaint et St Pierre, assemblés en corps politique, s'obligent de faire desservir une messe par semaine dans la chapelle de St Roch et St Sébastien par eux fait construire et par l'agrément du Seigneur Évêque, pour procurer aux habitans du lieu les Sacrements et la sépulture, en temps de maladie contagieuse, pour les pestiférés et dont plusieurs personnes moururent au mois de décembre 1598". (Cf. Chapelleries, Gouvernements, fondations, Bénéfices et Communautés - Du .Chatellier, 1764 Mairie de St Pol de Léon (Page 173)

La chapelle de St Roch et St Sébastien fut construite à l'est de la ville, près de Landivinec : elle fut entourée de larges fossés . on établit auprès un lazaret pour y recueillir les personnes atteintes de la peste qui ravagea plusieurs fois la Bretagne au 16e et au 17e siècles. Un cimetièrre, à l'entour de la chapelle, servait à leur sépulture.

En 1632, les Bourgeois assemblés décidèrent "que tous les pestiférés et ceux qui les auront hantés seront cadenassés dans la maison de santé de St Sébastien, jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de les guérir,.."

On prenait les mesures les plus énergiques pour éviter la contagion " Sur ce que le procureur Syndic a remonstré la maladie contagieuse estre en la ville de Morlaix, proche de cette ville de trois lieurs, et que les habitants du dit Morlaix fréquentent et hantent journellement cette ville, ont esté les habitants d'avis deffense estre faite aux habitants de cette ville, de quelque condition que ce soit, de loger et bailler retraite à ceux du dit Morlaix, Plougaznou et autres lieux suspects de contagion" Délibération de la Municipalité de St Paul, 4 Août 1631.).

A suivre ...

n° 186 – Septembre / Octobre 1964

LA CHAPELLE SAINT-SEBASTIEN

Cahiers de Mr Le Corre

Les précautions n'empêchaient pas la contagion, puisque une seconde chapelle, dédiée à St Roch fut construite près de St Pol en 1630, pour le service des malades de l'hôpital bâti à cette époque pour recueillir les pestiférés.

En Octobre 1665, "Défense était faite de par le Roi aux ports de Bretagne de recevoir les navires anglais, à raison du mal contagieux dont le dit pays est affligé ; et ordre donné de courir sus aux réfractaires, de couler leurs vaisseaux à fonds pour prévenir les inconvénients qui pourraient arriver de leur communication."

Il était défendu également de faire aucune cargaison pour l'Angleterre et l'Irlande."

Cette ordonnance du Roi, transmise par Mazarin devait être bannie aux ports de Penpoul et Rosgoff"(Registre des Délibérations du Minihy-Léon - Mairie de St Pol de Léon).

Les Pestiférés, même au cercueil, ne laissent pas d'être un objet de terreur. Ainsi, lors de la, peste de 1626, les Carmes remontrant aux Juges de St Paul "qu'ils souffrent grand dommage de ce que depuis 10 ou 15 jours, et tout fraîchement hier à l'issue des Vêpres où afflue un grand peuple, ceux du village de Kerfiziec passent (avec les corps morts) devant la porte du Couvent, les portes de leur église, par devant les fenêtres des 18 chambres du dortoir des religieux et par devant leur jardin." En conséquence les Carmes demandent "qu'on donne autre passage aux corps morts et personnes suspectes, ou plutôt qu'on n'enterre pas les contagieux au cimetière neuf, en la paroisse de Toussaint, mais au cimetière du St Sébastien, près le bourg de Roscoff, lieu fort éloigné de toute hantise du peuple, sur le bord de la mer, fort commode à ceux du village de Kerfiziec et, d'ailleurs, béni et dédié pour les pestiférés."

Claude du Tertre, Sr de la Villeneuve, procureur-syndic, faisant droit à cette requête, ordonne "qu'on enterrera les contagieux de Kerfiziec à St Sébastien, à peine de 300 livres d'amende et autres vaines et qu'il faudra pour cela passer à au moins 500 pas de la ville, à peine d'être poursuivis et repoussés par les armes, et on sonnait une cloche devant le cortège pour avertir le monde." (abbé G. Pondaven - St Pol-de-Léon - Extraits des délibérations de la Maison de ville de St Paul de Léon?.

Le 1er Mai 1629, Vanne Thépaut, veuve de Guillaume Henry avait fait don à St Sébastien d'un champ (Annales Roscovites - page 110)

Par son testament du 21 Octobre 1645, Messire Yves Gouérou, curé de Roscoff ordonne à bailler de ses biens à la chapelle de Saint Sébastien près le dict bourg de Rosgoff, soixante sols...

En 1652, le 18 Juillet, le Corps Politique décide de faire faire une quête et d'employer les ressources acquises "à la réparation des maisons de Santé (de St Sébastien) qui menacent prompt ruine"

Le Pardon de la chapelle avait lieu le 20 Janvier. Un Bref du Pape Innocent XI du 11 Juin 1677 accordait, aux conditions ordinaires (confession et communion) une indulgence plénière aux pardonneurs qui visitaient la chapelle de St Sébastien au jour du Pardon. Ce Bref était muni du visa de l'Evêque de Léon : Pierre Le Nebour de la Brosse (1671-1701).

Pour la célébration des 1ères Vêpres, de la Grand-Messe et des 2èmes Vêpres, le clergé recevait la somme de 5 livres. A l'occasion du Pardon on renouvelait la provision de cierges. Ainsi les comptes de la Sacristie portent :

- pour 1735 "Vendu 4 cierges à St Sébastien - 2 Livres 8"

- pour 1754 "Donné une demi-livre de cierges jaunes à St Sébastien 2 Livres 5";
- pour 1758 "Donné pour St Sébastien, 10 cierges
- pour 1757 - 4 cierges
- pour 1758 - 6 cierges -4 Livres 14 sols" ...etc

Dans le courant de Novembre, chaque année, on y chantait un office pour défunts.

On y venait parfois en procession de tout le Minihy. Ainsi au mois de Septembre 1629 on se rend en procession à St Sébastien "pour être exempté de la contagion de la peste, qui affligea le Léon au XVII^e siècle - cf. Le Minihy-Léon p.150 - Peyron.

Jusqu'à la Révolution la chapelle eut une administration spéciale indépendante de celle de l'église.

Voici le compte que rendait en Mai 1794 à la Municipalité le citoyen Kersauson, administrateur des biens appartenant à la chapelle de St Sébastien de Roscoff, de: son administration des dits biens depuis le 1er Octobre 1782 (vieux stile) jusques y compris - année 1790 (aussi vieux stile) époque à laquelle ces biens ont été administrés pour et au compte de la Nation".

RECETTES -

- Chap. I - Revenu des fermages - 166 L
 - Chap. II - Offrandes à la chapelle - 102 L 6d
 - Chap. III - Reliquat en caisse - 132-L 6s
- Total : 400 L 6s 6d

La dépense (réparations, cierges, office etc..) montait à 219 L 15.

En sorte qu'il restait en caisse : 180 Livres, 11. sols, 6 deniers...

Le Compte fut approuvé par les officiers municipaux :

Picrel l'aîné, Dutour, J.Jacques Mège et Yves Heurtin.

La Chapelle reçut, pendant la période de la Révolution, la visite d'ouvriers chargés d'en enlever les armoiries et autres marques de féodalité : l'Inventaire, prélude de la confiscation, y fut fait. On n'oublia pas d'enlever la cloche, le calice, les ornements pour les porter au District, à Morlaix (cf. La Révolution à Roscoff : Inventaire des chapelles).

Les biens de la chapelle St Sébastien, n'ayant pas été vendus pendant la Révolution, furent donnés à la fabrique de l'église paroissiale, qui les a perdus par la loi de Séparation (1906). Ces biens étaient ainsi cadastrés :

- Section B.339 - Parc ar Veret, terre labourable - 7 ares 68 ca
- Section B.340 - Traon ar Veret, terre labourable - 1 are 9 ca
- Section B.341 - Tachen St Sébastien – Lande - 8 ares 34 ca
- Section B.342 - Tachen St Sébastien – Lande - 0 are 70 ca

D'après les comptes de 1808 on enleva les pierres tombales du cimetière de St Sébastien pour les transporter au cimetière de la paroisse.

La Chapelle elle-même ne tarda pas à tomber en ruines. En 1813, Mr Henry Lahalle achetait 36,francs les pierres de démolition de la Chapelle...

A part le clocher que, Mr Lahalle donna en 1821 à la chapelle Sainte Barbe, les matériaux : " Tant pierres de taille que moellon composant les murs de la Chapelle" ne furent enlevés qu'en 1833. Monsieur Lahalle, par une lettre du 16 Août 1833, les avait offerts à l'Eglise...

Ces matériaux servirent à la construction de deux maisons à Pen-ar-C' hreac' h. Dans l'une d'elles la pierre d'autel doit servir de pierre de foyer.

On voit encore, quelques vestiges de l'ancien cimetière et deux gros bénitiers, encastrés dans un

mur. Quand on enleva les tombes en 1808, on enterra en un tas les ossements découverts.

Le tableau du "Martyr de St Sébastien" qui se trouve à Ste Barbe doit provenir de l'ancienne chapelle du lazaret.

LA REVOLUTION A ROSCOFF

(par Monsieur 1^{er} Abbé Le Corre)

CHAPITRE 1 - NAISSANCE DE LA COMMUNE

L'Assemblée Nationale avait décrété, le 14 Décembre 1789, que les anciennes Communautés délibérantes du Royaume seraient remplacées par de nouvelles municipalités.

Afin de se conformer aux instructions de l'Assemblée Nationale, le Conseil de St Pol de Léon, dans sa séance du 28 Janvier 1790, nomma des commissaires pour procéder au dénombrement de la population, qui se trouva monter à 8.293 habitants savoir :

- Quartier de Notre Dame - 1.083
- Quartier de Saint Jean - 946
- Quartier du Crucifix de la Ville - 1.157
- Quartier du Crucifix des Champs - 952
- Quartier de Trégondern – 1.240
- Quartier de Toussaints et Roscoff - 1.722
- Quartier de St Pierre (Santec et une petite partie de Roscoff) - 1.193

□ **Total : 8.293**

Le dénombrement fait, "les électeurs (ceux qui payaient au moins 36 sous d'imposition) devaient procéder à l'élection de la nouvelle municipalité qui serait composée de neuf citoyens, du maire et d'un procureur de la commune et du Conseil général qui comprendrait dix-huit notables, conformément aux articles 25, 26 et 30 du décret du 14 Décembre 1789.

(pour être éligible, on devait payer 6 livres d'imposition en plus des 36 sous).

Le jour arrêté pour l'élection des membres de la municipalité et du Conseil de la Commune serait le 8 Février 1790, à 7 heures du matin, après avoir assisté préalablement à la messe du St Esprit qui serait dite à la Cathédrale". Copie de la délibération et du tableau des citoyens actifs (c'est à dire électeurs et éligibles) fut adressée à Messieurs Elie Corre, recteur du Minihy, Hervé Paul, curé de Santec et Nicolas Jacques Loutin curé de Roscoff, avec prière de publier au prône de la grand-messe du 31 Janvier.

Roscoff, qui avait déjà fait plusieurs tentative; infructueuses pour se détacher de St Pol et former une communauté indépendante, profita du décret de l'assemblée pour conquérir son autonomie

Au lieu d'attendre au 8 Février et de se rendre à St Pol, les électeurs de Roscoff déclarèrent, le 31 Janvier, se constituer en municipalité, et ils élurent pour maire Gérard Mège, négociant et pour officiers du corps municipal René Toulgoat, Jean Chapalain, Alexandre Péron, François Corre, Pierre Diot, Le Squin Jeune (procureur), et Claude Bernard, (substitut du procureur de la Commune). Le Conseil Général de la commune fut composé des mêmes et de : Yves Heurtin, Julien Madeleneau, François Corre, Noël Muselec, Joseph Sêité, Jean Kerbrat, Jean Le Guerch, Pascal de Keranveyer, Sébastien Quéméner, Jérémie Creunen, notables et M.J. Boutin, curé.

Le 5 février, G.Mège notifia à la Municipalité de St Pol que l'assemblée tenue à Roscoff, le 31 janvier s'était constitué en municipalité, parce qu'il s'y trouvait plus de 1.900 âmes, qu'ils possédaient un corps politique régulier, sauf à donner ensuite avis à l'assemblée nationale et à la

Municipalité de Léon.

Cette déclaration produisit grand émoi au sein de la Municipalité de St Pol.

Séance tenante les officiers de la Commune "arrêtèrent de considérer comme nul et illégal tout établissement de Communauté qui pourrait avoir été fait à Roscoff, attendu que les habitants de ce port n'ont ni possession, ni droit, ni aucune raison valable au soutien d'une pareille prétention :

- 1°) - Leur prétendue population de 1.900 âmes n'est qu'une vraie chimère, à moins qu'ils n'y aient englobé les campagnes qui les environnent à une lieue à la ronde;
- 2°) - Leur Corps politique n'a été établi que pour administrer les biens et revenus appartenant à leur Église, qui n'est ni paroissiale ni tréviale, mais une simple succursale, enclavée dans la paroisse du Minihy du Léon;
 - 3°) - De tout temps immémorial Roscoff et ses habitants peu nombreux n'ont représenté qu'un faux bourg dépendant de la ville de Léon et régi par sa municipalité à laquelle ils ont toujours fourni quelques délibérants;
- 4°) - La preuve de cette dépendance absolue est qu'ils n'ont jamais eu un rôle d'imposition distinct et séparé, mais qu'ils ont été perpétuellement compris dans le rôle de la ville de Léon;
- 5°) - Ayant autrefois et tout récemment tenté de se rendre indépendants et d'obtenir une municipalité, ils en ont été déboutés par un arrêt du Conseil du 30 Septembre 1608 et par délibération des États de cette province assemblés en 1786;
- 6°) - L'Assemblée Nationale n'ayant ordonné le renouvellement des anciennes municipalités que pour être formées sur le plan de leur arrondissement primitif, les habitants de Roscoff n'ont pu, sans s'écarter du respect dû à cette auguste Assemblée se détacher de la municipalité de Léon dont ils faisaient partie, ni s'ériger en municipalité de leur chef, en se rendant tout à la fois juge et partie de leur propre cause;
- 7°) - Les habitants de Roscoff sont dans le cas de lire leur condamnation prononcée d'avance par un décret de l'Assemblée nationale rendu le 20 Janvier dernier en faveur de la municipalité de Châlons contre les habitants de son faux bourg, St Laurent, qui avaient la même prétention que ceux-ci et ont été déchus provisoirement.

Pour tous ces motifs la Communauté réserve de présenter une adresse à l'Assemblée nationale pour qu'il lui plaise casser et annuler toutes les opérations relatives à l'établissement de la prétendue municipalité de Roscoff, et sera une expédition de la présente adressée au Sieur Mège à ce qu'il ne puisse prétexter cause d'ignorance et pour qu'il en donne communication à ses concitoyens, s'il croit le devoir faire".

Signé : Hervé Chef du Bois, maire, Conversy procureur du Roi, syndic, Jaguet, Le Floc' h, Figuières, Langée, Corre recteur du Minihy, Meurzec greffier.

Au lieu de répondre à St Pol, la Municipalité nouvelle s'empressa de chercher appui en haut lieu.

Le 8 Février, elle écrivit la lettre suivante au Président de l'Assemblée nationale : " Nous avons l'honneur de vous adresser ci-joint une copie de la délibération prise par le Général de cette ville le 31 du mois dernier, copie de la formation de notre Municipalité ordonnée par la dite délibération et un mémoire détaillé de tous les motifs qui y ont porté le Général.

" La justice de notre cause nous fait espérer que vous voudrez bien faire accueillir favorablement et approuver par l'assemblée nationale toutes nos opérations qui sont conformes à nos doléances. Nous croyons en être d'autant plus persuadés que nous pensons n'avoir fait que suivre l'esprit de ses décrets sur la formation des nouvelles municipalités..."

" Nous avons l'honneur, etc... Gérard Mège, maire, Pré Diot

A cette lettre était joint un mémoire à l'Assemblée nationale et indiquant les raisons qui incitaient les Roscovites à se séparer de St Pol et que nous reproduirons dans notre prochain numéro.

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

(cahiers de Mr Le.Corre)

NAISSANCE DE LA COMMUNE (suite)

**MEMOIRE A L'ASSEMBLEE NATIONALE
POUR LA VILLE ET COMMUNAUTE DE ROSCOFF**

Question

Les Trêves, annexes, succursales et autres Lieux de cette nature ayant la population prescrite, par le décret de l'assemblée nationale du 14 décembre 1789 concernant les municipalités, et quoique régies depuis :plusieurs années par l'administration d'un chef lieu sont-ils dans le cas de jouir de l'avantage dudit décret ?

Telle est la question que les habitants de Roscoff osent soumettre aux lumières de l'auguste assemblée dont les travaux immenses, en établissant un nouvel ordre de choses, répandent dans toutes les parties de la France un espoir de bonheur dont il étoit difficile que ce beau royaume put jamais se flater de jouir sous la subversion totale de l'ancien régime fiscal.

Cette question se trouvant déjà déterminé par la loi même du 14 décembre, les habitants de Roscoff n'eussent jamais songé à distraire un instant l'auguste Assemblée, s'ils n'eussent été instruits que la municipalité de St Paul de Léon faisait des démarches pour faire revivre ses anciennes prétentions.

En effet Nosseigneurs, comment seroit-il possible qu'ayant prononcé par vos décrets la liberté individuelle, l'abolition des privilèges et prérogatives tenants à l'ancien Régime, la Municipalité de St Paul soit assez aveuglée pour s'élever contre la sagesse de ces loix, en voulant maintenir Roscoff sous sa dépendance absolue et vexatoire. Ne seroit-ce pas asservir une portion du peuple français au soin même de la Liberté ? Un abrégé succinct de la chronologie historique de Roscoff pourra vous mettre à même, Nos seignourse d'apprécier la justesse de cette demande.

Roscoff, autrefois ville, maintenant bourg très considérable de l'évêché de Léon en Basse-Bretagne, n'est guère connu dans l'histoire moderne que par son port et hâvre dont l'avantage et la commodité sont d'un grand prix pour la navigation et le commerce.

Sa fondation se perd dans la nuit la plus reculée. Une note ancienne de 1374 porte que cet endroit fut saccagé et brûlé par les ennemis de l'État, qui la ruinèrent entièrement.

Mais la situation et la bonté de ses ports y ramenèrent bientôt après une population nombreuse et un commerce florissant et ce fut alors qu'en 1404 le célèbre Penhoat, amiral de Bretagne, y assembla et avictuilla l'armée navale avec laquelle il battit celle des Anglais à la hauteur de St Matthieu.

Roscoff, quoique considérable encore par son commerce et sa population, l'étoit bien davantage au milieu du XVIe siècle, puisqu'en 1543 Henry, fils du Roy, dauphin de Viencis, accorda à ses habitants par lettres patentes, homologuées en 1544, l'établissement d'une compagnie d'arquebusiers avec droit de Papegault et des franchises pour celui qui abateroit l'oiseau : ces privilèges ne s'accordaient jamais qu'aux endroits considérés comme ville et si cette qualité est tombée en désuétude relativement à Roscoff cette perte n'est due qu'à sa dépendance de St Paul.et à la prépondérance trop nuisible de cette dernière.

Au commencement du XVIIe siècle, Roscoff avoit droit de députation aux États de la province; ses députés ont assistés à sept de leurs tenues et c'est en 1614 qu'a été aboli ce privilège à la sollicitation de St Paul.

A ces privilèges notoires les habitants de Roscoff toujours actifs sur ce qui pouvait tourner à leur avantage particulier et donner du nerf et de l'étendue à leur commerce, obtinrent en 1649 par Lettres patentes de Louis XIV, homologuées en 1655, confirmatives de celles de Henry IV, pour l'établissement de six foires par an; ces foires n'eurent pas lieu, les habitants de St Paul, rivaux le tous les tems de Roscoff y formèrent opposition.

Indépendamment de ces prérogatives particulières, les habitants de Roscoff joindront des preuves plus sensibles de l'ancienneté de leur ville en ce qu'elles touchent au patriotisme. Lorsqu'en 1503 et 1534 on convoqua l'arrière-ban, plusieurs particuliers, chefs d'anciennes maisons dont les descendants subsistent encore, abandonnent leurs foyers, volent se faire inscrire au Catalogue et se vouent à la défense de l'État.

Roscoff possède encore dans son sein un couvent de Capucins, fondé en 1622.

En 1573, établissement d'un hôpital, fondé et doté par les seuls habitants de Roscoff, pour les vieillards infirmes et les pauvres orphelins, aussi du lieu, qui a toujours été ou du être régi par deux administrateurs nommés par le Général, sous l'inspection et conseil d'un bureau composé de douze membres.

Cet azile se soutient par une sage économie, malgré l'affluence considérable des nécessiteux que la misère des tems et l'humanité souffrante oblige d'y recevoir.

Des titres aussi authentiques sur l'ancienneté de Roscoff, le rang qu'il a occupé à différentes époques parmi les villes de la Province méritent dans cette circonstance heureuse quelques considérations.

Dans ces tems où ses habitants jouissaient du bonheur de s'administrer eux-mêmes, les richesses d'un grand commerce, fruit de leur activité industrielle, circulaient dans leurs mains et se propageaient de proche en proche; ces, beaux jours se sont écoulés, la réunion forcée de Roscoff à St Paul a tout fait disparaître.

Les habitants de cette ville, jaloux d'une prospérité qui ne pouvoit cependant que tourner à leur avantage, soutenue de la puissance et du crédit de leurs Évêques, ont demandés et obtenus tout ce qui pouvoit être préjudiciable à Roscoff et se sont toujours opposés à son bien-être particulier, au point que ses habitants ayant obtenus l'agrément, des États de la province pour la confection d'un grand chemin vicinal pour joindre les routes qui aboutissent à Roscoff, a été encore traversée dans ce projet utile pour son commerce avec l'intérieur, tandis que des Seigneurs, pour l'embellissement de leurs terres, ont obtenu les mêmes faveurs avec facilité.

De là, la source de ces animosités réciproques, de là une infinité de procès et de vexations de tous genres.

Avant cette réunion fatale Roscoff avoit obtenu en différens tems quelques octroys, pour subvenir à des dépenses locales d'une utilité reconnue et indispensable, mais toujours après que le commerce avoit été entendu, dans la crainte qu'ils ne nuisissent à la branche qu'on auroit voulu y assujétir.

Depuis cette époque Roscoff n'a été administré par la municipalité de St Paul ni avec la même sagesse ni avec cette prudence qui dirige l'oeil intéressé à la chose, une multitude de droits fiscaux, et d'octroyes ruineux ont été successivement établis, et qui souvent mal adaptés, ont détournés absolument des branches de son commerce en détruisant la concurrence et la balance.

Cette multitude d'impôts dont le produit est immense, n'a jamais tourné que faiblement à l'avantage des Roscoüins, ces derniers mal administrés ont été ou divertis ou l'employ n'en a jamais été constaté,

Cette, administration a toujours été tellement vicieuse que, malgré ces accumulations constantes et non interrompues, dans lesquelles Roscoff entroit pour les trois quarts au moins, lorsqu'il s'est agi d'une dépense un peu majeure pour les réparations, augmentation du quay ou autres objets essentiels on a été obligé de recourir à des contributions volontaires sur lesquelles plusieurs particuliers de Roscoff ont encore à réclamer depuis 1715 une somme de 8.000 livres.

A tant de griefs, à cette multitude de vexations dont chacun doit chercher, à se dégager, en s'adaptant lorsqu'il en a le droit les principes de la régénération présentée qu'aura à opposer la ville de St Paul ?

Elle dira sans doute que de tems immémorial elle a englobé Roscoff dans son rôle de capitation. Il n'y a pas d'abus qui n'ait son terme, et si par suite la désunion demandée par Roseoff entraînait une contestation (ce que l'on ne peut présumer) ce seroit alors que devant démontrer préemptoirement et par comparaison il seroit facile de voir combien dans ce point seul ce dernier lieu a été lésé.

Qu'opposera-t-elle encore ? Que les limites des deux endroits n'étant pas posés, Roscoff n'a pu établir avec certitude sa population ?

La réponse à une pareille objection est .facile. A défaut du rôle de capitation, dont on a refusé une expédition, les habitans de Roscoff pour établir les bornes de leur territoire se sont étayés .

1°- des registres de baptêmes, mariages et sépultures de leur église.

2°- de l'usage très ancien qu'ont certains manoirs dans la coupe du gouémon ou varech, qui se fait sur les isles dépendantes de Roscoff et les: rives de la mer qui bordent son propre territoire, usages dont les métayers ou autres se verroient privés, s'ils n'optoient entre St Paul et Roscoff et s'ils ne supportaient une partie des charges qui lui sont affectées.

Vous avez prononcés par votre décret du 14 décembre que toutes les paroisses, bourgs et communautés où il y auroit 500 habitans se formeroit un corps administratif. Roscoff seul, sans y comprendre ses dépendances, en réunit au moins 1500. Il a donc droit à la chose et doit jouir dans toute son étendue de l'avantage que lui accorde la loi.

D'ailleurs, comment Roscoff, éloigné d'une lieue de St Paul pourroit-il, suivant les principes du régime actuel, être administré, surveillé dans toutes les parties du ressort des municipalités ?

La représentation qu'avoit Roscoff à celle de St Paul ne consistant qu'en un membre contre onze, ayant été insuffisante pour contrebalancer les délibérations prises à son détriment, ne pouvait manquer-de succomber et d'être accablé par la majorité.

La ville de Roscoff, malgré tous ces revers, malgré sa déchéance doit se flatter que rendue à elle-même, dégagée des chaînes qui s'apesantissoient graduellement sur elle, elle se régénérera avec France antière, Son commerce, son industrie, son activité ne s'ont qu'assoupis; la liberté dont elle va jouir va lui donner une nouvelle force et lui rendre son premier éclat,"

Signé :

- Gérard Mège, maire
- Pre Diot, échevin
- René Toulgoat,
- Le Squin Je, procureur de la Commune
- Péron,
- F. Core
- + marque de Jean Chapalain
- Pascal de Kerenveyer, maréchal de camp, notable
- Claude Bernard,
- J.Kerbrat,
- J.Seité,
- J.Le Guerch,
- Yves Heurtin,

- Julien Madéleneau,
- Y. Gral,
- N. Muselec,
- Sébastien Quéméner,
- Boutin curé de Roscoff

La lettre de la Municipalité de Roscoff à l'assemblée nationale fait allusion aux doléances des Roscovites. Voici ces dernières, elles sont assez curieuses.

Cahier des Doléances de Roscoff,

du Dimanche 29 Mars 1789..

En conséquence d'avertissement prônai pour obtenir aux ordres du Roi portés par ses Lettres du 16 de ce soir, les règlements du même jour et du 24 janvier dernier et l'ordonnance de Mr Cosson de Kervodiès, sénéchal de la juridiction royale de Léon à Lesneven du 27 Mars, qui ont publiés et affichés conformément aux dits règlements, le Général de Roscoff, assemblé à la Chapelle de St Nicolas, les Pères de la Commune ou le Corps politique a représenté et expliqué au dit Général les intentions gracieuses de Notre auguste Monarque et l'a invité à faire choix avec toute la liberté qui lui convient de deux sujets capables de soutenir ses intérêts lors de la rédaction du Cahier des Doléances qui se fera à Lesneven, sans que ce choix puisse être imputé à violence, subornation ou induction insidieuse.

A quoi se conformant le dit Général a donné sa voix et élus pour ses représentants à la rédaction du dit Cahier, Mr Gérard Mège et François Séité, et leur a enjoint de travailler dans cette circonstance, en honneur et conscience, pour le bien de la Communauté dont ils font partie, de ne s'écarter en rien des charges qui leur seront donnée et qu'ils feront fidèlement enregistrer, qu'ils ne donneront leur voix que d'après une parfaite connaissance et sans partialité à ceux qu'ils croiront capables de répondre à leurs vœux aux États généraux et aux vues bienfaisantes de notre bon Souverain avec assurance de les approuver dans tous les points qui seront insérés dans le dit Cahier, protestants et réservants ce qu'il appartiendra, en cas de contravention au serment qu'ils donneront de se fidèlement comporter.

Articles que les deux électeurs de la Commune de Roscoff feront insérer sur le Cahier de Doléance Lesneven :

Supplier les États généraux :

Art.

- 1er - d'ordonner la contribution égale de tous impôts sans exception entre tous les ordres de l'État.
- 2.- de supprimer les droits de franc fiefs, les tailles et fouages.
- 3.- de convertir la Corvée aux grands chemins en une imposition payable par tous les sujets du Roi.
- 4.- d'accorder des exemptions pécuniaires à ceux qui feront du défrichement et des plantations.
- 5.- d'ordonner que les frais de casernement des troupes se payent à l'avenir par les trois ordres.

- 6.- de réformer tous les abus qui tournent à la pression du peuple et du cultivateur. En un mot ils adhèrent et consentiront à tous les articles demandé au nom et pour le bien du tiers état de la province.
- 7 - Ils demanderont spécialement que l'église succursale de Roscoff soit érigée en paroisse, que le Recteur qui en sera inamovible sera à la nomination des habitans de Roscoff, patrons et fondateurs de leur église.
- 8 - que le port et hâvre de Roscoff obtiennent le droit de ville, faveur que sollicite et sa population et l'étendue d'affaire qu'il le fait et dont il est encore susceptible.
- 9 - Qu'il soit absolument distinct et séparé de St Pol, seul moyen de faire renaitre la paix et l'harmonie entre les habitans respectifs.
- 10 - d'avoir un hôtel de ville, un maire et un greffier.
- 11 - d'avoir le droit de députer aux États de la province, droit dont il a déjà joui en 1614.
- 12 - d'avoir l'administration et manutention de ses deniers d'octrois dont les fonds seront employés aux réparation du quai, de sa jetée et de sa digue et aux autres endroits menacés de submergation.
- 13 - d'avoir un Corps politique légal composé du maire, de deux fabriques procureurs généraux syndics d'administration des biens de l'église, deux des administrateurs de l'hôpital du lieu et de sept assesseurs, parmi lesquels on nommera un miseur, deux collecteurs des impôts royaux et quatre conseillers surveillants à la police.
- 14 - Les dits habitans de Roscoff étant patrons et fondateurs de leur église succursale, de l'hôpital, du couvent des Capucins, des chapelles St Sébastien Ste Barbe et Ste Anne, demander qu'il ne soit jamais permis à qui ce soit de les interrompe ou troubler dans la jouissance de leurs droits, privilèges et possessions.
- 15 - Supplier très humblement Sa Majesté de vouloir bien prendre cette ville sous sa protection particulière et ne jamais permettre qu'il soit décerné aucun droit qui tende à ruiner et détruire son commerce, seule ressource qui fasse subsister ses habitans.

(à suivre)

n° 188 - Décembre 1964

CHAP. 1er - NAISSANCE DE LA COMMUNE

Le cahier des doléances poursuit

- 16.- Un jour de marché. Louis XIV, de glorieuse mémoire, leur accorda six foires par an en 1649. Ce diplôme n'eut pas d'effet, la ville de St Paul s'étant tout temps opposé à tout ce qui pouvaient faire l'avantage de l'endroit.
- 17.- Solliciter fortement un grand chemin royal, qui, partant de Roscoff aille rejoindre celui de St Pol à Lesneven d'un cotté et de l'autre celui de Morlaix. Ce chemin que l'on demande depuis longtemps est d'autant plus nécessaire que celui qui existe aujourd'hui est impraticable en hyver et que le commerce demande plus aisé et plus commode..
- 18.- Le commerce des audevies et théz que les Anglois et Irlandois venoient prendre jadis à Roscoff a été florissant et procuroit d'abord le débouché des audevies du royaume et celui des théz que nous apportoit legs vaissaux de la Compagnie et faisoit d'un autre coté subsister une quantité d'ouvriers et de journaliers dans le pays. Mais depuis qu'il a plû à la Communauté de ville de St Pol-de-Léon d'obtenir par une sollicitation prépondérante des octrois ruineux et destructeurs sur cette branche, elle languit et s'évanouit progressivement sous nos yeux. Demander avec instance la suppression, de ces droits odieux et arbitraires qui chasse le commerce d'un port commode et heureusement situés. Supplier le gouvernement de le protéger et d'encourager l'industrie, l'activité de ses habitants et enfin toutes les pêcheries qui s'y font.
- 19.- Roscoff est le seul port de la France commode pour le commerce interloppe avec l'Irlande, la partie du ouest d'Angleterre et l'Ecosse, avec l'encouragement nécessaire deviendroit de conséquence pour le bien général de la France. Ces encouragements consistent à ôter les octrois ruineux sur les marchandises destinées pour l'étranger et obtenus pour des embêtements favorables à St Pol de Léon. La liberté d'entrée pour les audevies d'Espagne, le rum ou taffia de l'étranger comme Sa Majesté a accordé pour la Genévièvre de Hollande et le taffia des colonies et un entrepôt général ou la prolongation de l'entrepôt de quatre mois. S'il est nécessaire de lever quelques droits sur l'expiration, qu'il soit assez modiques pour que le négociant pûs le céder de ses bénéfices, afin de le mettre en concurrence avec les îles de Guernesey et Origny situé aussy favorablement que le port qui, par une exemption de tous droits, une franchise générale et une exemption de tous les frais résultant d'une régie régulière, ont attiré chez eux tous le commerce.
- 20.- Les cultivateurs et laboureurs de Roscoff se plaignent amèrement de ce que le Chapitre de Léon leur enlève tous les ans la douzième partie des productions de leurs terres et de la sueur de leur front. Ils trouvent cette dixme trop excessive et ruineuse et sollicitent instamment Sa Majesté et les Généraux de les alléger de ce fardeau, cet à dire de la porter à la trente sixième gerbes comme on le perçoit ailleurs; ils osent, en attendant ce soulagement de la bonté paternelle du Monarque,

ils assurent que cette dixme excessive ne fut accordée par leurs pères que pour l'édification de la Cathédrale et qu'elle devoit s'éteindre et finir à l'époque où ce temple seroit fini, ce qui a eu lieu depuis un temps ymmémorial.

Ainsy signé sur la ditte doléance

Loué, François Séité, J. Autret, Yves Pleiber, Ker André, Yves Heurtin, Gérard Mège, Toussaint Vantigny, Jean Marie Kerhervé, Alexandre Péron, Joseph Quemener, André Péron, F. Cor, Jean Marie Tanguy, François Guillou, Jean Louis Kerhervé, Jean Queméner, Jean Marie Corre, Noël Musellec, François Tanguy, Paul Créac'h, Jacques Kerranfort, Mondisu, Claude Bernard, Pierre Quemener, Hervé Baron, Cardinal, Louis Le Roux, Pierre Le Roux, Yves Grall, Claude Le Guivarc'h et six autres qui ont fait leur Croix."

Après avoir fait appel au Président de l'Assemblée nationale, la Municipalité travailla à gagner les bonnes grâces de M.M. Le Guen de Kerangal et de Keraugon, députés de la Sénéchaussée de Lesneven. Le 15 Février 1790 le mémoire détaillé et une copie de la formation de la Municipalité leur furent adressés.

Le même jour, une autre lettre fut expédiée à l'adresse du Président du Comité de Constitution à l'Assemblée Nationale à Paris. Cette lettre répond victorieusement au grand argument de la délibération de la Municipalité de St Pol-de-Léon, demandant l'annulation des opérations relatives à la formation de la Municipalité de Roscoff en s'appuyant sur le décret de l'Assemblée Nationale rendu le 20 Janvier en faveur de la Municipalité de Chalons-sur-Saône contre les habitants du faubourg de St Laurent.

" Ce décret ne peut nous servir de condamnation. Nous sommes éloignés de la ville de St Paul-de-Léon d'une lieue, tandis que la séparation du faux-bourg St Laurent avec la ville de Chalons-sur-Saône ne consiste que dans le pont de pierre construit sur la rivière de la Saône," Et la lettre ajoute ironiquement : "Il y a apparence que les habitants de St Paul n'ont nulle connaissance de cette ville et de ce faux bourg, Roscoff est ville et n'a jamais été ni pû être faux bourg de St Paul de Léon."

Le 22, la Municipalité s'adressa au Président du Comité des Recherches à l'Assemblée Nationale, en précisant et en détaillant encore mieux les raisons qui étaient en faveur de Roscoff. Mais déjà la partie était gagnée. Dès le 19, l'Assemblée Nationale avait fait à Roscoff la réponse suivante :

" En vertu du décret du 14 Octobre, toute ville, bourg, paroisse et communauté a droit d'avoir une municipalité. Roscoff est une ville, dit-on, de 1.500 habitans. Elle a donc le droit, selon le décret, de former une municipalité particulière.

La ville de St Paul n'insistera pas plus long temps sur sa prétention. Il suffit qu'elle appartienne à la Bretagne pour qu'il ne soit permis de douter ni de son patriotisme ni de sa soumission absolue aux décrets de l'Assemblée Nationale, soumission sans laquelle il n'y a ni ordre ni paix à espérer dans le Royaume.

Au Comité de constitution, 19 Février 1790,

Signé : Target, Rabaut de St Etienne. "

Dès la réception de cette Lettre, la Municipalité de Roscoff expédia au Maire de St Pol (Mr Le Hir) le bulletin de victoire suivant (4 Mars)

“ Monsieur. La Ville de Roscoff, en conséquence du décret de l'Assemblée Nationale du 14 Octobre dernier s'étant érigée en Municipalité, qui a été agrégée et approuvée, nous avons l'honneur de vous en faire part..."

“ Nous sommes on ne peut plus flattés, Monsieur, que cette circonstance nous mette à même de concourir avec vous à tout ce qui pourra contribuer au bien-être publique. Veuillez vous persuader que nous y employons tous nos soins.”

Nous sommes avec respect, etc.. Signé : G. Mège, P. Diot.

Et le jeune Maire de la Municipalité à peine éclos invita, le même jour, Monseigneur l'Intendant de Bretagne à Rennes à lui "adresser les exemplaires de tous les décrets de l'Assemblée Nationale, tant ceux rendus jusqu'à cette époque que ceux qui lui parviendront par la suite".

Voilà donc Roscoff commune. Pourquoi pas Canton ? Il n'y a que le premier pas qui coûte.

Le 31 Mars 1790, la Municipalité écrit aux Commissaires du Roi pour le Département de l'Ouest, à Quimper, la supplique suivante :

“ Messieurs. Nous croyons que Roscoff, par sa situation, étant le point central entre les paroisses de l'isle de Batz et Santec (le territoire de cette dernière se trouvant englobé en partie dans celui de Roscoff) peut convenir à ces deux endroits pour la réunion des assemblées primaires.

Nous prenons en conséquence le parti de vous adresser çï-inclus la note du nombre des citoyens actifs de chacun de ces endroits qui désirent leur réunion à Roscoff au lieu de St Paul qui pourrait entrer en concurrence. Nous sommes.. etc..

Signé : Mège - Diot.

P.S.- Dénombrement des citoyens actifs des paroisses ci-après auxquelles Roscoff, par sa situation, pourrait convenir pour la réunion des assemblées primaires (c'est-à-dire pour canton).

Savoir

- Roscoff - 180 citoyens actifs (*Les citoyens actifs étaient les citoyens électeurs et éligibles*)
- Santec - 129
- L' Isle de Batz - 107

Cette demande ne fut pas jetée au panier. Elle tiendra plus tard une réponse favorable.

Nous lisons, en effet, au Registre des Délibérations, que l'Administration du Département, siégeant à Quimper, adressa le 23 brumaire an IV (12 Novembre 1795) à la Municipalité de Roscoff un arrêté d'après lequel la Commune de St Pol formerait seule une administration municipale; et les autres communes, faisant précédemment partie de ce canton, Plougoulm, Plouéan et l'île de Batz composeraient une autre administration municipale, dont Roscoff serait le chef-lieu.

La Municipalité, de Roscoff s'empressa, quatre jours après (le 27 Brumaire) d'inviter les officiers municipaux de ces trois communes à se réunir "à la cy-devant église, chef-lieu provisoire du canton, à 8 heures, le 1er Frimaire prochain (22 Novembre) pour élire le juge de paix, ses assesseurs et un président de l'Administration municipale du Canton."

Le nouveau canton eut, d'ailleurs, une vie éphémère.

Plouéan et Plougoulm s'en étaient détachés dès le premier jour (conformément à un arrêté du Département du 4 frimaire, 25 Novembre); et la Loi du 28 Pluviose an 7 (17 Février 1799) réunit de nouveau le canton de Roscoff à celui de Saint Pol de Léon.

La besogne ne fit pas défaut à la Municipalité de Roscoff, pendant la période révolutionnaire.

Le Conseil siégea pour ainsi dire en permanence pendant une dizaine d'années.

Ces notes n'ont pas la prétention de donner l'histoire complète de Roscoff pendant la Révolution mais de relater seulement la partie religieuse de cette histoire par le récit des relations et des démêlés de la Commune et de l'église.

DECLARATION DES ECCLESIASTIQUES ET RELIGIEUX

Par un décret du 13 Novembre 1789, l'Assemblée Nationale avait prescrit aux titulaires de bénéfices et à tous les Supérieurs de Maisons et établissements ecclésiastiques de faire dans les deux mois la déclaration de tous les biens dépendants desdits bénéfices, maisons et établissements. C'était l'annonce d'une spoliation prochaine des biens de l'Eglise de France, conformément au vote du 2 Novembre mettant tous les biens ecclésiastiques à la disposition de la Nation.

Cette déclaration fut faite à Roscoff par Mr Boutin (Nicolas, Jacques, curé), le 27 Février pour lui-même, le 1er Mars pour MM. Jean Kerbiriou et Jacques Maurice Décourt, et le 9 Mars par Mr Julien Jean Marie de la Bourgonnière. Ces trois derniers étaient prêtres auxiliaires à Roscoff.

Les revenus de la Fabrique de l'église de Roscoff étaient à cette époque de 1.100 livres. L'acquit des fondations montait à 900 livres; il restait 200 livres pour le temporel de la Fabrique.

Le Supérieur du Couvent des R.P. Capucins, le R.P Athanase de Lannion (François Gouëlou) fit aussi sa déclaration. Celle-ci ne plût pas aux Municipaux de Roscoff, puisqu'en la transmettant le 24 Mars au Président du Comité ecclésiastique de l'Assemblée Nationale, ils l'appelaient "un aperçu informe" des revenus de la Communauté. (Archives du Finistère Série H 214).

En général, les Capucins n'ayant pas de biens, ne firent pas de déclaration.

DONS OFFERTS POUR LA CONTRIBUTION PATRIOTIQUE.

Le 24 Mars en expédia au Président de l'Assemblée Nationale la déclaration des dons offerts le 15 Décembre 1785 pour la Contribution patriotique, en exécution du décret du 6 Octobre.

Roscoff versa 14.849 livres, et de plus 285 livres 18 sous en espèces françaises, et 8 marcs 2 onces 6 gros, en espèces étrangères et argenterie (le marc, unité de poids pour les matières précieuses se divisait en 8 onces, et l'once en 8 gros. Le marc valait 244 gr 75 de notre système actuel.)

Voici les noms de quelques "donateurs" et l'énumération des sommes ou autres valeurs "offertes" (le montant du versement était le quart du revenu, et les 2,5 % de l'argenterie) :

- Pierre Bernard de Basseville - 4.000 livres
- Pascal de Kerenveyer, Maréchal des camps - 1.159
- Villaucourt - 943
- Veuve Mège et fils - 900

- Dubois-Lamarque - 693
- J.Pierrat, capitaine des fermes - 600
- Claude Kersauson – Coatbizien - 600
- Kerlidec - 457
- J.Kermerhou- Kerautem - 450
- Aubert, officier des classes - 420
- Veuve Picrel - 370
- Pascal de Chateaulaurent - 360
- Anne Olive Kersauson - 300
- Marie Sioc'han - 314
- Renée Guillou de Kerraut - 325
- Quarré d'Aligny - 281
- Jérôme Lesné - 245
- Pasquier, capitaine des fermes - 209
- Tanguy Pascal - 180
- Ursule Coranlay - 176
- P. Dutour, receveur des fermes - 90
- P. Diot, négociant - 72
- François Corre - 72
- Le Corgne, brigadier des fermes - 18
- Henry Mandret, sacriste - 1 paire boucles d'argent
- P. Le Roux, pilote – 1 petite ancre d'argent
- J-M. Kerhervé, tailleur - 1 bague et 1 coeur d'argent
- F. PASCAL de Kerenveyer - 1 bague d'or, montée d'une agathe camée représentant Diane au bain et Actéon changé en cerf.
- Elvire de Kerenveyer - 1 chapelet d'argent, chaîne en filigrane.
- Villaucourt - 1 agrafe d'or, 1 cachet d'or
- Marguerite et Mauricette Danic, lingères - 1 bague d'or.
- M.A. Poyet, veuve Bihan - 1 croix et 1 médaille d' argent,
- Françoise Boulard, fileuse - 1 pièce de 12 sols argent
- Marie Kerhervée, cuisinière - 1 pièce de 12 sols argent
- Yves Hurtin, négociant - 48 livres en espèces, 1 paire de grandes boucles argent, 1 bouche de col.
- Thomas Quemener, marin - 1 paire de petites boucles d'argent.
- Tanguy Lumière, marin - 1 croix, 1 bague, 4 petits morceaux d'argent.

- Gérard Sévézen, maître de barque - 1 bague, 1 croix, 1 cœur d'argent.
- Jacq. **Kerenfors**, charpentier Constructeur - 1 paire boucles soulier argent.
- Jean Guiader, pêcheur - 1 croix d'argent
- Mège frères - 2 paires boucles soulier argent.

Le HOURAGAN de la SAINT FRANCOIS

On n'a jamais vu ça ! disaient les uns, au spectacle des dégâts causés par l'ouragan de la Saint Denis 1964 (9 Octobre). D'autres, à l'air plus entendu, déclaraient : "La tempête du siècle !" Mais qu'en savons-nous ?

De nos jours, nous sommes à l'affût des anniversaires ou centenaires pour pallier l'indigence de notre information sur l'actualité. Il en est de biscornus, tel celui dont nous allons nous entretenir : le 199ème anniversaire de l'Ouragan de la Saint François 1765, "le ouragan" comme l'écrit le marguillier dans ses comptes.

Grâce :à monsieur de Kerlidec Prigent nous avons quelques détails comptables sur les dégâts subis par l'église de Roscoff, ce 4 Octobre 1765.

Le clocher fut découronné de sa flèche, sur une hauteur que les documents ne précisent pas. Les pierres, dans leur chute, firent d'assez sérieux dommages à la toiture de l'église et à celle du porche.

On se préoccupa immédiatement de réparer ces toitures. Chrétien Quéran, le "charpentier", se rendit chez "Paul Kerbiriou, marchand de bois de charpente" à St Paul sans doute. Sa journée lui fut comptée 1 livre 4 sols. La facture du bois se montait à 156 livres 12 sols,

La provision de "cloux" fut payée 16 livres 19 sols à Marguerite Mab cloutière à Saint Paul".

La mise en place des "échafauts" revint à 5 livres.

"La grande réparation" donna du travail à 4 charpentiers pendant 15 jours. Ils furent rétribués ainsi :

- le maître à 1 livre 4 sols par jours, cy 15 journées - 18 livres
- les trois autres à 20 sols par jour pendant 6 jours -18 livres
- et le reste du temps à 16 sols - 9 journées - 21 livres 12 sols

Les fenêtres de l'église avaient sans doute beaucoup souffert de la tempête :

“ au sieur Kergrach vitrier pour la réparation du damage causé par le ouragan de la St François 1.765, 60 livres.

Le clocher ne fut réparé qu'en Mai 1767, à la suite d'une délibération du corps politique de la ville de Roscoff en date du Dimanche 3 "May" .

La place manque pour transcrire les détails du compte des travaux.

Notons l'essentiel :

- Franc funin neuf (cordage) pour hisser les pierres au clocher .. 46 L 16 s.
- Massons - 120 L
- Barrique de chaux vive et demi barrique de brique pillée et le port de Morlaix à Roscoff. 16 L 14 s.

• A Matthieu Chaoüen forgeron pour la façon de la croix de fer sur le clocher pesant 82 livres à 4 sols ... 16 L 8 s.

Et comme il est naturel :

Pour gratifications aux ouvriers le jour de la cloture de l'ouvrage - 1 L 10 s.

Nous avons de la chance, avait déclaré Prigent de Kerlidec aux édiles " ayant sur le lieu un ouvrier qui s'offre à accepter le travail, nous ne sommes pas surs d'en trouver quand nous le voudrons"

On se l'arrachait ?.. Déjà !

Dans les comptes de 1773 à 1777, on note une dépenses 49 livres 8 sols à Mr Kermabon pour fournitures : planchers, chevrons ... du temps de la réparation de l'église en 1765.

Mais, l'église avait déjà subit d'autres dégâts.

Le clocher fut aussi gravement endommagé par la foudre le **18 novembre 1722**.

Le 11 juillet 1723, le travail de restauration était presque terminé (devis de 1.200 livres).

Dimanche 22 novembre 1722 – Assemblée générale

« L'accident funeste arrivé mercredi dernier au clocher de l'église trévial de cette ville par le feu du ciel et le tonnerre expose non seulement les habitans de cette ville à être écrasés par des pierres qui sont ébranlées et prêtes à tomber au premier vent. Mais même le toit et la charpente de la dite église, ce qui causerait un dommage considérable et que pour éviter de tels accidents, ils trouvent (Sieurs de Launay et de Kernéoual) convenable sous le bon plaisir de Messieurs le bourgeois et habitans de démolir ce qui peut causer du risque en attendant la belle saison pour rebattir ledit clocher.

Les nommés Laurans Saillour et Rolland Malgorn, maîtres maçons et travailleurs de pierre se sont présentés pour voir le dommage arrivé au clocher. Ils estiment le démolissement, et la mise en mesmes état de perfection suivant l'avis des experts, avec la fourniture d'échaffaux, cordages et autres matériaux quelconques, à la somme de 1.200 livres...

11 juillet 1723

La réparation étant sur le point d'être achevée, nommer des experts pour voir si l'ouvrage état.

1778

D'après les comptes, il y eut un autre accident le 21 février.

Il n'y eu pas de réunion du corps politique entre le 18 janvier et le 5 avril 1778 (il n'est pas question de cet accident).

25 février :

- 12 nattes du Nord pour couvrir l'église à l'endroit enfoncé par la pointe du clocher – 4 livres 4 sols
- Morvan – Couvreur, pour couvrir l'endroit – 6 livres 9 sols
- Guillaume Floc'h et Olivier Moncus, Jean Provost (bedeau adjoint), pour racommoder le pavé dans l'endroit – 1 livre 10 sols
- Jacques Cabioch et son fils pour nettoyer et débarrasser l'église le 21 courant après que le toit et la pointe de l'église avait tombé – 18 sols

n° 189 – Janvier 1965

Dans le n°186 (Octobre 1964) du bulletin paroissial nous avons commencé la publication des cahiers de Monsieur l'abbé Le Corre consacrés à l'histoire de Roscoff pendant la révolution française.

Après avoir raconté dans un 1er chapitre la naissance de la commune Monsieur Le Corre nous entretenait dans un 2ème chapitre, de Roscoff en 1790; il avait relevé la liste des dons offerts pour la contribution patriotique. Nous en donnons la suite.

ROSCOFF en 1790

- Joachim Créac'h, perruquier - 1 bague, 1 crochet de livre argent,
- Mademoiselle Anne Mazurié - 1 petite croix d'argent
- Claudine Corolleur, servante - 1 bague d' argent
- Michelle Grall, Vve Cabioc' h - 1 bague d'argent
- Marie Tanguy - 1 dé d'argent
- J.M. Jezequel, maître de barque - 2 paires boucles d'oreille argent
- F. Denis, négociant - 24 livres en espèces monnoïées
- Hervé Quemene r, laboureur - 6 livres
- Alexandre Péron - 1 petite croix d'argent
- Jérôme Picrel - 72 livres en espèces mon.
- Veuves Picrel - 1 petite cuiller à café argent
- Anne Toullec, lingère - 1 croix d'argent
- Julien Madeleneau - 1 paire boucles soulier, 1 paire bouton manche et 1 bague
- J.Jh Rouvier, l'aîné - 1 paire boucles, 1 boucle à pierre montée sur argent, 2 crochets argent à boucles d'oreille.
- Nicolas Allain, fournier - 1 bague argent doré
- Françoise Hans, servante des Capucins - 1 pièce de 12 sols.
- Constance Kervran, karabasen - 2 bagues argent
- Marie Perrine Boutin - 1 paire boucles soulier
- Boutin de la Bazinerie - 1 paire boucles soulier
- Bôtin, curé - 1 paire de grandes boucles argent
- Abbé Bourgonnière - 1 paire de grandes boucles argent
- La Fabrique de l'Eglise - 26 marcs 5 onces d'argenterie

Une lettre de l'évêque de Léon du 12 novembre 1789 avait invité les fabriques à donner pour les besoins de l'état l'argenterie qui n'était pas nécessaire pour la décence du culte.

L'argenterie de l'église, d'après un reçu du marchand orfèvre de Morlaix chargé du pesage et de la vérification, se composait d'une croix de procession, de trois calices, de quatre burettes et de cinq plats de quête dont un à compartiments.

L'accusé de réception, signé : de Virieu, trésorier à Paris, est du 8 Avril. Et l'Intendant de Bretagne est prié, le 16 Juin, d'enjoindre à la Municipalité de St Pol de ne pas exiger de Roscoff la contribution patriotique, le recouvrement s'en étant fait à Roscoff même.

Le 22 Juillet, la Municipalité " taxa et collecta " au rôle de la contribution patriotique

- 1° - François Morgant, fermier à Kerfissiec, pour 150 livres.
- 2° - Dutour, receveur des fermes du Roi, à raison de ses appointements fixes pour 175 livres
- 3° - Corgne, brigadier des fermes, pour 120 livres
- 4° - Macculloch et Cie négociants anglais, pour 800 livres
- 5° - Belloir, receveur des fermes à Tréguier, mais dont la femme avait maison et commerce à Roscoff, pour 72 livres
- 6° - La fabrique de l'Eglise, pour 1.200 livres

La réunion de la Municipalité de ce jour fût, contre l'habitude, assez orageuse. Cinq des membres : Mège, Heurtin, Madeleneau, Kerenveyer et Boutin curé protestèrent contre l'imposition des étrangers avant consultation préalable de l'Assemblée Nationale.

INVENTAIRE DU COUVENT DES CAPUCINS

Dans la nuit du 4 Août 1789, le clergé avait déclaré renoncer à ses privilèges, à la dîme, au casuel, mais sa générosité n'avait pas empêché la confiscation, puisque le 2 Novembre l'Assemblée Nationale avait voté le texte suivant " Tous les biens ecclésiastiques sont à la disposition de la Nation."

Après avoir dépouillé l'Eglise de ses biens, l'Assemblée manifesta son mauvais vouloir à l'égard de la profession religieuse. Le 1er article de son décret du 13 février 1790 est ainsi conçu "L'Assemblée Nationale décrète, comme article constitutionnel, que la Loi ne reconnaitra plus de vœux monastiques solennels. Déclare en conséquence que les Ordres dans lesquels on fait de pareils vœux sont et: demeureront supprimés en France" !

Comme corollaire à cette Loi, un décret du 20 Mars prescrivit aux Municipalités de faire l'inventaire des couvents et d'interroger les religieux sur leur volonté de rentrer dans le monde ou de rester dans le cloître ceux qui voudraient demeurer fidèles à leurs vœux seraient concentrés, pour y attendre la mort, dans quelques monastères qui seraient conservés.

Les religieux Capucins avaient fondé un Couvent à Roscoff en 1621, à la demande des "Nobles bourgeois manans et habitants" qui leur avaient donné le terrain nécessaire.

Le 8 Mai 1790, les officiers municipaux, maire en tête, vinrent y faire l'inventaire.

Nous transcrivons, sans y rien changer, le récit de l'expédition, tel qu'il fut rédigé par les Membres du bureau Municipal.

" L'an mil sept cent quatre vingt dix, le huit may, deux heures de relevée.

Nous Soussignés Sieurs Gérard Mège, Pierre Diot, René Toulgoat, Alexandre Péron, Jean

Chapalain, le premier de nous maire, les quatre autres officiers municipaux de la ville de Roscoff, ayants avec nous comme Secrétaire-greffier Yves Prat, certifions et raportons qu'en vertu de Lettres patentes du Roy du vingt six mars dernier données à Paris le dit jour, vérifiées à Rennes par Monsieur du Falou, intendant de la province de Bretagne le vingt avril dernier, publiées et affichées en cette ville de Roscoff le premier du dit mois de May, en vertus aussi de la délibération de la Municipalité de cette dite ville, de ce jour, nous nous sommes transportés à requette et en présence du Sieur Michel Louis Marie Lesquin, procureur de la Commune de la Municipalité de Roscoff au couvent des religieux capucins de la ditte ville; qu'étant introduits dans le réfectoire dudit couvent par le Père vicaire cy-après dénommé.

L'avons prié et interpellé de faire comparoître: devant nous tous les religieux composants la communauté; en conséquence le dit Père vicaire paroissant a été suivi des religieux cy-après savoir :

- Père François Gouélou, dit Athanase de Lannion prêtre, âgé de 37 ans, natif de l'évêché de Tréguier, vicaire;
- Barthélémi Peillet, dit Allain, prêtre 52 ans, du Pont-l'abbé;
- Louis-François Cornic, dit François de Quimper, prêtre, âgé de 64 ans, lesquels dits religieux nous ont déclarés qu'avec eux compose leur communauté :
- Le Père Furic du Lignou, dit Ignace de Quimperlaix, prêtre, gardien, âgé de 49 ans, étant actuel lemerit à la Mission de la Roche-Bernard, Evêché de Vannes,
- et Frère Matthieux Bonniec, de Brest, dit Séraphin, frère laïc, âgé de 40 ans, actuellement en tournée pour la recommandation de la quête, qu'ils ne savent quand les dits deux religieux absents se renderont à leur maison.

Nous ont des dits religieux présents déclaré et affirmé qu'eux et les deux absents composent leurs communautés dans leur couvent .de Roscoff. Avons par le dit Prat fait aux dits religieux présent lecture en langue française et ensuite exhibition des lettres patentes cy-devant citées.

En conséquence Nous dits Maire et officiers municipaux avons déclaré aux dits religieux, capucins présents que notre descente chez eux est à l'effet de remplir les vœux de l'article V des dites lettres patentes; avons interpellés,les dits religieux présents de nous faire ouverture de tous les êtres de leurs maison et dépendances afin de nous mettre à même de dresser sur papier libre et sans frais un état et description sommaire de l'argenterie, argent monoiés, des effets de la Sacristie, bibliothèque, livres, manuscrits, médailles et du mobilier le plus précieux de la maison.

A cette interpellation les dits religieux présent nous ont déclarés n'avoir moyens empêchant notre descente et nos réquisitions; en conséquence nous ont fait vue et montrée de ce qu'il suit et avons trouvé dans les êtres nous montrées,

Savoir

- **AU CHAUFFOIRE**

Une mauvaise crammollière

- **DANS LA CUISINE**

Une crammollière, une paille, pincette, trépier et crochets, deux écumaires dont un pour le poisson, et une polie à frire.

- **AU REFECTOIRE**

Cinq tables et un banc tout autour, et un tableau représentant la Cène, par Jean Déniel, année 1710.

- **A L'OFFICE**
Un buffet et vessélier garnis d'assiettes, de plus quatre chaises.
- **DANS LA CAVE**
quatre barriques de vin rouge et blanc, dont deux en consommation.

Et attendu qu'il est six heures sonnée à l'orloge de cette ville, avons clos la présente journée et renvoyé la continuation d'icelle à lundy prochain à huit heures du matin, sous les seings de nous dits Maire, officiers municipaux, Prat et religieux susdits présent : frère Athanase de Lannion, capucin vicaire, f. Alain du Pont l'Abbé, f. François de Quimper ptre cap., Pre Diot, René Toulgoat, F. Cor, Le Squin Je pr. de la Commune, Gérard Mège maire, Prat secrétaire greffier par intérim.

Et avenus ce jour dixième may 1790, à 8 heures du matin, a été procédée à la continuation du présent procez verbal ainsy qu'il suit :

- **DANS LA COMMUNAUTÉS OU LINGERIES**
Une grande table au milieu, soutenus de petites armoires, quinze douzaines de serviettes, sept paires de draps de lit, cinq couvertures de laine, une douzaine tayettes d'oreillers, et une douzaine d'essuis mainz.
- **DANS LA MENUISERIE**
Deux tablée avec leurs traitteaux, et l'établie à menuisier.
- **DANS LA CHAMBRE DES GARCONS**
Trois lits garnies de leurs draps et couvertures, trois movais coffres et une mauvaise table.
- **DANS LA CAVE A CIDRE**
Un pressoir pour faire du cidre.
- **DANS LA MAISON DU JARDINIER**
Différents outils à son usage.
- **AU JARDIN**
Dans le 1er Combau :
26 arbres espaliers divers fruits,
109 arbres ,à, plein vent et buissons,
3 pieds de vignes,
deux petits jardins emmurés.
Dans le 2ème Combau :
23 arbres espaliers,
70 tant à plein vent qu'en buisson,
1 grotte avec une Vierge.
- **SUR LA LEVEE**
73 pieds peupliers jeunes.
- **DANS LE GRAND VERGEE**

33 espaliers divers fruits,
77 arbres en plein vent,
au bout du grand verger une pépinière contenant 95 jeunes arbres : chêne, ormes
et hêtres.

- **DANS LE BOIS**

63 jeunes peupliers,
14. frênes,
6 noyers,
129 ormes,
14 chênes, 12 jeunes chênes,
un âne avec son équipage,
17 arbres ormes et frênes encernant le couvent, et 7 arbres dits au parvis;
tous les dits terrains contenant ensemble environ trois journaux de terre.

- **INFIRMERIE**

- **N° 1- Chambre :**
un chalit
- **N° 2 - Chambre :**
un lit à rideaux verd,
4 chaises, 1 foteuil couvert en velour rouge,
1 table et son tapis,
1 paire de chénets,
1 paile et pincette;
2 tableaux vieux.
- **N° 3- Chambre.**
un lit à rideau rouge,
un foteuil couvert en velour bleu (en cuire et non velour, en marge)
4 chaises,
1 table,
1 paire de chénets,
paile et pincettes.
- **N° 4 - Chambre :**
Deux couchettes ou chalits;
4 chaises
et 1 mauvais foteuil,
1 paire de chénet et pincette,
1 vieux tableau,
1 table,
1 foteuil percé,
1 soufflet,
une chapelle en boiserie sans garniture
- **N° 5 - Chambre des hôtes**
2 chalits,
1 movaise table,
1 chaise.

- **DORTOIRS**

- **1er ETAGE**

à gauche : 7 cellules , sans lits.

à droite : 13 dito dont 5 garnis de leurs couvertes.

● **AU 2ème ETAGE**

3 cellules vuides.

· **DANS LA SACRISTIE**

- o 4 calices d'argent,
- o l'ostensoire d'argent ou autrement un soleil,
- o 1 saint ciboire d'argent,
- o un ensensoir,
- o une navette cuivre
(le 6 Mars 1793, ces deux effets, encensoir et navette, ont été remis à Kerenfort pour le service de l'église paroissiale de Roscoff, en présence des commissaires Finchaud et Saillour);
- o 12 ornements complets, gallonnés seulement, en soye et laine pour toutes les fêtes
- o 18 aubes,
- o 24 amictes,
- o 16 corporeaux,
- o 24 purificateurs,
- o 36 lavabos,
- o 1 chape en soie
- o 6 grands chandelliers d'autel en cuivre,
- o 6 petits chandelliers idem.,
- o 7 missels,
- o 24 nappes d'autel.

· **AU COEUR**

2 psautiers posés sur un pupitre en bois,

· **AU MAITRE AUTEL**

2 reliquières en bois dorés,
4 chandelliers de bois,
1 tabernacle en bois doré,
1 lampe de cuivre,
5 devant d'autel dont un en soye et quatre en étoffes.

· **Chapelle de la Vierge :**

4 chandelliers de bois

· **Chapelle de la vraie Croix :**

4 chandelliers de bois.

● **MAISON DE LA MERE** - Cuisine;

(on appelait du nom de Mère une Soeur affiliée, chargée de recevoir les aumônes).

1 mauvais lit d'attache,
2 marmittes de fer,
1 chaudron de cuivre,
6 casseroles,
1 cramailière,
1 vesselier garni de quelques assiettes,

1 presse purée de cuivre,
3 bassins en cuivre de grandeurs différentes,
1 mûe,
une mu à pâte,
un tourne-broche
2 mauvais landiers.

● **DANS UNE CHAMBRE**

8 chandelliers d'autels en cuivre de moyenne grandeur,
1 petit crucifix en cuivre,
17 chaises en paille,
1 fauteuil en couéty.

· **JARDIN ATTENANT A LA MAISON MERE**

1 petit champ semé en lin contenant environ un septième journal de terre,
22 arbres chêne et noyer (en marge : un tombé a été remplacé 1792).

· **BIBLIOTHEQUE**

- 260 volumes in folio reliés en veau
- 26 d° d:° reliés en parchemin
- 106 d° in quarto reliés en veau
- 80 d° d° reliés en parchemin
- 676 d° in 12 et 18 reliés en veau
- 400 d° in d° et d° reliés en parchemin

● **AU CLOCHER, AU DESSUS DU COEUR**

Une cloche, une horloge.

n° 190 – Février 1965

INVENTAIRE DU COUVENT DES CAPUCINS

Nous avons interpellé les dits religieux présents de nous représenter l'argenterie, l'argent monoiés, les médailles dont ils peuvent être possesseurs, l'état actuel de leurs maisons, leurs dettes mobilières et immobilières et de nous représenter les titres qui les constatent. A ces interpellations les dits Religieux présents nous ont déclarés :

- n'avoir point d'argenterie à l'usage de table,
- n'avoir en argent monoiés qu'une somme de dix-huit livres,
- n'avoir aucun registre de régie,
- n'avoir aucune médaille,
- n'avoir aucun Rentier attachés à la Maison;
- nous ont représentés un registre détaillant les messes qu'ils ont reçus dont ils ont exhibés les espèces montantes à 78 livres sur lesquels ils ont 104 messes à dire,
- Avons arretés le dit registre par un : Vue de nous signés.

Tels sont tous les biens profanes et sacrés et papiers que nous avons trouvés à inventorier en la dite communauté des Religieux Capucins à Roscoff sur les vües et montrées qui nous ont été faites par les dits Religieux présents, et sur leurs déclarations et affirmations de n'avoir volontairement omis, celles ny soustrait aucunes choses quelconques, avons formellement déclarés aux dits Religieux présents Athanase de Lannion, Allain de Pont l'abbé, François de Quimper que nous laissons à leurs garde et charge tous les objets compris en l'état cy dessus et des autres parts mentionnés; et ont les dits Religieux signés avec nous qui leurs enjoignons de donner aux différentes natures de biens qu'ils exploiteront les soins nécessaires pour leurs conservations, et pour préparer la prochaine récolte, sous peine en cas de négligence de leurs parts d'y être pourvue par nous au frais de leur communauté; leur enjoignons pareillement (au cas que quelqu'un des religieux de leur Communauté veille sortir des Maisons de leurs Ordres, de souffir en leurs Communautés les dits religieux y vivre comme par le passé en attendant qu'il ait été pourvu à son sort par qui il apartiendra, et avant les signatures donnons acte de ce que la Communauté dont est cas n'est composée que de cinq religieux cy devant dénommés tant présents qu'absents, sans nul affilié; pareille acte de ce que la Maison des dits Capucins au dit Roscoff ne peut commodément contenire que le nombre de quinze religieux; acte encore de ce que les dits père Athanas de Lannion, François de Quimper, Séraphin de Brest déclarent formellement que leurs intantions est de rester dans les Maisons de leurs Ordres; acte enfin au dit Allain de Pont l'abbé de sa déclaration formelle de vouloir sortire des maisons de son ordre.

Fait et arretté au Monastaire des dit religieux Capucins au dit Roscoff les dits jours, mois et ans que devant.

Frère ,Athanase de Lannion capucin vicaire

Fr. François de Quimper, prêtre capucin

Fr. Séraphin de Brest, capucin.

Depuis le dit frère Allain, laissé par ses supérieurs délibérer, volontairement déclare persister dans ces sentimens de sortie et a signé :

Frère Allain de Pont l'abbé.

Prat secrétaire, gref. par intérim. Pré Diot, Le Squin, Jne procureur de la Commune."

A ce long et minutieux inventaire où toute fois les commissaires oublièrent de mentionner le grand figuier de l'enclos des Capucins, qui était déjà et qui est toujours une des curiosités de Roscoff - se trouve joint le post-scriptum suivant :

" Depuis la clôture de notre présent procez verbal s'est présenté devant nous le nommé Jacques Salaun, garçon servant chez les Pères Capucins depuis environs cinquante ans, lequel nous a présenté un engagement réciproque qu'il auroit contracté avec laditte communauté le onze septembre 1740, dont la teneur suit .

In nomine domini. A notre couvent de Roscoff, ce onze Septembre 1740 le nommé Jacques Salaun, de la paroisse de Saint Pierre de Santec dans le Minihy de Léon, qui nous sert il y a quatre mois, qui est de bonne vie et mœurs et de bonne famille de Santec, nous ayant- témoigné plusieurs fois qu'il souhaitait s'engager et se donner toute sa vie au service des Capucins en qualité de garçon tant pour i rendre tous les services qu'exige sa condission que pour y faire plus facilement son salut, et être participant des prières des nous aussy connaissant sa probité et sa fidélité, de l'avis de notre vénérable, Père vicaire et autres anciens de la. Communauté, nous acceptons s l'offre que nous fait le dit Jacques Salaun, et de le nourire et de l'entretenire sain et malade, jeune et vieux, et de luy fournire tous ses besoins spirituels et temporel, tandisqu'il sera honêt homme et fidel. En foy de quoy nous soussignons conjointement avec luy et son oncle Pierre Parsévas de Santec, le dit jour et an que cy dessus. Ainsi signé f. Ange de Quintin gardien des Capucins de Roscoff, Jacques Salaun

" Dudit engagement le dit Jacques Salaün a déposé l'original pour rester d'attache à notre dit procès verbal ; avons audit Jacques Salaun donné acte de ses réquisitions à ce qu'il soit considéré et tenu comme vrai affilié au dit couvent des Religieux Capucins à Roscoff; luy avons délivré copie dudit engagement de nous signé et a le dit Jacques Salaun signé la minutte de notre procès-verbal. "

Copie du procès-verbal de l'inventaire les Capucins fut adressé au district de Morlaix la 27 Septembre Le Frère Alain de Pont l'Abbé (Barthélémy Peillet) ne revint pas sur sa détermination de vouloir quitter la Communauté; car le 29 décembre: il écrivit la lettre suivante au officiers municipaux :

"Messieurs, désirant jouir des privilèges accordés par les lettres patentes du Roy sur un décret de l'Assemblée du, 13 février données à Paris le 19 du dit mois et me voyant il y a très longtemps souffrir sous la tyrannie de mes supérieurs de Roscoff, je requière, Messieurs. votre autorité pour sortir de la Communauté."

"Suivant l'article II de la lettre patente du Roy du 19 février 1790 toutes individus peuvent sortir de leur Communauté en faisant leur déclaration devant la Municipalité du lieu. Je requière de plus, Messieurs, que vous ayez la bonté de venir avec moy à ma Communauté afin que je puisse avoir 27 livres 16 sols en argent et mes petits effets qui sont dans ma chambre. Vous ferez justice."

Fait à Roscoff, f. Allain de Pont l'abbé, capucin.

Reconnaissons, à l'honneur de la Municipalité de Roscoff, que le 5 novembre, elle transmit aux administrateurs du Directoire du District de Morlaix " le vœu unanime de la Commune de se voir conserver la seule Communauté de Capucins qui existe dans son arrondissement.

Les Capucins resteront à Roscoff jusqu'en 1792. Cette année-là les Religieux s'y trouveront au nombre d'une vingtaine; le couvent de Roscoff ayant été choisi pour recevoir ceux qui avaient opté pour la vie commune .

Quand les officiers municipaux vinrent le 29 Septembre 1792 vérifier l'inventaire, conformément à une loi du 16 août, ils reconnurent que tous les effets inventoriés au procès verbal" existaient toujours, à part quelques peupliers abattus par la tempête, et un pris pour servir d'arbre de la liberté.

Aussi, trouva-t-il tout en l'état, le citoyen Joseph Marie Guillaume, commissaire nommé par le Directoire du District de Morlaix, quand les 13, 14, 15 et 17 Juin 1793, il vient, avec l'assistance de Charles Lavis notable nommé par le Conseil Municipal de Roscoff et de Pierre Marie Trobert, officier municipal de St Pol de Léon, procéder à la vente "des meubles des dits Capucins de la dite ci-devant Communauté."

A part quelques objets dont la Municipalité de Roscoff avait disposé pour ses casernes et celles de l'île de Siec et de l'île de Batz, tout fut vendu ou livré à la Nation.

La vente publiée à Roscoff par tambour (le crieur public de l'époque s'appelait Nicolas Bochet, demeurant à l'hôpital) et par affiches "à Léon, Roscoff, Morlaix, Landivisiau, Lesneven et Brest" rapporta la somme de 1.525 livres 14 sols 16 deniers.

Sur cette somme 704 livres 9 sols passèrent en frais divers : affiches, enregistrement, vacations de Mr. Guillaume et de son aide Jean Moal, journées employées par la "citoyenne Elizabette Le Roy" à l'estimation, etc..

Les plus ardents à la curée furent :

- Paris et Maillard de Brest,
- Croc de Landerneau,
- Foustoul, Picard et Kerabler de Morlaix,
- Jeanne Lesconnec de St Pol,
- Yves Prat, Le Mat et "la Menut" de Roscoff,
- et surtout.. le "citoyen-curé de Roscoff", Gabriel Luslac.

Ce dernier acheta pour 305 livres 17 sols de meubles, ornements, etc.. mais il n'avait pas de quoi payer ? Aussi le Commissaire "demande reprise de la somme de 305 livres 17 sols aux différentes ventes de Roscoff par le curé de cette ville (somme) qu'on put luy retenir au District et sur son traitement".

Quant à la bibliothèque, elle fut expédiée le 13 Septembre 1753 au Directoire du District de Morlaix par le gabarrier Morvan de Locquéolé (Archives du Finistère) .

La propriété elle-même ne fut vendue que plus tard.

Yves Heurtin acheta le tout. Le 4 thermidor an IV (22 Juillet 1796) l'enclos lui était adjudgé pour 5.704 livres et la Maison de la Mère pour 1.758 livres; le 26 prairial an VII (14 Juin 1799) il achetait le couvent 22.000 livres.

Yves Heurtin, originaire de Maison (diocèse de Nantes), était venu à Roscoff comme tonnelier,

Le métier de tonnelier nourrissait son homme à Roscoff, centre important de commerce de

fraude avec l'Angleterre, où l'on introduisait eaux de vie, thés, tabacs renfermés dans des barils.

Yves Heurtin ne tarda pas à monter dans l'échelle sociale. En 1793 il était déjà "gros négociant", puisque, lors de la déclaration des marchandises imposée par décret du 8 thermidor (26 Juillet), il avait dans ses magasins :

- 55 veltes d'eau de vie, .
- 74 barriques de vin,
- 58 pieds de chêne,
- 220 barils vides,
- 220 livres de tabac.

Officier Municipal, membre du fameux Comité du Salut Public de Roscoff, il était dénué de scrupules.

Avec son gendre, Jean Baptiste Alexandre Deschamps, (originaire de Chablis, diocèse de Langres ancien capitaine d'infanterie démissionnaire en 1798 à 29 ans et marié cette année-là à Marguerite Heurtin), il devint grand acquéreur des biens nationaux (biens religieux et biens des nobles confisqués par la Nation.

Ces biens ne coûtèrent pas cher, payés en majeure partie en assignats.

En 1884, le petit-fils des Deschamps-Heurtin, Léopold Deschamps, banquier à Roscoff, dût déposer son bilan. Sa faillite amena la ruine de plusieurs familles roscovites, qui lui avaient confié leurs économies, évaluées à deux millions.

FETE DU 14 JUILLET 1790

Pour célébrer le premier anniversaire de la prise de la Bastille, les Municipaux de Roscoff arrêterent, le 14 Juillet 1790, "qu'il serait dressé sur la grande place un autel représentant le pied d'estal d'une colonne dorique surmontée d'un entablement sur laquelle - seroient placées deux mains jointes, simbole de la fidélité et de l'union fraternelle qui doit exister à jamais entre tous les citoyens de l'empire français- que la troupe nationale commandée par ses officiers se rendraient en armes au devant de l'hôtel de ville, tambour battant, enseigne déployée, pour de là accompagner Mr le Maire, les officiers municipaux ainsi que le conseil général de la Commune jusqu'au pied de l'autel, que là Mr le Maire et le Procureur-syndic de la Commune ayant prononcés chacun un discours analogue à la circonstance, le serment individuel d'être fidèle à la loi et au roy et de Soutenir de toutes ses forces la Constitution décrétée et sanctionnée par le roy serait prêté."

La fête eut lieu, et la Municipalité fut si fière du succès qu'elle obtint qu'elle en fit rédiger le compte-rendu sur le Registre des Délibérations.

" Le serment prêté, y lisons, nous, a été terminé par des acclamations de "vive le roy et la liberté" et soutenu par plusieurs décharges d'artillerie."

Mais on ne s'arrêta pas là "Cette première cérémonie achevée, lit-on au compte-rendu, la Municipalité, les Notables, ainsi que la garde nationale et le peuple se sont rendus dans le plus grand ordre à l'église paroissiale pour rendre grâce à Dieu des bienfaits qu'il daigne répandre sur la France et le prier de luy conserver son roy. Le Te Deum, ensuite la prière pour le Roy ont été entonnés par la Municipalité, les prêtres desservant cette église ayant refusés leur ministère pour une cérémonie aussi sainte qu'auguste."

Et la fête se termina par une distribution de pain aux indigents.

Dans leur enthousiasme les Municipaux décidèrent d'adresser le compte-rendu de la fête à la Municipalité de Paris et au Président de l'Assemblée Nationale. L'envoi était accompagné de ces réflexions : "Le procès-verbal de la fête fédérative qui a eu lieu le 14 exprime bien sincèrement nos vœux pour le rétablissement de la paix et de la tranquillité dans toutes les parties de la France, et nous devons penser avec tous les bons patriotes que ce serment prononcé à la face du ciel inspirera au moins une crainte respectueuse aux malveillants et les forcera à reconnaître la sagesse d'une Constitution faite pour le bonheur de tous."

Fait le 28 Juillet 1790, etc.. P. Diot, Mège.

REMONTRANCES AU CURE BOUTIN

Le Dimanche 9 Septembre 1790, Monsieur Boutin, curé de Roscoff, avait invité les habitants à payer la contribution dite de capitation es mains de Monsieur Figuière à St Paul".

Quoi ! Roscoff n'est donc pas Commune ? La Municipalité se rassembla à la hâte le jour même, et la lettre suivante fut écrite à Monsieur Boutin :

“ Monsieur, la Municipalité vient d'apprendre que vous avez fait ce matin, au prône de votre Grand'Messe, une publication relative au paiement de la Capitation des habitants de cette ville es-mains de Mr Figuière à St Paul.

La Municipalité rie vous ayant pas requis cette publication, vous ne deviez et ne pouviez la faire qu'au préalable vous l'en eussiez prévenue.

En conséquence, vous voudrez bien, Monsieur, publier à l'issue des Vêpres que la susdite capitation, pour ce qui concerne Roscoff, se percevra à, Roscoff. Incessamment il sera nommé un collecteur à cet effet.

La Municipalité vous prie et vous invite à l'avenir de ne rien publier à votre prône sans qu'elle soit prévenue.

Nous sommes avec attachement, etc... Mège, Diot, Le Squin.

LA PORTIONCULE AU COUVENT DES R.P. CAPUCINS

Le 2 Août, une grande foule de campagnards de Roscoff et des environs était venue célébrer la fête et gagner l'indulgence de la Portioncule au Couvent.

A quatre heures du soir une rixe éclata entre les cultivateurs et les militaires des régiments de Beauce et de Normandie en garnison à St Fol, venus à Roscoff au nombre de 200.

Après s'être battus contre les paysans sur la place devant le Couvent, les soldats marchèrent sur Roscoff, commettant "les excès les plus inouis, ne respectant ny l'âge ny le sexe, sabrant et tirant sur tous ceux qui avaient le malheur de se trouver dans leurs passages, cassant les vitres, enfonçant les portes."

Plusieurs cultivateurs reçurent des blessures assez graves et six d'entr'eux furent "emmenés à Saint Paul par cette soldatesque éfrénés et constitués prisonniers comme otage des auteurs de la querelle."

Chapitre II - ANNEE 1790

DEMANDE DE SECOURS EN FAVEUR DE L' ABBE KERBIRIOU

De nouvelles élections faites le 15 Décembre modifièrent un peu la composition de l'assemblée communale. Il s'agissait de remplacer trois officiers municipaux sortis au sort : Toulgoat, Péron, Chapalain, et six notables dont quatre : Madeleneau, Heurtin, Sébastien Quéméner, Guerc'h sortis au sort, un démissionnaire Boutin curé, et un absent Pascal de Kerenveyer.

Furent élus : officiers municipaux : Quarré d'Aligny, Denis, Heurtin, et notables : Aubert, Madeleneau, Kersauson, Toulgoat, Kerenfort et Jouan père.

Le 21 Décembre, les nouveaux élus eurent à s'occuper d'une pétition de Marguerite Le Roux, tertiaire de St François, sollicitant un secours pour l'abbé Kerbiriou, âgé et infirme (il était né en 1707). Cette pétition fut transmise, le 24, au District de Morlaix avec des considérants qui sont tout à l'honneur des officiers municipaux de Roscoff

“ Nous avons l'honneur de vous transmettre ci-joint un mémoire qui a été présenté à la Municipalité en faveur de Mr l'abbé Kerbiriou, prêtre plus qu'octogénaire de cette ville, et que nous vous prions de prendre en considération. Un des premiers devoirs de l'Administration est de venir au secours de l'humanité souffrante. aussi ne doutons-nous nullement que la position critique de Mr l'abbé Kerbiriou ne vous intéresse.

“ Son grand âge, ses infirmités, dénué de tout dans ce moment par les circonstances, tout concourt à ce qu'il soit traité favorablement.

“ Mr Kerbiriou, jetté depuis de longues années dans le troisième ordre du clergé, dans cette classe de l'ordre où l'individu végète et n'a que la stricte subsistance, n'a pu, dans la longue carrière de sa vie, se ménager une ressource lorsque les années et les infirmités l'ont forcé de discontinuer les fonctions de son état.

“ Il a cependant subsisté, mais à l'appui d'une pension modique de 500 livres que lui faisait l'Évêque de Léon. Ce pasteur ne pouvant plus, dans le nouvel état de choses, la lui continuer, ce vieillard respectable vient d'être privé de cette seule et unique ressource, et les personnes qui en prennent soin charitablement, étant peu aisées, ne pourraient la lui continuer, si l'administration ne venait à son secours.”

" L'Assemblée Nationale, dans sa Constitution civile du Clergé, a bien pensé que les anciens ministres du Culte devoient mériter une considération toute particulière. Aussi a-t-elle gradué leur traitement selon leur âge et leurs infirmités, et nous ne doutons pas que Mr l'abbé Kerbiriou ne soit traité d'après les vœux du décret.

“Nous sommes, etc. ... Mège, maire - Aubert.”

En haut lieu on fit la sourde oreille. En Janvier 1791, Marguerite Le Roux et sa sœur Marie Perrine refirent une nouvelle demande de pension de 400 livres, et le 14 mars en la transmettant, le district donnait un avis favorable. Il n'y a pas de traces que cette seconde démarche ait réussi mieux que la première. D'ailleurs, l'année suivante (1792) toute pension était enlevée aux clercs insermentés.

Jean Kerbiriou, né à St Pol ou Roscoff vers 1707, prêtre le 14 mars 1739, insermenté, Il

était infirme, et l'évêque de Léon lui assurait une pension annuelle de 500 livres. Il mourut à l'hôpital de Morlaix, le 19 Décembre 1792.

Quelques jours avant de plaider la cause de Mr Kerbiriou, la Municipalité avait eu également un beau geste à l'égard de Mr Boutin.

Le 5 décembre, Le Squin, procureur de la Commune avait remontré que le "Curé de Roscoff, au lieu de prêcher l'Évangile, a prêché au contraire des maximes contraires à la Constitution et tendans à échauffer et à soulever les esprits, et, qu'il est on ne peut plus urgent d'arrêter les progrès que font malheureusement de pareils discours." Il avait demandé que Messieurs les officiers municipaux lui donnaissent acte de sa remontrance.

Le Squin en fut pour ses frais. Les officiers municipaux jugèrent que le Curé n'avait fait que son devoir en dénonçant la loi schismatique de la Constitution civile du Clergé, récemment votée par l'Assemblée Nationale. Le procès-verbal de la séance se termine

" Le Conseil général de la Commune assemblée, lû la remontrance çï-dessus, décide qu'il n'y a lieu à délibérer, attendu qu'il n'y a pas de preuves d'accusation et a signé . Kerbrat, Cor, Muselec, Seité, Diot, Greunen, Bernard, Madeleneau, Heurtin, Toulgoat. "

De dépit, Le Squin donna sa démission de procureur de la Commune. Le 26 René Toulgoat était élu pour le remplacer.

CHAPITRE III - ANNEE – 1791 – CONSTITUTION CIVILE DU CLERGE

Avilir l'Église par la spoliation, la priver de son armée d'avant-garde par la suppression des Ordres religieux, ce n'était là qu'une partie du plan des révolutionnaires, qui avaient résolu la destruction même de la religion chrétienne.

Dans l'impossibilité d'y réussir, à bref délai, ils se bornèrent à prêter leur concours aux parlementaires et aux jansénistes, qui élaborèrent au sein du Comité dit ecclésiastique et firent voter par l'assemblée nationale le 12 Juillet 1790, la fameuse Constitution civile du clergé

Cette constitution portait en substance :

- a) - Réduction du nombre des diocèses à celui des départements (83), ce qui faisait disparaître 52 sièges épiscopaux.
- b) - Défense à l'évêque élu de s'adresser au Pape pour en obtenir la confirmation canonique : il se contentera de lui écrire en signe de communion, et de demander la confirmation de son titre au Métropolitain ou au plus ancien évêque de la province;
- c) - Jugement de l'autorité civile en dernier ressort dans les différends entre l'Évêque et ses clercs;
- d) - Élection des évêques et des curés par les mêmes électeurs (quelle que soit leur religion) qui nommeront aux emplois civils;
- e) - Substitution d'un certain nombre de vicaires épiscopaux au Chapitre de l'Église cathédrale, ou Métropolitaine. Ces vicaires formeront le Conseil habituel de l'Évêque, et leur concours sera nécessaire pour la validité des principaux actes de l'administration épiscopale.
- f) - Défense à l'évêque et au curé de s'absenter quinze jours, le premier sans la permission du Département, le second sans celle du District.

- g) - Droit pour chaque curé de choisir ses vicaires, sans approbation de l'évêque, parmi les prêtres admis dans le diocèse.

Ces dispositions bouleversaient complètement la discipline ecclésiastique et créaient en France une Eglise schismatique, voire un peu presbytérienne et laïque. Pour acquérir force de loi, il leur fallait l'approbation du roi. Louis XVI consulta secrètement le Saint-Siège. Pie VI répondit (10 juillet 1790) par trois brefs, adressés l'un à Sa Majesté, le 2ème à Cicé, Garde des sceaux, le 3ème à Pompignon, chargé de la feuille des bénéfices.

Ces brefs, qui se prononçaient naturellement contre la Constitution, furent tenus secrets et, l'infortuné monarque, harcelé par l'Assemblée, céda à regret (24 août), son garde des sceaux scella et promulgua la Constitution Civile.

Le schisme était consommé légalement; pour devenir une réalité, il ne manquait plus que le consentement du clergé.

Ce consentement fut refusé. De Boisgelin, archevêque d'Aix, flétrit avec autant de force que de modération l'acte schismatique de l'assemblée dans son Exposition des principes de la Constitution civile du Clergé. Tous les évêques de France, sauf quatre, et la masse des ecclésiastiques donnèrent leur pleine adhésion, Pie VI à qui elle fut adressée, la loua publiquement. L'Eglise de France restait debout en face de la Révolution, aimant mieux s'exposer aux coups d'une persécution violente que de se déshonorer.

Sur la proposition de Mirabeau, l'Assemblée déclara que les évêques et les curés qui n'auraient pas fait serment de fidélité à la Constitution civile dans les huit jours seraient considérés comme démissionnaires (27 Novembre 1790).

La loi demandait que les ecclésiastiques insermentés fussent remplacés par d'autres.

On se mit à l'oeuvre. Talleyrand sacra Evêque du Finistère Expilly (recteur de St Martin de Morlaix). Les nouveaux évêques eurent toutes les peines du monde à se donner un clergé, les meilleurs prêtres refusant avec raison d'en faire partie. Les bons fidèles, de leur côté, désertaient les églises livrées aux constitutionnelles ou assermentés.

Pendant ce temps le Saint Siège observait et ne se pressait pas. Enfin un bref du 13 Avril 1791 cassa et annula ce qui avait été fait par le parti du schisme. (D'après Marin - Histoire de l'Eglise - Tome III).

FUITE DE MONSIEUR DE LA MARCHE - EVEQUE DE LEON



Portrait officiel de Mgr Jean-François de La Marche (toile exposée dans le salon de l'évêché à Quimper)

Jean-François de la Marche, né en 1729 au manoir de Lézergué près de Quimper, embrassa de bonne heure la carrière militaire. Lors de la guerre de la Succession d'Autriche, il fut blessé à la bataille de Plaisance et fit voeu à; cette occasion, comme St Martin, d'abandonner les enseignes du roi de la terre pour celles du Roi du ciel.

Nommé lieutenant d'infanterie après cette bataille, il n'en quitta pas moins la carrière des armes pour se préparer aux ordres sacrés. Il fit sa licence à Paris, au collège de Navarre, fut ordonné prêtre en 1756, et son mérite l'éleva presque aussi tôt aux grandes dignités de l'Eglise. Il fut successivement chanoine et grand-vicaire de Tréguier, abbé de St Aubin-du-bois, enfin évêque de

St Pol de Léon.

C'est en 1712 qu'il fut honoré de l'épiscopat, en sorte qu'il y avait près de 20 ans qu'il était évêque lorsque la Révolution française éclata.

La persécution commença de bonne heure en Bretagne, et y sévit peut-être plus que partout ailleurs sans doute parce que la résistance au schisme y fut. plus prompte et plus vive.

Dès le 9 Juillet 1790, trois jours avant le vote sur l'ensemble de la Constitution civile du clergé, Mgr de la Marche, invité par la Municipalité de Brest à autoriser une cérémonie religieuse à l'occasion de la fête de la fédération qui allait avoir lieu en mémoire de la prise de la Bastille, adressa aux administrateurs son refus ainsi motivé :

" S'il ne s'agissait que de se fédérer pour maintenir la paix, la liberté, pour resserrer les liens de la fraternité entre les citoyens, l'évêque se multiplierait aux fêtes religieuses, mais il s'agit de se liguier par un serment pour maintenir une Constitution qui renferme des principes contraires à la religion. L'Église est infaillible sur le dogme, les mœurs et la discipline, et les évêques en sont les juges et les dépositaires. S'il prêtait son concours au serment, il serait un ministre prévaricateur; il ne peut sacrifier sa conscience au plaisir de leur plaire; il manquerait à son devoir et perdrait leur estime."

Ce refus si convenable et si ferme, la Révolution ne le pardonna jamais à Mgr de la Marche.

Dans la lettre qui suivit, la conduite du Prélat fut conforme, jusqu'à la fin, à ce début... Après le vote de la Constitution schismatique, ses prêtres inquiets lui demandèrent des instructions, et il leur exposa dans une circulaire le vice radical de cette Constitution et leur recommanda d'être fidèles jusqu'à la mort.

Cependant le serment devint obligatoire. l'Evêque le refusa, et le pouvoir qui triomphait le regarda comme démissionnaire; mais un acte du pouvoir temporel n'avait pu le dépouiller du pouvoir spirituel dont il était revêtu, ni le délier de l'obligation rigoureuse qu'il avait contractée d'enseigner la vérité aux fidèles de son diocèse. Après avoir refusé le serment, le zélé Pasteur continua donc d'exercer ses fonctions et déclara qu'il ne pouvait s'empêcher de parler, comme autrefois les Apôtres persécutés, que la Constitution était schismatique et que les fidèles ne pouvaient communiquer avec les prêtres assermentés.

Cela suffit à soulever contre lui un orage terrible.

Dès le mois de février 1791, les Administrateurs du Finistère écrivirent à la Constituante que Mgr de la Marche, dont le siège était supprimé, continuait d'exercer ses fonctions comme par le passé, et ordonnèrent aux administrateurs du district de Morlaix d'informer contre l'évêque réfractaire. La Constituante lança un décret ordonnant à l'évêque de comparaître à sa barre comme accusé d'être perturbateur de l'ordre public. L'évêque, sûr de son innocence se disposait à partir pour comparaître devant l'Assemblée, lorsqu'il apprit de Mr de la Fruglaye que la gendarmerie avait reçu l'ordre de le saisir et de l'amener.

Le peuple de la ville et de la campagne était disposé à le défendre, mais Mgr de la Marche voulait à tout prix éviter des troubles. Un lieutenant de gendarmerie et vingt hommes s'étant présentés à l'évêché le digne Prélat fut heureux de pouvoir s'évader par une porte dérobée et de se réfugier dans la maison du Laz.

Retiré dans cette demeure seigneuriale, Mgr de la Marche, pour échapper définitivement à ses persécuteurs songeait à quitter promptement la France.

Un gentilhomme de St Pol, Mr de Kernenguy, prépara son évâsion. Quand tout fut prêt, son fils âgé de 20 ans, reçut l'ordre de se rendre près de l'évêque avec un de ses amis et de l'accompagner jusqu'à un bateau de contrebandiers anglais qui stationnait près de Roscoff, en partance pour la Grande-Bretagne. A la fin du mois de février, par une nuit profonde et un temps orageux, Mgr de la Marche et sa petite escorte sortirent du château de Kernevez par une porte du jardin qui donnait sur le rivage, et précédé d'un d'un matelot de l'équipage du bateau fraudeur qui leur servait de guide, se dirigèrent vers la plage de Porz-ar-Bascoun en Roscoff où le bateau était à sec. A neuf heures, à la marée montante, il reçut les adieux des jeunes gens qui l'avaient escorté, les bénit, et le bateau, prenant sa direction vers le nord, disparut dans les ténèbres.

Le temps était affreux. Pendant quatre jours et quatre nuits le bateau fut le jouet des vents. Sur ce frêle esquif non ponté, l'évêque n'avait d'autre siège ni d'autre lit que deux tonneaux d'eau de vie. Il débarqua le 28 Février sur les côtes de Cornouaille (à Mounts Bay) d'où il se rendit à Londres.

Quelques semaines plus tard, le domestique de l'Evêque essaya d'aller rejoindre son maître, avec ses bagages. La Municipalité de Roscoff s'opposa à l'embarquement, et consigna domestique et bagages à la disposition du District. Ceci se passait le 1er Avril. Quatre jours plus tard Morlaix faisait défense de laisser embarquer les bagage et le domestique, avant d'en avoir référé.

Les bagages se composaient de "deux malles et un porte-manteaux appartenant au çidevant évêque de Léon, contenant des effets à son usage, un calice, trois gobelets et une bourse-jetons, le tout d'argent". Sans doute n'arrivèrent-ils jamais à destination.

Autre texte sur ce sujet :

Biographie universelle, ancienne et moderne, ou Histoire, par ordre alphabétique, de la vie publique et privée de tous les hommes qui se sont fait remarquer par leurs écrits, leurs actions, leurs talents, leurs vertus ou leurs crimes

Par Joseph Fr Michaud, Louis Gabriel Michaud - 1820

Jean-François de La MARCHE, évêque de Saint-Pol de Léon, naquit dans le diocèse de Quimper , en 1729, et suivit d'abord la carrière militaire. Il se trouva au combat de Plaisance, en 1740, et y fut blessé en 1747. Il obtint le grade de capitaine au régiment de la reine infanterie ; mais après le traité d'Aix-la-Chapelle , il renonça au service, reprit ses études, et entra ensuite dans un séminaire.

Étant devenu prêtre, il fut fait chanoine-écolâtre et grand-vicaire de Tréguier , et fut pourvu, en 1764 , de l'abbaye de Saint-Aubin-des-Bois, au diocèse de Saint-Brieuc. Nommé, en 1772, à l'évêché de Saint-Pol-de-Léon, il remit son abbaye, et se livra au soin de son troupeau.

Son diocèse lui dut un beau collège, bâti à ses frais, et de plus un petit séminaire avec des fonds suffisants pour élever des jeunes gens pauvres.

Le prélat visitait chaque année son diocèse, présidait aux retraites ecclésiastiques, et trouvait, dans une sage dispensation de son revenu, le moyen de suffire à d'abondantes aumônes. Il menait en quelque sorte , dans son palais, la vie de communauté, sans cesser d'être accessible pour tout le monde, et surtout pour son clergé. Assidu dans son diocèse, il en sortait fort rarement : la seule assemblée du clergé où il assista, fut celle de 1788.

La révolution survint; on supprima son siège, et l'on prétendit lui interdire ses fonctions. L'évêque crut devoir instruire ses curés sur l'incompétence des décrets de l'Assemblée. Le 23 octobre 1790, il fit une réponse à la fois ferme et modérée aux significations des administrateurs, et continua ce qu'il regardait comme le devoir de sa place.

Un décret du 16 février 1791 le manda à la barre , ainsi que les évêques de Tréguier et de Nantes : en même temps on échauffait contre lui les esprits de la multitude dans un pays qu'il vivifiait par ses bienfaits.

Averti qu'on venait pour le saisir, M. de La Marche crut devoir se soustraire aux recherches; et après avoir erré quelque temps, il s'embarqua à Roscoff, en mars 1791, sur un bateau qui le conduisit en Angleterre. Il n'avait rien emporté avec lui, et se serait trouvé dans le plus grand dénuement, si des personnes généreuses n'eussent pris soin de pourvoir à ses besoins.

Lord Arundel, le marquis de Buckingham, et d'autres illustres Anglais, lui vouèrent une estime et un attachement durables. Le 20 août 1791, l'évêque de Léon donna, de Londres, une *Lettre pastorale* et une *ordonnance*, pour prémunir ses diocésains contre le schisme. Cependant le nombre des prêtres français qui se réfugiaient en Angleterre, croissait tous les jours.

Le prélat proposa une souscription en leur faveur : cette idée fut adoptée avec empressement; et le célèbre Burke seconda ce projet. De riches Anglais s'assemblèrent ; et l'évêque anglican de Londres se trouva même à la réunion. L'évêque de Léon y exposa la détresse de ses compatriotes. Ce ne fut point en vain ; des secours abondants furent prodigués, et beaucoup d'Anglais reçurent chez eux des prêtres français.

La pieuse hôtesse de M. de La Marche, Mme. Silburn en accueillit successivement un assez grand nombre. Ces procédés généreux furent l'objet d'une lettre que l'évêque adressa, le 30 décembre 1791, aux prêtres de sa nation réfugiés en Angleterre ; elle a été imprimée, et respire des sentiments de reconnaissance et de charité.

Pie VI lui adressa, le 2 septembre 1793, un bref, pour le féliciter de son zèle; et Louis XVIII, alors Monsieur, lui écrivit de Hamm, le 10 février de la même année, pour lui témoigner combien il était touché de ses soins.

Mais bientôt les progrès de la terreur dans notre patrie ayant porté à plusieurs milliers le nombre des prêtres et des émigrés qui avaient abordé en Angleterre, les secours particuliers devenaient insuffisants : une motion fut faite au parlement, pour consacrer une somme annuelle au soulagement de ces honorables proscrits, elle fut unanimement adoptée, et un mode régulier de secours fut établi. L'évêque de Léon fut chargé de présider à la distribution : beaucoup d'Anglais le rendaient de plus dépositaire de leurs offrandes, qui se montaient encore, par an , à une somme considérable.

Le prélat obtint, pour les prêtres français , le château de Winchester, où l'on eu recueillit jusqu'à huit cents; il pourvut aussi aux besoins des prisonniers de notre nation, et remplit jusqu'à sa mort, avec autant d'assiduité que de bonté, les fonctions de charité qu'on lui avait confiées.

Lorsqu'en 1801, Pie VII demanda les démissions des évêques de France, M. de La Marche assista aux assemblées que tinrent à Londres ceux de ses collègues qui se trouvaient en Angleterre. On dit qu'il hésita quelque temps ; mais enfin il adhéra à l'avis du plus grand nombre de ces prélats, et signa leurs lettres et leurs réclamations contre le concordat. Il adressa de plus, en son propre nom, le 15 mars 1803, une lettre au pape : du reste, nous savons que, peu avant de mourir, il déclara qu'il était loin de partager l'exagération de plusieurs des antagonistes du concordat de 1801.

Atteint d'une maladie grave , il reçut deux fois la visite de Monsieur, frère du roi, qui voulut recevoir sa bénédiction. Ce pieux évêque mourut le 25 novembre 1806, laissant à peine de quoi fournir aux frais de son inhumation, et après avoir instamment recommandé qu'elle se fît sans pompe et sans que rien y rappelât sa dignité d'évêque. Il avait rédigé lui-même son épitaphe, où ses titres sont également omis.

P—?—?

Liens :

- **Jean-François de La Marche, dernier évêque du Léon**
- **Constitution civile du clergé**

n° 192 – Avril 1965

CHAPITRE III - ANNEE 1781

CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ

CONDUITE DES PRETRES ORIGINAIRES DE ROSCOFF A L'ÉGARD DE LA CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ

- **1.- De Kersauson, François-Marie**,
né à Roscoff le 2 novembre 1752,
prêtre le 22 Mars 1776,
recteur de Plourin-Ploudalmézeau le 2 mars 1789.
Insermenté. Il resta caché jusqu'en l'An III et en l'an 4, il fut déclaré émigré.
Recteur de Plourin au Concordat, il y mourut le 20 Janvier 1810.
- **2.- Floc'h Olivier**, né à Roscoff le 4 Mai 179,
prêtre en 1773,
recteur de St Louis de Brest le 4 Mai 1787.
Insermenté. Il se retira à. Guernesey, puis en Angleterre.
Après la Révolution il ne revint pas dans le Finistère; il fut nommé le 3 Septembre
1802, curé de Nogent-sur-Seine.
Il donna sa démission le 14 Juin 1806 et fut nommé curé de Morlaix le 2 Juillet.
Il mourut à Morlaix, sous le titre de Vicaire général, le 8 Février 1821.
- **3.- Roussel Jean-Louis**, né à Roscoff le 15 Novembre 1724,
prêtre à Paris en Novembre 1748,
archidiacre de Quemenet-Illy le 25 Avril 1775.
Insermenté. Il était docteur en théologie et ancien professeur de philosophie au
Collège de Mazarin et du Plessis à Paris.
Détenue à Kerlot, puis transporté aux Capucins de Landerneau le 18 Mai 1794,
il y mourut le 21 Novembre.
- **4.- Cabioc'h Guillaume**, né à Roscoff le 23 Mai 1744,
prêtre à Quimper en Mars 1771.
Vicaire à Guiclan en 1790.
Insermenté. Il se réfugia à Guernesey, puis en Angleterre en 1792.
Vicaire à Bodilis au Concordat, il y mourut le 2 Juin 1807.
- **5.- PICREL Yves Constantine**, né à Roscoff le 5 Juillet 1760,
prêtre le 20 Septembre 1783.
Docteur en théologie,
Vicaire à St Louis de Brest le 17 Avril 1790.
Il prêta le serment le 12 Mars 1791 et fut élu curé de Guipavas le 14.
Il ne tarda pas à se rétracter, car le 21 Août, il fut procédé à l'élection de son
remplaçant. Pîcrel.se réfugia en Angleterre.
Il débarqua à Morlaix en compagnie des autres prêtres de sa paroisse : Jacques
Bernicot, Jacques Boulic, Michel Jezéquel et François Pastizeur;
Ensemble ils se rendirent à Guipavas le 13 Juin 1801.
Au Concordat, Picrel fut maintenu dans sa paroisse.
En 1810, il fut nommé Recteur de Roscoff (son frère en était le Maire); il y mourut
subitement le 26 Février 1815

- **6.- KERBIRIOU Jean**, né à Roscoff en 1707,
prêtre le 14 Mars 1739.
Prêtre habitué à Roscoff en 1790.
Insermenté. Il était infirme, et l'évêque de Léon lui assurait une pension annuelle de 500 livres.
Il mourut à l'hôpital de Morlaix le 19 Décembre 1792.
- **7 - MEVEL Yves**, né à Roscoff le 18 Octobre 1729.
Prêtre à Dol, le 18 Septembre 1755.
Insermenté, le Père Joseph de Roscoff, capucin,
condamné et mis a mort à Brest le 12 thermidor an II (30 Juillet 1794).

LE SERMENT - DENONCIATIONS CONTRE MONSIEUR BOUTIN

La Constitution civile du clergé ne trouva aucun adhérent dans le canton de St Pol de Léon.

Tous les ecclésiastiques qui y jouissaient d'un titre reconnu par l'État, à savoir les curés et les vicaires, furent unanimes à refuser de prêter le serment schismatique, que le décret rendu par l'Assemblée nationale le 27 Novembre et accepté par le Roi le 26 Décembre 1790, voulait leur imposer.

Ce furent à St Pol :

- MM. Corre, curé.
- Kérébel, Branellec et Grall, vicaires; à Plougoulm :
- Le jeune, curé,
- Riou, vicaire; à Plouénan
- Le Gall, curé,
- Le Saint, vicaire; à l'île de Batz
- Inizan, curé,
- Laviec vicaire; à Santec
- Paul, vicaire,
- et à Roscoff, Boutin, vicaire.

Dès le 22 Octobre 1790, ils avaient tous apposé leur signature au bas ,de la protestation du clergé du Léon contre la Constitution civile du clergé, en général, et notamment contre la réunion des Évêchés de Quimper et de Léon et l'élection projetée d'un Évêque du Finistère.

Malgré ce refus, Boutin continua (par tolérance) à exercer le ministère et à jouir de l'église, parce qu'il ne se trouva pas de prêtre assermenté pour le remplacer. Cette jouissance toutefois ne fut pas une jouissance paisible.

Au lendemain de son sacre, qui eut lieu la 21 février 1791, Expilly adressait au clergé du Finistère une lettre pastorale en forme de mandement de Carême. Les Recteurs la recevaient, dans le Léon, en même temps que le mandement de Carême publié par Mgr de la Marche au moment de son départ, mais ils avaient soin de ne lire que ce dernier et bien peu de municipalités furent assez patriotes pour s'en plaindre. Celle de Roscoff écrivait cependant le 7 Mars au Procureur-Syndic du District de Morlaix : "Nous avons reçu hier le Mandement de Monsieur l'Evêque du Finistère que vous nous avez adressé.

Nous nous sommes empressés de le transmettre au sieur Boutin, curé de Roscoff, avec prière d'en faire la lecture au prône de la messe paroissiale.”.

"Nous avons été étonné que le sieur Boutin, nanty d'un mandement du cy-devant Évêque de St Paul, il eut fait la lecture de ce dernier."

Appelé à la barre de la Municipalité pour rendre raison de sa conduite, Mr Boutin déclare reconnaître toujours Mgr de la Marche comme Son légitime Pasteur et ne pouvoir, sans engager sa conscience, obtempérer aux ordres d'Expilly.

Sur un autre point; la Municipalité crû avoir eu gain de cause auprès de Mr Boutin.

Sur ce qui a été rapporté à la Municipalité qu'il était question chaque dimanche d'exposer le Ciboire, et ce sur la prière de l'ancien Évêque de Léon, cette cérémonie qui n'est pas d'usage ne pourrait qu'alarmer le peuple. Toute innovation, surtout dans le culte, est dangereuse, Nous avons en conséquence engagé Mr le Curé de Roscoff à ne pas s'exposer en exécutant les intentions du ci-devant Évêque. Nous croyons qu'il suivra notre avis, que nous avons crû dicté par la prudence."

Mais la Municipalité s'était trompée dans ses calculs. Le Curé ne tarda pas à lui montrer qu'elle avait tort de s'immiscer dans des affaires qui ne la regardait pas.

“ Imaginez-vous, Monsieur, écrit-elle le 11 au Procureur-syndic, qu'il n'y a une sorte de supercherie que n'employent les prêtres pour tromper le peuple des campagnes, et si les municipalité négligent la plus petite partie de la surveillance qui leur est confiée, ils abuseront, comme il ne l'ont déjà que trop fait, de leur ascendant sur les esprits et surtout chez les femmes.

Le 14, elle écrivit de nouveau que l'exposition du ciboire avait eu lieu le samedi et dimanche précédents et que le curé persistait ans son refus de lire le mandement d'Expilly. La lettre se termine par cette grande tirade :

“ Les prêtres réfractaires n'ont rien de sacré; ils violent toutes les lois, n'adoptent que celles qui ne contrarient pas leurs opinions fantastiques. Avec de pareils principes, ces prêtres insubordonnés doivent aller loin si on ne les arrête promptement dans leur course. Ils sèment partout le flambeau de la discorde, et cette désunion est d'autant plus dangereuse qu'elle retarde les progrès de la Révolution et exposent les bons patriotes, surtout dans les campagnes à des dangers imminents.

Ps : Le curé a refusé de lire hier au prône la Loi instruction sur la Constitution du clergé.”

Le Procureur-syndic du District de Morlaix, voyait dans les protestations unanimes et publiques d'attachement au clergé de Léon pour son évêque la trame d'un immense complot contre l'assemblée nationale. Le 18 mars, il fit donner acte d'une dénonciation en forme contre ces agissements, dénonciation consignée sur les registres du dépôt criminel du greffe du District de Morlaix.

Le sieur Le Dissez a dit que Mr. La Marche, çï-devant Évêque de Léon, a pris la fuite, que parmi les adhérents du complot de M. La Marche contre les décrets de l'assemblée nationale on peut citer : le sieur Boutin, vicaire de Roscoff qui, au lieu de lire et publier une lettre pastorale de l'évêque du Finistère, est taxé de l'avoir supprimée et d'avoir lu en place, le dimanche 6 Mars, un prétendu mandement de l'Evêque de Léon, d'avoir soutenu qu'il ne reconnaissait que l'Evêque de Léon pour son légitime Pasteur, d'avoir, par insinuation pour alarmer le peuple et faire entendre que la religion et l'église sont en danger, exposé le saint ciboire les 12 et 13 de ce mois.

“ Sur quoi le dit sieur Le Dissez le dénoncer.

Donct acte,

Cependant le bon Curé de Roscoff continuait, malgré toutes les tracasseries, à exercer les divers devoirs de son saint ministère. L'assistance des malades et des pauvres lui tenait particulièrement à cœur.

Parmi ses papiers on a trouvé ce billet du 30 Mars 1791 :

Listes des pauvres, malades ou infirmes pendant, la Carême de l'an 1791 :

- Anne Kerbiriou, sage femme, très infirme,
- la veuve Nicol à Kernaoguer, très âgée, très infirme.
- Jean-Marie Tanguy, jardinier, convalescent,
- La personne recommandée par Cécile Tanguy,
- Anne Barbe Guillou,
- Femme F. Créac'h, bâtonnier,
- Marie Léa dite Merc'hic, au Cap,
- Jacques Tanguy, de Pen ar Créac'h
- La Blonsard...

FETE DU 14 JUILLET 1791

La fête fédération fut de nouveau célébrée.

“La municipalité d'abord, la garde nationale ensuite vinrent, sur l'autel de la patrie, faire le serment de garder la Constitution. Le peuple, d'après le compte-rendu, répéta la cérémonie.

Pour terminer la fête l'on se rendit à l'église Le “Te Deum” y fut chanté par un des citoyens, n'y ayant pas de prêtres conformistes, et la Municipalité ne voulant pas s'exposer à un refus comme l'année dernière”.

POLICE DES AUBERGES ET SALLES DE DANSE

Quand la Municipalité s'occupait des affaires qui la regardaient, elle faisait de la bonne besogne. Je n'en veux pour preuve que ce règlement de police du 17 Juillet :

La Municipalité arrête :

- 1° Qu'il est défendu à tous aubergistes, cabaretiers ou débitans de donner à boire les jours des dimanches et fériés pendant les offices divins et après six heures du soir, à peine de douze livres d'amende au profit de l'Hôpital. (à noter que par un règlement de Mgr de Visdelou, de 1665 "sont deffences faictes aus hostes et hostesses du bourg de Roscoff de vendre ny débiter aux habitans et paroissiens aux fêtes et dimanches, pendant les heures des grandes messes et vêpres, sous peine d'excommunication"). " Défenses leur sont également faites de donner un divertissement ou danse chez eux sans pour le bon ordre avoir requis une garde - et ce sous les mêmes peines."
- 2° - Faisons défences de donner à boire aux soldats ni même d'en recevoir aucun une heure après la retraite - à peine de quinze livres d'amende et de prison en cas de récidive."
- L'amour de la danse était poussé déjà loin, dis cette époque. Le 16 Septembre

1792 le Commandant du détachement des volontaires nationaux était requis "de donner quatre soldats au sieur Garnault pour maintenir le bon ordre, devant danser toute la nuit (du 17).

- Le sieur Arnault (horresco roferens) était l'organiste de l'église N.D. de Croas-Batz. En disponibilité depuis le départ du clergé en mars 1792, il avait, avouez-le, adopté une singulière méthode pour occuper ses loisirs et suppléer au traitement supprimé...

Monseigneur de la Marche ET LES SEMINARISTES DU LEON

Au mois d'octobre, une partie des séminaristes du Léon s'étaient rendus près de leur Évêque pour recevoir les Saints Ordres. Ils s'étaient embarqués à Roscoff à bord du navire d'un négociant roscovite Picrel-Kérandré.

Le sieur Aubert, officier des classes, s'empressa d'en informer le District en ces termes choisis. Sa lettre est:du 29 Octobre.

“Je vous adresse ci-joint la liste de quatorze émigrés d'une nouvelle espèce qui se sont embarqués hier au soir après s'être présentés à mon bureau, à bord du bateau "La Providence" appartenant au sieur Picrel-Kérandré.

Vous verrez par les qualités de ces individus, clerks pour la plupart, qu'il est probable qu'ils vont rejoindre le çï-divant Évêque de Léon, qui, ne voulant rien changer aux époques de ses ordinations, a mandé ces candidats pour les admettre à la prêtrise. Ainsi se perpétuera cette engeance inconstitutionnelle.

En voici la liste :

- Alain Faujour, de Plouzévédé, clerc, 29 ans
- Alain Le Roy, de Plounéventer, clerc, 28 ans
- Jean Kerjean, de Guipavas, clerc, 26 ans
- Jean Bléas, de Landivisiau, clerc, 27 ans
- Jacques Mallégol, de St Egonnec, clerc, 25 ans
- Yves Lhostis, de Plouénan, clerc, 30 ans
- Yves Le Lez, de Plouvorn, prêtre, 25 ans.
- Michel Crenn, de Sizun, clerc, , 27 ans
- Jean Menguy, de Lanrivoaré, clerc, 30 ans
- Joseph Le Roux, de Taulé, prêtre, 31 ans
- Etienne-Olivier Tabou, de Lesneven, clerc, 25 ans
- René Arzel, de Brest, clerc, 27 ans
- François Pellé, de Brest, clerc 27 ans
- Yves Héliez, de Landunvez, prêtre, 40 ans

"Ainsi donc un Évêque fugitif, expatrié et contre-révolutionnaire a le droit d'apposer ses mains profanes sur des têtes, trop crédules sans doute, mais qui n'en seront pas moins les instigateurs des troubles."

ASSEMBLEE LEGISLATIVE - 1er OCTOBRE 1791 / 21 SEPTEMBRE 1792

AGGRAVATION DE LA PERSECUTION .

La nouvelle Assemblée, qui remplaça le 1er Octobre l'assemblée nationale dite "Constituante", était en majorité gagnée à la République, à la libre pensée et aux idées révolutionnaires les plus avancées, ce qui n'a rien d'étonnant quand on songe que le serment de fidélité à la Constitution Civile du Clergé était requis pour être électeur ou éligible. Avec une telle assemblée, la persécution ne pouvait manquer de s'aggraver.

Et en effet, voici le tableau des mesures qu'elle prit :

- Décret autorisant le divorce;
- clercs insermentés privés de leur petite pension alimentaire et déclarés "suspects de révolte contre la loi et de mauvaises intentions contre la patrie",
- permission aux autorités locales de les expulser sans jugement s'il survient des troubles;
- suppression de toutes les confréries, associations de piété et de charité; dispersion de toutes les congrégations d'hommes et de femmes;
- mise en vente des palais épiscopaux et des maisons encore occupés par des religieux ou des religieuses;
- enfin décrets de bannissement contre tous les prêtres non assermentés.

La dissolution de l'Assemblée Nationale fut à Roscoff l'occasion de grandes réjouissances organisées par la Municipalité, à la demande d'Aubert, l'officier des: classes patriotes, désireux d'honorer même après sa mort, l'assemblée qui avait voté la Constitution Civile du Clergé.

Après lecture d'une lettre de ce dernier, les Municipaux de Roscoff arrêtaient le 2 Décembre que le surlendemain, dimanche "il serait à l'issue des Vêpres chanté en l'église paroissiale un "Te Deum", et fait un feu de joie et une injonction de faire une illumination générale pour notifier la joy générale."

Portrait de Monseigneur de la Marche

n° 193 - Mars 1965

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

(cahiers de Mr Le.Corre)

CHAPITRE III- - ANNEE 1791

AGGRAVATION DE LA PERSECUTION

La Municipalité paraissait avoir fait la paix avec Mr Boutin. Elle tenait à le garder, faute de curé constitutionnel.

Le 29 Novembre, le Département avait pris un arrêté ordonnant d'incarcérer au Château de Brest tous les ecclésiastiques, qui, ayant refusé le serment, troubleraient l'ordre public par leurs discours, leurs avis et leurs conseils, ou par leurs écrits. C'était comprendre dans la proscription tous les prêtres vraiment catholiques qui, n'écoutant que leur zèle et leur devoir, auraient cherché à prémunir les fidèles contre les fausses doctrines de la Révolution, soit dans des conversations particulières, soit au tribunal de la Pénitence, soit par des écrits composés pour réfuter les erreurs nouvelles.

Au reçu de l'arrêté, notifié à la Municipalité de Roscoff par lettre du District du 9 Décembre, l'assemblée municipale délibéra le 11 "que n'ayant aucun prêtre dans la classe spécifié par le dit arrêté, on ne donnerait aucun ordre atten(ta)toire à leur liberté...(et) le défaut de prêtres constitutionnels à Roscoff priverait le pays de tout service religieux et pourrait donner lieu à ce que la tranquillité, qui jusqu'à ce moment a régné, fut troublée."

Prirent part à cette délibération, Mège, maire, Aubert, Heurtin, D'alligny, Lattrou, Villaucourt. Jacques **Kérenfors** (nouveau procureur de la Commune) était absent.

Après la démarche de la Municipalité, Mr Boutin et ses auxiliaires, M.M. Bourgonnière et Décourt, pouvaient provisoirement être rassurés sur leur sort.

Il n'en était pas de même des religieux de la Communauté. Conservé pour les religieux, qui avaient opté pour la vie commune, le couvent de Roscoff donnait asile, à la fin de 1791, à une vingtaine de capucins, venus des différents couvents du Finistère, et au Père Corentin, ex-prieur des Carmes de Carhaix qui avait déjà eu l'honneur d'être emprisonné à Brest le 28 Juin pour n'être libéré qu'en Septembre, lors de l' amnistie générale.

Les jours s'écoulaient bien tristes au couvent de Roscoff. Les nouvelles qui arrivaient du dehors à nos reclus,n'étaient pas rassurantes : arrestations de prêtres insermentés, expulsions de religieuses, troubles en ville, menaces de la part des patriotes, visites domiciliaires des gardes nationaux pendant la nuit, tout leur donnait à entendre, ainsi que l'écrivait l'un d'eux que leurs jours étaient comptés et qu'il leur faudrait bientôt prendre le chemin de l'exil.

Aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner qu'un beau jour de décembre, pris de panique, il s'échappèrent, à part trois ou quatre, la crainte d' être enlevés. Ils revinrent, d'ailleurs, au bout de 24 heures, rassurés par la promesse de la Municipalité de faire bonne garde.

Ces jours-là, vers 12 Décembre, mourait au couvent le Père Joseph Marie (Dorneuf) de Bannalec, venu du couvent des Capucins de Quimperlé.

CHAPITRE IV – ANNEE 1792

CLERGE ET PEUPLE FIDELES

Nommé en Avril 1791 par l'assemblée électorale de Morlaix, Dumay, ancien prieur-curé de Goudelin, était installé depuis le 29 Mai comme "curé" (constitutionnel, intrus, ou jureur) de St Pol et paroisse du Minihy".

Roscoff, avant la Révolution, faisait partie de la paroisse de Toussaints, une des sept paroisses de St Pol (ou Minihy-Léon); et son église de Notre-Dame de Croaz-Batz n'était qu'une église succursale, où un vicaire (appelé curé) et des prêtres auxiliaires exerçaient le culte au nom et à la place du Recteur du Minihy.

Un décret du 11 Septembre 1791 de l'Assemblée Nationale, avait modifié la circonscription ecclésiastique du District de Morlaix, dont dépendait la région de St Pol et érigé Roscoff en paroisse schismatique

Mais plus heureux que St Pol, Roscoff au début de l'année 1792, n'avait pas encore reçu de recteur intrus.

L'ancien clergé, composé de M.M. Boutin curé, de la Bourgonnière et Décourt, prêtres auxiliaires ou habitués, y exerçait encore le ministère, malgré le refus du serment.

Monsieur Kerbiriou, vieillard infirme et le P. Jacques Guernigou ex - Recollet ou franciscain (tous deux ayant refusé de prêter le serment) vivaient également à Roscoff au début de l'an 1792. Le Clergé y jouissait même d'une paix relative, et les fidèles venaient non seulement des paroisses limitrophes comme Santec et l'île de Batz, mais des paroisses éloignées, comme Henvic, réclamer le secours de son ministère.

Monsieur Boutin eut l'honneur d'être, a cette occasion, dénoncé au District de Morlaix, et sur l'injonction de celui-ci, cité à la barre de la Municipalité. Il s'y justifia : il n'avait baptisé (les 28 et 31 Décembre 1791) les enfants de Goulven Cochart, Jérôme Castel et Alain Querrien qu'avec l'autorisation écrite de la Municipalité d'Henvic, et il avait inscrit les baptêmes sur son registre. L'affaire n'alla pas plus loin, quoique le principal juge fut le citoyen Aubert.

La grande majorité des habitants de Roscoff était demeurée attachée aux prêtres fidèles. La preuve nous en est fournie par la lettre suivante adressée au District de Morlaix le 17 Février 1792.

“ Les Citoyens de Roscoff, c'est-à-dire les amis de la Constitution - qui, malheureusement, forment le plus petit nombre de ses habitants, ont l'honneur de vous représenter qu'il est indispensable de faire passer à Roscoff cent hommes de troupe avant la première huitaine de Mars, époque à laquelle notre Évêque nous annonce un prêtre citoyen. Le nombre des aristocrates, est considérable, puisqu'il s'en trouve même dans la municipalité. Rien de plus facile à concevoir : les cultivateurs forment le plus grand nombre et ne donnent leurs voix qu'aux personnes indiquées par les prêtres réfractaires.

“ Il serait nécessaire, Messieurs, à l'arrivée du Vicaire citoyen, d'éloigner nos trois prêtres réfractaires, ainsi qu'un moine récollet qui habite l'endroit. Nous ne verrons plus l'affluence d'étrangers, tant de St Pol que d'ailleurs, qui, sous prétexte de dévotion, viennent les dimanches et fêtes entendre la messe à Roscoff. ”

“ Vous ignorez peut-être que de Taulé, Plouénan et St Pol, les pères de famille, malgré la distance des lieux et la rigueur de la saison, transportent leurs enfants à Roscoff pour y être baptisés. “

Il faut dire que sous le nom de Sociétés populaires ou de Société des Amis de la

Constitution, commençaient à s'établir dans les provinces des clubs qui déjà surveillaient les autorités, les dénonçaient, les dominaient...

Ces plaintes n'étant pas écoutées du District de Morlaix, au gré des Amis de la Constitution, ceux-ci, soit de leur propre autorité, soit après entente avec le Directoire du Département, essayèrent, de s'emparer des prêtres demeurés fidèles,

ENLEVEMENT DE L'ABBE DECOURT

Nous trouvons dans le Cahier des délibérations de la Municipalité de Roscoff le récit détaillé de cette chasse aux prêtres fidèles.

11 Mars 1792 -.Assemblée des Officiers Municipaux. Sur requête de la veuve Greunen (née M.L. Prigent) et de sa nièce Marguerite Dreppe, Bureau de Poste, rue des Perles. Les commissaires Heurtin et Villaucourt et Jacques **Kerenfors** procureur ont fait rapport qu'ils ont été instruits par la Directrice de la Poste et sa nièce qu'environ minuit plusieurs particuliers armés, après avoir enfoncé la porte de la rue ainsi que celle du bureau de la poste (qu'ils ont trouvé entièrement brisé avec une partie de la cloison) se sont introduit dans l'intérieur de la maison en ont fait la visite et se sont emparés de la personne du sieur Décourt, prêtre à Roscoff. Malgré le consentement duquel à les suivre librement, se sont néanmoins portés à briser les fenêtres; et qu'ils ont également sçu que les mêmes particuliers avaient été faire perquisition des personnes du sieur Boutin curé, du sieur Bourgonnière prêtre et du Père Jacques cy-devant Récollet, dans le dessein de les enlever comme ils ont fait dudit sieur Décourt : ce qui a sans doute forcé ces derniers de s'évader pour mettre leur personne en sécurité, et ce qui a aussy ce jour privé le peuple du service divin, n'ayant été célébré aucune messe dans l'église paroissiale dont les ecclésiastiques cy-dessus sont les seuls des servants. "

“ Sur tout quoy la municipalité délibérante, sachant combien le peuple de ce pays est affecté et allarmé tant par les dits voix de faits que par la privation de l'exercice de leur culte, considèrent que le clergé de cette paroisse a toujours édifié le peuple par sa bonne conduite et ses bonnes mœurs, a toujours insinué la paix, l'union et la concorde, a été également docile tant à la loi des décrets qu'aux différents arrêtés du Département dont il a ponctuellement fait les publications prônales, qu'il ne s'en est point fait de remplacement que la loi a décrété la liberté des cultes, que la perquisition que l'on a fait de leur personne ne peut émaner d'un tribunal légitime mais excitée par des esprits exaltés, turbulents et ennemis du bon ordre, de toute loi et même de la Constitution, perquisition et enlèvement d'autant plus condamnable qu'ils pouvaient occasionner une insurrection, étant faits furtivement et de suite, avec force et violence, dans plusieurs maisons, dans différents quartiers, même sans respecter le bureau de la Poste, sans communication d'ordre supérieur et légal aux administrateurs de cette municipalité dont le vrai civisme est connu et qui ne respirent qu'après les moyens de se rendre utile à leur patrie et conserver l'union et le bon ordre parmi les administrés dont ils sont les représentants. "

" La Municipalité est d'avis que le Maire adresse copie tant de la requête des Mlles Greunen et Dreppe que de la présente délibération aux ministres au Département, au District et partout où besoin sera, en manifestant le vœu du général de ce pays de conserver son clergé, et en sollicitant les ordres nécessaires pour la sûreté de leurs personnes et la liberté de leurs fonctions ecclésiastiques comme un vrai moyen de perpétuer le bon ordre et la tranquillité qui a jusqu'icy régné parmi le peuple de ce pays, trop justement: affecté et allarmé par la privation de l'exercice du culte.. "

Signé : Mège, **Kerenfors**, Villaucourt, Heurtin. .

Le Directoire du Département, à la lecture de cette énergique protestation, nia d'abord, le

26 Mars, avoir donné le mandat d'arrêt; le 31 il avoua l'avoir fait, illégalement d'ailleurs, puisque les prêtres réfractaires étaient autorisés, jusqu'à leur remplacement, à exercer leur ministère.

Si la Municipalité protesta contre l'arrestation de l'abbé Décourt, le sieur Dessonville était, au contraire, désolé qu'on n'eut pû s'emparer des autres prêtres. Le 12 Mars, il écrivait au District de Morlaix "Si j'eusse été prévenu plus tôt du projet d'arrêter les prêtres réfractaires, sauf un meilleur avis j'aurais cru plus à propos de le faire le jour à l'issue de la Grand-Messe. Ils se trouvaient tous réunis et on ne les eut pas manqués, comme on l'a fait quoique j'eusse fait connaître leur demeure et les issues à garder. "

" Le plus difficile à prendre était celui dont on s'est saisi. par les jardins qui avoisinent la maison où on l'a. trouvé."

Et dans la crainte de voir les paroissiens user de représailles et le châtier de son zélé à faire la chasse aux prêtres, il ajoutait :

“ Je suis averti depuis huit jours qu'on me menace étant sans armes.. Je demande qu'on me fasse passer deux bons pistolets et un sabre. Adressez votre réponse à St Pol : je suspecte et avec raison le bureau de la poste de Roscoff, où a été arrêté l'abbé Décourt. "

PROTESTATION DE L'ABBE DE LA BOURGONNIERE

Avant de s'en aller, ou plutôt avant de se cacher (car il resta à Roscoff pendant toute la période révolutionnaire, exerçant en cachette son ministère) Monsieur de la Bourgonnière, en guise d'adieux, adressa aux officiers municipaux cette digne et noble protestation :

" Le 15 Mars 1792 - Messieurs, Forcé par les circonstances à m'éloigner du lieu où mon état m'appeloit, permettez que je vous témoigne ma surprise de l'enlèvement projeté contre moi. Je croyois même que le bon ordre exigeoit que je ne quitasse l'église de Roscoff qu'au moment du remplacement, et qu'on pourroit plutôt mal interpréter une absence sans cause qu'une résidence paisible. Quelle a été ma surprise lorsque, samedi soir, l'on me dit qu'on vouloit attenter à ma liberté. En prenant des précautions, je ne pus me persuader qu'avant d'être remplacé, n'étant point fonctionnaire public et n'ayant point d'ailleurs agi contre la Loi (comme je me flatte que vous me rendrez témoignage, si besoin est) on se portât contre moi à une pareille entreprise. "

" Si je l'avais crû, Messieurs, j'eus réclamé la protection de la Loi, comme un honnête-citoyen en a le droit. "

" Il est à présumer que quelque ennemi nous a calomnié, mes confrères et moi, auprès de Messieurs du District ou du Département, et que c'est d'après leurs ordres que les gens-d'armes nationaux ont cherché à me prendre chez moi. "

" Pour ce qui me concerne, Messieurs, je vous prie de protéger l'innocence opprimée et d'agir auprès de Messieurs du Département ou du District, afin que je sache de quel crime j'ai à me justifier. J'ose assurer que mes calomniateurs, quels qu'ils soient, n' auront aucune preuve contre moi. "

" Vous ferez, à cet égard, de ma lettre tel usage que vous jugerez convenable."

" Je suis avec respect, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur,"

Signé : Bourgonnière, prêtre.

LA MUNICIPALITE ORGANISE DE SON MIEUX,

LE SERVICE DU CULTE

Monsieur Décourt était donc arrêté, et on ne l'avait pas lâché, malgré les protestations de la Mairie. Les autres ecclésiastiques, pour éviter le même sort, s'étaient mis à l'abri des entreprises des malveillants et ne reparaissaient pas.

Du coup, voilà la Municipalité dans un grand embarras ! C'était bien de protester auprès du District et du Département, c'était bien de demander aux Ministres de l'intérieur et de la justice, réparations pour les "effondrements et dégradations" de la Maison de Madame Greunen. Mais ces protestations ne lui rendaient pas son clergé. Pas de clergé pas de culte ! Le Peuple roscovite, si attaché à sa religion, ne va-t-il pas se soulever ? Que faire ? Au couvent des Capucins, il y a. bien une vingtaine de religieux. Mais est-on autorisé à demander leurs services ?

Bien vite on tint conseil, et l'on décida, le 14 Mars, de consulter le District sur la marche à suivre pour éviter la cessation complète du culte.

n° 194 - Juin 1965

Cahiers de Mr Le Corre

CHAPITRE IV - ANNEE 1792

A la suite de l'arrestation de Monsieur Décourt la Municipalité décida donc de consulter le District sur la marche à suivre pour éviter la cessation complète du culte.

Le District ne s'empressa pas de répondre, Il répondit le 26 seulement "Adressez-vous au Couvent des Capucins a au Père Dominique". Un arrêté du Département l'y avait consigné en compagnie d'autres religieux. Bien vite on y courût, pour inviter le Père Dominique "à dire la messe, à administrer les sacrements et à constater l'état-civil et les décès". La nouvelle déception : le P. Dominique se refusa, en raison de ses infirmités.

Mais il y avait au Couvent, une vingtaine de Capucins ! C'est vrai, mais les Municipaux croyaient que le District en désignant nommément le P. Dominique prononçait l'exclusion contre les autres religieux et ils n'osèrent réclamer le ministère d'aucun de ceux-ci.

Ah ! Pourquoi donc le "curé citoyen" réclamé par le patriote Aubert et promis par l'évêque du Finistère tardait-il tant à venir ?.. Mais, de ce côté là, il n'y avait aucune chance d'aboutir. Nos bons officiers municipaux, en relations presque journalières avec Morlaix, connaissaient les résultats de l'assemblée électorale qui s'y était tenue les 25 et 26 décembre 1791 dans le but de pourvoir de curés constitutionnels Plougoum, Ile de Batz et Roscoff. L'assemblée électorale n'avait pas fait d'élections et s'était ajournée « sine die » pour les bonnes raisons suivantes : "L'assemblée a pensé que les paroisses auxquelles elle devait nommer jouissant d'une tranquillité parfaite sous leurs anciens fonctionnaires, il était de la sagesse de surseoir à toute élection jusqu'à ce qu'un plus grand nombre de candidats puissent se présenter."

Il restait bien le curé constitutionnel de St Pol-de-Léon. Mais halte-là ! Roscoff qui avait réussi après une lutte de deux siècles à s'en détacher, ne voulait désormais avoir rien de commun avec St Pol, pas même son "curé conformiste".

Ce dernier, d'ailleurs, ne tenait pas à reprendre contact, après la réception plutôt froide que Roscoff venait de lui faire les jours précédents.

Appelé par le sieur Denis pour le baptême de sa petite-fille, il était arrivé à Roscoff le 17 Mars au matin. Sa venue avait provoqué une assemblée inopinée de Messieurs les Municipaux, et la lecture du compte-rendu de cette réunion montre clairement qu'il ne pouvait être le sauveur de la municipalité en détresse.

"17 Mars 1792 - Assemblée des Messieurs Municipaux.

“Vers les huit heures du matin, Mr Dumay, curé constitutionnelle de St Paul de Léon, accompagné d'un Garde nationale de la garnison de St Paul de Léon, laquelle nous a remis une lettre du sieur Denis, habitant de cette commune de Roscoff, qui prie le dit sieur Curé de St Paul de venir icy administrer le baptême à un enfant de sa belle-fille. En conséquence le dit sieur Curé nous a requis par écrit de luy faire ouvrir les portes de l'église. A la pluralité des voix il a été arrêté que le bedeau seroit cherché pour luy remettre les clefs, non obstant la différence de paroisse. Ce qui a été fait sur-le-champ. Vû que la loi permettant tout espèce d'opinion religieuse, il paroît que le sieur Denis a le droit de choisir tel prêtre que bon luy semble.. Fait en Maison Commune... Mège, **Kerenfors**, d'Aligny, Villaucourt.

Le baptême eut lieu : il est ainsi enregistré par le Curé :

" Marie Barbe, fille d'Yves Le Buors, greffier du Juge de paix du canton de Goulven, district de Lesneven et de Marie Catherine Michelle Le Séveur son épouse, née le 15 Mars 1792, a été baptisée le 17 par le soussigné, curé constitutionnel de St Paul-de-Léon, à la requête de son beau-père, dans l'église de Roscoff. Parrain et marraine ont été François Denis et Barbe Querbrat qui signent, le père présent.

F. Denis, Barbe Querbrat, Bernard Le Seveur, Le Buors, Le Bèche, D'Essonville.- Durmay, curé constitutionnel du Minihy-Léon."

Les ennuis éprouvés par la Municipalité dans la difficile organisation du culte prirent fin le 4.Avril..

Ce jour-là François Jacq vint à la Mairie faire la déclaration du décès d'un enfant et demander le concours d'un prêtre pour ses obsèques.

L'esprit de décision s'empara, cette fois, des officiers municipaux, qui résolurent de faire appel aux Pères Capucins, au risque de mécontenter les administrateurs du District.

" Sur ce que le Père Dominique s'est excusé, dit le compte-rendu de la délibération de ce jour, malgré, nos prières, de correspondre à celles que Messieurs les Administrateurs du District nous ont mandé luy avoir faites de constater l'état-civil des enfans, de faire les enterrements et d'administrer les sacrements, le corps municipal ayant délibéré arrête : les Religieux Capucins seront priés de nommer un d'entre eux pour faire cet enterrement, et ce non obstant que par la lettre des Administrateurs il parait que leurs intentions n'étaient pas d'autoriser le Corps municipal à cette prière envers les dits religieux Capucins pendant le séjour du Père Dominique en cette ville."

La requête fut agréée : "Le Supérieur des Capucins, amené par le père de l'enfant mort, s'étant trouvé dans la Maison Commune, la prière luy a été fait sur-le-champ de faire cette enterrement. A répondu qu'il s'y prêterait pour cette fois seulement."

Le P. Athanase de Lannion présida aux obsèques de l'enfant Jacq et signa au registre, qu'il l'avait fait "en l'absence du curé."

La mesure prise ne fut d'ailleurs pas blâmée par le District, loin de là. Par son invitation au P. Dominique, il n'avait voulu que "procurer aux citoyens un surcroît d'avantages dans l'exercice du culte, sans néanmoins vouloir effacer l'invitation que la Municipalité avait faite aux Capucins de Roscoff d'exercer dans la même église des fonctions catholiques."

Essayant de faire les Canonistes, les Administrateurs du District ajoutaient "A l'Evêque seul appartient le pouvoir de déléguer de semblables commissions" comme s'ils avaient ignoré que l'Evêque intrus du Finistère fut sans juridiction. S'ils sont intervenus auprès du P. Dominique, c'est uniquement parce que "quand la tranquillité publique est troublée, notre devoir nous impose de ne pas laisser le peuple privé de culte ".(lettre du 4 Avril).

Le Directoire du Département fit encore mieux que le District de Morlaix. Le 3 Avril, il autorisa Monsieur Boutin à reprendre ses fonctions jusqu'à remplacement. Cette autorisation est ainsi conçue :

“ Du 3 avril 1792, l'an 4ème de la liberté.

“ Vu la pétition présentée au Directoire par le maire de la ville de Roscoff au nom de toute la Commune.

“ Le Directoire considérant que le curé cette ville quoiqu'il ne se soit pas conformé à la loi en faisant le serment civique, n'ayant pas été encore remplacé, n'a jamais prêché contre la Constitution, mais eu contraire a déféré constamment aux injonctions qui lui ont été faites par les officiers municipaux en proclamant et lisant au prône toutes les loix... arrête qui le sieur Boutin, curé de Roscoff, continuera de remplir dans la dite paroisse la fonction de Curé jusqu'à ce qu'il soit légalement remplacé par une élection faite conformément aux

décrets, et qu'il jouira jusqu'à la dite époque du traitement qui lui a été alloué relativement à la population de la dite paroisse et ville de Roscoff, fait défense à qui que ce soit de lui porter obstacle dans les dites fonctions, le prévenant au surplus qu'il ne doit pas s'oublier dans cette place au point: de se porter perturbateur de l'ordre et de la tranquillité pas des discours contre la Constitution, car il sera dénoncé au tribunaux et poursuivi ainsi que de droit. Et sera l'expédition du présent adressé au Directoire du District de Morlaix pour être par icelui transmise tant à la Municipalité de Roscoff qu'au sieur Boutin, sans tardement,

Fait en Directoire de département à Quimper.

Signé : Kergariou, président - Marc, secrétaire général."

En lisant cette lettre, les officiers municipaux durent pousser un soupir de soulagement.. Elle mettait fin aux ennuis de toutes sortes qu'ils avaient subis pour essayer d'assurer le service du culte à Roscoff.

RETOUR DE MONSIEUR BOUTIN - SON DEPART POUR L'EXIL

Informé bientôt de la mesure gracieuse prise à son égard par le Département, Monsieur Boutin, ne tarda pas à reprendre son poste.

Si ce retour causa une grande joie à ses paroissiens fidèles, il fut de nature à pousser au paroxysme la colère des ennemis de la religion.

Malgré l'arrêté du 3 avril qui l'autorisait à assurer l'exercice du culte et défendait d'attenter à sa liberté, Monsieur Boutin fut, le 20 avril, l'objet d'une tentative d'enlèvement de la part des gendarmes nationaux. Cette tentative échoua.

La reprise des traditions religieuses eût le don de donner sur les nerfs de l'officier des classes Aubert. Le 30 Mai il prit la peine d'écrire au District pour se plaindre du bruit des clochettes agitées dans les rues de Roscoff, à l'occasion d'un décès. Voici ce monument curieux de l'intolérance révolutionnaire .

" Il est probable qu'on ne connaît, pas, ici la loi de l'égalité, les distinctions sont toujours en honneurs.

La dame Pain, veuve Lesné, dont le fils est émigré, vient aussi de s'émigrer, non outre-Rhin, mais au-delà du Stix. Cette dame avait des prétentions à la noblesse. Je suis instruit de son décès par la musique d'une douzaine de clochettes qui parcourent les rues, invitant ceux qui le voudraient à prier pour la défunte (A noter que cette tradition s'est conservée à Roscoff - les agonisants y sont également recommandés aux prières par un tintement spécial de la grosse cloche.)

“ Je vous avoue que ce tintamarre m'a singulièrement affecté. Eh bien ! voilà, malgré la loi, des gens qui veulent des distinctions jusque dans l'autre monde. Dieu les bénisse ! Ils verront si le Roi de la voûte azurée, qui a fait tout au mieux possible, aura de la considération pour de vieux parchemins."

C'est à cette époque (16 juin) que Jacques **Kerenfors** informa le District qu'il avait exécuté la mission (dont on l'avait chargé) sous prétexte d'égalité aussi, de faire disparaître de l'église les emblèmes particuliers proscrits par la loi.

Le travail ne dût être ni long ni pénible. Les habitants de Roscoff étant eux-mêmes fondateurs de leur église, seuls y possédaient droits et prééminences ceux à qui ils en avaient accordés, à savoir : à l'Evêque de Léon : une fenêtre avec droit d'y apposer ses armes (à la charge du vitrage et de son entretien; à François Keranguen et au Sire de Kerestat (les deux seuls décorés de ces privilèges), droit d'escabeau.

Une bandelette noire, faisant le tour de la nef en dedans, et portant les armes de l'alliance de la Bretagne avec la France disparut également dans cette opération. L'écusson "France-Bretagne (de lys et d'hermines) de la voute du grand porche, fut toutefois respecté : il s'y trouve encore.

Les marques de prééminences furent également enlevées des chapelles.

Selon la décision de la Municipalité, les frais de l'opération furent mis à la charge de l'Eglise.

La lecture des quittances de Mr de Kersauson, marguillier, nous apprend que :

- le vitrier Pierre Mace reçut :
 - le 26 Septembre, 37 livres 10 pour avoir enlevé les armoiries et remplacé les panneaux de vitres,
 - le 31 décembre 6 livres pour un autre panneau,
- et que Jean Guillou, maçon, reçut
 - le 17 Septembre 13 livres,
 - le 8 Octobre 5 livres pour avoir effacé les armoiries de l'église, 10 livres pour avoir effacé, les 20 armoiries de St Sébastien, et 9 livres pour avoir effacé celles des autres chapelles.

A la même époque remonte le grattage peu élégant opéré sur la façade de plusieurs maisons, dans le but de détruire les écussons portant les armoiries des familles nobles.

Cependant, excités par les clubs, les divers Districts du Finistère mettaient sur pied tous les agents dont ils pouvaient disposer pour rechercher de tous côtés les prêtres non-assermentés. Beaucoup ne durent leur salut qu'à la fuite. Il en fut ainsi de Mr Boutin, dont les gendarmes nationaux envahirent de nouveau le domicile dans la nuit du 18 Juin. Leur expédition provoqua cette protestation de la Municipalité.

“ 20 Juin 1792 - Assemblée des Officiers municipaux.

" Mr le Maire a demandé de délibérer sur la visite domiciliaire qui: a été faite le 18, à 9 heures du soir, par les Gens d'armes nationaux et le sieur Hériez, commandant la corvette de l'Etat "L'Alexandrine" de relâche dans ce port, chez le Sr Boutin, curé de cette ville.

" Le corps municipal, ouï le procureur de la Commune, délibère et, arrête; Vu l'urgence de ne pas laisser une Commune sans exercice du culte d'instruire l'autorité constitué de cet-événement arrivée contre la teneur expresse de son arrêté du 3 Avril 1792.

" Il sera envoyé un exprès à Quimper pour porter

- 1° - la présente délibération
- 2° - la copie du procez verbal auquel cette visite a donné lieu
- 3 - la copie de l'arrêté du Directoire du Département qui deffend d'attenter, sous quelque prétexte que ce soit, à la liberté dudit sieur Boutin, que le Directoire sera prié de maintenir dans toute sa force et de trouver des moyens d'y faire obtempérer le Directoire du District, vu que les fonctionnaires publics qui ne sont pas perturbateurs, doivent être maintenus dans leur poste jusqu'à remplacement légal et payé du traitement assigné par la loi.

" Ce qui. avait été ordonné par le dit arrêté du Directoire du Département, à nous transmis par celui du District, qui, nonobstant cette transmission, a refusé au dit sieur Boutin le salaire qu'il était tenu de luy donner par cet arrêté. Que le Directoire du Département luy

donne donc une nouvelle force afin que le dit sieur Boutin, qui s'est caché, puisse reparaître et exercer ces fonctions. "

Le Département ne répondit pas cette fois.

D'ailleurs l'animosité des corps administratifs contre les prêtres non assermentés, déjà entretenue par les clubs, notamment par celui de Brest, venait d'être de nouveau excitée par la large diffusion d'un nouveau bref du Pape Pie VI condamnant pour la troisième fois la Constitution civile du Clergé et le serment schismatique qu'elle imposait. Cette diffusion était attribuée, à juste titre, au zèle des prêtres fidèles : aussi travaillait-on, non à leur donner la liberté d'exercer leurs fonctions saintes, mais à s'emparer de tous ceux qui n'étaient pas encore emprisonnés.

Aussi Monsieur Boutin ne reparût pas. Sa dernière signature sur les registres est du 17 Juin.

Le District ne paya pas à Monsieur Boutin le traitement auquel il avait droit; le trésorier de la fabrique fut plus honnête : le 15 Juin il avait versé ce qui était dû aux prêtres pour la desserte des fondations. Le reçu suivant fut laissé entre ses mains par le curé.

“ Mr Kersauson comme trésorier de l'église de Roscoff doit pour les fondations de services depuis le 1er Octobre 1791 jusqu'au 15 juin 1792, savoir (suit le détail) : total : 425 L 10s "

“ J'ai reçu de Monsieur Kersauson, trésorier de l'église de Roscoff la somme de 425 livres 10 sols deniers portée au compte ci-dessus, dont quittance à Roscoff, le 15 Juin 1792. Nicolas Jacques Boutin, curé de Roscoff.

" En marge : déduit pour solde du compte du sacristain 77 livres 1 sol 6 deniers - payé net a 348 L 9s 3d. "

n° 195 – Juil / Août / Sept. 1965

Cahiers de Mr Le Corre

CHAPITRE IV - ANNEE 1792

Mr Boutin parti, les fondations ne furent plus desservies. Les biens qui y étaient affectés étaient devenus "biens nationaux". Au Concordat, la Nation restitua ceux qui n'avaient pas été vendus. Les fondations furent de nouveau desservies jusqu'à 1906, époque où le gouvernement de la République confisqua les biens des églises par sa loi de la séparation de l'Eglise et de l'État.

Que devint Monsieur Boutin ? Un homme bien renseigné, l'officier des classes Aubert, s'empressa de le faire savoir au District

" **27 Juin 1792** - Vous savez que Boutin de Roscoff est parti ainsi que sept de nos Capucins par un floger qui n'a pris aucune expédition ni congé pour cette "belle œuvre". Mais je compte bien vous en rendre "raison du Maître à son retour et l'envoyer à Morlaix" à votre disposition. Il est temps de faire des exemples pour arrêter un semblable brigandage."

De Jersey, où il débarqua, Monsieur Boutin passa en Angleterre. C'est là qu'il attendit la fin de la tourmente. De retour en France, après le Concordat, il fut nommé successivement Recteur de Mespaul et de Commana où il mourût en 1816.

Quant au brave marin-pêcheur roscovite qui l'avait soustrait aux mains des révolutionnaires, nous ignorons si on lui fit payer cher "cette belle œuvre" qui était en tout cas, une bonne œuvre, un bel acte de courage et de charité.

Le Registre de Police de la Mairie mentionne son retour au port de Roscoff par deux pièces. La première est la transcription de sa propre déclaration (où il ne s'est pas crû obligé de tout dire); la seconde, une franche dénonciation contre le vaillant maître de barque : voici ces pièces :

- **28 Juin 1752**, Tanguy Lumière, Maître du bateau pêcheur le "Marie-Anne" de Roscoff, absent depuis quatre jours, arrivé en ce port du jour d'hier, a déclaré venir de la mer ayant eu ses filets coupés et n'ayant rien vû de suspect en mer et a déclaré ne savoir signer. Présent le sergent de garde et le maire "
- " Dudit jour, Parjadis, caporal de la 4e Cie du 1er Bon des volontaires nationaux du Finistère, en garnison à St Paul, détaché présentement à Roscoff, déclare que le dit Tanguy Lumière est parti de ce port : depuis six jours, époque de l'émigration des Capucins de la Communauté et du curé inconstitutionnel de Roscoff. De tout quoy le dit caporal a fait sa déclaration pour prouver la fausseté de la déclaration du dit Tanguy Lumière et a signé : Parjadis, caporal 4e Compagnie." ...

Après le départ de Monsieur Boutin, la Municipalité réquisitionne de nouveau des Pères Capucins pour les sépultures et pour l'administration des Sacrements.

Ainsi, en Juillet, les P. Joseph de Roscoff (Yves Mével) et Alexandre de Quimper (Delaroque-Trémaria) présidèrent à des obsèques "à la réquisition de la Municipalité". D'août à Novembre le P. Pacifique de Fasnet (Jacques Louis Nicol) économe du Couvent, administra le baptême, bénit les mariages et célébra les funérailles "avec la permission du District de Morlaix et à la réquisition de la Municipalité de Roscoff."

ARRESTATION DE MONSIEUR PAUL, CURE DE SANTEC

Mais nous voilà loin de la séance municipale du 20 Juin, que nous avons interrompue pour suivre Mr Boutin.

Faute de remplaçant jureur, Monsieur Paul (Hervé Marie) avait été "toléré" comme curé de Santec, où il continuait à assurer l'exercice du culte catholique.

Après avoir essayé en vain de prendre Mr Boutin, les gendarmes se rendirent au bourg de Santec, et au milieu de la nuit, s'emparèrent de la personne de Mr Paul. Ils arrêtèrent en même temps Mr Le Men (François Marie), ex-professeur au Collège de St Pol, qui se trouvait à Santec.

La section de Santec faisait partie de la Commune de Roscoff : le 15 Janvier son corps politique avait opté pour sa réunion à Roscoff de préférence à St Pol. C'est pourquoi la municipalité de Roscoff crût de son devoir de protester, dès le 20 Juin, contre cette arrestation. Elle le fit en ces termes

" Mr le Maire a demandé de délibérer, d'après les représentations des cultivateurs de Santec sur l'enlèvement qui a été fait la, même nuit du 18 au 19 de ce mois, du sieur Paul, curé dudit Santec. La Municipalité, où son procureur de Commune, délibère et arrête "de demander au Directoire du Département que le dit curé. soit relâché sur le champ et remis à ces fonctions, jusqu'à remplacement légal, où que le procès soit fait au dit curé dans les formes et délais prescrit par la Loi, protestant contre l'arbitraire."

Fait en Maison Commune l'an 4 de la Liberté : Mège, D'Alligny, Heurtin, Villaucourt, F.Seité, Alexis Daniélou, Jacques **Kerenfors**."

La même troupe se rendit le 25 à l'île de Batz, arrête le vicaire, Monsieur Laviec...

Cette dernière arrestation consola le citoyen Aubert de la fuite de Mr Boutin. Le 27, il en écrivit au District en des termes peu flatteurs pour les insulaires :

" Mr Hériés a arrêté le 25 de ce mois M. Laviec, vicaire non constitutionnel de l'île de Batz.. Ces paroissiens se sont prêté avec ardeur à l'arrestation de M. Laviec."...

SORT DE MM. LAVIEC, PAUL et DECOURT

Messieurs Laviec de l'île de Batz, Paul de Santec et Décourt de Roscoff furent conduits à la prison du Château de Brest. Dans les rues de cette ville, Mr Décourt eut les cheveux arrachés par des femmes (lettre du P. Alexandre).

Le 1er Juillet, le Département prit un arrêté autorisant les prêtres détenus au Château à choisir entre la permanence en arrestation ou la déportation en pays étranger.

M.M. Décourt, Paul et Laviec optèrent pour la déportation en Espagne. D'ailleurs, revenant sur l'arrêté du 1er Juillet, on décida de déporter tous les prêtres prisonniers qui n'étaient pas sexagénaires, qu'ils l'eussent demandé ou non.

Le 11 Août, 72 prêtres furent embarqués sur le "Jean-Jacques" navire de 40 tonnes seulement et l'on donna à chacun d'eux 300 livres en assignats.

Après une traversée pénible, pendant laquelle ils eurent à souffrir d'une tempête affreuse, en plus de la faim et de l'entassement dans l'entrepont et la cale d'un bateau trop petit, ils débarquèrent le 19 août au port de Rivades.

Ils se dispersèrent dans différentes localités. Monsieur Nicolas Laviec se retira à Mondenedo, Paul et Decourt à Santander où ils furent accueillis par l'Evêque, le Chapitre et les habitants avec les plus grandes démonstrations de bienveillance et de charité.

FUITE DE SEPT RELIGIEUX CAPUCINS

Le récit de ces diverses arrestations mit en émoi la Communauté des Capucins : ils s'attendaient à subir du jour au lendemain, le sort de Paul, Laviec et Décourt.

Sept d'entr'eux :

- les PP. Athanase de Lannion (François Gouéhou) supérieur,
- François Marie de Morlaix (Lancien),
- Joseph (Le Denmat) de Callac,
- Paul de Tréguier (Pierre Joseph Le Mouérou),
- Simphorien de Lannion
- et les Frères Louis-François
- et Raphaël,

ne purent se faire à cette idée. Se déroband à la surveillance dont ils étaient l'objet, ils quittèrent le Couvent et allèrent rejoindre Monsieur Boutin.

Le 21 Juin ils débarquaient à Jersey. Un témoin oculaire, l'abbé Sorre, curé de Le Boussac, qui avait déjà passé la mer, a consigné dans son journal l'arrivée et la réception faite à Jersey aux Religieux bretons.

" Il arriva ici (à St Héliér) avant-hier (21 Juin) sept capucins en habit de religion; en six heures ils furent tous habillés à l'anglaise; un riche négociant nommé Dumaresq, leur proposa sa maison de campagne sans en exiger un sol; mais les français de l'île ne sont pas au bout de leurs finances et jusqu'à ce moment on n'a pas eu besoin du secours des étrangers. Les capucins firent une excellente impression sur les Jersiais." (Lettres de l'abbé Sorre, publiées par S. Dupont dans le Nouvelliste de Bretagne sous le titre : Les Illusions d'un curé de Bretagne sous la Terreur).

“On les dit embarqués, nous ne savons ni où ni comment” disait une lettre du 22 de la Municipalité au District.

ENLEVEMENT DE RELIGIEUX

Avant cet exode, le Couvent des Capucins de Roscoff renfermait un grand nombre de religieux.

Le premier qui fut mis en état d'arrestation fut le Père Dominique Nouvel, récollet.

Le District en voulait encore plus à ce religieux qu'aux autres. Malgré les pressantes prières de “Messieurs les Administrateurs”, il avait refusé d'assurer le service du culte dans l'église de Roscoff, après le départ du clergé paroissial. Un froissement d'amour propre se pardonne difficilement.

A la prison du Château de Brest, où il fut mené, le P. Dominique se trouva avec MM. Décourt, Laviec, Paul et Le Men. Avec eux; il signa, le 18 Juillet, une pétition à la Municipalité de Brest, où, après avoir nié qu'ils fussent “des rebelles, des malfaiteurs, des ennemis de l'ordre public et de la patrie”, ils s'élevaient contre l'arrêté du 1er Juillet du Département condamnant, à la déportation soixante-douze des ecclésiastiques détenus, et en appelaient - droit imprescriptible pour tout Français - l'Assemblée Nationale et au Roi.

Le P. Dominique fut il aussi déporté en Espagne, ou maintenu en “arrestation permanente”

? fut-il traîné de prison en prison ? On perd sa trace le 11 août, jour de la sortie de la prison de Brest.

L'invasion de la nuit du 8 au 9 Juillet fit-elle d'autres, victimes au Couvent de Roscoff ?.. Tout porte à croire que le P. Augustin Le Corre partagea le sort du P. Dominique.

Ce religieux (qui était, à la Révolution, prier des Capucins de Landerneau) était venu au couvent de Roscoff à la fin de 1791 après avoir été incarcéré, de Juillet à Septembre, au Couvent des Carmes de Brest transformé en prison.

A partir de Juillet 1792, son nom ne figure plus sur la liste des religieux de Roscoff.

A la fin de 1792, le P. Augustin se trouve à la prison du **Château du Taureau** (rivière de Morlaix), attendant son départ pour la Guyane française, la plus malsaine des colonies. En définitive au lieu d'être envoyé à **Cayenne**, il fut déporté à Brême (Allemagne) le 18 Avril 1793.

Les Frères Etienne de St Malo, Victor de Brest, Jean-François de Brest disparurent à la même époque. Comme il n'est fait aucune mention d'évasion, il est à présumer qu'ils furent arrêtés et incarcérés.

Dès le 10 Juillet, la municipalité protesta en ces termes contre l'arrestation des religieux :

“ 10 Juillet 1792 - Mr le Maire a mis sur le bureau le procez-verbal, rédigé par les officiers municipaux soussignés, et dont il demande acte tant pour lui que pour ses collègues, relative à l'enlèvement illégale des Capucins de Roscoff exécutée la nuit du 8 au 9 de ce mois.”

“ La Municipalité, oüi le procureur de la Commune, arrête et délibère que le bureau municipal sera chargé d'envoyer des copies partout où besoin sera pour qu'un pareil attentat au droit de l'homme et à la liberté soit poursuivi, s'il y a lieu.”

Et, poussée moins par l'amour de la religion que par la crainte de voir se soulever les chrétiennes populations de Roscoff et de Santec privées de leurs pasteurs légitimes, la Municipalité arrêté “vu qu'il n'y a pas de fonctionnaire public pour la déserte de la paroisse, que le bureau municipal sera chargé de requérir deux Religieux Capucins: pour dire dans l'église paroissiale deux messes tous les jours de dimanches et fêtes, mais ils ne feront ces réquisitions que la vaille et en changeront les heures (des messes évidemment) afin que, s'il est possible, il n'y ait que les paroissiens qui puissent s'y trouver.”

Voilà pour l'organisation du service religieux à Roscoff. Quant à celui de Santec, la Municipalité l'arrangea autrement, c'est-à-dire ne l'arrangea pas du tout. Elle se contenta de charger le bureau municipal “d'écrire à Morlaix au District pour qu'il eût à procurer un prêtre à la succursale de Santec pour y dire la messe, d'après les différentes demandes qui lui a été faites par les habitans de cette section de notre Municipalité.”

Les Capucins desservirent aussi la paroisse de l'île de Batz. Les marguilliers de 1791 / 92 versèrent au batelier Yves Le Bescont la somme de 24 livres (à raison d'une livre par voyage) “pour prendre et conduire les Capucins de Roscoff “ (cahier des Comptes 1791-92 à Batz).

LA LOI DE DEPORTATION

Après avoir emprisonné le roi Louis XVI, le 10 Août, en attendant de **proclamer la République, le 21 septembre**, pendant que les Prussiens avançaient sur le territoire de la France, l'assemblée législative n'avait qu'un désir : détruire la religion catholique. Et comme le meilleur moyen de déchristianisation est le manque de prêtres, elle vota le **26**

août la Loi de Déportation.

Cette loi frappait tous les fonctionnaires ecclésiastiques qui n'avaient pas prêté le serment à la Constitution Civile du Clergé. Chacun de ces ecclésiastiques devait se présenter devant le Directoire du District et à la Municipalité de sa résidence, déclarer le pays étranger où il voudrait se retirer et, prendre un passeport qui contiendrait sa déclaration, son signalement et la route qu'il voulait suivre. Après quoi, il était obligé de sortir du Royaume dans la quinzaine : passé ce temps il serait déporté à la Guyane française.

Les ecclésiastiques qui rentreraient en France, après en être sortis, seraient condamnés à dix ans de détention.

“ En assujettissait aux mêmes dispositions les ecclésiastiques qui auraient occasionné des troubles et ceux dont l'éloignement serait demandé par six citoyens domiciliés dans le même département.

Enfin, les ecclésiastiques infirmes ou sexagénaires étaient exemptés de se soumettre à cette loi, mais un article ordonnait de les réunir au chef-lieu d'un département, dans une maison commune surveillée.

La persécution, dans toute sa fureur allait se déchaîner.

Il n'entre pas dans le cadre de ces notes de raconter les difficultés et les dangers que rencontra le clergé français dans cette émigration en masse vers l'Espagne, l'Italie, la Suisse, l'Allemagne et l'Angleterre, ni les souffrances de toutes sortes qu'il eût à endurer pendant un long exil.

Contentons-nous d'exposer seulement, ce qui se passa à Roscoff, à la suite de la loi du 26 Août.

Le port de Roscoff, en raison de ses relations commerciales, devint le rendez-vous d'un grand nombre d'ecclésiastiques bretons, désireux et contraints à chercher à l'étranger le libre exercice du culte qui leur était interdit dans leur patrie.

n° 196 - Octobre 1965

Cahiers de Mr Le Corre

CHAPITRE IV – ANNEE 1792

A titre de modèle, voici la "fiche" d'un des déportés transitant à Roscoff, Mr Yves Cadiou, recteur de Lanneufret.

" Le 20 Septembre, Yves Cadiou, recteur de la cy-devant paroisse de Lanneufret, a déclaré vouloir s'embarquer en ce port, avec passeport, pour aller en Angleterre, en conformité de la loi du 26 Août 1792. - Signa : E.Y. Quarré."

A sa déclaration à la Municipalité de Roscoff sont jointes deux pièces : sa demande au District de Landerneau, et son signalement délivré par la Municipalité de Lanneufret .

- 1 - Demande au District : " Je soussigné Yves Cadiou, recteur de la cy-devant paroisse de Lanneufret, pour obtempérer au décret de l'assemblée nationale du 26 août dernier, déclare estre dans la disposition de sortir du royaume pour me rendre à Chersai, isle d'Angleterre, et embarquer aux environs de Roscoff à la première occasion que je trouverai. En conséquence je prie les Messieurs du District de Landerneau de me donner un passeport à cet effet. Ce jour onze septembre 1792. Y.Cadiou, Recteur de la cy-devant paroisse de Lanneufret. "
- 2 - Signalement délivré par la Municipalité de Lanneufret : Nous, maire et officiers municipaux de la Commune de Lanneufret, vû la déclaration çï-dessus à nous faite par le Sr Cadiou, ex-recteur de la çï-devant paroisse de Lanneufret conformément à l'article 2 de la loi du 26 août dernier d'être dans l'intention de sortir du royaume pour se rendre à Jersey, isle d'Angleterre, avons délivré le présent au dit Sr Cadiou, prêtre, âgé d'environ 56 ans, de la taille de quatre pieds onze pouces, cheveux et soucis gris, les yeux bleus, le nez ordinaire, bouche moyenne, le menton plat, le visage rond et rouge, pour lui servir de passeport pour se rendre à Roscoff, où il s'embarquera pour se rendre à Jersey. Prions tous ceux qui sont à prier de le laisser librement passer sur la dite route, parce que il sera tenu de partir dans le délai de quinze jours à compter de ce jour passé lequel il sera arrêté et condamné à dix ans de détention, conformément à l'article V, de la loi susmentionnée.

" Fait en la chambre de délibération à Lanneufret, ce jour 11 Sept. 1792. Etienne Kerdoncuff maire, Guillaume Morry officier municipal, Pierre Jean Le Quellenec, procureur de la Commune."

Et au bas de ces pièces se trouve le visa du District - Vu au directoire du district à Landeneau, le 11 Septembre 1792. J. Duthoya, Y. Maguárez, Légal procureur-syndic. "

Yves Cadiou mourut en Angleterre.

Ce premier courant d'émigration forcée, qui commença en Septembre 1792 et dura jusqu'en Mai 1793, envoya en Angleterre beaucoup de prêtres fidèles, a en juger d'après le grand nombre de ceux qui s'embarquèrent en l'espace de quinze jours dans le petit port de Roscoff.: il y en eut 63.

Un second exode de prêtres se produisit en 1794, coïncidant avec la défaite des armées républicaines et qui ne prit fin qu'au 9 thermidor (27 Juillet 94).

Au lendemain du Coup d'État du 12 fructidor, (4 Sept. 97) la persécution contre les prêtres recommença : ordre fut donné de désoler leur patience. Les déportés qui étaient revenus

durent sortir du territoire dans les quinze jours; les autres ecclésiastiques, sous le prétexte qu'ils troublaient la tranquillité publique, furent déportés à Rochefort, et de là à Cayenne (Guyane française).

L'Angleterre seule reçut neuf à dix mille prêtres français (1250 prêtres français y moururent de 1792 à 1802) et une quarantaine d'évêques, parmi lesquels Messieurs Amelot de Vannes, Le Mintier de Tréguier, de la Bintinaye de Rennes, de la Laurencie de Nantes, de la Marche de Léon. Au nombre des prêtres "passés en Angleterre" se trouvaient MM. Le Bihan, recteur de Plouvorn, Rouloin recteur de Landunvez, ancien vicaire de Roscoff de 1776 à 1784, les chanoines de Léon :Quentric de Tromelin, le Gac, Prigent, de Puyferré, de Poulpiquet de Brescanvel qui deviendra évêque de Quimper en 1824, embarqué à Ste Barbe le 6 juillet 1792 et Jean-Louis Roussel, originaire de Roscoff, né le 15 novembre 1724, prêtre à Paris en 1748, archidiacre de Quéménédilly (Léon) docteur en théologie, ancien professeur de Philosophie au Collège Mazarin à Paris. Parti en Angleterre le 26 Juin 1791, il mourût pendant la Révolution le 21 Nov. 94 aux Capucins de Landerneau, où il était détenu depuis le 18 Mai.

MADAME DOROTHEE SILBURNE



Le monument auprès de l'Eglise de Roscoff

Monseigneur de la Marche, évêque de Léon, eut l'honneur et le mérite d'organiser en Angleterre des comités de bienfaisance en faveur des ecclésiastiques français exilés.

Les chefs des grandes familles anglaises, les orateurs les plus distingués du Parlement, les principaux chefs de l'église anglicane, toute la nation anglaise, pour ainsi dire, favorisèrent ses projets charitables.

Mais personne ne seconda Monseigneur de St Pol d'une manière plus efficace que Madame Dorothee Silburne, dont le nom est encore si connu et si vénéré à Roscoff.

" A Roscoff et aux environs de St Pol, dit l'auteur d'un livre aimé des Bretons (An ene Kristen e bali an Env - abbé Roudaut page 249) on se souvient et l'on devrait se souvenir encore longtemps de la bonne Dame Dorothee Silburne, bienfaitrice de ceux qui ont été obligés de fuir devant la mort jusqu'en Angleterre, alors que la révolution et la persécution frappaient les meilleurs chrétiens de France, Dorothee Silburne fut une de celles qui les

recueillit chez elle en Angleterre. Les bonnes gens qui allèrent de France là-bas lui firent prendre en telle affection notre pays qu'elle voulut venir habiter Roscoff, où elle finit ses jours. On-y voit dans le cimetière le tombeau érigé sur ses restes, et la première question que font les gens reconnaissants, quand ils vont à Roscoff et entrent au cimetière est celle-ci, où se trouve ici Dorothee Silburne ?"

Cette bonne Dame, ainsi que l'appellent les Bretons, était née à Durham, en Angleterre. Son nom de famille était Dorothee Robinson, et le nom de son mari Sir Thomas Silburne.

Devenue veuve sans enfants, elle se vouait à des œuvres chrétiennes lorsque la Révolution française jeta sur les côtes de la Grande-Bretagne un grand nombre d'ecclésiastiques français persécutés.

Monseigneur de la marche, en arrivant à Londres en 1791 fixa sa résidence dans une grande maison qu'elle habitait, petite de la reine, au quartier de Bloomsbury. Cette généreuse Dame mit tant de zèle à seconder le digne Prélat dans ses œuvres en faveur des ecclésiastiques proscrits qu'elle mérita d'être appelée la mère des prêtres exilés et lorsqu'elle mourût, les prêtres français qui l'avaient connue étaient unanime à dire : nous avons perdu notre mère.

Ces prêtres lui avait fait aimer la France et lors de la Restauration, elle vint s'y pour y passer ses derniers jours,, avec une nièce et une gouvernante,

L'abbé Olivier Floc'h originaire de Roscoff - recteur de St Louis de Brest en 1790 - curé de Nogent sur Seine de 1802 à 1806 et ensuite curé-archiprêtre de St Mathieu à Morlaix, qu'elle avait logé chez elle à Londres, lui offrit à son arrivée, une hospitalité reconnaissante, mais son grand âge et ses infirmités, lui firent bientôt préférer le climat plus doux de Roscoff, où elle trouva comme Recteur, l'abbé Ponçin qu'elle avait connu également en Angleterre.

Pendant son séjour à Roscoff, Dorothee continua, de délivrer à ses œuvres de prédilection. Elle était toujours pourvue de vêtements pour les pauvres. Des embarras de fortune ne l'empêcha pas de pratiquer la charité et Louis XVIII lui ayant accordé une pension de 1.800 fr, on pouvait dire que c'était plutôt aux pauvres que ce don était fait.

Elle y mourût le 2 Octobre 1820, à l'âge de 67 ans, dans la Maison de Mr de la Fruglaye près de l'église (sur les. ruines s'élève aujourd'hui la maison Vickers).

Le monument

Le monument, élevé sur sa tombe, au cimetière qui entoure l'église, fut fourni par Mr de la Fluglaye.

Il se compose d'une colonne à quatre faces supportant un entablement de même forme, en pierre, surmontée d'une croix.

Sur trois côtés sont creusées deux baies rectangulaires, l'une, verticale, sur le fût de la colonne, l'autre, horizontale, sur l'entablement.

Un édicule de la Renaissance, ancien ossuaire contre lequel le monument est appliqué à l'ouest, a rendu inutiles les baies de ce côté-là qui reste uni.

Les baies ont reçu des tables de marbre sur lesquelles sont gravées les inscriptions suivantes .

Côté Sud, au haut - Le clergé français reconnaissant; et au dessous - Ci gît Dorothee Silburne, morte à Roscoff le 2 Octobre 1820, âgée de 67 ans;

Côté Est - Dorothee Silburne, mère du clergé français réfugié en Angleterre 1792-1793

Côté Nord : Dorothée Silburne, mère des pauvres de Roscoff.

Sa mémoire est en bénédiction (Eccl, XVI-I) Requiescat in pace.."

Le clergé de Roscoff eut la délicate célébrer le 2 octobre 1920, Le centenaire de la mort de Dorothée Silburne.

Une messe, à laquelle Mr le Recteur avait; le dimanche précédent, convié ses paroissiens, vit accourir une assistance nombreuse et recueillie, et la tombe (un ouvrier de sa propre initiative, venait de remettre à neuf le monument), reçut ce jour beaucoup de visiteurs, qui y déposèrent l'aumône des meilleures prières de leurs cœurs et des plus belles fleurs de leurs jardin.

EXPULSION DES DERNIERS RELIGIEUX CAPUCINS

L'Assemblée législative, qui venait de condamner à l'exil les prêtres fidèles, finit dans le sang des martyrs des massacres des 2 et 3 septembre.

La 3ème Assemblée Nationale, dite Convention (21/09/1792 – 27/10/1795) maintint les, lois de proscription déjà votées et organisa le régime de la Terreur.

La suppression de la royauté, la proclamation de la république (21/09/1792), la constitution du Comité de Salut public (11 mars 93), l'établissement d'un nouveau calendrier, du culte de la déesse Raison et des fêtes décadaires (Nov. 93), le renouvellement des lois contre les prêtres fidèles (mars, avril, octobre 93) et contre les émigrés (oct. 93) furent autant de mesures destinées à empêcher tout retour à la royauté, et à déchristianiser la France.

A mesure que le District lui transmettait ces lois persécutrices et les diverses mesures prises par le Département pour leur application, la Municipalité de Roscoff les exécutait, sinon avec joie et empressement, du moins sans retard ni protestations.

C'est l'attitude qu'elle adopta quand l'ordre lui vint de fermer définitivement le Couvent des Capucins.

Le 18 Novembre se tint l'assemblée des officiers municipaux qui délibérèrent et arrêterent que, vû la loi du 16 Août : "les citoyens Heurtin et Villaucourt descendront à l'ex-communauté des Capucins pour notifier aux ex-religieux, qui y sont qu'ils eussent à quitter leur costume ainsy qu'à évacuer la Communauté dans trois jours au plus tard et à n'emporter d'effets que ceux qui leur sont accordés par la loi et à en faire auparavant leur déclaration à la Municipalité... Et il sera nommé pour trois jours les commissaires es-mains desquels le Père économe remettra les effets portés dans les procès-verbaux d'inventaires, y-devant rapportés. . Mège, Quarré, Heurtin, Villaucourt, Kerenfort.. "

Quatre jours plus tard eut lieu l'expulsion.

Ce jour-là, 22 Novembre 1792, le Maire et le Procureur de la Commune de Roscoff ne trouvèrent à expulser que quatre religieux :

- R.P. Pacifique du Faouet (JL. Nicol) 73 ans
- François de Quimper (LF. Cornic) 66 ans,
- Joseph de Roscoff (Yves Mével) 63 ans,
- Frère Louis, de Morlaix (Joachim Alexandre) 38 ans.

Les R.P. Pacifique et François, recueillis, le premier par la famille Kermabon, le second par la nommée Bernardine, rue des Perles, ne restèrent pas longtemps à Roscoff; ils furent mis en arrestation quelques jours plus tard. Un bataillon du régiment "Mayenne et Loire" était venu tenir garnison à Roscoff dans les premiers: jours de Novembre. Deux

officiers de ce régiment furent chargés spécialement par le District de faire la chasse aux prêtres réfractaires. Leur certificat d'arrestation du 12 Décembre porte que le P. Pacifique était "vieillard et infirme".

A partir de ce moment les deux religieux furent traînés d'une prison à une autre. Leurs noms se trouvent sur les listes des ecclésiastiques qui furent dans les maisons d'arrêt du Finistère en 1793 / 94, et de nouveau en 1795 / 96.

Le frère Louis-François avait ses parents à Morlaix. Il se retira dans sa famille, qui ne le conserva pas longtemps. Mis en arrestation, il fut déporté sur les côtes de la Charente-Inférieure. Il mourut le 17 Octobre 1794 sur le ponton "Le Washington" en rade de l'île d'Aix et fut inhumé à l'île Madame.

Quant au P. Joseph de Roscoff, qui, ne sachant où se réfugier, avait demandé son admission à l'hôpital de sa ville natale, nous reparlerons de lui bientôt.

Après avoir servi quelque temps de caserne à la troupe (dont le commandant occupa le presbytère), le Couvent fut vendu avec ses dépendances, et le mobilier dispersé aux feux d'enchères publiques.

Quant aux vases sacrés du Couvent, quatre calices, un ciboire et un ostensor en argent, mis en sûreté dès le 22, ils furent envoyés le 7 Janvier suivant au District de Morlaix.

Les Capucins étaient expulsés, les scellés étaient mis sur leur Couvent. Il ne restait qu'une dernière formalité à remplir s'informer le District de l'évènement. Ce fut fait, dès le 23, par un court billet. Juste retour des choses d'ici-bas ! Malgré les gages donnés à la révolution, E.F. Quarré d'Aligny, signataire de ce billet, sera bientôt lui-même suspendu de ses fonctions d'officier municipal, expulsé de Roscoff et mis en prison, comme s'il était un vulgaire moine capucin.

Dénoncé par ses deux compagnons d'armes dans l'expédition des Capucins, le maire Gérard Mège, ne tardera pas non plus à goûter les horreurs du cachot, où il sera enfermé sous l'accusation surprenante d'être un aristocrate et un ennemi de la révolution.

Mais n'anticipons pas sur les évènements, et rejoignons le P. Joseph que nous avons laissé à la porte du Couvent d'où il venait d'être expulsé par ses compatriotes.

Fut-il admis à l'hôpital, comme il le demandait ? Aucun document ne le mentionne.

S'il y fut recueilli, il y resta, peu de temps. Il retourna à Morlaix. C'est de la Communauté de Morlaix qu'il avait été chassé en 1791; c'est à Morlaix qu'il sera arrêté en 1794 pour être traduit devant le tribunal révolutionnaire de Brest qui le condamnera à mort.

Le récit des diverses circonstances de son arrestation, de son jugement et de sa mort a paru, sous la signature du P. Armel (Le Grimelec) dans le numéro de juillet 1909 des Annales franciscaines.

Ce récit qui a pour titre "Une journée du tribunal révolutionnaire de Brest" est si empoignant, que nous ne pouvons résister au désir, sinon de le donner presque en entier, du moins d'y puiser largement.

Nous ferons en sorte que les quelques renseignements complémentaires que nous croyons devoir y ajouter n'en dénaturent pas trop l'intérêt.

Extrait de ce livre de 1905

Les ecclésiastiques et les royalistes français

(Les pages 20 à 42 concernant Mgr de la Marche et Madame Silburne

CHAPITRE SECOND

Mgr de la Marche, évêque de Saint-Pol de Léon, et ses protecteurs anglais

Sommaire :

- Séance de la Chambre des Communes du 21 février 1791
- Le député Milford et l'intolérance anglaise.
- A la chambre des lords
- Le bill de tolérance Portland,
- Buckingham et Burke
- Écrits et discours de Burke en faveur de la tolérance et contre les principes de la révolution
- Brouille entre Fox et Burke
- Burke tend les bras aux exilés de France
- Arrivée de Mgr de la Marche, évêque de Léon, à Londres Caractère et histoire de ce Prélat
- Madame Silburne et son dévouement à la cause des prêtres français.
- Burke et Haviland
- Ecole fondée par Burke pour les orphelins français.
- L'abbé Maraine.

Le 21 février 1791, à la Chambre des Communes anglaises, un député du nom de Milford eut le courage de s'élever contre l'injustice et l'inopportunité des lois contre les catholiques. " Un livre qui est entre les mains de tout le monde, disait-il, renferme en soixante et dix pages l'énumération de toutes ces lois depuis Elizabeth. Tous les règnes, excepté celui de Jacques II et du prince régnant, ont ajouté quelques nouvelles pénalités à ce code terrible. La plupart de ces pénalités frappent le clergé catholique.

Les prêtres sont jugés coupables de haute trahison et condamnés à mort pour des crimes qui n'en sont de se faire catholique.

Quelle cruauté n'y eut-il pas à punir ainsi des hommes qui agissent d'après leur conscience et qui pratiquent la religion qu'ils ont reçue de leurs ancêtres? Il est aussi difficile de justifier les pénalités qui frappent les laïques pour entendre la messe, ne pas assister à l'office protestant et autres semblables manquements. Lorsque ces lois furent portées?

Elizabeth venait d'être excommuniée par le pape ; le ressentiment de cette reine est la principale cause de leur sévérité. La suprématie du pape était d'abord toute spirituelle. A une époque où tout le monde la reconnaissait, cette suprématie lui permit d'intervenir dans les affaires temporelles. Depuis, les temps sont bien changés, et ce pouvoir du pontife romain ne peut plus être aujourd'hui une difficulté. Des concessions ont été faites naguère à l'Irlande, qui sont semblables à celles dont il s'agit maintenant pour l'Angleterre, et l'on n'a constaté aucun mauvais résultat dans ce pays, où les catholiques sont beaucoup plus nombreux que dans celui-ci. Il faut donc espérer que la Chambre ne verra aucun inconvénient à bien accueillir la motion qui lui est présentée."

A la Chambre des Lords, le bill dit bill de tolérance rencontra de chaleureux défenseurs en Lord Rawdon et l'archevêque de Cantorbéry. Le bill fut adopté et sanctionné par le roi le 10 juin 1791. Les catholiques se trouvèrent sur un meilleur pied qu'auparavant, bien que la loi du Test ne fût pas abolie.

Depuis 1688 ceux-ci n'avaient que quatre vicariats apostoliques : London, Midland, Northern et Western. C'est assez dire que l'Eglise catholique en Angleterre ne pouvait guère être florissante, puisqu'elle avait eu à lutter jusque-là contre les gouvernements et le peuple, contre les journaux et les livres, enfin contre tout ce qui était influent. Désormais elle aura plus de latitude ; ses adeptes

pourront se réunir dans des églises à eux ; ils pourront se montrer au grand jour sans crainte d'être trop bafoués ou mis au rancart. Les bons exemples qu'ils pourront donner, feront réfléchir les gens bien pensants, les citoyens non préjugés, la partie la plus éclairée du peuple anglais.

Des hommes de haute position et à l'esprit large applaudirent à la sanction du bill de tolérance, et dès ce moment l'on put affirmer que les catholiques auraient des défenseurs dans les deux Chambres, même parmi les protestants. Le duc de Portland, le marquis de Buckingham, Edmund Burke, pour ne citer que les plus éminents, se montrèrent les plus ardents à épouser la cause des catholiques, et lorsque les prêtres français commencèrent à affluer en Angleterre et surtout à Londres, Burke, qui avait beaucoup visité la France, se trouvait l'homme marqué par la Providence pour travailler à les faire accueillir avec toute la sympathie qu'ils méritaient. Dans ses voyages en France il avait un peu fréquenté le clergé, et voici ce qu'il en pensait : " Lorsque j'eus l'occasion d'aller en France, dit-il dans ses réflexions sur la révolution française, le clergé de ce pays attira beaucoup ma curiosité ; mais loin de recueillir contre ce corps des murmures et des plaintes, comme j'avais lieu de m'y attendre d'après les ouvrages que j'avais lus, je n'entendis contre lui aucune déclamation ni publique ni privée, sinon parmi la classe des Jacobins.

J'allai plus loin dans mes recherches, et je trouvai ce clergé en général composé d'hommes d'un esprit modéré et de mœurs décentes ; j'ai même rencontré dans ce corps respectable des membres d'un grand savoir et d'une parfaite candeur." .C'est après avoir rendu un semblable témoignage au clergé de France que Fox eut le courage de reprocher à Burke son ami, dans une séance de la Chambre, en date du 6 mai 1791, d'avoir jugé la révolution française sans attendre le temps de l'expérience, de n'avoir pas vu dans ce miraculeux événement une longue suite de jours de paix, d'humanité et de tolérance. Alors Burke se leva presque indigné, et prenant la parole : " On m'accuse, dit-il, de porter un bill d'accusation contre tout un peuple ; il faut que je m'explique : tout fier que je suis de mon pays, je me sens le cœur français pour les victimes ; je n'ai pas le cœur français pour les bourreaux. On m'accuse de juger la constitution française avant l'expérience, et c'est précisément l'expérience que j'invoque contre elle, mais l'expérience de tous les siècles, de tous les peuples et surtout celle de mon pays. Quel guide plus sûr pouvais-je me proposer pour confondre les doctrines de ces législateurs nés d'hier, et qui, désavouant avec mépris tout rapport, toute conformité avec les législations anciennes et même avec la nôtre, déclarent qu'il faut tout changer, tout renouveler, parce que rien n'est à sa place dans l'ordre social." L'orateur continua à développer sa thèse, puis il termina par ces paroles de la plus haute éloquence :

" Une longue suite de jours de paix ! Dieu nous préserve, dit-il, d'une paix qui nous rendrait complices et victimes de tant de témérité. Le torrent menace tout. Oui, je le vois, il va inonder bien des plaines voisines et je n'aperçois nulle part des digues qui s'élèvent. Une longue suite de jours d'humanité !

Où trouverez-vous la garantie d'une telle promesse? Sera-ce dans ces meurtres populaires, si lâchement tolérés, appelés, provoqués par des hommes puissants Une longue suite de jours de tolérance !

Quelle tolérance, grand Dieu ! que celle qui livre d'abord à l'oubli, puis au dédain, puis à la persécution la plus cruelle, la religion qui a si heureusement changé la face du monde et qui a fondé sous de saintes lois la république chrétienne. Venez rendre témoignage de cette tolérance^A pontifes et pasteurs qu'elle a dépouillés, chassés et proscrits; venez parmi nous. Vous n'avez pas un moment à perdre pour fuir le martyr qui vous attend dans votre patrie. Venez aussi, filles de Saint -Vincent de Paul, anges de la charité chrétienne, vous qui avez été arrachées des hospices où vos soins guérissent les malades, consolent les mourants, ensevelissent les morts ; vous qui avez subi le plus infâme châtement; oui, venez dans notre île; c'est ici que nos soins hospitaliers, que notre tendre vénération vous feront connaître la véritable tolérance.

Ces nobles paroles, écho d'un cœur encore plus noble, retentirent dans tout l'univers, et spécialement en France où le clergé, pourchassé, ne savait où diriger ses pas. Il entendit l'appel généreux de l'Angleterre, et sans plus tarder, des milliers de prêtres, comme il a été dit déjà, traversèrent la Manche, les uns pour y trouver un refuge temporaire, les autres pour s'y fixer permanemment. Déjà Mgr de la Marche, évêque de Saint-Pol de Léon, s'y était rendu, conduit à Londres par une main mystérieuse, et il y avait rencontré deux puissants protecteurs. L'un

s'appelait Edmund Burke, et l'autre était une dame anglaise très vertueuse, Madame Silburne. Ce fut grâce à l'action conjointe de ces trois personnes dévouées à toutes les œuvres de bien, influentes par le nom, dignes en tous points d'être écoutées et capables de se faire comprendre, que le clergé français pût trouver grâce devant l'intolérance protestante et rencontrer des sympathies là où, dix ans auparavant, il eût trouvé toutes les portes fermées. " Mgr Jean-François de la Marche, dit le chevalier de la B., est né gentilhomme breton. Capitaine d'infanterie, il reçut plusieurs blessures à la bataille de Plaisance. Réformé en 1748, il reprit les études et embrassa l'état ecclésiastique. Grand vicaire pendant plus de seize années, il est évêque de Léon depuis vingt ans.

On lui accorde dans ce pays acquises dans son diocèse une résistance presque continue et le sacrifice habituel déplus de deux tiers de son revenu au soulagement des pauvres ou à différents établissements publics, tous consacrés à l'avantage du peuple et à l'utilité de la classe la plus indigente et la plus négligée.

Le délire de la Révolution n'a pu lui enlever le respect et l'affection de la majeure partie de ses diocésains. Qu'on interroge son clergé ; qu'on interroge même les quatre curés qui seuls, sur le nombre de quatre-vingt-sept, se sont laissés entraîner dans le schisme par intérêt, par séduction ou par crainte : tous rendront également témoignage à la douceur, à la prudence et à l'activité de son gouvernement." Ajoutons à ce témoignage celui de Burke, que nous trouvons dans une lettre qu'il adressait en juillet 1791 à M. de Boisgelin :

" Si je puis juger de lui dans le peu de temps que je l'ai vu, c'est un des hommes les plus estimables et les plus aimables. a été reçu ici par notre haut clergé, et par beaucoup d'autres, non assurément selon son rang et son mérite, mais avec une attention pour l'un et pour l'autre dont, par un effet de sa bienveillance naturelle, il a paru content."

M. de Boisgelin répondit : " Je ne puis vous dire assez combien nous avons été sensibles aux témoignages d'intérêt que le clergé d'Angleterre a marqués pour un de nos plus vertueux et plus respectables prélats. Vous avez aussi bien connu son caractère dans la société que ses principes et son courage ; et tels sont les regrets de son diocèse, qu'on regarde son éloignement comme une calamité publique." « Il y avait dans sa figure, dans sa vie, écrit M. l'abbé Sicard, un rayonnement de sainteté qui augmentait son prestige. Mme de Montagu le trouva logé à Londres dans une misérable chambre où il n'y avait qu'un grabat, une table, une chaise et un crucifix."

Ajoutons à ces notes biographiques, que Mgr de la Marche avait précédé ses collègues dans l'épiscopat pour la raison qu'il avait été dénoncé à la Constituante au lendemain du jour où le serment à la constitution civile du clergé était devenu obligatoire. Sommé de comparaître à la barre de la Chambre, il était décidé à se rendre à cette injonction, lorsqu'il apprit que des gendarmes venaient s'emparer de sa personne. C'était vrai. Afin d'éviter une rixe entre la gendarmerie et la population de sa ville, il préféra se cacher d'abord, et puis traverser la Manche à la première occasion. Il prit pied sur la côte de Cornouailles, à Mount's Bay, le 28 février 1791.

A Londres, où il se rendit sans retard, il lia connaissance avec Madame Silburne, cette dame de grande distinction dont nous venons de mentionner le nom, femme charitable s'il en fut jamais, appartenant à une famille de haut rang, mais elle-même plus éminente par ses vertus et la multiplicité de ses bonnes oeuvres que par la noblesse de son origine.

Dorothée Silburne, qui devait être la principale coopératrice à l'œuvre de Mgr de la Marche, était née à Durham en Angleterre. Son nom de famille était Robinson et le nom de son mari Sir Thomas Silburne. Dès que l'évêque de Saint-Pol de Léon lui eut été présenté, elle lui offrit sa résidence, jolie maison, située sur la petite rue de la Reine, au quartier de Bloomsbury.

C'est là que l'évêque établit le centre de ses opérations, et ce fut bientôt la maison des prêtres exilés. Tous s'y rendaient à leur arrivée et y recevaient les secours les plus pressants. Madame Silburne eut des lors occasion de rencontrer un bon nombre de ces prêtres et tout spécialement le curé de Morlaix, l'abbé Floch et l'abbé Poncin. Ces prêtres lui apprirent à aimer la France, et lorsqu'à l'époque de la Restauration elle vint résider à Roscoff, la vie lui fut agréable.

En France comme en Angleterre, cette digne personne continua à semer le bien autour d'elle. Malheureusement elle eut à subir de grands revers de fortune. Ruinée à peu près, elle dut accepter une pension de 1800 francs que lui fit Louis XVIII sur sa liste civile.

A sa mort, arrivée le 2 octobre 1820, elle avait 67 ans, le gouvernement fit élever à sa mémoire un monument destiné à rappeler aux générations futures le dévouement de la Mère des prêtres exilés, de celle que les Bretons appelaient la bonne dame. Ceux-ci ont conservé longtemps le nom vénéré de cette autre Sulamite. " A Roscoff et aux environs de Saint-Pol, dit un écrivain français, on se souvient et l'on devrait se souvenir encore longtemps de la bonne dame Dorothee Silburne, bienfaitrice de ceux qui ont été obligés de fuir devant la mort jusqu'en Angleterre, alors que la révolution et la persécution frappaient les meilleurs chrétiens de France. Dorothee Silburne fut une de celles qui les recueillit dans son manoir en Angleterre. Les bons gens qui allèrent d'ici là, lui firent prendre ce pays en telle affection qu'elle voulut venir habiter à Roscoff où elle finit ses jours, il y a maintenant quelques années.

On y voit dans le cimetière le tombeau érigé sur ses restes, et la première question que font les gens reconnaissants quand ils vont à Roscoff est celle-ci : " Où se trouve ici Dorothee Silburne "

Edmund Burke, qui, en plein Parlement, s'était déclaré le protecteur des exilés français et qui les eût aussi bien défendus s'ils avaient été attaqués, était protestant, bien qu'il fût né d'une mère catholique. Il demeurait à peu de distance d'un personnage dont le nom ne nous est pas inconnu : nous voulons parler du général Haviland, qui avait accompagné Wolfe en Amérique lors de la guerre de Sept ans. " Comme le général, dit Prior, biographe de Burke, résidait à Penn, dans le voisinage de Beaconsfield où Burke s'était fixé, la plus grande intimité s'établit de bonne heure entre les familles de ces deux hommes de bien, et ces relations furent cimentées, après la mort du général, par le mariage de son fils le major Haviland avec la nièce de Burke, Miss Mary French. Le major mourut lui-même à la Martinique en 1795, peu de temps après son mariage, au moment où il allait devenir père d'un fils qui fut Thomas Haviland, l'ancêtre de toutes les familles qui unissent aujourd'hui le nom de Burke à celui d'Haviland ".

Ces deux hommes unis par l'amitié, Haviland et Burke, s'unirent aussi par la charité, et il paraît bien certain qu'ils s'entendirent pour alléger le malheur des prêtres proscrits. Quant à Burke, sa protection s'étendait aux laïques aussi bien qu'aux ecclésiastiques. A Londres il les accueillait chez lui avec une bienveillance marquée ; il discourait avec eux sur les graves événements qui se passaient en France, et ses opinions toujours pertinentes permettaient difficilement la discussion. Dans sa résidence de Beaconsfield il reçut les plus célèbres exilés, entre autres Chateaubriand, Cazalès et Mgr de la Marche. Ces relations s'élargirent encore lorsque les portes du palais de Winchester, comme nous le verrons au chapitre suivant, furent fermées aux ecclésiastiques français. Le gouvernement anglais mit à leur disposition des résidences moins somptueuses, à la vérité, mais aussi agréables à habiter. Parmi ces résidences, il en était une connue sous le nom de Tyler's Green House, que le gouvernement destinait au clergé français, mais qui, pour certaines raisons, ne put servir à la fin qu'il lui destinait.

A cette vue, Burke résolut de l'utiliser pour mettre à exécution un projet qu'il nourrissait depuis quelque temps : c'était de fonder une école à l'usage des petits Français rendus orphelins par les guerres ou les échafauds de la révolution. Cet asile pouvait contenir soixante enfants. Afin d'assurer le succès de cette belle œuvre, Burke s'était assuré le concours de Pitt, du marquis de Buckingham, du duc de Portland, du lord chancelier Windham et du Dr Walker King, tous personnages puissants et protecteurs insignes des émigrants. Le gouvernement leur accorda une subvention annuelle de six cents livres sterling. Burke eut la surintendance de cette école, dont les professeurs devaient être français et catholiques. Le premier directeur en fut l'abbé Jean-Marie Maraine, ancien supérieur du séminaire de Saint-Nicaise, à Rouen. En 1814, l'école de Tyler's Green House existait encore ; à partir de ce moment le gouvernement de la Restauration se chargea de la maintenir. Mais en 1820, l'abbé Maraine passa en France avec tous ses élèves, et, deux ans plus tard, l'établissement fut vendu aux enchères et démolit. Cette école avait été ouverte au mois d'avril 1796.

Burke mourut le 9 juillet 1797, à l'âge de soixante-huit ans, laissant après lui un deuil général, surtout à l'école de l'abbé Maraine qu'il visitait souvent, et où on le considérait comme le père et le fondateur de cet asile ouvert à l'infortune.

Les exilés français, ecclésiastiques ou laïcs, ne furent donc pas tous à charge à la nation anglaise. On calcule qu'environ un tiers d'entre eux subvenait à ses besoins sans emprunter à la caisse de secours. Mgr de la Marche et Madame Silburne se multipliaient à l'envie pour tâcher de découvrir

quelque emploi un peu en rapport avec la position de chacun. Et quand toute la machine de souscriptions et de répartitions sembla bien fonctionner, ces deux bienfaiteurs insignes se mirent résolument à l'œuvre pour leur trouver des chapelles où. Ils purent dire la messe, et célébrer les offices du dimanche et des fêtes ; les laïques eux-mêmes en profiteraient, car jusque-là ils se rendaient dans les chapelles catholiques anglaises, à Londres dans l'église Saint-Patrice.

Mgr de la Marche se décida à construire une chapelle dans le quartier de Soho. C'est là que le gros des proscrits s'était porté, surtout à l'arrivée du second courant d'émigration. Après avoir conféré du projet avec Madame Silburne, il réussit à acheter un terrain, et bientôt l'on vit surgir une humble chapelle que l'évêque de Léon dédia sous le vocable de Sainte-Croix ; elle fut ouverte au culte au milieu de l'année 1795. Le premier enfant qui y fut baptisé s'appelait Charles-Henri de Roquefeuille, né le 31 décembre 1793, dans l'île de Jersey.

<http://ia341225.us.archive.org/2/items/lesecclsiastiq00dionuoft/lesecclsiastiq00dionuoft.pdf>

n° 197 - Novembre 1965

Cahiers de Mr Le Corre

CHAPITRE IV - ANNEE 1792

UNE FOURNÉE DU TRIBUNAL REVOLUTIONNAIRE DE BREST.

Histoire de la Révolution ? Mœurs d'habitants des pays sauvages ? Récit de faits divers qui se passent sous le règne de la troisième république française ? Nous ne savons quel titre exact donner au récit- qui va suivre. Plus d'une fois, en l'écrivant, notre esprit s'est reporté à l'époque des premières persécutions de l'Eglise. Plus d'une fois nous nous sommes demandé si notre histoire de 1793 /1794 n'était pas une page du journal d'hier.

On appréciera, si nos vues ou nos imaginations ont été justes ou fondées, car nous laisserons parler le plus possible le document lui-même... (D'après les Archives Nationales),

L'an second de la République française une et indivisible. Le 19 Messidor -7 Juillet 1794 Maurice Jézéquel, juge de paix de la Commune de Morlaix était prévenu que l'on venait de découvrir un capucin caché en ville. "Nous étant transporté, dit le procès-verbal dans une maison située au quartier du Dossen où demeure la dame Veuve Ruvilly Le Saux, et étant monté dans une petite mansarde, à coté d'un autel, y étant nous avons trouvé cet ex-religieux, lequel nous avons interrogé comme suit de ses prénoms, noms, âge, lieu de naissance et grade de son çy-devant ordre.

A répondu s'appeler Yves Mével, âgé de 64 ans, natif de Roscoff, ayant pour nom de religion Joseph de Roscoff, gardien.

Interrogé depuis quel temps il est dans la maison où nous le trouvons ?

A répondu que la mémoire non plus que son esprit ne lui permettent de s'en rappeler.

Sur quoi ayant fait venir devant nous la Citoyenne Vve Ruvilly et la ci-devant Citoyenne Démarée Le Coant, ses receleuses, nous les avons interpellées l'une après l'autre de nous déclarer depuis quel temps cet ex-religieux était chez elles.

“Ladite Vve Ruvilly a répondu qu'il y était depuis trois mois et demi.

Interrogée comment et par quelle voie cet individu a été conduit chez elle.

Répond qu'il a été conduit chez elle par quatre femmes à elle inconnues, à l'exception de la nommée Marie Yvonne Jago, blanchisseuse, demeurant rue des Côtes du Nord.

Interpellée de nous déclarer si, connaissant la Loi, elle n'eût pas dû sur le champ faire sa déclaration de la retraite qu'elle accordait à cet ex-religieux.

A répondu qu'elle ne se croyait pas obligée de faire cette déclaration; qu'au reste elle croyait faire un acte d'humanité.

Passant à l'interrogatoire de la soeur, Perrine Émilie Le Coant Démarée, âgée de 64 ans, et avec elle demeurante, sur l'époque de la retraite qu'elle, et sa soeur ont accordé au dit ex-religieux.

A répondu comme la précédente qu'il,,y a trois mois et demi, et faisant même déclaration que sa soeur, que Marie Yvonne Jago, blanchisseuse, avec trois ou quatre de ses

ouvrières, étaient ses conductrices."

" Passé desquelles interrogations, ayant réuni en paquet les calisses, ornements, brévière, misel, orsos ou burètes, sierges, robes d'ordre et autres habillements trouvés dans ledit appartement que dans le grenier adjassant ; desquels effets nous nous somme, saisis comme pièces de conviction pour être envoyées avec le présent procès-verbal au Tribunal Révolutionnaire séant à Brest."

Le Juge de Paix allait donc se retirer en emmenant ses trois prisonniers quand, ajoute-t-il "ayant aperçu dans le même domicile un individu femmelle, nous l'avons interrogée de ses prénoms, noms, âge et qualité.

" A répondu s'appeler Modeste Emélie Forsan, âgée de 27 ans, fille de Guillaume et d'Emelie l'Amour, native de Montauban, à peu près errante depuis la suppression des communautés, mais néanmoins résidants dernièrement à l'hôtel de Kerloaguen, en cette commune.

" Interrogée pourquoi d'après la loi du 27 Germinal concernant les individus de la caste nobiliaire hors des villes maritimes, elle se trouve aujourd'hui en cette résidence ?

“ Répond qu'elle avait satisfait à la loi prédattée en se rendant sur la commune de Guerlesquin, mais que le comité de surveillance de cet endroit ayant révoqué sa lettre de passe, et renvoyé l'interrogée à Caen, sans lui limiter le temps dans lequel elle eut dû se rendre, qu'ayant besoin de fond pour faire sa route, elle écrivit dans son pays pour s'en procurer, qu'en espérant, elle passa quelque temps tant en une ferme à la campagne: qu'à la terre de Lannidy près Morlaix, que depuis deux jours elle est en cette habitation attendu que sa chambre en la maison de Kerloaguern est fermée.

“ Interrogée si elle ignorait que l'ex-religieux icy présent y fut également logé ?

“ Répond qu'elle ignorait très parfaitement qu'il y fut, et que si elle l'eut sù, elle n'y aurait pas mis les pieds."

Jézéquel ne fut pas convaincu par cette réponse catégorique et interpelle "les dites Vve Ruvilly et Démarie Le Coant, sœurs, de déclarer si, en effet, il est vray que l'individue Forsan n'est chez elle que depuis deux jours, et qu'elles l'avaient laisse ignorer qu'elles logeaient aussi cet ex-religieux ?

“ Elles ont unanimement répondu qu'en effet cette demoiselle n'est chez elles que depuis deux jours, et qu'elle ne voit qu'en ce moment l'ex-religieux icy présent; qu'elles lui avaient laissé ignorer qu'elles le logeaient."

Après ces déclarations formelles, il semblait donc impossible d'accuser Melle de Forsanz de complicité dans le recel d'un prêtre réfractaire, C'était peut-être l'avis personnel du Juge de paix. Mais les commissaires du comité de surveillance révolutionnaire de Morlaix étaient présents à l'arrestation. Jézéquel crût devoir les consulter, et conformément à leur avis, il décerna un mandat d'arrêt. "contre l'ex-religieux, la Vve Ruvilly, les Demoiselles Le Coant et Forsan pour les constituer aux prisons de la commune, à défaut de maison d'arrêt, jusqu'à ce qu'on puisse se procurer les voitures nécessaires tant pour le transport des réfractaires aux lois que des pièces : probantes e t justificatives de leur délit."

Le délit ne paraissait cependant pas évident à tout le monde, même aux membres du comité de surveillance, car "avant la signature, un membre a exigé que la Delle Forsan fut interpellée de déclarer si, depuis qu'elle est en cette habitation, elle ne mangeait pas avec les dites Vve Ruvilly, sa soeur et cet ex-religieux ?

" A répondu que non; et qu'elle a toujours mangé seule dans son appartement en bas, ne prenant que très peu de chose, comme fruit, chiffretes, pain et beurre."

La complicité n'était donc pas prouvée. Néanmoins le Juge de paix et les commissaires

maintiennent le mandat d'arrêt, et se hâtent de clore le procès-verbal : "De tout quoi nous avons rapporté le présent sous notre seing, ceux des officiers municipaux et membres du comité de surveillance icy . présent,

Jh Boutel - Gilbert - Pitel - Plassart - Le Corre - Tresse - Le Lann - Le Moal - Jézéquel.

" Le Père Iviével, dit Téphany (Histoire de la persécution religieuse), était atteint de douleurs de goutte très aiguës, lorsqu'on le saisit. Il était si faible qu'on fut obligé de soutenir ses pas chancelants, pour le conduire à la prison : encore fallut-il, pendant le trajet, le faire reposer sur une pierre; il faisait compassion à tous ceux qui le rencontraient."

L. Le Guennec (Notes historiques sur la paroisse de Ploujean) relatant le même fait,; donne des détails qui nous apprennent de quelle façon indigne un Morlaisien maltraita le religieux impotent, au moment où la douleur et la fatigue le forcèrent à s'arrêter.

" D'après une tradition conservée à Morlaix, dit-il, le Père Joseph pendant qu'on le conduisait en prison, obtint de se reposer un instant sur le parapet des lavoirs, devant la place de Viarmes, car il marchait avec difficulté. Mais un misérable, nommé Béguel, s'approcha de lui, et saisissant sa longue barbe le souleva en l'air en l'accablant de menaces et d'injures, puis le contraignit à reprendre sa marche."

Et Le Guennec ajoute : "Peu de temps après la mort du Père Joseph, on trouva Béguel pendu."...

La veille de cette arrestation, les autorités constituées de Morlaix avaient fait une visite domiciliaire chez Marie Yvonne Jago, désignée dans le précédent procès-verbal. On découvrit chez elle des ornements d'église des effets appartenant à des émigrés, des lettres écrites à ou par ses deux sœurs Marie Françoise Jago, du tiers-ordre de St François, Barbe Jago (soeur Rose) du tiers-ordre de St Dominique et un grand nombre de manuscrits et d'imprimés dont une chanson anti-révolutionnaire, un catéchisme breton-français (par lequel on s'efforce de démontrer aux cultivateurs qu'ils ne doivent avoir de confiance que dans les prêtres réfractaires) et une Adresse aux Vierges chrétiennes et religieuses de France (exhortation à rester fidèles à leurs vœux de religion).

Il n'en fallait pas davantage pour motiver l'arrestation des trois sœurs Jago. D'autres personnes impliquées dans cette affaire vinrent les rejoindre dans les prisons de la ville : Azevise Dubourg et L. Le Bourhis sa femme, propriétaires de la maison occupée par les Jago, Catherine Le Grand (veuve Dubreignou), Marie Louise Duparc, Marie Françoise Le Guen (veuve Carré La Reignière) et Marie Françoise Kerguelin (veuve Grainville), toutes quatre parentes d'émigrés.

Ces divers inculpés furent jugés en même temps que le P. Joseph. Leur affaire est cependant distincte de la sienne et de celle des deux Sœurs Démaret, ses receleuses. Quoique le P. Armel en parle assez longuement dans son article "une Journée du Tribunal révolutionnaire de Brest". Contentons-nous de faire connaître immédiatement le jugement dont ils furent l'objet, pour : n'avoir plus à nous en occuper dans l'histoire du P. Joseph.

Azevise Dubourg fut acquitté, Catherine Le Grand (veuve Dubreignou) fut condamnée à être emprisonnée jusqu'à la paix, à Morlaix, parce qu'elle était de la "caste nobiliaire".

Pour recel d'effets appartenant à des émigrés, Mle Fse Le Guen (veuve La Reignière), Marie Pse Kerguelin (veuve Grainville) Marie Louise Duparc, Le Bourhis (femme Dubourg), Marie Françoise Jago et Marie Yvonne Jago (veuve Andrieux) furent condamnées à six heures d'exposition publique sur un échafaud de la place du Marché de Brest et à quatre années de réclusion.

Barbe Jago (soeur Rose) et Modeste Emélie de Forsanz entendirent prononcer contre elles la peine de mort; a. première comme auteur ou complice d'une conjuration contre la

sûreté et la liberté du peuple français (pour avoir conservé ou composé des écrits tendant à la dissolution du gouvernement républicain au succès des ennemis de la Liberté, et au rétablissement de la Tyrannie en France), La seconde pour avoir tenu au Guerlesquin des propos tendant à détruire le gouvernement républicain et à rétablir la tyrannie en France. Le tribunal n'avait pas retenu contre celle-ci l'accusation de complicité dans le recel d'un prêtre réfractaire.

Mais avant de suivre le P. Joseph au tribunal révolutionnaire de Brest, nous devons réunir les renseignements que nous avons pu recueillir sur son compte.

Le Père Joseph est né à Roscoff le 18 Octobre 1729, Son acte de baptême est ainsi libellé :

"Yves Mével , fils naturel et légitime d' honorables gens Jean Mével et Françoise Lahaye, né le 18 Octobre 1729, a été baptisé le même jour par le soussigné curé. Parrain et maraine ont été honorables gens Yves Mével et Anne Le Bellour, qui ne savent signer"

Signé, : Jean Mével, Sébastien Mével, Nicolas Floc'h, curé de Roscoff (archives de l'église conservées à la Mairie) .

Son père était tisserand et habitait près l'église.

Yves Mével prit l'habit de capucin au noviciat de Quimper le 24 Décembre 1751, et fit profession l'année suivante.

En 1790, le couvent de Morlaix, dont faisait partie le Père Joseph (avec le titre de gardien ?) se composait de neuf religieux, qui tous optèrent pour la vie commune.

Le 28 Juin 1791, le Père Joseph est encore au couvent de Morlaix, et il proteste avec les autres religieux contre l'arrêté du Département, qui leur a été signifié le 4 Juin, et qui leur mande "de se retirer de jour à jour au couvent de Roscoff" désigné pour ceux qui avaient choisi la vie commune. Quoique le décret définitif de l'Assemblée Nationale ne leur ait pas encore été signifié, ils consentent à s'y retirer provisoirement, "se réservant néanmoins dans un temps plus heureux, le droit de réclamer la jouissance du couvent de Morlaix et de ses dépendances, conformément aux titres de la fondation, (20 Juin 1611) dont la propriété doit appartenir aux fondateurs (René Barbier, seigneur de Kerjean); les Capucins n'en ayant que le simple usage selon l'esprit de leur règle, qui leur défend la propriété de chose quelconque".

Un état du 13 Juillet nous apprend que le Père Joseph faisait partie du couvent de Roscoff. Il y resta jusqu'à l'expulsion brutale du 22 Novembre 1792.

Séjourna-t-il dans sa ville natale après sa sortie du Couvent ? N'ayant pas de parents qui pussent le recevoir, il avait demandé son admission à l'hôpital; mais il est à peu près certain qu'il n'y fut pas reçu. En effet, s'il avait eu une résidence connue, il eut été arrêté quelques jours plus tard (le 12 décembre) par les officiers de "Mayenne et Loire" qui s'emparèrent des Pères demeurés à Roscoff après l'expulsion.

Il est probable que, de la fin de Novembre 1792 à Mars 1794, il partagea la vie des autres prêtres réfractaires, caché tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre.

Son âge et ses infirmités le mettant hors d'état de poursuivre plus longtemps cette vie aventureuse et pénible, il se retira à Morlaix dans les premiers mois de l'année 1794. Il y vivait caché depuis trois quatre mois, quand il y fut découvert en juillet par le Juge de paix Jézéquel.

Arrêtés le 19 Messidor (7 Juillet) le P. Joseph et les autres inculpés étaient encore en prison à Morlaix le 26 (14 Juillet). Jézéquel annonce à cette date à l'accusateur public que "profitant du renvoi des voitures ambulantes des hôpitaux militaires de Brest, les inculpés et leurs complices lui parviendront. "

Quelques jours plus tard ils sont à Brest dans la prison du Château, et le 1er thermidor. (19 Juillet) ils comparaissent devant leurs juges.

Le Tribunal révolutionnaire de Brest avait été établi "à l'instar de celui de Paris, pour juger tous les citoyens accusés de délits contre la liberté du peuple, la sûreté du gouvernement républicain, l'unité et l'indivisibilité de la république, de tout vol, de dilapidation tendant à opérer son dépérissement, en un mot de tout crime contre l'intérêt national".

Des juges chargés d'une si formidable puissance, voici en quelques mots les portraits.

- le président Ragemey, ancien avocat à Lons-le-Saulnièr, ancien juge au tribunal révolutionnaire de Paris, était la brutalité, la grossièreté et la cruauté personnifiée;
- l'accusateur public Donzé-Verteuil, né à Belfort, ancien substitut au tribunal révolutionnaire de Paris, était un ancien jésuite qui menait, comme Ragemey, une vie d'abjecte débauche;
- le substitut Bonnet n'était qu'un abominable drôle, féroce et vil, au visage sinistre;
- un autre juge, le Brestois Maurice Le Bars, ancien compagnon menuisier, était doué d'une cruauté qui n'épargna ni parents ni amis.

n° 198 - Décembre 1965

Cahiers de Mr Le Corre

CHAPITRE IV - .ANNEE 1792

UNE FOURNEE DU TRIBUNAL REVOLUTIONNAIRE DE BREST

De tous les hommes qui avaient la charge de juger le Père Joseph, le plus abject fut, sans contredit, Joseph Palis, né à Maurs (Cantal). Refusé en 1793 par la ville de Brest comme chirurgien de la Marine, il fut nommé par la Convention juge au tribunal révolutionnaire.

Dans la prison du Château, il proposa à Melle de Forsans son acquittement au prix de son honneur ; ses avances furent énergiquement repoussées. Après son exécution, il fit subir à son cadavre les derniers outrages

" côté de ces juges, qui jugeaient sans appel, il avait les jurés, parmi lesquels nous voyons trois officiers de marine, trois soldats du bataillon montagnard de Paris et deux membres du comité révolutionnaire de Brest.

Voilà le Tribunal devant lequel allaient comparaître les infortunés, dont nous allons maintenant rapporter le jugement ...

Voici l'interrogatoire du Père Joseph :

“ Cejourd'hui 1 Thermidor de l'an II de la République une et indivisible, à la réquisition et en présence de l'accusateur public près le Tribunal révolutionnaire séant à Brest.; nous Joseph Palis, juge au tribunal révolutionnaire établi à Brest à l'instar de celui de Paris, assisté de Denis Marie Cabons greffier du dit tribunal, étant dans une pièce dépendante de la maison d'arrêt dite le château de Brest, y avons mandé et fait amener un particulier détenu en icelle laquelle nous avons interrogé ainsi qu'il suit :

- Quels sont vos noms et prénoms
- Yves Mével
- Votre nom de religion.?
- Joseph de Roscoff
- Votre âge ?
- 65 ans
- Le lieu de -votre naissance
- De la commune de Roscoff
- Votre profession ?
- Capucin
- Votre demeure avant-votre arrestation
- A Morlaix
- Vos moyens d'existence avant la Révolution, depuis, et maintenant ?
- De la quête et d'aumône,
- Connaissez-vous les motifs de votre arrestation ?
- Non..,

- Dans quelle maison avez-vous été arrêté à Morlaix ?
- Chez la Citoyenne Ruvilly.
- Par qui avez-vous été conduit chez la Ce Ruvilly
- Je ne les connais point, il était nuit; c'était quatre femmes à moi inconnues
- A quelle époque avez-vous été conduit chez la Ce Ruvilly ?
- Je ne me rappelle pas.
- Combien de temps avez-vous demeuré chez elle ?
- Près de quatre mois
- Avez-vous dit la, messe chez cette Citoyenne.
- Quelquefois.
- Avez-vous confessé dans cette maison ?
- Oui, j'ai Confessé la Ce Ruvilly et sa soeur.
- Allait-il plusieurs personnes, à votre Messe ?
- Un peu.
- Dans quel endroit de la maison disiez-vous la Messe
- Dans la mansarde.
- Depuis quand, erriez-vous et quels sont les endroits où, vous avez été
- Depuis quatre ans seulement dans la çï-devant Bretagne.
- D'où veniez-vous quand vous êtes venu à Morlaix ?
- De Roscoff.
- Chez quelles personnes avez-vous logé depuis que vous n'êtes plus au Couvent ?
- Je ne m'en rappelle pas, parce que je ne les connais point.

Telles sont ses réponses à ses interrogatoires qu'il déclare contenir vérité, et y persister, et, a signé avec nous.

De plus a été interrogé :

- D'où vient les ornements qu'on a trouvé chez la Citoyenne Ruvilly ?
- Je les avais emporté du couvent de Roscoff, et les portais avec moi partout où j'allais.
- Personne ne vous aidait à porter ces ornements de l'Eglise ?
- Quelquefois je trouvais des personnes qui voulaient bien les porter.
- A qui appartient le Calice, et les boîtes à hosties, les pierres sacrées et le Reliquaire ?
- A répondu que s'était à lui, à l'exception de la grande pierre.

Plus n'a été interrogé et a signé :

- *Yves Mével de Roscoff, dit Joseph de Roscoff*
- *Palis*
- *Cabon..*

Le dossier ne contient pas les interrogatoires des deux soeurs Déparée. On s'explique: les lacunes qui y existent quand on sait que, le 30 thermidor, 17 Août 1794, le président Ragmey ayant été destitué par ordre du nouveau Comité de salut public, les scellés furent apposés sur ses papiers. L'un des juges du Tribunal, Maurice Le Bars, aussi compromis que son chef, et le clubiste Dessirier, furent chargés de cette opération et firent disparaître les papiers par trop compromettants.

Aussi n'avons-nous sur celles qui avaient donné asile au P. Joseph que les trop brefs renseignements que nous fournit l'acte d'accusation. Julie Démarée, veuve Ruvilly Le Saux, âgée de 66 ans, était née à Saint Malo et demeurait à Morlaix avec sa sœur Perrine Eugénie Démarée-Le Coant, née à Port-Louis et âgée de 64 ans.

Nous ne connaissons donc de ces généreuses chrétiennes que de charité héroïque qu'elles firent en procurant, au péril de leur vie, un asile à un vieux capucin, errant sur les chemins de Bretagne.

Elles agissaient ainsi au moment où trois autres femmes de Morlaix, Anne Levron, 25 ans, marchande, Anastasie Le Blanc, 36 ans, Anne Le Blanc, 80 ans, tricoteuses venaient de payer de leur vie l'hospitalité donnée à Mr Clec'h, prêtre de Plestin (elles venaient d'être guillotonnées à Brest (30 Juin) en même temps que cet ecclésiastique).

Enfin le 12 Thermidor (30 Juillet 1794), les accusés sont amenés devant le redoutable tribunal.

Nous constatons, en lisant le procès-verbal du jugement, que l'on ne sauvegardait même pas les formes extérieures de la justice. Il est question de défenseur officieux dans la partie imprimée du procès-verbal, mais il n'y en eut aucun. Les témoins à charge, assignés par l'accusateur public, se bornent à dire qu'ils étaient présents lors de l'arrestation; quant au témoins à décharge cité par les inculpés, ils ne furent pas interrogés, ou leurs paroles ne furent pas inscrites.

Le procès-verbal de la séance n'est pas achevé et ne, porte aucune signature.

A quoi bon, du reste, puisque les accusés étaient condamnés d'avance

Leurs dernières illusions, devaient s'évanouir en entendant le violent réquisitoire de l'accusateur public :

Cet ex-Capucin, dit-il en parlant du P. Joseph., habitait depuis environ trois mois et demi une mansarde dans laquelle était dressé un autel pour servir aux prétendues fonctions de son culte; tout l'attirail nécessaire à son charlatanisme et saisi en même temps que lui, consiste en un missel, un calice avec sa patène, une chasuble et une aube, une robe de Capucin, une boîte dans laquelle se trouvait ce que l'on appelle des hosties, ainsi que plusieurs autres effets qu'il serait trop long de décrire."

" Dans le repaire de Mével se rendaient les superstitieux et criminels sectateurs d'un culte exercé par des ministres séditieux et rebelles; là, cet ennemi de la république et du bonheur du peuple s'efforçait, par ses mensonges et ses impostures, de les retenir sous l'étendard de la contre-révolution."

" Le Jury, consulté à son tour déclare :

- 1° - Qu'il est constant qu'à Morlaix dans le mois de Messidor dernier il a été recélé un prêtre réfractaire.
- 2° - Que J. Déparée Veuve Ruvilly Le Saux et F.L. Démarée Le Coant sont convaincus d'être auteurs ou complices de ce délit...

Après quoi, le Tribunal prononce la sentence

“ Le Tribunal déclare le dit Yves Mével convaincu d'être prêtre réfractaire, non assermenté

et comme tel avoir été sujet à la déportation; en conséquence, ordonne que le dit Yves Mével sera livré dans les 24 heures à l'exécuteur des jugements criminels pour être mis à mort, conformément aux articles 10, 14, 15 et 5 de la loi du 30 Vendémiaire. "

“ Condamne J. Déparée veuve Ruvilly Le Saux, Démarée Le Coant à la peine de mort, conformément aux articles 1 et 2 du décret de la Convention du 22 Germinal... ”

‘ Ordonne que le présent jugement sera mis à exécution dans les 24 heures, imprimée publié dans toute l'étendue de la République française, et en breton,dans les départements maritimes."

L'exécution eut lieu le jour même, 12 .thermidor, an II (30 Juillet 1794) à trois heures de relevée sur la place dit du cy-devant château", où était installée la guillotine.

Le même jour, à Paris, s'accomplissait la dernière expiation du despotisme de Robespierre à Brest on en était encore aux plus mauvais jours de la Terreur.

Il en était de même à Quimper. M.M. Corrigou, aumônier des Ursulines de Saint Pol et Le Gall, recteur de Plouénan (ainsi qu'Anne Le Saint, qui avait hébergé les deux prêtres proscrits) n'y furent guillotins que le 16 Septembre 1794.

Mr Branellec, vicaire à Saint Pol, avait, auparavant, versé son sang pour la foi. Il était mort sur l'échafaud, à Brest, le jeudi-saint, 17 Avril 1794 . Madame Le Guen, de St Pol, qui l'avait recueilli dans sa maison fut condamnée à la déportation. Quelques jours avant sa mort, il avait composé un Cantique breton où il proclamait sa joie de mourir plutôt que d'adhérer au schisme constitutionnel.

Si le Tribunal révolutionnaire savait assassiner légalement, ses victimes savaient courageusement mourir pour l'honneur de la religion et de la vertu.

Puissions-nous, par nos prières, hâter le jour où l'Eglise placera sur les autels, pour leur rendre un culte public, les confesseurs de la foi mis à mort pendant la Révolution.

CHAPITRE V - ANNEE 1793

NOMINATION ET INSTALLATION D'UN CURE INTRUS A ROSCOFF Mr LUSLAC

En 1793, tous les prêtres fidèles étaient ou déportés, ou détenus dans les prisons ou cachés dans le pays,

Aussi aurons-nous rarement à reproduire des lettres écrites par eux. Les documents que nous fournissent les archives de cette époque ne rapportent guère que les dénonciations lancées contre les prêtres cachés ou ceux qui leur donnaient asile et les procès-verbaux des poursuites exercées contre eux.

A plusieurs reprises le District avait essayé de donner à Roscoff un curé constitutionnel, mais en vain. Les candidats faisaient défaut, ou une fois nommés se dérobaient.

C'était à la fin de 1792 seulement que Raoul, procureur syndic du District de Morlaix dénicha un intrus content d'accepter le poste :

" J'ai été instruit, écrivait,-il le 25 Novembre, que le citoyen Luslac, pour raison de santé, préférerait Roscoff " au Guerlesquin, où il était depuis un an.

Le lendemain, l'assemblée électorale, réunie à Morlaix, procéda à l'élection, dont il est ainsi rendu compte :

- Au 1er tour : 48 votants, pas de majorité absolue; pluralité de voix pour Luslac et Buhot qui entrent en concurrence

- Pour le second tour : 45 votants, 20 voix à Luslac, 16 à Buhot, 9 voix perdues.

Ainsi nommé à Roscoff, et muni quelques jours plus tard de l'institution canonique par le citoyen Évêque du Finistère (ce sont les expressions du sieur Raoul) le citoyen Luslac quitta le Tréguier pour le Haut-Léon dans les premiers jours de Janvier 1793.

Le 5, il se présentait au bureau municipal et demandait au greffier de dresser l'acte de son installation.

Le maire, qui était présent, fit aussitôt observer au curé qu'en sa qualité de fonctionnaire public et salarié il devait, d'abord et avant tout, prêter le serment devant la Municipalité et en signer la prestation sur un registre ad hoc.

Ce n'est qu'à cette condition que le greffier dresserait l'acte de nomination et que les citoyens Yves Heurtin, officier municipal, et Jacques **Kerenfors**, procureur de la commune, lui remettraient les objets du culte dont ils avaient la garde.

A cette mise en demeure le curé répondit par un refus catégorique. Il connaissait la loi : c'est à l'église, à l'issue de la grand-messe, qu'il prêterait le serment, par devant la Municipalité réunie à cet effet.

C'est en vain que le Maire fit convoquer pour le lendemain le corps municipal. Le Curé ne se présenta pas, et le procureur de la Commune, délégué auprès de lui, ne pût l'amener à se soumettre aux exigences de la Municipalité.

Dans cette affaire, les torts n'étaient pas du côté du curé.

Mieux avisés, les Municipaux se rendirent en corps à la Grand-Messe dominicale, à l'issue de laquelle ils entendirent tomber des lèvres du curé intrus ce serment schismatique, condamné le 13 avril par le Pape Pie VI : "Je jure de veiller avec soin aux fidèles dont la direction m'est confiée; je jure d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi (?), je jure de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution française et notamment les décrets relatifs à la Constitution Civile du Clergé..,"

La cérémonie terminée, ils s'en revinrent humiliés et pas contents... et négligèrent de consigner sur leurs registres l'éclat et la solennité de la Grand Messe d'installation de leur nouveau Curé.

INVENTAIRE DE L'ARGENTERIE DE L'EGLISE

L'Assemblée du Général de la Commune du 3 Mars, présidée par le citoyen Quarré assisté de Villaucourt, Heurtin et François Seïté de Pemprat, officiers municipaux (absents : Alexis Daniélou et François Quéméner) ; chargea Yves Heurtin et Jacques **Kerenfors** (procureur de la Commune). d'exécuter la loi du 10 Septembre 1792, relative à l'inventaire des meubles, effets et ustensiles en or et en argent employés au service du culte.

Le lendemain, la besogne était faite. Nous donnerons dans notre prochain numéro le compte-rendu de l'opération.

n° 199 - Janvier 1966

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

(cahiers de Mr Le.Corre)

NAISSANCE DE LA COMMUNE

CHAPITRE V – Annexe 1793

INVENTAIRE DE L'ARGENTERIE DE L'EGLISE;

L'inventaire de l'argenterie de l'Église fut réalisé le 4 Mars 1793.

En voici le compte-rendu.

" Nous soussignés, Jacques **Kerenfors**, procureur de la commune de Roscoff et Yves Heurtin, premier officier municipal de la dite commune, nommés par délibération de la Municipalité en date du 3 de ce mois aux fins de nous transporter suivant la loi de la Convention Nationale du 10 Septembre 1792 dans la sacristie de l'église de Roscoff, pour y prendre toute l'argenterie à l'exception des vases sacrés, Certifions nous y être portés ce jour 4 mars 1793, l' an 2ème de la République Française, et en présence du citoyen Luslac avons trouvé : savoir

- 1 - 1 Vierge d'argent pesant net - 3 Livres 9 onces
- 2 - 1 bénitier d'argent avec son goupillon en deux morceaux pesant 3 L 1 1/2
- 3 - 2 grands chandeliers d'argent avec leurs garnitures de fer en dedans qu'on n' a pu ôter pesant brut 4 L 13
- 4 - 4 chandeliers idem sans garniture de fer, pesant net 5 L 10 1/2
- 5 - 2 chandeliers idem pesant net 3 L 2 1/2
- 6 - 2 encensoirs avec une navette et une petite cuillère d'argent, pesant net 6 L
- 7 - 1 petite croix d'argent garnie en dedans de bois ou de fer, pesant bt 3 L 9 1/2
- 8 - 1 grande croix d'argent garnie en dedans de fer ou de bois, pesant bt 7 L 6
- 9 - la garniture d'argent du bâton de la dite croix en 11 grands morceaux et 17 petits pesant net 2 L 130
- 10 - grande lampe d'argent pesant net 7 L 90

total : 47 livres 10 onces.

Nous certifions que l'argenterie cy-dessus pèse 47 livres, 10 onces ou 95 marcs 2 onces.

" Le présent fait par double, pour l'un d'eux être déposé dans la Maison commune de Roscoff et l'autre envoyé au Directoire du District à Morlaix, pour l'argenterie cy-dessus mentionnée.

" A Roscoff le 4 Mars 1753, l'an 2 de la République Française : J. Kerenfors, procureur de la Commune, Yves Heurtin

Et comme tout allait vite en ce temps, l'inventaire et l'argenterie de l'église de Roscoff étaient livrés aussitôt au District. Le reçu du dépôt, signé du secrétaire Saillour est du 5 mars.

D'après la tradition, la Vierge en argent fut rachetée, et rendue plus tard à l'église de Roscoff, après avoir été enterrée dans la crainte d'une nouvelle confiscation. Elle fut payée, dit-on, son poids en écus d'argent de six livres. On ignore le nom de la personne généreuse qui la sauva de la destruction. (voir le numéro de Juillet 1964).

PANIQUE A ROSCOFF

Le 15 Décembre 1792, le capitaine Bellanger avait donné l'ordre de doubler la garde des postes "pour raisons particulières".. Le lendemain 16 décembre, il réquerait un officier municipal "pour être présent aux visites domiciliaires pour la recherche des prêtres".

On prenait des précautions, à Saint Pol autant qu'à Roscoff. Le 24 Février, le Conseil général de la Convention de St Pol avait adressé aux Commissaires de la Convention Nationale à Brest , un mémoire pour demander l'armement des côtes.

Le 25 Février arriva une force armée de cinquante hommes (du Bataillon du Calvados) "pour la sûreté des citoyens, officiers Municipaux et celle de leurs concitoyens".

Les révolutionnaires de St Pol avaient peur des contre-révolutionnaires. "Le coin peut être le plus fanatique de la République c'est l'ancien diocèse de Léon".

"Ce n'est qu'une foule ignorante d'hommes abusés par des prêtres fanatiques dont ce pays regorgeait avant la déportation." "Cette foule, malgré l'impuissance de chaque individu, forme une masse importante et qui peut devenir terrible à l'occasion. Cette foule insensée croit à la contre-révolution, y lie le triomphe de la religion et appelle depuis plus de dix mois nos émigrés et l'Angleterre à son secours. La disposition des esprits est telle dans ces parages que la moindre incursion d'un corsaire ennemi opèrerait sur le champ l'insurrection d'un grand nombre de fanatiques."

Or les relations intimes établies entre Roscoff et plusieurs ports anglais pour la commerce interlope dont ce petit pays est l'entrepôt donne aux nombreux émigrés des occasions faciles et multipliées de réchauffer les folles espérances de nos malveillants, d'en tirer de grands secours et des renseignements importants sur notre dénuement."

Ils avaient peur aussi des Anglais "la puissance maritime la plus formidable de l'Europe" avec qui la République était en guerre.

Or sur une étendue de dix lieues de côtes, bien connues des Anglais, il n'y avait qu'onze batteries, dépourvues de canons, ou pourvues de 15 canons sans fournissements qui peuvent les mettre en usage.." et "abandonnés à la garde et aux soins de trois ou quatre individus, vieillards infirmes, incapables, chacun, de repousser l'effort d'un homme.."

Les signaux, d'ordinaire très multipliés sur nos côtes en temps de guerre faisaient aussi défaut..

Cet exposé de la situation lamentable des côtes du Nord-Finistère explique la panique que produisit à Roscoff et aux environs (le 28 Février) à 11 heures et demie du matin, l'apparition vite signalée de plusieurs vaisseaux ennemis à la hauteur de l'île de Batz. Une frégate anglaise donnait la chasse à un corsaire français qui s'efforçait de gagner l'entrée de la rivière de Morlaix. Le fort de Blosson tira le canon, mais de frégate, hors de portée partait un feu très nourri... La frégate anglaise reprit le large à 4 heures, par peur sans doutes des batteries de Primel, non sans envoyer une dernière volée au Corsaire. Celui-ci fut alors guidé dans la Baie par un canot de l'île de Batz, monté par neuf marins qui ne craignirent pas de le piloter vous le feu ennemi.

La flotte anglaise était composée de quatre frégates, d'un vaisseau de ligne et d'une corvette.

Comme l'on craignait pour la nuit l'incendie ou l'enlèvement d'une vingtaine la bâtiments mouillés dans le chenal de Roscoff, on fit passer cinquante grenadiers du Calvados aux batteries de l'île de Batz. On expédia trente autres i l'île de Sieck où il y avait deux pièces montées et un poste composé de quinze volontaires et de quinze citoyens.

FETE DE LA PLANTATION DE L'ARBRE DE LA LIBERTE

C'est ainsi que peu à peu le Conseil général de la Commune dépouillera l'Église au profit de l'État des différents objets destinée sa culte : argenterie, vases sacrés, ornements, cloches..

La beauté des cérémonies religieuses ne l'intéresse plus. En revanche il met tout son zèle à solenniser-les fêtes républicaines.

La première de ces nouvelles fêtes qu'il célébra fut celle de la plantation de l'arbre de la Liberté.

L'arbre de la Liberté (un peuplier pris au jardin des Capucins) surmonté de la lance républicaine et du Bonnet fut planté sur la place, près de la batterie de la Croix (ou petit fort), le dimanche 10 Mars, à trois heures du soir.

Le programme de la fête, arrêté la veille par les Membres du conseil général de la Commune, mérite de passer à la postérité : le voici in-extenso :

“ Au nom de la République, Force et Union.

Citoyens Capitaines de la garde nationale à Roscoff, le Corps municipal vous prévient que demain dimanche, à trois heures après midy, l'arbre de la liberté armé de ses attributs, sera planté sur la place près la batterie de la Croix, et que successivement au même lieu la proclamation sera faite de la loi déclarant la guerre au Roy d'Angleterre et au Stathouder de la Hollande.

En conséquence vous êtes fraternellement invités :

1° - à faire battre la générale demain à une heure et l'assemblée à deux, requérant l'adjonction aux vôtres de tous .les tambours dont peuvent disposer nos frères Volontaires du Calvados et les Canonniers de Morlaix;

2° - à vous porter en armes avant trois heures autour de l'emplacement de l'arbre, soit en bataillon carré soit en forme triangulaire, ou en demi-cercle ou enfin de toute autre manière analogue à l'objet ou plus convenable au terrain;

3° - à répartir sur les forts de Bloscon et de la Croix ceux d'entre les citoyens cultivateurs de vos compagnies qui ont été canonniers garde-côte, desquels le citoyen Garnault a le relevé;

4° - prier l'officier du Calvados de dépêcher une ordonnance pour l'heure de la parade de demain au chef du bataillon à St Paul, pour le prévenir de l'objet des salves des forts susmentionnés et éviter aucune alerte;

5° - mettre à l'ordre par une consigne spéciale au corps-de-garde de la Croix pour la surveillance, la garantie et la conservation de l'arbre de la Liberté;

6° - vous concerter sur toutes les dispositions cy-dessus: avec les citoyens chefs des détachements de nos frères du Calvados et de Morlaix;

7° - tenir la main à ce que tous les Batimens du port ayent leurs pavillons arborés

8° - inviter les braves citoyens du Corsaire de St Malo (le Custine) qui est au quay, à assister en armes à cette fête civique.

Fait en Maison Commune de Roscoff, etc...

Les organisateurs de la fête étaient :

Guibert maire, Rouvier, Heurtin, **Kerenfors**, François Seité (de Pemprat) officiers municipaux, Claude Bernard, François Seité, Alexandre Péron, François Quéméner, André Péron, J. Guyader, Pasquier, Verchin, François Corre, Charles Lavis, notables, composant la nouvelle municipalité provisoire, choisie et installée le 6 Mars par les commissaires du District Saillour et Pinchon.

SOULEVEMENT DANS LA REGION DE ST POL DE LEON

Depuis longtemps les esprits n'étaient que trop surexcités dans le pays. La suppression des Communautés religieuses, bienfaitrices des pauvres, l'expulsion des prêtres fidèles, remplacés par des intrus que la population avait en horreurs les crimes infâmes qui se commettaient journellement en France indignaient toutes les âmes honnêtes. Le décret du 24 février 1793 ordonnant une levée de 300.000 hommes fut l'étincelle qui mit le feu aux poudres.

A St Pol le tirage au sort avait été fixé au Jeudi 14 mars, à huit heures du matin, et devait se faire dans l'ancienne chapelle des Religieux minimes.

Une foule immense de vieillards, d'enfants, de femmes et de jeunes filles accompagnèrent, ce jour-là, à St Pol, les citoyens, de 18 à 40 ans, convoqués par le décret. Cette foule était

abandonnée à un mouvement inaccoutumé d'inquiétude et de terreur.

Tout à coup les paysans se portèrent en masse sur la chapelle où le tirage était commencé et dispersèrent les soldats qui leur furent opposés. Le tirage au sort fut renvoyé au lendemain; et il s'effectua, en effet, mais en l'absence des appelés qui, pour la plupart, ne se présentèrent pas.

Ce jour-là étaient arrivés à St Pol, 300 hommes de la Garde nationale de Morlaix pour renforcer le bataillon des Volontaires du Calvados, qui y tenait garnison,

Roscoff avait devancé Morlaix : dès le 14 la Municipalité avait proposé son aide aux officiers municipaux de St Pol "pour déjouer et atterrer enfin les ennemis du peuple égaré par eux."

L'insurrection n'était cependant qu'à son début.

Le mardi suivant, 19 Mars, jour du marché à St Pol, un parti considérable de paysans des communes voisines se présentèrent en armes par plusieurs routes à la fois et livrèrent bataille aux canonnières et au bataillon du Calvados dont le chef fut tué. Ce bataillon s'enfuit bien vite vers la grève. Mais les canonnières de la garde nationale de Morlaix tinrent bon, et le canon, tiré à mitraille du grand portail de la Cathédrale, débusqua les paysans qui occupaient la place de la Croix-au-Lin.

La municipalité de Roscoff, entendant le tocsin qui sonna toute la journée, envoya à St Pol les citoyens Riou et Polard, volontaires du régiment du Calvados, pour s'informer de la situation. Les deux citoyens soldats restèrent prudemment sur la route entre la chapelle de Bonne-Nouvelle et la Chapelle Paul "où ils sont demeurés quelque tems à surveiller. Ils n'ont rien vue et n'ont rien entendu de tumultueux du côté de St Paul."

Roscoff avait fourni 1500 cartouches et envoyé à St Pol un détachement de volontaires et de marins du corsaire de St Malo sous les ordres de leur Capitaine Kerpoisson. Roscoff avait également installé ses canons sur les hauteurs entre les deux villes. " Nous avons pris le parti de faire retrancher la ville de St Pol. La ville de Roscoff a déjà partagé notre sollicitude, et plusieurs pièces de canons sont déjà placées sur les hauteurs près de cette ville." (Citoyen Guillier, commissaire du Département à St Pol au directoire du District - 22 Mars 1793).

Le général Canclaux, mandé par la municipalité de St Pol arrivait en toute hâte de Brest avec des volontaires de cette ville, un détachement de dragons nationaux et deux canons. Les paysans, instruits de son approche, coupèrent le samedi 23 mars, le pont de Kerguiduff (Plougoulm) afin de lui barrer le passage, et le poursuivirent jusqu'à St Pol.

Le général écrivit aux maires des Communes insurgées, telles que Roscoff, Plougoulm, Sibiril, Cléder, Plouescat, Plouzévédé, Tréflaouéan et Plouvorn qu'il allait les occuper militairement. Des, envoyés des communes vinrent faire des ouvertures pour leur soumission et le rétablissement de la paix. Un traité en résulta et il fut convenu. que des otages seraient donnés aux commissaires civils, que toutes les armes des insurgés seraient remises et que cent mille francs et les frais généraux de l'expédition seraient acquittés avant que la troupe désemparât.

Le 12 Avril, les otages furent mis en liberté, après avoir toutefois promis de reconnaître la République, d'en suivre les lois, de prêcher dans leurs paroisses la paix et la tranquillité, de ne plus prendre part à aucune insurrection et de dénoncer tout individu qui tenterait de semer des propos ou de commettre des faits séditieux.

Roscoff avait tremblé, malgré ses canons. Aussi, dès le lendemain de la première émeute, dès le 20 Mars, la Municipalité réquisitionna 20 volontaires du régiment du Calvados pour l'île de Batz, 10 canonnières de Morlaix pour renforcer la garnison de Roscoff, et envoya 6 hommes de garde à l'île de Sieck.

Les soldats de renfort furent logés chez l'habitant et demeurèrent à Roscoff et à l'île de Batz jusqu'au 2 Avril. Le calme était rétabli. (à suivre)

n° 200 - Février 1966

Cahiers de Mr Le Corre

CHAPITRE V - ANNEE 1793

CHUTE DE CHEVAL DU CITOYEN GENERAL CANCLAUX

Le célèbre général révolutionnaire, demeure à Saint. Pol après l'émeute du 19 mars et la bataille de Kerguiduff, se reposait de ses fatigues et de ses émotions en se promenant à cheval dans les environs. Le destin et quelque diable aussi le poussant, il se lança un jour sur le chemin de Roscoff à St Paul.. et il lui en cuisit, s'il faut ajouter foi au billet doux suivant, du 31 Mars.

" Citoyen Jean_Baptiste_Camille_Canclaux, les citoyens de notre commune ont appris avec inquiétude la chute de cheval que vous avez faite les jours derniers sur le très mauvais chemin de Saint Paul à Roscoff.

" La santé d'un général patriote, est une propriété,e commune, et nos volontaires du contingent que nous fournissons à 'La deffense de la République une et indivisible sont venus nous dire avec cette effusion du cœur qui caractérise le vrai républicain : Nous eussions voulu être là, nous eussions reçu dans nos bras le général Canclaux, nous l'eussions serré sur nos cœurs, et il n'aurait pas eu de mal."

Nous vous transmettons, les sentiments de nos concitoyens et du Conseil général de cette Commune qui députent vers vous les citoyens (...) qui nous tranquilliseront sur votre situation en nous apprenant qu'un grand guerrier républicain est hors de tout danger et prêt à lever son bras, s'il le faut, pour l'exécution de la loi, le maintien de l'ordre et le repos de notre patrie."

Signé : les officiers municipaux et Membres du Conseil général de la, Commune (de Roscoff) en permanence.

ARRIVEE D'UN NAVIRE AMERICAIN

Le 11 Mars 1793 arriva sur rade de Roscoff, un navire américain, le "Lily", capitaine Denis Pease de Baltimore qui venait prendre la famille anglaise Macculoth établie à Roscoff pour le commerce de la fraude..

Le navire amena trois passagers pris à Falmouth :

- l'un de St Marc (ile St .Domingue),
- l'autre de Bordeaux, capitaine du navire "La Créole" naufragé en Amérique,
- le troisième, fils du Lamarque du Croisic, qui était en Angleterre pour apprendre la langue.

Malgré la guerre entre l'Angleterre et la France, le District de Morlaix autorisa le départ des Anglais établis à Roscoff (passeports des 16 et 18 Mars 1793). Mais le 22 mars, les

officiers municipaux leur notifiaient ainsi qu'au capitaine Pease un ordre d'arrestation en date de ce jour du District de Morlaix. A partir de cette date ils devaient se présenter chaque jour aux bureaux de la. Municipalité.

Les Anglais furent appelés devant le district. Le navire "américain" ne partira que le 14 avril

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le 12 Mars 1793 eut lieu le recensement :

- Section. de **Roscoff** : 1.846 âmes
- Section de **Santec** : 550 âmes
- **2.396 âmes**

GARDE A L'EGLISE.

Le 28 mars, une garde fut posée, pour une nuit, à l'église.

Elle s'installa dans la chapelle du Sépulcre et y dépensa en pain, beurre et vin :

10 livres 5 sols que la fabrique paya.. (comptes de l'église).

RELATIONS ENTRE LE CURE ET LA MUNICIPALITE

Le 28 mars, la Municipalité écrivait au District

Notre curé nous demande depuis deux jours dix livres pour aller prendre les Saintes Huiles à Morlaix ; Il dit que c'est l'usage .. S'il en est ainsi e t que vous l'approuviez, nous lui remettrons six livres pour faire remplir ses flacons."

Si la Municipalité ne mettait pas beaucoup d'enthousiasme à aider aux frais de culte, elle aidait en revanche le curé à faire son prône ! Le 9 Juin, en effet, le maire lui adressait ce billet

“ Nous maire et officiers municipaux de la commune de Roscoff requérons le citoyen curé de publier au prône de la Grand-Messe de ce jour, 9 Juin 1793, an 2ème de la République française (erreur, Monsieur le Maire ! En Juin 1793, on était encore en 1er., qui va du 22 Septembre 1792 au 21 Septembre 1793), les décrets de la Convention cy-joints depuis le n° 1er jusqu'au n° 10. Lesquels dits, décrets le citoyen curé nous fera remettre avec certificat de publication d'icéux."

Le curé s'exécuta, puisqu'il signa ainsi la feuille de sommation..., peu respectueuses : “ Lu et publié au prône de la Grand-messe, le 9 juin 1793, l'an 2 (tiens, lui aussi) de la République française “ signé : citoyen Luslac, curé de Roscoff.

Le curé, lui, y mettait davantage de formes, quand il correspondait avec la Municipalité, - "Je soussigné, écrira-t-il le 11 Juin, certifie avoir nommé pour mon sacristin Jean François Rolland, le 1er avril dernier. En conséquence je prie la Municipalité de fixer son traitement et d'engager Mr de Kersauson de lui payer son trimestre, parce qu'il en a grand besoin. "

A Roscoff, l'onze juin 1793, l'an 2 (encore !) de la R.F. - citoyen Luslac, curé de Roscoff.

La municipalité de Roscoff était, à cette époque, ainsi composée .

● **Officiers municipaux :**

- Guibert, maire,
- Heurtin,
- Alexis Daniélou,
- François Séité.

● **Notables .**

- Jean Guiader,
- Charles Lavis,
- André Péron,
- François Quéméner,
- Claude Bernard
- et François Séité.

Les relations n'étaient pas, toutefois, trop tendues entre le Curé et la Mairie. Les deux s'entendaient à faire la guerre au clergé fidèle. Le citoyen Luslac le dénonçait, et la Municipalité prenait des mesures contre le culte catholique. Ainsi, à la séance du Conseil général de la Commune du 16 Juin, il fut délibéré et arrêté :

" 7° - que sur la dénonciation du citoyen Luslac, curé, qu'il se fait des enterrements et des mariages nocturnes à Santec, le citoyen Séité est nommé commissaire municipal avec Jean Guiader, membre du conseil et en compagnie du dit curé se transporte sùr le champ et sans délai au dit Santec pour vérifier les faits et les cérémonies religieuses illégalement exercées, qui pourroit troubler la tranquillité publique, et dont le curé annonce l'existence, laquelle commission sera assistée du citoyen Kerenfort, Procureur de la Commune, lequel requerra en l'endroit, et par la suite, ce qu'il verra de droit, de liberté, de sûreté publique et de propriété nationale."

A la même séance on s'occupa du traitement du Sacristain et de la note des frais faits au presbytère à l'occasion de deux processions de, la Fête Dieu. Il fut décidé .

" 8° - qu'il en sera écrit au District sur la réclamation du citoyen curé concernant le Batonnier ou Sacristin par luy nommé depuis le mois d'avril dernier, et le traitement qu'il y aura lieu à accorder à ce servant, temporel de l'église, qu'il en sera aussi écrit au District concernant une somme de cent neuf livres, portée dans le mémoire de Dépense fait au presbytère le jour du Sacre et octave, lequel bordereau de dépense restera attaché au registre y recours, sur lequel objet le citoyen curé est aussy invité d'écrire."

Le mémoire réclamé fut vite fourni. Le voici in extenso,..

" Mémoire de la dépense faite au presbytère le jour du Sacre et l'octave °

- 68 Bouteilles devin à 16 sols la bouteille : 73L 8s
- Pour du fromage, amandes, prunes, raisins, pains et beure et eau de vie : 30L,
- sans compter mon pain qui me coutoit de Morlaix.: 6L"

Le district accepta, et le curé perçut ses 109 livres, le 19 .Août.

A l'occasion de cette même fête du Sâcre, Antoine Maury "accommoda et décrassa l'ascensoire" et "raccomoda les 6 grands chandeliers du grand .autel". Son travail fut payé :

six livres, le 9 Juin.

CANONS CACHES

Sur la dénonciation d'un citoyen, Heurtin, officier municipal, Benoit, Nourit officier de la Garde Nationale et Parloir enseigne de vaisseau, furent chargés le 7 Juillet par le conseil général d'aller prendre quatre canons, dont deux étaient cachés rue des Perles, dans la maison Kermabon, le troisième dans la maison du Cap (à Kermabon aussi) et le quatrième caché en terre au Tournant de Ste Anne.

Le même jour le conseil nomma des commissaires pour visiter les bois et ferrures des cloches qui, "d'après le Bedo Jean Provost, ne peuvent être mises en branle sans danger. De même le presbytère qui, d'après le curé Luslac, a, besoin de réparations.

DECLARATION DES MARCHANDISES ET RECOLTES

Pour se conformer à un décret de la Convention nationale du 26 Juillet 1795 (8 thermidor an 1er), les Négociants et les Cultivateurs vinrent au Bureau Municipal faire la déclaration de leurs marchandises ou de leurs récoltes.

Négociants .

- Rouvier l'aîné : 103 barriques de riz, 6.563 barriques vides, 80 livres de Tabac en poudre (aux Capucins).
- François Gillet, marchand de fagots.
- Mauricette David : 50 barriques de chaux.
- Mège cadet : 75 barriques de cidre, 45 barriques de vin.
- Le Squin : 14 barriques de sucre, 3.400 veltes de genièvre d'Hollande, 10 veltes d'eau-de-vie, 4.000 barils vides, 100 barriques de charbon de terre, 300 livres d'étoupe,
- Joseph Fichet de St Malo : 1.600 peaux de daim. Provenant de prises, 2.668 peaux de loups marins, 1.539 peaux de loups marins appartenant à des amis.
- Mège frères : 43.597 livres de sucre, appartenant à Villehuchet de St Malo; 40 milles de bois à Hamon de Morlaix, 4 milles de fer, 40 tonnes de charbon, 200 livres d'acier d'Allemagne,
- citoyenne Greunen : papier, cordes, bois.
- citoyenne Jezéquel : 300 chaudières et marmites en fer, 40 tonneaux de Bordeaux vides.
- Ursule Quéméner : fagots, chandelles.
- Ursule Bernard : sucre, beurre, papier.
- Yves Heurtin : 55 veltes d'eau-de-vie, 74 barriques de vin, 58 pieds de chêne, 200 barils vides, 220 livres de Tabac.
- Marie Prigent : du lin.
- Diot et Cie : 76 barriques de vin, 12 de genièvre, 9 pièces de madère, 20 pochées de sel blanc.

- Jacques Picrel : 114 barriques et 24 1/2 barriques de riz, 23 muids de gros sel.
- J.F. de la Marque : rogue, macreaux (!)
- J. **Kerenfors** - constructeur , 22 pièces de bois.

Cultivateurs : noms et domicile.

- Laurent Le Déroff, Rucat
- François Tanguy, Téven
- Jean Quéméner.
- Isabelle Caroff, Keravel
- Paul Daridon.
- Julien Kervellec,
- Louis Saillour, Lesleac'h
- François Corre, Raz,
- Yves Chappalain, Keravel,
- Claude Guivarc' h, Kerguenec,
- Joseph Tanguy, Pratérou,
- François Séité, Kerguenec,
- Tanguy Guivarc'h, Kerjestin,
- André Sévézen,
- François Quéméner, Kerenhoret,
- Jean Séité, Kerholaouen,
- Paul Derien, Lagavran,
- François Séité, Penprat,
- François Moual, Poulbrohou,
- Catherine Craignou, Perennez,
- André Cabioc'h,
- Yves Moual, Lagavran,
- Jean Chapalain, Kernenguy,
- François Simon, Rhûn,
- Olivier Craignou, Ruveic,
- André Créac'h, Kernenguy,
- Jacques Saillour, Keravel,
- P.Dariden, Porz-ar-Bascound
- Gme Daniélou, Kerholaouen,
- André Tanguy, Kersulguen,
- François Morgant, Kerfissiec,
- François Caroff, Kerbrat,

- P. Prigent, Poul ar c' ham,
- Vincent Ollivier, Pen ar C'hreac'h,
- Fr. Guiader, Kerestat,
- Tanguy Simon, Pen ar c'hreac'h,
- Jean Quéméner, Palut,
- Jérôme Quéméner, Ruveic,
- Yves Riou, L'Aber,
- Benjamin Kerbiriou, Pratérou,
- Jean Guivarc'h, Pratérou,
- Yves Créac'h, Ruveic,
- Hamon Cabioc'h, Palut,
- F. Prigent, Penfeunten,
- J. Guivarc'h, Kerbrat,
- François Moual, Goasprat,
- Goulven Nedelec, Kernenguy,
- Vincent Cabioc'h, Aber,
- Job Jacq, Kergestin,
- Mazé Cabioc' h, Touligin,
- P. Henry, Lagatvran,
- G. Marchaland, Aber
- Marie Tanguy, Keraison,
- P. Marchalland, Kerbrat,
- Jean Lavis, Kerbrat,
- Hervé Burel, Pratérou,
- Jacq Moual, Kerantraon,
- Fr. Lavis, Porz-ar-Bascound,
- Fr, Moual, Kerfissiec,
- Jacques Prigent, Kerfissiec,
- Joseph Simon, Kerfissiec,
- Jeanne Bernard, Bonne Nouvelle,
- Fidèle Tanguy, Pen-ar-C'hréac'h.

LES REPARATION AU PRESBYTERE

Elles ne se faisaient toujours pas. Le District faisait la sourde oreille, malgré le curé et le maire. Le billet suivant le prouve :

" Je soussigné, curé de Roscoff reconnois avoir reçu du citoyen Prat, secrétaire greffier de la Municipalité de Roscoff les deux procès-verbaux de l'état de la maison curiale de la commune de cette ville, par ordre du citoyen maire, afin de pouvoir les communiquer au

Directoire du District de Morlaix, pour avoir une plus prompte expédition des réparations y mentionnées.

A Roscoff le 9 août 93, l'an 2ème de la République française une et indivisible."

Signé : G. Citoyen Luslac, curé constitutionnel de Roscoff.

Le District ne répondit pas encore. La Commune n'était pas en fonds : alors on trouva ce moyen ingénieux . "Le temps presse et les réparations à faire à la maison curiale ne s'effectuent pas. La Commune manquant de fonds, il n'y a donc d'autres moyens prompts pour y parvenir qu'une souscription proportionnelle à la Contribution mobilière

n° 201 - Mars 1966

Cahiers de Mr Le Corre

CHAPITRE V - ANNEE 1793

LE CITOYEN CURE VEUT AVOIR UN JARDIN

“ A l'endroit, le citoyen Curé a requis la commune de faire mander Henri Mandret pour savoir si le jardin à cotté du presbitère appartient à un émigré ou non. A Roscoff le 17 Juillet 1793, l'an 2ème de la R.F. une et indivisible.

Signé : G. Citoyen Luslac, curé de Roscoff."

Le Bureau Municipal, le procureur de la Commune entendu, ayant fait appeler à la maison Commune le citoyen, Mandret a dit qu'il tenoit à ferme le jardin dont est cas, de Jean Augustin Deschamps Kersabiec, qu'il ignorait s'il était émigré, qu'il tiendrait à son dit bail pendant sa durée, et que le citoyen curé si désiroit avoir une copie il pouvoit s'en pourvoir chez le citoyen Floc'h notaire rapporteur à St Paul et il signe : Henry Mandret, "

Sur lesquelles réponses les membres délibérants à renvoyer le citoyen Curé se pourvoir d'une expédition du Baille (!) chez le notaire indiqué, et l'a invité en ce qui concerne l'émigration par luy annoncé du dit Kersabiec à en administrer de son coté les preuves et charges aussy le procureur de la Commune de faire aussy ses diligences pour parvenir à constater la dite émigration, et a déclaré le dit procureur ne vouloir signer et s'est retiré. " Fait en maison commune de Roscoff les dits jour, mois et an que dessus.

François Séité, officier municipal, Alexandre Péron et Charles Lavis notables se sont successivement retirés ainsy que Claude Bernard autre notable.

Signé : Guibert maire, Rouvier l'aînée, officier municipal, Joseph Le Créac'h, officier municipal. "

REPARATION DES FERRAILLES DES CLOCHES

“ Estimation fait par Pierre Bierné pour le mouton de la cloche de la Vierge : la somme de soixante-quinze livres.

Estimation fait par Yves Briand maréchal pour les deux grand cloche. Pour les férailles des deux estimé par luy six cent livres, avec un batan pour la grande cloche, et obligé déburiné la grande cloche pour mettre une ance pour le batan, où il a été déjà buriné ou il est pourri par le Rouigle; ou on ne peu pas sans servir dans l'état qu'il est sens qu'on luy fait le même opération.

A Roscoff le 28 Juillet 1793.

Pierre Bernez, Yves Briant, Jacques Kerenfors procureur de la Commune, Jean Guiader notable.

EN AVANT ! A LONDRES ! GUERRE AU TYRAN

A la séance du 8ème jour de la 3ème décade du 1er mois de l'an 2 (C'est la 1ère fois que la Municipalité se risquait à essayer. le calendrier Républicain : elle se trompera d'ailleurs

plusieurs fois et cela n'a rien d'étonnant : il est si compliqué !). Donc à la séance du 8ème jour de la 3ème Décade de l'an 2, c'est-à-dire le 19 Octobre 1793 ou encore le 28 Vendémiaire an 2 " le Conseil général, considérant que la guerre perfide que le tyran de l'Angleterre a déclaré à la Terre des hommes libres ne peut ny ne doit être traitée à l'instar des guerres Punique dans leur lanteur, mais que la France vertueuse et Républicaine, pour terminer la lutte contre les esclaves de l'usurpateur hanovrien, ne trouvera de paix, comme Rome, qu'en portant ses légions sous les murs de la moderne Carthage, c'est à Westminster, c'est à Winfor-Castle, c'est sur les débris de la Tour de Londres qu'il faut aller forcer à la paix; c'est en jettant le gand de combat au nouvel Asdrabale anglais, dont les vaisseaux superbes et insolents dans la victoire vitement achetée comme à Toulon, mais plats et lâches dans la défaite comme à Fontenoy et à Dunkerque. Sont ils donc de nos jours plus inexpugnables qu'ils ne le furent du temps d'un Guillaume dit le Conquérant ? Les Français sont ils moins valeureux sous l'étendard tricolore que ne le furent les Macédoniens sous Alexandre pour aller rixer les Perses et dévaster leurs propriétés ? Les français ne marcheront que pour aller raviver à la liberté l'ancienne, patrie des Sidney et des Handen"

Et en attendant de s'emparer de Londres, le Conseil général, 4 jours après (23 octobre 1793, 2 brumaire an 2, décida de s'emparer de la maison anglaise Copinger, rue du quay et d'installer là son bureau.

Cette maison avait été construite par Prendergast, prêtre irlandais, mort à Roscoff et par lui léguée à sa nièce, Marie Anne Clansie.

Nos municipaux étaient si braves, parce qu'ils se sentaient bien gardés, par le 1er bataillon du 77ème Régiment, en garnison à Roscoff depuis le 19 septembre.

Ce bataillon comprenait à cette date 192 hommes dont 65 absents (19 détachés, 1 par congé, 8 au hôpitaux externes et 8. .. manquant à l'appel !)

LES CLOCHES A MORLAIX

" Le 30 Octobre 1793, en 2 de la République. :Assemblée du corps municipal de la Commune de Roscoff convoquée en la manière accoutumée, présidée par Guibert, maire, assisté du citoyen Rouvier ainsi que Le Créac'h, Yves Heurtin. Présent : Kerenfort procureur de la Commune.

Procédant à l'exécution de la loi du 23 Juillet dernier qui ordonne que toutes les cloches de toutes les paroisses, l'exception d'une, seront mises à la disposition du Conseil exécutif pour être fondues en canons, l'Assemblée mit en adjudication au rabais l'entreprise de la descente des cloches, à charge de l'adjudicataire, et à ses frais et risques :

1°.- De déposer à la Maison Commune les férures en général ainsy que les battans de toutes les dites cloches qui. seront aux mêmes frais et risques, savoir, les grosses, voiturées dans la huitaine dans la cour située près de la maison de la citoyenne Villard, à Morlaix, sur le quay du ci-devant Léon; et pour les petites cloches dans la cour de l'administration du District au dit Morlaix.

" Suit la désignation et l'emplacement des dites cloches,

Seavoir :

- La cloche dite de la Vierge, dans la grande tour de l'église
- La cloche dite de St Joseph, dans la grande tour de l'église
- La cloche de la petite tour de l'église paroissiale,
- La cloche de la chapelle Ste Anne,

- La cloche de la chapelle Ste Barbe
- La cloche de la chapelle St Sébastien
- La cloche de la chapelle St Nicolas
- La cloche de la chapelle de Santec

Toutes les cloches sont à mettre en bas de leurs différents clochers et tours.

Plus

- La cloche de la Chapelle de Ste Union
- La cloche du cy-devant des Capucins
- La cloche de la Chapelle de Bonne Nouvelle
- La cloche trouvée dans les sables, présumée de la cloche de la chapelle de l'Argantek, par les canoniers de l'isle de Siec étant pour les timbres des quarts d'heure de l'horloge, (Cette chapelle de l'Argantek est sans doute N.D. de l'Arc'hantel, chapelle de Plougoulm, (quartier de l'Armorique en ruines actuellement.)

Ces dernières cloches sont descendues de leurs clochers et seront remises également l'adjudicataire pour être rendues à Morlaix.

L'adjudication eut lieu le 30 Novembre

" D'après quoy, les conditions et obligations cy dessus ayant été proclamée, les sous-enchères ont été ouvertes et reçues successivement de la part de plusieurs enchérisseurs et spéculateurs rassemblés dans la salle du Conseil général par appel des affiches et publications précédentes, le nombre de cinq bougies ainsy réglée ont été allumées et éteintes, et à la lueur du feu de la dernière, le citoyen Joseph Hamon ayant été le dernier à rabattre les sous-enchères, la sienne étant réduite à la somme de 340 livres, l'adjudication lui y a été faite pour la dite somme, sous l'approbation de l'administration et exécutée, vû l'urgence, sous toute promesse et responsabilité du dit adjudicataire

Le citoyen Joseph Hamon était de Roscoff, maçon de son état.

COMITE DE SURVEILLANCE

Le billet suivant du secrétaire greffier Prat nous apprend quand fut institué le fameux Comité de Surveillance qui devait, comme nous le verrons, faire de la bonne besogne. Par une lettre du 21 Juin le District avait invité la Municipalité à dresser la liste des suspects...

Par arrêté du Conseil général de la Commune de Roscoff du 21 Novembre 1793, l'an 2 de la République française une et indivisible, les Républicains de la Commune sont avertis de se trouver à la chapelle Ste Anne, Samedi prochain 23 du mois de Novembre, à 8 heures du matin pour former un Comité de Surveillance, en vertu des Loix du 12 Août et 17 Septembre derniers.

“ Pour extrait conforme au Registre - Prat, secrétaire-greffier. ”

Les Républicains élurent comme membres de ce Comité : Rouvier l'aîné, Prat, Girault, Joseph Le Créac'h, Yves Heurtin, Guibert, Madeleneau, Benoist, Nourit, Jacques **Kerenfors**, Sacher et Aubert.

Il ne fut pas plus tôt organisé qu'il se hâta de lancer des mandats d'arrêt.

Nous citerons ici le nom des personnes qui ont été arrêtées par ordre du Comité et la note

donnée à chaque prévenu et qu'on lira, nous sommes porté à le croire, avec un vif intérêt, car elle est vraiment curieuse. Aussi bien nous ne changerons rien au texte original qui se trouve aux Archives départementales et dont nous avons tiré une copie :

De par la Loi

Nous membres du Comité de surveillance de la Commune de Roscoff mandons et ordonnons au Commandant de la force armée du 77ème régiment, en détachement au dit Roscoff, de faire conduire, sous bonne et sûre garde, en la maison d'arrêt de Saint Pol-de-Léon :

- Marie Kerhervé, fille, demeurant à Roscoff,
- Anne Toullec, actuellement à l'île de Batz, et ci-devant à Roscoff,
- Pierre Le Roux, ancien maire, domicilié en cette commune
- Marie Catherine le Roux, fille aînée de Pierre Le Roux, domiciliée de cette commune,
- Marie Perine Le Roux, fille cadette de Pierre Le Roux, domiciliée en cette commune,
- La demoiselle Siohan, domiciliée de cette commune,
- Le sieur Villaucourt, domicilié de cette commune,
- Les demoiselles Bourgonnière, au nombre de quatre sœurs,
- Ces demoiselles Jouhan de Kervénouel, sœurs, domiciliées en cette commune,
- La dame Kerautem, domiciliée de cette commune,
- La dame Pascal de Château Laurent, domiciliée de cette commune,
- La femme d'Etienne Quarré, dit Daligny, domiciliée en cette commune,
- Etienne Carré, dit d'Alligny domicilié en cette commune
- Le sieur Kerautem, ayeul, domicilié de cette commune,
- le nomme Alexandre, nègre, domestique des sieur et dame Villaucourt, domicilié en cette commune,
- La dame Villocourt, domiciliée de cette commune,

Nous, membres du Comité de surveillance de la Commune de Roscoff, district de Morlaix département du Finistère, mandons et ordonnons au commandant de la force armée du 77ème régiment de faire garder à vûe et sûrement les demoiselles Bourgonnière, au nombre de quatre sœurs, domiciliées en cette commune. Jusqu'à nouvel ordre;

Picrel jeune, déjà gardé à vûe et en arrestation provisoire en sa demeure,

Gérard Mège, négociant, domicilié en cette commune,

La demoiselle Lesné, domiciliée en cette commune, de les faire conduire dans la maison d'arrêt de St Pol de Léon,

Mandons au gardien de la dite maison d'arrêt de les y recevoir et de se conformer à la loi, requérons en même temps tous autres dépositaires de la force publique de prêter main forte pour l'exécution du présent, en cas de besoin; lequel nous sera rapporté déchargé par qui de droit.

Fait au Comité de Surveillance à Roscoff, les 14, 16, 17 et 30 frimaire, l'an II de la République une, et indivisible. (C'est à dire, 4, 6, 7 Novembre et 20 Décembre 1793).

Signé : Rouvier l'aîné, Prat, Girault, Joseph Le Créac'h, Yves Heurtin, Guibert, Madeleneau, Benoit, Nourit, Jacques **Kerenfors**, Sacher, Aubert.

Vu au Comité de surveillance à St Pol de Léon, ce jour 1er nivôse, 12; 14, 18 et 19 frimaire, l'an II de la République française une et indivisible.

Signé : Villeneuve, Sevezen, Richard., Poulirluen, Le Pen, Peréault, Le Roux, Loussaut, président et Miorcec secrétaire. “

UN AUXILIAIRE DU COMITE DE SURVEILLANCE DE ROSCOFF

Les mandats d'arrêt pleuvaient... les dénonciations également. En voici une que nous vous livrons; dans toute sa splendeur. Elle émane du Lieutenant des Douanes Rolland. Le sans-culotte Rolland épousera plus tard une noble : Louise Hiron de Kerillan de St Pol.

" Santec, le 2ème de Nivôse, l'an 2 de la République une et indivisible. Aux citoyens membres du Comité de Sureté à Roscoff : “ Citoyens, le peuple dépausant en vous sa confiance y a dépausé un dépau sacré. Et en moi l'amour brillant pour ma patrie, la République une et indivisible, fait pour la servir, je lui consacre mon possible, en tâchant de détruire ses henemies. Il se présente sous mes yeux le moyen de prouver mon zelle...

Nous avons dans cette Section une quantité de déserteurs, genses du pays, provenant du 177ème Régiment. Ces lâches, à ce que l'on m'a dit, ne craignent pas de travailler le jour dans les champs de leurs parents, d'aller au marché de Saint Pol.

Ils semblent ne craindre pour eux que la nuit, aussi ne couchent ils pas chez eux, et comme ils vont prendre leur répau tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre, je n'est pû pour ce moment m'assurer que des gittes ordinaires des nommés Paul Caro, de la commune de Léon et Pol Cabioche de la commune de Roscoff.

Les endroits où ils gittent ordinairement est chez Vincent Cabioche de la Commune de Roscoff et Jobe Nicol et Louis Lin de la Commune de Saint-Pol, tous trois au cartier de Strecholis... (Streatjoly).

N'ayant pas dans ma brigade toute la confiance possible pour..., perquérir la nuitte, je ne me trouve pas dans une assiette assez solide pour capturer sans forces des gueuses que l'on dit munie d'armes et bagages.

Comme une partie du terrain de mon poste s'étand dans la commune de Saint Pol, vous pouvez si vous le jugez appropieux prévenir le Comité de cette Commune.

Le Lieutenant des Douanes . Rolland sans-culottes.

ILS NE SONT PLUS - Nos ormes ont disparu.

Voir photo

L'ouragan du Octobre 1564 avait abattu trois de ces arbres vénérables, écrasant deux autos en stationnement, non occupées heureusement, et causant de sérieux dégâts au toit de l'église, au clocher et à la toiture du porche. Il fallait aviser à la sécurité.

L'administration, après une visite des lieux et une expertise de la double douzaine d'arbres encore en place décida l'abattage. Une première opération très limitée, à la mesure des crédits, eut lieu dans la semaine du 8 au 13 Février 1965 deux arbres furent abattus, quelques souches arrachées.

La tronçonneuse d'un bûcheron adroit et agile, Monsieur Diraison, de Plonévez du Faou, ferait le reste. du 14 au 26 Février 1966. Et en ces jours de mars de gros moyens mécaniques sont mis en œuvre pour arracher les souches énormes aux racines rayonnantes.

Les commentaires vont bon train. Il fallait les abattre, tout le monde en convient. Tout le monde aussi verse un pleur romantique sur la mort d'un certain site auquel nous étions accoutumés. Les inconsolables, s'il en est, en garderont le précieux souvenir par des cartes postales; la couverture du Bulletin Paroissial, pendant des années encore, en maintiendra aussi l'image hivernale.

Notre église est nue, disent certains. d'autres nombreux, découvrent enfin leur église dans sa pureté, avec ses richesses architecturales. Elle devient pour eux un beau monument et non point simplement un site boisé où se serait blottie frileusement une église, cette église eût-elle jeté vers le ciel par dessus les hautes frondaisons la cascade des lanternons de sa flèche. Aussi bien depuis l'achèvement de l'église en 1550 jusqu'au transfert du cimetière au Vil en 1833 les tombes peu à peu se sont serrées dans l'enclos exigü. Il ne pouvait être question d'y planter des arbres.

Les ormes furent plantés aux premiers mois de 1840.

En même temps furent plantés les ormes du cimetière du Vil et ceux de l'hospice. De cette dernière plantation il reste encore quelques témoins rabougris. Des Roscovites se rappellent l'allée d'ormes du nouveau cimetière; certains arbres avaient plié l'échine sous les assauts du vent, comme l'orme solitaire auprès de la clinique. Là. aussi. les arbres occasionnaient des dégâts aux tombes; l'un d'eux même, dit-on, se coucha, un jour de tempête, en travers de la rue du Cap (aujourd'hui, Edouard Corbière). Ils furent abattus.

L'orme, en breton evlec'h, emlec'h, est un arbre bien acclimaté dans nos régions. Il s'accommode même de la maigre pitance que lui offrent des dunes comme celles où sont implantés l'église de Roscoff et le cimetière du Vil. Il est vrai que ses racines rayonnantes trouvaient en l'occurrence pâture au cœur des tombes.

L'orme fournissait autrefois du bois de charonnage, il servait à confectionner les moyeux des charrettes.

Les ormes ne sont plus. Mais, l'église continue. Nous la voudrions encore plus belle guérie de ses plaies, lavée de sa lèpre. Peut-être lui donnera-t-on une modeste parure.

n° 202 - Avril 1966

Cahiers de Mr Le Corre

CHAPITRE V -.ANNEE 1793

COMITE DE SURVEILLANCE

Le Comité de surveillance aussitôt constitué se hâta de lancer des mandats d'arrêt. Voici quelques notes données à certains prévenus et qu'il nous a paru intéressant de reproduire ici

QUARRE d'ALLIGNY, âgé de 50 ans, sa; femme de 41, un fils à cette dernière, émigré, âgé de 18 Gins. Cy-devant chevalier au point d'honneur ou exempt des maréchaux de France, se disant cultivateur parce qu'il travaille son jardin, peu fortuné, "singulièrement attaché à son titre de noblesse, disant souvent qu'on n'était pas gentilhomme si l'on n' était Quarré d'Alligny".

Arrêté ainsi que sa femme par ordre du Comité de surveillance de Roscoff; le 10 Frimaire dernier pour cause d'incivisme. Son fils, de sa femme, âgé de 16 ans avait émigré en 1792 lors d'un voyage qu'ils firent à, Paris. Homme caché et dissimulé, il se croyait impénétrable revêtu de l'écharpe par cabale en même temps que Villaucourt. Favorisant les aristocrates et faisant partir pour la frontière les patriotes lors de la levée des 300.000 hommes en 1792. Disant qu'il fallait ménager les gens de la campagne pour se les attacher.

ALEXANDRE (nègre), garçon âgé de 36- ans que Villaucourt a acheté fort jeune dans l'Inde, Arrêté par ordre du Comité de Surveillance de Roscoff le 10 Primaire dernier pour menée et incivisme. Exécutant tout ce que lui commandait Villaucourt.

Le ci-devant comte **DE VILLAUCOURT**, âgé de 66 ans, chevalier de Saint-Louis "officier dans le cy-devant régiment Royal Comtois, ensuite et après sa sortie du château de Guise employé dans la garde coste où il était parvenu au grade de chef de bataillon".

A eu des relations intimes avec la maison d'origine anglaise Maculloch établie à Roscoff depuis 25 à 26 ans, aussi peu attachée au gouvernement anglais que françois puisqu'il fesoit un commerce interlope qui devoit naturellement nuire à sa mer patrie, ne parloit néanmoins que d'après Pitt, ne voyoit que par luy. C'est probablement là que Villaucourt a puisé des principes entravés; principes qui l'ont conduit à estre l'homme le plus dangereux dans la circonstance. Cette famille, grâce à Villaucourt, étoit fréquentée de préférence, celle des républicains

Mais la Municipalité dont Villancourt étoit membre ayant été culbutée, cette famille fût incarcérée. Quant à Villaucourt, "il aurait dû depuis longtemps être soustrait à la société".

Comme un patriote lui reprochait un jour de porter la Croix de Saint Louis, malgré la loy qui avait aboli toutes espèces de décoration méritée ou non, il répondit à ce patriote qu'il portoit toujours sur luy les droits de l'homme (c'étoit une paire de pistolets) et que le premier qui s'aviseroit de le luy demander ne le feroit pas deux fois". Il étoit également accusé de corrompre les soldats. Il popularisait avec eux, il s'introduisoit dans les casernes, il entroit dans les détails les plus minutieux sur leurs besoins, il leur faisoit sourdement porter des légumes, même du vin, et c'est ainsi que les aristocrates n'ont jamais cessé de chercher à pervertir l'esprit du militaire pour se l'attacher.

Il a profité de l'administration municipale de Mège et de Dalligny dont il étoit lui-même membre pour agir de la sorte et malmener les patriotes et faire échec au gouvernement, Il étoit également accusé d'avoir propagé une certaine Bulle du Pape qu'il envoyé au cy-devant Recteur de l'Isle de Batz. Cette bulle été lue au prosne, et pour luy donner plus de relief, Villaucourt a été dénommé au prosne, comme l'ayant luy même adressée au Recteur. Il n'a pas accepté la Constitution de 1793 vieux stile.

LE ROY DE LA TROCHARDAY, âgé de 50 ans, lieutenant d'ordre des -Douanes Nationale:(à Roscoff), sa femme, une fille âgée de 14 ans, un garçon 12 ans, an idem 10 ans ½, un idem, 6 ans.

Accusé d'avoir favorisé l'embarquement de 45 émigrés à bord du bateau de Jean-Marie Jézéquel, maître au petit cabotage.

Accusé de connivence avec Mège et Villaucourt pour entrer dans la Municipalité, et il a réussi parce qu'il a dégarni les postes des brigades de Santec et Roscoff qu'il étoit sûr de 26 voix.

JEAN-MARIE JEZEQUEL, âgé de 45 ans, sa femme 42 ans id. Huit enfants : 5 garçons, 3 filles. Le plus ancien âgé de 17 ans,

Marchand de détail avant et depuis la Révolution maître au petit cabotage. Comme il étoit perpétuellement en course, on ne connaît guère ses relations et ses liaisons, lorsqu'il étoit à Roscoff parmi ses concitoyens il affectoit un grand patriotisme. On ne le voit, pas fréquenter les aristocrates. Caractère faux, ses opinions politiques doivent l'être également. Quel fond. doit-on faire d'un homme qui par son. intérêt sordide embarque clandestinement, au mois d'octobre 1791, quarante-neuf ex-nobles hommes, femmes, enfants, domestiques et qui n'en déclare que quatorze au bureau de la Marine – qui ne fait aucune soumission au bureau de la Douane, pour constater si ces passagers qui émigroient, n'emportoient rien au préjudice des prohibitions et des droits qu'ils auroient du acquitter : il existoit environ 30.000 livres en numéraire dans cet embarquement, une grande quantité d'argenterie et d'autres objets dont les droits devoient être acquittés. Le numéraire étoit prohibé à sa sortie. C'étoit donc du vol qu'il fesoit à la nation. C'est donc un contre-révolutionnaire. On il accuse d'avoir frauduleusement fait le commerce de grain, l'on cherche à acquérir des preuves certaines à cet égard. Il faut qu'il y ait sur son compte d'autres faits graves, puisqu'il est au secret.

La fille **Anne TOULLEC**, âgée de 40 ans. Détenue à St Pol par mandat d'arrêt du Comité de surveillance de Roscoff du 27 frimaire dernier (17 Décembre 1793) par mesure de sûreté et de fanatisme à l'excès.

Sœur du Tiers-ordre c'est en dire assez pour définir son caractère et ses opinions politiques. Fanatisé par des prêtres imbéciles, elle s'est cru en droit de fanatiser ses semblables. Elle se portoit souvent à l'Isle de Bats, elle y prêchoit une fausse doctrine, celle de ses prêtres qui ne cherche que la subversion de l'ordre sociale, elle s'insinuoit dans les familles dont elle savoit que le chef étoit patriote, elle y semoit la discorde. Tels sont ces gens du néant, qui n'ayant jamais paru avant la Révolution, sont tout à coup devenu des agents et les instruments de ces monstres que le ciel a vomi pour faire le malheur du genre humain.

L'erreur où est tombée cette fille est sans doute une erreur commune à toutes, mais qui ne doit point la faire préjuger.

PIQUEREL, le cadet, âgé de 37 ans, Négociant et faisant la commission, avant et depuis la révolution. Son commerce principal consistoit en grain de lin pour semence qui lui étoit adressé de Libo et de Riga.

Voici quelques lignes bien intéressantes à propos du caractère des opinions politiques

qu'il a montrés dans les mois de Mai-Juillet et Octobre 1789, fuite et à la mort du tyran, au 31 mai et dans les crises de la guerre ; s'il a signé des pétitions ou arrêtés liberticides".

L'on auroit de penser que Piquerele le Jeune n'auroit jamais dû se séparer de la cause de ceux qui avoit intérêt à la cessation des abus, à l'établissement de la liberté et de l'égalité; mes ses relations avec les nobles, et les aristocrates qui le flattoient ont fait de luy un de leur projectile. Ils ont captés son amour propre, ils ont du luy dire qu'étant déjà capitaine garde coste il pouvoit aspirer au premier grade; son orgueil, car chacun a le sien, a été prévenu, et il n'en a pas fallu d'avantage pour l'attirer dans leurs filets.

Nous pouvons néanmoins dire une vérité; c'est que chargé de l'administration de l'hôpital de cette commune, il en a rempli les fonctions avec zèle et intelligence, que cet établissement régénéré par ses soins, par l'ordre qu'il y a établi, il la fait fructifier et presque doublé son revenu.

Nous pouvons donc affirmé que la caste impie qui l'a gangrené étant tout verrine et hors d'état de nuire d'avantage, nous ne doutons pas de la facilité que nous aurions à le ramener au but désiré, nous dirons plus, et c'est une vérité que rendu parmi nous et connaissant l'esprit des habitants des campagnes, il ne fasse de son coté tous ses efforts pour ramener ces habitants et les faire sortir entièrement de l'erreur où ils ont été entraînés. Qu'on ne s'imagine pas que la partialité fasse agir le Comité, mais nous connoissons son cœur, il n'est pas vicié, il ne s'est laissé qu'entraîner à la suggestion, mais nous savons que du fond de sa détention, il a fait se profession de foy, et que rendu parmi nous, il peut estre d'une grande utilité à sa commune et aux environs. Cette leçon luy a fait une grande impression. Au surplus s'il retomboit dans ses erreurs, la hâche nationale l'attend et il n'y aurait plus pour lui de répit.

Marie Catherine LE ROUX, âgée de 44 ans. Sœur du Tiers-ordre et cy-devant domestique du cy-devant prestre Hamelin, recteur de Trébabu dans le Bas-Léon déporté.

Comme cy-devant aus gages d'un prêtre réfractaire, on ne peut douter de son désir d'un rétablissement de l'ancien ordre des choses, car infailliblement alors les prestres insermentés rentrants, leurs vœux seroient comblés, c'est la prière journalière de toutes ces sœurs du Tiers-Ordre. La mesure que l'on prend actuellement d'incarcérer toutes ces bigotes est un peu tardive, car il sera difficile de réparer tout le mal qu'elles ont faits dans l'esprit du peuple mal éclairé elles se sont érigées en prêtresse et leur doctrine empoisonnée s'efface difficilement.

Elle est fille de Pierre Le Roux, invalide de la Marine et ancien pilote costier, elle est cousine de Mège et ces filles que ce dernier voyoit à peine avant la Révolution parce qu'il est plus riche qu'elle, il se les est raliées parce qu'il sentoit qu'elles luy étoient essencele pour influencer le peuple de ce canton.

Elle est aussi consignée dans la déposition faite par un officier et un sou officier du 106ème bataillon, devant le comité de surveillance de Lesneven, elle n'y est pas traitée favorablement relativement aux principes qu'elle a manifestée devant les citoyens.

Cette pièce a, été remise au Tribunal révolutionnaire à Brest.

Pierre LE ROUX, de Roscoff, âgé de 78 ans, deux filles en réclusion à St Paul et dont il sera question en d'autres rapports. Ancien marin et pilote costier. Il avoit des relations avec les aristocrates tels que Mège son neveux qui n'a pas peu contribué à pervertir son opinion car Le Roux est trop stupide pour en avoir une à luy.

Son caractère et ses opinions politiques absolument contraires à la révolution. La déposition faite au comité de surveillance de Lesneven par un officier et un sous officier du 106ème atteste que cet individu professait des principes erronés.

La femme VILLAUCOURT, âgée de 60 ans. Accusée donner protection ouverte aux

prêtres réfractaires et ayant sur la révolution les mêmes pensées néfastes que son mari Villaucourt. De plus on a une anecdote sur son compte que l'on ne doit pas oublier icy.

C'est lorsque vers la fin de 1791, il fut question de rétablir les membres de la Municipalité, l'on vit, clairement que le but des aristocrates étoit de s'élever à ces places pour se rapprocher plus directement du peuple.

Cette femme étoit de planton à la porte de l'église paroissiale où se tenait l'assemblée. Là, elle avoit établi une cantine où elle invitoit tous les individus votants à venir se rafraichir gratuitement, et alors elle désignoit ceux qu'il falloit nommer et ceux des patriotes qui devoient être exclus.

Cette femme est une des plus intrigantes que l'on connoisse; elle parcourait toutes ses métairies et les voisines des siennes, elle flagornoit; ceux qui les habitent, ses comptes endormeurs se propageoient avec rapidité; de la perversion de l'esprit public dans ce canton ; l'on ajoutoit d'autant plus à ses rêveries qu'elle tient une famille en possession de gouverner cette commune depuis de longues années. Il étoit donc essentiel d'extirper cette femme de la société. Le mal qu'elle y a occasionné, a forcé le Comité à la mettre en réclusion et comme elle parle breton,. elle étoit l'interprète de son mari et par là aussi dangereuse que luy.

La **Demoiselle DE ROBEC, femme Kerautem**, âgée de 36 ans. Son mari capitaine dans la garde côtes avait émigré en Angleterre.

Quoique très sédentaire chez elle elle avoit pour la servir un hussard femelle qui souvent couroit les campagnes soit de sa part ou d'autres, mais l'on n'a pû découvrir le but de ces courses. Quelque temps après l'émigration de son mari, elle avoit emprunté à la femme du citoyen François Guéguen de l'Isle de Bas une somme de six cent livres en numéraire sans doute pour, faire passer à son mari, ce qui n'étoit pas difficile à Roscoff. La femme Guéguen avoit donné cet argent en l'absence de son mari, bon patriote, et elle ne doit pas être inculpée, attendu que le motif ne lui étoit pas connu.

La fille LESNE, âgée de 34 ans. Détenue pour cause d'incivisme.. et ayant un frère émigré. Vivant fort retirée, on ne pouvoit rien dire au sujet de ses relations, mais se disant de la caste nobiliaire, l'on doit augurer de son caractère et de son opinion politique ; ce qui luy donne de la certitude c'est qu'elle disoit un jour qu'elle étoit encore pure, dans la circonstance, qu'elle ne s'étoit point souillée des couleurs nationales.

Gérard MEGE, garçon, de Roscoff, y demeurant avant sa détention, âgé de 34 ans. Négociant avant et depuis la Révolution. Accusé de capter la bienveillance, de s'estre fait nommer Juge de paix. Pendant les trois ans où il a été maire, il a protégé les émigrations et le transport des numéraires. Fréquentant les aristocrates et les gens suspects ennemys comme luy de la Révolution, des ex-nobles qui auroient rougi avant la Constituante de l'admettre parmi eux, chassé même des jeux publiques, ils l'ont entourés et en ont fait une espèce d'automate qu'ils tournent à volonté pour influencer d'une manière perverse le peuple peu éclairé qui machinalement avait placé en luy une confiance aveugle.

Après le 20 Août il avoit quitté clandestinement son poste de maire, au moment où la patrie étoit en danger, sous prétexte de se rendre à Lannion, mais en réalité il avait passé en Angleterre.. où il s'est abouché avec les émigrés. Mais on n'a aucune preuve positive de ce voyage. Dans sa prison, il insulte au patriotisme, gagné par les nobles.

Quant à son opinion religieuse nous savons qu'il n'a jamais plus préféré un culte qu'un autre. Nous pouvons dire même que sa religion est nul, encore passe s'il eut eu celle de la Raison. Mais les ex-nobles et les aristocrates de toutes les couleurs s'étant fait un égide de la bande noire en religion du pape, il s'est montré en vrai singe le protecteur le plus ardent.

n° 203 - Mai 1966

Cahiers de Mr Le Corre

CHAPITRE V - ANNEE 1793

NOTES CONCERNANT LES MEMBRES DU COMITE DE SURVEILLANCE

- **Rouvier l'aîné**, Jean Joseph,
originaire de Trégance, diocèse de Riez (Provence)
époux de Jeanne Tanguy de St Pierre (Santec)
Négociant.
- **Girault Louis-Julien**, Rosalie, Né à Montrau (Seine et Marne).
époux de Louise Placiard
Contrôleur des douanes nationales à Roscoff.
- **Heurtin Yves**, né à Maisdon, diocèse Nantes
époux d'Angélique Philippe de Roscoff.
Négociant,
- **Benoist Louis Augustin Parfait**, né à Versailles
Lieutenant de douanes,.
- **Guibert La Salle Jérôme Toussaint**, né à Etables (diocèse de St Briec:).
Époux de Fse Lhabarque de Roscoff.
- **Madeleneau Julien**, né au Valet (diocèse de Nantes),
Époux de Gratienne Melou de Roscoff
Boulangier.
- **Kerenfors, Jacques**, né à Roscoff, fils de Tanguy et de Jeanne Quervel,
Époux de Marie Anne Scanff
Charpentier-constructeur,
- **Nourit Etienne**, né à Montpellier
Époux de Marie Thérèse Poyet de Roscoff
ancien caporal au Régiment de Rouergue,
officier de la garde nationale.
- **Aubert Louis Léopold**,
commissaire de la Marine à Roscoff.
- **Sacher**
Lieutenant des douanes nationales à Roscoff,
- **Prat Yves**, époux de Marie Anne Calvez,
Aubergiste
et sous-brigadier des fermes du roi.
- **Le Créac'h Joseph**, né à Roscoff
époux de Jacqueline Queniol de Morlaix,
Aubergiste,

Comme on le voit, la plupart de ces Révolutionnaires, qui faisaient la Loi à Roscoff, étaient

des marchands ou des fonctionnaires étrangers au pays.

LE DETENU JACQUES DELABARDON ou D'ALARBARDON

Le 18 frimaire (18 Décembre 1793), lecture fut donnée au Comité de surveillance de St Pol d'un certificat des officiers municipaux de Roscoff constatant que le citoyen Jacques Dalardon, prêtre, est détenu au Château de Brest depuis le 17 mai dernier. Sur ce le comité arrêta de mettre en liberté Pierre-Claude Dalabardon, détenu d'après, la suspicion de l'émigration de son frère, et de lui délivrer un laissez-passer pour aller à Brest voir son frère.

UN TRESOR CACHE A ROSCOFF

Nous croyons devoir reproduire ici quelques, lettres intéressantes dont les originaux avaient été déposé au comité de surveillance de St Pol. L'une de ces lettres est du 8 décembre, l'autre du 30. Cette dernière n'est que la répétition en termes presque identiques, de la première. Elles étaient adressées de Bicêtre par un prêtre qui y était détenu au cytoyen Picrel jeune, négociant à Roscoff. Les lettres furent interceptées par le comité de surveillance de St Pol et elles ne parvinrent pas à leur destinataire, celui-ci étant aussi lui même en état d'arrestation.

Dans ces lettres, il est question d'un trésor, consistant en or, de valeur importante.

Voici une de ces lettres :

8 Décembre - Quoique d'une part inconnue, que cette lettre, Monsieur ne vous surprenne point. Lisés et quelque délicat qu'en soit l'objet, profités sans inquiétude et sans trouble du secret que je vais vous révéler. Quant à vos principes en matière de Révolution quels qu'ils soient, persuadez-vous que la discrétion vous intéresse seul, car tout devient indifférent à, qui comme moi, ne tient plus à la vie.

" Lisés, vous dis-je. Sans vous arrêter à en approfondir les causes malheureuses trop communes contre nous ecclésiastiques, apprenez que sans espoir de la recouvrer jamais, j'ai perdu la liberté et qu'en attendant la décision qui doit me débarrasser de la vie, je traîne honteusement le reste de mon existence dans l'enceinte infernale de Bicêtre.

Mais un engagement sacré, dont j'ai le ciel pour témoin et pour Juge me fait loi de vous révéler un secret dont dépend sa satisfaction. Ma conscience une fois dégagée de cette obligation humaine, j'attendrai avec résignation et patience l'instant où il plaira. à l'Auteur de toutes choses de m'appeler à 2 Lui. Je laisse dans ce monde misérable, une Créature sans appui; sans fortune, car ce fût moi qui reçut le pot sacré. Cet objet n'est qu'une faible portion de tout ce que les évènements m'ont forcé de dérober aux recherches des hommes dans un moment où je n'avais pas encore perdu comme aujourd'hui, tout espoir de le recouvrer. Cependant assurés-moi le serment que vous l'acquiter, et je vous abandonne le reste ; or. vous faisant parvenir avec des détails plus étendus une indication plus précise dû lieu où est enterré ce trésor jusqu'à présent connu de Dieu seul et de moi.

" Je saisis avec avidité la première occasion qui m'a offert la possibilité de vous écrire, occasion rare et presque inespérable que j'épiais depuis quatre mois; elle est d'autant plus précieuse qu'il n'entre ni ne sort de cette maison aucune lettre qui ne soit lue. Je profite pour celle-cy d'un malheureux qui vient de subir une condamnation de quatre ans qui vient de finir, qui intéressé par son propre malheur au sort des autres infortunés s'est chargé de cacher cette lettre sur lui pour en sortir et la mettre à la poste en Paris. A la vérité j'ai été obligé de le tromper en lui disant qu'il ne s'agissait que d'affaires de famille, mais ce mensonge ne saurait être désagréable à Dieu, car je ne pouvais pas m'exposer à mettre cet homme dans une confiance aussi délicate.

" Quant à votre réponse, voici ce que j'ai avisé. Vous pouvés m'écrire comme s'il était question d'affaires de famille. J'entendrai toujours bien ce que vous voudrai me dire, par exemple, vous pouvés dire : je vous prie mon cousin de me marquer juste l'état de toutes vos affaires avec la famille si vous voulés que j'agisse en conséquence, etc.. Vous sentés qu'à cette manière je verrai aisément ce que vous me demandés : l'indication précise de l'endroit où est enterré ce dont je vous parle dans le cours de cette lettre. Je vous répondrai dans le même stile."

" Par ce moyen vous ne serés nullement compromis, et pour vous éviter tout-à-fait de l'être en manière quelconque vous ferés votre signature à rebours, c'est-à-dire en commençant par la dernière lettre de votre nom et finissant par la première.

" Je sais bien qu'il me serait possible d'entretenir correspondance avec vous, d'une manière plus claire, en mettant dans mes intérêts un des hommes qui servent les prisonniers, car j'ai des preuves que cette sorte d' hommes est propre à tout, mais c'est à force d'argent qu'on obtiens d'eux des légers services tels que de mettre en secret une lettre à la poste, et malheureusement, je suis dépourvu, à cela près des quelques fonds trop modiques, pour cette entreprise et que ma situation, d'ailleurs me rend trop précieux pour les hazards, avant de connoitre vos intentions.

" Réfléchissés maintenant, Monsieur, sur ce que vous avés à faire et rappelés vous surtout que les moments sont comptés. J'attends votre réponse que vous m'adresserés ainsi qu'il suit : au citoyen Jean Charles Renaux, détenu – Bicêtre. Par réflexion et. pour que mon nom ne, soit pas un :motif de compromise quoique l'on m'arracherait la vie avant mon secret, je profite de celui (du nom) d'un jeune homme qui est avec moi et qui reçoit beaucoup de lettres auxquelles on fait peu d'attention. Il est convenu de me remettre la vôtre à son arrivée pour quelques bagatelles que je lui donne. D'ailleurs comme elle ne contiendra que des détails de famille, il ne pourroit en abuser. "

Bicêtre, ce 8 décembre 1793. "

Si un des citoyens membres du Comité de Surveillance de St Pol, après avoir pris connaissance de cette étrange missive ne s'est pas .substitué à Picrel pour avoir le magot, le trésor doit toujours être caché,. à Roscoff évidemment.

Amis Roscovites, fouillez, prenez de la peine, c'est le fond qui manque le moins !

TIR AUX PIGEONS

Le 2 Décembre 1795 sur le folio 30 du journal de police, Alain Jacob de Kerestat se plaint de ce que : " Jeudy dernier trois jeunes gens de St Paul se sont permis de prandre de chez luy la clef de son colombier et de tirer ses pigeons.

A noter que le 25 Octobre 1799 Louis Guillou et Charles Guyader, tous deux canonniers de Roscoff, tiraient sur "les pigeons et volailles d'Alain Jacob".

CHAPITRE VI - ANNEE 1794

L' ARGENTERIE ET LES VASES SACRES DE LA CHAPELLE DE SANTEC

Le 3 Janvier 1794, 14 nivôse an 2, furent envoyés au District par le soin des officiers municipaux à savoir :

- Deux calices avec leurs patennes,

- un Siboire avec son couvercle,
- un Soleil (encensoir) montant à vice sur un des calices, le tout en argent plus une croix bois placquée en argent. !

Signé : Rozec, Verchin, Raoul et Silvestre Denis, Administrateurs du District.

Les décorations y furent aussi déposés : savoir

- Trois Croix de St Louis appartenants à Villaucourt, Pascal l'ainé et Lamarque.

INVENTAIRE DE LA CHAPELLE SAINT SEBASTIEN

Le Directoire du Dystrict de Morlaix avait pris un arrêté mettant en demeure les municipalités de son ressort de nommer un de leurs membres pour procéder à un inventaire de l'argenterie, du linge et autres effets appartenant aux fabriques. La Révolution avait des appétits féroces qu'il était difficile, sinon impossible d'assouvir. De toute nécessité il fallait battre monnaie d'une manière ou d'une autre. Le système économique était chose inconnue. Après les rentes des fabriques restaient les vases sacrés, les croix, les reliquaires, les cloches, les ornements, etc... C'était une proie qui n'était pas à dédaigner. D'une extrémité de la France à l'autre le vol fut pratiqué sur une immense échelle. Que d'objets d'art disparurent alors !

La chapelle St Sébastien fut inventoriée le 15 mars 1794 - 25 ventose an II.

Voici cet inventaire :

- 3 chasubles,
- 1 crucifix de bois,
- le christ en os,
- 6 bouquets de coquillages,
- 6 autres en faille et batiste,
- 6 petits bouquets idem et 2 fausses fleurs.
- 4 chandeliers de bois,
- 6 pots à fleurs, peints en rouge.
- 7 pots de fayance,
- 1 missel,
- 1 office su saint en plein chant,
- 2 Careaux pour le soutien du Missel.
- 4 pâles,
- 2 Bourses
- 5 voiles de Calice tant bons que mauvais.
- Les cartes de l'Autel,
- 1 Bénitier et plat de cuivre (ce plat se trouve actuellement au presbytère de Roscoff, il porte cette inscription : "Pour servir à Dieu, à Saint Sébastien")
- L'assiette de fayance
- 1 Boëtte aux allumettes,

- 1 petite cloche,
- 13 nappes d'autel tant bonnes que mauvaises,
- 3 aubes
- 3 cordons,
- 9 essuis mains,
- 2 amicts.
- 4 Dantelles tant bonnes que mauvaises,
- 6 manipules, idem,
- 12 parements d'autel, la plus part si mauvais qu'ils ne peuvent servir,
- 2 Rideau.pour couvrir l'hautel,
- 1 boette avec quelques mauvais bouts de cierge .
- 1 petit pupitre,
- 1 voile d'hautel de toile alaro.
- 3 quenouillées de mauvais lin nom paignées.

" Les clefs des portes et armoires sont es mains du procureur de la Commune ou à la Municipalité.

Nota - Le calice avec son Boëtier a été pris de chez la citoyenne veuve Toulhoat où il étoit déposé, pour estre envoyé au district de Morlaix - signé : Kersauson. "

LE MAIRE DE ROSCOFF REVIENT DE LANDERNEAU

Le 23 mars, 3 Germinal an II, le Conseil général demanda que le maire Guibert, appelé au Département à Landerneau, revint se mettre à sa tête "vu le peu de capacité de presque la totalité de nous et qu'il est impossible de trouver un sujet comme lui pour occuper la place de maire, et attendu que cette commune par sa situation critique et, de plus, importante, demande à avoir un bon cheff et un vrai républicain."

Le voeu du conseil fut exaucé : Guibert revint

MAISONS SOUS SEQUESTRE

Le 13 mars 1794, 25 ventôse an II, se présenta le citoyen Guillaume, nommé par lettre du 16 du District de Morlaix, Commissaire pour mettre le séquestre sur les biens des citoyens de la commune de Roscoff détenus en arrestation.

Il opéra, en compagnie des citoyens :

- Joseph Créac'h,
- Claude Bernard,
- Jean Guiader
- André Péron,

sur les maisons et biens des personnes suivantes toutes détenues :

- Maculoc'h, anglois,avec sa famille et domestiques,
- Trochardais-Le-Roi,

- Villaucourt, sa femme et son nègre,
- D'Aligny, sa femme et Kerautem son beau-père, la femme Kerautem fils;
- La femme Duhan;
- Dupin Lesné fille;
- 4 Bourgonnière soeurs;
- la femme Chateaulaurent ;
- Mège Laisné ;
- Le Squin °,
- Picrel Kerandré ;
- Pierre Le Roux, sa femme et ses 2 filles;
- Marie Kerhervé
- Anne Toulec ;
- Cne Sioc' han;
- Henry Carter anglais
- John Clansie anglais ;
- Jézéquel qu'on dit être mis au château de Brest
- Marie Moal qui s'est soustraite à l'arrestation

Cette Marie Moal, originaire de Plougouln, domiciliée à Roscoff, était allée depuis plusieurs mois, faute de travail à Roscoff, chercher de l'ouvrage à Plougouln et à Plouénan. Elle était fileuse et peigneuse de lin. En apprenant qu'on avait banni la veille à son de tambour la vente de son ménage, elle se présenta le 30 fructidor an II (2 Septembre 94) à la Municipalité de Roscoff, pour y dire sa surprise et demander raison de cette vente.

Elle est ignorante, des poursuites dirigées contre elle : d'ailleurs elle n'a rien à se reprocher .

" elle a vécu et existé à Plouénan et à Plougouln son pays natal, sans causer aucuns tors à qui que se soit non plus qu'à la république ny à la révolution"

Trois jours après (2 vendémiaire an III) elle déposait des certificats des Municipalités de Plougouln et de Plouénan, certifiant qu'elle avait résidé quatre mois dans ces communes.

(journal de police - f.48)

Furent également mis sous séquestre les biens du défunt Kermabon appartenant à Drillet Lannigou de Morlaix, en arrestation au dit Morlaix.

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

(cahiers de Mr Le.Corre)

CHAPITRE VI - ANNEE 1794

LE CURE LUSLAC EST ACCUSE DE VOL !

Voici tout d'abord la dénonciation :

“Notte sur la conduite de Luslac, soi disant curé de Roscoff.

- Il a été rapporté un fait grave contre Luslac. Il est accusé que s'étant transporté à Santec, il y a peu de jour, pour y faire une inhumation, il a profité de cette circonstance pour spolier la Sacristie de l'église de Santec d'une portion du litige qui y existoit. On assure même que sa domestique en étoit chargée et qu'il a été vendu à St Paul. On demande que le citoyen Rolland, lieutenant des Douanes à Santec, ainsi que celui qui fait les fonctions de Sacriste soient entendus. ”

L'enquête de Rolland lui fit rédiger le rapport suivant

“Liberté, égalité, unité de principe. L'an deuxième de la République française, une et indivisible, le 23 germinal remplissant la Commission que m'a chargé les Républicains officiers Municipaux de la Commune de Roscoff, pour s'éclaircir sur des doutes d'un enlèvement d'effets qui devoit s'être effectués dans l'église de Santec.”

“Aussitôt je me suis transporté dans la dite église munies des clefs et accompagné de André Salavun le Bédou, et y ayant fait appeler Annette Guiader, veuve de Pascal Gral, et Constance Rochou, qui ci devant étoient chargés de l'habillement et blanchissage des Linges et ornements je les ay sommés au nom de la Loy de voir et vérifier si elles pouvoient s'apercevoir de quelques manques d'effets d'ornement de la dite église dans la sacristie.

Les dites vérifications faites, ont déclaré s'apercevoir qu'il y manquait deux aubes dont une non garnie, et l'autre étant à grande dentelles, un surplis neuve, un ornement noir pour la Messe à l'exception d'une étoile de la même espèce qui se trouve dans la Sacristie, un voile de brocard fond blanc fleur verte et autres couleurs et quelques Bougies, ne restant qu'une. D'après ses déclarations Je les ay de nouveau interpellés au nom de la Loy de dire la vérité, si elles avoient vu quelqu'un transporter quelque effet hors de l'église, elles m'ont unanimement déclaré que la dernière enterrement que le Curé de Roscoff y avoient fait du cadavre d'une femme, qu'elles avoient vu dans sa compagnie une vieille fille ou femme que l'on dit être sous ses gages emporter hors de l'église quelque effet ramassé dans son tablier, mais qu'elles n'ont pu savoir ce que ce pouvoit être, et que plusieurs autres qu'elles l'avoient aussi vu.

“Sur cette déclaration j'ay fait mander Jean Marc Lucas, préposés des Douanes, Annette Néa femme de Gui Tangie, Annette Brigant femme d'Adrien Core que j'ay de même interpellé au nom de la Loy de dire la vérité, m'ont fait la même déclaration de n'avoir pu voir ce que pouvoit porter dans son tablier la domestique du Curé de Roscoff. Dans le même tems est survenu Marie Abalanac, femme de François Toulec, et l'ay de même interpellé de me dire la vérité, si elle n'aurait pas pu me donner quelque indice sur ce que la dite domestique du Curé de Roscoff pouvoit avoir emporté : elle m'a répondu, qu'étant dans l'église y dire ses prières qu'elle avoit vu le Curé et sa Domestique sortir de la Sacristie ayant quelque chose d'enveloppé dans son tablier, mais qu'elle n'avait pas pu remarquer ce que ce pouvoit être.

“ Ouïs les rapports des personnes ci dessus et des autres parts dénommés, j'ay dressé le présent procès-verbal véritable en son contenu, selon les rapports qui m'ont été fait. Clos et arrêté dans la Sacristie de la dite Chappelle de Santec, section de la Commune de Roscoff, le dit Jour mois et an que devant. ”

Le Lieutenant des Douanes au Poste de Santec, Rolland, commissaire.

LE CURE LUSLAC SE DEFEND

13 Avril 1794

“ Je soussigné Curé de Roscoff déclare n'avoir enlevé de l'église de Santec qu'une aube que j'ay trouvé dans la Sacristie aux emprois aux vers, lors d'une enterrement que je fis d'une femme de la dite Commune, avec une Boëte d'argent pour, porter l'Eucharistie. A Roscoff le 24 germinal L'an 2° de la République française une et indivisible. ”

Luslac, curé de Roscoff.

BON CERTIFICAT A LE SQUIN

Le Squin avait été arrêté le 27 Novembre 1793 sur l'ordre du Comité de surveillance de Roscoff. Après avoir été détenu à Morlaix, il fut transféré au Château de Brest. Avant de le juger, le tribunal révolutionnaire demanda à la Municipalité de nouveaux renseignements sur son compte. Elle donna le 9 floréal an 2 (29 Avril 1794) un bon certificat, somme toute, tout en faisant des réflexions peu spirituelles sur "le marchand d'eau de vie et thés, successeur de Claincie Irlandais".

Ce qui est sûr c'est qu'il fut acquitté six jours après; il ne fut toutefois relâché qu'en décembre.

RENSEIGNEMENTS SUR LE ROY - LA TROCHARDAIS ET SA FEMME

Yves Le Roy de la Trochardais avait été, sur l'ordre du District, à la suite d'une dénonciation des patriotes, arrêté à Morlaix, incarcéré à Carhaix, suspendu de sa charge de lieutenant des Douanes nationales.

Mais en avril 1794, il fut réintégré à Roscoff, grâce à l'appui de l'inspecteur de Morlaix qui "répondait sur sa tête des principes de Richarday". Il était toutefois sous la surveillance de la Municipalité, à qui le District demandait, le 2 Mai, comment il se comportait. Elle dut lui délivrer comme à Le Squin un bon certificat de civisme.

La femme Le Roy avait eu moins de chance quelque temps auparavant... Le 19 Mars (pendant la détention de son mari) elle fut dénoncée par la Municipalité au District de Morlaix pour "débiter des eaux-de-vie de genièvre malgré la prohibition de la loi,.. et ce en vertu d'une autorisation de l'Inspecteur des Douanes Précourt."

ARRESTATION DE L'IRLANDAIS ROVVAUD

Le 19 floréal an 2 (3 mai 1794), l'Irlandais Hamilton Rovvaud fut trouvé errant sur la côte. Il déclarait avoir débarqué d'un bateau anglais qui avait été capturé par l'avis "Jarnes" Caritaine Rivu, aux environs de Lannion. Il fut expédié au District sous l'escorte de douze grenadiers, un caporal et un sergent.

EXPULSION DES NOBLES

Le 23 floréal, (12 mai), la Municipalité était heureuse d'annoncer au District qu'elle venait d'exécuter les décrets des 27, 28 germinal, concernant l'expulsion des cy-devant nobles des villes maritimes. Elle n'a toutefois pas expulsé le citoyen Pascal ni la citoyenne Kersauson, grabataire.

En revanche Plle demandait à ce qu'on fit l'application des décrets " à la citoyenne Thérèse Quermerhou Kerautem établie gardiatraire de la maison de ces parents par Guillaume commissaire au séquestre... Cette jeune fille (18 ans) et sa sœur (17 ans) avaient adressé une demande à la Municipalité " réclamant d'être mises avec leur mère qui est en arrestation à St Paul... Leur frère

avait émigré.

ETAT ET RECENSEMENT GENERAL, DES GRAINS ET FARINES EXISTANT DANS LA COMMUNE DE ROSCOFF

3 Mai 1794 – savoir : (chiffres en quintaux)

- froment - 512, 1
- méteil - 179,55
- seigle – 84,59
- orge – 1.630,29
- avoine – 251,75
- bled noir – 213,66

Population : 2.279

Observations ;

- 68 maisons riches)
- 160 maisons aisées)
- 233 maisons pauvres
- Total : 461 maisons

Certifié véritable par moi Commissaire au District de Morlaix nommé par le District de Lesneven pour le recensement des grains dans le canton de St Pol en exécution de l'arrêté du 5 Germinal de la Commission des Subsistances et approvisionnements de la République.

CHANDELLES DE RESINE

"Vu la cherté du suif et de la chandelle" écrivait la municipalité au District le 1er prairial (20 mai) nous demandons l'autorisation de fournir au Corps de garde des chandelles de résine dont l'odeur n'incommoderait pas plus le soldat que la plupart des cultivateurs qui en ont toujours fait usage en les plaçant dans les tuyaux des cheminées."

NAVIRES PRIS SUR L' ENNEMI

Pendant la Révolution les navires de l'État et surtout les corsaires de Saint Malo et de Dunkerque amenèrent beaucoup de prises et de prisonniers à Roscoff.

Le 2 prairial (21 Mai), une lettre fut envoyée aux Citoyens Représentants à Brest pour les informer de l'arrivée au port de Roscoff de trois navires pris par les cutters de la République "Le Courier" et "La Surprise"..

Un des navires, "L'Elisabeth de Bristol", trois-mâts de 400 tonnes, allant de Barcelone à Guernesey, était chargé de liège, de noisettes et d'eau de vie.

Laissant parler leur "bon cœur" les officiers Municipaux demandaient l'autorisation de débarquer 8 ou 10 pièces d'eau de vie qu'ils vendraient au maximum aux marins et militaires de la garnison "tous dans l'habitude d'en faire usage sur une côte très exposée et où le service est pénible...

"Les familles des marins de l'île de Batz et de Roscoff (pas un vaisseau ou frégate qui n'en ait quelques uns à leurs bords) et notre garnison se ranimeraient à la vue de ces prises, dont les marchandises étalées sous leurs yeux, et l'eau de vie servi par les mains de nos sans culottes donneraient un nouveau ressort à leurs chants de victoire et à leurs cris de "Ça va, ça ira" !....

Le 27 Mai (7 prairial), arriva un parlementaire anglais : le Trois-mats "Le Barrik", de 300 tonnes, ayant à bord 240 passagers français venant de la Martinique. Cette île venait d'être prise par les forces britanniques sous les ordres de Thompson.

Le 4 messidor (22 Juin) arriva un autre parlementaire

(le numéro 13); le Trois-mats "L'Aigle de Londres" ayant douze hommes d'équipage et 200 et quelques passagers français venant de la Guadeloupe.. Ces navires durent se rendre à Brest, et les passagers se présenter devant les Représentants du peuple, dont Prieur de la Marne.

Le naufrage du 4 Juin (16 prairial) d'un Brick américain de 120 tonnes fut une bonne aubaine. Le navire commandé par le capitaine William Obrian du port de Petenbourg (Virginie), et poursuivi par la frégate "Le Danaë" Capitaine Fleury (de la Division de l'Amiral Thévenard) se jeta à la côte où il périt. Il était chargé d'objets de subsistance, dont plusieurs caisses de chandelles. La Municipalité écrivit immédiatement à Philippe, agent des subsistances à Morlaix pour demander l'autorisation de garder pour le corps de garde ces chandelles "avariées en grande partie".

L'APPETIT DU GOUVERNEMENT REVOLUTIONNAIRE

Cet appétit. est démontré par ces deux lettres du 13 juin (25 prairial) adressées par le District à la Municipalité :

Il Nous pourrions vous citer différentes époques de crises où, sous le régime du Despotisme, ce qu'on appelait alors paroisses s'empressaient d'offrir au gouvernement l'or, l'argenterie, le cuivre et le fer de leurs églises. Mais c'est depuis la Révolution surtout que cet effort, peu généreux puisque ce n'est qu'offrir à la patrie ce qui lui appartient, a été général et continuellement renouvelé et n'a pas coûté à des républicains jaloux de correspondre aux efforts de leurs dignes représentants. Il ne s'est pas borné à l'offrande des objets d'or, d'argent, de cuivre et de fer. Tout ce qui s'est trouvé de quelque valeur a été porté sur l'autel de la patrie.

" Les Communes du District de Morlaix n'ont pas suivi l'essor qu'avait pris l'esprit public. La Commune du chef-lieu a été la seule qui se soit déterminée au dépouillement presque total de ce quelle avait de propre à être offert, et nous ne doutons pas qu'elle va le faire en ce moment entier.

"Imitez comme elle l'exemple donné par la France entière. Formez l'état de tout ce qui reste dans nos églises d'objets d'or, d'argent, de cuivre, de fer et autres effets précieux. Rendez-nous les, accompagnés de copie de l'état avec la plus grande promptitude. Et pour nous mieux mettre à même de Juger de votre exactitude et de votre zèle, faites-nous servir en même temps les inventaires qui faisaient la charge des ci devant marguilliers ou Sacristes.

" Nous nous flattons que vous nous mettez incessamment à même de rendre un compte avantageux de vos **offrandes** que les Représentants du peuple nous ont chargés de provoquer. Vous devez sentir que plus elles seront absolues plus le Trésor public s'enrichissant par cette voie, plus tôt on sera à même d'alléger partout la charge des contributions"

Signé : les Administrateurs du District de Morlaix, Verchin, Guiomar, Briant.

La seconde lettre est un peu plus sèche

" Les Commissaires de la Trésorerie nationale veulent connaître les effets sortis des églises, Il est d'autant plus instant de leur fournir ces renseignements qu'ils ne les demandent que dans des vues d'utilité publiques qu'il est de votre devoir de seconder. Vous voudrez donc bien remplir dans le plus bref délai possible et nous renvoyer l'état ci-joint."

Signé : Guillaume, Verchin, Briant.

DESCENTE DES CROIX

Le 16 Messidor (4 juillet), le commissaire Saillour du District adressa une lettre de menaces aux Officiers Municipaux de Roscoff. Croyant qu'ils n'avaient pas fait abattre les Croix érigées sur la Commune, il menaçait "de les dénoncer et de les faire traiter comme suspects."

Quelle belle réponse ils durent faire à ce zélé commissaire !

Les croix étaient "descendues" depuis plus de trois mois.

Les militaires du 3^e Bataillon du Morbihan avaient été chargés de cette triste besogne.

Les frais de l'abattement des Croix se montèrent à 13 livres 10 sous, somme dont Picrel trésorier de la Commune fut invité à faire les avances.

Il fut d'ailleurs remboursé par le District, dont les Administrateurs Rozec, Verchin et Guiomar adressaient à Roscoff le billet suivant, le 12 floréal (1er mai)

" Citoyens (officiers municipaux), vous devez dresser un état des frais occasionnés pour la descente des Croix et autres signes extérieurs, lequel visé par vous sera payé par le trésorier du District."

Les pierres des Croix furent employées à des travaux publics, d'après le billet suivant du 5 thermidor an 2 (23 Juillet 1794):

- Service de la République.
- En exécution d'ordres du District.
- Il est ordonné à Thanguy, Guivarc'h, Allain Jac, de charroyer sur le quay les pierres de tailles de l'ancienne Croix de Keradenec, qui lui seront indiquées par Jean Guillou maçon pouvant servir à des travaux publics."

Signé. - Rouvier l'aîné, officier municipal.

Les croix devaient être nombreuses. Mgr Rolland de Neuville, évêque de St Paul de Léon de 1562 à 1613 en avait fait ériger cinq mille dans les chemins et carrefours de son diocèse, afin, disait-il, que les fidèles y rencontrassent partout le signe auguste de notre Rédemption.

C'est alors qu'on brisa, les nombreuses petites croix qui surmontaient l'Église, à l'extérieur et les deux chapelles (ossuaires) du cimetière. On décapita même plusieurs "chimères et autres monstres" qui ornaient l'extérieur de l'Église. On voit très bien, encore aujourd'hui, l'emplacement de ces croix, dont le soubassement existe. Sur le placitre de Pen-ar-C'hréac'h, on voit encore l'emplacement d'une Croix, qui dut être abattue à la Révolution...

La croix de Roskogoz a échappé au massacre

n° 205 - Eté 1966

Le dernier numéro, à la suite de Monsieur Le Corre, posait la question comment se fait-il que le calvaire de Rosko-Goz ait échappé au massacre général des croix en 1794 ?

Nous répondons ici à cette question. Nous ajoutons aussi quelques observations sur une croix très particulière, dite Croaz-Kovek, disparue probablement dans le massacre. Nous reprenons ensuite les cahiers de Monsieur Le Corre.

LE CALVAIRE DE ROSKO-GOZ

Note de la rédaction

C'est aux familles du quartier que nous devons le sauvetage de ce très beau petit calvaire. Le fût et le crucifix furent cachés dans la maison voisine actuellement les RIOU. Le souvenir de ce pieux reclus s'est conservé dans la famille.



[Agrandir l'image](#)
[face Ouest](#)



[Agrandir l'image](#)
[vue générale](#)



[Agrandir l'image](#)
[face Est](#)

Situer sur une carte >>> [Croisement de la rue du Calvaire et de la Marquise de Kergariou](#)

Ce calvaire pourrait être daté de la fin du 15ème siècle. Quelle fut sa fonction à l'origine ? Il est difficile de répondre. Était-ce la croix d'un cimetière dans l'enclos d'une chapelle à Rosko-goz ? C'était la règle déjà, en effet, qu'il y eût un calvaire dans les cimetières. L'église paroissiale et le cimetière de la chapelle St Sébastien eurent leurs Croix, dont nous avons déjà parlé; elles ont été victimes du vandalisme de 1794.

La croix de Rosko-Goz était-elle la croix d'un placître sans tombes d'une chapelle ? Les chapelles avaient aussi généralement leur calvaire. Peut-être était-ce, plus simplement,

une croix de carrefour là même où elle se dresse maintenant. Le soubassement a dû être retouché ; on y relève en effet, des maladresses inhabituelles. Mais du côté sud il a été protégé par des pierres dressées les charrois se faisaient de ce côté. L'orientation a été sauvegardée dans la restauration le Christ est tourné vers le soleil couchant (ouest), la Lumière des hommes qui s'éteint ; la Vierge à l'Enfant, au revers, face au soleil levant, est un hommage à celle par qui la Lumière de Dieu s'est levée sur l'humanité.

Le soubassement du monument est fait de deux plates-formes carrées (2 mètres, 1m30) en dalles. Il porte le socle : c'est un bloc de pierre haut de 50cm carré, la base (72cm x 72cm), il passe à son sommet à huit côtés par un mouvement ondulatoire qui brise les arêtes à mi-hauteur. Le fût de la croix est planté dans le socle, insuffisamment peut-être ; lui aussi est monolithique (une seule pierre) ; sa base est carrée (22cm x 22cm}. A 45cm de hauteur il passe à 8 côtés (octogonal). Cette tige de pierre s'épanouit à 2,60m du socle en une modeste corolle octogonale qui fait office à la fois de collier et de chapiteau ; un joint d'ardoise et chaux maintient en équilibre sur le fût cette petite plate-forme destinée à porter le crucifix. Le passage du crucifix au profil du chapiteau se fait par un solin de sable et chaux. La fixation du crucifix est réalisée sans doute par tenon-mortaise plutôt que par goujon de bois ou de métal. On s'en assurera un jour ...

Le crucifix est taillé dans une seule pierre. Mais, la différence du fût en granit du pays à gros grains, dont le profil est usé, le crucifix, lui, est fait d'une pierre sombre au grain très fin et pailletée de micas. Ce doit être un kersanton ou peut-être un véritable granit du type que l'on trouve à Roscoff même du côté de Kerfissiec. La finesse du grain tout comme la dureté de la pierre accentuée par l'exposition à l'air expliquent le merveilleux état de conservation des profils et modelés du crucifix. Il n'a pas souffert des intempéries. Sans doute est-il envahi par un lichen pelliculaire gris, sur la face est surtout, abritée des vents dominants : la Vierge mère s'en trouve toute voilée et perd son modelé. Mais un décapage périodique, réalisé avec soin, rendrait à ce crucifix sa fraîcheur première.

Le lichen peut embellir la pierre en construction, ainsi la flèche du Folgoat revêtue d'or. Il dégrade généralement les sculptures, voilant les formes, masquant les visages, entravant les mouvements et recouvrant insensiblement de son linceul cette forme vivante jaillie un jour du ciseau d'un sculpteur. Aux yeux de certains le lichen a des titres de noblesse bretonne. Ce n'est certes pas une maladie de la pierre, ce n'est pas une lèpre ; sur une sculpture le lichen c'est de la crasse tout simplement, de la crasse bretonne si l'on y tient. La crasse ça s'enlève.

Le crucifix mesure 90 centimètres de hauteur, le bras de croix fait 60 centimètres. Le sculpteur a gardé ici encore le parti octogonal. Il a fait surgir de la pierre le Christ et la Vierge mère, les étirant tous deux dans la stricte étroitesse d'une seule facette des 8 qui enveloppent la tige.

La forme octogonale n'est pas une simple recherche d'élégance. On la trouve souvent, dès les premiers siècles, dans les fonts baptismaux. Ainsi, à Roscoff, les fonts ont une coupe octogonale, recouverte intérieurement en plomb. L'eau baptismale est contenue dans un bassin d'étain acheté en Angleterre au 17ème siècle ; ce bassin est placé dans les fonts. La cuve du baptême, qui est raccordée aux fonts est, elle aussi, octogonale. De même le baldaquin des fonts, édifié en 1690 par des sculpteurs landivisiens.

Les anciennes générations chrétiennes voyaient dans le nombre " 8 " et la forme octogonale les symboles de la perfection de la vie divine. Le dimanche, jour du Seigneur, fut même appelé le 8ème jour. Les 8 faces des baptistères symbolisaient la vie divine dont le baptême est la source pour l'homme.

Le Christ de Rosko-goz a les jambes croisées ; les pieds se recroisent (en rotation externe) ; ils sont fixés par un seul clou. (voir photos).

Cette représentation des jambes sur les crucifix apparaît vers 1560 ; de fait elle est actuellement assez rare. On la retrouve encore dans le calvaire de Tronoën, au tympan de la chapelle de Lochrist, en Plonévez, dans le crucifix de l'église de Bodilis et surtout dans un admirable crucifix de bois à l'église de Lanhouarneau.

La tête est couronnée d'épines ; elle penche légèrement vers la droite. Le visage est serein. Comme à Lochrist, à Plougoulm, le Christ est imberbe ; le fait est exceptionnel. Les yeux sont clos ; à peu près toujours, en effet, nos crucifix représentent Jésus mort, la plaie du côté béante. Les bras remontent légèrement au-dessus de l'horizontale. Les mains sont fermées. C'était de règle au 15^{ème} siècle.

Un ange portant banderole fait office de baldaquin au-dessus de la tête. Le Christ mesure 60 centimètres.

La Vierge, au revers, a la même hauteur que le Christ ; elle repose sur une console.

Cette Vierge mère est hanchée comme la statue plus ancienne de Notre Dame de Croaz-Batz. L'Enfant est porté sur le bras gauche ; la tête est cassée. Marie soutient de sa main droite le pied gauche de l'Enfant. La Vierge porte une couronne royale ; sa dignité est soulignée en outre par un dais gothique.

Roscovite de coeur certes, mais non pas de naissance, le rédacteur de cette notice ne pourra être taxé de chauvinisme. On incriminera seulement son ignorance et son goût, s'il tient aussi haut dans son estime le calvaire cinq fois centenaire de Rosko-goz.

"N' eus par e Breiz-Izel"

CROAZ-KOVEK

La route de Lagavran à Keravel coupe à la hauteur du Reuniou un vieux chemin qui, parti de Poul ar C'ham, rejoint Kerjistin et enjambe la colline. Ce carrefour porte un nom connu de nombreux Roscovites : Croaz-Kovek, la "Croix ventrue". Le cadastre de 1840 ne signale pas cette croix, alors qu'il indique une croix à Kerfissiec (disparue depuis).

On peut penser que cette croix du Reuniou a fait, elle aussi, les frais du vandalisme antireligieux de 1794.

Une Croaz Kovek est une croix dont le fût est un menhir taillé ou stèle gauloise. Ces croix s'appellent souvent Kroaz-Téo (grosses croix); on en connaît beaucoup, ainsi à Plouzévédé, Saint Servais, Plougoulm, Plouénan, etc... A Mespaul il y a une KROAZ-KOVEK ; elle a été restaurée très récemment ; le résultat est affreux car on n'a pas su passer du fût cylindrique à la croix. Les anciens qui ont christianisé ces grosses stèles de l'âge du fer les avaient couronnées de croix harmonieuses.

On doit se résigner à ne rien savoir d'autre sur la croix du Reuniou, le monument chrétien le plus ancien de Roscoff, peut-être. Un nom de lieu en garde seul le souvenir ténu.

On peut juger sur cet exemple de l'intérêt que l'on doit porter non seulement à la conservation des monuments anciens mais encore à la sauvegarde des anciens noms de lieux (toponymie); les "lieux-dits" soulignent souvent des aspects géographiques ou portent le souvenir d'événements locaux. Cette observation vaut pour tous les petits pays qui, comme le nôtre, ont une histoire et une géographie. Elle devrait toujours être présente à l'esprit des édiles municipaux lorsqu'ils se risquent à débaptiser de vieilles rues et de vieux quartiers ou à en baptiser de nouveaux. Les idéologies partisans, politiques ou religieuses, n'ont rien à voir à l'affaire ; et pourtant elles ont contribué à affubler les rues de nos villages de plaques passe-partout. C'est plus que de la désinvolture, c'est le mépris du passé : peut-être tout simplement de la goujaterie.

Pitié pour les vieux villages de France !

CHAPITRE VI - ANNEE 1794

LA CAISSE DE L'EGLISE.. CAISSE A PRET

Pendant qu'on faisait l'inventaire de l'église, les Municipaux adressèrent cet ultimatum aux marguilliers en charge :

" Nous requérons et en tant que besoin autorisons les citoyens Jacques Mège et Picrel l'aîné, marguilliers de l'Eglise de Roscoff, à mettre la somme de onze cent soixante livres à la disposition de Joseph Quéméner, chargé par la commune de Roscoff d'achat de fer et d'acier, que le Représentant du peuple à Brest a fait céder en payant comptant à Brest, pour les besoins de l'agriculture de notre Commune. La dite somme... sera rentrée à la Caisse des dits Marguilliers aussitôt la distribution du fer."

A Roscoff ce jour 5 Messidor an 2 (24 Juin 1794),

- Guibert, maire,
- Rouvier l'aîné - Officier municipal,
- Yves Heurtin - Officier municipal,
- Joseph Créac'h - Officier municipal,
- François Séité, Péron,
- Jacques **Kerenfors**., agent national.

REQUISITION DES CENDRES

Le 4 thermidor (22 Juillet), la Municipalité, sur la demande du District, réquisitionna les Cendres de la Commune qui devaient être portées au District pour la fabrication des poudres.

- Jean Allain fournier, fournier 163 livres,
- Alain Guivarc'h, fournier, 198 livres,
- Jean Guiader, fournier, 146,
- Yves Razer, fournier 141,
- Julien Madeleneau, marchand Boulanger 110
- Marie Alain, Boulangère 34.

Huit jours après, le 29, les 792 livres de cendres étaient portées à Morlaix par "le voiturier Jean Séité," qui était porteur également des "sept cordes pour autant de cloches qui existaient dans notre Commune".

Remarquons en passant que cet envoi de cendres coïncida avec le 9 thermidor, 27 Juillet 1794, et la mort des Terroristes Robespierre, Couthon et Saint Just.

NOUVELLES ELECTIONS

Le 9 Septembre (23 fructidor) vit de nouvelles élections :

- Jean Jacques Mège devint agent national,
- Jacques **Kerenfors**.,

- Sacher, Pierre Le Mat,
- Vincent Godec
- Hervé Grall

furent nommés notables.

A la même époque Charles Péréault, de St Pol, remplaçait comme Juge de paix de campagne le citoyen François Séité, destitué (10 Juillet ou 22 Messidor).

REPARATIONS AU TOIT DE L'EGLISE

Ces réparations furent faites par Joseph Hamon qui présente le mémoire suivant :

"Mémoire pour ouvrage faite sur la couverture du Temple de la Raison .

Scavoir :

- cinq douzaines de tuiles à 3 livres la douzaine - 15
- cloux d'ardoize, six cent à 1 livre, 10 sols le cent - 9
- cinq mesure de chaux à 30 sols la mesure – 7,10
- un milliet de chevillie - 0,15
- une voiture de mortiez – 1,10
- quatre journées et demy au Couvreur - 10. 2.6
- quatre journées et demy pour manœuvre – 6,15

A Roscoff le 23 thermidor an 2 (10 août 1794) - Joseph Hamon.

" L'ordre de payer " nous apprend que les dégâts avaient été occasionnés en partie par l'enlèvement du plomb expédié au District.

“ Nous prions les citoyens Picrel l'aîné et Jacques Mège, receveurs et trésoriers de la Fabrique de Roscoff de payer au Citoyen Joseph Hamon la somme de cinquante livres douze sols six deniers, montant du mémoire de l'autre part et pour les causes y mentionnées et pour avoir ôté le plomb qui étoit sur la couverture de l'Eglise.

En maison commune de Roscoff le 23 thermidor an 2.

Rouvier l'aîné et Guibert maire, Prat secrétaire-greffier.

LE COMMANDANT DU "VENGEUR DU PEUPLE" A ROSCOFF

Tout le monde connaît cet épisode glorieux dans les annales de la Marine que fut la **Bataille navale livrée le 13 prairial an II** (1er Juin 1794) à trente milles à l'Ouest d'Ouessant, où sombra le vaisseau " **Vengeur du Peuple** "

Le combat engagé à 8 heures du matin entre l'escadre française commandée par **Louis Thomas Villaret de Joyeuse** et la flotte anglaise **sous les ordres de Hovve**, dura jusqu'à huit heures du soir. A cette heure Villaret de Joyeuse rentra à Brest avec dix-neuf vaisseaux, laissant derrière lui six vaisseaux, dont trois avaient été amarqués, et un, le Vengeur, avait sombré.

Le Vengeur avait pris une part héroïque au combat. Abordé de long en long par le HMS Brunswick (1790), dégrés partiellement l'un et l'autre par cet abordage, ils furent entraînés hors de la ligne et il s'engagea entre eux une lutte terrible. Après trois heures de combat, les deux vaisseaux se dégagèrent.

Le "RAMILIES" qui venait d'arriver à l'aide du Brunswick, écrit Troude (Batailles navales de la France), laissa les deux vaisseaux s'éloigner l'un de l'autre, et lorsqu'ils furent suffisamment distants, il ouvrit sur le Vengeur un feu vif. Il l'abandonna totalement démâté, mais fort endommagé lui-même. Le Vengeur avait reçu un grand nombre de boulets à la flottaison et presque tous ses mantelets de sabord étaient brisés. Réduit à l'état de ponton, il était ballotté par la mer et embarquait de l'eau par toutes ces ouvertures ; il s'affaissait d'une manière sensible sous cette surcharge, malgré les efforts de l'équipage à pomper. L'eau gagna les soutes à poudre et il devint dès lors impossible de continuer le feu. Le pavillon n'en fut pas moins maintenu flottant. Le "Trente et un Mai » s'approcha pour dégager le Vengeur mais assailli par plusieurs vaisseaux ennemis, il s'éloigna.

" Le danger que courait le vaisseau français devint bientôt imminent pour tout le monde, et les Anglais émus à la pensée de l'affreuse catastrophe qui menaçait son équipage, cessèrent de tirer sur lui et lui envoyèrent leurs embarcations. Toutes furent promptement remplies; malheureusement elles n'étaient pas assez nombreuses pour contenir tout l'équipage. Il n'y avait du reste pas de temps à perdre : ces embarcations étaient à peine débordées que le "VENGEUR" disparut avec les malheureuses victimes qui étaient restées à bord. Quelques hommes revinrent sur l'eau et s'accrochèrent les uns à des mâts, les autres à des débris; 250 furent recueillis par les canots de l'ALFRED, du CULLGDET et par le cutter RATILIER.

Le récit qu'on vient de lire du combat du vaisseau le VENGEUR diffère sur en des points des relations qui ont été données de cet émouvant épisode de la bataille du 13 prairial. Je l'ai écrit après avoir consulté plusieurs versions anglaises, ayant sous les yeux un document d'une grande valeur historique, le Procès-verbal de l'évènement du vaisseau de la République "Le Vengeur" (Dépôt des cartes et plans au Ministère de la Marine). Il m'a semblé qu'on pouvait, sans inconvénient aucun, présenter les faits tels qu'ils se sont passés, et qu'il n'était plus nécessaire, aujourd'hui, d'entourer la belle lutte du Vengeur de cette auréole quelque peu fantastique d'héroïsme, en l'an II de la République et au commencement d'une guerre, on s'était servi pour enflammer les esprits et détourner les regards du reste du tableau."

Et en effet, j'ai toujours lu et entendu dire que les vaillants marins du Vengeur avaient tous sombré en criant : "Vive la République" !

Le Commandant du Vengeur échappa au naufrage et le 11 Août (23 thermidor), il débarqua à Roscoff à son retour d'Angleterre. Voici comment la Municipalité rendait compte de cet évènement aux Représentants du Peuple à Brest

" Le Républicain Renaudin, Capitaine du Vaisseau le "Le Vengeur" coulé bas dans le dernier combat naval vient d'aborder sur nos côtes. Il se rend près de vous pour vous rendre compte de son évènement. Il nous a déposé un sac contenant des lettres et papiers que nous vous adressons. Nous nommons deux de nos concitoyens, Aubert et Benoit pour accompagner jusqu'à Brest le Jeune Frédéric Richer de Noirmoutier, également débarqué avec le Capitaine Renaudin. "

DECLARATION DU COMMANDANT DU VENGEUR A SON DEBARQUEMENT A ROSCOFF

Cette déclaration est écrite de la main même du commandant **Renaudin**, sur le Journal de Police (feuillet 47)

" Le Capitaine des vaisseaux de la république française, commandant le vaisseau le Vengeur lorsqu'il a coulé en combattant avec l'escadre anglaise ayant été sauvée par un canot d'un vaisseau ennemi et fait prisonnier en Angleterre au cosionement de la Vistock. Certifie que je suis débarqué avec mon fils à Roscoff le 23 thermidor ayant été échangée pour le capitaine Gorge Oakes. "

Le 23 thermidor L'an 2ème de la République une et indivisible - Renaudin cpt de vaisseaux. "

RAPPEL A L'ORDRE

Le 28 Thermidor (15 août), le District rappela à l'ordre la Municipalité qui s'était servie du cachet "Le Roi" après avoir juré d'exécuter la Tyrannie et les Tyrans".

Bons princes cependant, les administrateurs proposaient de lui commander un cachet républicain chez Quémar, graveur à Morlaix.

FETES CIVIQUES AU TEMPLE DE LA RAISON

L'église désaffectée était devenue, comme Notre-Dame de Paris, le temple de la **Déesse de la Raison**, dont on célébrait le culte avec une certaine solennité, d'après ce mémoire du 22 thermidor (9 août) "

Bon pour une livre dix sols dus au citoyen Guyader pour fourniture de dix cercles employés pour la célébration de la fête civique du 10 août, laquelle somme lui sera payée par le citoyen Picrel aîné, payeur pour la Commune.

De plus sera payé à Marianne Greunen vingt sols pour fil à voile pour même emploi."

Et le 3 septembre (vieux stile) Yves Provost reconnaissait avoir reçu du citoyen Picrel aîné la somme de 20 livres pour les mois de Juillet et Août (vieux stile) pour avoir eu soin pendant ce temps du " Temple de la Raison"..

LE COMMERCE DE LIN .

Le **commerce de la graine de lin** dont Roscoff tirait un grand avantage, qui fournissait à la Bretagne le moyen de produire ses toiles si répandues; était fait par commission dans cette -ville, où dix bâtiments de 2 ou 300 tonnes transportaient cette marchandise, de Riga, de Lübeck, de Dantzick, de la Pomeranie Suédoise. Ce commerce était un objet de 500.000- livres, par les plus fortes années." (**Cambry, voyage dans le Finistère** , 1794..)

Quand les soldats de la République se furent emparés des **villes hanséatiques** (ligue des villes commerciales de l'Allemagne du Nord-Ouest, a la tête desquelles était Lübeck) - **voir carte** , et que la Convention nationale eut décrété le 16 thermidor an 2 (3 août 1794) que "les sommes dues aux habitants des villes d'Hambourg, Lübeck, Dantzic, Brème et Ausbourg seront exemptées du dépôt ordonné" Roscoff, craignit de voir le commerce des graines de lin prendre fin.

Une lettre de la Municipalité aux Représentants du Peuple à Brest; exposait ainsi. Les doléances, à la date du 1er fructidor (18 août). : " De temps immémorial, les bâtiments

Lubekois, débarquaient annuellement en notre port des graines de lin : Elles arrivaient dans l'hiver, et toujours à temps de la semence dans nos terres. "

" Personne ignore l'importance de cette culture précieuse pour alimenter les filatures, les manufactures de toiles et fournir en ce moment aux besoins du peuple et des armées. Nos concitoyens marchands qui faisaient le commerce des graines de lin avec Lübeck nous demandent (d'après le décret du:16 thermidor) s'il ne leur serait pas permis de continuer à faire tirer à l'ordinaire des graines de lin de cette ville hanséatique. Ils désireraient attendu que la saison s'avance pour pouvoir faire leurs demandes, une autorisation suffisante."

n° 206 - Octobre 1966

CHAPITRE VI - ANNEE 1794

LA CHAPELLE DE SANTEC

Le 25 fructidor (10 Septembre), la Municipalité de Roscoff signala au District que "la chapelle supprimée de Santec a besoin de réparations pour loger de nouvelles troupes arrivées"...

ENCORE LES CLOCHES

Le 2 Vendémiaire an 3 (23 Septembre 1794), la Municipalité écrivit cette lettre au District :

" Citoyens administrateurs, par votre lettre du 26 fructidor vous nous demandez encore nos cloches. Vous savez que notre Commune fut l'une des premières à vous faire l'envoi des siennes à Morlaix. Nous en avons des preuves dans vos différentes lettres et dans votre reçu du 15 frimaire. Il ne nous reste d'autres cloches que celle du décadi et celle des quarts d'heure de l'horloge que vous aviez cédée, par votre lettre du 8 pluviôse."

ENCORE L' ARGENTERIE DE L' EGLISE

Une réponse aussi fière que celle faite au district fut adressée au Comité des Finances de la Convention Nationale, le 20 vendémiaire an 3 (11 Octobre)

" Une lettre du 16 de ce mois de l'agent national près le District de Morlaix nous prescrit, en vertu d'une lettre qu'il a reçue du Comité de Législation, d'envoyer au Comité des Finances les comptes relatifs à l'argenterie de la cy-devant église. Le District a tous nos comptes à cet égard ainsi que les états de nos quatre envois précédents en or et argenterie. Cy-joint est copie d'une lettre du 23 fructidor au même agent national pour lui demander à faire notre dernier envoi d'argenterie de nos églises fermées. Salut et fraternité."

UN PEU DE TOUT, A PROPOS DE L'AMELIORATION DU PORT

Du Décadi 20 Vendémiaire an 3 (11 Octobre 1794) cette étrange délibération :

" Le Conseil général délibérant sur les travaux publics.. considérant qu'après de longues années infructueusement écoulées à solliciter des intendants de province, de leurs agents subalternes et de l'échevinage de l'ancien Régime une grande route entre Roscoff et Paul de Léon ; l'intrigue, la Jalousie, l'incurie des Besoins du peuple, se trouvèrent constamment en opposition à nos justes demandes. Il n'y eut pas jusqu'à un Seigneur temporel mitré et des portes-aumusses fieffés qui, oubliant leur institut primitif, se jouèrent de nos intérêts commerciaux et étouffèrent notre industrie en l'accablant de droits onéreux du produit desquels on n'a jamais rendu un compte ; notre païs fut tôt après encore le jouet d'une autre intrigue enfantée par la noblesse qui s'empara de la confiance des commerçants et de leurs bourses sous le prétexte aller faire extirper ces droits aussy ineptement imposés sur le commerce des vins, eau-de-vie et graine de lin ; les intérêts de l'orgueil furent soignés, ceux du commerce furent sacrifiés."

“ L'aurore de la liberté vient ce nous faire jouir, en moins d'une année, d'une grande route entre Roscoff et Paul-Léon, nos communications sont ouvertes avec l'intérieur. C'est un

espoir prochain de voir notre commerce s'étendre, mais pour l'agrandir davantage, il faut que les concitoyens tournent leurs vûes sur l'amélioration du port (projet de construction d'une nouvelle Jetée)."

ARGENT DE LA FABRIQUE

La fabrique de l'église avait en caisse à cette époque une somme de quatre mille livres. Savez--vous le moyen ingénieux que proposa la Municipalité pour l'emploi des fonds ? Je laisse la parole à nos Bons Municipaux :

“ 30 Brumaire an 3 (20 Novembre 1794). Provoqués par les réclamations les plus justes, écrivaient-ils au District, nous vous demandons que vous nous autorisiez à employer, quatre mille livres provenant de la fabrique de cette commune à la plus prompte réparation de nos pavés (des rues et non de l'église). Nous en garantissons l'employ qui sera fait avec la plus stricte économie. L'objet est urgent, et nous vous prions de statuer. Nous chargeons le citoyen Sacher, notre collègue, de rapporter votre approbation".

La réponse ne tarda pas à venir. Pauvres officiers municipaux ! Quel nez ils firent à sa lecture :

" Pol Léon le 8 frimaire an 3 de la République (28 Nov.1794)

Citoyens, la loi du 13 Brumaire an 2 a mis sous la main de la Nation tous les biens appartenants aux fabriques. Je vous prie en conséquence de faire verser au Bureau de l'Enregistrement à Pol-Léon les fonds existant dans le trésor de la fabrique de Roscoff. Leur plus longue stagnation ne pourroit être que préjudiciable aux intérêts de la République. Le Vérificateur de l'agence nationale Roussin. "

REGLEMENT DU COMPTE DE LUSLAC

Le 1er frimaire (21 Novembre 1794), la Municipalité adressa au District le billet suivant :

" Nous vous adressons copie d'un procès-verbal de nos commissaires, constatant l'état actuel du presbiterre, vous observant, si vous le jugé convenable, d'arrêter aux mains du Trésorier de l'administration ce qui. peut rester dû à l'ex-curé Luslac pour faire face aux dégradations et aux manquants, avec ordre de faire vuidier le tout. Salut et Fraternité. Il

Le pauvre "Curé intrus" avait donc dû prendre le large ! Le culte de la Déesse Raison n'avait pas besoin de prêtre, fut-il "citoyen curé constitutionnel". En s'en allant il n'avait pu s'empêcher une fois de plus, de prendre exemple sur le gouvernement révolutionnaire. Il avait pillé le "presbiterre" au point d'obliger la Municipalité à faire saisir son traitement pour "faire face aux dégradations et manquants."

(En Décembre 1794, Luslac déclarait se retirer à St Renan. Il mourut vicaire au Drennec le 22 Janvier 1806).

PRISONNIERS FRANCAIS

Le 3 frimaire (23 Novembre 1794), arriva sur rade un navire "américain" Ce 100 tonnes, "**Capitaine Torran**".

Le navire avait à son bord 41 prisonniers français venant d'Angleterre et des Colonies.

RECLAMATION CONTRE PICREL, L'AINE

Le 13 frimaire (3 Déc 1794), le Citoyen Roussin, receveur de l'enregistrement à Pol-Léon, recevait une lettre de la Municipalité lui dénonçant le sans-gène de Picrel l'ainé, receveur des biens de la fabrique, qui avait remis son compte de gestion aux Bureaux de l'Enregistrement sans l'avoir soumis au Conseil général de la Commune.

Notons que le 19 Brumaire an 4 (10 Nov.1795), Picrel l'aîné répliquait en déposant au Bureau de la maison Commune un paquet de bons et de quittances au soutien du compte qu'il a rendu au conseil général de la Commune le 18 brumaire an 3 en sa qualité de régisseur provisoire de l'église de Roscoff.

Le District de Morlaix le 9 nivôse dernier l'a totalement déchargé de tous autres objets et de rendre d'autres comptes ni inventaires de la dite église.

En conséquence il déclare formellement, protester contre tous les écrits et libellés insidieux et malhonnêtes d'une partie de la dernière municipalité, consignés sur les Registres, qu'il voue au mépris qu'ils méritent. Sa présente déclaration pour lui servir ainsi qu'il appartient.

Requérant acte et du dit dépôt pour lui valoir et servir que de raison et a signé :

Picrel L'ainé. (Journal de Police - folio 36).

LE DECADI

Symbolisant une rupture avec l'ordre ancien, où l'ère dite vulgaire, l'élaboration du calendrier républicain a demandé plus d'un an de débats auxquels ont participé David, Monge, Chénier, Romme et Fabre d'Eglantine.

Le projet définitif est adopté le 24 Octobre 1793, avec effet immédiat pour les usages civils, le début de la nouvelle ère est fixé au 22 septembre 1792, jour de la proclamation de la République, qui devient ainsi le 1^{er} vendémiaire an I.

Le début de chaque année, correspond au jour de l'équinoxe vraie d'automne pour l'observatoire de Paris (qui correspond au passage du soleil par le plan de l'équateur), où la durée du jour est égale à celle de la nuit, ce qui selon les années peut correspondre au 22, 23 ou 24 septembre, date qui est fixée par décret.

Selon un découpage qui se veut rationnel, chaque année est divisée en 12 mois de trente jours, année complétée par 5 jours appelés sansculotides, la période bisextille est appelée franciade et à chaque années bisextille, on ajoute un jour appelé jour de la Révolution.

Les subdivisions

Les 12 mois portent désormais des noms les situant selon les saisons ou les productions de la terre :

- **AUTOMNE**
Vendémiaire (Septembre/Octobre) : Des vendanges.
Brumaire (Octobre/Novembre) : Des brouillards et des brumes basses qui sont la transudation de la nature.
Frimaire (Novembre/Décembre) : Symbolise le froid.
- **HYVER**
Nivôse (Décembre/Janvier) : De la neige qui blanchît la terre.
Pluviôse (Janvier/Février) : Des pluies qui tombent avec plus d'abondance.
Ventôse (Février/Mars) : Des giboulées et du vent qui vient sécher la terre.
- ***PRINTEMPS**
Germinal (Mars/Avril) : De la fermentation et du développement de la sève.
Floréal (Avril/Mai) : De l'épanouissement des fleurs.
Prairial (Mai/Juin) : De la fécondité des récoltes des prairies.
- **ETE**
Messidor (Juin/Juillet) : De l'aspect des moissons dorées qui couvrent les champs.
Thermidor (Juillet/Août) : De la chaleur tout à la fois solaire et terrestre qui embrase la terre.
Fructidor (Août/Septembre) : Des fruits que le soleil dore et mûrit.

Chaque mois est divisé en trois parties égales appelées décades et les dix jours qui les composent sont désignés par :

- Primedi (1, 11 et 21),
- Duodi (2, 12 et 22),
- Tridi (3, 13 et 23),
- Quartidi (4, 14 et 24),
- Quintidi (5, 15 et 25),
- Sextidi (6, 16 et 26),
- Septidi (7, 17 et 27),
- Octidi (8, 18 et 28),

- Nonidi (9, 19 et 29)
- Décadi (10, 20 et 30).

A chaque quintidi correspond un animal domestique avec un rapport précis à la date de l'inscription (ex : la Truite pour le 15 fructidor).

A chaque décadi correspond un instrument aratoire (ex : la fourche pour le 20 prairial), le décadi est en outre un jour de repos, ce qui n'a pas été sans contestation, car avec le nouveau calendrier, le nombre de jours de repos passe ainsi à 41 contre 52 auparavant (le repos dominical a été rétabli sous le consulat).

Aux autres jours correspondent des termes rappelant les productions de la nature (faune, flore etc.), ce qui selon le législateur permettrait à tous les citoyens " de faire insensiblement et sans s'en apercevoir une étude élémentaire de l'économie rurale, les noms de ses vrais trésors..."

Les 5 jours supplémentaires (fêtes sanculotides) portent quant à eux respectivement les noms de :

De la vertu, Du génie, Du travail, De l'opinion, Des récompenses. Une faible proportion de la population a cependant puisé dans ce calendrier pour choisir les prénoms des enfants. Le calendrier Républicain, élaboré en pleine rupture avec l'ordre ancien et en pleine déchristianisation est rapidement tombé en désuétude, étant surtout utilisé par l'administration. Il sera définitivement aboli sous l'empire le 11 nivôse an XIV (1er janvier 1806).

[Voir Calendrier révolutionnaire - Calendrier de conversion - par Decadi](#)

Le jour chômé et férié de la Révolution n'était pas célébré assez solennellement, à en croire les officiers municipaux, qui exposaient leurs doléances à Saillour agent national auprès du District

"1er frimaire (21 Novembre) - Républicain, nous te présentons nos réflexions, elles tendent à rendre les séances du Décadi plus fréquentées. Nous voyons avec peine que principalement ceux qui doivent tout à la République et qui sont salariés par elle négligent de prêcher d'exemple. Fais en sorte, nous t'en conjurons, de porter l'administration à rejeter ses arrêtés et ses proclamations

- 1°- que tous fonctionnaires publics quelconques y assistent,
- 2°- que les chefs militaires et les employés de marine et des Douanes, les défenseurs de la patrie, leurs familles couvertes des secours de la nation et tous ceux qui ont obtenu leur liberté de la Justice nationale, y viennent tous se pénétrer de leurs devoirs, en écoutant la lecture des lois qui assurent leur bonheur. Qu'enfin, le Décadi soit le Jour de la Marine républicaine, pour les Jeunes pour apprendre à adorer la patrie, et pour les vieux pour tâcher d'extirper et d'oublier leurs préjugés en se ralliant tous autour du lieu sacré de la Loy. Salut et Fraternité."

DU GENIEVRE A LA TROUPE

Le 21 frimaire (11 Décembre) la Commune demanda aux Représentants du Peuple à Brest l'autorisation de : "distribuer aux braves frères d'armes quatorze pots de genièvre, et vingt ballots de tabac en carottes (pesant 870 livres) saisis en pluviôse sur le cutter anglais "JANUS", capitaine Scott. Et que les représentants du Peuple se rassurent : on n'en fera distribution économique qu'aux militaires de garde sous les forts et batteries les plus exposées à l'intempérie de la saison."

LETTRE D'UN SOLDAT DE LA REPUBLIQUE

Pour clore l'année 1794, voici une curieuse lettre, adressée par un soldat de la République à ses parents.

Nous en respectons scrupuleusement l'orthographe et d'abord l'adresse :

L'aprésente soit rendue aûsy toyen henry Le Corre

démeurent à roscau

Département du fisnister

District de Lendernaû

Proche St Paule de lion

Et maintenant le corps de la lettre :

" Faite a hennebond Le 7 Pluvios Landeuxièmmme de La république Et un indivizable 1794 (26 Janvier)

“ M'ontrès cher parents Ets Matrès cher Mère ainsy que mais frère ets soeurre Oncle Ets tante tous Parents ets Amis. Je vous écris cest lignes pour minformé de létat de votre santé, à tous, pour la mienne et fort bonne grace adieu, Je souhaite que L'aprésente Lettre vous trouve tous en bonne santé, Voila tous ce que vous désiré. Je vous diré pour nouvelle que voila plusieurs Lèttres que Je vous écris sans avoir û de réponce.

Je seroits charmé desçasoir pourquoy, ille me semble que le papier plumme et l'angle et fort rare dans le payie, puisque vous me donné point de réponce.

" Mais Jespèrre en avoirre aussy tôt cette présente Lèttre reçûe. Ainsy Je vous prie m'on très cher père ets très cher Mère frère ets soeurre tous parents ets amis de me faire réponse au plus vitte à lh'aûtelle de la grande Maison à Hennebond.

“ Je été pendent d'eux m'oy bien m'alle d'une blessûrre que javoit û le malheur da frappé à Rouan dans la Jambe gauge, mais dieu Mlrcy je suis bien guerri.

" Sça na pas peut m' anpeché de suivre l'armé pour défendre la patrie et pour combattre les brigand et les ennemy.

“ Nous somme à la veille d'epartirre pour Tourre. Ainsy cest pourquoy que je désirre avoir de vos nouvelle. Nous somme venus a Hennebond pour changé dairre voyant que mon maitre étoit malade aprèst le combat du dernier attaque a Savenay dont nous avons û ledessus après avoir û combattue pendants vint deux heûrre de temps dont nous avons détruy deux dix mille sans comté les noyé. Cette par la que nous avons û le pirre. Je vous marque pas la misérre que nous avons û à les poursuivre Jour ets nuy sans boire ny sans m'angé. Actuellement ille sont presque tous détruy.

" Je vous prie deme donné des nouvelle due payie Mais assurance de respect a tous mais parents ets amis.

" Je finy en vous embrassants tous dûe profond de mon coeur M'ontrès cher père ets très chère mairre frère ets soeurre oncle ets tante cousin,ets couzine tous parents ets amis. Je demande aussy des nouvelle dem'on frère.

Joseph LeCorre.

" Je vous prie d'anbrassé pour moy Guillou postaique et françois roignante. Vous demande cy glaude daiigue et a la maison. "

(glaude daiigue, c'est-à-dire Claudaïk, petit Claude ; Guillou postaique, c'est-à-dire Guillaume Postec)

L'année 1794 fut l'année sanglante et jusqu'au 9 thermidor (26 Juillet) époque de la chute de Robespierre, non seulement les prêtres, les nobles et ceux qui les cachaient, mais aussi les membres du Conseil général du Finistère, qui les premiers avaient persécuté le clergé, portèrent leur tête sur l'échafaud.

La poursuite contre les prêtres fidèles continuait avec acharnement.

CHAPITRE VII - ANNEE 1795

LES SCULPTURES DE L' EGLISE

Les Révolutionnaires, disions-nous, faisaient argent de tout, et leur appétit était insatiable. Les officiers municipaux de Roscoff, après leur avoir déjà donné les cloches, les vases sacrés, les effets d'argent et d'or, les ornements et linges de leur église, se proposèrent une fois de plus d'essayer d'assouvir cet appétit en leur livrant les sculptures dorées de l'église.

" Dans notre. ancienne église qui nous sert depuis longtemps pour nos assemblées de décadi, écrivaient-ils au District le 16 Nivôse an 3 (5 Janvier 1795), il existe des autels chargés de différents morceaux de sculptures dorés dont nous ne connaissons point la valeur. Suivant la loi nous avons empêché à ce qu'on n'y mit la main pour les détruire, et d'après l'avis que nous donne le citoyen Cambry chargé par le Comité de prendre des renseignements sur tous objets d'antiquité de cette espèce, et desquels on pouvait peut-être tirer quelque parti lucratif. Il serait donc urgent d'y pourvoir. Le citoyen Pascal l'aîné de cette Commune nous a été désigné pour savoir ôter les dorure et en tirer quelque chose. Comme cette découverte peut devenir très utile, nous vous la transmettons. Salut et Fraternité. "

Les Roscovites qui sont si fiers de leur belle église et des magnifiques sculptures sur bois qu'elle contient, doivent savoir que leurs grands Ancêtres ne sont pour rien dans leur conservation. Si on les avait écoutés, nous n'en verrions plus la trace !

Monsieur Le Corre ajoute :

" L'autel de l'Eglise de Roscoff est surmonté d'un magnifique rétable en bois sculpté (et doré), ouvrage d'un Hollandais du 17ème siècle, qui semble avoir été dérobé à la chapelle de Versailles (dictionnaire de la France : De St Fargeau). Si l'autel échappa au Vandalisme il n'en fut pas de même des statues des Saints qui ornaient l'église. On les brûla sur la place. L'un des ouvriers qui aidaient à les enlever de leurs piédestaux tomba de son échelle et se cassa la jambe : son nom ou plutôt son surnom est venu jusqu'à nous : on l'appelait Jean Cahou.

Le responsable du Bulletin Paroissial ne partage pas le sentiment de Monsieur Le Corre sur l'origine du maître Autel. On en reparlera un jour.

n° 207 - Novembre 1966

DOCUMENTS SUR ROSCOFF - (cahiers de Mr Le.Corre)

A PROPOS DE FOIRES ET MARCHES...

Relevons cette curieuse délibération de Conseil du 15 nivôse an 3 (4 Janvier 1795)

" Cette Commune avait le droit incontestable avant 1759 d'avoir ses foires et marchés ; ce port a usé de ce droit ancien en vertu des Lettres patentes de 1600 de Henry IV, portant titre et faculté d'avoir six foires par an à Roscoff. Ces lettres patentes furent de rechef confirmées par autres Lettres patentes de Louis 14 en 1649 qui n'ont été depuis aucunement supprimées ny abrogées. "

" Si les foires et marchés ont discontinué de temps à autre, et à des distances éloignées, ces causes accidentelles et de force majeure ne peuvent être attribuées qu'à ces cessations momentanées de commerce et de navigation ; et encore ces causes mêmes dans le malheur des habitants ne leur sont qu'honorables et doivent attirer sur eux en ce moment l'équité protectrice de nos Représentants, parce que les cessations de commerce et d'industrie n'ont été occasionnées que par les guerres et les désastres publics, étant prouvé que Roscoff s'est vû pillé, saccagés incendié par les ennemis de l'États notamment en 1374, où tous les habitans furent dispersés ou massacrés.

En 1404 la bonté de son port, sa proximité du Chanal de l'isle de Batz, son site avantageux à tout égards pour la navigation semblèrent y rappeler la fortune et la population. Son énergie se ranima et le brave du Penhoat, amiral de Bretagne, y rassembla et avituilla les forces navales avec lesquelles il battit celles des Anglais à la hauteur de Saint Mahé fin-de-terre, dans l'Iroise, devant le Conquet, à l'entrée de la baie de Brest, "

" Successivement dans les siècles postérieurs le port de Roscoff n'a cessé d'avoir le malheur d'être victime et des désastres des guerres et du Virus pestilenciel aristocrate pontifical et d'intendants de province qui ont épuisés et ruinés les familles."

" Chaque guerre a enseveli ses habitants dans la misère et le néant ; et encore dans la guerre de 1758 la plupart de ses gens de mer trouvèrent leur tombeau dans les prisons du Tiran d'Angleterre."

" L'Influence dominatrice des Evêques Seigneurs de fief de Roscoff n'a que trop rigoureusement commandé l'extinction de nos marchés pour les concentrer à Paul-Léon, où du fond de leur palais et secondés par leurs suppôts, clerks et laïques ils conjuroient contre la liberté de leurs pauvres vassaux"

" Fureurs des guerres et par conséquent ruine et extinction des familles commerciales, domination fallacieuse et usurpatrice d'un Monseigneur à Crosse et à mître : telles sont les causes graduelles et trop constantes de l'extinction des foires et marchés à Roscoff. "

" Résumé : Relâches continuelles des flottes nombreuses et vaisseaux d'escortes entrantes et sortantes de la Manche, qui réclament à chaque posée des rafraichissements et des vivres. "

" Permanence active de la garnison et détachement tant à Roscoff qu'à l'isle de Batz et postes environnants."

" Population précieuse d'une pépinière de gens de mer à Roscoff et à l'isle de Batz ainsi que des comunes riveraines pour le débit des denrées et la libre circulation des subsistances."

" Le droit ancien et de fait d'avoir foire et marché à Roscoff avant 1789"

“ Le considéré et l'agent national oui,
Le Conseil Général arrête d'adresser copie de cette délibération et copie du titre de 1649 portant droit de foires seront sans délai adressés aux Représentants du peuple français en mission dans les Départements à l'effet d'obtenir d'eux l'approbation de faire continuer les foires et marchés.”

" Fait et arrêté en Maison commune les Jours, mois et an que devant : Guibert maire, Heurtin Yves, Alexis Daniélou, François Séité, Joseph Créac'h, officiers municipaux, Claude Bernard, François Séité, Alexandre Péron, François Quéméner, Charles Le Mat, Hervé Grall et Racher, notables ; Jean-Jacques Mège agent national, Yves Prat secrétaire-greffier." ...

Les Municipaux de Roscoff n'obtinrent pas de leur délibération l'effet qu'ils en attendaient.

Le 21 fructidor an 11, 8 Septembre 1803, ils adresseront au sous-préfet une demande analogue de "rétablissement des six foires octroyées sous la régence d'Anne d'Autriche, mère de Louis XIV."

Leur voeu adressé au Directoire sera exaucé sous le Consulat.

Le 20 Brumaire an 14 (1er Novembre 1805), Napoléon . Bonaparte, premier Consul, rétablit les six foires de Roscoff, qui furent fixées aux :

- 17 Brumaire,
- 17 Nivôse,
- 17 Ventôse,
- 17 Floréal,
- 17 Messidor
- 17 Fructidor.

UN DESERTEUR

Tous les soldats de la Révolution n'avaient pas tant de goût à l'ouvrage que Joseph Le Corre, dont nous avons publié une lettre du 7 pluviôse an 2.

Plusieurs se dérobaient à la circonscription, ou une fois incorporés désertaient. C'est ce dernier parti qu'avait pris Mathurin Pleyber qu'à la date du 15 ventôse (5 Mars) la Municipalité chercha en vain au domicile de ses parents.

D'autres Roscovites, en revanche, s'offraient volontairement à la patrie. Le 20 ventôse (10 Mars) la Municipalité annonçait triomphalement au District que "cinq Jeunes gens de Roscoff se sont fait inscrire pour l'Ecole Navale révolutionnaire."

RETOUR DE PRETRES INSERMENTES

Les mesures si barbares, prises contre les prêtres fidèles, avaient quelque peu perdu de leur sévérité draconienne après la chute de Robespierre. Dans l'opinion publique, il s'était opéré un revirement assez prononcé contre ces lois cruelles, et le 'gouvernement se trouva par suite dans la nécessité de les atténuer.

Le Représentant du peuple près les côtes de l'Ouest BRUC, lança, le 19 Ventôse an III (9 Mars 1795) une proclamation, sans donner une liberté complète d'exercer le saint ministère aux prêtres qui se tenaient cachés, leur permettait néanmoins de quitter leurs retraites et de se produire au grand jour, en déclarant dans les mairies où ils fixaient leur séjour. Aussi bien, plusieurs ecclésiastiques, s'empressèrent-ils de profiter de la dite proclamation dont bénéficièrent également un grand nombre de personnes qui n'avaient pas émigré.

Le 9 germinal (29 Mars) Monsieur Nicolas Marie MOAL ex-vicaire de St Pol se présentait le premier à la mairie de cette ville; déclarant qu'il fixait son domicile en cette commune : acte lui fut décerné de sa déclaration. Le lendemain Mr Jacques Marie MATHEZOU, ex-chanoine de Léon et Mr Elie CORRE, ex-recteur de Saint Pol, venaient faire la même déclaration.

Ces événements troublèrent profondément les officiers municipaux de Roscoff. A la date du 11 germinal (1er Avril), ils écrivaient en effet cette lettre au District :

" Il nous parvient des rapports de tous côtés que notamment dimanche dernier (vieux stile) il s'est dit trois messes à Paul-Léon avec Bénédiction des Rameaux, l'une chez la dame de Kerisnel Coatlez, par le prêtre Moual, l'autre chez la veuve Kerlizien par Corre ex-recteur de la même ville; et la troisième au manoir de la Villeneuve par l'ex-chanoine Mathésou.

" Ces trois ministres viennent de reparaître publiquement, on assure d'ailleurs que l'on s'est adressé à vous pour obtenir pour l'exercice du culte, l'église Saint Pierre."

" Comme la Municipalité de Paul-Léon ne nous a rien communiqué et que nous devons supposer que vous lui avez donné quelques instructions sur la conduite à tenir en pareil circonstance, nous vous invitons à nous en faire part afin de régler notre marche uniformément sur ce qui se passe ou pourrait se passer autour de nous sur les objets qui tiennent de si près la tranquillité publique. "

" Nous ne faisons point de doute que la plupart des habitants des deux sexes de notre Commune, éveillés par les événements, ne forment les mêmes vœux pour l'exercice de leur ancien culte ; et pour être à portée de les satisfaire autant que la loi peut le permettre d'après ce qu'ils ont appris par la proclamation de l'adresse annonçant la pacification de la Vendée où il est dit "L'exercice paisible de votre religion vous est accordé ; vous pouvez user avec sécurité de ce droit imprescriptible qu'on n'avait pu vous arracher sans méconnaître les vôtres, il vous est libre, dès ce moment d'offrir à l'Etre suprême, d'après vos anciens usages, vôtres hommages et votre reconnaissance."

" Dans les suppositions, que nous croyons très prochaines en réalité, de voir reparaître icy ces prêtres, devons-nous ou bien n'est il seulement que loisible d'exiger le serment civique de fidélité à la République. S'ils se refusaient, n'est il pas à présumer qu'ils n'en diront pas moins leurs messes dans des maisons particulières plus ou moins isolées, sans même en prévenir les autorités constituées ; si alors celles-cy s'y portent sur l'avis et les couleurs prétextés d'un rassemblement inconnu, n'est-il pas clair que si le culte est toléré ailleurs, des artisans de discorde, des souffleurs de haines et de vengences n'insinuent au peuple qu'on veut terroriquement leur ravir icy ce qu'on accorde et tolère dans d'autres endroits; si enfin la permission officielle et authentique de ce culte peut être donnée ou seulement s'il ne s'agit jusques encore que d'une simple tolérance à l'égard de ces prêtres, dans ce cas, dis-je, qu'on permette ce culte, n'est-il pas plus prudent qu'il s'exerce dans un local public mais fermé selon la loi pour tous les côtés, plutôt que d'en abandonner l'exercice dans des maisons ou recoins isolés comme des écoles buissonnières d'Albi et des Sévennes, et par certains (cotés) mêmes plus exaspérantes et plus fanatisantes que toutes les autres ?"

" Pour consilier tous ces objets nous députons vers vous l'un de nos membres afin qu'il nous rapporte votre réponse à la présente. Salut et Fraternité

P.S.- Il a été lu ici, à la garde montante de ce Jour, une lettre imprimée, signée Gautier ex-recteur, envoyée par le général divisionnaire au Commandant de cette place. Si vous en avez quelques imprimées, vous voudrez bien en donner au porteur."

REPARATIONS A L'EGLISE

A la date du 21 ventose (11 mars 95), nous trouvons ce devis de réparations à faire à l'église :

“Réparation du Temple (de la Raison)

“ Nous soussignés Jacques **Kerenfors**, membre du Conseil général de la Commune nommé avec Joseph HAMON, couvreur, pour aller vérifier, et constater l'état des dégradations que par la voye publique la municipalité a appris avoir été supportées par l'Edifice national, la cy-devant grande.église de Roscoff, nous nous sommes d'abord transportés chez PICREL l'ainé, marguillier en charge, comptable de la fabrique pour l'inviter à nous accompagner. Lequel nous a déclaré ne pas y accéder et ne vouloir être présent à nos opérations dont il n'entendait nullement se mêler ; d'après ce refus et cet abandon de la part de ce marguillier nous nous sommes rendus au Temple à l'effet de suivre notre commission et de ne pas laisser dégrader davantage cet édifice national dont la Couverture a essuyée des dégradations qui sont les suites des gros temps et neiges extraordinaires de cet hiver ” (et de l'enlèvement du plomb, expédié au District, citoyen officier municipal !!!)

“ Nos avons vérifié et constaté que la ditte couverture en ardoise du côté du nord est percée en six endroits et comporte une réparation d'onze toise ; que du côté du sud il y en a deux et une sur la sacristie ; nous estimons la toise à 25 livres y compris les fournitures et les ardoises qui appartiennent à l'église. Ce qui fait au total 14 toises, Déclarons que si ces opérations ne sont exécutées promptement, les trous de la ditte couverture augmenteront considérablement et qu'elle pourra s'assoler, la.pluie endommageant et pourissant les lattes et la charpente, et que même déjà l'eau filtre et tombe en abondance au dedans de l'église servant au décady, le long des murs et des colones et dans le cas de les endomager et ruiner, ce qui a été apperçu en plein décadi.”

" Fait à Roscoff le 21 ventose an 3ème

" Joseph HAMON, Jacques **Kerenfors**,, "

La réparation du. toit fut faite malgré la bouderie de PICREL :elle coûta 343 livres qui furent versées au couvreur Joseph HAMON le 3 floréal (22 Avril).

L'INVENTAIRE DES ARMES

L'inventaire des armes qui se trouvaient au dépôt de la Municipalité fut fait le 2 prairial (21 Mai).

Il y avait :

- 19 fusils sans bayonnettes
- 10 fusils avec bayonnettes
- 3 pistolets
- 1 Piérier d'une livre
- 3 Piériers pour la patache
- 4 Espingoles + 6 Espingoles
- 44 Piques.

ENVOI AU DISTRICT DES EFFETS DE L'EGLISE ET DES CHAPELLES

Ce dernier envoi, peu conséquent, fut fait le 10 pzarial (30 Ma~i 1795). Il n'était resté à Roscoff que quelques linges et un ornement de soie blanche, garni de dentelle et galon d'or, pour l'usage du curé LUSLAC, sans doute...

Quant à la chapelle de Santec elle ne participa à cet envoi que pour les objets suivants :

- 7 nappes d'autel,
- 9 morceaux de toile pour couvrir les calices,
- 2 paquets de toiles de différentes grandeurs
- 3 aubes."

Il est vrai qu'elle avait été cambriolée !...

Et pourtant la Municipalité s'était faite prier avant de s'exécuter... une dernière fois. Elle avait en effet reçu quelque temps auparavant cette lettre peu tendre :

Domaines nationaux - Liberté, égalité, fraternité.

Force au gouvernement révolutionnaire.

Morlaix le 23 Germinal (13 Avril) de l'an 3ème de la République une et indivisible.

Les administrateurs du District de Morlaix aux officiers Municipaux de la Commune de Roscoff.

" C'est donc en vain que nous vous avons demandé par nos différentes circulaires l'exécution des lois des 8 et 18 frimaire l'an 2 ème et de l'arrêté du Comité de Salut public du 30 floréal même année. Nous vous déclarons donc pour la dernière fois que si vous ne déposez pas au _ Directoire de ce District, sous le délai de quinzaine au plutard, tout ce qui vous reste d'argenterie, de linges et ornements d.'églises et de chapelles de l'arrondissement de votre Commune, nous agirons vis-à-vis de vous par toutes les voies de rigueur. "

On a voulu nous insinuer que plusieurs Municipalités dont on vous dit du nombre, ont été assez faibles ou assez inconséquentes, malgré les dispositions de la Loi du 3 Ventôse et celle du 2ème jour des Sansculottides derniers, de fournir à différents ministres des vases et ornements pour l'exercice de leur culte. Nous ne vous cachons pas que si nous étions réellement persuadés que vous fussiés coupables de pareille contravention à la Loi, nous serions forcés, avec regret, de sévir contre vous, mais nous croyons trop dans votre patriotisme et votre intégrité (Et nous donc !) pour croire que vous vous soyés exposés à une pareille coomproission. "

Signé : RAOUL, LACOUR, ROZEC, GUIOMAR "

Les catholiques de Roscoff n'eurent pas ainsi la douleur de voir vendre aux enchères les objets de leur Eglise. Ce chagrin ne fut pas épargné à ceux de Saint Pol. Après le départ du citoyen DUMAY, sujet dont la Municipalité révolutionnaire se flatta d'être débarrassée, on vendit aux enchères publiques, les ornements et linges des ci-devants églises et chapelles...

n° 208 - Décembre 1966

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

Cahiers de Mr Le.Corre

CHAPITRE VII - ANNEE 1795

LA MUNICIPALITE RELOGE...

Une fois de plus, la Municipalité changea de domicile le 10 prairial (30 Mai 1795). La maison de l'Anglais HERRIK où elle était étant en mauvais état, elle ne prit pas la peine d'y faire des réparations. Une autre maison anglaise, "Copinger", léguée par le prêtre Irlandais PRENDERGAST à sa nièce Marie Anne Clansie, se trouvait au nombre des propriétés anglaises de Roscoff confisquées par la Convention nationale. Ce fut la maison choisie, le presbytère étant occupé par les officiers de la garnison (régiment du cy-devant Angoulême).

LE BATTAGE DES BLES

Sur réquisitoire des administrateurs du District de Morlaix, la Commune de Roscoff devait fournir pour les subsistances militaires 150 quintaux de froment pur et non mélangé. C'était beaucoup, c'était même trop pour Roscoff.

Pour accélérer le versement du contingent en grains assigné dans la commune dans le magasin militaire à Paul-Léon", le Directoire du District envoya dans la campagne des soldats qui furent logés deux-à-deux dans les fermes jusqu'à la fin du battage, qui commença le 15 floréal (4 mai). Des commissaires requièrent tous les hommes disponibles et les propriétaires de blé durent payer les batteurs à raison de trois livres par jour. Conformément à l'arrêté du 4 germinal du Comité du Salut public, le 10ème des grains fut versé à St Pol avec le 10ème des farines et des légumes secs.

Remarquons en passant que le blé "battu" le 4 Mai 1795 était bien sûr de la récolte de 1794; il était "mulonné" depuis l'automne précédent.

L'ÉGLISE RENDUE AU CULTE

Ce que Maurice PRIGENT et Jean Marie LE GALL avaient fait à St Pol pour la Cathédrale et la chapelle St Pierre, un catholique de Roscoff le fit pour l'église N.D, de Croas Batz : il demanda au District et en obtint l'église pour l'exercice du culte. Voici le texte de cette autorisation :

" Morlaix le 18 Prairial de l'an 3 (6 Juin 1795); etc.

Les administrateurs du District de Morlaix aux officiers municipaux de Roscoff, d'après la demande du citoyen Jérôme QUEMENER de Roscoff (il était cultivateur au village de Ruvéc) et la proclamation des Représentants délégués dans les départements de l'isle et Vilaine, Côtes du Nord, Morbian et finistère du 23 germinal dernier, vous voudrez bien lui donner provisoirement la jouissance de la ci-devant église paroissiale de votre commune pour y exercer sous votre surveillance, suivant la disposition de la loi, le Culte auquel il est attaché.

" Vous ferez enlever et déposer aux magasins du District (c'était déjà fait; !) tous les

ornements, or et argenterie et meubles portatifs qui se trouvent dans la dite Eglise, et vous ferez en outre un inventaire des objets d'attache et non portatifs que vous laisserés dans cet édifice à la charge et sous la responsabilité dudit QUEMENER, qui s'obligera de les représenter et fournir à la première réquisition.

Signé : VERCHIN, LA COUR ROZEC, RAOUL "

LA DECADI A SAINTE ANNE ET A LA CHAPELLE DES CAPUCINS.

Le 24, les officiers municipaux annoncèrent que la commission était faite. Ils avaient laissé l'église au culte catholique pour aller fêter leurs fêtes civiles et révolutionnaires à Sainte Anne d'abord provisoirement, et ensuite à la Chapelle des Capucins.. D'ailleurs voici la réponse :

“ 24 prairial... Citoyens administrateurs... En exécution de la loi et des arrêtés et proclamations des représentants du peuple dans ce Département et ceux contigus, vous avez cédé l'église cy-devant paroissiale de cette Commune pour l'exercice du culte catholique, désignée et réclamée par une grande majorité d'habitants " et comme étant le seul local propre et le plus spacieux pour les contenir dans son intérieur, ainsy que le veut la loi, pour que rien ne paroisse à l'extérieur et que la paix et le bon ordre règne.!”

“ En conséquence la Commune dut porter les séances du décadi dans la cy-devant chapelle Ste Anne, étant le local le plus central et vis-à-vis du port. Il est vrai que cet endroit n'est pas spacieux ; aussi n'était-il que provisoirement désigné pour le décadi qui a immédiatement suivi la concession de l'église dont il s'agit...

" La cy-devant église des Capucins plus à proximité des Cultivateurs et de la Garnison et où les citoyens de la ville se feront également un devoir de se trouver nous, parû le local convenable. Il est aussi grand que l'Eglise cy-devant paroissiale, et nous désirons que l'amour de la paix, de l'union et l'exemple de la soumission aux lois que doivent partout prêcher tous ceux qui se prétendent républicains y attirent une affluance que nous n'avons cessé ce provoquer et de désirer. Salut et Fraternité."

D'ailleurs les officiers Municipaux devaient être de bonne humeur, la veille ils avaient reçu du District une somme de six mille Livres pour l'hospice.

PRISONNIERS AMERICAINS

A la lettre sur l'ouverture de l'église au culte catholique, les officiers joignirent, à l'adresse du district également, une autre lettre, où ils demandaient où expédier à Brest ou à Morlaix, cinq individus arrivés de nuit à Kerrelec. Sur la dénonciation des cultivateurs François OLIVIER et Charles BELEC ils avaient été arrêtés par les soins de la Municipalité. Leur histoire était simple et triste ; c'était des Américains qui allaient de Virginie à Londres, à bord de l' "ESPERANCE", bateau de 200 tonnes. Le bateau, chargé de tabac, avait fait naufrage le 8 Juin dans les parages d'Ouessant. Ils avaient pu se sauver dans une chaloupe.

NOUVELLE MUNICIPALITE

De nouvelles élections eurent lieu le 15 messidor (3 juillet 1795) pour le choix de la Municipalité et du Conseil général de la Commune.

Furent élus :

- **Officiers Municipaux :**
 - Michel LE SQUIN, maire
 - Quarré (d'Aligny)

- Villaucourt
- Picrel, négociant
- François Séité fils (du Téven)
- Claude Le Gat
- **Procureur** : J.M. Belloir (marchand)
- **Notables** :
 - François Jacq
 - Charles Kerbrat
 - Sébastien Godec
 - Kersauson
 - Joseph Quéméner
 - Hamon Kerbrat
 - Tanguy Jacq
 - François Prigent
 - J.J. Mège, cadet
 - Louis Saillour
 - Paul Gillet
 - Hamon Cabioc'h.
- **Secrétaire greffier** : Yves Le Roy (de) La Trochardais.

Quatre jours avant ces élections l'ancien Conseil général de la Commune, présentant sa chute prochaine, avait écrit aux Représentants du Peuple pour leur demander de maintenir le Terroriste Guibert à la tête de la Municipalité.

Je n'ai pas connaissance qu'ils eussent répondu à cette lettre.

Le 15 messidor Gérard Mège fut désigné comme Juge de paix à la place de Picrel-Kérandré.

La nouvelle municipalité installa ses bureaux dans le presbytère (comme de nos jours !), et demanda à Figuière, receveur des domaines nationaux à Paul-Léon, de vouloir bien y faire des réparations, parce qu'il y tombe beaucoup d'eau quand il pleut.

Un des premiers soins de la nouvelle municipalité fut d'étudier la comptabilité de sa devancière. Le résultat en fut l'arrestation d'AUBERT (sous chef civil de la Marine) pour dilapidations et autres causes.

Il était receveur de la Commune. L'évènement eut lieu le 19 Messidor (7 Juillet 1795). Les Représentants du peuple à Brest en furent informés et priés de pourvoir au remplacement de cet ancien membre du Comité de surveillance.

Son affaire était bonne : le citoyen Benoist ayant remis ses comptes, Aubert fut mis à la disposition du Juge de paix Coroller le 11 thermidor - 29 Juillet.

DECLARATION DE L' ABBE BOURGONNIERE ET DU P. KERAUTREST

Celle de Mr Bourgonnière est écrite de sa main :

" S'est présenté le soussigné prêtre catholique romain résidant en cette commune faisant la déclaration suivante. Les ennemis des Ministres du culte catholique-romain cy-devant détenus ou cachés à raison du refus de serment ne cessent de leur imputer d'être réfractaire- à la loi et d'insinuer qu'ils sont en révolte contre le Gouvernement. "

“ Les dits ministres ne sont point et n'ont pas été réfractaires. Une loi prescrit aux fonctionnaires publics de jurer la ci-devant constitution civile du clergé ou d'abandonner leurs bénéfices. Ils n'ont pas fait de serment, mais ils ont abandonné leurs bénéfices. Ils ont donc obéi et ne sont pas réfractaires. "

“ Ils ne sont point, ils n'ont pas été et jamais ils ne seront en révolte contre le Gouvernement. Disciples d'un Maître qui leur a dit que son Royaume n'est pas de ce monde, ils sont par principes et par état soumis au Gouvernement civil de tous les pays qu'ils habitent. Lorsque Jésus-Christ a envoyé les Apôtres prêcher l'Évangile dans tout l'univers, il les envoya dans les Républiques comme dans les Monarchies : et telle est l'excellence de cette religion toute divin qu'elle s'adapte à toutes les formes de gouvernement. Dire que le culte catholique romain ne peut s'exercer dans les républiques comme dans les monarchies c'est calomnier ce culte et ses ministres. Tels sont, et tels ont toujours été mes sentiments.

Requérant acte et copie de ma déclaration.

A Roscoff le dix messidor an 3. J. Bourgonnière, " prêtre catholique Romain. "

BLE AVARIE

Le 21 Messidor (9 Juillet 1795), la Municipalité dénonça au District les agissements du citoyen David de Morlaix qui avait donné l'ordre de mêler du blé avarié au bon grain pour les fournitures de la garnison : "la pénurie et la disette" commandaient, paraît-il, pareille mesure..

ECLAIRAGE DES RUES

Il n'était pas merveilleux à cette époque, puis qu'un règlement de police de Piez, commandant de la place, disait qu'à partir de 10 heures du soir on ne pourrait passer dans les rues qu'avec des lumières".

EVASION DE PRISONNIERS

Le 30 Messidor (18 Juillet), la Municipalité informa le District et le Représentant du peuple à Brest (Champeaux) que six prisonniers heureusement échappés des prisons d'Angleterre étaient arrivés en canot à Roscoff. Après avoir été "reçus et traités avec cet intérêts et cette distinction dûes à leur bravoure et aux généreux dévouement qui les inspire" ils furent dirigés sur le chef-lieu du District.

LA GARDE NATIONALE

Le 19 Juillet (1er thermidor), le commandant du Bataillon du Canton de Paul-Léon fut invité "à assister sur la place de l'arbre de la liberté à la réunion de tous les citoyens valides de 16 à 60 années à l'effet de s'organiser en gardes nationales"

Je laisse à un spécialiste le soin de faire l'histoire de l'organisation et du recrutement de la Garde nationale à Roscoff et ailleurs. Il fallait à chaque instant envoyer des patrouilles pour amener les Gardes nationaux à leur poste. Il pourra dédier son livre à Jaurès, qui veut remplacer l'armée par la "nation armée ou "garde nationale".

La Garde nationale de Santec ne valait pas plus que celle de Roscoff. Le 2 thermidor (20 Juillet) la Municipalité dut intimer à Guy Caro et à Hervé Grall capitaine et lieutenant l'ordre d'envoyer douze hommes de leur Compagnie monter la garde à leur tour.

Le neuf Thermidor (anniversaire de la mort de Robespierre, Couthan et St Just, les terroristes) fut célébré avec le concours de la garnison convoquée par ordre de la Municipalité.

LES MILITAIRES CHAPARDEURS

Le 11 thermidor (29 Juillet), la Municipalité porta plainte au général HOCHÉ (le 4 elle l'avait fait au Représentant du Peuple et le 6 au District) contre les Militaires de la garnison "qui saccagent les campagnes, et particulièrement les Patates avant maturité. Pour en avoir une à peine formée on en arrache vingt qui dessèchent et qui périssent ensuite sur la terre où elles ont été jetées éparsesElles ne sont pas mangeables, elles n'ont pas encore atteint cette douce et nourrissante saveur qui en fit la propriété."

Le 14, nouvelle lettre sur le même sujet (à Hoche) "Sur notre bureau se trouve baïonnettes, chapeaux et "divers porte-feuille pris aux militaires et abandonnés par eux en flagrant délit."

Le journal de police contient de nombreuses plaintes contre les maraudeurs. Il est vrai que les pauvres militaires étaient souvent à la portion congrue. Le pain faisait souvent défaut.

La tradition rapporte que fatigués de porter plainte en vain, les cultivateurs se firent justice eux-mêmes. Si l'on fouillait bien certain champ des Moguerou, on y trouverait peut-être les reliques de deux soldats chapardeurs, que les paysans enterrèrent après les avoir assassinés. Le champ, c'est Parc an Ibil ; les paysans meurtriers (au nombre de trois) étaient surnommés "Les Pitiguet".

GREVE DES CULTIVATEURS

Mécontents sans doute qu'on ne mit pas fin aux déprédations des Militaires, les Cultivateurs se mirent en grève quand il s'agit d'aller prendre à Saint Pol le bois de chauffage pour le corps de garde.

Si ce n'est pas fait pour demain à midi, nous sommes décidés à vous appliquer la loi du 26 ventôse dernier. " L'article I contre les cultivateurs qui refusent de satisfaire aux réquisitions des grains est applicable quant à la détention à ceux qui refusent d'obéir aux réquisitions de voitures."

ENCORE LES ANGLAIS MACCULOH, CLANSIE et COMPAGNIE

Nous les avons laissés (le 29 Mars 1793) en tête à tête avec le District. Celui ci avait porté contre eux un arrêté d'expulsion, avec ordre au Commandant du 106ème régiment et à la garde nationale de les arrêter et faire écrouer s'ils n'obtempéraient... Les anglais, tant hommes que femmes, étaient au nombre de dix. Ils avaient dû partir pour l'Angleterre (ou passer ce temps en prison) et leurs biens avaient été confisqués.

Mais ils revinrent à Roscoff, puisque au 13 thermidor an 3 (1er Août 1795), la municipalité les arrêta de nouveau et les fit conduire à Brest où ils trouveraient un navire neutre, qui les mettrait à même d'obéir à la loi du 23 messidor an 3 portant que "les

étrangers nés dans les pays en guerre avec la République doivent quitter le territoire français."

Ils reviendront encore à Roscoff. Le 7 Prairial an II (27 Mai 1803), le Maire les enverra une fois de plus à Morlaix, au sous-préfet cette fois, mais munis de ce bon certificat : "Les seuls étrangers à Roscoff sont James Macculoh écossais, négociant, 60 ans et Clansie, 70 ans, irlandais. Ils ont été autorisés à retourner à Roscoff dont ils sont les bienfaiteurs."

Ce bon certificat de la part de Michel LE SQUIN se comprend très bien : il avait épousé la fille Clansie ! (Marcelle)

n° 209 - Janvier 1967

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

(cahiers de Mr Le.Corre)

CHAPITRE VII - ANNEE 1795

L'HOSPICE ... DANS LA PUREE .

Le 25 thermidor an 3 (12 Août 1795), l'hospice faillit être évacué., faute de ressources.

La Municipalité adressa au district une pressante demande de fonds "cinq à six mille francs sous peine de faire évacuer notre hospice civil et de jeter sur les rues des vieillards infirmes et des orphelins qui n'ont d'autres ressources que cet aile de l'humanité".

Le secours vint le 3 fructidor (21 Août) On avait demandé six on reçut quatre mille Livres.

On remercia, tout en demandant deux autres mille.

DRAPS DE LIT A CHANGER .

Les citoyens des communes environnantes, qui n'avaient pas de détachement de militaires, devaient fournir des lits aux militaires de St Pol et de Roscoff. Les habitants de PLOUGOULM ne trouvant pas cette réquisition de leur goût, se faisaient longuement prier avant de s'exécuter.

Ainsi le 6 fructidor (23 août), ils étaient invités à "venir changer les draps sur les lits", 200 hommes d'armes arrivant aux Capucins. Comme ils firent encore la sourde oreille, la Municipalité de Roscoff les dénonça au District le 13 (30 Août) : "Il ne restera plus qu'un moyen, écrivait-on, c'est d'ordonner l'envoi de deux soldats chez chaque propriétaire des lits, jusqu'à ce qu'il n'ait fourni sur son lit de la paille fraîche, de la balle, et fait blanchir ses couvertures qui ne sont pas supportables."

Tout manquait vraiment aux pauvres militaires le même jour on demandait à Lohéac, commissaire des guerres, de vouloir bien fournir "douze hâches pour fendre le bois" qui devait servir au feu du corps de garde.

A la date du 24 fructidor (10 Septembre), le District reçut une nouvelle réclamation contre PLOUGOULM, et toujours pour les lits sales.

C'est que la garnison de Roscoff était assez nombreuse à cette époque. Elle se composait de :

- 30 fusiliers (Bataillon d'Orléans)
- 120 canonniers (Compagnies de Versailles et du Bonnet rouge)
- 63 canonniers sédentaires.

Si l'on retire de ce total les :

- les 25 hommes détachés au fort du Taureau,
- les 60 de l'île de Batz

- les 20 qui composaient la colonne mobile,

Roscoff avait une **garnison de 208 hommes**.

DENONCIATION CONTRE Mr L'ABBE BOURGONNIERE .

Le 3 Brumaire (25 Octobre 1795) le Directoire vota une loi dont l'article X portait que "Les lois de 1792 et de 1793 contre les prêtres sujets à la déportation et à la réclusion seront exécutées dans les 24 heures de la promulgation du présent décret, et les fonctionnaires publics qui seraient convaincus d'en avoir négligé l'exécution seront condamnés à deux années de détention."

Deux jours avant le vote de cette loi, le citoyen BENOIST, Lieutenant des Douanes nationales (un des membres de l'ex-comité de surveillance) avait dénoncé "le citoyen BOURGONNIERE" en ces termes

" Je soussigné dénonce à la Municipalité de cette Commune la conduite contre-révolutionnaire du Ministre du Culte Catolique officiant en cette Commune. "

" Qui m'étant présenté pour tenir un enfant nouveau née ou m'ayant fait la proposition de me rétracter pour avoir assisté à l'office d'un prêtre constitutionnel et lui ayant répondu que je n'entres dans aucune quesquiont téologique et que de tout temps javés suivi la religion de mes pères qui n'étoite que la siene a quoi ma répondu que il ne pouvait m'admettre ayant suivi un prêtre conformiste chismatique et m'a donner un refut par écrit (en) présance de plusieurs témoins entre-autre les citoyens GRANGE et NOUBLI capitaine et son lieutenant au 2ème bataillon de la formation d'Orléan en garnison dans cette place et qui ont signés avec moy : Roscoff 29 vendémiaire l'an 4ème de la république françois une et indivisible. "

La dénonciation fut transmise par la Municipalité au District "à l'effet d'y statuer ainsi qu'il appartiendra"..

La Municipalité reçut le 23 l'extrait de la loi du 3. courant contre les prêtres fidèles. A cet extrait était joint un arrêté du Directoire du District qui chargeait le conseil "de tenir la main à l'exécution des dits articles des lois et de lui rendre compte dans tiers jours."

Le conseil ne fit pas de zèle, croyons-nous, pour arrêter Monsieur Bourgonnière et le Père Capucin Kerautret (Père Paul Marie de Landerneau) qui n'avaient pas quitté le pays. Il répondit en effet le 25 (16 Novembre) : "Le 23 du courant nous est parvenue votre lettre du 21 qui nous transmail l'extrait collationné et certifiés des articles X et XI de la loi du 3 de ce mois concernant les prêtres sujets à la déportation ou à la réclusion. "

"Les deux prêtres que nous avons ici ne paraissant plus dans cete commune depuis la notification que nous leur avons faite de la loi du 11 vendémiaire, et n'étant pas sous le coup de la loi de 1792 et 1793, ils sont exemps de la déportation et réclusion."

DEMISSION DES CONSEILLERS ET FONCTIONNAIRES PARENTS D'EMIGRES

Le 20 vendémiaire (12 Octobre) démissionnèrent comme parents d'émigrés :

- VILLANCOURT,
- QUARRE,
- KERSAUSON

- et PICREL-KERANDRE

(conformément au décret du 5ème jour complémentaire)

ARRIVEE DE PRISONNIERS FRANCAIS

Le 13 Brumaire (4 Novembre 1795) arrivèrent sur rade deux navires parlementaires venant de PLYMOUTH avec 700 prisonniers français.

- l' "EYKENBORN", capitaine Thomas Harby (400 prisonniers)
- le "JOHN-BAPTISTE", capitaine Thomas Stapleton (300 prisonniers),

en route pour Brest, avaient été forcés par vent contraire de relâcher à l'île de Batz, d'où ils se proposaient d'atteindre Morlaix.

ROSCOFF - CANTON

L'administration du Département siégeant à QUIMPER adressa le 23 brumaire (12 Novembre 1795) à la Municipalité de Roscoff un arrêté qui était de nature à satisfaire cette commune et à mécontenter Saint Pol, Plougoulm et Plouéan. D'après cet arrêté la commune de St Pol formerait seule une administration municipale ; les autres communes, faisant précédemment partie de ce canton : Plougoulm, Plouéan;et l'île de Batz formeraient une autre administration municipale dont le chef-lieu sera à Roscoff.

Ainsi se trouvait exaucé, et au delà même de la demande, le vœu formulé, le 31 Mars 1790, par la première municipalité de Roscoff.

La Municipalité s'empressa, quatre jours après, le 27 brumaire, d'inviter les officiers municipaux de Plouéan, Plougoulm et l'île de Batz à se réunir tous "à la cy-devant église, chef-lieu provisoire du Canton, à 8 heures le 1er frimaire prochain;(22 Novembre) pour élire le Juge de paix, ses assesseurs et un Président de l'Administration municipale du Canton."

Le nouveau canton dont se détachèrent dès le premier jour Plouéan et Plougoulm pour former un autre canton, eut une vie éphémère. La Loi du 28 Pluviôse an 7 (17 Février 1799) réunit de nouveau le canton de Roscoff à celui de St Pol de Léon.

INSULTES AU MAIRE

Le 3 frimaire (24 Novembre 1795), la Municipalité porta plainte à l'administration du Département contre "le citoyen Martin, capitaine commandant le 2ème bataillon d'Orléans en garnison à Roscoff pour insultes au maire et propos indécents contre les représentants du peuple"...

Le 30 vendémiaire (22 Octobre) sous prétexte de retard dans le départ des quatre voitures (de Joseph Jacq, Alain Jacq et Jean Guivarc'h), réquisitionnées pour aller à LESNEVEN prendre les habillements de sa troupe, le capitaine MARTIN accompagné de trois officiers se présenta à la Mairie où il "s'est porté à taxer la municipalité de négligence, de mauvaise volonté, disant qu'elle ne cherchait qu'à entraver ses opérations, qu'elle se refusait aux réparations des portes des Cazernes et à la fourniture des ustanciles, comme hache, pelle, etc.." et qu'elle s'était opposée au départ des voitures pour Lesneven. "Mais qu'il en aurait raison, qu'il était au reste bien instruit sur mon patriotisme (c'est le maire LE SQÛIN qui parle) et sur les projets liberticides de la Commune (qu'il a prétendu être au moment de s'insurger).!"

C'eut été à la commune de Lesneven de faire le nécessaire pour le transport des effets d'habillement. Cependant, à la demande de l'Officier, le Maire de Roscoff avait donné l'ordre aux voituriers de partir pour Lesneven, parce qu'il voulait "obliger sa troupe", quoiqu'il n'eut dû donner cet ordre "qu'en cas d'urgence et d'impossibilité bien constatée par les autorités de la commune de Lesneven de ne pouvoir trouver chez elle des voitures" et d'après les ordres des représentants du peuple. "A cette dernière observation le citoyen Martin s'est mis à crier qu'il se foutait des Représentants, que c'étaient un tad de Bougres et de qui il était déjà las.."

Pour mettre fin à cette "scène déjà trop scandaleuse suscitée sans doute par les conseils de quelques malveillans qui habitent sur cette commune et qui n'aspirent qu'après le sang et le carnage, qui voudroient voir le pillage de ces habitants pour se partager leurs dépouilles" le maire demanda aux voitures de "faire le plus de diligence possible pour se rendre à Lesneven".

Sur le refus du capitaine d'inscrire sa déclaration au journal de police "sous prétexte de ne savoir point écrire" le Maire en fit faire le rapport par Gailhac, secrétaire greffier provisoire et déclara qu'il rendrait "compte à qui il seroit de droit de la conduite qu'il venoit de tenir vis-à-vis une autorité constituée et de ses propos indécents contre les représentants du peuple "...

CHAPITRE VIII - ANNEE 1796

ENCORE PLOUGOULM... ET SES LITS SALES .

Le 11 Ventôse an 4 (1er Mars 1796) la Municipalité porta de nouveau plainte à la Municipalité de Plougoulm contre les citoyens qui se trouvaient en retard pour faire leurs lits aux Capucins. Les citoyens en retard pour changer de draps sur leurs lits étaient :

- Jean Cueff de Trégor,
- Ollivier Corre de Bourret,
- Yves Pogam de Kerendevéz,
- Th. Combot de rue Kerdrain,
- Michel Mazéas de Bourapas,
- Guillaume Le Glas,
- Jean Conseil de Praticoulm,
- Guillaume Riou,
- Jean et Louis Autret,
- Claude Cren de Créac'hichen" ..
-

SOUPE AU GOEMON

Si la garnison de Roscoff manquait de draps de lit propres, le détachement de l'île de Batz manquait de bois pour la cuisine, et le 4 floréal (24 Avril) la Municipalité de Roscoff signala à l'administration supérieure du Finistère "qu'au corps de garde de l'île, on faisait la soupe au goémon sec, faute de bois."

ETAT DE SIEGE A ROSCOFF

Des bruits alarmants avaient couru, paraît-il . on annonçait que le Finistère allait se révolter contre le Directoire et les bandits qui gouvernaient notre pays.

Le Directoire s'en émut, et Roscoff fut déclaré en état de siège. Le 13 ventôse (3 Mars) toute l'autorité pour le maintien de l'ordre et de la police intérieure passa entre les mains de l'autorité militaire.

L'état de siège ne dura que jusqu'au 24 ventôse (15 Mars). La lettre suivante du Général HOCHE y mit fin.

" Grande Division de l'Ouest - Armée des côtes de l'Océan, etc.."

" Res non verba."

"Le Général en chef au Général commandant la Division du Finistère.

Les administrateurs du Département du Finistère ont maintenu jusqu'à ce moment la tranquillité dans les communes de cet excellent département. "

" Veuillez donc ne pas le regarder comme insurgé, lever l'état de siège prononcé pour toutes villes et suspendre l'exécution des autres mesures indiquées par l'arrêté du Directoire du 7 Nivôse. Veuillez bien faire part de ma lettre aux administrateurs du département et les assurer que j'emploierai toujours les moyens propres à attacher tous les Français au Gouvernement républicain. "

Signé : L. HOCHE - Au Quartier général d'Angers le 10 ventôse an IV de la RF"

L'état de siège fut de nouveau rétabli du 15 germinal (4 avril) au 19 floréal (9 mai), mais la municipalité protesta cette fois contre l'état de siège à Roscoff qui n'est pas souillé d'aucune tache de chouannerie et où les impositions sont en majeure partie payées et l'emprunt forcé en recouvrement "...

Voici la proclamation du rétablissement de l'état de siège a Morlaix le 13 germinal, 4ème année républicaine.

L'adjoint ROBINET, commandant l'arrondissement de Morlaix au citoyen De Lage, chef de Bataillon à Pol-Léon.

En conséquence des nouveaux ordres que j'ai reçus du général MEUNIER (commandant de la 2ème subdivision), veuillez bien rétablir de suite l'état de siège dans les communes de Pol-Léon et Roscoff. Suivez et faites exécuter à cet effet les ordres qui vus ont été précédemment donnés et transmis par le citoyen Aruspach (chef de brigade, commandant la place de l'arrondissement de Morlaix); étendez une surveillance exacte et sévère sur les lieux de Pol-Léon et Roscoff et environs.

Recommandez surtout aux commandants qui sont sous vos ordres de n'exercer aucun acte arbitraire (attrappe, capitaine Martin aux propos indécents !) et qu'ils n'ayent qu'à se concilier pour opérer le bien, les administrations civiles, les commissaires du Directoire exécutif et tous autres officiers publics."

" Que le bon ordre se maintienne et que les lois s'exécutent sans secousse et sans la moindre inquiétude pour les citoyens. Salut et Fraternité."

Signé : ROBINET. "

BATAILLE NAVALE

Le 9 brumaire (30 Octobre) deux frégates anglaises poursuivant une flottille de bateaux se retirèrent après avoir essuyé le feu de la Canonnade des forts. Elles voulaient,peut être

prendre leur revanche sur la capitaine GOIC qui, le 6 floréal précédent, 26 Avril, avait mené à Roscoff deux navires pris sur les anglais.

LES SOLDATS VOLEURS

Les soldats de la garnison continuaient à piller.

Le 20 brumaire (10 Novembre) ils envahirent la chapelle Bonne-Nouvelle, à Lagatvran, et en enlevèrent les boiseries pour faire du feu.

Etaiet-ils réduits, comme à l'île de Batz, à chauffer leur "pot-au-feu" au goémon sec ?..

A la même époque les Troupes de Saint Pol manquaient même de viande -: ils se répandaient dans les campagnes, se livrant fréquemment à des vols et à des déprédations, frappant les personnes qui essayaient de défendre leurs biens.

Un cultivateur de Plougoulm, Jean Grall, fut même assassiné par eux...

ANNIVERSAIRE DE LA MORT DE LOUIS XVI

" En vertu de l'arrêté du département du 16 pluviôse, an 4 républicain, on invite les fonctionnaires publics, les agens et salariés du gouvernement et autres de se trouver dimanche prochain deux ventôse à deux heures après-midi, près l'arbre de la liberté sur la place à Roscoff, pour y célébrer la fête mémorative du dernier tyran."

Signé : Ja J. Mège

n° 210 - Février 1967

Cahier de Mr Le Corre

CHAPITRE IX - ANNEE 1797

LES LITS DE PLOUGOULM

Les habitants de PLOUGOULM continuaient à opposer la même force d'inertie aux réquisitions de lits pour les militaires. Le 16 Janvier 1787 (26 Nivôse an 6), ils durent cependant " fournir quinze lits pour loger trente hommes dans l'Église de Santec."

FETE DU 14 JUILLET

Le 25 Messidor an 5, le 13 Juillet, la Municipalité écrivit au Commandant Lée pour convoquer la garnison à la fête anniversaire de la Prise de la Bastille, " époque disait la lettre de convocation, où la France a reconquis sa Liberté".

Les Officiers municipaux en célébrant cette fête ne faisaient que se montrer esclaves des lois. En effet, la loi du 8 Thermidor (26 Juillet) ordonnait de célébrer sur toute l'étendue de la République l'anniversaire de la prise de la Bastille.

LE CATECHISME A KERESTAT

La République venait de l'échapper belle par suite d'une importante capture ? Le lecteur en jugera nous reproduisons le registre de la Municipalité de St Pol.

" Le 24 Fructidor (10 Septembre vers les deux heures et demie de relevée, est entrée dans la salle de la Commune un détachement des grenadiers de cette garnison, ayant un officier à sa tête, lequel a conduit un citoyen de cette commune, nommé René Le Borgne, lequel avoit les mains garrottées. Le citoyen Mignon, officier, nous auroit déclaré avoir arrêté le dit Le Borgne dans le cy-devant manoir de Kerestat comme suspect, et faisant le catéchisme à plusieurs enfants."

Le sous-lieutenant déclare avoir su que Le Borgne n'étoit point prestre ; qu'il se désistoit de sa déclaration précitée.

" Le conseil déclare que le citoyen Le Borgne ne pouvant être sous aucun rapport considéré comme ecclésiastique, et qu'il est reconnu comme cultivateur de cette commune, il n'y a pas lieu de donner suite à l'affaire. "

Quel soulagement pour la Municipalité de. Pol-Léon !

La tradition par le fait, dit que les prêtres se cachaient parfois au manoir de Kerestat, habité à l'époque par le fermier François GUYADER, et qu'ils y administraient les Sacrements, Un jour une patrouille arriva à l'improviste et pénétra dans la maison , sur les talons du fils du fermier. L'enfant bien stylé s'adressant à un prêtre qui s'y trouvait, habillé en paysan, au coin du feu, lui cria "Tad Coz, erru soudardet !". "Mad ! Lez-hi" répondit tranquillement le prêtre. Entendant cette conversation, les soldats se retirèrent, croyant avoir affaire au grand-père de l'enfant. L'esprit d'à-propos de l'enfant venait de sauver la tête du prêtre fidèle et de ceux qui lui avaient donné asile..

FETE DE LA FONDATION DE LA REPUBLIQUE

" Ce jour premier vendémiaire l'an six de la République française une et indivisible à onze heures du matin. Les membres de l'administration municipale du Canton de Roscoff, accompagnés de beaucoup de citoyens, de toute la garnison, ayant à leurs têtes les chefs militaires, se sont rendus en ordre sur la grande place de cette ville près l'arbre de la liberté.

Là, la troupe ses rangée en bataille et tous les assistans ont marché au Temple de la raison afin que les lectures soient mieux entendues et donner toute descence à la fête de ce jour mémorable Epoque de la fondation de la République.

" Le citoyen Président monta à la Tribune, fit un discours analogue à la circonstance, plusieurs papiers intéressants y ont été lus et les acclamations de Vive la république et la constitution de l'an III, ont été réitérées, une satisfaction générale s'est manifestée et chacun s'est retiré en ordre avec l'intention de divertissements toute la journée."

Ce compte-rendu est signé des officiers de la Garnison, des divers employés des douanes et des membres de l'administration municipale.

ORDRE DE CELEBRER LES FETES DECADAIRES

Le Dimanche avait été supprimé et remplacé dans le **Calendrier de 1793 par le Decadi**, dixième jour de la semaine républicaine : c'était jour férié

Le 28 Brumaire an VI (18 Novembre 1797), une lettre du Ministre de l'intérieur, le citoyen LE TOURNER, vint rappeler aux municipalités que tous les fonctionnaires publics et employés du gouvernement doivent célébrer les fêtes décadares."

Voici le tableau de ces fêtes "nationales".

- Fête de la Fondation de la République - 1er Vendémiaire (22 ou 23 Septembre),
- Anniversaire de la Mort du dernier Roi - 1er Pluviôse (21 Janvier)
- Fête de la Souveraineté du Peuple - 30 Ventôse (20 ou 21 Mars)
- Fête de la Jeunesse - 10 Germinal (30 Mars)
- Fête des Époux - 10 Floréal (30 Avril)
- Fête des Victoires - 10 Prairial (1 30 Mai)
- Fête de l'Agriculture - 10 Messidor (30 Juin)
- Fête de la Chute de la Bastille - 26 ou 27 Messidor (14 Juillet)
- Fête de la Liberté - (9 et 10 Thermidor (27 et 28 Juillet)
- Fête de la Chute du Trône - 23 ou 24 Thermidor (10 Août)
- Fête des Vieillards - 10 Fructidor (27 ou 28 Août),

Textes divers de la période révolutionnaire

SITUATION AGRICOLE DE SAINT POL EN 1797

Ce ne sera pas un hors-d'œuvre de reproduire ici la statistique de la situation agricole de Saint Pol de Léon à la fin de 1797. C'est toujours avec intérêt, croyons-nous, qu'on lit ces sortes de détails qui font connaître un pays, ses ressources et l'état de fortune de ses habitants.

- Les terres de la Commune sont généralement bonnes, excepté sur le territoire de Santec, où elles sont légères et sablonneuses.
- Les digues en pignon de genêt, élevées en cette partie pour empêcher le sable de gagner sur les terres labourées, ayant été détruites à la Révolution, le sable fait des progrès rapides sur les terres, les détériore de plus en plus, en affaiblit les produits, et forcera bientôt à les abandonner.
- Il se récolte très peu de froment sur le territoire de Santec ; le principal de la récolte est en seigle et en orge. La plus grande partie de la récolte se consomme dans la commune et dans celles de Roscoff et de l'île de Batz qui viennent s'approvisionner aux marchés de Saint-Pol."
- L'excédent de froment qui ne s'y consomme pas se vend ordinairement pour l'approvisionnement de la marine à Brest."
- Le quintal de froment se vend de 10 à 12 francs, celui de seigle-froment de 8 à 10 francs et celui d'orge de 6 à 7 francs."
- Les jours de marchés sont fixés aux primidi et sextidi de chaque décade, et les foires se tiennent le sextidi de la première décade de chaque mois."
- Le journal de bonne terre s'affirme de 40 à 45 francs ; à la charge en outre d'entretenir les fossés en bon état de réparation."
- La durée des baux est de 5, 7 ou 9 ans, commençant au 8 vendémiaire(29 Septembre) de chaque année."
- La journée d'un journalier agricole se paie depuis 1 franc jusqu'à 1fr50. La journée de charroi, comprenant un homme, un cheval et une charrette depuis 6 jusqu'à 9 francs. Les gages annuels d'un domestique mâle sont de 75 à 120 francs, et ceux d'une domestique femelle de 36 à 75 francs.

" Les habitants sont en général très pauvres, surtout la classe des ouvriers qui ne trouvent plus de travail suffisant pour procurer une subsistance honnête à leurs familles depuis la suppression des Établissements dits ecclésiastiques qui existaient à St Pol avant la Révolution."

" Deux seulement des bâtiments, occupés autrefois par ces établissements sont encore invendus et seraient propres à l'installation d'une filature et à la fabrication de la toile ; les bâtiments du ci-devant évêché et ceux du ci-devant collège. La population de la Commune est de 5.327 habitants."

CHAPITRE X - ANNEE 1798

SERMENT DE HAINE A LA ROYAUTE

Le 3 Pluviôse an 6 (22 Janvier), le Commissaire du Directoire exécutif du Canton de Roscoff écrivit cette lettre au Commissaire du Directoire à Quimper.

" Je me fais un devoir et m'empêche (sic) de vous adresser les procès-verbaux du serment de haine à la royauté et à l'anarchie, dressés hier conformément à la loi ; le premier acte dirigé (rédigé !) sous mes yeux, j'ai tout lieu d'applaudir au civisme de la Commune de Roscoff."

RECENSEMENT DU CANTON DE ROSCOFF

Terminé le 6 Germinal an 6 (28 Mars 1798), le recensement donna les résultats suivants :

- - Roscoff (avec Santec) 2.800
- - Batz 700

□ **Total - 3.500**

PENSIONS DES RELIGIEUSES CHASSEES DE LEURS COUVENTS...

Dans le courant de l'année 1797, un questionnaire avait été adressé par le commissaire général du département sur les ci-devant religieuses qui pouvaient se trouver sur le territoire de la Commune, à la Municipalité qui répondit le 6 germinal (28 Mars) qu'il n'y en avait qu'une "Marie Catherine QUENET, ex-converse aux ursuline de Quimper, fixée à Roscoff depuis vendémiaire dernière." Ses besoins sont nécessaires, ajoute-t-on. " Elle réclame sa pension près de vous."

Le 3 Pluviôse an 12 (24 Janvier 1804) la Municipalité réclamera encore, auprès du sous-préfet de Morlaix, " la pension de la Quénet, ex-ursuline, qui, en filant, nourrit sa vieille mère. C'est une œuvre de miséricorde que d'accélérer le paiement de sa pension".

FETE DE L'AGRICULTURE

Le 8 Messidor (26 Juin), la Troupe fut convoquée à la fête de l'Agriculture qui devait se célébrer le lendemain. Le Commandant de la place , FERDUT, reçut cette convocation

" La fête de l'Agriculture sera célébrée dans cette commune décadi prochain (la fête était donc renvoyée !) Le lieu de réunion sera au Temple de la Raison (l'église) où à dix heures du matin nous vous invitons à faire prendre les armes aux différents corps sous votre commandement."

Le secrétaire greffier ayant négligé de faire le compte rendu de la fête, il m'est impossible de vous donner "la physionomie de l'assemblée."

Même remarque pour la fête du 9 et 10 thermidor (26 et 27 Juillet) qui fut célébrée avec le concours des soldats (50 hommes par compagnie) sous les ordres de leurs capitaines. Il en sera de même en 1799.

Les registres de la Municipalité de St Pol sont plus intéressants. Ils nous apprennent qu'à cette fête de l'Agriculture du 9 Messidor, commencée à 10 heures sur la Grande Place, au pied de l'arbre de la Liberté, il y eut

1° - Lecture des lois et arrêtés transmis par le Département dans la dernière décade,

2° - Lecture de l'arrêté du Directoire exécutif qui détermine la manière dont la fête doit être célébrée

3° - Lecture de la délibération de l'administration municipale relative à la fête,

4° - Lecture d'un discours analogue à la fête, rédigé par le citoyen SAINTOUX, lieutenant d'artillerie, co-directeur de la Société dramatique.

Tout quoi a été suivi de chants patriotiques et de cris de Vive la République par le peuple assemblé, les corps constitués, la garde nationale et la garnison."

La fête s'est terminée au son d'une musique instrumentale entremêlés d'hymnes et de chants patriotiques."

Ce jour-là, il y eut assemblée et danses à Pen-an-Rue à St Pol où se trouvèrent plus de cent individus, tandis qu'à la fête civique il s'est trouvé peu de monde. "

Et le rapport se termine ainsi - " L'assemblée tenue à Pen-an-Rue est une injure aux institutions républicaines."

INVENTAIRE ET VENTE DU MOBILIER DE L' EGLISE

Le 17 Messidor (5 Juillet) la municipalité adressa au receveur des domaines à Pol-Léon " l'inventaire des meubles à vendre et non réservés, existants dans l'église de Roscoff et celle des Capucins." Le registre des délibérations a malheureusement négligé de conserver le double de cet inventaire ; mais d'après ce qui se fit à St Pol à la même époque, on peut conclure qu'on enleva de l'église, pour le vendre, tout ce qui était enlevable. Voici l'avis publié à Roscoff de la vente de St Pol :

AVIS AU PUBLIC - Vente de Meubles et effets mobiliers nationaux."

Le public est prévenu que le premier Messidor an 6 (17 Juin 1798), il sera procédé à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur des effets existants en la ci-devant cathédrale à St Pol de Léon, consistans en pièces de menuiserie, portes, confessionnaux, autels tant en marbre qu'en bois, balustrades, stalles, pupitres, escabeaux, orgues, différents morceaux de bois, un petit monceau d'ardoises etc.. "

" Les adjudicataires payeront comptant, le prix des objets qui leur seront adjugés, entre les mains du citoyen Receveur de la Régie Nationale de l'enregistrement et du Domaine qui procédera à la dite Vente."

CHAPITRE XI – ANNEE 2 - 1799

SITUATION GENERALE EN 1799

Extrayons du rapport du commissaire du Directoire à St Pol, le citoyen LOUSSANT, un fougueux révolutionnaire, quelques lignes qui donnent la physionomie assez exacte des choses de cette époque. On y remarquera comment il parle des prêtres fidèles et des émigrés.

- **Esprit public** - Il n'en existe aucun à la campagne. le fanatisme est leur idole. Trop paresseux et trop pusillanimes pour se révolter. Tandis qu'ils auront parmi eux leurs anciens prêtres qui échappent à toutes les recherches, il sera difficile de les influencer et de leur faire embrasser la morale républicaine.
- **Police des cultes**.- Il n'en existe aucune dans la commune : toutes les églises sont fermées. Les lois contre les prêtres réfractaires sont exécutées.
- Les prêtres insermentés trouvent dans toutes les campagnes des asiles où ils exercent leurs fonctions d'autant plus paisiblement que chaque cultivateur étant pour eux une sentinelle, ces êtres sont avertis de la recherche qui les menace avant que ceux qui les poursuivent puissent seulement apercevoir le lieu qui les recèle.. - Même protection accordée aux émigrés.
- **Commerce - Industrie** .- La Commune n'a jamais eu d'autre commerce que celui de ses légumes et leur expédition sur Morlaix, Brest et Landerneau.

DEPOPULATION

Les journaux ont relevé la baisse à peu près générale dans nos régions du nombre des électeurs inscrits entre les législatives de Novembre 1962 et celles de 1967. La circonscription de Morlaix - Saint-Pol aurait perdu 2.000 électeurs, celle de Landivisiau 2.993. Le canton de Plouescat a perdu 434, celui de Plouzévédé 407, celui de Sizun 250. La commune de St Pol a perdu 110, celle de Cléder 220. A Roscoff le nombre des électeurs inscrits a baissé de 168.

ROSCOFF se viderait-il ? L'observation précédente ne permet pas, à elle seule, de l'affirmer. On sait, en effet, que Roscoff a toujours eu en ville, une population assez mouvante, des "colons", comme on disait au 18e siècle. Ainsi près de 150 électeurs inscrits sur les listes de Roscoff et qui ont quitté le pays avaient négligé de s'inscrire à la mairie de leur nouveau domicile. Toujours inscrits à Roscoff ils n'y votaient pas et n'avaient d'autre influence politique que celle de jeter le discrédit sur le civisme des Roscovites en aggravant le pourcentage des abstentionnistes. Or précisément, entre les deux législatives des vérifications ont été faites et une trentaine de ces électeurs fantoches ont pu être radiés; il en resterait encore plus de 120.

Signalons aussi qu'entre les deux législatives, il y a eu environ 210 décès d'électeurs. Nous devons attendre le prochain recensement, qui interviendra en 1968, pour savoir de façon précise en quel sens évolue notre population et selon quel rythme.

Les campagnes finistériennes se vident, nos petits villes s'accroissent. Ces migrations sont déterminées par le changement des mentalités, par l'évolution économique, la disparition traditionnels et la création d'activités nouvelles qui donnent des emplois, souvent d'ailleurs assez mal rémunérés.

La situation de Roscoff est très particulière. Le nombre d'emplois y est important. Sans parler des emplois saisonniers en culture, en hôtellerie, en expédition de légumes, en service hospitalier ou de cure.

Il y a plus de 550 emplois stables en ce petit pays, la majorité étant des emplois féminins, de service hospitalier surtout. Nombre de ces emplois sont tenus par des hommes et des femmes qui ne font pas leur domicile à Roscoff, il est tout naturel que chacun tienne à son chez soi et aime à le retrouver chaque soir après le travail.

Ce qui est étrange par contre et proprement scandaleux c'est la difficulté inouïe que rencontrent pour se loger à Roscoff les jeunes ménages du pays (pourtant rares), des familles roscovites, des personnes plus âgées. A croire que la perspective de fortes et fructueuses locations, d'été donne au Roscovite, naturellement si généreux, la dureté granitique d'un cœur d'homme d'affaires.

Pour ceux qui ne peuvent songer à acquérir un appartement dans un grand immeuble un espoir vient de pointer, la mise prochaine en chantier de serments. L'un à Kernaoguer, aura 13 maisons, du Verger, les Capucins, en aura 18. En voilà, du, moins, qui pourront rester au pays, C'est leur désir le plus cher. Nous faisons des vœux pour que leur attente ne soit pas longue à en languir. Nous les engageons aussi, pour le jour où ils seront chez eux, à garder leur cœur pitoyable à la souffrance des mal-logés.; *Jean Feutren*

Cahiers de Mr Le Corre

CHAPITRE XI - ANNEE 1799

FETE DE LA SOUVERAINETE DU PEUPLE

" Le 30 Ventôse an 7 (20 Mars 1799), "l'Administration a fait publier et afficher la veille dans les municipalités du canton, conformément à la Loi, cette fête serait célébré.

Le Commandant de la place a été invité. officiellement de faire prendre les armes à la garnison à 10 heures du matin, avec indication que la réunion se ferait sur la grande place. Et que l'Administration cantonale s'étant assurée que l'arbre de la Liberté se :trouvait presque mort a jugé de prendre des mesures pour son remplacement.

En effet, à dix heures précises du matin, les militaires composant la garnison et les chefs à leur tête, les fonctionnaires publics se sont réunis près et en la Maison Commune, de concert avec cette administration, le Commandant et autres officiers.

De là on s'est rendu avec tout l'ordre possible au lieu des séances décadaires; par suite sur la grande place où le nouvel arbre a été planté.

Toutes les mesures convenables ont été observées bien régulièrement à la satisfaction générale et unanime.

En Maison commune, les dits jour et an.

Signé : Bagot, agent - François Séité, Commissaire du Directoire exécutif. (extrait du journal de police).

VENTE DU COUVENT DES CAPUCINS

Le couvent des Capucins ayant été mis en vente par la Direction centrale de Quimper, la Commune lui demanda, le 8 prairial an 7 (28 Mai 1799), à le garder "comme seule et unique maison nous restant dans le canton ; l'église elle-même servant à l'exercice des troupes par mauvais temps.

La demande de la Municipalité ne fut pas accueillie.

La Communauté et ses dépendances furent achetée par le citoyen Yves Heurtin; négociant, ancien officier Municipal et ancien membre du fameux Comité de surveillance de Roscoff. Cela, n'empêcha pas le Père Capucin Kerautret (en religion Paul Marie de Landerneau) qui resta caché à Roscoff et dans ces environs, avoir quitté son Couvent et, qui n'avait pas de rancune, de baptiser son petit-fils, moins de deux mois après, comme le constate l'acte suivant :

" Yves Jean, fils légitime de Jean Baptiste Alexandre Deschamp et Marguerite Heurtin, son épouse, né le 24 juin 1799 a été solennellement baptisé par le soussigné prêtre catholique, religieux capucins, le 18 juillet suivant. Le parrain et marraine ont été François Simon et Marie Simon.

Signé ; f. Paul Marie de Landerneau, religieux, capucins, prêtre"

Le mariage des parents avait d'ailleurs été béni par lui l'année précédente. Nous citerons en entier l'acte, parce qu'il mentionne l'origine étrangère au pays de la famille Heurtin-Deschamps.

" Jean Baptiste Alexandre Deschamps fils majeur de feu Claude Deschamps et de Françoise Perrin, originaire de Chablis (canton de l'Yonne), diocèse de Langres, d'une part, et Marguerite Heurtin, fille majeure de Yves Heurtin et de Marie Charon, originaire de

la paroisse de Maidan, évêché de Nantes et domiciliée à Roscoff, succursale de la paroisse du Minihy, évêché de d'autre part ; les ites parties du consentement de leurs familles, après avoir obtenu dispense des bans par qui de droit, et les témoins interpellés assurant ne connaître entre les futurs époux aucun empêchement quelconque, le soussigné prêtre catholique, Religieux, Capucin, a reçu leur consentement mutuel de mariage par paroles de présent et leur a donné la bénédiction nuptiale, le 12 septembre 1798, en présence de Thérèse Lesné Dupin, Marie Craignou, Josèphe Séité, et Jeanne Le Minihy. "

Signé : f. Paul Marie de Landerneau, capucin, prêtre.

Deschamps était ancien capitaine au régiment de Ferdut infanterie" Il démissionna, le 17 fructidor, an 6 (3 Septembre 1798) à l'âge de 29 ans.

Le couvent, avec ses batiments et son enclos d'une superficie de dix hectares environ, fut adjugé moyennant :

- 22.000 livres le Couvent,
- .5.704 livres, l'enclos
- 1.758 livres une maison voisine. (archives départementales).

Après la faillite, de Mr Deschamps, banquier vers 1880, dans laquelle les paysans Roscovites perdirent près de deux millions. L'ancienne propriété des Capucins fut racheté par Mr Jean-Marie Daniélou, marchand de légumes et Maire de Roscoff.

LE PARDON DE SANTEC

"A Santec, à l'occasion du,cy-devant pardon, lisons-nous dans le registre de "la Municipalité à la date "du 19 prairial (8 Juin), arrestation de deux personnes :°Thérèse Le Gouélan de Morlaix et Françoise Sagot, de Pleyber, qui tenaient.un Jeu de hasard, avec balles roulantes dans une table perçée. "

INSULTES A SUPERIEURS A LA GARDE NATIONALE

Le 19 messidor, an 7 (7 Juillet 1799), J.M. Jezéquel,

Lieutenant porta plainte pour insultes et désobéissance contre François.Quéméner, soldat (du "Gardaléas"). Voici le billet de Jézéquel, dont nous.respecterons l'orthographe :

" ..5 heur du soire le 19 Mexidor le nomais françois Quemener est venu m'atacer sur le qué avec un bihet singné Delorme capitène de la 3e Compaingni de la garde naxional pour la garde du 19 au 20"

" Il ma fait voire le dit bihet an me dixant quil faisat me foutre de moi et de mon capitène et qu'il a déchiré bihet pour faire voir quil se fout de mois. Je porte le dit bihet an deus piesece au capitene pour an faire droit. An revenant il ma rancontré an me trétan que javê et lié et garoté et que je mérit daitre gillotiné. a Roscoff ce 19 messidor an 7 de la République. Signé : Jézéquel lieutenant. "

A la suite de cette plainte apostillé par le Commandant Blairot de la Garde Nationale et le Capitaine Delorme, François Quéméner fut condamné à payer deux journées de travail (évaluées à 30 sols) à celui qui l'avait remplacé dans son service, à passer 24 heures en prison, et à faire des excuses à Jézéquel en lui témoignant "qu'il se repends de l'avoir offensé par ses injures virulentes et réactionnaires"

Ce jugement de l'administration communale fut de plus publié et affiché " son authenticité devant nécessairement influencer sur le bien du service de la Garde nationale." (journal de

Police)

FETE DU 14 JUILLET

Séance du 26 Messidor an 7 (14 Juillet 1799).°

Les membres de l'administration réunis ainsi que son commissaire du Directoire exécutif, le juge de paix et ses assesseurs, tous les fonctionnaires publics et salariés de la nation du Canton, accompagné de la Garde Nationale et de la Garnison, se sont transportés au Temple décadaire et où il a été célébré avec la plus grande pompe l'anniversaire de la chute de la Bastille, conformément à la loi.

En maison commune de Roscoff, etc...

FETE DE LA FONDATION DE LA REPUBLIQUE...

QUI CASSE LES CARREAUX LES PAYENT

" Du 4 vendémiaire an 8 de la République (26 Septembre 1799). Se sont présentés les citoyens soussignés résidents sur la place de cette ville ; lesquels ont exposé que le 6ème jour complémentaire ainsi que le premier de cette année (22 et 23 Septembre) il avait été tiré plusieurs coups de canon à l'occasion de la fête, sous les fenêtres de leurs habitations, dont la commotion avait occasionné un dégât remarquable, en dégradant les fenêtres et cassant les carreaux de vitres, notamment à la maison occupée par le citoyen :

- Picrel : trois carreaux
- Provendier - deux carreaux,
- Girault - douze carreaux."

Pourquoi les réclamants invitent l'administration à prendre les mesures convenables pour réparer ces dégradations ; attendu que le fort se trouvant précisément près la place, c'était l'endroit propre pour tirer les pièces sans causer aucun dommage aux voisins ; observant d'ailleurs à l'administration que chaque fois que le canon a été tiré sur la place semblable inconvénient à eu lieu et a été réparé aux frais de qui de droit mais non par l'habitant. Ils espèrent qu'il sera fait droit.

Signé : Picrel l'Ainé, Provandier, Girault

RECENSEMENT

Au 6 brumaire an 8 (28 octobre 1799) la population du Canton était de 4.848 habitants et celle de Saint Pol de 5.038.

LE 18 BRUMAIRE

Le 18 Brumaire (9 Novembre 1799) Bonaparte renversait à Paris le Directoire.

Les événements désormais;iront vite. On sent partout un nouvel état de choses va surgir et les esprits en général étaient tout disposés à l'accueillir avec faveur.

A peine le triomphe de Bonaparte était-il assuré que l'on vit paraître la Constitution de l'an VIII instituant le gouvernement absolu et nommant Bonaparte premier Consul. On proposa, pour la forme, à l'acceptation de la Nation, cette constitution de la République française du 28 frimaire, dite de l'an VIII (20 Décembre 1799). Elle fut acceptée avec le même enthousiasme que toutes les lois précédentes.

CHAPITRE XII - ANNEE 1800

FIDELITE A LA CONSTITUTION

La Loi du 21 Nivôse an VIII (11 Janvier 1800) exigea de tous les fonctionnaires publics la promesse de fidélité à la nouvelle Constitution. Les jours suivants les Administrateurs de la commune se rendirent à la salle décadaire, autrement dit le Temple de la raison (Eglise de Croaz-Batz) et y firent individuellement le serment exigé en ces termes : "Je jure d'être fidèle à la Constitution."

SUPPRESSION DES MUNICIPALITES

“Une circulaire du préfet; en date du 23 floréal (13 Mai) enjoignit aux administrations municipales de cesser sur-le-champ leurs fonctions, conformément à l'article V de l'arrêté des trois consuls : Bonaparte, Le Brun et Cambacérés du 17 ventôse (8 Mars). Le président et les administrateurs exerceront provisoirement les fonctions d'agent et adjoints provisoires..

A cette époque on relève sur les registres de la mairie les signatures suivantes . '

- 1799 : Le Squin. Jeune, président,

- 1799 : Le Lann, administrateur principal.

-- 1796 -° 1799 --1800 : Bagot, agent municipal

(en 1800; le Squin signe : maire, Mège Jeune. et Guibert : adjoints). Ils avaient été nommés tous trois par le Préfet, Baron Didelot en Juillet 1800.

LES CARTES DE SURETE .

A la chute du Directoire, les prêtres fidèles commençant à respirer, ils ne furent plus traqués comme des bêtes: Le nouveau gouvernement délivrait assez volontiers des cartes de sûreté aux prêtres qui en demandaient. Ces cartes leur permettaient d'exercer librement leur culte. Aussi vit-on bientôt une foule d'ecclésiastiques qui s'étaient cachés pendant la Terreur et sous le Directoire, quitter leurs sombres retraites.

M. BOURGONNIERE ET LE P. KERAUTRET REPARAISSENT

Du 12 Floréal an 8 de la République (2 Mai 1800).

S'est présenté à l'administration municipale du canton de Roscoff Julien Jean Marie Jérôme Bourgonnière, originaire de Morlaix, lequel a déclaré que reparoissant aujourd'hui dans la société après être resté sans se montrer pendant que des lois dont on a reconnu l'abus l'exposait à la déportation si l'on avait eu connaissance de son azile. Il vient déclarer à l'administration qu'il est et demeure dans le territoire de Roscoff et qu'usant de Sa liberté il y fixe son domicile, le tout afin que l'administration, pendant sa résidence dans son ressort, puisse user à son égard de toute surveillance, se réservant en changeant de domicile de mettre l'administration dans le ressort de laquelle il passera dans le même cas de facilité de surveillance, attendu qu'il se flatte par sa conduite de ne contribuer que à la paix ;et à l'union et a signé en requérant acte et copie de la présente, Julien Bourgonnière.

De laquelle comparution volontaire et déclaration l'administration décerne acte et a ordonne que copie signée du requérant et du secrétaire greffier sera délivrée au comparant pour lui valoir et servir de carte de sûreté (suit son signalement).

Fait et arrêté en maison commune de Roscoff les dits jour et an que devant : Bagot agent, Le Lann adjoint, Blaisot pour le secrétaire, Guibert La Salle Commissaire du

Gouvernement

Le même jour eut lieu la comparution du P. Kerautret.

Le 12 Messidor an 8 (1er Juillet 1800). Mr l'abbé Bourgonnière présenta au Bureau Municipal sa carte de sûreté ainsi conçue:

“ République française - Armée de l'Ouest – Benadotte, Conseiller d'Etat, général en Chef.
toutes les autorités et administrations civiles et militaires.

- Le citoyen Julien Jean Marie Bourgonnière, prêtre, peut librement exercer dans les villes et les campagnes le culte de la religion catholique. Je l'exhorte à concourir par les voies de son ministère, au maintien de la paix, de l'ordre et de la soumission aux lois.

Fait au quartier général à Rennes, le 4 Messidor an 8 "

Le P.Alain Kerautret présenta le même jour une carte identique.

NAUFRAGE DE LA CORVETTE "LA COLOMBE"

Le 26 Brumaire (17 Novembre 1800), la Corvette COLOMBE" commandée par le capitaine de frégate Julien arriva sur rade.

Un canot de cette corvette fit naufrage en se rendant au quai... Cinq marins et deux soldats furent noyés et leurs corps transportés à la chapelle du Sépulcre.

Le citoyen Jean-Marie-Corre, assesseur de la Justice de paix (en l'absence du Juge Mège) vint y dresser procès-verbal de l'accident, accompagné du secrétaire greffier Belloir, de l'huissier Joseph Créac'h, Vallois, officier de Santé et Berlioz aide-commissaire de la Corvette, du maire et des deux adjoints.

On identifia les cadavres de :

- François SAMSON, matelot gabier, 30 ans de Cherbourg,
- Pierre LEFEVRE, matelot gabier, 27 ans de Cherbourg, sur lequel, on trouva une somme de 20 livres, 7s, 6d,
- Jacques, TARTAINVILLE, matelot gabier, 27 ans de Fécamp,
- Jean Yves Marie Le STINEVEZ, matelot gabier, 24 ans, de Lannion, sur lequel on trouva une somme de 13 livres, 8 s.
- Jean-Marie THOMAS, matelot gabier, 21 ans de Brest, sur lequel on trouva une somme de 41 Livres, 17 s.
- Jean VALENTIN, sergent canonnier, sur lequel on trouva une. somme de 75 livres, 1,2~ s 6- d.
- Laurent NAEGLE, caporal canonnier, 30 ans de Niederhaslach (Bas«-Rhin).

http://pagesperso-orange.fr/marins-et-notaires/Html/page_Angleterre_Morlaix.html

Bulletin paroissial de Roscoff

n° 212 - Avril 1967

Cahiers de Mr Le Corre

CHAPITRE XII - ANNEE 1800

PÉTITION DES CATHOLIQUES DE ROSCOFF

Les catholiques de Roscoff étaient heureux de la liberté laissée aux prêtres fidèles et ils s'empressèrent d'adresser au Préfet une pétition pour demander à ce qu'on mit l'Église au service du culte catholique. Voici cette pétition :

PÉTITION .

Roscoff le 1er Brumaire an 9 (23 Octobre) Commune de ROSCOFF, au Préfet du Finistère.

Citoyen Préfet,

" Les catholiques de cette Commune sollicitent depuis longtemps l'Église, qui fut de tout temps destiné à ce Culte. On peut d'autant mieux s'y prêter qu'elle fut érigée par et au-dépens de leurs ancêtres; et qu'elle ne fut jamais aliénée. Il n'y en a point d'autre à Roscoff."

" Leur demande se fonde sur des droits imprescriptibles et sur la proclamation des Consuls, du 7 nivôse dernier, aux Départements de l'Ouest, qui déclarent solennellement que "La Liberté des Cultes est garantie par la Constitution ; qu'aucun magistrat ne peut y porter atteinte ; qu'aucun homme ne peut dire à un autre homme : Tu exerceras un culte, tu ne l'exerceras, qu'un tel Jour ".

“ Citoyen Préfet, nous réclamons ce principe éternel et l'exécution entière de cette proclamation fondée sur la raison."

“ Les Pétitionnaires osent espérer qu'ils trouveront en vous un appui ; ils comptent sur votre Justice et votre impartialité. Ils ne seront point trompés."

" Ils vous remettront ci-après un Extrait de la feuille Journal des Débats, vous y verés que le préfet du Bas-Rhin octroya aux habitans de Strasbourg la demande nous vous faisons aujourd'huy."

“ Vos pouvoirs sont égaux et nos demandes sont les mêmes : sans doute que nous trouverons en vous des dispositions aussi sages et aussi justes, et dans cet espoir nous attendons votre Décision qui est déjà dictée par la Constitution et les arrêtés précités des Consuls de la République. "

Extrait du Journal des Débats du 18 Vendémiaire an

STRASBOURG 14 vendémiaire.

Les habitans du culte catholique ont pris possession de la ci-devant Cathédrale - conformément à un arrêté du préfet du 6 fructidor, envoyé au Maire de cette ville le 7 vendémiaire courant. Les fêtes nationales qui étaient célébrées dans cet édifice le seront dans la suite dans la grande salle de la Maison Commune, qui est fort spacieuse "...

Cette pétition fut portée le 1er Brumaire à, la Sous-Préfecture de Morlaix, qui répondit par

un " Oui " puisque le Maire de Roscoff le remerciait en ces termes le 6 Brumaire (28 Octobre 1800) :

" J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur " de m'écrire le 2 de ce mois, où je vois vos bonnes intentions en faveur des habitans de Roscoff, et m'autorisé à tenir l'église à leur disposition."

" Je leur en ai fait part, et ils m'ont prié de vous en témoigner leur gratitude. Veuillez bien recevoir ici leurs remerciements les plus sincères."

Quant à ce que vous me recommandé concernant le ministre du culte porteur de carte de sûreté, je lui ai communiqué le paragraphe de votre dite lettre pour ce lui est relatif à la déclaration demandée.."

Connaissant particulièrement le caractère doux et paisible du citoyen LA BOURGONNIERE, ministre du culte catholique, il n'y a pas à douter qu'il ne continue à concourir, comme il l'a fait jusques-ici, au maintien de la paix et de l'union en cette Commune. "

Salut et Respects - LE SQUIN Jeune, Maire. "

La déclaration demandée à Monsieur La Bourgonnière était la suivante :

" Je soussigné promet de concourir de tout mon pouvoir au maintien de la paix, de l'union, du respect aux autorités et de soumission au gouvernement. A Roscoff le 8 Brumaire an 9 (30 Octobre 1800). Bourgonnière, prêtre catholique de Roscoff. "

Le même engagement fut fait le même jour par le Père Allain Kerautret. (Journal de Police I, 1).

L'EGLISE RENDUE AU CULTE

L' Eglise fut immédiatement rendue au Culte catholique comme le prouve ce rapport du Registre de la Fabrique.

" Le cinq novembre mil huit cent, François Petel fils majeur de Jacques Petel et de Françoise Boutri, originaire de la paroisse de Ficfleur, évêché de Lisieux, Département du Calvados, et domicilié d'Abbeville, évêché de Lisieux, département de l'Eure d'une part et Jeanne Yvone Prat, fille majeure de Yves Prat et de Marie Anne Calvez, originaire et domiciliée de Roscoff, succursale du Minihy de Léon, département du Finistère d'autre part, après publication d'un ban au prône de la messe paroissiale le deux de ce mois, sans opposition quelconque, et dispense obtenue des deux autres par qui de droit, fiançailles célébrées des dites parties, ont solennellement contracté mariage par parole de présent dans l'Eglise de Roscoff devant le soussigné prêtre catholique, religieux Capucin, légalement délégué, qui leur a donné la bénédiction nuptiale - De ce que dessus témoins et garants sont Yves Prat, père de la contractante, Jean-Baptiste Petel frère du contractant, Dominique Prat oncle et François Prat frère de la Contractante et autres."

Ont signé :

- François Petel,
- Jeanne Yvonne Prat,
- Jean-Baptiste Pétel,
- Yves Prat, François Prat,
- Dominique Prat Leclère,
- Jean Marie Lucal pr. d'art,

- frère Paul Marie de Landerneau religieux prêtre capucin,
- Bourgonnière, prêtre catholique de Roscoff."

La conséquence de la remise de l'église aux catholiques pour l'exercice de leur culte, fut la prise de possession de la chapelle Sainte Anne par le Municipalité pour la célébration des fêtes civiques installées par la Révolution

" Les assemblées décadaires ont lieu dans la cy-devant chapelle Ste Anne" écrivait le Maire au Sous-Préfet le 29 brumaire (20 Novembre 1800).

LA PAIX SIGNEE ENTRE SAINT POL ET ROSCOFF

Le 15 Brumaire (6 Novembre) le maire de St Pol, Michel KERHORRE; adressait le pli suivant à Michel Le Squin, maire de ROSCOFF :

" Citoyen - J'ai reçu hier la lettre que vous m avez fait l'honneur de m'écrire le 13 ; je suis trop ami de la paix pour ne pas concourir avec empressement aux moyens de conciliation que vous proposé entre nos deux communes ; je vais, en conséquence; nommer quatre commissaires pour concourir avec ceux que vous choisirés de votre côté, à un arrangement dicté par l'équité, et qui mettra fin à des contestations qui n'eussent jamais dûes avoir lieu entre deux communes "circonvoisines. "

Vous voudré bien m'indiquer le lieu et le jour où vos commissaires se rendront. S'il survenoit quelqu'empêchement imprévu de la part des miens, je vous en préviendroi aussitôt afin de remettre l'assignation, je vous salue bien fraternellement."

CHAPITRE XIII - ANNEE 1801 ... ET ANNEES SUIVANTES

L'EGLISE FERMEE DE NOUVEAU

Monsieur l'abbé BOURGONNIERE, et le Père Capucin KERAUTRET qui avaient déclaré fixer leur résidence à Roscoff, avaient été invités à se rendre à la Municipalité pour y présenter leurs cartes de sûreté, et autorisés à exercer librement leur culte.

Une lettre du Maire au Sous-Préfet du 20 prairial an 9 (9 Juin 1801) déclare "qu'ils ont fait leur soumission à la République à la Mairie de Roscoff le 8 Brumaire (30 Octobre 1800).

Il est à croire que la liberté donné à l'exercice du culte catholique contrariait certains patriotes. Le conseil municipal convoqua à son Bureau les deux prêtres, et après lecture d'une lettre du sous-préfet en date du 14, les invita à prêter le serment suivant à la Constitution, conformément à la loi du 21 nivôse an 8 ;

" Je promets fidélité à. la Constitution."

Ces Messieurs, qui avaient des instructions de Mr Henry, vicaire général de l'Evêché de Léon, crurent ne pas pouvoir prêter le serment qu'on leur demandait. Ils s'offrirent à signer le modèle de soumission et de promesse de fidélité fourni par le vicaire général, modèle "Portant restriction aux termes sacramentaux de la loi du. 21 nivôse"

Et tout en refusant le serment demandé ils firent observer toutefois que toujours disposés à prêcher la paix, l'union et la soumission aux lois, ils promettaient de se soumettre à l'autorité et au gouvernement, par conséquent aux lois civiles et réglementaires et de police qui en émaneraient ou qu'ils porteraient pour le maintien du bon ordre et de la tranquillité, conformément à la loi du 7 vendémiaire an IV.

Sur ce refus, défense expresse fut faite aux ministres du culte de célébrer à l'avenir le

culte catholique dans l'église N.D, de Croas-Batz qui était en leur possession et qui allait être fermée. La Municipalité leur intima de plus l'ordre (émanant du sous-préfet) de quitter la commune dans les vingt-quatre heures et de se retirer dans celle de leur origine.

En mettant le sous-préfet au courant de ce qui s'est passé, le maire dans sa lettre du 1er Messidor (20 Juin) écrivait :

" Sur le refus des deux prêtres de se conformer aux termes sacramentaux de la loi du 21 Nivôse toutes leurs fonctions ont été suspendues, et l'Eglise a été fermée" et il ajoutait "Du moins l'Eglise ne pourrait-elle, sur leur refus du serment pur et simple, rester ouverte aux Catholiques laïques pour .y dire leurs prières aux jours et heures accoutumées ?"

REOUVERTURE DE L'EGLISE

Nous ignorons la réponse du sous-préfet DUQUESNE à cette dernière demande du maire.. D'ailleurs le culte ne fut pas longtemps supprimé, ni l'église fermée, puisque le 5 fructidor (24 Août) le maire adressait au Tribunal de la Police correctionnelle (?) de Morlaix "la déclaration du citoyen Bourgonnière, prêtre catholique, relativement à l'édifice où il exerce son culte"

Voici ce qui était arrivé. Sur de nouvelles instructions de l'autorité religieuse, Monsieur Bourgonnière et le P. Kerautret s'étaient de nouveau présentés à la, mairie où ils firent la déclaration suivante le 4. messidor an 9 (24 Juin 1801):

“ Étrangers à toutes les discussions civiles et politiques, comme la religion que nous professons nous l'impose, nous venons donner à la puissance temporelle une garantie de notre soumission, sauf néanmoins la religion catholique, apostolique et romaine, dont la loi garantit le libre exercice - à cette condition en conséquence, je promets fidélité à la Constitution

Signé : Bourgonnière."

C'était la formule donnée par Mgr de la Marche, Evêque de Léon, en exil à Londres et admise par le sous-préfet de Morlaix.

Faisant droit à leur requête le Citoyen Michel Le Squin, maire, leur donna acte de leur déclaration "à valoir et servir à ce qu'il sera vû appartenir".

L'abbé Hervé Marie Paul, curé de Santec, revenu d'Espagne le 24 prairial an 10 (13 Juin 1802), fit sa soumission à Roscoff trois jours plus tard et déclara exercer le culte catholique dans l'Eglise de, Santec, commune de Roscoff,

Désormais les prêtres fidèles ne furent plus inquiétés, et ils purent exercer leur ministère en liberté. La persécution avait duré dix ans.

MONSIEUR BOURGONNIERE ET LE P. KERAUTRET PENDANT LA REVOLUTION

La paroisse de Roscoff, pendant la période révolutionnaire, fut plus favorisée que beaucoup d'autres.. Elle eut le bonheur de conserver et l'honneur de cacher de 1792 à 1801 deux prêtres qui furent jour e t nuit à la disposition des catholiques.

Nombreux furent ceux qui eurent recours à leur ministère, malgré les menaces et les dangers, comme le prouvera cet aperçu de l'administration des sacrements à Roscoff, d'après les Cahiers rédigés par Mr BOURGONNIERE.

Le cahier de 1793-1794 mentionne 20 Baptêmes et 4 mariages. Sur ces 20 baptêmes, 19

sont signés Bourgonnière, prêtre catholique, et un "Paul Marie de Landerneau religieux capucin prêtre catholique."

Ce premier registre ne nous est pas parvenu complet. "Le malheur des temps, y a écrit Monsieur Bourgonnière à la première page, ayant été cause qu'une trentaine de feuilles d'extraits rapportés en leur temps par le soussigné prêtre a été déchirée, il a crû devoir laisser par écrit le nom des enfants baptisés, celui de leurs parents, celui des personnes qu'il a conjointes en mariage ; suivant ce que sa mémoire lui rapporte, sauf erreur dans les dates particulièrement."

- Au cahier de 1795 sont inscrits pour Roscoff 46 baptêmes et un mariage ; pour St Pol et Santec 16 baptêmes et 1 mariage.
- Le cahier de 1796 porte 49 baptêmes et 1 mariage.
- Celui de 1797, 87 baptêmes et 2 mariages
- Celui de 1798, 77 baptêmes et 7 mariages : dans ce nombre sont compris un baptême et 1 mariage célébré par Mr Yves Nédelec, curé de Guimiliau
- Celui de 1799, 75 baptêmes et 6 mariages
- Celui de 1800, 156 baptêmes, y compris 28 à l'île de Batz et 3 à Santec, et 16 mariages dont 5 à l'île de Batz également.
- Celui de 1801 enfin a 101 Baptêmes et 9 mariages. Un des baptêmes de 1801, celui de Marie Bagot, fut fait (le 6 Mars) par l'abbé Armand Sioc'han de Kersabiec, son oncle. Monsieur Elie Corre et Mr Nicolas Moal Recteur et curé du Minihy administrèrent aussi quelques sacrements en 1801.

A partir de 1800 et jusqu'en 1803 inclusivement, PERON vicaire général de Léon paraphe chaque cahier "destiné à constater les cérémonies religieuses des Baptêmes et Mariages dans l'étendue de la succursale de Roscoff, à l'usage des prêtres catholiques, apostoliques et romains".

La signature du Concordat le 15 Juillet 1801, mit fin définitivement à la persécution religieuse.

LES EMIGRES DE ROSCOFF

Le 18 Fructidor an 10 (5 Septembre 1802), le Maire de Roscoff transmet au Préfet la liste des émigrés de Roscoff qui étaient :

- Lesné Jérôme Le Pin (qui mourut à Hambourg en 1803),
- Pascal Eugène Joseph Juste,
- Pascal Tanguy François Marie
- Pascal (fils) Joseph Tanguy,
- Pascal Jean Baptiste,
- Bourgonnière Joseph Jean,
- Bourgonnière Jean Marie,
- Boutin Nicolas Jacques,
- Paul ex-curé de Santec,
- Jouan Bernard KERVENOAEL, Ce dernier fut une des victimes de l'expédition de

Quiberon. Il fut fusillé le 12 thermidor (30 Juillet 94 ainsi que les deux fils de Pascal.)

Les biens des émigrés furent confisqués par la nation. Ceux qui rentrèrent en France et obtinrent leur certificat d'amnistie purent rentrer en possession des biens qui n'avaient pas été vendus ou aliénés.

Monsieur Louis-Marie Kermerc'hou de Kerautem, fut déporté (1797) de Rochefort à Cayenne où il mourut.

n° 213 - Mai 1967

Cahiers de Mr Le Corre

CHAPITRE XIII - ANNEE 1801 ... ET ANNEES SUIVANTES

RETOUR DES PRETRES DEPORTES

Un sénatus-consulte, en date du 6 floréal an X (26 Avril 1801) autorisa les prêtres déportés à rentrer en France, à la condition de promettre d'être fidèles au gouvernement établi par la Constitution, de n'entretenir ni directement ni indirectement aucune liaison ni correspondance avec les ennemis de l'État, et de déclarer qu'ils ne possédaient aucun titre, décoration, traitement ou pension des puissances étrangères.

A partir de la promulgation de cette loi, les prêtres purent rentrer en France d'autant plus facilement que la paix fut signée avec l'Angleterre en vendémiaire (Octobre 1801).

Monsieur Boutin curé de Roscoff revint un des premiers d'Angleterre : en Janvier 1802 sa signature se trouve sur les registres de l'église.

En Février 1802, le P. Capucin Pichard arrivait de Lisbonne à Roscoff.

Le 18 Juin 1802 (29 prairial an 10), le navire "La Princesse-Auguste" débarquait à Roscoff, MM :

- Jean-Guillaume Le Gac,
- Jean Marie Dominique de Poulpiquet de Brescanvel,
- Louis de Limoges,
- Jérôme-François de Kéroulas,
- Ex-chanoine de Léon, Henry-François Le Gac,
- Person et Pierre-Marie Poullaouec, tous prêtres
- Guillou dit Frère Félix, capucin.

Ils se présentèrent le même jour à la mairie de Saint Pol pour prêter le serment ordonné par la Loi., moins le Père Félix qui fit sa soumission à Roscoff.

Le Père Pichard, ex-capucin du Croisic, arrivé le 15 Février de Lisbonne, sur le bateau du Capitaine Jézéquel fils, fit sa soumission à la mairie de Roscoff et déclara se rendre à Saint Méen, dans sa famille.

Monseigneur de la Marche, ancien évêque de Saint-Pol, dont l'évêché ne fut pas maintenu au Concordat resta à Londres où il mourut en 1806 (25 Novembre).

Plusieurs prêtres ne revinrent pas de l'exil : les statistiques déclarent qu'à la fin de 1802 il en était mort à peu près 1.300, en Angleterre seulement, et la plupart par suite des ennuis, privations et profondes misères de l'exil.

Au nombre de ces confesseurs de la foi décédés en Angleterre se trouvait le Père Capucin de Trémaria, qui était parti du Couvent de Roscoff pour l'exil en 1792.

LES CLOCHES

Le 19 Messidor an 10, le maire écrivit au Préfet maritime de Brest (8 Juillet 1802) en ces termes " Depuis environ six semaines le sous-préfet de Morlaix a deû vous prier de nous faire délivrer trois des onze cloches qui ont été prises dans cette commune et transportées à Brest."

" Les trois cloches que je l'avais prié de réclamer sont une de 3.000 livres, et les deux autres de 500 et 400 livres."

" Veuillez nous les accorder." Le vœu du maire ne fut pas exaucé. Les cloches ne revinrent pas de Brest : elles avaient, sans doute, été fondues et transformées en canons !

L'HOSPICE

Dans la même lettre, le Maire demandait à conserver pour Roscoff l'hospice civil "qui existe depuis 1574 et dont Saint Paul veut s'emparer. Il ne renferme que des vieillards et des enfants de marins."

Pour l'hospice, la Municipalité de Roscoff eut gain de cause. Le 20 thermidor (8 Août) le préfet répondit que l'hospice serait conservé.

L'ECLAIRAGE DES RUES

Le 10 Nivôse an 11 (30 Décembre 1802) la Commune renvoya à la commune de Morlaix quatre des six réverbères prêtés au début de la Révolution : les deux autres furent introuvables.

COUPE DE GOEMONS

Le 2 Mars 1804 des habitants de Plouénan ayant cueilli du goémon sur les roches de Roscoff, le maire de cette commune fut cité en Justice de paix. Sur une réponse déclinatoire de sa part, l'affaire fut confiée au sous-préfet.

On s'arrangea le 9 Mars : les pillards payèrent les frais, le goémon confisqué fut vendu au profit des pauvres. Et le maire de Roscoff écrivit à son collègue de Plouénan qu'à l'avenir il l'avertirait à la veille des grandes marées, sur quelles roches ses administrés pourraient prendre du goémon.

BONAPARTE 1er CONSUL

La Municipalité de Roscoff avait crié :

- " VIVE LE ROY " en 1790,
- " VIVE LA REPUBLIQUE " de 1793 à 1799
- et " MORT AUX TYRANS ".
- Écoutons-là crier "VIVE NAPOLEON" en 1804,
- en, attendant qu'elle crie à la Restauration "VIVE LE ROY"...

Que voulez-vous : il faut être du côté du manche !

Voici le poulet : il est du 11 Mars 1804 (23 ventôse an 12)

" A Bonaparte sur la découverte de la Conspiration "

" Citoyen 1er Consul.

“ A peine goûtons-nous les premières douceurs d'un gouvernement réparateur, et déjà l'inférial Génie qui préside à la destinée de l'Angleterre se préparait à répandre sur notre territoire les tristes effets de sa détestable influence. Des hommes qui n'ont porté le nom de Français que pour le déshonorer, de vils siccaires stipendiés par les ennemis de leur patrie ont osé souiller son sol, et leur scélératesse était sur le point de trancher les jours du Régénérateur de la France. Encore quelques instants, et ce beau pays redevenait pour jamais un théâtre de carnage, un amas de haines et de cendres. ”

“ Mais non ! Le Génie tutélaire de l'empire français veillait à votre conservation, et les vils ennemis de notre bonheur ne recueilleront de leurs infâmes manœuvres que la honte, l'horreur, et le mépris de tous les gens de bien. ”

“ Jouissez, Citoyen 1er Consul de la douce volupté de ce concert unanime qui règne parmi tous les vrais Français. ”

“ Vous avez tant fait pour eux ; il est bien juste qu'ils vous paient par un généreux retour et un amour à toute épreuve. ”

“ Veuillez bien en particulier distinguer de cette innombrable multitude de communes de la République qui vous adressent le juste tribut de leurs félicitations LA PETITE VILLE DE ROSCOFF. ”

“ Organes de ses habitants, la Mairie vous fait hommage de leur reconnaissance et de leur respectueux dévouement. ”

NOTE DE LA REDACTION

On eût aimé offrir aux lecteurs du BULLETIN PAROISSIAL une histoire suivie de ROSCOFF. Mais l'homme qui étudiera scientifiquement l'histoire de notre n'est sans doute pas né. Aussi poursuivons avec la publication de DOCUMENTS sur ROSCOFF sans nous astreindre à en tirer une étude. Nous recourrons encore aux cahiers de Monsieur LE CORRE jusqu'à les épuiser ; si les circonstances s'y prêtent nous proposerons des études personnelles.

Peut-être trouverons-nous aussi dans nos lecteurs des collaborateurs.

Quel soulagement ce serait pour la Rédaction !

DECOUVERTE DE MONNAIES ANCIENNES A ROSCOFF

Au mois de Décembre 1879, des cultivateurs de Roscoff en démolissant au quartier dit Roscoff-goz une maison en ruines (1), ont trouvé dans ses fondations 92 pièces d'or à fleur de coin, savoir :

- 90 frappées au nom du roi **CHARLES VI –1380 /1422**
- et deux au nom de **Edouard III d'Angleterre (1327 – 1377)**

Les pièces de Charles VI sont des écus d'or à la couronne dont l'ornementation des revers présente quelques variantes, indiquant des coins différents, mais dont le droit et la légende ci-dessous sont semblables.

- Droit : dans le champ, écu aux trois fleurs de lys, surmonté d'une couronne non fermée à point secret au centre.
- Légende + KAROLUS : DEI : GRACIA : FRAUCORUM : REX.
- Revers : Croix pattée feuillée et fleurdelysée, chargée en cœur d'une étoile, et inscrite dans un encadrement de quatre robes arrondis, cantonné de quatre couronnes.

● Légende :+ XPC (Christus) X VINCIT X XPC X REGNAT X XPC X INPERAT.

Les deux pièces anglaises, d'un plus grand modèle que les précédentes, offrent au droit l'effigie du roi Edouard, vu de face, debout dans une nef flottant sur des ondes, tenant de la main droite une épée haute et de la gauche un écu écartelé de France et d'Angleterre. Le champ du revers est chargé d'une croix fleurdelysée, cantonnée de quatre léopards couronnée, mais les légendes ne sont pas identiques et ont nécessité deux coins spéciaux.

● N°1

- Avers :+ EDWARD : DEI : GRA(tia) : REX : ANG(liae) : DNS (dominus) : HYB(erniae) : DUX : AQVIT (aniae).
- Revers : + IHC (Jhesus) > AUTEM : TRANSIENS : PER : MEDIV(m) : ILLORUM : IBAT.

● N°2

- Avers :+ EDWARD : DEI : GRA(tia) : REX : ANG(liae) : ET : FRANCI(iae) : D(ominum) H(ybernicae).
- Revers : IHC (Jhesus) : AUTEM : TRANCIENS (sic), P(er) : MEDIUM : ILLORUM : IBAT.

Cette légende empruntée à l'Evangile de Saint Luc (chap. IV - verset 30) fait allusion au calme de Notre Seigneur traversant la foule des Juifs qui voulaient le lapider à Jérusalem.

Nous pouvons conjecturer que cette légende fut adoptée par Edouard à la suite de la victoire qu'il remporta le 23 Juin 1340 sur la flotte combinée de Philippe de Valois et du duc Jean III, à travers lesquelles ils s'ouvrit un passage et débarqua à l'Ecluse en Flandres.

Ayant postérieurement, l'an 1342, envoyé en Bretagne des troupes au secours de la comtesse de Montfort, il leur adjoignit des monnayeurs, chargés de fabriquer jusqu'à concurrence de mille livres sterling, les sommes nécessaires à leur solde "sans que l'émission de cette monnaie, disent les lettres, puisse causer préjudice au duc ou. à la duchesse, ni aux hommes dudit duché de Bretagne, ni tirer à conséquence pour l'avenir..."

Il y a donc lieu de supposer que les monnaies anglaises trouvées à Roscoff furent frappées en Bretagne en 1342.

Il nous reste à déterminer l'année où fut enfoui le petit trésor, considérable pour l'époque, qui fait l'objet de la présente note.

Pendant les guerres du XIVème siècle, Roscoff, port florissant pour son commerce maritime, eut maintes fois à souffrir des descentes répétées des Anglais, qui occupèrent en outre de 1373 à 1397 les ville et château de Brest, d'où ils faisaient de fréquentes courses dans les environs, pillant et rançonnant les habitants des campagnes et des villes ouvertes.

L'histoire rapporte qu'en 1387 Richard Fitz-Alan, **Comte d'Arundel**, amiral d'Angleterre et capitaine de Brest, pour le roi Richard II, brûla les ports de l'île-de-Batz et de Roscoff.

La tradition ajoute à ce récit que les Anglais s'établirent momentanément sur l'îlot nommé depuis **TI-SAOZON – La maison des Anglais**, entre Roscoff et l'île de Batz. Les monnaies dont nous avons donné la description étant contemporaines du sac de Roscoff en 1387, on doit en conclure que c'est pour le soustraire à l'ennemi qu'un riche habitant de la, ville, qui périt dans la circonstance, cacha le trésor retrouvé cinq siècles après lui dans les substructions de sa maison. Cette maison constitue seule aujourd'hui, avec deux

habitations entourant un placitre, au milieu duquel s'élève une croix en pierre, l'emplacement de l'ancienne ville de Roscoff, dit le vieux Roscoff, par opposition à la ville nouvelle.

En effet, quand il fut question de la rebâtir, on reconnut que l'anse du côté du levant, plus profonde et moins exposée aux envahissements des sables soulevés par les vents d'ouest, serait plus avantageuse. Le vieux Roscoff fut donc à peu près abandonné et les nouvelles habitations se groupèrent sur le pourtour de l'arc qui forme le hâvre actuel.

Cette note relative à une découverte de monnaies anciennes à Roscoff est extraite du Bulletin de la Société archéologique du Finistère - tome VII.

(1) - Il s'agirait en fait de deux jeunes habitants qui jouaient à saute-mouton dans le champ où est le puits; là, le sol se serait dérobé. Leurs noms : tonton Yves Foustoul né en 1865 et Guillaume Créac'h né en 1860. Le terrain appartenait à Madame Deschamps (Capucins). Elle portait une de ces monnaies au bout d'une chaîne. (note de la rédaction).

L'HOPITAL DE ROSCOFF

Requête à M. Le Grand Vicaire de Léon (1661).

Supplie humblement M. H, Gilles de Kersauzon, gouverneur et administrateur des biens des pauvres et hôpital St Nicolas de Roscoff, disant en la dite qualité qu'il est nécessaire d'établir un prêtre capable de la confession pour administrer les sacrements aux malades dudit hôpital sans être obligé à toute occasion et extrémité d'avoir recours au curé de la dite paroisse et port de Roscoff qui souvent ne peut venir au tems nécessaire ni en commodité: Joint qu'il tire sur ce qui diminue la subsistance des pauvres, et d'autant que Messire Olivier Henry prêtre originaire et habitué au dit port et paroisse offre accepter la charge de prêtre directeur des consciences des pauvres dudit hôpital, moyennant votre permis et l'approbation des Sieurs habitans du lieu..

Le suppliant au dit nom requiert, Monsieur, qu'il vous plaise, attendu ce que dessus, recevoir et admettre le dit Messire Olivier Henry pour prêtre confesseur et directeur spirituel dudit hôpital o (avec) pouvoir et facultés d'administrer aux malades et pauvres y étans tous les sacrements requis et nécessaires côme ils sont institués en l'église romaine, et par l'avis duquel et du gouverneur-administrateur sera requis et mandé tel nombre de prêtres du dit port de Roscoff pour assister aux enterrements des pauvres et qui seront salariés par leurs mains sans pouvoir faire aucune résistance sous prétexte des dits enterrements, et moyennant ce, les pauvres seront d'autant plus obligés de continuer leurs prières pour leurs bienfaiteurs en général et pour votre personne en particulier.

Signé :

- Gilles Kersauzon,
- Fontancy,
- Hamon Kersauzon,
- Gme James,
- Thomas Le Gac,
- P. Guillou,
- B Pardeau,
- François Hervé,
- Xavier Le Pappe,

- J Coranlay,
- J Guillerm,
- J Heliez,
- J Hervé,
- Louis Le Hir,
- Nicolas Toulcoat,
- Nicolas Geffroy,
- J Marzin, Launay. "

VU la présente requête, nous permettons l'installation et entrée dudit Messire Olivier Henry prêtre, dans le dit hôpital pour y confesser, solliciter, instruire et diriger les pauvres, leur administrer les sacrements d'Eglise, d'extrême-onction au besoin, sauf au suppléant d'appeler à son secours tel nombre de prêtres qu'il appartiendra pour les Enterrements aux occurrences.

Cette concession valable jusqu'à ce qu'il soit autrement ordonné.

Fait à St Paul, le 9 Novembre 1661 - CRENN, vicaire Général

n° 214 - Juin 1967

Cahiers de Mr Le Corre

MARINS ET CORSAIRES DE ROSCOFF

LA GUERRE DE COURSE

Le mot "Corsaire" n'a pas toujours été le seul vocable employé pour désigner les navires des particuliers armés en guerre et munis d'une Commission du Roi. Le terme armateur était encore usité dans ce sens au 18ème siècle ; par contre "corsaire" était souvent pris comme synonyme de pirate.

En temps de guerre, la propriété privée des sujets de la nation ennemie était confiscable au profit du Souverain. A peine pourrait-on signaler antérieurement au 19ème siècle quelques protestations contre ce principe qui légitimait la guerre de course. Le droit de confisquer les propriétés, les navires et les marchandises de l'ennemi n'appartenait qu'au Roi et à ceux de ses sujets auxquels il avait ligué ce droit on appelait "commission" l'acte qui permettait à un armateur ou à un capitaine de saisir les navires appartenant aux ennemis de l'État.

L'ordonnance de 1681 faisait de la possession de la Commission la condition nécessaire pour qu'un capitaine acquit des droits sur sa prise, mais elle n'établissait aucune peine contre le capitaine non commissionné qui attaquait un navire ennemi.

L'ordonnance interdisait aux Français de prendre des commissions de souverains étrangers, même amis et alliés.

Les corsaires pouvaient prendre tous les navires ennemis et les navires neutres qui commettaient des actes d'hostilité.

Certains objets trouvés à bord des navires ennemis étaient considérés par les marins catholiques comme ne pouvant être pris légitimement : c'étaient les vases sacrés et les objets consacrés au culte. En vertu d'un usage très ancien, les cloches des églises des villes prises appartenaient au chef de l'expédition victorieuse.

Le gouvernement français fit aussi tous ses efforts au 18e siècle pour préserver de toute attaque les barques employées à la pêche côtière. Enfin échappaient à l'avidité des corsaires les navires porteurs d'un passeport, soit qu'ils fussent chargés d'une mission parlementaire, telle que l'échange des prisonniers, soit qu'ils fussent simplement destinés à une opération commerciale. Les passeports délivrés dans ce but avaient pour but de rendre possible l'introduction dans les ports français des denrées que le territoire ne produisait pas. On apportait ainsi du lin et du charbon de terre ; plus tard des passeports furent délivrés pour importer à Roscoff du thé et de l'eau-de-vie.

Les Juristes assimilaient au passeport ou au sauf-conduit le billet de rançon trouvé à bord d'un navire ennemi. Si ce navire suivait la route indiquée sur le billet délivré par le capteur, un nouveau corsaire ne pouvait ni le prendre ni le rançonner.

RECRUTEMENT DES EQUIPAGES

Il était en principe interdit aux inscrits maritimes de servir à bord des corsaires.

L'équipage d'un corsaire comprenait des marins et des volontaires d'origine et de valeur très diverses. C'est à la présence de ces marins amateurs et de ces volontaires,

auxiliaires parfois précieux mais toujours incommodes, que l'on doit attribuer l'indiscipline qui régnait à bord des navires de course.

Les registres des amirautés prouvent que les rebellions collectives ou individuelles, très rares sur les navires de commerce, furent fréquentes à bord des corsaires. Par exemple, en 1747, l'équipage de la "COMTESSE DE ROSCOFF" ne veut pas quitter le port de Roscoff par ce que le 1er lieutenant et 13 marins ont déserté.

Le personnel auxiliaire de l'état-major laissait aussi beaucoup à désirer : les chirurgiens se recrutaient surtout parmi les praticiens sans clientèle et les aumôniers, que devaient embarquer les navires ayant plus de 40 hommes d'équipage, étaient ordinairement des prêtres rejetés du clergé séculier, des moines échappés du couvent ou des missionnaires qu'entraînait beaucoup trop loin le goût des aventures. En 1693, dom Sébastien Henry, cellérier de l'abbaye du Relec, qui était allé accompagner à Roscoff son frère volontaire sur un corsaire, "donna de magnifiques repas à des officiers corsaires malouins, qui sont gens de grande dépense", et ne put résister au désir d'embarquer avec eux (Archives du Finistère).

Frère Charles-Joseph Janeau (ou Janneaux) religieux Cordelier, qui périt le 24 Décembre 1747 dans la baie de Morlaix lors du naufrage du corsaire "L'ALCIDE" (193 hommes, 20 canons, 12 pierriers), avait eu une carrière fort agitée. Aumônier du corsaire "L'HERMINE" qui, le 10 Octobre 1746, avait ramené d'Écosse à Roscoff le prétendant Charles Édouard, il s'était bercé de l'espoir de devenir sinon aumônier d'un roi, du moins évêque in partibus : "C'est un titre, écrivait-il, qui n'intéresserait personne, mais qui honorerait infiniment celui qui en serait pourvu". Ses désirs ne furent pas pris en considération ; il ne put même obtenir le brevet constatant les fonctions qu'il avait remplies près du prince ; il dut reprendre le pénible métier de corsaire et mourut dans un obscur naufrage non loin du port où l'année précédente il avait débarqué plein d'espoir au retour d'une expédition glorieuse.

Les dispositions légales (1681) fixaient au tiers de l'équipage le nombre de matelots étrangers. Un appoint important fut fourni aux équipages français par les Jacobites irlandais (restés fidèles à Jacques II après l'échec définitif de sa cause en 1691) et par les insurgés américains.

CONDITIONS DE COMBAT

PILLAGE DES PRISES - PRISONNIERS

Dès 1674, il était toléré que le corsaire arborât un pavillon étranger afin de tromper les navires ennemis et de s'en approcher plus facilement.

Le navire le plus faible s'avouait vaincu en amenant le pavillon ; si après le signal quelques hommes du bord commettaient des hostilités, le capitaine était puni comme traître par le vainqueur.

Lorsque le navire ennemi avait amené pavillon, et s'était soumis ainsi au corsaire, il restait à assurer la protection des droits respectifs des armateurs, des intéressés, de l'équipage et aussi d'empêcher les actes qui auraient pu léser le droit des gens ou porter atteinte à l'honneur du pavillon français.

Aussitôt, après la capture, les scellés étaient placés sur les papiers du bord et sur la cargaison. Mais pendant cette opération faite par le capitaine (ou par un commis ou écrivain) il s'écoulait un certain temps que les matelots savaient mettre à profit. L'exemple du vol était donné par les chefs. L'ordonnance de 1681 punissait les marins qui pillaient les prises d'une peine corporelle et les condamnait à la restitution et à une amende

quadruple de celle de l'objet volé. En fait ces dispositions n'étaient guère appliquées. Une coutume reconnue par les juristes et les tribunaux admettait même la légitimité du pillage et des vêtements de l'équipage du navire capturé.

L'Anglais était généralement sans commisération pour les captifs.

ARRET DE BONNE PRISE - VENTE DE LA PRISE - PROFITS DE LA GUERRE DE COURSE

Le capitaine de prise, dès son arrivée dans un port français, devait remettre aux officiers de l'amirauté du lieu ou à leurs commis les papiers trouvés à bord et les prisonniers, et faire un rapport sur les circonstances de ses prises. Ses déclarations étaient contrôlées par celles d'un certain nombre d'hommes de son équipage et par celles des deux principaux officiers du navire pris.

Le droit de-juger si la capture était "bonne", si le navire avait été pris conformément aux lois du royaume fut toujours réservé à l'amiral de France : le conseil des prises auquel était attribué l'exercice de ce droit se composait au début du 17^{ème} siècle de maîtres de requête et de conseillers d'Etat, conseillers ordinaires de l'Amiral.

Les Juges des amirautés commençaient la liquidation de la prise avant même que la décision du conseil de prise fut connue.

Les armateurs pouvaient faire vendre les prises dans un port de leur choix. Parfois les officiers des ports où la prise était contrainte de relâcher s'efforçaient de la retenir, afin de bénéficier de quelques menus droits sur la liquidation.

Le 20 Septembre 1745 Pratmenou-Helliés, syndic des classes à Roscoff, adressa de graves menaces à des pilotes de Roscoff qui, conformément aux ordres du capitaine capteur Rouillé, commandant "LE MARS" de Nantes, avaient conduit une prise "L'ANNE-MARIE" de Londres, non pas à Roscoff mais à Morlaix. Ce syndic annonça aux pilotes qu'il les ferait comprendre dans la première levée de matelots pour Brest ou Lorient "et ne souffriroit rester chez eux aucuns pescheurs ni matelots faisant fonctions de pilotes autres que ceux qui lui amèneraient des prises à Roscoff. Nous ignorons si la manœuvre de Pratmenou-Helliés, manœuvre que l'Amirauté ne semble pas avoir songé, à réprimer, produisirent quelque résultat ; en fait il était extrêmement rare que des prises fussent vendues dans des ports de minime importance comme Roscoff; au contraire Morlaix fut pendant toute la durée des guerres du 18^{ème} siècle un important centre de ventes.

Le principe qui attribuait à l'équipage un tiers, et à l'armateur et aux intéressés les 2/3 du produit de la croisière, subsista jusqu'à la fin de l'ancien régime.

Quelquefois les sommes versées à l'armement furent complètement perdues, soit parce que les navires furent capturés avant d'avoir fait aucune prise, soit parce que les frais de la croisière atteignirent un chiffre plus considérable que celui de la vente des prises. Ainsi la liquidation générale du "GENERAL VALLETEAUX" de Roscoff, 1810/1815, rapporta (capital et bénéfice compris) : néant ; armateur et intéressés durent même combler un déficit de 5.826 francs.

Notons à ce sujet que le discrédit croissant des assignats frappa cruellement les armateurs et intéressés qui reçurent en papier sans valeur en l'an 8 ou 9 le paiement d'avances acquittées en or en 1792.

Les armateurs des ports bretons s'occupèrent tous plus ou moins de la guerre de Course. La tradition populaire attribue aux profits qu'elle leur procura l'origine des grandes fortunes que quelques-uns firent au 18^{ème} siècle. Nous doutons que la course ait eu pour les négociants de Morlaix et de Roscoff des résultats aussi heureux (qu'à ceux de Saint Malo

et Nantes) car les registres du Consulat nous révèlent la faillite de la plupart des armateurs de Corsaires. Et ce n'était pas seulement la fortune que procuraient d'heureuses croisières : le roi accordait aux vainqueurs des épées d'honneur, des décorations, des portraits qui, pieusement conservés dans les familles maritimes, contribuaient à maintenir de belles traditions de courage.

Mais la récompense suprême était l'anoblissement. Tanguy MARZIN, de Roscoff, fut peut-être le premier corsaire anobli en 1480 ; ses descendants étaient encore nombreux dans la région de Roscoff au 18ème siècle, mais ils n'étaient plus comptés au nombre des gentilshommes (les Marzin furent déboutés à la réformation de la noblesse de 1659).

CARACTERES PARTICULIERS DE LA GUERRE DE COURSE EN BASSE BRETAGNE, AU 16ème ET AU 18ème SIECLES

Au XVIe siècle, vers 1550, les côtes de Bretagne, Roscoff, l'Aberwrac'h, Ouessant, Camaret (et le pays ce Bordeaux) étaient ravagées par un pirate qui appartenait à une famille de bonne noblesse du Léon, le seigneur de COETLESTREMEUR. Il fut condamné à mort et exécuté avec ses complices, le Seigneur de KERMELLEC et une foule d'aventuriers d'origines très diverses.

Nous avons trouvé peu de documents concernant les corsaires armés dans les ports bas-bretons à l'époque des guerres de religion. Nous pouvons cependant citer le nom de Chrétien LE PAPPE, riche marchand de Roscoff, que son attachement supposé au roi de Navarre força de s'expatrier ; il fit pendant plusieurs années la guerre aux Espagnols catholiques, aux Anglais protestants, et peut-être aussi aux français de l'une et l'autre religion.

Les Anglais (sous Elizabeth) favorisaient la course protestante et pillaient les navires catholiques qui avaient l'imprudence de s'arrêter dans les petits ports de relâche.

La guerre maritime continua à diviser les marins français et les marins anglais, même lorsque Henri IV eut signé un solennel traité d'alliance avec Elizabeth.

En 1598, la "COLETTE" de Brest, capitaine Le Chovelet, et la "CATHERINE" de Roscoff, capitaine Marc Prigent, furent pris et pillés.

Pendant la première partie du 17e siècle les plus redoutables ennemis des marins bretons furent les sujets de l'Espagne, désignés sous les noms génériques d'Ostendois et de Biscayens. La guerre civile qui régna en Angleterre de 1644 à 1649 facilita le retour à l'ancienne piraterie.

Au milieu de tous ces navires espagnols, anglais, français, on voyait parfois surgir des corsaires également redoutés de tous : les Barbaresques, peu nombreux il est vrai, car leur champ d'action ordinaire était la Méditerranée et le Golfe de Gascogne. Les Bretons avaient à craindre ces irréconciliables ennemis lorsqu'ils allaient acheter du vin en Gascogne, de l'huile en Provence et vendre des toiles en Espagne.

Un registre mortuaire de Roscoff a conservé les noms de quelques malheureux qui furent tués en essayant de défendre leur foi, leur vie ou leurs biens.

La triste situation des Bretons prisonniers des Barbaresques émût l'Evêque de Léon (Jean-Louis Gouyon de Vaudurand) qui, le 3 Octobre 1755, dans un mandement recommanda à la charité de ses diocésains 17 marins de la "FOURMI" de Nantes, esclaves du roi du Maroc "pour lesquels ce barbare demandait 5.800 livres par tête, non compris les présents".

Les livrets publiés par les Religieux de la "MERCY" (de 1638 à 1785) donnent les noms des rapatriés parmi eux 73 Bretons.

On voit encore dans quelques églises de Bretagne les "ex-votos" déposés par des marins bretons revenus de captivité : on montre par exemple à l'île de Batz les lourdes chaînes de fer qu'avait portées un matelot originaire de cette paroisse.

Le cahier des comptes de l'Eglise de Roscoff porte cette mention : "Le 8e de Mars l'année 1615, G. Le Mestre et Yvon Prigent avons presté à Philippa Geffroy, veuve de feu Marcq Prigent la somme de quatre Centz cinquante livres pour aider à rettirer ses enfans de captivité d'entre les mains des Turcqz : pour ce ... 350 livres."

L'arsenal de Brest conserve un monument plus imposant, témoignage décisif de la fin de la puissance algérienne; après la conquête d'Alger la Marine a rapporté et érigé sur le quai du port militaire la célèbre pièce de canon fondue en 1542, qui était appelée par les Maures "la CONSULAIRE" depuis qu'en 1683, pour répondre aux sommations de Duquesne, le Dey avait fait attacher à la gueule le Père Le Vacher, consul de France et fait faire feu sur les vaisseaux français.

Enfin, l'essence même de la guerre de course fut modifiée par suite de la création au 18e siècle d'une puissante marine de guerre. Richelieu écrivait à Louis XIII qu'Henry IV "n'avait pas un seul vaisseau" ; un demi-siècle plus tard, en 1692 Louis XIV possédait 110 Vaisseaux de ligne et un plus grand nombre de frégates, de corvettes et de brûlots.

Toutefois à l'époque à laquelle s'ouvrent les registres des sièges d'amirauté de Bretagne (1689) les armateurs et les capitaines de la marine de commerce conservaient encore de belles traditions guerrières. A Roscoff, Pierre François de la Marque et Helliés de Lannurien lancèrent des navires de moins de 100 tonnes, Les corsaires de Roscoff eurent des capitaines qui appartenaient pour la plupart à de vieilles familles nobles ou bourgeoises du pays : Le Maigre, Charles-Guillaume Lossieux des Saudrais, tué dans un combat en 1703 (archives de St Malo), François le Pape de Prélauné qui mourût à Cherbourg au cours d'une croisière en 1694.

Ces navires ne paraissent pas avoir eu une carrière très brillante. Un gentilhomme issu d'une vieille famille noble du Léon qui avait été contrainte de se livrer au commerce, Jean Sioc'han de Keradenec, accomplit des croisières fructueuses sur le corsaire malouin "LA MUTINE".

n° 215 - Eté 1967

Cahiers de Mr Le Corre

MARINS ET CORSAIRES DE ROSCOFF

LE NAVIRE "LE SAUVEUR" DE ROSCOFF - 1622

Procès-verbal d'enquête du 6 Décembre 1622 à laquelle a été procédé par Vincent Kermerc'hou écuyer Sr de Trévélér sénéchal de la Cour de St Paul ayant pour adjoint Salomon Symon notaire royal à Léon, à la requête de noble homme Nicolas James Sr de la Roche porte noire, commandant le navire nommé "LE SAUVEUR" du port et havre de Roscoff, employé dans l'armée navale du roi (commandée par le duc de Guise) à l'effet de justifier du jour et heure de sa rentrée au port de Roscoff, ainsi que du dégât avvenu en iceluy bâtiment, armes et munitions aux combats que le dit James avait eus contre les rebelles et ennemis du roi (c'était les protestants).

Auquel procès-verbal comparurent comme témoins d'office Laurent Sioc'han Sr de la Palue, F. Hervé Sr des Ondes, Gme Le Maitre Sr de la Tour, Louis Ronyant Sr de Kérugan, habitants de Roscoff, qui déposèrent que le dit navire entra au dit port le 5 décembre (1622).

Et les principaux de l'équipage du dit navire du nombre desquels était Pierre Le Pappe ayant chargé et commandement sur les armes ; enfin les mariniers - qui tous déposèrent que dans les divers combats livrés par le dit navire depuis le mois de Juillet, époque de la sortie du port de Roscoff, il avait été consommé environ quatre milliers de poudre tant pour gros canons et artillerie que par la mousqueterie et environ six milliers pesant de balles de fer, que l'un des canons de fer du poids de 2.600 livres creva au plus fort du combat du 27 Octobre, lequel canon était l'un de ceux que le dit sieur de la Roche porte noire avait fait tirer du fond de la mer d'un navire dunkerquois naufragé, que sept mousquets crevèrent, et qu'au même combat le mat du devant du navire fut coupé d'un coup de canon ainsi que les haubans du mat de devant et du grand mat, que la chaloupe dudit navire contenant deux pierriers et huit mousquets avec balles et munitions, douze demi-piques, quatorze avirons, deux mats avec leurs voiles, un grappin avec la haussière, a été perdue par l'orage et mauvais temps le 22 Novembre au retour de l'île de Batz, et qu'un câble du dit navire a été perdu en rade de Brest au mois de Septembre, et un câble et une ancre en rade du Conquet le 29 Novembre....

De 1690 à 1697,

130 corsaires (dont 3 de Roscoff et 14 de Morlaix) amenèrent des prises à Morlaix : les prises furent faites, la plupart, sans combat (sauf quatre).

Pendant la guerre de succession d'Espagne (1702-1713), le greffier de l'amirauté de Morlaix eut à dresser des actes concernant 132 corsaires ; 39 étaient de Morlaix et 7 de Roscoff, navires de 8 à 80 tonneaux armés pour la plupart par Bernard de Basseville, en même temps armateur et capitaine de corsaires lancés à Morlaix et à Roscoff, et par Nicolas Lambert et commandés par Jean Corre de Villeson, Joachim Sioc'han de Kersabiec, de la Marque des Iles, Pierre de la Haye, Levenas, Lair, François du Bois de la Marque, Yves Houardon, Uesgrall, Le Refloc'h.

Les combats paraissent avoir été nombreux à cette époque : nos registres en mentionnent 22, dont celui de la DAUPHINE de Roscoff, capitaine du Bois de la Marque, et celui de la MARIE-THERESE, également de Roscoff, capitaine Bernard de Basseville, 1703.

Le registre des Baptêmes de Roscoff relate en 1712 le baptême de Nicolas Gras, 11 ans, de Guinée et en 1713 celui de Louis Nottay, naigre (sic) de Guinée également, 13 ans, pris tous deux sur la frégate hollandaise "LES CINQ SOEURS DE MILDEBOURG" (la prise eut lieu le 13 Mai 1710 à la côte de Corlingue) par le corsaire "L'HIRONDELLE" de Roscoff (capitaine Sioc'han), et instruits dans la religion catholique le premier par les demoiselles Lambert, et le second par le

Sieur Sioc'han.

Le Registre des Sépultures de Roscoff mentionne en 1709 le décès des Sieurs Colombier de Roscoff, Kermarquer de Tréguier, Renault de St Pol, Pastor, Fichot, Pouchard, Perchec, Keranfors, Querné dit Modo de Roscoff, tous en course dans la DAUPHINE de Roscoff le sieur du Bois Lamarque) et noyés dans la Manche en abordant une prise anglaise le 24 Avril – et en 1710, le décès de F. Le Guichoux de Landunvez, matelot, 30 ans, blessé en course dans la DAUPHINE et enterré e 15 Mai "muni de tous les sacrements".

Les rançons furent plus nombreuses que pendant les Campagnes précédentes ; elles furent généralement imposées par les petits corsaires à un pont, armés de moins de 25 pièces de canon, appelés à cette époque : frégates, qui ne pouvaient sacrifier une partie de leur faible équipage pour conduire leurs prises en France. La rançon n'atteignait parfois qu'un chiffre infime : en 1709, Sioc'han, capitaine de L'HIRONDELLE, se contentait de 20 livres sterling. Ces petits profits ne compensèrent pas les désastres causés par la guerre : dès 1703, l'Intendant de Bretagne constatait que le commerce des toiles qui était pour les armateurs de Morlaix (et de Roscoff) la plus importante source de profits avait complètement cessé. Mais la période relativement longue de paix qui régna de 1713 à 1744 permit aux négociants de réparer leurs ruines ; des navires furent armés pour Terre-Neuve dès la cessation des hostilités, d'autres furent expédiés en Espagne et aux Antilles par les fabricants de toiles.

Lorsque la guerre éclata de nouveau, la place de Morlaix fut en mesure de prendre une part effective dans la lutte. Douze corsaires furent armés à Morlaix.

- Le "DU MOUCHY" de 70 tonneaux, 10 canons, 14 pierriers, 80 marins, capitaine Pierre Fleury de Kervalégan, armateur J. Sioc'han de Keradenec, croisa de juillet 1746 à Janvier 1747 et fut pris par les ennemis.
- Le "PONTCARRE" (1746) et le "COMTE DE St PERN" (1746) commandés par J.L.F. Sioc'han de Kersabiec n'amenèrent aucune prise à Morlaix et furent sans doute pris peu de temps après leur sortie de la rade.

Les résultats généraux furent toutefois très brillants. La guerre reprit (guerre de 7 ans, 1755-1763). La Marine de course tomba alors, comme la marine royale elle-même, son modèle et son appui, dans le déplorable état de décadence qui frappait toutes les forces du royaume.

Notons en passant que pendant cette période, Nicolas Griffon de Roscoff est tué d'un coup de canon (le 3 Novembre 1757, étant embarqué sur le corsaire "LE HAZARD" de Morlaix (Registres de Roscoff).

La situation changea sous le règne de Louis XVI. L'Angleterre n'étant plus, comme en 1758, maîtresse incontestée des mers, il fut possible aux corsaires de faire de belles croisières.

L'on sait que la prospérité de la marine française ne se maintint pas, et que pendant la longue guerre, qui, sauf une courte interruption, régna sur mer de février 1793 au mois de mai 1814, la suprématie appartint, dès le début des hostilités, aux flottes anglaises.

Quatre corsaires armés à Roscoff par J.P. Guilhem de Brest, Martin de Rouen, Guibert de la Salle, Yves Heurtin et Rouvier (de Roscoff) et commandés par Adam, Marbaisse et F. Le Peletier ne paraissent pas avoir été heureux.

La course prit alors le caractère d'une opération commerciale avec des "dessous" quelquefois un peu louches... A l'époque du blocus continental, la guerre de course facilita l'entrée en France des marchandises interdites : la tradition attribue à ces opérations l'origine des fortunes qui l'édifièrent rapidement à Roscoff,

INVENTAIRE SOMMAIRE DES ARCHIVES DE L'AMIRANTE DE MORLAIX

Année 1690

- Vente de l'"EXPEDITION", prise par la "MUTINE", capitaine Keradenec-Sioc'han, et du "CYGNE" pris par la "MUTINE" et le "HENRI".

Année 1622

- Certificat de Jacques Lambert, commissaire et inspecteur des manufactures à St Malo, du 5 Mai, reconnaissant qu'il a vérifié les marchandises venant de Morlaix de la prise "L'EXPEDITION" de Londres, faite par la. "MUTINE" commandée par M. de Keradenec.

Année 1694

- **3 Avril** - Procédure relative à l'accusation de pillage de la prise "LA BONNE AVENTURE" de Londres, prise faite par le "St LOUIS" de Saint Malo.

Année 1694

- **13-18 Novembre** -: G. Chrétien de Kérohic, procureur du Roi, qui avait déjà le 3, accusé le lieutenant général M. Orist de favoriser une des parties, proteste contre ses agissements et l'accuse de mener clandestinement l'information contre La Marque et autres accusés de Roscoff. Il veut ignorer la pratique la plus familière Qu'un juge d'un jour ne voudrait pas ignorer. Ses manœuvres ne peuvent qu'être concertées avec les parties pour éviter la punition d'un crime public, etc...

Année 1696

- **30 Novembre** - Commission du duc de Chaulnes au sieur Pierre F. de la Marque pour la frégate "L'AVENTURE DES 3 FRERES" de Roscoff, du port de 25 tonneaux.

Année 1697

- **8 Juin** - Commission à J. Marzin, Sr de Coatélan de faire armer en guerre pour le compte du Sr Michel de la Roche la corvette la "MARIE ANNE", de la Roche-Derrien, 20 tonneaux, 26 hommes d'équipage.

Année 1702

- **17 Mai** - Commission de guerre pour le sieur de Basseville Bernard, capitaine de la frégate la "MARIE-THERESE" de Roscoff, du port de 18 tonneaux,

Année 1706

- **5 Mai** - Commission à J. Sioc'han pour armer en guerre la "MARIE DU MUR", de Morlaix, 120 tonneaux.
- **18 Juin** - Jugement du conseil de prise déclarant de bonne prise le vaisseau hollandais; "L'ETOILE" DU JOUR", de Canfer, chargé de houblon, pris le 22 Mai, à la hauteur du cap de Cornouaille par le Sr de la Marque, commandant la frégate le "ST JEAN BAPTISTE" de Roscoff.

Année 1707

- **28 Mai** - Commission au Sr Levenas pour armer en guerre la double chaloupe "BONNE ESPERANCE" de Roscoff.
- **30 Août** - Commission au Sr Pardeau de Kervillar pour armer en guerre la frégate "LA MARIE JOSEPH" de Morlaix, 80 tonneaux.

Année 1708

- **22 Mai** - Commission au même.. le corsaire "LA PROVIDENCE" de Morlaix, 100 tonneaux.
- **5 Juillet** - Commission à P. Bernard de Basseville... le vaisseau "LE PRINCE DES ASTURIES", de Morlaix, 180 tonneaux ; Nicolas Lambert; bourgeois, banquier et armateur à Roscoff se portant caution.
- **3 Octobre** - Jugement du conseil des prises déclarant de bonne prise le vaisseau anglais LE PRAVUS de Bridgewater. revenant de Virginie, chargé de tabac; pris le 13 août par le Sr Pardeau de Kervillard, commandant la frégate la "Providence".

Année 1709

- **20 Mars** - Commission à P. La Haye pour armer en guerre la double chaloupe "LE

TEMERAIRE”, de Roscoff; 8 tonneaux.

- **23 Mars** - Commission à F. Bernard ...pour le “PRINCE DES ASTURIES”, 160 tonneaux.

Année 1710

- **17 Février** - en 1706, Mr de Pontchartrain autorisa Théodore Saulnier, sieur de Villehayé à envoyer la “MARIE DU MUR” de Morlaix, capitaine Jean Sioc'han aux îles d'Amérique. Le voyage devait durer 36 mois. Suivant déclaration de l'armateur (6 mai 1706) le navire, de 120 tonneaux, armé en guerre et marchandises, était chargé de 400 barils de farine, eau-de-vie et autres marchandises d'une valeur de 70.000 livres. Par jugement du 17 Février 1710, rendu par Alex. Bourbon, Cte de Toulouse, les sieurs Cadoué, Cottard et Lévesque, commandants les vaisseaux "LE BIEN ACQUIS", "LE BENJAMIN" et "LES TROIS FRERES" de Nantes, coupables d'avoir amariné, le 4 Juillet 1706, le vaisseau "LA MARIE DU MUR", de l'avoir pillé et détourné de la route de St Domingue pour la conduire à la Martinique, furent condamnés solidairement à payer à Saulnier "300 livres de dommages et intérêts, pour raison de l'amarinement du dit bâtiment “LA MARIE DU MUR” et en outre à lui payer les gages et loyers de l'équipage pendant les quatre jours de sa détention en mer, et à remplacer trois barriques de vin enlevées...
- **22 Octobre** - Commission à Jean Corre, Sr de Villeson pour faire armer en guerre et marchandises pour trafiquer au port de Cadix et autres lieux le vaisseau “LA DAUPHINE” de Roscoff, 80 tonneaux, 22 canons et pierriers, caution Jacques Chastenat Sr des Garennes.

Année 1711

- **28 Mars** - Commission à Joseph Sioc'han, Sr de Coatsabier pour faire armer en guerre le vaisseau “LE BIJOU” de Roscoff, 60 tonneaux, se portant caution le sieur Lambert armateur à Roscoff.
- **21 Octobre** - Passeport pour venir de Lübeck à Roscoff à Jean Nipps, commandant “LE PIGEON BLANC” de Lübeck, 100 tonneaux, et 12 plusieurs passeports successifs furent délivrés. Ces navires apportaient à, Roscoff graines de lin, cuivre, fer, acier, laiton, etc ...

Année 1712

- Commission au Sr Villeson-Corre, du 19 Novembre pour armer en guerre la “DAUPHINE”, 120 tonneaux, 18 pièces de canon. Caution : le Sr de Vieux-Pignon Passart.

Année 1714

- **3 Mars** – Jugement condamnant Patrick Maylord à payer une rançon de 150 livres sterling à Guillaume Coranlay de Kerouzien armateur de la frégate “LA PROSPERITE” de Roscoff. En 1711, le Sr Lamarque, capitaine de “LA PROSPERITE” avait rançonné à ce prix le navire commandé par Maylord. Les matelots anglais laissés en otage s'étant évadés, Maylord arrêté à Port-Louis est déclaré responsable. Mais le 26 Mars intervient un jugement ordonnant sa mise en liberté et condamnant les armateurs et capitaine de “LA PROSPERITE” à lui payer les frais de sa détention, à raison de 20 sols par jour et 300 livres de dommages. Un arrêt du conseil du 20 Octobre confirme la sentence des juges de l'amirauté (du 28 Mars), à la réserve que la rançon de 150 livres sterling sera déduite des dommages.

Année 1718

- Requête présentée par B.F. de la Bourgonnière, sieur de Hauteville, commissaire aux classes aux départements de Morlaix et Roscoff. Il déclare avoir expédié le 12 Mai des rôles d'équipage pour deux vaisseaux de Roscoff, appartenant au sieur "Syohan"(sic), “LE BIJOU”, de 50 tx, capitaine Monnery, 8 hommes d'équipage, allant à Dantzig et “LA BELLE JUDITH”, 46 tx, capitaine J.P. Piquerel, 13 hommes d'équipage, allant à Copenhague.
- Or le **17 Septembre**, J.P. Piquerel vint lui déclarer que les deux vaisseaux allèrent directement à “Coatenbourg” (Gothenbourg) où, sur l'ordre de l'armateur Sioc'han, LA

BELLE JUDITH fut vendue. Six hommes d'équipage restèrent à Gothenbourg ; les autres furent embarqués sur "LE BIJOU" pour revenir en France. Mais le capitaine Monnery, son second et six de ses marins s'engagèrent au service du Roi de Suède : ce qui, avec les six hommes de la "BELLE JUDITH" fait 14 hommes demeurés en Suède. Piquereel déclare en outre que, sur l'ordre de l'armateur, il avait embarqué deux passagers non portés sur le rôle de l'équipage.

- **7 Novembre** - le Procureur général conclut à ce que les poursuites soient entamées contre Sioc'han et les deux capitaines.
- **9 Novembre** - Le Lieutenant général au siège de l'amirauté de Morlaix, défend aux armateurs et capitaines de vaisseaux naviguant dans les mers d'Europe de recevoir à leur bord des gens non portés sur le rôle d'équipage.
- **22 Novembre** - B.F. de Bourgonnière, sr de Hauteville rapporte qu'il expédia le 12 Juillet un rôle d'équipage pour la corvette "LES TROIS FRERES" de Roscoff, de 35 tonneaux, capitaine Yves Moncrut, 5 hommes d'équipage, appartenant au sieur Sioc'han et allant à Bayonne chargé de froment. Au retour J. Moncrut avoue qu'il avait été à Malaga et en avait ramené le sieur de Crec'huelen-Sioc'han, armateur, de Roscoff, sur l'ordre verbal du sieur Sioc'han,
- **25 Novembre** - Nicolas Raoul., Sr de Launay, conclut à ce que J. Moncrut soit assigné à comparaître devant la Procureur général, son lieutenant au siège de l'amirauté de Morlaix.
- **3 Octobre** - Lettre de maîtrise de Jean Louis Sioc'han, sieur de Keranhoret, fils de Joseph Marie Sioc'han de Kersabiec chevalier, gentilhomme d'ancienne extraction noble, ayant entrée, séance et voix délibérative aux Etats généraux de Bretagne et de noble dame Mauricette Hervé, né le 20 Mars 1714. Les certificats présentés apprennent que Sioc'han de Keranhoret avait servi sous les ordres de Sioc'han de Crec'huelen, sur le "SAINT JEAN", puis sous les ordres de son frère, sur "LA PARFAITE", en qualité de volontaire 1728 / 1732, d'enseigne 1733, de lieutenant 1733 / 1737. Il avait fait les voyages de St Domingue (1), de Cadix (1), d'Alicante (1)4 de Marseille (2), de Gênes (1), de Port Maurice (1).

Année 1736

- **11 Avril** : Noble homme J.B. Lavaux négociant à Morlaix déclare être propriétaire, avec Mauricette Hervé femme de N.H.Jos.M. Sioc'han de Kersabiec et Michel Philippe de l'île de Batz d'une barque de 25 tx, nommée la "MARIE ANNE" de Morlaix.

n° 216 - Octobre 1967

Cahiers de Mr Le Corre

MARINS ET CORSAIRES DE ROSCOFF

INVENTAIRE SOMMAIRE DES ARCHIVES DE L'AMIRAUDE DE MORLAIX

Année 1739

- 12 Novembre : Pierre Le Maigre, de Kerballanec, cautionné par Pierre Bernard, fait enregistrer le congé qui lui a été accordé pour conduire le navire la "CONFIANCE" de Roscoff, de 85 tonneaux à l'île Royale (port de Louisbourg).
- Le 12 Novembre : Joseph; Marie Sioc'han de Kersabiec, écuyer, capitaine du navire la "PARFAITE", de Morlaix, 200 tx, 24 canons et pierriers, fait enregistrer la commission qui l'autorise à aller à Cadix porter des toiles et faire en route la guerre aux ennemis de l'État.

Année 1740

- 22 Février et 5 Septembre : Commissions au sieur de la Jonquiére Le Monnier pour faire équiper et armer en guerre le "TRITON" de Morlaix, 250 tx, 12 canons, 230 marins, armateur P. Bernard, pour aller à Cadix, etc.. (ce navire fut coulé le 9 Octobre 1747 près de St Domingue,
- 14 Octobre : Déclaration d'acquêt du navire la "MARIE-GABRIELLE" de Roscoff, de 80 tx, fait par Jos.M. Sioc'han demeurant à Roscoff.

Année 1742

- 7 Mars : Arrêt des Commissaires généraux pour la vérification des droits maritimes, qui déboute la dame de Botlouis du droit de prélever 2 mesures de sel (mesure de Roscoff) sur chaque barque chargée de cette marchandise.

Année 1743

- 28 Janvier : N.H. Jean Martin et F. Labasque, de Roscoff, déclarent avoir fait construire à Morlaix, par F. Le Cam maître charpentier, un navire de 75 tx, le "Jean-François" de Roscoff .

Année 1744

- 12 Février : Jean Marzin déclare avoir fait construire sur la cale du Stifel à Morlaix, par Jean **Kerenfors**, maître-charpentier à Roscoff, un navire qu'il fera naviguer sous le nom de l' "ESPERANCE" de Morlaix.

Année 1745

- 23 Juin - le "SAINT JEAN BAPTISTE" de Morlaix, propriété des sieurs Pitot, Sonnet et Basse, est commandé par le Sr de Keranhoret-Sioc'han.

Année 1746

- 21 Mai : Déclaration de propriété du navire le "PONTCARRE" de Morlaix, çï-devant la "REINE DE HONGRIE" de Bristol, 100 tx, vendu aux sieurs P.F, du Mesnil (de

Rouen) et du Bocage de Bréville (du Havre) qui l'ont fait armer de 12 canons, 14 pierriers. L'équipage, composé de 130 hommes est commandé par J.L. Sioc'han de Kersabiec. A.G. Le Gris du Clos le cautionne.

Année 1748

- 1er Février : Acte de propriété du navire le "LEOPARD" de Roscoff, ci-devant le "LEOPARD" de Bideford, vendu 6.150 livres à H.Habasque de Morlaix et F.Guibert de la Salle, capitaine de navire à Roscoff.

Année 1759

- 28 Juillet : La "FORTUNE" de Morlaix, sloop anglais enlevé par des prisonniers français, acquis par Launay-Marzin.

Année 1765

- Vente du "BLESSING" conduit à Roscoff, 10.432 livres, pris par le corsaire-cutter l' "EPERVIER" de St Malo.

Année 1775

- Acte de société conclu entre JF, de la Marque, Sr du Bois négociant à Roscoff, capitaine garde-côtes et ses sœurs.

Année 1781

- Acte de constitution d'une nouvelle société de commerce entre JF. de la Marque, chevalier de Saint Louis, capitaine de canonnières garde-côtes au bataillon de Léon d'une part et ses sœurs Jeanne de la Marque de Perrière et Anne-Jeanne de la Marque d'autre part. La nouvelle société n'aura pour objet que le commerce de la graine de lin venant en commission du Nord.

Année 1745

- Achille Sioc'han de Kersabiec était enseigne sur l' "ARGONAUTE", quand ce corsaire prit trois vaisseaux sur les bancs de Terre-Neuve.

ANNEE 1746

- Déclaration de J. Claude du Portal, sieur de Hellès, 2ème capitaine sur le corsaire le "PONTCARRE" de Morlaix, confirmée par J.L. Sioc'han de Kersabiec, capitaine, Louis de Kersaint Jily volontaire d'honneur, A.du Clos-Le Gris armateur : Le navire "SANTA BARBARA Y SANTA ANNA", de Lisbonne, capitaine Vieyra se disposant à sortir du port, du Portal lui fit défendre de sortir avant le "PONTCARRE"; parce que sept vaisseaux anglais croisant à l'entrée de la rivière de Morlaix, il était nécessaire de retenir les vaisseaux neutres, afin qu'ils ne puissent donner avis de la sortie du "PONTCARRE". Sur le refus de Vieyra, un coup de canon fut tiré et causa à son navire des dégâts importants.
- Le 27 Mai : Protestation de Joseph Vieyra contre cet outrage au pavillon portugais.
- En 1746 et les années suivantes le COMTE DE MAUREPAS de Saint Malo, dont Jean-René Sioc'han était sous-lieutenant, fit beaucoup de prises. Comme capitaine de prise, il amenait le 15 Septembre près de Primel un vaisseau pris la veille quand il fut pris en chasse par un navire de guerre et un corsaire anglais. Il dut abandonner le navire et gagna la terre avec l'équipage et les prisonniers.
- Ce navire prit en particulier, le 6 Avril 1747 le "BLANDFORD" après une demi-heure de combat , en l'amarinant il perdit sa chaloupe qui coula avec 70 anglais et 2 français.

- Le 8 il prit le "GRANDVILLE" de 200 tonneaux,
- Le 11, il fut chassé par 2 navires anglais. "Après plus de 4 heures de combat pendant lequel il tira au moins 300 coups de canon, voyant qu'il ne pouvait accoster ces 2 navires à portée de pistolet, et que leurs canons l'endommageaient extrêmement, il prit le parti de mettre le vent sur son perroquet de fougue" pour attendre sa prise et réparer ses avaries (sa prise :le "BRANDFORD"). Pendant ce temps les navires ennemis s'enfuirent.
- Le 9 Décembre 1746, Jacques Sioc'han, écuyer, sieur de Keradenec, armateur au corsaire le "DUC DE MOUCHY", présenta une déclaration des officiers de ce corsaire qui refusent de sortir du chenal de l'île de Batz, l'artillerie embarquée (10 canons, 14 pierriers) étant trop considérable et compromettant la sécurité du navires. Après examen, fait par deux anciens capitaines, les officiers sont autorisés à débarquer 4 canons et 6 pierriers.

ARCHIVES DE L' AMIRAUTE DE LEON (siège à Brest)

Année 1689

- 2 Octobre : Passe-port à F. Le Hir, commandant le navire "LES TROIS MARIE" de Roscoff pour aller de Brest à Bordeaux

Année 1691

- 31 Octobre : Le Sr Georges Lucia et la flûte la "FAMILLE" de Roscoff, se rendant à Bordeaux, déclare la perte de son navire près des Blancs Sablons,
- 5 Septembre - Le Sr F. Cloirec, commandant le vaisseau le "DAUPHIN" de Roscoff, 300 tx, se rendant à Dunkerque, chargé de sel, de vin et d'eau de vie, déclare la prise de son navire par une frégate de Flessingue, armée de 12 pièces de canon.
- 17 Mai : Arrêt de bonne prise le 6 Avril 1691 du. vaisseau "JESUS MARIA" de Bilbao, "JEAN ET MARIE", et "SARA" de Londres, pris par le Sr Jean Sioc'han de Keradenec et la frégate la "MUTINE" de St Malo,

Année 1696

- 30 Avril : Jugement portant confiscation au profit du roi du vaisseau l' "ETOILE DE BRUGES" échoué à l'île de Batz et amené dans le canal de Roscoff.

Année 1703

- 9 Août . Jugement déclarant de bonne prise le vaisseau le "JEAN" de Rotterdam pris par le Sr de Basseville-Bernard et la frégate la "MARIE-THERESE" de Roscoff.
- 22 Septembre : Jugement déclarant de bonne prise le vaisseau l' "ANNA" de Londres, pris après combat le 11 Juillet 1703 par le même que ci-dessus et rançonné 1.250 livres sterling.

Année 1704

- 30 Septembre : Jugement déclarant de bonne prise le vaisseau l' "AMITIE" de Helfortem, chargé de sucre, pris le 9 Juillet à la hauteur de Forlingues par les navires la "FINE", capitaine Le Maigre et le "COMTE DE TREGUIER", capitaine de Kervillard (de Roscoff), et du vaisseau le "SAMUEL" et "DAVID" de Boston.

- Jugement du 24 Novembre déclarant de bonne prise le vaisseau "NICOLAS" du Hâvre repris sur la frégate l' "AMERIQUE" de Flessingue par le Sr Lair et la frégate le "ROBERT" de Roscoff.
- Jugement du 22 Décembre déclarant de bonne prise d'un bâtiment anglais, sans nom, pris le 28 Juillet par le même à la hauteur de St Yves.

Année 1705

- Jugement du 21 aout déclarant de bonne prise le "JEUNE HOMME" de Mildlebourg, pris par le "ST JEAN BAPTISTE" de Roscoff, capitaine du Bois de la Marque et par la "BIEN AIMEE", capitaine de Villenoël.

Année 1708

- Bonne prise de l' "UNION" de Guernesey, pris et amené à Roscoff par Jacques Graton et la frégate la "CHASSE".
- Bonne prise du 19 Juillet de l' "ELIZABETH-MARIE" de Bristol, rançonné 130 livres sterling par Du Bois de la Marque et la "DAUPHINE" de Roscoff, et du "BENIT" pris après combat par le même et de la "Marguerie".

Année 1709

- Bonne prise de l' "UNCON" de Guernesey le 6 février par La Marque et du "COUVERT" de Darmouth le 15 Juillet par le même. Bonne prise du "JEAN DE CORK" rançonné 20 £ par le capitaine Sioc'han, commandant l' "HIRONDELLE".
- Bonne prise du "SAINT NICOLAS" de Roscoff, y repris sur un corsaire de Guernesey par la "DAUPHINE", capitaine De la Haye.

Année 1710

- Jugement du 7 Juillet de bonne prise du "YERMOUTH" de Londres pris après combat, par la "DAUPHINE", capitaine de la Marque. Bonne prise de la "CONQUERANT" de Weymouth, rançonné, 190 £ par Sioc'han de L' "HIRONDELLE" de Roscoff.

Année 1713

- 8 Avril : Commission à Bernard de Basseville d'armer en guerre et marchandises sa galère le "RISVOIK" de 200 tx 20 canons, 2 pierriers, pour aller en Afrique sur les côtes de Terre Neuve.
- 13 Mai : Déclaration d'un accommodement passé entre le Sr Lambert armateur de l' "HIRONDELLE" de Roscoff et les officiers de cette corvette, accusés du pillage de la prise "LES CINQ SOEURS" de Middelbourg.

Année 1743

- Commission de maître de quai au port de Roscoff pour le "Sr Greenlaw" de Neuville (13 Août)

Année 1770

- Commission de maître de quai au port de Roscoff pour Kervillar.

ROLES D°EQUIPAGES (Archives de l'Amirauté de Léon)

Année 1690

- La "VIERGE DE GRACE", de Morlaix, capitaine Kergreac'h-Le Bleis, de Roscoff, non corsaire.

Année 1692

- La "REINE DES ANGES", armé en course, de Roscoff capitaine De Prélauné-Le Pape, de Roscoff.
- La "LEGERE", armateur Le Duc, marchand de Brest, capitaine Olivier Le Maigre de St Malo : 16 hommes, 60 to 8 canons, 4 pierriers.

Année 1693

- La frégate le "ST JOSEPH" de Brest, armateur le Sr Larmorique Le Gac, marchand à Brest, comdt Jourdain (d'Argenton), 15 h, 6 canons, 4 pierriers.
- Le "SAINT PIERRE", au même, 45 tx,
- L' "ELISABETH" 100 tx,
- Le "ST JEAN" (35 tx), non armés en course.
- La "TRINITE" de Roscoff, 130 tx au sieur Cleret marchand à Roscoff, capitaine Jean Floc'h (de Bas) 11 hommes, 4 canons, 2 pierriers.
- La "MARIE GARDE LOUPE", 100 tx au sieur Le Maigre, de Roscoff, capitaine Jérôme Le Maigre.
- Le "SAINT SAUVEUR" de Roscoff, 60 tx, 4 canons, capitaine Allain Bizien.

Année 1694

- Le "PECHEUR DU ROI" de Brest, 50 tx armateurs, Louis Chaillou et Fagant de Brest, allant en course, capitaine De Neuville du Havre, 6 canons, 6 pierriers.
- La Corvette la "DILIGENTE" de Roscoff, capitaine Lessandrais-Lossieux, armé en course, appartenant au sieur Lambert.

Année 1695

- Le "CHEF D'OEUVRE" de Roscoff, 15 tx, capitaine de la Jamays-Bosquet de St Malo, 16 canons,

Année 1698

- la "MARIE GABRIELLE" de Roscoff, 60 tx, au Sieur Lanurain de Roscoff, 8 canons, 4 pierriers, allant en course, capitaine Kerisur-Levenais de Roscoff.
- Le "COMTE DE LEON" de Roscoff, armé en course, 8 canons, capitaine de Keradenec-Sioc'han.

Année 1708

- La "DAUPHINE" de Roscoff, 50 tx, à Chatenay de Roscoff allant en course, capitaine Louis Dubois-Larmarque de Roscoff, 89 hommes, 12 canons.

Année 1711

- La "NYMPHE" de Roscoff, armé en course, cap, Yves Houardon Mesgrall - Le Refloc'h de Roscoff,
- Le "ST JOSEPH" de Brest, 130 tx, au Sr Lambert de Roscoff, allant en Amérique, capitaine Le Cholennec de Brest

et c'est tout jusqu'en 1789.

Année 1693

- Enregistrement de l'arrêt du conseil déclarant de bonne prise la "JUSTICE" de Stockholm pris par la frégate la "REINE DES ANGES" de Roscoff - 6 Mai.

Année 1696

- Le procureur du roi, Avril, fait savoir aux juges de l'amirauté par l'entreprise du greffier, qu'il se rendra demain à Roscoff au sujet d'une prise chargée de sucre et autres marchandises qu'un particulier, marchand à Morlaix, se disant faire pour les armateurs, s'est ingéré de son autorité privée de faire décharger dans des gabarres qui les ont transportées hors du port de Roscoff". Il déclare poursuivre le contrevenant ainsi que Me Jacques Halgouat, Sr de Rouessandre, subdélégué du lieutenant général, qui a signé le procès-verbal de déchargement des marchandises. Bérard, Souisse et Poulmic lieutenants général, particulier et substitut du procureur du roi, auxquels cette ordonnance est soumise déclarent "n'y vouloir rien répondre" - 2 Janvier.

Année 1702

- 28 Décembre : Déclaration du naufrage à Roscoff de la flûte le "LION DORE" de Dunkerque, 500 tx9, 18 canons, capitaine N. Le Franc.

Année 1721

- 16 Juin . Ecuyer F. Alexis Prigent, Sr de la Porte-noire de Roscoff est reçu major garde-côtes de la capitainerie de St Pol,

Année 1689

- 22 Juillet - Gme Heliés, sr de Lanurrien, bourgeois de Roscoff, armateur du navire le "PECHEUR DE HARENG" de Windeau qui doit venir décharger à Roscoff, déclare que pour éviter le risque des corsaires ennemis, les marchandises ont été mises au nom d'Abraham Dupré, marchand d'Amsterdam.

Année 1690

- 13 Janvier : Claude Lambert, sieur du Val, marchand de Roscoff, a mis pour la même raison au nom d'Henri Sterenberg de Libau sa flûte "LES ARMES DE LIBAU", 20 tx, 900 barils de lin, 48 quarts de beurre et 6 barils de goudron à destination de Roscoff.

Années 1692 /1694

- Rapport du sieur François Le Pape commandant la frégate la "REINE DES ANGES" de Roscoff (8 canons) sur sa course depuis son départ le 26 Août 1692
- Prise dans le canal de Bristol du 3 au 7 Septembre de cinq barques anglaises et d'un brigantin anglais armé de 2 canons qui se rendit après une légère résistance ; le capitaine déclare que le 8 "trouvant sa frégate embarrassée du grand nombre d'anglais qu'il avait dans son bord tirés des dites prises sur lesquelles il a mis 31 hommes de son équipage, et se voyant le plus faible dans son bord et obligé de faire coucher ses gens sur le pont, il fut résolu de l'avis de ses officiers de les mettre tous à terre, à la réserve de quatre : ce qu'il fit au cap de Cornouaille,"
- Le 9, rencontre de 23 navires hollandais dont un lui donna la chasse ;
- le 11 rentrée en rade de l'île de Batz pour chercher les gens qu'il a mis sur les

prises et retourner en course.

- Déclaration d'écuyer Hervé de Kersauzon, enseigne sur la frégate la "REINE DES ANGES" de Roscoff, de la prise au large d'Ouessant d'un bâtiment de 60 tonneaux (28 septembre 1692).
- Rapport de F.Le Pappe sur les prises faites du 6 au 21 Octobre,
- Le capitaine Jean Sioc'han commandant la frégate la "DILIGENTE" de Roscoff déclare avoir rançonné les 13 et 15 Août cinq bâtiments vides et conduit leurs maîtres en prisons de St Pol jusqu'à paiement des rançons ;
- 2 autres navires vides ont été repris et brûlés par 4 vaisseaux ennemis rencontrés le 21 à la hauteur, d'Ouessant. (25 Août 1693).

n° 217 - Novembre 1967

Cahiers de Mr Le Corre

MARINS ET CORSAIRES DE ROSCOFF

1694

- 19 Juin - Le Capitaine Jean Martin de Coatélan, commandant la "MARIE" de Roscoff, 120 tx, allant à Saint Malo déclare qu'après une vigoureuse résistance dans l'anse de Bréhat, il fut abordé vers minuit par un corsaire ennemi "ce qu'ayant mis la terreur dans l'équipage, ils avaient sauté tous dans la chaloupe et abandonné le navire pour se sauver à terre : ce qui obligea le déclarant, ne pouvant seul résister, de s'embarquer avec son équipage pour sauver sa liberté. Après quoi le dit corsaire s'empara de son navire qu'il n'avait pû couler et faire échouer"
- 16 Août : Guillaume Marzin et F. Labbé (capitaine de Kersauson) déclarent que leur frégate a été prise par un garde-côtes anglais et que les officiers et le reste de l'équipage sont gardés dans les prisons de Plymouth.

1695

- 25 Mai - Déclaration du capitaine Jacques Esnoul commandant la tartane la "FIDELE" des rançons faites sur les prises effectuées en compagnie du corsaire "LES TROIS FRERES" de Roscoff; commandant La Marque qui s'est refusé de lui remettre ses rançons en otages pour les emmener en France où il est venu se ravitailler.
- 26 Mai - Déclaration de Pierre de la Marque Sr du Chênes commandant l'aventure "LES TROIS FRERES" des prises et rançons effectuées en compagnie de la "FIDELE".

1704

- 22 Mai - Le Capitaine Michel de Lamarque, sieur des îles, commandant la frégate le "PETIT FOUQUEUX" déclare que " lorsqu'il mouillait au port de Roscoff, on faisait la procession du St Sacrement, le nommé Yves Cariou, matelot, voulant charger un pierrier, ce qu'il fit effectivement, mais par un malheur imprévu la boîte creva et a tué le dit Cariou raide mort".
- 9 Juin - Enregistrement du congé donné à Jean Corre, sieur de Villeson pour armer en guerre la corvette la "GENEVIEVE" de Roscoff, 15 tx "et courir sus aux pirates, forbans et gens sans adveu, mesme aux sujets de l'empereur, aux anglais et aux sujets des États-généraux des Provinces unies et autres ennemis de l'Etat, en quelques lieux qu'il les pourra rencontrer, soit aux costes de leur pays, dans leurs ports ou sur les rivières, mesme sur terre aux endroits où le dit Sr de Villeson jugera à propos de faire descente, pour nuire aux dits ennemis et y exercer toutes les voies et actes permis et usités par les lois de la guerre, les prendre et amener prisonniers, avec leurs navires, armes et autres choses dont ils se seront saisis, à la charge par le dit sieur de Villeson de garder et faire garder par ceux de son

esquipage les ordonnances de la marine, porter pendant son voyage le pavillon des armes du roy et les nostres, etc..."

- 17 Juin - Enregistrement du même congé que ci-dessus, à Michel de la Marque (corvette " St MICHEL", Roscoff, 26 tonneaux).
- 18 Juin - Déclaration de prise après combat du corsaire "LE PETIT FOUGUEUX", de Roscoff, 12 canons, capitaine du Bois de la Marque, par un corsaire de Flessingue de 26 canons.

1705

- 15 Avril - Enregistrement du congé donné à F. Lair pour armer en guerre le "ROBERT" de Roscoff, 40 tx, et à F. de la Marque pour le "St JEAN-BAPTISTE",
- 21 Juin - Rançon d'un bâtiment anglais par le "ROBERT", capitaine Lair.
- 24 Juin - Prise d'un bâtiment anglais chargé de sucre, 8 canons, 27 hommes, après combat (capitaine tué, plusieurs blessés) par la frégate le « St JEAN-BAPTISTE » (capitaine La Marque) et le « BIEN AIME » (capitaine Villenoël). Par les mêmes prise du « JEUNE HOMME » de Middlebourg.
- 6 Août - Déclaration des prises faites par le "ROBERT" du 20 Juin au 1er Août.
- 6 Septembre - Déclaration du capitaine Lair portant que le 1er Septembre "ayant entré, sous pavillon anglais, dans le port de Cork, où il aurait trouvé une frégate de 6 canons et 10 pierriers qui venait le reconnaître, laquelle frégate le dit sieur Lair ayant laissé approcher à la portée de ses armes, il aurait en même temps arboré son pavillon français, au milieu du dit port, l'avoir assujettie à coups de fusil et de canon et l'aurait abordée et amarinée, nonobstant les gardes-côtes et autres navires de guerre, qui étaient ensemble dans le dit port de Cork, et voyant que trois navires appareillaient pour reprendre la dite frégate, fut obligé de la rançonner plutôt que de perdre tout, pour la somme de 250 livres sterling.
- 19 Septembre - Déclaration de rébellion à bord de la frégate le "St JEAN BAPTISTE", capitaine du Bois de la Marque; la plupart des matelots ont refusé de lever l'ancre et de continuer la course, sous prétexte que leur effectif n'est pas au complet.

1706

- 30 Mai - Le Sieur Hugon, commandant le "ROBERT" de Roscoff, 40 tx, 12 canons, 72 hommes d'équipage rançonne à 99 livres sterling un navire de Dublin allant à Lisbonne
- 23 Juin - Du Bois la Marque commandant le "St JEAN BAPTISTE" de Roscoff, 6 canons, 66 hommes : prise de trois barques anglaises et d'un paquebot de 50 tonneaux à la hauteur de Dublin. Rançons : 30 £, 100 £ et 300 £.

1707

- Le Capitaine Jean Le Pappe, sieur de Vieuxville du "St JEAN BAPTISTE" de Roscoff déclare le 4 Août la perte de sa frégate à la hauteur de Ouessant. Dès que le corsaire anglais arbora son pavillon, l'équipage du Sr Le Pappe, pris d'épouvante, dit-il, "se jeta dans la cale, sans tirer un coup de fusil, à l'exception du Sr de Malbor second capitaine, du sieur de la Roche 1er lieutenant, de F.Calvez maitre-pilote, du Sr Le Gac, de Kergunie, lesquels mirent plusieurs des ennemis bas ; voyant que son équipage demeurait toujours dans la cale, quoique le dit Sr Le Pappe et les autres criaient sur eux de monter sur le pont à leur aide, il se vit obligé

de se rendre, le Sr Calvez ayant été blessé de coup de fusil à l'épaule."

- Déclaration du 5 Août du Sr de Kernéaval et de plusieurs matelots au sujet de la prise du "SAINT JEAN BAPTISTE" : Le bâtiment était armé de 8 canons, 33 fusils, 11 pistolets, deux espingoles et 12 sabres, toutes mauvaises armes et ratant jusqu'à 5 et 6 fois, et 50 hommes d'équipage la plupart paysans qui n'avaient jamais été à la mer. Le capitaine se prépara trop tard au combat et les déclarants affirment s'être "battus dans la 1ère sortie avec un navire de 16 canons, 40 hommes d'équipage et 50 soldats, sans avoir lâché pied, ce qu'ils n'eussent pas aussi fait s'ils eussent été préparés à se défendre."
- 27 Août - Prise d'un navire hollandais par N.H. Bertrand Lévinas, Sr de Kerizur, comdt le corsaire "BONNE ESPERANCE" de Roscoff.

1708

- 19 Mai - Prise d'un bâtiment anglais par la "MIGNONNE" de St Malo et la "DAUPHINE" de Roscoff, capitaine La Marque.
- 18 Juillet - Déclaration de Jean Pizivin et Louis Marecq, enseignes à bord de la "REINE DES ANGES" de Roscoff, capitaine Jean Corre sr de Villeson, de la prise de leur frégate, à la hauteur des Sorlingues, par un garde-côtes anglais de 56 canons. Conduits le 16 mai aux prisons de Plymouth, ils y restèrent jusqu'au 12 Juillet : le Sr de Villeson et six de ses premiers officiers sont toujours détenus.
- 30 Août - Prise par la "DAUPHINE" (La Marque) au large d'Ouessant d'une flotte hollandaise chargée de sel, démâtée et abandonnée par son équipage.
- 4 Octobre - Sur remontrance de Sébastien de Kersauson, substitut du procureur du roi, Jacques Greenlaw de Roscoff est nommé interprète, en remplacement de Jacques Commerport, domicilié à St Pol, dont l'éloignement préjudicie beaucoup à l'expédition des affaires et aux biens des armateurs qui sont souvent obligés de laisser séjourner en ce port les prisonniers faits sur les prises, à défaut de les interroger sur-le-champ".

1709

- 26 Avril - La "DAUPHINE" (La Marque) : prise d'une frégate ennemie, au nord-ouest des Sorlingues ; le second capitaine Colombier, le Sr Guillouzou de Kermarquer et neuf matelots se sont noyés en montant à bord de la prise qui dut être abandonnée à 14 lieues de l'Aberwrac'h par suite de l'arrivée de trois grands navire Flessingois.
- A ce sujet nous relevons dans le Registre des Sépultures de Roscoff pour l'année 1709, "Le sieur Colombier de Roscoff, le Sr Kermarquer de Tréguier, Guillaume Renault de St Paul, Joseph Pastor, Yves Fichot, Jean Pouchard, François Perchec, Hervé **Kerenfors**, Yves Querné dit Modo (tous de Roscoff), estant tous en course sur la "DAUPHINE" du dit Roscoff avec le Sr du Bois Lamarque, furent noyés dans la Manche, abordant une prise anglaise, le 24ème jour d'avril"

L'inventaire sommaire des Archives de l'amirauté de Brest finit là... il n'est pas continué jusqu'à 1800 comme celui de Morlaix.

L'INDUSTRIE, LE COMMERCE et LE PORT DE ROSCOFF

(d'après l'Introduction à l'Inventaire sommaire des Archives de l'Amirauté de Morlaix)

Il ne semble pas que les émigrants bretons qui vinrent aux V et VIème siècles habiter l'Armorique aient été un peuple de marins. Les PLOUS et les LANS qu'ils fondèrent et qui subsistent dans les communes actuelles sont tous situés loin de la mer ; les émigrants

négligèrent les havres si nombreux le long des côtes et qui, pour la plupart, avaient été habités à l'époque gallo-romaine.

Peu à peu toutefois des agglomérations se formèrent près de la mer, mais toutes demeurèrent très longtemps dans un état d'étroite dépendance par rapport à la paroisse, souvent bien éloignée, sur le territoire de laquelle elles s'étaient formées. Brest resta une simple trêve (succursale) de Lambézellec jusqu'à 1686. Roscoff, le Faou, Pont-l'Abbé, conquièrent au 18ème siècle le droit d'avoir une municipalité laïque, mais ne devinrent paroisse et commune qu'en 1791.

Il convient toutefois de remarquer que la création de certains ports est antérieure à leur ascension au rang de paroisse ou de trêve. Brest qui existait à l'époque gallo-romaine, Roscoff, furent fréquentés par les marins dès les premiers siècles du moyen-âge... Il arriva souvent que l'érection en trêve ou en paroisse fut retardée longtemps après que cette mesure soit devenue nécessaire, par l'opposition du clergé local qui redoutait une diminution de revenus, ou par celle des habitants du reste de la paroisse qui refusaient de se séparer de riches contribuables : les habitants de St Pol de Léon firent aux velléités d'indépendance des marins de Roscoff une opposition acharnée que ne purent réduire plusieurs arrêts du Parlement de Bretagne.

Dès le moyen-âge, la prospérité des ports de Morlaix et de Roscoff amena la décadence de tous les autres ports du Léon que précipita encore la fondation du port de Brest.

Quelques capitaines de navires entreprirent à cette époque de longs voyages : trois navires de Pempoul furent coulés par les Portugais dans la baie de Tous les Saints en 1527 : ils appartenaient à Yvon de Coëtcongar, Fr. Kerret, Math. Tournemouche, J.Bureau et Jean Jarnet (les Jarnet, de Roscoff, sont très souvent cités dans les actes des fonds de l'évêché de Léon : la famille s'éteint au 17ème siècle dans les familles Héliès, Le Gac, Pardeau),

Des marins survivants, les uns furent pendus, les autres enterrés jusqu'aux épaules furent fusillés par les Portugais. (Cf. La Roncière, histoire de la Marine française, tome III, Page 279). Dans une supplique, dressée au Roi à l'occasion de ce massacre, les armateurs de St Pol revendiquèrent l'honneur d'avoir été les premiers européens à commercer au Brésil. L'hostilité vigilante des Portugais, l'indifférence des rois de France, la modicité des ressources des armateurs bas-bretons empêchèrent ces entreprises coloniales de prendre un aussi bel essort que celles des marchands de Dieppe et Honfleur

Cependant, quelques marchands de St Pol et de Roscoff continuèrent pendant tout le 16ème siècle et une partie du 17ème, à armer des navires pour Terre-Neuve.

On pourrait citer quelques noms de capitaines partis au XVIIe siècle pour la pêche de la morue des ports de Tréguier et de Léon : Claude de Kersauson, membre d'une riche famille de marchands de Roscoff, mourut à Terre-Neuve en 1616 (Registre des décès à Roscoff), mais sauf quelques tentatives malheureuses, la grande pêche fut à peu près abandonnée par les armateurs de Morlaix, Pempoul et Roscoff.

L'ensablement de la baie de Saint Pol de Léon causa la ruine de Pempoul : les marchands allèrent habiter Morlaix ou Roscoff. Des travaux importants avaient été faits dans ce port (Roscoff) en 1500 ; une belle église fut bâtie en 1503 ; 1.800 livres furent employées à la construction d'une chaussée en 1559.

Le Minihy-Léon entretenit en 1599 un régiment de gens de guerre : une grande partie des frais fut supportée par huit marchands de Roscoff .

Bastien Le Gac de Kersanton,

● H. Plougoulm,

- Yvon Guillou,
- Christien Pape,
- Hiérosme Hervé,
- Nicolas Thépaut,
- Jean Dirou,
- G. Le Faou.

Tous les habitants étaient des marins et des marchands. Les cahiers des comptes de l'église apprennent que la Fabrique même possédait des intérêts (un douzième) dans un navire, la "MARIE DE CROAZ BAZ". Les registres des décès ont conservé les noms de quelques marchands qui moururent à l'étranger où les avaient appelés les nécessités de leur commerce :

- Laurent Omnes, en Flandre : 1612, Tanguy et Alain James en 1612, Henri Geffroy au Canaries, 1614.

Les relations les plus importantes étaient établies avec le pays basque et l'Espagne. interrompues par les guerres de religion, elles furent autorisées par des lettres patentes du 17 Mai 1595. Les marchands de Roscoff portaient dans ce pays des toiles et en rapportaient du vin et de l'huile. Quelques familles basques se fixèrent même à Roscoff :

- les Cygaray (Delissagaray), les Cheberry (Etchevery), les Deregary (Registres de l'église de Roscoff).

Les monnaies espagnoles étaient extrêmement répandues en Bretagne : les pistoles et les doublons figurent en majorité dans les trésors qui ont été découverts en divers points de la Province ; et le réal (25 centimes) est resté l'unité de compte en langue bretonne.

L'empressement des gentilshommes de Bretagne à se livrer au commerce maritime paraît avoir été particulièrement vif à la fin du XVIe siècle : les professions d'armateur et de marchand n'avaient rien de contraire aux traditions des familles nobles de la province.

L'ordonnance célèbre (du 19 Décembre 1455) du Duc Pierre, successeur de Jean V de Bretagne, qui maintenait le privilège de la noblesse aux gentilshommes "qui marchandent en gros et en plusieurs marchandises sans les détailler ni vendre par la main" resta très longtemps en vigueur. Le commerce en gros permit même à Tanguy Marzin de Roscoff d'acquérir la noblesse (1480). (cf. P. de Courcy, nobiliaire de Bretagne, article Marzin). Les armateurs de Roscoff (à cette époque) étaient pour la plupart d'extraction noble et avaient été maintenus "par les commissaires chargés de la réformation de la noblesse" au 15ème siècle.

Cependant il ne se forma pas en Bretagne une aristocratie vouée héréditairement au commerce, comme celle qui existait à Venise et en certaines villes des Flandres. Les familles nobles ne "s'entremirent au fait de marchandise" que lorsqu'elles y furent contraintes par la nécessité, et dès qu'elles eurent réparé les brèches de leur fortune, elles s'empressèrent d'acheter des charges militaires ou judiciaires et de vivre noblement,

Louis XIII et Louis XIV s'efforcèrent de diriger les nobles vers le négoce : l'article 452 de l'ordonnance de Janvier 1629 régla minutieusement les conditions dans lesquelles les gentilshommes qui faisaient le commerce en gros ne dérogeaient pas. Le même esprit se retrouve dans certaines dispositions des édits de 1644 et de 1669 rendus en faveur du commerce maritime. L'édit de Décembre 1701 étendit au commerce en gros de terre les faveurs qui avaient été accordées au commerce de mer et des colonies.

n° 218 - Décembre 1967

(cahiers de Mr Le.Corre)

L' INDUSTRIE, LE COMMERCE ET LE PORT DE ROSCOFF *(suite)*

Au 18ème siècle, les nobles marchands furent beaucoup moins nombreux. Le changement dans les habitudes et les mœurs fut amené, croyons-nous, par la Réformation de la Noblesse de Bretagne, qui eut lieu en 1668 et années suivantes. Les conseillers du Parlement chargés de cette opération montrèrent une impitoyable sévérité à l' égard des gentilshommes pauvres et des négociants. Parmi les "déboutés" fut la famille Marzin de Coatélan de Roscoff.

Dédaigné par les nobles (et par les bourgeois qui les imitaient) le commerce de Basse-Bretagne fut au 18ème siècle comme au moyen-âge accaparé par les étrangers. On trouvait à Roscoff les béarnais Du Bois de la Marque, les Anglais Baret, John Copinger, John Groenlaw de Neuville et John Diot.

La Basse-Bretagne reçut pendant tout le 17ème siècle un grand nombre de catholiques d'Angleterre et d'Irlande qui vinrent en France chercher un asile contre les persécuteurs protestants.

Robert Dallam, organiste d'Henriette de France reine d'Angleterre, se fit facteur d'orgues et aidé de ses fils, Thomas et Toussaint, travailla, pour les églises de Quimper, Saint Pol (1643) etc.. Un de ses compatriotes, Thomas Harrison construisit les orgues de N.D. du Mur à Morlaix en 1656.

De Mars 1649 à Octobre 1650 Thomas Harrison avait construit les orgues de l'église de Roscoff. Le cahier des comptes y porte la dépense de 1922 livres 12 sols. Il mentionne aussi une dépense de 8 L 14 à l'occasion de la visite du Sr Dalam "facteur d'orgues" venu à Roscoff "pour devoir traicter pour les faire" le 1er Mai 1649.

Les réfugiés devinrent (en général) de fidèles sujets de la France, à laquelle ils fournirent d'heureux capitaines de corsaires.

Au 18ème siècle, grâce à l'initiative éclairée du duc d'Aiguillon et malgré l'opposition des États et du Parlement commença l'ère des grands travaux d'utilité publique.

A Roscoff, les entreprises des habitants furent souvent entravées par la communauté de ville de Saint Pol de Léon ; cependant de 1705 à 1743 (Arch. Dép. C.107) on prolongea les quais commencés dès le 17ème siècle, comme le prouve le style de quelques échauguettes qui ont été heureusement conservées.

Ce port était devenu, au 18ème siècle, le centre d'un commerce interlope considérable avec l'Angleterre. Roscoff était aussi un entrepôt clandestin de sel où venaient s'approvisionner les pêcheurs qui habitaient des pays de gabelles. En effet, le sel n'était soumis en Bretagne à aucun droit de gabelle : ce privilège fit naître un commerce de contrebande ou de "faux-saunage" dans certains ports tels que Roscoff, où les navires de Picardie et de Normandie pouvaient facilement venir s'approvisionner.

Le commerce interlope, aussi dangereux que lucratif, redevint très florissant pendant les guerres de l'empire. D'autres marchands roscovites, d'humeur moins aventureuses, avaient commencé, dès la fin du 18ème siècle, à aller colporter dans tout l'ouest de la France, les légumes que produisent leurs fertiles campagnes.

LE COMMERCE DES TOILES

La fabrication, ou comme l'on disait alors, la "manufacture", des toiles était au 18^{ème} siècle la principale branche d'industrie et de commerce de la Bretagne, Le Dictionnaire de Commerce de Savary (1748) évalue le commerce d'exportation de la province à 16.375.000 livres la vente de la toile entre dans ce total pour 12 millions et celle du fil pour un million.

Dès le 15^{ème} siècle il existait à Morlaix et dans les communes voisines des "gens du métier et art de texerie", mais il est probable que les métiers étaient établis depuis peu de temps, car l'ordonnance du duc Jean V, du 12 Février 1425, qui tenta (art. X) d'instituer une seule aune par tout le duché pour la mesure de drap et de la toile, prescrivit de placer des étalons de l'aune ducale dans les seules villes de Rennes, de Nantes et de Ploërmel, comme s'il n'avait pas existé de fondeurs et de tisserands loin de ces localités.

Le 5 Mai 1452, le Duc Pierre chargea de l'inspection des toiles la Confrérie de la Ste Trinité de Morlaix, à Morlaix et dans les environs. Les prévôts de la confrérie gardèrent ce privilège jusqu'au règlement du roi de 1676, qui en chargea deux bourgeois désignés par la communauté.

Au temps du duc Pierre une partie des pièces de toile vendues à Morlaix avaient été tissées dans la ville, mais les bourgeois ne possédaient pas encore le privilège dont ils jouiront plus tard d'être seuls admis à les acheter aux fabricants pour les revendre aux étrangers. Le testament de Nicolas Coëtanlem (11 Avril 1518), apprend que plusieurs des commissionnaires qui achetaient la toile dans les paroisses rurales étaient des Anglais : Robert Roperz, Jehan Best, Jehan Guillerme (William), Jehan Philips.

Un document plus intéressant (D. TEMPIER, compte d'un Breton voyageur de commerce en Espagne), permet de suivre pendant plusieurs mois de l'année 1530 les opérations d'un marchand de Morlaix qui alla vendre en Espagne et en Angleterre une cargaison de marchandises appartenant à des négociants de Morlaix et de Roscoff. Le compte de ce voyageur de Commerce mentionne les marchands Robert le Barber, Jean Forget, J. Le Blouch, Nicolas Roperz, G. Geffroy et Salomon Toulevet de Morlaix, Robert Borlaudy de Pempoul. Le navire, commandé par Jean Le Goïc, partit de Roscoff et se rendit à Cadix, San Lucar de Bernada et Puerta Santa Maria. Les pièces de toile de Daoulas se vendirent 9 ou 10 ducats (de 375 deniers) celles de Tréguier 8 à 11, celles de Locronan 6 à 7, celles de Morlaix de 3 à 4. Les toiles de Pontivy, les plus demandées, furent débitées au détail, à raison de 26 à 30 deniers la varre (varre = 72^{ème} partie de la pièce). Le Commissionnaire acheta à Séville du vin pour le compte de plusieurs des intéressés dans l'armement et revint en Bretagne après avoir fait escale dans des ports d'Angleterre où il plaça vraisemblablement une partie de sa nouvelle cargaison. Le bas prix des toiles de Morlaix prouve qu'elles étaient de qualité inférieure à celles des autres ateliers de la province.

Les évêchés de Léon et de Tréguier fabriquaient les toiles appelées "créés" du mot breton creis (fort). On distinguait plusieurs catégories de créés : les Rosconnes, les Gratiennes (les Graciennes et les Rosconnes tiraient leur nom de Grâce-Guingamp) et de Roscoff, en breton Rosgoun), les Péderneccques, Landerneau, Plougastel, Saint Paul, Plouigneu, etc... qui sont décrites dans les lettres patentes de 1676, Au 18^{ème} siècle on préféra les termes de créés larges, créés entrelarges, créés étroites et enveloppes.

Aux environs de Morlaix comme dans toute la Bretagne l'industrie de la toile était entièrement livrée à des paysans : pas d'agglomérations industrielles, pas d'usine employant un grand nombre d'ouvriers. Les tisserands étaient tous des cultivateurs qui cherchaient dans l'industrie le moyen de compenser l'insuffisance des récoltes. Dans le Léon toutes les terres propres à la culture du lin étaient employées, mais l'industrie de la toile diminua au 18^{ème} siècle sauf dans les paroisses les plus rapprochées de Morlaix, les paysans se consacrèrent presque exclusivement à l'agriculture.

Les gains réalisés par les tisserands étaient médiocres : les salaires n'atteignaient pas plus de 8 à 10 sous pour les tisserands et les blanchisseurs, 4 à 5 sous pour les fileuses.

La plus grosse part des produits de la vente des toiles était celle qui restait entre les mains des trop nombreux intermédiaires placés entre le fabricant et l'acheteur.

En vertu d'une coutume très ancienne dont on attribuait l'origine à une concession d'un duc de Bretagne les habitants de Morlaix jouissaient du privilège d'être seuls admis à acheter les toiles que les tisserands des campagnes apportaient en ville : ils les revendaient après avoir prélevé une commission. L'existence ce privilège est attesté par tous les historiens : il est cité en 1546 dans

une requête des habitants de Morlaix qui demandaient au Roi d'interdire la vente des toiles à Roscoff et à Pempoul.

Les ordonnances de police de 1502 à 1579 attestent que le privilège était incontesté dès cette époque ; les lettres patentes de 1780 rendirent la situation des Morlaisiens ,plus avantageuse encore, en établissant que les toiles créées ne pourraient être expédiées hors du royaume par d'autres portes que celles de Morlaix, Landerneau et Saint Malo.

Aux 15ème et 16ème siècles, les bourgeois de Morlaix étaient fabricants, négociants et armateurs. Aux siècles suivants ils trouvèrent plus lucratif ou plus agréable de se réduire au rôle de commissionnaires des armateurs de St Malo qui se chargeaient de transporter les toiles en Angleterre ou en Espagne.

Ainsi, entre le tisserand breton et l'acheteur espagnol ou anglais se plaçaient le commissionnaire morlaisien, le négociant et l'armateur malouins.

Le Gouvernement essaya de perfectionner l'industrie des toiles, mais il se heurta à des obstacles insurmontables. La diffusion de l'industrie dans les campagnes rendait impossible la surveillance des métiers ; les paysans, très routiniers, refusaient d'adopter les perfectionnements prescrits par les règlements administratifs . la plupart même ignoraient l'existence de ces règlements qu'ils ne pouvaient lire ; enfin les bourgeois des villes et des bourgs qui auraient dû servir d'intermédiaire entre l'intendant et les tisserands n'étaient pas des industriels chargeant les petites fabriques de tisser des pièces d'une qualité donnée mais, comme nous l'avons dit, de simples commissionnaires qui achetaient la toile telle qu'on la présentait.

La Société d'Agriculture, du Commerce et des Arts de Rennes qui réussit à implanter de bonnes méthodes agricoles dans quelques parties de la Bretagne, ne put améliorer ni la culture du lin ni la préparation des fils ni enfin le tissage.

L'industrie textile fit naître en Basse Bretagne et particulièrement à Morlaix et Roscoff un négoce qui, à certaines époques, prit une grande extension. Le lin mal cultivé dégénérait très vite en Bretagne : les paysans ensemençaient leurs terres avec des graines provenant du nord de l'Europe. Vainement les États et la Société d'Agriculture essayèrent d'améliorer la culture en distribuant des bonnes graines et en accordant des primes aux meilleurs cultivateurs. Le préjugé fut tenace et, en 1832 quoique des graines excellentes fussent récoltées à Hillion et à Lézardrieux, les paysans continuaient à payer fort cher les graines étrangères.

Tous les ans des navires de Koenigsberg, de Libau, de Lübeck et de Riga apportaient à Morlaix et à Roscoff des graines recueillies en Pologne et en Poméranie, en Courlande et en Livonie. Lorsque la France était en guerre avec les pays producteurs, les graines continuaient à être apportées par des navires munis de passeports.

Au 18ème siècle, la plupart des marchands de Morlaix abandonnèrent ce commerce à des Roscovites : Jeanne Héliés de Lestrezec, < G.Carlanlay de Kerouzien, Greenlaw, Prigent de Kemaden, Lambert du Va!, J. Héliés de Pratzmelou, Louis de la Marque et sa famille, François Cloarec, Jean Abhamon, G. Marzin de Launay, Louis Le Refloc'h de Kernéaval, Le maign de Kerfisiec, de la Fosse de Lanrial, G. Audren, Guilloton de Kerever, Lestobec de Varville, Jérôme Picrel, Jacques Roullon, Fr. Habasque, J.B. Héliés de Kervinny.

Ces marchands n'étaient que les commissionnaires de bourgeois des villes de Courlande et de Livonie qui, par un privilège comparable à celui des bourgeois de Morlaix en matière d'achats de toiles, avaient seuls le droit d'acheter et de vendre les graines récoltées par les paysans.

Cambry raconte qu'un marchand de Pempoul qui essaya de nouer des relations directes en Courlande fut rapidement acculé à la ruine par ses riches concurrents entre lesquels se trouvait peut-être " le Seigneur régent de Courlande " qui était intéressé pour 1.400 barils dans le chargement d'un navire envoyé en 1700 de Vindau à Roscoff.

Avant leur départ du Nord, les graines étaient visitées par un braqueur (expert) ; elles l'étaient de nouveau à leur arrivée à Roscoff, en présence du juge des Requaires de Léon, car, portent tous les procès-verbaux de visite, " il est nécessaire de les vérifier avant de les exposer en vente pour en connoître la qualité et savoir si elles sont de la dernière récolte, bonnes, loyales et marchandes et en ce cas donner la permission de les vendre, ou si elles étaient vieilles,

mauvaises et mélangées, en défendre la vente en baril sous les peines convenables, à quoy on a d'autant plus de raison de veiller que ce serait la ruine totale du pays si le paysan estoit trompé, le commerce du lin et de fil estant son principal trafic."

Les commissionnaires faisaient, dit-on, un gain de 100% sur la vente ; ils avaient soin d'entretenir les préjugés des cultivateurs et abusaient de leur simplicité ; on les soupçonnait d'acheter la graine de lin du pays pour la revendre dans les cantons voisins : ils imitaient les barils étrangers et vendaient dans le Léon les graines achetées en Tréguier, et en Tréguier celles du Léon.

On évaluait à 500.000 livres le produit de la vente annuelle des graines à Roscoff.

Pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, l'importation des graines de lin fut complètement interrompue : l'industrie textile tomba dans la plus grande décadence.

Lorsqu'en 1794 et 1795, Cambry fit dans le Finistère un voyage qu'il a raconté dans un livre resté célèbre, il put constater que sur tous les points du département le nombre des métiers avait considérablement diminué. Le paiement en assignats des marchandises à fournir au port de Brest (toiles à voiles), la cessation des arrivages de graines de lin, l'interruption des relations avec l'Espagne, les réquisitions, le maximum avaient porté aux tisserands un coup dont ils ne devaient jamais se relever complètement.

Cependant, en 1811, un rapport officiel évaluait le nombre des métiers à 1151 ; les 6.373 tisserands de l'arrondissement vendaient annuellement pour 1.900.000 francs de créés, gingas, serpillières et serviettes.

Après le rétablissement de la paix, le commerce avec l'Espagne reprit une certaine activité et les besoins de la marine marchande renaissant assurèrent quelques commandes aux fabriques de toiles à voiles mais en 1822 une surtaxe imposée par le gouvernement espagnol aux toiles importées: de France ferma le marché de la péninsule aux créés et aux bretagnes qui furent remplacées par des toiles d'Allemagne et d'Irlande. Ce fut la ruine définitive de l'industrie bretonne. Les tisserands de l'arrondissement de Morlaix (au nombre de 4.000 en 1832 au lieu de 6.373 en 1811) ne gagnaient plus en moyenne que 40 centimes par jour. L'imperfection de l'outillage, l'hostilité des paysans contre toute innovation firent échouer tous les essais tentés, pour retarder la ruine des manufactures de Bretagne, En 1837, la plupart des paroisses du Finistère avaient abandonné le tissage (cf: du Chatellier : Recherches statistiques p. 43-134 ; cet auteur énumère les paroisses du Finistère qui possédaient encore des tisserands en 1837). Chaque année; les métiers cessaient de battre, et avant la fin du 19ème siècle, il ne subsista rien de la "manufacture" qui si longtemps avait fait la fortune du pays.

PECHE ET SECHERIES.

Un arrêt du conseil des Finances du 22 Avril 1664 ayant prescrit aux cours royales de procéder à l'inscription de tous les navires existant dans le ressort, on trouve dans le ressort de Brest 2 barques à St Pol, 15 navires à Roscoff. Un siècle plus tard (1730), Roscoff ne possédait que 3 navires assez bien construits pour s'aventurer en haute mer et c'était des bâtiments normands qui venaient de Dieppe et de Honfleur pêcher le maquereau près de l'île de Batz.

n° 219 - Janvier 1968

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

(cahiers de Mr Le.Corre)

L'INDUSTRIE, LE COMMERCE ET LE PORT DE ROSCOFF

LA PECHE DE LA SARDINE

Elle prit, dès le 17ème siècle, une importance beaucoup plus grande que celle de tout autre poisson. Cette pêche et les industries qui s'y rattachent procura aux marins des évêchés de Vannes et de Cornouaille des bénéfices que leurs camarades de Léon, Tréguier et Saint Briec ne connurent jamais.

On essaya parfois de pêcher la sardine sur les côtes septentrionales de Bretagne. En 1728 des marchands de Roscoff établirent trois presses à, l'Île de Sieck, et Marzin de Kermabon en fonda une à Coz-Yaudet en 1764. Ces tentatives n'eurent pas de succès car la sardine est souvent plusieurs années sans revenir dans ces parages.

LA PECHE DE LA MORUE

Nous avons dit qu'au XVIème siècle et pendant les premières années du XVIIème, Roscoff, Pempoul et Morlaix armaient des navires pour Terre-Neuve. Au commencement du 18ème siècle, la grande pêche tant en Islande qu'à Terre-Neuve était presque abandonnée par les marins de ces ports. Dans les registres de l'Amirauté de Brest et de Morlaix on ne trouve qu'une douzaine de passeports délivrés pour cette pêche : par exemple le "Ryswick", commandé par Bernard de Basseville et le "Deux François" par J. Lair en 1713. Ces navires de 100 à 200 tonnes étaient armés "en guerre et marchandises" et portaient 10 à 20 canons et quelques pierriers, précaution indispensable pour aller dans les mers où les actes d'hostilité et de brigandage ne cessaient jamais complètement.

Au retour en Europe, d'autres périls attendaient les navires terre-neuviens : ils étaient parfois saisis par les corsaires anglais, lorsque la guerre avait inopinément éclaté ; ou bien, insuffisamment guidés par les médiocres instruments de navigation qui se trouvaient à bord, ils venaient se briser sur les côtes de Bretagne comme la "Marie Thérèse" de Roscoff, qui s'échoua le 23 Octobre 1729 sur la côte de Plozévet et fut odieusement pillée par les riverains.

A ce sujet et pour terminer cette rubrique, voici comment est relaté le fait aux Archives de l'amirauté de Quimper (B. I.340)

1729 - Naufrage de la " Marie-Thérèse", de Roscoff, de 50 tonneaux, capitaine Pierre Le Maigre, sieur de Kerbalanec, venant de Terre-Neuve chargée de morues, échouée à la côte de Plozévet le 23 Octobre:

Déposition du capitaine portant que lorsqu'il débarqua avec son équipage de sa chaloupe où il s'était jeté pour se sauver, il fut tout à coup entouré par plus de 300 personnes qui se retirèrent à l'arrivée du Recteur de Plozévet. La nuit suivante et le lendemain il fut poursuivi par une infinité de personnes de Plouhinec qui ont emporté presque toute la cargaison de morues etc.,

René de St Pezran, Capitaine de la paroisse de Plozévet déclare qu'ayant atteint un des pilleurs et " lui ayant donne quelques coups de canne, celui-ci répondait à chaque coup qu'il recevait, en son langage breton, qu'il se souviendrait des coups qu'on lui donnerait et qu'en temps et lieu il aurait soin de les payer."...

Dans les mêmes archives (B.4378) et pour l' année 1767, on relève :

Le " Charles " de Roscoff, capitaine Claude Robin, coulé à l'entrée d'Audierne le 14 Janvier. Quittance de R. Cabrillon " mère spirituelle des Capucins d'Audierne " qui reconnaît avoir reçu 6 livres 10 sols pour les aumônes adjugées lors de la vente des vins provenant de la cargaison...

L'AFFAIRE DE LA DIGUE DE L'ABER

Le budget de la jeune commune de ROSCOFF était misérable autour des années 1830. Dans la seconde moitié du siècle la situation s'améliorera ; les ressources viendront surtout du commerce des légumes et de la station balnéaire. Si bien que le Roscovite passera auprès des gens de l'intérieur comme de ceux de la, côte pour le type de l'homme cossu.

N' EO KET E ROSKO EN ZEC' HER - AR FRI GANT DELIOU KAOL !!!

"Ce n'est pas à Roscoff que l'on se mouche avec des feuilles les de choux 1"

On y pratiquait certes, comme ailleurs, la technique éprouvée de la préhistoire, que notre politesse rejette désormais.

Mais le Roscovite buvait le compliment et peut-être eût-il arboré le mouchoir en signe de sa promotion sociale, tout comme les paysans de chez moi commenceraient de porter le pardessus après 1925. Nous l'appelions "pardessus ar patatez" : l'argent venait dans la campagne par la sélection de la pomme de terre INSTITUT DE BEAUVAIS.

C'étaient les humbles débuts, et combien émouvants, de la croissance économique . le mouchoir, le pardessus..

Mais nous n'en étions pas encore là en 1833, lorsque surgissait l'affaire de la DIGUE. Nous allons en suivre l'évolution au travers des délibérations municipales. Notre documentation est partielle, de toute évidence, mais il importe fort peu en somme à notre propos, qui est avant tout de reconstituer les grandes préoccupations d'une population aux prises avec la pauvreté vers 1830.

En ce temps-là l'anse de l'Aber s'enfonçait profondément vers le Pouldu en Santec. La marée s'insinuait le long du ruisselet sur les terres basses au sud des dunes de Santec, en dessous de Cheffren. Les cartes anciennes font état de cet enfoncement de l'Aber vers Santec. La nature des sols y trouve son explication. Le cadastre, qui est de 1846, postérieur à la construction de la digue, s'il ne nous permet pas de préciser la configuration ancienne de ces terres, partiellement immergées aux marées., nous montre cependant le contour approximatif de ce polder conquis sur la mer. Chacun d'ailleurs peut s'en rendre compte assez aisément sur place : le polder est délimité approximativement par la digue à l'est, le chemin du Ruguel à Pouldu au Nord, la route de Pouldu à l'Aber au sud en évitant la partie droite de Poulmavic pour prendre l'ancienne courbe au sud, enfin de l'Aber au château de la Digue (qui n'existait pas encore).

On allait alors de Roscoff à Santec par deux chemins. Ou bien on prenait la route royale n° 169 du port de Lorient au port et havre de Roscoff, après Bonne-Nouvelle l'on tournait vers notre Keravel puis Keradenec.

Ou bien, si la mer était basse, on traversait l'Aber pour rejoindre la crique du Ruguel et emprunter la route de la dune qui délimitait au nord les terres envahies par les marées. Le cadastre l'intitule d'ailleurs "chemin de Santec à Roscoff". Tout récemment ce chemin. a été revêtu de macadam et de goudron.

Il n'y avait point alors de route le long de la mer de Lagadennou à l'actuel carrefour de Perharidy. La côte était constituée par une longue dune, Theven ar Rouanez.

Et voici qu'un jour cet ordre immémorial des choses et de la nature et des habitudes des hommes est remis en cause par des étrangers. Ils se proposaient manifestement par la construction d'une digue de gagner à la culture ces grandes superficies abandonnées et d'en faire un polder.

La population s'émut de ces travaux et le conseil municipal du 14 Juillet 1833 prit note des plaintes des habitants. On faisait grief au sieur Gauthier-Dubois

- 1° -"d'avoir fait enlever dans les grèves une quantité considérable de pierres garnies de goémons, ce qui plus tard doit beaucoup nuire à, la reproduction de ce précieux engrais,
- 2° - De priver désormais les habitants de la faculté de sécher sur ce terrain leurs goémons, combustible dont ils font un grand usage.
- 3° - De supprimer la libre pâture.
- °- Du dommage qui doit résulter pour les propriétés riveraines déjà fortement entamées par la mer, du reflux des eaux qui venant frapper la digue se rejettent sur la rive voisine et viendront inonder toute la partie qui aboutit au chemin de Pratérou.
- 5° - Des difficultés qui gêneraient désormais la, circulation entre Santec et Roscoff et de la disparition de certaines voies charretières.

Monsieur Dubois aurait acquis ces terrains de monsieur Saligny, fils, de Paris. Qu'il produise donc avant toute chose ses titres de propriété.

Cette délibération demande quelques éclaircissements.

Le goémon était une plante précieuse. Sa cueillette était réglée par la coutume sur la base de l'ordonnance de 1681 (articles 1 et 4 du titre 10).

Une séance du conseil le 5 Janvier 1818 exprime clairement "le bienfait inappréciable de cette précieuse herbe marine qui fertilise si bien les contrées et dont l'excédent sert ensuite au chauffage d'yver des indigens et des malheureux à défaut de bois dont la commune est privée."

Nous reviendrons plus tard sur ces sujet des Goémons.

Au début de 1834 le sieur Dubois-Gauthier s'est dédoublé en messieurs Gauthier et Dubois de Brest.

La séance du 2 Mars 1834 récuse leurs prétentions comme leurs explications :

" Sans prévenir aucune autorité, sans titres quelconques (car monsieur Saligny en vendant s'est toujours refusé de garantir la contenance des terres), messieurs Gauthier et Dubois sont venus prendre possession d'une étendue de terrain équivalant à plus de 100 hectares.

" Heureusement et par un hasard qui a surpris ces messieurs mêmes, le conseil municipal a pu opposer à ces prétentions un acte authentique qui les a réduits à 27 hectares,

" Or la dernière réunion du conseil municipal a eu pour résultat une autre découverte. C'est que par acte du 6 décembre 1821 enregistré à St Pol de Léon le 15 même mois, Mr Saligny a de ces mêmes 27 hectares vendu les articles du plan cadastral section A numéros 148, 154 et 156 formant ensemble 19 hectares. Il reste donc 8 hectares.

" On doit en déduire la partie louée depuis un grand nombre d'années, savoir les articles du plan cadastral, section B, numéros 578, 579, 581, 585, 586, 587, 589 et une maison et dépendances dans le n° 576, le tout formant ensemble 3 hectares.

" Le terrain sur lequel MM. Gauthier et Dubois ont des prétentions se réduit donc à 5 hect.

" Si l'on réfléchit que Mr Saligny peut avoir fait d'autres ventes qui nous sont inconnues ; que depuis la formation du Cadastre et toujours à l'appui des mêmes prétentions, les chargés d'affaires de ce monsieur ont fait de nombreuses clôtures, attenantes aux numéros du plan ci-dessus précité, MMs Dubois et Gauthier, acquéreurs des droits de Mr Saligny, pourraient avoir à restituer à la commune des portions de terrain."

Les conseillers semblent triompher. Ils poursuivent et forcent leur avantage en insistant sur la dégradation des chemins publics provoquée par la digue.

Cette diatribe nous vaut une superbe déclaration sur les principes de voirie que l'on appliquaient à nos vieilles voies charretières . "Si la route te manque fais la".

" Pour le moment, on peut le dire, ces routes sont en partie impraticables et même en quelques endroits, de nuit, dangereuses au point de compromettre l'existence des voyageurs, qui ne les ont

point fréquentées depuis ces travaux.

On peut sans doute remédier momentanément à cet inconvénient, mais qu'en résultera-t-il par suite que les travaux MMs Gauthier et Dubois causeront pour l'avenir un surcroît de charge à la Commune qui va se trouver désormais dans la nécessité d'entretenir une route fort longue et présentant un développement d'un demi myriamètre au moins "

" En effet ces chemins établis sur un terrain vague, n'avaient; précédemment aucune largeur déterminée ; quand une partie était défoncée par la fréquentation et la multiplicité des transports, les voitures se reportans tantôt à droite, tantôt à gauche, pratiquaient une nouvelle route, de sorte qu'à aucune époque elles n'avaient jusqu'à ce jour exigé la moindre réparation. Ces mêmes chemins maintenant resserrés dans toute leur étendue contraignent les voitures à suivre toujours la même voie qui naturellement en la supposant réparée, ne pourra résister longtemps et nécessitera des soins et un entretien continuel dont les 1500 frs proposés par MMs Gauthier et Dubois ne défraieraient pas seulement la commune. "

La plaidoirie achevée le conseil fait à ces messieurs une proposition en cinq points :

- 1° - Qu'ils versent à la commune une somme de 2.000 fr pour l'indemniser de son droit d'usage sur le terrain en question.
- 2° - Qu'immédiatement ces messieurs remettent en état les routes rendues impraticables par suite des travaux qu'ils ont exécutés.
- 3° - Qu'ils contractent l'obligation de tenir en bon état à l'avenir ces routes désormais et depuis leurs travaux seulement assujetties à un entretien onéreux pour la commune.
- 4°- Qu'ils se bornent à la clôture qu'ils ont déjà faite et qu'ils renoncent à toute prétention sur le terrain compris entre leur fossé de clôture (il faut comprendre "fossé" dans nos régions au sens notarial de talus) et la mer. Cet espace vague étant absolument indispensable aux riverains pour le dépôt des goémons qu'ils recueillent sur le; bords de la mer.
- 5° - Que ces messieurs laissent aux piétons le passage sur la digue et pratiquent au bas de cette même digue un chemin pour les chevaux et les voitures.

Aussi bien la municipalité exprime-t-elle le désir de parvenir à un arrangement amiable avec Messieurs Gauthier et Dubois.

Ces grandes étendues étaient d'ailleurs désertiques à l'époque du cadastre de 1846, celui qui fait foi encore aujourd'hui et que chacun peut consulter à la mairie. Aucune maison ne figure sur la pointe de Perharidy, ni sur les terrains du Ruguel, ni sur les dunes de Santec avant le Pouldu. Le "fort" de Perharidy n'était qu'un rocher, l'île Jacopin. Sur ces étendues ne sont signalés par un nom que trois amas de rochers :

- Garrec an Ty (mais pas de maison) à l'extrémité est de Perharidy (appelée plus tard le Bois Jules)
- Roc'h Guivel, à l'entrée de l'allée du Centre hélio marin
- Ar Ruguel, le gros rocher, réduit depuis par des extractions, auprès duquel s'est implanté beaucoup plus tard le quartier du même nom. J'avais suggéré dans le BULLETIN MUNICIPAL que le RUGUEL (tertre) pouvait signaler la présence d'un ancien tumulus. Il vaut sans doute mieux s'en tenir à l'étymologie RUGUEL - ROCHER, bien qu'à proximité tout à fait de ce rocher on ait trouvé il y a quarante ans, sous un mètre de sable des bâches de pierre, une grande lame de silex jaune et des monnaies romaines.

En revenant de Pouldu à Roscoff par le sud du polder on laissait POULMAVIC à sa gauche et l'on passait auprès de LEN AR BARRES, TRAON MEUR à droite pour arriver à ce qui est devenu le carrefour actuel de l'Aber, qui s'appelait alors Kerrioual (actuellement les bâtiments Guivarc'h - Tanguy de l'Aber). L'ABER (avec la maison Norgant, l'ensemble Gillet - Laurent, Autret). Après la digue, pour venir à Roscoff, on suivait par la grève la grande dune du Theven ar Rouanez laissant à sa droite une seule ferme assez proche La PALUE.

La digue a 550 mètres de long ; elle se présente comme une dune de sable en forte pente vers le polder du côté de la mer la digue est un mur de maçonnerie. Le ruisseau qui recueille les eaux de Keravel et du plateau santécois s'écoule vers l'Aber par une vanne aménagée dans la digue. La mer est empêchée d'entrer dans les terres par ce clapet, du moins quand il est en bon état.

Messieurs Dubois et Gauthier émettaient bien, semble-t-il, des prétentions à la propriété des terres sablonneuses du Ruguel et de toute la dune de Santec, C'était du coup, condamner la "route" Nord de Santec à Roscoff, la route la plus directe, à marée basse, compliquant ainsi à l'excès les déplacements des santécois vers la Mairie de Roscoff dont beaucoup d'eux dépendaient. Mais, c'était aussi soustraire les dunes au séchage des goémons ; le préjudice était gros pour les pauvres gens. Et c'était encore obliger la commune à prendre sérieusement en mains l'entretien du chemin tortueux et humide qui serpentait de la Digue au Pouldu., au sud du polder.

Or il se trouvait qu'à ce moment même la commune était engagée dans deux dépenses extraordinaires auxquelles son maigre budget ne parvenait pas à faire face : l'édification de la première école à Roscoff (bientôt, suivie de celle de Santec) et l'aménagement du cimetière du Vil. *Le bulletin paroissial a traité longuement en trois numéros (n° 182, 183, 184) de l'affaire du cimetière.* Nous parlerons de l'école dès que nous en aurons fini avec la digue.

LES RESSOURCES COMMUNALES

Ces charges n'avaient rien pour réjouir le conseil municipal. On comprend, dès lors, que non contents de défendre les droits et les intérêts de la commune il ait vu dans cette affaire une excellente occasion de renflouer ses finances en soutirant à ces riches propriétaires de substantielles compensations ou dommages-intérêts. Le conseil municipal commencera par jouer les indignés, continuera en brandissant des argumentations juridiques . leur inefficacité amènera le conseil à rechercher le traitement amiable de

l'affaire. Mais attendons..

A chaque réunion du conseil municipal se fait entendre autour de 1850, la lamentation sur la modicité des ressources communales. Ne touchez pas aux tarifs existants des taxes, supplient les conseillers, qui ne voient de salut que dans l'octroi de subventions gouvernementales ou départementales. L'obséquiosité dont ils font preuve en réclamant de telles subventions frise, à nos yeux, la bassesse de courtisans .; ce devait être la politesse du temps.

Suivons, par exemple, la séance du conseil du 9 Octobre 1829 qui reprend la réglementation du 15 Mai 1828 et celle du 14 décembre 1828 et s'achève par un appel larmoyant à la pitié gouvernementale.

Une circulaire de monsieur le Préfet en date du 9 Octobre 1829 "tendait à faire réduire le tarif de l'octroi aux taux du droit d'entrée et à se procurer les moyens de subvenir au déficit par d'autres taxes."

Or le budget de 1830, décidé le 10 Mai 1829 avait été établi ainsi :

-	- Recette présumée	- 4.277,68 fr
-	- Dépense sollicitée par le conseil	- 3,772,31 fr
-	- Excédant de recette en disponibilité	- 505,37 fr

La circulaire du préfet venait chavirer cet équilibre savant.

A la place, en effet, des 2.433,22 fr qu'on attendait de l'octroi, les tarifs proposés par le Préfet produiraient

-	les 5 centimes sur les 3 contributions	- 470,00 fr
-	Attributions sur les Patentes	- 120,00 fr
-	Octroi selon le tarif proposé	- 450,92 fr
	• TOTAL :	1.040,92 fr

soit un déficit à couvrir de 2.433,22 fr - 1.040,92 fr = **1.392,30 fr**

De telles ressources permettent "de remplir à peine les 2/5 des allocations annuelles dont on ne peut rien diminuer sans inconvénients.

" Considérant aussi que la commune n'a aucun moyen d'y subvenir par d'autres taxes, parce que Roscoff est sans foires ni marchés, que les viandes sont abattues et tarifées à Saint-Pol." Considérant encore "qu'il ne croit point de Bois sur la commune où il est plus cher qu'ailleurs; que les personnes aisées n'y sont point en proportion des indigentes et que de quelque manière qu'on y procède les frais de surveillance et de perception en absorberaient les produits.

En conséquence le Conseil est unanimement d'avis qu'il est impossible d'établir d'autres taxes avec succès.

- De s'en tenir au tarif existant aussi longtemps que le Gouvernement en souffrira l'usage et d'en mettre sans délais la perception aux mains du receveur municipal.
- De recommander le sort de la commune à la sollicitude paternelle de Mr le Préfet qui en connaît si bien les besoins.
- Et de supplier ce premier magistrat de faire observer à Monsieur le Directeur Général des contributions indirectes
- le tarif actuel suffit à peine au service indispensable,

- - qu'il n'est point prohibitif comme pourraient l'être ceux du Morbihan en faveur du Cidre puisque le vin, seule boisson en usage se détaille ici à 30 centimes le litre et l'eau de vie de 90 à 1fr le litre, base des divisions de plus petit détail,
- - que personne ne s'en plaint et que la consommation des spiritueux se fait par l'approvisionnement des Navires en relâche et par les étrangers, surtout par les Smogleurs anglais qui viennent ici commercer."

ont signé : Bagot, maire, d'Herbais, Testard, Poncin desservant, Guy Gillet, Guillaume Moal, Le Gras, Fallague, Guillaume Le Déroff, Kermarec.

En 1831 la municipalité projetait de consacrer toutes les économies de la commune, 2,000 francs, à paver la rue de la Sainte Union (depuis rue Amiral Réveillère) ; les rochers y affleuraient et, depuis 1810 au moins, on attendait en vain que l'État prit en charge cette portion de sa route royale n° 169. En réalisant ces travaux de voirie le maire, Mr Deschamps fils et ses conseillers se proposaient de procurer du travail aux " indigents de la commune qui sont en très grand nombre et sans ressources ni travail". Ils avaient d'ailleurs fait observer au Préfet que "les travaux projetés devront, en secourant l'humanité, contribuer au bon ordre que réclament les circonstances actuelles " (7 Mars 1831).

A la fin de l'année, le 11 Décembre 1831, le conseil municipal précisera que "les véritables indigents sont les journaliers à 10 ou 20 sols plus les matelots sans emploi."

La route royale n° 169 de 3ème classe de Lorient au port de Roscoff était le tracé permanent de la municipalité ; les administrés devaient accabler la mairie de leurs doléances et l'accuser d'incapacité.

Cette route était dans un état d'inconcevable abandon. "Il n'est pas, disait la délibération du 18 mars 1832, il n'est pas dans toute l'étendue des routes royales du département, une partie de chemin aussi négligée que celle du Quai de Roscoff à peu près à moitié de la route de St Pol. Le Conseil peut affirmer que depuis 1794 tout ce qui y a été fait s'est borné à des établissements de devis et à des propositions de plans impraticables, sans que la moindre réparation y ait été entreprise au moins par le Gouvernement."

C'est en 1831 aussi que, pour la première fois, le problème de l'établissement d'une école avec bâtiments à acquérir et instituteurs à payer fut posé impérativement à la municipalité par le gouvernement, et non seulement en ville de Roscoff mais au bourg de Santec, qui faisait alors partie de la commune. De très lourdes charges en perspective. Le prochain dossier sur l'ECOLE A ROSCOFF reviendra sur tout cela.

On comprend qu'une municipalité quelque peu affolée n'ait point eu le cœur à distribuer largement des allocations, ni à participer avec d'autres communes à des travaux d'intérêt général.

Ainsi, en 1832, le conseil avait décidé la suppression au budget 1833 d'une subvention de 100 fr que la commune allouait précédemment à la directrice des Postes. Dans la séance du 21 Avril 1833 le conseil rejette la réclamation de la Directrice. Son administration lui verse déjà 300 francs "somme qui paraît suffisante pour le travail qu'occasionne une localité aussi petite qu'est Roscoff ". Inutile d'insister.

Il est de fait que pour Roscoff à cette époque un salaire annuel de 300 fr passait pour assurer une situation moyenne.

- Le garde-champêtre, Charles Guiader, touchait 200 fr par an, il recevra une augmentation de 50 fr, le 19 Mai 1834,
- Joachim Bléas, secrétaire de Mairie, parviendra à 460 fr, mais verra son salaire

réduit car il se négligeait dans son service,(la boisson probablement). Il quittera d'ailleurs la mairie en 1835..

Nous verrons comment était assuré le traitement de instituteur.

Donnons-nous un intermède à ces considérations budgétaires dans la délibération du 28 Mai 1833 consécutive à un ARRETE PREFECTORAL sur la DIVAGATION de bestiaux sur les grandes 'routes et les chemins publics.

L'Hospice sera le lieu de dépôt, la fourrière des bestiaux. On paiera par jour

- pour un cheval : 1 fr
- pour une bête à corne : 0,50 fr
- pour un porc : 0,30 fr

" Le gouvernement de l'établissement devra veiller à ce que les animaux soient nourris convenablement. " .

Si les animaux ne sont pas réclamés dans les 8 jours de la saisie, conformément à l'arrêté du Préfet, le maire fera procéder à leur vente, qui aura lieu devant lui au plus offrant et dernier enchérisseur. Les frais de fourrière seront de préférence à tous autres prélevés sur le produit de la vente."

On peut penser qu'à Roscoff chacun avait assez souci de son modeste bétail pour qu'un tel arrêté y fût sans objet.

Mais revenons aux gros soucis de la commune. En 1833 vint s'ajouter aux préoccupations municipales l'établissement du nouveau cimetière du VIL, assez loin des maisons.

Réclamé par la législation, ce transfert s'imposait d'urgence depuis le choléra de novembre 1832 : du 1er novembre au 6 décembre les décès furent au nombre de 86, dont 38 hommes, 46 femmes et 2 morts nés.

Le préfet ne se montrait pas assez compréhensif de l'énormité de ces charges, au gré des édiles du moins.

C'est ainsi qu'il ne voulut rien entendre à la supplique de la Mairie qui lui fut adressée le 29 Septembre 1833 en faveur de madame veuve Paul Tanguy dont l'internement s'imposait à l'asile de Morlaix. La commune ne pouvait prendre cette charge nouvelle ; on sollicitait donc avec une extrême déférence la prise en charge par le département.

Le Préfet non seulement ne fut pas d'accord, mais il roгна, certaines dépenses du budget.

Le conseil n'eut d'autre solution que de se réunir à nouveau le 1er décembre 1833. Fort de sa pauvreté et de son impuissance, se souvenant du conseil évangélique que, pour se faire entendre, il n'y a rien de mieux que de casser les oreilles aux puissants - nous sommes descendus plus bas, nous ne cassons plus que les pieds - le conseil reprit sa lamentation à l'adresse du Préfet. Mais on y mettait les belles formes.

1° - Dans le budget de 1834, comme chaque année depuis longtemps, une somme est allouée pour l'entretien de la digue du ville (ainsi, il faut lire VIL) continuellement exposée aux dégradations de la mer - 48 fr

2° - L'entretien des pavés - 50 fr

3° - Entretien d'un cantonnier une partie de l'année sur les routes communales - 136 fr
soit = 234 fr

Monsieur le Préfet a supprimé ces 3 articles.

De plus la commune a décidé le 26 mai de compléter la somme pour l'acquisition d'une école à Santec s - 700 fr

D'autre part " lorsque le choléra nous décimait (Nov. 1832) d'urgence :

- il a fallu édifier un nouveau cimetière, qui est à payer et nous a coûté (somme emprunté sur particuliers) 2.250 fr
- Plus 51 fr avancés par le maire pour réparations
- et pour les ardoises des Élèves de l'école mutuelle .. 51fr
- Soit au total : 3.235 francs.

" Voilà donc, monsieur le Préfet, la somme nécessaire pour faire face à nos besoins les plus pressants et si nos ressources actuelles ne peuvent y suffire, que sera ce l'avenir quand la suppression du smoglage (trafic des spiritueux avec les Anglais) nous aura privés de la plus forte part de nos octrois (taxes d'entrée et de sortie des marchandises du village) . "

n° 221 - Mars 1968

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

L'AFFAIRE DE LA DIGUE S'ENLISE - LA VIE SUIT SON COURS A ROSCOFF...

A cette époque, tous les rapports municipaux sont solidement construits et rédigés avec distinction. C'est que Roscoff, depuis le 16ème siècle a toujours eu en ville des notables, riches et nobles marchands, commerçants, fonctionnaires, notaires, tous frottés de lecture et d'écriture. Mais l'ensemble de la population, en ville comme à la campagne, ne savait ni lire ni écrire, les hommes et les femmes encore moins, ils étaient, comme on dit, analphabètes. Les personnes, assez rares, qui acceptaient de signer les actes civils ou religieux n'en savaient pas lire pour autant. En général ces actes portent "ont déclaré ne point savoir, signer", ainsi lors des déclarations de décès faites toujours et aujourd'hui encore par deux hommes.

Il suffit pour s'en convaincre, de parcourir le registre des décès de 1832, année du choléra, où le nombre de décès s'éleva exceptionnellement à 154, à quoi il faut ajouter 5 transcriptions de décès survenus au dehors. Sur ces 154 décès survenus à Roscoff 109 furent déclarés par 109 couples d'hommes dont aucun ne savait signer et les actes portent "ont déclaré ne point savoir signer". Pour 17 autres déclarations un des deux hommes seul peut signer. Et quelle signature parfois ! Plus émouvante dans la maladresse que le premier essai d'un enfant de la maternelle s'évertuant à écrire son prénom.

On relève cette année là 13 fois la signature du secrétaire de mairie, Joachim Bléas (il aimait à ajouter de Closneuf), 44 ans, débitant de tabac et 10 fois celle de Dirou, 39 ans, expert. A croire qu'ils furent choisis comme déclarants de décès uniquement parce qu'ils savaient signer. Rien d'étonnant d'ailleurs à ce que les familles aient cru devoir reconnaître ce "service" par un pourboire.

Ainsi au lieu d'avoir $2 \times 154 = 308$ signatures de déclarants, nous ne relevons que $17 + 56 (2 \times 28) = 73$ signatures, desquelles on devrait déduire les 23 signatures de nos deux "intellectuels" requis pour cet office. Il nous resterait donc 50 signatures environ d'autochtones. On ne peut certes en déduire qu'un homme sur six seulement savait signer, car nos observations portent une tranche de temps trop courte et sur un seul acte de la vie publique, Il est probable qu'en fait la proportion était encore plus faible, du côté de Santec surtout où la population était beaucoup plus pauvre et boudera, nous le verrons, la première tentative d'école.

Le conseil municipal lui-même comprendra longtemps encore quelques analphabètes totaux qui ne savaient pas même écrire leur nom. Ainsi, à titre d'exemple choisi au hasard parmi les délibérations, le compte-rendu du conseil du 15 novembre 1840 ne porte pas la signature de cinq des 16 conseillers présents, à savoir O. Cabioc'h, Y.Gallou, H.Coroller, Jacques Pleiber et A. Guivarc'h. Il est précisé "qu'ils ne savent point signer". Ils savaient, certes, s'exprimer, en breton du moins ; ils s'y entendaient sans doute aux affaires. Mais, de toute évidence, ils étaient gênés, de ne point savoir employer l'outillage élémentaire des relations humaines et nos temps : la lecture et l'écriture. Ils avaient une culture humaine non livresque, du genre de celle qui tend à se développer de nos jours par l'image et la parole : la radio, la Télévision, le disque, le cinéma, les illustrés. Pour beaucoup de nos contemporains ces techniques de formation intellectuelle, appelées techniques audio-visuelles, tendent à supplanter le livre, qui fut durant deux millénaires le moyen privilégié de la culture et qui devrait certainement le rester. L'analphabétisme était assez général en Bretagne et dans les campagnes françaises à cette époque.

En 1838 le conseil municipal de Saint Pol avait envisagé de faire prendre en charge par

les diverses communes intéressées la construction d'une route Saint Pol - Lesneven par Plouescat. La commune de Roscoff vit d'autant plus rouge que cette proposition venait du conseil de Saint Pol, qui ne paraissait pas mettre beaucoup de bonne volonté à cotiser pour l'école de Santec.

Saint Pol pour faire imposer à Roscoff les 4/46^{ème} des contributions communales avait prétendu que Roscoff avait des relations commerciales avec Plouescat. Par ailleurs Roscoff commerçait avec Brest et peut-être, en passant, avec Lesneven.

Le conseil de Roscoff, furieux, rétorque dans sa délibération du 8 Juillet que le marché de Plouescat n'intéresse pas les marchands de Roscoff car la population de Plouescat est faible; les gens y sont pauvres généralement et les seules personnes qui auraient des ressources pour acheter des légumes produisent elles-mêmes pour leur propre besoin.. Et le conseil d'avancer cette sentence . "Les marchands de Roscoff ne se rendent que dans les lieux où ils peuvent trouver des consommateurs".

Saint Pol prétend, par ailleurs, que les Roscovites vont acheter des oignons à Cléder et à Plouescat. Erreur Messieurs ! Ce ne sont pas les charretiers de Roscoff qui transportent les oignons. Nous sommes plus malins que ça a Roscoff, nous achetons les oignons en question rendus à Roscoff. C'est aux cultivateurs de ces communes de faire les charrois. A eux de se débrouiller.

Les Roscovites n'ont que faire de votre route numéro 10 de grande communication, car la départementale St Pol - Lesneven par Berven est plus directe et plus facile"; elle est bien connue des voituriers qui commercent avec Brest. La N°10 n'ayant aucune utilité pour Roscoff on ne voit pas de raison de cotiser pour sa construction.

En toute hypothèse la quote-part de 4/46 que propose l'agent- voyer est une part énormément exagérée, quand on la compare aux 5/46 de St Pol, aux 4/46 de Plougoum, aux 3/46 de Sibiril.

"Le conseil est donc unanimement d'avis de repousser autant qu'il est en lui cette proposition du conseil de St Pol dans laquelle il ne peut voir qu'une mesure d'iniquité."

Sous cette diatribe on voit remonter la hargne séculaire du "faux-bourg" contre la grande ville voisine. Par delà la finasserie éclate un égoïsme assez odieux, mais on devine aussi des finances aux abois.

Le 17 Mai 1840, alors que la participation de Roscoff à la N°10 aura été fixée à 606 fr, le conseil, à nouveau, criera à l'iniquité. Il dut s'exécuter sans doute. Tant mieux pour les pauvres Plouescatais ! L'histoire ne dit pas si les Roscovites se rattrapèrent en leur payant les oignons moins chers.

Les oignons commençaient à les intéresser beaucoup l'aventure des Johnnies venait de débiter avec le jeune Henri Olivier en 1828. Mais ceci est une autre histoire, dont nous reparlerons.

L'âpreté au gain qui accompagne l'essor économique rend parfois plus lucide. La même population qui criait à l'infamie lorsqu'on lui demandait de cotiser pour la route de Plouescat s'excitera au contraire pour le projet de construction d'un pont au passage de la Corde.

Il était question, en effet, en 1845 d'améliorer les relations entre St Pol et Morlaix. Le projet que le sous-préfet communiqua aux municipalités de la région prévoyait une rectification de la route royale n° 169 (Lorient – Roscoff).

Le conseil de Roscoff se réunit le 14 Mai 1845 pour délibérer sur ce projet.

La ligne actuelle serait conservée jusqu'au village de Penzé (le compte rendu ne prend pas la peine de préciser s'il s'agit du côté Morlaix ou du côté Roscoff). Sur ce parcours, en

effet, la route est particulièrement accidentée, pénible. Le projet envisage de contourner six rampes, ce qui va allonger le trajet de 3.000 mètres.

Pour en avoir le cœur net, j'ai consulté monsieur l'ingénieur des Ponts et Chaussées. Partant de Roscoff, l'ancien tracé de la royale n° 169 s'écartait du trajet actuel au bas de Kerlaudy, aux Milinou. Elle prenait la crête en ligne droite, descendait sur le village de Pont-Eon et en ligne droite encore se dirigeait par la crête sur Penzé (à Robinson). A Penzé le tracé empruntait la terrible rampe qui a été remise en service il y a quelques années. C'est l'actuelle D.11, qui rejoint St Martin des Champs par le plateau après s'être fondue dans la D.19 auprès de l'usine d'équarrissage. A l'entrée de St Martin on rejoignait le port par le chemin de la Villeneuve, en empruntant sans doute pour remonter la Voie d'accès au quai.

Le projet de rectification dont il est question ici visait à créer un nouveau tracé, 1 km après Penzé, pour emprunter le plateau de Taulé et descendre vers la rivière de Morlaix à l'actuel pont de Pen Ellé. La rectification devait être achevée en 1854 car le tronçon de l'ancienne royale vers St Martin est déclassé.

Une deuxième campagne de travaux exécutés, semble-t-il, avant 1870, donnera à la N °169 son profil actuel. L'importance croissante du trafic charretier a conduit, en effet, au milieu du siècle, à doubler les rampes qui éprouvaient de trop les chevaux par des voies plus longues, zigzagantes, certes, mais à pente douce dans la remontée des vallées ou même en palier. Ainsi fut tracée la rectification en pente douce qui va de Penzé vers Morlaix. Ainsi fut réalisée la route en corniche de Penzé à Milinou, au bas de Kerlaudy. Le vieux tracé Milinou - Pont d'Eon - Penzé par les crêtes sera déclassé en 1874 pour être réduit à l'état de chemin vicinal.

Le projet soumis à l'enquête par le sous-préfet de Morlaix ne faisait pas du tout l'affaire des Roscovites et s'ils ne parlèrent pas d'infamie ou d'iniquité comme pour la GC.10 c'est que le projet cette fois n'était pas inspiré par la municipalité de Saint Pol mais venait de plus haut. Pas si fous !

Ils avaient mieux à proposer, une solution d'avenir, dont l'idée avait d'ailleurs été soulevée par l'administration elle-même : une route nouvelle, directe, qui enjamberait la Penzé à la Corde et par Henvic, Taulé filerait droit sur Saint-Martin par le plateau. Voilà la solution ! Car le problème à résoudre est celui du plus court chemin de Roscoff à Morlaix et qui évite de surcroît les rampes exténuantes pour les attelages.

L'ingénieur des Ponts n'a-t-il pas d'ailleurs envisagé ce projet ? Ce parcours, au lieu d'allonger le trajet de 3000 m, comme le prévoit le projet proposé par le sous-préfet, ferait, au contraire, gagner 3000 mètres sur le vieux parcours de la royale 169. Un pont à la Corde, mais c'est le salut du pays ! On voit nos édiles se frotter les mains et tout prêt à arroser l'évènement sauveur dans l'un de ces petits bistrotts dont ils ont gardé religieusement le chemin,

Mais comment; se fait-il que Monsieur l'ingénieur n'a pas donné suite à ce projet ? Le pont, certes, serait une grosse dépense. Mais il faut ce qu'il faut. Et puis le tracé de cette route directe et sans dénivellations appréciables serait d'un coût moindre que la rectification projetée sur la 169.

L'ingénieur, de toute évidences a été impressionné par le coût d'un pont au passage de la Corde. En interrompant, pour ce motif, l'étude du projet, monsieur l'ingénieur faisait en réalité une erreur grave d'appréciation sur les besoins économiques de tout le littoral nord.

Toutes les communes de ce littoral, en effet, depuis Tréfléz, Plounevez-Lochrist, Plouescat, jusqu'à Carantec ont des terres riches et fertiles sur lesquelles vivent plus de 30.000 habitants. L'intérêt commun de toutes ces communes c'est d'être reliées le plus

directement et le plus commodément possible avec le chef-lieu de l'arrondissement, Morlaix, on le sait, est l'une des villes les plus commerçantes de Bretagne et les communes du littoral y exportent leurs produits en bestiaux et denrées de toute espèce.

Roscoff se découvre, tout d'un coup, l'esprit œcuménique et vocation à défendre les intérêts de tout le littoral. Que nous voilà loin, dira-t-on, du temps de la GC n°10 de Plouescat !

Mais attendons.

Nos apôtres de l'intérêt commun ne pensent en réalité qu'à l'intérêt plus spécial de Roscoff". Jadis déjà, rappellent-ils, Roscoff approvisionnait de ses légumes les marchés de la Bretagne. Les cultures légumières se sont étendues à Roscoff et à Saint Pol depuis que les routes ont été améliorées, depuis surtout l'établissement du bateau à vapeur à Morlaix.

Or, peut se demander pourquoi les bateaux à vapeur, plutôt que de remonter jusqu'à Morlaix, n'ont pas choisi Roscoff comme tête de ligne. Il y a à cela plusieurs raisons sans doute, la raison déterminante étant certainement la grande importance commerciale de Morlaix à cette époque. Le trafic maritime du port y était beaucoup plus important qu'à Roscoff. Il n'est, pour s'en convaincre, que de comparer chaque semaine dans la collection de l'hebdomadaire morlaisien de ce temps "FEUILLE D'ANNONCES de MORLAIX" les entrées et sorties de bateaux de nos deux ports.

Les premiers bateaux à vapeur en mer furent mixtes, voile et vapeur. La propulsion mécanique était assurée par deux roues à aubes, l'une à bâbord, l'autre à tribord.

Rappelons, à l'intention des amateurs de voile, que le dernier combat naval qui mit en présence des escadres de bateaux à voiles se déroula en 1827 à Navarin en Grèce, lors de la guerre d'indépendance de la Grèce. La flotte égypto-turque fut défaite par les escadres française, anglaise et russe, venue prêter main forte aux Grecs insurgés. Mais les mêmes marines disposaient déjà à cette époque de quelques unités à vapeur.

L'échouage dans un port n'a jamais fait, sans doute, l'affaire des bateaux. On pourrait penser que le port de Morlaix offrait déjà aux bateaux à aubes l'avantage d'un bassin à flot. Mais il n'en était rien quand le Steamer "Le Morlaisien" entra à Morlaix, le 10 Juillet 1839 - le port n'avait joint encore de bassin à flot.

Il était question depuis longtemps, au moins depuis 1734, de doter ce port, d'un bassin. Autour de 1840 il fut même sérieusement question d'établir un port de guerre, un refuge maritime dans la rade de Morlaix ; la rivière du Dourduff devait jouer sur cette rade le rôle que tenait la Penfeld à Brest. On eût fermé l'entrée de la rade par de grands ouvrages d'art.

Une loi du 16 Juillet 1845 décidait la création à Morlaix d'un port à bassin avec barrage éclusé, à la hauteur du four à chaux de Kéréver. Un crédit de 900.000 francs fut alloué pour les travaux. Ceux-ci, commencés en 1846 seront terminés en 1855 ; leur coût s'élèvera à 762.000 fr. Les quais de l'avant port et le plateau de carénage firent l'objet d'une deuxième tranche de travaux, qui furent achevés en 1860 et coûtèrent; 120.000 fr.

Roscoff ne pouvait entrer en compétition avec les gros intérêts financiers de Morlaix. On ne faisait rien d'ailleurs, pour doter le port de cet équipement élémentaire qu'était une fontaine pour l'approvisionnement en eau potable des bateaux. A Morlaix, par contre, l'eau douce était abondante et les bateaux à vapeur pouvaient y faire des réserves pour leurs chaudières.

ECRASEUR DE CRABES !

Je viens de recevoir une visite. C'est pour me demander la traduction bretonne de l'expression "écraser des crabes". On avait laissé entendre à mon visiteur qu'en breton cette expression était synonyme de "faire du cabotage".

Je me suis mis aussitôt en piste. On traduirait, me dit l'un, " Brujuna kranked ". J'interroge un marin quelques instants après : "Comment dit-on " faire du cabotage " en breton ? - Je ne sais pas, répond-il ; mais j'ai souvenir d'un camarade de Roscoff qui était au cabotage. Son père le lui reprochait : "Tu ne feras jamais qu'un tueur de crabes" Vexé sans doute, le gars passera à la Royale !"

Nanti de ce précieux renseignement je rentre pour consulter le dictionnaire français-breton de VALLEE. J'aurais peut-être dû commencer par là. Au mot CABOTAGE on trouve "faire du. petit cabotage -.FRIKA KRANKED (par plaisanterie)" avec d'ailleurs une erreur d'impression "kankred". Quant au marin en cabotage ou caboteur il se fait traiter de FRIKER KRANKED, ECRASEUR DE CRABES.

L'image est blessante. Elle souligne le mépris dans lequel les marins du long cours, ceux du commerce ou peut-être ceux de la Royale, tous ces aristocrates de la mer, tenaient leurs fichus collègues du cabotage, qui naviguent si près des côtes qu'ils talonnent les crabes. A peine des marins puisqu'ils processionnent de port à port comme s'ils n'avaient d'autre plaisir que celui d'être à terre.

Et partout où ils..passent, sous la coque de leurs bateaux échoués l'affreuse "fricassée" d'étrilles et de petits crabes verts !

On n'est méchant à ce point qu'entre collègues..

n° 222 - Avril 1968

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

LA VIE SUIT SON COURS A ROSCOFF...

Le promoteur de la ligne maritime Morlaix - Le Havre est Édouard Corbière (1793-1875), le père du poète Tristan Corbière. La famille CORBIERE était originaire du Tarn ; la mère d'Édouard était une Dubois, de Morlaix. Né à Brest, Édouard entra dans la marine comme son père. Il s'y trouva assez vite mal à l'aise à cause de ses idées libérales. Il entreprit alors des voyages au long cours. Le démon de la littérature le saisissant il abandonne la marine pour écrire des romans et faire du journalisme. Il était rédacteur au "Journal du Havre" lorsque prit corps, sous son impulsion, l'idée de la "COMPAGNIE DU FINISTERE" pour assurer entre Le Havre et Morlaix un trafic régulier de voyageurs et de marchandises par bateaux à vapeur ou steamers.

L'acte de constitution de la Compagnie fut publié le 1er Mai 1839. La raison sociale de la Compagnie était CORBIERE, VACHER, TILLY et compagnie. Le siège en était au Havre. Les affaires étaient traitées à Morlaix chez VACHER et TILLY. Édouard CORBIERE qui signait "capitaine au long cours" ne quittera le "JOURNAL du HAVRE" qu'en 1842. Il viendra se fixer à Morlaix à cette date. En 1844 il épousera Marie Puyo, la fille de l'un de ses amis d'enfance, de, Morlaix. Il abandonnera la littérature en 1846 pour se consacrer à ses affaires et à celles de la Chambre de Commerce.

Le premier vapeur de la COMPAGNIE, le steamer "LE MORLAISIEN", capitaine Le Moal, arriva à Morlaix le 10 Juillet 1839. Le pont était couvert de passagers (50 à 60), dont "l'écrivain Édouard Corbière". Entre Lannuguy et St François le bateau toucha une fois ; grâce à ses machines et à 50 hâleurs il fut dégagé en quelques minutes. Quand il arriva au port l'eau lui manqua et il fallut attendre la marée suivante pour accoster.

La FEUILLE D'ANNONCES de MORLAIX, du 13 Juillet 1839 termine ainsi son récit de l'évènement - "Nous omettions de dire que, par un oubli sans doute involontaire, le steamer ne mit aucune embarcation à la mer pour venir chercher les musiciens. Aussi s'en retournèrent-ils comme ils étaient venus, plusieurs jurant ce que jurait si bien le renard de la Fable."Le journaliste, en veine d'érudition, n'a-t-il pas confondu tout bonnement le renard avec le corbeau ?

LE MORLAISIEN faisait 150 pieds de long, 8 pieds de tirant d'eau (1 pied = 0,324m) ; il jaugeait 137 tonneaux, Il accomplissait un aller et retour chaque semaine. Il chargeait des marchandises et des passagers dans les deux sens. Au départ de Morlaix il chargeait généralement du beurre, du tabac, des légumes, du bétail, du poisson. Les maraîchers roscovites empruntaient le bateau, préférant souvent vendre eux-mêmes leurs produits au Havre, puis à Rouen et à Paris qu'ils atteignaient par la Seine et, plus tard, par le train.

Le trafic devint si important que LE MORLAISIEN, fut doublé, à partir de 1842, par un autre steamer LE FINISTERE, de 177 tonneaux.

Roscoff a donné à l'une de ses rues le nom d'Édouard CORBIERE. On penserait assez naturellement qu'il s'agit là d'un hommage à l'organisateur du commerce maritime des légumes. Ne serait-ce pas plutôt en reconnaissance de ses interventions en faveur de la première adduction d'eau en ville de Roscoff en 1869 ? C'est du moins le mérite qu'on lui fit à sa mort dans sa biographie. Édouard Corbière était, en effet, très attaché à Roscoff ; il y passait l'été dans sa maison, rue Amiral Réveillère (n° 31).

En 1868, des capitaines de navires de commerce avaient adressé une pétition à la chambre de Commerce de Morlaix pour avoir de l'eau douce au voisinage du quai ; il s'agit

naturellement du vieux port de Roscoff, le nouveau port n'ayant été commencé qu'à la veille de la guerre de 1914.

La mairie fut saisie de cette pétition ; le conseil se réunit le 3 mai 1868. Il commença par faire compliment à la chambre de commerce de Morlaix "elle ne laisse jamais échapper une occasion pour concourir à toutes les améliorations que réclament la navigation et le commerce."

La chambre de commerce avait voté un crédit de 500 fr pour l'érection d'une fontaine publique à Roscoff.

Les puits, sans doute, ne manquaient pas dans l'agglomération. On en voit encore quelques uns dans les cours des maisons anciennes, ils sont généralement de bonne maçonnerie, mais sans cachet artistique, Il devait y avoir des puits publics comme celui de Pen al leur, celui de Poul ar Foll (recouvert désormais). En faisant des travaux pour les égouts d'eau fluviale, il y a moins de deux ans, on en a mis à découvert un autre au milieu de la rue entre la porte de l'ancien hôtel de France et la boîte postale de l'ossuaire; on l'a comblé" complètement. Ces puits étaient manifestement très suffisants. On remédiera souvent à la pénurie d'eau par la construction de citernes pour recueillir les eaux des toitures ; mais nous serons déjà arrivés aux temps très proches du 20ème siècle.

Roscoff disposait d'une très bonne source au sud de l'ancienne agglomération ; la fontaine alimentait un grand lavoir le "LEN VRAS" de l'actuelle rue Hoche. Le ruisseau qui s'en échappait se jette à trois cents mètres de là dans le port, tout contre le phare, après avoir suivi le tracé de l'actuelle rue Brizeux. Autrefois elle irriguait des prairies. Précieux à tant de titres à la ville de Roscoff ce ruisseau avait donné son nom à tout le quartier de la rue Brizeux : c'était le GOAS-PRAT, En breton GWAZ (gouas) veut dire ruisseau et PRAT veut dire prairie. C'était le Ruisseau de la prairie. Roscoff a été très ingrat à l'endroit de ce serviteur séculaire . Le poète Brizeux n'eût point accepté de supplanter le GOAS-PRAT.

Le conseil municipal de 1868 reconnaissait que "la population de l'agglomération se plaint depuis longtemps aussi bien que les navigateurs de la qualité de l'eau ainsi que de l'éloignement de la fontaine existante mais il n'était pas en son pouvoir de remédier à ce grave inconvénient." Cet aveu d'impuissance serait à comprendre plutôt comme une carence du Conseil ; il fallait seulement lui forcer la main.

"Ému de cet état de chose,.le conseil, éprouve le grand désir qu'il soit donné suite à la, bienfaisante impulsion de la chambre de Commerce de Morlaix". Le conseil vote donc un crédit de 200 fr "en faveur de cet objet de première nécessité". Ca n'était pas sérieux ; l'administration supérieure, comme nous l'allons voir, fera sentir au conseil le ridicule d'un tel vote. Les recettes ordinaires de la commune dépassaient alors, en effet, 10.000 fr, exactement 10.714 fr en 1869.

Le compte rendu de la séance du 3 mai 1868 s'achevait dans "l'espoir que l'administration départementale prenant en considération la pénurie de la commune, voudra bien aussi apporter son concours".

Le sous-préfet de Morlaix communiqua le 22 Mai 1868 l'avis de l'octroi par le Ministre du Commerce d'une subvention de 2.000 francs pour l'adduction d'eau au quai. Le sous-préfet ajoutait que la commune étant la première bénéficiaire de ces travaux il était inadmissible qu'elle n'y participât point de façon très notable.

Le conseil comprit la leçon. Dans la séance du 23 Août 1868, deux jours après l'arrivée de monsieur Morvan comme recteur de Roscoff, le conseil signale qu'une souscription volontaire en faveur de ces travaux avait rapporté un millier de francs, il sollicite du Préfet l'autorisation d'emprunter 3.000 fr. Le remboursement de cette somme se réaliserait sur 10 ans : on verrait à faire voter par les citoyens les plus imposés trois centimes

extraordinaires, ce qui fera une rentrée de 442 fr en 1869, Et tout naturellement on sollicitait le Ministre de l'Intérieur de bien vouloir y concourir lui aussi.

A cette séance il fut encore décidé de proposer la candidature de Roscoff pour devenir tête d'une ligne de chemin de fer "Manche - Lorient" dont le projet était en l'air. A cette date la ligne PARIS-BREST venait de se terminer.

Le 30 Août 1868 le conseil récapitule l'état des subventions déjà acquises

- Ministre du commerce - 2.000 fr
- Chambre de Commerce de Morlaix - 500 fr
- Conseil général - 500 fr
- Souscription volontaire (en réalité 961,45) - 1.000 fr

Il sollicite à nouveau l'autorisation d'emprunter 3.000 fr.

Les travaux furent exécutés en 1859. On capta donc la source du "GRAND LAVOIR" - le LENN-VRAS" dans un réservoir enterré sous l'actuelle rue des Capucins, à la hauteur du lavoir. Des canalisations en fonte conduisaient l'eau vers six bornes fontaines, que beaucoup de Roscovites ont vues en service. Cette installation, bientôt insuffisante, ne sera remplacée que par la toute récente distribution.

Partis à la dérive au fil des évènements, revenons en séance avec le conseil municipal le 14 Mai 1845, qui plaidait, il est bon de le rappeler, en faveur d'une route directe ROSCOFF - MORLAIX via Henvic et de la construction d'un pont à la CORDE,

Depuis l'établissement de la ligne MORLAIX - LE HAVRE, reprennent nos édiles, les légumes de Roscoff approvisionnent les marchés du Havre, de Rouen et de Paris. La pêche a pris de ce fait, aussi un nouvel essor ; le poisson qui abonde sur le littoral se trouve ainsi un débouché facile et lucratif,

Une autre industrie prend actuellement une extension considérable, celle des "choux à piquer", des "choux-vaches" semble-t-il. Ils sont vendus sur le marché de Morlaix, ils se répandent de là dans les communes avoisinantes et jusque dans toute la région de Guingamp et de Lannion. Ce commerce dure trois mois et exige un roulement de voitures de plus de 3.000. Ainsi la route de Roscoff à Morlaix est l'une des plus fréquentées du département.

La solution élégante à tous ces problèmes c'est le pont de la Corde. Et que l'on ne prétende pas que le parcours envisagé par ce pont porte préjudice gravement à la bourgade de Penzé, car les bateaux pourront passer sous le dit pont et continuer à ravitailler son commerce Ce grains et d'engrais de mer.

Cette argumentation ne fut pas retenue. La municipalité reviendra à la charge le 27 Mai 1849. Ce fut en vain. Le pont ne sera construit que 80 ans plus tard.

L'audace financière des Roscovites ne doit pas trop nous faire illusion, car elle était tempérée, secrètement par l'espoir de voir attribuer quelques 46 èmes de contribution à toutes les communes du littoral, depuis Tréfléz, Plounévez-Lochrist jusqu'à Henvic et Carantec pour construire une route "spécialement utile" aux Roscovites. C'est ce qu'on appelle chercher à se sucrer sur le dos des copains. En somme une morale de maquignons.

Il n'empêche que l'idée était bonne. Depuis, 1845 certes, Morlaix a perdu sa fonction de petite métropole du commerce agricole. Ce rôle est dévolu, aujourd'hui à Saint Pol de Léon. Le problème n'est plus, pour le moment, de réaliser le plus court chemin de Saint Pol à Morlaix en vue d'y charger des bateaux. Il serait plutôt de doter la métropole léonarde d'axes routiers modernes qui permettent d'écouler une production légumière

sans commune mesure avec la production artisanale de 1845.

Le premier pont de la Corde nous l'avons vu construire entre 1925-1930. C'était, à l'époque, la promenade épuisante à laquelle les surveillants soumettaient les collégiens du Kreïsker les veilles de vacances pour leur ôter toute envie de chahuter au dortoir. Nous y allions plus volontiers les jeudis d'octobre dans l'espoir d'y cueillir quelques châtaignes. Le pont était alors encadré, côté Plouéan, par un grand bois ; à son emplacement s'étaient maintenant de mornes cultures. Le bois est mort, le petit pont va mourir...

Il avait été construit pour favoriser les transactions de la presqu'île de Carantec avec le marché agricole de Saint Pol. A cette raison économique s'ajoutait déjà la raison touristique.

Le deuxième pont, qui se construit aujourd'hui, vise ces deux objectifs. Un jour, peut-être, le vieux projet qui faisait baver d'envie nos municipaux de 1845 prendra corps une route d'intérêt économique, large, qui enjambera la Penzé au nouveau pont de la Corde et mènera voitures et camions en droite ligne par Henvic Taulé quelque part entre Sainte Sève et Saint Martin sur le grand axe routier Paris - Brest, encore à venir. On ne pourra pas continuer indéfiniment, en effet, à imposer à un trafic routier chaque jour grossissant le funeste étranglement de la traversée de Morlaix. Il arrive que le rêve impose ses lois à la réalité.

ET L'ON REVIENT A LA DIGUE.

A lire notre récit, qui foisonne dans tous les sens, le lecteur a le sentiment, sans doute, de se faire voiturier par un marchand de Roscoff au pas pesant de son cheval le long des méandres abominés de la Penzé. AMZER ZO ! "On a le temps !". Du moins quand la mer est haute et voile la vase lustrée de l'estuaire.

AMZER ZO ! Ce dut être la tactique de messieurs Dubois et Gauthier dans cette affaire de la digue -. avoir le conseil municipal à l'usure. Comme l'on dit "le temps arrange tout", ce qui signifie en réalité qu'il n'arrange rien du tout. Nous l'allons voir.

Nos deux Brestois émettaient la prétention à la propriété de plus de 50 hectares de terres marécageuses; en dressant des clôtures et en édifiant la digue ils faisaient un acte de propriété. La municipalité s'y opposait et ramenait leurs prétentions, nous l'avons vu en janvier, à 5 hectares - encore réclamait-elle de prendre connaissance des titres de propriété. Ces messieurs s'y refusaient. Nous étions en mars 1834.

Au mois de juin la municipalité, qui souhaite de parvenir à un arrangement favorable aux finances communales, réclame outre une somme de 3.000 fr, dont 1.000 fr. à verser immédiatement, la construction d'une route transversale à environ 200 pas de la digue (cette route sera faite et après guerre de 1914 elle sera refaite suivant le même tracé et prolongée jusqu'au sanatorium).

Messieurs Gauthier et Dubois n'étaient point trop rassurés. En novembre 1833 Mr Gauthier avait rendu visite au Préfet. Celui-ci avait fait part à la municipalité de cette démarche dans une lettre du 14 Novembre.

ENFIN ON VA SAVOIR CE QU'IL ADVINT DE LA DIGUE



En refusant de produire à la Mairie leurs titres de propriété, sous le prétexte que "la municipalité n'a aucune compétence pour les réclamer", messieurs Dubois et Gauthier laissaient entrevoir, en réalité, que ces titres manquaient de toutes les précisions souhaitables. Au point que leur bonne foi pourra être mise en doute.

La démarche que Monsieur Gauthier entreprend auprès du Préfet en novembre 1833, quelques mois après le commencement des travaux, révèle d'ailleurs une certaine inquiétude mais aussi la volonté déterminée d'aboutir. L'affaire avait certainement pour eux beaucoup de prix. Que voulaient-ils faire de toutes ces terres sablonneuses et salées ? Les livrer à la culture ? Les planter ? Nos documents n'en parlent pas. Recourir aux archives des familles Gauthier et Dubois eût été accorder à notre sujet une importance exagérée, à supposer même qu'elles nous eussent donné quelque clarté sur les projets de nos promoteurs. La suite, dira-t-on, nous éclairera peut-être. Mais il est des affaires qui tournent court...

Monsieur Gauthier demandait au Préfet "de favoriser, lorsqu'il sera consulté, la demande en concession que lui, monsieur Gauthier, a formée directement auprès du gouvernement pour avoir la propriété de tout le terrain dont la digue qu'il construit défendra l'accès à la mer." Le Préfet, dans une lettre du 14 Novembre 1833 à la municipalité de Roscoff, fit état de cette démarche et de la réponse qu'il avait donnée à son visiteur. "Il verrait toujours avec intérêt, disait-il, l'exécution des entreprises de cette nature, Cependant il faudrait, au préalable, désintéresser la commune de Roscoff pour ses droits et usage." Mr Gauthier, en son nom et au nom de son associé, se déclarait prêt à prendre des arrangements et à désintéresser complètement la commune."

Leur esprit d'entreprise méritait peut-être des encouragements, et pas du Préfet seulement. Peut-être aussi eût-il été de bonne politique économique de leur donner en concession ces terres largement abandonnées. De cette démarche auprès du Préfet nous retiendrons seulement cet aveu que, dès le départ, nos messieurs ne sont point si sûrs d'être les propriétaires des terres de l'Aber. Ils escomptaient une concession ! Elle se fera attendre... AMZER ZO "On a le temps !" L'administration des DOMAINES prenait son temps..

Durant ce temps la commune tirait la langue. Elle avait misé pour ses travaux sur les recettes extraordinaires que les constructeurs de la digue promettaient de lui verser en dommages et intérêts. Mais rien ne viendra, ni en 1833, ni en 1834, ni en 1835.. ni.. ni., ni en 1844.

Le conseil municipal, nous le lisions dans notre numéro de janvier, avait opposé une solide

argumentation aux prétentions de ces messieurs (2 mars 1834), mais il ne tenait en somme qu'à toucher des dédommagements. Il reçut le 15 Avril 1834 une proposition d'accord pour dédommager la commune des droits d'usage : 2.000 fr, cependant messieurs Dubois et Gauthier persistent toujours dans leur prétention à la propriété des terres. Le 12 Février 1838, ils se déclarent prêts à ratifier et à payer. Mais l'autorité supérieure traîne à donner son accord. Le, donnera-t-elle un jour, se demandent les conseillers ?

Une administration très sourcilleuse va s'insinuer maintenant dans l'affaire. Le 3 juillet 1839 le DIRECTEUR des DOMAINES écrit à la Mairie : si les constructeurs de la digue ne peuvent produire des titres de propriété, ces terres seront à considérer comme propriété de l'Etat. La commune de Roscoff, en tout cas, n'a aucun droit de propriété sur ces terres.

Les DOMAINES acquièrent peu à peu la conviction qu'une partie au moins de ces terres a été usurpée à l'ETAT, le relai de mer, les terres que recouvrait la marée (15 novembre 1840).

La direction de l'ENREGISTREMENT insistera assez lourdement (29 nov. 1840) sur le fait que ROSCOFF n'a aucun droit de propriété sur ces terres litigieuses. Mais jamais le conseil municipal n'avait émis une telle prétention !

Un an plus tard, en novembre 1841, le sous-Préfet, à l'instigation des Domaines refuse de donner son accord au traité passé entre la commune et messieurs Dubois et Gauthier : 2.000 fr pour la cession des droits.

Le conseil s'insurge poliment contre l'attitude dilatoire de l'autorité de tutelle. "Tous avons besoin d'argent : la commune a emprunté de l'argent dans l'attente de l'arrangement financier convenu. Pendant ce temps les intérêts courent, les routes autour de l'Aber deviennent de plus en plus impraticables.

Le conseil sent confusément que cet argent, qu'on lui a tendu comme une carotte, va lui échapper. Simplement à cause de l'autorité supérieure.

Les conseillers sont écoeurés de ces lenteurs administratives. Dix ans que cette affaire traîne ! Ils n'ont pu toucher un seul liard. Et pourtant messieurs Dubois et Gauthier semblent bien décidés à verser les sommes convenues et à prendre en charge certains aménagements des chemins avoisinant les terres ou les traversant. C'est le Préfet qui s'y oppose, poussé par les Domaines, dont l'indécision frise la mauvaise volonté et témoigne de l'inconscience où ils sont des graves difficultés financières de la commune (séance du 27 novembre 1842).

Et les pauvres routes pendant ce temps là ! Elles se dégradent irrémédiablement. Pitié pour nos routes (séance du 12 février 1843) ! On en a assez des DOMAINES. Qu'ils décident enfin de la propriété des terres (3 déc.1843).

En 1844 plusieurs conseillers étaient nouveaux ; ils ignoraient tout de l'affaire. A leur intention un long état de la situation fut rédigé ; il occupe trois feuilles entières dans les comptes rendus des séances municipales. Il a toutes les apparences d'un plaidoyer qui viserait à calmer la mauvaise humeur des administrés roscovites (14 Octobre 1844). MMs Dubois et Gauthier agissaient, en effet, en propriétaires des terres qu'ils avaient clôturées. Ils exerçaient des poursuites contre treize habitants qui continuaient à faire paître leurs bestiaux. Ils empêchaient les gens d'y couper des mottes de terre herbeuse. Ils n'arrivaient pourtant pas à produire des titres de propriété plus de dix ans après le commencement des travaux !

C'était une bien mauvaise affaire pour la commune. La municipalité se faisait taxer d'incapacité pour ne point arriver à défendre efficacement ses intérêts, les intérêts tout particulièrement des Santécois riverains. Une grande partie de SANTEC constituait alors

la portion excentrée de la commune de ROSCOFF. Les excentrés ont toujours été portés à se considérer comme des victimes, des laissés pour compte.

Le conseil se sentait tenu de ce fait à réclamer une indemnisation spéciale pour le trouble apporté dans la commune par les poursuites engagées contre les treize riverains pour violation de clôture.

Le 9 février 1845 le Conseil décide d'écrire au préfet "pour qu'on en finisse avec cette malheureuse affaire". Puis c'est le silence.

Les comptes de la mairie ne portent aucune trace d'une indemnisation qu'aurait touchée la Commune du fait de la digue. Notre récit devait s'achever sur ce constat d'échec la commune avait été bernée, l'âne n'avait point eu sa carotte.

Mal terminée pour la commune comment l'affaire avait-elle tourné pour messieurs Dubois et Gauthier ?

Je désespérais d'en avoir le cœur net lorsque la découverte d'un acte de 1846 dans les archives du CENTRE HELIO MARIN vint apporter la lumière souhaitée : Messieurs Dubois et Gauthier étaient déboutés de leurs prétentions. Mais voyons de plus près ce document.

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES

CAHIER DES CHARGES - Clauses et Conditions de la vente

qui a eu lieu le 10 Novembre 1846, à l'heure de midi,

en l'Hôtel de la Préfecture à QUIMPER, de l'immeuble désigné ci-après.

DESIGNATION

L'immeuble à vendre consiste en une maison (ce devait être POULMAVIC) et dépendances plus un terrain de cinquante hectares vingt et un ares quatre vingt dix sept centiares, divisé en vingt quatre parcelles situées dans l'anse de l'Aber, en la commune de Roscoff.

ORIGINE

Ces immeubles ont été conquis sur la mer au moyen de travaux d'endiguement exécutés par la société GAUTHIER-DUBOIS, de sorte qu'ils n'ont jamais cessé d'être la propriété de l'État.

MODE ET FORME DE LA VENTE

L'adjudication aura lieu dans une des salles de l'Hôtel de la Préfecture, aux jour et heure indiqués dans l'affiche dont un exemplaire demeurera joint au présent ; elle s'effectuera aux enchères par devant Monsieur le Préfet du Département du Finistère et en présence du Directeur de l'Enregistrement et des Domaines ; elle aura lieu à la chaleur des enchères et à l'extinction des feux. Dès qu'il aura été fait une offre égale au montant de l'estimation il sera allumé successivement trois bougies et, s'il ne survient pas d'enchères pendant leur durée, l'auteur de l'offre sera déclaré adjudicataire. S'il en survient, l'adjudication ne pourra être faite qu'après l'extinction d'une bougie, sans nouvelle enchère survenue pendant sa durée.

CONDITIONS

Nous retiendrons celles qui ont un intérêt particulier pour notre sujet.

- **ART.4°** - La Société GAUTHIER-DUBOIS ayant fait effectuer sans aucun droit et sans aucune autorisation des travaux sur les terrains à vendre, l'État se trouve en

droit d'user à son égard du bénéfice de l'article 555 du Code civil c'est pourquoi l'adjudication aura lieu à la condition expresse de la subrogation de l'adjudicataire aux droits et obligations de l'État, résultant de l'application de l'article 555 du Code précité, à raison des travaux d'endiguement et autres effectués sur l'immeuble par la dite société, et sans recours, en aucun cas, contre le Domaine. Toutefois il ne pourra invoquer en sa faveur le bénéfice de la première partie de cet article, et par conséquent opter pour la suppression des plantations et constructions effectuées par la société GAUTIER-DUBOIS, il sera tenu au contraire d'en rembourser la valeur conformément aux dispositions de l'article 10 ci-après,

- **ART 5°** - Une batterie devant être établie sur la pointe de la presqu'île de Perharidy, l'adjudicataire sera tenu de conserver une communication, la plus courte possible de cette batterie à Roscoff, et au Fort Blosson, dont elle tirera sa garnison ; conséquemment il devra laisser traverser librement le terrain soustrait à la mer par les troupes et le matériel militaire, en se servant du chemin parallèle à la digue ; les détachements d'hommes à pied, ainsi que les agents militaires auront toujours le droit de passer sur la, digue même.
- **ART 6°** - L'adjudicataire sera tenu de laisser un passage au public sur la digue, en toute heure de jour et de nuit, afin de permettre la libre circulation sur le bord de la côte.
- **ART 7°** - Il entretiendra à ses frais, sans aucun recours contre l'état, les chemins qui établissent la communication entre les terrains vendus et la grève.
- **ART. 9°** - Le montant de l'estimation des terrains avant les travaux d'amélioration exécutés par la Compagnie GAUTHIER-DUBOIS et qui est de quatre mille deux cent soixante huit francs dix centimes, formera la mise à prix.
- **ART. 10°** - L'adjudicataire sera tenu de payer à la Société GAUTIER-DUBOIS, en sus du prix d'adjudication, une somme de vingt cinq mille trois cent quarante francs quarante trois centimes, valeur estimative des travaux d'amélioration exécutés sur les terrains dont il s'agit par la dite Société. Ce paiement devra être effectué dans le mois de l'adjudication.
- **ART 11°** - Les enchères seront de cinquante francs au moins.
- **ART 12°** - Ne seront pas admis à enchérir les particuliers en état d'ivresse, ni ceux notoirement insolvables.
- **ART 13°** - Le prix de la vente sera versé dans la Caisse du Receveur des Domaines à Quimper, les quittances données par le Receveur n'opéreront la libération définitive de l'acquéreur qu'autant que les paiements auront été reconnus suffisants au moyen d'un décompte réglé par le Directeur des Domaines à Quimper, et approuvé par l'Administration des Domaines.
- **ART. 14°** - Le paiement du prix sera divisé en cinq termes égaux exigibles, le premier dans les trois mois qui suivront l'adjudication, sans intérêt jusqu'à l'expiration de ce délai, le second un an après, et les trois derniers successivement d'année en année, les quatre derniers termes portant intérêt à cinq pour cent, à partir de l'échéance du premier. En cas de retard dans les paiements, les intérêts dus à chaque échéance porteront intérêt à partir du jour de cette échéance, jusqu'à celui du paiement.
- Conformément à la décision de M. le Ministre des Finances, en date du 7 Septembre 1809, l'acquéreur qui anticipera les paiements ne pourra prétendre à aucun escompte, mais seulement à la cessation des intérêts des sommes payées.

Fait et arrêté par le Directeur des Domaines, à Quimper, le 21 Août 1846.

Signé : ROUSSEL

Vu et approuvé par nous Préfet du Département du Finistère à Quimper, le 12 Septembre 1846. Signé : Baron BOULLE.

Vu pour acceptation, le Liquidateur de la Maison GAUTHIER-DUBOIS - signé : Illisible.

Du dix Novembre mil huit cent quarante six,

Nous, Baron BOULLE, Officier de la Légion d'Honneur, Préfet du Département du Finistère, en présence de Monsieur ROUSSEL, Directeur de l'Enregistrement et des Domaines en cette ville, en conséquence de l'affiche approuvée le douze Septembre dernier, qui fixe à ce jour Dix Novembre de l'an mil huit cent quarante six l'adjudication définitive des biens de l'Etat désignés ci-après, savoir :

Un immeuble consistant en une maison et dépendances plus un terrain de cinquante hectares vingt un ares quatre vingt dix sept centiares, divisé en vingt quatre parcelles, situées dans l'anse de l'Aber, en la Commune de Roscoff, tel qu'il est désigné dans l'état descriptif et les plans dressés par MM, les Ingénieurs des Ponts et Chaussées et annexés au Cahier des Charges,

Avons fait annoncer que les enchères étaient ouvertes pour l'adjudication définitive des dits biens aux charges et conditions transcrites ci-dessus et dont il vient d'être donné lecture; il a été ensuite allumé un feu et crié au-dessus de la somme de 4,268 fr 10, pour la, première mise à prix, conformément à la loi. A l'instant il a été offert par Monsieur Laurent Jean-Eugène, la somme de FR 4.318,10 - par Monsieur DUBOIS, celle de 4.368.10 - par Monsieur de KERHORRE, celle de 4.418,10.

n° 224 - Juin 1968

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

EPILOGUE DE L'AFFAIRE DE LA DIGUE

Les nécessités de l'impression nous ont contraints à interrompre l'acte de la vente par les DOMAINES des terrains de l'ABER qui étaient en litige depuis 1833. A la vente, le 10 Novembre 1846, se présentèrent trois acquéreurs, dont monsieur Dubois promoteur de la construction de la DIGUE. Nous avons laissé les enchères monter par 50 francs de la première mise à prix 4.268 fr¹⁰ jusqu'à la somme de 4.418 fr¹⁰ proposée par monsieur de KERHORRE.

" Lesquelles enchères ont continué d'être portées par les dénommés ci-dessus successivement sans interruption jusqu'au troisième feu ; dont la dernière a été mise par Monsieur LAURENT, à la somme de dix mille six cent francs.

" Le dernier feu ayant été allumé et personne ne se présentant pour couvrir l'enchère de dix mille six cent francs mise par Monsieur LAURENT.

" Nous avons en conséquence adjugé définitivement les objets mis en vente à Monsieur LAURENT, propriétaire, demeurant à LORIENT, pour et moyennant la susdits Somme de dix mille six cent francs aux charges et clauses et conditions ci-devant expliquées.

" Fait en Préfecture à QUIMPER, les dits jour et an sous les signatures de Monsieur le Directeur de l'Enregistrement et des Domaines, celle du sieur LAURENT et la nôtre.

Le Préfet - signé : Baron BOULLE - signé : LAURENT - ROUSSEL

Enregistré à QUIMPER, le Vingt et un Novembre 1846 - folio 114

719,20 + 71,92 = **791,12**

Reçu sept cent dix neuf francs vingt centimes, décime soixante et onze francs quatre vingt douze

Signé : illisible.

Aux hommes de notre temps il paraît étrange que l'on ait pu dans le passé avoir comme raison sociale "PROPRIETAIRE". Nos sociétés ont, en effet, appris à estimer davantage le travail producteur, la compétence technique et le métier que la simple propriété acquise ou héréditaire de biens immobiliers, la gestion de ces biens donnât elle à ses propriétaires travail et casse-tête. Personne n'aurait idée de nos jours, même les riches propriétaires, de se faire une carte de visite ou un plaque de cuivre à leur portail : Jean-Eugène LAURENT PROPRIETAIRE.

Autrefois c'était ainsi, aujourd'hui c'est autrement. Demain ce sera on ne sait comment. Chaque génération continuera à traiter de "primitive" celle qui la précédait immédiatement. Comme quoi il ne faut jamais s'exciter mais trouver naturel, au contraire, que les sociétés soient en constante transformation, parfois en mieux, d'autres fois en moins bien ou même en franchement mauvais. L'humanité va de surprise en surprise.

Les propriétaires de l'ABER se construiront vers 1890 le château de la Digue. C'est une bonne construction en pierre de Keravel, la pierre de taille vint de Cléder. Le travail fut confié à monsieur Pétel, entrepreneur et maire.

A en croire les souvenirs qui se colportent dans le quartier "les dames du château" firent abattre à deux reprises la maçonnerie au cours de la construction pour apporter des

retouches au plan. Les lucarnes en pierre sont inspirées des fenêtres Henri IV que l'on voit en ville. La grande salle présente dans l'arrondi d'une tourelle une curiosité architecturale : un édicule en bois recouvert de stuc creusé d'arabesques et d'entrelacs aux couleurs vives. L'inspiration en est hispano-arabe. Cet édicule abrite une cheminée.



Mademoiselle Marie Clémentine Louise LAURENT avait épousé un officier du nom de GEOFFROY. Ils n'avaient pas d'enfants. On dit qu'ils avaient pris en charge l'éducation de plusieurs enfants du pays qu'ils envoyèrent en pension à Saint Gildas du Rhuis, dans le Morbihan. Ils avaient, dit-on encore, adopté un jeune garçon. Peut-être en avaient-ils le projet en effet.



Les tourelles

Cet enfant, Armand Maurice FOLLET, né à Auvers sur Oise avait perdu sa mère ; son père était officier. Le 11 août 1900 le jeune Armand se noya aux écluses de la digue. Il avait 12 ans. Des personnes âgées se souviennent encore de la scène pénible du colonel Geoffroy s'arrachant les cheveux "Un enfant aussi intelligent !"



Le haut de la cheminée

Madame GEOFFROY en perdit la tête. On a dit qu'elle brûlait des billets de banque dans sa cheminée espagnole. Il fallut l'hospitaliser à Morlaix ; elle y décédait le 5 mai 1902. Le colonel était mort lui aussi dans l'intervalle.

Madame veuve Geoffroy était morte sans héritier à réserve léguait ses biens de l'ABER par testament du 1er Juillet 1900 à l'OEUVRE des ENFANTS TUBERCULEUX d'ORMESSON pour y instituer une MAISON de SANTE, sous le nom de FONDATION GEFFROY-LAURENT.

En cas de refus par cette OEUVRE les terres et le château reviendraient à l'Assistance Publique. L'Oeuvre des Enfants d'ORMESSON refusa cette libéralité. C'est ainsi que le 30 mars 1915, ces biens furent acceptés par l'ASSISTANCE PUBLIQUE.

Empêtrée sans doute dans cette donation l'administration chercha un arrangement avec, la SOCIETE DE L'OEUVRE DU SANATORIUM MARIN de Perharidy. L'accord, signé le 8 juin 1920 par monsieur de Kergariou, confiait cette propriété de 55 hectares, 66 ares, 94 centiares au SANATORIUM pour une durée de 99 ans. L'oeuvre s'engageait à y tenir une succursale de 35 lits environ pour convalescents ; on leur donnerait un enseignement agricole et horticole ; 5 lits gratuits seraient à la disposition d'enfants parisiens atteints de tuberculose osseuse (assistance publique) ; 10 autres payants seraient réservés à des enfants indigents de Paris.

Nous arrêterons ici notre histoire de la DIGUE. **La suite en sera écrite en 2019.**

AN TI BIHAN

Beaucoup de Roscovites ne la connaissent pas, la petite maison ; ils en ignorent même l'existence. Ils ont pourtant passé et repassé sous sa voûte dallée, à l'entrée de l'église, sans soupçonner même qu'il y eût au-dessus de leur tête une chambre au sol en terre battue et, plus haut encore, un modeste grenier éclairé de deux lucarnes de pierre, les plus anciennes de Roscoff, si pures malgré leurs blessures.



La chambre mesure 4,20m sur 3,60m ; le plancher du grenier est à 2,60m. L'accès se fait par une porte qui donne sur l'escalier de la tour. La pièce est éclairée par deux fenêtres ; celles-ci étaient protégées autrefois par des grilles de fer. Plus tard on y mit des volets.

Ce local possède une belle cheminée de pierre aux lignes simples ; la Renaissance n'a pas encore passé par là avec ses surcharges décoratives et ses volutes.

La souche de la cheminée, accolée au pignon, a été traitée en belle pierre de taille. Le fait est, rare à Roscoff, où les souches anciennes de cheminée ont été édifiées, en retrait elles aussi des pignons, mais en petites pierres plates recouvertes d'un enduit de chaux et sable.

C'est sur cette souche, par dessus le fleuron terminal du pignon, que monsieur Morvan en 1874 fit placer une copie en kersanton, exécutée par ses soins, de la Vierge d'argent, fausement dite de Marie-Stuart. Cette œuvre d'art classée est, en effet, une œuvre parisienne datée, d'après les poinçons, de 1686-1687, soit près de 140 ans après le débarquement à Roscoff en 1548 de Marie-Stuart fillette de 6 ans.

La statue en kersanton est une copie bien maladroite certes. L'erreur était surtout d'avoir transformé une belle souche de cheminée en pinacle pour une statue, celle-ci fût-elle un chef d'œuvre, ce qui pas le cas. On détruisait ainsi, en effet, la signification de ce petit édifice.

Le souvenir de la tempête du 9 octobre 1964 s'est un peu estompé : ce jour là trois ormes avaient été abattus par l'ouragan ; l'un d'eux en tombant sur le fût du clocher avait provoqué des dégâts sur la toiture, déjà bien délabrée de la petite maison. A l'occasion de la rénovation de la toiture et des lucarnes les Beaux-arts ont fait descendre la statue. Mais

désespérant de lui trouver une place décente tant à l'église que dans l'enclos, Monsieur l'Inspecteur des Beaux.-arts suggéra de lui donner l'hospitalité dans la Cour intérieure du presbytère. Ce qui fut fait.

Pourquoi, demandera-t-on, avoir ainsi aménagé une chambre La-dessus du porche d'entrée de l'église ? Le fait n'est pas exceptionnel, on voit de ces chambres à Plougouven, au Kreisker, à Plourac'h (C.d.N.), etc..

La raison principale semble être d'ordre architectural les dimensions d'un porche d'église sont commandées par celles de l'église elle-même, il peut ainsi arriver que la hauteur du bâtiment d'entrée soit telle qu'entre la voûte du porche et son toit il y ait un espace utilisable. Et l'on a eu l'idée d'y percer des fenêtres pour en faire une chambre. Cette chambre a pu avoir des destinations diverses selon les églises, changeantes d'ailleurs dans un même édifice : chambre de délibération de la fabrique, chambre des archives, chambre du trésor, débarras..., A Roscoff on y entreposa même de la poudre.

La destination première de notre chambre semble avoir été de servir aux délibérations de la fabrique. Ainsi est-il encore rappelé le 29 juin 1777 que "la chambre sur le portail de l'église est le lieu ordinaire des délibérations" Quand le nombre des participants est trop grand pour le local on se réunit à la sacristie, par exemple le 1^{er} Juin 1777) ou dans la chapelle saint Ninien (aujourd'hui disparue).

La cheminée permettait à ces messieurs de délibérer au chaud. C'est dans la chambre aussi que se trouvait le coffre du trésor (orfèvrerie et argent). Le coffre a disparu ainsi que l'ancien mobilier de la sacristie, celui-ci du temps de monsieur Morvan. Ils furent les victimes du mépris où le 19^{ème} siècle a tenu le mobilier ancien. Le coffre avait trois serrures. Les clés étaient en la possession des deux marguilliers et du curé. Il fallait ainsi qu'ils fussent présents tous trois pour ouvrir ou pour fermer le coffre, y mettre de l'argent ou en tirer. ils garantissaient de la sorte leur honorabilité.

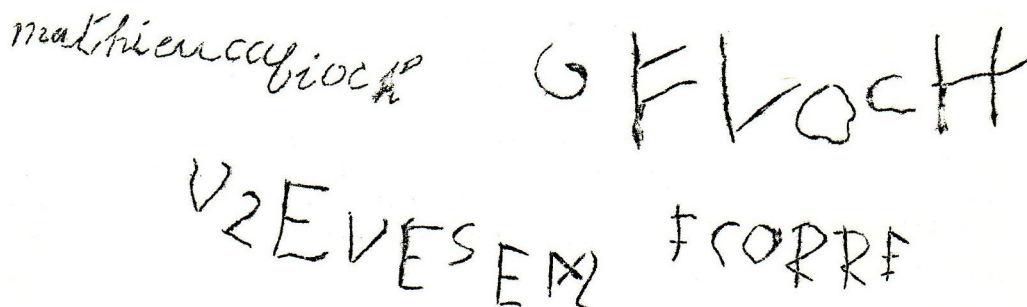
On prendra intérêt à lire le compte rendu d'une séance où l'on parla gros sous. C'était le dimanche 14 Septembre 1777.

“ Assemblée du corps politique de l'église tréviale de Notre Dame de Croas Batz à Roscoff sur notre avis prônai en ce jour (annoncé en chaire) dans la chambre ordinaire de délibérations pour vérifier deux pochons de monoye que Madame Bizien a remis, laquelle a déclaré provenir l'un de la quette ditte "pardoniou", et l'autre de la quette de Notre Dame. Et après les avoir comptés et vérifiés avons trouvé que le premier renferme une somme de vingt cinq livres set sols six deniers et l'autre la somme de trois livres, avec en outre une certaine quantité de différentes espèces de monoye ancienne et hors de cours desquels deniers la mitraille attendu l'absence de monsieur le curé (Monsieur Rouilloin venait d'arriver à Roscoff le 1^{er} juillet 1776, en remplacement de monsieur HAMELIN, curé depuis le 15 avril 1770 et récemment transféré à la minuscule paroisse de TREBABU) qui ne nous permet de les renfermer dans le coffre fort, avons chargé monsieur PICREL, l'un des marguilliers qui s'en est saisi en l'endroit, et nous avons signé le dit jour et an que devand : (suivent les signatures) Picrel, Gérard Mège, Blandin, Lemazurié, Le Squin, Marie, Jean Keranford, Mathieu Cabioch, Guillaume Floch, François Corre, Joseph Séité, Vincent Sévézen."

Les derniers signataires, depuis Mathieu Cabioch, signent avec l'émouvante maladresse de l'enfant qui connaît à peine ses lettres.

Ils avaient dû s'y mettre et suer sang et eau pour apprendre à signer, car trois mois et demi plus tôt, le 1^{er} juin 1777, François Corre, Mathieu Cabioch, Charles Lavis, Alexis Danielou, Jean Tanguy et Vincent Sevezen avaient déclaré ne point savoir signer et firent signer d'autres à leur place. Ils furent sans doute assez vexés de la chose. Dès le dimanche 29 Juin en effet, leurs mains calleuses d'honorables travailleurs laissèrent un

instant la pelle pour se saisir de la plume d'oie. Mathieu Cabioch hésitera sur l'orthographe de son prénom, un ou deux "t", il signera en écriture courante d'une main qui savait tracer droit un sillon mais se refusait à tenir la ligne droite sur un papier non réglé, Vincent Sevezen et Joseph Seité y allèrent eux de leurs immenses majuscules d'imprimerie, zigzagantes : il leur fallait de la place. L'évènement fut certainement arrosé sous la conduite de Guillaume Floch, le premier de la campagne à oser y aller de sa signature, dès le 1er juin.



mathieu cabioch G FLOCH
V SEVEZEN J SEITE

La science de l'écriture ne fera aucun progrès d'une séance à l'autre ; deux fois même il signera le cahier des délibérations à l'envers, le dimanche 17 Août 1777 et le dimanche 17 juin 1781. L'explication de ces écarts n'est pas fournie ; chacun la devinera sans trop de peine.

Ces documents de 1777 sont infiniment précieux pour les Roscovites. Sur l'initiative, sans doute, du nouveau curé, monsieur Rouloin de nombreux travaux furent décidés dans l'église ; il nous faudra y revenir. Mais ces papiers sont émouvants, avant tout, et plus précieux que des trésors d'orfèvrerie, parce que, au travers des pâtés d'enfants qui les maculent et les transpercent au travers de leurs signatures enfantines, ces vieux écrits nous font assister à l'accession des paysans aux responsabilités "communales". Jusqu'à 1777, en effet, ces responsabilités étaient aux mains des gens du bourg ou bourgeois, les notables de l'aristocratie, du commerce, de l'artisanat, les gens de plume.

Désormais les paysans aussi auront voix au chapitre. Ils signent les derniers, certes ; ils sont moins nombreux que les bourgeois. Mais enfin ils commencent à faire le poids.

La petite maison de l'entrée ne fut pas oubliée dans les libéralités de 1777. Les comptes de cette année sont magnifiquement tenus par N(oble) K(omme) Jérôme Picrel, Les enduits de la salle (sable et chaux) furent refaits. On mit 24 carreaux aux fenêtres (7 livres 10 sols). Les et les ferrures des portes et des fenêtres furent revues ou refaites par Toussaint Hellard, de Saint Pol ; on n'acheta deux chaises pour la chambre (50 sous). On peignit les fenêtres (30 sous). On installa deux placards pour les archives de chaque côté de la cheminée ; ils avaient trois serrures ; ces meubles sont encore là mais piètre état. On répara aussi le coffre au trésor.

Pour la joie des lecteurs nous transcrivons, la lettre suivante trouvée dans une liasse de factures authentiques de 1777.

Elle est adressée à monsieur Picrel et concerne une livraison de cierges pour l'église.

Morlaix ce 4e octobre 1777, à Monsieur

comme j'aurais `a ma blancherie tirée ma cire du blans quand on vint prandre des cierges jaune, il ny avait pas de la grandeur que vous demandiée et je naivais pas peu avoir l'honneur de vous écrire, car ma blancherie et éloignée de chez moy et comme vous marquiée que vous aviez besoin, on vous donna des cierges plus petit que ceux que vous demandiée par l'honneur de la votre, mais s'il ne vous plait pas vous navez qua me les randre et je vous envairée de plus grand car jean et fait de plus grand ceux que l'on vous

a envoyés pèse quatorze livres à 47 sols 6 deniers la livre33 livres

Je suis avec un soumis respect à Monsieur Votre très humble servante

Thérèse Le Tendre

Après la Révolution on continua à se réunir dans la chambre des délibérations, ainsi le 29 Juillet 1810. On y déposait de l'argent encore dans l'armoire à trois clefs, le 1er mai 1811. Mais bientôt la chambre allait être abandonnée une fois pour toutes et ses placards à trois clefs délaissés. Le 2 Avril 1815, il est précisé, en effet, que l'assemblée de la fabrique convoquée par monsieur Poncin se tint "au presbytère, lieu ordinaire de ses séances" .

Le presbytère c'était alors la vieille maison de notre hôtel de ville, où se tiennent actuellement les réunions du conseil municipal.

La petite maison est le témoin d'un temps où les fidèles géraient eux mêmes les biens de leur église.

Ce temps n'est plus ; il peut revenir "AN TY BIHAN !"

Jean Feutren.



LES ORGUES A ROSCOFF

Dans le cadre des recherches entreprises sur les Vieilles orgues de France, il nous avait été demandé une notice sur les orgues de ROSCOFF. Nous publions dans le BULLETIN PAROISSIAL le résultat de nos investigations, en veillant à agrémenter ici notre exposé de remarques pittoresques qui soutiendront mieux l'intérêt des lecteurs.

L'église de Roscoff a été construite entre 1520 et 1545 sur un plan rectangulaire. Le chœur surélevé en avant de la nef, avec sacristie en cave, date des toutes premières années du 17^{ème} siècle. Ce dut être peu avant 1609. Le grand cahier des comptes de la fabrique, encore en notre possession, commence en 1609 ; il ne fait pas état de dépenses pour la construction du chœur mais il comporte un chapitre (feuillet 83) "POUR LEMBRUCHER L'EGLISE". Le lambrassage de la voûte commença le 6 juin 1610 et se poursuivit jusqu'au 1er novembre de la même année, pour reprendre l'année suivante, avec 65 journées de travail à 10 sols ; le lambrassage était terminé le 20 Juin 1611. On avait fait venir de Rouen 3 milliers de "douelles" ou petites lattes de bois à la dimension des barriques pour le prix de 63 livres le millier. Il fallut en acheter d'autres, une 500, une autre fois 376, enfin 700. Le total des "douelle" : 4576 correspond bien, après vérification, au lambrassage complet de la voûte, le chœur compris (avec environ 800 douelle). Les "honorables marchands Bertrand Pardeau et Laurent Siochan procureurs et marguilliers de l'église" achetèrent à André de Launay :

- 10 Milliers de "cloux" à 18 sous le millier,
- trois autres milliers à 25 sous le millier
- et deux milliers à 35 sous le millier.

Bouricquen profita de "l'échafaud" pour peindre, au fur et à mesure, la voûte, en bleu certainement, il fut payé 4 livres 10 sous.

Aux dernières années du règne d'Henri IV, Roscoff connut une grande prospérité, dont témoignent encore outre l'église, les vieilles maisons à lucarnes de pierre et d'autres qui ont perdu leur lucarne comme les deux maisons qui constituent le presbytère actuel. L'ossuaire nord-ouest, à notre sentiment, est aussi de cette époque.

Nous n'avons pas les comptes de la construction des premières orgues, mais la façade sculptée de la tribune a été conservée : elle porte au-dessous du siège en surplomb de l'organiste la date de 1606.

Le devant de cette tribune ancienne se développe sur trois faces arrêtées par des colonnettes et des statues d'angle (64cm) dont deux seulement sont conservées.

Les faces sont décorées de 7 panneaux à personnages dont 6 comportent deux registres. Nous proposons de voir en ces 15 tableaux les BIENFAITS DE LA PAIX : l'abondance des biens, la Religion et les ARTS (la musique singulièrement).

Il nous faut un effort d'imagination pour nous représenter l'intérieur de l'église à cette époque. L'entrée principale, comme dans l'ensemble de nos églises, était au sud à l'endroit même où la confrérie de Saint Joseph obtint de la population en 1634 le droit d'édifier, à ses propres frais, la chapelle saint Joseph (actuellement la chapelle des albâtres). C'était l'emplacement réservé à l'origine pour un porche. Il y avait là deux portes jumelées, l'une d'elles condamnée sans doute, comme cela se voit encore aujourd'hui dans les entrées d'église de ce type.

La porte du fond de l'église était l'entrée des processions et des enterrements. C'est là, sans doute, que fut édifiée la tribune des orgues dans l'enfoncement des piliers rectangulaires de la tour et le débordant certainement. L'écartement des piliers est de 3,89 m la profondeur est à peine de 1 mètre., Outre la façade en forme de proue il nous reste de cette tribune, semble-t-il, la poutre avant, très ornée, avec des motifs apparentés à ceux de la façade. Cette poutre portait au milieu des entrelacs trois blasons qui ont été taillés en 1793-1794 ; ils nous auraient permis de dater plus sûrement cette pièce. Comment expliquer qu'actuellement ses deux extrémités soient planes et sans le moindre ornement ? Elle ne pouvait pas s'encaster entre les piliers car sa longueur, 3,98m, dépasse de 9 cm l'écartement de ces derniers. Par ailleurs il serait étrange que les

constructeurs de 1649 aient laissé à cette maîtresse poutre l'apparence d'inachèvement, à moins qu'il ne se soit agi d'un remploi. Il est écarté, nous semble-t-il," que la furie destructrice de 1794 se soit employée à scier les extrémités.

Si nous pouvons ainsi nous faire quelque idée de la première tribune nous manquons, par contre, de renseignements sur les dimensions des orgues, le nombre des jeux et sur la forme du buffet.

Pour des raisons qui n'avaient sans doute point lieu d'être précisées dans des comptes financiers, les premières orgues de 1606 furent démontées en mars 1649. Elles devaient paraître trop modestes, indignes de Roscoff.

Le point d'honneur a toujours joué très fort ici.

Nous sommes mieux renseignés sur les titulaires de ces premières orgues. Le premier fut messire (prêtre) Jean Mao ; il avait aussi l'entretien de l'horloge. D'août 1609 à août 1612 il reçut 21 livres par "cartier" (trimestre). Son successeur, messire (prêtre) LE MEN verra son traitement annuel passer à 72 livres pour tomber en 1626 à 60 livres ; peut-être n'avait-il plus la charge de l'horloge. Le 10 mai 1631 il est précisé qu'il reçoit 60 livres (pour sonner les orgues". Le Men était encore en service, au même tarif, en juillet 1639. L'organiste, peut-être le même, recevra ensuite 18 livres 15 sols par "cartier". Il sera payé avant l'échéance de son "cartier" qu'au moins une fois. Ainsi le trésorier précise : "Du 8e jour du dit mois (novembre 1640) j'ay payé dix huit livres 3/4 a l'organiste pour son dernier cartier de son année, finissant à la feste de Nouel prochain."

En 1641 l'organiste s'appelle Bertouloux ; on ne lui donne aucun titre honorifique, ni sieur, ni maître ni messire. Il ne devait pas être un prêtre. Les comptes parlent à son propos de "jouer des orgues", "de toucher les orgues" C'était sans doute un pauvre bougre toujours à court d'argent et réclamant des acomptes. Le trésorier veillait à obtenir un acquit, mais il n'était pas inhumain. Ainsi le 24 avril 1641 il paie à Bertouloux "ayant quitte du service à toucher les orgues la somme de quarante deux sous pour le temps qu'il a touché les orgues au dessus d'un cartier". Notre homme avait reçu son trimestre le 8 avril précédent. François HELARY, sieur du PRE (PRAT en breton), trésorier de l'église fut amené, au moins deux fois, à verser tout ou partie du salaire de Bertouloux, sur acquit naturellement de l'organiste, à Laurent Prigent, dit Guillou, chez qui Bertouloux prenait pension : 6 livres 10 sous et 9 deniers le 8 juillet 1641, 19 livres 15 sous le 19 octobre 1642.

Les premières orgues furent "accommodées" à plusieurs reprises, tout particulièrement en août 1624, On fit alors trois soufflets, un coffre pour les contenir, on consolida les "barrots de boys qui soustiennent le Buffet", coût de la dépense 66 livres 5 sols 6 deniers. Sur ce chapitre on relève encore une dépense de 5 livres 16 sols le 24 mai 1645.

En mars 1649 ces orgues disparurent pour être remplacées par de nouvelles. Le "jubé" ou (tribune) lui même fut refait.

Les comptes du trésorier de l'église nous ont conservé le détail des dépenses qui furent engagées dans la construction des nouvelles orgues, de leur buffet et du "jubé" qui les portait. Ce document remarquable et si précieux pour les historiens de la musique serait d'une lecture fastidieuse pour les lecteurs du Bulletin. Il sera publié dans une revue spécialisée.

Le travail fut proposé au sieur DALEN (DALLAM ?) ; selon monsieur Norbert Dufourcq ce facteur d'orgues connu des spécialistes, est un Anglais exilé. Il construisit, dit-on, les orgues de St Pol, Son dérangement de trois jours pour voir les orgues et "pour devoir traiter pour les faire" lui fut rétribué, le 1er mars 1649, 8 livres 14 sols.

Ce ne fut point DALEN qui eut le travail, mais Thomas Harrisson, un autre Anglais exilé. Il y a lieu de penser que ce fut avec l'accord de Dalen lui-même. En effet Harrisson, d'après

monsieur Dufourcq était de l'atelier de Dalen. D'autre part si DALEN s'est fait payer son dérangement ne serait-ce pas le signe précisément que son intention formulée était de ne pas faire lui-même le travail mais de préparer un marché pour Harrisson. De plus DALEN sera l'un des experts invités à la "réception" des nouvelles orgues. Ainsi le grand patron aurait mis un marché dans les mains de son candidat à la "maîtrise".

Quoi qu'il en soit, Thomas Harrisson était à Roscoff le 28 du même mois de mars 1649 pour y signer le lendemain par devant maître Guillaume Collec, notaire "roial", "l'acte du marché pour faire les dictz orgues". Nous n'avons pas trouvé cet acte, ni aucune copie; il est possible qu'il soit aux Archives départementales. Le notaire reçut 1 livre 9 sols d'honoraires. Si Harrisson eut droit la veille à une bonne "collation" de 8 sous, il ne fut pas dédommagé pour son déplacement. Aux termes du marché Harrisson recevrait un salaire de 500 livres. En fait, à la fin de son travail, une délibération de messieurs les habitants de Roscoff lui octroiera une "rallonge" de 150 livres (26 octobre 1650).

Le 14 mai 1649, HARRISSON arrivait à ROSCOFF "avec ses hardes", traînées par cinq chevaux sous la conduite d'Ollivier Le Moulin et de Jannou, qui furent payés 6 livres 12 sols pour leur randonnée à LANDERNEAU. Les "hardes" dont il est question ne sont pas constituées, de toute évidence, des seuls habits et du linge de Thomas Harrisson. C'est tout son matériel, ses caisses d'outils, ses fours qui nécessiterent un si fort attelage. Le "facteur" transportait tout son atelier. Il s'agissait sans doute même d'un véritable déménagement. Comme un "compagnon du Tour de France" il devait aller de paroisse en paroisse et s'installer sur le lieu de son travail. Avait-il une famille ? On ne le sait. Il demeurera à Roscoff du 14 mai 1649 jusqu'à la fin d'octobre 1650 certainement, Nous ne savons pas où il habitait ni où il faisait son atelier. A plusieurs reprises simplement, nous lisons l'expression "chez le sieur Harrisson; ainsi "Le 2e décembre (1649) j'ay païé 2 sous 6 deniers pour randre les vieilles orgues chez le Sr HARRISSON pour les fondre". Son travail terminé où transporta-t-il ses hardes ? On ne le sait pas non plus.

La préparation du chantier demanda de nombreux mois. Il fallait entreposer du bois de construction pour la nouvelle tribune ou "jubé", l'ancienne n'ayant pas de plate-forme assez profonde. On l'alla chercher dès le mois de mai à Landerneau, à Huelgoat. Le choix du bois fut confié à Jean Malgorn, "maistre menuisier".

Le bois de chauffage pour les fours fut pris à Plouénan dès avant le 18 mai, Plus tard on en recevra d'autre par gabarre de Morlaix. Le 25 Mai on loua comme entrepôt du gros gros matériau un grenier, une chambre et un galletas où l'on pourrait travailler, chez mademoiselle de Kerguillez pour le prix de 16 livres. Ce même jour on constitua chez elle un stock de 16 "bariques de charbon (de bois) pour faire fondre le plan et estain pour les dits orgues à 25 sols la barique". Fin juin jusqu'au 22 juillet Jean Cosson "scya" 585 pied de planches" pour 16 livres 4 deniers. On acheta "4 douzaines de cuirs blancs pour faire les soufflets" le 9 juin et autant le 22 juillet, la première fois pour 16 livres 10 sols, la 2e fois pour 17 livres ,5 sols. Cela ne suffit pas car le 16 décembre 1649 on fit rentrer deux douzaines de grandes peaux (13 livres 10 sols). Certaines touches du clavier devaient être en ébène a Guillaume Diserbo rapporta de Saint Malo ce "bois de Besne".

A une date non précisée, entre fin juillet et le début d'octobre, arrive un chargement de 4 pièces d'étain pesant 382 livres et coûtant 192 livres 6 sols 1 denier. On achètera 609 livres de plomb à 10 livres 10 sols les cent livres. A la fin du chantier l'étain et le plomb restants (255 livres du 1er métal, 301 livres de plomb) furent vendus à HARRISSON.

C'est en octobre, semble-t-il, que Harrisson va songer à préparer ses tuyaux chez lui ; le 13 octobre, en effet, des manœuvres ou "darbareurs" transportent le charbon de l'entrepot chez le dit Harrisson. Toutes ces manutentions sont notées et comptabilisées ou incluses dans certaines factures de Harrisson, en particulier, jusqu'au "pot de bierre" que Jannou s'offrait lors d'une course à Plouénan en mai 1649.

Il semblerait aussi que HARRISSON ait eu lui-même la haute main à la construction de la tribune. Ce n'est du moins qu'à la fin d'octobre 1649 que marché fut passé "avec Maistre Yves Pichart (ou plutôt Richart) pour faire le buffet des orgues". Richart recevra comme salaire 165 livres.; il aura droit lui aussi à une rallonge, 12 livres.

Le 13 Octobre on avait fait l'acquisition de quatre poutres pour le "jubé" (33 livres 8 sols 6 deniers). Huit jours après on paya au "sieur Roland Marec 24 livres pour une pièce de bois pour faire "des colonnes" (mots de lecture douteuse) pour mettre souz les orgues pour soustenir le jubé^{1P}, Il s'agit sans doute des 2 piliers actuels.

Au début de décembre 1649 l'on commença à monter la tribune. Le 30 novembre André Chappalain avait passé sa journée à charroyer des pierres "pour faire la masse souz les colonnes. Le 2 décembre Nicolas Hervéou charroya trois charges de mortier et une charretée de pierre pour les fondations de ces 2 piliers.

Les journées s'abrDans le cadre des recherches entreprises sur les Vieilles orgues de France, il nous avait été demandé une notice sur les orgues de ROSCOFF. Nous publions dans le BULLETIN PAROISSIAL le résultat de nos investigations, en veillant à agrémenter ici notre exposé de remarques pittoresques qui soutiendront mieux l'intérêt des lecteurs.

L'église de Roscoff a été construite entre 1520 et 1545 sur un plan rectangulaire. Le chœur surélevé en avant de la nef, avec sacristie en cave, date des toutes premières années du 17ème siècle. Ce dut être peu avant 1609. Le grand cahier des comptes de la fabrique, encore en notre possession, commence en 1609 ; il ne fait pas état de déverses pour la construction du chœur mais il comporte un chapitre (feuillet 83) "POUR LEMBRUCHER L'EGLISE". Le lambrassage de la voûte commença le 6 juin 1610 et se poursuivit jusqu'au 1er novembre de la même année, pour reprendre l'année suivante, avec 65 journées de travail à 10 sols ; le lambrissage était terminé le 20 Juin 1611. On avait fait venir de Rouen 3 milliers de "douelles" ou petites lattes de bois à la dimension des barriques pour le prix de 63 livres le millier. Il fallut en acheter d'autres, une 500, une autre fois 376, enfin 700. Le total des "douelle" : 4576 correspond bien, après vérification, au lambrissage complet de la voûte, le chœur compris (avec environ 800 douelle). Les "honorables marchands Bertrand Pardeau et Laurent Siochan procureurs et marguilliers de l'église" achetèrent à André de Launay :

- 10 Milliers de "cloux" à 18 sous le millier,
- trois autres milliers à 25 sous le millier
- et deux milliers à 35 sous le millier.

Bouricquen profita de "l'échafaud" pour peindre, au fur et à mesure, la voûte, en bleu certainement, il fut payé 4 livres 10 sous.

Aux dernières années du règne d'Henri IV, Roscoff connut une grande prospérité, dont témoignent encore outre l'église, les vieilles maisons à lucarnes de pierre et d'autres qui ont perdu leur lucarne comme les deux maisons qui constituent le presbytère actuel. L'ossuaire nord-ouest, à notre sentiment, est aussi de cette époque.

Nous n'avons pas les comptes de la construction des premières orgues, mais la façade sculptée de la tribune a été conservée : elle porte au-dessous du siège en surplomb de l'organiste la date de 1606.

Le devant de cette tribune ancienne se développe sur trois faces arrêtées par des colonnettes et des statues d'angle (64cm) dont deux seulement sont conservées.

Les faces sont décorées de 7 panneaux à personnages dont 6 comportent deux registres. Nous proposons de voir en ces 15 tableaux les BIENFAITS DE LA PAIX : l'abondance des biens, la Religion et les ARTS (la musique singulièrement).

Il nous faut un effort d'imagination pour nous représenter l'intérieur de l'église à cette époque. L'entrée principale, comme dans l'ensemble de nos églises, était au sud à l'endroit même où la confrérie de Saint Joseph obtint de la population en 1634 le droit d'édifier, à ses propres frais, la chapelle saint Joseph (actuellement la chapelle des albâtres). C'était l'emplacement réservé à l'origine pour un porche. Il y avait là deux portes jumelées, l'une d'elles condamnée sans doute, comme cela se voit encore aujourd'hui dans les entrées d'église de ce type.

La porte du fond de l'église était l'entrée des processions et des enterrements. C'est là, sans doute, que fut édifiée la tribune des orgues dans l'enfoncement des piliers rectangulaires de la tour et le débordant certainement. L'écartement des piliers est de 3,89 m la profondeur est à peine de 1 mètre., Outre la façade en forme de proue il nous reste de cette tribune, semble-t-il, la poutre avant, très ornée, avec des motifs apparentés à ceux de la façade. Cette poutre portait au milieu des entrelacs trois blasons qui ont été taillés en 1793-1794 ; ils nous auraient permis de dater plus sûrement cette pièce. Comment expliquer qu'actuellement ses deux extrémités soient planes et sans le moindre ornement ? Elle ne pouvait pas s'encaster entre les piliers car sa longueur, 3,98m, dépasse de 9 cm l'écartement de ces derniers. Par ailleurs il serait étrange que les constructeurs de 1649 aient laissé à cette maîtresse poutre l'apparence d'inachèvement, à moins qu'il ne se soit agi d'un remploi. Il est écarté, nous semble-t-il," que la furie destructrice de 1794 se soit employée à scier les extrémités.

Si nous pouvons ainsi nous faire quelque idée de la première tribune nous manquons, par contre, de renseignements sur les dimensions des orgues, le nombre des jeux et sur la forme du buffet.

Pour des raisons qui n'avaient sans doute point lieu d'être précisées dans des comptes financiers, les premières orgues de 1606 furent démontées en mars 1649. Elles devaient paraître trop modestes, indignes de Roscoff.

Le point d'honneur a toujours joué très fort ici.

Nous sommes mieux renseignés sur les titulaires de ces premières orgues. Le premier fut messire (prêtre) Jean Mao ; il avait aussi l'entretien de l'horloge. D'août 1609 à août 1612 il reçut 21 livres par "cartier" (trimestre). Son successeur, messire (prêtre) LE MEN verra son traitement annuel passer à 72 livres pour tomber en 1626 à 60 livres ; peut-être n'avait-il plus la charge de l'horloge. Le 10 mai 1631 il est précisé qu'il reçoit 60 livres (pour sonner les orgues". Le Men était encore en service, au même tarif, en juillet 1639. L'organiste, peut-être le même, recevra ensuite 18 livres 15 sols par "cartier". Il sera payé avant l'échéance de son "cartier" qu'au moins une fois. Ainsi le trésorier précise : "Du 8e jour du dit mois (novembre 1640) j'ay payé dix huit livres 3/4 a l'organiste pour son dernier cartier de son année, finissant à la feste de Nouel prochain."

En 1641 l'organiste s'appelle Bertouloux ; on ne lui donne aucun titre honorifique, ni sieur, ni maître ni messire. Il ne devait pas être un prêtre. Les comptes parlent à son propos de "jouer des orgues", "de toucher les orgues" C'était sans doute un pauvre bougre toujours à court d'argent et réclamant des acomptes. Le trésorier veillait à obtenir un acquit, mais il n'était pas inhumain. Ainsi le 24 avril 1641 il paie à Bertouloux "ayant quitte du service à toucher les orgues la somme de quarante deux sous pour le temps qu'il a touché les orgues au dessus d'un cartier". Notre homme avait reçu son trimestre le 8 avril précédent. François HELARY, sieur du PRE (PRAT en breton), trésorier de l'église fut amené, au moins deux fois, à verser tout ou partie du salaire de Bertouloux, sur acquit naturellement de l'organiste, à Laurent Prigent, dit Guillou, chez qui Bertouloux prenait pension : 6 livres 10 sous et 9 deniers le 8 juillet 1641, 19 livres 15 sous le 19 octobre 1642.

Les premières orgues furent "accommodées" à plusieurs reprises, tout particulièrement en

août 1624, On fit alors trois soufflets, un coffre pour les contenir, on consolida les "barrots de boys qui soustiennent le Buffet", coût de la dépense 66 livres 5 sols 6 deniers. Sur ce chapitre on relève encore une dépense de 5 livres 16 sols le 24 mai 1645.

En mars 1649 ces orgues disparurent pour être remplacées par de nouvelles. Le "jubé" ou (tribune) lui-même fut refait.

Les comptes du trésorier de l'église nous ont conservé le détail des dépenses qui furent engagées dans la construction des nouvelles orgues, de leur buffet et du "jubé" qui les portait. Ce document remarquable et si précieux pour les historiens de la musique serait d'une lecture fastidieuse pour les lecteurs du Bulletin. Il sera publié dans une revue spécialisée.

Le travail fut proposé au sieur DALEN (DALLAM ?) ; selon monsieur Norbert Dufourcq ce facteur d'orgues connu des spécialistes, est un Anglais exilé. Il construisit, dit-on, les orgues de St Pol, Son dérangement de trois jours pour voir les orgues et "pour devoir traiter pour les faire" lui fut rétribué, le 1er mars 1649, 8 livres 14 sols.

Ce ne fut point DALEN qui eut le travail, mais Thomas Harrisson, un autre Anglais exilé. Il y a lieu de penser que ce fut avec l'accord de Dalen lui-même. En effet Harrisson, d'après monsieur Dufourcq était de l'atelier de Dalen. D'autre part si DALEN s'est fait payer son dérangement ne serait-ce pas le signe précisément que son intention formulée était de ne pas faire lui-même le travail mais de préparer un marché pour Harrisson. De plus DALEN sera l'un des experts invités à la "réception" des nouvelles orgues. Ainsi le grand patron aurait mis un marché dans les mains de son candidat à la "maîtrise".

Quoi qu'il en soit, Thomas Harrisson était à Roscoff le 28 du même mois de mars 1649 pour y signer le lendemain par devant maître Guillaume Collec, notaire "roial", l'acte du marché pour faire les dictz orgues". Nous n'avons pas trouvé cet acte, ni aucune copie; il est possible qu'il soit aux Archives départementales. Le notaire reçut 1 livre 9 sols d'honoraires. Si Harrisson eut droit la veille à une bonne "collation" de 8 sous, il ne fut pas dédommagé pour son déplacement. Aux termes du marché Harrisson recevrait un salaire de 500 livres. En fait, à la fin de son travail, une délibération de messieurs les habitants de Roscoff lui octroiera une "rallonge" de 150 livres (26 octobre 1650).

Le 14 mai 1649, HARRISSON arrivait à ROSCOFF "avec ses hardes", traînées par cinq chevaux sous la conduite d'Ollivier Le Moulin et de Jannou, qui furent payés 6 livres 12 sols pour leur randonnée à LANDERNEAU. Les "hardes" dont il est question ne sont pas constituées, de toute évidence, des seuls habits et du linge de Thomas Harrisson. C'est tout son matériel, ses caisses d'outils, ses fours qui nécessitèrent un si fort attelage. Le "facteur" transportait tout son atelier. Il s'agissait sans doute même d'un véritable déménagement. Comme un "compagnon du Tour de France" il devait aller de paroisse en paroisse et s'installer sur le lieu de son travail. Avait-il une famille ? On ne le sait. Il demeurera à Roscoff du 14 mai 1649 jusqu'à la fin d'octobre 1650 certainement, Nous ne savons pas où il habitait ni où il faisait son atelier. A plusieurs reprises simplement, nous lisons l'expression "chez le sieur Harrisson; ainsi "Le 2e décembre (1649) j'ay païé 2 sous 6 deniers pour randre les vieilles orgues chez le Sr HARRISSON pour les fondre". Son travail terminé où transporta-t-il ses hardes ? On ne le sait pas non plus.

La préparation du chantier demanda de nombreux mois. Il fallait entreposer du bois de construction pour la nouvelle tribune ou "jubé", l'ancienne n'ayant pas de plate-forme assez profonde. On l'alla chercher dès le mois de mai à Landerneau, à Huelgoat. Le choix du bois fut confié à Jean Malgorn, "maistre menuisier".

Le bois de chauffage pour les fours fut pris à Plouénan dès avant le 18 mai, Plus tard on en recevra d'autre par gabarre de Morlaix. Le 25 Mai on loua comme entrepôt du gros gros matériau un grenier, une chambre et un galletas où l'on pourrait travailler, chez

mademoiselle de Kerguillez pour le prix de 16 livres. Ce même jour on constitua chez elle un stock de 16 "barriques de charbon (de bois) pour faire fondre le plan et estain pour les dits orgues à 25 sols la barrique". Fin juin jusqu'au 22 juillet Jean Cosson "scya" 585 pied de planches" pour 16 livres 4 deniers. On acheta "4 douzaines de cuirs blancs pour faire les soufflets" le 9 juin et autant le 22 juillet, la première fois pour 16 livres 10 sols, la 2e fois pour 17 livres ,5 sols. Cela ne suffit pas car le 16 décembre 1649 on fit rentrer deux douzaines de grandes peaux (13 livres 10 sols). Certaines touches du clavier devaient être en ébène a Guillaume Diserbo rapporta de Saint Malo ce "bois de Besne".

A une date non précisée, entre fin juillet et le début d'octobre, arrive un chargement de 4 pièces d'étain pesant 382 livres et coûtant 192 livres 6 sols 1 denier. On achètera 609 livres de plomb à 10 livres 10 sols les cent livres. A la fin du chantier l'étain et le plomb restants (255 livres du 1er métal, 301 livres de plomb) furent vendus à HARRISSON.

C'est en octobre, semble-t-il, que Harrisson va songer à préparer ses tuyaux chez lui ; le 13 octobre, en effet, des manœuvres ou "darbareurs" transportent le charbon de l'entrepot chez le dit Harrisson. Toutes ces manutentions sont notées et comptabilisées ou incluses dans certaines factures de Harrisson, en particulier, jusqu'au "pot de bierre" que Jannou s'offrait lors d'une course à Plouénan en mai 1649.

Il semblerait aussi que HARRISSON ait eu lui-même la haute main à la construction de la tribune. Ce n'est du moins qu'à la fin d'octobre 1649 que marché fut passé "avec Maistre Yves Pichart (ou plutôt Richart) pour faire le buffet des orgues". Richart recevra comme salaire 165 livres.; il aura droit lui aussi à une rallonge, 12 livres.

Le 13 Octobre on avait fait l'acquisition de quatre poutres pour le "jubé" (33 livres 8 sols 6 deniers). Huit jours après on paya au "sieur Roland Marec 24 livres pour une pièce de bois pour faire "des colonnes" (mots de lecture douteuse) pour mettre souz les orgues pour soustenir le jubé1P, Il s'agit sans doute des 2 piliers actuels.

Au début de décembre 1649 l'on commença à monter la tribune. Le 30 novembre André Chappalain avait passé sa journée à charroyer des pierres "pour faire la masse souz les colonnes. Le 2 décembre Nicolas Hervéou charroya trois charges de mortier et une charretée de pierre pour les fondations de ces 2 piliers.

Les journées s'abrégeant Harrisson dut travailler à la chandelle. Le 31 octobre il se procura, aux frais de la fabrique, 30 livres de chandelle, pour 6 livres 15 sols.

Il semble bien que le montage de la tribune se soit effectué entre le 11 et le 14 décembre ; une dépense de livres est portée en compte pour cette période. "à valloir au louage de la chambre où sont les charpentiers (chez de Kerguillez).

Pendant ce temps Yves Richart travaillait à son buffet, utilisant du "bois propre" acheté chez Guillaume Rouzil ou chez Louis Le Chappalain. La mise en place semble avoir eu lieu le 17 janvier 1650.

Lorsque la soufflerie sera en place Jean Jézéquel fera un "apanti" en planches au-dessus des soufflets pour les préserver de la pluie et pour éviter que les poids de l'horloge ne tombassent dessus : une journée de travail payée 12 sous, vers le 23 juin. Ce jour là Ollivier Corre avait consacré sa journée à chercher des pierres, pour servir de poids, sous les soufflets et à les mettre en place (12 sous 6 deniers).

HARRISSON, lui, s' appliquait à ses tuyaux ; sa provision de chandelle épuisée il s'en fit payer 12 autres livres le 20 février 1650 "pour travailler aux tuyaux d'estain" (3 livres). Il lui suffira de 6 sous de potin pour pollir ces tuyaux".

Le 2 avril il prend pour, 4 sous de safran pour jaulner (jaunir) les touches de bois" (clair).

La "réception" des travaux eut lieu fin septembre 1650. Mais on n'attendit pas l'examen des experts pour faire les essais de l'instrument. Le 7 août, à la Grand Messe et aux Vespres les orgues furent "touchées" par le Révérend prêtre Jan (?). Il eut droit ainsi que son compagnon à un repas et une collation (1 livre, 10 sols).

égeant Harrisson dut travailler à la chandelle. Le 31 octobre il se procura, aux frais de la fabrique, 30 livres de chandelle, pour 6 livres 15 sols.

Il semble bien que le montage de la tribune se soit effectué entre le 11 et le 14 décembre ; une dépense de livres est portée en compte pour cette période. "à valloir au louage de la chambre où sont les charpentiers (chez de Kerguillez).

Pendant ce temps Yves Richart travaillait à son buffet, utilisant du "bois propre" acheté chez Guillaume Rouzil ou chez Louis Le Chappalain. La mise en place semble avoir eu lieu le 17 janvier 1650.

Lorsque la soufflerie sera en place Jean Jézéquel fera un "apanti" en planches au-dessus des soufflets pour les préserver de la pluie et pour éviter que les poids de l'horloge ne tombassent dessus : une journée de travail payée 12 sous, vers le 23 juin. Ce jour là Ollivier Corre avait consacré sa journée à chercher des pierres, pour servir de poids, sous les soufflets et à les mettre en place (12 sous 6 deniers).

HARRISSON, lui, s' appliquait à ses tuyaux ; sa provision de chandelle épuisée il s'en fit payer 12 autres livres le 20 février 1650 "pour travailler aux tuyaux d'estain" (3 livres). Il lui suffira de 6 sous de potin pour pollir ces tuyaux".

Le 2 avril il prend pour, 4 sous de safran pour jaulner (jaunir) les touches de bois" (clair).

La "réception" des travaux eut lieu fin septembre 1650. Mais on n'attendit pas l'examen des experts pour faire les essais de l'instrument. Le 7 août, à la Grand Messe et aux Vespres les orgues furent "touchées" par le Révérend prêtre Jan (?). Il eut droit ainsi que son compagnon à un repas et une collation (1 livre, 10 sols).

n° 226 - Octobre 1968

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

LES ORGUES A ROSCOFF

Fin .Septembre 1650 eut lieu la "réception" des orgues. L'expert devait "faire le renable" de l'instrument. Cette expression se rencontre aussi dans l'expertise des travaux très importants, qui furent réalisés dans l'église en 1777. Le terme de "renable" est sorti de l'usage ; seuls les notaires l'emploient parfois pour les baux ruraux. L'expert ne se contentait pas de donner un certificat de conformité au marché ou devis ; il semble que son rôle était aussi d'évaluer les dépassements légitimes que les nécessités ont imposés aux clauses financières du marché. Ainsi HARRISSON a eu beaucoup plus de travail que prévu l'expert en a été d'accord, semble-t-il, puisque le facteur d'orgue reçut fin octobre un supplément très important de salaire : 150 livres, 30 % de plus que le marché.

Ainsi lisons-nous au 30 septembre 1650 : "Paié au sieur de Kerorguan, organiste à Morlaix pour trois jours de (?) qu'il a été pour faire le renable de noz orgues 13 livres et ses despenses que j'ay payé, ceux de sieur Bouteiller Maistre de psalette à Saint Paul et du sieur DALLEN tous convenus pour cet effet, suivant le mémoiree d'Anne Ballanné (?) qui monte pour ce sujet à 12 livra 6 deniers."

Des orgues de 1650 il ne reste rien, pas même un tuyau. La tribune n'a pas été remaniée depuis, semble-t-il, sauf peut-être le plancher et certainement l'escalier. Celui-ci doit être contemporain du tambour, probablement de 1887 sous le règne de monsieur le recteur MORVAN. Si la façade de la tribune est en emploi, comme nous l'avons dit, les deux côtés eux, d'un style différent, pourraient être de 1650.

Le buffet a été conservé, mais il n'est certainement plus à sa place primitive. L'organiste devait jouer le dos tourné au chœur de l'église assis sur le siège en surplomb. Le buffet était donc bien plus en avant ; les deux tirants qui restent encore fichés dans la grande poutre pourraient avoir servi à consolider cet édifice de bois. En termes d'organiste, "la console était en fenêtre". Si l'on peut se fier au nombre des trous qui sont percés dans les deux montants de cette fenêtre il y aurait eu 7 tirants pour registres des jeux de chaque côté du clavier à la verticale, soit donc 14 jeux. Telles sont les conclusions auxquelles aboutissait au début de mai 1968 l'accordeur, monsieur Renaud, de Nantes, lors de sa visite annuelle d'entretien.

Ces conclusions doivent être confrontées avec la description des orgues qui nous est faite, dans un devis de transformation rédigé en 1840. Nous pensons, en effet, que les orgues de 1650 se sont conservées presque intactes jusqu'à 1887 ; la suite de notre étude soulignera ce point. Or le devis des travaux à exécuter sur les orgues en 1840 décrit ainsi l'instrument :

" Ces jeux sont :

- | | |
|---------------------------|-------------------|
| ● PRESTA EN MONTRE | - TIERCE |
| ● GRAND CORNET A 5 TUYAUX | - FLUTE ALLEMANDE |
| ● BOURDON A 4 PIEDS | - FOURNITURE |
| ● DOUCELETTE | - CYMBALLE |
| ● QUARTE | - TROMPETTE |
| ● NAZARD | - HAUTBOIS |

En 1840 les orgues avaient donc 12 jeux. On refit alors le clavier avec une plus grande

saillie et on lui ajouta dans le dessus deux notes > UT Dieze et le RE de la 4ème octave.

Mais on n'augmenta pas le nombre des jeux. Dans ces conditions les deux trous supplémentaires des montants devaient correspondre à des jeux supprimés (lesquels ?), probablement en 1811.

Douze ou quatorze jeux ? Seule la découverte du marché de 1549 pourrait trancher.

On ne touchera pas, semble-t-il, aux orgues de HARRISSON avant 1811. La grande campagne de travaux qui remit l'église en chantier en 1777 / 1778 n'eut aucune incidence sur les orgues.

LES INSTRUMENTISTES

Un instrument vaut avant tout par le talent de l'instrumentiste. Les vieux cahiers ne permettent pas de juger du talent des organistes de Roscoff, sauf en un cas, que nous allons retrouver. Une fois, au moins, l'organiste fut à l'amende pour son manque de régularité.

" Du 28 janvier 1672, payé au sieur François ALLAIN organiste 30 livres pour un quartier (trimestre) et 30 sous que je luy ay desfalqué pour ses manquements." Il fut sans doute plus régulier le semestre suivant car il reçut 63 livres,

Au cours du 18ème siècle les orgues furent tenues près de quarante ans par des femmes ; ainsi du 1er Janvier 1750 au 1er Juillet 1759 la "titulaire" des orgues de Roscoff fut madame veuve Paroy, au tarif de 150 livres par an. Son "souffleur" recevait 6 livres par an. Les cahiers portent rarement en compte cette dernière dépense. On peut relever encore le nom de Jeanne Marhic "souffleuse" en 1787 et surtout Pascal Roland qui pour son année échue le 13 juillet 1789 reçut 30 livres.

Marie Jeanne QUEMENER succéda à Madame Paroy en juillet 1759. Toute sa carrière elle recevra pour gages, chaque trimestre, 37 livres 10 sols soit 150 livres par an. Elle tiendra les orgues Jusqu'à fin septembre 1786. A partir de cette date on continuera à lui verser comme "ancienne organiste" 15 livres par trimestre ; était-ce une sorte de pension ou bien Marie Jeanne continua-t-elle à assurer quelques services sous ses successeurs ? L'avant dernière dépense portée en compte en 1791 (7 Janvier) concerne Marie Jeanne : 15 livres. Nos documents s'arrêtent là. Ils reprendront après la Révolution.

Joseph Quéméneur avait perçu 39 livres le 28 Août 1786 pour aller chercher le nouvel organiste. Celui-ci, monsieur Blanchard, émettait d'autres prétentions que notre brave fille : ses honoraires étaient de 400 livres par an. C'était beaucoup à l'époque, trop sans doute. Le 9 décembre 1787 le titulaire est J. Jac ; il a 75 livres par trimestre.

Après la Révolution, de 1806 à 1809 les seules dépenses comptabilisées concernent les travaux d'entretien de l'église et la contribution foncière pour les biens de l'Eglise. Ceux-ci fournissaient d'importantes ressources. Ces années là, les dépenses étant modiques, les reliquats furent très élevés à chacun des exercices :

- 5.588 fr en 1807,
- 3.611 en 1808,
- 2.874 en 1809.

Aucune dépense n'y est engagée pour le service religieux. A partir de 1810 apparaissent des dépenses de fonctionnement, en particulier 25 fr par mois "au Goff" organiste (1ère fois le 28 février 1810). Est-ce à dire que les années précédentes il n'y eut point d'organiste ? Le silence des comptes ne permet pas de conclure dans ce sens, pas plus qu'il ne permet d'affirmer l'absence de culte.

Les Roscovites n'étaient point fiers de la musique qu'ils entendaient dans leur église. Il était tout naturel d'incriminer le mauvais état des orgues. On décida donc une sérieuse révision de l'instrument. La délibération fut prise en assemblée extraordinaire le 30 avril 1811.

" Le sieur Joseph Gardet, soussigné, professeur de musique, organiste, facteur d'orgue, domicilié à Morlaix, s'engage à réparer complètement et à dire d'experts l'orgue de l'église de Roscoff, les soufflets compris, pour une somme de 700 francs de laquelle celle de 300 fr lui sera payée comptant à la confection parfaite de son ouvrage et celle restante de 400 fr lui sera compté en 2 termes égaux d'année en année, à pareil jour à compter de ce jour.

....Le trésorier est autorisé à payer une gratification de 12 fr à l'élève qui assistera aux dites réparations."

La restauration était achevée le 23 Septembre 1811 ; c'est du moins ce jour là que fut versée au sieur Gardet la somme convenue de 300 fr.

Alors il apparut clairement que le brave organiste n'était pas à la hauteur. La décision fut prise de lui donner congé ; on y mettra les formes. Voici le document.

SEANCE DU. 13 NOVEMBRE 1811

Au termes de l'article 33, chap. 3, section 2 du décret impérial du 30 décembre 1810, concernant la nomination et la révocation des serviteurs des Églises, le Bureau des marguilliers, en présence et de l'avis des membres du Conseil de fabrique, présidé par monsieur Pascal de Château Laurent ainsi que de monsieur le Maire de la commune et de monsieur le Curé desservant de la, succursale (autrement dit le recteur de Roscoff) ;

- 1° - Considérant que le sieur Jean Yves Le Goff n'a point les talents réunis pour desservir l'orgue d'une église de ville, satisfaits cependant de son exactitude, de sa probité et de sa bonne conduite, les administrateurs sous-signés lui accordent une gratification de soixante livres tournois (en marge : ou 60 f), pour subvenir aux frais de son déplacement et du transport de ses effets jusqu'en la commune de Sizun, où il est admis comme organiste, et, de plus, une somme de vingt-cinq francs pour ses gages du mois courant.
- 2° - M, le desservant, ancien curé, est autorisé et invité à appeler, de suite, le Sieur Marc Gras, de Morlaix, à l'effet de desservir l'orgue de cette église, aux conditions déjà stipulées, savoir, pour la somme annuelle de trois cent soixante francs, bien entendu qu'il s'acquittera de son emploi avec assiduité, les dimanches, jeudis et premiers vendredis de chaque mois, au salut, le soir ; qu'il entretiendra l'orgue en bonne et due réparation, sauf les accidents extraordinaires, bien constatés, qu'ils se comportera enfin et remplira son état à la satisfaction des habitants et du Conseil. Ce à quoi il souscrira et s'engagera autant qu'il lui sera possible.

Délibéré et arrêté, les dits jour, mois et an. - Signé : Blaisot - Picrel Kerandré (mairie) - Pascal - Grunen, Kersauson, Yves Constantin Picrel, desservant, ancien recteur - Rolland Le Déroff - Marc Gras (organiste).

La famille GRAS s'enracinera dans le pays ; nous la retrouverons lorsque nous parlerons des débuts de l'école à Roscoff.

Nous avons déjà fait état de la campagne de travaux dont les orgues furent l'objet en 1840. La décision fut prise en janvier 1840. " Aujourd'hui huit janvier mil huit cent quarante le CONSEIL de la fabrique de Roscoff prenant en considération le mauvais état dans lequel se trouvent les orgues de l'église a jugé à propos d'y faire faire les réparations et modifications suivantes, savoir :

- Remonter les sommiers qui n'ont point été visités depuis nombre d'années ; en réparer les barres, gravures, tables, faux registres, registres, chappes, soupapes, ressorts, enfin tous les objets qui en dépendent.
- Vérifier le mécanisme. les rouleaux, grattes et pivots d'abrégé, tirant de registres, remplacer ou réparer ceux de ces objets qui ne fonctionnent pas bien.
- Réparer la soufflerie, remplacer tant en bois qu'en cuir, les parties qui en sont mauvaises et détériorées.
- Accorder les jeux qui composent l'orgue et dont les trois quarts des tuyaux sont bouchés. Ces jeux sont (voir énumération page 7)
- Remplacer le gros nazard dont la présence est contraire aux règles de l'harmonie par une flûte à cheminée résonnant trois pieds.
- Remplacer le dessus du nazard par un dessus de flûte ouverte de 8 pieds.
- Refaire le clavier à neuf et lui donner plus de saillie (on jouait encore le dos tourné au chœur), plaquer les touches en ivoire et en chêne.
- Ajouter deux notes tant le dessus du clavier que dans les jeux du sommier. Ces notes sont l'UT dièze et le RE de la 4ème octave.
- Enfin percer deux panneaux et les remplacer par des portes pour faciliter l'entrée dans le haut du BUFFET.

Monsieur A. Herland, facteur connu par son travail consciencieux, ayant convenu à faire toutes ces réparations et modifications, moyennant une somme de quinze cents francs, le conseil a passé marché avec lui pour pareille somme payable par 500 francs en trois termes : le 1er après l'ouvrage accepté, le second à la fin de l'année 1840 et le troisième au plus tard au 31 décembre 1841 avec les intérêts du jour de l'acceptation du travail.

Persuadé d'avoir agi dans cette circonstance autant dans l'intérêt de la religion que pour la conservation d'un bon instrument le conseil de Fabrique sera doublement heureux s'il obtient l'approbation de Monseigneur pour ce qu'il a fait.

En Conseil de Fabrique de Roscoff, les jour, mois et an que dessus.

Signé - Lahalle - F.de Miollis - D'Herbais - Deschamps.

En marge du feuillet on a noté : " Cette délibération a été vue et approuvée par Monseigneur l'évêque de Quimper. A Quimper le 13 février 1840.

Ainsi les Roscovites furent-ils doublement heureux. Ce vieil instrument avait une sonorité plus clinquante et plus aiguë que l'actuel.

On était en veine d'embellir l'église à cette époque : le maître autel avait été repeint et redoré en 1835 ;. L'artisan de toutes ces restaurations était monsieur de Miollis.

Le 23 février 1840 le conseil de fabrique "prenant en considération la vétusté des confessionnaux qui déparent l'église, arrêta qu'il serait confectionné pour le 1er Juillet 1840, deux confessionnaux neufs avec ornements en bois de sapin, par Michel Pondaven, menuisier à Saint Pol, pour le prix de 400 francs.

... Il sera pourvu à la peinture de ces confessionnaux avec les fonds disponibles au moment de leur placement dans l'église." signé de Miollis, d'Herbais, Deschamps.

Ces confessionnaux sont encore là : les deux du fond de l'église. Leurs dômes ont été ôtés malencontreusement il y a quelques années. En ce temps là la paroisse avait un recteur et un vicaire. Les confessionnaux gothiques du haut sont plus récents; ils datent du rectorat de Monsieur Morvan,

n° 227 - Novembre 1968

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

LES ORGUES A ROSCOFF

Monsieur l'abbé Jean François MORVAN se présenta le 21 Août 1868 aux marguilliers de la paroisse avec sa lettre de nomination à " la succursale de Roscoff ". Il sera recteur de Roscoff jusqu'à sa mort survenue le 26 novembre 1915 il avait 86 ans 9 mois.

:Durant ce règne de près d'un demi-siècle, bien des travaux importants furent réalisés au presbytère (actuel) et à l'église. D'autres, qui furent en projet, ne virent pas le jour par une chance inouïe ! Ainsi la construction d'une petite basilique pour remplacer la chapelle Sainte Barbe. Nous possédons les plans de deux projets et le devis pour l'un d'eux. Nous reviendrons sur cette mésaventure, une autre fois.

Notre propos n'est pas de dresser le bilan de ce long règne ; il est de conter l'histoire de nos orgues. En 1840, ces vieilles orgues, nous l'avons vu, avaient reçu des soins très sérieux qui ne les avaient pas dénaturées profondément.

En 1887, pour reprendre les termes de la séance ordinaire du conseil de fabrique (de quasimodo 17 avril) " le conseil considérant que les orgues déjà vieilles (il ne les savait pas si vieilles) et, en partie délabrées, ne rendent plus que des sons aigus et discordants, a été d'avis de les remplacer, et a accepté un projet et devis de nouvelles orgues proposé par monsieur Claus, facteur d'orgues à Rennes.

Ces orgues se composeraient de 12 jeux répartis sur deux claviers manuels de 56 notes et un pédalier de 27 notes."

Nous épargnons aux lecteurs la description détaillée du nouvel instrument ; les spécialistes pourront consulter le cahier des délibérations.

" Les claviers seront disposés en consoles sur un meuble isolé, plaqués en ivoire de la plus belle espèce". Dans le vieil instrument l'organiste jouait face au buffet et celui-ci se trouvait vers le devant de la tribune. Désormais l'organiste, comme maintenant, joue le dos tourné au buffet, lequel a été reculé largement vers le fond de la tribune.

Le pédalier est prévu avant tout "pour permettre à l'organiste de donner toute la puissance désirable à l'accompagnement des chants."

Monsieur Claus garantissait son instrument pendant 10 ans et s'engagea "à accorder l'orgue deux fois l'an, vers les fêtes de Pâques et de la Toussaint pour la somme de " ? ", le recteur a oublié de transcrire sur le cahier cette somme, de même que le montant du devis.

La réception de l'orgue eut lieu le 4 février 1888 par les soins de l'organiste de la cathédrale de St Pol, A. Dreyer, d'un professeur du collège et du maître de chapelle de St Pol. La commission accepte les travaux et donne des félicitations à Mr Claus pour la bonne facture de son instrument.

Le 6 Février 1888 Mr Claus reçut du trésorier la somme de 10.000 fr, à compter sur celle de 13.000 fr, prix intégral du nouvel orgue."

Le financement de ces travaux importants était assuré par la paroisse seule, qui disposait non seulement du casuel, des offrandes et des quêtes, mais surtout du revenu des biens

de fondations, terres et maisons, qui avaient été légués à la paroisse depuis des siècles. Pour se faire une idée de la richesse de la paroisse de Roscoff au temps du Concordat il suffit de reprendre les comptes d'une année, 1887 par exemple.

- **RECETTES**

- 1 - Locations (34) - 3.765 fr
- 2 - Rente 3% - 878 fr
- 3 - Chaises - 1.967 fr
- 4 - Casuel, offrandes, quêtes - 2.531,70 fr
- 5 - Amortissement et intérêt de la somme de 6.000fr prêtée à la commune - 306,66 fr
(nous verrons plus bas ce qui a conduit la paroisse à se faire le banquier de la mairie)
- 6 - Excédent des recettes au 31 Décembre 1886 - 7.515,11 fr
 - Total - 16.963,47 fr
- **DEPENSES** - 6.637,98 fr
- **Excédent de recettes** : 10.125,49 fr

L'année suivante il y aura, orgue payé pour le plus clair (10.000 sur 13.000) un excédent de 2.844,13.

La paroisse a été débarrassée de tous ces biens fonciers par la loi de séparation, qui a transféré aux communes la charge lourde d'entretenir les églises.

La soufflerie de cet orgue fut électrifiée en 1926 par la maison Gloton de Nantes pour le prix de 4.800 fr. C'était un don de Madame Vickers, alors protestante, qui fera profession de foi catholique à Lourdes le 5 Septembre 1929.

Quelques jours après, le 17 septembre, commencèrent des travaux de réfection et des améliorations à l'orgue de 1888. Monsieur le recteur Gargadennec note dans le Journal de la Paroisse "Grâce à la générosité de Madame Vickers l'orgue a été complètement restauré et pourvu de trois nouveaux jeux, à savoir,

- au clavier du grand orgue, SALICIONAL 8
- CORNET 5 rangs.
- Le pédalier passait de 27 notes à trente
- et s'enrichissait d'un jeu de Dolce 8
- et d'un jeu de BOURDON 16 (par emprunt).

Le devis des travaux montait à 44.000 francs.

L'inauguration de l'orgue eut lieu le dimanche 15 décembre à 3 heures de l'après-midi. "Le discours d'usage fut prononcé par monsieur le chanoine Edouard Mesguen, supérieur du Kreïsker. Monsieur le chanoine Pauchard, titulaire de l'orgue de la cathédrale de Laval a exécuté un programme musical des plus brillants, à la grande satisfaction de tous. Les chants du salut ont été interprétés par la schola du Kreïsker sous l'habile direction de Mr l'abbé Saccadas, professeur de musique au même établissement."

Si Mr le Recteur Gargadennec avait eu le don de prophétie il eût discerné parmi ces jeunes chanteurs un grand garçon effilé à la voix grave qui deviendrait un jour son

successeur à Roscoff.

Ce soir là notre garçon avait apprécié par dessus tout la collation qui nous fut servie à l'hôtel de France : la vie de collégien alors était austère et rude, la moindre des délicatesses devenait un évènement, qui marque. A preuve !

Voici bientôt quarante ans que nos orgues furent restaurées. Elles sont accordées, certes, une fois l'an. Mais elles auraient besoin d'une révision plus profonde

et peut-être d'une dépose ; les transmissions sont particulièrement bruyantes et créent l'impression d'un martèlement des claviers.

D'autres travaux sur l'église urgent davantage (la vitrerie, par exemple qui entretient le courant d'air).

Et Madame Vickers n'est plus là !!!

LA PAROISSE VOLE AU SECOURS DE LA COMMUNE

Nous avons fait état dans l'article précédent d'un prêt de 6.000 francs consenti par la paroisse à la commune de Roscoff. C'est l'occasion de parler de la **SALLE D'ASILE**.

La question fut soulevée au conseil de fabrique le 21 Septembre 1873, réuni en séance extraordinaire en vertu d'une autorisation de l'Evêque de Quimper (11 septembre). Il s'agissait de délibérer sur un projet de construction d'une salle d'asile à Roscoff.

“ Ayant constaté la nécessité, l'urgence même de l'établissement d'une salle d'asile à Roscoff à cause du grand nombre d'enfants que renferme la localité et l'impossibilité où se trouvent les parents, pour la plupart journaliers, marins ou commerçants d'exercer sur ces enfants une exacte vigilance et de leur donner tous les soins que réclame leur première éducation.

- Considérant que la commune déjà grévée par l'entretien de ses écoles, ne dispose d'aucune ressource pour subvenir aux frais de construction et d'entretien d'une salle d'asile.
- Considérant enfin que le R. Père Grenier, oblat de Marie Immaculée, offre généreusement de faire donation à la fabrique de Roscoff de sa propriété dite de Sainte Union à l'effet d'y bâtir une salle d'Asile, sous la condition que la dite fabrique fera dire à ses frais six messes basses par an, à perpétuité, à l'intention du donateur.
- Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil d'État rendu le 24 Juillet 1873 et autorisant les fabriques et autres établissements religieux à accepter des legs et des donations à l'effet de fonder des écoles, et de la lettre du Ministre des cultes, en date du 2 Août 1873 signifiant aux Évêques l'avis précité du Conseil d'Etat.
- Les membres du conseil de fabrique ont voté à l'unanimité
 - 1° - l'acceptation provisoire de l'emplacement offert par le Rev. Père Grenier
 - 2° - la construction et l'entretien, aux frais de la fabrique d'une salle d'asile à Roscoff 5
 - 3° - la direction de l'Asile confiée à Olive CORRE, sœur du Tiers-ordre de St François, sous la haute surveillance du conseil de fabrique, si la susdite réussit à être dûment autorisée, et, dans le cas contraire, confiée à une sœur d'un ordre quelconque autorisé pour l'enseignement.

De plus, les membres du Conseil ont été d'avis que pour éviter à la fabrique des charges trop lourdes on demanderait un secours au Département et l'on ferait au besoin une quête dans la paroisse pour subvenir aux frais de construction ; qu'on demanderait enfin sur

cette importante question l'avis préalable du Conseil municipal."

ont signé ° MMs Morvan (recteur), Pellerin (président), Salaün (secrétaire), Deschamps (trésorier), **Kerenfors**, Le Dault. Mr d'Herbais "était absent pour cause de santé"

Quelques mois plus tard la question est reprise en Assemblée extraordinaire (13 juin 1874).

Le conseil avait rencontré des difficultés pour mettre le projet à exécution. Il renonçait à ce projet et prenait une nouvelle délibération.

Il reprenait les attendus de la séance du 21 Sept 73 depuis "ayant constaté la nécessité ...," jusqu'au considérant du P. Grenier (exclu). Il poursuivait ainsi

Vu et approuvé le plan dressé par M. Puyo, architecte de l'arrondissement de Morlaix et le devis montant à la somme de 13.400 francs. Les membres du Conseil de fabrique ayant à coeur de pourvoir à l'intérêt moral et religieux des petits enfants de la paroisse, s'engagent

- 1° - A donner à la Commune pour l'aider à construire une salle d'asile, une somme de six mille francs qu'ils présument devoir leur rester en caisse à la fin de l'exercice de 1874 (il y aura en fait en excédent de l'exercice 1874 la somme de 6.809,72 fr)
- 2° - A donner à la Commune annuellement, pendant 10 ans, à dater du fonctionnement de l'asile, la somme de 300 fr au maximum pour aider à l'entretien des sœurs directrices, dans le cas où la rétribution scolaire affectée tout d'abord et uniquement à ce but, serait insuffisante pour leur procurer leur entretien.

Mais dans le cas contraire, la Fabrique se réserverait le droit de refuser entièrement cette allocation annuelle, ou de la réduire à proportion du produit plus ou moins considérable de la rétribution scolaire.

La fabrique voulant avant tout sauvegarder l'intérêt religieux des enfants, ne prend ces engagements vis-à-vis de la Commune, qu'à la condition que celle-ci s'engage de son côté, à, confier indéfiniment la direction de l'asile à des sœurs d'un ordre quelconque, qui outre l'autorisation de l'administration séculière, auront encore l'approbation de l'Evêque diocésain.

Dans le cas où la commune changerait de destination l'établissement, ou, voudrait en confier la direction à des personnes séculières, elle sera tenue de rembourser à la fabrique tous ses frais de construction et d'entretien de la salle d'asile."

L'initiative de la fabrique visait à combler une lacune regrettable de l'organisation sociale du temps : les enfants de deux à sept ans, non encore scolarisables échappaient à toute surveillance, les mamans étant contraintes, le plus souvent, à travailler hors de la maison.

La municipalité était alertée, elle aussi. Mais elle était aux prises depuis 1830 avec les énormes difficultés financières que créèrent dans toutes les communes les débuts de l'Instruction primaire. Nous verrons bientôt les péripéties de la naissance de l'école à Roscoff. Les charges continuaient de peser aussi lourd après la guerre de 1870.

Ainsi au conseil municipal du 31 Août 1873 est étudiée une demande de Mme veuve Lavanant, seule institutrice avec 130 élèves à l'école des filles. Elle réclame une adjointe. Le conseil évalue la dépense supplémentaire à 450 fr (minimum) pour le traitement et 50 fr comme indemnité de logement pour l'adjointe. On pourra prendre 200 fr sur les rétributions scolaires mais il est impossible de trouver les 300 fr qui manquent, aussi demande-t-on un secours au département.

Dans la séance du 16 novembre 1873 on se débat avec une dépense de 1.580 fr, devis des travaux qu'il est nécessaire d'entreprendre à l'école des garçons : il s'agit, en

particulier, de donner du jour aux deux classes. Impossible de trouver cet argent ; aussi demande-t-on un secours spécial au département. Au cours de la même séance on envisage le choix d'un terrain pour l'implantation d'une nouvelle école de garçons à Santec (les débuts de l'école à Santec furent aventureux, comme nous le verrons).

La semaine suivante (23 novembre) c'est encore une sale histoire d'argent qu'il faut dénouer. L'école des filles de Mme Lavanant occupe des locaux en location, dont le bail expire le 29 Septembre 1876. Il faut songer à acquérir de nouveaux bâtiments ou d'en construire. Il semble que la propriété bâtie au 6 rue des Poissonniers (rue Jules Ferry) avec le jardin qui s'étend derrière conviendrait. Les propriétaires Jérôme Prigent et sa femme Barbe Moncus, marchands de légumes, céderaient pour 10.000 fr. La maison a trois locataires (2 pièces pour 70 fr au rez-de-chaussée ; 2 pièces au 1er pour 80 fr). Le conseil à l'unanimité vote l'acquisition, mais il ne peut disposer que de 5,600 fr. Pour le reste, il lance un appel aux instances supérieures.

n° 228 - Décembre 1968

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

LA PAROISSE VOLE AU SECOURS DE LA COMMUNE

La commune était perdue de soucis financiers par ses trois écoles primaires communales. A la dépense consentie pour l'achat de la propriété Prigent il fallait ajouter 2.787 fr de travaux pour y aménager les locaux scolaires des filles (21 décembre 1873).

Les pauvres édiles ! Ils n'en sortaient pas ! Et d'autant moins que la commune devait pourvoir aussi aux traitements des enseignants.

Ainsi, sur le budget voté pour l'année 1874 et qui se montait à 18.354,60 fr, la commune verserait la somme de 5.300 fr aux enseignants (séance du 2 février 1874)

- Traitement de l'instituteur - 2.050 fr (non compris 250 fr pour le sous-maître)
- Traitement de l'instituteur adjoint - 500 fr (dont 250 fr pris sur les rétributions)
- Traitement de l'institutrice - 1.450 fr (non compris 200 fr pour la sous-maîtresse)
- Traitement de l'adjointe - 450 fr (dont 200 fr pris sur les rétributions)
- Traitement de l'instituteur de Santec - 850 fr

L'entente était alors cordiale entre la Fabrique et le conseil municipal. Et s'agissant de l'intérêt humain des petits Roscovites il était tout naturel que la Fabrique proposât son aide financière à la commune,

Jusqu'à la Loi de Séparation des Églises et de l'Etat (9 décembre 1905) les paroisses pouvaient posséder des biens. Roscoff avait ainsi un assez riche patrimoine. Ces biens étaient gérés depuis des siècles par un conseil de quelques paroissiens, appelé FABRIQUE.

Après la guerre de 1870 l3. France va être secouée par des luttes politiques, religieuses, sociales et scolaires. D'un côté les esprits n'étaient murs pour une discussion franche et loyale. Le sectarisme teintait les convictions religieuses aussi bien que les convictions politiques. A peine commençons-nous à en sortir. Le sectarisme catholique a été réprouvé par le dernier concile du Vatican, qui a engagé l'Eglise sur les chemins plus raboteux du dialogue et du respect des non-croyants. Il n'est jamais trop tard pour bien faire.

Nous n'en étions pas là en 1905 ; l'Eglise catholique rejeta cette loi, votée sans son accord, alors que, manifestement, c'est elle que la Loi, au premier chef, voulait contrebattre. On ne put causer, les deux parties restant sur des positions intransigeantes, presque comme des ennemis..

Et c'est ainsi qu'en vertu de la loi de Séparation tous les biens des fabriques furent dévolus aux établissements communaux d'assistance. Cette spoliation était un vol manifeste mais elle a créé, en fait, une situation qui s'est révélée, par la suite, très favorable à la mission de l'Eglise et c'est pourquoi nous parlions, dans le numéro précédent, du beau débarras que représente, aux yeux du chrétien de notre temps, le vol des biens de l'Eglise en 1906.

Le conseil de fabrique a perdu, depuis, le plus clair de son utilité ; peut-être le retrouvera-t-il au travers de l'évolution actuelle des esprits qui nous pousse à nous mêler de plus près à la vie des organismes dont nous faisons partie. On le souhaite.

En 1874, à l'époque où se décidait la construction de la salle d'ASILE, le conseil de Fabrique était constitué des membres suivants

- Mr Morvan (Jean François) recteur (membre de droit)
- Mr Ludovic Le Dault (maire, membre de droit semble-t-il)
- Mr Pellerin, président
- Mr Jérôme Salaün, notaire (secrétaire)
- Mr Eugène d'Herbais (sa femme s'appelait Valérie de Floyd; leur fils Eugène Dimas, né à Roscoff le 25.6.1864 sera le créateur de la chanson PAOTRED ROSKO),
- Mr Hippolyte K/enfors (Kerenfors, autrefois on abrégait toujours Ker en K/), conseiller municipal
- Mr Deschamps père, trésorier.

Le 10 Août 1873 monsieur Léopold Deschamps, maire, fut remplacé par monsieur Ludovic Le Dault a tout le conseil municipal était réuni, 23 membres,

- Mr Le Dault eut 18 voix,
- Mr Bagot 4 ;
- il y eut un bulletin nul.

Le changement du maire était requis en vertu de l'article 5 de la loi du 5 mai 1855, relatif aux incompatibilités. On n'a pas pris la peine de rechercher la nature de l'irrégularité qui obligea monsieur Léopold Deschamps à se démettre du poste de maire.

On fera, en passant, quelques observations sur le recrutement du conseil de Fabrique.

Notons d'abord la distinction bourgeoise des prénoms (Ludovic, Léopold, Hyppolyte, Jérôme). Nous nous croirions à Roscoff en 1968, où les mamans, sans doute avec le consentement des papas, se livrent à la surenchère pour prénommer aristocratiquement leurs gars et leurs filles.

On s'étonne aussi de ne voir aucun représentant de la campagne à ce conseil de 1874, qui semblerait ainsi réservé aux notables de la ville ; ils se cooptaient. On se demande, dès lors, les titres qui désignèrent à l'attention des conseillers de Fabrique Jean Henri Derrien, cultivateur à Lagavran. Il fut élu à l'unanimité des voix (5) le 6 Janvier 1877. Henri Fallague fut élu à la majorité d'une voix (chacun fera le calcul). Ils remplaçaient monsieur D'Herbais décédé et monsieur Kerenfors qui avait quitté Roscoff. Le nouveau secrétaire du bureau des marguilliers avait une signature très maladroite de travailleur manuel ; le titre de secrétaire était simplement administratif, pour la régularité de la procédure. Le travail d'écriture était, en fait, pris en charge par Monsieur Morvan, dont l'écriture était très lisible. Lorsque Monsieur Derrien mourut le 6 juillet 1879, à l'âge de 71 ans 10 mois, il sera remplacé par un autre cultivateur de 29 ans, au nom et au prénom bien roscovites : Sébastien Cabioc'h, Qu'à cet âge il se soit comme imposé au choix des fabriciens (5 voix sur 6) c'est l'indice d'une personnalité marquée.

"BASTIEN A GUERGUS", Sébastien de Kergus avait épousé le 16 Février 1876 Marie Paul Le Gad (de Kergus). Il mourra à 78 ans le 4 avril 1929 à Pors ar Bascoun. Dernier enfant d'une famille nombreuse, ses parents l'avaient mis au Kreïsker dans l'espoir qu'il devînt prêtre. Il était élève de rhétorique (première) lorsque éclata la guerre de 1870 ; il tira un mauvais numéro et fut mobilisé. Il fut fait prisonnier par les Allemands. Sa connaissance du latin lui permettait de s'entretenir avec les aumôniers allemands.

BASTIEN A GUERGUS avait donc une culture exceptionnelle pour le temps ; il se trouvait

à l'aise ainsi au milieu de ses pairs. Il resta au Conseil jusqu'à la dissolution des Fabriques, protestant avec ses collègues contre la dévolution des biens qui leur étaient confiés (25 novembre 1906). Il fit partie jusqu'à sa mort du CONSEIL PAROISSIAL constitué le 15 janvier 1907.

Ce n'est qu'en 1875 (séance du 18 Avril) que le Conseil municipal délibéra pour la première fois de l'affaire de l'ASILE.

Depuis un an environ, déclare le rapport de séance, on en parle. Les parents, journalièrement absents pour leurs travaux, sont condamnés à la dure alternative ; ne pas gagner leur salaire ou abandonner leurs enfants à eux-mêmes.

Des mères de famille sont ainsi obligées de confier leurs enfants de 2 à 7 ans à des personnes charitables mais ne disposant pas de locaux convenables, conformes aux règles de l'hygiène.

Ces locaux, d'ailleurs, ne seront plus disponibles ,au 29 septembre 1875. Or ils sont déjà 200 enfants à fréquenter cet établissement.

Nous sommes écrasés de charges financières par nos trois écoles, par l'agrandissement du cimetière. Nous n'avons pas d'argent pour entreprendre, à nos frais, la construction de la salle d'Asile dont l'urgence pourtant ne peut être mise en cause.

Dans ces conditions le conseil municipal croit devoir accepter la proposition de monsieur Grenier Ferdinand Auguste, supérieur des Révérends Pères oblats de l'église Saint Sauveur de Québec (Canada). Moyennant la prise en charge par la commune de six messes annuelles (à perpétuité -- on croyait encore en ce temps là à la perpétuité des institutions et à l'invariabilité des mentalités) ce religieux ferait donation de sa propriété de la Sainte Union, à savoir une maison sans étage sur la grève, avec une cour devant ; la superficie en est de 2 ares 7 centiares (cadastre section A, n° 212).

Le département ayant cédé les ruines de la chapelle de la Saint Union (St Ninien), adjacente à la propriété de monsieur Grenier (cadastre section A n° 213), on disposerait d'une superficie supplémentaire de 1 are 26 centiares.

Des plans ont déjà été préparés par Mr Puyo, le devis se monte à. 13,400 fr (y compris les 700 fr de l'architecte)

Le financement en serait assuré par le don de 6.000 fr (Fabrique) et un autre don de 1.000 fr (Mr Deschamps, juge de paix). Comme monsieur le sous-Préfet, dans une lettre du 12 Avril 1875, a laissé entendre qu'on pouvait présumer un secours de 4.000fr, le conseil ose espérer que l'Etat et le département viendront au secours de la Commune.

Ce terrain de 333 mètres carrés, à peine suffisant aujourd'hui pour implanter une maison, nous paraît particulièrement exigü pour une école destinée à héberger plus de 200 enfants. On n'était pas assez riche pour voir grand.

Chacun pourra se rendre compte des lieux en consultant le dessin ci-après, pris du cadastre. Désormais cet emplacement est devenu l'entrée du quai entre les deux vieilles maisons qui se disputent le titre de "Maison de Marie Stuart"; nous reviendrons un jour sur ce petit problème roscovite. Disons simplement aujourd'hui qu'à notre sentiment la maison qui porte la plaque de marbre "Mary Stuart House" n'existait pas, du moins comme elle est, en 1548, date où la petite Mary débarquait à Roscoff.

A la fin de 1875 la Commune se réjouit de l'initiative de l'instituteur de Santec qui voudrait monter à ses frais un cours pour adultes. Le conseil est d'accord naturellement (19 décembre) et non pas seulement parce qu'il ne lui en coûte rien, mais aussi parce qu'il ne peut qu'encourager l'estime qui commence à. se développer dans le pays pour

l'instruction.

Le projet de construction sur l'emplacement de la Sainte Union fit l'objet d'observations de la part du Ministre. Elles sont résumées en ces termes dans le rapport de la séance du Conseil municipal du 25 mai 1876.

" La dépense totale de 13.400 fr pourrait être réduite en ajournant la construction des murs de clôture et en restreignant la surface attribuée au logement de la directrice et de l'adjointe.

L'allocation de la commune pour ces travaux est insuffisante (7.400 fr) : la commune de Roscoff retire de la vente de ses produits des ressources qui lui permettent d'augmenter sa part contributive.

La commune aurait 200 fr libres au 2 Janvier 1876. Quelle affectation est réservée à cette somme ?

Le logement de la directrice excédera les besoins du service ; on pourrait le réduire sans inconvénient."

La Mairie avait donc prié l'architecte de revoir ses plans dans ce sens : l'économie réalisée ne serait que de 231,57 fr. Mais la surélévation du plafond de la classe réclamée par le ministère entraînait un supplément de dépense de 108,97 fr. Ainsi l'économie se réduisait-elle à la somme de 122,50 fr. Beaucoup de bruit pour rien, pensèrent les conseillers.

Le conseil ajoutait d'autres remarques de très grand bon sens, pour qui connaît le pays de Roscoff et ses vents. Mais était-ce le cas de la lointaine administration ?

La clôture sur la ruelle s'impose pour abriter des vents du large ; d'ailleurs, fait observer le conseil, à Roscoff les propriétés sont closes de murs. l'argument était de poids en un temps où la propriété était le principe sacrosaint de la société. Les conseillers auraient pu faire remarquer aussi que la surveillance de cette fourmilière d'enfants serait impossible sur une place et que, par définition, une cour d'école est un espace enclos.

Le souci de l'hygiène ne date pas d'aujourd'hui, ses exigences ont simplement varié. Au siècle dernier et au début de celui-ci on imposait aux bâtiments publics, scolaires particulièrement, une très grande hauteur de plafond, au nom du "cubage d'air" requis par le nombre des occupants. L'école actuelle des sœurs et celle des frères en sont des exemples, point si anciens (hauteur des plafonds : 4 mètres).

L'architecte de l'ASILE avait prévu 3,70m de plancher à plancher ; le ministre de l'instruction publique exigeait 4 mètres. "S'il y a nécessité de porter la hauteur de la salle de 3,70m à 4m, le conseil y consent, mais le grand air située à quelques mètres de la salle lui ferait penser que cette hauteur inutile". Qui n' en conviendrait ? Mais règlement, règlement.

Après la guerre de 1940 on a adopté d'autres gabarits : les locaux scolaires, si j'ai bonne mémoire ont été bâtis sur le module de 1,75 mètre. La hauteur des classes est donc ramenée à $1,75 \times 2 = 3,50\text{m}$.

Le Ministre a touché au vif la susceptibilité roscovite lorsqu'il reproche au conseil de faire le chantage à la misère. On lui rétorque donc que l'instruction primaire absorbe toutes les ressources de la commune et au-delà. D'autre part Roscoff, certes, fait du commerce, mais la commune, n'en retire aucun profit. D'ailleurs depuis la guerre (1870), les marchands roscovites et les cultivateurs ont perdu des sommes énormes et plusieurs sont ruinés.

La décision urge si l'on ne veut pas voir cet hiver, 300 enfants pauvres sans local pour les recevoir. Le donateur croyant à la construction prochaine de l'ASILE n'a pas voulu réparer ses bâtiments, qui se dégradent de jour en jour.

n° 229 – Janvier 1969

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

LA SALLE D'ASILE

Dans les numéros précédents nous avons commencé d'étudier les origines de l'ECOLE MATERNELLE de Roscoff. Le projet (1873) était dû à l'initiative du CONSEIL DE FABRIQUE. Il s'agissait de construire une grande salle, dite SALLE D'ASILE, qui permit de regrouper les enfants de 2 à 7 ans, que les parents, pris par leurs travaux, étaient contraints de laisser "à la rue".

Le Père Grenier, de Québec – Canada (1) proposait de donner un petit terrain avec une construction légère tout contre la chapelle Saint Ninien, La municipalité, qui avait pris l'affaire en charge (18 Avril 1875) se crut autorisée à envisager la destruction de la chapelle pour étendre la superficie de l'établissement projeté. Un plan fut réalisé par monsieur Puyo, de Morlaix.

La maison avait un étage s elle portait en façade un fronton surmonté d'une croix sur le fronton on avait prévu un blason de Roscoff et l' inscription : ICI EST DEBARQUEE MARIE STUART.

La Paroisse; nous l'avons dit, proposait de contribuer à la construction de l'ASILE par un don de 6.000 fr. Monsieur Deschamps juge de paix faisait don de 1.000 fr pour le même objet.

Mais, selon le Ministre des Cultes, la fabrique n'avait pas le droit de disposer gratuitement des 6.000 fr pour les donner à la commune ni des 300 fr annuels qu'elle s'engageait à verser pour le fonctionnement de l'établissement.

Pour faire face à ce contretemps très fâcheux, le conseil municipal (24 juin 1876) sollicite l'autorisation d'emprunter les 6.000 frs offerts par fabrique sur la base de 3% d'intérêts ; la somme serait remboursable en 36 ans. On croyait, à l'époque, à la stabilité infinie de la monnaie. Il est de fait que la stabilité se maintiendra jusqu'à la guerre de 1914.

Le 16 Juillet 1876 on relève 444 élèves dans les écoles :

- 1 de filles à Roscoff,
- 2 de garçons (Roscoff et Santec).

Le 8 septembre 1876 il est question d'établir une école de filles à Santec.

Au cours de cette même séance vinrent se joindre aux 15 conseillers municipaux les 14 personnes les plus imposées de la commune : Laurent, Guivarch Jean, Floch Olivier Chevalier, Jezéquel Hyacinthe, Cabioch Vincent, Salaün Jérôme, Le Gad Henri (en ville), Quément, Cabioch Jacques, Mironnet Henry, de Floyd, Daridon Jean Marie, Rolland Jean.

Ils se mirent d'accord pour voter l'emprunt des 6.000 fr de la fabrique aux conditions énoncées plus haut, les annuités devant être versées les 1er novembre de 1877 à 1912.

Tout semblait donc prêt. Le projet d'une salle à la Sainte Union n'allait pourtant pas voir le jour. Des personnes cultivées habitant Roscoff ou y séjournant seulement, s'émurent à la nouvelle que l'on allait détruire la chapelle dite de Marie Stuart, Peut-être pensaient-elles que cette chapelle était due à une libéralité de la petite Stuart. Elle était nettement antérieure (15ème siècle) au passage dans notre port de l'illustre fillette (1548). Aussi bien pourquoi faudrait-il qu'il poussât une chapelle en tout lieu où les grands personnages mettent le pied ?

Les amis du VIEUX ROSCOFF ne se contentèrent pas de s'instituer en défenseurs d'un passé et d'un patrimoine artistique qui leur étaient chers ; ils eurent aussi à cœur, par le geste qui sauvait la chapelle, de contribuer efficacement à l'édification sur un autre emplacement de cet asile pour la sauvegarde de l'enfance roscovite. C'est ce qu'il nous reste à conter, mais non point avant d'avoir fustigé la génération de 1930 dont l'inconscience a permis la destruction de la chapelle. Ce plus vieux monument de Roscoff eût mérité son transfert quelques pas plus loin. Il aurait ennobli le quai et, peut-être aurait-il, par sa simple présence, exorcisé les démons qui suggérèrent plus tard à l'administration portuaire le projet artistiquement insensé, de ce hangar immense, morne, hideux.

PAOTRED ROSKO, dormiez-vous ?

A ce point de notre récit nous n'avons rien de mieux faire qu'à transcrire les documents de la Mairie, notre seule source d'information désormais.

Séance du. 21 Mai 1877

SALLE D'ASILE - ACQUISITION D'UN TERRAIN POUR REMPLACER CELUI DE LA CHAPELLE MARIE-STUART,

Le maire appelle toute l'attention du conseil sur l'exposé ci-après de faits récents et qui, intéressant l'histoire de France, l'Angleterre et Roscoff, rendent aujourd'hui la Construction de la salle d'asile, impossible sur le fonds de la Chapelle commémorative du Débarquement de la Reine Marie Stuart.

Exposé :

Il est inutile de rappeler ici, les raisons urgentes et toutes d'humanité qui décidèrent le conseil municipal à voter dans sa séance du 18 Avril 1875, et sur les instances pressantes de l'administration départementale la Création d'un asile à Roscoff.

Ces motifs furent hautement appréciés par le Conseil municipal, l'administration départementale, et MM les Ministres de l'intérieur, de l'instruction publique et des cultes, qui vinrent appuyer de leur haute influence les courageux efforts de la population Roscovite.

Après de nombreuses formalités tendant au même but, un décret de **M. le Maréchal président de la République (Mac Mahon)** , est venu les sanctionner à la date du trente un Mars dernier, et aujourd'hui la Commune de Roscoff est appelée à adjudger les travaux.

C'est ici le moment de rappeler sur quels fonds devait être édifié l'asile.

La commune de Roscoff imposée en majeure partie pour construction de maisons d'école, au maximum de ses Centimes sans ressources, ne disposait d'autre emplacement que celui trop exigü que lui offrait la générosité d'un de ses enfants, le révérend père Grenier, supérieur des oblats, missionnaire au Canada (Québec). Le département vint alors en aide à la commune en détresse, en lui abandonnant les fonds et ruines de la Chapelle commémorative du Débarquement de MARIE STUART, mais à Charge de rappeler ce souvenir historique par une inscription au fronton du nouvel Édifice.

Ce furent de pénibles moments pour l'administration municipale. Deux graves questions se posaient devant elle et demandaient une solution urgente.

Consommerait-elle un acte qui faisait disparaître de son sol un souvenir qui lui était cher et dont elle avait le Dépôt et la responsabilité ?

Ou des devoirs les plus impérieux d'humanité devaient-ils prévaloir ?

La misère était grande ! Le dernier avis prévalût, et les nombreux visiteurs durent croire

comme les habitants de Roscoff, que les derniers vestiges de la Chapelle étaient condamnés.

L'opinion s'en émût, les Anglais de Distinction et autres qui visitent journellement la Chapelle, firent entendre des plaintes très vives, et l'initiative privée certaine du concours de Roscoff, pris des mesures efficaces ; il était dit que l'oratoire de Marie-Stuart, ou la Chapelle St Ninien ne devait pas disparaître, et que la raison de haute Charité destiné à le perdre devait le sauver.

Des correspondances actives furent échangées et un acte de générosité dont Roscoff conservera à jamais le souvenir vint juste à temps arrêter des faits que l'opinion a sévèrement appréciés. M. le marquis de Bute, descendant des Stuart fit parvenir à M. le maire de Roscoff un engagement de quatre mille francs, formant la tête d'une liste de souscription destinée à mettre la Chapelle fonds et droits, hors de doute.

L'administration en fut prévenue. M. le Préfet et M. le Préfet du Département ont bien voulu venir visiter les lieux et ont promis leur plus actif concours. Une lettre officielle de M. le Préfet en date du 18 courant, invite le maire à l'achat d'un autre terrain, et à l'envoi d'un dossier destiné à rendre la Chapelle inaliénable, et autoriser la Commune à édifier l'asile sur un autre fonds.

Le maire croit devoir informer le Conseil, qu'il a refusé et refusera toujours de signer aucune pièce, tendant à la Disparition du monument. En cela il ne doute pas de l'adhésion du conseil municipal à sa conduite.

Un seul terrain propre à la construction de l'asile est en ce moment disponible, il porte le n ° 878 Son A du Cadastre et contient onze ares quarante centiares. Sa position est exceptionnelle comme Centrale et à l'abri des charrettes qui du mois de Juillet à fin de Mars (9 mois) envoient au port de Roscoff des marchandises (il passe 2.500 colliers par 24 heures)

Le Maire est entré en pourparlers avec Mme Vve Lahalle propriétaire de ce terrain, dont le prix serait fixé à :

- Six mille francs (6.000 fr)
- Les frais peuvent être évalués à 720 fr
- Total Six mille sept cent vingt francs. (6.720 fr)

Pour y faire face, la municipalité dispose :

- Des quatre mille francs du Marquis de Bute.-.4.000 fr
- De trois cents francs de souscriptions particulières assurées - 300 fr
- De cent francs votés dans le même but aujourd'hui au budget par la Commune - 100 fr
 - Total quatre mille quatre cents francs 4.400 fr
 - **Différence à combler : deux mille trois cent-vingt francs (2.320 fr)**

Le maire résume l'exposé de la situation en ces termes

La commune a été mise en demeure de fournir elle-même le complément de la somme portée au Devis de la Construction de l'asile ; dans ce but elle a voté aujourd'hui même ses dernières ressources quinze cents francs. L'urgence de la construction l'a déterminée à ce dernier sacrifice. Et il conclut à demander aux monuments historiques de contribuer au rachat de la Chapelle par une subvention de (2.320 francs) deux mille trois cent vingt francs.

Le Conseil :

Vu l'exposé ci-dessus

- approuve à l'unanimité la conduite du maire,
- vote la somme de quinze cents francs pour parfaire le prix de la construction de l'asile.
- Cent francs pour mettre la Chapelle hors de Doute.
- Décide à l'unanimité que la présente délibération sera adressée promptement à M, le Préfet, en réponse à sa lettre du 18 mai courant.
- Autorise le maire à traiter pour l'acquisition du terrain au prix de six mille francs, à signer dès maintenant la promesse de vente, mais qui ne devra avoir force que lors des garanties du complément du prix soit par l'État soit par autres moyens.
- Vote enfin des remerciements à Monsieur le **Marquis de Bute** et autres souscripteurs auxquels M. le Maire est prié de les adresser en portant à leur connaissance le vote du conseil municipal.
- En terminant le Conseil exprime l'entière confiance qu'elle a dans l'administration, qu'elle prie de prendre en considération les circonstances imprévues, intéressantes, et impérieuses, où se trouve la Commune de Roscoff qui demande qu'elle lui vienne en aide.

Délibéré à Roscoff les jour, mois et an que devant.

Dès l'instant où la sauvegarde des ruines de la chapelle est assurée la donation du terrain Grenier qui avait été autorisée par le gouvernement, perdait tout intérêt pour la construction de la salle d'asile. Ainsi s'exprime le conseil dans la séance du 25 Novembre 1877.

Considérant

Que la donation faite par Grenier à la Commune se trouve sans but désormais, puisque ce fonds et celui des ruines de la Chapelle de Marie Stuart devaient servir ensemble à recevoir l'asile,

Que la commune, par des raisons qui intéressent en même temps, le Gouvernement Français, l'Angleterre, n'a qu'un désir elle aussi c'est de conserver les Ruines.

Émet le voeu à l'unanimité, et supplie Monsieur le maréchal Président de la République, de vouloir bien en présence de circonstances aussi intéressantes, rapporter le décret du 31 Mars dernier, et autoriser la commune de Roscoff à renoncer à la Donation précitée.

Délibéré à Roscoff en mairie les jour, mois et an que devant.

Dans la même séance le maire déclare avoir obtenu une promesse de vente du nouveau terrain pour le prix de 6.000 francs et avoir fait dresser des plans et un nouveau devis pour l'édification de la nouvelle salle d'asile.

Le maire expose que par suite des termes de la délibération du 21 Mai 1877, il a passé à la date du 5 9bre (septembre) 1877 un acte portant promesse de vente du nouveau terrain destiné à recevoir les bâtiments de la salle d'asile (Prix Fr 6.000).

A ce nouveau terrain ne pouvait naturellement s'approprier les plans pris pour l'ancien. Aussi s'est-il adressé à M. l'architecte d'arrondissement pour dresser de nouveaux plan et devis de la salle d'asile à édifier sur le nouveau terrain.

Ces plans et devis sont à l'instant soumis et communiqués au Conseil municipal, qui, à

l'unanimité les approuve, ainsi que le prix des devis qui monte à la somme de douze mille cinq cent dix francs, 18 centimes, soit ci 12.510 fr 18 c

et qui établit ainsi qu'il suit son compte de Dépenses et de ressources

Art. 1er

- Achat de terrain - 6.000 fr
- Frais de contrat - 720 fr
- Total ci - 6.720 fr

Cette somme sera payée par les :

- 1°- 4.000 f - souscrits par le **Marquis de Bute**, descendant des Stuart, (voir Don du 21.5.1877).- 4.000 fr
- 2°- 300 fr - souscriptions particulières assurées.- 300 fr
- 3°- 100 fr - votés par le Conseil municipal dans sa séance du 21 mai dernier - 100 fr
- 4°- Le complément, est demandé par la Commune à l'État, aux monuments historiques ou au Département. - 2.320 fr
- Total = 6.720 fr

Article de construction

Construction de l'asile (non comprises les clôtures qui peuvent être retardées, les murs existants ayant en moyenne 1 m 80 cm,de hauteur et pouvant aller plusieurs années - 12.510,18 fr

Pour faire face à cette dépense, la Commune dispose de :

- 1°- 6.000 fr - emprunt autorisé au profit de la Fabrique
- 2°- 1.000 fr - souscription de Mr. Deschamps père ;
- 3°- 3.000 fr - subvention accordée par l'état
- 4°- 1.000 fr - minimum promis par le Département
- 5°- 1.500 fr - votés au budget additionnel de 1877 par le C.M.
- **12.500 fr au total.**

Le conseil municipal prie l'administration de lui venir promptement en aide. La population de Roscoff, les enfants surtout ont eu à souffrir pendant l'hiver 77-78 d'une terrible épidémie, peut-être l'abri et les soins qu'auraient fournis l'asile auraient atténué la misère.

On n'en parlera plus au conseil avant le 1er septembre 1878.

(1) - Né à Roscoff, le 2 janvier 1827, en France, le père Ferdinand Grenier (1827-1903) est un oblat de Marie-Immaculée (depuis le 10 mars 1848) arrivé au Québec en 1850. Il œuvre au Saguenay et à Montréal avant d'être appelé à Québec pour desservir, avec d'autres oblates, la nouvelle église de Saint-Sauveur. Il y reste dix ans (1853-1863), assistant le père Flavien Du rocher dans sa charge. Par la suite, il est envoyé à Plattsburgh (New York), Ottawa et Lachine. Il revient définitivement à Québec où il succède au père Durocher comme curé de la paroisse de Saint-Sauveur (1876-1879 et 1885-1891). Il sera aussi supérieur de sa communauté (1874-1879 et 1885-1894). C'est le père Grenier qui fixera la programmation iconographique et l'emplacement des œuvres de Charles Huot dans l'église de Saint-Sauveur.

n° 230 – Février 1969

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

LA SALLE D'ASILE

Chacun de nous a fait l'expérience irritante des lenteurs de toute administration. La construction de la Salle d'Asile (plus tard appelée ECOLE MATERNELLE) resta en projet cinq ans. Ces longs délais eurent du moins l'avantage de laisser aux esprits le temps de la réflexion et de provoquer la coalition des amis du vieux Roscoff.

Une séance extraordinaire du conseil municipal fut convoquée le 1er septembre 1878 en suite d'une lettre du Sous-Préfet de Morlaix à la date du 14 Août.

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 1er SEPTEMBRE 1878

par suite de la lettre de M. le S.Préfet du 14 Août 1878

Présents MM. -

- Deschamps
- Craignou.
- Cabioch
- Jacq
- Jacob
- Séité Olivier
- Guivarch François
- Bagot
- Guivarch Pierre
- Daridon
- Corre
- Guivarch Allain
- Grall - adjoint
- Fallagru- adjoint
- Marcell
- Le Dault, maire

Le maire communique au conseil une lettre de M. le S.Préfet de Morlaix, en date du 14 août dernier, relative au renouvellement d'une demande de secours à faire au Département pour la construction de l'asile et fait comme suit l'exposé des dépenses à effectuer et des ressources dont dispose la commune pour tous frais d'établissements.

DEPENSES

- Achat de terrain - 6.000 fr

- Frais de contrat - 720 fr
- Frais antérieurs notariés pour l'ancien terrain qui devait servir avec l'emplacement de la Chapelle de Marie Stuart à bâtir la salle d'asile - 130 fr
- Frais dus à l'architecte pour les anciens plans et devis - 90 fr
- Devis de la salle d'asile honoraires de l'architecte compris (devis approuvé) - 15.960 fr
- **Total des dépenses 22.900 fr, ci .,. - 22.900 fr**

RESSOURCES

Emprunt à la Fabrique - 6.000 fr

Souscription Deschamps père pour construction - 1.000 fr

SOUSCRIPTIONS payées et destinées à conserver les ruines de la Chapelle de Marie-Stuart par l'acquisition d'un nouveau terrain destiné à recevoir l'asile :

M.M. :

- Marquis de Bute quatre mille francs - 4.000
- Le Dault Ludovic, maire - 50
- Fallague Victor, 1er adjoint - 50
- Deschamps père - 100
- Bagot, ancien maire de Roscoff - 50
- Le Dault Vve, née Deschamps - 50
- Salaün, notaire - 50
- Mme Lahalle, mère - 50
- Mme Raymond Rivière - 20
- Melle Alice Rivière - 10
- Lahalle Ferdinand - 50
- Deschamps Léopold - 20
- d'Herbais, Vve Eugène - 100
- **Jaroslav_Cermak** (voir aussi) - 50
- Ernest CERMAK - 20
- Lucien Joliet, préparateur au laboratoire de zoologie, Roscoff - 20
- Edmond Perrier, Professeur au jardin botanique, Paris - 20
- Gaston Vasseur - 20
- A.Roux - 20
- A.Julien, professeur à la faculté de Clermont-Ferrand - 20
- Mme Vickers - 30
- M. Mallet - 30

- de Pomblain - 50
- l'abbé Vasilier - 10
- Colonel Combes - 20
- M. Thédenat -10
- Gustave d'Herbais - 50.fr
- M. de Cotignon - 50
- de Champeaux - 50
- Dymas de Floyd - 50
- Melle Vauthier - 20
- Fallague Henry - 10
- Fallague Armand - 10
- Fallague Emilie - 5
- Fallague Yvonne - 5
- Picard percepteur - 20
- Hospice de Roscoff - 1.000
 - **Sous-total - 13.190 fr**
- Subvention de l'État pour construction - 3.000 fr
- Prélèvement sur les ressources ordinaires de la Commune (voir budget) - 4.430 fr
 - **TOTAL des Ressources - 20.620 fr**

BALANCE

- Dépenses - 22.900 fr 00
- Ressources - 20.620 fr 00

Déficit - 2.280 fr 00

Le Conseil,

Vu

1° La lettre de M. le Sous-Préfet précitée

2° la situation qui précède.

Demande au département à combler le déficit, et a toute confiance que sa demande sera écoutée. L'exposé ci-dessus est la preuve la plus éloquente des efforts faits par la commune de Roscoff pour élever un asile communal, devenu urgent et pour conserver un monument historique. Les souscriptions recueillies à l'étranger et en France sont venues lui donner un énergique appui.

Délibéré à Roscoff, les dits jour, mois et an que devant.

La liste des souscripteurs laisse apparaître le manque d'intérêt des Roscovites autochtones pour leur patrimoine d'histoire et d'art. On y chercherait en vain des noms aux rudes sonorités bretonnes. Les deux seuls qui y feraient penser, **Cermak** (voir aussi),

sont tchèques comme le suggèrent les prénoms.

Depuis ce temps des destructions désastreuses et des constructions d'un goût médiocre ont dénaturé et continuent de défigurer ce petit pays. Faudra-t-il toujours qu'il n'y ait que des étrangers, des Cornouaillais même, à prendre sa défense ?

En 1889 on le voit, la station biologique de Roscoff était en service. Elle fut ouverte en effet, dès 1871 par **Henri de Lacaze-Duthiers** et officiellement fondée en 1872.

Jaroslav Cermak était un peintre tchèque. Il jouit encore aujourd'hui en Tchécoslovaquie d'une certaine célébrité. Un fervent de cet artiste, le Professeur **Frantisek Kozik**, vient chaque année à Roscoff se replonger quelques heures dans notre petit univers roscovite pour y retrouver l'inspiration du peintre et découvrir des œuvres inconnues. Il ne serait pas surprenant que des familles possèdent encore des portraits exécutés par Cermak. Nous en avons vu un tout récemment, d'une réelle qualité au prochain passage du Professeur Kozik on le soumettra à son expertise.

A cette époque notre peintre s'était rendu propriétaire d'une parcelle de terre entre la rue du Cap (rue Edouard Corbière) et la venelle d'accès au Vil, la partie actuellement bâtie de la propriété KRIST-ROUE (Le Christ-roi). Il avait sollicité un arrangement de clôture avec la commune. Dans sa séance du 21 mai 1877, le conseil municipal avait donné son accord. A en croire les termes de la délibération ce serait monsieur Cermak lui-même qui aurait fait bâtir la maison.

" Le Maire soumet au Conseil une demande qui lui est adressée par M. Jaroslav Cermak, chevalier de la légion d'honneur, peintre distingué demeurant à Paris, avenue Wagram, 128, à l'effet de rectifier la ligne courbe que forme le mur nord de sa propriété portant le n° 125 section A du cadastre. Cette offre ne peut qu'être avantageuse à la commune, outre l'avantage de la ligne droite que prendra le mur neuf qu'il se propose de bâtir, la compensation de terrain qui résultera de cette rectification restera même au bénéfice de la commune. Le terrain pris et rendu par cette ligne droite est du reste bien insignifiant. Elle n'atteint pas 2 mètres carrés.

" Le conseil vu la demande du Mr Cermak considérant qu'elle ne peut qu'avantager la commune, accorde à l'unanimité la rectification demandée, y adhérant entièrement et sans réserve ; l'entrée de la promenade du VIL ne pouvant qu'y gagner, les nouvelles constructions devant en améliorer et embellir les abords. "

Mais revenons à notre Salle d'Asile.

Le Préfet avait autorisé l'achat du terrain par un arrêté du 9 août 1878.

L'adjudication des travaux, autorisée par le préfet en date du 12 septembre 1878, comportait dans le cahier classique des charges un article manuscrit, le 24ème, rédigé comme suit.

ART. 24 - Les pierres de moellons proviendront de carrières dans les terres et l'emploi du sable de mer pour fabriquer les mortiers est formellement proscrit. Il en sera de même des pierres de taille qui seront prises en Cléder dans l'intérieur des terres. Toutes les eaux employées à la fabrication de la chaux, plâtres etc.. enfin pour quelques travaux que ce soit seront eaux douces, l'emploi des eaux de mer étant formellement interdit. "

Un délai de cinq mois était prévu pour l'exécution du marché.

Le devis estimatif, très détaillé, s'élevait à la somme de 15.960 francs. Trois entrepreneurs soumissionnèrent sur papier timbré à 50 centimes, cacheté selon la règle.

C'étaient :

- Monsieur Henry Tréal entrepreneur à Morlaix,
- Monsieur Jean-Marie Morgant, entrepreneur à St Pol,
- Monsieur François Pétel, entrepreneur à Roscoff.

L'insistance que met la commission, avant l'ouverture des plis le 24 Octobre 1878, à souligner l'extrême importance, à ses yeux, de l'article 24 nous incite à reproduire le procès-verbal. Il y a là matière à étonnement pour les bâtisseurs modernes, qui font une énorme consommation de sable drague ; peut-être même y a-t-il matière à réflexion.

" Ce jour, vingt quatre octobre mil huit cent soixante dix huit à midi, nous Le Dault maire de Roscoff, après avoir réuni la commission nommée pour suivre l'adjudication de la salle d'asile de Roscoff et composée de :

- M.M. Fallague adjoint,
- Marcel conseiller municipal,
- Picart receveur municipal
- et Puyo architecte de l'arrondissement,

nous nous sommes rendus à la salle de délibération de la Mairie pour recevoir les soumissions concernant l'adjudication de la dite salle d'asile. Après avoir déclaré la séance ouverte et avoir donné lecture du cahier des charges, nous Maire de Roscoff, avons déclaré au nom de la commission, qu'il serait tenu rigoureusement la main à ce que le sable de mer soit complètement proscrit des maçonneries, même de celles en fondations et avons rappelé qu'aucun matériau baigné par la mer ne serait employé. Au nom de la commission nous avons de plus annoncé que vu la saison avancée le délai de cinq mois accordé pour la construction serait prorogé jusqu'au 30 Juin 1879. Enfin nous avons invité les entrepreneurs à déposer leurs soumissions Elles se sont trouvées au nombre de trois, que nous avons numérotées suivant l'ordre de leur présentation et après avoir reconnu que les cautionnements étaient faits et que les entrepreneurs étaient munis chacun du certificat, certifiant de leur capacité ; nous avons procédé à l'ouverture des soumissions et en avons déduit le tableau suivant :

Noms	taux rabais	devis	rabais	Soumissions
Tréal Henri	3.	15.200.	456.	14.744.00
Morgant	5.	15;200	760;	14.440.00
Pétel Fois	10,50;	15;200	1.596.	13.604;00

La, soumission de Mr François Pétel entrepreneur à Roscoff étant la plus avantageuse et reconnaissant que le dit avait toutes les qualités requises pour répondre du soin de l'entreprise : nous Maire de Roscoff de l'avis unanime de la commission avons déclaré le Mr Pétel adjudicataire et aussitôt le dit entrepreneur ayant annoncé qu'il maintenait son office, l'adjudication a été maintenue en sa faveur moyennant le rabais de dix francs cinquante centimes pour cent francs soit pour le prix de 13.604 fr. Mr Pétel a de plus payé les frais de la présente adjudication soit 32 fr 35 à la charge de payer les frais d'enregistrement.

L'adjudication des travaux à monsieur Pétel fut approuvée par le Préfet le 30 Octobre 1878. Le chantier dut s'ouvrir le 1er février 1878. Les intempéries, en effet, contraignirent l'entrepreneur à solliciter une prorogation du délai (5 mois) d'un mois.

Le conseil ne pouvait qu'accéder à sa demande lors de sa séance du 16 février 1879

" Le Maire expose que le sieur Pétel entrepreneur des travaux de la salle d'Asile, s'est

trouvé par suite de la température exceptionnelle et des eaux gagnant les fondations, très gêné et retardé jusqu'aujourd'hui dans l'exécution courante de sa maçonnerie.

Il demanderait au conseil à proroger d'un mois le terme fixé au cahier des charges pour la livraison. Le conseil vu la demande du sieur Pétel, considérant qu'effectivement la température et la pluie ont retardé son travail sans qu'il y eu rien de sa faute, est d'avis à l'unanimité de lui accorder le délai d'un mois. Ce qui remettra la fin des travaux le 30 juillet prochain.

Délibéré à Roscoff les dits jour mois et an que devant.

Rien d'étonnant à ce que des pluies abondantes aient provoqué l'inondation de ce terrain. Le quartier de la rue Brizeux, appelé autrefois Goas Prat (le ruisseau de la PRAIRIE), est édifié sur ces prairies qu'irriguait le ruisseau du LEN-VRAS. Ces eaux sont désormais contenues par des conduites qui la déversent auprès du phare.

Au cours de la même séance le 16 Février 1878; Monsieur Le Dault, maire, fut d'entreprendre les démarches pour le classement de la chapelle Marie-Stuart comme monument historique. C'était de la décence la plus élémentaire.

" Le Maire rappelle au Conseil les diverses phases qui ont ces dernières années donné lieu aux Décrets Présidentiels et aux arrêtés Préfectoraux desquels il résulte que sur le versement de la somme de 6.100 fr faite par M. le Marquis de Bute et autres souscripteurs, les ruines de la chapelle de la Reine Marie Stuart, sises en Roscoff et le terrain sur lequel sont; ces ruines, sont mises hors doute et doivent être conservés à perpétuité

Il rappelle entre autres les délibérations des 21 mai 1877 et 25 septembre 1877 et demande au Conseil s'il n'y aurait pas urgence à demander en ce moment où l'État s'occupe de la question du classement des monuments historiques à faire comprendre ces ruines dans le classement.

Le Conseil :

Ne peut que donner son plein et entier assentiment à cette demande et insiste même pour que M. le Maire qui est plus que personne au courant de cette affaire fasse au plus tôt les formalités nécessaires au classement de la chapelle, comme monument historique.

n° 231 – Mars 1969

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

LA SALLE D'ASILE (suite et fin) et début d'un Essai sur les JOHNNIES DE ROSCOFF

Au cours de la Séance du 16 Février 1879, le Conseil municipal se débat avec des promesses de subventions qui lui furent faites pour la construction de la salle d'Asile, mais que les autorités tardent par trop à honorer.

“ Le Maire rappelle au Conseil, que par lettre officielle du 12 Avril 1875 de M. le S.Préfet de Morlaix, Mr le Préfet du Finistère en vue de l'Etablissement de l'Asile communal actuellement en cours d'exécution, promet à la commune, outre une subvention de l'État de trois mille francs (qui depuis a été votée) une somme de MILLE francs comme subvention départementale. Cette même lettre ajoutait ces mots significatifs soulignés, Mr le Préfet me fait savoir que le concours de l'Etat et du département ne fera pas défaut.

Depuis cette époque, et chaque année la commune de Roscoff fit figurer à ses budgets comme acquises la somme de 3.000 fr que l'État vota dès que le dossier lui fut soumis, et aussi la somme de 1.000 fr promise par Mr le Préfet.

“ Des circonstances diverses et imprévues vinrent depuis 1875 entraver le règlement de cette affaire, entre autres des protestations s'élevèrent en France et en Angleterre pour empêcher la démolition et l'aliénation du terrain où se trouvent les ruines de la chapelle de la Reine Marie-Stuart, sur lequel devait s'élever l'Asile. Un décret de Loi de Mr. le Président de la République intervint pour les sauvegarder ainsi qu'un arrêté de Mr le Préfet du Finistère, ce dernier du 9 Mai 1878.

“ L'adjudication fut autorisée sur un autre terrain à la date du 9 Août, 12 septembre et 30 octobre 1878 par Mr le Préfet du Finistère, qui ne mit pas plus en doute que ses prédécesseurs l'allocation de 1.000 fr promise à la commune. Il demanda même en octobre 1878 une subvention de 2.000 fr au lieu de 1.000 fr, reconnaissant lui-même l'urgence et se basant sur les besoins et efforts de la population Roscovite.

Le 9 Octobre 1878 une lettre de Mr le Préfet de Morlaix faisait connaître au Maire de Roscoff que la commission Départementale n'avait pas accueilli la demande de Mr le Préfet, la somme entière était refusée !

“ Le Conseil vu l'exposé qui précède,

Considérant en présence des promesses écrites, que la commune a sur l'avis de Mr le Préfet même, poursuivi l'adjudication de l'Asile comptant comme Mr le Préfet sur la subvention de 1.000 fr promise.

“ Qu'il ne peut être admis que des écrits puissent être considérés comme n'ayant aucune valeur, que le résultat serait d'anéantir la confiance nécessaire aux transactions

“ Considérant qu'en l'État, la commune déjà obérée va se trouver au dessous de ses affaires et que l'administration municipale devient impossible dans de pareilles conditions,

“ Est d'avis à l'unanimité, de remercier Mr le Préfet des bons soins qu'il a apportés à cette affaire, de soumettre la présente délibération à Monsieur le Ministre de l'Intérieur.

“ Le Conseil demande en outre à Mr le Ministre, cette subvention de 1.000 fr si le Département s'obstinait à ne pas faire honneur aux engagements écrits de Mr le Préfet du Finistère.

Délibéré à Roscoff les jour , mois et an que devant."

Cela sent le chantage, assez puéril même. Nos édiles auraient-ils oublié qu'un "TIENS" vaut mieux que deux "TU L'AURAS" ?

Les travaux allaient bon train au GOAS-PRAT. En Mai, le conseil se préoccupe de l'ouverture de l'établissement pour la fin de l'été. Il faut aussi songer au fonctionnement de la maison. Ce sera l'un des objets de la séance du 25 mai 1879.

" Le Maire rappelle au Conseil que les constructions de l'Asile communal vont être terminées dans un mois environ, Il serait utile toutefois de laisser un délai pour que les murs aient le temps de bien sécher, et puis diverses appropriations extérieures dans la cour et le jardin entraîneront à ouvrir l'Etablissement vers le 1er septembre à l'époque de la rentrée des autres écoles,

" Quel taux le conseil compte-t-il fixer à la rétribution ?

" Le Conseil,

Vu l'exposé qui précède : à l'unanimité,

- 1° - décide que l'Etablissement sera ouvert le 1er Septembre prochain.
- 2° - considérant les lourdes charges prises par la commune

pour fonder l'asile communal et les dépenses d'entretien et du personnel appelé à diriger l'établissement, dépenses que le budget communal serait impuissant à couvrir sans rétributions;

Confiant dans les efforts et le courage de toutes les classes de la population Roscovite dont l'énergie n'a jamais fait défaut;

Vote à l'unanimité et décide :

" Que deux listes seront dressées à chaque session ordinaire du conseil :

Pour l'une concernant les pauvres le taux est fixé par enfant à vingt cinq centimes par mois;

Pour l'autre liste le taux est fixé à cinquante centimes par enfant et par mois

" Le Conseil votera et appréciera sur la position des parents lors de la formation des Listes.

Il attendra que la marche de l'Etablissement soit complètement réglée et qu'un nombre suffisant de demandes soit portées pour établir le taux à payer et si comme il en a tous l'espoir, du bouillon ou de la soupe pourrait être distribué aux enfants à leur repas de midi.

" Voeu :

En terminant le conseil émet le voeu que la direction de l'asile soit confiée à la congrégation des Filles du St Esprit à St Brieuc qui dirigent déjà l'hospice communal de Roscoff et dont la municipalité apprécie hautement les services.

“ Délibéré à Roscoff, les jour, mois et an que devant.

Les démarches vont être entreprises auprès de la Congrégation du Saint-Esprit :

"Délibération du 15 Août 1879 :

“ Le Maire informe le conseil que la délibération prise le 25 mai dernier et qui émettait le voeu que la direction de l'asile communal fut confié à la congrégation des filles du St Esprit, a été approuvée par Mr le Préfet qui a autorisé cette congrégation à prendre la

direction et le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à ce sujet.

" Ces démarches ont été poursuivies aussitôt et il en résulte que les conditions offertes par cette congrégation sont les suivantes :

- 1° - Traitement annuel de deux sœurs à 600 fr, l'une : douze cents francs
- 2° - Une bonne deux cents francs
- 3° - Mobilier 1.700 fr - dix sept cent francs.
- 4° - Linge personnel des sœurs 300fr - trois cent francs qui pourra être fourni par la Communauté de même que le mobilier.

" Le Conseil ne peut qu'engager le Maire à traiter à ces conditions qui lui paraissent des plus raisonnables.

“ Il attendra pour payer le mobilier et le linge personnel des soeurs le retour du budget additionnel de 1879 et si les sommes prévues aux budgets pour cet objet étaient insuffisants il se propose d'en régler la différence sur les premiers excédants de recettes disponibles en demandant crédit à la congrégation ou à ses fournisseurs. ”

Le 26 Octobre 1879 le Maire soumit à son conseil l'approbation du procès-verbal de réception des travaux

“ Le Maire soumet à l'approbation du conseil le procès-verbal de réception des travaux de la salle d'Asile qui monte par suite des travaux supplémentaires à la somme de quinze mille sept cent cinq francs cinq centimes.

" Or le devis primitif n'étant que de quatorze mille trois cents deux francs quatre vingt dix sept centimes. Il en résulte sur le chiffre du devis primitif un excédant de quatorze cents deux francs, huit centimes.

“ Le Conseil : Vu le procès-verbal sus-énoncé Considérant que les travaux supplémentaires étaient de la plus grande urgence,

Approuve à l'unanimité ces travaux et vote les dépenses supplémentaires auxquelles ils ont entraîné qui portent à quatorze cents deux francs huit centimes.

" Cette somme de 1.402 fr 08 centimes sera prélevée sur les 2.180 fr alloués au budget additionnel de 1879 sous la rubrique Construction d'une salle d'Asile, mobilier, honoraires de l'architecte.

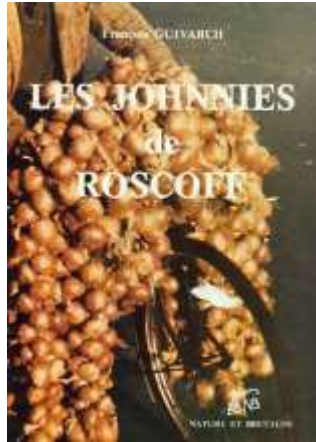
“ Délibéré à Roscoff les dits jour, mois et an que devant. ”

Ici s'achève notre récit sur les origines de l'Ecole Maternelle de Roscoff.

Jean Feutren

Monsieur François GUIVARC'H a eu la délicatesse de préparer une étude sur les Johnnies de Roscoff à l'intention des lecteurs du Bulletin Paroissial.

Nous nous empressons d'assurer la publication de cet "essai" qui se poursuivra dans les prochains numéros et qui suscitera, nous n'en doutons pas, un très vif intérêt



Un livre a été publié en 1979

ESSAI SUR LES "JOHNNIES" DE ROSCOFF par Mr François GUIVARC'H

- Kalz ijin o deuz ive Paotred Rosko,
- Euz BRO-HALL a bez o-deuz great an dro
- Vid gwerza o zrevad dre ar marhajo,...
- Dre Bariz, dre Vro-Zaoz o deuz tremenot,
- Mont a reint heb dale beteg pen ar Bed... [à voir et à écouter](#)

Ils sont aussi ingénieux les gars de Rosko,

De la France entière ils ont fait le tour

Pour vendre sur les marchés leurs produits excellents Dans Paris, à travers le Pays Saxon, ils ont circulé, Ils iront bientôt jusqu'au bout du monde...

Est-il possible de condenser de manière plus saisissante en quelques vers, les traits essentiels du caractère d'une population ? Le barde Eugène d'HERBAIS "Marheg Arvor" connaissait bien ses compatriotes, qui a su faire ressortir dans un simple raccourci . l'esprit d'initiative, le sens commercial, l'opiniâtreté du Roscovite.

D'où leur sont venus ce goût de l'entreprise, ce don du négoce par quoi se distinguent les gens de Roscoff ? Un bref rappel d'histoire locale et un regard sur la situation excentrique de leur pays nous aideront peut-être à expliquer et à comprendre un phénomène qui n'a pas son pareil en France.

Jusqu'en 1790, Roscoff fut une trêve de SAINT-POL de LEON et dépendait de la paroisse de Toussaint de cette ville. C'était à l'origine une simple bourgade bâtie à l'Est de l'anse de l'Aber, au pied du rocher de Roc'h Kroum. Il reste de ce vieux Roscoff le hameau dénommé précisément "Rosko-goz", massé autour de son calvaire du XVe siècle.

Après des alternatives de prospérité, d'insuccès et des luttes continuelles, le vieux Roscoff qui était surtout un port d'escale, fut détruit et brûlé par les Anglais en 1374 et en 1387. Beaucoup de ses habitants furent passés au fil de l'épée.

Les survivants prirent leur revanche quelques années plus tard. C'est en effet de Roscoff

que partirent en Juin 1403, avec 1.200 hommes d'armes sous les ordres de DU PENHOAT, trente vaisseaux qui rallièrent la division commandée par Guillaume DU CHASTEL et, sous la direction de ce dernier, défirent le 12 Juillet, la flotte anglaise au large de la pointe Saint-Mathieu, lui prenant 40 navires. L'année suivante PLYMOUTH était pris et saccagé.

Les Roscovites qui n'avaient pas désespéré se remirent au travail. Se rendant compte que le vieux port n'offrait pas un abri suffisant contre les attaques anglaises et qu'en outre, l'Aber s'ensablait, ils décidèrent d'en construire un nouveau sur l'anse située à l'Est qui était plus abritée des vents d'Ouest et mieux incurvée. Elle possédait enfin dans son milieu, un rocher "Le Kellen" vers lequel on pourrait pousser un môle dont l'Aber avait toujours été dépourvu.

Ils résolurent donc d'y installer leur nouveau port. En même temps, les maisons se bâtissaient autour de l'anse et en direction du Nord, puis plus tard, vers l'Est et Blocon où se trouve aujourd'hui Sainte Barbe.

L'histoire de la construction de la jetée met en relief l'animosité qui divisait Roscoff et Saint Pol dont, nous l'avons dit, la première dépendait:

- Saint Pol refusait ou lésinait les crédits. Saint Pol était rural et Roscoff maritime.
- Saint Pol accusait Roscoff d'être insatiable. Roscoff ripostait que son activité contribuait dans une très large mesure, à l'équilibre du budget de la ville.

La jetée que l'on se proposait de faire de 143 toises soit 278,85 mètres, se construisit donc par étapes. En 1520, quelques dizaines de toises en étaient bâties. En 1550 elle était dotée d'une chaussée. Les travaux ne recommencèrent qu'en 1623, et en 1649 le quai avait une longueur de 90 toises. La tempête en détruisit 7 en 1713.

Leur reconstruction vit renaître les discussions interminables avec Saint Pol qui promettait des crédits et ne les fournissait pas. L'obstination des Roscovites vint cependant à bout de tous les obstacles et le 19 février 1743, les travaux étaient définitivement terminés.

Le quai mesurait 143 toises soit 278,85 mètres de long, 27 pieds de haut soit 8,64m, parapet compris, face à la mer et 17 pieds soit 5,44m face au port. Sa largeur était de 44 pieds soit 14,08m. C'est le vieux quai actuel dont la longueur officielle est cependant de 154 toises ou 300 mètres,

Même opiniâtreté des Roscovites en ce qui concerne l'église qu'ils réclamaient depuis longtemps à Saint Pol et pour la construction de laquelle l'Evêque Comte du Léon, refusait obstinément de donner un terrain. "Qu'à cela ne tienne" dirent les Roscovites, "nous la bâtirons en mer" et ils décidèrent en l'an 1500, d'en élever une à leurs frais. Le gros œuvre de Notre-Dame de Croas-Batz, appuyé sur du rocher, était achevé 45 ans après.

Le creusage du sol au bas du côté Nord du porche et à l'intérieur de l'église (février 1969), actuellement effectué pour l'installation du chauffage dans cette dernière, est venu confirmer, si besoin était, que la vigoureuse affirmation des Roscovites de la fin de XVème siècle n'était pas de la vaine jactance, puisque presque à fleur de sol on est tombé sur du sable et des galets ?

La population de Roscoff était essentiellement maritime mais elle était tournée vers le commerce plutôt que vers l'armement ou vers la pêche.

Il y eut évidemment quelques armateurs, mais la plupart des bateaux qui fréquentaient le port étaient, ou étrangers ou venait d'autres régions côtières de Bretagne ou de France. Quant à la pêche, ce ne fut jamais qu'un élément accessoire dans l'activité roscovite et, chose curieuse, d'une prospérité toujours inverse de celle du négoce.

n° 232 - Avril 1969

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

ESSAI SUR LES JOHNNIES, par Mr François Guivarch



Carte des lieux d'activités
des Johnnies

La population de Roscoff était très hétérogène. Au vieux fonds gaulois et breton, étaient venus se joindre des Basques, des Béarnais les Dubois de Lamarque, les Berthoullous, les Foustoul, puis des Anglais les Barrett, les Diot, les Copinger ; puis ensuite, au XVII^e siècle, des Écossais catholiques chassés d'Écosse et enfin, des pêcheurs normands les Borgne, les Avril et les Huet ; des flamands, etc..

Roscoff, avec ses 459 maisons, est, en 1606, exclusivement maritime et ne peut être que cela, dit Monsieur Herubel, l'historien du port.

" Voici - écrit-il - des hommes d'origines les plus variées, tous, par la force des choses, tournés vers la mer dont ils ont souffert mais qu'ils ont, pour une part, vaincue ; des hommes chez qui l'expérience transmise s'est enrichie de multiples contacts ; en réalité, plus pris des côtes anglaises, normandes et basques que de St Pol de Léon ; en but aux tracasseries des ruraux de cette ville; traités par eux ainsi que des parents pauvres ou des enfants terribles : comment voulez-vous que, dans de pareilles conditions géographiques, historiques et sociales, ils ne soient pas devenus habiles, opiniâtres, audacieux et pour tout dire, "débrouillards".

Et de fait, une ère de prospérité s'était ouverte pour les Roscovites avec la reconstruction de leur cité et de leur port autour et dans l'anse du Kelen.

Pour conserver les morues et les maquereaux que pêchaient les Normands, il fallait du sel. Or, la Bretagne jouissait du privilège de n'être pas soumise à "la gabelle" ou impôt sur se produit. Les Roscovites se firent donc entrepositaires de sel que les pêcheurs picards et normands et les faux-saulniers professionnels venaient leur acheter.

L'industrie textile florissait également en Bretagne, et Roscoff, d'abord auxiliaire de Morlaix pour l'exportation de la toile (dont l'une la "Roscone" tirait son appellation de son nom) que les marchands morlaisiens achetaient aux fabricants, fût ensuite. le seul à en assurer le trafic. Des relations se nouèrent entre Morlaisiens et Roscovites et il y eut entre eux de nombreuses unions de familles. Disons en passant, que les deux ports se liguèrent aussi pour évincer Pempoul, port de Saint-Pol, qui s'ensablait d'ailleurs et cessa toute activité commerciale au cours du 17^eème siècle.

L'industrie textile faisait une grande consommation de lin qui poussait très bien sur le sol

breton. Mais celui-ci n'en produisait pas suffisamment pour cette consommation et force était d'importer des graines. Les Roscovites devinrent donc les importateurs des lins de la Livonie, de l'Estonie, de la Courlande et de la Poméranie, pays producteurs d'une marchandise d'excellente qualité. Mais ils agirent comme concessionnaires des marchands de Libau, Lübeck, Riga et même Dantzig. Une vingtaine de maisons de commission se créèrent à Roscoff et leurs procédés n'étaient pas, il faut le dire, toujours des plus scrupuleux.

Les clients des Roscovites pour les toiles étaient d'abord les Anglais, mais surtout les Basques et les Espagnols avec lesquels ce commerce dura trois siècles. Les toiles n'étaient pas vendues ferme au départ : nos Roscovites allaient les vendre sur place en gros, en demi-gros ou au détail en les colportant. L'habitude, encore en usage en langue bretonne, de compter en "réals" n'aurait-elle pas pris naissance, dans ce trafic ?

Les bateaux qui transportaient la toile revenaient avec du vin et des eaux-de-vie d'Espagne ou de Gascogne et de Bordeaux. En cours de route, l'excédent était parfois vendu au passage en Angleterre où on faisait provision de monnaie britannique qui s'ajoutaient aux espagnoles dont le gousset était déjà bien garni.

Mais, les Anglais ayant établi des droits très élevés sur les vins et alcools français, un autre commerce, celui là interlope, en naquit. Qui dit prohibition, dit fraude on l'a vu, lorsque les États-Unis d'Amérique après la dernière guerre, décidèrent de devenir "secs", et, si le nom est d'aujourd'hui, le "marché noir" est de tous les temps de Dirigisme et de Protectionnisme. Les fraudeurs anglais vinrent donc s'approvisionner en France et les Roscovites se firent également leurs commissionnaires.

Le trafic s'effectuait ainsi :

- Les vins et spiritueux étaient chargés à Roscoff dans des barils, fabriqués avec les merrains ou bois découpés spécialement pour faire des tonneaux, que entre autres produits, les bateaux de notre port qui allaient chercher des graines de lin dans les pays nordiques, ramenaient dans leurs cales.
- Ces barils, d'une contenance de 50 à 60 litres, étaient chargés sur une cinquantaine de navires d'un maximum de 60 tonneaux, tous Anglais, affectés à ce trafic avec des équipages de 4 à 30 hommes.

En vue des côtes anglaises, on attachait les barils les uns aux autres et on les jetait à la mer amarrés sur un câble. Des complices venaient pendant la nuit les prendre, pour les introduire en Angleterre.

Roscoff était en tête des ports de la Manche pour ce commerce interlope des vins et eaux-de-vie et de grosses fortunes s'y édifièrent.

Mais tout a une fin, Des traités abolissant les droits sur les alcools se conclurent en 1786 entre la France et l'Angleterre. Les troubles de la Révolution vinrent jeter également la perturbation dans le commerce et enfin, les fraudeurs anglais finirent pas de montrer de mauvaise foi envers leurs commissionnaires français.

Comble d'infortune, le négoce des toiles était devenu très mauvais par suite de la baisse de qualité de fabrications bretonnes.

Bref, le port de Roscoff cessa complètement de travailler sous la Révolution. C'était sa seconde mort. Il eut bien quelques soubresaut pendant le blocus continental où, pour des raisons déjà citées, le commerce interlope reprit quelque vigueur. Mais ce ne fut qu'un feu de paille et la fin de l'Empire vit à nouveau s'éteindre l'activité portuaire de Roscoff.

Ce résumé d'histoire a pu sembler fastidieux et sans rapport avec notre sujet. Il nous a cependant paru indispensable pour l'explication et la compréhension du phénomène que

fut la naissance du "JOHNNY".

Nous avons dit plus haut, en citant Mr Marcel HERUBEL, que les Roscovites dans les conditions géographiques, historiques et sociales où ils étaient placés, devaient forcément devenir habiles, opiniâtres, audacieux, et pour tout dire, "débrouillards".

Nous avons dit aussi que Roscoff avait, en 1790, obtenu sa séparation de St Pol. C'est le 31 Janvier de cette année que les Roscovites, s'appuyant sur le Décret de l'Assemblée constituante remplaçant paroisses et trêves par des municipalités, refusèrent de concourir à la formation de celle de St Pol et demandèrent à être séparés de cette ville. Ils obtinrent gain de cause et Roscoff fut érigée en commune avec budget autonome.

Sa population qui comptait alors 2.000 habitants, s'augmenta de celle d'une grande partie de Santec et son arrière-pays allait jusqu'à mi-chemin de St Pol au sud et jusqu'à l'île de Sieck à l'Ouest. Ce fait resserra les liens entre les habitants,

Nous avons vu enfin que Roscoff était orienté naturellement vers la mer, mais que son activité maritime était surtout commerciale. Or, elle avait perdu ses marchandises de mer. La population rurale dont elle venait de s'enrichir, allait lui en fournir une nouvelle.

Tant que l'industrie textile avait prospéré dans le Léon, les paysans avaient fait du lin et du blé leurs principales cultures. Mais lorsque le commerce de la toile se mit à décliner, les Léonards cherchèrent des cultures de remplacement.

Il est vraisemblable que les légumes étaient depuis longtemps récoltés sur cette pointe de terre si fertile, mais ils l'étaient plutôt en jardins potagers autour du port au ravitaillement duquel ils servaient et auprès du couvent que les Roscovites avaient en 1622 offert aux moines Capucins. Ceux-ci en en poussant la production dans leurs grands jardins, en furent les réels implantateurs à Roscoff. En tout cas, le premier cultivateur qui délaissa totalement le blé et le lin pour les remplacer par des légumes, fut un fermier voisin du couvent, aïeul des SEITE du Gardaléas. Et vers 1794, 10 à 12 charrettes partaient chaque jour de Roscoff, suivant la saison, vers Morlaix, Landivisiau, Brest et même Quimperlé et Lorient, chargées de produits divers.

Ce trafic dont St Pol, avec l'extension de la zone légumière était également devenu un point de départ, était très intense avant la guerre de 1914 et jusqu'à celle de 1939 ; il se continue encore de nos jours, mais les voitures hippomobiles ont naturellement fait place aux camionnettes et aux camions automobiles.

Les légumes poussaient donc en abondance à Roscoff et dans les environs. Or l'Angleterre n'en produisait pas suffisamment pour sa consommation.

C'est alors qu'un cultivateur Roscovite eut une idée qu'on peut, après coup et toutes proportions gardées, qualifier de géniale. En 1828, il affréta une gabarre, la chargea d'oignons et avec trois compagnons, mit le cap sur... l'Angleterre. Imagine-t-on l'audace qu'il fallait à un jeune homme pour réaliser ce projet après l'avoir conçu pour sortir des sentiers battus et ouvrir une voie nouvelle dans l'inconnu ? Il réussit en tout cas si bien dans son entreprise, qu'il récidiva aussitôt.

Henri OLIVIER, ce jeune cultivateur n'avait en effet que 20 ans. Il était orphelin, son père François et sa mère Marguerite QUIVIGER étant décédés, l'un en 1824 et l'autre en 1827. Avec ses frères Jean-Marie et Jacques et avec sa sœur Marie, il avait continué l'exploitation de la ferme paternelle, dite ferme du Raz, située au pied du tertre sur lequel se trouve la gare actuelle de la petite vitesse.

Il ne manquait, à vrai dire, ni d'initiative, ni d'esprit de décision. Tout jeune il allait déjà jusqu'à Rennes avec sa charrette, vendre ses récoltes et un beau jour l'idée lui était venue de pousser jusqu'à Paris. On raconte, à ce propos, que pour passer l'Octroi, dont les bureaux se trouvaient installés aux entrées des villes, et bien que parlant couramment le

français, il ne s'exprima qu'en breton, qu'il fut pris pour un déséquilibré et qu'il passa sans payer de droits sur sa marchandise. Il vendit si bien celle-ci, qu'il se fit une clientèle à laquelle il expédiait ensuite ses produits par mer, via Morlaix et Le Havre.

Tel fut l'initiateur du commerce des "Johnnies", commerce unique en France par l'émigration saisonnière à l'étranger qu'il provoque, mais qui n'est en somme que la survivance, avec une autre marchandise et dans un autre pays, du colportage auquel se livraient les ancêtres du 16ème et du 17ème siècle avec de la toile, en pays Basque, Béarnais et Espagnol. Henri OLIVIER était de la lignée de ces colporteurs, un vrai Roscovite audacieux et débrouillard.

Continua-t-il pendant longtemps à traverser lui-même la Manche ? Toujours est-il qu'il se maria le 15 Juin 1829, peu de temps par conséquent après ses premières équipées anglaises, avec Marie-Jeanne MONCUS; veuve de Hamon LE BIAN, tailleur au Theven. Il en eut 5 fils : Joseph-Marie, François, Jean-Charles, Henry-François et Jean-Marie qui ont eux-mêmes fait souche, François OLIVIER, dit "Saik ar Baragwenn", Roscovite qui s'était établi à Santec voici trois générations et dont la famille est très connue et très estimée dans la région, était son petit-fils. Jusqu'à sa mort, à la ferme du Raz le 19 Novembre 1865, Henri OLIVIER est resté inscrit dans les actes de l'État-Civil, comme cultivateur, alors que ses frères Jean-Marie et Jacques y sont désignés comme étant "Marchands de Légumes".

En tout cas, son exemple trouva tout de suite des imitateurs. L'émigration vers la Grande - Bretagne crût d'année en année et le tonnage exporter ne cessa d'augmenter. Le trafic ne fut interrompu que pendant la guerre de 1914-1918 et encore durant un temps assez court. Il fut évidemment supprimé pendant celle de 1939-1945 et la reprise ne se fit après cette dernière, qu'à la suite de longs et laborieux pourparlers dont nous reparlerons d'ailleurs plus loin.

C'est que ce trafic, s'il est une renaissance de l'ancien colportage des toiles, répondait aussi à une nécessité qu'avait peut-être flairée Henri OLIVIER et qui subsiste encore de nos jours.

La bande côtière de Roscoff et du Léon est en effet surpeuplée. Les fermes y sont, pour la plupart, de petite importance et, pour beaucoup d'entre elles, insuffisantes pour faire vivre toute l'année leurs exploitants et leurs familles. Pendant les six premiers mois, il y a du travail pour tout le monde et on livre sa marchandise soit aux marchands, soit, depuis les environs de 1910, aux coopératives agricoles, les uns et les autres se chargeant de son expédition et de sa vente. Mais pendant l'été et une bonne partie de l'automne, c'est la morte-saison et force est de chercher un exutoire pour l'excédent sans travail de la population.

En peut-il être un meilleur que d'aller à l'étranger vendre les produits de sa ferme ou de son pays, et d'en revenir au surplus avec de l'argent frais, dont l'apport dans une région constituée, économiquement parlant, un véritable enrichissement ?

Par ailleurs, au début du siècle dernier, l'Angleterre s'industrialisait rapidement et, par corrélation, sa production agricole déjà insuffisante pour nourrir sa population, diminuait aussi vite. Force lui était donc de recourir à l'étranger pour son ravitaillement. Et cela, Henri OLIVIER le pressentit probablement aussi. Son initiative s'avéra donc doublement opportune.

Mais le métier de vendeur d'oignons était dur, si dur que les Anglais prenant en pitié ces pauvres gens, parfois de la plus tendre jeunesse (ce dont ils étaient parfois les dupes, car, plus on est jeune et plus dans la vente, on peut attendrir les acheteurs et certains patrons ont abusé de cette corde), que les Anglais donc, cordialement, mais aussi sans doute avec une nuance d'ironie envers ce continental transplanté et d'apparence misérable, ont

appelé ce dernier "Johnny" : "Petit-Jean" ou "Jeannot". L'appellation lui est restée. Les marchands d'oignons n'ayant retenu que l'intention amicale, se la sont appliquée à eux-mêmes, et le "Johnny" qui devient dans sa bouche "Ar John" quand il veut se désigner dans l'exercice de son métier, est aujourd'hui connu de la France entière. Le roman s'en est emparé avec "**JOHNNY DE ROSCOFF**" de Jean-Marie Rudel et les Télévisions françaises et britanniques lui ayant consacré plusieurs séquences.

Henri OLIVIER avait donc immédiatement été suivi et le tonnage d'oignons transporté ainsi que le nombre des "Johnnies" avaient augmentés d'année en année. De quelques dizaines de tonnes au début, on était rapidement passé à plusieurs centaines et à plusieurs milliers, pour atteindre le point culminant en 1928 / 1929, c'est-à-dire juste pour le centième anniversaire du premier départ de l'initiateur, avec 9.062 tonnes.

Puis vinrent la crise économique de 1932, la dévaluation de la Livre-sterling sous le gouvernement Mac-Donald et le protectionnisme anglais ; d'abord sous forme de "Buy British" ou consignes aux insulaires d'acheter exclusivement des produits britanniques, ensuite sous forme de règlements prohibitifs et sous couvert de lutte contre le doryphore. Le tonnage tomba ainsi en 1935 à 2.786 tonnes pour remonter cependant en 1938 à 5.600 tonnes.

Le nombre des vendeurs et botteleurs suivit naturellement une courbe parallèle. Il a toujours été difficile d'établir le chiffre exact de ceux qui se rendaient en Angleterre, car ils provenaient de diverses communes parfois très éloignées : certains étaient de Huelgoat et de la Feuillée, d'autres, anciens Roscovites transplantés, venaient des Cotes du Nord. On peut cependant chiffrer leur nombre en 1929 entre 1.200 et 1.400. Après la crise de 1932 il était descendu à 600 ou 700 et remonta en 1938 à près de 900.

n° 233 - Mai 1969

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

ESSAI SUR LES JOHNNIES, par Mr François Guivarch

De nos jours, en 1969, les Johnnies ne sont plus que 250 à 300. Les séjours en Angleterre sont par contre plus longs. Les communications par terre, par mer, et souvent par air, sont beaucoup plus rapides et la séparation n'est plus aussi angoissante pour les familles.

Quant au tonnage, celui exporté par notre port en 1968 a été de 2.700 tonnes. Depuis 1961 d'ailleurs, il tourne à 150 tonnes près autour de ce chiffre.

Le commerce des Johnnies qui compte 140 ans d'existence, est-il resté le même depuis son origine ? Dans les grandes lignes : oui ; et en 1968 comme en 1826, le départ de Roscoff du Johnny se fait avec une cargaison d'oignons qu'il vend aux anglais, pour rentrer au pays après une absence de 4 à 9 mois (cette dernière durée de séjour étant pour les résidents étrangers non munis d'un certificat de travail, la durée maxima sans interruption octroyée par les règlements britanniques) , avec des livres sterling qui permettent à sa famille de vivre dans une relative aisance si la saison de vente a été bonne, ou qu'il transforme en terre ou en maison familiale lorsque les résultats ont été plus fructueux et qu'une occasion favorable se présente.

Mais, dans les détails, le trafic s'est modifié avec les conditions économiques et avec les progrès des moyens de locomotion.

Avant la guerre de 1914, les vendeurs étaient réunis dans de grandes "Compagnies". C'était le terme consacré pour désigner les associations qui se formaient pour la saison d'Angleterre et qui comprenait très souvent, de 15 à 20 membres. Certaines celle de "ar Boutegan, ar Broh, ar Pabor, Per-Hir, ar Pen Poliz " ont compté 50 et 60 membres. Après la grande guerre, les compagnies s'effritèrent peu à peu, parce que beaucoup de "Domestiques", autre terme consacré pour désigner les salariés, s'estimèrent à même de voler de leurs propres ailes ; parce que aussi, ces domestiques ne se pliaient plus à la discipline et à la vie très dure des compagnies ou exigeaient des salaires très élevés. Plusieurs des patrons associés avaient d'autre part des enfants en âge de devenir eux-mêmes des Chefs de compagnies et préféraient former avec eux des équipes familiales. Enfin, le transport aller et retour des hommes par chemin de fer était trop onéreux, si bien qu'en 1938, 4 ou 5 compagnies seulement comprenaient encore plus de 10 membres. La plus nombreuse, celle de Jean-Marie DIROU en comptait 15. La plupart d'entre elles n'avaient que 2, 3 ou 4 vendeurs ou botteleurs et plusieurs Johnnies s'en allaient individuellement ou par groupes de 3 ou 4 associés, sans domestiques.

Jusqu'à la guerre de 1914, la vente se pratiquait soit à l'aide du "Shoulder pole" ou plus vulgairement "Stake", manche en bois aux deux bouts duquel on empilait savamment les chapelets d'oignons ou "Strings" ; ou encore à l'aide du "link" ou cordon autour duquel s'enroulaient les strings. Pour la vente en ville ou dans les villages, de porte à porte, le Stake ou les Links étaient posés sur l'épaule et l'on imagine assez facilement l'état dans lequel pouvait se trouver cette dernière après 10 ou 12 heures de "chine" dans les rues, par tous les temps, avec des fardeaux pesant au départ ou au rechargement, de 50 à 60 kilos, jusqu'à ce qu'une carapace se soit, avec l'entraînement, formée sur sa surface. Pour les randonnées à la campagne, on utilisait des charrettes à bras tirées ou poussées par les vendeurs généralement au nombre de 2 à 4, ou encore, des charrettes hippomobiles.

A partir de 1919, l'usage de la vente en demi-gros se généralisa et aussi celui de la bicyclette dont le guidon et le porte-bagages avaient à supporter jusqu'à 75 kg d'oignons.

Et ce fut ensuite le règne de l'automobile qui rendit le métier des vendeurs beaucoup moins pénible et qui permit d'atteindre des régions de l'intérieur restées, jusque là, inaccessibles.

Avant 1914 toujours, les Compagnies affrétaient chacune une goélette ou un grand dundee qui faisait parfois 2, 3 ou 4 voyages durant la saison pour ravitailler la Compagnie. Puis, petit à petit, au fur et à mesure que les associations s'amenuisaient et perdaient de leur importance, on se mit à plusieurs pour affréter et charger les navires, ce qui - soit dit en passant - était beaucoup moins onéreux, mais autrefois, les patrons des grandes et même des moyennes Compagnies se seraient trouvés déshonorés, s'ils n'avaient pas chargés seuls leur propre "Bâtiment".

Tous les bateaux qui faisaient le trajet Roscoff - ports anglais pour les Johnnies, étaient, quel que fut leur tonnage, baptisés de ce nom et il fallait voir la moue de supériorité des enfants lorsque à l'école ou au catéchisme - dont les leçons se donnaient alors dans les ossuaires du cimetière de l'église - ils pouvaient toiser leurs condisciples et leur lancer "Bâtiment va zad a zo ar brassa euz ar re a zo ouz ar ch'ea." (Le bateau de mon père est le plus grand de ceux qui sont à quai).

Avant d'étudier la vie du Johnny "sur le terrain", voyons d'abord comment se formait autrefois une Compagnie.

Lorsque deux ou trois patrons et quelquefois davantage avaient décidé de s'associer, ils se rendaient soit chez un des agents maritimes du port de Roscoff, soit chez un commerçant, généralement un cafetier, et couchaient par écrit sur le livre affecté à cet usage et le plus souvent paraphé et coté, leur arrangement. Celui-ci contenait parfois des clauses savoureuses, comme l'on pourra en juger par le modèle suivant dont nous avons respecté le texte et la forme :

"X..., et Cie

Nous soussignés :

- X..., demeurant à Roscoff
 - Y..., demeurant à Roscoff
 - Z..., demeurant à Carantec
 - V..., demeurant à Cléder
-
- 1° - Nous associons pour faire le commerce d'oignons en Angleterre, à part égale.
 - 2° - Attendu que si l'un des associés tomberait malade ou blessé, et par suite être obligé de revenir en France avant la Cie, il devra payer le meilleur domestique pour le remplacer et, dans ce cas, il aura droit à sa part entière dans les bénéfices, sauf en cas d'accidents graves dans le service et dans ce dernier cas il ne devra pas payer de domestique pour avoir droit à sa part.
 - 3° - Attendu que si l'un des associés ne voudrait pas suivre la Cie en Angleterre, devra payer à la Cie, pour dommages et intérêts, DEUX MILLE francs, sauf pour maladie grave reconnue par deux médecins.

Les soussignés ont lu et approuvé l'écriture ci dessus.

A Roscoff le 19 Avril 19..,

Suivent signatures des 3 premiers nommés, le 4ème ne sachant pas signer a tracé une

croix.

Qu'en conclure, sinon qu'un engagement écrit vaut mieux qu'une parole, fut-elle d'honneur, et que, si la, confiance régnait; il valait tout de même mieux prévenir des faiblesses inhérentes à la nature humaine.

S'associer à parts égales ou différentes selon les circonstances et la valeur de chacun, se disait en Breton : "Beza war e lod". "Kaoud e lod" était l'aspiration d'un bon domestique dont la réalisation faisait de lui plus qu'un homme libre, une sorte d'aristocrate parmi ses congénères (avoir sa part). "Rei e lod d'an emannen" (donner sa part à un tel) était parfois la suprême concession faite par le patron à un bon vendeur plutôt que de le laisser passer à une compagnie concurrente qui, naturellement, l'avait repéré et lui faisait ou était prête à lui faire des offres plus avantageuses, ou encore pour ne pas le voir prendre l'initiative de former lui même une compagnie et recruter des domestiques parmi les siens.

Il arrivait parfois qu'un "Chef" de Compagnie ne proposât qu'une demie part à un nouvel associé. Cette offre, considérée comme humiliante, n'était pas toujours acceptée ou si elle l'était, faute de mieux, suscitait de la rancœur et devenait un ferment de désunion.

Mais quelle que fût l'importance de la Compagnie et le nombre des associés, à sa tête était toujours LE CHEF que l'on appelait avec respect "Ar MASTER", quelquefois aussi avec crainte, surtout chez les "Nevezshanted" ou jeunes apprentis. Il commandait à tout le monde, associés ou domestiques et son autorité était indiscutée. Il arrangeait les tournées de chacun, fixait le prix minimum de vente de la marchandise et se trouvait au magasin le soir, au retour des vendeurs, pour recevoir l'argent de chacun "sur la malle" où il le renfermait et dont il était seul à détenir la clé. Quelques uns de ces "grands Patrons" ont laissé des souvenirs "divers" dans les mémoires de leurs subordonnés.

L'association ainsi constituée de fait, on procédait à l'engagement des domestiques qui n'avaient pas déjà été retenus depuis la saison précédente et l'inscription des "gages" donnait également lieu à un cérémonial. "Sina ar gajou" ou "ober ar gajou" était l'aboutissement de tractations parfois rapides mais souvent aussi, fort longues et laborieuses et l'engagement du vendeur ou du botteleur se matérialisait de nouveau sur les registres de l'agent maritime ou du cafetier, par exemple sous cette forme :

X.... fait ses gages avec Y...., pour aller en Angleterre botteler des oignons pendant la saison de Mille neuf cent Trente, à raison de CINQ CENTS francs par mois et deux verres par jour et TRENTE francs argent-tabac reçu ce jour.

Roscoff, le 5 Mai 1930 - Signature

ou sous cette autre :

Je soussigné X...., reconnais avoir gagé Y...., comme vendeur pour la saison d'oignons en Angleterre, à raison de francs par mois. Donné ce jour francs d'argent de tabac.

Fait le à Roscoff

Suivaient les signatures de l'employeur et de l'employé.

Les deux verres garantis par jour dans la première formule paraîtront surprenants aux non-initiés. Nous aurons plus loin l'occasion de donner la raison de leur mention dans les "gages".

Quand le vendeur était mineur, son père l'engageait de la façon suivante :

X...., fait les gages de son fils Y...., pour aller vendre des oignons en Angleterre pendant la

campagne de 1930, avec Z...., et Cie, à raison de TROIS CENT francs par mois et DIX francs d'argent -Tabac reçu ce jour.

A Roscoff, le 5 Mai 1930

Signature du père.

La confiance ne régnait pas toujours, et des réserves étaient parfois insérées dans l'engagement

X...., fait ses gages pour aller vendre des oignons en Angleterre avec Y...., à raison de QUATRE CENT francs par mois.

Il est entendu entre les parties que si X...., s'en irait avant la fin de la saison, X...., ne doit pas recevoir de salaire.

A Roscoff, le . .

Lu et approuvé,

Signature des 2 parties.

Certains domestiques étaient connus pour leur inconstance ou leur instabilité. Quand ils rompaient leur engagement avant un minimum de trois mois de séjour, l'usage voulait qu'ils aient à payer le voyage de retour de leurs propres deniers.

Il arrivait également qu'un employé tenté par l'argent de Tabac ou sous l'influence de la boisson, faisait deux fois ses gages avec deux Compagnies différentes.

Cela donnait lieu à des contestations parfois virulentes, mais le premier engagement était généralement retenu et le vendeur ou le botteleur déloyal devait restituer la gratification perçue en fraude et depuis longtemps dépensé. Cela n'allait évidemment pas toujours tout seul. !,,,

Avant la grande guerre, lorsque la compagnie était sur pieds, on achetait souvent la marchandise en terre bien avant maturité "à forfait". On calculait le rendement probable de la récolte, et quand les achats étaient terminés, on réunissait tous les paysans vendeurs et l'on procédait à l'inscription de l'acte de vente, toujours sur les registres des agents maritimes ou des cafetiers. Cela s'appelait "Merka an ougnioun" (Enregistrer la vente des oignons).

Après cette cérémonie, les acheteurs offraient aux vendeurs une "skodenn" ou gratification, sous forme d'un repas dont le menu était habituellement celui-ci : un bon bouillon - du bœuf bouilli avec des légumes - du rôti de veau avec des frites - de la salade - café et pousse-café. Le tout pour un prix variant entre 1 et 2 francs. Les acheteurs devaient bien cela aux vendeurs, car ceux-ci n'étaient payés que vers la St Michel, lorsque la première marchandise était vendue et courraient le risque de voir leurs débiteurs faire de mauvaises affaires et être dans l'impossibilité de régler leur dû.

Ce repas se renouvelait d'ailleurs au moment du règlement. Les femmes des marchands d'oignons payaient les vendeurs qui leur offraient à leur tour, une skodenn semblable à celle de l'achat.

Le remboursement avec intérêts des sommes avancées par les agents maritimes pour les frais de port, l'affrètement des navires, les frais de douane, l'achat des vivres et des ustensiles, se faisait également à ce moment là. Une grande partie des Compagnies devait en effet avoir recours aux dits agents car elles n'avaient pas toujours disponibles les sommes nécessaires pour couvrir leurs dépenses et les frets des navires se payaient obligatoirement : une partie avant le départ de Roscoff et l'autre à l'arrivée à destination.

La compagnie bâtie, sa marchandise achetée, on songeait à affréter le navire qui transporterait le tout de l'autre côté de la Manche. Cet affrètement se faisait par l'intermédiaire des agents maritimes dont le rôle était, on le voit, multiple ; tour à tour : hommes de loi, banquiers, courtiers maritimes, ils se doublaient de cafetiers et de restaurateurs.

Et quand le navire était loué, on priait les paysans vendeurs de tenir leur marchandise prête pour l'époque fixée approximativement pour le départ et les domestiques de faire leurs préparatifs pour la même date. L'ordre définitif était donné dès que le navire était signalé en vue de Roscoff. Le patron, l'un des associés ou un membre de leur famille se tenait en permanence sur le port, durant la journée, pour scruter l'horizon

Tel était autrefois le processus de la constitution et de la mise en train d'une Compagnie.

Par la suite, lorsque les Compagnies se furent amenuisées et qu'elles durent se mettre à plusieurs pour affréter un bateau, elles se réunissaient pour signer un engagement dont ci-dessous un modèle :

Entre les soussignés, il est convenu ce qui suit X....., X....., X....., X.....

Nous nous associons ensemble pour affréter un vapeur pour le transport de notre marchandise (soit de Roscoff à NEWCASTLE, qui sera fait du 25 au 30 Juillet 1930

- Le paiement du fret sera fait à Roscoff et chaque Compagnie au prorata du tonnage embarqué.
- Les frais de douane seront payés soit en France, soit en Angleterre par chaque Compagnie et pour leurs oignons respectifs.
- Les Compagnies soussignées embarqueront un nombre de passagers au prorata du tonnage embarqué dans le cas où on affréterait un vapeur anglais

A Roscoff le 1er Juin 1930 - suivent signatures.

La forme n'était pas académique et il y avait évidemment du point de vue juridique des lacunes dans ces engagements dont la rédaction pouvait laisser place à des contestations ou prêter à des interprétations différentes, mais, ou la bonne foi régnait ou les contractants les considéraient comme parfaits et sacrés, car nous n'avons pas eu connaissance qu'ils aient jamais donné lieu à des discussions du fait de leur manque de clarté ou de leur ambiguïté.

n° 234 - Juin 1969

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

ESSAI SUR LES JOHNNIES, par Mr François Guivarch

Dans les derniers temps, avant la guerre de 1939, certaines Compagnies délaissant le concours des agents maritimes, tout au moins dans leur rôle de banquiers, s'adressaient à des commerçants anglais pour en obtenir des avances, parfois importantes. Ayant eu nous-même à servir d'intermédiaire entre elles et ces commerçants, nous avouons avoir été sceptique quant au résultat lors de l'établissement de la première demande d'une de ces compagnies. Nous avons eu cependant, quelques jours après, la surprise de la voir revenir avec un chèque de 250 livres-sterling que venait de lui faire parvenir son correspondant anglais. Il est juste d'ajouter que le dit correspondant était un boucher de la localité où stationnait la Compagnie et que cette dernière, assez importante, s'approvisionnait en viande chez lui durant tout son séjour.

Depuis 1918, les oignons ne s'achetaient guère plus à l'avance en terre, mais seulement lorsqu'ils étaient à maturité et au cours du jour; certains se risquaient cependant parfois encore lorsqu'ils trouvaient des vendeurs condescendants, à des achats "a dreuz" ou à "forfait", de parcelles faut reconnaître qu'ils se trompaient généralement de fort peu sur le poids de la récolte à maturité. Nous avons été nous-même en 1930, témoin étonné d'une transaction faite dans ces conditions à Tregor, en Plougoulm.

Voici la Compagnie prête pour le départ. Les magasins et le logement sont retenus outre-Manche. Avant la guerre de 1914-1918, ces locaux étaient faciles à trouver. Ils se situaient en général, dans de vieux quartiers des villes, ou dans les entrepôts ou "docks" des ports. Ils étaient, la plupart du temps, en assez mauvais état et leurs propriétaires étaient trop heureux de rencontrer dans les Johnnies, des locataires payant bien et revenant tous les ans pour ne pas les leur garantir à la fin d'une campagne pour la suivante.

Mais entre les deux guerres et surtout depuis la dernière, les plans d'urbanisme sont strictement établis et réalisés dans les villes anglaises où les blocs vétustes ont été ou sont impitoyablement abattus. De nos jours par conséquent, les Compagnies ne sont pas du tout certaines de retrouver les locaux qu'elles occupaient pendant la précédente saison, et force leur est de dépêcher sur place, soit le patron, soit l'un de ses associés pour en chercher laborieusement d'autres.

L'effritement des Compagnies et la concurrence qui en résulte dans les recherches en augmentent les difficultés, et il faut parfois 6 à 10 jours pour aboutir à "dénicher une place" (c'est le mot anglais courant) de moindre qualité, dans un quartier souvent très éloigné de l'ancien et de la clientèle.

On attendait autrefois que le pardon de Sainte Barbe fut célébré pour lever l'ancre. Cette fête a lieu toujours le troisième lundi de juillet et donc, selon le calendrier de l'année en cours, du 15 au 21 du mois. Elle était imprégnée d'une ferveur grave, Sainte Barbe, seconde patronne de Roscoff, étant invoquée contre la foudre et le feu bien sûr, mais aussi contre la mort subite et les accidents, et le plus grand nombre des partants venait implorer sa protection.

Mais, dès le lendemain, c'est le grand affairément car le "Bâtiment" qui doit transporter la Compagnie et ses oignons est amarré au vieux quai et les paysans ont reçu l'avis d'avoir à y livrer leurs marchandises.

Il faut avoir vu ce vieux quai, du 14 Juillet au 15 Août, dans les années de pointe après la grande guerre et avant la livraison au commerce du nouveau môle, pour comprendre à quelle impérieuse nécessité avait répondu la construction de ce dernier.

Sa terminaison avait d'ailleurs été retardée de quelques années car il s'était au cours de la construction effondré dans son milieu et sur une longueur d'environ cent mètres, au printemps de

1928. La partie adossée au terre-plein avait donc été seule utilisable jusqu'en 1931-1932. Elle ne l'était, au surplus, que pour les grands voiliers et les vapeurs, car par basse mer ou même par pleine mer de mortes-eaux, le chargement des petits navires (trop bas) y était impossible avec les moyens dont on disposait alors.

Au vieux quai donc, les bateaux de toutes tailles sont alignés et comme presque toutes les Compagnies prennent le départ durant cette période, ils sont côte à côte sur deux et parfois sur trois rangs.

Ils ne s'y sont d'ailleurs pas mis selon le bon plaisir ou la fantaisie de leur Capitaine. Roscoff, à cette époque, avait en effet un Maître de Port recruté par l'Administration des Ponts et Chaussées. C'était, en général, un Inscrit Maritime en retraite, le plus souvent marin de commerce ou de l'Etat. L'on se souvient encore ici du Commandant COPPY, de Mr APPRIOU et de Mr CALVEZ qui fut le dernier de ces Maîtres de Port.

Ses fonctions consistaient, dans la surveillance générale du port et de sa propreté, tant en surface que dans le lit de la mer. C'est ainsi, par exemple, que les marin pêcheurs du quartier qui nettoyaient leurs filets sur le mole ou sur son parapet, devaient laisser les emplacements utilisés par eux nets de tous détritiques et que les capitaines des navires qui, en déplaçant des cailloux ou en laissant tomber dans la souille des objets susceptibles d'occasionner des avaries aux bateaux qui les y remplaceraient, étaient tenus de remettre cette souille en état.

Il avait également à veiller au respect de la discipline par les usagers du port et le rangement des navires à quai, selon leur tonnage, leur tirant d'eau, la proximité de leur chargement et départ respectifs, était de ses attributions. C'est ainsi qu'il faisait accoster les plus gros au quai, les autres venant s'accoler à leur bord. En cas d'urgence, il faisait procéder à des changements de place entre-eux.

Le mouillage des bateaux de plaisance et le respect par leurs équipages des prescriptions qu'ils avaient reçus des Ponts et Chaussées en même temps que l'autorisation de ce mouillage, relevaient aussi de lui.

Les manquements aux diverses règles pouvaient enfin, être de sa part l'objet de rapports à la dite Administration. Cette dernière, au moment de la livraison officielle du nouveau port au commerce vers 1931/1932 a supprimé l'emploi de ce fonctionnaire à Roscoff. Actuellement, c'est le gardien du phare du Theven, Mr CONNAN, nommé à cet office par le Ministère de l'Equipement, Direction des Phares et Balises, qui remplit son rôle, et qui est en somme un Maître de Port auxiliaire.

Les chargements ont donc commencé dès le lendemain du pardon de Sainte Barbe.

Les charrettes affluent sur le terre-plein, se suivant à la queue-leu-leu, très souvent depuis le quartier des Capucins sinon depuis celui du Verger.

Il y avait en ce temps, en effet, très peu de camions automobiles ; les "SATOS", gros fourgons hippomobiles, ressemblant de forme et de couleurs aux autocars rouges d'une Société de transports qui portait ce sigle (d'où leur nom), n'avaient pas encore fait leur apparition et la livraison des marchandises se faisait par les petites charrettes étroites, aux rridelles et aux roues très hautes, portant l'une dans l'autre une tonne. Il en fallait donc théoriquement 50 pour transporter les 50 tonnes du chargement d'un petit navire. A 5 mètres de longueur par attelage, cela faisait, si l'on tient compte de l'écart entre chacun, une suite de 300 mètres; comme plusieurs bateaux étaient en chargement en même temps, on s'explique cette longue queue.

Les riverains de la rue Gambetta qui, jusqu'aux environs de 1910, s'appelaient rue de la Rive, se plaignent aujourd'hui, à juste titre certes, des embarras de la circulation dans leur voie et du bruit qui y règne jusque par fois à des heures très avancées dans la nuit. ils se consolent peut-être un peu en songeant que leurs prédécesseurs dans les lieux étaient eux aussi, réveillés de très bonne heure et abasourdis dans la journée, par le hennissement et le piaffement des chevaux, les

interpellations et les jurons de leurs conducteurs, par le frottement des roues cerclées de fer des charrettes branlant sur les pavés aussi durs qu'inajustés de la rue.

Et cela pendant quatre ou cinq mois de l'année, car la saison d'oignons était précédée de celle des pommes de terre nouvelles dont il se faisait une grosse exportation sur l'Angleterre par petits vapeurs, tous anglais. Il y en avait parfois de 5 à 6 en même temps au quai ou en rade. Ce trafic était entièrement aux mains des britanniques et les quelques marchands de légumes du pays qui s'en occupaient le faisaient à titre de simples courtiers. Il était dangereux de vouloir se faire expéditeur direct et certains l'ont appris à leurs dépens ...

Sur le port, pendant ce temps, les douaniers se remuent pour remettre à chacun des livreurs d'oignons, son ticket de contrôle. Les charretiers s'enquièreent en criant, soit auprès de l'Agent-malitime, soit auprès des patrons de Compagnies, de ses associés ou des employés, de l'endroit où se trouve le navire e dans lequel doivent se vider les chargements qu'ils apportent.

Lorsque ce navire est en 3ème rang, l'en peut imaginer les difficultés de la tâche. Les sacs sont à trimballer à bras et un à un à travers et par dessus la lisse des deux premiers bateaux, généralement plus hauts de bords que lui, pour être vidés dans sa cale. Un personnel nombreux est indispensable pour cette harassante besogne.

Tous les "domestiques" des Compagnies sont présents. Ils sont aidés par des amis ou par des membres des familles des patrons, sinon par les cultivateurs eux-même pressés de se libérer. Les uns font glisser les sacs le long des planches de chargement du premier bateau au bas desquelles un ou deux autres les reçoivent après avoir freiné leur descente pour éviter autant que possible que les oignons soient meurtris (ougnoun blonset) ; d'autres .Les tranportent et d'autres enfin les vident dans la cale lorsque la marchandise doit voyager en vrac ou les arriment lorsque le navire est affrété par deux ou trois Compagnies.

Le vrac offrait l'avantage d'être soumis à des taxes moins élevées.

Il est évident que toutes ces opérations ne vont pas sans heurts et sans récriminations et, surtout lorsqu'elles se font sous un soleil d'été brûlant, dans la poussière et l'odeur âcre dégagée par les oignons, sans provoquer des suées et des soifs que l'on accepte volontiers d'étancher.

Une fois vides les charrettes "descendantes" ont parfois bien du mal à faire demi-tour et à se frayer un passage de sortie du vieux mole pour regagner le terre-plein encombré par les attelages "montants". Tout cela dans un infernal brouhaha et des risques d'accidents nombreux. Il n'était pas recommandé par exemple de stationner devant l'essieu d'une charrette lorsqu'une autre la croisait à la toucher, si l'on ne voulait pas se faire écraser le bassin, mais il n' était pas davantage conseillé d'aller dans les auberges du port chercher des sièges pour essayer d'entamer une paisible conversation avec un ami !

Le "Batiment" est enfin chargé. Les formalités en Douane ont été accomplies de même que celles de l'assurance du personnel et de la cargaison. Les vivres la traversée, les malles, les paillasses et les couvertures ainsi que les ustensiles de cuisine ont été descendus à bord, rangés sur les oignons quand la cale n'est pas trop bourrée ou sur le pont quand le bateau est archi-plein, et l'heure du départ est fixée par le Capitaine. Cette heure est, en général, strictement observée, car elle n'a pas été donnée au hasard mais a, au contraire, été bien étudiée pour permettre au navire de profiter de certains avantages de la marée.

Les Capitaines (on disait toujours Cap'taine dans la Marine Marchande) savent en effet que les courant sont plus forts le long des côtes qu'au large ; qu'il y a en outre, selon les coefficients de marées, et à 4 ou 5 miles en mer, une différence d'une heure et demie entre les étales de pleine mer et de basse mer. En partant donc un peu avant l'étales, ils pourront s'ils vont vers l'est, en naviguant à l'estime le long de la côte et en profitant des courants de flot qui s'y produisent encore, atteindre la hauteur de l'île BREHAT.

Si, partant à la marée du soir, ils vont vers l'Ouest ou le Nord-Ouest et en utilisant les mêmes courants, ils descendront en louvoyant, jusqu'à l'île Vierge devant Plouguerneau et même parfois jusque Ouessant pour profiter ensuite à plein des vents qui, passent à terre pendant la nuit, les porteront droit sur Longship et la pointe de Land's End ou Finistère des Cornouailles anglaises. Et jusque la moitié de ce trajet, les éclats du phare de l'île de BATZ viendront rappeler aux Johnnies nostalgiques le pays et les êtres chers qu'ils viennent de quitter, tandis qu'après leur disparition, leur apparaîtront aussitôt ceux du phare anglais du cap LIZARD, leur éclairant la route vers le pays qui va les abriter pendant plusieurs mois et sur lequel se concentrent leurs espoirs d'une fructueuse campagne.

Dans les dernières années 1930, lorsque les règlements limitatifs du nombre des passagers furent appliqués, certains employés, connaissant la stricte observance de la consigne donnée par le capitaine, s'arrangeaient, lorsque la traversée par bateau leur déplaisait, pour arriver sur le quai après son départ, et faire ensuite le voyage par chemin de fer et paquebot.

Un tel comportement n'était pas possible auparavant. Celui qui n'embarquait pas avec ses collègues à Roscoff, rompait en effet son contrat et restait dans ses pénates. Mais depuis 1929/1930, l'Administration de la Marine marchande avait réduit le nombre autorisé des passagers à bord des navires à un maximum de 12. Nous verrons plus loin à la suite de quelles circonstances était intervenue cette restriction. Jusque là ce nombre atteignait 35 et 40 et parfois même davantage. Il monta un jour, paraît-il 65 personnes sur le "Saint-Joseph", gros voilier, mais la Douane en fit débarquer 22 qui n'étaient pas inscrites sur la liste qui lui avait été remise;

Voici cependant nos Johnnies à bord de leur "Bâtiment", après une descente parfois laborieuse sinon dangereuse. Certains, joyeux, interpellent leurs parents et amis massés sur le quai ; d'autres, taciturnes, se retirent dans un coin pour suivre leurs pensées moroses et ne pas gêner les manoeuvres de l'équipage ; quelques-uns enfin veulent se rendre utiles en aidant à ces dernières. Les voiles sont en partie hissées, les amarres larguées, et le navire, lourdement chargé, glisse doucement vers le musoir.

Dans cette opération la virtuosité du Capitaine, l'adresse des marins et du pilote (obligatoire pour les bateaux de 100 tonnes de jauge nette, facultatif pour les autres) étaient remarquables. Il fallait en effet, après l'avoir détachée du quai, faire se faufiler l'embarcation entre les autres, rangées, nous l'avons dit, sur plusieurs rangs. Par solidarité, les équipages de ces dernières faisaient d'ailleurs tout pour faciliter le déhalage du sortant et lui permettre d'atteindre le musoir. Ici, on l'amarrait de nouveau, soit pour embarquer des retardataires, soit pour attendre des papiers de la Marine ou de la Douane : liste des passagers visée, connaissance, etc., soit encore et si la direction des vents l'exigeait, pour préparer son décollage.

Pour celui-ci, on utilisait dans ce cas, les bouées à anneaux qui se trouvaient au nombre de 4 ou 5 entre le vieux port et la jetée de Pen ar Vil. L'aide pilote, allait en canot, passer successivement dans les anneaux de ces bouées l'amarre sur laquelle on halait du bord. Par calme plat, le navire était tiré par des canots à rames ou à moteur (ces derniers étaient peu nombreux).

La foule des parents, des amis et., des curieux (il y avait parfois dans les dernières années avant la guerre de 1939 de 100 à 200 personnes dont beaucoup de touristes à regarder le départ) était massée sur le quai ou sur le parapet, lançant les derniers adieux émus ou insouciantes. Sur le pont, pour déguiser son trouble, un Johnny chante le cantique de Ste Barbe ou le "Paotred Rosko", et la, barque prend de l'air.

Paotred Rosko - Hymne roscovite, sur un air gallois

Paroles de Marc'heg d'Arvor – Chevalier d'Arvor (Comte Eugène d'Herbais)

N'eus par e Breiz Izel da baotred Rosko.
Brudet 'int 'vit o nerz dre ar bed tro dro.
Diwallit da goueza dindan o fao !
ROSKO, sko mibin, sko kalet, sko atao !
Ouspenn labourerien dispar int ive
Da c'houloudeiz 'maint er meaz eus o gwele
Gwellit o bemdez en aotchou tro war dro
Kerkent ma vo tre betek ma vo lano,
O pelhiat bezin war ar reier garo
ROSKO, sko mibin, sko kalet, sko atao

II

Kalz ijin c deus ive paotred Rosko,
Eus Bro-C'hall a bez o deus great an dro,
'Vit gwerza o zre vad dre ar marc'hajou,
ROSKO, sko mitin, sko kalet, sko atao 1
Dre Baris, dre Vro-Zaoz o deus tremenet,
Mont a raint heb dale ketek penn ar bed.
Ar Roskoad, gant e vouez skiltr a youc'ho
"Patatez, brikoli, ougnon, articho !"
"Didabit, kemerit, an net a garo"
ROSKO, sko mibin, sko kalet, sko atao.

III

N'eus ket lorc'husoc'h eget paotred Rosko,
Gwalenn war o biz, c'houez vat Vrac o bleo.
Voulouzenn ledan en dro d'ho zog kolo.
ROSKO, sko mibin, sko kalet, sko atao.
Gant o dousig pa'z eont d'ar pardonioù,
"Kargont he godell a beb seurt madigou
Anaout a reont mad kement dans a zo
Ar ganaouenn ive "blij eston d'ezo
Evelse ar merc'hed" zo pitilh ganto
ROSKO, sko mibin, sko kalet, sko atao !

Paotred Rosko - Hymne roscovite, sur un air gallois

Paroles de Marc'heg d'Arvor – Chevalier d'Arvor (Comte Eugène d'Herbais)

En français

1.- Ils n'ont point leurs pareils en Bretagne les gars de ROSKO,
Ils sont célèbres pour leur force dans le pays d'alentour.
Gardez-vous de tomber sous leurs rudes poignes.
ROSKO, cogne sec, cogne dur, cogne sans arrêt !
Ce n'est pas tout : au travail ils n'ont pas de rivaux
Dès l'aube les voilà hors du lit.
Regardez les tous les jours sur les grèves du pays
Aussitôt que la mer se retire jusqu'à son retour
Les voici cueillant le goëmon sur les rochers rugueux
ROSKO; cogne sec, cogne dur, cogne sans arrêt !

2 - Ils sont aussi ingénieux les gars de-ROSKO
De la France entière ils ont fait le tour
Pour vendre sur les marchés leurs produits excellents
Dans Paris, à travers le pays Saxon (*Angleterre*) ils ont circulé,
Ils iront bientôt jusqu'au bout du monde-;
Le Roscovite de sa voix stridente hurlera :
"Patates, brocolis, oignons, artichauts !"
"Choisissez, prenez>, qui voudra !"

3 - Nul ne sait faire le beau comme les gars de ROSKO
Une bague au doigt, du parfum dans les cheveux
Un large velours autour de leur chapeau de paille
Quand, avec leur dulcinée, ils s'en vont aux pardons I
ls lui remplissent la poche de toutes sortes de bonbons
Ils connaissent tous les pas qui se dansent
Et la chanson leur plaît étrangement.
Comment les filles n'en serait-elles pas folles ?..
ROSKO, cogne sec, cogne dur, cogne sans arrêt !

n° 235 - Août / Septembre 1969

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

ESSAI SUR LES JOHNNIES, par Mr François Guivarch

Si la brise est favorable, le bâtiment franchit rapidement Pen ar Vil et s'engage dans la passe de Rannic au sortir de laquelle on voit soudain son pavillon monter et descendre 3 fois au grand mât. C'est le salut à Sainte Barbe à laquelle, avant de quitter la terre Bretonne, on confie ses espoirs en une bonne saison et demande en même temps sa protection. C'est aussi un dernier signe collectif d'au-revoir aux parents et amis dont on vient de se séparer avec mélancolie et qui, appuyés sur le parapet, agiteront leurs mouchoirs jusqu'au moment où les passagers ne seront plus visibles sur le pont.

Il se produisait parfois des scènes distrayantes sur le musoir. Un brave paysan de Santec, plus connu sous un surnom tout à fait particulier que sous son nom de famille, coiffé du chapeau breton et un fouet autour du cou comme cela se portait beaucoup dans les années de 1920 à 1930, quelque peu ému par des adieux renouvelés, voulait à tout prix, un jour de 1927, monter à bord d'un dundee déjà décollé de deux mètres au moins du quai, pour serrer une dernière fois les mains de ses amis. Comme on l'en dissuadait fortement, il prit tout à coup son élan et sauta... en direction du navire ; il tomba naturellement à côté et, pendant quelques instants, l'on n'aperçut plus flottant sur la mer, que le chapeau à rubans de velours et le manche du fouet. "Eur gwir troad-fouet Perpignan, mar plij" s'exclama quelqu'un (un véritable manche de fouet de Perpignan, s'il vous plaît.

L'aventure était restée cocasse, mais elle aurait pu finir tragiquement, aussi bien à la chute sur le bateau et dans les embarras du bord si le sauteur avait réussi à l'atteindre, qu'au fond de l'eau. On repêcha vite l'imprudent que le rafraîchissement qu'il venait de prendre avait bien calmé.

Quand ils n'avaient pas trop de passagers, les Capitaines permettaient parfois à une ou deux personnes parentes ou amies de ces derniers, d'embarquer avec eux. Elles revenaient avec le pilote, lorsque celui-ci, ayant conduit le navire hors des passes et en mer libre, quittait le bord après avoir pris le rituel verre d'adieu avec le Capitaine.

D'où et de quels genres étaient les bateaux qui assuraient le transport des marchands d'oignons Outre-Manche ?

La plupart venaient du Trégor : de Perros-Guirec, de Tréguier, de Pleubian, de Lézardrieux, de Paimpol ; quelques-uns de Saint-Malo et deux ou trois comme le Roger-Juliette qui, voyageant sur lest, se perdit corps et biens au cours de l'hiver de 1929, de ports normands. Un ou deux seulement étaient de Roscoff où l'armement était insignifiant.

Il y en avait de tous tonnages : de 15 jusqu'à 125 tonneaux de jauge brute et de divers gréements : depuis le tape-cul, le dundee et la goélette jusqu'au trois-mâts. Certains étaient pourvus de moteurs auxiliaires ne servant que pour les manœuvres ou en cas de calme plat. D'autres, en très petit nombre cependant, étaient entièrement à moteur ou à vapeur.

Les petits tape-culs et les petits dundees desservaient la côte Sud de l'Angleterre. Les Johnnies qui fréquentaient cette région avaient, en effet, la possibilité de se réapprovisionner souvent en marchandise et pouvaient donc se contenter de cargaisons moins importantes.

- le Saint-Pierre,
- le St Paul,

- le Pirate,
- le Poilu,
- l'Atlantique,
- le Brizeux,
- l'Arguenon,
- le Pierre-Aline,
- l'Alfred-Marie,
- le Tonny,
- la Ste Jeanne,
- la Gondole, etc..

tous, bateaux de 15 à 30 tonneaux de jauge brute et pour beaucoup anciens thoniers, faisaient donc plusieurs voyages en cours de saison. Partant de Roscoff avec des oignons et de l'ail ou de l'échalote (ces deux derniers produits en petites quantités toutefois), ils rentraient au retour avec du ciment, des ardoises ou d'autres frets lourds qu'ils débarquaient dans les ports français de la Manche ou du proche Atlantique? Il leur arrivait aussi parfois, paraît-il, d'avoir à bord des marchandises moins volumineuses, mais de valeur plus élevée.

Ils n'étaient pas d'une propreté exemplaire et les installations de couchage et de cuisine y étaient rudimentaires. Les matelots couchaient dans un poste-avant très rétréci, et la cuisine se préparait à l'abri d'un roof, généralement vers le milieu du navire et en plein air. Aussi, pendant les mois de Juillet et Août, le port était-il imprégné de l'odeur particulièrement forte des fritures de poissons, et d'oignons.

Leurs équipages étaient pourtant composés de rudes marins dont l'allure faisait parfois penser aux corsaires des guerres de courses. Ils étaient en grande majorité du Trégor et du Goëlo et sacraient à bouche que veux-tu des "Mallaz ma Doue" (malédiction divine), des "Daonet e vi" (maudit sois-tu) ou juraient "War krohenn ma gwreg hag hini ma bugale" (sur la peau de ma femme et sur celle de mes enfants).

Il nous souvient avoir vu un jour, l'un d'entre eux "Zim P.," dont le bateau, "Le Poilu", déjà dans le chenal avec son chargement et quelques passagers, gouverné par le... mousse du bord, faisait la navette en attendant son capitaine, arriver sur le nouveau môle en gesticulant et en tonitruant car la mer commençait à descendre.

Il fallait s'enquérir d'un matelot bénévole et d'un canot pour le transporter jusqu'à son navire. Notre gaillard trouva plus expéditif d'enlever sa veste et son tricot, de les nouer autour de sa tête, de descendre par une des échelles qui se trouvent sur le parapet côté large, et de se jeter à l'eau pour rejoindre son bateau à la nage. Vingt minutes plus tard, on voyait le Poilu filer vers le Nord Est.

Les Compagnies dont les destinations étaient le Pays de Galles, le Nord-Ouest et l'Est de l'Angleterre, et particulièrement l'Écosse, étaient généralement plus importantes. Il leur fallait de ce fait, et aussi parce que le réapprovisionnement était pour elles plus difficile et plus onéreux, de plus grands chargements.

Elles avaient à leur disposition des dundees de 75 à 90 tonneaux de jauge brute, comme :

- l'Albatros,
- le Dixi,

- l'El Djezaïr,
- l'Iris,
- l'Ideros,
- l'Emile,
- le Saint-Joseph,
- le Vigilant, etc..

qui pouvaient prendre jusqu'à 100 tonnes d'oignons, ou des goélettes de 100 et 110 tonneaux bruts pouvant charger 120 à 140 tonnes et aux noms souvent plus poétiques, telles :

- l'Océanide,
- la Sylvabelle,
- les Jumelles,
- l'Araok,
- le Kenavo,
- la, Bretonne
- la Concorde,
- la Roscovite,
- la Charlotte,
- l'Yvonne,
- l'Univers,
- le Goëland,
- l'Hermann,

et enfin des 3 mâts de 125 tonneaux comme :

- la Paimpolaise
- et le Saint-Antoine.

Ces derniers ne venaient, il est vrai, qu'assez rarement à Roscoff, car ils calaient trop et n'étaient utilisables que par grandes marées et dans le nouveau bassin. La Paimpolaise, Capitaine LE.DANTEC, ayant par mer décroissante, raté son départ, dut ainsi en 1929, rester à quai pendant 15 jours pour attendre la plus prochaine revive des eaux, avec plus de 100 tonnes d'oignons en cale et 20 autres sur les panneaux de cette dernière. Le préjudice que subissaient les Compagnies qui l'avaient affrétée par suite de la détérioration presque totale de la marchandise dans une cale sans aération, la perte du temps nécessaire pour la trier et celle de près d'un mois de vente, les salaires à payer aux "domestiques" en chômage forcé, hypothéquait gravement leur saison.

Les goélettes étaient commandées par des "Maîtres au Cabotage" devenus par la suite Capitaines de la Marine Marchande, assistés d'un "Bosco" ou second, Elles étaient pour la plupart, à huniers (1 ou 2), voiles carrées au haut du mât de misaine lequel était sensiblement de même hauteur que le grand mât. Elles pouvaient en outre disposer, selon la direction des vents, d'une voile d'étai qui se tendait entre le haut du grand mât et le mât de misaine, à hauteur du premier hunier. Certaines étaient des goélettes dites latines, dont

le mat de misaine était moins haut de 3 à 4 mètres que le grand mat et sur lesquelles les huniers étaient remplacés par une voile de flèche. Le Goéland, l'Univers étaient des goélettes latines. Le gréement avant était le même pour les deux sortes de bateaux : une trinquette au pied du mat de misaine, deux petits focs et un grand foc sur le beaupré.

Nous venons de citer "La Roscovite" parmi les goélettes à huniers. Comment parler de ce navire, dans son port d'attache, sans évoquer la mémoire de son commandant et coarmateur, Monsieur COADOU, qui avait été auparavant capitaine sur l' "A-DIEU-VA". Originaire de Goaradur en Perros-Guirec, il avait épousé Mademoiselle Le GAD, d'une très vieille famille de Roscoff où il avait naturellement élu domicile après son mariage.

C'était un intrépide et talentueux marin dont on disait "qu'il serait rentré de nuit et seul, dans des passes ou un autre n'aurait pas osé s'aventurer en plein jour" tant il "sentait" la mer et devinait ses pièges.

Les Johnnies qu'il transportait, le plus souvent en Écosse, se trouvaient d'ailleurs, à son bord, en pleine sécurité.

Au printemps de 1932 ou 1933, alors qu'il était déjà en retraite depuis quelques années, il accomplit avec simplicité un véritable exploit. Une très violente tempête de Nord-Est drossait contre le vieux quai bordé de rochers, deux vapeurs anglais ."Le Dragoon" et "Le Jolly Guy" de la Walford Line, société qui assurait à l'époque, le trafic des choux-fleurs entre Roscoff et Weymouth. Sous la violence du vent et du ressac ils avaient rompu leurs amarres et menaçaient de s'écraser contre le dit quai et ses rochers. COADOU avait profité d'un moment où l'un des bateaux avait été rapproché par une lame et par le travers du môle, pour sauter du parapet sur le pont du navire et apporter à son capitaine l'aide de sa connaissance des lieux, de son expérience et de son sang-froid. Monsieur Hyacinthe LE MAT, pilote du port (probablement les deux hommes s'étaient-ils auparavant rapidement concertés), avait de son côté fait autant sur l'autre vapeur et, grâce à leur audacieuse initiative, les deux navires purent gagner le vieux bassin et y attendre, plus à l'abri, la fin de l'ouragan.

Pour perpétuer la mémoire du valeureux Capitaine, le Conseil municipal de Roscoff a donné son nom à une rue de la ville longeant la mer, son véritable élément.

Une fière dignité était la caractéristique des capitaines des grands voiliers qui fréquentaient notre port, à quelques exceptions près, évidemment. Leur sérieux en imposait à tous : équipages, affréteurs, fonctionnaires de la Marine et de la Douane, agents maritimes et leurs qualités de manœuvriers et de navigateurs faisaient l'admiration des usagers de nos bassins, qu'ils fussent plaisanciers ou professionnels.

La précision qu'apportaient par exemple les capitaines NICOLAS de l' OCEANIDE et KERVIZIC de l' HERMANN, tous deux de Tréguier, dans l'organisation de leurs voyages Roscoff - Cardiff ou Swansea en Galles du Sud avec des oignons à l'aller et au retour avec du charbon dont ils approvisionnaient presque à longueur d'année les marchands de matériaux de chauffage de la Région, était citée en modèle.

Il y avait aussi les cinq frères MEUDAL, natifs de Pleubian mais habitant Tréguier. Les plus connus à Roscoff en furent : Zare (diminutif de Lazare), capitaine du DIXI et Jean Maïe (Jean-Marie) de la SYLVABELLE qui lui, se relâchait un peu lorsqu'il était à terre. Mais quel joli nom avait son navire ! Il ne l'avait cependant pas toujours porté. A sa construction il avait reçu celui de LA FLÂNEUSE presque aussi romantique. Il avait été un jour saisi dans un port britannique., pour un manquement quelconque aux règles de la navigation et ne devait à aucun prix en sortir avant jugement et paiement de l'amende qui serait infligée au Capitaine et à l'armateur du bateau, par les tribunaux anglais.

Or, par nuit sombre et vent favorable, Jean-Marie mit, silencieusement à la voile, gagna le

large et les côtes françaises. Avait-il bénéficié de quelques complicités anglaises ? L'Histoire ne le précise pas mais c'est ainsi que LA FLANEUSE, coque rénovée et couleur changée, devint par un nouvel acte de francisation un nouveau navire français LA SYLVABELLE.

Nos digressions auront peut-être paru fastidieuses aux lecteurs. Elles nous ont semblé utiles pour brosser le tableau de la vie de Roscoff au temps de l'apogée du commerce des Johnnies et à l'activité de notre port. Les amoureux de la navigation à voiles nous les pardonneront en songeant qu'elles nous furent suggérées par l'évocation d'une époque où l'on pouvait voir manœuvrer à la sortie et naviguer ensuite élégamment, toutes voiles déployées, 11 bateaux transportant ensemble de 500 à 700 tonnes d'oignons et ayant à leur bord de 100 à 150 Johnnies,

Les passes qu'ils utilisaient pour gagner la haute mer étaient les suivantes, selon les vents et la direction à suivre Est ou Nord-Ouest :

- Rannic,
- Meïn an Ed,
- Bloscon,
- Grand Benven (Benven Braz) - appelé depuis 1927 "Benven ar Graaz" en raison du film "La Croix sur le Rocher" qui fut tourné à Roscoff et aux alentours du Château du Taureau dans la baie de Morlaix
- et Petit Benven (Benven vian)
- et le trou du Banc au nord de Ti-Zaozon.

En prenant par vent de Nord-Ouest ces deux dernières, s'ils allaient vers l'Ouest ou le Nord-Ouest, les navires pouvaient gagner une heure sur la sortie par Bloscon; de même ils économisaient beaucoup de temps pour la même direction en prenant par vent d'Est le "chenal de l'Eglise" entre la roche d'Introun-Varia et celles des "Bourguignons", puis le chenal de l'Île de Batz jusqu'à la Basse Plate dans l'Ouest, le tout en grand large. De nos jours cette route ne serait plus faisable, l'estacade qui vient d'être construite et qui va du terre-plein du nouveau port aux Bourguignons, barrant le dit chenal de l'Eglise sur toute sa largeur.

Quand les Compagnies commencèrent à s'amenuiser et furent dans la nécessité de se grouper à plusieurs pour charger les navires, elles eurent recours à des petits vapeurs ou à des bateaux à moteurs qui avaient l'avantage, outre d'être plus rapides, d'être aussi moins soumis aux caprices du vent. Les capitaines des voiliers essayaient de se défendre en mettant en avant l'exploit réalisé une année par "La Roscovite" qui partant de Swansea sur le canal de Bristol en même temps qu'un vapeur et faisant tous deux route sur Roscoff, arriva dans le port à la même marée que son concurrent. Mais c'était exceptionnel et dû à des vents favorables sur tout le parcours et la loi du progrès joua en faveur des motorisés.

L'on vit donc apparaître à Roscoff, à côté de steamers britanniques vétustes, de beaux navires hollandais à moteur, tels que "Le Poolster" le "Roskvill" le "Dr Kolin" etc.. Les uns et les autres firent surtout les voyages de la côte Est de l'Angleterre ou de l'Ecosse.

La propreté impeccable et le confort de ces bateaux hollandais, la discipline qui régnait à leur bord, furent une révélation pour les Johnnies, comme ils émerveillèrent les curieux admis à les visiter. Contrairement aux usages des marines anglaise et française, les commandants de ces navires naviguaient avec leurs familles ou tout au moins avec leurs épouses, car ils disposaient de cabines ou d'appartements assurant bien-être et agrément à bord.

Des relations très amicales se nouèrent entre eux et les Johnnies et ce fut la consternation chez ces derniers quand le "Poolster", le premier à s'être mis à leur service et le plus assidu à le continuer, s'était perdu corps et biens au cours d'un voyage d'hiver, quelque peu avant la guerre de 1939.

Combien de temps duraient les traversées du temps des bateaux à voiles ?

Pour la côte Sud de l'Angleterre, de 18 à 48 heures selon les vents. Pour ceux qui allaient en Écosse, de 5 à 8 jours, mais par temps calme ou vents contraires elles pouvaient être d'une durée de 3 semaines et plus et l'on imagine l'anxiété qui pouvait être celle des familles privées de nouvelles, pendant cette longue attente (il n'y avait pas encore de radio à bord), d'autant plus qu'elles n'ignoraient pas les dangers que constituaient les bancs de sable de la mer du Nord que les navires longeaient dans les parages de GREAT YARMOUTH. On se figure également l'état dans lequel pouvaient se trouver passagers et marchandise à l'arrivée.

LE GARDALEAS

Notre connaissance de la langue bretonne n'est pas assez sûre pour que nous osions présenter de nous-même une interprétation de GARDALEAS. Nous avons consulté monsieur le chanoine GUIVARC'H, aumônier à l'hospice de Saint Pol, A son avis le nom de ce quartier est une corruption de KERALAEZ ou Village d'en haut. Il est de fait qu'il y a là une toute petite éminence avec un écoulement vers l'hospice et l'autre vers l'église. Ce quartier fut excentrique longtemps et très isolé de l'agglomération. Son aspect de petite butte devait être alors beaucoup plus apparent.

On peut penser que les plus vieilles maisons de l'actuel Roscoff sont dans ce quartier : ce seraient les deux dernières de l'alignement vers le sud, qui pourraient être de la fin du 15ème siècle.

n° 236 - Octobre 1969

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

ESSAI SUR LES JOHNNIES, par Mr François Guivarch

Les passagers pour l'Angleterre couchaient dans la cale où un espace très réduit était laissé entre les oignons et le pont. Quand le temps était beau on naviguait cale ouverte, mais quand il faisait mauvais, force était de fermer les panneaux et nous vous laissons à penser ce que pouvait être l'existence de nos voyageurs, accroupis sur les oignons dont l'odeur les prenait à la gorge. Ajoutez-y le mal de mer et si vous n'avez pas envie de goûter aux charmes d'une traversée de ce genre, c'est que vous appréciez vraiment par trop le confort !

A la suite d'une traversée d'une goélette, le KENAVO qui avait mis 21 jours à gagner LEITH en Écosse et qui avait failli faire naufrage avec ses 25 passagers, l'administration de la Marine marchande avait, nous l'avons déjà dit, réglementé pour l'avenir l'embarquement de ces derniers et l'avait proportionné au tonnage du navire, Fixant de toutes façons, le nombre maximum à prendre à bord, quel que soit le tonnage, à 12 passagers. Les vapeurs anglais s'étaient eux, toujours refusés à embarquer plus de 4 à 6 personnes.

Ces mesures eurent pour conséquence de compliquer et de rendre beaucoup plus onéreux le transport des compagnies et ce fut une des causes, nous l'avons déjà vu aussi, de leur effritement.

Vers quels ports des Iles Britanniques se dirigeaient les bateaux ?

Beaucoup d'entre eux vers la côte Sud depuis le Cap de Longships, à la pointe Sud-Ouest de la Cornouaille, jusqu'à DOUVRES sur le Pas de Calais (appelé aussi Détroit de Douvres par les Anglais).

C'est ainsi que :

Penzance; Falmouth; Plymouth, Dartmouth, Torquay; Exeter, Poole-Bournemouth, Cowes (dans l'île de Wight), Southampton, Portsmouth, Worthing, Shoreham, Brighton, Douvres,

voyaient tous les étés, arriver les mêmes hommes qui y étaient aussi connus que des naturels du pays.

Deux ou trois Compagnies s'arrêtaient à Jersey et à Guernesey, jusqu'à l'application du règlement sur le contrôle phyto-sanitaire par lequel, les îles de la Manche voulant se défendre contre l'invasion du "Doryphore" interdirent absolument l'importation de Légumes français. Disons en passant, que cette réglementation faillit, vers 1932, faire cesser totalement l'émigration Johnny car l'Angleterre elle aussi, interdisait l'introduction sur son territoire de tout produit de la terre provenant de régions situées à moins de 60 kilomètres de celles infestées par le Doryphore. Or, celui-ci gagnait tous les ans du terrain et avait fini par envahir toute la Bretagne. Heureusement, l'ingéniosité des Johnnies et des Agents maritimes permit de sauver leur commerce jusqu'à la guerre de 1939.

Cette crise eut cependant pour notre pays, un effet bénéfique : l'installation dans nos ports de services physiopathologiques ou de contrôles sanitaires et de présentation des marchandises avant leur embarquement.

Au début ces services, un peu tatillons et tracassiers, furent mal supportés. Mais, petit à petit, leur fonctionnement apporta des améliorations, tout d'abord dans le tri des récoltes

par les exploitants, ensuite dans leur présentation par les exportateurs et leurs intermédiaires divers, et par voie de conséquence leur valorisation, qu'il se soit agi d'oignons, de pommes de terre, de choux-fleurs ou d'artichauts (car le contrôle s'effectue également pour l'exportation dans les gares de chemin de fer).

Mais les Johnnies ne restaient pas tous dans les ports de débarquement. Une douzaine de Compagnies, par exemple, descendaient à Southampton ou à Portsmouth, pour se rendre ensuite dans la grande banlieue de Londres :

- **Reading, Aldershot, Guilford,**

ou dans sa plus proche banlieue :

- **Hounslow, Wimbledon, Battersea, Croydon, Trafford, Greenwich, Woolwich,**

car il était en principe défendu de séjourner ou de vendre dans les rues de la Capitale. Est-il utile d'ajouter que cette interdiction était souvent enfreinte ?

C'est ainsi que plusieurs finirent par s'installer en plein centre de la ville, dans le quartier de **LAMBETH** très connu à Londres, mais qu'une danse qui reçut son nom et qui fit fureur voici déjà quelques lustres, rendit mondialement célèbre.

Ce quartier est très vétuste et les Compagnies y sont fort mal logées dans des immeubles délabrés. D'année en année, les locaux utilisables s'y font de plus en plus rares, les rigoureuses mesures d'urbanisme londoniennes les condamnant à être, sans rémission, abattus.

L' O.R.T.F. a d'ailleurs choisi une des compagnies qui y campent pour tourner une séquence de Télévision qui, récemment diffusée, a fait de notre part l'objet d'un commentaire séparé.

Le PAYS DE GALLES recevait la plus forte densité de Marchands d'oignons, en majorité d'ailleurs SANTECOIS qui en avaient fait leur terre d'élection.

Cardiff abritait 4 ou 5 compagnies très importantes. **Swansea** en voyait arriver près d'une trentaine qui s'éparpillaient ensuite dans toute la région, à l'Ouest, au Nord et au Nord-Est ; parfois dans des gros bourgs comme : **Ammanford, Lampeter, Brynmawr, Nantyglo, Macchynleth, Istradinflais**

ou dans les villes comme :

Neath, Carmarthen, Aberdare, Llanelly, Aberystwyth, Haverfordwest, Bridgend, Pontypridd, Newcastle-Emlyn, Newport au fond du canal de Bristol (Manch Bristol comme disent les Johnnies) et de l'autre côté du canal en Angleterre, le grand centre de **Bristol** ainsi que **Bath**, recevaient aussi tous les ans leur contingent de Léonards.

Dans les Galles du Sud que les Johnnies couvraient à peu près entièrement de leurs réseaux, la vente se pratiquait et s'effectue encore aujourd'hui, jusque dans les fermes les plus reculées de la campagne et dans les montagnes. Les mineurs de charbon y sont d'ailleurs très friands de l'oignon " de Roscoff " qu'ils mangent avec du pain sec.

Dans les Galles du Nord, c'est :

Portmadoc, Caernarfon, Bangor, Wrexham,

qui avaient été, et de longtemps, choisis comme points de débarquement ou lieux de stationnement.

Les premiers de nos compatriotes qui allèrent en CORNWALL (Cornouailles anglaises) et en WALES (Galles) exercer leur commerce, durent, nous l'imaginons tout au moins, être fort surpris d'y découvrir, particulièrement en Galles, quantités de noms de localités commençant comme chez eux par : Penn ou Pen, Lan ou Llan, Tre, Caer ou Car, Aber, et

dans ce dernier pays d'y entendre parler une langue aux consonances de la leur et dont ils pouvaient même comprendre certaines expressions.

L'Histoire de notre petite Bretagne est à peu près inconnue des Bretons eux-mêmes, et aujourd'hui encore, assez controversée, elle reste nébuleuse pour beaucoup.

Un résumé très succinct des événements historiques relatés par DURTELLE DE SAINT SAUVEUR dans son "Histoire de Bretagne des origines à nos jours" en 2 volumes (ouvrage très sérieux couronné par l'Académie Française) et des notes puisées dans des articles de Mr le Chanoine MEVELLEC publiés dans la revue "BLEUN BRUG" qu'il dirige, nous conduiront à penser qu'en abordant en Cornwall et en Galles, ces compatriotes, sans le savoir, remontaient tout simplement aux sources.

L'île de BRETAGNE (La Grande) était, à l'arrivée des premières légions de Jules César en 55 et 54 avant Jésus-Christ, peuplée de CELTES, ainsi d'ailleurs que l'**HIBERNIE** (Irlande) où étaient les Gaëls et la **CALEDONIE (Écosse)** où les Scots, descendants des Hiberniens qui avaient autrefois envahi le pays, voisinaient avec les Pictes, Ligures descendants des anciens **Pretani**, ces deux peuplades étant remuantes et belliqueuses. Les Celtes étaient répartis en clans dont chacun, sous l'autorité d'un chef nommé à vie, était intérieurement très soudé. Mais ces clans étaient très désunis et se querellaient constamment entre eux (c'était le défaut des Celtes par ailleurs très courageux)

Rome eut donc beau jeu pour étendre et fortifier sa domination militaire qui atteignit son apogée sous l'empire d'HADRIEN.

Lors d'un voyage qu'il effectua en l'an 122 après J.C. en Bretagne, cet empereur, pour contenir les incessantes et dévastatrices incursions que faisaient les Pictes et les Scots dans les possessions Romaines, fit établir entre l'embouchure de la Tyne à l'Est, et le golfe de Solway à l'Ouest, un mur de 117 km flanqué d'ouvrages fortifiés, qui reçut le nom resté célèbre de "**Mur d'Hadrien**" et qui fut renforcé vingt ans après par un autre rempart construit dans la partie la plus resserrée de l'île, entre les embouchures du Forth et de la Clyde, par ANTONIN le -Pieux.

L'occupation Romaine connut ensuite des fortunes diverses de prospérité et de difficulté. Elle fit cependant œuvre civilisatrice et commerce, industrie et agriculture se développèrent comme ils l'avaient fait en Gaule. Mais, à l'inverse de ce qui s'était passé dans cette dernière, l'île ne se laissa romaniser que dans les villes, d'ailleurs peu importantes. Les campagnes conservèrent leurs mœurs et la langue Celtique ne disparut pas devant le Latin.

Ayant à défendre son immense Empire assailli par les Barbares sur tous ses flancs du continent, Rome se désintéressa cependant peu à peu de cette Bretagne insulaire et de communications malaisées. Elle en retira progressivement ses troupes et finalement, en l'an 410, l'Empereur HONORIUS refusa de répondre à l'appel au secours que les Bretons laissés à eux-mêmes lui avaient lancé: devant les attaques des SAXONS venus de Germanie.

Toujours divisés en clans rivaux, les Bretons ne purent empêcher la conquête d'une grande partie de leur pays vers le milieu du Vème siècle, conquête qui s'accompagnait de grandes dévastations et de massacres. Les Celtes des péninsules de Cornouailles et de Galles qui formaient la province de Haute-Bretagne n'avaient, pour échapper à ces massacres, d'autre ressource que d'émigrer vers les pays d'outre-mer ou de se réfugier dans les montagnes et y résister.

La péninsule Sud-Ouest n'avait pas de montagnes, mais seulement quelques collines sur ses bordures. Difficile à défendre, le pays fut submergé. Ses habitants, les Dumnonii et les Cornovii s'enfuirent en masse par mer. Un groupe se dirigeant vers l'Espagne débarqua

en GALICE, où il fonda par la suite un Évêché.

Mais la plus grande partie, comprenant probablement déjà des Gallois, vogua vers l'Armorique avec laquelle ils avaient commercé dans le passé. Les DUMNONII prirent pied dans le Nord de la Province qui fut d'ailleurs appelé pendant longtemps la DOMNONEE, les CORNOVII descendant vers le Sud pour se fixer dans ce qui est devenu depuis notre CORNOUAILLE. Il ne faudrait, paraît-il, pas croire que les uns et les autres furent accueillis à bras ouverts par la population Gallo-Romaine de ces régions.

Ils durent au contraire batailler ferme pour s'imposer et ils le firent si bien que l'ARMORIQUE devint la BRETAGNE, la nôtre.

Les Dumnonii et les Cornovii avaient été depuis longtemps déjà éduqués et évangélisés par leurs frères de CAMBRIE (Galles) .

La péninsule habitée par ces derniers avait une chaîne de montagnes : les monts Cambriens, bordée à l'Est par de nombreuses rivières. C'était une étroite bande de terre délimitée au Nord par la baie de Liverpool, à l'Ouest par le canal St Georges qui la sépare de l'Irlande et au Sud par le canal de Bristol.

Ils avaient donc utilisé ces cours d'eau, pour former une digue, la OFFLA, de l'embouchure de la Severn au Sud jusqu'aux environs de Chester et l'embouchure de la Dee au Nord, et pendant des siècles, adossés à leurs Monts, ils firent face, avec une farouche énergie et une indomptable persévérance, aux assauts d'envahisseurs successifs : Pictes, Scots, Saxons et Angles à la fin du 6ème siècle. Peuplade d'origine germanique, venue du Sleswig Danois, les Angles avaient refoulé les Saxons et finirent par se partager avec ceux-ci les anciennes possessions romaines de l'île, à laquelle ils donnèrent son nom définitif : ANGLETERRE ou Terre des Angles.

Mais les Gallois conservèrent leur indépendance jusqu'à la fin du 13ème siècle, leurs mœurs résistant beaucoup plus longtemps et leur langue étant toujours vivante.

Ce n'est qu'en 1283 en effet que les rois Normands, successeurs de Guillaume le Conquérant sur le trône d'Angleterre, vinrent en la personne de **Edouard 1er Plantagenêt** (de la maison des Comtes d'Anjou) à bout de leur résistance. Mais l'intégration définitive ne se fit qu'en 1536, quatre ans après l'union de la Bretagne à la France (coïncidence évidemment, mais remarquable tout de même).

Contrairement à cette dernière qui se fit librement et du plein gré des deux parties par la traité de Vannes signé en 1532 après que la Duchesse ANNE, vénérée de ses sujets, fut devenue auparavant Reine de France, l'intégration du Pays de Galles fut brutale et unilatérale.

Le **roi HENRI VIII** (Tudor et parlant Gallois) en lui enlevant son indépendance imposa à la nouvelle Principauté jusque là, nous l'avons vu, profondément catholique, la religion anglicane qu'il venait d'instituer après sa rupture avec le Pape.

Beaucoup de Gallois n'ont pas oublié ce traitement, et il est préférable lorsque l'on a l'occasion de s'entretenir avec eux, de les appeler "Gallois" plutôt que "Anglais".

Au 6ème siècle cependant, très cultivés et très mystiques, les Gallois n'oubliaient pas leurs frères de Cornouailles, de Domnonée et de Galles émigrés en Armorique et; très tôt, ils leur envoyèrent en grand nombre des hommes d'élite et des missionnaires dont le rôle fut primordial dans l'établissement et le comportement des Bretons dans leur nouvelle patrie.

Les missionnaires étaient des moines et non des prêtres séculiers, et ceci explique l'organisation spéciale du Culte en nouvelle Bretagne, primitivement si différente de celle qui existait en Gaule.

Ils avaient à leur tête, des ABBES de monastères tous d'origines noble ou princière qu'on qualifiait à l'époque de "Saints", non parce qu'ils auraient été canonisés par l'Eglise, mais parce que leur qualité leur donnait droit aux honneurs publics dans cette dernière. Réservée d'abord aux ABBES, l'appellation fut peu à peu appliquée à tous les moines membres de la communauté monastique.

D'où la profusion de Saints gallois honorés en Bretagne qui ne se trouvent pas au calendrier Romain et dont beaucoup ne sont d'ailleurs jamais venus dans le pays, leur culte y ayant été simplement importé et instauré par les moines. Plusieurs Abbés sont par la suite devenus Évêques. Ils conservaient cependant tous leur titre et leurs fonctions d'Abbés qui étaient plus prisés que le premier. POL AURELIEN par exemple, Abbé du monastère de l'Île de Batz, devint Évêque de KASTELL mais resta ABBE de BATZ. Sa vie et son œuvre rayonnante dans notre Léon ont été longuement évoquées au cours du récent **BLEUN BRUG** de St Pol, à l'occasion du jumelage de cette ville avec celle de PENARTH, berceau du Saint, et la filiation intellectuelle de GALLES et de BRETAGNE y fut aussi mise en relief.

Nous avons dit plus haut, la surprise imaginable de ceux des Johnnies qui étaient observateurs, en retrouvant en Cornwall et en Galles, des noms de lieux ressemblant, fort à ceux de leur Bretagne et surtout en entendant dans le parler Gallois "le Kembraeg", des expressions comme : "Brao e" (il fait beau ou c'est beau) "Bara hig moch' in" (du pain et du lard). Plusieurs apprirent donc la langue qu'ils parlent aujourd'hui, concurremment avec l'anglais, d'autant plus facilement que leur gosier s'y trouvait d'origine préparé.

Ceux d'entre eux qui sont sensibles à la musique et au chant doivent écouter avec ravissement les admirables chœurs Gallois (**L'EISTEIDDFOD est annuellement un Festival de culture Galloise de réputation mondiale**), et ceux qui le sont moins, ont cependant dû être émus en entendant en "Bro Gembre" des airs que nous lui avons d'ailleurs empruntés (parfois avec les paroles) pour en faire "Ar bloaz nevez" "Son Moullarjez" (d'Eugène d'Herbais) et surtout notre national "Bro Goz ma Zadou" qui est aussi le chant national de GALLES. Les amateurs de Rugby qui suivent à la Télévision les matches des rencontres GALLES-FRANCE à Cardiff tous les 2 ans, impressionnés par la religieuse ferveur avec laquelle est clamé cet hymne et frappés de l'harmonie que met, sans préparation aucune, dans son chant un immense chœur de 60.000 spectateurs.

n° 237 - Novembre 1969

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

ESSAI SUR LES JOHNNIES, par Mr François Guivarch

Aux rappels d'Histoire que nous venons de faire, ajoutons un peu de toponymie ; elle achèvera de nous éclairer sur la filiation spirituelle entre GALLES et BRETAGNE d'ARMORIQUE.

Beaucoup des noms bretons de paroisse, villes, bourgs, villages ou lieux ont en effet des préfixes Gallois et des suffixes qui sont le plus souvent des noms de "saints" de ce pays, surtout derrière "Lan", "Plou", "Tre" ou "Loc". C'est ainsi qu'il y a chez nous 200 paroisses dont le nom commence par "Lan" qui signifie en Gallois : lieu monastique, ermitage ou monastère et qui est suivi généralement du nom de son fondateur ou de celui d'un des chefs spirituels appelés "Saints".

Environ 60 "Plou" ou "Plo" (du mot latin "Ploebis") et dont certains sont devenus "Ple" et "Plu". En Gallois "Plwyth". Dans le LEON "Plou" est facilement remplacé par "Guic" (du latin Vicus), par exemple dans Guitevede pour Plouzevede, Guikourvest pour Plougourvest, Guikar pour Plougar.

"Tre" ou "Tref" est une section de paroisse qui est devenue la "Trêve" française. "Loc" veut dire au religieux petite paroisse et appelle aussi un nom de moine ou de saint en additif. Il y en a 80 en Bretagne.

Enfin les "Penn" ou "Pont", les "Caen" ou "Car" et les "Aber" sont aussi nombreux en Cornwall et en Galles que dans l'ancienne Armorique mais n'appellent plus guère des noms de saints en suffixe.

Et en quittant le Pays de GALLES pour reprendre avec nos JOHNNIES leur périple vers le Nord-Ouest de Grande-Bretagne, nous ne pouvons nous empêcher de penser que dans la prédilection marquée pour lui par un si grand nombre d'entre eux, entrait sans doute une part d'atavisme.

Sur la côte OUEST, à **LIVERPOOL** descendaient 9 ou 10 Compagnies qui se dirigeaient ensuite vers **Preston**, **Chester**, **Manchester**, **Stockport** et même **Nottingham** et **Birmingham**. En général nos compatriotes restaient à proximité des côtes, l'intérieur étant, paraît-il, moins favorable à leur commerce ; **Nottingham** et **Birmingham** (qui recevait une Compagnie de 25 à 30 membres) étaient donc des exceptions à cette ligne de conduite.

Barrow-in-Furness dans le Lancashire donnait accès à **Kendal** et plus haut dans le Cumberland, **Whitehaven** et **Carlisle** étaient ports de débarquement ou lieux de stationnement pour des groupes importants.

Quelques uns allaient même à **Douglas**, chef-lieu de l'île de MAN (Isle o'Man), située dans la Mer d'Irlande. Mais en 1932, un Décret des autorités locales, maîtresses absolues dans leur île interdit à tout Johnny l'accès de cette dernière et ceux qui avaient l'habitude de s'y rendre préférèrent, à deux ou trois exceptions près, rester chez eux, plutôt que d'aller à l'aventure choisir d'autres points de vente sur le continent anglais.

Fait notable : aucun Johnny n'a jamais pu exercer son commerce en IRLANDE. Certains auraient, disait-on, à plusieurs reprises essayé de s'y introduire, mais devant l'attitude menaçante des habitants, ils durent tous renoncer à leurs projets.

Si nous remontons toujours la même côte Ouest, nous arrivons en Écosse, à **Ayr** et **Glasgow** : les mêmes Compagnies venaient de père en fils. Il est d'ailleurs remarquable

que les villes anglaises, galloises ou écossaises étaient depuis longtemps réparties entre les familles roscovites ou santécoises où elles avaient une sorte de monopole et qu'il était très rare de voir des compagnies changer de lieu de stationnement pour aller concurrencer directement d'autres dans leur "fief".

N'en déduisez cependant pas trop vite que la concurrence n'existait pas entre Johnnies, Elle était au contraire très sévère et parfois déloyale. On évitait peut-être d'aller s'installer dans la ville d'une autre Compagnie, mais, en établissant des quartiers à quelques "miles" d'elle, on pouvait "chiner" dans la région où elle opérait et dont la population était familiarisée avec les vendeurs d'oignons.

Quant à la concurrence déloyale, elle s'exerça quelquefois avant le départ de Roscoff. C'était par exemple un Johnny peu scrupuleux qui, après avoir acheté sa marchandise à des conditions qu'il jugeait favorables, faisait, pour faire monter les prix et gêner ainsi ses collègues l'acquisition de quelques sacs supplémentaires à un prix supérieur.

Un autre, en allant "furtivement" s'embarquer à Saint Malo ou dans un autre port, se pressait d'arriver outre-Manche avant son concurrent direct, et avant d'aller visiter sa propre clientèle, passait d'abord chez les clients de ce dernier. Et, en leur racontant que son confrère ne viendrait pas les voir cette année-là pour cause de santé ou pour tout autre raison, il leur vendait la plus grande quantité possible de bottes. Dans la bouche du marchand lésé, cela se traduisait amèrement en breton par "Stanket oa gantan va ziez ouzin" (Il m'avait bouché "mes" maisons).

De tels procédés ne pouvaient évidemment donner aux Britanniques une flatteuse opinion de l'honnêteté française. Ils n'étaient heureusement le fait que de quelques isolés. Ils se retournaient d'ailleurs presque toujours contre leurs utilisateurs : leur réputation était faite une fois pour toutes chez leurs victimes qui les renvoyaient avec rudesse s'ils avaient l'audace de se représenter chez elles ou dans leur voisinage.

Dans certaines villes par contre, les concurrents se venaient en aide en cas de besoin urgent : lors de pénurie de matériel (raphia) ou de marchandise par exemple, ou en cas de maladie ou d'accident graves.

Sur la côte EST de l'Angleterre, les ports les plus fréquentés étaient : **Great-Yarmouth**, **Grimsby**, **Hull**, **Sunderland**, **Southshiels**, **Middlesbrough** et surtout **Newcastle on Tynes** où descendaient cinq ou six compagnies. Quelques unes allaient à **Stockton** et **Darlington** un peu plus dans les terres, et certaines autres, dérogeant elles aussi au principe de stationnement sur les côtes, jusque **Harrogate** et **Leeds** dans le Yorkshire.

La côte EST de l'Écosse voyait, à partir du 10 Août environ, arriver nos visiteurs saisonniers. Cette date, tardive en comparaison de celle d'usage pour le sud de l'Angleterre et pour le pays de Galles, s'explique ainsi pour aller si loin du pays de production de la marchandise il fallait emporter cette dernière en grande quantité dès premier premier voyage dont la durée, nous le savons, pouvait être parfois de trois semaines ; pour la supporter sans trop grands dommages et ensuite pour se conserver, elle devait donc obligatoirement être bien mûre. D'où ces départs retardés.

Entre les deux guerres mondiales; quand les compagnies se furent pour les raisons que nous connaissons, scindées en groupes de moindre importance, elles s'entendirent pour, affréter en commun des navires à vapeur ou à moteur de navigation plus sûre et plus régulière aussi en même temps rue plus rapides, sur lesquels on pouvait charger des lots plus petits et plus facilement renouvelables. Il en résultait pour elles un triple gain, de TEMPS, de SALAIRES et de QUALITE de conservation de la marchandise, qui venait heureusement, compenser le coût plus élevé du transport qui ne pouvait plus se faire que par Chemin de Fer, de la presque totalité de leur personnel très nombreux.

L'Écosse, dont la population en grande partie d'origine celtique puisque descendant, rappelons le, des Hiberniens, Gaëls d'Irlande ou Irlande qui l'avaient envahie, est un pays fidèle à ses traditions et à ses coutumes (ne serait-ce pas à cette fidélité qu'il y aurait lieu de rattacher l'appellation de "Hibernian" que porte encore de nos jours un de ses clubs de football professionnel renommé, les Hibb's pour les initiés ?

Les Johnnies y ont, en général, toujours reçu bon accueil et ils se trouvèrent très honorés lors du "**Gorsedd**" des bardes bretons célébré en 1934 à Roscoff, quand une délégation Écossaise officielle vint assister à la figuration du débarquement en notre cité en 1548 de **Marie STUART**, jeune Reine d'Écosse qui allait devenir aussi Reine de France.

Plusieurs se souviennent de l'éclat de ces fêtes qui furent radiodiffusées jusqu'en Écosse et sont peut-être encore sous le charme des accords tirés de sa harpe par Miss Maud Fergusson, la plus réputée harpiste de l'époque, particulièrement dans le mélodieux .

LEITH, docks d'Edinburgh capitale du pays, était à l'origine, le seul port de débarquement sur la côte EST et une seule compagnie y descendait. Elle était énorme et se divisait dès l'arrivée en plusieurs tronçons dont les uns étaient dirigés sur **PERTH**, les autres sur **DUNDEE** et sur **ABERDEEN**. "Ar Pabor" (J. CHAPALAIN) en était avant la guerre de 1914, le grand "Master".

Elle fut une des premières à se fractionner en plusieurs autres, moins fortes mais encore importantes puisqu'elles comptaient de 15 à 25 membres au moins chacune, qui choisirent comme points d'attache, les villes que nous venons de citer. L'une d'entre elles poussa même jusqu'à **INVERNESS**, située presque sur le 58 ème parallèle Nord, **GLASGOW** à l'Ouest, distant de **LEITH** de 45 miles seulement, avait aussi sa nombreuse représentation de Johnnies dont une partie était envoyée à **PERTH**.

Ces compagnies appliquèrent la méthode de celle de Leith et essaimèrent des groupes dans des villes plus petites comme **DUMFRIES** et **DUMFERLINE**. Ce système se pratiquait également en pays de Galles et même dans le Sud de l'Angleterre, mais sur des distances bien moindres que celles du nord de l'Écosse et avec des facilités de communications plus grandes avec la Compagnie-mère. Logés comme celle-ci dans des "magasins" ils étaient ravitaillés par elle au fur et à mesure de leurs besoins durant toute la campagne et ils ne la rejoignaient qu'à la fin de la saison, pour le retour général en France.

Ils étaient dirigés par un des patrons associés. Celui-ci venait de temps en temps au Siège pour y rapporter l'argent récolté et prendre les instructions du Master. Une compagnie d'**ABERDEEN** envoyait même deux ou trois vendeurs accompagnés par un co-patron, parcourir l'Écosse d'Est en Ouest pendant un mois ou un mois et demi, avec une charrette hippomobile. Ces ambulants trouvaient sur leur route, du ravitaillement dans des gares choisies d'avance et pour leur nourriture se fiaient au hasard, mangeant le plus souvent froid. Quant à leur logement, si le cheval couchait souvent dans une écurie, eux-mêmes se contentaient du foin des granges ou du plancher de wagons désaffectés.

D'autres, partant d'Inverness, montaient jusque **WICK** et **THURSO** dans l'extrême Nord du pays.

Mais en Écosse, la vente présentait un autre curieux aspect, celui-là tout à fait dans la ligne de l'esprit d'entreprise roscovite, plusieurs vendeurs, généralement des patrons, allaient dans des Îles éloignées comme **SKYE** et **LEWIS** de l'archipel des Hébrides à l'Ouest où ils grimpaient jusque **STORNOWAY** ou dans les archipels des ORCADES à l'Est et des **SHETLAND** au Nord-Est, Il fallait un jour et parfois deux pour atteindre ces dernières par bateau, et les traversées étaient parfois pénibles car l'automne et l'hiver sont très rudes dans ces régions septentrionales. Aussi l'un d'entre eux y restait-il pendant toute la campagne.

Ils ramenaient d'ailleurs généralement des spécialités de ces îles, comme par exemple des articles en laine répugée des **SHETLAND** ou encore des produits de la pêche appelés de luxe ailleurs, mais qu'on y trouvait à profusion et à bon marché, comme des homards ou des poissons fins.

On raconte à ce sujet, que l'un d'entre eux rapporta un jour au Siège et à bon compte, un plein baril de harengs salés. L'aubaine, c'était certain, agrémenterait l'ordinaire de la compagnie à Aberdeen. Les premiers poissons furent de fait, très appréciés. Mais, le baril étant entamé, il fallait le vider avant que le contenu ne se corrompît et... l'on mangea du hareng du matin au soir, à tous les repas. Au bout de quelques jours tout le monde en était saturé et écœuré, à en fuir le magasin. L'odeur du poisson vous prenant à la gorge et aux narines, vous soulevait le cœur.

Et ceci nous rappelle l'histoire du saumon dans les régions où les rivières en abondaient aux époques de ponte avant la construction des barrages modernes. C'est ainsi que dans la vallée de l'AULNE chez nous et particulièrement dans le pays allant de Chateaufaou à Landeleau on en servait matin et soir, pendant les saisons de pêche, au personnel agricole employé.

Le saumon est un délicieux poisson qui figure dans les repas les plus fins mais, comme dit un proverbe angevin "Point trop n'en faut". Les ouvriers finissaient par en être tellement rassasiés, qu'à la saison suivante au moment de l'embauche, ils exigeaient avant de s'engager, l'assurance qu'on ne leur servirait pas de saumon plus de deux fois par semaine !

Ce disant., nous nous sommes un peu éloignés de nos Johnnies avec lesquels nous avons fait le tour de la Grande-Bretagne. C'est en effet la totalité de l'île qu'ils avaient fini par ceinturer de leur présence, et Henri OLIVIER le pionnier, n'avait certainement pas en s'embarquant pour la première fois en 1828, prévu cette intense exploitation de son idée par ses compatriotes.

Les voici à destination et chacun dans son secteur. Comment vont-ils vivre et se comporter pendant leur séjour ,de plusieurs mois, en pays étranger ?

Notre étude portera sur les périodes de la plus grande intensité du trafic, c'est-à-dire avant la guerre de 1914-1918 et entre cette dernière et celle de 1939-1945, les conditions de vie et de méthodes de travail s'étant, nous l'avons signalé au passage, considérablement modifiées depuis 1946 avec l'amenuisement des compagnies, les difficultés de leur logement et le progrès général des moyens de locomotion et du bien-être.

n° 238 – Décembre 1969

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

ESSAI SUR LES JOHNNIES, par Mr François Guivarch

Dès l'arrivée du navire à destination et après accomplissement des formalités douanières et civiles, la literie, les malles et les ustensiles divers sont acheminés vers le local qui servira de Magasin pour le stockage des oignons et de logement pour la Compagnie.

C'est la plupart du temps une remise, très souvent située dans une cour avec, au-dessus, un étage que l'on aménage en chambre-dortoir. Quand il en a la possibilité, le patron se réserve une pièce à part pour lui seul ou, mais très rarement, couche à l'auberge si elle est très voisine. C'est dans cette chambre-dortoir que l'on cuisine, que l'on mange et que l'on couche sur des paillasses ou sur des couettes, car il n'y a presque jamais de lits.

Parfois, lorsqu'il n'y a pas d'étage et que le rez-de-chaussée ne comporte qu'une seule pièce, on y loge les oignons et les hommes. Le local a généralement été loué d'avance, à la fin de la précédente saison ou par correspondance. Et si cela n'a pu être réalisé, nous avons vu combien était devenu, au fil des années, difficile à résoudre le problème du logement d'une Compagnie même de proportions modestes. Si, plus importante., elle doit se séparer en un, deux ou trois tronçons, chacun de ces derniers rejoint son lieu de stationnement après que les marchandises et les bagages y ont été expédiés. Quelquefois aussi, lorsque la cargaison est forte et le local restreint, il faut trouver un ou deux autres endroits pour entreposer une partie de la marchandise.

Et l'on se met immédiatement à la besogne. Un des premiers soins des patrons précautionneux est cependant d'accrocher au plafond ou à des planches, des bottes d'oignons provenant des différents lits qui leur ont été livrés par les producteurs, de les laisser le temps nécessaire pour pouvoir en contrôler la conservation et sélectionner en conséquence leurs achats, l'année suivante.

La Compagnie a dans son sein, selon son effectif et la, qualité de ses vendeurs, un, deux, trois ou quatre botteleurs qui sont chargés de préparer les chapelets pour la vente.

Le métier de botteleur est très pénible, particulièrement au début de la campagne. Il exige en effet une station debout constante pendant des journées de travail très longues, devant une table ou une planche à tréteaux, assez hautes, sur lesquelles sont déversés les oignons que l'on y prend un à un pour les enrouler au moyen de raphia autour d'une botte de paille. Il exige aussi beaucoup de dextérité - les vendeurs étant parfois très bons reviennent en effet lorsqu'ils ont vendu leur chargement, se réapprovisionner dans la journée. Il veut également un certain art dans son exercice : il faut donner aux chapelets tout en les faisant solides et aussi légers que possible, une apparence cependant copieuse, car ils sont vendus à l'unité et non au poids.

Mais pour les faire solides, il faut tirer dur et sec sur le raphia et celui-ci est coupant. Tant que la peau de ses mains n'est pas durcie, le botteleur se fait donc très souvent des coupures aux jointures des doigts qui, si leur guérison n'est pas rapide, et il est difficile qu'elle le soit, dans la poussière et la sueur, se transforment en gerçures tellement pénibles, surtout par les froids d'hiver, qu'elles diminuent le rendement de celui qui en souffre quand elles ne l'obligent pas à cesser toute activité, au grand dam de toute la compagnie. Lisons à ce propos que cette dernière ainsi que la plupart de ses semblables, apportaient de France leur provision Ce raphia pour toute la saison, d'abord parce qu'il y était plus fin et plus résistant et aussi parce qu'en Grande-Bretagne, il fallait le faire venir de Cardiff ; il en était de même d'ailleurs pour la paille des bottes qui, en Écosse, était souvent remplacée par de l'ajonc.

Le botteleur a en outre dans ses attributions la préparation et la cuisson des aliments et sa réputation de botteleur détend même souvent de ses talents culinaires. Comme le vendeur au cours de ses pérégrinations a le droit implicite d'étancher sa soif, le botteleur a, lui aussi, droit à deux pintes de bière dans sa journée, et... voici l'explication de la formule assez pittoresque rencontrée plus avant, de "deux verres par jour" en plus du salaire, dans les "gages" d'un de ces spécialistes.

Tous ne profitent pas sur place de ce droit : certains, préfèrent que le coût de ces deux verres qu'ils s'engagent à ne pas boire (précisons qu'une pinte anglaise a une capacité de 0 litre 568), soit inscrit à leur avoir pour être ajouté au crédit de leur compte à la fin de la campagne. Ces sans-soif sont appelés des "Tea-Total's" c'est-à-dire des buveurs exclusifs de thé, et vous pensez naturellement tout de suite que ce sont des gens, par nature, d'une sobriété exemplaire. Eh bien, vous vous trompez en partie ! car plusieurs "Tea.-Total's" remarquablement persévérants pendant leur séjour à l'étranger, figuraient parmi les plus fieffés "Lampeurs" (en breton : ar Brassa lounkerien) de leur pays. On les embarquait ivres-morts dans les bateaux le jour du départ de Roscoff et dès qu'ils avaient au retour reposé le pied sur le sol de France, ils se dépêchaient de se rattraper de leur sobriété d'Outre-Manche.

Leur engagement était cependant formel et malheur à qui aurait été surpris à ne pas le respecter : le contrat était immédiatement rompu et l'avoir précédemment acquis, annulé dans sa totalité. Aussi, quelques uns, conscients de leur faiblesse et pour ne pas céder à la tentation, ne mettaient pour ainsi dire jamais le pied hors du "magasin" et rentraient en France sans avoir pratiquement rien vu de la Grande-Bretagne, ni parlé à d'autres Britanniques que ceux de leur voisinage quand ils venaient directement dans leur local acheter de la marchandise.

Dès leur installation dans ce dernier, nos botteleurs ont donc commencé à fabriquer les "paquets d'oignons" ; c'est le terme employé de préférence par les Johnnies pour désigner l'unité de vente (en Breton : eur pakad = un paquet, devenant en diminutif : ar pak et au pluriel : pakajou) ; quelques vendeurs (pressés de faire connaître leur retour à leur clientèle les ont aidés et se sont mis en route dès qu'ils ont eu de quoi garnir leur "Stake". Nous avons déjà souligné combien étaient durs les premiers jours de vente, jusqu'à ce que se soient endurcies épaules et plantes des pieds et que cuisses et mollets se soient rééduqués à la marche et aux stations debout sous un fardeau de 50 à 60 kilos au départ. Le Johnny va de porte à porte ; s'il connaît déjà la ville il a "ses" maisons et ne perd plus son temps à tirer inutilement certaines sonnettes qu'il tirait autrefois si bien que les Anglais l'avaient surnommé "Bell-breaker" : "Briseur de sonnettes".

Il sait suffisamment d'Anglais pour faire sa vente : "Want you onions, Missis ?". Les plus savants disent : "Do you want any onions ?" (Désirez-vous de l'oignon, Madame ? et ils ajoutent, s'ils sentent qu'il faut insister : "They are very cheep" (ils sont très bon marché !

Il sait aussi compter en monnaie anglaise, et les penny, les shilling, les 1/2 crown et les crown, les Pound sterling et leurs sous-multiples et multiples n'ont pas de secret pour lui, pas plus d'ailleurs que les mesures britanniques de poids et de capacité.

Et comme, lorsqu'il quittait le magasin, le patron lui a bien indiqué le tarif au paquet qu'il doit rapporter, il n'ignore pas davantage que s'il ramenait un prix moindre, autrement dit en langage Johnny que s'il revenait avec "roll" (ou perte), on commencerait d'abord par se méfier de lui ; que s'il récidivait on le considérerait comme un carettier ou un mauvais vendeur ; en tout cas comme un mauvais exemple pour les autres et un individu à renvoyer en France à la plus favorable occasion.

Dans les compagnies dont le Master était exigeant et très strict, le "Doubl" était porté au crédit du vendeur, mais le "Koll" ou perte était également inscrit à son débit, le tout étant

réglé en fin de campagne. Car naturellement si le minimum fixé n'était pas toujours obtenu (et si c'était accidentel, cela s'appelait "Kaoud dichanz" - avoir de la malchance), il était aussi parfois largement dépassé et ceci se disait "Doubla" (vendre à un prix majoré).

Pour le "domestique", il y avait donc au moment de ce règlement des satisfactions ou des déceptions, ces dernières s'amplifiant lorsqu'il avait, pendant la saison, fait des dépenses personnelles que le patron avait payées. Et s'il avait par surcroît demandé à ce dernier des avances sur son salaire, pour subvenir aux besoins de sa famille, le reliquat à percevoir lui paraissait bien maigre s'il n'était même pas parfois, inexistant.

Est-il besoin d'ajouter que, placés devant cette alternative, les meilleurs vendeurs s'arrangeaient pour obtenir davantage de "Doubl" que de "Koll". Ils faisaient eux-mêmes leurs comptes journaliers pour ramener au patron le prix total indiqué par lui, avec de temps en temps, un peu de supplément, après s'être payé dans la journée, ou des rafraîchissements pour étancher leur soif ou des "chips" et des "fried fish" (frites et poissons frits) pour reprendre des forces. Plus tard, lorsque apparurent les cinémas, ils se payaient également quelques distractions quand ils jugeaient avoir rempli leur contrat.

Dans les autres compagnies, et elles étaient le plus grand nombre, "ar ch'oll" (la perte) était absorbée par le Master, mais "an doubl" (bénéfice) lui revenait aussi. Si ce système paraissait à ce dernier sinon plus équitable, tout au moins lui évitait-il des soucis de comptabilité et de surveillance. Mais la possession de quelque argent de poche par un vendeur était considérée par le patron comme une preuve de "resquille" et déconsidérait pour longtemps le fautif dans son esprit.

Il y aurait beaucoup à écrire sur les trucs ou simplement sur les tours employés pour forcer la vente. Certains étaient astucieux et d'autres frisaient la malhonnêteté comme ceux dont nous avons parlé dans le paragraphe sur la concurrence. Cependant, comme ils rapportaient aux compagnies, leurs auteurs étaient considérés dans ces dernières comme des champions et cette réputation se propageait rapidement dans toute la corporation. Le plus bel éloge qui pouvait se faire d'un Johnny était de dire de lui : "N'euz den ebed da vond warnan" (Personne ne peut le surpasser). Aussi les surenchères sur son salaire ne lui faisaient pas défaut à la fin de la campagne ou au moment de l'embauche pour la suivante.

Parmi les tours, disons "douteux", mais somme toute acceptables, citons en un, anodin et très fréquemment utilisé: comme le Johnny fut vite connu dans la clientèle comme poussant avec insistance à l'achat, certaines ménagères, quand elles avaient reconnu son coup de sonnette et se contentaient d'entrouvrir l'huis pour le refermer immédiatement dès qu'elles avaient identifié notre gars. Aussi ce dernier, averti et aux aguets, s'empressait-il, une fois la porte entrouverte, de passer la pointe de sa chaussure dans l'entrebâillement, de telle sorte qu'on ne pouvait plus la lui fermer au nez. La ménagère était donc dans l'obligation d'écouter le boniment de notre homme... et de lui acheter de sa marchandise pour arriver à s'en débarrasser.

En voici un autre, beaucoup moins honorable, dont se servit une fois un "Nevezshant" (apprenti), aussi rusé qu'effronté, autant pour se venger d'un refus brutal que pour liquider une partie de ses oignons. S'étant présenté dans un hôtel de qualité pour en proposer, il fut vertement rabroué et mis à la porte avec rudesse. Comme il n'y avait pas de témoin de la scène, il imagina donc de jeter à terre et de piétiner une ou deux bottes, puis de se mettre à hurler et à pleurer. Il attira de cette manière l'attention d'un "Policeman" (agent de ville) et lui expliqua que le Directeur de l'établissement l'avait brutalement mis dehors et lui avait écrasé la marchandise qu'il lui offrait. Outre le préjudice matériel qu'il venait de subir, il allait surtout devoir affronter le courroux d'un patron assez violent. Crédule et tendre, le policier s'apitoya sur son sort, infligea un P.V. à l'hôtelier et l'obligea à payer le prix des oignons, largement estimé par notre jeune impudent.

Il faut préciser, pour nous rendre l'anecdote crédible, que les autorités judiciaires anglaises et la police, étaient à l'époque beaucoup plus avancées et plus strictes que les nôtres sur les conditions de travail de l'enfance... et que notre bout d'homme ne l'ignorait pas. S'il ne revint plus chez son malheureux hôtelier et ne récidiva point, nous le supposons, chez d'autres, il confirma cependant par la suite ses dispositions de "bon" vendeur, en affinant ses méthodes.

Quand il avait par exemple, porte ouverte devant lui en hiver, il se faisait familier, déposait son fardeau dans l'entrée, entrait délibérément dans la maison, allait jusqu'au fourneau ou jusqu'au poêle de la pièce et s'ébrouait devant lui, tremblant de froid. Le plus souvent, ce geste éveillait chez son interlocutrice (car il usait du stratagème seulement avec les dames, plus sensibles que les hommes) la pitié devant la misère du malheureux et suscitait une invitation à s'asseoir qu'il se gardait bien de refuser et parfois à boire une "Cup o'tea" (prononcez comme lui Copeti) qu'il acceptait volontiers. En la dégustant, il s'enquêrait, sans trop s'attarder car il avait encore beaucoup de maisons à visiter, de la santé des enfants, de la famille... en vantant discrètement la qualité de ses oignons et s'en allait après avoir laissé au ménage un et quelquefois même plusieurs chapelets.

Cette audace et cette adresse avaient rapidement fait de lui un de ceux auxquels s'appliquait l'éloge que nous avons cité plus haut et un vendeur très recherché. D'un caractère enjoué mais insouciant, il est décédé prématurément voici déjà de nombreuses années.

Tous les "Nevezshanted" n'avaient évidemment pas son aplomb et ne se hissaient pas à son niveau.

Depuis fort longtemps avant la guerre de 1914 et avant le relèvement de l'âge de la scolarité en France, ils étaient embauchés dès leur dixième année (et parfois même au-dessous) Leur salaire pour la première campagne était laissé à l'appréciation du patron et quand il était fixé avant le départ, variait entre 10 et 30 francs par mois.

Certaines compagnies, spéculant sur l'apitoiement probable des ménagères britanniques sur des enfants , condamnés si jeunes à exercer un métier si pénible, en utilisaient quelquefois plusieurs. Dur était en effet le métier (nous continuerons à nous en rendre compte), mais sur les recommandations des patrons ou d'eux-mêmes, les intéressés exploitaient facilement cette corde. On les mettait dans la rue, parfois dans leurs débuts accompagnés d'un vendeur chevronné, mais très souvent aussi tout seuls. On leur avait inculqué quelques notions de calcul en monnaie anglaise avec la formule habituelle d'offre de la marchandise, mais on leur avait surtout indiqué le prix minimum (on dit aujourd'hui le prix "plancher") à obtenir pour la botte. Ils tiraient donc les sonnettes. A l'annonce de la somme désirée la réponse était le plus souvent : "Too dear" (.trop cher, Il leur venait bien sûr à l'esprit des arguments pour réfuter cette assertion, mais comment les exprimer puisqu'ils ne savaient que deux ou trois mots de la langue et, tout interdits, ils voyaient à regret la porte se fermer devant leur nez.

NOTES DE L'AUTEUR :

1° - Une faute d'inattention nous a, dans notre dernière relation sur les Johnnies, fait placer l'archipel des ORCADES à l'Est, alors qu'il se situe au Nord de l'Ecosse. La carte très claire que le metteur en page du Bulletin a eu l'excellente idée pour guider les lecteurs, de dessiner et d'insérer dans le texte, a remis les choses en ordre. Nous l'en remercions et nous en profitons pour ajouter aux villes d'Ecosse choisies comme "annexe::" par les Compagnies, celle de KIRCALDY, au Nord de LEITH-EDIMBURG et importante station balnéaire de la péninsule comprise entre le Firth of Forth au Sud et le Firth of Tay au Nord.

2° - La célèbre harpiste Écossaise qui avait apporté son concours au Grand FESTIVAL CELTIQUE (Bretagne-Écosse) des 28, 29, 30 et 31 Juillet 1934 à Roscoff, s'appelait en fait Loïsa RUSSEL-FERGUSON. Elle était Bardesse des Highlands et accompagnée d'un Bag-Piper (joueur de cornemuse) de l'île de SKYE : M. SETON-GORDON. L'harmonieuse barcarolle qui avait, parmi beaucoup d'autres, charmé les assistants s'intitulait "SKYE BOAT SONG" (Chanson du batelier de SKYE)

3° - Nous avons écrit dans la 1ère partie de notre Essai que le dernier des Maîtres de port à Roscoff avait été Mr LE CALVEZ. Or, s'il avait en effet été le dernier à être nommé dans ces fonctions par l'administration des Ponts et Chaussées, c'est en réalité Mr Yves CAVELAN, ancien Capitaine au Long Cours qui avait été le dernier à les exercer.

Monsieur CAVELAN, qui occupait un poste similaire à CAEN avait, pour se rapprocher de sa famille qui habitait Roscoff où Mme CAVELAN enseignait, permuté avec Mr LE CALVEZ. Ce nous est l'occasion d'ajouter que Mme CAVELAN était la nièce de Melle EVEN, ancienne directrice de l'Ecole Communale des Filles de Roscoff dont la mémoire est encore vénérée par ses anciennes élèves et par tous ceux qui ont connu sa délicatesse, sa discrétion, son dévouement et sa bonté.

n° 239 - Janvier 1970

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

ESSAI SUR LES JOHNNIES, par Mr François Guivarch

Bredouilles neuf fois sur dix, les “Nevezshanted (ou apprentis Johnnies)”, déambulaient sur les trottoirs et finissaient par se retrouver... dans les parages de leur magasin où ils rentraient harassés, sollicitant un breuvage ou un morceau de pain. Inflexible, le patron les renvoyait avec un sec “quand tu auras vendu ton lot”. Leurs pleurs ou les regrets de la maison paternelle qui se devinaient sur leurs visages, finissaient cependant par attendrir quelques personnes parmi les nombreuses visitées et, à la tombée de la nuit, la plupart d'entre eux avaient réussi à liquider, en grande partie sinon en totalité, leur marchandise.

A cet âge cependant, l'on a de l'oreille et l'on retient facilement au bout de quelques jours ou au plus, de quelques semaines, nos débutants connaissaient suffisamment de mots anglais pour ne pas rester médusés devant un premier refus et au fil des années ils devenaient, au prix d'expériences amères, des vendeurs “qualifiés”. Les autorités britanniques avaient d'ailleurs fini par s'émouvoir de leur sort et fixé à 12 ans révolus l'âge minimum pour l'exercice du colportage.

La charge au départ était lourde et quelques uns, pour reposer leurs épaules, s'enhardissaient parfois dans des rues paisibles, à mettre leur “stake” sur un pan de mur et à prendre quelques paquets à la main pour aller les offrir dans les maisons voisines. Ceci était formellement interdit dans les Compagnies. Le vendeur ne devait en effet jamais, sous aucun prétexte, se séparer de son lot d'oignons. Certain Master, particulièrement méfiant et sans doute au courant de cette manière d'opérer, suivait en cachette ceux qu'il soupçonnait de la pratiquer et profitant de leur éloignement ou de leur entrée dans une habitation, subtilisait sur leur bâton deux ou trois chapelets et disparaissait. Le soir venu, quand le “nevez-shant” lui remettait sa recette, il lui disait, après l'avoir comptée : “Le compte n'y est pas, il manque le prix de deux ou trois bottes. Pourquoi ?”. Confus et intimidé, le garçon finissait par avouer son manquement à la règle. Sans égard pour sa franchise, le patron, intraitable, portait le “koll” au débit du compte du jeune fautif et, se donnant bonne conscience, tenait le procédé pour “éducatif”.

Celui qui nous a décrit cette peu reluisante méthode nous a, par la même occasion, raconté l'aventure suivante survenue à lui-même dans son adolescence et qu'il finissait avec le recul du temps, par trouver assez plaisante.

Il était “sur les bourgs” (nous verrons plus loin) ce que représente cette expression) et avait terminé sa journée assez tard. Pour passer la nuit, il alla demander asile dans un “Logging-house” (meublé) à bas prix. “Nous venons de donner la dernière chambre à un de vos collègues” lui fut-il répondu. “Le lit en est cependant assez large pour deux et si son occupant veut bien le partager avec vous et si vous êtes vous-même d'accord, nous n'y verrons pour notre part aucun inconvénient”. Il s'agissait en effet d'un Johnny que notre jeune homme connaissait bien pour se trouver souvent en compétition avec lui dans le secteur, et qui accepta volontiers sa compagnie. Il se montra même fort complaisant, lui posant nombre de questions marquant, sans l'ombre d'un doute, le vif intérêt qu'il portait à son sort :

- As-tu bien travaillé aujourd'hui et n'es-tu pas trop fatigué ?
- Ma foi oui, j'ai bien vendu et je suis très content.
- Quels bourgs as-tu faits dans ta journée ?
- Tel et tel.

Et après un temps de repos :

- Et demain, vers lesquels comptes-tu te diriger ?
- J'ai l'intention de faire tel pays dans la matinée et tel autre dans l'après-midi. Mais il faut que je sois levé très tôt et je vais tout de suite demander au veilleur de nuit de me réveiller de très bonne heure.
- Ne te dérange donc pas, dit fort aimablement le compagnon de rencontre, je suis moi-même très matinal et je te secouerais à l'heure dite.

Harassé mais rassuré, je m'endormis donc avec confiance, nous avoua notre narrateur.

Lorsque j'ouvris l'œil le lendemain, poursuivit-il, le soleil était déjà haut dans le ciel et la place de mon "camarade" était froide. Je me levai et m'habillai en toute hâte, avalai rapidement une tasse de thé et après avoir regarni mon "stake" à la gare où m'attendait du ravitaillement, pris le premier train en direction du pays choisi avec la ferme intention de rattraper le temps bêtement perdu.

A ma première offre dans les maisons du bourg, surprise de la maîtresse de maison. Mais je viens justement d'en acheter à un de vos collègues (qu'elle voulut bien me décrire). Même réponse dans la deuxième et.. dans toutes celles du village où la provision était à renouveler.. Et voilà comment l'Esprit venait aux jeunes Johnnies !

Pour tous, jeunes ou vieux, le réveil était généralement à 6 heures et le lever, suivi d'un déjeuner frugal au thé, immédiat. Dans certaine compagnie, si les jeunes se montraient un peu "Lezireg" (lents) à se mettre debout, le Master, chaussé de souliers à clous, marchait à travers les couettes sur lesquels ils étaient couchés à même le sol, côte à côte, en vociférant et sans se préoccuper des meurtrissures qu'il pouvait occasionner à leurs membres.

Ceux qui devaient battre la campagne se levaient à 4 heures, car ils avaient à parcourir de 40 à 60 kilomètres dans la journée, en traînant ou en poussant à tour de rôle une charrette à bras remplie d'oignons. Dans certaines compagnies, ils emportaient du pain et un peu de viande pour leur repas de midi qu'ils prenaient assis sur les brancards de leur véhicule, mais pour d'autres patrons, c'était à eux de se débrouiller pour se nourrir. Et de ce fait il leur arrivait de se voir offrir dans quelques maisons, une collation légère ou du thé, qui étaient, on peut s'en douter, les bienvenus. Quand ils n'avaient pas cette chance et que la faim les tenaillait par trop, ils se risquaient à solliciter eux-mêmes un peu de pain "some bread please". Leur retour était toujours très tardif : aux environs de minuit et même parfois vers 2 heures du matin et ils devaient repartir à 4 heures après avoir refait leur chargement.

Nous avons de nos jours peine à imaginer une pareille existence. Elle était cependant celle de beaucoup de Johnnies et des jeunes la partageaient. Plusieurs de ceux qui l'ont vécue sont encore là pour en témoigner. Quand un ou deux apprentis étaient de ces longues randonnées, les anciens, s'ils avaient le cœur tendre, les faisaient au retour, tout au moins sur le plat et dans les descentes, grimper dans la charrette où ils pouvaient se reposer un peu. A l'arrivée au magasin, le repas qui les y attendait était, on s'en doute, rapidement ingurgité.

Ce repas du soir était invariablement composé de soupe, généralement très bonne dans toutes les compagnies, et de viande bouillie, sauf le vendredi. Pour respecter la loi de l'abstinence, on mangeait en effet ce jour là, de la soupe, du poisson ou des haricots.

L'on mangeait vers 10 heures sur les tables ou sur les planches à tréteaux autour desquelles on s'asseyait, quand il y avait des bancs ! Ils faisaient en effet défaut dans de nombreux magasins.

On se mettait alors ou à genoux ou en "tailleur" autour de la marmite. La viande découpée par le "cuisinier" était tirée au sort. Ce dernier était fixé par un apprenti auquel on avait fait tourner le dos. Le Master prenant une part au bout d'un couteau ou d'une fourchette lui demandait à qui elle devait être attribuée. Le jeune, intimidé, sortait un nom au hasard de sa mémoire et faisait parfois des jaloux : tous les morceaux n'étaient pas d'égale valeur, les uns très gras, les autres très maigres et certains des convives préféraient celui-là à celui-ci. Il arrivait maintes fois à un patron au cœur bon, de céder son propre lot à un de ses "domestiques" particulièrement mal servi, surtout quand il s'agissait d'un enfant ou d'un adolescent, et même de se priver complètement de viande pour apaiser une rancœur trop visible.

Pour les vendeurs de la ville de stationnement ou de sa banlieue et environs immédiats, la vente commençait dès le lever du jour et parfois même avant dans certains quartiers. Le soir venu, comme il était difficile d'aller dans la pénombre tirer les sonnettes sans risquer d'indisposer les clients, elle se terminait dans les "Pubs" diminutif de "Public-Houses" ou débits de boissons. A l'époque, ces établissements restaient ouverts toute la journée, tandis que de nos jours, ils sont l'objet d'une réglementation très sévère d'ouverture et de fermeture : quelques heures dans la matinée, en début d'après-midi et dans la soirée. Ce qui restait du chargement du Johnny y était en général "Linké" (du mot "link" ou cordon, c'est à-dire "bradé", car il s'agissait le plus souvent de paquets de conservation pour le moins douteuse et par conséquent de vente scabreuse à la clientèle habituelle.

Ceux venant des environs de la ville se donnaient aussi de temps en temps rendez-vous dans un Pub des faubourgs, où un "doubl" substantiel leur permettait de s'offrir un "Bacon & Eggs" (Oeufs et jambon fumé frits) qui les changeait de leur ordinaire sans variété, et leur permettait d'attendre sans impatience l'heure de la fin de la journée et du souper. Dans une Compagnie, ce rendez-vous se disait "Arrêt à Penzé" ; les initiés comprenaient.

Une autre catégorie de vendeurs partait le lundi matin pour toute la semaine. Cela se disait en Breton : "P,Tond war ar bourkou" ou "Mond da vourka" (aller sur les bourgs). Ces pérégrins établissaient leur itinéraire le dimanche et se faisaient expédier de la marchandise de ravitaillement à telle ou telle gare sur le parcours retenu. Dirigés par un des associés de la compagnie, ils revenaient le samedi soir, après avoir pris soin de réexpédier chaque jour les grands paniers en osier si précieux et d'une contenance de 200 à 250 kilos d'oignons, fabriqués par les vanniers de Pont-Eon en Plouéan. Mangeant dans des gargotes quand les provisions emportées étaient épuisées, ils couchaient dans des "Logging-Houses" ou des Asiles de nuit dans les villes ou encore, quand il se pouvait, dans les locaux de l' "Armée du Salut" (Salvation Army), toujours d'une propreté exemplaire, avec des cellules particulières à fermeture de sûreté et à prix très modérés et dans les granges et le foin à, la campagne:..

Dans les Asiles de nuit, ils côtoyaient toutes sortes de miséreux, clochards ou vagabonds ; dans certains d'entre eux, les gardiens avaient instauré une méthode spéciale pour, le matin, réveiller tout le monde en même temps, sans fatigue ni mal pour eux-mêmes. Une corde solide était tendue devant une file de bancs. Les "Clients" assis sur ces bancs, s'appuyaient les bras sur la corde et dormaient, s'ils avaient réussi à trouver une position convenable. Au matin donc, à l'heure fixée, on lâchait la corde à l'un de ses bouts et les dormeurs se réveillaient tous en même temps, en heurtant le sol. Une heure de travail (pour nettoyage et mise en ordre des lieux), était demandée à chacun pour prix du logement. Nous pensons que ce n'est qu'en dernière extrémité que nos Johnnies avaient recours à ce dernier.

Dans certains centres cependant, particulièrement dans le Nord de l'Angleterre et en Écosse, ces asiles étaient plus convenables et offraient pour s'allonger, soit des planches séparées par des bât-flancs, soit des couchettes à sommiers métalliques (dont les mailles

vous rentrant dans les côtes font le sommeil léger) et des couvertures suspectes. Ils mettaient aussi, moyennant une modique redevance, à la disposition des usagers une poêle et un feu pour cuire la viande ou les aliments qu'ils pouvaient avoir apportés.

Lorsque le Johnny y faisait sauter ses oignons et frire son steak, il fallait, paraît-il, voir les pauvres hères qui l'entouraient et qui, de leur vie, n'avaient au mieux connu en fait de cuisine que la viande et les pommes de terre "à l'anglaise", se pencher par-dessus son épaule pour humer le fumet odorant qui montait de la poêle. En d'autres temps, le réalisme du tableau, avec ses lumières et ses ombres, n'aurait-il pas été de nature à tenter le pinceau d'un peintre flamand ?

Le Lundi était le jour le plus pénible de la semaine. Comme on ne travaillait pas le dimanche, il fallait rattraper le temps perdu, on se levait à minuit pour botter des oignons avant le départ pour la "chine" et la journée ne se terminait que la nuit suivante à la même heure.

Dans les villes, principalement dans les plus grandes, la vente du samedi après-midi prenait un tour particulier. C'était jour de paye pour les Anglais et les Johnnies qui avaient vendu "à crédit" dans la semaine, ce qui était courant dans les quartiers populaires, passaient dans les maisons où ils avaient "fait confiance", pour récupérer leur argent. Certains autres se livraient à la même opération dans les "Pubs", très fréquentés par les ouvriers dans l'après-midi et, en trinquant et parfois même en chantant avec eux, ils réussissaient, dans l'euphorie générale, à vendre d'autres nombreux chapelets qui eux étaient payés "cash" (comptant).

A Cardiff et dans plusieurs autres Centres, quelques astucieux pratiquaient la vente au "Rafling" également dans les Pubs. Ils utilisaient des tickets d'un carnet à souches qu'ils portaient toujours sur eux et organisaient une Loterie ou "Rafle" dont le gros lot était bien sûr, selon l'importance du prix du billet, une ou plusieurs bottes d'oignons. Ce système qui se pratiquait également souvent dans le; soirées des autres jours et dans les mêmes lieux était, paraît-il, d'un fructueux rapport.

Le seul jour de repos était le dimanche, encore quand on n'en profitait pas pour faire sa lessive. S'il y avait une église catholique dans la localité ou à proximité, on assistait à la messe le matin. A midi, toute la compagnie réunie mangeait un repas plus copieux et plus varié que pendant la semaine. La viande du jour était généralement un ton rôti ou du beefsteak (et l'on sait la réputation de qualité de la viande de Grande Bretagne) avec des frites.

L'après-midi était libre pour tous. Les uns en profitaient pour rattraper leurs heures de retard de sommeil; les autres allaient voir les camarades des compagnies voisines et faire avec eux la causette ou une bonne partie de dominos. Beaucoup enfin écrivaient à leur famille pendant que d'autres raccommodaient leurs vêtements ou leur linge. Bref, ils ne connaissaient pas l'ennui légendaire des dimanches anglais.

A propos de vêtements et de linge, disons que l'habillement de nos Johnnies, fort négligé dans les premiers temps, s'était peu à peu amélioré. Si dans la campagne ou dans les montagnes du Pays de Galles et de l'Écosse, on pouvait encore, voici quelques années, se permettre "une petite tenue"; dans les villes et principalement dans les quartiers résidentiels, une mise très propre, à défaut d'élégance, était de rigueur pour avoir accès dans les hôtels, les maisons particulières ou les villas. Le problème fut plus facile à résoudre dès que les femmes des patrons eurent pris l'habitude de suivre leurs maris en Grande-Bretagne.

La vie du Johnny n'était donc pas, nous avons pu en juger, très enviable et son métier n'apportait du profit qu'en mesure des efforts qu'il fournissait et des privations qu'il endurait dans l'intérêt de tous.

Beaucoup de patrons étaient sans pitié et nous avons du mal aujourd'hui, à comprendre leur attitude. Pour essayer de l'expliquer, songeons aux soucis qui ne cessaient de les tenailler : ils avaient engagé de très gros frais pour le départ, entre autres pour : fret du navire, dépenses à son chargement, location du magasin, transport des marchandises à l'arrivée, règlement des taxes d'entrée, achat de matériel, avances à quelques membres de leur personnel, etc.. La plupart avaient dû emprunter de l'argent pour faire face à ces dépenses et ils auraient, au retour, à payer les oignons aux cultivateurs, les salaires aux "domestiques", à régler leur compte chez l'agent maritime, l'intérêt sur les sommes empruntées et ils couraient le risque d'avoir d'importants déchets par suite de pourriture des oignons, du chômage par suite de retard dans les livraisons des 2ème et 3ème chargements, les bateaux étant susceptibles d'être dans l'obligation de relâcher dans la tempête et ils n'avaient aucune possibilité d'être garantis contre ces dommages, ni aucun recours.

Les "domestiques" n'ignoraient pas ces dangers qui guettaient leurs employeurs et qui, par contre-coup, les menaçaient eux-mêmes indirectement. Dans leur grande majorité, ils apportaient donc du cœur à l'ouvrage et supportaient avec résignation les durs sacrifices qu'il imposait. Les réfractaires avaient vite fait de rentrer au pays, de leur propre gré ou par suite de renvoi.

n° 240 - Février 1970

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

ESSAI SUR LES JOHNNIES, par Mr François Guivarch

Les patrons des Compagnies donnaient l'exemple. Le "Master" toujours le premier levé, en s'occupant de la direction et de la gestion : surveillance générale de l'affaire, renouvellement à partir de Roscoff des stocks de marchandise et sur place, du matériel ; formalités administratives ou douanières ; règlement des litiges avec la clientèle ou avec la police (ces derniers étant inévitables lorsque l'on emploie un personnel très mélangé), achats de la pitance journalière et tenue de comptes, laborieux toujours pour une personne d'instruction sommaire. Bien que n'allant pas lui-même "chiner", il participait cependant à sa manière à la liquidation des oignons en en vendant à l'occasion en demi-gros dans des hôtels, des charcuteries ou des pensionnats.

Leurs co-associés partageaient eux la vie des employés en ayant en plus des responsabilités de chefs de groupes. Ils se plaignaient parfois à juste titre de se trouver dans des conditions moins avantageuses que leurs subordonnés. Ils ne percevaient en effet leur part dans les bénéfices qu'à la fin de la campagne, après règlement de tous les frais, et cette part n'était quelquefois pas supérieure au salaire d'un bon commis lorsque, même dans les mauvaises années, elle n'était pas à peu près nulle. En cours de saison ils ne pouvaient, en outre, pas percevoir d'avances pour subvenir aux besoins des leurs.

Malgré tous les inconvénients de la profession et ses inconforts, grand était autrefois, surtout dans les familles des patrons, l'engouement des enfants pour elle et beaucoup aspiraient à quitter l'école pour aller l'exercer. L'on parle encore à Roscoff de l'histoire de ce gamin de 10 ans qui ne rêvait que de l'Angleterre dont ses deux frères, plus âgés que lui, ne cessaient de lui parler, en lui vantant naturellement ses attraits en même temps qu'ils établissaient le métier de Johnny. Il ne cessait de tarabuster ses parents pour en obtenir l'autorisation de les accompagner. Ces derniers exploitaient une bonne ferme en bordure de mer d'où l'enfant pouvait voir les navires entrer ou sortir du port et la direction qu'ils prenaient vers le large ne faisait qu'attiser son désir, que ses parents se refusaient obstinément à exaucer.

Las cependant de l'entendre pleurer et "leur bâtiment" étant à quai, ils firent mine d'y consentir et simulèrent de lui préparer sa malle. Lorsque le bateau, chargé, fut en instance de départ, on emporta donc cette dernière pour la déposer à bord avec celles de ses frères. Mais le père avait prévenu le capitaine, en lui demandant de refuser l'embarquement du garçon en raison de son trop jeune âge. Celui-ci resta donc à terre. Dépité, il s'enfuit vers la maison en mâchonnant sa rancœur et une idée diabolique lui passa par la tête. Il se dirigea vers le "Liorz", jardin attenant aux bâtiments de la ferme que son père venait tout nouvellement de planter en choux-fleurs qu'il se mit à arracher tous en les dispersant. Il terminait ses ravages quand son père arriva ; furieux, ce dernier lui cria : "Attends un peu tu vas me payer ça cher" et il se dirigea vers lui. Le gamin ne l'attendit pas et se mit à courir. Le père le suivit et ils firent tous deux, trois ou quatre fois le tour du liorz, jusqu'à ce que le gosse, à bout de souffle, s'effondrât devant sa mère.

Qui, croyez-vous, eut droit aux reproches de cette dernière ? Ce fut le père que sa femme houspilla en lui sortant : "Te voilà bien avancé ; tu as tué ton fils". Ce ne fut pas si tragique. L'enfant reprit haleine, échappa à la correction promise et devint deux ou trois ans plus tard et à son tour, un fervent Johnny. Tous les aspirants au métier ne persévéraient cependant pas et, devant ses rigueurs, certains abandonnaient après quelques saisons. Un séjour de plusieurs mois dans un pays étranger de plus d'un millier d'hommes ne pouvait évidemment selon les lois de la vie humaine, s'accomplir sans accidents et sans

maladies.

Or, jusqu'à la fin du siècle dernier, les conséquences des accidents n'étaient réglementées par aucune disposition légale. La Loi codifiant "le risque professionnel" en mettant à la charge du chef d'entreprise la responsabilité des Accidents du Travail et en allouant aux victimes de ces derniers des indemnités forfaitaires basées sur leurs salaires, prévues et fixées par la Loi elle-même, ne vit le jour, pour les ouvriers et les employés des seules professions industrielles et commerciales, que le 9 Avril 1898. Elle fut complétée ou modifiée par de nombreuses lois subséquentes et notamment par celle du 15 Décembre 1922 qui étendit aux exploitations agricoles la législation sur les Accidents du Travail.

Jusque là, les "sinistres" avaient parfois des suites très lourdes pour les accidentés, et les gens de notre génération ont connu parmi les Johnnies, quelques "domestiques" ouvriers agricoles de métier en France qui, revenus d'Angleterre invalides avec une capacité physique très diminuée, n'avaient reçu en contre-partie aucune indemnité ni aucune pension et devaient stoïquement s'adapter à leur triste sort.

La Loi de 1898 fut d'application obligatoire et avec elle se créa l'assurance contre les accidents du Travail. Mais "la période de rodage" après la promulgation d'une Loi est toujours assez longue et beaucoup de Patrons - et pas seulement chez les Johnnies - rechignaient à s'y conformer et à s'assurer contre les risques mis à leur charge. Il fallut les conséquences, funestes pour leur patrimoine, subies par quelques réfractaires à la suite d'accidents graves ou mortels (rentes à servir aux victimes ou à leurs ayants droit), pour que se généralisât la pratique de l'assurance du personnel employé. Le naufrage du vapeur "HILDA" en 1905, acheva de convaincre les récalcitrants de la nécessité de cette dernière.

Les Patrons ne relevaient pas, pour leur propre personne, de la Loi. Ils avaient cependant la possibilité de se garantir "individuellement" contre tout accident pouvant leur survenir même en dehors du travail et, dans leur grande majorité, ils en usèrent.

Les maladies des salariés par contre, n'étaient pas couvertes par les lois de 1898 et 1922. "L'Assurance Sociale" ne fut instaurée en France qu'en 1930 et en 1945, tout de suite après la guerre, elle fut remplacée par la "Sécurité Sociale" qui engloba en outre les accidents du travail pour les assujettis à la loi de 1898 (à l'exclusion des professions agricoles qui relèvent toujours de la loi de 1922 et suivantes), et les "Prestations familiales". Mais les dispositions, tant de l'Assurance Sociale que de la Sécurité Sociale ne s'appliquèrent pas aux Johnnies parce que leur activité en tant que telle, s'exerçait en totalité à l'étranger. Heureusement, en vertu d'accords de réciprocité entre les États Anglais et Français, les frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation sont pris en charge par celui d'entre eux qui a des ressortissants de l'autre en séjour temporaire sur son territoire, si bien que tout Johnny, patron, employé ou membre de leurs familles est, dans les îles britanniques, soigné gratuitement dans les infirmeries, les lazarets et les hôpitaux anglais ou français. Il y avait en effet dans certaines grandes villes et à Londres en particulier, un établissement à personnel médical et infirmier français et nos compatriotes s'y sentant plus à l'aise, y recouraient de préférence.

Les soins et les prothèses dentaires étaient également, jusque ces dernières années, entièrement gratuits et s'il vous arrivait parfois, au retour des Johnnies ou de leurs épouses, de vous extasier devant leur mine rajeunie, un sourire malicieux venant éclairer leur figure en découvrant une denture impeccable, vous fournissait immédiatement l'explication de l'heureuse transformation remarquée. A l'heure actuelle cependant; pour les prothèses, il est demandé aux bénéficiaires, une contribution, encore modeste, de 5 livres sterling, soit au cours actuel du change, environ 66 fr 50.

Mais le remboursement des frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques et

d'hospitalisation de l'assuré, ne sont pas toute la SECURITE SOCIALE. Cette dernière comprend aussi avec ces mêmes garanties pour la femme et pour les enfants, celles des risques maternité, décès, invalidité, vieillesse et les Allocations Familiales. La privation de ces importants avantages pendant le séjour à l'étranger, a fini par éloigner de la profession beaucoup de commis et elle fut une des causes de l'amenuisement progressif des compagnies. Mais nous pensons que même avec l'assujettissement obligatoire à la Sécurité Sociale, cette réduction du nombre des employés se serait produite. Très peu de patrons auraient été à même de faire face aux formalités, aux charges et aux taxes annexes qu'il aurait entraînés. Nous avons, en effet, au cours de cette étude, pu mesurer les aléas du métier et constater que les profits que l'on pouvait en tirer étaient, pour une très grande part, à base de privations et de sacrifices continus.

“L'ASSURANCE VOLONTAIRE” à la sécurité sociale que certains contractent avant leur départ, en maintenant les droits de la famille en France aux bénéficiaires de la Loi, permet en partie de remédier au grave inconvénient que nous venons de signaler, mais l'intéressé lui-même en reste exclus et les mois passés Outre-Manche forment des trimestres perdus pour la constitution de sa retraite.

Les soins médicaux gratuits n'empêchaient toutefois pas toujours les issues fatales et, à chaque campagne, une, deux ou trois disparitions, par maladie le plus fréquemment, étaient à déplorer. Ceux qui décédaient étaient inhumés sur place, les formalités du transport des dépouilles mortelles étant très compliquées et les frais de ce dernier très onéreux. Depuis 43 ans, nous en avons vu revenir très peu. En 1929, fut ramenée celle de Paul ABALEA de Saint-Pol, “master” d'une Compagnie très importante d'EXETER dans le Devonshire, par le bateau qui venait de lui livrer un chargement d'oignons et au début de 1968, celle de Maurice CAROFF, également de St Pol, mais natif de Kerguennec en Roscoff et fils du seul rescapé roscovite de “L'HILDA”, décédé des suites d'un accident, est revenue par avion de COWES dans l'île de WIGHT. Le naufrage de “L'HILDA” que nous avons déjà rappelé à deux ou trois reprises, dans lequel périrent 65 Johnnies, fut une des plus terribles catastrophes maritimes d'avant la guerre de 1914, et nous reviendrons plus loin sur les circonstances détaillées de l'évènement qui endeuilla tant de familles de notre région.

L'on passait donc ainsi quatre, cinq, six et parfois sept mois en grande-Bretagne. Mais la provision d'oignons français était parfois épuisée avant la date prévue pour le retour. On achetait alors sur place des oignons d'Egypte et surtout de Hollande (dits “Dutch”) et l'on prolongeait ainsi la vente, surtout dans le sud de l'Angleterre. Cette pratique était, l'on s'en doute, assez mal vue des détaillants en légumes britanniques. Ils y voyaient une concurrence, injustifiable celle-là, des Johnnies. Elle fut d'ailleurs parmi les difficultés rencontrées après la guerre de 1939/1945 auprès des autorités de l'île pour en obtenir l'autorisation de reprise du commerce, une des plus délicates à résoudre.

Comme nous l'avons dit plus haut, les campagnes débutaient autrefois plus tôt. Les récoltes d'oignons étaient en effet plus hâtives et l'on trouvait de la marchandise de maturité suffisamment avancée pour la rendre vendable, à partir du 15 Juin: Mais elles se terminaient également à partir du début de novembre et pour Noël et le 1er de l'An, à peu près tout le monde était rentré en France.

Les choux-fleurs et les brocolis, plantés avant le départ, étaient à l'époque de variétés plus primes sur toute la côte jusqu'à Cléder et Plouescat. Il fallait donc que les hommes fussent de retour à temps pour les couper, les sortir des champs et les livrer par charrettes à bras et hippomobiles et pour certains par brouettes, travail pénible s'il en est, en mauvaise saison surtout, en tout cas trop dur pour des femmes seules. D'autre part la terre devait être libérée et préparée pour la plantation des pommes de terre hâtives qui était une des richesses, sinon la principale du pays.

A fin avril, on récoltait les “patatez nevez” (pommes de terre nouvelles) dans les plates bandes et du début de mai jusqu'en juin, celles de pleine terra donnaient lieu à partir de notre port, comme nous l'avons déjà signalé, à un négoce intense avec l'Angleterre. Ce trafic avait une particularité d'usage, que celui des oignons ne connaissait qu'en partie : le "Pemp dre gant" ou les 5%. Le cultivateur qui livrait en sacs de 50 Kg était tenu d'ajouter outre 1 kilo représentant le poids du sac, 2,5 kilos supplémentaires qui bénéficiaient au marchand du pays, courtier des Anglais. Est-ce pour cette raison que le tri et la propreté de la marchandise laissaient souvent à désirer ?.. au détriment du bon renom de notre pays d'ailleurs.

Pour les oignons, la règle des 5 supplémentaires ne s'appliquait, de convention entre les parties, que pendant l'été et le début de l'automne, c'est-à-dire pendant la période où le prix restait stable et pratiquement, en fait, pour la variété dite “oignons d'hiver” de consommation immédiate. Mais dès que cette variété était épuisée, que la demande était supérieure à l'offre et que l'oignon dit “d'été”, de maturité plus complète et de conservation beaucoup plus longue, commençait à sortir des silos étroits fermés sur les côtés par des planches entre lesquelles un espacement de 3 à 5 centimètres permettait l'aération des bulbes et recouverts sur le dessus et en arrondi, d'une paille serrée, les prix montaient et les 5% n'étaient plus exigibles du récoltant.

Mais revenons à nos Johnnies en instance de retour. Les préparatifs de départ étaient faits par les botteleurs dont le travail se terminait le premier. Ils vidaient les paillasses de leur contenu, les secouaient et les pliaient. Ils en faisaient autant pour les couvertures et ramassaient les ustensiles de cuisine et le matériel divers. Ils entassaient le tout dans les grands mannequins d'osier dont nous avons vu les autres utilités. Les patrons s'affairaient à vendre les chevaux, les harnais et le matériel roulant (actuellement les automobiles ou à trouver à les garer s'ils décident de les conserver), à la réservation des locaux, si elle était possible, pour la saison suivante. Chacun ayant fait par ailleurs sa propre malle, dès que le dernier vendeur était rentré, on prenait sans plus tarder le chemin de la gare et du retour.

Celui-ci se faisait en général par DIEPPE ou LE HAVRE et PARIS, ou par SAINT MALO. Chacun rapportait évidemment pour sa famille ou pour ses amis, une provision de thé et de cigarettes et tabac anglais. Elle était parfois supérieure à celle autorisée par les règlements de la Douane française, mais les Agents de cette dernière, s'ils étaient en place depuis quelques années, finissaient par connaître leurs annuels clients et se montraient le plus souvent compréhensifs et tolérants. Rares étaient vraiment les cas de saisie et d'amendes.

Aux gares de Roscoff ou de Saint-Pol, les familles attendaient avec impatience leurs voyageurs, Des évènements heureux ou malheureux s'étaient produits pendant les mois. d'absence et on avait tant de choses à se raconter ! Une odeur spéciale se dégageait des vêtements des arrivants et il nous arrive encore parfois de retrouver cette senteur mélangée de thé, de caramel, de tabac opiacé et de vieille transpiration qui imprégnait nos narines quand, enfant, nous allions à la rencontre de notre parrain et de nos cousins revenant de Carlisle dans le Cumberland.

A cette sensation physique, venait se joindre un sentiment de muette admiration pour ces “héros” qui revenaient de si loin, qui avaient vu tant de merveilles et qui, en outre, vous rapportaient en cadeaux de magnifiques billes en verre de toutes les couleurs que nous appelions des “canettes” parce qu'elles provenaient de bouteilles de limonade de ce nom, dont elles étaient le bouchon. Avec quelle fierté nous les sortions le lendemain, devant nos camarades à l'école !

Le retour s'effectuait généralement sans encombre et si l'on excepte la catastrophe de l'“HILDA”, il n'était marqué que de menus incidents ou d'accidents individuels.

n° 241 - Mars 1970

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

ESSAI SUR LES JOHNNIES, par Mr François Guivarch

C'était évidemment le voyage de l'ALLER qui présentait le plus de risque, à l'époque où il se faisait sur les navires chargés à ras bord de marchandises et de matériel et, tant par le nombre de passagers embarqués que par l'inconfort dans lequel ils voyageaient, la gêne que leur présence parfois indisciplinée apportait aux manœuvres de l'équipage. Le moindre de ces risques n'était pas la navigation de nuit ou par temps de brume, dans une mer étroite et encombrée de navires comme l'était et l'est toujours, la Manche.

C'est ainsi qu'en Août 1930, une goélette "La Charlotte" qui se rendait en Écosse fut, en pleine nuit et à hauteur de Boulogne, prise par le travers par un vapeur et coula en quelques minutes. Les passagers, qui dormaient dans la cale ouverte furent sauvés par le navire abordeur et durent leur salut à cette circonstance, heureuse dans le malheur, que les haubans de la goélette, en restant accrochés à l'avant du vapeur, avaient retardé l'engloutissement du bateau. Tous rentrèrent sains et saufs à Roscoff et renoncèrent à faire campagne cette année là. Ce ne fut, bien sûr, pas le seul naufrage de ce genre, mais il n'y eut dans l'ensemble que très peu de tragédies humaines.

Les accidents se produisaient d'ailleurs en bonne partie à la sortie de notre port et le plus souvent par échouement, sur les roches qui le ceinturaient, particulièrement sur les deux "Benven" et en l'absence de pilote à bord, mais les coques talonnaient aussi sur "Rannic" dans la passe de ce nom et sur "Mein-an-ed" à son débouché ou encore sur "Morvil" au nord-ouest de Ti-Saozon dans la passe du trou-du-banc. N'oublions pas qu'il s'agissait de navigation à voile parfois par vents ou courants défavorables avec des bateaux lourdement chargés qui n'étaient pas tous facilement manœuvrables. Le "Gog", rocher situé au sud-est de "Piget" et à fleur d'eau par petites marées, occasionnait des ravages surtout aux navires revenant sur lest prendre cargaison et s'aventurant sans pilote dans ses parages.

Une période de départ suscitait une grande crainte dans les familles. C'était celle qui s'échelonnait du 5 au 15 Août. Elle était en effet marquée par de terribles et soudains coups de vent qui tournaient autour de la fête de Saint Laurent le 10 de ce mois : "Tourmant Sant Lorans" (ouragan de la Saint-Laurent), nommait-on en Breton cette tempête. Il était particulièrement redouté des femmes de Santec dont les époux, les pères ou les fils s'embarquaient généralement vers cette date pour Newcastle-on-Tyne ou pour les ports l'environnant dans l'Est de l'Angleterre.

D'où pouvait bien provenir cette appellation ? Était-elle une simple réminiscence de l'horrible martyre subi par le Saint au 3ème siècle de notre ère dont la fête coïncidait avec d'annuelles violentes tornades, ou la survivance d'une vieille croyance populaire à un tenace courroux céleste provoqué par les tourments qui lui avaient été infligés ? Nous serions reconnaissant à qui pourrait nous apporter des précisions à ce sujet.

Les dommages qui se produisaient pendant les voyages étaient quelquefois corporels et généralement peu graves (chutes ou heurts sur les navires dans le tangage ou le roulis). Ils étaient le plus souvent d'ordre matériel et provenaient soit des bateaux eux-mêmes qui par suite de leur vétusté n'étaient plus étanches et arrivaient à destination avec des oignons partiellement mouillés (ounioun moret) et donc à peu près invendables, parce que noircis et pourrissant très vite. Or ce préjudice, produit dans de telles conditions, est formellement exclu par les clauses de la Police d'Assurance Maritime.

Parfois aussi, ce dommage était la conséquence d'avaries subies par le navire en cours

de route et c'est ainsi que le cotre "Gondole" était un jour arrivé à Torquay avec une voie d'eau et un chargement presque totalement inutilisable.

Il y avait enfin les pertes indirectes occasionnées par les retards de navigation tels que brumes persistantes, périodes parfois longues de calme plat, relâches dans les ports par suite de tempêtes et de réparations, échouement sur les bancs de sable de la région de Great Yarmouth dans la mer du Nord, etc...

Deux ou trois jours après l'arrivée au pays, l'on procédait solennellement au paiement des gages des "domestiques". Cela se disait en Breton "paea ar gajou" et se faisait généralement chez l'agent maritime également restaurateur ou encore chez l'aubergiste, qui, lors de leur conclusion; avait enregistré les dits gages. Il est superflu d'ajouter que depuis la dernière guerres ce cérémonial est allé en diminuant graduellement d'ampleur et qu'il n'a plus cours aujourd'hui.

Tous les membres de la Compagnie ainsi qu' éventuellement leurs épouses et les parents des "Nevezshantel" (précisons en passant que l'orthographe exacte de ce mot est "Tueveziant" - Nevezianted.", muée par la phonétique en Nevezhant-tad), étaient invités au repas qu'offrait à cette occasion le Master.

Celui-ci y venait en petite tenue, c'est-à-dire :

- coiffé du CHAPEAU bien connu, appelé "Breton", en feutre et de forme ronde. Les bords en étaient légèrement relevés sur tout leur pourtour. La calotte centrale était entourée sur toute sa hauteur d'une bande en velours qu'une boucle argentée et même souvent toute en argent, partageait à l'arrière en deux rubans qui descendaient sur la nuque et sur le dos;
- habillé du GILET noir sans manches (ar jiletenn divanch) à deux rangées de 6 boutons, une de chaque côté et se fermant à volonté à droite ou à gauche. Le col châle à revers très larges, se rabattait ou non sur un autre GILET à manches (a jiletenn mancheg), également noir, avec une rangée de boutons de chaque côté et qui ne se fermait généralement pas. Les revers du col étaient moins larges que ceux du premier, mais descendaient plus bas;
- le PANTALON, en tissu moins foncé que ceux des gilets, était rayé en longueur et, tombant très bas, recouvrait la chaussure en un pli cassé.

Ce n'était pas la grande tenue, mais elle était encore imposante, le gilet sans manches conférant à son porteur un air certain de dignité.

Pour en faire celle de cérémonie, or, la complétait par :

- le TURBAN bleu enroulé autour de la ceinture,
- la CHAINE DE MONTRE ostensible sur le gilet sans manches,
- une chemise à col rabattu, blanche,
- un nœud de cravate, noir.

A la fin du siècle dernier et au début de l'actuel, les jeunes gens de Roscoff, sous l'impulsion du barde Eugène d'HERBAIS, de Kerestat, portaient pour les grandes fêtes, pour les processions et pour les réunions ou les rassemblements de la jeunesse des alentours, un gilet bleu à manches sur un gilet sans manches, noir, un turban bleu et un pantalon blanc, serré aux cuisses mais évasé dans le bas sur la chaussure, ce qui en faisait en quelque sorte un précurseur du pantalon dit "Charleston" des années 1925 à 1930.

Ce serrage du pantalon aux cuisses présentait parfois pour les porteurs de bannières, particulièrement de celle de Sainte-Barbe, très lourde, le désagréable inconvénient, au

moment de l'abaissement de l'enseigne, par exemple pour l'entrée dans l'église et son redressement dans la nef, de voir le dit pantalon craquer sous l'effort et provoquer l'hilarité de l'assistance.

Ces habillements ne se portant plus, sauf peut-être le dernier à l'occasion de fêtes folkloriques, nous nous sommes permis d'en faire une description sommaire, en pensant qu'elle rappellerait d'émouvants souvenirs à ceux de notre génération et de la précédente et serait peut-être de nature à éveiller l'intérêt des plus jeunes sur un passé, somme toute assez récent, et pourtant si différent du présent qu'ils connaissent.

Mais retrouvons nos Johnnies à la "skodenn" de clôture de leur saison.

A la fin du repas dont l'ambiance plus ou moins joyeuse était fonction des résultats de la campagne, le Patron, assisté parfois de son principal associé, appelait à tour de rôle les "domestiques" dans une pièce voisine et leur réglait leur dû d'après les comptes qu'il avait soigneusement tenus pour chacun d'entre eux : gages, "doubl" et verres de bière pour les Tea-total's au crédit ; avances sur gages et dépenses faites pour son compte, "koll" éventuel au débit. Ses chiffres étaient parfois contestés par l'intéressé qui, de son côté, avait soigneusement tout noté jour par jour ou qui encore avait, volontairement ou non, mauvaise mémoire et des ruptures de relations entre patrons et domestiques se produisaient, surtout lorsque ces derniers se savaient "convoités" par une autre Compagnie. Mais quand tout se passait sans accrocs et dans l'euphorie générale, les gages pour la saison suivante étaient immédiatement renouvelés.

Le paiement s'effectuait en pièces d'or de 20 et de 10 francs que le Patron avait apportées en rouleaux de papier soigneusement faits et qu'il maniait et défaisait au fur et à mesure, avec un religieux respect.

Il était très intéressant d'assister à une de ces agapes où la langue anglaise était utilisée au moins autant que le Breton et certainement plus que le Français par les "Paotred Bro-Zaoz" (gars d'Angleterre). Beaucoup de ceux-ci continuaient d'ailleurs pendant plusieurs semaines à l'employer dans la rue, dans les auberges, car ils tenaient à faire voir que, revenant d'outre-Manche, ils savaient "Saozmega" (parler anglais). Plusieurs Johnnies le faisaient d'ailleurs couramment, certains parvenant même à le lire et l'écrire. Lorsqu'ils se rencontraient c'était le plus souvent en Anglais qu'ils s'interpellaient et engageaient la conversation.

Mais la cérémonie du paiement des gages avait un prolongement dans les familles des patrons. Il y était en effet de coutume, pour fêter le retour, de sacrifier un cochon engraisé à la ferme ou acheté à la foire pour l'occasion.

La réjouissance qui suivait le sacrifice de la bête s'appelait "lest an ouch" (le festin du cochon) auquel étaient conviés les proches parents. Les voisins et amis n'étaient pas oubliés pour autant : les enfants qui avaient assisté au repas allaient en effet leur porter à domicile un plat ou un grand bol de "Fourmaj", ou pâté de foie de la bête, auquel on ajoutait, pour les intimes, un morceau viande fraîche.

Cela faisait beaucoup d'heureux mais les plus satisfaits, à en juger par les manifestations de leur joie, étaient certainement les porteurs du cadeau car, dans chaque maison visitée, ils recevaient un ou deux sous de gratification qui leur permettaient avec ce que leur mère après un prélèvement (éducatif) pour leur tirelire leur laissait de se payer chez "Fantig" ou chez "Marig ar Big", quelques "chikouloulig"; sorte de sucette ronde et sans bâtonnet de l'époque, ou autres bonbons qui les changeaient un peu des rituelles fèves sèches grillées sur lesquelles se cassaient leurs jeunes dents. Aussi ne s'attardaient-ils pas dans les maisons et s'efforçaient-ils de multiplier leurs tournées pour grossir leur magot.

Nous sommes à peu près certain que le rappel ci-dessus de la bonne "Fantig" éveillera

d'attendrissants souvenirs chez plusieurs de nos lecteurs et surtout de nos lectrices. Ils et elles revivront un instant les doux moments de leur mariage et le passage de leur cortège de noce (car jusqu'avant la dernière guerre, il était de coutume de faire effectuer à ce dernier le tour de la ville). "Fantig" guettait le passage du cortège, annoncé par une vigoureuse sonnerie des cloches et, dès qu'elle l'apercevait, sortait de la petite boutique qu'elle tenait dans la dernière des petites maisons de la rue Gambetta (face à la maison Jaillet de Gercourt) et aspergeait généreusement les mariés d'un riz aussi blanc que la coiffe, la cornette ou la robe de la jeune épousée.

Pour l'histoire locale, disons qu'à ce tour de ville s'ajoutait, au printemps et en été, une promenade sur le deuxième terre-plein du vieux quai où, pendant le commerce des pommes de terre nouvelles, le riz porte-bonheur de Fantig était remplacé par les sifflets des sirènes des vapeurs anglais que les équipages actionnaient pour présenter à leur manière, leurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

En décrivant plus haut les costumes que portaient chez nous les hommes du début du siècle, nous avons souligné l'importance que revêtait, dans l'un ou l'autre, le gilet sans manches et, en l'écrivant, il nous est revenu à l'esprit une expression très usitée autrefois et encore aujourd'hui d'ailleurs, par certains. Lorsqu'il arrivait de rencontrer quelqu'un qui, dans son comportement, donnait des signes manifestes de trop copieuses libations, l'on disait couramment de lui : "Eur jiletennad a zo gantan" (il en a plein le gilet). Cette sagace expression n'aurait-elle pas son origine dans l'observation des efforts que devait faire le malheureux et peut-être occasionnel fautif, pour conserver malgré tout, dans son maintien et dans sa démarche, l'air de dignité que lui conférait le majestueux gilet sans manches qu'il portait ?

Nous venons également de dire que nos Johnnies, à part certains botteleurs, savaient tous parler anglais, les uns très bien, les autres suffisamment pour faire leur trafic et se débrouiller. Ce fait collectif devait avoir des répercussions sur le Breton du Roscovite et, de fait, la langue parlée par ce dernier est truffée de mots anglais qui la rendent difficilement intelligible pour les non-initiés. En paraphrasant le néologisme "Franglais", nous pourrions l'appeler du "Bretanglais". Écoutez par exemple un jeune Johnny raconter à un camarade sa dernière saison en Angleterre :

"Ebarz en POOLE e kichenn BOURNEMOUTH edom o stoppi. Ar business a ioa goudig awalh, hag ar Master a ioa eun den chik. Gwir eo, ar fader a zu-man oa. Gant va broder e veze o china, a wechou all e e vezem, aliez dre foggy amzer, war ar maneriu, ar re entre hag ar re rouez. E lod euz ar-reman, ar vissez a veze digaloun ouzom, med e lod all e veze kinniged deom, eur c'hopeti dre ar backdor. Eun dervez on doa bet malleur. Hon tiez a ioa bet stanket deom gant eur boger a Johnny, hag on doa c'hoanteat diouz an noz, linka hor stake en eur chap bier elech ma oam sur awalh da gaoud plen a bratikou. Hag ar John an-pick er chap. Nom doa ket bet amzer da eva eur paintad bier en er ginnig or pakajou, ma, oam bet picked gant eur policeman ha kaset d'ar police station. Kitez oam bet eno en eur baea deg shilling (da lavaret eo eun anter-pond) amand.

En faisant traduire, vous obtiendrez à peu près ceci :

“Nous stationnions à POOLE auprès de BOURNEMOUTH. Le métier était assez intéressant et le Patron, un chic type, Il est vrai que c'était notre père. Avec mon frère nous chinions parfois en ville dans les nombreux quartiers populeux des faubourgs et parfois aussi, nous parcourions les villages, ou bien nous allions, souvent par grosse brume, chiner dans les villas et les châteaux. Dans certains de ceux-ci, la maîtresse de maison était désagréable tandis que dans d'autres on nous offrait volontiers une tasse de thé par la porte de service, Un soir que nous avons été malchanceux nos clients habituels s'étaient vus bourrer d'oignons par un sacrifiant de concurrent - nous avons voulu liquider notre restant de marchandise dans une brasserie où nous étions à peu près sûrs de

trouver beaucoup de clientèle. Et Johnny de rentrer directement dans le café. Nous n'avions pas eu le temps de boire une pinte de bière en offrant nos paquets d'oignons, que nous étions pincés par un policier et conduits au Commissariat de police, où nous en fûmes quittes pour dix shillings (c'est-à-dire une 1/2 Livre d'amende."

Ce n'est assurément pas du breton académique, ni celui de "Ar SYOL dre LIZER" de Monsieur Vincent SEITE, mais c'est, croyons-nous, assez pittoresque pour être relaté et typiquement Roscovite.

n° 242 - Avril 1970

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

ESSAI SUR LES JOHNNIES, par Mr François Guivarch

Notes de l'auteur .

- Que certains Johnnies connaissent bien l'anglais, tant parlé qu'écrit, nous en avons eu tout récemment une preuve direct.

Dans le numéro de Janvier du Bulletin en parlant des asiles de nuit fréquentés parfois, faute de mieux et de moyens, par des vendeurs, nous avons écrit que ces asiles s'appelaient en Anglais des "Logging-Houses". Or, un ancien Johnny que nous avons d'ailleurs toujours considéré comme un des plus forts en langue britannique nous a, très amicalement, fait remarquer que nous avons du faire une faute d'orthographe ou de machine à écrire car Asile de nuit se disait en Anglais : "Lodging-House". Il avait pleinement raison. En le félicitant de sa perspicacité, nous le remercions de nous avoir apporté la preuve que notre étude intéressait les Johnnies, en même temps que la confirmation de nos dires quant à la parfaite possession de la langue anglaise par quelques uns d'entre eux,

- Dans le "Parler Roscovite" dont nous avons ébauché un spécimen dans le dernier numéro en le baptisant de "Bretanglais", un membre de phrase a été oublié et la discordance qui en est résultée entre le texte Breton mutilé et sa traduction, n'a sans doute pas échappée à beaucoup et particulièrement aux Johnnies. Nous reproduisons donc ci-dessous l'original de ce texte

"... gant va broder e vezem o china, a-wechou war an naëre, (e bord kear ez oa, leun euz ar-raman, hag a-wechou ... "

Nous avons traduit "war an naëred" par une périphrase "quartiers populeux". Mais, pour une explication plus complète du mot "naër" et de la locution "war an naëred", nous rappelons aux lecteurs l'étude fouillée sur leur origine et sur leurs divers sens qu'avait faite Monsieur l'Abbé- FEUTREN dans le numéro de Mai 1969 du Bulletin et nous leur conseillons vivement, pour une meilleure compréhension de l'expression, de s'y reporter.

Les retours au pays que nous avons dépeints étaient ceux de toutes les fins normales de saisons. Il y en eut cependant deux, dans l'histoire des Johnnies, qui furent très différents et précipités : ceux des étés 1914 et 1939 où les déclarations de guerres les obligèrent à interrompre des campagnes à peine ébauchées, pour participer à d'autres, hélas plus meurtrières. L'on peut y ajouter un troisième, si tragique en lui-même pour tant de familles du Haut-Léon, celui des naufragés de l' "HILDA" en novembre 1905.

Nous ne pensons pas que la guerre de 1870 eut sur leur trafic d'aussi graves répercussions; le conflit s'étant circonscrit entre la France et la Prusse à laquelle s'étaient ralliés tous les autres Etats allemands.

L'Angleterre n'y étant pas engagée dut sans doute permettre aux ressortissants de ces pays, que leurs gouvernements ne rappelaient pas, de rester sur son territoire et, parmi les Johnnies, ils devaient être assez nombreux. Souvenons-nous, en effet, qu'à l'époque la Conscription se faisait chez nous par tirage au sort. D'autre part, il n'y eut pas d'hostilités sur mer, la marine allemande n'existant pas encore et, par conséquent, pas d'entraves au commerce par cette voie.

Pour l'intelligence des lignes qui vont suivre, faisons un bref rappel d'Histoire générale et d'Histoire locale,

Le 3 Août 1914, l'Allemagne avait déclaré la guerre à la France qui avait décrété la veille,

dans l'après-midi, la mobilisation générale. Nous revivons encore l'émotion provoquée dans nos esprits et nos cœurs par le tocsin qui annonçait l'évènement à la population.

Le Royaume-Uni qui, depuis le règne d'**Edouard VII**, entretenait avec la France des relations amicales et avait conclu avec elle une "**Entente Cordiale**", mettant fin à des siècles d'hostilités ou d'opposition, déclara à son tour la guerre à l'Allemagne pour tenir ses engagements envers la Belgique - elle était en effet garante de la neutralité de ce pays au même titre que les Allemands et ces derniers, au mépris du traité qu'ils avaient signé, venaient de l'envahir avec le gros de leurs troupes, pour prendre à revers les Armées françaises.

Une fièvre patriotique régnait dans toute la France qui, au tréfonds d'elle-même, aspirait à reprendre aux Allemands les provinces d'Alsace et de Lorraine qu'ils lui avaient enlevées par le **traité de Francfort en 1871** ..

"Voilà 44 ans que nous attendions ce jour" entendait-on des rappelés dire en allant prendre leur train et tout le monde croyait à une guerre victorieuse et de courte durée. Notre pays n'avait-il pas, deux ans auparavant, institué le service militaire actif de 3 ans ? Notre armée n'était-elle pas fin prête et nos officiers généraux n'étaient-ils pas les meilleurs du monde ? C'était évidemment faire bon marché des forces de l'ennemi et de son sens de l'organisation que nous avons malheureusement pu expérimenter en 1870.

Roscoff, en ce mois d'août brûlant, était au diapason. Des cortèges s'y formaient spontanément tous les soirs, qui parcouraient les rues de la ville aux chants de "La Marseillaise", de la "Sambre et Meuse", du "Chant du Départ", etc,... en brandissant des drapeaux français et britanniques, Nous revoyons encore, comme si la scène était d'hier, à la tête d'un de ces cortèges, un immense Anglais de 1m95 ou 2 mètres de haut, tenant à bout de ses longs bras, un drapeau aux 3 couleurs qui dominait toute la foule.

A chaque départ de train et de mobilisés, ou à chaque arrivée de mobilisables, cette foule envahissait la cour de la gare et parmi elle, les bruits les plus invraisemblables trouvaient crédit. On se précipitait sur les éditions du matin des journaux régionaux "La Dépêche de Brest", "L'Ouest-Éclair" ou "Le Nouvelliste de Bretagne", pour avoir des nouvelles ou sur la feuille que certains d'entre eux faisaient paraître le soir en annexe.

Parfois, des rassemblements se faisaient sur le Vil, à l'embarcadère pour l'île de Batz ; plusieurs Roscovites, réservistes de l'Armée territoriale avaient en effet cette dernière pour destination de mobilisation et, après avoir reçu leur fourniment et revêtu leur habillement dans un local du Laboratoire Biologique, ils prenaient le bateau pour rejoindre leur poste dans l'île, sous la direction du plus haut gradé, un sergent ou un quartier-maître chef. Ce poste était le Sémaphore pour les marins et, pour les soldats, le Phare ou le Jardin Colonial (d'où était assurée la garde du câble téléphonique reliant Batz à Roscoff où cette garde était également effectuée au point de départ de la ligne).

Il ne faisait pas bon à l'époque, avoir une apparence exotique lorsque l'on s'embarquait et nous songeons à ce malheureux touriste qui avait pris place dans un bateau en partance et que la foule contraignit à mettre pied à terre pour justifier de son identité.. Et comme il était, à son regret sans doute, boiteux, une personne dans la foule suggéra tout bonnement de le faire examiner par un médecin pour s'assurer de la réalité de son infirmité !

Il n' était pas davantage recommandé aux femmes étrangères au pays de porter de grosses chaussures. Elles étaient immédiatement soupçonnées d'être des espionnes ou même des espions déguisés et certaines religieuses en tournée de quêtes, en firent la désagréable expérience.

"L'Espionnite" était, en effet, la maladie collective de ces jours agités et la moindre leur

aperçue la nuit du côté de Perharidy par exemple, était aussitôt prise pour un signal suspect. Il est vrai que la maladie avait, chez nous, été déclenchée par le départ impromptu et sur la pointe des pieds, quelques jours avant la déclaration de guerre, du propriétaire du Château de Landivinec, sujet Autrichien et possesseur d'un hors-bord avec lequel il ne cessait de sillonner toute la côte depuis quelques années.

Pour toute la population roscovite il emportait évidemment sur lui, les plans et les photographies de toutes les anfractuosités de la côte Nord de Bretagne.

Aussi se créa-t-il, pour la surveillance de nos rivages, une sorte de Garde Civique dans laquelle s'enrôlèrent en majorité les hommes encore très valides mais fort dépités de n'être plus mobilisables. Leur service s'effectuait surtout de nuit, ce qui leur permettait d'observer dans le ciel, toutes sortes de signes et de les interpréter le lendemain matin comme autant de présages, ces derniers étant également au goût du temps.

Mais lorsque la fièvre fut tombée avec les premiers revers de nos troupes, la retraite de Belgique et l'envahissement du Nord de notre pays, cette garde, civique se dissolva d'elle-même. Le principal reproche que faisaient à ses membres leurs épouses, était de concentrer de préférence leur surveillance sur les voisinages immédiats des auberges rurales, ce qui pouvait expliquer la multiplicité des phénomènes qu'ils prétendaient percevoir au cours de leurs rondes !..

Que devenaient nos Johnnies pendant ce temps ?

Ceux d'entre eux qui faisaient partie de la réserve de l'Armée active mobilisable dès les premiers jours, et ils étaient nombreux, furent rapatriés par les soins des Consuls de France en Grande Bretagne, devant lesquels ils avaient ordre de se présenter. Certains rejoignirent ainsi directement leur Centre de mobilisation et leur Unité d'affectation, sans avoir même pu venir embrasser leurs familles.

Les autres, grâce au délai que leur octroyait leur fascicule de mobilisation, purent prolonger leur séjour et participer avec les tous jeunes gens et leurs collègues exemptés des servitudes militaires, à la liquidation des marchandises des Compagnies.

La vente était, à la déclaration de guerre, déjà bien avancée chez celles qui étaient sur place depuis fin Juin ou début Juillet, mais les dernières arrivées se trouvèrent devant de grandes difficultés et, amputées d'une bonne partie et la plus efficiente de leur personnel, durent se résoudre à la cession en gros et en demi-gros. Les services de l'intendance anglaise leur furent à cet égard, surtout dans les grands Centres, d'un précieux appoint.

Mais il y en avait quelques unes, très importantes, qui étaient encore en mer au début du mois d'Août, en route pour le Nord de l'Angleterre ou pour l'Écosse. Elles ignoraient tout du déroulement des événements car il n'y avait pas, à l'époque, de T.S.F., à bord des navires à voiles et encore de moins de radio.

Les trois goélettes : "La Roscovite", "L'Hermann" et "Les Jumelles" avaient par exemple quitté le port de Roscoff entre le 22 et le 25 Juillet, pour ABERDEEN au Nord-Est de l'Écosse. On savait bien sûr, au départ, qu'à la suite de l'attentat de Sarajevo dans lequel, le 23 Juin 1914, l'**archiduc François-Ferdinand** prince héritier d'Autriche fut assassiné, le torchon brûlait entre la Serbie et l'Autriche-Hongrie, mais ces deux pays étaient si loin du nôtre qu'on ne pensait pas que la France pourrait être impliquée dans un conflit éclatant entre eux, L'on partit donc, comme à l'habitude, confiants.

La traversée dura de 10 à 13 jours, selon les bateaux. Dans la Mer du Nord, patrouillaient cependant des navires de guerre et les capitaines des goélettes s'étonnaient de leur grand nombre; elles ne furent pourtant pas arraisonnées par eux et arrivèrent en rade d'Aberdeen le samedi 3 et le dimanche 4 Août. C'est en assistant à la messe à bord d'un navire-Hôpital anglais que les passagers du dernier bateau parvenu à destination,

apprirent les différentes déclarations de guerre.

Dès l'accostage, équipages et passagers furent alertés et mis sur le pied de guerre par le Consul de France qui les attendait sur le quai et qui, après pointage, ordonna le retour immédiat en France de tous les mobilisables.

Le "Master" d'une des Compagnies, dont l'effectif, à part trois ou quatre jeunes et quelques botteleurs âgés, tombait en totalité sous cet ordre et qui songeait au préjudice qu'allait représenter pour tous la perte d'une centaine de tonnes d'oignons à laquelle il faudrait ajouter tous les frais engagés, sollicita du Consul un sursis de départ pour lui permettre de négocier la vente de sa marchandise. Il lui fut accordé un délai de 24 heures.

C'était manifestement insuffisant et, après insistance et démarches de l'agent consulaire auprès du CONSUL GENERAL, de France à Londres, le délai fut allongé, jusqu'à 72 heures.

Le master, son frère et ses beaux-frères se mirent donc en quête d'acheteurs en gros et eurent la chance de pouvoir liquider la totalité de la cargaison dans le temps imparti. Sans doute, les acheteurs avaient-ils flairé la bonne affaire et les besoins d'aliments devant lesquels alla se bientôt se trouver l'intendance militaire britannique.

Toujours est-il que l'on remit au Patron de la Compagnie des chèques bancaires. Mais ce moyen de paiement ne convenait pas à notre Johnny, il fit donc ressortir à ses marchands les ennuis que, par suite de son ignorance des usages de banque, l'encaissement de ces chèques lui créerait, le peu de temps dont il disposerait avant son incorporation pour les négocier et le besoin immédiat qu'il avait d'argent liquide pour payer le fret de son navire et les gages de ses employés. Il dut être persuasif car il finit par obtenir un paiement intégral en or.

Il fit aussi tôt savoir au Consul qu'il était prêt à partir. Le Représentant de l'Etat français avait de son côté, terminé ses opérations de recensement des mobilisables parmi les Johnnies et les équipages des navires qui les avaient amenés. Ils étaient au nombre de 38. qu'il rassembla et plaça sous la responsabilité de notre master pour les conduire jusqu'au Consul Général de France à Londres. Il avisa ce dernier de leur prochaine arrivée et prit en charge les frais de leur voyage.

Et la troupe, mise en formation militaire par le frère du Patron qui avait le grade de sergent dans l'Armée française, prit le train. A Londres, elle fut très aimablement accueillie par le Consul Général lui même qui, sur la remarque du responsable que tous étaient sans nourriture depuis la veille, les conduisit au restaurant français du "Coq Gaulois" dont il pria le Gérant de bien les traiter.

Ils furent ensuite menés par ses soins à la gare et dirigés sur Paris, toujours aux frais du Consulat général. Il ne manquait pas un seul homme à l'arrivée dans la capitale où se fit la dislocation, chacun prenant, selon le jour fixé pour sa mobilisation, soit la direction de son domicile, soit celle du centre mobilisateur qui lui était assigné.

Notre homme qui devait rejoindre le dépôt du 48ème R.I. à Guingamp, s'y arrêta donc..., avec son or pesant. En se présentant au Chef de Corps, il lui expliqua sa situation et les tribulations par lesquelles il venait de passer. C'était la vraiment la semaine de bonté partout sur son chemin, car il obtint une courte permission qui lui permit d'embrasser sa femme et ses enfants et, d'alléger son gousset.

L'anecdote m'a été contée par lui-même, quelques semaines seulement avant son décès survenu l'an dernier, Après paiement de tous frais : marchandise, fret du navire, salaires des "domestiques", voyages, etc... il était resté aux associés, m'avait-il confié, une somme de 1.500 francs or. Coquet denier en la circonstance, vous l'avouerez, si vous voulez bien le transposer en francs constants, que l'esprit d'à-propos, l'opportunisme, le sens des

affaires du Johnny méritaient bien.

Les Patrons des autres compagnies d'ABERDEEN, n'étant plus en âge d'être mobilisés, avaient pu y rester jusqu'à la vente totale de leurs oignons, complétant leurs effectifs par l'embauche des hommes non rapatriés de celle dont nous venons de narrer l'odyssée.

HISTOIRES DE MARINS-PECHEURS

Autrefois les Roscovites conservaient fumé le poisson qu'ils pêchaient à l'occasion des grandes marées dans les anfractuosités ou "caveaux" dont chaque pêcheur détenait le secret. Le congre, en particulier, était soumis à ce traitement et c'est ainsi que la cheminée d'un certain FRI-BOUG (nez mou) était une véritable penderie de poisson en fumaison.

Deux camarades à lui, marins- pêcheurs sur le "SIDELU" (SIImone, DEEdé, LUCien), avaient repéré ce magnifique étalage de ce que, au travers de leurs yeux embués, ils prenaient pour des andouilles. Elle leur faisaient envie. Un jour qu'ils rendaient visite à FRI-BOUG, profitant d'une brève absence de celui-ci, ils lui subtilisèrent prestement quelques "andouilles" à point qu'ils empaquetèrent discrètement. Après les libations d'usage ils se retirèrent. quelques pas de la maison ils voulurent contempler le fruit de leur larcin et en savourer déjà l'odeur. Ça n'était que du congre.

Pour une fois nos deux marins n'avaient point ,été si malins.

Le monde de la pêche aimait alors, c'était vers 1930, à jouer de temps à autre au jeu de TOURNER LE DOS : l'enjeu était une bouteille de vin à payer par le perdant.

On procédait ainsi : on dessinait des bâtonnets et un X ou CROIX. Leur nombre égalait celui des participants. L'un de ceux-ci tournait le dos ; un autre mettait le doigt sur l'un des motifs et l'homme au dos tourné l'attribuait à un tel. Celui qui tombait sur la CROIX était le perdant et payait la bouteille.

Les deux marins sus-dits s'arrangeaient toujours pour faire équipe et prendre les deux postes actifs du jeu. A l'ébahissement des autres, le sort leur était favorable à tous les coups. Ils savaient faire payer les copains.

On raconte ainsi le coup qu'ils avaient fait à un collègue de MOGUERIEC à la réputation bien assise de ne pas lâcher ses sous comme ça. Ils réussirent à le faire entrer dans leur jeu de TOURNER LE DOS. L'homme était perdant, tous les spectateurs le savaient. Il perdit bel et bien. Il soupçonna certes le subterfuge mais on le prit à l'amour propre et il s'exécuta.

L'on connut un jour la stratégie de ces victoires. Elle était toute simple, mais fallait-il y penser.

Le préposé aux bâtonnets et à la CROIX, en indiquant un bâtonnet, demandait à son complice qui avait le dos tourné :

- "DA BIOU HEMAN ? A qui CELUI-CI ?

Lorsque le tour de la victime était venu le doigt pointait vers la CROIX :

- "DA BIOU HOUMAN ? A qui CELLE-CI ?

Et l'homme au dos tourné laissait tomber le couperet du sort sur sa proie.

Vers la même époque encore l'équipage du "SIDELU" avec le patron jetait la senne du côté de TI SAOZON pour y cueillir des lançons qui devaient servir à appâter. Un pèlerin, de l'espèce requin, vint s'y prendre puis s'en échappa, pour revenir quelques instants plus tard. Le patron de la barque parvint à lui planter l'ancre dans une ouïe; avec l'aide de ses deux hommes et de deux autres pêcheurs il réussit à convoyer l'animal jusqu'à l'entrée du nouveau quai, Là, ils le hissèrent péniblement.

Les marins n'étaient pas plus fiers que cela de leur capture ; ils venaient tout simplement de perdre leur journée de pêche. Et que faire de cet animal encombrant, qu'à défaut de bascule on se contenta de mesurer; il faisait 4,80 mètres.

Nos deux hommes aux andouilles n'étaient jamais à court d'expédients. Devant l'intérêt que les badauds prenaient à cet évènement, ils imaginèrent d'exploiter la situation.

Ils firent bannir dans les rues de Saint Pol l'arrivée à l'Hôtel des Voyageurs de ce pèlerin de marque, aussi digne certes d'ameuter une population que des vedettes de la chanson. L'entrée de la cour de l'hôtel serait payante : 1 franc.

L'animal fut donc transporté en camion hippomobile à Saint Fol, par les soins de monsieur Fauchoux, le transitaire qui commercialisait leur poisson à Paris. Le succès de l'exposition fut tel avec ses 700 entrées et ses 700 fr de recettes qu'il monta à la tête de nos impresarios C'était la FOIRE HAUTE de Morlaix ; l'occasion leur parut unique, comme l'on dit aujourd'hui, de tenter la foule des badauds léonards et trégorrois qui convergeaient vers la sous-préfecture. Nous étions au mois d'octobre.

Un Landivisien s'était présenté dans la soirée, comme acquéreur de la bête. Il proposait 700 fr qui, ajoutés à la, recette, eussent donné 7 belles parts de 200 fr, une pour chacun des 5 marins, 1 pour, le bateau et 1 pour le moteur. Mais, ce soir là, nos deux Roscovites voyaient grand. Ils rejetèrent avec dédain cette offre pourtant honorable et, d'audace, emmenèrent leur requin à Morlaix sur son plateau tiré par un cheval.

A Morlaix une grave déception les attendait. Ils furent bien autorisés à introduire leur bête dans le cadre de la FOIRE-EXPOSITION, mais il ne pouvait être question de faire payer les visiteurs. Ils eurent le droit simplement d'installer un tronc auprès de leur catafalque.

Comble de malchance ou d'imprévoyance, l'animal empuantait si fort qu'il fallut d'urgence le transporter aux abattoirs pour le vider. Comment n'y avaient-ils pas pensé plus tôt ? Mais sur le chemin de la gloire l'on ne peut penser à tout. L'idée ne leur vint pas non plus de faire brûler du papier d'Arménie, le désodorisant odorant de ce temps.

L'équipée tournait mal ; les 700 fr des badauds Saint Politains avaient fondu. Le cortège funèbre reprit donc le chemin de Roscoff et le pèlerin y fut bradé 100 fr. Débité en tranches il fut jeté en pâture aux langoustes du vivier.

Quant à nos deux "pèlerins" gageons qu'ils ne restèrent pas sur leur mésaventure et que, pour compenser le manque à gagner de ces jours d'aventures, ils se livrèrent de nouveau à leur jeu favori du TOURNER LE DOS.

propos recueillis par J.F.

n° 243 - Mai 1970

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

ESSAI SUR LES JOHNNIES, par Mr François Guivarch

Les Johnnies - La déclaration de guerre de 1914

Les Capitaines des Goélettes, craignant d'être bloqués dans le port d'Aberdeen, tenaient à reprendre la mer au plus tôt, même avec des équipages réduits. Celui de la "Roscovite" avait été particulièrement décimé le Capitaine COADOU restait seul à bord,... avec un mousse !

Ne pouvant songer à appareiller dans ces conditions, il lança donc un appel parmi le personnel de la Compagnie désagrégée. Trois jeunes se déclarèrent volontaires pour embarquer :

- Fr. Daniélou, 15 ans, de Roscoff,
- Berthou Joseph, 15 ans, de Cléder,
- J. Fr. Corre, 16 ans, de Roscoff
- et un botteleur Claude Creignou, également de Roscoff et dit "Glanda ar serjant", parce qu'il était sergent pendant la guerre de 1870. Il était donc en 1914, âgé d'au moins 65 ans.

Et "La Roscovite" mit à la voile avec cet équipage de fortune. Elle fit escale à Dysart, port charbonnier à 3 miles de Kircaldy au Lord du Firth of Forth, et sur la même longitude que Leith-Édimbourg, au Sud de ce Golfe, pour y prendre une cargaison de combustible à destination de PONT-L'ABBE. Elle s'y trouva en même temps que les goélettes "L'HERMANN", "L'OCEANIDE" et "LA WALKYRIE" qui elles aussi, venaient y prendre du charbon. Les quatre navires en furent chargés en quatre jours.

Leurs capitaines étaient perplexes quant au voyage de retour. Coadou était, quant à lui, décidé à prendre le large, coûte que coûte. "Il y a des mines", lui objectait-t-on. "Eh bien, l'on passera entre elles, vous me suivrez si vous voulez". Et il mit à la voile.

La traversée dura 27 jours. Il y eut en effet des périodes assez longues de calme plat, des arraisonnements par les bateaux patrouilleurs de guerre anglais et des déviations pour raisons militaires, imposées par eux. Pour se distraire, nos apprentis matelots qui, au fil des jours, s'aguerrissaient à la manœuvre, se livraient le long du bord à la pêche à la ligne qui était parfois très fructueuse.

A Roscoff pendant ce temps, les bruits les plus sinistres couraient sur le sort de "La Roscovite" dont on était sans nouvelles depuis son départ en Juillet. L'on y fut donc heureusement surpris; lorsqu'on la vit, un matin de septembre, entrer pavillon haut dans le chenal . Comme il n'y avait aucun vent, il avait fallu mettre un canot la mer avec les 4 matelots de secours., pour tirer le bateau à la rame. Le Maire de Roscoff, en personne, était venu en compagnie du propre fils du capitaine Coadou, saluer ce dernier et lui exprimer la joie de tous ses concitoyens de le voir revenir sain et sauf, à la barre de son navire.

"La Roscovite" ne s'attarda d'ailleurs pas longtemps dans notre port : le temps pour bon capitaine de trouver des marins de rechange. Hyacinthe Le Mat, pilote et Auguste Quéré, marin-pêcheur, tous deux de Roscoff et deux autres matelots de l'île de Batz, acceptèrent de mettre leur sac sur le navire pour le conduire à Pont-l'Abbé.

Nos lecteurs nous pardonneront de nous être étendu sur ces péripéties. Elles nous ont

paru dignes d'être relatées, parce qu'en soulignant les aléas du métier du Johnny, elles sont aussi la démonstration du civisme à toute épreuve de ce dernier, civisme qui n'a d'ailleurs pas faibli durant les 51 longs mois d'une guerre atroce et meurtrière et très nombreux sont ceux de la corporation qui ont laissé leur vie sur les champs de bataille, dans les hôpitaux ou encore dans les camps de prisonniers ennemis. Il n'est, pour s'en convaincre, que de consulter les listes des noms inscrites sur les monuments aux morts de notre région.

La situation fut différente au début de la seconde guerre mondiale en 1939. Tout d'abord les sources et les moyens de renseignements étaient beaucoup plus développés qu'en 1914. Le téléphone était plus répandu dans le public et la T.S.F. avait fait d'énormes progrès. Tout le monde pouvait donc, sur terre et sur mer, être informé du déroulement des événements et les déclarations de guerre de la Grande-Bretagne et de la France à l'Allemagne le 3 Septembre 1939, furent immédiatement connues en tous lieux.

Nos Johnnies qui étaient déjà en territoire britannique, les premiers depuis deux mois et plus et les derniers depuis au moins un mois, avaient eu le temps de vendre une grande partie de leurs approvisionnements et le retour des mobilisables leur créa de ce fait moins de difficultés qu'en 1914. Mais ceux que l'ordre de mobilisation ne concernait pas se dépêchèrent néanmoins de se défaire de leurs stocks et de rentrer, car ils sentaient confusément que cette guerre serait très différente de la précédente, sur terre, sur mer et dans les airs. Craignant de se trouver bloqués en Angleterre, ils étaient donc à peu près tous de retour en France à fin septembre.

Il se produisit cependant pour certains un mouvement en sens inverse qu'on n'avait pas connu en 1914 : quelques anciens Johnnies qui n'exerçaient plus le métier depuis quelques années, durent partir pour remplacer leurs fils mobilisés et vendre la marchandise que ces derniers avaient dû laisser à l'abandon derrière eux.

L'un d'entre eux s'en alla ainsi en Écosse et, y retrouvant des clients qui ne l'avaient pas oublié, leur parlant un bon Écossais, il parvint à liquider rapidement les oignons de son fils, Mais, au retour, il eut une aventure qui vaut, nous semble-t-il, d'être rapportée.

Dès la déclaration de guerre, un black-out très strict avait été décrété dans toute la Grande-Bretagne et tout particulièrement dans les dépendances militaires, dans les ports et les gares de chemin de fer. La circulation de nuit était donc dangereuse pour les piétons qui s'engageaient sur les quais non éclairés de ces dernières. Les quais de gare sont en effet beaucoup plus hauts qu'ils ne le sont en France et notre homme, pourtant très averti de nature, ne se souvint pas de ce détail en arrivant à la gare de NEWHAVEN, terminus de son périple britannique, pour y prendre le paquebot de DIEPPE.

En longeant le quai vers la sortie, il bascula sur son rebord et tombant lourdement et sans aucun mouvement de protection sur les rails, il perdit connaissance. Transporté dans une salle d'attente de la station pour un contrôle médical sommaire, il commençait seulement à reprendre ses esprits, lorsqu'il entendit soudain parler d'ambulance et de transport à l'hôpital.

Réalisant alors qu'il s'agissait lui, il entrevit en un éclair, la situation scabreuse dans laquelle il se trouvait. Ramenant sur lui beaucoup de Livres sterling 2n billets, il avait au départ, pour éviter des tracas possibles avec la Douane ou les services de contrôle des Changes, réparti, dans les poches bien sûr, mais aussi dissimulé dans son caleçon, dans ses, bas et dans ses chaussures, une grande partie d'entre elles. A l'hôpital où il serait déshabillé pour examen approfondi, le pot aux roses serait découvert !

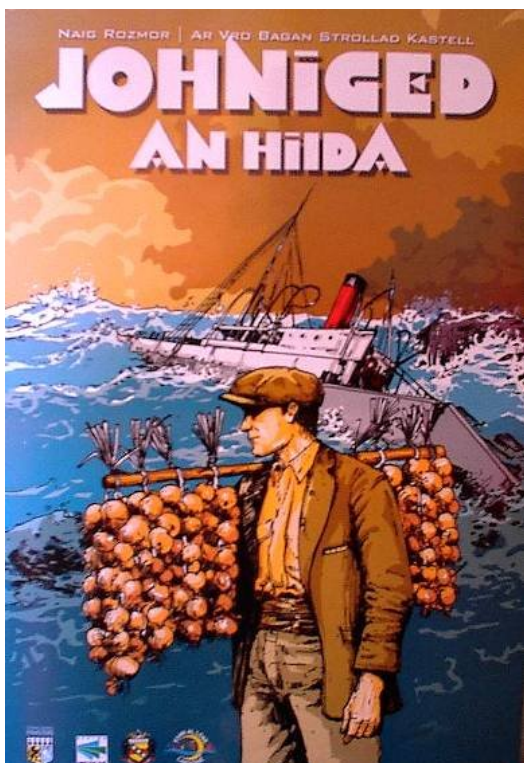
Il se ressaisit donc tout à fait, se mit sur son séant, péniblement, en masquant sa douleur et, se tâtant les membres supérieurs et inférieurs, dit le plus innocemment du monde avec un soupir et dans un Anglais aussi coulant que son Écossais : "Ah, je me sens mieux ; je

vous suis reconnaissant de vos bons soins et de vos attentions mais, ne prenez donc pas davantage de peine pour moi, je vais pouvoir repartir par mes propres moyens et gagner à temps le port pour y prendre le bateau et rentrer chez moi.”

Il serait, nous le pensons, superflu d'ajouter quelque commentaire à ce récit d'un fait connu des seuls parents de l'intéressé. Disons simplement qu'il est bien dans la note Johnny.

L'interruption du commerce après ce qui, à ses débuts, ne fut qu'une “drôle de guerre” pour devenir, dans son déroulement, la plus horrible qu'on ait jamais connue, fut, beaucoup plus longue que celle provoquée par le conflit de 1914/1918 et sa reprise beaucoup plus difficile.

Nous le verrons plus loin, après avoir évoqué dans le détail, le troisième retour exceptionnel mais le plus marquant de l'histoire des Johnnies parce que terminé dans un épouvantable naufrage ; celui de l' “HILDA”, dans la nuit du 18 au 19 novembre 1905..



Nous le verrons plus loin, après avoir évoqué dans le détail, le troisième retour exceptionnel mais le plus marquant de l'histoire des Johnnies parce que terminé dans un épouvantable naufrage ;

celui de l' “HILDA”,

dans la nuit du 18 au 19 novembre 1905..

- [Photo de l'Hilda](#)
- [Site web sur le naufrage](#)
- [Histoire du naufrage - pdf](#)

L'inquiétude était grande au port de SAINT MALO dans la soirée du 16 Novembre 1905 et particulièrement au Comptoir en cette ville de la LONDON & SOUTH-WESTERN RAILWAY Co.

Il faisait un temps épouvantable sur la Manche : un vent glacial soufflait avec rage de l'Est et la neige tombant très serrée empêchait toute visibilité.

Le Vapeur “HILDA” de la compagnie, qui avait dû quitter SOUTAMPTON le 17 vers 8 heures du soir, aurait du normalement arriver à St Malo vers 4 heures de l'après-midi du samedi 18. Or, à la nuit tombante, il n'était pas signalé et les agents de la S.W. se mirent en relation avec leur siège à Southampton. Une dépêche de ce dernier ayant précisé que le bateau avait bien quitté le port à l'heure prévue avec un grand nombre de passagers (une centaine) en plus de son équipage: l'inquiétude s'était transformé en anxiété et l'on arrivait à espérer que le Capitaine GREGORY, dont la réputation d'excellent marin était connue de tous, sachant les dangers que présentaient les passes d'accès à St Malo, s'en était par ce temps bouché et devant l'impossibilité de percevoir les feux, éloigné pour attendre l'éclaircie.



Malgré le froid et la neige, quelques hommes restèrent jusqu'à, une heure avancée dans la nuit, pour observer le large. Mais ils ne perçurent aucun signal et n'entendirent aucun appel d'alarme. Et ce ne fut que dans la matinée du dimanche 19 que l'on eut connaissance du drame et de son atrocité.

Le Steamer "ADA" de la même Compagnie, qui devait quitter St Malo la veille au soir, avait retardé son départ pour ne pas risquer de croiser l' "HILDA" aux abords des passes et avait pris la mer à 8 heures de ce dimanche matin.

En approchant de la Passe dite "à l'Anglais", qui était celle utilisée par la plupart des gros bateaux, son Capitaine aperçut à la longue vue la mâture d' un navire entre les "Rochers des -Fortes" situés à 4 miles de St Malo et à 800 mètres du phare du "Grand Jardin" et la reconnut pour être celle de l'HILDA.

Mais dans les haubans de ce mât était accrochée une véritable grappe humaine. Le Commandant fit aussitôt mettre des embarcations à la mer. Leurs équipages furent, en arrivant sur les lieux, frappés d'horreur : ceux qu'ils venaient secourir étaient morts, glacés par le froid. Le Capitaine en second par exemple, fut retrouvé sur le capelage du mât de misaine. Il tenait au bras sa ceinture de sauvetage qu'il n'avait pas eu le temps d'enfiler. Il était gelé. Quelques hommes faisaient encore quelques mouvements, l'air hébété, presque cadavérique, ils furent embarqués dans l'une des chaloupes que l'on dirigea immédiatement, remorquée par le "Chateaubriand" de la Compagnie Pichet arrivé à la rescousse, vers St Malo ou on les hospitalisa aussitôt.

C'étaient cinq marchands d'oignons de la région de ROSCOFF :

- Olivier CAROFF, de ce pays,
- Paul Marie PENN, de CLEDER,
- Tanguy LAOT, de CLEDER,

- Louis ROZEC, de PLOUZEVEDE,
- Louis MOUSTER, de LA FEUILLEE qui avait été recueilli, lui, sur un îlot voisin
- et un membre de l'équipage, le chauffeur James GRIMES du Dorsetshire.

Avec les renseignements parvenus de Southampton dans la journée et les bribes balbutiés par les rescapés, on put reconstituer en partie la route du navire depuis son départ et supputer les circonstances du drame.

L'HILDA, vapeur-goëlette à hélice, appartenait à la London and South Western Railway C° et avait comme port d'attache SOUTHAMPTON. Il avait été construit en 1882 par les chantiers Aithem & Mausel de Glasgow et était encore en très bon état. Il jaugeait brut 850 tonneaux et mesurait 235 pieds de long, 29,1 de large et 14,2 de creux, soit respectivement. 71m60, 8m86 et 4m326.

Il était commandé par le Capitaine GREGORY réputé pour sa prudence et pour son expérience. Celui-ci avait 30 années de navigation sur la ligne et totalisait 3.000 traversées de la Manche. Il avait tellement l'habitude des passes et les connaissait si bien, qu'il n'hésitait pas à rentrer à St Malo ou à en sortir, à n'importe quel moment et par n'importe quel temps. Pour qui savait combien l'île Cézembre et les innombrables récifs qui l'entourent ou l'avoisinent sont dangereux, c'était une référence.

Le bateau avait donc quitté son port d'attache le Vendredi 17 Novembre à 8h15 du soir. Il avait ensuite relâché aux "Aiguilles" dans l'estuaire de Southampton et avait repris la mer le 18 à 6h30 du matin par fort vent d'Est. Il avait dû parvenir vers 10 h du soir au large de St Malo. La nuit était noire, la mer très houleuse et la neige, tombant dru dans un vent qui soufflait avec rage, empêchait toute vision des feux.

Dans ces conditions, le Capitaine dut sans doute naviguer au ralenti pendant quelques heures pour approcher prudemment la passe. Il savait cette dernière assez profonde et large d'environ 200 mètres, mais il n'ignorait pas non plus que la moindre déviation de route pouvait faire jeter un navire sur les récifs et il se rappelait les nombreux sinistres survenus dans les derniers temps dans ces parages.

Perçut-il à un certain moment les feux de la passe et s'aventura-t-il dans cette dernière ? C'est fort possible, car l'un des rescapés dira 2 ou 3 jours plus tard que, marchant sur le pont, il lui sembla soudain voir une lueur. Mais le capitaine de l' "ADA" dira aussi qu'il avait souvent observé, par temps mouillé, un curieux phénomène : la lumière des phares ou des feux est réfractée par la brume et déplacée pour la vue, d'une centaine de mètres.

Aurait-il cédé aux objurgations de passagers de 1ère et de 2ème classe qui, déprimés par le tangage et le roulis, le pressaient de rentrer à tout prix au port ? Ce n'est pas non plus impossible (rappelons-nous le naufrage du "St Philibert", revenant le 14 Juin 1931 d'une excursion à Noirmoutier, qui fit plus de 300 victimes dont beaucoup avaient exigé du capitaine qui se refusait à repartir par un gros temps qu'il jugeait trop dangereux pour son frêle navire surchargé, qu'il prit malgré tout la mer.

APPELLATIONS DU PASSE

Nos vieilles sociétés bretonnes ont gardé longtemps leurs particularismes tribaux. La malice des gens s'est exercée bien souvent à relever les traits du caractère, l'originalité de la démarche, les travers, le ridicule du langage, la prétention surtout. La caricature s'est tellement identifiée au personnage qu'il en a perdu son nom.

L'on avait autrefois sa dignité, qui vous faisait rejeter avec dédain l'appellation de MONSIEUR (aotrou) ou MADAME (itron). Ce langage de cour sonnait mal entre braves gens.

Pierre Hélias dans sa TRADITION BRETONNE imagine ainsi le dialogue d'une jeune servante de Bigoudénie et de sa vieille maîtresse qu'elle doit déranger.

- “Pardon, Madame ! (Pardon, itron !), dit la fille à la paysanne.
- En voilà des façons de parler, répond l'autre ; vous n'avez pas honte '
- Honte de quoi ?
- On n'est pas à la procession ici, et je ne suis pas la Vierge Marie, mais Corentine Kernoa. Apprenez à parler aux gens."

Lorsque je descends en Cornouaille d'entremont et que je rencontre les hommes de ma tribu rien ne me peine comme de m'entendre saluer !

“MONSIEUR FEUTREN”.

Alors quoi ? On ne sait plus parler aux gens ? Il n'y a pas d'AOTROU ici ?

Mes grand'mères s'appelaient Anna; l'une était connue sous son nom “Naït Coriou” ; l'autre, cuisinière au château répondait au nom de “Naït ar maner”.

Il fut courant ainsi de désigner les gens par le nom de leur domicile ou de leur travail ou du berceau de famille. La photographie m'a fait connaître par exemple Isidor ar maner, Eric a Guergus avec ses décorations. Les Roscovites connaissent bien SAIK a Penprat sans pouvoir peut-être lui donner d'emblée son nom d'état-civil.

Il ne s'agit point là d'un véritable surnom, mais plutôt d'un élément précieux et commode de l'identité, qui permettait en outre d'éviter les confusions entre personnes homonymes c'est-à-dire portant mêmes noms et prénoms. Il dut y avoir ainsi plus d'un François Prigent; il fallait bien les distinguer.

Les doubles prénoms, si fréquents autrefois, comme Jean-Marie ou Marie-Jeanne répondaient avant tout au désir des parents de transmettre avec leur nom leurs prénoms ou ceux des divers ascendants. Le procédé avait, en outre, l'avantage de réduire les risques d'homonymie.

Notre vieil art de vivre, si familier, s'est surpassé en délicatesse dans certains doubles prénoms, comme “Jeanne Vincent” Jeanne; la femme à Vincent ou “Olivic Vissant” et son frère “Mazé Vissant”. Olive et Matthieu de chez Vincent. Manifestement en ce dernier cas les homonymes sont singulièrement nombreux.

Plus d'une fois, certainement, le procédé du surnom a répondu au besoin d'identifier sans équivoque une personne. La malice ou même la malignité n'ont pas été étrangères au choix des surnoms et à leur emploi courant. Bien des gens ont vécu ainsi affublés d'épithètes grossières ou plaisantes, infamantes même, que l'usage, heureusement, a émoussées au point de les rendre inoffensives.

Le plus curieux a été la transmission héréditaire des surnoms personnels ; ce phénomène s'observe encore largement à Roscoff mais ne lui est pas propre. On le relève sur notre côte vers Plouescat et au-delà. Le surnom comme un lierre a recouvert totalement le nom au point de l'effacer ou presque dans l'esprit des gens.

On raconte que dans une paroisse de la côte vers Goulven les gendarmes cherchaient quelqu'un pour lui remettre son livret militaire. Ils se rendent à la ferme et rencontrant la paysanne lui demandent : “C'est bien ici qu'habite un tel ?” – “Vous faites erreur, je ne connais pas celui-là”. Les gendarmes repartirent et ce n'est qu'un bon moment après que

la femme réalisa sa méprise. C'était son mari ?

Dans la même région il y a de nombreux Kermès. L'un d'eux m'a énuméré la liste des noms-surnoms sous lesquels ils sont connus :

Il y a :

- les C'HOANENIT (puce),
- les LAGKEIN (mets ton dos - genre de saute-mouton),
- les JULIC kamb (Julot le Boiteux),
- les SOAZ KRAS (Françoise la desséchée),
- les KANFARD (un crak !),
- les C'HROCH (râleur, petit péteux).

Non loin de là on trouve des RLYONET ; ils sont connus comme "TONTON", "LAPOTRIK" (?) ou "BAZAINE".

L'armorial roscovite est très riche a les couleurs en sont passées et nul ne devrait se formaliser de l'usage qui continue à en être fait. Mais on ne sait jamais. Aussi je laisse aux futurs historiens de Roscoff le soin de publier le tableau des surnoms héréditaires pour en extraire des aspects précieux du vieil art de vivre roscovite.

Les femmes âgées évoquent volontiers ces années de leur enfance où revenant de l'école elles trouvaient sur la table le carton fatidique "AR VIOC'H" (LA VACHE). C'était la corvée des filles de conduire la vache brouter au long des talus.

La nombreuse tribu des AR VAPEUR doit son nom à une histoire de vache.

L'ancêtre faisait brouter sa vioc'h quelque part du côté de Penprat. La bête était très excitée. S'arrachant à sa gardeuse elle se mit à courir et à bondir. On aurait dit aujourd'hui qu'elle avait le feu au derrière.

Surprise, la gardeuse eut ce mot, parlant de sa vioc'h "Elle fonce comme le vapeur !" (bateau à vapeur EVEL AR VAPEUR. Les commères oui assistaient à la corrida s'amusèrent de l'expression.

Ainsi naquit une tribu.

Jean Feutren

n° 244 - Juin 1970

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

ESSAI SUR LES JOHNNIES, par Mr François Guivarch

Le naufrage de l'HILDA

Le 19 Novembre 1905, aux approches de 4 heures du matin, l'HILDA s'éventra sur les rochers et, peut-être sous l'influence du contact brutal de l'eau glacée sur la chaudière, explosa, se brisant en trois endroits par le travers en dessous du mât de misaine qui, ébranlé, s'écroula peu après ; par le milieu de la chaudière et par l'arrière.

Dès la découverte de l'épave par l' "ADA", la nouvelle de la catastrophe s'était répandue comme une tramée de poudre dans St Malo où les remparts et le môle furent bientôt noirs de monde. Les remorqueurs "La Chateaubriand", "Ville de Paimpol" et "Mont-St-Michel" revenaient constamment sur les lieux pour recherches et, à chacune de leurs navettes, leurs équipages étaient assaillis de questions. Le premier avait ramené quatre corps.

Le bruit ayant couru en ville que certains noyés les patrons Johnnies étaient porteurs de fortes sommes en or (jusqu'à 50.000 francs avait-on même avancé), les autorités préfectorales donnèrent des ordres de surveillance très stricte des côtes, pour empêcher les pilleurs d'épaves d'opérer et de détrousser les cadavres. Il s'avéra d'ailleurs bientôt que ces sommes étaient beaucoup plus modestes et allaient de 2.800 francs à 14.000 ou 15.000 francs.

De GRANVILLE au Cap Fréhel, l'émotion était grande sur le littoral. On avait en effet trouvé sur la grève de SAINT CAST, 3 corps, dont ceux de 2 femmes et d'un enfant et un peu plus loin, une chaloupe de l'HILDA. On supposait qu'en arrivant en vue de la côte, les occupants de cette dernière avaient dû se jeter à l'eau pour gagner la rive, mais trahis par leurs forces et transis, avaient du aussi couler à pic et se noyer. Il se pouvait également que le canot trop chargé d'un même côté, eut gité et projeté tous ses occupants dans l'eau glacée.

C'est Mr Antoine OLLIVIER, habitant "Les Mielles" ou "Nielles", à proximité de la grève, qui avait eu la première vision de l'hallucinant et inattendu spectacle. Absolument bouleversé, il n'en croyait pas ses yeux ; réussissant tout de même à se ressaisir, il donna l'alerte au bourg.

ROSCOFF eut connaissance du désastre dans la journée du dimanche 19 et la nouvelle se propagea rapidement dans toute la région léonarde.

Les populations étaient atterrées et les familles des Johnnies dans une cruelle angoisse.

C'était en effet le premier retour au pays et peu d'entre eux avaient informé leurs proches de leur rentrée. On ignorait donc qui pouvait se trouver à bord du vapeur naufragé.

Il était parti cette année là environ 1.200 hommes, répartis en 54 Compagnies. La plus nombreuse était celle de Paul GRALL de SANTEC. Elle comportait 41 membres. La plus petite en comprenait 9, mais la moyenne oscillait entre 15 et 25. Quelques-uns, mais en petit nombre, étaient en groupe familial.

Les noms connus des rescapés permirent cependant d'établir que les Compagnies Louis QUIVIGER de CLEDER et Frères PICHON de ROSCOFF, s'étaient certainement embarquées à Southampton. Mais de quelles compagnies étaient les autres victimes. ?

Il était donc urgent d'envoyer à SAINT Malo des délégations pour identifier les corps de celles trouvées sur les côtes ou recueillies par les bateaux de sauvetage. Les marchands

d'oignons n'avaient, en effet, aucune pièce d'identité sur eux et seuls des membres de leurs familles ou des amis seraient susceptibles de les reconnaître.

Les municipalités de ROSCOFF et des environs se concertèrent pour former ces délégations et, le mardi 21, une soixantaine de personnes arrivèrent à Saint SERVAN.

Le groupe de ROSCOFF (12 membres) conduit par Mr François QUEMENT, premier Adjoint au Maire et dont faisait partie Mr Pierre PICHON, lui-même ancien Johnny qui avait trois frères et un beau-frère à bord de l'HILDA, fut conduit à SAINT CAST par la vedette "LE LANCIER". Mr Pierre d' HERBAIS, maire de la commune et Mr DE GUEBRIANT, Conseiller Général et maire de St POL DE LEON, l'y rejoignirent par leurs propres moyens.

L'enquête avait, entre temps, progressé. Le nombre officiel des personnes se trouvant à bord du navire avait été fourni par la Cie de Navigation. Il y avait 90 passagers : 82 Français et 17 Anglais et l'équipage comprenait 28 hommes et 2 femmes.

Parmi les Français figuraient 70 Johnnies. Leurs noms n'avaient pas été enregistrés car ils, voyageaient en 3ème classe, c'est-à-dire à fond de cale avant et collectivement. Seuls ceux des passagers de 1ère et 2ème classe occupant des cabines, avaient été inscrits sur les registres de la L & S .W. On savait cependant que les effectifs des Compagnies :

- QUIVIGER de CLEDER, 18 membres ;
- CALARNOU également de CLEDER, 20 membres,
- JAOUEN de PLOUESCAT, 13 membres ;
- TANGUY de SIBIRIL, 4 membres
- PICHON de ROSCOFF, 15 membres (2 hommes de cette dernière avaient manqué le bateau), étaient embarqués.

A l'hôpital,

- Tanguy LAOT 24 ans,
- Louis ROZEC 30 ans,
- Paul Marie PENTU
- Olivier CAROFF 22 ans, tous de la Cie QUIVIGER,
- Louis MOUSTER de la Cie PICHON
- James GRINTER 48 ans, chauffeur du bord,

avaient, avec la chaleur, le repos et les soins, récupéré leurs forces et leurs esprits et rassemblé leurs souvenirs pour reconstituer le drame qu'ils venaient de vivre :

- Paul PENN, par exemple, grimpé sur les haubans, avait sur les épaules un adolescent de 14 ans, CALARNOU de CLEDER, qui mourut de froid.
- VELLY de Cléder, 17 ans, subit le même sort.
- Un matelot anglais monté lui aussi sur les cordages et sans doute épuisé, était tombé tête la première mais était resté accroché aux haubans par un pied,
- un Johnny était tombé trois fois de ces derniers et y était remonté trois fois,

L'HILDA tenait bien la mer quand il s'éventra sur les rochers et fut envahi par l'eau. Son Capitaine n'avait pas quitté la passerelle ou le pont depuis le départ de Southampton.

A peu près tous les passagers étaient à l'intérieur du navire car il faisait un froid intense et

seuls avec le Commandant (sur la passerelle), les officiers et matelots de quart étaient sur le pont.

Lorsque l'avant du vapeur où se trouvaient le poste d'équipage et le compartiment de 3ème classe fut arraché, on entendit le Capitaine GREGORY crier l'ordre de mettre les canots à la mer, et personne ne le revit plus vivant. Il fut englouti comme le furent les quelques malheureux qui se trouvaient encore dans leurs cabines, par l'eau qui s'engouffrait dans les flancs du bateau.

Le heurt du navire sur les roches avait cependant réveillé tout le monde en sursaut. Les passagers, à demi vêtus, montèrent affolés sur le pont et se précipitèrent sur les canots de sauvetage. D'autres, bons nageurs probablement, se jetèrent à l'eau, mais ne purent résister au froid et coulèrent. Quelques minutes plus tard, l'HILDA disparaissait sous les flots.

Lorsque l'ADA le découvrit, il gisait sur la "pierre des Portes" qui est en forme de triangle. Le phare du "Grand Jardin" n'en est distant que de 800 mètres, mais son gardien n'a rien soupçonné de la catastrophe, pas plus d'ailleurs que les occupants du Fort Cézembre qui, disposant d'un téléphone auraient pu alerter ST MALO, s'ils avaient entendu la sirène du navire siffler avec rage et sa cloche d'alarme sonner sans interruption. C'eût peut-être été le salut pour quelques-personnes de plus.

Mais pour s'expliquer cette absence totale d'audition, il faut savoir que les deux îlots se trouvent à l'Est de la passe empruntée par l'HILDA et se rappeler que le vent, soufflant très fort, venait de leur direction. D'autre part, nous a dit récemment un pilote, marin de grande expérience, la neige tombant serrée forme une sorte de coussin ou de matelas, en tout cas un écran qui amortit considérablement le son et l'empêche de se propager. Or, nous le savons, il neigeait dru.

MOUSTER, l'un des rescapés, avait pu gagner un rocher voisin sur lequel il a ensuite marché pendant trois heures pour tenter de se réchauffer. Il avait auparavant vu son beau-frère se laisser, des haubans, aller dans les flots.

Quant à James GRINTER, le chauffeur anglais (et non GRUSTES comme l'avait écrit l'OUEST-ECLAIR, sans doute à la suite d'une erreur de transmission ou de typographie et comme nous l'avons répété avec lui, il avait déclaré :

- Je n'étais pas de service et je me reposais dans mon hamac à l'avant. Soudain, je ressentis un choc formidable. Je montais sur le pont : nous étions entourés de rochers que les vagues battaient furieusement. Je vis le commandant à son poste, ainsi que son second. Ils gardaient tous leur sang-froid."
- Pour l'amour de Dieu, cria le capitaine, tâchez de mettre un canot à la mer, pour les femmes et les enfants."
- Les femmes de chambre aidaient les passagères à passer leur ceinture de sauvetage. Une petite fille pleurait à côté de moi... Les machines explosèrent, le navire s'enfonça, le mât de misaine s'abattit. Un peu plus tard, je m'accrochais aux vergues avec le premier lieutenant et le cuisinier. Deux heures après, ce dernier lâcha prise. L'officier tint jusqu'à 6 heures du matin."

Mais voici le récit le plus circonstancié des événements, fait par Olivier CAROFF :

- "Maintenant, j'ai repris toute ma connaissance. Je vis et suis heureux de vivre. Le souvenir de la terrible nuit est un cauchemar. Je m'étais endormi à l'avant. J'ai soudain été réveillé par le froid. Je me suis levé. Il faisait nuit noire, on ne voyait pas à quatre mètres. Je marchais sur le pont. J'aperçus le Capitaine qui, sur la passerelle, donnait des ordres, "Sale temps" me dit un matelot ; nous devons être

près de St Malo mais on ne voit pas le phare. Peu après il me sembla percevoir une lueur. Le phare du Grand Jardin est vert, blanc, rouge. Puis tout disparut ; on rentra dans l'ombre. La sirène du bateau sifflait avec rage, la cloche d'alarme sonnait. J'allais retourner me coucher quand un choc formidable se produisit qui me renversa. Je me relevais et m'élançais vers l'arrière. Je me heurtais au mât et courus vers le bordage. Le navire enfonçait. Je grimpais au mât par les échelles."

- " J'aperçus alors des gens qui courraient,, affolés, près de moi des hommes grimpaient, Je me pressais pour arriver le plus haut possible. Un craquement terrible, un bruit sourd, le milieu du navire disparut : le mât avant craqua et tomba. J'entendis des cris déchirants."
- " Sur le mât nous étions une vingtaine. De temps en temps, l'un de nous tombait. Le froid me gagnait. Combien de temps ai-je passé ainsi ? je ne saurais le dire. Quand le jour vint, j'aperçus de la fumée, une masse noire, c'était l'ADA : la VIE! Le contremaître MOREL arriva avec des matelots dans une embarcation. Je ne me souviens plus que de mon réveil, l'hôpital, dans des draps chauds. Ce matin seulement, je me suis rendu compte que JE VIVAIS !

N'est-ce pas le cri poignant d'un homme qui s'était vu pendant des heures effroyables, un mort en sursis, en même temps qu'un chant vibrant La VIE ?

Y ajouter quelque commentaire serait l'affaiblir. Signalons seulement que le père d'Olivier; Jean-Marie CAROFF, 55 ans, se trouvait parmi les victimes et que le fils l'ignorait encore sans doute, lorsqu'on l'interrogea.

Tout l'équipage, à l'exception de GRINTER, avait péri, y compris la femme de chambre, Mrs ELWINN, détail émouvant : cette dernière était veuve en premières noces d'un chauffeur de la "STELLA", autre navire de la L & SW. qui, le 29 Mars 1899, en assurant le service Southampton - Guernesey, s'était brisé sur "les Casquets" rochers situés à 5 miles, soit 8 km à l'Ouest de l'île d'Aurigny, faisant 150 victimes, y compris son capitaine et le premier mari de Madame ELWINN.

Voici, par ailleurs, la narration du drame de l'HILDA, faite par le Docteur TULOUP de St MALO dans son ouvrage SAINT MALO - HISTOIRE GENERALE.

- Le HILDA était un vapeur de la South-Western Railway. Le HILDA revenait de SOUTHAMPTON dans la nuit du Samedi 18 au dimanche 19 Novembre 1905. La tempête de neige était violente, on ne voyait pas à plus de 50 'mètres."
- "Le Capitaine GREGORY qui commandait le navire depuis de nombreuses années, connaissant certainement le danger, voulait rester au large de Cézembre, îlot non loin de St Malo), mais les passagers, incommodés par le gros temps, insistèrent tellement pour rentrer à St Malo que; profitant d'une accalmie, il décida de franchir les passes très dangereuses habituellement, redoutables par un temps pareil. Il était 10 heures du soir (22 h). Ne pouvant plus apercevoir le feu clignotant - blanc, vert et rouge de la Tour du Jardin, celui du môle des Noires à St Malo (clignotant blanc), celui de la Balue qui indiquaient la route à suivre, il fit fausse route. Son navire alla s'éventrer sur les rochers. Les flots furieux le brisèrent en deux, La première partie resta sur le roc (les Plates) qui rendent dangereuse la passe. L'autre partie sombra. "
- " Les passagers avaient tous mis leurs ceintures de sauvetage. Ils flottèrent donc et les vagues en furie les entraînèrent vers la côte. Mais le froid glacial ne les épargna pas. Le lendemain matin à St CAST, on vit 69 cadavres, maintenus debout par leurs ceintures, apportés par les courants sur la plage. Ce fut un spectacle atroce qui effraya les habitants,..."

Suit le récit du sauvetage des survivants du mât arrière et de la découverte du corps du capitaine GREGORY, qui fut ramené à terre recouvert d'un drap.

A la date du 22 Novembre cependant, le journal "OUEST ECLAIR" de Rennes, chiffrait à 82 le nombre des corps que l'on avait retrouvés :

- 60 à St CAST,
- 15 à PLEVENON-PLEHEREL côté ouest du promontoire
- 2 à ST JACUT DE LA MER
- 5 à ST MALO.

A SAINT CAST, les cadavres avaient été regroupés et alignés dans la vieille église transformée en chapelle ardente, et chacun peut imaginer les scènes d'émotion et de désolation auxquelles donnèrent lieu leurs identifications.

Une mère de ROSCOFF, Madame KERBIRIOU y reconnut ses deux fils : EUGENE 13 ans et JEAN 17 ans. Eugène, lorsqu'il fut découvert, portait son chapelet enroulé autour du bras. De l'apprendre, apporta un peu de réconfort à la chrétienne et courageuse femme.

Deux des frères PICHON furent identifiés par leur sœur qui reconnut également son mari. Cela faisait donc quatre victimes dans sa famille. Les frères PICHON avaient paraît-il, été cinq fois naufragés dans le passé : leur navire fut entre autres, en une occasion, coupé en deux il s'était une autre fois, échoué sur une roche à la sortie du port de ROSCOFF, etc... Ils étaient cependant toujours sortis sains et saufs de ces accidents.

Au début de la présente saison, Madame PICHON; toujours angoissée lors des départs et on le comprend, aurait dit : "C'est la dernière fois qu'ils se rendent en Angleterre". Hélas ! Si ces paroles étaient l'expression d'un désir profond chez elles la pauvre femme était, en les prononçant, loin de penser qu'elle émettait une lugubre prédiction.

Lorsque tous les cadavres eurent été identifiés, un service funèbre fut célébré dans la vieille église de St CAST et les corps furent remis et transportés à leurs domiciles par les soins et aux frais de la L & S.W. Quelques corps furent encore retrouvés par la suite, à JERSEY ou sur d'autres points de la côte, et ramenés chez eux. Mais un grand nombre, hélas, n'eurent d'autre sépulture que la mer.

n° 245 - Eté 1970

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

ESSAI SUR LES JOHNNIES, par Mr François Guivarch

Il nous est arrivé au long de ces "ESSAIS SUR LES JOHNNIES", de faire état d'opinions communément admises; ou en nous basant sur les dires des anciens de la profession, sur des écrits de journalistes et sur notre propre documentation, d'en émettre de personnelles à propos notamment des traversées d'aller et de retour et de la durée des campagnes de ventes.

Nous savions bien sûr, qu'en matière d'HISTOIRE la circonspection s'impose dans les affirmations : les documents sur lesquels on s'appuie ne sont-ils pas apocryphes ? Les témoignages, déjà si fragiles en eux-mêmes et si différents parfois selon les individus pour un même fait, ont-ils été consciencieusement rapportés et fidèlement interprétés ? L'absence de pièces authentiques n'a-t-elle pas conduit les chroniqueurs à faire des suppositions qui approchaient seulement la vérité, mais dont le temps a fini par faire des tranches d'Histoire ?

A plus forte raison dans le domaine "Johnny", où les documents écrits sont rares, cette prudence est-elle de rigueur.

Pour les naufrages toutefois, il est encore possible de disposer de journaux de leurs époques respectives, de rapports des Compagnies de navigation, des Lloyd's de Londres ou des Administration Maritimes. L'on peut aussi avoir connaissance de jugements déclaratifs de décès rendus par les Tribunaux civils pour des disparus, encore qu'ils l'aient été parfois plusieurs années après l'évènement et fondés simplement sur des déclarations de témoins ou d'acteurs du drame dont la mémoire était plus ou moins fidèle ou sur des rapports administratifs.

Dans notre enquête sur la perte de l'HILDA, nous avons, en consultant les différentes sources de renseignements été consolidé dans notre point de vue, sur la "réserve" qu'il sied à l'historien de métier ou d'occasion, d'observer, en nous félicitant après coup, d'avoir timidement intitulé notre étude : "ESSAIS" .

Nous avons cité ce sinistre comme ayant été le seul vraiment catastrophique pour les Marchands d'oignons, et il nous a en fait conduit à en découvrir quelques autres également tragiques dont celui du :

- **"CHANNEL QUEEN", survenu le 1er Février 1898**
- **et celui de la goélette " PAQUEBOT N° 5" du 13août 1899.**

Quelques liens :

- <http://www.histomar.net/Manche/htm/channelqueen.htm>
 - <http://www.histomar.net/documents/recitchanqueen.pdf>
 - http://query.nytimes.com/mem/archive-free/pdf?_r=1&res=9C03E4D71E3DE433A25751C0A9649C94699ED7CF
 - <http://hansard.millbanksystems.com/commons/1898/feb/17/wreck-of-the-channel-queen>
 - http://nabee.jefferson.lib.la.us/Vol-121/02_1898/1898_02_0009.pdf
 - <http://www.roscoff-quotidien.eu/asso02304.htm>
-

Du même coup nous devons amender l'opinion formulée à deux ou trois reprises par nous sur la clôture aux dates limites de Noël ou du 1er de l'An des saisons de vente en Angleterre avant la guerre de 1914/1918.

Le naufrage du "CHANNEL QUEEN" le 1er Février nous démontre en effet qu'il y avait pour le moins des exceptions importantes à la règle des retours précoces, puisque ce navire transportait 44 de nos compatriotes qui terminaient leur campagne 1897-1898, et il nous révèle en même temps l'existence d'une ligne PLYMOUTH - St BRIEUC, utilisée en ces temps.

Pourquoi son souvenir ne s'est-il pas plus profondément ancré dans notre région ? Ayant fait 21 victimes parmi lesquelles 14 Johnnies, il fut en effet, à l'époque, considéré comme un des plus terribles qui se soient produits dans les Îles de la Manche. Peut-être s'estompa-t-il petit à petit dans l'esprit des gens, devant celui plus atroce encore de l'HILDA ?

Pour raviver ce souvenir et en mémoire des 9 Roscovites, des 4 Saintpolitains, et du jeune Sibirilois disparus dans le drame, nous allons décrire les péripéties de ce dernier, suivant les relations de "LA DEPECHE DE BREST" des 2 au 8 Février 1898, du "COURRIER DU FINISTERE" des 5 et 12 Février 1898 et d'un article de rappel du "JERSEY LIFE" de Février 1967.

Les circonstances temps bouché, mer très grosse, l'apparentent à celles de la perte de l'HILDA, mais les causes directes en sont établies, le Capitaine du navire et les principaux acteurs ayant survécu et donné leurs témoignages.

Dans la nuit du 31 Janvier au 1er février 1898, le beau et tout neuf Steamer " Channel QUEEN" (Reine de la Manche), de 177 pieds ou 53 mètres 82 de long sur 24 pieds ou 7 mètres 30 de large, jaugeant 386 tonneaux brut, construit en 1895 dans les chantiers de MIDDLESBROUGH, entièrement en acier, et s'enorgueillissant des 2.000 H.P. de sa machine et de sa double hélice, avait quitté le bassin Sutton à PLYMOUTH à 10 h 50 du soir, par grosse mer, pour GUERNESEY, JERSEY et St BRIEUC. Il appartenait à la "Channel Islands & St Brieuc Line", Compagnie de très bonne renommée qui assurait le service des îles anglo-normandes et de Saint Brieuc. La 1ère escale à St Pierre de Guernesey était prévue pour 05 h 15 du matin.

La nuit était très sombre et brumeuse, mais n'inspirait cependant aucune inquiétude au capitaine COLLINGS, vétéran de la ligne sur laquelle il naviguait depuis 1863, totalisant plus de 3.000 traversées de la Manche. Ayant auparavant commandé et le "COMMERCE" et l' "AQUILA", il s'était vu désigné pour le CHANNEL QUEEN, dès son lancement. C'était un marin de Plymouth.

Son équipage comprenait outre lui-même, un chef-mécanicien Mr SCONE, 13 matelots et chauffeurs et un jeune garçon de cabine ; au total 16 personnes, la plupart de Plymouth et de Jersey.

Il transportait 47 passagers dont 3 seulement en cabines: un citoyen de Jersey : Mr J.A. BALLEINE qui rentrait d'un voyage d'agrément en Devonshire, un représentant de commerce Mr Frank COWELL de Plymouth qui allait visiter sa clientèle dans les Iles où il était bien connu pour son affabilité et son caractère enjoué. Tous deux partageaient la même chambre.

Le troisième voyageur de 1ère classe était Madame POLLARD, seule femme à bord. Épouse d'un chauffeur de Plymouth, elle était accompagnée d'une enfant de 2 ans, DOLLY, fille d'un caporal du Régiment de Gloucester stationné à Jersey, qu'elle avait, deux mois auparavant, prise en nourrice, sur une annonce de journal. Elle se rendait justement auprès du père, après avoir emprunté l'argent du passage en 3ème classe. Pour lui

réclamer les 6 dernières semaines de pension qui ne lui avaient pas été payées et mettre au point la situation. Elle était donc voyageuse de pont. Mais, la mer était houleuse, le Capitaine lui avait, par humanité, octroyé une cabine ; geste de compassion qui devait être fatal pour la petite fille.

Les 44 autres passagers, tous de pont, étaient des marchands d'oignons de ROSCOFF, ST POL DE LEON qui rentraient chez eux, campagne terminée, et faisaient partie de deux Compagnies.

La plus importante, celle de P. LE ROUX de Roscoff, qui avait travaillé à FALMOUTH en Cornwall et dans sa région, comptait 26 membres. La deuxième, celle de Hamon BERTHEVAS (dit "an onion") dont beaucoup chez nous se souviennent encore, en comportait 18 qui revenaient d'EXETER en Devon. Les deux "master" avaient 5 associés ou co-patrons. Un grand nombre de ces hommes étaient apparentés entre eux : pères, fils, frères, oncles, neveux. Quelques uns étaient restés sur le pont, les autres étant descendus dans la cale avant.

Le brouillard, à l'approche de Guernesey s'était accentué. Connaissant les dangers de la côte Nord-Ouest de l'île, truffée de récifs, où il devait changer de cap à son navire, le Commandant avait réduit de moitié la vitesse de ce dernier qui, tout à coup, vers 05 h 15, heure où il aurait dû toucher St Pierre, heurta une roche et commença tout de suite à s'enfoncer dans des vagues énormes. Il était sur le "Noir Rocher", de notoriété sinistre.

Le garçon de cabine Georges AMY, se précipita en bas pour alerter MM. BALLEINE et COWELL, leur criant : "Enfilez vite vos pantalons et montez sur le pont ; nous sommes sur les rochers.", tandis que de sa passerelle, le Capitaine hurlait : "Sauve qui peut. Tout le monde sur le pont".

Ce fut la panique. Madame POLLARD sortit de sa cabine, y abandonnant l'enfant et, dissuadant Georges AMY d'aller à son secours, lui dit : "Il n'y a rien à faire, l'eau entre à flots par les hublots et les sabords". "Après tout, cette fille ne m'est absolument rien" . L'on reste confondu devant une pareille sécheresse de cœur et un tel cynisme.

Sur le pont, les passagers et l'équipage furent munis de ceintures de sauvetage. Plusieurs Johnnies ne les utilisèrent pas ou les attachèrent trop mollement, Mr BALLEINE devait dire plus tard : "Nous nous rendions compte que le bateau sous nos pieds s'enfonçait. Toutes les 4 ou 5 secondes nous ressentions une secousse et à chacune d'entre elles nous descendions un peu plus. La nuit était d'un noir d'encre et nous ne pouvions rien distinguer devant nous.

Trois minutes après notre arrivée, la coque était déjà presque entièrement sous l'eau."

Une chaloupe de sauvetage ayant été écrasée, une deuxième fut mise à la mer, mais chavira aussitôt. 4 hommes, dont 3 marchands d'oignons, dit le "Jersey Life", 7 hommes dont 3 compatriotes, dit un Johnny rescapé, s'accrochèrent à sa quille et purent être repêchés quelques heures plus tard.

Il dut y en avoir une troisième de lancée, d'après le récit suivant d'un autre Johnny : "François CAROFF de Roscoff qui dormait dans la cale avec des camarades, ayant entendu un bruit insolite, réveilla ceux-ci, juste au moment où une secousse relativement faible se produisait. Tous montèrent sur le pont. François CAROFF fut le premier à monter dans le canot qui chavira. Projeté à la mer, il se mit à nager parmi les débris de toutes sortes et les naufragés qui se débattaient et finit par gagner une autre embarcation où se trouvaient déjà 2 compatriotes et ils furent assez heureux pour gagner le rivage et y donner l'alerte."

L'existence de cette chaloupe est confirmée par un autre Marchand d'oignons qui ajoute que 9 de ses collègues s'y trouvaient.

Le Capitaine COLLINGS essaya de lancer des fusées de détresse. Elles ne partirent pas. Il actionna la sirène du bord qui fut entendue de la côte.

Il tenta aussi de retenir Mr COWELL qui, s'étant débarrassé de sa veste et de sa jaquette, plongeait pour essayer de sauver à la nage. "Acte irraisonné, équivalant à un suicide" ' devait-il écrire dans son rapport. Le malheureux fut par la suite ramassé, mourant, avec une plaie énorme derrière la tête,. Le Chef Mécanicien l'imitant, le même espoir au cœur, plongea à son tour. Nul ne le revit.

Les passagers et les membres de l'équipage restants étaient dans une situation pitoyable : accrochés désespérément aux rambardes du pont, ils étaient constamment submergés par les vagues furieuses, des portes des cabines arrachées et ballottées par ces dernières, leur frappaient les jambes ; les fermetures des écoutes claquaient comme des coups de feu, et la cloche du bord battue par les lames tintait lugubrement.

" J'étais presque aspiré par les flots déferlant au-dessus de moi, mais je restai, cramponné, aux rampes pendant 4 heures. Je sentais le froid me raidir et je fus un moment sur le point de fléchir et de lâcher prise pour en terminer avec le cauchemar que je vivais quand, dans un réflexe de conservation, j'entrevis un sauvetage proche" devait encore dire Mr BALLEINE, traduisant l'état d'esprit de tous.

J'entendis soudain un grand, cri : "Mon Dieu" et, compris qu'un Breton manquait à la rambarde derrière moi. C'est avec effroi que je me retournai, pour le voir les yeux dilatés et la bouche ouverte, disparaître dans la mer" rapportait de son côté Georges AMY.

Un Johnny intuitif, avait cru voir une possibilité de salut dans les manches à air du pont et avait réussi à se glisser dans l'une d'entre elles. Très gêné dans les entournares mais relativement à l'abri des vagues, il craignait cependant à chaque instant de voir son refuge céder sous leur fureur. Elles arrivaient par séries de trois, avait-il plus tard décrit à ses enfants qui nous ont rapporté le fait, à intervalles à peu près réguliers, la troisième étant toujours la plus violente

A un moment, les naufragés entrevirent deux feux. Ils crièrent au secours, mais en vain. Quand le jour apparut, ils s'aperçurent qu'ils n'étaient qu'à 50 yards (45 m) d'un tas de rochers et que la mer descendait. Mais le ressac était si violent que tout essai pour les atteindre eut signifié noyade certaine (Mr.Balleine).

Et tout d'un coup arrivèrent enfin les secours. Vers 8 heures, une embarcation s'approchait lentement et avec précautions dans les remous, jusque 5 à 6 mètres de l'épave. Mr GAUDION et Mr BEWLEY, marins-pêcheurs de Guernesey, lancèrent un filin sur le pont. Le Capitaine COLLINGS put l'agripper, et un à un, passagers et matelots furent arrachés au péril, transférés sur de petites barques et descendus à Rocquaine Bay. Le Commandant mit pied à terre le dernier à 10 h 35 (sa montre, battue et mouillée des heures durant, marchait encore).

La nouvelle du désastre s'était répandue à Guernesey et Jersey, y provoquant la consternation. Les premiers rapports fixaient le nombre des noyés à 4 (à 2, disait même le Directeur local de la Cie de Navigation aux journalistes). En, réalité leur nombre était de 21 :

- 5 membres de l'équipage,
- Mr COWELL,
- DOLLY l'indésirée petite fille confiée à Mme POLLARD
- et 14 Johnnies dont 2 tout jeunes adolescents de 10 et 14 ans.

Les Jersiais survivants furent transportés chez eux le lendemain, à bord de l'ANTILOPE

de la Great Western.

A St Pierre de Guernesey, les 30 marchands d'oignons rescapés, dépenaillés, l'épouvante marquant encore leurs visages, furent habillés de manière disparate mais chaudement, par la population et rassemblés au restaurant de la mère HEUZE où ils furent réconfortés. Le fils du Consul de France vint leur faire une première visite; suivi peu après par son père Mr J.N. LE MÔTTEE qui prit les malheureux en charge et sous sa protection. Sa sollicitude pour eux lui valut d'ailleurs par la suite, les éloges de la presse britannique (Le Baillage). Il devait avouer lui même, que de la vingtaine de naufrages et plus dont il avait eu à s'occuper depuis sa prise de fonctions dans l'île, le plus affreux était celui du "Channel Queen".

Celui-ci provoqua bien des remous à JERSEY, à GUERNESEY et à AURIGNY où l'on ne comprenait pas :

- le RETARD dans l'intervention du bateau de sauvetage de Guernesey,
- l'INSUFFISANCE de la signalisation sonore de brume sur une côte aussi dangereuse,
- l'EXISTENCE d'une simple cloche d'alarme, INAUDIBLE par mauvais temps sur le phare du HANOIS.

Les conclusions de l'enquête officielle attribuèrent d'ailleurs le sinistre à cette insuffisance de la signalisation et eurent pour résultat immédiat de faire doter le HANOIS d'un système avertisseur plus puissant.

Les obsèques des 6 victimes retrouvées furent célébrées solennellement à l'église, de St PIERRE. Tout le clergé, catholique et protestant, de l'île y assistait. Le premier cercueil qui sortit de la morgue fut celui de François LE BIHAN de Roscoff, que des mains pieuses avaient recouvert d'un drapeau français, geste qui toucha nos compatriotes.

LECON DE CHOSES AU TAVAGNOUN

Le Chantier du port en eau profonde est devenu l'un des points d'attraction de la région. Les visiteurs occasionnels sont nombreux, mais il y a aussi les abonnés qui, chaque dimanche, viennent se rendre compte de l'avance des travaux. Ils s'arrêtent devant les machines qui- disloquent la roche comme en se jouant, transportent d'énormes blocs et modèlent le paysage à la convenance de l'homme et d'aucuns sont saisis d'une admiration rétrospective pour leurs ancêtres qui, munis de simples pioches, de leviers et de marteaux, mais aussi d'une connaissance parfaite des secrets de la pierre, ont construit monuments et édifices qui défient le temps.

Ces promenades dominicales ont même permis à de nombreux roscovites de lier connaissance avec cette côte et d'y admirer les massifs rocheux les plus beaux de leur territoire. Petit à petit ils se sont mis à les aimer et si les nécessités de la construction exigent leur sacrifice ils ne les verront plus disparaître sans regret. Ils pourront cependant les revoir revivre dans les archives du presbytère car Mr le Recteur les a fixés pour l'éternité sur des pellicules de photographies et sous tous les angles, côté terre et côté mer, Ils pourront aussi les admirer sur une toile de Yann DARGENT accrochée dans le hall du collège du Kreisker. Il me semble du moins qu'il s'agit d'eux.

Et pourquoi, à partir de ces roches, ne pas nous remettre en mémoire quelques notions de géologie apprises autrefois et sans doute oubliées.

La science des pierres est très intéressante, beaucoup se passionnent à son étude comme d'autres se passionnent pour l'étude des êtres- vivants. D'ailleurs en y regardant de très près il y a entre ce monde minéral et le monde vivant de nombreux points de

comparaison. Au point de vue structure chimique par exemple toutes les substances animales ou végétales sont construites autour de l'élément carbone, ceci devient évident sous l'action du feu : les êtres vivants carbonisent. Les minéraux, les roches, eux sont construits autour de l'élément silicium ou plus simplement la silice dont est fait le verre.

Nous nous imaginons que le monde minéral lui, est immuable : il n'en est rien. La pierre naît elle aussi, vient au jour et meurt, seulement son cycle se compte par millions d'années.

Enfin si à première vue les pierres paraissent toutes semblables, elles diffèrent entre elles d'une multitude de façons : agencement des éléments qui les constituent, taille des particules, degrés de cristallisation, colorations, mode de formation, de telle sorte que leurs variétés sont infinies.

A LANDIVINEC (la LANDE aux IFS) comme, à côté, à ROC'H ILIEVEC (la ROCHE AU LIERRE) les roches sont de granite.

Le granite est la roche fondamentale. Elle constitue l'assise des continents et tous les habitants de la terre ont du granite sous les pieds à une profondeur plus ou moins grande.

Il s'est formé en profondeur sous l'action de la pression, de la température et de la vapeur d'eau à partir de la substance interne du globe, mais dans bien des cas, en utilisant les sédiments ou débris, divers de la surface du sol qui se sont enfoncés progressivement dans les profondeurs de la terre où ils sont liquéfiés par fusion et cristallisent.

Par son lieu de formation le granite est une roche plutonique (de Pluton, dieu des enfers). Par sa structure la roche est dite cristalline parce que formée de cristaux ou encore grenue parce que formée de petits grains. En effet, même à l'œil nu, on peut distinguer trois types de particules : des paillettes brillantes de mica, des cristaux blancs (ou roses dans le granite rose de feldspath orthose qui se clivent, se détachent les uns des autres en formant des angles droits et enfin des grains de quartz semblables à des grains de gros sel.

Dans le granite, disons classique, les différents cristaux sont de petite taille, celle d'un grain de riz. C'est ce granite qui est utilisé dans la sculpture, encore faut-il que la dureté de la roche ne vienne pas à bout du ciseau du sculpteur.

Ce grenu de la roche explique pourquoi les statues de granite ne présentent jamais le poli du marbre ou même du kersanton beaucoup plus fin, plus foncé et auquel manque le quartz. L'Église de ROSCOFF est construite avec ce matériau du pays.

Mais la pierre de LANDIVINEC est légèrement différente. Les cristaux de feldspath ont, quelquefois 2 à 5 cm de long. Ils apparaissent dans la pierre sous l'aspect de rectangles blancs. C'est ce type granite qui a été utilisé dans la construction de l'aquarium. Plusieurs dalles de l'Église en sont aussi. Susceptible d'un beau poli, il est encore utilisé sous forme de pierres tombales.

Ce granite à gros cristaux de feldspath est un granite porphyroïde.

Dans cette masse de granite on peut aussi voir des îlots d'une pierre plus claire formée de gros prismes blancs d'une dizaine de centimètres, d'entassement de mica et toujours de quartz vitreux. Ce granite à minéraux de grande taille est une : pegmatite.

Ce type de roche se retrouve le long de la côte de Toul-an-Ouch à Pen-an-Dour, face à MOGUERIEC, et sa destruction libère de gros cristaux de feldspath. Les très vieilles personnes se rappellent peut-être l'existence d'un "moulin à pierre" au stang, à la limite de St Pol sur la route de BERVEN. Il est le dernier vestige d'une activité locale. Au début du siècle on ramassait sur les grèves de SANTEC, ces galets blancs que l'on appelait "mein bur" (pierres pures). Ces galets réduits en poudre donnaient du Kaolin.

Enfin, en filon dans le granite, c'est-à-dire en bande étroite se voit encore une pierre jaunâtre à grains très fins toujours avec les mêmes éléments ; il s'agit cette fois d'une aplite.

Et voilà sur un petit espace trois types de roches de la famille du granite : le granite porphyroïde, la pegmatite et l'aplite.

La terre est vieille, on lui donne quatre milliards, et demi d'années aussi elle s'use. C'est ainsi que les massifs granitiques nés à quelques kilomètres de profondeur finissent par arriver à la surface et percent au jour et c'est au tour de la roche de s'user. Ce phénomène de l'usure des roches est l'érosion dont les agents nous sont bien connus : la pluie, le vent, les variations de température qui détruiront cette roche si dure qui résistait au ciseau du sculpteur.

Le massif granitique de LANDIVINEC présente toutes les étapes la désagrégation. Il était connu que la roche superficielle était "pourrie", c'est-à-dire qu'elle se décomposait. En fait, toute cette partie a déjà été repoussée dans la mer pour construire , la plate-forme du port et elle était constituée de sable et d'argile très claire. Le sable provenait du quartz granitique et l'argile de la décomposition sur place des feldspaths. Cette argile blanche est le kaolin utilisé dans la fabrication de la porcelaine, et de différents onguents.

L'argile brune que l'on trouve par ailleurs un peu partout dans les bas fonds doit sa couleur aux oxydes de fer et elle a été entraînée quelquefois loin des lieux de sa formation par les eaux de ruissellement.

Ce travail de destruction a évidemment demandé des millions d'années. Il est cependant possible de constater sur place des modifications de la roche sous l'action du temps car l'attaque de la propriété du château a mis à jour la pierre saine compacte très différente de celle qui émerge du sol. Cependant ce massif est déjà fragmenté sous l'action des pressions, torsions du sol. Ces lignes de fracture ou diaclases sont les points par où pénètrent les agents de destruction : l'eau, et plus tard quand la roche apparaîtra à l'air libre, le vent et le sable. L'usure est lente mais continue. Elle commence par les parties le plus élevées et les extrémités supérieures de nos si beaux rochers ressemblent à des empilements de gros blocs irréguliers. Plusieurs de ces blocs sont déjà, en équilibre instable et il suffira d'une légère poussée pour les précipiter en bas : c'est là l'origine des roches branlantes.

Au bas de la falaise l'usure continuera, les angles vont s'atténuer, les blocs vont s'arrondir et cela donne l'amas de boules de Porz Elenec. C'est la désagrégation en boule du granite.

Les arbres indiquent la direction des vents dominants: l'orme du Boulevard près de Kerléna penche avec obstination du côté sud-est : " il tourne le dos au vent " mais les pierres aussi parlent dans le même sens.

Les diaclases ou fentes horizontales sont toutes plus larges du côté ouest, vent dominant. La roche s'use vers l'Ouest sous l'action du bombardement intense par des petites particules projetées par le vent.

Cette usure a quelquefois des effets inattendus.

Ce sculpteur patient qu'est le vent réussit à modeler la pierre et à lui donner des formes étranges, têtes d'animaux ou d'hommes, corps d'oiseaux.... autant de caprices de la nature.

L'attaque de la roche par l'eau de la pluie crée aussi des modelages très curieux. Le pouvoir dissolvant d'une eau est d'autant plus fort que cette eau est pure, et si l'eau de mer est excessivement agressive pour les métaux, elle l'est beaucoup moins que l'eau de pluie pour les roches.

Un léger creux, une faible retenue d'eau et le creusement de la roche commence. Le mouvement est irréversible. Cela donnera les traces de pas d'un être légendaire, et si la cavité devient importante, après destruction d'une paroi, un véritable fauteuil qui permettra, d'appeler la roche "la chaise du curé" comme à CARANTEC.

C'est à Ti-Saozon que se trouve les plus beaux exemples d'érosion par l'eau de pluie. Le sommet du massif au centre de l'île semble réellement sculpté de main d'homme.

Le granite, roi du monde minéral à la dureté légendaire, s'est décomposé sous nos yeux. Il est devenu cette matière plastique entre toute, molle, qu'est l'argile et ce sable de carrière ou de mer divisé à l'infini. Il a formé des sédiments. Son évolution est-elle terminée ? Peut-être pas. Cette argile peut un jour devenir des schistes ou de l'ardoise. Ses différents éléments remis en contact avec le magma interne peuvent aussi conduire à de nouveaux granites et le cycle recommencera.

N.J.

n° 246 - Septembre 1970

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

ESSAI SUR LES JOHNNIES, par Mr François Guivarch

LE NAUFRAGE DU "CHANNEL QUEEN"

De nombreuses souscriptions furent ouvertes en faveur des sinistrés du "CHANNEL QUEEN", notamment par le Maire de Plymouth à laquelle la Compagnie de navigation fut la première à verser son offrande, par Mr le Recteur de Saint-Pierre en faveur des Bretons, etc..

Nos Johnnies n'étaient cependant pas au bout de leurs peines. Un bateau, "L'ALERT", avait été spécialement affrété pour les transporter à St Brieuc. A peine avait-il pris le large qu'une tempête terrible l'obligeait à revenir au port. Pendant toute la semaine, il fit un temps épouvantable sur la Manche et ils n'arrivèrent à St Brieuc que le lundi soir 7 Février une chaleureuse réception leur y fut réservée à l'Hôtel d'Angleterre par les soins d'un négociant local qui faisait un gros commerce avec les Iles Britanniques.

Pendant ce temps la Sous-Préfecture de Morlaix avait fait afficher, dans les mairies de Roscoff et de St Pol, les listes des rescapés au fur et à mesure qu'elles lui parvenaient des scènes émouvantes et pénibles à la fois, que l'on peut se représenter aisément, se produisaient à leur lecture :JOIE chez ceux qui y découvraient les noms des leurs, contenue aussi pudiquement que possible devant la DOULEUR de ceux qui avaient à déplorer la disparition d'un mari, d'un père, d'un fils, d'un frère.

Lorsque le dimanche 6, Mr l'abbé MORVAN, Recteur de Roscoff depuis 1868 (il devait le rester pendant 47 ans), qui avait baptisé, préparé à la fière communion ou marié la plupart des victimes de sa paroisse, fit l'annonce de la catastrophe au prône de la grand-messe avec une émotion difficilement maîtrisée, l'assistance toute entière qui était assise mais suspendue à ses lèvres se jeta, bouleversée, à genoux pour prier avec lui pour les disparus. (Le courrier du Finistère)

Neuf des noyés étaient de **ROSCOFF.** ;

- P. LEROUX, 32 ans,
- Henri CREIGNOU, son beau-frère, 46 ans,
- Esprit KERBIRIOU, 26 ans,
- François LE BIHAN 42 ans
- et son fils Jean-Marie 10 ans,
- Jean-Marie CORRE, 14 ans, fils de Gabriel CORRE rescapé,
- Joseph TANGUY 59 ans,
- Charles CABIOC'H, 13 ans,
- Yves ARGOUACH, 19 ans (habitant SANTEC)

Quatre étaient de **Saint-Pol.**:

- Louis BELLEC 26 ans,
- Yves MILIN 17 ans,
- Claude CORRE 18 ans,

- Yves MENN 24 ans,

Un de **SIBIRIL** :

- François VELLY 19 ans,

Les survivants, dont 20 de Roscoff et 10 de St Pol, arrivèrent à temps chez eux pour assister aux services solennels qui furent célébrés pour les victimes le Jeudi 10 Février à l'église de Roscoff et le dimanche 13 à la cathédrale de St Pol. Mr Albert de MUN, député de la circonscription, malade à Paris, n'avait pu être présent au premier mais tint absolument à assister au deuxième.

Signalons, en terminant avec ce douloureux chapitre de l'histoire, des Johnnies, ce détail navrant pour la Compagnie de P. LE ROUX : TOUT l'argent récolté par ses 26 membres se trouvait-sur le Patron et disparut avec lui.

Le naufrage du "CHANNEL QUEEN" avait remué toute notre région et surtout les familles des Marchands d'oignons en Angleterre. Ces derniers, tenaces, reprirent cependant la direction de Grande-Bretagne dès la saison suivante, avec toutefois peut-être, une appréhension plus grande devant les dangers qui les guettaient sournoisement dans leurs trajets d'aller et de retour.

Et, deux ans et demi plus tard, dans la nuit du 13 Août 1899, le malheur frappa de nouveau la corporation.

La Goélette "PAQUEBOT n°5", ainsi nommée lorsqu'elle fut destinée à être bateau Courrier-Ambulancier des pêcheurs de TERRE-NEUVE, commandée par le Capitaine Jean Baptiste COADOU, frère d'Arthur, Patron de "La Roscovite" avec lequel nous avons déjà fait ample connaissance, avait quitté Roscoff 2 ou 3 Jours plus tôt pour se rendre à HULL sur la côte Est de l'Angleterre, avec un chargement en vrac des oignons de deux compagnies : celle de Claude QUEMENER et celle de Jacques TANGUY de Roscoff, dont tous les membres se trouvaient à son bord.

Elle venait de s'engager dans le détroit de CALAIS, Le temps était clair et la mer très belle lorsque, vers les 10 heures du soir, elle fut soudain abordée à l'avant par un vapeur Espagnol de BILBAO, facilement reconnaissable à son pavillon cerclé de blanc avec 2 bandes rouges.

Il y eut un moment d'affolement chez les passagers. Le mât de beaupré était arraché et l'avant défoncé mais au-dessus de la ligne de flottaison. Le navire était donc navigable à condition de n'avoir pas à louvoyer et le Capitaine décida de faire route sur CALAIS qu'il pouvait gagner par vent arrière, pour faire effectuer un constat et une inspection des avaries.

Mais, vers une heure du matin, alors que la goélette se trouvait à 4 milles environ de la terre et en vue de CALAIS, elle fut de nouveau abordée par l'arrière, de plein fouet cette fois, par un vapeur allemand, "L'HERCULES", et déchirée.

Par l'ouverture béante, l'eau s'engouffrait dans la cale, tandis que les oignons s'en échappaient. Le bateau aurait certainement sombré en quelques minutes si, par bonheur, ses haubans n'étaient pas restés accrochés au bastingage du navire abordeur.

Un canot fut immédiatement mis à la mer et des passagers y prirent place, mais il fut impossible de la faire naviguer, les oignons flottant sur l'eau en masses épaisses et l'encombrant, empêchant toute manœuvre des avirons.

Louis SIMON de Perros-Guirec, 14 ans, mousse à bord et neveu du Capitaine COADOU, grimpa lestement par les haubans, suivi de deux Johnnies et de deux matelots, sur le vapeur allemand. Il s'efforça d'expliquer à son équipage dont le comportement lui parut

pour le moins bizarre, qu'il fallait descendre une échelle au long du bord jusqu'à l'épave du "PAQUEBOT N° 5", pour permettre à ses naufragés de monter sur L'HERCULES. Il finit par s'en faire comprendre et c'est ainsi que plusieurs hommes purent être sauvés.

Malheureusement les haubans finirent par céder sous le poids de la, goélette remplie d'eau. Entraînée par ses grand'voiles restées lissées, cette dernière se coucha, couvrant le canot dont une partie des occupants fut noyée.

Ceux qui parvinrent à faire surface purent être recueillis par les marins Allemands. Dans l'abordage deux passagers avaient été blessés, l'un, Jacques TANGUY qui devait ensuite disparaître peut-être à cause de cette blessure à une jambe, l'autre scalpé par des éclisses de bois.

Un Johnny était resté suspendu par sa vareuse à l'ancre de la goélette. Avant que celle-ci ne coulât, le Capitaine avait réussi au moyen d'une gaffe à déchirer son vêtement et à le libérer.

Un jugement déclaratif de décès du Tribunal Civil de Lannion en date du 8 Mars 1900, dont nous avons pu avoir connaissance, nous a permis de connaître les noms de trois marchands d'oignons sur les 5 victimes de l'abordage :

- Claude QUEMENER de Roscoff, 49 ans, époux de Catherine Daridon,
- Jacques TANGUY de Roscoff, 69 ans,
- Yves CORRE, de Roscoff, 10 ans, fils de François et de Jeanne Tanguy.

Claude QUEMENER, du Restel, patron de compagnie, laissait 7 orphelins, dont l'un Jean-Marie, 15 ans, se trouvait à bord avec lui mais fut sauvé.

Le navire abordeur qui se rendait à BLYTH sur la côte lot d'Angleterre, à 20 miles environ au nord de NEWCASTLE-on-TYNE, n'aurait sans doute pas fait escale dans un autre port pour y débarquer les survivants, passagers et matelots du bateau qu'il avait envoyé par le fond, et qu'il avait ensuite recueillis, si une panne de machine ne l'avait immobilisé devant LOWESTOFT dans le Suffolk, dans les parages des dangereux bancs de sable de la mer du Nord. Par signaux optiques, il demanda donc aux autorités de ce port de faire prendre à son bord les naufragés qui mirent pied à terre à 125 miles seulement de leur lieu de destination : HULL, le 15 Août 1899.

Ils y apprirent que la nuit du 13 avait été fatale, dans le même détroit de CALAIS, à deux autres goélettes trégorroises qui transportaient aussi des Johnnies de Roscoff et leurs oignons en Grande-Bretagne et par abordage également.

"LA CLARTE", de Perros-Guirec, avait coulé avec tout son chargement en arrivant dans le port de DOUVRES qu'elle essayait d'atteindre, il n'y avait heureusement pas de victimes, ni parmi les passagers, ni dans l'équipage.

"L'AMIRAL LAFFOND" fut plus chanceux, si l'on peut dire, en atteignant après l'abordage, un port où il put relâcher et faire provisoirement réparer ses dégâts.

Les renseignements précis sur la perte de "PAQUEBOT N°5" nous ont été fournis par Louis SIMON, le mousse débrouillard du bord que nous avons vu se démener pour sauver ses compagnons d'infortune. Il habite en effet ROSCOFF où il s'est marié après la guerre de 1914/1918, avec Melle Marie LE MAT.

Âgé de 85 ans, aujourd'hui, alerte et toujours très actif, il est doué d'une mémoire des faits et des noms, extraordinairement fidèle, aidée au surplus par le soin minutieux qu'il apporte à la conservation de ses différents livrets.

Il a navigué au commerce et a bourlingué sur presque toutes les mers du globe. Mousse à l'âge de 10 ans puis matelot, avant et après la grande guerre, sur les dundees et les

goélettes qui passaient les Johnnies en Angleterre, il était très connu de ces derniers dont il avait la sympathie. Sur les 3 mâts de NANTES, "L'ANGE-THEODORE" et le "VERCINGETORIX" entre autres, il transporta ensuite du charbon au Chili en passant par le Cap HORN pour en revenir avec du Nitrate de soude, ou à Nouméa en Nouvelle-Calédonie où le fret de retour était du nickel. Certains de ces voyages duraient 125 jours sans toucher terre.

Retraité de l'Inscription Maritime, avec le plein des années de navigation requises pour obtenir la pension, largement atteint, il fit la pêche à la langouste avec les flottilles de Perros puis de Muguérec pour finir par le transport des crustacés sur le "SAINT YVES" avec son oncle Arthur COADOU qui l'avait en grande estime et en affection, puis sur le "ROSKO".

Restant enfin à terre, il travailla en sédentaire jusqu'aux environs de ses 80 ans. .

Il fut un des derniers passagers transportés par "L'HILDA" qu'il prit en octobre 1905 pour venir accomplir son service militaire en France et il faisait partie de l'équipage de "LA ROSCOVITE" qui arrivait le 3 Août 1914 à ABERDEEN en Écosse pour y apprendre les déclarations de guerre de l'Allemagne à la Grande-Bretagne et à la France.

Il nous a confirmé à ce propos, la véracité du récit que nous avons fait de l'odyssée des Johnnies et des matelots mobilisables rentrant en France pour remplir leurs obligations militaires et, notamment, la réception réservée au groupe au restaurant du "Coq Gaulois" à Londres. Il nous a toutefois précisé que les marins avaient, dès l'arrivée à BOULOGNE, été "interceptés" par l'inscription Maritime pour être par ses soins dirigés sur leur quartier respectif d'inscription.

Nous lui sommes donc très reconnaissant des éclaircissements de tous genres qu'il nous a fournis, notamment sur des naufrages qui tombaient dans l'oubli, et nous l'en remercions au nom de tous les Johnnies dont nous essayons de décrire l'existence et ses vicissitudes.

Le souvenir du naufrage de "L'HILDA", nous l'avons dit, est demeuré plus vivace. Il faut se rappeler que le bilan fut effectivement bien lourd. pour le Haut-Léon :

- La Compagnie J.M. CALARNOU de Cléder, composée de 20 membres dont 12 de Cléder, 6 de Plouescat et 2 de Plougoulm, fut entièrement anéantie ;
- de même, celle de Paul JAOUEN 25 ans, de Plouescat comprenant 13 personnes : 5 de Plouescat, 5 de Cléder et 3 d'origine inconnue ;
- Louis TANGUY de Sibiril, 62 ans et ses fils Guillaume 25 ans, Claude 18 ans et François 14 ans, disparurent tous quatre.
- La Compagnie Louis QUIVIGER de Cléder, formée de 14 Cléderois, 2 Roscovites, 1 Sibirilois et 1 habitant de Plouzévédé a eut 14 noyés et 2 sauvés.
- Enfin celle des frères PICHON de Roscoff sur ses 17 membres : 7 de Roscoff, 3 de Sibiril, 3 de La Feuillée, 2 de St Pol, 1 de Plouéan et 1 de Plougoulm, eut 14 noyés, 1 sauvé et 2 rescapés (grâce à leur non-embarquement).

Cela faisait au total : **65 morts**.

L'un des deux rescapés était un jeune "Nevezhant" de St Pol de Léon, Jean-Louis PERON qui avait prévenu ses parents de son retour. Mais, ayant voulu visiter Southampton il manqua le bateau, à 5 minutes près. N'ayant aucun argent en poche, il errait, en pleurant,

sur les quais. Des âmes charitables eurent pitié de lui, l'hébergèrent et lui firent prendre le courrier du lundi 21 à 4 heures du soir.

Pendant 3 jours, sa famille le crut noyé avec le gros de la Compagnie.

L'autre - peut-être était-ce un Tea-total's - ayant trop fêté la rentrée à Southampton, avait été arrêté par la police de cette ville et s'était vu infliger aussitôt 15 jours de prison pour ivresse. Justifiant le dicton populaire, cette dernière lui fut donc salutaire, mais suscita, on s'en doute, d'amers commentaires.

Il est impossible d'établir des statistiques exactes par commune, des victimes. Beaucoup parmi elles avaient, en effet pu se dire résidant d'un pays parce que leur lieu d'origine en était limitrophe mais moins connu. D'autres avaient pu, par erreur, être indiquées par les survivants comme étant du même endroit que leur patron. Pour la plupart de ceux qui ne furent pas retrouvés enfin, il n'y eut pas de transcriptions de décès sur les actes de décès et partant aucune possibilité de contrôle dans les mairies. Cléder, Roscoff, Plouescat et Sibiril, étaient en tout cas les plus atteintes.

La détresse était grande dans les villes comme dans les bourgs. Dans certaines familles tous les hommes et avec eux les gagne-pain, étaient disparus.

Les indemnités, s'il y en eut, versées par la Cie de navigation, furent être modiques et il n'y avait à l'époque, nous l'avons vu plus haut, aucune assurance, ni individuelle, ni collective.

La France toute entière, bouleversée par l'horreur du drame, s'émut de cette situation et le grand journal parisien "LE GAULOIS", prit l'initiative d'une souscription nationale.

De leur côté, les parlementaires bretons, avec à leur tête Albert de MUN, député de la circonscription touchée, s'employèrent à obtenir de l'État et des départements, des secours d'urgence.

La foule, quant à elle, resta longtemps traumatisée par l'évènement et pendant des années, elle écoutait avec une grave attention les plaintes, aux nombreux couplets, relatant les péripéties de la catastrophe, que des chanteurs ambulants venaient, selon la coutume du temps, chanter dans les foires et les marchés bretons.

ROSCOFF, en ensevelissant ses morts, avait tenu à ne pas séparer dans son cimetière, les compagnons d'infortune. L'on peut donc voir au Nord-Ouest de ce dernier, 7 tombes alignées côte à côte, surmontées d'un sobre monument de granit et d'ardoise.

Ce sont celles de :

- Jean KERBIRIOU 17 ans,
- Eugène KERBIRIOU 13 ans,
- J. Marie CAROFF 55 ans,
- François CRAIGNOU 25 ans,
- Jean François PICHON, 31 ans,
- Guillaume PICHON 27 ans,
- Yves SIMON 20 ans,

dont les noms sont répétés-sur les faces sud et ouest du monument avec, en outre, ceux de :

- Léon PICHON,
- Jean-Marie SIMON 24 ans,

- Guillaume TONNARD
- et Joseph CABIOCH

dont la mer n'avait pas rendu les dépouilles.

En consacrant à nos malheureux compatriotes de "L'HILDA", une dernière et pieuse pensée, signalons en terminant, ce fait-divers.

Vers 1935, un hebdomadaire littéraire de Paris, de grande diffusion publiait sous forme de nouvelle et sous une signature que nous avons oubliée, une relation du naufrage dont le moins qu'on puisse dire est que, FANTASISTE quant à la date de ce dernier et OFFENSANTE pour les épouses des Johnnies, elle dénotait avec le mépris des faits, une absence totale de documentation sérieuse et une méconnaissance absolue de la profession des Marchands d'oignons Bretons en Angleterre. Dans la recherche de l'effet, ne plaçait-il pas le sinistre dans la nuit de Noël 1905, et ne faisait-il pas réveillonner joyeusement les femmes de ces derniers dans les cabarets de nuit de St Malo, en attendant leurs maris qui rentraient cousus d'or ?.. Ce dernier détail pour pouvoir décrire l'arrivée macabre des noyés à la côte : poussés par le flot ils venaient en file indienne, le buste maintenu droit hors de l'eau par les ceintures de sauvetage, le poids de l'or dans leurs poches faisant contrepoids ...devant une foule stupéfaite ! C'était une exploitation outrancière du phénomène qu'aurait produit le froid sur les bustes des cadavres, maintenus droits dans l'eau par des ceintures gelées ainsi que le Dr TULOUP de St MALO l'a d'ailleurs rapporté.

L'auteur en a lui profité pour bâtir une "Littérature" irrespectueuse envers les victimes et outrageante, pour leurs épouses, dont la lecture nous avait indigné.

CROISSANT

Un croisement de routes s'appelle un CARREFOUR. Au Canada français, selon un prêtre de ce pays qui passait à Roscoff cet été, un carrefour s'appellerait un CROISSANT. Dans notre région on parle du CROISSANT de Kergompez, du CROISSANT de Plougoum. De toute évidence il s'agit d'une maladresse de notre langage.

En français un CROISSANT c'est la forme échanquée sous laquelle apparaît la lune jusqu'à son premier quartier. Cette dénomination passe aux objets ou insignes qui ont cette forme a ainsi le croissant du boulanger, le CROISSANT-ROUGE, l'homologue musulman de notre CROIX-ROUGE.

On a souvent représenté MARIE debout sur la concavité d'un croissant. Cette image s'inspire de la FEMME mystérieuse du livre de l'Apocalypse. "Un signe grandiose apparut au ciel - c'est une FEMME ! le soleil l'enveloppe, la lune est sous ses pieds et douze étoiles couronnent sa tête. Elle est enceinte et crie dans les douleurs de l'enfantement" (Apocalypse chap. 12 verset 1 et 2). Dans notre église on peut apercevoir un tableau, très rare, en France, c'est l'image de la célèbre Vierge de GUADALUPE, si vénérée dans les pays hispaniques d'Europe et d'Amérique. Ce tableau, longtemps placé au centre du retable actuel des albâtres, y était honoré depuis la fin du 17ème siècle sous le titre de Notre Dame de Gardeloupe. Marie, toute irradiée, repose sur un croissant.

Il n'est pas improbable que la Vierge au croissant ait suscité tant d'intérêt parce que l'on voyait en elle Celle qui écrasait l'erreur musulmane et sauvegardait la chrétienté des invasions turques.

Le motif ornemental du croissant décore la crête des lucarnes de Kerjean, comme .Celle des dais des Apôtres au porche de Trémaouézan. On sait que Kerjean est inspiré du château d'Anet (Eure et Loir) construit par Henri II pour sa favorite Diane de Poitiers. Le

croissant était le symbole de Diane, la déesse chasseresse, identifiée aussi à la lune par les anciens. On la représentait avec le croissant au front ou sur la chevelure.

Le CARREFOUR se dit KROAZ-HENT en breton : KROAZ = CROIX et HENT = CHEMIN. Des routes s'y croisent, s'y coupent en forme de croix. Il ne faut point chercher ailleurs l'origine de notre CROISSANT : c'est le mot breton KROAZ-HENT estropié à la française.

Aux 16ème et 17ème siècles, le Léon se couvrit de milliers de croix et calvaires ; le plus souvent ils étaient implantés dans les carrefours. La Révolution française en a abattu le plus grand nombre. L'implantation aux carrefours permettait de doubler le profit spirituel de ces monuments en les exposant à la dévotion ces usagers de deux routes. Cette implantation est très courante encore aujourd'hui. Ainsi la croix de Tountoun Job, qui a remplacé une Croaz Pol.

ENCORE DE CES SALETES LA !

La langouste était abondante autrefois sur nos côtes; elle s'y pêchait de septembre à mars. Un bateau en une marée de septembre 1919 prit dans ses filets 320 petites langoustes de 400 grammes entre TI SAOZON et la roche du Taureau. Ces bestioles, si précieuses aujourd'hui, étaient moins appréciées alors. Le mareyeur leur préférait les grosses langoustes rouges, qu'il allait prendre au Portugal sur un thonier de trente mètres.

Peu de Français pouvaient en 1919 s'offrir ce plat de luxe. Aussi les marins-pêcheurs avaient-ils du mal à écouler leurs petites langoustes quand la pêche avait été bonne. Le mareyeur, débordé, laissait éclater son humeur : "Encore de ces saletés-là ? Que voulez-vous que j'en fasse ?" Las d'entendre ce refrain, un marin décida de prendre un mandataire aux Halles Centrales de Paris et de commercialiser lui-même sa pêche.

L'expédition se faisait dans des paniers tressés en osier ou en coudrier (noisetier), confectionnés à Pont d'Eon en Plouéan ; ils étaient conçus pour recevoir 50 kilos de marchandises, des viviers flottants en bois de même contenance assuraient la conservation des crustacés jusqu'au moment de l'expédition.

En 1922 / 1923 une invasion de pieuvres dévasta les lieux de pêche ; ces bêtes dévoraient les langoustes à même les filets, Abandonnant cette pêche provisoirement nos langoustiers se reconvertirent en palangriers. Nos marins étaient d'ailleurs très coutumiers de ces reconversions. Qu'une pêche se révélât fructueuse tous étaient tentés de s'y mettre. Aussi bien en était-il de même dans la culture. Une PALANGRE est une grande corde le long de laquelle sont fixées des lignes munies d'hameçons.

Le choix de ce procédé de pêche était commandé par la nature même des poissons qui, à l'époque, pouvaient être commercialisés : les grosses pièces.

Sans doute la consommation locale faisait-elle quelque usage de certains "petits" poissons : maquereaux, mullets, lieux et vieilles. Mais ce marché était singulièrement restreint. On ignorait alors l'emploi de la glace pour conserver le poisson ; du moins n'en disposait-on pas. De ce fait les mareyeurs eux-mêmes n'étaient point si intéressés par l'expédition du poisson. Les choses, sur ce point, n'ont guère changé que vers 1940. Les marins-pêcheurs traitaient eux-mêmes avec des mandataires aux Halles. Aux aléas d'un métier déjà dur s'ajoutaient pour eux les risques d'un commerce de denrées, périssables entre toutes en l'absence de tout conditionnement frigorifique.

L'on ne pouvait songer dès lors à commercialiser que les gros poissons, les seuls qui eussent des chances de supporter correctement le transport de Roscoff à Paris, dans les paniers de 50 kilos bourrés à la paille. On n'expédiait que les gros congres et les raies ; certaines de ces pièces pouvaient atteindre 50 kilos. La roussette et la julienne n'étaient pas estimées ; les viviers seuls en étaient preneurs pour l'alimentation des crustacés. L'on

tentait parfois l'expédition des gros mulets. Ce poisson aimait à s'abriter le long de la côte est en hiver, par vent de nord-ouest.

Dans ces conditions la vie des palangriers était rythmée par le coup de sifflet strident du TRAIN DE MAREE, à 14 heures 30. Le poisson expédié à ce train parvenait aux Halles centrales le lendemain matin à 4 heures.

C'est en 1927, pour la première fois, qu'un bateau de pêche fut gréé à Roscoff d'un moteur . le "SIDELU". Jusqu'à cette date, en l'absence de vent favorable, les hommes devaient ramer pour parvenir à temps au train de marée. Que de fois ne leur est-il pas arrivé d'entendre de leurs bateaux les ébrouements de la locomotive s'élançant vers Paris ! Le poisson alors attendait 24 heures pour être expédié. En quel état parvenait-il aux Halles centrales ?

Les bateaux n'étaient pas pontés et ainsi ils n'offraient aucun abri contre les intempéries. On allait pêcher du côté de Brignogan et de l'Aberwrac'h. Les hommes travaillaient sans arrêt, nuit et jour, dans la nécessité où ils étaient de rejoindre le train à temps.

Le poisson, aujourd'hui encore, est rare sur le marché et, de ce fait, se vend bien les jours qui suivent les tempêtes. Nos pêcheurs voyaient dans le mauvais temps une aubaine et s'aventuraient volontiers ces jours-là en mer.

Les mandataires faisaient parvenir les fruits de la vente par mandats postes. Le partage avait lieu le samedi. Plus d'une fois il n'y eut rien à partager : le poisson n'avait pu se vendre. L'on était quitte de rembourser les frais d'envoi.

Avant 1914 les marins-pêcheurs roscovites ne connaissaient pas le vin ; à bord on ne buvait que de l'eau puisée dans une touque. Par contre, à terre, on consommait du gin, de l'eau de vie et du rhum. Des vraies saletés, celles-là !

A. FEUTREN

n° 247 - Octobre 1970

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

FEUNTEUN AL LAGADEN

LA TERRE ET LA MER par l'abbé Nicolas JESTIN

LE BLASON DE ROSCOFF

FEUNTEUN AL LAGADEN

Un des objectifs de notre BULLETIN est de faire connaître leur pays aux paroissiens et aux amis de Roscoff. Ainsi de temps à autre, nous leur proposons des observations sur les noms de lieux. En voici sur LAGADENNOU, ce quartier de Roscoff, peu construit pour l'instant, qui s'étend entre Le Pontigou et la grève de l'Aber.

On a pris la détestable habitude d'orthographier LABER, sans mettre l'élision après L'. Déjà le cadastre de 1846 commet cette faute. Quoi d'étonnant dès lors que les personnes ignorantes de notre langue, sur la foi des panneaux de signalisation, parlent d'aller "AU LABER", de traverser la grève "DU LABER". L'équivalent ancien du mot breton ABER est le mot français HAVRE, golfe ou refuge pour les bateaux. Au 17ème siècle on disait "le port et havre de Roscoff" et peut-être était-ce l'ABER (non pas le LABER) que l'on désignait ainsi comme le "havre" de Roscoff.

Dans son ouvrage "PILOTE DE LA MANCHE" publié en 1874, le capitaine de frégate Thomassin écrit : "L'ABER - On appelle ainsi une anse de sable qui se trouve à toucher Roscoff dans l'Est (on notera l'erreur Ouest). Elle a près de 1 mille de profondeur du Nord au Sud et 4 encablures de largeur. Lorsque la mer arrive au bout de la jetée de Roscoff, il y a 1 mètre à l'entrée de l'Aber vis à vis la pointe Perc'haridic. C'est donc là que devrait être le véritable port de Roscoff, d'autant plus qu'il n'y a jamais de mer ni de ressac et que le fond y est de sable fin ; mais par endroits, il est parsemé de pierres éparses de 50 à 60 centimètres de dimension qu'on pourrait enlever très facilement," (page 70). La population, pour son usage, a suivi ce conseil du navigateur et ôté ces pierres. L'auteur, à qui nous laissons la responsabilité de ses dires, suggère qu'avec vent N-E les bateaux cherchent refuge dans l'Aber (page 72). Il en pince vraiment pour l'Aber. Aujourd'hui nous voilà au TAVAGNOUN.

Il ne semble pas que le mot ABER soit de même souche que le français "abri" dont on aurait gardée dans l'Ouest le verbe "abrier", au sens de "couvrir".

Lorsque fut dressé le cadastre de 1846 l'habitat rural de Roscoff était loin d'être aussi dense qu'aujourd'hui. Ainsi la dernière maison de Roscoff sur le bord ouest de la route qui mène à Saint Pol était LE PAVILLON, l'ancienne maison du forgeron. De l'autre côté rien après la propriété des Capucins avant Bonne-Nouvelle. Le nom de PONTIGOU (2 petits ponts sur le ruisseau qui descend de Kerhoret) est porté sur le cadastre mais il n'y avait pas en cet endroit la moindre construction.

Les prairies irriguées par la fontaine de Kerhoret et la fontaine Pol (Len-Baol) ne portaient pas de nom. Un seul endroit y est marqué : "MARE dite FEUNTEUN AL LAGADEN", La fontaine existe toujours à mi chemin du Pontigou et des anciens abattoirs (non construits alors). Cette fontaine a donné manifestement son nom à cette section territoriale : LAGADENNOU.

Quelle peut bien être l'origine de ce nom FEUNTEUN AL LAGADEN ?

Faut-il chercher du côté de l'évocation poétique ? Une des fonctions antiques des fontaines était de faire office de miroir où l'on va se regarder (LAGAD = œil). C'est plutôt de la topographie, comme le plus souvent, qu'il faut attendre la lumière. Le cadastre nous y engage d'ailleurs : il s'agit d'une mare avec une fontaine ou de LA FONTAINE DE LA MARE.

En breton une MARE se dit précisément LAGENN (prononcer G comme GU). Notre interprétation a l'avantage d'expliquer le nom par la géographie. Nous lui ôtons sans doute de sa poésie, LAGADENNOU serait ainsi le nom camouflé de LAGENNOU ou MARECAGES.

Un peu plus loin d'ailleurs PALUD n'est rien d'autre que le nom latin de MARECAGE. Ces terres, aujourd'hui largement drainées, étaient autrefois spongieuses au double titre de l'eau de mer et des eaux de la colline de Kerguennec et de Kerestat. C'est la propriété du Marais. A côté le quartier (ancien) de PRATEROU doit son nom aux prairies (PRAT = prairie au singulier). La finale EROU doit être estropiée et nous n'en voyons aucune explication correcte.

Nous proposerons à nos lecteurs une autre étymologie, celle de TRAON-ERC'H, la jolie plage de sable blanc sur la côte Est. On dit souvent que la désinence ERC'H (neige) serait une allusion à la blancheur de ce sable. Cette interprétation du type poétique est invraisemblable en nos pays - on aurait dit GWENN (blanc). La topographie ou la forme des terres nous en donnera l'explication. Le mot TRAON ou le BAS suggère toujours la présence au-dessus d'un village ou d'une éminence. C'est bien le cas ici : un minuscule vallon assez abrupt dominé par Pen al lan et Ruvéic (2 vieux villages).

Je ne me fie certes pas à mon breton maternel de Cornouaille ; aussi ai-je consulté le dictionnaire.

An NEH, comme on écrit aujourd'hui, mais qui se prononce comme autrefois NEC'H est un mot, authentiquement breton pour désigner le HAUT. Nous verrions donc dans TRAON ERC'H une déformation de TRAON AN NEG'H. Chacun traduira à sa façon :

LE BAS du HAUT - le Bas de la hauteur.

Et pourquoi pas, conciliant géographie et poésie : LE VALLON DE LA CRETE ?

Les passionnants essais de Mr François GUIVARC'H sur les JOHNNIES ne sont pas terminés, nous retrouverons, dès notre prochain numéro de Novembre, son concours si apprécié.

LA TERRE ET LA MER , par Mr l'Abbé Nicolas JESTIN

Le but de cet article est tout à fait modeste : il est d'attirer votre attention sur certains faits parfaitement visibles sur nos côtes qui sont "l'écriture" de l'histoire de cette bonne vieille terre qui nous porte.

Ainsi il existe dans la falaise de la grande grève de PEMPRAT une couche de galets jaunâtres épaisse d'environ 70 cm, recouverte...de 3 m de gravier et d'argile et située à 1 m au-dessus du niveau supérieur de la grève actuelle. C'est une "plage fossile", c'est-à-dire une plage conservée dans son état par des dépôts de sédiments et qui indique un niveau que la mer a occupé à une certaine période. Cette plage se retrouve sur toute la côte jusqu'à PEMPOUL et encore à TI SAOZON, à l'île Ste Anne de St POL et à PERHARIDY. Elle..nous servira de point de départ à un certain nombre de réflexions.

Pour quiconque n'a jamais vu la mer, ce fameux "niveau de la mer" ne pose pas de problème, mais pour nous qui voyons cette mer s'en aller et revenir, descendre, remonter avec pas mal de fantaisies, quant au niveau atteint, nous ne sommes pas étonné, d'apprendre que sa détermination est un véritable casse-tête.

Une pression de 1 millibar abaisse le niveau de 1cm. Chez nous des vents d'est la font descendre plus bas et remonter moins haut, les vents d'ouest ayant un effet opposé. Le zéro moyen varie d'un jour à l'autre, d'un mois à l'autre, d'une année à l'autre ; à BREST la différence entre les moyennes de 1906 et 1915 est de 13 cm.

Dans ce domaine un grand nombre d'observations ont été réalisées, le percement de l'isthme de SUEZ a révélé que le niveau de la Méditerranée et celui de l'Océan Indien étaient différents.

La moyenne de TOULON est de 16 cm inférieure à celle de GIBRALTAR. La Mer du Nord est plus haute de 19 cm 6 à DUNKERQUE que sur la rive opposée.

Dans certains lieux "privilégiés" cette variation du niveau des eaux peut se lire dans la pierre. Trois temples grecs de Paestum près de NAPLES sont aujourd'hui à 16 mètres au-dessus du niveau de la mer. Or les colonnes des temples sont perforées de cavités dues à un mollusque marin, le LITHODOMUS, ce qui signifie que ces temples ont été à un moment donné immergés.

Les études de ces perforations ont montré que le niveau des eaux a monté depuis leur construction - 6 siècles avant J.C. - de 23 mètres, puis a baissé de 16 m, pour atteindre leur niveau actuel.

Mais nous avons près de nous des témoins de cette modification du niveau des eaux. En 1962, a été repéré près du CONQUET, à PORSLIOGAN, un ancien quai à 2 m au-dessous du niveau zéro des cartes, c'était le reste d'un port du 2ème siècle de notre ère.

En 1965 la mer a découvert dans la grève du Curnic de Guissény, sous une tourbe fossilisée, des fondations d'habitations datant de 4.000 à 2.500 ans avant J.C. Sur cette même plage en 1967 / 68 la destruction d'une partie de la dune a dégagé un établissement romain de 6 x 5,30 actuellement recouvert plusieurs fois par mois par la mer. Et encore plus près, le port de Porz-Guen de Plouescat, les grèves de SANTEC laissent apparaître cette même tourbe fossile.

Aujourd'hui le niveau de la mer monte toujours très doucement seulement de quelques millimètres par an, et encore à une vitesse ralentie semble-t-il depuis 1940.

Cette élévation du niveau de la mer correspondrait à une fonte des glaces polaires provoquée par une élévation de la température. Mais le ralentissement depuis 1940 annoncerait peut-être un refroidissement général. Et ce niveau zéro que l'on a pourchassé si longtemps s'évanouit toujours comme un mirage au moment où l'on pense l'avoir atteint.

A cette variation du niveau de la mer il y a deux causes :

- l'augmentation ou la diminution de la masse des eaux
- et le soulèvement ou l'abaissement du niveau des terres.

La masse d'eau de la mer dépend de la température, un refroidissement immobilise, retient, les masses d'eau sur la terre sous forme de glace - le niveau de la mer, baisse. Au contraire un réchauffement libère l'eau des glaciers et le niveau de la mer monte. Une confirmation est donnée par l'étude des fossiles, ou restes d'êtres vivants trouvés dans les différentes couches de terre, êtres vivants de climat froid ou êtres vivants de climat chaud.

L'un des effets de la dernière glaciation a été de lier les Iles Britanniques au Continent. La mer a en effet baissé de 90 à 100 mètres, ce qui a eu pour effet de donner comme

affluents au Rhin qui drainait la Mer du Nord : la Tamise; la Weser et l'Elbe et à la Seine qui drainait la Manche : Avon et la Rance. On comprend dans ce cas pourquoi les vallées des fleuves se prolongent sous la mer dans le plateau continental qui est le prolongement du continent sous la mer. La fin du plateau est marquée par une pente plus forte.

Le 2ème principe, ou d'isostasie, est celui-ci :

les couches externes de la terre s'enracineraient d'autant, profondément dans la couche profonde qu'elles sont plus lourdes, à la manière d'un radeau qui s'enfonce d'autant plus dans l'eau qu'il est plus lourd. Un allègement des couches terrestres par fusion de la glace soulève le sol libéré, comme un radeau vidé de son contenu remonte sur l'eau. Ceci est évident dans la Manche.

En application de ce principe, bien que la mer reçoive sans discontinuer des apports territoriaux (la terre s'use et tombe dans la mer) elle ne sera jamais comblée. Bien au contraire, les dépôts alourdiront son fond et sa profondeur s'en trouvera augmentée.

Ceci est cependant absolument hors de cause car la mer occupant les 3/4 de la surface du globe et sa profondeur moyenne étant de 4.000 mètres tandis que celle de la terre n'est que de 800 mètres, la fin du monde pour l'homme est aussi commencée irrémédiablement; bien que très lentement, par les agents de l'érosion terrestre.

Comme toujours les deux causes agissent ensemble mais dans des proportions très variables.

L'histoire du monde est ainsi marquée par une suite de gains de la mer (transgressions), suivis de reculs (régressions) et il est possible, dans une certaine limite de dater ces moments;

Toute avancée ou "transgression" marine est accompagnée de dépôts, de sédiments, coquilles d'animaux marins. Tout recul ou "régression" fait cesser ces dépôts et les remplace par d'autres dépôts ou sédiments terrestres de nature différente.

Il ne reste plus qu'à dater ces sédiments par leurs fossiles. Si le terrain n'a pas été bousculé et se trouve constitué de plusieurs couches ou strates, la couche la plus profonde est évidemment la plus ancienne. Partant de ce principe les géologues ont identifié les espèces animales ou végétales dans l'ordre de leur apparition et constaté leur brusque disparition.

La présence de tel type de faune dans un terrain lui donne un âge. Ceci a donné quatre ères correspondant à quatre renouvellements de faunes (animaux) marins ou terrestres.

Les ères :

- primaire - 580 millions d'années,
- secondaire - 225 millions d'années,
- tertiaire - 70 millions d'années,
- quaternaire - 2 millions d'années.

(l'unité de temps est le million d'années).

Mais la période antérieure ne peut être datée par les méthodes dites paléontologiques ou par l'identification d'êtres vivants (on n'en trouve guère) et elle représente 4 milliards d'années soit 80 % de l'âge de la terre.

Cette datation par les fossiles n'est que relative, elle indique seulement un ordre de succession.

Il existe d'autres méthodes qui permettent de donner des dates chiffrées. Elles sont nombreuses et diverses études de dépôts de type saisonniers. Vitesse d'accroissement des coraux. Variation du rayonnement solaire, du pôle magnétique, etc... et puis la chronologie aux métaux radio actifs ainsi le strontium a donné pour âge à un mica du Transvaal 3 milliards 850 millions d'année.

Il existe une mesure dont on parle souvent, c'est la datation au carbone. En voici les principes.

Il existe dans l'atmosphère une proportion constante de carbone radio actif dit carbone 14. Cette même proportion se retrouve dans tous les êtres vivants jusqu'à leur mort. A partir de ce moment elle commence à diminuer. Si dans un os, un charbon, la proportion a diminué de moitié, l'os ou le végétal sont morts depuis environ 5.568 années.

Cette datation n'est malheureusement valable que dans les limites d'une trentaine de milliers d'années. C'est elle qui a permis de donner au charbon de bois trouvé dans une chambre du dolmen de **BARNENEZ** à Plouézoc'h, l'âge de 3.800 ans et en tenant compte que la méthode rajeunit pour ces époques, ce charbon a été formé il y a 4.500 ans avant notre ère.

Revenons à nos côtes de Roscoff. Hélas ! elles sont pauvres en indications.

Le socle ancien est constitué par une roche caractérisée par sa structure en couches superposées et formée des mêmes minéraux que le granite : il s'agit de "gneiss". Ce socle est plissé : les éléments sont redressés et orientés Sud-Ouest - Nord-Est, ceci se voit très bien sur la côte de Rosko Goz.

Le granite est dit du type "intrusif". Il est plus récent puisqu'il pénètre le gneiss. L'argument avancé est la verticalité et la netteté des contacts gneiss-granite.

Les roches en place ont subi des fractures qui ont donné naissance à des filons très nombreux dans l'île Verte, il en existe deux séries. Après mise en place de la première Sud Ouest - Nord Est, la roche a encore subi des cassures avec légers déplacements ou décrochements. Les deux parties des filons se trouvent alors décalés. L'imprégnation des failles ou fentes par de, nouveaux minéraux donne naissance à une deuxième génération plus tardive de filons orientés Est - Ouest.

Les filons les plus récents sont les filons croiseurs.

La mise en place de ces terrains est très ancienne. Ils sont aujourd'hui considérés comme étant d'âge pré-cambrien c'est-à-dire antérieurs à l'ère primaire (moins 580 millions d'années - Cf. "**Stratigraphie**" Théobald et Gama p. 62) mais ils ont subi l'influence des plissements hercyniens responsables des diverses intrusions jusqu'au carbonifère - 250 millions. L'histoire géologique marque un temps d'arrêt, du moins rien n'apparaît sur les côtes, bien que la Manche occidentale porte des traces des différentes transgressions et régressions marines : thèse de G, BAILLOT "Géologie de la Manche occidentale" 1964.

La transgression crétacée - ère secondaire, moins 100 millions d'années - a cependant atteint nos côtes. G. Baillot signale la présence de craie dans l'ABER.

En fait il s'y trouve beaucoup de silex, quelques blocs de craie, mais je n'y ai nulle part trouvé de craie en place. D'autre part l'analyse du sable accuse une grande quantité de calcaire contrairement au sable de la plage de St Pol. Cependant la craie n'apparaît nulle part sur les rivages, si elle s'y est déposée elle s'est dissoute au cours des ères plus récentes.

En effet la roche mère porte directement une couche de galets qui; elle, date du quaternaire.

On passe donc directement du primaire au quaternaire.

Cette ère est la nôtre. Son début a été fixé artificiellement au début des grandes glaciations. Chaque tentative ayant pour but de préciser son âge a pour résultat de la vieillir. C'est encore l'ère où apparaît l'homme.

On lui attribue 2 millions d'années. C'est peu par rapport à l'âge de la terre : 4.500 millions.

On compte quatre grandes glaciations qui d'ailleurs se subdivisent. C'est la dernière, dite de Wurm, qui a eu lieu entre - 90.000 et - 40.000 ans dont notre falaise porte la trace.

Le refroidissement qui a immobilisé l'eau dans les glaciers a entraîné une baisse du niveau de la mer : une régression. La mer en se retirant a laissé en place cette plage de galets.

Un certain nombre d'évènements peuvent désormais se lire sur la falaise, mieux toutefois entre Créac'h André et Kersaliou. En ces endroits la plage de galets de 70cm d'épaisseur est surmontée dans l'ordre : (croquis p. 13)

- d'une couche A, de terre noirâtre de 40 cm,
- d'une couche B, de graviers et de cailloux anguleux de 50 cm,
- d'une couche C, de limons très fins de 1 m,
- d'une nouvelle couche D, de graviers et de cailloux, d'une couche E, de limon de 3 m,
- d'une couche F, très faible, de galets - finalement de la terre arable.

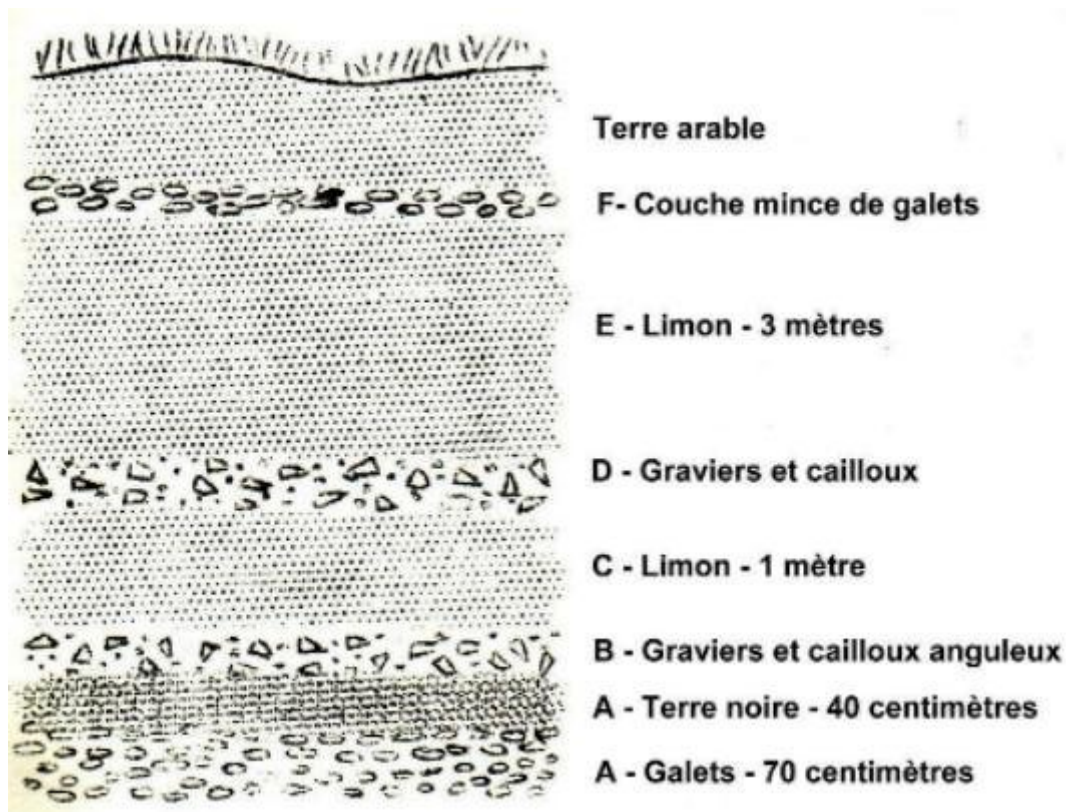
Pour dater ces différents niveaux il faudrait y prélever des matières organiques et pratiquer une analyse au carbone 14. Il serait aussi possible en identifiant les pollens par exemple, de préciser quels ont été les climats, chaud ou froid

Sous toutes réserves, il semble qu'on puisse avancer que la période de froid n'a pas été unique. La glaciation de Wurm se subdivise d'ailleurs en plusieurs périodes de glaciations entrecoupées de réchauffements.

Nos côtes portent les traces de deux périodes de gel. Les couches B et D sont dûes à des phénomènes dits de solifluxion, c'est-à-dire de mouvements vers la côte de glissements en nappes provoquées par l'eau et le gel.

On pourrait donc avancer cet-ce hypothèse :

- 1° - Refroidissement, retrait lent des eaux (galets) et des dépôts terrestres : couche A,
- 2° - Gel : couche B
- 3° - Réchauffement (limon) : couche C
- 4° - Gel - couche D
- 5° - Réchauffement beaucoup plus long que celui correspondant à la couche C (3 fois plus ?)



Reste à expliquer la présence d'une autre plage de faible importance sous la terre arable.

C'est cette plage qui se retrouve au sommet de la falaise de Ti Saozon côté Est. Elle a été déposée par une mer dont la remontée après la dernière glaciation a dépassé le niveau actuel de plusieurs mètres (5 ?) pour redescendre jusqu'à son niveau actuel.

Seulement cette remontée a eu lieu alors que la côte était habitée. En effet à Ti-Saozon, sous cette plage, se trouvent des traces de feu, de brique, de poteries, du mâchefer, des os, des coquilles de patelles (bernaques) cuites, qui sont autant de tracés de l'activité humaine. Nous devons être en ce moment bien près de notre ère. Le carbone 14 nous le dirait.

C'est aussi cette dernière transgression de la mer qui a creusé les vallées de nos rivières pour les transformer en véritables bras de mer, comme l'ABERVRAC'H ou l'ABER-BENOIT.

LE MARCHÉ AUX LEGUMES

Les choux-fleurs et les artichauts, longtemps furent vendus sur pied et à l'avance.

Voici quelques conventions passées à Roscoff au début du siècle :

28 Octobre 1918

Je soussigné Madame Roignant Guillaume avoir vendu mes bricolis à Madame Le Roux Yves pour la somme de quatorze cents francs et les conditions à fournir travail et transports à la gare et pour l'hiver l'acheteur répond du tiers et dépassant les pertes sont entre les deux et 20 fr d'argent de tabac qui sont payables d'avance,-.(réglé le 18 février 1919).

29 Avril 1919

Je soussigné Monsieur Jean Marie Stéphane et Madame veuve Jacob avoir vendus à Madame Diverrez leur lot d'artichauts pour la somme de onze cent francs un carré devant être arraché la fin de juillet le reste lui appartenant jusqu'à Noël drageons compris

29 Avril 1919

Je soussigné Monsieur et Mme Paul Seité avoir vendu à Madame Diverrez leurs lot d'artichauts pour la somme de cent quatre vingt francs drageons compris les vieux doivent être arraché la fin de juillet.

11 Avril 1916

Je soussigné Mme Vve Corre avoir vendu mes artichauts à Mme Diverrez pour la somme de 700 fr la moitié du carré d'artichaut doivent rester jusqu'à Noël ainsi que les drageons blancs.

LE BLASON DE ROSCOFF

Beaucoup de vieilles villes ont leurs armoiries. Il ne semble pas que, durant l'Ancien Régime, Roscoff ait eu les siennes. Sans doute parce que ce "faux-bourg" n'avait pas la pleine personnalité civile : il n'était qu'une dépendance assez turbulente, de la ville épiscopale de St Pol.

Le goût, pourtant, au 16e et au 17e siècles, était à l'étalage des titres et des insignes. De nombreuses familles de Roscoff, aux noms bien bretons de Prigent, Kergoat, Prat, Treut.. tenaient fort à leurs armoiries de petite noblesse bretonne. La Révolution française s'est acharnée, sur ces symboles nobiliaires les pourchassant à renfort d'échelles pour les marteler, comme sur les frontons des lucarnes roscovites, du temps de Henri IV ou pour les taillader lorsqu'ils étaient de bois,. comme sous la tribune de l'orgue. Les inquisiteurs en ont oublié deux au moins à l'église : l'écusson de la clef de voûte du porche (France-Bretagne) et un autre au. bas du rampant nord de la façade du même porche.

Lorsqu'il écrivait ses ANNALES ROSCOVITES, peu d'années avant la Révolution, Pascal de Kérenveyer considérait comme armoiries de Roscoff les 4 navires de pierre sculptés sur l'église aux quatre points cardinaux :

- sacristie (est),
- chapelle des albâtres (sud),.
- porche (ouest),
- clocher (nord).

Il ajoutait celui de la façade de la chapelle de l'Hospice et celui de la chapelle St Pol, disparue depuis, qui était implantée auprès de l'actuelle croix de la Barrière, dite de la Croix. Le socle de cette croix est la pierre d'un autel de cette chapelle.

On peut encore signaler le bateau du pignon nord de l'ossuaire, surmonté d'armoiries effacées, sans doute celles de l'évêque du début du 17e siècle, Roland de Neuville. On notera aussi le navire qui orne le dossier de la chaire (1711).

Il ne s'agissait pas là, au sens propre, d'armoiries. Mais peut-être leur attachait-on la même signification.

Se prévalant de la loi du,14 décembre 1789, la ville et communauté de Roscoff, par son vote du 31 Janvier 1790, secoua. enfin la tutelle abhorrée de St Pol de Léon et s'érigea en commune indépendante. Ce n'était pas l'heure de se donner des armoiries.

L'idée de se faire un blason ne pouvait naître que plus tard ; nous ne savons pas quand exactement ; sans doute vers le milieu du 19e siècle. A défaut d'autre indice l'expression bretonne de la devise dénote cette époque. Auparavant elle se fût écrite en français ou en latin.

L'un des vitraux sud du chœur, le plus proche de l'autel porte au bas une enfilade de quatre blasons identiques, dont l'attribution à Roscoff est confirmée par l'inscription sur une longue banderole des deux syllabes magiques **ROS CO**, séparées par un champ d'hermines. Ces vitraux du chœur doivent disparaître ; les caisses contenant les nouveaux vitraux sont déposées dans la chapelle Sainte Brigitte depuis plusieurs mois attendant la venue des verriers.

La flottille des blasons était une composition de monsieur Le Clech, maître verrier à St Pol. Ces vitraux, commandés le 3 Avril 1864 avaient coûté 1000 fr.

Roscer, dans le FINISTERE PITTORESQUE (tome I p; 406) édition 1906 propose la lecture suivante du blason :

“D'azur au navire équipé d'argent, flottant sur des ondes de même, les voiles déployées d'hermines au chef aussi cousu d'hermines.”

- La devise, si agressive, de RO...SCO (Donne et cogne) a pris d'autres formes, moins bien frappées HA REI HA SKEI - Et donner et frapper.
- On a cru devoir y ajouter ATAO, ce qui lui enlève de sa puissance de frappe !
- L'écriture “ A REI “ n'est pas correcte.



n° 248 - Novembre 1970

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

LES PLANTES DE LA MER

Deux problèmes vitaux pour l'avenir de l'humanité sont très fréquemment rappelés à l'opinion publique celui de la pollution et celui de la nutrition.

L'un des remèdes à la pollution de l'atmosphère est la multiplication des espaces verts. L'industrie libère dans l'air que nous respirons des quantités phénoménales de gaz carbonique : 400 milliards de tonnes en un siècle et cependant le taux de ce gaz dans l'atmosphère reste sensiblement constant : 3/10.000. Il existe en effet deux régulateurs :

- Le premier nous est bien connu : c'est la végétation terrestre, les plantes vertes par leur chlorophylle; par exemple, un hectare de forêt absorbe 350.000 mètres cubes de ce gaz carbonique et libère autant d'oxygène.
- Le second est constitué par les océans qui par le carbonate de calcium, matériau des coquilles des animaux marins formé de calcium et de gaz carbonique et les algues ont tout simplement rendu notre monde habitable.

Cet océan est aussi, par tout ce qu'il contient de vie, la réserve essentielle de nourriture et indispensable bientôt pour un monde plus peuplé. Le Commandant COUSTEAU vient de lancer un dramatique appel à la conscience de l'humanité qui, avec une insouciance criminelle transforme l'océan en un dépotoir y détruisant la source même de la vie.

Le problème est très grave car dans tout équilibre vital, à partir d'un certain degré de contamination, le processus de non retour est atteint et la mort s'installe irréversiblement.

Les algues vont d'abord retenir notre attention. Elles sont les plantes de la mer au premier aspect, très dissemblables des plantes terrestres.

Ceci se comprend car elles n'habitent pas le même milieu. Les plantes terrestres sont aériennes, les autres vivent dans l'eau.

Les unes et les autres sont adaptées à leur milieu de vie, c'est-à-dire qu'elles ont des organes et des formes appropriées à ce milieu.

Les plantes terrestres puisent l'eau et les sels minéraux dont elles ont besoin dans la terre d'où les racines qui, en même temps, les fixent. Cette sève doit monter jusqu'aux feuilles d'où toute une série de canaux contenus dans la tige.

Les feuilles par leur chlorophylle transforment cette sève en y combinant le gaz carbonique de l'air et cela donne les substances diverses utiles à la plante et qui seront distribuées aux différentes cellules par d'autres canaux. Tout être vivant animal ou végétal est constitué de cellules et les cellules vivent dans un milieu liquide : la sève ou le plasma (liquide du sang). Les échanges dans toute cellule, élimination des déchets, absorption de nourriture, se fait par un phénomène appelé osmose. Une image très simple le fait comprendre : la cellule est semblable

à une éponge dans de l'eau contenant une substance dissoute : elle absorbe l'eau et ce qu'elle contient. Si elle même contient une substance que ne contient pas l'eau, elle le dilue dans le milieu où elle se trouve. Ceci n'est qu'une image car la cellule vivante ne prend que ce qui lui plait et retient ce qui lui sert. Ainsi le poisson qui vit dans la mer n'est pas salé bien qu'il soit en contact avec un milieu très salé. Mais cette propriété ne vaut que pour la cellule vivante, c'est la raison pour laquelle on peut saler un poisson mort.

Quand on veut expliquer l'activité cellulaire par des échanges purement physiques on se

heurte à ce problème propre au vivant.

Enfin les plantes terrestres sont soumises à la pesanteur et possèdent des cellules de soutien qui les maintiennent rigides, dressées.

Les algues appartiennent à une autre catégorie ou embranchement de plantes que l'on appelle les Thallophytes. Les thallophytes sont définies négativement par le fait qu'on n'y distingue ni racine ni tige, ni feuille proprement dites. Elles n'en ont que des apparences. La raison en est le milieu aquatique.

L'eau de mer contient tous les éléments nécessaires à la plante. Elle est en contact direct avec toute la plante dont les cellules peuvent directement y puiser leurs aliments ou éliminer leurs déchets. Ce que nous prenons pour des racines sont des crampons fixateurs. Point besoin de tige non plus pour maintenir la plante rigide. Celle-ci est en apesanteur quand l'eau est là, tout comme les cosmonautes et souvent elle est munie de flotteurs : petites poches de gaz qui claquent sous la pression des doigts. Restent les feuilles, par toute, sa surface l'algue joue le rôle de feuille. Elle contient des pigments actifs pour assurer la photosynthèse et parmi eux la chlorophylle. Pour s'en rendre compte il suffit de plonger dans l'eau bouillante une touffe de goémon brun et elle apparaît verte par dissolution des pigments bruns qui masquaient le vert: Ce sont ces pigments qui assurent l'absorption du gaz carbonique, le dégagement d'oxygène et la formation de substances alimentaires.

C'est à l'activité de ces algues qu'est suspendue toute la vie marine mais ici il ne faut pas seulement penser aux algues fixées sur nos roches mais encore à ces véritables prairies océaniques mouvantes que sont ces algues microscopiques en suspension dans les couches superficielles des eaux : le plancton végétal.

Les poissons, crustacés et autres animaux marins, ont un besoin absolu d'oxygène pour respirer. D'autre part les plantes utilisent leurs déchets, Ainsi tous les êtres vivants dans la mer constituent une chaîne alimentaire.

Les algues fabriquent oxygène et nourriture ; elles constituent la catégorie des producteurs. On estime que la moyenne annuelle de la production végétale de l'Océan est de l'ordre de 5.000 tonnes par kilomètre carré ! Cette production surpasserait d'environ 5 fois celle des végétaux terrestres. Les animaux, eux, sont les consommateurs; petits ou grands, ils utilisent les algues et servent de nourriture à d'autre, le gros mangeant le petit et ainsi de suite. Ceux-ci morts sont réutilisés par les algues : le circuit est fermé.

Mais il faut noter cependant que le rendement du mangeur au mangé n'est que de dix pour cent. Si la sardine est mangée par le maquereau, il faut dix kilos de sardine pour faire un kilo de maquereau et si celui-ci est mangé par un thon, pour faire un kilo de thon il a fallu 100 kilos de sardine. L'économie mondiale alimentaire exigerait donc pour un meilleur rendement que l'homme devienne végétarien, ce qui ne serait pas conforme à la diététique, à moins qu'il ne consomme précisément certaines algues riches en protéines, substances semblables à celles que l'on trouve dans la viande.

Une classification simple des algues d'après leur pigmentation, leur couleur, les répartit en quatre groupes :

- les algues bleues ou cyanophycées,
- les algues vertes ou chlorophycées,
- les algues brunes ou phéophycées,
- les algues rouges ou rhodophycées.

Seules les trois dernières séries sont d'observation courante ; on les trouve en épaves en

très grande abondance après les tempêtes, arrachées à leur substrat et rejetés à la côte, mais il est bien plus intéressant de les observer dans leur habitat. La télévision nous présente désormais les images merveilleuses de ce monde marin domaine réservé aux adeptes de la plongée sous-marine. Dommage que nous ne puissions encore les admirer dans leurs couleurs naturelles. Observons les tout de même avec nos yeux.

Quelle que soit leur couleur, elles sont très belles mais bien sûr les plus fines, les vertes et les rouges, sont les plus délicates. Les tableaux d'algues désormais passés au stade commercial ont étonné par la beauté des coloris, la diversité des formes et l'originalité des dessins. Tout cela était à notre portée mais nous n'avions pas su voir. Alors une bonne fois observons.

Et d'abord, les algues tout comme les plantes terrestres ont des habitudes, des préférences, elles ne poussent pas n'importe où. :

- Elles se fixent sur des rochers ou des cailloux qui sont tout simplement pour elles un corps mort d'ancrage.
- Il arrive cependant qu'elles s'en aillent au flot avec leur caillou ; mais elles ne s'alimentent pas du rocher. Elles ont absolument besoin de lumière, voilà pourquoi elles deviennent très rares à partir de 100 mètres car la luminosité diminue avec la profondeur de l'eau.
- Enfin elles ont besoin d'eau.

Selon leurs besoins de ces trois facteurs elles vont se répartir depuis l'extrême limite de la haute mer jusqu'au dessous du niveau zéro.

La nomenclature de toutes ces algues serait fastidieuse mais je vais cependant retenir quelques noms.

Ce que nous appelons goémon de rive, "bejin du", rassemble une catégorie d'algues brunes appelées fucacées qui habitent la grève qui se découvre à chaque marée. Ce goémon est l'objet de deux coupes par an.

L'algue brune la plus élevée et la plus petite que l'on trouve au niveau supérieur des marées est une "pielvetia" ; elle possède une caractéristique fréquente chez les algues et qui est la division dichotomique du thalle, c'est-à-dire que la tige se divise en deux puis chaque tranche en deux et ainsi de suite.

Il y a ensuite des "fucus", avec un qualificatif :

- "spiralis" quand le thalle est en spirale,
- "vesiculosus", quand il porte des vésicules ou poches de gaz,
- "serratus" quand il est découpé en dents de scie.

Le nom s'explique par une caractéristique. Une particularité de ces fucus que vous pourrez observer au printemps - ils sont sexués c'est-à-dire qu'il y a des pieds mâles et des pieds femelles. Les premiers, les mâles, libèrent dans l'eau une substance orange visible à l'extrémité des vésicules terminales et qui contient des spermatozoïdes à 2 flagelles visibles au microscope. Les seconds, les femelles, libèrent une substance verdâtre qui contient les ovules. La fécondation a lieu dans la mer. L'œuf se divise, se fixe et un nouveau plant naît.

Au niveau des basses mers de vives eaux se trouvent les laminaires - les "tali" objets de l'activité des "pigouyers". Ce nom, pigouyer, vient de la faucille à long manche, la pigouye, utilisée pour le fauchage sous l'eau. Cette coupe se fait du bateau. Plusieurs aménagements ont été expérimentés pour la rendre moins pénible et plus rentable ; coupe

par plongeur, ramassage par suceuse.

Ces laminaires descendent en se raréfiant jusqu'à 25 mètres. Je vais retenir deux noms :

- “Laminaria digitata” dont le “stipe”, (la tige), s'étale comme les doigts d'une main au bout d'un bras,
- “Laminaria saccharina”. Nous connaissons tous la saccharose, le sucre de table. Goûtez la poudre blanche qui se forme sur cette algue séché et vous verrez qu'elle est sucrée a ce sucre est la mannite.

Appartiennent encore à ce groupe des laminaires, les longs lacets de “Filit” (*Chorda filum* et *Himantalia elontata*) qui faisaient l'objet d'une cueillette à Roscoff, il y a peu de temps. On en faisait d'immenses paquets qui dérivait, quelquefois tirés par un cheval, dans la baie de l'Aber. On n'en voit plus. Mes amis, hélas défunts, Saïk et André Riou étaient experts dans ce guidage des dromes.

Les algues vertes appelées du terme générique “glan-dour”, en breton terme issu de “gloan dour” : laine d'eau, se trouvent en abondance dans la zone de battement des marées, elles se font plus rares en hiver, mais en été elles foisonnent et on peut constater qu'elles dégagent de l'oxygène (photosynthèse) par la présence à leur contact de mousse provoquée par le dégagement gazeux.

Les ulves fixées à de petits cailloux forment un véritable tapis sur le sable. D'un beau vert largement étendu, l'une d'entre elle est appelée *Ulva lacluca*, autrement dit “salade”. En certains pays on l'utilise comme telle.

Les Enteromorphs filamenteuses affectionnent les flaques d'eau et le ruisseau qui traverse l'Aber. Encore un mot qui, parle : “forme d'intestin”. Ce sont en effet des tubes ressemblant à des boyaux.

Restent les algues rouges, les plus belles. Il en est une bien connue et exploitée localement c'est le “goémon blanc” (il blanchit en séchant) de son vrai nom “*Chondrus crispus*”, qu'on appelle encore “liken Caragheen” ou encore “pioka”. C'est ce goémon que l'on cueille sur les rochers à marée basse. Sa récolte est fixée par décret, le début ayant lieu “2 jours avant le plus grand flot de la marée précédant le 1er Juin” et la fin “2 jours après le plus grand flot de la marée suivant le 30 septembre”. La demande doit être grande car cette année par voie de presse, les enfants ont été invités à se faire de l'argent de poche par sa cueillette.

Les algues rouges sont aussi les plus délicates. On en trouve à l'abri des laminaires et surtout plus profondément car elles se contentent de la lumière tamisée par leurs grandes sœurs brunes. Cela leur est possible à cause de leur pigmentation rouge. Beaucoup d'ailleurs se trouvent en épiphytes sur les stipes de laminaires, c'est-à-dire qu'elles sont fixées sur d'autres algues qui leur servent simplement de support. Il ne s'agit pas de parasitisme.

Il reste un groupe d'algues rouges très curieuses, les algues calcaires - la “*Corallina officinalis*” que l'on trouve dans les cuvettes des rochers, ressemble à une construction de petits articles semblables à des perles enfilées sur un support ramifié. La croûte rose qui fait tache sur les rochers et le maerl que l'on drague jusqu'à une vingtaine de mètres et qu'on utilise comme engrais calcaires, sont aussi des algues rouges.

Enfin à basse mer de grandes marées, les herbiers se découvrent, mais il ne s'agit plus d'algues; seulement de phanérogames appelée “*Zostera marina*” de la famille des Naïadacées.. c'est à dire des “Nymphes des eaux”.

Elle n'est pourtant pas belle. Les zostères ressemblent beaucoup à l'herbe des champs, construites de la manière avec racines, tige souterraine ou rhizome comme le chiendent,

fleurs mais avec adaptation au milieu aquatique : peu de cellules de soutien (vie dans l'apesanteur) et peu de vaisseaux conducteurs (vie dans l'eau).

On utilisait récemment encore les zostères séchées pour bourrer les couettes.

La pointe de Bretagne possède une diversité et une abondance remarquable d'algues. Cette richesse est due à notre position géographique. Les courants descendants de la Manche amènent les algues des mers froides. Les courants ascendants de l'Atlantique amènent les algues des mers chaudes tropicales. Le climat tempéré convient aux unes et aux autres et fait de notre région une terre d'élection pour la flore marine.

RELATIONS MARITIMES DE NOTRE REGION AVEC ANVERS AU 16ème siècle

Dans le 2ème numéro du BULLETIN MUNICIPAL (1970), nous avons publié une note sur l'étendue du trafic maritime de Roscoff au début du 17ème siècle. Nous suggérons à d'éventuels chercheurs de compulsier les archives portuaires d'Europe.

Jean-Yves TANGUY, du Pontigou, étudiant à Brest, a relevé pour nous dans les publications consacrées au port d'ANVERS (Belgique) ce qui a trait aux relations de notre région avec ce port au cours du 16ème siècle. Nous lui sommes très reconnaissant de sa collaboration.

Les renseignements ont été puisés dans les liasses de "CERTIFICATIEBOOKEN". Ces "certificats" étaient des actes, dont les originaux étaient remis aux déclarants. Ils touchaient aux aspects les plus divers de la vie économique.

SAINT POL DE LEON :

On relève la présence d'un marchand de St Pol à ANVERS en 1491. Mais c'est plutôt des marins que des marchands que l'on y trouve. En 1533 / 1534 on enregistre à ARNEMUIDEN, 50 navires de St Pol.

En 1569 les navires saint-politains atteignaient jusqu'à 140 tonneaux (1 tonneau = 2;83 mètres cubes). Ils louaient leurs services aux marchands d'Anvers comme les Höchstetter, les Affaitadi. Ainsi on note un voyage à Madère en 1507 et d'autres en 1540 à Saô Thomé, île portugaise du golfe de Guinée.

Le port de Saint Pol était Penpoul.

ROSCOFF :

Roscoff jouissait au début du 16ème siècle d'une réelle prospérité; dont témoigne la construction de l'église.

Pour l'instant, les "certificats" n'ont révélé la présence de Roscovites à Anvers qu'à partir de 1569. Ils utilisaient à cette date des petits bateaux de 35 ou 40 tonneaux,

Alors que l'on note pour Morlaix surtout des noms de marchands et pour saint Pol surtout des noms de marins, on relève pour Roscoff entre 1569 et 1579 les noms de 7 marins, 5 marchands et 4 ou 5 maîtres de navire. Ces derniers faisaient du commerce pour leur propre compte ainsi que des "contre-maîtres" qui participaient à leurs opérations.

Les "certificats" de 1577-1578 font état de voyages à Madère; ceux de 1575-1576, d'expéditions jusqu'à Terre-Neuve. Maintes fois ils procèdent à des paiements les uns pour les autres. L'un d'eux, pour l'achat de bateaux forma une société à Anvers avec un habitant de Mons, en 1576.

Toutes ces relations maritimes avaient contribué à faire de Roscoff une petite métropole commerciale où les Rouennais et d'autres Français, des Espagnols, des Ostensifs (commerçants de la Hanse) vinrent faire des affaires. Un Anversois s'y établit même,

Janssen Alain. Son prénom, qui fleure un peu breton, ne suggère-t-il pas qu'il soit de naissance roscovite ?

Entraîné par ce centre vivant, Pouldu, en Santec aujourd'hui, manifesta aussi sa présence dans le trafic anversois par un capitaine, Yvon Le Voyeur (1579).

On relève aussi en 1581 , le transport d'Anvers à Roscoff d'un orgue destiné à la grande, église Notre-Dame du Folgoët.

Alain Janssen, dont nous avons parlé, était "commis" d'Eustache Luwier d'Anvers.

Les marges des actes commerciaux ou "certificats" reproduisaient les marques des marchands qui étaient inscrites sur les tonneaux, caisses ou emballages. Nous aimerions à voir quelques-unes de ces marques ; peut-être sont-elles du genre de celles qu'on retrouve sur des manteaux de cheminée, des bénitiers et des pierres tombales.

Les litiges commerciaux étaient plaidés en premier ressort devant les tribunaux locaux ou d'intérêt général à TREGUIER, ROSCOFF ou au CONQUET.

MODELE DE CONTRAT. COMMERCIAL

“ Je, Pierre Le Masson, maistre après Dieu de la navyre nommée la Trynité, du port de 250 tonneaux ou environ, de la ville de ROSKO, ancrée à présent devant la ville de Callais, pour avecques le premier temps convenable que Dieu donnera, suivre le voyage jusques devant de la ville de Lisbonne, là où sera ma droicte descharge, confesse avoir receu dedans lad-mème navire dessoubz le tillacq, de vous Guillaume Van de Weghe au nom de Donaet Miller, Osterlynggh, les marchandises ensuivantes, nombrées et marcquées nombre et marque cy dehors mis en marge, le tout sec et bien conditionné asscavoir ung coffe n° 27, lesquelles marchandises je promectz délivrer audyt Lisbonne à Gaspar Pels ou à son commis, facteur ou entremecteur, saulf les periliz et fortunes de la mer, de quoy Dieu nous garde. “

" Et pour l'accomplissement de ce que dict est, j'ay obligé et oblige par cestes ma personne, mes biens et ladite meyne navire, fraict et appareilz, en me monstrant ung de ces 4 cognaissements et sera led Pels tenu de me payer pour mon fraict desdites marchandises la somme de 3 ducatz avec les avaris et debvours accoustumés. En témoignage de vérité, Je, Noel, susd. (sic) ay signé de mon signe manuel les 4 cognaissements d'une mesme teneur, desquelz l'ung aecomply l'autre sera de nulle valeur.”

“ Faict à Callais le 22e jour du mois de décembre. Anno: 1574 - subsigné Pierre Le Masson. “

Nota :

- Miller Donaet = marchand hanséate d'Anvers.
- Guillaume Van de Weghe = marchand d'Anvers.
- Référence : Certificatiebooken 36 (1575) F° 67v

NOMS DE MARCHANDS DE ST POL DE LEON

AYANT TRAVAILLE AVEC ANVERS OU AVEC CE PORT .- (de 1491 à 1570).

- ALLEZ Guillaume - 1535
- LE MASSON Robert - 1570
- BAUDOUIN Jan - 1527
- LE ROY Pierre - 1535
- CAROTRET Yvon - 1570
- DE MANZON Olivier - 1540
- DE CANGAN Maurice - 1570
- MAREC Thomas - 1551
- CAREC -Guillaume - 1499
- PARADIS -Jehan - 1551
- CLEQUER -Guillaume - 1540
- PICARD Alain - 1491
- COUSTREN -Yvon - 1540
- PICARD Guillaume - 1491
- DARNE Jacques - 1569
- PLUMET Nicolas - 1521
- FLOR Alonso - 1540
- ROGNANT François - 1538
- DE FOU Maurice - 1540
- RIOU Hervé - 1510
- HERVE Jehan - 1570
- LE ROY Pierre - 1515
- JEYMET Pierre - 1535
- TEPOT Yvon - 1569
- LE BOURRE -Olivier - 1540
- YVON Pierre - 1540
- LE DICOU Guyon - 1569

POUR MORLAIX DE 1499 à 1576 :

- ALANOT Jehan - 1571
- DE BOSECQ Olivier - 1540
- DE BOSÇQ Yvon - 1546

- BOURSU Charles - 1547
- CODELIN Nicolas - 1499
- EFFLAM Alain - 1540
- LE BAUD Maurice - 1546
- LE BIHAN Jacques - 1576
- LE MOYEN Jacques - 1576
- MASSON Ambroise - 1540
- MOYNE Jehan - 1576
- POCHON Riou - 1540
- TOULCOT Jehan - 1576
- TOURNEMOUCHE Mathelin 1532
- TURBAUD Guillaume -1546

POUR ROSCOFF de 1569 à 1579

- BOZA Adrien - 1575
- LE CLERC Pierre - 1569
- GARGAND Nicolas - 1569
- LE MAISTRE Hervé - 1579
- GARGAND (gendre) - 1559
- LE MASSON Pierre - 1575
- GUILLOU Yvon - 1572
- LE VOYEUR Yvon - 1571 (du Pouldu)
- HERVE Yan - 1570
- HERVE Jérôme - 1578
- PRIGENT Salomon - 1579
- JAMET Jehan - 1576
- TIPULT - Nicolas - 1571
- JANSSEN Alain - 1575 (commis anversois)
- TIPULT Yvon - 1569
- VIMEL André - 1570
- DE LAUSNE André - 1569

A noter qu'au 16^{ème} siècle, en Bretagne; se constituèrent des communautés neuves de marchands. Morlaix, St Pol et Roscoff formaient un ensemble cimenté par les parentés et les solidarités des marchands et des marins. A Morlaix, la "confrérie du sacre"; formée par les armateurs et les marins, y dirigeait tout le commerce.

n° 249 - Décembre 1970

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

UTILISATION DES ALGUES – MAQUEREAUX – GOEMON

Roscoff connaît expérimentalement deux usages du goémon.

Le goémon est utilisé par grosses quantités comme engrais naturel pratiquement sur toute la côte de Bretagne. C'est un engrais organique de même type que le fumier nais avec cependant moins d'azote puisqu'il ne contient pas les déjections animales. C'est aussi un engrais minéral essentiellement potassique convenant parfaitement aux pommes de terre. Peut-être est-ce là qu'il faut chercher la cause de cette saveur particulière de tous nos primeurs.

D'aucuns s'étonnent que le goémon puisse être utilisé comme engrais alors que la mer a la particularité de détruire toute végétation.

Certes le goémon mouillé apporte avec lui un peu d'eau de mer mais c'est tout. Par ailleurs son milieu de vie la mer étant le plus riche en diversité d'éléments minéraux qui puisse exister puisque tout revient à l'océan il ne risque pas de souffrir de carence d'aucune sorte.

Algues vertes ou brunes, toutes sont bonnes: et selon les besoins sont utilisées immédiatement ou après séchage. Les algues vertes sont essentiellement utilisées quand la terre demande une décomposition rapide Le coin le plus riche en algues vertes de ce genre (Glandour) doit être la rive droite du Guillec jusqu'à "Toul an ouch". Si vous y allez quand les algues sont en pleine végétation vous pourrez constater combien l'eau est froide car le rayonnement solaire est pratiquement absorbé par la photosynthèse.

L'immense accumulation de goémon d'épave qui s'entasse à la pointe de Perharidy et ailleurs ne suffit même pas à l'agriculture locale puisque nos cultivateurs en achètent à l'extérieur. L'un de mes cousins en fit même commerce, il s'appelait François (il est vrai que son prédécesseur s'appelait aussi François, mais j'ignore le nom du suivant). Il livrait sa marchandise par les camions Tanguy de Lannilis. Peut-être puis-je par ma plume saluer ses anciens clients.

A propos de ce goémon engrais si précieux, il y avait au pays des Abers (qui n'est pas la Paganie, celle-ci s'arrête à Guisseny - ne confondons pas), une coutume qui consistait à remplacer tous les 5 ou 6 ans, je ne m'en souviens pas exactement, le fumier par le goémon. Mais celui-ci, on ne l'achetait pas. Comme les taillis abondaient à l'intérieur, les goémoniers échangeaient une charretée de goémon contre une charretée de bois. Et l'on voyait alors sur les routes, toute une caravane d'équipages car on voyageait toujours en compagnie, dans un sens l'homme guidait le cheval et dans l'autre... c'était à peu près l'inverse. Ces chevaux d'attelage étaient admirables. La race en a disparu. Ils étaient petits, une sorte de bidet de la côte, mais très résistants et certainement intelligents. Ceux d'entre vous qui ont parcouru le pays avec des cargaisons de bricolis les ont certainement rencontrés tirant leurs petits choux. Je suis certain qu'ils étaient capables de trotter de Landivisiau à l'Aberwrac'h sauf aux stations, bien sûr ; ils prenaient même le galop en traversant le bourg de Lannilis et en une file serrée défilaient - il le fallait bien - devant la maison des gendarmes qui les entendaient bien : les bêtes avaient des fers aux pieds mais les roues aussi étaient cerclées de fer et les routes n'étaient pas goudronnées, - qui les voyaient bien, mais qui ne voulaient pas se faire écraser.

Maintenant il y a le gaz; le bois, personne n'en veut, on ne le coupe même plus et les roues de charrette sont devenues – ô ironie ! - objets de décoration et les petits choux, peut-être même n'y en a-t-il plus.

Le maërl, lui, est utilisé comme engrais calcaire.

Le second usage est l'algotherapie : l'algue qui apporte au bain toute sa richesse. On en parlait ,dans le journal du mercredi 4 novembre presque comme d'une découverte alors que nous la pratiquons depuis si longtemps.

Il n'est rien d'étonnant à cela. La mer est d'une richesse extraordinaire. L'algue y puise ses propriétés et les redistribue par son action propre. C'est ainsi qu'elle est responsable de la présence dans l'eau et dans l'air de cette infinité de particules actives que l'on appelle des ions. Nos carrosseries de voiture le savent bien et dans un domaine médical particulier (un parmi tant d'autres), l'air de Roscoff est connu pour sa richesse en iode, ce qui fait diriger vers nos maisons de cure les malades de la thyroïde.

Il reste à Ti-Saozon un four à algues et à Plouescat une usine défunte, traces d'une activité disparue. L'algue séchée était brûlée dans de simples fosses de 6 à 140 mètres de long, larges de 50 centimètres et profondes d'une quarantaine, tapissées de pierres plates. La matière organique était détruite, il restait au fond des fosses ce qu'on appelait la "soude". Cette "soude" .brisée en grosses plaques était transportée aux usines qui en extrayaient de l'iode, du brome et de la potasse.

Si l'une des usines de l'Abervrac'h fonctionne encore, elle ne prépare plus d'iode.

En fait, cette manière d'agir était un véritable gaspillage du même genre que celui que nous blâmons chez les agriculteurs africains qui mettent le feu à la savanes, sèment, récoltent et recommencent plus loin. De ce qui pourrait être une fumure ils n'utilisent que la cendre.

Ce que détruisait le feu est aujourd'hui ce que l'industrie retient de l'algue : l'algine.

Les plantes, tout comme les animaux d'ailleurs, sont constituées de cellules dont l'ordre de grandeur est le centième de millimètre ; l'unité de mesure en est le micron = millième de millimètre.

La cellule est limitée extérieurement par une membrane, une peau, en cellulose et les cellules sont maintenues en contact les unes avec les autres par ce qu'on appelle une lamelle moyenne : une sorte de colle. C'est la gélification de cette lamelle qui liquéfie plus ou moins l'intérieur d'une tomate mûre.

Cette lamelle moyenne dans les algues brunes est formée par l'algine, qui représente 20 à 30% du poids sec de l'algue.

Un bain d'acide élimine les sels minéraux et autres constituants sauf l'algine et la cellulose.

Il reste la cellulose et l'algine qui forment encore la moitié de la masse, une deuxième opération permet de séparer la cellulose de l'acide alginique, qui sera utilisé tel quel ou sous sa forme combinée d'alginate de potassium, de sodium, ou d'ammonium selon les besoins.

Sont donc perdus : les sels, les sucres et la cellulose. Peut-être un jour de disette y pensera-t-on. Je me rappelle d'ailleurs avoir vu, avant guerre, du papier fabriqué au laboratoire de la vieille usine de l'Abervrac'h ; il ressemblait au papier grossier qu'utilisaient autrefois les bouchers pour envelopper la viande.

Les usages de cet acide alginique ou des alginates sont extrêmement nombreux. Ils trouvent un emploi dans la pharmacie, l'industrie, l'alimentation.

L'acide alginique est insoluble dans l'eau mais il est très hydrophile, c'est-à-dire qu'il gonfle en prenant beaucoup d'eau, jusqu'à 17 fois son poids. Beaucoup de médicaments pris par voie buccale ont un volume extrêmement limité, leur contact avec l'estomac serait donc

très limité s'ils n'y étaient dispersés par un agent délitant qui leur donnerait un très grand volume : c'est le rôle de l'acide alginique.

Le dentiste aussi l'utilise dans la prise des empreintes buccales : mêlé aux ciments, il donne au moulage une plasticité, une élasticité qui permet au praticien de l'extraire de la bouche sans cassure.

Les alginates - combinaison de l'acide avec la soude la potasse, l'ammoniaque - sont solubles et ont la propriété de donner aux solutions une grande viscosité.

C'est pourquoi on utilise leurs propriétés épaississant dans la teinture (les tissus et des papiers, les colles et badigeons, les crèmes de beauté, les cosmétiques, les pâtes dentifrices, les crèmes glacées, les sauces, les mayonnaises, les potages, les entremets, les laits cacaotés, les jus de fruits pulpeux, les confitures.

Ils servent aussi à lier les oxydes métalliques servant à enrober les électrodes de soudures.

De tels débouchés devraient assurer un brillant avenir au métier de goémonier. Les champs marins sont très abondants mais les ouvriers de plus en plus rares, ce qui fait que sur la côte de la Manche, si riche, les usines doivent importer des algues jusque d'Afrique du Sud.

L'algine se prépare à Lannilis et à l'Aberwrac'h, du moins pour la région et je, remercie l'ingénieur qui m'a si aimablement documenté. La production s'exporte dans la proportion de 80%.

Ces usines ne traitent pas indifféremment toutes les algues brunes de la région, seulement trois : une laminaire : laminaria digitata et deux fûcacées : ascophyllum nodosum et Fucus serratus.

Les algues rouges aussi ont un débouché industriel et alimentaire. Le lichen carachéen (chondrus crispus) fournit le carraghénate (du nom d'une localité d'Irlande appelée Carragehen), voisin des alginates et que les anciennes ménagères de la côte doivent connaître puisqu'ils l'utilisaient pour faire des "gâteaux de goémon". Les "potaches" connaissent aussi de nom l'agar-agar ou la, gélose . Il provient aussi d'une algue rouge, une gélidée "gelidium corneum" . Voyez l'origine des noms.

Mais bien avant l'invention de l'industrie, les hommes ont su utiliser les algues et ils les utilisent toujours. Les Îliens les emploient comme combustible. De tout temps elles ont servi de nourriture aux hommes et aux animaux qu'elles soient vertes, rouges ou brunes. En Chine, par exemple, on apprécie comme un mets particulièrement délicat les "nids d'hirondelle". Ce n'est pas une galéjade. Évidemment nous ne nous voyons pas ingurgitant un nid de nos hirondelles des toitures, mais il y a là-bas une espèce d'hirondelle de mer qui utilise pour la fabrication des nids une algue infiniment délicieuse et voilà la solution !

N.J.

LA PECHE AU MAQUEREAU

Le port de Roscoff fut très fréquenté dans le passé par les marins, normands qui s' en venaient chercher le maquereau entre Irlande et île de Batz.

Nous lisons, en effet, dans une étude de Pierre Goulier consacrée à PORT EN BESSIN (pays de Bayeux) aux 17ème,et 18ème siècles que la particularité de ce port normand comme de celui de SAINTE HONORINE DES PORTES au milieu des autres ports du Bessin, c'était la pratique de la pêche hauturière du hareng et du maquereau.

Vers le 15 avril, les bateaux partaient vers l'île de Batz et Roscoff qui leur servaient de base et d'entrepôt. La Bretagne n'était pas sujette à la gabelle (impôt sur le sel). Roscoff, de ce fait, était un centre très actif de la contrebande du sel, ce qui ajoutait à l'attrait de ce port pour les marins normands. Les bateaux roscovites allaient chercher le sel au CROISIC ou peut-être encore plus loin, à BAYONNE. Le poisson était conservé dans la saumure.

Les marins de PORT EN BESSIN n'allaient dans la Manche occidentale, que pour le service du ROY (La Royale à Brest) et pour la pêche au maquereau.

Nous citons récemment l'ouvrage du **capitaine Thomassin "PILOTE DE LA MANCHE"**, édité en 1874.

Nous en extrayons des renseignements qui suivent. Ils nous font retrouver quelque peu les activités de Roscoff il y a un siècle mais il ne faut pas oublier que le plus clair du commerce maritime des denrées de la région se faisait au départ de MORLAIX par les steamers de la ligne régulière Morlaix - Le Havre.

Renseignements divers

- Population de Roscoff : 1.000 habitants,
- Inscrits maritimes 500.
- Nombre de bateaux de pêche du port
 - pour le poisson frais 20
 - pour le goémon 80
- navires armés dans le port, par le cabotage 6.
- Il est venu en 1870, 17 bateaux de la Hougue pour la pêche du maquereau.
- L'industrie du pays est la culture des légumes et la pêche.
- La terre est cultivée avec beaucoup de soin et rapporte beaucoup.
- La pêche rapporte aussi beaucoup depuis que l'on peut expédier le poisson à Paris par le chemin de fer.
- La pêche de la sardine ne se fait qu'à l'île de Siec ;
- Celle du maquereau se fait en juin et juillet à 6 milles au Nord de l'île de Bas.
- Il y avait 54 bateaux en 1870 ; la: pêche des congres, raies, etc..., se fait toute l'année, celle des écrevisses (?) en été seulement.. "

C'est à Roscoff qu'on trouve les plus beaux coquillages de toute la côte Nord de France ; les moules, berniques, ormeaux, palourdes , ainsi que les crabes sont énormes. Le goémon de rive se coupe en mai à Roscoff, et en mai et septembre à l'île de Bas. "

Ce port est fréquenté en été surtout par les navires qui viennent charger des oignons, des pommes de terre, des choux-fleurs et autres légumes dont il se fait un très grand commerce. Il en vient de 40 à 50 par an dans les mois de juin, juillet et août. En 1870 il est parti 15 navires chargés de choux-fleurs. Les autres bâtiments qui viennent, apportent du vin et du bois.

Ce port offre assez de ressources aux marins. Outre les vivres de toute espèce qu'on y trouve, la proximité de Saint-Pol de Léon qui n'est qu'à 5 kilomètres permet de se procurer tous les objets qu'on ne trouve pas à Roscoff. Il y a dans cette ville, des charpentiers de

navire, le forgeron et des voiliers. L'eau se fait à la fontaine qui est au fond du port, à la naissance de la jetée. Les communications par mer avec Morlaix sont fréquentes et très rapides à cause de la marée. “

Communications :

- avec **Saint Pol de Léon** - 5 kilomètres, 3 départs par jour,
 - à 6 heures du matin,
 - à 10 heures
 - et à 5 heures du soir.
- avec **Morlaix**, 25 kilomètres,
 - à 6 heures et à 10 heures du matin.;
 - retour : départ de Morlaix à 11 heures du matin, à 5 et à 10 heures du soir.
- Le courrier de **Paris** part à 10 heures du matin et arrive à 2 heures après midi.
- Avec **Landivisiau** par le courrier de Bretagne, 30 kilomètres,
 - 6 heures du, matin, retour à 10 heures soir.

Les bains de mer se prennent dans une anse étendue appelée l'Aber, qui se trouve à toucher Roscoff dans l'Ouest. La plage est magnifique, le fond est de sable partout, et la mer n'y est jamais grosse. Il y a au moins autant d'eau dans cette anse que dans le port de Roscoff, et l'on y est bien mieux à l'abri des vents et de la mer. Il suffirait d'un simple appontement pour permettre aux bâtiments d'y charger et décharger facilement. “

L'île de SIECK est le rendez-vous des pêcheurs de sardines. Cette pêche n'a commencé qu'en 1864 et en 1870 il y est venu 57 bateaux de Douarnenez. Il y a sur l'île une fabrique de sardines. Il vient aussi à l'île de Sieck quelques navires prendre du feldspath pour faire de la porcelaine.”

Il y avait au Sud de l'île un môle en pierres sèches la marine en a fait construire un autre qui a besoin de réparation.”

Pour aller à l'île de Bas, on embarque à une cale inclinée qui se trouve à : 300 mètres à L'Ouest Nord Ouest, (O.N.O.) de l'église, à l'endroit nommé Pen ar Vil ou le Vil. Lorsque la mer est basse, on embarque aux rochers qui sont dans l'O.N.O. et où l'on a, construit de petites chaussées. On est quelquefois obligé d'aller jusqu'au Loup, qui est à un kilomètre de là. “

Exportation par cabotage en 1868,

648 tonneaux. dont :

- Graines oléagineuses - 263
- Coton - 111
- Légumes verts - 87
- Pierres et terres pour arts, etc - 67
- Diverses -

Expédiés à :

- Tréguier - 142 tonneaux

- Honfleur - 111
- Nantes - 67
- Dunkerque - 64
- Regnéville - 56
- Rouen - 56
- Morlaix, Lorient; Bordeaux, Diélette, etc.,

Importation par cabotage en 1868

587 tonneaux, dont :

- Sel – 305 tonneaux
- Bois communs - 90
- Matériaux - 85
- Vins - 47

Venant de :

- Marennes - 132 tonneaux
- Ars - 115
- Port Launay - 85
- Plouër - 72
- Le Rosais, Morlaix, Libourne, etc..

Navigation avec l'étranger en 1868

Entrées - Navires venant de :

- Suède - 1
- Norwège - 2
- Angleterre - 22
- Italie - 1
- **Total - 26, pour un tonnage de 1.503**

Sorties - Allant à:

- Suède - 1
- Norwège - 1
- Angleterre - 53
- Villes Hanséatiques - 1
- Portugal - 1
- Espagne - 1
- **Total - 59, pour un tonnage de 3.928**

En 1870, il est venu en tout à Roscoff 90 bâtiments du port de 30 à 150 tonneaux ; de

Cardiff, Swansea, Plymouth, Portsmouth, Jersey, Morlaix, Saint-Malo, Regnéville et Bordeaux. Il faut déduire de ce chiffre 3 navires de 50 tonneaux entrés au Kernic (Plouescat), 1 navire entré à Penpoull et 2 navires entrés à l'île de Bas.

Il vient à l'île de Bas environ 200 navires en relâche par an. 25 entrent dans le port et il y en a tous les ans plusieurs qui hivernent sur la plage de Kernoc'h en attendant la débâcle de la Mer Baltique. Il faudrait dans le port de l'île de Bas deux corps morts et deux chaînes sur le fond pour empêcher les navires de chasser dans les coups de vent de N.O. et d'Ouest : l'un près de l'île aux Moutons, l'autre au Nord de l'extrémité de la jetée.

ACTE DE MARIAGE ... en Mai 1682

entre :

- Noble homme Olivier PRIGENT, sieur de Kerscao, âgé de 34 ans, fils de nobles gens défunt; Pierre Prigent et de défunte Jeanne Guillou,
- et damoiselle Guillemette James, dame du Menec, fille de nobles gens Guillaume James et d'Anastase Coranlay, sieur et dame de Porte-Noire..

Tous deux natifs de la paroisse de Toussaint au bourg de Roscoff.

Cet acte de mariage donne le texte d'une dispense de parenté (2ème et 4ème degrés de consanguinité) qu'on lira avec intérêt.

DISPENSE POUR LE MARIAGE

ENTRE OLIVIER PRIGENT (KERSCAO) ET GUILLEMETTE JAMES.

Pierre, par la Miséricorde de Dieu, grâce et communion du Saint Siège Apostolique Evesque, Comte de Léon, au Vicaire ou Curé de la paroisse de Toussaint, salut et Bénédiction -

De la part de Noble Homme Olivier Prigent, Sieur de Kerscau, originaire de la dicte paroisse, nous a été représenté que depuis longtemps, il fréquente Damoiselle Guillemette James, Dame du Menec, et la recherche en mariage, le luy a promis et s'y est engagé par contract passé du gré, et consentement du père et mère de la dicte James, mais d'autant, qu'ils se trouvent parents du second au quart degré de consanguinité, qu'ils leurs seroit difficile de rencontrer-d'autres parties sortables au lieu de Roscoff où ils sont tous deux nés, et où ils prétendent faire leur demeure ordinaire.

Roscoff estant une péninsule dont la plupart des bourgeois sont parents, que les dispenses de Rome sont de longue attente, et qu'il est de nécessité absolue au dict Prigent de se rendre incessamment en Espagne pour recueillir ses effects, tant des navires venants des Indes, qu'autrement faute de quoy il souffriroit un très notable préjudice en ses biens.

“Ce qui l'a porté à avoir recours a nous pour obtenir la dicte dispense, et à cet effet nous a présenté des personnes dignes de foy, qui nous ont rendu témoignage de ce que dessus.

C'est pourquoi, après avoir mûrement considéré les “raisons du dict Prigent, et avoir souvent invoqué le Saint Nom de Dieu, nous, tant en vertu D'indult Apostolique que de notre autorité épiscopale, avons dispensé et dispensons pour bonnes considérations, les dictes parties du second au quart degré de consanguinité, pourvu qu'il n'y ait aucun autre empêchement canonique.

Vous permettons de procéder à la .célébration du dict mariage par paroles de présent,

selon la forme du Sacré Concile de Trente..."

Dans l'acte de mariage (mai 1682) entre noble homme Jean Lévenas (28 ans) et damoiselle Catherine Moal, la dispense du 4ème degré de consanguinité s'accompagne de cette considération qui tend à les justifier de ne pas recourir à Rome (ce qui était la règle).

“ vivant du travail de leurs mains et n'ont pas de quoy envoyer en cour de Rome pour obtenir la dicte dispense”

LA COUPE DU GOEMON

L'idée de coordonner toutes les réglementations antérieures et d'en former un code qui complétât les lois positives déjà existantes, en même temps que, sous le rapport du droit privé, remplacerait la variété des usages anciens, ne pouvait échapper au génie de Colbert.

L'ordonnance de 1681 fut rédigée par ses soins. Elle fut accueillie avec admiration et enthousiasme en Europe.

ORDONNANCE TOUCHANT LA MARINE DU MOIS D'AOUT 1681

Titre X - De la Coupe du Varech, ou Vraicq, Sar ou Gouesmon.

- **Article 1er** - Les habitans des Paroisses, scituées sur les costes de la Mer s'assembleront le premier dimanche du mois de janvier de chacune année, à l'issue de la Messe Paroissiale, pour régler les jours ausquels devra commencer et finir la coupe de l'herbe appelée Varech ou Vraicq, Sar ou gouesmon, croissant en Mer à l'endroit de leur territoire.
- **Art. II** - L'Assemblée sera convoquée par les Scindics, Marguilliers, ou Trésoriers de la Paroisse, et le résultat en sera publié et affiché à la principale porte de l'église, à leur diligence, à peine de 6 livres d'amende.
- **Art. III** - Faisons défences, aux habitants de couper les Vraicqs de nuit et hors les temps reglez par la délibération de leur communauté., de les cueillir ailleurs que dans l'estendue des costes de leurs paroisses et de les vendre aux forains ou porter sur d'autres territoires à peine de 50 livres d'amende, et de confiscation des chevaux et harnais,
- **Art. IV** -.Faisons aussi défences à tous seigneurs des fiefs voisins de la mer de s'approprier aucune portion des Rochers où croist le Varech, d'empescher leurs vassaux de l'enlever dans le temps que la coupe en sera ouverte, d'exiger aucune chose pour leur en accorder la liberté, et en donner la permission à d'autres, à peine de concussion. (Nota - Les seigneurs avaient prétendu autrefois que leurs fiefs situés vers la mer, comprenaient aussi le rivage ; mais les rois ayant réprimé ces usurpations en déclarant le rivage domaine public, les seigneurs n'avaient plus de droits sur le varech..)
- **Art.V** - Permettons néanmoins à toutes personnes de prendre indifféremment en tout temps et en tous lieux, les vraicqs jettez par le flot sur les grèves, et de les transporter où bon leur semblera. "

Cette Loi, telle qu'on la connaît généralement et rédigée au mois d'Août 1681 ne fut point envoyée au Parlement de Bretagne, comme à toutes les autres cours souveraines du royaume. La Bretagne avait seule conservée le privilège de ne point dépendre de l'Amiral de France pour tout ce qui concernait l'administration, la police. des ports et la navigation. Elle ne reconnaissait à cet égard que l'autorité de son gouverneur nommé par le Roi. Les

juridictions ordinaires y exerçaient encore exclusivement toutes les attributions dont les amirautés jouissaient dans les autres parties du royaume.

Par respect pour les privilèges maritimes de la Bretagne en matière de juridiction, on fit une nouvelle rédaction au mois de Novembre 1684 sous le titre : "Ordonnance touchant la marine sur les côtes de Bretagne" que le parlement enregistra le 18 Janvier 1685".

PREAMBULE DE LA REDACTION FAITE, en 1684, POUR LA BRETAGNE

• Louis, etc., étant nécessaire pour l'avantage des négocians et navigateurs, qui fréquentent les ports, côtes et rades de notre province de Bretagne, et pour le bien du commerce et de la pêche qui s'y fait, d'y établir une bonne police, de fixer la jurisprudence des contrats maritimes, et de régler les pouvoirs et fonctions des officiers qui en connaissent et les principaux devoirs des gens de mer, ainsi que nous avons fait dans les autres ports et côtes de notre Royaume, par notre ordonnance du mois d'Août 1681, A ces causes, etc... “

J.Y.T.

n° 250 - Janvier 1971

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

ROSCOFF VU EN 1794 par CAMBRY



Jacques CAMBRY, par Wikipedia

Le Conventionnel CAMBRY fut chargé en 1794 d'une inspection du Finistère. Il en a laissé une relation " VOYAGE DANS LE FINISTERE ". Cet ouvrage a beaucoup contribué à susciter de l'intérêt en France pour notre département. Nous en extrayons ce qui concerne ROSCOFF.

(Dans le pays de Saint Pol) on sème fort peu de chanvre , mais une grande quantité de lin ; il se file dans le pays à l'île de Batz surtout, il passe, ainsi préparé, dans Tréguier et chez l'étranger.

Les légumes et le lin sont la base du commerce. Dans les communes dépendantes de St Pol, on ne travaille point la terre avec des bœufs : les charrues sont traînées par trois chevaux ; deux de front, l'autre en arbalète. Les femmes aident à relever, à couper, à battre le blé. Peu de foin dans le pays , on y lie les mulons de pailles pour les empêcher d'être enlevés par les vents fougueux du nord et du sud-ouest. La nourriture ordinaire du laboureur est la bouillie d'avoine et de blé noir ; la soupe au lard est son mets favori ; il vend son poisson qu'on ne voit jamais sur sa table. Dans les jours gras et dans les jours de noces, on sert du far mêlé de raisin, une espèce de tourte de froment et de pommes, le mouton du pays est bon, assez commun ; celui des côtes de Plougoulm est préférable à tous les autres.

On y cultive de l'orge, du sarrasin, des panais, de gros navets, du trèfles beaucoup d'avoine, point de millet, quelques pommes de terre.

Les terres sont grasses, excellentes, onctueuses, graveleuses sur les coteaux. En formant des rideaux de prussiens, de platanes et de peupliers blancs ; des hêtres des frênes et des pommiers s'élèveraient à leur abri : le chêne y croit difficilement : les landes qu'on sème sur les fossés, se coupent tous les trois ans ; elles servent de chauffage, on en pile l'extrémité pour la nourriture des chevaux. Les Normands enlevaient ordinairement douze mille chevaux par an pour les revendre. à Paris : j'ai vu sur la route de Morlaix à St Pol-de-Léon, un cheval de trois ans, portant une paysanne et des choux ; son poil était lisse et brillant, sa taille haute, sa jambe fine ; son œil était étincelant : jamais dans les écuries de Versailles, de Chantilli, dans les haras du grand duc de Toscane, je ne vis un plus fier, un plus bel animal.

Cette race, la première de la France, peut-être, est sur le point de s'abâtardir : treize cents jumens, de la plus forte taille, existent dans la seule commune de St-Pol mais sans étalons de choix. En 1700 on en fit venir douze du Holstein ; ils ont été vendus à des étrangers.

Les chemins de traverses sont affreux ici comme par tous les départements de la ci-devant Bretagne ; celui de Plouénan ne peut être fréquenté l'hiver. On devrait établir une grande route qui, passant à Plouescat, se rendrait à Lesneven, pour le service de la côte, et la facilité des transports militaires.

Les maisons, dans les campagnes, sont moins sales, mieux entretenues, mieux meublées que dans le reste du district, quoique couvertes de paille ; dans l'intérieur les animaux ne sont point séparés des hommes."

L'annotateur de l'édition de 1830 introduit le titre même de "ROSCOFF" par la présente note. Il s'agit de Mr de Freminville, connaisseur des antiquités bretonnes

“ Le nom de Roscoff est une altération de Roc'h coz (la vieille pierre ou la vieille roche) et il est dû à une pierre brute plantée debout en terre, véritable menhir, qui se voit encore au milieu de la ville. Les habitans appellent encore aujourd'hui ce monument celtique. Le Vieux Roscoff et ils disent par plaisanterie qu'on peut faire le tour de la ville en quelques secondes, parce qu'il ne faut pas plus de temps pour faire le tour du menhir qui n'a du reste que trois pieds et demi de haut. Tout ceci est évidemment le reste d'une tradition très ancienne, mais dont l'origine et le sens sont tout à fait perdus. (de Fréminville)”.

Il est à présumer qu'un port aussi avantageusement placé que celui de Roscoff, a de tout tems été fréquenté, qu'on a dû de tout tems habiter la terre la plus riche, la plus féconde de ces contrées, le point enfin d'où les échanges, le commerce avec l'Angleterre se font avec le plus de facilité : ce point était sans doute un rendez-vous commun, quand des liaisons de fraternité, d'amitié unissaient les deux Bretagnes. Roscoff était situé jadis dans la baie de Labert, à l'ouest de sa position actuelle.

En 1374, cette ville fût brûlée, saccagée, entièrement détruite ; elle ne se rétablit qu'en 1404. A cette époque, le célèbre Penhoat, amiral de Bretagne, y rassembla, y ravitailla l'armée navale avec laquelle il battit celle des Anglais, à la hauteur de St Mathieu.

Le duc François, père de la duchesse Anne, accorda des privilèges à quelques particuliers de cette commune en 1480.

En 1500, les habitans ne trouvant plus assez, de profondeur dans l'anse de l'ouest, presque comblée par les sables, se transportèrent sur la rive orientale de la péninsule, et firent la digue qui forme le port actuel.

Je passe sous silence de petits faits, des détails sur l'arrière-ban, sur la construction de l'église, sur les obstacles qu'elle éprouva, etc.. Ils ne peuvent intéresser que les naturels du pays.

L'établissement de l'hôpital fondé, bâti par les seuls habitans de Roscoff, date de l'année 1573.

En 1600, des lettres patentes de Henri IV accordent six foires à cette ville. En 1612, on y bâtit un Lazareth. En 1715, on prolongea le quai ; il ne fut terminé qu'en 1743.

Le port de Roscoff était devenu l'entrepôt d'un commerce très considérable avec l'Anglais. Des vaisseaux interlopes venaient avant la révolution y prendre des vins, des eaux de vie, du thé, qui s'introduisaient en fraude en Angleterre. Leur station donnait du prix aux productions des campagnes environnantes. Ces avantages peuvent renaître avec la paix, surtout avec la liberté. On a senti, sous l'ancien régime même, que le moindre impôt, la moindre contrainte dirigeraient les fraudeurs sur Gersey, sur Guernesey, où l'on trouve

à peu près les mêmes facilités pour ce commerce de contrebande. Depuis la guerre de 1763, une cinquantaine de lougres, de sloops et de bateaux, de quatre tonneaux et trois hommes d'équipage, jusqu' à soixante tonneaux et trente hommes, se rendaient de la côte d' Angleterre à Roscoff. Ces voyages se faisaient tous les mois ou tous les quinze jours ; le même bâtiment en a fait quelquefois deux par semaine. C'était un objet de plus de quatre millions : les maisons Foucault., Machuloch, Diot, Mege, Bix et Pieret en étaient les principaux agens. Les eaux-de-vie de vin, de genièvre, qu'on faisait passer en Angleterre, ne se renfermaient pas dans des pièces faciles à confisquer ; on les mettait dans de petits barils de trente à quarante lots, qui se fabriquaient à Roscoff : ces barils se liaient par un cordage, et mouillés sur un câble, se jetaient à la mer à l'approche des côtes. On les dérobait. par ce moyen aux yeux des commis aux douanes anglaises qui venait les chercher la nuit, quand les visites s'étaient terminées.

Le commerce de la graine de lin, dont Roscoff tirait un si grand avantage, qui fournissait à la Bretagne le moyen de produire ses toiles si répandues, était fait par commission dans cette ville, où dix bâtimens de deux à trois cents tonneaux transportaient cette marchandise de Riga, de Lubeck, de Dantzick, de la Poméranie suédoise, et les vendaient à des prix qu'ils établissaient à volonté. Le préjugé, qui persuade aux habitans des campagnes que les graines du Nord sont préférable à celles du pays existait ; il dure encore ; il n'était pas de l'intérêt des habitans de Roscoff de le détruire. Ce commerce était un objet de 500.000 livres dans les plus fortes années. Observez que ces bâtimens du Nord passaient à St Martin de Rhé, à Marenne, à Bordeaux, à Bayonne, et prenaient en retour du sel, des vins, des eaux-de-vie ; ce qui procurait encore un débouché considérable aux denrées de ces contrées.

Une centaine de barques et de navires, tant français qu'étrangers apportaient à Roscoff les vins, les eaux-de vie, le sel, le charbon de terre, du merrain surtout, pour former les barils qui servaient à la fraude des Anglais ; des planches du Nord, mais pour la seule consommation du pays, du brai, du goudron, du fer, du cidre, etc.. Ajoutez-y quarante à cinquante bateaux Dieppois de cent à cinq cents tonneaux qui, gênés par la gabelle, achetaient pour la pêche du maquereau, le sel dont les négocians de Roscoff se fournissaient au Croisic.

Depuis 1783 jusqu'en 1787, un négociant fit, à St Pol de Léon, le commerce de graine de lin, mais pour son compte particulier : (j'ai déjà dit que les commerçans de Roscoff n'étaient que les commissionnaires de ceux de Dantzick, de Lubeck, etc., qui leur donnaient trois francs par baril débité.) Tous les ans; deux navires lui arrivaient d'Hollande dans la baie de Penpoul, chargés de cette denrée, de mâture, de planches, de goudrons, de chanvre. Cette concurrence effraya le commerce du Nord ; il baissa le pris de ses marchandises, et le pauvre homme fut ruiné .

Anciennement Roscoff faisait passer une grande quantité de toiles en Espagne : on les nommait ROSCONE. Morlaix s'est emparé de cette branche de commerce.

En attendant le retour de la paix, les habitans de Roscoff cultivent la terre la plus riche, la plus féconde ; elle produit une incroyable quantité de légumes de toute espèce, qui naissent en plein champ ; oignons, choux, navets, panais, choux-fleurs, asperges, artichaut. Il en part dix ou douze charretées pour Brest tous les jours, des charges de chevaux se rendent en outre à Morlaix, à Landivisiau, à Lesneven, à Landerneau. J'ai vu souvent dans les marchés de Lorient et de Quimperlé, une concurrence établie entre les jardiniers du pays et les légumiers de Roscoff, qui malgré le long voyage qu'ils avaient fait et les frais du retour, donnaient au même prix, et même à meilleur marché, leurs denrées.

C'est avec le goémon que les champs sont fumés dans les environs de Roscoff ; les terres en sont légères; sablonneuses. La disette de bois est telle que, dans cette commune, j'.ai vu dans le rude hiver que nous venons de passer, un amateur du jardinage brûler de

jeunes plants d'arbres fruitiers de la plus belle espérance.

On faisait autrefois venir des bois des rivières de Penzé et de Pondéon, de Lannion et de Tréguier ; mais , cette ressource est perdue, faute de barques et de marins.

On ne brûle, dans les campagnes comme à l'île de Batz, que du goémon et de la fiente de vache ; on s'y nourrit de bouillie, de far de blé noir, et de pommes de terre.

Il n'existe sur la côte septentrionale du Finistère aucun port aussi avantageusement situé que celui de Roscoff, mais il s'encombre : la mer y dépose une telle quantité de sables, qu'il serait impraticable en peu de tems, si par des travaux NECESSAIRES, on ne prévenait sa ruine. Le bassin qui forme le port est fermé par un môle de 160 toises de longueur, et de 20 pieds de large.

On projette d'exécuter une seconde jetée qui, s'approchant de la première, ne laisserait qu'une passe de 55 toises pour les vaisseaux, s'opposerait aux progrès des sables, augmenterait de beaucoup la surface et la sûreté du bassin, et présenterait de grands avantages.

Ce travail est approuvé : on a déjà fait parvenir des fonds pour le commencer : une difficulté le retarde : la commune donne au projet de perfectionnement imaginé, toute l'étendue possible, et place la jetée plus loin que l'ingénieur Leroux : elle prétend gagner dix pieds d'eau, et donner à. des frégates le moyen de relâcher dans son port, et même de s'y réparer.

Les objections de l'ingénieur, homme rempli d'intelligence et de talents, portent sur l'inutilité d'aussi grands travaux dans un port de cabotage, sur les difficultés d'exécution, sur l'énormité des dépenses.

Elles monteraient, dans le projet de la commune, à la somme de 377.500 livres ; dans celui de l'ingénieur, elles ne s'élèvent qu'à celle de 140.000 livres.

C'est au gouvernement à faire prononcer, à faire juger si les difficultés, les dépenses ne sont pas compensées par l'avantage qu'on retirerait du premier plan. Si les idées économiques du citoyen Leroux doivent être écoutées : j'avoue que sur les lieux, j'étais pour l'opinion de la commune : il me semblait qu'ayant un grand travail à faire, il ne fallait pas s'exposer au repentir

de ne lui avoir pas donné l'étendue dont il est susceptible ; et en supposant à Roscoff le commerce qu'il doit retrouver à la paix, borner les dimensions de son port, c'était, diminuer ses ressources.

Dans l'état actuel, ce bassin peut contenir une cinquantaine de barques ou navires, tirant de 7 à 20 pieds d'eau. Dans un cas de nécessité, on pourrait, en placer un ou deux au bout de la jetée, de 5 à 600 tonneaux. On y peut entrer, on en peut sortir de tous vents.

Au. bas de la jetée de Roscoff il y a 22 pieds d'eau au coup de la pleine mer dans les grandes marées ; mais dans les mortes eaux, une barque qui tire sept pieds d'eau n'est pas à flot. Le port assèche à toutes marées.

La ville est bâtie sur le sable, les maisons petites on y voit beaucoup de magasins. L'absence des hommes que la guerre appelle à nos armées, lui donne un air triste, désert ; un air de nudité que des établissements ruinés, couverts de lierre, que l'aridité du sable que la privation de toute espèce de verdure augmentent encore. Il est indispensable de paver cette ville. Les charrois pour le commerce sont, dans l'état actuel, d'une difficulté presque invincible.

La population de Roscoff est de mille individus ; son arrondissement, d'environ trois quarts de lieue de longueur sur une lieue de large. Quatre villages sont attachés à ce chef-lieu ; ils contiennent 1.844 hommes.

La route qui conduit à St Pol de Léon est bonne, les autres chemins sont impraticables : à mer basse, on se rend facilement aux postes de la côte. Je remarquerai, d'après l'observation de la commune de Roscoff, qu'il serait à souhaiter qu'on changeât les pièces de trop faible calibre, placées sur les batteries : on voit à celle de la Croix, des canons de 4 et de 12 ; ils devraient être tous de 18, de 24 ou de 36 livres de balles.

Croirait-on que dans un port de mer où tant de vaisseaux abordaient, on ne trouve pas une fontaine publique ? Cependant l'eau des Capucins pourrait être facilement conduite sur le port ; elle n'en est éloignée que de 4 à 500 toises. Avec 2.400 livres on exécuterait ce travail nécessaire, on profiterait des écoulements de cette fontaine pour établir un abreuvoir qui manque à la ville. Le lavoir est à réparer.

Tous les habitans sollicitent un marché que l'approvisionnement d'une ville isolée, que l'arrivée d'une multitude de bâtimens étrangers, que la subsistance de la garnison rendent indispensable ; ils désirent qu'on établisse une halle dans la place où se trouve la chapelle de l'Union,.

Les secours de la médecine et de la botanique sont nuls dans la ville et dans ses environs : un terrain aussi fécond en légumes que celui de Roscoff serait très favorable à la croissance, à l'entretien des plantes exotiques, et de celles de nos contrées, qui peuvent être utile à la santé de l'homme.

Personne ne s'est présenté pour occuper à Roscoff la place d'instituteur : les écoles primaires n'y sont pas établies ; on n'y trouve point de maître d'hydrographie.

La seule pierre des environs est une espèce de granit à gros grains qui borde le rivage, les ardoises y viennent de Loquirec et de Châteaulin.

On demande que deux corvettes soient mises en station dans le canal de l'île de Batz ; on y trouverait le double avantage de faire une multitude de prises, et de surveiller des côtes voisines de Jersey, de Guernesey, de l'Angleterre.

Tous les marins de ces parages désirent un feu sur l'île de Batz. La municipalité de Roscoff m'écrit :

“Nous vous avons exprimé notre idée particulière sur la construction de ce phare que nous croyons plus utile d'éclairer avec du charbon qu'avec de l'huile. Il est démontré par l'expérience, que précisément quand le tems est gros, chargé de grains et de brouillards, le charbon flamboie davantage, tandis qu'alors les feux à réverbère se ternissent.”

La commune désire qu'on lui donne deux barques de 50 à 60 tonneaux, pour qu'elle pût se procurer du bois et les denrées de première nécessité, qu'elle n'a point à sa portée.

Voyage dans le Finistère - 1794 / 1795 , par Cambry

n° 251 - Février 1971

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

- **Ginaouegi**
- **Rapt d'enfants**
- **Essai sur les "Johnnies" de Roscoff, par Mr François Guivarc'h**
- **Roscoff en 1794 par Cambry**

GINAOUEGI

Le joli nom pour une vedette italienne du cinéma, capable à lui seul d'assurer sa célébrité ! Les sonorités, en sont, si douces, si enlaçantes et féminines que l'on ne voit guère qu'un orchestre fardé de batteurs avoir la balourdise de s'en parer pour appâter une jeunesse avide de se trémousser.

Mais trêve de badinage : ce mot n'est pas italien, il est breton et se prononce "GUINAOUEGUI" avec l'accent sur E. Nous ne pensons pas désobliger nos lecteurs ni faire le GINAOUEG en mettant ce chapeau breton à notre article. Aussi bien nous a-t-il été suggéré, bien innocemment, par une Roscovite.

C'était un après-midi, du côté de Penn-ar-Créac'h, lors de la distribution générale du BULLETIN de janvier.. La maîtresse de maison s'affairait dans sa cuisine à la lumière blafarde de l'écran de télévision. Des skieuses y déferlaient d'une montagne enneigée. Sur ce, nous frappons. "An Aotrou persoun ! Monsieur le Recteur !" Et, comme si elle avait été surprise en flagrant délit, elle s'esclaffa : "Vous me surprenez, dit-elle, en train de GINAOUAKA". Nous nous fîmes répéter, pour être assuré d'avoir saisi au vol un mot merveilleux. C'était bien ça, "Je fais la GINAOUEGEZ".

Nous sommes tous des poètes, qu'une pensée bien frappée, qu'un mot sonore suffisent à arracher à la platitude ou à la pesanteur de l'existence et emportent en des mondes où la vie de tous les jours semble retrouver un sens.

Consultés, de meilleurs connaisseurs du breton nous ont fait remarquer le caractère barbare de la finale "AKA". Le mot serait donc à proscrire, le mot juste étant GINAOUEGI. Les dictionnaires, eux, ne connaissent que GENAOUEGI.

GENOU (guénu) veut dire BOUCHE. Celui qui a une grande bouche se fait traiter de GENAOUEG, ce qui signifie "imbécile", qui parle sans réfléchir, une bouche sans cervelle.

Le verbe GINAOUEGI signifie "faire le badaud" et, par là même, perdre son temps. C'était autrefois, infiniment méprisable ; l'ardeur au travail était, pour nos anciens, la condition même de l'existence humaine. L'un de nous rapportait tout récemment la réflexion de son père qui le surprenait à ne rien faire. "Que fais-tu là ? Regarder les corbeaux s'en aller chercher leur pitance à l'île de Batz ?

E SELLED OUZ AR BRINI O VONT DA VOUETA DA VAZ ?".

Seuls des imbéciles pouvaient s'avilir à, faire les badauds, à GINAOUEGI.

Acculés, il est vrai, à besogner sans arrêt pour se procurer le strict nécessaire à la vie, les mêmes anciens l'avaient que mépris pour les études, la lecture. A leurs yeux, les gens de bureau n'étaient que des fainéants et de vils profiteurs qui s'engraissaient du travail des manuels. De telles mentalités se retrouvent encore aujourd'hui, alors, pourtant, que l'instruction a fait depuis longtemps la preuve de son immense utilité et même de sa

nécessité au plan de la productivité.

Les loisirs aussi, du fait même que le progrès technique les a rendus possibles, apparaissent désormais plus qu'un droit reconnu à tous, un devoir pour tout homme soucieux de se cultiver en s'informant de tout ce qui est humain que cela s'inscrive dans le passé ou s'accomplisse dans l'actualité la plus immédiate. Ce n'est pas GINAOUËG que de lire des journaux, que d'écouter la radio ou de regarder la Télévision, encore moins que d'étudier dans les livres.

Ce qui serait GINAOUËGI ce serait de réduire ces activités de l'esprit à n'être que des passe-temps pour gens qui s'embêtent, autant dire des moyens de s'abêtir. Quand l'information devient spectacle et amusement elle manque son objet et la faute en est, avant tout, au consommateur.

L'affiche mensuelle placardée à l'église, porte ce mois le slogan :

”S'INFORMER ET COMMUNIQUER C'EST VIVRE”.

On le voudrait bien mais l'on n'ose y croire.

Ne serions-nous pas en train de GINAOUËGI ?

RAPTS D'ENFANTS

Le rapt d'un enfant, pour obtenir une rançon ou pour tout autre motif, suscite l'indignation et la colère. Rien ne peut le justifier ni même l'excuser.

Mais ce fut un crime, infiniment plus horrible parce que perpétré à des millions d'exemplaires, que le trafic négrier, auquel se livrèrent au 18ème siècle surtout certains de nos ports bretons. L'armement nantais eut le sinistre privilège d'introduire aux Antilles plus de 300.000 Noirs raziés sur les côtes d'Afrique, sans compter ceux qui moururent au cours des traversées. La très récente “HISTOIRE DE LA BRETAGNE” publiée sous la direction de Jean Delumeau (P. 324), écrit :”à quoi il convient d'ajouter les contingents malouins, vannetais, etc.,.”

Comme l'on voudrait être sûr qu'aucun navire roscovite n'entre dans cet “ETC” !

Il y avait tant d'argent à gagner dans ce commerce de “bois d'ébène” qu'on voit mal les Roscovites se montrer plus chrétiens que les armateurs de Nantes, de Vannes ou de St Malo. Un historien nous dira peut-être un jour s'il y eut des Roscovites négriers.

Notre documentation actuelle, telle que J.Y. Tanguy l'a dégagée des registres paroissiaux laisse apparaître des comportements d'une autre qualité.

- Le 11 mars 1613 fut baptisé un Éthiopien âgé de 20 ans environ.
- En Mars 1617 Philippa GOGANDA “perdit l'usage de cette vie” ; son corps fut inhumé à l'église devant l'autel St Nicolas.
- En Août. 1614 fut enterrée Françoise, négresse originaire d'Éthiopie.

Nous ignorons la raison de la présence de ces Éthiopiens à Roscoff. Il est assez probable qu'ils furent des prises corsaires;

Les trois jeunes Africains dont les registres notent le baptême au début du 18ème siècle furent., eux, des prises corsaires.

Donnons en entier l'acte de baptême du premier en date.

- “ Hierosme-François, surnommé Balthasar, âgé d'environ 6 ans, naigre de nation, .embarqué à, l'isle Monsérats sur le navire nommé le “BENEDY” Boston pour passer en Angleterre, fut pris environ le 10 may 1708 par la frégatte nommée

“LA DAUPHINE” de Roscoff, commandée par le Sieur Du Bois de la Marque, et fut rendu au dit Roscoff le 17 may, où estant élevé et instruit de premiers principes de la religion catholique et apostolique et romaine chez Mr et Mme de Chattenet, il a été baptisé sous conditions (C'est à dire pour le cas où il ne l'aurait pas été auparavant) avec toutes les cérémonies ordinaires de l'Eglise, par moy soussigné, curé de Roscoff le 5 octobre 1709 et on luy a donné dans son baptême les noms de Hierosme (Jérôme) François et le surnom de Balthasar, ses parain et maraine ont été nobles gens Hierosme Clerecq, Sr de Kerangon et Dame Renée Louise de Malbec, dame de Chattenet. "

- Le 2ème fut baptisé le 4 avril 1712 sous le nom de Nicolas Gras ; il avait environ 11 ans. Il était originaire du royaume de Guinée. Il était sur une frégate hollandaise “LES CINQ SOEURS” de Middelbourg qui se rendait à Amsterdam. Le bateau fut pris le 16 juin 1710 par le sieur Sioc'han commandant de la frégate “L'HIRONDELLE”, de Roscoff armée en course (ou corsaire). L'enfant servait chez Mr et Melle Lambert, qui furent ses parrain et marraine.
- Le 3ème, originaire aussi de Guinée, fut baptisé sous le nom de Louis Nottay. Il avait environ 13 ans. Il fut de la même capture que Nicolas Gras. L'acte de baptême donne une autre date à la prise des “5 Sœurs” : le 13 mai 1710 à la côte de Corlingue. Le corsaire s'occupa lui-même de l'enfant et le fit baptiser le 5 Octobre 1713.
- Le registre de 1736 s'ouvre sur un nom inscrit dans toute la largeur : “AUGUSTIN MAREC - de misipipy (pour Mississipi) en...., sauvage et Natché de nation, élevé et instruit par les soins et charité de Mr de Bouillé, adulte fut baptisé par Mr Marec, prêtre soussignant, le second jour de janvier 1736, ses parain et maraine ont été Mr de D'Essomville et Mme de Boüillé.

Nous aurions aimé savoir si notre Peau-Rouge avait fait souche dans le pays. La consultation des registres ne nous a révélé aucun indice en ce sens. Dans le mariage d'un certain Ansquer, le 18 Décembre 1741, on retrouve la même signature sans élégance “Marecq de bouillé”. Il est probable que ces familles, étrangères au pays, n'y ont passé que quelques années. On ne retrouve plus ces noms les années suivantes.

ESSAI SUR LES “JOHNNIES” par Mr. François GUIVARC'H

Les naufrages du vapeur “CHANNEL QUEEN”, le 1er Février 1898 et, dans la nuit du 13 Août 1899, des goélettes “PAQUEBOT N°5”, “Amiral LAFFOND” et “LA CLARTE”, bien qu'ayant très fortement impressionné nos Johnnies, ne les avaient pas, nous l'avons vu, empêchés de reprendre dès les saisons suivantes, la direction de Grande-Bretagne.

La catastrophe de “L'HILDA” et les 65 victimes qu'elle avait fait sur les 72 d'entre eux que le bateau transportait, les avait par contre davantage ébranlés et lors de la campagne 1907, on dut constater une diminution très sensible du nombre des partants. Aux patrons disparus et aux Compagnies anéanties, étaient venus s'ajouter les “défaillants” que leurs familles angoissées ou pour lesquelles une émigration du Chef n'était pas d'une absolue nécessité, avaient conduits à y renoncer (temporairement d'ailleurs pour quelques-uns).

Mais comment se fit la reprise du trafic après les interruptions forcées qu'y apportèrent les deux guerres mondiales de 1914-1918 et 1939-1945 ?

Sans difficultés, bien que timidement, dès 1919 pour quelques chevronnés qui n'avaient pas été appelés aux Armées et pour les premiers démobilisés, puis progressivement en 1920, 1921 et 1922. Les affaires furent d'ailleurs fructueuses dans ces premières années d'après-guerre et il y a encore plusieurs Roscovites à se souvenir des acquisitions de

terres que firent à l'époque certains Johnnies, dans un quartier de Roscoff très bien situé, terres qu'ils ne surent malheureusement pas conserver. Toujours est-il que cette réussite d'apparence trop voyante et un peu tapageuse provoqua, d'année en année, des départs de plus en plus massifs qui atteignirent leur apogée, en effectifs et en tonnage exporté, en 1928-1929.

La Grande-Bretagne n'y mettait d'ailleurs pas encore obstacle. Ses exigences à l'entrée chez elle, étaient limitées à la fourniture d'une pièce d'État-Civil pour les individuels et d'une liste ou d'un État certifiés par une autorité française : mairie, sous-Préfecture, Gendarmerie, Consulat, etc... pour les Compagnies. Le passeport individuel ne devint obligatoire qu'aux environs de 1922-1923. Il en alla différemment après la guerre de 1939-1945.

Bien qu'ayant été soumis à de terribles bombardements aériens, surtout dans la région londonienne à l'automne de 1940 et à un arrosage par les roquettes V1 et V2 en 1943 - 1944- le territoire du Royaume-Uni avait certainement subi moins de dégâts matériels que celui de la France. Mais, après l'envahissement de notre pays et l'armistice de Juin 1940; la Nation anglaise avait dû toute seule, faire face et sur tous les fronts, aux Allemands et à leurs Alliés, jusqu'à l'attaque de Hitler contre l'URSS en juin 1941 et l'entrée en guerre des Etats-Unis d'Amérique après l'agression japonaise contre leur base navale de Pearl Harbour en décembre de la même année. Son économie sortait ruinée de l'aventure et sa flotte commerciale, qui. faisait son orgueil et sa richesse avant l'ouverture des hostilités, était à, leur terme à, peu près anéantie. De plus, les vellétés d'indépendance qui se manifestaient dans ses possessions coloniales, n'étaient pas faites pour la rasséréner.

La France n'était pas mieux partagée. Dévastée sur presque toute son étendue par la guerre-éclair de Mai / Juin 1940 d'abord, par les bombardements ennemis ou par ceux des Alliés qu'elle eut à subir par la suite, par les combats de la Libération enfin, elle avait ses routes et ses ponts détruits, plusieurs de ses grandes villes ravagées ou même rasées, ses chemins de fer et ses usines pratiquement inutilisables, leur matériel ou disparu dans les réquisitions ou hors d'usage par ancienneté ou usure, ses réserves entièrement épuisées par 4 ans 1/2 d'occupation et sa terre appauvrie.

Les deux pays dans un dénuement total se voyaient donc, pour relancer leurs économies, pour redonner vie à leurs commerces, à leurs industries ou pour les défendre, dans l'obligation de recourir à des mesures de protectionnisme et de dirigisme qui se heurtaient entre elles à l'extérieur, mais s'opposaient aussi parfois à l'intérieur d'eux-mêmes.

L'Angleterre, par exemple, qui ne disposait plus de gros navires pour se ravitailler dans ses possessions lointaines, devait pour nourrir une population en majorité urbaine, acheter produits agricoles et victuailles dans les pays Européens voisins, pendant que dans le même temps ses cultivateurs exigeaient l'arrêt des importations jusqu'à écoulement de leurs propres récoltes et que, de leur côté, les commerçants britanniques s'opposaient à la vente au détail par les étrangers, des marchandises qu'ils y importaient.

Et c'est ainsi que le "Ministry of food" ou Ministère du Ravitaillement, prit en Octobre 1945, une Ordonnance réglementant le commerce des Fruits et Légumes frais en imposant dans son article 5 des restrictions qui touchaient directement nos Johnnies, parce qu'elles interdisaient sur tout le territoire du Royaume-Uni, la vente au détail de ces produits par leurs importateurs étrangers.

La France de son côté, devait compter surtout sur ses exportations de produits agricoles pour alimenter sa Trésorerie complètement sèche. Or, elle se trouvait contrainte parfois d'arrêter ou de restreindre leur vente à l'étranger pour ne pas risquer de provoquer, sur ses propres marchés, pénurie et incidences consécutives sur les prix.

Dans les deux pays tout était vu sur des plans collectifs voire collectivistes à l'occasion.

Des secteurs clés de l'Industrie et, du Commerce tels que les Charbonnages, le Gaz et l'Electricité, des entreprises privées comme les Automobiles Renault, certains grands Établissements bancaires et les plus importantes Compagnies d'Assurances furent, en France où la Sécurité Sociale était en même temps instituée, nationalisés ou étatisés, comme le furent en Grande-Bretagne, la Sidérurgie, les Transports routiers, le Gaz, les Services médicaux, etc...

De part et d'autre de la Manche, les Gouvernements s'appliquaient à justifier ces mesures pas toujours populaires, par l'impossibilité où étaient ou allaient être, estimaient-ils, ces Entreprises-ou ces organismes réduits à leurs seuls moyens, de financer un redressement qui paraissait devoir être gigantesque et d'assurer leur gestion dans le seul intérêt, primordial à leurs yeux, des consommateurs ou des usagers.

En entamant dans ce contexte, pour le moins trouble et confus, des démarches en vue de reprendre leur trafic, nos marchands d'oignons, individualistes endurcis, secrets dans leur comportement basé depuis toujours sur une âpre concurrence, n'ayant jamais conclu entre eux d'accords collectifs, commerciaux ou d'exploitation, en dehors de ceux d'affrètement de navires ou de voyages en groupe sur les Chemins de fer, étaient loin de se douter des difficultés qui les attendaient tant à Londres qu'à Paris et des modifications qu'ils allaient devoir apporter dans leurs habitudes ancestrales pour entrer dans la voie de la coopération.

Ils eurent heureusement la chance de voir l'un des leurs, des plus qualifié par son expérience du métier, par la sagacité et la souplesse de son esprit, prendre en mains les intérêts de la corporation et ils eurent la sagesse de faire confiance à sa ténacité.

Né le 14 Août 1911, Johnny depuis 1925, parlant un Anglais coulant et l'écrivant très correctement, ayant beaucoup lu et beaucoup retenu, François MAZEAS reçut dès le départ l'appui du Conseil Municipal de Roscoff dans la rude tâche qu'il entreprenait. Il trouvait à sa disposition, s'il en avait besoin, non seulement le matériel et le téléphone, mais aussi le personnel de la Mairie, Mr le Maire, Mr C. SEITE, le mit en contact avec la Sous-Préfecture et la Préfecture, avec le Conseil général et avec les Parlementaires du Département. Ce faisant, tous avaient conscience d'œuvrer dans l'intérêt de la Commune et de la Région.

D'entrée, la demande d'autorisation de reprise des exportations et de la vente au détail d'oignons dans les villes et les campagnes de Grande-Bretagne par nos compatriotes, fut repoussée par les Britanniques. Ces derniers lui opposèrent l'Ordonnance d'octobre 1945 dont nous venons de parler, devenue leur Charte du commerce des fruits et des légumes. Instruction de la demande et transmission de la réponse avaient exigé plusieurs semaines.

François MAZEAS ne se découragea pas. Il partit pour Paris où, une quinzaine de jours durant, il frappa aux portes du Ministère de l'Agriculture, du Ministère des Finances et des Affaires Économiques, et à celle du Centre National du Commerce Extérieur (C.N.C.E.). Partout on le renvoyait de bureau en bureau, d'étage en étage, personne n'ayant jamais entendu parler des Marchands d'oignons en Angleterre et de leurs problèmes.

Au C.N.C.E. notre émissaire, pour payer les frais de voyage duquel et lui rembourser ses pertes de salaires car il n'était qu'un employé d'Expéditeur de légumes, ses collègues Johnnies avaient créé une caisse qu'ils alimentaient, finit enfin par toucher le "SERVICE PROFESSIONNEL AGRICOLE" et il dut être très persuasif, car il accrocha sérieusement l'attention de son Directeur.

Ce dernier ayant réussi à obtenir pour lui un rendez-vous avec le Conseiller commercial près l'Ambassade de France, à l'époque Mr QUEUILLE, il se rendit 22 Hans Place à Londres, où il fut reçu par l'Attaché Commercial Adjoint Mr MARESCHAL. Très intéressé par les exposés que lui fit François MAZEAS du trafic des Johnnies, de son ancienneté,

de la ressource qu'il représentait pour une région au sol très riche mais d'une superficie insuffisante pour une population excédentaire, Mr Mareshal promit de plaider leur cause auprès des rouages des Ministères britanniques dont dépendait l'affaire, et il tint parole. Il fut en effet par la suite, avec le C.N.C.E, à Paris, l'un des auxiliaires les plus constants et les plus efficaces des Johnnies.

Ses interventions reçurent, il est vrai, dans l'immédiat, l'aide inopinée des conditions climatiques et économiques. Une récolte déficitaire d'oignons en Grande-Bretagne amena son Gouvernement durant l'hiver 1946-1947, à y autoriser l'importation d'un tonnage important d'un légume dont notre région disposait au contraire en une abondance qui s'expliquait ainsi :

L'oignon "Rosé de Roscoff" (c'est l'appellation commerciale contrôlée du produit) très prisé, pour sa douceur, des Britanniques qui, dans certaines contrées, le mangent cru sur du pain sec ou en friture, est beaucoup moins connu et moins estimé en France, surtout chez les charcutiers qui lui reprochent d'être trop fondant et donc peu avantageux pour leur profession. Ils lui préfèrent le "Jaune paille", beaucoup plus dur, mais aussi plus âpre et il n'est vendu sur nos marchés, qu'après épuisement de ce dernier.

Il va sans dire que nos Johnnies, pris au dépourvu par cette mesure soudaine, s'organisèrent cependant très vite pour profiter de l'aubaine et partirent pour l'Angleterre et le Pays de Galles vers la mi-février 192?, munis des "Licences" d'importation britanniques pour la, marchandise embarquée au port de Roscoff qui revenait lui aussi à la vie, et après avoir signé les "Engagements de change" correspondants. Nous allons avoir plus loin à parler de ces deux documents.

Malgré l'époque tardive et l'état déjà avancé de l'oignon, ils n'eurent pas à se plaindre de ce premier essai, marqué malheureusement par un décès accidentel. Sébastien AUTRET de:Santec, arrivé depuis huit jours seulement à YSTRADGYNLAIS, au pied de la Montagne Noire de Galles, trompé sans doute par l'obscurité, tombait en effet en pleine nuit par la porte-fenêtre du local qu'il occupait, sur les pavés de la cour et s'y tuait. Découvert le matin suivant par le propriétaire de l'auberge voisine, il laissait une veuve, un enfant et un autre à naître.

Quelques nouveaux départs eurent lieu en Août 1947, mais en très petit nombre, car les prix à la culture étaient chez nous trop élevés par comparaison avec ceux pratiqués en Angleterre.

Inlassablement, François MAZEAS auquel Monsieur Alain GUEGUEN, Secrétaire-Général de l'UNION des EXPEDITEURS de St Pol de Léon, apportait avec l'accord de cette dernière, avec ses connaissances et sa pratique des relations commerciales, un précieux concours, poursuivait ses efforts auprès des Autorités britanniques et françaises intéressées Pour aboutir à la stabilisation de cette reprise. Et de part et d'autre, ces Autorités commençaient en fait à se montrer plus compréhensives.

Les Pouvoirs anglais par exemple, admettaient à l'entrée des tonnages plus importants. Ils restaient cependant toujours intransigeants devant les demandes d'un assouplissement des dates d'entrée des marchandises et des hommes dans leur Île qu'ils avaient fixées du 15 Novembre au 31 mars avec prorogation jusqu'au 15 Août de l'année suivante. La seule modification qu'ils entendaient y apporter occasionnellement, était de retarder ou d'avance de quelques jours les dates limites selon la précocité ou le retard de leur propre récolte.

Les Français de leur côté, ayant fini par se rendre aux arguments des Johnnies et de leur porte-parole et par constater l'influence minime de leurs exportations sur l'état des marchés de l'oignon et sur leurs prix, se montraient plus conciliants dans l'octroi d'autorisations plus élevées de sorties.

Les Britanniques refusaient toutefois obstinément de connaître individuellement nos marchands d'oignons et l'essai de 1947 semblait avoir durci leur attitude à cet égard. Ils exigeaient de se trouver en présence d'un seul Organisme qui les représenterait en bloc; au nom duquel ils délivreraient les licences d'importation qu'ils émettraient ; qui leur fournirait les noms et les adresses en Angleterre de ses membres ; qui serait seul responsable devant eux des rapatriements des fonds et de leur concordance avec les tonnages importés et les prix de vente autorisés ; qui répondrait enfin de tous les manquements qui pourraient être constatés aux prescriptions de l'Ordonnance de 1945 et des Règles de vente.

La Licence d'Importation qui serait délivrée par le "Ministry of Food" et par navire, comprenait autorisation de transférer en France le produit de la vente en Grande-Bretagne de la marchandise ; mais ce produit ne devrait pas être supérieur à la valeur, calculée d'après les prix fixés par ce même Ministère, du tonnage importé.

Dans le même temps; la DECLARATION D'EXPORTATION (obtenue après demande) adressée à l' OFFICE DES CHANGES qui dépendait du Ministère Français des Finances, comportait vis-à-vis du dit Office, un ENGAGEMENT, dit de CHANGE, dans lequel l'exportateur s'astreignait à faire rentrer en France la contre-valeur de la marchandise "rendue port anglais" ou à rapatrier cette dernière, dans le délai de un mois (ce délai fut ensuite porté à 3 mois, puis sans limite).

Si le fait de n'avoir affaire qu'à un seul importateur pour les Britanniques et à un seul exportateur pour les Français était une simplification pour ces deux parties et une garantie d'autant plus appréciable pour elles, que leurs Douanes respectives auraient un contrôle exact des quantités en jeu, l'on mesure tout de suite la lourdeur et la menace de la charge qu'endosserait l'Organisme signataire des engagements pris au nom de tous ses membres..

Et d'abord, comment parvenir à faire admettre à nos Johnnies dont nous venons de rappeler le tempérament foncièrement individualiste, la nécessité de se grouper dans une Association que le CENTRE NATIONAL DU COMMERCE EXTERIEUR et le CONSEILLER COMMERCIAL près l'ambassade de France à Londres, pressaient François MAZEAS, s'il voulait aboutir dans son entreprise, de créer. Le C.N.C.E. s'offrait même à l'aider à en fixer les "STATUTS" et à en établir, le "REGLEMENT INTERIEUR".

C'est après de multiples réunions que le principe de cette création fut admis. Le 5 Octobre 1947, l'Association était enfin constituée, ses statuts ayant été votés, à l'unanimité, dans une Assemblée générale tenue à Roscoff. Un CONSEIL D'ADMINISTRATION composé de 9 membres fut immédiatement nommé et le siège de l'Association, qui prenait le nom de "ASSOCIATION DES MARCHANDS D'OIGNONS de ROSCOFF et de sa REGION" fut fixé au n° 2 de la rue de Plouéan à St Pol de Léon qui était celui de l'UNION DES EXPEDITEURS DE LEGUMES.

Le 7 Octobre, le Conseil d'Administration se réunissait pour constituer son Bureau et adopter le texte du "Règlement Intérieur". Le dit Bureau était ainsi composé :

- Président - Mr François MAZEAS de Roscoff
- Vice-Président - Mr François JACOB de Plougoum
- Vice-Président - Mr François CREACH de Roscoff
- Secrétaire - Mr François CREIGNOU de Roscoff
- Trésorier - Mr François GUYADER de Roscoff

Les formalités de dépôt des Statuts à la Préfecture et l'insertion au Journal Officiel accomplies dans le plus bref délai, l'Association se trouva définitivement constituée. Elle

avait comme correspondant en Angleterre : Mr le CONSEILLER COMMERCIAL près l'Ambassade de France qui avait aimablement proposé son concours, achevant de confirmer ainsi l'intérêt qu'avait éveillé en lui la cause des Johnnies.

ROSCOFF VU EN 1794 par CAMBRY

On vit fort tranquille dans cette commune : 400 hommes de garnison s'y comportent bien. Autrefois elle eut à se plaindre des dispositions de St Pol : ces deux communes vivent à présent dans la meilleure intelligence. A la paix même, il serait indispensable d'avoir quelques troupes à Roscoff. Les étrangers, les Anglais surtout, commettaient des désordres, sans qu'on eût les moyens de les réprimer.

Il ne faut chercher dans cette espèce de colonie aucun usage ancien : ils ne se conservent que dans les lieux infréquentés. La seule singularité que Roscoff m'ait offerte, est un usage qui se pratiquait encore avant les secousses des dernières années : des femmes, après la messe, balayaient la poussière de la chapelle nommée "de la Sainte-Union", la soufflaient du côté par lequel leurs époux, leurs amans devaient revenir, et se flattaient, par ce doux sortilège, d'obtenir un vent favorable à leur amour, à leur impatience. Ce fait me rappelle une pratique originale d'un autre canton de la Bretagne ; c'est à la côte du Croisic. Un rocher s'élève sur la mer, il tient au sol par une arête en pente douce ; les filles, les femmes du pays, parées avec recherche, les cheveux épars, ornées d'un beau bouquet de fleurs nouvelles, couraient, s'élançaient sur la roche Et là, les yeux au ciel, les bras élevés, chantaient ces mots :

" Goéland, Goélans, Ramenez-nous nos maris et nos amans."

Cet usage sentimental, cet appel, aux oiseaux, n'a rien de la religion catholique ou des tems modernes : il nous transporte aux âges reculés où nos pères prêtaient une âme, une intelligence, une espèce d'intendance aux animaux, aux volatils surtout, qu'ils croyaient les ministres légers de la volonté des dieux, et l'enveloppe ailée de nos aïeux, punis par la métempsycose, des fautes qu'ils avaient commises.

L'approche de Roscoff, quand la mer est basse, est difficile ; vous n'y parvenez qu'après avoir passé sur des rochers glissants, couverts de goémon ; en danger de vous casser les jambes, de vous fracasser la tête. Vous trouvez des mares d'eau vaseuse, où l'on entre jusqu'au genou. Ni étant prévenu par personne des inconvéniens, j'en fus victime. Je me permets cette note, pour préserver les voyageurs de la peine qu'ils pourraient éprouver.

Cette partie de la Bretagne n'est pas ravagée par les loups comme les autres ; on en rencontre mais rarement dans les communes de Plouéan et de Plougoum.

Le canton de Pol-Léon possède une carrière de cette belle pierre de Kersanton, si fine ; susceptible d'un si beau poli, si propre à la sculpture. Je l'ai vantée dans la partie de mon ouvrage qui traite des sciences et des arts. Cette carrière est près de Kerfissiec ; à un quart de lieue de Saint-Pol.

Deslandes et l'auteur des monumens singuliers, parlent d'une statue trouvée près du fort de Bloscon, vis-à-vis la pointe du quai de Roscoff, à trente pieds sous terre. C'est un enfant d'une figure assez douce, dont les cheveux ondulés tombent jusqu'au bas du visage, séparés sur la tête, à la gauloise, à la manière des Étrusques : il se termine en gaine tronquée ; il est vêtu d'une tunique à frange qui descend jusqu'à la moitié du corps. Il porte une espèce de mantelet fort court, tel qu'on en voit encore dans ces contrées. Sur sa main gauche est un oiseau. Jadis on l'honora sous le nom de St Pyriec, ancien évêque et comte de Léon.

On en voit la gravure dans les monumens singuliers imprimés à Paris en 1739. L'auteur termine ses remarques par cette observation : "Au reste, c'est des bretonnes que, les

dames françaises ont emprunté le mantelet qu'elles portent depuis plusieurs années ; et c'est à leur exemple qu'elles l'accompagnent de tous les agrémens dont il est susceptible”.

Presque tous les monumens gaulois sont accompagnés d'un chien, d'un oiseau. On a cru les oiseaux l'emblème de l'âme ; on les consultait comme guides de l'homme, comme interprètes des volontés du ciel.

Les paysans ont plus de propreté dans les environs de cette commune que dans le reste du district ; mais ils conservent l'usage de vivre avec leurs animaux sous le même toit ; sans séparation, pour ainsi dire. Ils ont une coutume qui les conduit à la cécité, celle de fermeur leur cheminée dans la partie la plus élevée, pour se préserver de la pluie ; la fumée se répand dans l'intérieur, les étouffe et les aveugle. Tous conservent près de leurs maisons ces cloaques infects nommés vaux, qui pourrissent leur fumier. Presque tous leurs toits sont de chaume.

Je parcourus le rivage qui conduit aux sables de Santec et nous nous rendîmes par terre à Roscoff, la route est étroite, mais belle. Roscoff, on en peut juger par ses débris, fut très vaste autrefois ; les champs sont entourés de fossés secs et sablonneux : la terre est grise et très légère. C'est dans ces champs que, sans compartimens, sans ordre, naissent les légumes si beaux, si multipliés, qui nourrissent le Finistère ; ils croissent sous un ciel si favorable, que l'on y cueille des artichaux toute l'année, en pleine terre.

Nous traversâmes, pour aller aux sables, des terrains où l'on pourrait nourrir d'immenses troupeaux de moutons : nous passâmes des lacunes que la marée venait d'abandonner ; bientôt nous nous trouvâmes sur des plages éloignées des champs cultivés, sur les rivages de la mer. Vous qui vivez dans la mollesse, dans des palais, sur l'édredon, qui redoutez le souffle du zéphir, que d'épaisses murailles, que de doubles châssis, que des rideaux de satin mettent à l'abri des orages ; qui, sans effort, trouvez toujours, à des heures réglées, sur des tables d'acajou, sur des tissus de neige de la Flandre ou de la Hollande, dans des services de vermeil, les mets du plus délicat Sybarite ; qui, portés par de doubles ressorts, menés par un cocher habile, êtes si fatigués, si las, quand vous paraissez à Longchamp, au boulevard, à tous les spectacles, pour terminer votre journée par un brelan, dans un large fauteuil ; ou sur les coussins d'un boudoir, venez dans ces climats sauvages, et contemplez ses habitans.

Battus des vents et des orages, ils sont vêtus de toile au milieu des hivers ; leurs cheveux noirs flottans sur leurs épaules, tombent sur le front et leur couvrent les yeux ; une barbe épaisse ombrage leur menton et des sillons à trente ans vieillissent leur figure ; ils vivent de quelques panais, de quelques choux ; leur demeure est un trou formé par des rochers que des goémons couvrent à peine. Un sable blanc blesse leurs yeux. Ils ne sont en rapport qu'avec les vents et la tempête. La nourriture insuffisante que leurs efforts arrachent à la terre, naît sur des lieux que les sables couvraient. Quelle patience, quel tems il a fallu pour rendre ces terrains au soleil, à l'air, à la culture.

Voyez cette mère assise sur un long banc de sable, sur la roche de Mean Roignant ; quel lait peut-elle donner au triste enfant qu'elle nourrit : Les chimères de l'ignorance viennent encore la troubler la nuit, dans ces affreux déserts, des fantômes hurlans parcourent le rivage ; l'homme rouge, en fureur, commande aux élémens, et précipite dans les ondes le voyageur qui trouble ses secrets et la solitude qu'il aime. Ne prenez pas pour des déclamations, pour des oppositions faciles le récit vrai que je vous fais - c'est là, sur un rocher que j'écrivis, et j'avais sous les yeux ce spectacle déchirant.

n° 252 - Mars 1971

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

TOPONYMES ROSCOVITES

Nous avons déjà proposé une étymologie pour le nom de certains lieux roscovites. Mais nous avons préféré pour deux noms difficiles recourir aux bons offices du CENTRE DE RECHERCHE BRETONNE ET CELTIQUE à la FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES de Brest.

Monsieur F. BROUDIC, secrétaire administratif a eu l'obligeance de rédiger la note suivante, dont nos lecteurs lui seront gré comme nous-même.

- Nous avons bien reçu la lettre que vous avez bien voulu nous adresser et c'est avec plaisir que nous acceptons d'éclaircir le sens de deux toponymes difficiles que vous avez rencontrés à Roscoff.

- A vrai dire, l'interprétation en est donnée dans l'ouvrage suivant : "Toponymie Nautique de l'île de Batz et de ses abords", par MM Dujardin et Le Berre, Paris, Imprimerie Nationale 1965, extrait des Annales Hydrographiques,

- Je pense que le toponyme "Ar Vil" que vous signalez est celui situé au repère 7470, à la pointe de la cale, au Nord du Calvaire (du cimetière) et que "Pen ar Vil", qui devrait d'ailleurs s'écrire "Penn ar Vil", est le plateau rocheux supportant la jetée signalée au repère 7488. L'interprétation qui en est donnée est "ar vil" = la pointe, et "penn ar vil", l'extrémité de la pointe, le mot "bil, bilou", étant l'équivalent de "bir, birou", "Pointe du Bill", en Penestin, se trouve donc être la traduction partielle de "Penn ar Vil". Les traductions partielles, souvent des pléonasmes, comme dans ce cas, sont signalées comme très fréquentes dans les ouvrages de toponymie de M. Falc'hun. Il existe également une "Pointe er Ville", en Locmariaquer. Ce nom de "bil, bir" est d'ailleurs très fréquent en toponymie nautique et est signalé, à plusieurs reprises dans l'ouvrage cité, plus haut. Il est également entouré d'autres toponymes reprenant le nom "ar vil". Ainsi près de "ar vil", au Sud-Ouest, il existe un plateau rocheux dénommé, "pil chirourn ar vil", le pilier au goémon de la pointe, et l'est de la cale une petite plage s'appelle "trêzenn ar vil", la plage de la pointe.

“ Quant à "Perc'haridic", Dujardin et Le Berre le situent au repère 7419, à la presqu'île du sanatorium. Ils l'écrivent "Penn-C'hevridi", dont l'interprétation pourrait être "Pointes du Sud Est", "l'orientation étant donnée par rapport au grand chenal d'accès", et "Gevridi" étant le pluriel de "gevred", Sud Est. Sont en outre signalées, les différentes transcriptions de ce toponyme : "Perqueridic" sur le Neptune François de 1693, "Perkiridic" sur la carte 975 du Service Hydrographique de la Marine, des sources diverses donnant "Perharidic" et la prononciation étant "Peheridi".

Nous avons pu consulter nous-même à la Station biologique l'ouvrage cité de TOPONYMIE NAUTIQUE. Nous en extrayons les remarques suivantes sur certains noms de rochers ou de plages roscovites.

GORED comme le mot français GORD désigne une pêcherie, un barrage artificiel servant à arrêter le poisson quand la mer se retire. Ce procédé serait interdit depuis plus d'un siècle mais on en observerait encore des traces. Il y a ainsi des Rec'hier ar Gored.

Le nom ancien de l'anse de Ste Barbe serait PORZ ar BREZELL ou port des maquereaux. L'ouvrage semble ignorer que pour beaucoup de Roscovites, cette anse s'appelle PORZ AR GORED ; sans doute y avait-il au bas un barrage pour retenir le poisson.

ROC 'H KROUM doit. son nom à sa forme : la roche courbe arquée. Il semble correct aussi d'écrire KROUMM (avec 2M).

AR BLOSKONN, voudrait peut-être dire "les chiens meurtris". Le pluriel ancien de KI (chien) est KOUN ou KON qui se rapproche du latin et du grec.

A côté il y a TOULL-RANIC (trou de la petite grenouille). C'est sans doute une corruption de TOULL (ar) C'HANNIK - Trou du Canard - Il s'agit d'un mouillage provisoire pour les bateaux qui attendent le flot.

ESSAI SUR LES "JOHNNIES" par Mr François GUIVARC'H

Nous croyons utile de reproduire ci-après les Statuts et le Règlement Intérieur de l' "ASSOCIATION DES MARCHANDS D'OIGNONS DE ROSCOFF et de sa REGION", pour permettre :

- à nos lecteurs en général, de se rendre compte du trajet accompli dans les voies de la souplesse et de la coopération par les Johnnies ;
- à ceux parmi ces derniers et ils sont, nous le croyons, nombreux, qui n'auraient pas étudié les deux textes ou n'en auraient même pas pris connaissance, de se demander
- en leur for intérieur, s'ils en ont toujours scrupuleusement respecté la lettre et surtout l'esprit, et s'ils ont apprécié à sa juste valeur le mérite de ceux dont la .clairvoyance et la ténacité leur ont permis de reprendre en Grande-Bretagne un trafic et des traditions qui leur tenaient tant à cœur ;
- aux très Anciens d'entre eux enfin, en se remémorant les souffrances physiques et morales et les privations qu'ils ont autrefois dû supporter dans l'exercice, de leur métier, de se réjouir que ne soient pas venus s'y ajouter les complications et les tracasseries qu'ont eu à subir leurs continuateurs d'aujourd'hui.

ASSOCIATION DES MARCHANDS D'OIGNONS de Roscoff et de sa Région.

Siège Social : 2 rue de Plouéan St POT: DE LEON (Finistère)

STATUTS

- **Article Premier.**
- Il est formé sous la dénomination "ASSOCIATION DES MARCHANDS D'OIGNONS DE ROSCOFF ET DE SA REGION", une association sans but lucratif, régie par la loi du 1er Juillet 1901.
- **Art. 2 .**
- L'Association a pour but la défense des droits et intérêts des marchands d'oignons de ROSCOFF et de sa région, plus spécialement en ce qui concerne le commerce d'exportation d'oignons vers la Grande-Bretagne.
Pour atteindre ce but, l'Association assume le soin d'entreprendre les démarches nécessaires auprès des Administrations Française et Britannique en vue d'obtenir les licences collectives britanniques d'importation, de souscrire auprès de l'Office des Changes français les engagements de change se rapportant au rapatriement obligatoire des devises et d'encaisser le prix des oignons vendus en Grande-

Bretagne par les membres de l'Association,
Après le rapatriement des devises par le canal de l'Office des Changes,
l'association procède à la ristourne du produit des ventes effectuées par chacun de ses membres.

L'Association facilitera également par ses démarches l'obtention pour ses membres des matières premières qui sont indispensables à l'exercice de leur profession, notamment des articles de sacherie.

L'Association se tiendra au courant des réglementations administratives françaises et britanniques intéressant la profession, réunira une documentation à cet effet et fournira toutes informations utiles à ses membres.

L'Association pourra, le cas échéant, établir un Bureau administratif en Grande-Bretagne permettant au Secrétariat Général de l'Association d'atteindre aussi les buts de celle-ci en ce qui concerne les droits et intérêts de ses Membres en Grande-Bretagne.

● **Art. 3**

- Le siège de l'Association est fixé à St Pol de Léon (Finistère, 2 rue de Plouéan. Il pourra être transféré à toute autre adresse dans le canton de St Pol de Léon sur simple décision du Conseil d'Administration.

● **Art. 4**

- Peuvent être membres de l'Association tous les producteurs marchands d'Oignons de Roscoff et de sa Région.

● **Art. 5**

- L'Assemblée Générale de l'Association se réunit au moins une fois par an, sur convocation du Bureau.

Elle entend le rapport moral du Président, le rapport financier du Trésorier et le rapport du Commissaire aux comptes.

Elle donne quitus au Trésorier après vérification de l'encaisse et des pièces comptables.

Elle élit les Membres du Conseil d'Administration pour une durée d'un an, ainsi que trois commissaires aux comptes..

● **Art. 6**

- Les délibérations de l'Assemblée Générale sont valables lorsque la majorité simple des membres est présente. Au cas où ce quorum ne serait pas atteint, une deuxième Assemblée sera convoquée une heure après l'ouverture de la première et cette deuxième Assemblée pourra délibérer valablement, quel que soit le nombre des membres présents.

● **Art. 7**

- Une Assemblée Générale Extraordinaire pourra être convoquée par décision du Conseil d'Administration ou à la demande d'un quart des membres de l'Association. Il appartient à l'Assemblée Générale extraordinaire de modifier, le cas échéant, les statuts, ou de voter la dissolution de l'Association.

● **Art. 8**

- L'Assemblée Générale annuelle élit, ainsi qu'il est dit à l'article 5, le conseil d'Administration de l'Association. Ce conseil sera composé de neuf membres. Ceux-ci éliront dans leur sein un Président, deux vice-présidents, un secrétaire général et un trésorier.

● **Art. 9**

- Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président aussi souvent que cela sera nécessaire à la bonne marche de l'Association et en tous cas une fois

par mois.

● **Art. 10**

- Le Conseil d'Administration pourra valablement délibérer lorsque cinq de ses membres seront présents.

● **Art. 11**

- Le Conseil pourra faire ouvrir au nom de l'Association des comptes-courants bancaires et un compte de chèques-postaux.

Pour tout dépôt et retrait de fonds, seule la signature du Trésorier, ou à défaut du Président, sera nécessaire.

● **Art. 12.**

- Le Conseil d'Administration établit un Règlement intérieur concernant les activités de l'Association l'organisation du Secrétariat Général et, notamment, du Bureau de l'Association en Grande-Bretagne.

Ce Règlement intérieur fixera les modalités de la responsabilité de l'Association vis-à-vis des autorités administratives britanniques. Il contiendra également, des dispositions relatives à la discipline des membres et aux sanctions éventuelles qui pourraient être prises contre ceux qui se seraient rendus coupables d'actes nuisibles aux intérêts généraux et au bon renom de l'Association.

● **Art. 13**

- Le Secrétaire Général de l'Association assure la bonne marche de l'administration de celle-ci. Il nomme et révoque les employés de l'Association, fixe leurs traitements et la discipline intérieure.

● **Art. 14**

- Les ressources de l'Association sont constituées par les cotisations des membres, qui sont fixées tous les ans par le Conseil d'Administration.

L'Association pourra également percevoir une indemnité pour les publications qu'elle diffusera parmi ses membres et bénéficier d'autres ressources et subventions dans les limites fixées par la loi du 1er Juillet 1901 pour les Associations sans but lucratif.

● **Art. 15**

- La dissolution de l'Association ne pourra être décidée que par l'Assemblée Générale Extraordinaire ainsi qu'il est dit à l'article 7, Dans ce cas l'actif de l'Association sera attribué à une organisation poursuivant des buts similaires.

● **Art. 16**

- Le Président ou à défaut le Secrétaire général rempliront toutes les formalités, légales relatives à la constitution de l'Association ou aux modifications susceptibles de se produire au cours de son fonctionnement.

Les présents statuts ont été adoptés à l'unanimité des Membres présents, au cours de l'Assemblée Générale du 5 Octobre 1947.

A St Pol de Léon, le 18 Octobre 1947

Le Président : F. MAZEAS

ASSOCIATION DES MARCHANDS D'OIGNONS DE ROSCOFF & DE SA REGION

Siège- Social - 2, rue de Plouéan - St POL DE LEON (Finistère)

REGLEMENT INTERIEUR

vu l'article 12 des Statuts, le ,Secrétaire Général de l'Association des Marchands

d'Oignons de Roscoff et de sa Région a proposé au Conseil d'Administration, en sa séance du 7 Octobre 1947, le présent projet de Règlement Intérieur.

● **Article Premier**

- Peuvent seuls être membres de l'Association les producteurs-marchands d'oignons établis à Roscoff et dans sa région et ayant exercé cette profession antérieurement à l'année 1939, répondant ainsi au nom traditionnel de "JOHNNIES". Ne pourront devenir par la suite membres de l'Association que les personnes ayant été agréées par le Conseil d'Administration.

● **Article 2**

- Les "Johnnies" membres de l'Association s'engagent à ne commercialiser en Grande-Bretagne que des Oignons dont la variété, les standards de qualité et les emballages auront été définis par des textes publiés au Journal Officiel de la République Française.

Ils s'engagent également à respecter en toute loyauté dans l'exercice de leur commerce, le régime des prix applicables en Grande-Bretagne, ainsi que les règlements britanniques en vigueur.

● **Article 3**

- L'Association étant responsable collectivement vis-à-vis des administrations française et britannique de la loyauté commerciale à l'égard des textes en vigueur, chaque "Johnny", individuellement, en adhérant à l'Association, se déclare responsable envers elle de toute infraction commise et est de ce fait justiciable des sanctions prévues ci-dessous.

● **Article 4**

- L'Association s'engage à devenir titulaire collectivement des licences ou autorisations d'exportation françaises et des licences ou autorisations d'importation britanniques, et à répartir en toute équité les tonnages autorisés, au prorata des récoltes de chacun de ses membres.

● **Article 5**

-L'Association assumera la responsabilité du rapatriement des fonds, en conformité avec les lois et règlements en vigueur.

● **Article 6**

- L'Association prend par devant l'Office des Changes l'engagement de rapatrier intégralement les fonds correspondant au produit des ventes effectuées par chacun de ses membres, déduction faite des frais d'exploitation, frais de séjour, etc., et par devant l'Administration britannique, l'engagement de procéder en Grande Bretagne à toutes opérations financières inhérentes au Commerce des "Johnnies".

● **Article 7**

- Du côté français, l'Association est prête satisfaire à toute demande d'exercice des contrôles douanier et financier, de la part des Administrations compétentes, et se rapportant aux opérations déjà réalisées.

● **Article 8**

- Pour faciliter le rapatriement des fonds, l'Association pourra se faire ouvrir en Grande-Bretagne un compte étranger en Livres Sterling et centralisera ainsi les fonds représentant le produit des ventes des "Johnnies".

● **Article 9**

- Afin de couvrir la responsabilité de l'Association le Conseil d'Administration se réserve le droit de faire procéder par un ou plusieurs contrôleurs, désignés par lui, à l'examen de la marchandise au départ, afin de s'assurer de sa conformité aux

textes en vigueur.

● **Article 10**

- L'Association pourra, le cas échéant, faire appel au Service de la répression des fraudes du Ministère de l'Agriculture.

● **Article 11**

- En cas d'infraction au présent règlement le Conseil d'Administration se réserve le droit de prononcer contre les Membres de l'Association les sanctions suivantes :

- A) - avertissement à la première infraction ;

- b) - blâme ;

- c) - exclusion temporaire pouvant aller d'une période de 15 jours à une campagne ;

- d) - exclusion définitive.

● **Article 12**

- Les membres qui auront fait l'objet d'une sanction pourront faire appel par devant le Conseil d'Administration réuni à cet effet et y présenter personnellement leurs explications.

Le présent règlement intérieur a été adopté à l'unanimité, article par article, par le Conseil d'Administration.

A St Pol de Léon, le 18 Octobre 1947.

Le Président : F.MAZEAS.

En lisant plus loin la traduction de la "REGLEMENTATION de la VENTE" en Grande-Bretagne des "OIGNONS BRETONS" et celle du "PERMIS DE VENTE" que tout vendeur devait toujours posséder sur soi, nos "Johnnies" s'interrogeront également sur la fréquence des manquements qu'ils ont pu, sciemment eu non, commettre envers ces règles, et mesurer, en rétrospective, les conséquences fâcheuses qui auraient pu résulter pour eux-mêmes et pour l'ensemble de la Corporation de ces transgressions.

Mais ils rapprocheront certainement aussi, la qualité de "GROWERS" .- "Producteurs-Marchands" que leurs interlocuteurs britanniques exigeaient formellement qu'ils eussent pour avoir le droit d'offrir leur marchandise au public, de celle de "PRODUCTEURS-VENDEURS" que l'on appliquait depuis un certain temps déjà en France, aux cultivateurs qui allaient vendre les produits de leurs propres récoltes sur les marchés ou de porte à porte, et ils seront frappés de l'analogie des intentions et des décisions prises dans un même domaine et dans le même temps, par les autorités des deux pays.

Ils se rappelleront peut-être enfin, que la qualification de "CULTIVATEURS-MARCHANDS D'OIGNONS en ANGLETERRE" leur permettait par ailleurs, à défaut de Sécurité Sociale de garantir leur personnel, au moins contre les Accidents du Travail, dans le cadre des Lois sur les Accidents du Travail agricole.

L'un des premiers soins de l'Association fut, dès sa création, de procéder au recensement de tous les Johnnies de la région, pour en communiquer la liste au Conseiller Commercial près l'Ambassade de France à Londres, et pour se créer une trésorerie en recouvrant leurs cotisations. Une carte d'ADHERENT était délivrée à chacun de ses membres, et seul son possesseur pouvait être autorisé à commercialiser des oignons en Grande-Bretagne, par lui-même ou par ses employés.

L'association ne crut cependant pas devoir, en Octobre.1947 et pour les raisons indiquées plus haut : écarts des cours trop élevés entre les prix du marché français et ceux du marché anglais, solliciter des "IMPORT-LICENCE" ou "Autorisations d'importation" que les

Britanniques étaient disposés à leur accorder pour 2.000 tonnes en supplément des 500 concédés avant le 15 Août.

Elle se tenait toutefois prête à toute éventualité et, par prudence, sollicitait, toujours par l'intermédiaire du CONSEILLE COMMERCIAL près l'Ambassade de France, des prorogations des Licences d'Importation octroyées.

Elle réussit, par la même entremise, à obtenir enfin l'extension qu'elle demandait avec insistance depuis le début des pourparlers, du "Permis de Vente", à l'ail et à l'échalote.

Les Licences collectives étaient, nous l'avons dit, délivrées à son seul nom. Pour les utiliser au mieux selon les besoins de ses membres, il lui était donc indispensable de connaître les ports vers lesquels ces derniers se dirigeraient et le tonnage que chacun emporterait, pour faire établir "une licence fractionnée" par navire. Le capitaine de ce dernier, ou à l'occasion un des patrons Johnny, avait pour mission d'accomplir avec l'aide du correspondant local de l'Association dans le port d'arrivée, les formalités habituelles auprès des Douanes britanniques et de délivrer à chacun des chargeurs, la marchandise qu'il avait embarquée sur le bateau. C'était, l'on s'en doute, une tâche parfois ingrate !

n° 253 - Avril 1971

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

DECOUVERTE D'UN CALVAIRE A ROSCOFF

Le 24 Mars 1971 les cantonniers qui effectuaient les travaux de voirie au carrefour de KERGUENNEC ont exhumé deux pièces de l'ancien calvaire CROAZ PAOL sis en cet endroit. Le souvenir s'en était conservé d'une croix à personnages.

Sur son emplacement un homme pieux, Joseph Guivarc'h "TOUNTTOUN JOB" avait fait dresser en 1881 l'actuelle croix de fonte Un vieux frêne voûté, (ounn en breton) courbé par les vents d'ouest, incline doucement sa ramure par dessus la Croix, lui faisant l'office de baldaquin.



La première pièce arrachée à la glaise fut le Nœud de la Croix. La pelleteuse ne tardait pas à dégager une statue décapitée. Il s'agit d'un saint Jean évangéliste, reconnaissable aux revers de son col. Ce dernier bloc est haut de 63cm. La base est creusée d'une petite cavité profonde de 4 centimètres et de section elliptique d'axes 5 et 6 centimètres. La console (ou branche) qui portait Jean à gauche du Christ était creusée d'une cavité identique. Un goujon de pierre long de 8cm bloqué à la chaux (sans doute assurait la stabilité de la statue. Une Vierge de douleur lui était symétrique,

Jean est taillé en ronde-bosse, c'est-à-dire que le dos lui-même est travaillé. Il arrive souvent que les personnages au pied de la croix soient au nombre de quatre, adossés

deux par deux et taillés dans un seul bloc. Ce n'était pas le cas ici.

Le sculpteur a adopté le parti le plus simple il a joint les mains donnant ainsi à l'évangéliste une attitude figée.

Le Nœud est une pierre tout à fait remarquable et vient enrichir notre documentation. Nous ne connaissons pour l'instant aucun nœud de Croix qui lui soit apparenté. Cette découverte laisse ainsi entrevoir que le massacre général des Croix et calvaires par la Révolution française rend impossible d'établir, à partir des monuments existants un tableau satisfaisant des styles que pratiquèrent nos sculpteurs. On peut espérer qu'une fouille sous la croix actuelle livrerait au jour d'autres morceaux du calvaire : crucifix, vierge, console et peut-être cavaliers et larrons.

Le Nœud faisait partie intégrante du fût, chose rare. A lui seul il est un monument. Quatre personnages y sont taillés : la Véronique avec la Sainte Face, sainte Catherine d'Alexandrie avec sa roue, saint Yves et un ange qui porte l'inscription du couple donateur :

- **Y. ROLLAN**
- K. BORV**
- DI SA FAME**
- FET FERÉ**
- LA CRV**
- 1619**

Les deux dernières lignes sont écrites sur le fût ; au verso de ce lambeau de fût on voit un insigne marchand de 14 x 18 cm.

Nous avons trouvé trace dans les archives municipales d'Yves Rolland et de sa femme Catherine (K.) BOURLAUDI ; ils se seraient mariés en 1600. En l'absence de cet acte nous avons, sur les indications des ANNALES ROSCOVITES, retrouvé deux actes de baptême de filles du couple : Le 2 Novembre 1603 et le 19 Avril 1607. Les actes sont en latin. Jeanne (1607) eut pour parrain un "HONORABILIS MERCATOR" (Honorable Marchand). Son père en était un lui-même. Grâce à ces actes nous avons reconstitué le nom de la "FAME" de Rolland.

Il est tout naturel qu'ils aient représenté leurs patrons sur la Croix.

Le nœud mesure 81cm de haut ; les statues font de 50 à 53cm. Le haut du nœud est un fort tenon, haut de 9,5cm et de section circulaire de diamètre 17cm.

Note : François ALLAIN m'a fait remarquer qu'il restait en bas des morceaux d'un tenon identique à celui d'en haut. C'est la preuve qu'il y avait au moins deux branches à la Croix et donc probablement des cavaliers.

Sur le volumineux tenon du nœud s'encastrait une console qui reposait sur une couronne débordante de 5cm et prenait aussi appui sur la tête de Ste Catherine et de St Yves, qui dépassent la couronne de 5 autres centimètres.

Etait-ce la seule branche de la Croix, celle qui portait Marie et Jean, le crucifix reposant Lui même directement sur le tenon ? Celui-ci nous paraît assez important pour qu'il ne soit pas invraisemblable d'imaginer une 2ème branche plus haute qui aurait porté le Crucifix avec les larrons et peut-être des cavaliers, comme à Loc-Mélar.

Mais une certitude reste, il y avait à tout le moins une console. Des fouilles permettraient peut-être à partir d'autres découvertes, de dépasser les conclusions actuelles.

La circonférence du fût cylindrique était de 73cm.

Le numéro 204 du Bulletin (juin 1966) a publié des documents municipaux de 1794 concernant la destruction des croix et le transport des socles taillés, destinés à être utilisés

dans le quai "vieux".

ESSAI SUR LES "JOHNNIES" par Mr François GUIVARCH

En 1948, 2.500 tonnes d'oignons furent autorisées à être exportées pour toute l'année : 480 partirent par 3 navires sur PORTSMOUTH, SWANSEA et PLYMOUTH pour 48 chargeurs et arrivèrent en Grande-Bretagne début août ; 1.960 tonnes complémentaires y entrèrent après le 15 Novembre.

Au total, 197 patrons et individuels émigrèrent dans les 2 départs, avec plus de cent "domestiques", vendeurs et botteleurs.

Malgré la conservation défectueuse de l'oignon, la campagne d'hiver ne fut pas mauvaise dans l'ensemble. La vente du produit sur les marchés britanniques était soumise aux règles suivantes établies par le :

RULES GOVERNING THE SALE OF BRITON ONIONS IN GREAT BRITAIN - Réglementation de la vente d'Oignons bretons en Grande-Bretagne)

Les vendeurs d'oignons bretons qui ont reçu l'autorisation de vendre leurs oignons en Grande-Bretagne, sont priés d'observer les règles ci-dessous, dans l'exercice de leur trafic en ce pays :

- 1 - Les oignons ne doivent pas être vendus à un prix dépassant le prix maximum fixé par le Ministère du RAVITAILLEMENT dans l'ordonnance sur les oignons pour la vente au détail. Ce prix maximum est de 4 pence 1/2 par livre (anglaise) nette.
- 2 - Les oignons doivent être vendus au poids (étalon anglais) et pour établir ce poids, chaque vendeur doit être Muni d'une balance à ressort qui aura au préalable été vérifiée et estampillée par un Inspecteur des Poids et Mesures.
- 3- Les oignons vendus en Grande-Bretagne doivent avoir été cultivés et récoltés en France par le vendeur ou par son employeur. Interdiction est faite à ces derniers d'acheter tous autres oignons pour les revendre.

Tout vendeur d'oignons qui vendrait ses oignons au-dessus du prix maximum ou qui enfreindrait toutes autres prescriptions des ordonnances du Ministère du Ravitaillement, sera passible de poursuites devant les Tribunaux britanniques.

Je déclare avoir lu et parfaitement compris les règles ci-dessus, et je m'engage ici à les observer.

Signature :

NOM :

MEMBRE de l'ASSOCIATION des VENDEURS D'OIGNONS

de ROSCOFF et de sa REGION

22, Hans Place, LONDRES, S WWI.

La lecture de ces règles et notamment de la deuxième, aura sans doute provoqué le scepticisme de nos lecteurs sur la possibilité de son observation par un JOHNNY vendant sa marchandise à la chine, à pieds ou à bicyclette, et vraisemblablement aussi.. le sourire de ce dernier.

Et voici maintenant des traductions du permis de vente d'oignons et d'ail, ainsi que d'une décision de prorogation des délais de vente octroyés les 9 août et 22 Octobre 1948,

jusqu'au 31 Mars 1949 :

MINISTERE du RAVITAILLEMENT - FRUIT FRAIS et LEGUMES (Restrictions à leur commercialisation)

ORDONNANCE de 1945

AUTORISATION

Conformément à l'article 24 de l'Ordonnance de 1945 sur les restrictions au commerce des Fruits et des Légumes, et à titre d'amendement, le Ministre du RAVITAILLEMENT autorise par la présente, tout membre actuel de l'ASSOCIATION des Marchands d'oignons de ROSCOFF et de sa Région, sise 22, Hans place, Londres ; S WWI, à vendre des oignons au détail. Cette permission annule donc en la matière, les restrictions imposées par le § 4 de l'article 5 de cette ordonnance (qui a pour effet d'interdire toute vente au détail par les importateurs), et autorise en conséquence toute personne à acheter ces oignons à ce membre.

L'autorisation est accordée avec les réserves suivantes .

- 1 - Elle s'applique uniquement aux oignons cultivés et récoltés en France par un Membre remplissant les conditions ci-dessus, et importés en Royaume-Uni par la dite Association
- 2 - Elle n'est pas transférable et peut être révoquée à tout moment, sans indication de motifs.
- 3 - Susceptible de révocation anticipée, elle expiera le 31 Décembre 1948.

Signé : L.A. BENT,

d'ordre et pour compte du Ministre du Ravitaillement,

Date : 9 Août 1948

La présente copie est certifiée par le CONSEILLER COMMERCIAL près l'Ambassade de France en Grande-Bretagne, comme étant la reproduction exacte de l'original délivré par le Ministry of Food.

Londres, le 10 Août 1948,

Signé : MARESCHAL,

Attaché Commercial - cachet.

Ministère du RAVITAILLEMENT

M.O.F. Réf. : 79-58/3

DIVISION des FRUITS FRAIS & LEGUMES

Your Réf. SC/MBy 22655

Carlton Hotel, - Pall-Mall - Londres, SW.1

Le 13 Janvier 1949

Cher Monsieur,

Par la présente, je vous fais savoir qu'il a été décidé que la validité des 2 autorisations données le 9 Août 1948 et le 22 Octobre 1948, permettant aux membres de l'Association des Marchands d'oignons de Roscoff et de sa région, de vendre sous certaines conditions, des oignons et de l'ail au détail, sera étendue pour une période allant jusqu'au 31 Mars 1949.

Voulez-vous en conséquence, avoir l'obligeance de considérer la présente lettre comme une autorisation d'extension de la validité de ces 2 permissions jusqu'à la date mentionnée ci-dessus.

Signé : P.-K. HOOPER

Destinataire : M. MARESCHAL,

Attaché commercial près l'Ambassade de France, 22 Hans Place, SW.

Certificat de la conformité de la copie transmise, à l'original délivré par le Ministère du Ravitaillement, par M. MARESCHAL, At. Ccial,

Le 14 Janvier 1949, avec signature et Cachet.

Le 20 Juillet 1949, intervenait une nouvelle décision du Ministry of Food, confirmant l'extension de l'autorisation de vente à l'ail.

Ces textes apportent quelques restrictions supplémentaires à celles formulées dans la "REGLEMENTATION DE LA VENTE".

Il faut ajouter :

- Que la liste des membres de l'Association avec leurs adresses en Grande-Bretagne, devait être annuellement fournie par elle au Ministère britannique du Ravitaillement, dont le contrôle et les recherches éventuelles étaient facilitées,
- Que ce Ministère réclamait par ailleurs que l'association certifiât et l'ancienneté du Johnny dans le métier, et qu'il avait bien exercé ce dernier en Grande-Bretagne avant les hostilités.
- Il exigeait en outre que l'Association eût dans ce pays une "REGISTERED ADDRESS", c' est à dire, qu'elle élût domicile, chez un correspondant déjà inscrit sur les contrôles britanniques où seraient déposées toutes les communications que les Autorités du Royaume-Uni pourraient avoir à faire à son nom, ainsi que toutes les plaintes et toutes les réclamations que provoqueraient les agissements -e ses membres.

Sur les exhortations du Conseiller Commercial près Ambassade de France, F. MAZEAS sollicita de la "Chambre de Commerce à Londres" l'admission de l'Association des Johnnies comme membre de la dite chambre avec permission d'élire domicile chez elle. Satisfaction lui fut donnée le 24 Septembre 1948 sur les deux points. La qualité de "membre adhérent de la Chambre" fut acquise à l'Association à compter du 1er Octobre 1948, contre paiement de la cotisation annuelle qui était, à l'époque, de 3 livres sterling.

La Référence était d'honorabilité et devait être précieuse à tous points de vue, en particulier au regard de l'Administration britannique. Elle comportait, en outre, une perspective d'appui sérieux dans les difficultés, prévisibles, des rapatriements de fonds.

Mais aussi HONNEUR OBLIGE. Lorsque des manquements inévitables des Johnnies aux règles très strictes de la vente qu'ils s'engageaient, nous venons de le voir, à respecter en recevant leurs Permis, étaient découverts, des plaintes émanant, tantôt des cultivateurs, tantôt des Commerçants ou encore des Consommateurs, parvenaient contre eux à la Chambre de Commerce française.

Cette dernière les signalait aussitôt au Président de l'Association, en soulignant le discrédit qui en résultait et qui rejaillissait sur elle-même et sur ses adhérents ; elle insistait pour qu'il y fût mis bon ordre par l'exigence de plus de scrupule dans le respect de leurs

engagements de la part des membres de la Corporation et, au besoin, par l'application aux récidivistes des sanctions prévues en pareil cas dans le "REGLEMENT INTERIEUR" de cette dernière.

Il y eut ainsi des récriminations contre la vente aux mois d'Avril et Mai, de marchandises germant ou se détériorant très vite mais que le vendeur avait pourtant garanties comme étant de la nouvelle récolte de l'année. C'est cependant la vente au détail pendant les périodes d'interdiction qui motivait les plus nombreuses plaintes.

Le CONSEILLER COMMERCIAL, si dévoué pour nos marchands avait, lui-même et à plusieurs reprises, été témoin dans les rues de Londres de cette dernière infraction et, dans l'intérêt de tous, avait attiré l'attention de leur Président sur les dangers que cette pratique leur faisait courir.

Ceci se passait, il est vrai, en Septembre 1949 et nous verrons que cette campagne 1949 / 1950 qui, en juillet s'annonçait sous de favorables auspices, fut en réalité, difficile. Et ceci pour de multiples raisons allant du coût élevé de l'oignon en France, aux tergiversations britanniques sur les dates d'arrêt et de réouverture des importations qu'ils avaient finalement fixées respectivement et irrémédiablement, au 21 Août et au 15 Novembre.

Les irrégularités constatées par Mr MARESCHAL étaient donc le fait de quelques rares Johnnies qui ôtaient arrivés à Londres avant le 15 Août et qui ne s'étaient pas souciés des refus opposés par les Britanniques aux demandes de prorogation, au-delà du 15 Août, des permis de vente qui leur avaient été délivrés.

Mais nos Johnnies avait-ils, en réalité, bien saisi la portée de l'interdiction de vente au détail à partir du 15 Août puis finalement du 21 Août qui leur avait été faite ?

Nous pensons au contraire que, de bonne foi, ils avaient interprété ces dates comme étant des limites au-delà desquelles aucun débarquement ne serait plus possible en Grande-Bretagne, avant le 15 Novembre.

Mais, puisqu'on les avait autorisés à y entrer avec des oignons avant le 21 Août, qu'on ne les y connaissait sur toute l'étendue de l'île que comme vendeurs au détail : ce ne pouvait être, à leur sens pour y rester passivement regarder leurs oignons germer ou pourrir cars leurs magasins, ni pour les distribuer gratuitement ou contre une pinte de bière ou une "cup o'tea" à leurs voisins ou à leurs plus proches clients.

Avant l'ouverture de la saison 1949 / 1950, Mr Alain GUEGUEN, Secrétaire Administratif de l'Association avait cependant, au cours, d'une réunion rassemblant 200 Johnnies, mis ces derniers en garde contre les conséquences graves que pouvaient entraîner pour tout la Corporation, des agissements contraires aux Règles acceptées, en insistant sur la nécessité de respecter également toutes les autres formalités diverses imposées par leurs hôtes.

L'année précédente, disait-il, des bateaux avaient quitté Roscoff sans licences d'importation. Or, en absence de cette pièce, la marchandise ne pouvait être débarquée. Elle avait donc dû, pour être déchargée et attendre dans le navire à quai que les licences fussent parvenues par la poste au port destinataire. Il était pourtant si facile de passer les prendre au siège de l'Association, avant le départ ! Il en était résulter une perte de temps de vente et des frais supplémentaires fâcheux pour les patrons, des dommages certains pour la cargaison, un retard qui était justifiable de sures taries pour le fréteur et des remarques de désapprobation du Conseiller Commercial près l'Ambassade de France à Londres.

D'autres Johnnies, par inadvertance probablement encore, partaient sans avoir songé à se munir de leur carte de membre adhérent de l'Association, s'exposant ainsi à des ennuis

et des retards d'admission pour une entorse à la première des conditions d'octroi des Permis de vente.

Mais après ces doléances, Monsieur GUEGUEN pouvait heureusement faire part à ses auditeurs de quelques nouvelles encourageantes.

La Licence unique par bateau, par exemple, faisait place à une Licence Individuelle pour chacun des chargeurs de ce dernier. Cette mesure, que l'Association sollicitait depuis la reprise du trafic, simplifierait beaucoup, non seulement les formalités de départ et celles de l'arrivée en Grande-Bretagne, mais également et surtout, le rapatriement en France du produit de la vente de chacun par lui-même.

Jusque là, en effet, lorsque la saison touchait à sa fin, chaque Johnny devait faire une demande d'autorisation de rapatriement de ses devises et les demandes étaient enregistrées par ordre de date. La formule d'Engagement de Change, unique, était utilisée par le premier demandeur qui, lorsqu'il avait obtenu satisfaction, la faisait parvenir à son suivant immédiat sur la liste et ainsi de suite. L'on imagine sans peine les retards et les inconvénients qui pouvaient résulter de ces opérations successives.

Mais, et surtout, les Britanniques autorisaient l'introduction dans leur pays par les Johnnies de 2.500 tonnes d'oignons, de 105 tonnes d'ail et de 50 tonnes d'échalotes pour la prochaine campagne ; tous tonnages dont les Ministères français intéressés avaient eux-mêmes, à la suite d'intervention de Mr L. GUILLOU, député de la circonscription, permis l'exportation.

Ce serait, avec la perspective d'un fructueux supplément d'activité pour les spécialistes de l'ail et de l'échalote, la fin des tracasseries qu'entraînaient parfois pour eux les modifications qu'ils se permettaient d'apporter d'eux-mêmes, aux formules des licences octroyées par le Ministry of food.

Celui-ci considérait les textes de toutes ses formules d'autorisations, qui étaient d'ailleurs imprimées par ses soins, comme sacrosaints et intouchables. Or, certains Johnnies, introducteurs d'ail ou d'échalotes même avant que leur importation ne fût officiellement permise remplaçaient tout simplement et à la main, le mot "onions" par ceux de "garlic" (ail ou "schallotts" (échalotes), sur la licence "fractionnée" qu'ils avaient en leur possession ou y ajoutaient ces derniers. Ils encourageaient, ce faisant, et sans même y songer, les foudres de la Douane et du Ministère du Ravitaillement britanniques. Pour une première infraction cependant, considérant le contrevenant comme étant de bonne foi, ces derniers se bornaient à protester contre l'infraction auprès des correspondants des marchands d'oignons à Londres.

La saison ne répondit malheureusement pas aux espoirs qu'elle avait suscités. Une sécheresse persistante au printemps et au début de l'été avait, en France, entravé la pousse des oignons dont la récolte, insuffisante, avait fait monter considérablement les prix. En Grande-Bretagne au contraire, une abondante et inhabituelle production maintenait ces derniers à un niveau assez bas. Un nombre restreint de Johnnies se risqua donc, avec un contingent réduit d'oignons : 399 tonnes, à franchir la Manche. La prorogation du 15 au 21 Août du Droit d'entrée ayant en outre été d'abord refusée avant d'être finalement accordée, les téméraires étaient donc à destination à la mi-août. Et au 15 Novembre, les prix se trouvant toujours en hausse en France., il n'y eût pas de nouveaux départs ...

Les bases de la reprise étaient toutefois solides et si les Britanniques maintenaient toujours les stricts principes de l'ordonnance de 1945, ils se montraient cependant moins pointilleux dans leur application. Sans doute avaient-ils pris conscience de l'élément réel de stabilité qu'étaient pour leur économie, les Johnnies et leurs méthodes de surveillance des prix d'entrée.

Nos gars avaient donc foi dans le proche avenir de leur profession et, de fait, la campagne 1950 / 1951 vit 362 d'entre eux (245 patrons ou individuels et 117 employés) reprendre la direction de Grande-Bretagne, avec 5.168 tonnes de marchandises.

ROSKO

Depuis longtemps on se disputé sur l'étymologie du nom de ROSCOFF. L'orthographe, elle même, n'en est pas encore fixée. Nous ne pensons pas d'ailleurs diriger ici le débat. Comme bien des noms de lieux bretons celui-ci a toutes les apparences d'une omelette. Il n'est pas possible sans doute, de reconstituer ni d'identifier de façon certaine les deux œufs qui seraient à l'origine de cette dénomination., à savoir :

les deux syllabes RO (ou ROS) et SKOFF ou (KOFF).

Nous allons relever ce que les livres disent à ce sujet et proposer, pour, terminer, une nouvelle explication dont l'intérêt serai à tout le moins, d'ajouter à l'omelette une saveur de ciboulette.

Fanch Gourvil, dans son étude sur les NOMS DE FAMILLE BRETONS D'ORIGINE TOPONIMIQUE (c' est-à-dire les noms de famille empruntés à des lieux), parue en 1970, écrit au paragraphe 70 (page XXVIII) :

" ROS, ROZ "Tertre, promontoire" ; en gallois (rhos) et en cornique "plateau; bruyère".

Dans le Finistère 293 toponymes ; 113 dans les Côtes:du Nord ; 54 dans le Morbihan ; 10 dans la Loire Atlantique ; 2 dans l'Ille et Vilaine".

Le même auteur au n° 1944 (page 248) signale que, dans le Morbihan ce préfixe est francisé le plus souvent sous la forme ROSE ou ROZ. On remarquera en ce même numéro 1944 un relevé fort différent pour le Morbihan (75 au lieu de 54) et pour les Côtes du Nord (60). On retiendra que les noms de lieux en ROS sont très fréquents dans toute la Bretagne.

C'est, en général, ce-préfixe ROS qui est retenu pour ROSCOFF. Tel est par exemple, le sentiment de Fanch.

Roscoff serait ainsi apparenté géographiquement à Rosnoën, Rostrenen ou à des villages de notre pays : ROSVEGUEN, ROSCANNOU. Cette interprétation est largement traditionnelle. Le Père GREGOIRE DE ROSTRENEN s'en fait l'écho dans son DICTIONNAIRE FRANCOIS-CELTIQUE ou FRANCOIS-BRETON publié en 1732. Voici tout ce qu'on y lit sous la rubrique ROSCOFF :

“ Petit port de mer près de saint Paul de Léon ROSGON (GOPN est à nasaliser, c'est-à-dire à prononcer comme son, ton). Quicquer, natif de Roscoff, appelle en latin en ses “colloques bretons – français” RUPERIA ; mais mal car Roscoff ne vient pas de ROC'H GOZ (rupes vetus - vieux rocher) - comme il y a apparence qu'il l'a cru - mais bien de ROS-GOFF, qui voudrait dire à la lettre “tertre du maréchal” (ferrant), ainsi l'ont écrit tous les anciens. “

“ Qui est de Roscoff : Rosgonad, Rosgonis (à prononcer en détachant GON-ad, GON-is). A Roscoff on sert Dieu avec édification.

“Un ebad Doue eo guelet penans ez eo servichet mad an Aotrou Doue e Rosgon”:

“C'est une joie divine que de voir comment le Seigneur Dieu est bien servi à Roscoff”.

Mais, n'en déplaise à tous ces savants messieurs, l'on ne voit pas quelle éminence ici a pu

prêter à une dénomination en ROS, comme cela est le cas pour Rosnoën, qui domine la vallée de l'Aulne. Aussi bien ne faut-il jamais présumer de la vérité d'une opinion par l'importance et le nombre des personnes qui la partagent. Rien n'est aussi commun, ni aussi généralement partagé que l'erreur. Le sentiment général est tenu de fournir sa justification exactement au même titre qu'un sentiment individuel. L'étymologie de Roscoff est d'ailleurs d'inspiration maritime et non pas terrienne. C'est pourquoi il est de l'honnêteté la plus élémentaire d'exprimer un doute sérieux sur cette étymologie en ROS et d'essayer une autre explication.

Ainsi face à ROS (tertre) un seul terme, lié à la géographie maritime du lieu, peut se réclamer de quelque vraisemblance ; il s'agit de ROC'H (roche et aussi château-fort). "ROC'H, écrit Gourvil, est emprunté au latin populaire Rocca ; il fait défaut dans les dialectes celtiques d'outre-Manche. Il a fourni 138 noms de lieux-dits dans le Finistère, 46 dans les Côtes du Nord, 44 dans le Morbihan, compte non tenu de nombreuses francisations en ROCHE " (Gourvil p. XXVIII). Ainsi, ceux qui sont à la recherche d'un but de promenade auraient plaisir à se rendre à ROC'H-TOULL (Roche Creuse) en Guiclan, vers Guimiliau, au-dessus de la vallée de la Penzé. C'est l'une des très rares grottes de Bretagne.

Les rochers ne manquent pas sur le site du Roscoff actuel, ni sur le site ancien (ROC'H-KROMM), encore moins sur le site antique, lequel nous paraît devoir être placé dans la presqu'île du RUGUEL-PERHARIDY. Mais ceci est une autre question ; il faudra y revenir.

N'ayant aucune autorité en linguistique nous nous gardons scrupuleusement d'émettre mieux qu'une simple hypothèse de lecture. Le terme ROC'H peut-il s'adoucir pour devenir en composition ROS ? Ceux qui ont l'oreille bretonne en jugeront eux-mêmes, mais pas avant d'avoir lu la suite ni d'avoir cherché à leur tour, à identifier la deuxième syllabe (KO ou SKO), notre deuxième œuf de l'omelette ROSCOFF.

Assez couramment, nous l'avons dit, la désinence COFF est interprétée comme une corruption de Goff, maréchal-ferrant. Roscoff serait "le tertre du forgeron". Nous avons fait un relevé rapide des écritures adoptées dans la rédaction des anciens actes paroissiaux. En 1608 au registre des mariages on trouve l'écriture ROSCO ; dans le même registre on lit ROSCOFF par exemple en 1614, 1617 ; en 1622 on trouve ROSGOFF. Mais dans l'ensemble des actes autour de 1620 on lit surtout ROSCOFF ; cette constance relative tient sans doute au rédacteur, le curé GOUEROU. Après 1630 et jusque vers 1670, ROSGOFF peu à peu prédomine (affaire de rédacteur encore sans doute) pour céder la place à ROSCOFF. A de rares emplois près, qui sont le fait surtout de la sénéchaussée de Lesneven, qui paraphe les cahiers ROSCOFF l'emporte définitivement vers 1680 sur ROSGOFF.

Ainsi l'écriture ROSGOFF ne semble suggérée d'aucune façon par les prononciations ; ce serait une écriture savante employée par les gens cultivés en veine de donner notre bourg un nom intelligible.

Fanch Gourvil, lui aussi, dans l'ouvrage précité fait un sort "au tertre du forgeron". Pour lui (N° 1 514 p. 196) COFF serait un nom de saint qu'il retrouve aussi dans PLOGOFF, LESCOFF, TROGOFF, Saint-COFF (en Plouay - Morbihan), Ces noms sont prononcés PLOGON, LESCON, Saint CÔ, TROGO, ROSKO. En Galles saint COF est connu comme appartenant à la congrégation de St Ildut.

Selon cet auteur la prononciation bretonne de ce noms en GOFF dissuade d'y entendre l'allusion au forgeron, qui se fût exprimée, par exemple pour KERCOFF, par KERHO et non par KERGO comme c'est le cas. (n° 2196)

Il se peut que Fanch Gourvil ait raison : ROSCOFF, tertre de saint COF. Mais nous ne sommes pas convaincu. Où serait ce fameux tertre ? D'autre part il n'a jamais été

question, semble-t-il d'un saint patron COF, pour cette portion de la paroisse de TOUSSAINTS (saint Pol). Par ailleurs il nous paraît trop commode de suppléer à notre ignorance en recourant à des personnages patronymiques.

Le dictionnaire de H. DU RUSQUEC (1895) propose une autre explication. On y lit ceci :

“ ROSGOUN, Nom de ville, Roscoff ; on prétend que l'étymologie de ce mot vient de ros (tertre) Goff (forgeron), Néanmoins vu la conformation topographique du lieu, on pourrait aussi bien admettre ros (tertre) goun pour gouhin (gaine, fourreau) ou gouff (golfe). “

Il y a de l'idée dans cette explication fantaisiste, la préoccupation de s'en tenir à la nature des lieux.

Un prêtre celtisant, décédé en 1928, Mr Hellard, a annoté en marge de ce dictionnaire au mot ROSKOUN

“ROS/COUN, CON/QUET, CON/KERNE (Concarneau), tous des ports - CON, refuge, port”.

Nous laissons à ce confrère toute la responsabilité de ses rapprochements ; out comme l'explication de DU RUSQUEC pour KONK - port, abri, conque (latin concha) . Gourvil (n° 344) retient lui aussi la signification “conche, anse”.

Nous sommes ici sur une fausse piste comme aussi nous le serions à proposer une allusion aux “chiens” (kon, koun) : ROSCON “le tertre aux toutous”. Rappelons-nous l'explication savante de BLOSCON : “les chiens meurtris”.

Quelle omelette !

Voici comment, pour terminer, nous saupoudrons le tout de ciboulette.

La deuxième syllabe de ROSCOFF ne commence pas à C = K ou G, mais à S. Le nom ancien ROSCO ferait ainsi allusion à une caractéristique maritime du lieu, à savoir qu'il est un port d'échouage. SKEI en breton, SKOA, veut dire “échouer” pour un bateau reposer sur le sable. Ce sens est retenu par les dictionnaires, même récents comme Vallée.

L'explication n'est pas tout à fait neuve. Elle nous a été suggérée par monsieur l'abbé Matthieu Séité, décédé il y a deux ans. Il empruntait son explication au docteur Jaouen de Kerlouan. En langue Cornique (Cornouailles de Grande-Bretagne) SKOVA voudrait dire mettre un bateau à l'abri.

La syllabe SKO s'accommoderait bien de ROS pour l'oreille, mais non pas pour le sens. Ce serait plutôt du côté de ROC'H qu'il faudrait se tourner. La lettre C'H se serait assouplie pour s'harmoniser à l'S de SKO. ROSKO serait ainsi le rocher auprès duquel on met le bateau à l'échouage plutôt que le rocher sur lequel on se brise.

Un nom de grève donne lieu à une observation analogue : PORZKAF. Il faut l'écrire PORS-SCAF. En breton SKAF c'est un petit bateau léger, un esquif. C'est la même racine que le mot grec SKAPHE objet creusé, bateau, qui a donné le mot moderne “scaphandre” (bateau-homme).

Allez donc vous y retrouver !

n° 254 - Mai 1971

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

ESSAI SUR LES "JOHNNIES" de Roscoff, par François GUIVARC'H

Le travail du Bureau de l'Association des Johnnies s'allégeait, et son président pouvait souffler un peu dans les premières années, principalement durant ses propres séjours outre-Manche, il était parfois débordé.

De HARROGATE, dans le Yorkshire où il stationnait, il était en correspondance très assidue avec son Secrétaire-Administratif, lui adressant des éléments ou des instructions de réponse, souvent en anglais, aux nombreuses lettres des autorités britanniques et françaises, administratives ou consulaires que ce dernier lui transmettait. Il répondait lui-même aux demandes parfois saugrenues que ses collègues d'Angleterre, de Galles ou d'Écosse présentaient à l'Association et pendant l'hiver 1948 /1949, où les oignons se conservaient très mal il devait, après des journées de vente harassantes, mettre à jour sa correspondance puis trier sa marchandise qu'il voyait se détériorer rapidement, avant de songer à prendre quelques heures de repos.

Et les années se suivirent sans trop d'à coups: En 1951 cependant, les Britanniques avaient brusquement pris une décision qui était de nature à perturber gravement le trafic.

A côté de l' "OPEN GENERAL LICENCE" (O.G.L.) ou "ENTREE LIBRE sous LICENCE", avec fixation des périodes d'interdiction des importations,- fut institué sans préavis, celui des "BLOCK LICENCES" ou autorisations d'importation de Stocks Globaux pouvant provenir de tous pays étrangers, même pendant les périodes d'interdiction déjà fixées. Ceci pour pallier au retard provoqué par les intempéries dans la récolte des oignons en Grande-Bretagne et freiner la hausse des prix qu'elle devait fatalement entraîner. L'entrée dans ces conditions, de 10.000 tonnes pendant le mois d'Août (du 1er au 31), fut ainsi permise.

Or, ce nouveau régime, réservé aux seuls importateurs sur place dans le Royaume-Uni, excluait automatiquement les Johnnies autorisés à y entrer,seulement sous O.G.L. , du 1er au 21 août. Ils allaient donc se trouver en concurrence par une arrivée supplémentaire, sur le marché, imprévue pour eux, d'oignons étrangers.

Dès qu'elle eut connaissance de la décision, en fin Juin 1951, l'Association demanda au Conseiller Commercial près l'Ambassade de France, d'intervenir à nouveau en sa faveur auprès du "Ministry of Food", et le 3 août, Mr MARESCHAL, toujours aussi diligent et zélé, pouvait avec satisfaction lui répondre que ses membres bénéficieraient du régime des "Block Licences" et que, dans le contingent fixé pour ce dernier (il avait entre temps été porté à 20.000 T.), serait compris celui qui avait été accordé à eux-mêmes, sous O.G.L. . La totalité de ce contingent ayant d'ailleurs été atteinte dès le 23 du mois, les importations furent immédiatement arrêtées.

L'alerte avait été chaude. En définitive elle fut cependant bénéfique, en ce sens que les restrictions britanniques s'assouplirent considérablement par la suite. Pendant la campagne 1951 / 1952 nos Johnnies purent en effet commercialiser 5.295 Tonnes en Grande-Bretagne.

Le tonnage moyen annuel - nous l'avons déjà écrit - finit par se stabiliser autour de 3.000 T, avec de rares écarts en plus ou en moins (1.530 T, en 1955) dus, soit à l'abondance ou à l'insuffisance des récoltes de l'un ou de l'autre côté du Channel, soit aussi aux difficultés que pouvaient rencontrer les patrons dans le recrutement de vendeurs et de botteleurs dont nous savons que le nombre tendait tous les ans à décroître.

Le régime des “Licences d'importation” disparut d' ailleurs lui-même à son tour en 1953.

Facilitées, les tâches du Bureau et du Président restaient cependant multiples :

Ils devaient aplanir les difficultés qui surgissaient parfois entre les Johnnies et les diverses Administrations britanniques et certaines étaient inattendues. L'administration des Impôts de Grande-Bretagne voulut par exemple en 1955, obliger l'un d'entre eux à payer “L'INCOME TAX” ou Impôt sur le REVENU pour les années 1953, 1954 et 1955. Se basant sur les longs séjours qu'il faisait dans le Nord de l'Angleterre, elle lui réclamait une somme de 186 Livres Sterling- £, soit environ 183.000 franc de l'époque !

Cette prétention soudaine du Fisc britannique, transmise à l'Association par Mr. LEROY-BEAULIEU, Attaché Financier près l'ambassade de France, 58 Knights-bridge à Londres, constituât la plus insidieuse et certainement la plus grave menace que les Johnnies avaient eu jusqu'alors à subir. Si elle aboutissait, dans ce cas particulier, elle serait inévitablement appliquée à tous et entraînerait la disparition du trafic car aucun d'entre eux ne serait en mesure d'y faire face.

Le Président dut donc se livrer à une étude poussée de l'activité de la corporation depuis sa naissance ; des conditions particulières de surpopulation et de vie dans notre région qui étaient à la base de cette dernière ; des aléas que cette activité comportait pour un profit qui, même dans les meilleures années, était toujours modeste ; de la compréhension que, pour toutes ces raisons, l'administration fiscale française avait depuis le début témoignée à son égard etc, pour fournir à l'Attaché Financier et à la Chambre de commerce française à Londres, des arguments assez étoffés pour obtenir par leurs intermédiaires l'abandon par l'administration britannique des Impôts de ses prétentions.

Quel profond soulagement dut être le sien quand il apprit le résultat favorable des démarches-!

Les rapatriements ou les essais de rapatriement de devises, supérieurs à la valeur, du tonnage importé en Grande-Bretagne par les Johnnies - éléments qui figuraient obligatoirement sur le reçu que leur délivrait la Douane anglaise à l'entrée - étaient également des sources de conflit car les sommes récoltées par les vendeurs dépassaient évidemment et heureusement, pourrait-on ajouter, le prix fixé sur le dit reçu.

Les autorités anglaises se montraient en général conciliantes et c'étaient volontiers un pourcentage de dépassement assez substantiel. Lorsqu'elles jugeaient ce dernier très élevé, la différence devait rester “bloquée” dans le compte en banque du Johnny en Grande-Bretagne ou être utilisée par lui à des achats sur place.

Mais ce dernier s'avisait-il de concrétiser ces achats en automobile ou en tracteur par exemple et de vouloir introduire ces véhicules en franchise en France. C'est avec les Douanes françaises que s'ouvraient alors des litiges qui étaient toujours longs et onéreux, malgré les interventions de l'Association auprès de l'Administrateur des Douanes chargé du service du Contrôle commercial au sein de l'Office des Changes à Paris.

Il arrivait aussi parfois à celui-ci, de s'étonner des excédents importants qu'il relevait entre les rentrées de devises enregistrées par lui et les sommes portées sur les Engagements de -Change contractés au départ des marchandises. Ces suppléments provenaient pour ainsi dire toujours des achats d'oignons “dutch” (prononcez “dotch” comme le Johnny) c' est à dire hollandais que ce dernier avait faits lorsque son propre stock s'était épuisé plus rapidement que prévu, pour pouvoir atteindre en continuant à travailler, la date fixée pour le retour de la Compagnie. Ces achats ne figuraient évidemment pas sur le déclaration d'Exportation faite ni sur l'Engagement de change pris. Mais, comme il s'agissait en somme pour le Trésor français, d'une amélioration de la balance du Commerce extérieur du pays, l'Office des Changes se contentait facilement des explications fournies par

l'Association.

Le Bureau de cette dernière avait également tous les ans à s'enquérir, en préparant la campagne à venir, des prix que retiendraient les Douanes britanniques pour la perception des droits d'entrée sur l'oignon, l'ail et l'échalote, droits calculés en pourcentage sur leur poids en mesures anglaises. Et c'était, encore le Conseiller Commercial près l'Ambassade de France qui était son obligé intermédiaire dans cette démarche.

Les demandes de licences d'importation et de Permis de vente, devaient être présentées en temps utile, au Ministry of Food.

Il en était de même pour celles de certificats phytopathologiques ou de formules diverses auprès des services de "Contrôle et Protection des végétaux" à Rennes qui dépendaient du Ministère de l'Agriculture à Paris. Mais il était aussi parfois utile ou nécessaire de solliciter de ces services des interventions spéciales (d'ailleurs prévues aux 9 & 10 du Règlement Intérieur) de Contrôle des marchandises ou de leur refus pour maturité insuffisante, en cas de cas de départs trop hâtifs de membres isolés de l'Association.

Il fallait aussi répondre au nombreux courrier provenant soit de correspondants français (demandes d'emploi, offres de services ou de fournitures, etc....), soit de Sociétés ou de commerçants étrangers dont certains, se méprenant sur l'activité véritable des marchands d'oignons, offraient par exemple les oignons d'Egypte ou encore leur demandaient de la poudre d'oignons ou d'ail.

En Juillet 1950 le bureau tenta par l'entremise du Conseiller Commercial à Londres, une démarche en vue d'obtenir dans l'île de MAN, l'autorisation de reprise du trafic qui avait été, en 1932; interdit, nous le rappelons, par les autorités régionales de l'île. Mais en Août de la même année ces autorités, entièrement maîtresses sur leur territoire, repoussèrent la demande, en spécifiant que la production d'oignons était dans l'île largement suffisante pour les besoins de la population et, qu'en tout état de cause, elles disposaient de sources propres de ravitaillement.

En France même, le dit Bureau s'efforçait d'obtenir pour l'ensemble imposant que représentaient les Johnnies, des avantages divers susceptibles d'alléger leurs charges.

Il sollicitait par exemple du Trésor public, par l'intermédiaire de la Sous-Préfecture ou de la Préfecture du département, des réductions sur le coût des passeports à renouveler ou sur celui des nouveaux et, auprès de la S.N.C.F., l'application des tarifs de groupe au voyage de retour au même titre que pour celui d'aller. Mais, si pour ces derniers le rassemblement des voyageurs qui partaient tous de la gare de Roscoff ou tout au moins avec un billet délivré par cette station était aisé, il l'était beaucoup moins pour celui de retour. Les Johnnies d'une même région de Grande-Bretagne ne finissaient en effet pas leurs saisons aux mêmes dates et leur regroupement était plus difficile et toujours moins important en nombre.

Ces démarches étaient parfois couronnées de succès, mais elles échouaient aussi. Ce fut le cas pour les passeports.

Nous ne citerons que pour mémoire l'approvisionnement en imprimés divers (étiquettes, vignettes etc..) en sacherie et autre matériel, aux meilleures conditions concurrentielles de prix, qu'assurait également l'Association à ses membres.

Et cette dernière ne perdait enfin pas de vue l'intérêt d'une propagande de bon aloi auprès du public britannique, en répondant favorablement aux demandes qu'elle recevait de la BBC et de la Télévision d'outre-Manche.

A diverses reprises, ces organismes avaient exprimé le désir, soit d'interroger dans leur pays d'origine leurs visiteurs saisonniers, soit de les y filmer dans les opérations de chargement de leurs oignons dans leur port de départ et satisfaction leur avait à chaque

fois été donnée. Ces auditions et ces vues diffusées en Grande-Bretagne eurent pour heureux résultat de rendre plus familiers aux Britanniques le visage et la silhouette du "personnage Johnny" et d'accroître sa popularité parmi eux.

Faisons cependant une mention spéciale du film de long métrage pour le tournage auquel François MAZEAS qui avait cessé toute activité depuis 2 ans, avait cependant accepté de reprendre temporairement du service en France et en Angleterre et qui eut pour titre "ONIONS JOHNNIES". Nous aurons plus loin, l'occasion de reparler de ce film remarquable et remarqué.

Le Fondateur et Premier Président de l'Association des Marchands d'oignons avait en effet été victime en 1955 d'un très grave accident de travail qui l'avait rendu, après un long et douloureux traitement, infirme de la jambe gauche : dans l'impossibilité de continuer à exercer son métier, il avait donc résigné ses fonctions de Président lors de l'Assemblée Générale de l'Association du 6 Juillet 1958.

Les gestes de générosité qu'une saine administration de sa trésorerie permettaient de faire, lui étaient indubitablement inspirés par ses sentiments humanitaires et spontanés.

Lors d'inondations catastrophiques dans le bassin de la Tamise en 1953, une somme de 50.000 francs avait été, malgré les difficultés des transferts de fonds à l'étranger à l'époque, adressée au Comité britannique de secours aux victimes, par l'intermédiaire du Lord-Maire de Londres.

Plus près de nous, l'éboulement d'un crassier à ABERFAN dans les mines des Galles du Sud-Est fréquentées par nos Johnnies qui avait, en 1966, enseveli environ 200 victimes dont 15 écoliers et leurs maîtres et dont l'horreur avait provoqué partout une intense émotion, l'Association était également immédiatement intervenue, par un don en espèces en faveur des familles sinistrées.

Faits dans un premier mouvement et désintéressés, ces gestes avaient cependant très favorablement impressionné les populations d'Outre-Manche envers nos compatriotes.

Les déshérités de notre région n'étaient cependant pas pour autant oubliés de ces derniers et, de temps en temps, les communes environnantes fournisseuses de Johnnies, recevaient des sommes destinées à leurs Bureaux de Bienfaisance. Précisons qu'outre les cotisations des membres, les produits des bals ou autres manifestations organisées par l'Association venaient grossir la caisse de cette dernière et lui permettaient de se montrer généreuse.

Après la démission de Fr. MAZEAS, Pierre DANIELOU de Keradraon en Roscoff, fils et petit-fils de Johnnies, voulut bien accepter de le remplacer à la Présidence.

Il fut officiellement confirmé dans ces fonctions, par l'Assemblée Générale de 1959.

Toujours disponible pour toutes les démarches inhérente à sa charge ; aimable et dévoué envers tous, Pierre DANIELOU resta pendant 9 ans, c'est-à-dire jusqu'à de 1967, à la tête de l'Association. Un Bail complet, nous confiait-il dernièrement en souriant pendant la durée duquel les conditions d'entrée et de vente en Grande-Bretagne s'assouplirent petit à petit.

"L'IMPOT LICENCE" fut définitivement supprimée vers 1953 / 1954. Les "Permis de vente" disparurent également à la même époque, et les dates d'entrée dans l'île devinrent libres avec la nouvelle "Réglementation des entrées, des fruits et légumes dans le Royaume-Uni" qui avait remplacé celle de la draconienne Ordonnance de 1945.

D'eux-mêmes, cependant, les Johnnies qui avaient constaté les incidences néfastes qu'entraînaient pour leurs opérations des départs trop hâtifs avec des oignons de maturité insuffisante avaient, en ASSEMBLEE GENERALE, décidé d'attendre, tous les ans, le

début du mois d'Août pour effectuer les premiers chargements et départs et, malgré les vives réticences et les protestations de quelques-uns, en avaient fait une règle d'obligation Générale.

L'ENGAGEMENT de CHANGE lui-même fit place quelques années plus tard à un CONTROLE, exercé bien discrètement, par les Services de la DIRECTION GENERALE DES DOUANES et DROITS INDIRECTS du Ministère des Finances à Paris. Ce contrôle était d'ailleurs facilité par l'obligation faite à tout exportateur de domicilier ses exportations dans une banque par laquelle doit exclusivement se faire le rapatriement en France de leurs devises, et ce; depuis la "Réglementation générale des Exportations françaises" intervenue dans les premières années 60.

LES CROIX DE ROSCOFF EN 1789

Les archives municipales contiennent un document rédigé le 15 Septembre 1789 concernant l'organisation de la défense de Roscoff par les citoyens-militaires. Cette étude porte en annexe une carte du même format 21 x 32cm, dessinée à la plume et rehaussée de couleurs.

Trois positions y sont déterminées :

- la 1ère auprès du LENN-VRAS (quartier du Goasprat),
- la 2ème sur le point haut de l'actuel Belvédère
- et la 3ème à Penn ar Créac'h.

La carte prend à la hauteur de Bonne-Nouvelle, Kerestat pour donner les chemins et les rues jusque vers l'Eglise. Les croix existantes sont marquées.

En descendant de Bonne Nouvelle on rencontre d'abord CROAZ-PAOL au carrefour de Kerguennec. Plus bas à droite dans le carrefour du Pontigou vers Kerhoret se dressait une autre croix sur l'emplacement actuel de la maison de Monsieur Millour ; à cette époque il n'y avait aucune maison d'aucun côté de la route depuis Bonne-Nouvelle jusqu'aux Capucins.

A la hauteur de l'actuelle rue des Capucins une croix était implantée en plein milieu de la route qui s'élargissait sur une bonne longueur en cet endroit comme s'il y avait eu là une sorte de terrain vague. A quelques mètres plus bas se trouvait la petite maison du PAVILLON (l'ancienne forge).

Dans le mur de clôture, plus récent, de l'hospice on a remployé une pierre de taille, gravée selon les apparences. Mais elle est recouverte d'une couche de lichen si épaisse qu'on n'y peut rien deviner. Plusieurs applications de désherbant en viendraient peut-être à bout. Il n'est pas improbable que cette pierre soit une relique de la croix voisine.

Le quartier du RAZ, aujourd'hui rue Viala, avait aussi sa croix. Elle était édifée sur le terrain de l'actuelle école maternelle dans l'axe de la rue baptisée aujourd'hui rue Jules Ferry et qui s'appelait dans le cadastre 1846, la RUE DES POISSONNIERS, la rue parallèle s'appelant rue du Quélen, aujourd'hui Esprit Le Mat. Le nom de ce "village" semble être une allusion à la chaux (RAZ). Dans un plan sommaire du terrain de l'école maternelle, daté de 1810, on marque une maison appelée "maison à four" . Il est probable qu'on a voulu désigner ainsi ce que l'on appelait en breton "TI-FOURN", la "maison du four à pain" connue encore des anciens. Il n'est pas invraisemblable qu'à défaut d'un four à chaux il y ait eu là un dépôt de chaux. Chacun sait la grande consommation qui fut faite

autrefois de la chaux en maçonnerie et surtout pour blanchir les murs. Au 17ème siècle par exemple la “Chao” pour l'Eglise provenait de Saint-Malo.

A peu de distance du RAZ, au bout du village du THEVEN (rue Amiral Courbet) une croix marquait le carrefour de la route vers Poul-ar-Foll, à peu près à l'emplacement de KER-DIVEZA (dernière maison).

Sur la butte de Penn ar Creac'h il y avait une croix dans le carrefour inchangé, mais en herbe, d'où part le chemin vers le petit village de Pors Elenec. Il semble bien qu'il s'agissait là d'une croix simple, sans personnages, celle même dont le haut est encastré tout près dans une clôture de pierres.

Une sixième croix est indiquée dans ce plan de 1789, celle de ROSKO-GO?. C'est la seule des croix qui ait été sauvée de la “Révolution culturelle”. A en croire une tradition, tout à fait vraisemblable, des voisins auraient eux-mêmes démonté la croix et mis le fût et la croix à l'abri. On ne peut s'expliquer autrement le bon état actuel de ces deux éléments. Le socle, lui, pourrait n'être pas d'origine. Cette croix serait, pensons-nous, de la seconde moitié du 15ème siècle.

Le document de 1789 ne donne pas l'enclos de l'église ni la place au nord. L'on ne peut donc se prononcer, à partir de lui, sur l'existence d'une croix calvaire dans le cimetière qui entourait alors l'église ; il est infiniment probable qu'il y en avait une. Par contre, on doit retenir comme certaine la présence d'une croix ou d'un calvaire sur la place de l'église vers la pointe où est bâtie la maison du directeur de la Station biologique. En cet endroit, en effet, existait alors un fort. Le cadastre de 1846 continue de le signaler sous le nom de FORT DE LA CROIX. C'est peut-être cette croix, antérieure à la construction de l'église, qui aurait donné son vocable à celle-ci “Notre-Dame de CROAZ-BATZ” : la croix où l'on s'embarquait pour l'île de Batz. •

En 1789, Roscoff n'était pas commune mais ce “faux bourg” dépendait de saint Pol, paroisse de Toussaints. Il n'allait pas tarder à secouer la tutelle abhorrée de la ville épiscopale. Les riches bourgeois, les commerçants prendront la tête des revendications. Se référant au décret du 14 décembre 1790 ils s'érigeront en commune indépendante le 31 janvier 1790 contre l'agrément de saint Pol. Dans une lettre adressée aux administrateurs du département les municipaux s'exprimaient ainsi en 1790 : “Roscoff, trop longtemps victime d'une municipalité ambitieuse et jalouse, commence enfin à jouir de cette heureuse indépendance après laquelle les habitants ont tant soupiré(s) °, le décret du 14 décembre dernier brisa enfin la chaîne qui l'attachait à Saint Pol”. Ce beau préambule comme sauront en rédiger nos édiles pendant plus de 50 ans n'a d'autre but que d'apitoyer le département sur les besoins pressants de la commune naissante : entretien du Vil, du quai et confection d'une route convenable entre Roscoff et saint Pol.

Les hommes “éclairés” de ce temps parlaient un langage pompeux. Qu'on en juge par le début de cette adresse de la Commune et du Commerce de Roscoff à l'Assemblée nationale :

“ Messieurs, L'Industrie est l'âme du Commerce ; le Commerce est le nerf de l'État ; la Liberté en est la vie et tout ce qui peut suspendre sa marche l'atténue..” (mars 1791).

Chaque époque a son jargon, même son jargon religieux. La nôtre est encore plus pompière !

L'auteur de la carte n'a pas cru devoir étendre son dessin à Kerfissiec ni aux quartiers de l'Aber et de Keravel. Dommage pour notre étude. Nous avons bien une carte de la commune de Roscoff approuvée à Quimper le 12 Mai 1791 ; elle est trop vague et même inexacte pour qu'on fasse fond sur elle. Aussi bien n'indique-t-elle pas les croix. Elle signale par contre le moulin à vent de Creac'h-Milin, un autre vers Rucat et un 3ème vers

Santec.

Nous avons signalé autrefois dans le Bulletin l'existence au Reuniou (en Keravel) d'un menhir christianisé dont le nom est encore connu des Roscovites : CROAZ-KOVEK (croix ventrue) ; nous avons aussi signalé la croix de Kerfissiec (encore indiquée dans le cadastre de 1846) ainsi que le calvaire de Keradenec. Nous avons de bonnes raisons de penser qu'au carrefour des 3 routes qui aboutissaient au manoir de Keravel (en saint Pol) il y avait aussi une croix à personnages ; la ligne de chemin de fer a transformé ce coin en supprimant le dernier tronçon de la route de Keradenec au manoir de Keravel. Le cadastre de 1846 appelle ce quartier PENN AR CROISSAINT (CROAZ-HENT ou carrefour).

Nous allons oublier la croix de la chapelle saint Sébastien dont le socle devait servir en 1835 au cimetière du VIL, précisément pour implanter la croix de bois qui portait le grand crucifix en châtaignier - aujourd'hui à l'église.

Le désastre des Croix et Calvaires n'a épargné dans nos régions que les monuments démontés par précaution par des chrétiens courageux. On regrettera certes leur leur disparition criminelle mais aussi l'inconscience culturelle des chrétiens du 19ème siècle qui les a détournés de recueillir les reliques de ces monuments, les laissant traîner dans les fossés ou les enfouissant.

n° 255 - Juin 1971

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

LA CROIX ROUSSE

Le passage du breton au français dans les noms de lieux ne s'effectue pas toujours intelligemment ; il est commandé, bien souvent, par la sonorité du mot. Nous avons signalé ainsi la corruption de CROAZ-HENT, ou carrefour, en CROISSANT ; dans le n° précédent nous relevions en KERAVEL la ferme de PENN-AR-CROISSANT. La grève qui va de Lagadennou vers saint Luc a été victime d'une corruption de même genre : on l'appelle LA CROIX ROUSSE.

Notre article sur LES CROIX DE ROSCOFF EN 1789 était achevé lorsque, pour la première fois, nous avons entendu parler de cette CROIX qu'aucun document ne signalait. Nous avons cherché à en avoir le cœur net en nous faisant prononcer par une dame du quartier le nom breton de ce coin AR C'HROAZ ROUZ. Personne ne prononce AR C'HROAZ ROUZ.

Les dictionnaires consultés, l'explication du terme se dessine, GRO, GROA en breton est une grève, un bord de mer non pas tant sablonneux mais recouvert de galets. Il ne faut pas chercher ailleurs l'origine du nom de LA GROUE cette langue de terre de Ste Anne qui abrite le Port de Penn-Poul (St Pol). Le Larousse appelle GROU ou GROUETTE un terrain caillouteux propre à la culture de la vigne. Le même dictionnaire fait dériver le mot de GREVE du celtique par le biais du bas latin "grava". Ainsi le breton serait antérieur.

L'épithète ROUSSE (ROUZ) s'explique mal actuellement sur le terrain. La pointe de grands galets où les ménagères allaient étendre leurs draps est plutôt grise avec une sorte proportion de pierres assez noires. Le sable des petites criques voisines n'est pas d'un blanc éclatant, mais même mouillé il n'est pas vraiment roux. Le nom étant ancien il se peut qu'au temps passé les colorations aient valu cette épithète à cette grève. Il n'y a pas si longtemps encore la dune voisine, du THEVEN était imposante et s'étendait dans l'Aber ; la mer montait moins haut. L'argile affleurerait sans doute davantage dans l'Aber. Serait-ce là l'origine du nom de GREVE ROUSSE ?

La voie ancienne d'accès à cette grève porte un nom pittoresque : BANEL AN TOUSSEGED (prononcer : gued), la Venelle aux crapauds. C'est moins la crainte de rencontrer ces bestioles que l'impraticabilité du chemin les jours de pluie qui explique l'état d'abandon de cette venelle. Aussi bien ce coin de grève est-il singulièrement pollué...

ESSAI SUR LES "JOHNNIES" par Mr François GUIVARC'H

En reprenant en 1967, la succession de Pierre DANIELOU de la Présidence de l'Association des Johnnies, Henri CHAPALAIN de Stret ar Vily en Roscoff, lui-même jeune et dynamique descendant de plusieurs générations de Johnnies, a trouvé une situation à peu près semblable quant au déroulement des opérations du trafic, à ce qu'elle était avant la guerre de 1939.

Les difficultés d'affrètement des navires de petit et même de moyen tonnage, pour les ports de l'Ouest, de l'Est ou d'Écosse occasionnent cependant tous les ans, de gros soucis à l'Association et à son Président, le coût des frets évoluant naturellement, selon la jauge des bateaux, en raison inverse de l'importance de chacune des Cies et des chargements effectués par elles. Ajoutons que l'excentricité de notre port, son éloignement de régions industrielles ou de gros transit, la rareté des frets d'aller dans sa direction, expliquent en grande partie ces difficultés, et le coût élevé des affrètements.

Le PORT en EAU PROFONDE dont la construction avance, apportera-t-il une solution à ce délicat problème.? Espérons le pour nos Johnnies qui, en 1970, ont encore été 178 (patrons et vendeurs) à franchir la Manche, et pour la prospérité générale de notre pays dans la recherche de laquelle il a été conçu.

Nos lecteurs se seront probablement étonnés de l'importance donnée par nous à l'étude de la reprise du trafic de nos marchands d'oignons après la longue interruption provoquée par la guerre de 1939-1945, et quelques-uns auront peut-être jugé cette étude fastidieuse.

Que les uns et les autres veuillent bien nous excuser. Cette reprise apportait un tel bouleversement dans les traditions, dans les habitudes et dans l'esprit des intéressés, qu'il nous a paru indispensable pour qu'une transformation qui a fait du JOHNNY des années 1946 à 1970, un JOHNNY si différent de celui d'avant-guerre, soit comprise de tous, d'en souligner les étapes.

Nous l'avons fait pour lui-même d'abord qui ne s'est peut-être pas toujours interrogé sur les formes et sur les degrés de la mutation qui s'opérait en lui.

Mais aussi, pour servir à l'histoire d'un FAIT COLLECTIF commencé voici 143 ans et qui intéresse maintenant non seulement beaucoup de Bretons, mais également un grand nombre de Français qui en apprennent l'existence, soit par leurs journaux soit par la Télévision.

Après avoir passé quelques séquences plus ou moins heureuses, dans les images prises le plus souvent à Londres, et dans les explications parfois fantaisistes fournies par les vendeurs interrogés sur les origines de leur métier, l'O.R.T.F. ne vient-il pas d'inviter un authentique JOHNNY à venir, en équipement de travail, donner le 19 Janvier dernier, aux téléspectateurs quelques éclaircissements sur une activité qui n'a en France, son pendant dans aucune profession,

Les Roscovites, et ils ne furent pas les seuls, ont pu constater l'aisance dans la présentation de leur compatriote Saïk Mével, que le Président de l'Association, Henri CHAPALAIN, avait sollicité d'accomplir cette délicate, mission, l'esprit et le sel de ses réparties aux animateurs de MIDI-MAGAZINE, la sûreté conservée de sa belle voix de Chanteur de charme. Mais ils en ont d'autant plus déploré la brièveté de l'entretien qui lui était accordé.

Nous sommes persuadés que l'intéressé gardera cependant un plaisant souvenir de cette expédition "impromptue" que le "Bâton du Johnny" qu'il a eu soin de ramener, contribuera certainement à maintenir vivace.

Ce "Stake" ne porte-t-il pas en effet, dans des encoches soigneusement préparées d'avance, et sous un petit mot amical, les signatures de la présentatrice Danièle GILBERT et du chanteur ANTOINE ?

Mais cette semaine de Janvier devait curieusement, être à l'O.R.T.F. celle de Roscoff, Le 21 en effet, une de nos concitoyennes était à son tour, l'invitée de la 2^{ème} chaine dans l'émission "AUJOURD'HUI MADAME" d'une durée de 40 minutes celle-là.

Décontractée, après la réaction émotive inévitable aux premières lueurs des caméras, Madame Marcel GUYOMARC'H des Moguerou répondait avec élégance aux questions de l'animateur Alain JEROME ou de ses autres interlocutrices. Et souvent mise à contribution, elle sut développer avec brio, les opinions, que son expérience de curiste dans une station renommée, lui avait permis de se forger sur les "CURES THERMALES" (c'était le thème des causeries) ; sur les avantages et les inconvénients, qu'elles présentaient, et sur les agréments et les ennuis des séjours dans les villes d'Eaux,

Dès le début le nos "essais" nous avons, en remontant dans le passé de notre région et dans celui de ses habitants, tenté de comprendre et d'expliquer par des raisons de

configuration géographique, de surpopulation et d'atavisme, la naissance du "Phénomène Johnny".

Après l'initiative du pionnier Henri OLIVIER, nous avons assisté à la continuation et à l'organisation du TRAFIC par ses imitateurs et successeurs ; à la formation des Compagnies ; au choix par ces dernières, des régions côtières d'Angleterre, de Galles et d'Écosse et parfois même de l'intérieur de ces pays où elles entendaient se fixer et à leur implantation presque héréditaire dans ces contrées.

Nous avons ensuite vu ces Compagnies affréter et charger des navires à Roscoff, traverser à leurs bords pour gagner leurs ports respectifs de débarquement : La Manche, la mer d'Irlande et la mer du Nord ; et en revenir en hiver avec bonheur le plus souvent, mais aussi hélas en disparaissant toutes entières ou en perdant beaucoup de leurs membres, dans d'affreuses catastrophes maritimes.

Nous avons décrit l'existence ardue de labeurs, de souffrances et de privations que menaient leurs hommes pendant les mois d'été, d'automne et parfois d'hiver, en pays étranger.

Et après le retour au foyer et les cérémonies du règlement des comptes, nous les avons regardé reprendre près de nous, sans bruit, leur vie de famille et leurs travaux qui de cultivateurs, qui d'emballeurs ou d'ouvriers agricoles, qui encore d'artisans, de maçons, de goémoniers ou de dockers. Mais, à de rares exceptions près, nous n'avons pas été les témoins de leur activité propre de vendeurs d'oignons.

Ce sont les Britanniques qui les ont vus, au fil des ans et des générations, circuler dans leurs villes et dans leurs bourgs portant, à pied, des charges monstrueuses d'oignons sur leurs épaules ou traînant des charrettes à bras dans les campagnes ; en charrettes hippomobiles ensuite et à bicyclettes, faisant preuve sur ces dernières au guidon et au porte-bagages surchargés, d'une virtuosité que n'auraient pas désavoué: des acrobates de métier ; depuis des décades enfin, venir à motocyclette ou en camionnettes automobiles leur offrir ou leur livrer leur marchandise à domicile.

Ils sont donc beaucoup mieux placés que nous pour connaître les Johnnies, en tant que tels. Ils se sont parfois, surtout à l'origine, profondément étonnés devant les méthodes employées par eux pour vendre leurs produits ; devant leur accoutrement disparate et négligé qu'en bons puritains ils estimaient choquant.

Ils se sont souvent indignés devant la vigueur de leurs coups de sonnette et devant leur insistance effrontée dans l'offre (la concurrence était, à l'époque, si contraignante et le MASTER tellement rigide !).

Mais petit à petit, leurs visiteurs s'étant par ailleurs affinés dans leur comportement et dans leur tenue, ils se sont rendu compte que leurs griefs à leur endroit étaient assez superficiels, et ils ont fini par rendre hommage à leur persévérance, courageuse sinon toujours à leur constante et générale délicatesse.

L'on peut donc dire qu'aujourd'hui et depuis déjà des lustres, bien que leur nombre ne cesse de décroître, les Johnnies sont partie intégrante du décor en Grande-Bretagne.

En ce qui concerne les sentiments qu'ils éveillaient ou éveillent encore chez leurs hôtes, l'on pourrait ranger ceux-ci en :

- OPPOSANTS irréductibles,
- en curieux simplement intéressés ou sceptiques,
- en SYMPATISANTS et AMIS,
- et en. INDIFFERENTS.

Cette classification est évidemment un peu arbitraire et pourra au surplus paraître assez banale.

Dans les OPPOSANTS, l'on trouve naturellement aux premières places, tous ceux que leur présence contrariait dans leurs intérêts et qui, nous venons de le constater en étudiant les circonstances de la difficile reprise du trafic après 1945, ne négligeaient aucune occasion pour tenter d'obtenir des autorités du Royaume-Uni, sinon l'interdiction absolue d'entrée dans ce dernier de ces indésirables concurrents étrangers, tout au moins leur soumission à des règlements et à des dispositions qui finiraient par leur rendre le commerce désastreux et impossible.

C'étaient les agriculteurs en général et plus particulièrement ceux des régions productrices d'oignons et les vendeurs de légumes au détail ; ceux-ci par principe le plus souvent d'ailleurs, car les prix demandés par les Johnnies étaient, à poids égal, presque toujours supérieurs à ceux qu'ils pratiquaient eux-mêmes.

L'on peut y ajouter les tenants d'un Protectionnisme sévère dont le nombre grossissait surtout dans les périodes difficiles pour l'Économiste et pour les Finances britanniques. Le "Buy British" (Acheter Britannique) était alors préconisé dans une propagande écrite et orale intense. Ce fut, nous l'avons dit, le cas au début des années 30 qui furent bien pénibles pour nos compatriotes, et cela se reproduisait d'ailleurs à chaque dévaluation de la livre sterling.

A côté de cette catégorie somme toute assez limitée en quantité, il y avait celle plus nombreuse des partisans du "LAISSEZ-FAIRE, LAISSEZ-PASSER".

N'est-ce-pas d'ailleurs dans ce grand principe LIBERTE, cher aux insulaires de la fin du XVIII^{ème} siècle à la suite d'Adam SMITH, l'Écossais qui avait diffusé la doctrine en Grande-Bretagne, qu'il faut chercher l'explication de la tolérance témoignée par les Britanniques vis à vis d'Henri OLIVIER et de ceux qui l'ont suivi ; tolérance en vérité surprenante ?

Et c'est, aussi parmi ses adeptes qu'il faut ranger les curieux.

Ceux-ci s'interrogeaient sur les causes de l'immigration annuelle des Johnnies ; sur les motifs qui poussaient ces derniers à se séparer de leurs familles pendant une bonne moitié de l'année, et dont le principal, à leurs yeux, ne pouvait être que l'attrait de gains substantiels ; et aussi sur le genre de vie qu'ils menaient durant leurs séjours parmi eux.

Quelques-uns, le plus souvent journalistes soucieux d'information personnelle bien sûr, mais aussi poussés par l'envie de faire sensation en publiant dans leur quotidien ou dans leur revue, le résultat de leur expérience, s'enhardissaient parfois et pour se documenter, à solliciter d'un MASTER, l'autorisation de devenir son vendeur pendant une journée. La demande était osée, car en dehors de quelques hommes de peine pour des corvées de magasin ou en cas de privation subite par suite de maladie ou de départ imprévu d'un chauffeur de la Cie, les Johnnies n'engageaient jamais de personnel appointé britannique et surtout pas pour la vente !

Nous pensons donc que nos lecteurs prendront intérêt à lire la narration suivante parue dans le "DAILY MIRROR" du 8 mars 1967, faite par un rédacteur de ce journal qui avait eu la chance de voir sa requête agréée par un Patron de Londres :

VOUS ETES TOUT JUSTE PARVENU A RECONNAITRE VOS OIGNONS !

DAILY MIRROR du , Mars 1967

Où Eric WAINWRIGHT se mêle aux bicyclistes bretons.

La journée commence à 7 heures du matin, en ingurgitant un bol de soupe à l'oignon dans un entrepôt bourré de ce légume, dans LAMBETH à Londres.

La soupe chaude embuait les carreaux des fenêtres, lorsque Jean L.R., un breton trapu et enjoué de 38 ans, finissait de ficeler 300 livres d'oignons sur les bicyclettes spécialement renforcées pour cet usage.

En une demie-heure, il parvient à arrimer sur le vélo : 200 livres d'oignons bottelés, sur le guidon à l'avant, et 100 autres entassées dans un panier au-dessus un garde-boue arrière ; et tout dans un si parfait équilibre, que l'engin pourrait se conduire : guidon lâché.

BIG BEN sonnait 8 heures quand nous parvînmes sur le pont de LAMBETH, pour nous embouteiller dans le flot de la circulation matinale. Près de deux heures plus tard, nous nous faulions dans Baker street, pour gagner le coin préféré de Jean, près de Lord.

LA VIE EST BELLE – Depuis mes 18 ans, je viens ici tous les ans s'exclama, Jean, tout rayonnant, en zigzaguant dans la grand'rue de St-John'Wood. Je ne savais à l'époque que deux mots d'anglais : "Oui" et "Non". Aujourd'hui, tout le monde y connaît Jean.

Portant 4 bottes d'oignons sur mes épaules, je me glissai, par la porte de service, dans un opulent immeuble à étages. "Il est en effet parfois préférable d'éviter le concierge", m'avait conseillé Jean.

Je tirai une sonnette et enlevai précipitamment mon élégant béret quand une gracieuse dame en peignoir bleu ouvrit la porte :

" Bonjour Madame ; voici de très beaux oignons. En voulez-vous ? 7 shillings. 6 pences, la botte".

" Pas question répondait vertement la dame. Je ne marche pas du tout. L'autre marchand d'oignons les vend seulement 6 shillings, 6 pences."

Je rabattis un shilling et réalisai une vente ! Comme je descendais vers le corridor d'en bas, un oignon se détachant d'une botte, dégringola en cascasant la somptueuse cage d'escaliers, perdant des peaux à chaque saccade !

DEGRINGOLADE

" Eh bien, qu'est-ce que c'est que tout ce boucan" ? brailla une voix dans la loge du concierge.?

Je déguerpis prestement, mes oignons rebondissant dans toutes les directions.

Il était midi quand je rencontrai Jean qui revenait des hauteurs de Hihgate Hill, encore chargé de près de 200 Livres, d'oignons.

J'étais rompu. Les voitures grinçaient..., leurs conducteurs sacraient ..., comme je vacillais, avec mon lot en équilibre fragile, sur mon vélo.

Un agent de la circulation me foudroya : "Êtes-vous en règle, garçon ?" en reniflant d'un air de doute. Je repris la direction de Lambeth, hâvre de salut, avec cinquante-trois bottes invendues.

Jean et moi nous retrouvables aux "Joyeux Jardiniers" une auberge de Lambeth Wallon où les marchands d'oignons se rassemblaient pour déguster une pinte de bière après le travail.

L'équipe Jean - son père Papa L.R., Pierre dit "Pickles onion" (L'oignon vinaigré) et Henri, y étaient déjà.

LEUR TRAFIC - Ils louent l'arrière-magasin d'un marchand de légumes, d'août jusqu'à mars ; travaillent 72 heures par semaine, et vendent environ.20 tonnes d'oignons par mois.

Cette semaine ils vont rentrer chez-eux, au "village" (sic) de Roscoff, sur la côte rocheuse

de Bretagne. C'est là que pousse le ferme et sucré "oignon de Roscoff" mûri à fond par les algues marines.

Leur lieu de rencontre y est un bar près de la gare. Mais beaucoup de ceux qui sont assis devant un verre de vin, sont des gens âgés, ce qui n'est pas tout à fait ce qu'il faut pour la vente des oignons. Les raisons en sont : une instruction plus poussée et de meilleures situations pour les jeunes gens en Bretagne.

Avant la guerre, plus de 3.000 (sic) "Johnny onions" prenaient le bateau tous les ans pour la Grande-Bretagne. L'an dernier moins de 400 ont traversé la Manche.

INVITATIONS - Jean reviendra-t-il en août prochain, retrouver ses milliers de clients de ST-JOHN'S WOOD à HIHTGATE ?

"Oh oui, réplique Jean. J'aime les contacts personnels. Et ils vous invitent si gentiment à prendre une tasse de thé" : Nous sommes très heureux de vous revoir, savez-vous ! Voulez-vous accepter un canard ?.

REQUIEM POUR LA REINE

La traduction de THEVEN AR ROUANEZ par DUNE DE LA REINE ne peut donner prise apparemment à la critique, non pas même pour les sonorités, également douces en chacune des deux langues.

La difficulté ne point qu'à l'instant où l'idée nous vient de chercher à identifier cette reine. Il ne fait pas de doute pour plus d'un Roscovite qu'il s'agit de Marie Stuart, la princesse de cinq ans qui débarqua à Roscoff un jour de 1548 et s'envola aussitôt vers une destinée tragique et singulièrement trouble. Que n'a-t-on prêté ici à cette fillette !

Drôle d'hommage et même désobligeant que de dédier à une femme illustre une quelconque dune, impropre à la culture, éloignée de tout habitat. L'accès s'y faisait de Lagadennou par la grève sur "le chemin de Plouescat à Roscoff" comme l'écrit la carte de Roscoff en 1791 ; on y descendait de Kerguennec par le chemin de CROAZ PAOL à l'Aber, toujours en service. Le cadastre de 1846 marque au carrefour de Kerguennec une croix qui est appelée CROIX PAUL. De Pratérou on rejoignait la grève en passant par la Dune suivant les deux chemins dont le tracé est resté inchangé.

Nous n'avons pas cherché à remonter très haut pour découvrir les premiers emplois de ce nom de lieu ; aussi bien tout le littoral étant inhabité, à part la Palue, jusqu'au 19ème siècle avancé, nous n'aurions guère de chance de rencontrer THEVEN AR ROUANEZ dans les actes de baptême, de mariage ou de décès. Nous signalerons seulement que la carte de Roscoff de 1791 connaît cette dénomination TEVEN AR ROUANES.

C'est, nous semble-t-il, perdre sa peine et se fatiguer la vue que de vouloir à travers des archives, identifier cette reine, car il n'est point question ici de reine ; nous sommes en présence du glissement d'un mot breton à un autre mot breton par homophonie (même sonorité, à peu près). Nous en trouvons de nombreux exemples à Roscoff : ainsi Porz ar Bascoun, Porz-Elenec, sur lesquels nous avons des notes en préparation.

Nous ignorons, quant à nous, l'époque où la dune a submergé nos côtes Ouest et l'état des lieux quand notre dune reçut un nom. On sait qu'elle était plus volumineuse, encore au début de ce siècle. Aujourd'hui elle est en régression, mais on constate que le long de la route depuis Lagadennou jusqu'au village de Theven ar Rouanez la mer dépose une bande continue de galets, mais non pas au-delà vers l'ouest. Autrefois-on y trouvait du silex, ce qui s'explique par la présence de roches calcaires dans le sous-sol actuel de l'Aber - comme nous l'avons noté et bien établi il y a quelques mois. La présence de silex en cette baie a dû attirer les hommes de la préhistoire sur la pointe du Ruguel-Perharidy.

Nous venons de faire des considérations sur GRO, GROA dans l'article LA CROIX ROUSSE. De la famille GROA il faut rapprocher GROUAN, gravier, qui a donné le mot GROUANEG, terrain de gravier, selon ROPARZ HAMON.

Beaucoup ont entendu parler du hameau LE GROUANEC en Plouguerneau. Y eût-il là autrefois du gravier - une carrière ?

Nous pensons que la réponse à l'énigme de la reine se trouve de ce côté. Il n'y a qu'une nuance sonore, vite absorbée, entre THEVEN AR C'HOUANEG et Theven ar Rouanez. Nous proposons l'interprétation : LA DUNE AU GRAVIER, la dune bordée de gravier. Les autres dunes de la côte proche ne sont pas bordées de galets.

On pourrait aussi, sans sortir des limites de la vraisemblance sonore, avancer une autre hypothèse : elle relève non plus du domaine des cailloux mais du monde des bestioles qui pullulent sur les bords de grève.

Tout le monde a observé les "POUX de mer" et les "PUCES de mer". Ce sont des crustacés, c'est-à-dire des animaux dont la tête est suivie d'une série d'anneaux articulés, chaque anneau est muni d'une paire d'appendices ou organes. Crevettes et langoustes ont les anneaux de la tête et du thorax soudés et protégés par une véritable cuirasse mais on reconnaît la segmentation en observant l'animal par sa face ventrale.

Les POUX de mer ou cloportes, de leur nom scientifique LYGIES ont tout le corps formé d'anneaux libres et articulés. Il en est de même des PUCES. Les LYGIES portent à la tête 2 yeux et 2 longues antennes ; le thorax a 7 paires de pattes locomotrices, une paire par anneau ; l'abdomen se termine par un long appendice à deux branches.

Les PUCES de mer, de leur nom TALITRES, portent à la tête 2 yeux et 2 paires d'antennes, visibles, une courte et une longue. Elles sont merveilleusement fournies en pattes 7 paires thoraciques et 6 paires abdominales. Les pattes thoraciques sont dirigées, 4 paires vers l'avant et 3 paires vers l'arrière ; elles servent les unes à broyer les aliments, les autres à marcher. Quant aux pattes abdominales, les 3 premières paires sont adaptées à la nage et les 3 dernières dirigées vers l'arrière, sont adaptées au saut.

Toutes ces précisions nous les devons à monsieur l'abbé Jestin, professeur au Kreisker.

Les usagers de nos grèves ne sont point aussi savants. LYGIES et TALITRES sont indistinctement des MORC'HOUEN ou puces de mer, ce qui donne au singulier MORC'HOUENENN, que l'on écrit aujourd'hui avec W en place de OU.

Le nom générique des cloportes en breton est LAOU-DAR. Comme on en trouve dans les endroits humides, DAR peut être interprété DALLE ou évier ; LAOU c'est POUX. A Roscoff on appelle parfois ces bêtes MOC'H BIHAN (petits cochons). Elles sont envahissantes sur certaines grèves à galets et c'est ainsi que des riverains du THEVEN AR ROUANEZ précisément se sont avisés, un jour d'invasion, de ramasser ces MOC'H BIHAN pour les donner en nourriture aux poules, lesquelles s'en firent un régal.

Ces poux et ces puces sont de grands nettoyeurs de plages , ils apprécient les matières organiques en décomposition, Il existe une portion de dune en SANTEC où vivent des crapauds qui ont la rare spécialité de se nourrir de puces de mer ou TALITRES. Depuis quelques années un biologiste belge fait le déplacement de Belgique pour venir faire là et sur la côte "pagane" sa provision annuelle de crapauds. Ce chercheur étudie l'influence du régime alimentaire sur la composition sanguine des crapauds. Un nom serait tout trouvé pour cette dune : THEVEN AN TOUS SEGED (crapauds).

L'écriture C'HOUEN pour PUCES n'est point la seule employée. On dit aussi C'HOEN et même, semble-t-il, C'HOAN, ce qui donne au singulier C'Hoante. L'adjectif C'Ouen veut dire "plein de puces". Nous laisserons aux Roscovites le soin de faire des vocalises sur THEVEN AR C' Houage, AR C' HOANENN, THEVEN C' Houement, C' HOANEK. .

C'HOUAN. Ils décideront en leurs gorge et oreilles de la probabilité d'une telle origine pour THEVEN AR ROUANEZ. Qu'ils se rappellent, par ailleurs, qu'aux temps où cette grande dune servait de séchoir à goémon on pouvait y assister à une kermesse permanente de puces en valse.

Cependant, à notre sentiment, il s'agirait au départ de THEVEN AR C'HROUAN. Ce n'est pas que nous ayons quelque répugnance pour les puces de mer, ni que nous voulions éviter de livrer la dépouille d'une reine à la voracité de vulgaires crustacés. La sonorité nous paraît requérir DUNE AUX GALETS.

Le nom de DUNE AUX PUCES n'aurait rien eu pourtant de désobligeant. Les noms de lieux, en effet, tout comme les noms de personnes eurent généralement en Bretagne et ailleurs, une origine vulgaire et nullement poétique, à commencer par les noms de noblesse, originellement liés à des lieux-dits. Aucun de ces noms n'en est pour autant déshonorant.

Les actes paroissiaux du 17^{ème} siècle nous mettent rarement en présence de nobles authentiques : ils sont "essuyer ou chevalier". Ainsi le 11 Février 1597 "essuyer Hervé de K/saison, chevalier du dit lieu" épouse une Corlay, dame du Choquer. Mais on rencontre des milliers de fois au cours de ce siècle les expressions "nobles gants", "noble homme", "damoiselle". On assiste à une véritable épidémie dans les familles aisées du BOURG de Roscoff ; on se donne des titres pour faire comme la vieille noblesse ; on joue aux nobles, sans l'être, avec le secret espoir d'accéder par prescription à ce degré envié de l'ancienne hiérarchie sociale.

Ainsi "noble homme Yves Guillerme est désigné dans un acte de baptême de 1669 comme sieur de Kernadec. Ce lieu-dit ne porte pas un nom particulièrement reluisant "un terroir envahi par la fougère" est une fichue terre, bien négligée. On sent cependant que certains rougissent de leur nom et s'acharnent à maquiller la "vulgarité" du lieu-dit breton en le francisant et en promouvant l'un des termes à une signification honorable. Noble homme Yves Prigent (1667) est sieur de CHEDEBOIS, qui est tout simplement PEN HOAT où le terme géographique PEN (bout, extrémité, fin) est promu à une signification hiérarchique PEN = tête, CHEF. Peut-être TETE DE BOIS et BOUT DE BOIS sonnaient ils déjà drôlement. Mais pourquoi ne pas garder PENHOAT ?

Anne Geffroy elle, est appelée (1665) dame de COZLEN (le vieil étang). Mais en 1684 on trouve Guillaume Le Roy sieur de l'Estan (LENN). Janne Crestien (1681) a promu son titre de propriété de PEN AR PONT (au bout du pont, à St Pol) en Chédupont ou Cheff du pont. La plus cocasse de ces francisations est peut-être, et toujours avec PEN, la présentation de la marraine d'Anne Marie Quéméner le 25 Janvier 1697 "damoiselle Marie Anne LE MAIGRE (originellement TREUT) dame de CHEF DE VILLE", notre illustre PEN AR VIL (Le BOUT de la POINTE).

Nous ne sommes point si loin du temps où LA FONTAINE jetait le ridicule sur tous ceux-là qui vivent d'enflure. C'était au livre I de ses Fables, à la fable III "la grenouille qui veut se faire aussi grosse que le bœuf", "TOUT BOURGEOIS VEUT BATIR COMME LES GRANDS SEIGNEURS". A croire que le GRAND SIECLE fut une mare aux grenouilles (POULRAN).

Dans un tel tourbillon d'universelle vanité sociale quoi d'étonnant qu'à son tour la dune fût promue de la vulgarité des galets ou des puces aux prestiges délicats d'une reine.

La reine est morte. VIVE LA REINE !

Et valsent à perdre haleine ... Les MORC'HOUEN - Sur le THEVEN - De la REINE

n° 256 – Juillet / Août 1971

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

ESSAI SUR LES “JOHNNIES” par Mr François GUIVARC'H

Dans notre dernier numéro du Bulletin nous avons reproduit un article paru dans le journal "DAILY MIRROR", le 8 Mars 1967 et relatant les aventures d'un journaliste anglais, Eric WAINWRIGHT, qui avait pour une journée, troqué son stylo contre la tenue de Johnny.

Ses descriptions de l'atmosphère matinale, embuée de vapeurs de soupe, des “magasins” de Johnnies, de la préparation et du chargement savant mais à la limite de la rupture des chapelets d'oignons sur les vélos, des entrées par la porte de service dans les immeubles, des réactions des clientes devant l'exagération des prix demandés, des embarras de la circulation et particulièrement dans la Capitale, de l'attitude parfois soupçonneuse mais rarement malveillante des Agents de Police, sont, nous ont confirmé les Johnnies, tout à fait typiques.

Ajoutez-y le soin pris par notre vendeur d'occasion de se coiffer d'un béret basque, et vous êtes devant un tableau véridique peint par un Britannique d'une portion de journée de nos compatriotes à Londres vécue par un Anglais. Il y manquait seulement la réussite dans la vente !

Notre homme a le mérite par ailleurs, d'élever le débat lorsqu'il s'intéresse à travers l'âge avancé de certains Johnnies, aux causes de la diminution progressive de leur nombre.

S'il y a une exagération du double dans le chiffre du plus gros effectif jamais atteint par eux (3.000 !), ainsi d'ailleurs que dans le tonnage mensuel vendu par une Compagnie modeste (20 tonnes.! , cela provient pour une part, bien sûr, du désir du journaliste d'étonner ses lecteurs, en jouant à l'enquêteur bien informé, mais aussi certainement des indications inexactes fournies le plus souvent par des vendeurs mal informés ou trop zélés. Nous avons déjà eu l'occasion de le signaler dans nos commentaires sur certaines séquences filmées des Télévisions britannique et française. Mr WAINWRIGHT était un CURIEUX “simplement intéressé” par le comportement des Johnnies. Il souligne toutefois en terminant son reportage, l'attrait que représentent pour certains de ceux-ci les “contacts personnels” avec la clientèle qui agissent sur eux comme un aimant.

Nous allons reproduite maintenant le récit fait par un autre CURIEUX; mais de ceux que nous avons appelés “sceptiques”, de sa rencontre fortuite avec un autre breton en tournée de vente en pleine Montagnes des Galles.

Nous l'avons extrait d'une brochure galloise d'études et de nouvelles, publiée à peu près dans le même temps que l'article du “Daily Mirror”, Il est signé Geoffrey BRIGHTS

DE WEST OF THE MALVERNS (à l'Ouest des Malverns),Revue galloise.

VIVE L'ENTENTE CORDIALE

L'autre jour, je m'arrêtai pour prendre une légère collation et un rafraîchissement à mon hôtel préféré dans les monts du Breconshire. L'estaminet, si fréquenté par les touristes d'avril à septembre, ne contenait qu'un seul client, en profonde conversation avec le propriétaire. Je m'assis avec mon assiette de sandwiches, un verre de bière et le quotidien du jour, mais ne pus pas ne pas entendre la conversation amusante et de bon aloi, que tenaient le client et son hôte qui, visiblement, étaient de très vieux amis.

Mon collègue de bar était un homme de taille moyenne, de teint apparemment blond, avec

des yeux rieurs, et son anglais avait l'accent des villages miniers des Galles du Sud. De toute évidence, ce n'était pas un ami de la localité, mais probablement de Carmarthen ou Pembrokeshire, car c'est dans cette région de Galles que l'on trouve ce type de Scandinaves dont les ancêtres envahirent, voici un millier d'années, ces contrées du Sud et s'y fixèrent, et imaginez ma surprise quand mon hôte nous présenta l'un à l'autre !

Il s'agissait de Monsieur J. de ROSCOFF en Bretagne, chef de vente d'un groupe de vendeurs bretons d'oignons, dont le marché était le pays de GALLES. Il venait juste de déposer son dernier lot de chapelets d'oignons à l'office de l'hôtel et était en train d'arrêter son compte car il devait rentrer chez lui la semaine suivante. Il accepta "un autre" (1) avec empressement (par hasard c'était une "Guinness" qui m'assura-t-il était une excellente boisson), et après qu'il m'eut porté un toast en trois langues – "Good Health", "iechyd da" et "bonne santé", nous nous assîmes pour un sympathique entretien.

Il venait en Galles depuis 50 ans, mais oui, sauf naturellement durant les années de guerre, et à chaque fin de séjour dans les dix dernières, il avait juré de n'y plus revenir car le commerce n'est plus ce qu'il avait été et actuellement, il ne rapporte plus rien. Mais à chaque retour d'août, lorsque la récolte était mûre pour la vente, il était pris de nostalgie ("Hiraeth" en Gallois, "Hiraez" en Breton), d'attrait particulier pour la race celtique, mieux traduit en anglais par "ardent désir". Et il se trouvait tout d'un coup, à nouveau sur le petit bateau à moteur chargé à ras bords d'oignons, traversant la Manche en direction de SWANSEA, quittant son foyer et sa famille jusqu'en Décembre.

"Pourquoi Monsieur ? Je ne sais pas" (1), je n'en retire aucun bénéfice ! "Regardez" (1). Et sur cette dernière observation, il sortit de la poche interne de son veston une liasse de papiers qu'il mit sur la table. Ils étaient assez froissés mais en les parcourant, j'y lus que les droits de Douane sur la cargaison se montaient à 270 Livres, le coût de l'affrètement du navire à 80 Livres, et que d'autres frais divers dépassaient 70 Livres.

"Et en outre, monsieur, j'ai à me nourrir moi-même ainsi que "mes garçons" (1) et je dois encore y ajouter les frais de retour".

"Alors, pourquoi revenez-vous tout de même" questionnai-je ? (1) - en français dans le texte.

Il sourit. "C'est peut-être parce que je vieillis et qu'il n'y a pas plus insensé qu'un vieux fou, ou peut-être encore est-ce parce que j'aime tant ce pays et que tous les ans, j'y retrouve mes vieux amis."

Et dans le cours de notre conversation je découvris qu'il parlait le Gallois le plus pur et qu'il comptait beaucoup d'amis intimes parmi les éleveurs de moutons de cette contrée reculée. En effet, quelques-uns d'entre eux venaient en invités chez lui, passer leurs vacances en Bretagne. L'aimable pensée que voilà ! Il y a mille ans, lorsque les Anglo-Saxons avaient refoulé les peuplades celtiques dans les bastions de Galles et d'Écosse, ces dernières vaincues avaient continué à entretenir des relations culturelles et sociales avec leurs frères émigrés dans le Nord, de la France et en Irlande, et il a dû se produire de ce fait, maints aller-retour à, travers la Manche et la mer d'Irlande.

Il paraissait avoir mon âge et nous étions effectivement de la même année. Ceci nous conduisit naturellement sur "la grande guerre" (1).

Que lui était-il arrivé, lui demandai-je.

Avant de répondre, il insista pour reprendre une autre tournée. J'essayai de refuser.

"Juste un petit dernier", "une goutte, mon camarade" pria-t-il.

"Je fus à VERDUN, dans l'AISNE, en CHAMPAGNE, dans l'infanterie, mais je ne fus jamais blessé, grâce à Dieu. Quand la guerre fut finie, je revins chez mes parents travailler

à la ferme, et tous les ans en Galles pour vendre les oignons.”

Et ma pensée, machinalement, se porta soudain sur les catalogues de graines de semences qui tombaient dans ma boîte aux lettres à cette époque de l'année, et je risquai une autre question insidieuse.

“ - Est-ce que nos variétés britanniques telles que l' "Alsa Craig", "le Champion de Bedford", etc... ont été essayées et adoptées par les producteurs français ?”

Il se redressa :

“ - Mais non, Monsieur, nous avons LE MEILLEUR OIGNON DU MONDE ! le ROSCOFF, dont personne d'autre ne possède la graine. C'est le "premier" oignon DU MONDE, de si belle apparence, de goût si délicieux et qui se conserve si bien. C'est d'ailleurs parce qu'il a toutes ces qualités que vous nous l'achetez !”

“- Mais vous devez admettre, hasardai-je, que nos oignons britanniques ont si bien réussi dans les jardins d'amateurs de ce pays qu'ils suffisent largement à leur consommation. Et je développai mon idée, en faisant remarquer que, tandis qu'il y a vingt ans le vendeur breton d'oignons était une figure très familière dans les villes du Midland, aujourd'hui il n'y faisait plus partie du paysage d'automne.”

“- Vous avez raison, Monsieur. Les Midlands, Birmingham et Londres ne sont plus du tout profitables pour nous ; nous ne venons maintenant qu'en Lancashire et en Galles et c'est pourquoi je me dis en moi-même qu'il faut y mettre une fin. Je perds de l'argent, mais je reviens quand même. C'est sans doute à cause de vos montagnes, de mes vieux amis dont je parle la langue que tous les ans, je suis pris de "hiraeth", de nostalgie.

“Ah oui ! Je me fais vieux”.

Et en nous séparant, il me serra cordialement la main "Joyeux Noël", "Nadolig Llaven", "Merry Christmas" et lorsque je risquai un "j'espère que nous nous rencontrerons de nouveau l'année prochaine", il sourit. "Peut-être", ajouta-t-il..

En rentrant chez moi en voiture, je réfléchissais "Pourquoi le Lancashire et le Pays de Galles" et une lueur frappa tout à coup mon esprit : la chaude et savoureuse Potée du Lancashire nécessite beaucoup d'oignons, et c'est aussi avec une grande quantité de ce légume que se prépare la soupe délicieuse des Galles, le "Cawl".

Nous sommes ici, et nos lecteurs l'auront noté, dans un domaine déjà plus général et plus relevé.

Le Rédacteur est un homme cultivé dont l'esprit ne se contente pas d'explications simplistes sur les raisons qui portent nos compatriotes à immigrer tous les ans en Grande-Bretagne, et il pousse son interlocuteur dans ses derniers retranchements.

Ses remarques sur le type physique de ce dernier, sur son parfait parler gallois qu'il parvient même à localiser, les rapprochements qu'il fait entre ces traits qu'il découvre et l'invasion de la Grande-Bretagne par les Anglo-Saxons qui provoqua un exode massif des populations Celtes vers la France du Nord-Ouest, dénotent chez lui un esprit d'observation et une culture générale développés.

C'est certainement aussi un linguiste de qualité, car sa relation est truffée d'expressions françaises - nous en avons souligné quelques-unes - et le titre "VIVE L'ENTENTE CORDIALE" est en notre langue dans le texte.

Cela ne l'empêche pas de juger en Britannique . Pourquoi ces étrangers viennent-ils tous les ans vendre des oignons en Grande-Bretagne, alors que cette dernière en produit elle-même une grande quantité et que certaines des espèces qu'elle récolte, sont en train d'acquiescer une excellente renommée ?

La réponse du Johnny est péremptoire si elle n'entraîne pas la conviction de notre Gallois "L'OIGNON ROSE DE ROSCOFF EST SANS RIVAL DANS LE MONDE !"

C'est évidemment pour le vendre, l'argument de choc de nos compatriotes et il a d'autant plus de succès que la grande majorité de la clientèle qu'ils touchent apprécie la douceur du légume.

Mais il ont en réserve beaucoup d'autres, comme par exemple ce percutant dicton :

"An onion each day, keeps doctor away" qu'en traduction libre et pour la rime, nous traduisons : ".Un oignon tous les matins, Vous préserve du médecin.", auquel certains clients répondaient quelquefois tout de go, par cet autre adage également savoureux : "One onion of yours, is an apple for us." – "Un oignon de chez vous est une pomme pour nous".

Les Johnnies ne se font pas faute d'utiliser les deux à bon escient.

Toujours est-il que notre érudit "sceptique" Gallois en apporte, en concluant, une autre explication raisonnée au succès de nos marchands d'oignons puisque la marchandise qu'ils vendent aux habitants de deux contrées différentes de Grande-Bretagne, permettent à ces derniers de réaliser deux spécialités culinaires dont ils se délectent : "la Potée" du Lancashire et "Le Cawl" des Galles.

Si on la juxtapose avec le goût du "contact humain" qui attire tous les ans à Londres le Johnny de Mr WAINWRIGHT et que nous retrouvons aussi dans les propos de celui des MALVERNNS, ne peut-on y voir deux raisons d'espérer pour ceux qui voudront continuer à exercer la profession ?

Car la clientèle anglaise, galloise et écossaise, répond de son côté à cette recherche des "contacts personnels".

Le nombre des Sympathisants et AMIS des Johnnies va, en effet, croissant ; l'on pourrait dire aujourd'hui : en raison inverse de leur propre effectif, hélas !

Il y avait des degrés dans la qualité et la fidélité de la sympathie des composants du premier groupe. Citons d'abord ceux dont les sentiments étaient fonction de leur propre intérêt. Ils étaient de base moins stable.

C'étaient en premier lieu les logeurs particuliers ou aubergistes plus souvent. Nous avons en effet eu l'occasion de voir que c'est dans des bâtiments des cours d'auberges que nos Johnnies trouvaient surtout à caser leur matériel, leurs marchandises et leur personnel.

Venaient ensuite leurs fournisseurs divers : bouchers charcutiers, boulangers, garagistes, vendeurs de voitures d'occasion, etc...

Il est certain que la présence dans le voisinage de ces commerçants pendant cinq ou six mois de l'année, et parfois plus, de groupements qui, dans le passé, atteignaient jusqu'à 50 membres tous doués d'un fort appétit, développé encore par un travail fatigant, était pour eux une source de profits et ils s'ingéniaient à leur rendre service, pour s'attacher leur clientèle.

Ils leur accordaient par exemple des commodités de paiement ; ils les aidaient dans leurs démarches administratives ou judiciaires à l'occasion ; Ils leur faisaient de la publicité parmi leurs autres pratiques ou favorisaient leur entrée dans des établissements importants : Hôtels, Restaurants, Écoles, Hôpitaux, etc..

Et comme nous venons de parler de Publicité, précisons que, dans ce domaine, certains Johnnies étaient eux-mêmes passés maîtres dans le "conditionnement" (au sens étendu de ce mot) de la clientèle. Deux ou trois semaines avant leur départ pour la Grande-Bretagne, ils faisaient par l'intermédiaire de correspondants locaux de la région qu'ils

fréquentaient, passer dans les journaux de cette région, des avis de prochaine arrivée et de leur passage dans les bourgs, appuyés quelquefois de leur photographie !

Nous avons aussi rencontré de ces fournisseurs et l'avons écrit, qui se faisaient banquiers de nos compatriotes, soit en leur envoyant de l'argent pour préparer leur prochaine campagne, soit en leur avançant pour payer leurs frais de port, de douane ou d'achats de matériel divers, à leur arrivée outre-Manche.

Cette sympathie, "conditionnelle" au départ puisque subordonnée aux engagements de location ou aux achats des Johnnies, se raffermissait cependant à l'usage, et finissait même pas se transformer en véritable amitié. Amitié fidèle d'ailleurs, qui résistait aux ruptures d'engagement indépendantes de la volonté des parties, comme par exemple les démolitions, et elles sont nombreuses depuis la dernière guerre, des vieux quartiers et l'émigration forcée des locataires vers d'autres lieux parfois éloignés.

LA CHAISE D'ARISTOTE

Nous avons fait état déjà de la première carte officielle de la commune de Roscoff, enregistrée à Quimper par le directoire du département le 22 Mai 1791. Le travail est maladroit et bourré d'inexactitudes ; les rares villages qui y sont inscrits sont implantés vaille que vaille. Manifestement le cartographe n'avait guère dû sillonner le territoire de la jeune commune. Nous avons été heureux, cependant de retrouver des noms dont l'usage est encore courant. Mais il en est un, sorti de la mémoire des roscovites, qui nous a fort intrigué : CHAISE D'ARISTOTE. Sur cette côte où, dans leur généralité, les noms de lieux sont choisis à partir d'accidents de terrains, il est curieux de trouver un rocher patronné par le philosophe grec antique ARISTOTE.

L'inscription CHAISE D'ARISTOTE est portée sur la carte entre le village (4 bâtiments) de PORZ AR BASCOUN au nord et, sur une pointe au sud, le dessin d'une tour surmontée d'un mât portant une sorte d'oriflamme PHARE. Plus bas on lit TREBECHEC vers la limite en mer des deux communes de Saint Pol et Roscoff. En breton TREBEZ veut dire TREPIED. L'adjectif TREBEZIEC, ici TREBECHEC convient à merveille à la pointe de l'ancien-phare ; on y voit encore aujourd'hui une roche couchée de son long sur les pointes de trois rochers. Personne dans le pays n'a le moindre souvenir d'un phare en cet endroit. L'on parle seulement pour l'époque contemporaine d'une MISS CLARK, une Anglaise très profilée qui y avait aménagé une maison. Cette dame, plus tard, construisit à Lagadennou la villa L'OASIS. Aujourd'hui on peut voir à TREBECHEC une petite résidence.

Pour les pêcheurs ce coin de côte est plutôt connu sous le nom de LE KOMM. Ce mot désigne une auge ou la corne dans laquelle les faucheurs mettent la pierre à aiguiser. Com est un nom de personne répandu dans la Haute Cornouaille, selon Gourvil dans son ouvrage déjà cité : "Noms de famille bretons d'origine toponymiques" n° 338. C'est un nom de lieu, ajoute-t-il, à Plonévez du Faou et à Roscoff. Selon cet auteur ce serait la forme bretonne du gallois CWM "vallée", emprunté au latin CUMBA lui-même d'origine celtique.

D'après Gourvil encore, au n° 391, COUM "serait particulier au Bas-Léon : Landéda, Lambézellec, Tréglonou, Bourg-Blanc, Ploudalmézeau, etc.. Lieux-dits en Lannilis et Ploudalmézeau dans la même région, et au pluriel COUMOU en Plouzévédé. Forme léonaise de COM et du gallois GWN "vallée".

L'on a entendu parler des huîtres de PRAT AR C'HOUM, la prairie du KOUM en Lannilis sur l'Aber Benoît. Apparemment le sens de vallée convient ici pour KOUM. Mais il y a une difficulté sérieuse à opposer à cette interprétation c'est la présence proche sur la hauteur qui domine l'Aber de deux fermes FOUM BRAS (grand) et KOUM BIHAN (petit). La prairie

est-elle dénommée PRAT AR C'HOUM de par sa position dans une vallée (KOUM) ou de par sa dépendance à l'égard d'une des fermes de la hauteur prénommée KOUM : la prairie de la ferme KOUM ? Il n'est pas impossible, en effet, que le nom de KOUM donné aux fermes soit sans rapport avec la vallée qu'elles dominent. Cependant nous croirions volontiers que les fermes doivent leur nom à la vallée et que PRAT AR C'HOUM veut dire prairie de la vallée. Mais nous laissons aux indigènes de Lannilis le soin de trancher le débat.

Le KOMM des pêcheurs roscovites n'a rien à voir avec une vallée. L'anse de Kerfissiec est bordée par une falaise, fortement entamée par la mer. Les champs au-dessus portent le nom de MECHOU COUM sur le cadastre de 1846. MAEZ ou MEAZ ou MÊZ est une campagne, un grand champ. Le pluriel MEZIOU est rendu ici par MECHOU. On doit comprendre "les champs qui donnent sur le KOUMM". Mais il s'agit à la différence de Lannilis, non pas de vallée mais des criques d'en bas appelées KOMM ou KOUMM par référence aux VAGUES (KOUMM) singulièrement fortes en ce coin et dont les effets étaient si appréciés des paysans : les algues d'épave sont très abondantes autour de la pointe de TREBECHEC. Les goémoniers surpris par la mer doivent, en contournant cette pointe, se défier de TOULL EMLAZ "le trou du suicide", "le trou à se tuer", une toute petite crique contiguë à la pointe; au nord.

Notre guide pour la recherche de la CHAISE fut SAIK Penn-prat, le meilleur connaisseur de tout ce coin. SAIK nous conduisit d'abord vers un petit rocher couvert de goémon, isolé sur le sable de la grande grève, au bas de l'escalier qui descend de Porz ar bascount. C'est AR GADORIG, la petite chaise. Le sable peu à peu monte à l'entour.

Le fond de la grève est largement ouvert sur le sud ; il y fait chaud à l'abri de l'ouest, du nord et du nord-est. Les ménagères du village y descendaient pour étendre leurs draps sur le tapis de pierres qui recouvre le fond de cette anse, judicieusement appelée TOULL AR C'HRASTER, le trou à sécher. L'adjectif KRAS veut dire "desséché".

Aujourd'hui on aurait dit le TROU A BRONZER..

AR GADORIG, paraît trop minuscule et trop inconfortable pour avoir mérité un nom prestigieux ; aussi bien la carte place la chaise vers TREBECHEC. Nous avons donc poussé nos investigations plus loin. Le diminutif "IG" "petit" ne laisse-t-il pas entendre qu'il se trouve non loin de là un autre siège plus important, dont les dimensions condamnent à la modestie le rocher de TOULL AR C'HRASTER ?

En arrivant à la hauteur de Penn-prat nous sommes tombés en arrêt devant un magnifique siège, incliné certes, mais fermé par un très haut dossier. Était-ce donc là la CHAISE D'ARISTOTE, GADOR ARISTAOT ou ARISTOTELES ? Ce fut notre premier sentiment.

On peut s'interroger sur l'originalité de cette dénomination. Qui a pu avoir assez d'autorité pour lancer et imposer ce patronage ? S'agit-il du philosophe lui-même ou d'un autochtone surnommé ainsi à cause de son caractère sentencieux ? Les anciens savent avec quelle fantaisie on se surnommait dans le passé. Ce qui nous ferait pencher pour cette interprétation c'est le choix du mot CHAISE au lieu de CHAIRE qui eût mieux convenu au célèbre philosophe. Il est vrai que la traduction CHAISE est le fait du cartographe. D'autre part, au 18ème siècle la chaise était un meuble rare dans les familles modestes et se trouvait, de ce fait, investie d'une certaine distinction; on s'asseyait alors sur des bancs.

De nos jours ce rocher s'appelle ROC'H PENN-PRAT, du nom même de ce terroir de prairies. Les goémoniers le connaissent bien. C'est là, en effet, qu'aboutissent les voies charretières qui mènent à la plage, les deux chemins de PENN-PRAT et celui qui descend de Kerfissiec et dont le nom de Venelle de l'Or, BANEL AN Cour ne laisse pas d'intriguer. Cette voie charretière peu fréquentée désormais sur certains de ses tronçons, foisonne d'herbes hautes, de fougères et d'orties ; elle est, sans conteste la promenade la plus

pittoresque, la plus typiquement bretonne de Roscoff. Elle oblige seulement à quelques précautions vestimentaires.

ROC'H PENN-PRAT a retenu depuis longtemps l'attention de ses voisins qui y puisèrent les pierres dont sont faits les talus sud de BANEL AN Our. Mais il fut exploité surtout par les paveurs de Saint Pol et sans doute de Roscoff. On trouve là, en effet, de beaux filons d'un granite fin allant du gris au jaunâtre ; les pavés y sont comme préformés par tout un réseau de failles, ce qui facilitait l'extraction. SAIK se souvient fort bien des LE BRIS, de Saint Pol, qui exploitaient ces filons jusque vers 1914. Les vieux pavés de St Pol et de Roscoff sont des aphtes et non des grès ; ils proviennent de roches côtières.

Ajoutons, puisque nous sommes dans le coin; que la très vieille carrière sur les hauteurs de Kerfissiec était connue bien avant la REVOLUTION pour un granite noir très fin que l'on y trouvait en filon. Cette kersantite a peut être été utilisée pour la CROIX du calvaire de ROSKO-GOZ, (fin du 15ème siècle).

A la réflexion le divan incliné de ce rocher nous apparaissait comme une localisation douteuse - il semble plus fait pour s'allonger que pour s'asseoir. Peut-être même, est-il un simple résultat du travail d'extraction, postérieur à la Révolution.

Des estivants aux attaches roscovites très ancienne, nous ont mis sur la voie à la dernière minute. Les rencontrant du côté de TREBECHEC nous leur parlions de la CHAISE D'ARISTOTE et leur désignons ROC'H PENN-PRAT comme une localisation possible. Ils nous montrèrent alors "leur" chaise, qu'ils dénomment "LA CHAISE DE PAPA JEAN". On y est vraiment fort bien assis ; les pieds reposent sur un tapis de galets.



Vous en ferez l'expérience : c'est entre ROC'H PENN-PRAT et TREBECHEC.

On n'en finira pas de connaître notre petit pays.

n° 257 – Septembre 1971

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

LAGADENNOU

Dans le n° 247 du Bulletin Paroissial (Oct. 1970), nous avons proposé une explication pour LAGADENNOU, ce coin de prairies ; nous y voyions une corruption de LA-GENNOU “marécages”. Nous croyons devoir rectifier cette interprétation au vu même de la traduction que propose ROPARZ HEMON dans son dictionnaire pour LAGADENN “anneau, boucle ; œillet (ouverture) ; bulle ; étang ; source d'eau vive ; rayon (de lumière) ; bourgeon”. Le dictionnaire de Vallée donne pour “source” LAGADENN.

Ainsi FEUNTEUN AL LAGADENN du cadastre de 1846 serait la FONTAINE DE LA SOURCE, Il n'y a point là pléonasme FONTAINE et SOURCE n'étant pas deux termes identiques dans nos régions. FONTAINE ajoute à SOURCE, l'idée d'un aménagement par l'homme de la source.

LAGADENNOU devrait donc se traduire : LES SOURCES.

En gallois, “source” s'écrit : “llygad-y-flynnon”, ce qui donnerait, nous a-t-on assuré, lagad ar feunteun, “ l'œil de la fontaine “.

Nos lecteurs auront plaisir à lire la délicate évocation que nous offre Yves Milan dans son ouvrage FONTAINES EN BRETAGNE (p. 15)

DE LA SOURCE A LA FONTAINE.

“Une source c'est toujours un miracle” a dit COLETTE, c'est l'affleurement d'une vie secrète.

En Bretagne où elles se comptent par milliers, ces fraîches émergences ne sont ni importantes ni imposantes, comme les résurgences des pays calcaires.. Elles se dissimulent à l'origine et au pied des versants d'innombrables vallons qui sinuent et s'enfoncent dans le vieux socle armoricain. Elles sont discrètes et secrètes, il faut parfois les chercher longtemps à travers les landes et les taillis ; près des villages un sentier court à travers champs et conduit à leur bassin naturel, au pied d'un talus couvert de ronces, ou de fougères. L'eau de cristal frémit sur un fond d'algues onduleuses, sur ce fond moiré et vivant, le ciel se reflète comme dans les yeux clairs et transparents de ces jeunes Bretonnes dont parle RENAN. L'arabe désigne, du même nom, aïn, l'œil et la source, et RENAN épris de poésie biblique et sémitique a bien saisi cette analogie.

Que la source soit aménagée, même très simplement, qu'on lui fasse un fruste berceau de pierres moussues, que le bassin soit creusé, prolongé par un lavoir, elle devient “fontaine”, elle s'humanise et perd un peu de sa beauté sauvage. Au murmure de l'eau se mêle le caquetage des lavandières ; si un village est proche elle devient le “forum” rustique où se colportent nouvelles et commérages ponctués de vigoureux coups de battoirs...

PORZ-HOLENNEK

L'anse sud où vient mourir la propriété de LANDIVINEC n'a pas de dénomination bien fixée dans l'usage. Les uns parlent de PORZ-ALENEK ; d'autres emploient l'épithète ELENEK et d'autres HOLENEK.

Un rocher de la crique, tout contre Landivinec, porte le nom de ROC'H-HOLEN, qui voudrait dire, pour les gens “rocher du sel”. Les pêcheurs qui fréquentent assidûment cette éminence ont-ils observé un superbe phoque - que l'érosion a sculpté dans l'un des blocs

de son assise ?

L'on fait fausse route, nous semble-t-il, à retenir pour ce rocher comme pour l'anse entière un rapport même ténu avec le sel. Or c'est bien pourtant la signification de HOLEN, HOLENEK ou de son homologue cornouaillais HALENEK. Mais cet énorme éboulis n'a rien d'un marais salant. Il faudrait avoir perdu tout sens que d'imaginer ici un commerce clandestin du sel. Certes le trafic du sel a-t-il été important à Roscoff du 15^{ème} au 18^{ème} siècle mais on n'avait pas à s'en cacher.

L'épithète ELENEK ne donne aucun sens connu. Par ailleurs l'adjectif breton HELENNEK, "érudit" n'est pas en situation ici. Nous croyons qu'il faut s'en tenir encore une fois

à la disposition des lieux. La crique est largement ouverte sur l'est, nullement abritée des vents d'est. Il pourrait donc s'agir d'un PORZ HOULENNEC, l'anse où la mer est houleuse. Le mot breton HOUL veut dire "vagues, houle". A Roscoff on dit plus couramment HOL. Le dictionnaire de Du Rusquec donne aussi cette traduction. L'adjectif correspondant est HOLENNEK. Il est donc conforme à l'emploi fait de HOL par les Roscovites de restituer le nom de PORZ-HOLENNEK.(avec 2 N). Dans cette hypothèse on écrira ROC'H-HOLENN, le rocher de la houle.

Lors des études préparatoires à la construction du port en eau profonde un appareil enregistreur avait été installé en pleine mer, à l'est de Landivinec, pour mesurer l'amplitude de la houle à l'entrée du futur port. Les cartes marines que l'on se procurait tout récemment à la Coopérative des marins, portent en surcharge manuscrite l'indication de ce HOULOGRAPHE, Il semble bien qu'il n'y soit plus, son office ayant été rempli.

Bientôt la trouée sera faite dans la falaise de Landivinec ; le terre-plein du port s'étendra jusqu'à PORZ HOLENNEK.

ESSAI SUR LES "JOHNNIES!" par Mr François GUIVARC'H

Les Courtiers et les Agents maritimes des ports comme CARDIFF et SWANSEA en Galles, NEWCASTLE-on-TYNE sur la Côte Est, LEITH-EDIMBOURG et ABERDEEN en Écosse, se montraient très prévenants, eux aussi, envers les Johnnies.

Ils s'efforçaient entre autres, pour leur obtenir des conditions d'affrètement avantageuses, de leur trouver des navires navigant déjà dans nos parages au moment de leur départ en été et à leur arrivée outre-Manche leur accordaient, pour régler les frets ou rembourser les avances qu'ils faisaient pour eux des frais de douane et de déchargement, des délais jusqu'à la vente d'une partie de leurs marchandises.

Le trafic JOHNNY étant d'une importance très modeste dans l'ensemble de leurs opérations de gros "Shipbrokers", leur prévenance ne pouvait être taxée de "simplement commerciale".

Ne pouvait davantage être soupçonnée "d'intérêt personnel" celle des médecins et des chirurgiens auxquels se confiaient nos compatriotes ou qui les prenaient d'eux-mêmes en charge.

A la fin des années 60, l'un de ces derniers a, par exemple, dans un hôpital moderne de Londres, reçu gratuitement pendant des mois et dans des conditions de confort inconnues certainement de lui, des soins attentifs et persévérants tant dans la recherche de la cause de ses maux par d'innombrables analyses, que dans l'application de remèdes d'un coût énorme qui lui ont finalement permis de reprendre ses activités, en se modérant bien sûr.

Un autre, très gravement blessé dans un accident de la circulation, toujours dans Londres

et, au diagnostic initial, condamné sinon à un décès à court terme, du moins à rester définitivement grabataire, s'est vu après une année de soins et une rééducation très suivie, remis sur pieds et apte à déambuler avec des béquilles et à se suffire à lui-même.

Ce dévouement de praticiens anglais de renom à l'égard d'étrangers d'humble condition, était-il inspiré par des sentiments humanitaires innés ? ou par l'intérêt scientifique "des cas" qu'ils représentaient pour eux ?

Il n'avait certainement pas pour origine des calculs personnels ; il trouvait seulement un stimulant et une récompense morale dans la docilité de leurs patients, dans la fidélité qu'ils apportaient à observer scrupuleusement les régimes hygiéniques et alimentaires imposés et dans la confiance avec laquelle ils s'abandonnaient à la vigilance de leurs soigneurs.

Ainsi naissait et se développait de part et d'autre une réelle sympathie qui, après la sortie du malade ou du blessé, continuait à se manifester, soit dans une correspondance amicale émaillée de questions ou de conseils thérapeutiques, entrecoupée parfois de consultations; soit dans des rapports médicaux du chirurgien, élogieux pour l'aide précieuse et primordiale trouvée par lui auprès du blessé au cours d'un traitement douloureux de rééducation qui exigeait de sa part courage et fidélité obstinés.

Les menus objets, parfois introuvables en Grande-Bretagne, comme par exemple les casquettes de marine de plaisance dites "malouines" que les "guéris" rapportaient de France en signe de gratitude pour leurs "sauveurs" étaient, malgré leur modeste valeur marchande, considérés par ces derniers comme des témoignages de reconnaissance de prix et ils en faisaient état autour d'eux au grand profit de la corporation JOHNNY.

C'est cependant dans sa clientèle que le Johnny éveillait et suscite de plus en plus des sentiments d'amitié. Et l'on peut croire nos émigrants lorsqu'ils affirment, sans forfanterie, que chaque été ils sont maintenant attendus avec impatience dans beaucoup de maisons Outre-Manche ; qu'il leur advient même parfois de se faire admonester lorsqu'ils ne s'y sont pas rendus dès leur arrivée. Particulièrement lorsque cette dernière a été annoncée par des voisins ou par des connaissances.

Cette amitié est fidèle. Les achats d'oignons sont réservés au même vendeur qui peut à coup sûr se représenter lorsqu'il pense épuisée la provision déposée à son dernier passage, sans craindre d'avoir été supplanté par un concurrent. Un "You'll have a drink ?" - Voulez-vous boire quelque chose - très cordial, lui réjouit tout de suite le cœur.

Pour Noël et pour le 1er de l'An, fêtes familiales particulièrement chaleureuses dans tout le Royaume-Uni, en plus de leur part de "Plum-Pudding" traditionnel, ils ont souvent droit à un petit cadeau personnel auquel vient s'ajouter; si leur retour en France est proche, un souvenir pour leurs enfants et pour leur épouse que l'on connaît certainement de noms et parfois de photographies.

Cette familiarité se manifeste plus librement peut-être encore dans la correspondance ; tous ceux qui ont servi de traducteurs ou de rédacteurs de lettres pour les Johnnies avec leurs logeurs ou avec leurs clients peuvent en témoigner. Cela va, des demandes de nouvelles de tous les membres de la famille affectueusement exprimées, à des acceptations d'invites à venir passer quelques jours en Bretagne.

Ces acceptations se sont multipliées ces dernières années, nous avons eu l'occasion de le constater près de nous ou dans les environs, et les séjours d'enfants, prolongés pour apprendre notre langue ou pour s'y perfectionner, ont été fréquents, parfois d'ailleurs avec réciprocité. D'autres sont venus pour assister à des mariages de Johnnies.

Les relations de ces derniers s'étendant à beaucoup de milieux, l'un d'entre eux devait recevoir, voici 2 ans, après la Coupe du Monde de football à Mexico, la visite du capitaine

de l'équipe professionnelle d'Angleterre, le célèbre Bobby MOORE en personne, élevé à la dignité de "Sir" par S.M. la Reine. Cette visite qui avait été discrètement annoncée par un de nos quotidiens régionaux et qui aurait certainement occasionné un énorme plaisir à nos jeunes "Paotred Rosko", ne put malheureusement, au dernier moment, se faire.

La catégorie que nous avons baptisée "LES INDIFFERENTS" dans ses rapports avec les Johnnies, se situait autrefois surtout et pour cause, dans les Comtés de l'Intérieur que ces derniers négligeaient sauf rares exceptions, nous l'avons dit, de fréquenter en raison de leur éloignement de leurs ports de débarquement et pour la rareté des moyens de transport.

Les habitants de ces Régions ne connaissaient donc pas nos marchands d'oignons dont la Presse ne parlait pas encore, et s'il leur arrivait d'apprendre leur existence, c'était le plus souvent par oui-dire.

Après la guerre de 1914 / 1918, les journaux se sont peu à peu intéressés au "sujet : Johnnies." Beaucoup de ces derniers, anciens "Poilus" avaient été mêlés aux "Tommiés" sur les champs de bataille ou avaient eu l'occasion de leur servir d'interprètes à l'arrière du front., et bénéficiaient en conséquence du préjugé favorable en Grande-Bretagne.

Lors de la reprise du trafic après 1946, le thème fut de nouveau exploité par les mêmes journaux et l'un d'entre eux, le "Daily Mirror" dont nous avons récemment reproduit un article et décidément conquis, semble-t-il, par le sujet, mettait en 1949 en scène dans une bande dessinée de feuilleton appelé JANE, oui vient de nous être communiquée, un personnage en tenue légère, poursuivi et mis en joue par des policiers dans des fourrés, sans doute pour "indécence". Rattrapé et cerné, ce dernier déclarait tout bonnement à ses pourchasseurs : "Je vous en prie, Messieurs ! Je ne suis nullement dévêtu moi-même. Seulement, voici quelques instants, un "gentleman armé d'un fusil, m'a volé mes vêtements, mes oignons et quelques objets que j'avais ramenés de ma Bretagne." Et dans le dessin suivant, rhabillé de bric et de broc le Johnny s'en allait gaillardement, avec tout de même un béret basque sur la tête, son "stake" et quelques bottes d'oignons sur l'épaule !

La Radio à son tour s'en empara et ce furent de fréquentes interviews de nos compatriotes interrogés, soit à Roscoff pendant leurs préparatifs de départ, soit sur le terrain en Grande-Bretagne, diffusées par tous les Postes dans cette dernière.

La Télévision enfin, très vite répandue dans tout le Royaume-Uni, apportait les images de nos marchands d'oignons dans de nombreux foyers, faisant connaître leurs silhouettes à tous, même aux plus distants parmi les dédaigneux qui auraient eu l'impression de s'abaisser en paraissant seulement les remarquer dans la rue ou en tout autre lieu public (ce genre d'individus est très largement répandu en Grande-Bretagne qui n'en a pas cependant l'exclusivité !)

Dans cet engouement, le Cinéma lui-même ne voulut pas être en reste. Il a produit entre autres, un Film dont nous avons déjà touché un mot et (qui mérite que nous nous y arrêtions.

Il s'intitule "ONION JOHNNY", titre en fait plus typique en son singulier.; que celui de "ONIONS JOHNNIES" que nous lui avons décerné plus haut. L'acteur principal en est François MAZEAS que nous avons longuement vu à l'oeuvre dans ses fonctions de fondateur et de 1er Président de l'Association des Johnnies et qui accepta, pour les besoins de la cause, de reprendre en France et en Angleterre, un métier qu'il avait abandonné depuis 2 ans.

L'auteur du scénario ne s'est pas contenté de présenter quelques scènes isolées de l'activité du Johnny.

Il est venu dans son propre pays, le voir évoluer parmi ses concitoyens et vivre avec les siens. Il l'a étudié dans son comportement d'époux et de père de famille soucieux de l'instruction et de l'éducation de ses enfants, dans un intérieur sans luxe superflu mais coquet et confortable. Simplement, avec des touches discrètes mais justes, il a montré le chagrin décent de la femme et des enfants au moment du départ de leur mari et de leur père pour sa campagne annuelle en pays étranger ; également, leur joie plus profonde que démonstrative lors de son retour.

Il s'est intéressé en même temps aux cultures de la région de Roscoff, en particulier naturellement, à celle de l'oignon, marchandise précieuse du Johnny ; il a suivi nos paysans dans leurs champs pour les voir planter, sarcler, récolter et trier soigneusement leurs produits avant de les livrer aux navires dont le chargement se fait également sous nos yeux.

Après les scènes émouvantes de la séparation, avec toutes les inconnues qu'elle peut contenir, ce sont : l'existence morne du Johnny dans des locaux d'un quartier populaire d'une ville du Yorkshire ; ses démarches et ses "chines" harassantes dans des rues montueuses, sous la pluie bien souvent ; les accueils bienveillants mais aussi parfois rébarbatifs que lui réservent les ménagères ; les retours dans un logis inconfortable et la cuisine rudimentaire que s'y fait l'exilé ; tout cela avec en filigrane dans l'esprit de ce dernier, des visions de la vie de sa famille en Bretagne, dans le même temps.

C'est en un mot, un film profondément humain dans sa simplicité. Les autorités du Cinéma ne s'y sont d'ailleurs pas trompées qui l'ont primé lors du "Festival du Film documentaire" de VANCOUVER, en 1963.

Projeté à deux reprises par la Télévision anglaise, il a conquis un public britannique surpris de découvrir des aspects insoupçonnés de lui de l'Homme - Johnny qu'il côtoyait journalièrement dans la rue et dont il entendait souvent parler, et en termes pas toujours favorables. Le film a donc, mieux que n'aurait pu le faire aucune autre propagande, relevé la côte de ce dernier dans tout le Royaume-Uni.

Ses producteurs ont fait don d'une épreuve à François MAZEAS, avec malheureusement une restriction que ce dernier s'est cependant engagé à respecter l'interdiction de le porter à l'écran en France, au cours de séances à "entrées payantes". Il ne peut donc être projeté que dans des salles "gratuites" et il l'a été, dans ces conditions, dans la salle du Cinéma de Roscoff et au cours des Fêtes du "Bleun Brug" de 1969 à St Pol de Léon. Il mérite amplement de l'être à nouveau.

Il peut d'ailleurs être vu en même temps que deux autres films de court métrage réalisés par monsieur l'Abbé LOAEC, ancien vicaire de Roscoff, lors des visites qu'il faisait, accompagné de collègues des paroisses voisines, aux Johnnies durant leurs campagnes, en Angleterre du Sud ou Nord; en Galles et en Écosse.

Il s'agit dans ceux-ci de retrouvailles amicales par Régions, avec nos compatriotes rassemblés pour la circonstance dans un même endroit, parfois avec leurs épouses, plutôt que de scènes de leur vie de travail. Les joyeuses agapes qui marquaient ces réunions étaient précédées de dévotions qui..ont arraché à un spectateur inaverti, en voyant à chaque rencontre, c'est-à-dire plusieurs fois par film, les Johnnies sorti d'une église ou d'une chapelle cette exclamation.: "Dieu ! Qu'ils sont donc pieux nos marchands d'oignons en Angleterre !"

Et voici que l'on se met depuis quelque temps à exploiter commercialement le sujet JOHNNY en Grande-Bretagne.

L'on peut en effet aujourd'hui, voir sur les épaules ou sur la tête des femmes britanniques, des fichus de couleur, représentant sous l'appellation "ONION BOY" un enfant, sur une

bicyclette pilotée d'une seule main et l'autre, audace suprême que n'ont certainement eue que rarement les plus téméraires de la Corporation, tenant sur l'épaule libre, un "stake" et flexible qui plus est, ployant sous la charge de bottes d'oignons !

Ou encore, des cartes postales également coloriées figurant le même petit Onion Boy peint par Glük, en pantalons serrés et à revers du bas larges, pieds nus, vêtu d'une chemise à carreaux, d'un petit gilet, d'un foulard rouge et coiffé d'un béret basque penché sur le devant de la tête ; tenant de la main sur l'épaule gauche un bâton avec une grosse botte d'oignons à chaque bout, l'autre main ayant les doigts glissés dans une ceinture de cuir ceignant les hanches, dans une allure décidée. Des yeux matois, coulent cependant quelques grosses larmes, suggérées sans doute au dessinateur, par un souvenir personnel de l'odeur piquante des oignons épluchés !

On ne risque donc plus guère de se tromper en affirmant que de nos jours, le JOHNNY, s'il laisse encore indifférents quelques Irréductibles, n'est plus, Outre Manche, un inconnu pour personne.



The Little Onion Boy, par Gluck

n° 258 – Octobre 1971

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

OBJETS MOBILIERS CLASSES A ROSCOFF PARMIS LES MONUMENTS HISTORIQUES .

Il est bon que les Roscovites fassent l'inventaire de leur patrimoine artistique. Car ils en ont la charge conjointement avec les BEAUX ARTS. Nous reproduisons ici le dernier état officiel du classement de notre mobilier. Cette liste pourrait un jour s'étoffer des plateaux de quête en cuivre (deux), en argent massif (deux), des chandeliers cuivre (six) du 17ème siècle.

Les datations proposées pour les trois premiers titres sont largement inexactes. La tribune porte inscrite la date de 1606, le buffet des orgues, nous en avons parlé dans le n° 225, est l'œuvre de Maître Yves RICHART (1649 / 1650).

Les albâtres seraient plutôt du 15ème siècle. quant au chapelet, il n'y a aucune raison de l'attribuer à Marie Stuart; il serait du 17ème siècle bien avancé.

COMMUNE DE DE ROSCOFF :

Eglise Notre-Dame de Croaz-Batz

- Tribune et Buffet des orgues, bois, XVIe s. - (I.D.)
- Vie et Passion du Christ, 7 bas-reliefs, albâtre XVIe s. - 14/ 6/1898
- Chapelet, dit de Marie Stuart, ambre et argent, XVIe s. - 10/11/1906
- Retable du maître-autel, marbre bois et toile - 04/12/1914
- Ciboire, argent en partie doré, 1658 - 14/06/1955
- Calice, argent en partie doré, 1680 - 14/06/1955
- Ciboire, argent en partie doré, 2e moitié du XVIIe S. – 14/06/1955
- Calice, argent doré, 2e moitié du XVIIe s.- 14/06/1955
- Calice, argent en partie doré, XVIIIe s. - 14/06/1955
- Vierge à l'enfant, statuette, argent, fin XVIIe s. – 14/06/1955
- Retable latéral, ses deux statues et sa toile centrale bois sculpté et peint, et toile XVIIe s. – 23/02/1960
- Deux autels; Sainte Geneviève et Saint-Pierre avec leur devant d'autel, leur retable et leurs trois statues, bois sculpté.,et peint, soie brodée XVIIe s. - 23/02/1960
- Aigle-lutrin, bois sculpté, XVIIIe s. - 23/02/1960
- Croix de procession, argent, 1805 - 19/06/1968
- Croix reliquaire de la vraie croix, ébène et argent, début, XIXe s. - 22/03/1971
- Antependium de l'autel des apôtres, soie brodée, XVIIIe s. - 22/03/1971
- Antependium de l'autel de la Vierge, soie brodée XVIIIe s. - 22/03/1971
- Antependium de l'autel des Albâtres, soie brodée XVIIIe s. - 22/03/1971

Chapelle-Sainte-Barbe

- Calice, argent en partie vermeillé, XVIIe s. - 19/06/1968
-

ESSAI SUR LES “JOHNNIES” par Mr François GUIVARC'H

Un séjour annuel de plusieurs mois en pays étranger, dont les débuts remontent à 143 ans, devait inévitablement influencer sur le comportement des émigrants et les imprégner d'exotisme.

Au tout début, leur but étant uniquement d'amasser aux moindres frais quelque argent pour améliorer en Bretagne le sort de leurs familles, ils se souciaient fort peu des mœurs et des coutumes de leurs hôtes, étant cantonnés dans des locaux inconfortables, parfois même insalubres, des quartiers urbains populeux. Et, parce que leur accoutrement était, sinon miséreux tout au moins très souvent négligé, ils étaient considérés avec méfiance par ceux-ci, irrités au surplus par leur insistance de “Bell-breaker's”. Mais ils n'en avaient cure.

Avec les ans toutefois, le cercle de leur activité s'agrandissant, leur habillement s'améliorant, en même temps que leur comportement s'affinait et que la connaissance de la langue anglaise s'élargissait, ils se mirent à observer plus attentivement le “WAY of LIVE” britannique (manière de vivre), assimilant quelques-unes de ses habitudes, superficielles ou plus profondes.

L'une de leurs premières acquisitions, excellente d'ailleurs à bien des points de vue, fut celle de faire usage comme boisson du THE. Celui-ci, désaltérant autant qu'économique pour les groupements importants qu'étaient à l'époque les “Compagnies”, était dans leurs “magasins” consommé chaud ou froid, et une ou plusieurs grandes théières étaient constamment à disposition de tous, sur le fourneau ou sur le trépied de l'âtre. Les “Tea-totalls” faisaient généralement la moue en l'avalant ; ils se consolaient cependant en songeant qu'il était un “remède” contre la tentation de la bière et qu'il les aidait à sauvegarder la précieuse indemnité supplémentaire que formait pour eux l'accumulation journalière du prix de leurs deux pintes de bière contractuelles, qui viendrait en fin de saison récompenser une sobriété ininterrompue !

Ses odorantes feuilles, entassées en paquets serrés, avaient en outre l'avantage d'être facilement transportables et d'être un présent très apprécié des ménagères bretonnes, autant que pouvait l'être des hommes les cigarettes et le tabac blonds.

Étant donné le grand nombre des voyageurs des groupes et tout en respectant d'aussi près que possible les prescriptions douanières par individu, on pouvait en ramener une quantité suffisante pour les besoins des familles et pour les cadeaux à faire aux parents proches, aux voisins et aux amis.

Il s'en faisait ainsi dans notre région qui vivait par lui un peu “à l'Anglaise” une forte-consommation, soit au goûter ou “gortozenn” de la matinée, soit à la collation ou “merrenn” de l'après-midi.

Le VIN étant en Grande-Bretagne rare et coûteux, la BIERE et la LIMONADE étaient par ailleurs les seules boissons accessibles aux Johnnies. Est-il nécessaire. d'ajouter que la limonade était laissée aux jeunes “Nevezshanted” et que le mot anglais “Pint” ou pinte devenant en breton “paintad” fut un des premiers à être familier à nos compatriotes ?

A la bière, blonde ou brune, cette dernière, plus forte, s'ajoutaient cependant quelquefois du “Gin”, eau-de vie anglaise de grains qui rendait le mélange ainsi obtenu et appelé “bier flippet” très excitant. L'usage en aurait été, paraît-il, contracté en Écosse où le whisky remplaçait le gin, comme le faisait parfois chez nous, le “lagout” (du mot français “goutte” probablement) mis pour “gwin ardent” eau de vie de vin.

La boisson, prise sous cette forme ou même pure, était avant la guerre de 1914, courante dans nos auberges qui s'appelaient à l'époque, modestement “Débits de boissons” et en breton “Ostaleri-Ostaleriou”.

Pur ou en “flipp”, le breuvage provoquait parfois le dimanche soir et au jour de l’an particulièrement, des querelles violentes au cours desquelles des injures malsonnantes pleuvaient en anglais, avec les coups de poing. En général, c’étaient d’ailleurs les seuls mots qu’avaient retenu de cette langue, ceux qui les proféraient. Ces bagarres étaient le plus souvent des règlements, provoqués, de vieux comptes, à l’origine desquels se trouvaient des questions de concurrence ou d’anciennes rancunes de métier. Elles étaient en tout cas redoutées des mères de famille ou des épouses qui, d’instinct, les pressentaient et appréhendaient, autant que les tenanciers des débits, cette pénible “heure anglaise”.

Une “Anglicisation” plus relevée se retrouvait heureusement dans les distractions que nos Johnnies rapportaient de leurs campagnes, sous forme de jeux de “Rings” et de “Dags”.

Les Rings étaient des anneaux de caoutchouc, plats et de 2m/m d’épaisseur environ, qu’il s’agissait d’accrocher au nombre de six à des pitons de fer fixés sur le “board” ou tableau, rond, hexagonal ou rectangulaire, en bois, en les lançant d’une distance allant de 2 à 4 mètres, selon les conventions et la place disponible. Presque tous les débits de Roscoff disposaient de ce jeu et il s’y organisait des compétitions suivies dans une atmosphère britannique et avec des variantes, allant du plus grand nombre de points réalisé en tant de reprises, au tour du tableau de 1 à 13 et retour jusqu’à la faute, individuellement ou par équipes.

Eh bien ! à ces exercices les Johnnies n’étaient pas toujours les plus forts. Certains joueurs qui n’avaient jamais mis les pieds en Grande-Bretagne, étaient passés maîtres au jeu. Il est vrai qu’ils avaient le loisir de s’y entraîner pendant toute l’année, tandis que nos “Onions men” avaient d’autres soucis outre-Manche.

Le jeu de “Dags” ou Fléchettes, spécifiquement britannique lui aussi, se pratiquait cependant moins que celui de “Rings” dans les endroits publics, peut-être parce qu’il pouvait y présenter des dangers d’accidents. En Angleterre d’ailleurs la discipline était de rigueur pendant la partie et tout joueur semblant pris de boisson était, dans les clubs, automatiquement exclu des concours.

Il avait la particularité de se jouer sur un nombre impair de points, 251 ou 501, par exemple et “à reculons” si l’on peut dire, car les “scores” réalisés se déduisaient au lieu de s’ajouter. Et il exigeait une stratégie certaine, car la partie devait obligatoirement se terminer sur un nombre double et forcément pair que l’on ne pouvait obtenir qu’en plaçant la fléchette dans la mince

bande colorée de quelques millimètres, bordant sur le tableau l’espace réservé à chaque chiffre de 1 à 10.

Quant aux enfants des écoles, nous savons l’amusement qu’ils prenaient en jouant aux billes baptisées “canettes” parce qu’elles provenaient des bouteilles de bière et de limonade de ce nom et dont elles étaient les bouchons, rapportées par leur père, leurs frères ou leurs cousins.

Les habitudes bonnes ou franchement mauvaises en soi que nous venons de décrire, portaient le cachet britannique, mais elles étaient en somme superficielles.

Nos compatriotes en contractaient heureusement d’autres plus heureuses et plus profondes.

Nous avons assez parlé, en étudiant les particularités de leur vie en Grande-Bretagne, de leurs qualités naturelles et non acquises là-bas, d’acharnement à la besogne et d’endurance peu commune, pour n’y pas revenir. Disons tout de même qu’elles y ont eu l’occasion de se développer beaucoup dans la pratique d’un métier pénible.

Il s’y ajoutait par ailleurs un amour du “travail bien fait” que l’émulation qui régnait à

l'intérieur des compagnies ou entre elles, accroissait.

L'ambition du botteleur par exemple était d'être toujours en avance dans la fourniture de "bottes" aux vendeurs, aussi bons fussent-ils, mais aussi de les faire solides, présentables et commerciales, même lorsqu'une réduction du nombre des bulbes à incorporer était parfois imposée par le coût élevé de la marchandise ou par sa mauvaise conservation.

Quant au vendeur, son amour-propre lui commandait de se rapprocher toujours le plus possible des "scores" réalisés par le plus fort de la compagnie, et pour ce dernier, d'égaliser les "as" de la profession. Il y avait généralement un ou plusieurs champions dans chaque groupement dont le Patron, jouant sur le stimulant qu'ils y apportaient, n'hésitait pas à faire des sacrifices pour s'en attacher les services.

Cet acharnement à l'ouvrage et ce goût du labeur bien fait qui se fortifiaient chez le Johnny quelle que fut sa spécialité, étaient à son retour en France bénéfiques pour lui, qu'il travaillât chez les Expéditeurs de légumes ou pour son propre compte.

C'est cependant dans le domaine de la "Discipline" que le Marchand d'oignons a été marqué en profondeur par ses séjours annuels Outre-Manche. Il y a en effet appris le respect des Lois et des Règlements, qui n'est pas, il faut le reconnaître, le trait dominant chez ses compatriotes.

Oh ! Cela ne s'est pas opéré évidemment dès le premier débarquement de Henri OLLIVIER à PLYMOUTH et il a fallu pas mal de réprimandes et de procès-verbaux pour corriger un laisser-aller naturel.

En ce qui concerne l'hygiène et la salubrité publique par exemple, nous confiant récemment un ancien Johnny, celui-ci a appris en Grande Bretagne qu'il y a une décence élémentaire à observer dans les rues, qui possèdent d'ailleurs des édicules permettant d'y satisfaire. Vous verrez donc rarement de sa part, ajoutait-il, des manquements à cette règle. Ce sont évidemment les vendeurs qui circulent dans les rues des villes et des bourgades qui ont assimilé cette louable habitude, le plus rapidement. Mais cette pratique est-elle, de nos jours, toujours aussi rigoureusement respectée chez nos voisins surtout de la part de la jeunesse, lui avons-nous demandé ? Nous n'avons pas reçu de réponse ; le doute et le regret se devinaient cependant sur son visage.

Mais c'est en matière de Circulation routière que le marchand d'oignons respecte scrupuleusement les règles et les signaux du Code.

Qu'il chemine à bicyclette, à vélomoteur ou en automobile, vous le verrez toujours marquer nettement les arrêts aux "STOP" ou accorder la priorité dans les carrefours non protégés ; faire signe de la main s'il doit changer de direction à vélo, à moto, et parfois même en voiture, prévenant ainsi une défaillance possible des clignotants de cette dernière ; bien que prioritaire, il cédera parfois son droit de passage, selon les conditions de la circulation, par courtoisie ou pour faciliter l'écoulement du trafic routier ; et sur la route, lorsqu'il sent derrière lui un véhicule plus puissant ou conduit par un chauffeur pressé, il sortira le bras en l'agitant d'arrière en avant, pour indiquer à ce dernier qu'il peut le passer.

En un mot, il conduit de manière "défensive", c'est à-dire qu'il est toujours sur le qui-vive quant à lui-même et surtout quant aux autres et à leurs erreurs possibles.

Lorsqu'il se trouve comme conducteur ou comme passager dans un véhicule lent, charrette ou tracteur, vous pourrez reconnaître un Johnny à son attitude bien particulière. Roulant récemment sur la route de St Pol-de-Léon derrière un tracteur, un jour de circulation dense mais sans exagération, dans la longue,et dangereuse courbe qui va de Kernenguy à Lagadvran où la visibilité est longtemps réduite, nous avons vu un homme se lever dans le tracteur et, de la main, nous faire signe de ralentir ; puis lever cette dernière

à plat devant lui, pour prévenir les voitures qui venaient en face qu'il y avait des usagers derrière le tracteur, et quand la route fut visiblement libre jusqu'au delà, de la chapelle de Bonne-Nouvelle, nous faire signe d'arrière en avant de sa main gauche, de passer.

“Ce prévenant Monsieur est sans nul doute un Johnny” avons-nous dit à notre passager, car nous avons eu maintes fois l'occasion de constater pareille attitude coopérante chez ses collègues. Nous ne nous étions pas trompés. Le reconnaissant en doublant son véhicule, nous lui avons fait un geste amical qui était en même temps, un signe de félicitation...

L'osmose qui se produisait donc inévitablement entre ses hôtes et le Johnny, par l'assimilation chez ce dernier d'habitudes anglaises, galloises ou Écossaises, conduit tout naturellement aussi à penser à une interpénétration plus poussée et à la probabilité de fréquents mariages entre Bretons d'Armorique et femmes de Grande-Bretagne.

Et ce faisant, l'on se trompe grandement. Depuis 1928, en effet, il y eut dans ce domaine, relativement peu d'unions légales à enregistrer.

Dans les origines du trafic et jusqu'à la guerre de 1914 / 1918, cela pouvait assez facilement s'expliquer.

Le Johnny s'expatriait en effet temporairement et dans le seul but d'améliorer par les résultats d'un labeur acharné, le sort des siens en Bretagne et il ne l'oubliait pas. S'il aspirait tous les ans, malgré la rudesse du métier, à repartir, il voyait aussi avec soulagement arriver la fin de la campagne, et ne songeait nullement à s'attarder outre-Manche.

Il n'y entretenait d'ailleurs avec ses populations que des relations courantes de vendeur à acheteur et aurait-il eu l'intention d'y contracter mariage et de s'y fixer, que son manque absolu de spécialisation ou de qualification, lui aurait compliqué l'existence dans un pays déjà très industrialisé.

Il n'y eut donc durant cette longue période, que de rares unions Anglo-Bretonnes.

Celles-ci furent un peu plus nombreuses entre les deux guerres, mais pour la raison que nous venons d'exposer, les ménages qui se créèrent vinrent s'installer dans notre pays. Nous en avons pour notre part connu un ou deux qui ont d'ailleurs ensuite définitivement regagné la Grande-Bretagne. Il est vrai que les épouses, à cause de leur nationalité d'origine, étaient, sous l'occupation allemande, l'objet d'une surveillance étroite, et avaient, de 1940 à 1944, subi une existence encore plus pénible que celle des Français de naissance.

Les relations entre les Johnnies et leurs hôtes ayant, après la reprise du trafic en 1946, évolué, nous l'avons vu, vers plus d'intimité, les mariages entre eux sont devenus plus fréquents et ont, durant ce simple, quart de siècle, dépassé en nombre ceux des 118 années précédentes. Côté Johnny, quelques célibataires prolongés, des veufs et même des enfants de ces derniers, ont ainsi pris femmes en Grande-Bretagne et s'y sont définitivement fixés.

Et nous sommes amenés à faire à ce propos, la remarque que nous avons déjà faite au sujet des variations en hausse du nombre des sympathisants et amis des Johnnies : ce nombre croît en raison inverse de celui de ces derniers qui est d'année en année en diminution.

Beaucoup d'entre eux avaient, par ailleurs, pris l'habitude de se faire accompagner dans leur expatriement, de toute leur famille, épouse et enfants, et c'est ainsi que de jeunes Bretonnes en s'unissant à des Britanniques, ont aussi fondé des foyers outre-Manche et y sont restées.

Mais si les intéressés, avant de contracter mariage à l'Etranger, sont dans la nécessité de solliciter de la Mairie de leur lieu de naissance, les pièces d'État-Civil requises, ils négligent ensuite pour la plupart, d'adresser à cette mairie, l'acte de célébration lui-même.

Celui-ci ne vient donc généralement à sa connaissance que par un avis du Consul de France qui l'a rédigé, avis qui est aussitôt transcrit pour faire foi, en marge de l'acte de naissance du marié. Il est donc difficile de savoir exactement le chiffre des unions réalisées en Grande-Bretagne par nos Johnnies. A l'usage de nos lecteurs qui s'attacheraient cependant à vouloir le connaître, disons qu'il doit, sans grosse erreur, se situer pour les vingt-cinq dernières années., aux environs de la douzaine.

LE TROIS MATS DE LA CHAPELLE SAINTE BARBE

Visitant la chapelle sainte Barbe un curiste, fervent restaurateur des bateaux miniatures, a pris en pitié l'ex-voto de la chapelle. Il a consacré les loisirs de sa cure à remettre en ordre notre TROIS MATS. Le voici tout pimpant de ses cordages et de sa fraîche peinture. Il mesure 1m20,

Monsieur Olivier GENIN nous a laissé une note sur ce bateau :

NOTE SUR LE TROIS MATS DE LA CHAPELLE Ste BARBE

- Il s'agit d'un trois-mâts carré, navire marchand semblant être du début du XIXe siècle.
- On remarque qu'il a 4 vergues à chaque mât :
 - o une grande vergue,
 - o une vergue de hune,
 - o une vergue de perroquet
 - o et une vergue de cacatois
 - o sous le beaupré on voit une vergue de civadière.

Sous le 2ème Empire, pour faciliter la manœuvre des voiles on divisa la voilure en ajoutant une cinquième voile : le hunier volant.

- les sabords qui sont peints sont des faux sabords comme c'était l'habitude à l'époque.
- sur le pont on peut lire une signature . deux prénoms, Paul et François (à moins que l'un des deux soit un nom de famille).

Ces deux noms sont séparés par une date : XV.7.36 que l'on peut interpréter 15 Juillet 1936.

Depuis sa fabrication ce trois-mâts a beaucoup souffert des ans. Il a déjà été restauré et au cours de ces restaurations des modifications ont été apportées sciemment ou non ; toujours est-il qu'actuellement le gréement est exact, mais l'emplacement relatif des vergues est tel qu'il ne serait pas possible d'y placer toutes les voiles.

Olivier GENIN

6 clos du Hamel

76 - BOIS GUILLAUME

Merci à notre artiste. L'an prochain il se propose de restaurer un autre ex-voto plus petit et de très grande finesse qui était conservé autrefois à l'église dans une cage de verre.

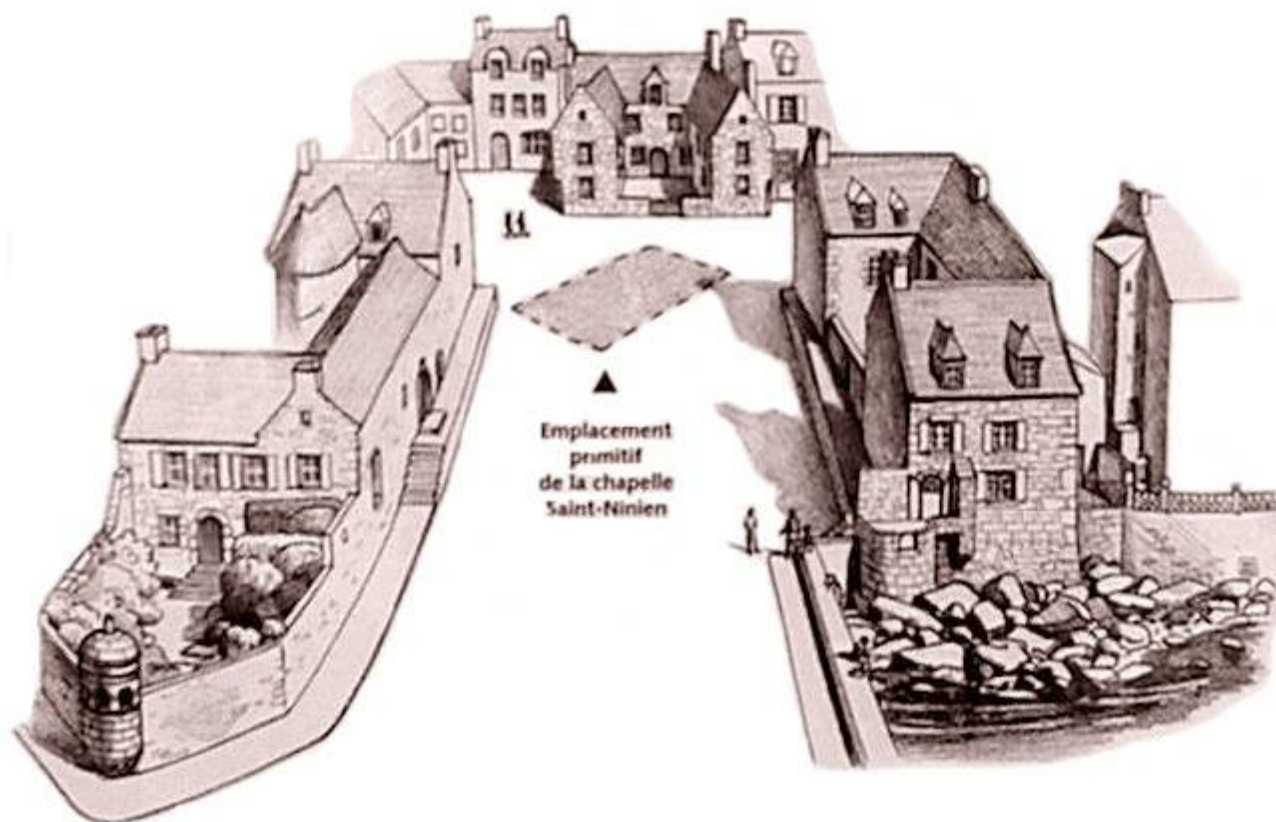


[Agrandir la photo](#)

n° 259 - Novembre 1971

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

LA MAISON DE MARIE STUART



On peut considérer comme acquis le débarquement de la toute jeune Marie Stuart à ROSKO en Août 1548. L'église (sans le chœur actuel et le clocher) s'achevait. La chapelle St Ninien se dressait au-dessus des rochers depuis un certain nombre d'années, une cinquantaine peut-être. Le style de la porte qui est conservée, invite à le penser et encore avec plus de sécurité, les documents découverts aux Archives départementales (carton G113) par monsieur Bourde de la Rogerie. Deux actes datés du 21 Janvier 1538 mentionnent une assemblée du chapitre de Saint Pol tenue "en la chapelle de Monsieur Saint Strignon au bourg de Roscoff" (Bulletin de la société archéologique du Finistère 1911 p. XXXIV).

La petite fiancée royale aurait été hébergée, dit-on, à ROSKO. C'est ainsi qu'une maison ancienne de la rue Amiral Réveillère se pare d'une plaque de marbre MARY STUART HOUSE - Maison de Marie Stuart. Il y a là une usurpation, nous semble-t-il. La forme de la lucarne, la présence d'un œil de bœuf aujourd'hui obturé, le style classique des jambages des cheminées obligent à donner à cette maison une date postérieure d'au moins 30 à 40 ans à la date de l'arrivée de la princesse (1548). A cette époque le style était gothique dans les maisons de Roscoff.

La maison voisine nous semblait plus ancienne ; la lucarne était encore gothique comme les deux lucarnes de l'église. Les jambages des cheminées étaient aussi de style gothique, celles du rez de chaussée du moins, qui avaient été dégagées il y a quelques années par monsieur Lemoine. On pouvait construire ainsi avant 1548. Une probabilité stylistique a son prix mais un document en a davantage. En dégagant une cheminée du

1er étage un superbe écusson est apparu sur le manteau enfumé de la cheminée. Il porte la date de 1551 en chiffres modernes et non gothiques ou romains Il s'agit d'un écusson de marchand avec une inscription religieuse en l'honneur de Notre Dame

Nous trouvons ici la confirmation de l'interprétation que nous proposons (n° 221) de l'inscription portée sur une cheminée contemporaine (1567), de la rue des Perles **EN ESPERANCE DE MIEUX**. La devise a une portée religieuse en espérance de la vie éternelle.

Notre collection d'armoiries marchandes s'est enrichie d'une belle unité. La preuve surtout est faite que la maison gothique de la rue Réveillère est elle même postérieure au débarquement de Marie Stuart.

En réalité ROSKO était très peu bâti en 1548. Il serait d'ailleurs invraisemblable qu'un si grand personnage n'ait pas été conduit immédiatement à la ville épiscopale de Saint Pol qui disposait de demeures seigneuriales.

Nous avons dit souvent que les souvenirs attribués à la petite princesse n'offraient pas l'ombre d'une garantie. La Vierge en argent dite de Marie Stuart, est de style 17ème siècle finissant ; monsieur Auzas; inspecteur des Beaux-Arts a identifié deux des 4 poinçons : celui de la communauté des orfèvres de Paris pour 1686-1687 et le poinçon de décharge d'Estienne de Ridereau fermier des droits de marque 1684-1687. Cette œuvre parisienne peut donc être datée à quelques mois près de 1686. Or Marie Stuart était morte en 1587 !

Quant au chapelet (en double) et à la modestie (en double), attribués aussi à la fillette, c'est, nous semble t-il un travail espagnol du 17ème siècle.

Y a-t-il intérêt à se laisser mystifier indéfiniment ?

ESSAIS SUR LES JOHNNIES par Mr François GUIVARC'H

Dans le dernier chapitre sur l'imprégnation, passagère ou durable, des coutumes britanniques sur le Johnny, nous avons par inadvertance appelé jeu de "daggs" celui des fléchettes pratiqué en Grande-Bretagne et importé par lui dans notre pays. Un lecteur avisé nous a fort amicalement fait observer que le véritable nom de ces fléchettes est "Darts". Nous l'avons remercié de son information et prions les autres, en nous excusant, de rectifier l'appellation erronée que nous avons employée.

Au tout début de ces "Essais" nous avons fait état de la détermination faite par Mr HERUBEL, l'historien du port de Roscoff, des éléments essentiels dont se composaient le caractère et le tempérament roscovites : Habilité, Opiniâtreté, Audace et, pour tout dire, "Débrouillardise".

Ces particularités, développées au cours des siècles dans les conditions géographiques, historiques et sociales dont nous avons fait une esquisse, ne sont donc pas chez le Johnny spécialement nées dans la fréquentation de populations étrangères, puisqu'elles se trouvaient à la base même de l'aventure du premier d'entre eux. Mais elles ont trouvé dans cette fréquentation un ferment de fortification et de transmission à tous les membres de la corporation dont un grand nombre n'étaient pas Roscovites.

La débrouillardise "individuelle" était chez eux "journalière" devant les imprévus de la vente, de la concurrence ou du comportement de la clientèle.

Mais elle savait se faire aussi "collective" dans les situations menaçantes pour la survie du Trafic. Rappelons en brièvement quelques unes :

- BUY BRITISH et sa propagande du nombre maximum de passagers sur les navires par les autorités françaises ;
- INTERDICTION d'exercer la profession dans les îles de la Manche et de Man ;
- INTERDICTION par les britanniques d'importation dans tout le Royaume-Uni de marchandises agricoles provenant de zones infectées en France par le doryphore;
- DIFFICULTES de la Reprise après la guerre de 1939 -1945 etc..

Ce sont les principales, mais dans chacune d'entre elles, nous avons eu l'occasion de voir ou de "deviner" l'ingéniosité de nos compatriotes à se tirer d'affaire.

Ce n'est cependant dans ce terme général de "Débrouillardise" qu'il faudrait classer le "sens de l'organisation" qui les a caractérisés. Nous pensons qu'il serait mieux placé dans celui "d'Habilité".

Oh ! bien sûr, ce sens est resté à un stade assez primitif, mais souvenons-nous que leur instruction était primaire et d'aucun d'entre eux, ne sortait d'une école spécialisée d'Etudes Commerciales ?

Voyez-les cependant, dès que se furent précisées les possibilités qui s'offraient à leur activité en Grande-Bretagne, constituer pour les exploiter ces associations, rudimentaires certes et fourmillant de lacunes juridiques, qu'étaient leurs "Compagnies" dont le principe, malgré leur diminution en nombre et en effectifs, tient encore malgré bientôt un siècle et d'existence.

Et la répartition qui s'est faite entre elles des régions côtières de toute l'île ? Devant une carte géographique de cette dernière nous sommes tenté, en l'évoquant, d'employer le terme de "quadrillage".

Regardez en effet la côte SUD en partant de Douvres à l'Est. Les points d'atterrissage qu'étaient les ports de Brighton, Portsmouth, Southampton, Pool, Bournemouth, Weymouth, Exeter, Torquay, Plymouth, Falmouth et Penzance à l'extrême-Ouest, avec les franges poussées à l'intérieur, jusque à Londres et sa banlieue, Aldershot, Reading,, Winchester, Salisbury, etc.....ne vous laissent-ils pas l'impression que cette côte Sud aussi intensément exploitée a bien été, intentionnellement ou non, effectivement quadrillée ?

Si, devant la même carte, vous remontez ensuite la côte OUEST depuis la pointe de Cornouailles, en passant par le canal de Bristol et tout le Pays de Galles, pour arriver par Liverpool, Preston, Manchester et même Birmingham, puis par Barrow in Furness, White haven, Carlisle, Ayr, jusqu'à Glasgow, comme nous l'avons fait en suivant nos Johnnies Cornouaillais, Gallois, Écossais dans leurs navigations vers leurs régions de vente ; et que vous redescendiez ensuite, après des échappées aux Hébrides et aux Shetland, de la :Septentrion, Thurso, à Inverness, Aberdeen, Dundee, Perth, Leith, Édimbourg en vous arrêtant un peu à Newcastle on Tyne pour écouter l'accent chantant de ses "Jordeys", avant de descendre à South Shields, Sunderland, Middlesbrough, Darlington pour arriver enfin par Hull, Grimsby et Great Yarmouth; jusqu'à l'estuaire de la Tamise ... vous vous direz certainement au bout du long mais instructif périple, qu'à l'habileté, à l'opiniâtreté et à l'audace attribués par Mr HERUBEL au Roscovite, il y aurait lieu d'ajouter pour les Johnnies un sens indéniable de l'Organisation, doublé d'un flair certain dans le choix des points de vente. Et le partage "tacite" qui se faisait ensuite entre eux de ces derniers, pour limiter au mieux les inconvénients d'une concurrence inévitable vient confirmer ces deux dispositions de leur tempérament.

"FAUT LE FAIRE" dirait-on sans doute, dans le jargon simpliste et désinvolte avec la grammaire de nos bateleurs d'aujourd'hui ! Lais avec un étonnement légèrement admiratif tout de même, en apprenant les risques de tous genres courus et les privations acceptées

pour exercer un travail d'une exceptionnelle rudesse. Le pratique de ce métier n'a plus cependant de nos jours que de rares communes mesures avec celle des temps héroïques.

Les transports du personnel ne se font plus que par chemin de fer, mais parfois par la route et, en cas d'urgence par avion. Quant à ceux de la marchandise, ils se font depuis quelque temps par camions et par ferry-boats, tout au moins pour la côte Sud.

Le logement est en général de meilleure qualité. L'hygiène vestimentaire, corporelle et alimentaire s'est aussi développée, grâce à la présence plus fréquente d'épouses de patrons dans les magasins et à leurs soins attentifs.

Il n'est plus question de levers matinaux bien avant le jour, pas plus que de rentrées à des heures avancées de la nuit.

L'on ne traîne évidemment plus de charrettes à bras sur des distances de 40 ou 50 Km par jour, avec le souci d'avoir, en arrivant harassé au logis; à préparer avant de songer à se coucher le départ très matinal du lendemain.

La "chine" de porte à porte tend à disparaître, remplacée par la livraison périodique mais régulière chez les clients; à bicyclette, à motocyclette, ou en fourgonnette pour ceux qui parcourent encore les banlieues des villes ou les campagnes.

Dans ce domaine, comme dans les autres, la régression du nombre des Johnnies, en réduisant d'autant la compétition, est à la base de la transformation.

La journée de travail débute entre, 7 et 9 h du matin selon les saisons et les régions, et se termine à la tombée de la nuit. Plus de couchage par conséquent dans la promiscuité des "Lodging-houses" ni même dans les abris plus salubres de "l'Armée du Salut" ; encore moins dans les wagons désaffectés des gares.

Des distractions : Cinémas, cirques, matchs de football ou de rugby, sont prises assez fréquemment et, en tout, cas, hors de toute clandestinité.

Un changement ne s'est pourtant pas opéré (mais nos Johnnies n'y peuvent rien) et l'expression "Ennuyeux comme un dimanche anglais" est toujours d'actualité. N'ayant donc pas eu à modifier leurs habitudes de cette journée, ils continuent à se rendre visite d'un groupe à l'autre, à jouer aux dominos ou aux cartes ou encore à papoter en se communiquant les nouvelles reçues par chacun, des siens et du pays.

Ou même à écouter la radio, des postes existant dans à peu près tous les "magasins" sinon à regarder la télévision chez ceux qui ont la chance de la posséder quand ce n'est pas chez des amis britanniques qui se font, nous le savons, de plus en plus nombreux.

A travers toutes ces modifications heureuses, deux usages subsistent cependant intouchables la Gratification "gwerz ar butun pe gwerz ar banne" (argent de tabac ou pourboire) et la pinte gratuite de bière, journalière pour tous, mais simple pour le vendeur et double pour le botteleur.

Il semblerait, devant ce tableau presque idyllique de la vie présente des Johnnies, que leur nombre devrait sinon s'accroître, tout au moins se maintenir. Or, il va diminuant, d'année en année, et le redire devient un truisme.

Nous avons eu à plusieurs reprises l'occasion de souligner ou, même d'analyser brièvement, quelques unes des causes de cette régression constante, Nous risquons par conséquent de nous répéter, en affirmant que l'une des premières à se manifester fut la dureté du métier que beaucoup de pratiquants "flous", lâchaient après une ou quelques campagnes et dont l'exemple finit par faire tache d'huile.

Il y eut aussi la prolongation graduelle en France de la scolarité pour les jeunes ; venant

s'ajouter aux mesures anglaises de réglementation stricte du travail de ces derniers, elle frappait le trafic à la source car la profession s'apprenait dans l'âge tendre et en tout cas avant le service militaire et il y avait, en fait peu de johnnies à débiter après avoir été rendus par ce dernier à la vie civile.

L'industrie en général et automobile en particulier et le Commerce, en se développant dans notre pays, présentaient des possibilités d'emploi dont l'avenir paraissait plus assuré que celui d'une profession pleine d'aléas et demandant beaucoup de sacrifices. Certains patrons effrayés par ces derniers, abandonnèrent eux-mêmes et la disparition soudaine de compagnies importantes creusait un grand trou dans l'effectif total.

Rappelons en passant et pour saluer les mémoires des victimes, les cruelles hécatombes creusées dans les rangs des Johnnies par les sinistres maritimes et par les deux guerres mondiales, surtout par celle de 1914 - 1918.

Le moteur principal de l'amenuisement fut cependant, notre avis, la découverte de l'insuffisance des garanties sociales dans la corporation. Si les risques d'accidents pouvaient être convenablement couverts par l'assurance individuelle et à son gré, pour le patron, et par la loi sur les accidents agricoles du travail pour l'employé, le risque maladie par contre ne l'était, nous l'avons vu, que partiellement et uniquement durant le séjour en Grande-Bretagne, pour tous, tandis que leurs familles par ailleurs, ne continuaient à bénéficier des garanties de la S.S. de leurs chefs, que s'ils souscrivaient dans ce but, avant le départ, une assurance complémentaire. Or, devant le coût élevé à leurs yeux de cette complémentaire, beaucoup préféraient renoncer à partir.

Mais c'était surtout dans le domaine Vieillesse et Retraite que le bât blessait. L'on ne s'en aperçut évidemment que lorsque les premiers ayants-droit firent calculer le montant de leur pension par la S.S. Le temps passé à l'étranger ne pouvait être retenu pour le calcul puisqu'il n'avait donné lieu à la perception d'aucune cotisation.

Et le désavantage jouait aussi bien pour le "domestique" que pour ceux des patrons qui à leur retour en France, y exerçaient un emploi salarié. La découverte de cet état de fait préjudiciable provoqua naturellement un déchet considérable dans le nombre des Johnnies.

En lisant ces propos assez pessimistes, certains penseront peut-être qu'ils pourraient se résumer en un seul mot : ANACHRONISME.

Mais toutes les réalisations humaines, sauf peut-être celles de l'ART et de l'ESPRIT, ne sont-elles pas à l'avance condamnées à devenir anachroniques, et plus rapidement dans les période, comme la nôtre, de découvertes scientifiques bouleversantes ?

Elles ne peuvent, à notre modeste avis, échapper à ce vieillissement qu'en se modernisant et en s'adaptant. C'est tout de même un peu ce qu'a fait la profession Johnny réduite, et ceci nous procure l'occasion de répondre à ceux de nos lecteurs, très souvent marchands d'oignons, qui nous interrogent sur les perspectives que nous entrevoyons pour elle.

Nous venons d'écrire que cette dernière est aujourd'hui d'exercice beaucoup moins pénible qu'autrefois tout en étant, nous le croyons, d'un rapport mieux assuré. Il ne saurait être question de vouloir faire renaître dans les conditions du passé, ni les grandes ni les moyennes "compagnies". Ce serait à coup sûr tomber dans l'anachronisme.

Nous pensons cependant que, pratiqué en famille ou en groupes restreints d'associés, voire même ,avec un minimum d'employés, le métier peut avoir des chances de survivre.

Mais il faudrait pour cela, et tant que les lois sociales, tant dans leurs contextures que dans leurs modes d'application seront ce qu'elles sont, que les intéressés fissent en privé, l'effort nécessaire et indispensable pour compenser pour eux-mêmes et pour leur

personnel, les pertes d'avantages sociaux et de vieillesse qu'ils subissent actuellement.

Matériellement, ceci ne nous paraît pas irréalisable, mais c'est à chacun d'apprécier lui-même si le sacrifice pécuniaire consécutif qui lui serait demandé, vaut d'être consenti.

Est-il utile, pourra-t-on nous rétorquer, de persévérer dans cette voie, puisque le nombre des pratiquants n'est plus, qu'environ le dixième du maximum atteint entre 1925 et 1930 ?

Cela aurait cependant pour premier résultat de conserver pour l'oignon rosé qui trouve les marchés français assez fermés, un débouché qui inciterait nos agriculteurs à en continuer la culture.

Mais aussi, et ce nous paraît en l'occurrence, primordial, en réservant l'avantage exceptionnel, pour ne pas dire le privilège qu'est l'entrée préférentielle en Grande-Bretagne, accordée à nos Johnnies depuis l'initiative d'Henri Ollivier, **cela réserverait à l'avenir.**

Ne serait-il pas, en effet regrettable que cette faveur eût à subir une nouvelle solution de continuité ? Nous avons mesuré les dangers qu'elle a courus après l'interruption forcée de 1939 à 1946, et l'âpreté de la longue lutte que l'association des Johnnies a dû livrer pour obtenir son renouvellement.

Si ces derniers en faisaient d'eux-mêmes l'abandon, il est probable qu'elle ne serait pas rétablie, tout au moins avec ses traits particuliers, surtout si l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché Commun devient effective.

PORZ AR VAG-SKANV - plus simplement "port aux bureaux"

La COTE EST de Roscoff est très découpée. Chaque anse y porte une dénomination.

En suivant la côte depuis sainte Barbe nous rencontrons dans l'ordre :

- POR-RAC'H
- PORZ AR FEUNTEUN
- PORZ HOLENNEK
- AOD VIHAN
- PORZ-SKAFF
- TRAON-ERC'H
- TOULL ROPARZ
- SKO-BARZ
- PORZ AR BASCOUN
-

Peut-être en oublions-nous ; nos lecteurs auraient alors l'obligeance de compléter notre information.

- POR(Z)-RAC'H, en bas de Ste Barbe, pourrait signifier l'ANSE DU RAT. Les dictionnaires bretons du 19ème siècle comme TROUDE et DU RUSQUEC proposent du mot RAC'H la double traduction TEIGNE et RAT. Ce dernier animal s'appelle plutôt aujourd'hui RAZ. De nos jours encore l'îlot de TI SAOZON est un repaire de RATS.

- PORZ AR FEUNTEUN devait son nom à une fontaine bien parcimonieuse dont le maigre filet sortait de la falaise de LAND-YVINEK. Un lavoir grand comme un mouchoir y recevait la visite de quelques lavandières. Ce PORZ a disparu, englouti dans le PORT EN EAU PROFONDE.
- PORZ AN DOUR DOUN. La falaise, abrupte désormais, est humectée par les infiltrations de la petite source. Ce PORZ était pollué par le dépotoir municipal, que nous appelions AN TAVAGNOUN, d'un nom dont l'étymologie nous échappe pour l'instant.

Il est sans doute peu de TOPONYMES (noms de lieux) Roscoff dont l'orthographe et la prononciation soient aussi instables que PORZ AR BASCOUNT.

En voici un échantillonnage :

- Dans un acte de baptême du 20 Mars 1680 noble homme Jan MOAL, sieur de PORTZANT BASCONT est le parrain de Joseph Guillou.
- Jean-Yves Tanguy a relevé dans les actes de cette fin du 17e siècle les écritures PORS AR BASCOND,
- PORT BASCONT.
- Dans la carte de 1791, on orthographie PORZ AR BASCOUNT.
- Le cadastre de 1846 écrit PORZ AR BOSCON.
- La pancarte directionnelle au RHUN porte l'inscription PORS-AR-BASCON.
- On entend prononcer aussi BASCOUN...

Il semble bien que la voyelle A soit à peu près constante au milieu de ces variations. C'est une raison presque suffisante pour écarter les termes BESCONT, BESCOND ou BESCOUNT où certains croient percevoir l'étymologie de ce PORZ. Cette explication fait fi de l'histoire et de la nature des lieux (topographie).

En breton VICOMTE se dit BESKONT. Comme Roscoff on tend à devenir OUN, on prononcerait BESKOUNT. On sait qu'il y avait sur ce terroir un manoir dont Jan MOAL, le roturier, était sieur en 1680. Mais c'est faire erreur que de croire qu'il s'agissait d'un titre nobiliaire, Aux 16eme et 17ème siècles, il n'y avait de nobles au sens propre qu'à Kerestat et auparavant à Rucat. Les nobles de Roscoff, ceux aussi dont les noms sont portés sur les actes à cette époque portent le modeste titre d'ESCUYER, ainsi Hierosme de Kergoat, seigneur de Kerestat, Nicolas Toulcoat (1686) sieur de Quersaliou. Ils ne font pas partie de la hiérarchie nobiliaire, qui commence par chevalier et se poursuit par baron, vicomte, comte, marquis et duc. PORT du VICOMTE est une fantaisie.

Une autre explication est proposée. Le PORT DES TREPASSES correspondrait à l'étymologie BAS-KANV ou BAS-KAON, tréteau mortuaire. KANV ou KAON veut dire "deuil". Y aurait-il eu là un naufrage terrible ou bien un rocher qui aurait eu la forme d'un brancard mortuaire ? Il n'y a pas lieu, nous semble-t-il, de s'attarder à cette interprétation, non plus qu'au terme proche de BOLZ-KANV ou catafalque.

L'on entend parfois prononcer PORZ-AR-BASKOURN. C'est mémo l'écriture retenue par Monsieur l'abbé Kerbiriou dans son ouvrage que nous citons plus bas. En breton SKOURN, SKORN signifie "glace". Il ne semble pas indiqué de trouver une allusion au froid en cette anse dont l'extrémité nord porte le nom de TOULL AR C'HRASTER (trou de la sécheresse, de la chaleur).

Nous avançons une autre hypothèse, qui tient compte des caractéristiques de cette grande plage. Les anses précédentes ne sont pas accessibles par la mer ; leurs plages

étroites sont fermées par des rochers et des éboulis. PORZ-SKAFF porte dans son nom cette caractéristique PORT DE L'ESQUIF, du radeau. Seule la plage de PORZ AR BASCON est accessible à des bateaux ; il en venait autrefois, il en vient peut-être encore. Au milieu de l'entrée de la plage on aperçoit une bonne surface sableuse que l'on appelle précisément TOULL AR VAG, le TROU du BATEAU.

Nous proposons donc l'interprétation PORZ AR VAG-SKAN(V), PORT pour BATEAU (BAG) LEGER (SKANV).

Monseigneur DE LA MARCHE, dernier évêque de Léon, sur le point d'être arrêté par le gouvernement révolutionnaire, s'enfuit clandestinement de ce PORZ sur un bateau de contrebandiers. Voici ce qu'en écrit Mr l'abbé Kerbiriou dans son ouvrage sur Mgr de la Marche publié en 1924 (pages 346-347)

“ Mgr De la Marche avait réellement quitté le pays. En s'échappant de la maison de M. du Laz, il s'était rendu chez M. de Poulpiquet Coëtlez au château de la Villeneuve (Kernevez). Un gentilhomme de la ville de Saint Pol, M. François de Kermenguy, prévint son fils Nicolas âgé de 20 ans, qu'il eût à se tenir prêt à aller prendre l'Evêque au château et à l'escorter jusqu'à Roscoff où un bateau de fraudeurs devait le transporter en Angleterre. Le port de Roscoff était à cette époque un centre important de contrebandiers qui exportaient de l'autre côté de la Manche du thé et de l'eau-de-vie. Le jeune homme partit accompagné d'un ami, M. Salaün de Kertanguy, et d'un domestique, Jean Postec, originaire de Plougasnou. A huit heures du soir, les trois jeunes gens arrivèrent à Kernévez où ils trouvèrent un marin envoyé par le capitaine du bateau pour leur montrer le chemin tout le long de la grève. Mgr de la Marche les suivit; ils sortirent par l'une des portes du parc, gagnèrent Pempoul et atteignirent une petite anse, Pors-ar-Baskourn, tout près de la chapelle de Sainte-Barbe en Roscoff, à une lieue de Saint-Pol. Là, le bateau attendait, caché par des rochers. La séparation fut déchirante ; l'Evêque remercia les jeunes gens et leur donna sa bénédiction qu'ils reçurent agenouillés sur le sable. Dans le bateau il n'y avait ni lit, ni siège, mais seulement quelques barils d'eau-de-vie. La traversée n'était que de trente-six lieues, mais elle dura quatre jours par un fort mauvais temps. Mgr de La Marche n'avait pu emporter ses bagages, car la municipalité de Roscoff les avait confisquée , le patron du bateau dut lui prêter des souliers et des bas ; enfin, le quatrième jour, il aborda à Mount-Bay, dans la Cornouaille anglaise, et de là se rendit à Londres où il allait préparer les voies à l'arrivée et à la réception des prêtres français que les décrets de déportation devaient chasser sur les côtes britanniques, et devenir ainsi le précurseur et la providence de ces infortunés en exil. “

n° 260 - Décembre 1971

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

LA POMME DE TERRE

Il y a moins de 450 ans aucun Européen, aucun Asiatique, aucun Africain ne connaissait la pomme de terre. Les Espagnols la découvrirent en 1537 (l'église de Roscoff est alors en construction) dans les Andes du Chili où les Indiens s'en servaient comme aliment. Ils l'adoptèrent et l'introduisirent dans leur pays, puis en Italie en 1580, en Irlande en 1536. Sa culture commença en divers autres pays d'Europe, mais très petitement. Ce n'est que deux siècles plus tard que sa popularité commença grâce à PARMENTIER. En 1773, l'Académie de Besançon, alarmée par la surpopulation - déjà ! - proposa un prix à qui trouverait des aliments nouveaux. Parmentier rédigea un mémoire sur la pomme de terre et gagna le prix. Le roi LOUIS XVI l'appuya dans sa propagande et la pomme de terre partit à la conquête du monde

Aujourd'hui, elle tient la première place, bien avant le blé et le riz. En 1960 on cultivait dans le monde 231 millions de tonnes de riz, 249 de blé et 282 de pommes de terre. En 1968 le riz passait à 256 millions de tonnes, le blé à 273 et la pomme de terre à 297. Elle reste donc le principal aliment du monde, mais c'est l'Europe (Pologne et U.R.S.S. surtout) et l'Amérique du Nord qui en consomment le plus.

Roscoff doit beaucoup à Monseigneur DE LA MARCHE, dernier évêque de Léon, plus connu sous le nom de **“ESKOP AR PATATEZ”**.

Cet évêque fut, en effet, un homme très ouvert, soucieux d'assurer l'instruction dans son diocèse ; nous reviendrons un jour sur ce sujet. Citons ce qu'écrivit Monsieur l'abbé Kerbiriou sur l'action entreprise par ce prélat pour introduire dans son diocèse la culture nouvelle de la pomme de terre

Monseigneur rendit un grand service à sa population en répandant dans le pays la culture de la pomme de terre. Mr de Kerdanet, qui connut l'Evêque, dit dans une courte notice parue en 1818 : “Ce vénérable prélat a introduit dans son diocèse la culture des pommes de terre qu'on on dédaignait de son temps et qui sont aujourd'hui d'une très grande ressource pour les personnes peu fortunées qui béniront sa mémoire”. La reconnaissance populaire lui a décerné le nom d’**“ESKOP AR PATATEZ”** (l'évêque aux pommes de terre).. Il y a des gens à Saint Pol qui ne le connaissent que sous cette dénomination.”

“quelques années après que Parmentier plantait à Versailles ses premières pommes de terre, Monseigneur de la La Marche en plantait dans son petit domaine de Château-Gaillardin.

A 500 mètres de la ville de Saint-Pol du côté de la mer, s'élève encore, sur un des points culminants de la péninsule, une ancienne tour flanquée de deux pavillons modernes (ceci est écrit en 1924). Avant d'être la propriété des Evêques de Léon, elle servait de poste d'observation aux marins chargés de surveiller les mouvements des navires.”

“ C'est dans sa bibliothèque de Gaillardin que composait ses mandements , il occupait ses loisirs à des travaux rustiques dans le petit ; jardin “de 18 cordes de surface”, et il y prépara son champ d'expérience. Il le fit enclore de murs en 1783 afin de protéger ses récoltes. Aussitôt qu'elles venaient, à maturité, il les distribuait aux cultivateurs. C'est ainsi que le précieux tubercule fut de bonne heure acclimaté dans le pays de Léon.”

La pomme de terre fut la base de l'alimentation humaine en nos pays. Au 19ème siècle et encore assez largement aujourd'hui. Mais peut-être fut elle plus précieuse encore car elle

a permis l'alimentation hivernale des porcs et assura ainsi à nos grands parents la seule alimentation carnée qu'ils aient pu s'offrir : le lard salé et les dérivés du porc, pâtés et saucisses.

Il y avait autrefois un quai PARMENTIER. Il fut question récemment de l'appeler Quai Monseigneur de la Marche, ESKOP PATATEZ. Cette fantaisie n'a pas eu d'effet. Depuis la délibération municipale du 10 décembre 1970, nouveau quai de plaisance et ancien quai PARMENTIER sont placés sous le patronage de CHARLES DE GAULLE.

ESSAIS SUR LES "JOHNNIES" par Mr François GUIVARC'H

Il nous arrive d'être de temps en temps questionné sur l'entrée de la Grande-Bretagne dans le MARCHE COMMUN et sur ses incidences. Nous sommes naturellement ici dans un domaine nouveau dont les inconnues ne permettent que des conjectures.

Le principe de l'entrée vient d'être voté par le Parlement britannique, après huit ans d'attente et à une majorité plus forte que prévue et composite d'ailleurs. Mais il reste à faire ratifier par ce même Parlement, au moyen d'une loi, l'acceptation du TRAITE de ROME qui est la base même du Marché Commun des SIX, et surtout à lui soumettre tous les textes d'une deuxième loi qui aura pour objet d'aligner la législation britannique sur celle des SIX en la matière. Il y aurait ainsi, dit-on, un millier de clauses différentes à discuter et à faire admettre pour que soit entérinée l'adhésion.

Cela demandera d'autant plus de temps que l'opposition des adversaires de l'entrée sera sur chacune d'entre elles, farouche, du moins le proclament-ils. Il est cependant à prévoir que, sauf accident grave de parcours, l'ensemble sera voté. L'Angleterre semble en effet avoir compris que son intérêt était maintenant de s'intégrer dans une Association Européenne puissante que son adhésion viendra renforcer de l'appoint de son industrialisation avancée, surtout dans la Mécanique, et qui deviendra un contre-poids des plus sérieux dans la balance économique mondiale, surtout si l'on tient compte des Pays Africains associés et des accords préférentiels qu'elle a passés avec les Nations méditerranéennes.

Nous ne tenons nullement à paraître vouloir jouer les Prophètes... mais, n'est-ce pas exprimer une évidence que d'énoncer, en ce qui concerne le Johnny que, - et toutes choses restant égales par ailleurs - l'entrée de l'Angleterre ne devrait apporter pour lui qu'un seul changement: la Grande-Bretagne n'a-t-elle pas conclu avec lui, depuis 1828, une sorte de Marché Commun miniature, en tolérant sa venue sur son territoire, avec ses marchandises dans les conditions que nous connaissons, et en l'autorisant à les y vendre, au détail et à la chine ? Double prérogative à laquelle nous songions, en insistant plus haut sur l'utilité de réserver l'avenir.

Le changement serait cependant de taille, puisque les droits de Douane qu'il payait jusqu'ici au débarquement, disparaîtraient graduellement ; l'un des buts du Marché Commun étant précisément la suppression des barrières douanières entre ses Membres.

Les difficultés pour lui, proviendraient plutôt des quelques pays parmi ces derniers, producteurs d'oignons, qui pourraient mettre en contestation les deux faveurs dont il jouit en Grande-Bretagne.

Pour les défendre, ses principaux arguments seraient naturellement : la Modération dont-il a su faire preuve depuis 143 ans, et dans leur usage et dans les prix ; l'infime proportion de la marchandise qu'il vend, dans la consommation totale de l'île ; le nombre réduit de ses vendeurs.

Quant à la concurrence qu'il aurait à supporter de leur part, il ne s'en effraierait pas outre mesure, car il y a longtemps qu'il se trouve dans le Royaume-Uni en face des oignons "Dutch" de Hollande, et, mais moins fréquemment cependant, de ceux d'Italie. Ne lui arrive-t-il pas même, à l'occasion, d'en être acheteur ?..

Il profitera par contre directement, avec la majorité, de nos cultivateurs, des dispositions du traité de Rome qui obligent tous les pays membres, à pratiquer un prix commun pour tous leurs produits agricoles. Les prix anglais qui, pour certains, sont actuellement inférieurs de 25% à ceux de la Communauté, vont donc s'aligner sur ces derniers et monter. L'oignon britannique cessera ainsi d'être pour le Johnny et pour nos paysans, l'obstacle le plus gênant dans la vente du leur.

Une autre probabilité favorable se profile aussi pour notre culture, dans l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché Commun : avec la réouverture des Marchés anglais pour nos pommes de terre de primeur qui, jusqu'aux environs de 1932, y trouvaient un large et rémunérateur débouché. Mais cette reprise nécessitera sans doute, tout au moins sur la côte, une reconversion partielle dans la plantation des espèces plus ou moins hâtives de choux-fleurs.

Tous devront cependant rester attentifs au "Stimulant" que sera certainement pour les agriculteurs anglais la hausse générale de leurs produits, aussi bien qu'à "l'Esprit d'entreprise" quelle pourrait développer en eux, car ils sont par ailleurs, supérieurement outillés.

Notre industrie risque, à l'inverse, d'être en état d'infériorité devant la britannique dont les fournitures à la France, surtout d'objets fabriqués, dépassent d'un quart nos exportations Outre-Manche. Souhaitons qu'elle puisse être à même de surmonter cette difficulté, comme elle a su le faire assez bien en face de la concurrence allemande.

Il est enfin à prévoir et à espérer que les membres de la Communauté dont plusieurs autres pays d'Europe aspirent à faire partie, seront obligatoirement conduits, sinon à créer une monnaie d'échange, de réalisation très délicate on le conçoit, tout au moins des parités de change fixes pour leurs monnaies respectives. Les variations de cours de ces dernières, leurs dévaluations ou réévaluations successives ont, en effet, depuis quelques décades, rendu les échanges internationaux hasardeux et pour leur modeste part, nos Johnnies en ont été plus souvent les victimes que les bénéficiaires.

Dans l'immédiat, il est à souhaiter que la Crise monétaire déclenchée dans le monde entier par les mesures draconiennes et unilatérales prises le 15 Août dernier par les Etats-Unis d'Amérique pour tenter de corriger le déficit de leur balance commerciale, et dont les répercussions sont bien fâcheuses pour les Économies de tous les pays, trouve rapidement une solution qui écarterait de graves dangers dont le principal pour l'Europe, est pour l'instant : l'éclatement du Marché Commun.

Dans ces perspectives que nous avons examinées sommairement en ce qu'elles concernent nos Johnnies, n'est-il pas désirable que leurs 150 persévérants qui ont franchi la Manche en 1971 maintiennent la tradition du Trafic ? Et ce dernier ne serait-il pas susceptible, s'il conserve ses deux avantages de base, de reprendre vigueur avec la mise en service assez prochaine du Port en Eau Profonde de Landivinneg ?

Les travaux, malgré le retard imposé à la mise en place d'un caisson supplémentaire en ciment, par l'insuffisance de hauteur des marées jusqu'en mars 1972, y sont en effet très avancés et l'on peut entrevoir déjà les améliorations dans la manipulation et le chargement des marchandises comme dans la rapidité de leur transport et, par voie de conséquence, dans les conditions de leur conservation que l'on y trouvera ; améliorations qui pourraient peut-être se compléter par le passage sur les bateaux de leurs chargeurs eux-mêmes.

Quoiqu'il en advienne cependant, au terme de ces "ESSAIS", qui ne prétendent pas avoir épuisé le sujet, sur le "Phénomène JOHNNY", il nous revient à la mémoire les propos que nous tenait, après la parution des premiers chapitres, cet ancien de la profession dont l'expérience, les souvenirs et les observations nous furent maintes fois précieuses dans nos recherches :

" L'on ne sait pas assez, car on s'est en fait peu soucié de l'approfondir et, si on le sait on ne le dit que très rarement sans d'ailleurs l'écrire, l'importance des apports qu'a valu "le mouvement JOHNNY" à notre Région et tout le profit qu'elle en a tiré.

"Nos marchands d'oignons, à part les engagements de "domestiques" ou d'achats de marchandises qu'ils inscrivaient eux-mêmes ou tout au moins signaient sur des cahiers d'écolier dans certaines auberges ou sur les registres paraphés des agents maritimes, n'ont pas laissé dans le public d'autres écritures dépeignant leur existence d'exilés temporaires."

Leurs correspondances avec leurs familles contenaient sans doute, pensons-nous, des détails très intéressants, mais elles étaient privées et n'ont probablement que peu souvent été conservées.

Quant aux cahiers des auberges et restaurants, ils ont pour la plupart disparu, et les registres des Agents maritimes sont des documents commerciaux à conservation de durée réglementaire limitée. Les archives des Douanes seraient peut-être plus indicatrices mais en matière de statistiques.

Pour la période d'après-guerre 1939 / 1945 cependant, l'ASSOCIATION DES JOHNNIES possède une documentation fournie dont la consultation nous a été très utile.

"Le premier avantage que trouva notre pays dans le "Trafic" lorsqu'il fut bien assis, continuait notre interlocuteur, fut l'exutoire annuel" qu'il représentait pour une population masculine trop nombreuse sur une superficie réduite et dont le trop-plein n'avait d'autres perspectives d'emploi pendant les mois d'été et d'automne, que celle de journalier agricole, embauché au point du jour, sur la place se St Pol (d'où le nom breton de "plasenner" appliqué à l'engagé), pour une ou quelques journées au maximum selon sa réputation de travailleur. Et cet exutoire s'accompagnait de la garantie d'un salaire mensuel, aubaine pour beaucoup de familles."

" Il assurait aussi un débouché à l'oignon rose dont la culture s'étendit bientôt de Roscoff, de Santec et des abords de St Pol à Plougoulm dont la plaine de "Tregor" en était couverte au printemps et en été, pour gagner Sibiril-Mogueriec, Cléder, Plouescat et au-delà."

" Et le succès rencontré par ce dernier, ne fut-il pas un aiguillon pour l'exploitation des choux-fleurs dont les espèces hâtives et demi-hâtives se plantaient en double culture entre ses planches, puis des pommes de terre et de l'artichaut ?"

"Il vint en tout cas à point pour redonner vie au port de Roscoff dont l'activité s'était éteinte après la fin du Blocus continental, et dont il déclencha la troisième renaissance. "

"Le Cabotage et la Navigation de commerce du TREGOR et du GOELO, en profitèrent pour armer ou réarmer des cotres, des dundees et des goélettes islandaises ou Terre-neuviennes qui se voyaient assurés grâce à lui, de six à sept mois de fret par an, et d'un temps de navigation précieux pour leurs équipages."

"La présence continue de plusieurs dizaines de ces derniers dans le port, l'avitaillement de leurs navires, leur entretien ou leur réparation étaient des ressources évidentes pour le commerce local auxquelles venaient s'ajouter les dépenses des livreurs de marchandises condamnés parfois à un stationnement prolongé dans les rues de la ville ou aux abords

des quais, et celles de la masse du personnel des Compagnies employée au chargement des bateaux. Si l'alimentation et la limonade étaient les premières bénéficiaires des achats de tout ce monde, ces derniers profitaient aussi par ricochet, à tous les autres commerces. D'autant plus qu'avec les expéditions de pommes de terre nouvelles de mai à Juillet et, plus tard, avec le transport durant l'hiver des choux-fleurs dits "Moudet" vers les marchés anglais, le port de Roscoff connaissait un trafic presque permanente.

Mais, c'est surtout l'économie générale de notre Région qui se trouvait gagnante dans l'émigration des Johnnies. L'argent qu'ils en rapportaient et qui dans le passé était le plus souvent de l'or, ne représentait-il pas venant, contre marchandises exportées, de l'étranger et non d'un circuit intérieur fermé, le véritable enrichissement désiré et recherché par tous les pays.?

Ne peut-on pas dire enfin que le Johnny a constitué une publicité gratuite en matière de TOURISME ?"

Lorsque ce dernier, à la fin du 19ème siècle, prit de l'extension avec la multiplication des lignes de chemin de fer, de nombreux Britanniques fervents par nature de cet agrément y ont voulu faire la connaissance de la contrée d'origine de ce curieux vendeur ambulant dont les manières et la ténacité les intriguaient et ils venaient y séjourner parfois pendant une grande partie de l'été.

“Le mouvement s'est ensuite amplifié avec la diffusion de l'automobile, si la durée des séjours s'est écourtée et surtout lorsque de nos jours, la Presse écrite, la Radio, le Cinéma et la Télévision ont réussi à rendre familière à la Grande-Bretagne toute entière, la silhouette à nulle autre semblable, de ce fidèle immigrant annuel.”

La monographie que nous avons tentée a-t-elle pu atténuer les regrets de notre ancien Johnny et constituer des éléments d'archives pour une Histoire plus fouillée d'un phénomène dont la Commune de Roscoff semble, elle aussi, vouloir perpétuer le souvenir ?

Son conseil municipal, sur la proposition du propriétaire des anciens jardins des Moguerou, Roscovite par alliance et aussi de cœur, futur habitant d'ailleurs du quartier a, en effet et l'an dernier, décidé de donner le nom de "RUE DES JOHNNIES" à la nouvelle voie tracée dans le lotissement qui a été fait de ces jardins. Le choix de cette appellation que les autorités de tutelle ont approuvé, nous semble particulièrement heureux et judicieux.

La rue se trouve en effet à 100 mètres seulement de celle qui porte le nom de Henri OLLIVIER, et elles conduisent ou conduiront toute deux à ce vieux port qui servit de point de départ au premier Johnny et fut ensuite pendant près d'un siècle et demi, le théâtre de l'intense activité de ses nombreux imitateurs et fervents continuateurs.

F I N

Bibliographie sur les JOHNNIES

- LE PORT DE ROSCOFF par Mr M.A. HERUBEL
- les "Études" des P.J. – article de Mr KERVILLEC
- Histoire de Bretagne de DURTELLE de St SAUVEUR
- La revue "BLEUN-BRUG" - article de Mr MEVELLEC
- Histoire de SAINT MALO par le Dr TULOUP

- La MANCHE OCCIDENTALE & SES SINISTRES (en préparation), par Mr Yves DUFEIL
- Archives de "OUEST FRANCE" à Rennes,
- Archives Départementales de Quimper,
- Archives de l'ASSOCIATION DES JOHNNIES de ROSCOFF
- Nos Archives personnelles d'Ancien assureur des Johnnies.

Documentation

Renseignements fournis par :

- M.P. PICHON, Agent maritime, Maison GUERCH, Agent maritime,
- MM. KERDILES & PERON, Agents maritimes,
- Maison RAILLARD, Agent maritime,
- Mr A. LE MAT, ancien Pilote,
- Mr L. SIMON, ancien navigateur, de nombreux Johnnies,
- la Mairie de Roscoff,
- la Chambre de Commerce de Morlaix
- les Ponts et Chaussées de Morlaix,
- les Douanes de Roscoff,
- Mr l'Abbé Fr. QUEMENEUR.

Après avoir exprimé notre reconnaissance à tous nos obligeants "documentateurs", nous remercions en particulier :

Monsieur le RECTEUR de Roscoff, de nous avoir d'abord incité à publier nos ESSAIS, ébauchés voici 25 ans, sous forme de "causerie" à de futurs enseignants en stage d'étude de la langue bretonne à Roscoff et ensuite d'avoir patiemment mis, pendant 30 mois, son "Bulletin Paroissial" à notre disposition pour cette publication,

et Mr Michel CABIOC'H d'avoir, avec l'aide de ses proches, apporté des soins attentifs à la mise en page claire et aérée du texte en l'agrémentant parfois de judicieux dessins.

Roscoff, le 10 décembre 1971 - L'auteur : Fr. GUIVARC'H

PORZ AR ZAOS

La rédaction d'un Bulletin comme le nôtre oblige à certaines heures à se battre les flancs pour en extraire des sujets susceptibles d'intéresser les lecteurs. Par bonheur pour le rédacteur, Roscoff offre une ample matière à études. Encore faut-il que surgissent au fil des conversations avec les paroissiens des observations ou des expressions suggestives.

Nous devons ainsi à des personnes du quartier de Rosko-goz deux toponymes fort anciens, pratiquement sortis d'usage, que le vieux Cadastre lui-même (1846) n'avait pas fixés :

- **PORZ AR ZAOS - ANSE à l'ANGLAIS**
- **PARK AR VERED KOZ - CHAMP DU VIEUX CIMETIERE.**

Les champs au-delà de Touliguin vers Rosko-goz et Roc'h KROUMM portaient le nom de MECHOU PORZ AR ZAOS - Champs de l'anse à l'Anglais. Sans doute un bègue - Quelqu'un qui parle difficilement - est-il un SAOZ en Léon (un Anglais) et un GALL (Français) en Cornouaille, Mais il n'y a pas lieu ici de traduire "Anse du BEGUE".

Où est PORZ AR ZAOS ?

Nous ne voyons en ce site d'autre emplacement que l'anse que domine Saint Luc. Le nom garderait-il le souvenir de l'invasion anglaise qui rasa l'agglomération de Rosko, groupée alors sur ces terres appelées depuis MECHOU PORZ AR ZAOS ?

Cette agglomération, peu importante, eut son cimetière, tombé en désuétude après 1550, date de la mise en service de l'église. Un champ sur le bord de la venelle qui va de Touliguin à Rosko-Goz en a gardé le souvenir : le CHAMP DU VIEUX CIMETIERE. Il y a tout lieu de supposer qu'il y avait là une chapelle à la fin du 15ème siècle. C'est sans doute de là que proviendrait la statue Notre Dame de CROAZ-BATZ, antérieure à notre église.

n° 261 - Janvier 1972

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

LES CAHIERS DE DOLEANCES par J.Y. TANGUY

Le point de départ de la Révolution de 1789 fut, comme on l'apprend dans les livres d'histoire, la Convocation des États Généraux par Louis XVI. Les Communautés de ville et les paroisses rurales furent invitées, par décision royale, à dresser un bilan de leur plaintes et de leur revendications de toutes sortes.

Ces suppliques étaient rapportées dans un document qu'on appelle "Cahier de doléances" qui était envoyé au siège de bailliage le plus proche (correspondant aujourd'hui au Tribunal de 1ère instance).

Ainsi, les députés aux états, arrivèrent à Paris avec une multitude de revendications émanées directement des populations qu'ils représentaient.

Roscoff qui manifestera assez vite son adhésion aux idées nouvelles, en trouva l'occasion pour émettre son mécontentement. Son destin était depuis toujours, étroitement lié aux volontés et caprices de St-Pol dont juridiquement, elle dépendait.

En outre, si le commerce interlope avait donné un "second souffle" à l'économie du pays, ce dernier, au début de 1789, était sérieusement ébranlé, depuis la création en 1785 de taxes nouvelles sur les eaux de vie et les graines de lin.

C'est pourquoi, les Roscovites, en voulant se conformer scrupuleusement "au bon vouloir de sa Majesté" s'avisèrent de se réunir pour débattre et désigner deux rédacteurs pour leur "cahier".

Ce document-nous a apparu d'un grand intérêt pour l'histoire de notre cité, au XVIIIe siècle. Il révèle certains aspects de la mentalité d'autrefois et surtout expose les préoccupations majeures des habitants de Roscoff à cette époque. La retranscription de cette source unique, dont on possède une copie, sera accompagnée d'un bref commentaire qui se propose de mieux mettre en relief certains passages intéressants.

Auparavant, voyons de quelle façon et selon quelle procédure les Roscovites furent amenés à se mettre d'accord sur le contenu de ce document.

1 - Acte de délibération du coup politique de Roscoff

Du 29 Mars 1789, délibération de la ville de Roscoff, au lieu extraordinaire de l'église de l'hôpital de Roscoff où tout le général (*Assemblée de tous les chefs de famille,électeurs*) étant assemblé, en vertu d'avertissement prônal (*Communication au sermon de la Grand-messe*). Nous soussignés français majeurs compris dans les impositions et domiciliés, pour obéir aux ordres du roy portés par ses lettres du seize de ce mois, les règlements du même jour et du 24 Janvier dernier et l'ordonnance de Monsieur Cossau de Kerodiès, sénéchal de la juridiction royale de Léon à Lesneven du 27 Mars, qui ont été publiés, affichés conformément dits règlements, avons renvoyé la rédaction de notre cahier de doléances, plaintes et remontrances à mardy prochain, à vous nommés provisoirement pour députés, ce acceptant, Mr Gérard MEGE et François SEITE, lesquels se chargeront de notre cahier de doléances pour le porter à l'assemblée de Lesneven, le 1er Avril, laquelle se tiendra devant Monsieur Cossau de Kerodiès sénéchal de Lesneven, avec tous pouvoirs requis et nécessaires tant pour ce qui ce fera à la dite assemblée qu'à celle du 7 avril consentant qu'ils nous y représentent et qu'ils fassent ce qu'il est prescrit pour les dites lettres règlements et ordonnances.

Fait et signé à Roscoff le dit jour et an que devant. Cy-dessous les soussignants

- Jean-Baptiste Loué
- Bernard Denis
- Jérôme Greunen
- Yvon Heurtin
- Gérard Mège
- Rouvier L'aîné
- Joseph Créach
- Jean Guider
- Jean L'Autret
- Julien Madeleneau
- Jean Seité
- Joseph Quéméner
- Jean Marie Tanguy
- Jean-Marie Corre : marguillier en charge (c'est-à-dire administrateur des biens de la paroisse)
- Pierre Bervez.

2 - Délibération du général de Roscoff

Du dimanche 29 mars

Extrait des Registres des délibérations du général de Roscoff.

“En conséquence d'avertissement prônai pour obéir aux ordres du roy portés par le général de Roscoff, assemblé à la chapelle de St Nicolas, les Pères de la commune ou le corps politique, représenté et expliqué au dit général, les intentions gracieuses de Notre Auguste Monarque et l'a invité à, faire choix avec toute la liberté qui lui convient, de deux sujets capables de soutenir ses intérêts lors de la rédaction du cahier des doléances qui se fera à Lesneven, sans que ce choix puisse être imputé à violence, subordination ou induction insidieuse, à quoi se conformant le dit général, a donné sa voix et élus pour ses représentations à la rédaction du dit cahier, Mr Gérard Mège et François Séité et leur a enjoint de travailler, dans cette circonstance en honneur et conscience pour le bien de la Communauté dont ils font partie, de ne s'écouter en rien des charges qui leur seront données : et qu'ils feront fidèlement enregistrer, qu'ils ne donneront leur voix que d'après une parfaite connaissance et sans partialité à ceux qu'ils croiront capables de répondre à leurs vœux aux États Généraux et aux vues bienfaisantes de notre bon souverain : avec assurance de les approuver dans tous les points qui seront insérés dans le dit cahier, protestants et réservants ce qu'il appartiendra en cas de contravention au serment qu'ils donneront de ce fidèlement colporter”

Ces deux textes préliminaires de délibérations sont intéressants à double titre. Ils précisent la manière dont la localité était gouvernée avant la Révolution et dénotent un souci permanent de respecter le cadre strict de la loi.

N'ayant pas le droit de Communauté de ville, ni le statut de paroisse, Roscoff était soumis à un. mode d'administration assez ambigu. Une assemblée de notables qu'on appelle encore corps politique, désigné par l'un des textes sous la belle image de “Pères de la

commune”, était chargé d'administrer le Temporel de l'église érigée en trêve puis en succursale. Cette gestion touchait les fonds et les revenus de la “paroisse”, des confréries et des fondations.

Le Conseil restreint était composé du procureur fiscal de St-Pol la plupart du temps absent, du recteur, d'environ douze délibérants et de deux trésoriers marguilliers en exercice qui avaient principalement des responsabilités financières.

Cependant, du fait de la multiplication des charges, il était souvent amené à prendre des décisions d'ordre civil. Un arrêt du Parlement du lui donnait le pouvoir de nommer des assieurs et des collecteurs d'impôts pour le quartier de Toussaints. Jusqu'à cette date, ces nominations étaient du ressort de la Communauté de ville de St Pol. Si cette mesure consacrait une plus large autonomie, il n'en reste pas moins vrai que St-Pol continuait à considérer Roscoff un “faux-bourg” qui délégait un à deux représentants à ses réunions municipales.

La masse des habitants n'intervenait que rarement dans l'administration locale. Cependant, le corps politique réglait les affaires en son nom et la tenait informée des grandes décisions, par le biais des communications du curé au prône de la grande-messe. Il arrivait, Comme ce fut le cas en cette circonstance, qu'on réunisse le général de Roscoff, c'est-à-dire l'ensemble des chefs de famille ayant qualité d'électeur

Le dimanche 29 mars 1789, le Général, assemblé dans la chapelle de l'hospice, eut à choisir deux personnes habilitées à représenter les intérêts de la Communauté, à Lesneven

Le premier procureur choisi, Gérard Mége était l'un des plus riches négociants de Roscoff. Il était donc enclin à défendre le point de vue des notables qui, comme on le verra, avaient plusieurs motifs de se plaindre.

Animé par un vif esprit d'initiative, il devait être choisi un an plus tard, comme premier maire dans toute l'histoire de Roscoff. Il n'y était pas lui-même, originaire, et comme beaucoup de ses amis négociants il avait été attiré par les profits substantiels que procurait le commerce roscovite. Fils de Jean Mège et d'Isabeau Saubeyron, il était né à Blaye (dans l'archevêché de Bordeaux à l'embouchure de la Gironde) dont le port trouvait sa prospérité dans la commercialisation de vins de qualité. Il s'était établi à Roscoff dans les années 1740, où il avait épousé en 1748, une riche veuve Elionore Prigent.

Le second élu, comme rédacteur fut François Séité qui appartenait au monde paysan. Ce choix répondait à une évolution, déjà entamée depuis le début de ce siècle, et qui était marquée par un enrichissement continu et un dynamisme soudain du monde rural. En effet, nous sommes à une époque charnière où l'agriculture tend à supplanter le commerce devenu précaire et artificiel (commerce monopolisé par des étrangers, irlandais ou anglais - simple transit des thés et eaux de vie vers l'Angleterre).

Une étude plus approfondie de ce phénomène à la fois social et économique, reste à faire. Toujours est-il qu'en 1789, nous pouvons déjà avancer que le monde paysan représente plus de la moitié (environ 55%) de la population globale évaluée à près de 2.000 âmes.

Après ces précisions indispensables, établies d'après différentes sources géographiques et fiscales, revenons aux “Doléances” rédigées comme le souhaitait le “Général” en honneur et conscience pour le bien de la Communauté."

3 - Le Cahier pour les États.

"Articles que les deux électeurs de la « Commune » de Roscoff feront insérer sur le cahier de Doléances à Lesneven.

" **Supplier les Etats Généraux :**

- **Art. 1er**
D'ordonner la contribution égale de tous impôts sans exception, entre tous les ordres de l'état.
- **Art. 2**
De supprimer les droits de franc-fiefs, les tailles et fouages.
(Nota - le droit de franc-fief était la taxe que devaient payer les roturiers, lorsqu'ils acquéraient une terre ou un domaine considérés comme nobles. L'imposition aux tailles, appelées fouages en Bretagne, était une taxe réelle sur les héritages non nobles et elle ne dépendait pas de la condition de la personne).
- **Art. 3**
De convertir la corvée au grand chemin en une imposition payable par tous les sujets du roi.
- **Art. 4**
D'accorder des exemptions pécuniaires à ceux qui feront des défrichements et des plantations. (Nota - il est vrai que dans tout le royaume, s'est accrue l'étendue des terres productives, Les déclarations royales encourageant par des exemptions d'impôts les dessèchements des marais et le défrichement des terres incultes. A Roscoff, il est vraisemblable que l'essor de la population paysanne avait suscité une "faim" de terres.)
- **Art. 5**
D'ordonner que les frais de casernement des Troupes se payent à l'avenir par les Trois ordres. (Nota - la défense des côtes exposées aux incursions d'Anglais, en cas de conflit, nécessitait l'entretien d'une force armée. Un régiment était stationné en permanence à Roscoff au cours du 18e siècle. Aussi les autorités, toujours à cours d'argent, grevaient les non privilégiés de cette contribution "pour le logement des gens de guerre").
- **Art. 6**
De réformer tous les abus qui tournent à l'oppression du peuple et du cultivateur, en un mot, adhéreront et consentiront à tous les articles demandés au nom et pour le bien du Tiers État de la province.

PORZ KONELLEK



L'une des belles plages de Roscoff est sans conteste l'anse qui, à Perharidy, fait face à l'île de Batz. La difficulté de l'accès, aggravée depuis quelques années par la fermeture d'un vieux passage charretier, est une raison de plus pour en faire un beau lieu de promenade.

Les connaisseurs de cette plage ne sont pas d'accord pour la dénommer.

Selon les uns c'est PORZ GWENNELLEK. Un vieil amoureux du coin l'appelle tendrement PORZIG (petit port) GWENNELLEK.

Pour beaucoup cette anse se dénomme PORZ KONELLEK. Certains prononcent même SKOLENNEK ; d'autres KOLENNEK. La carte en couleurs de l'île de Batz, qui est l'œuvre de Monsieur Nicolas Roualec, porte l'inscription : PORZ KONNELLEG. La finale EG indique un substantif ; il faut donc corriger en EK (adjectif).

Il nous a semblé entendre aussi KENELLEK.

Écartons d'abord ce dernier mot et celui dont il proviendrait par un renversement de consonnes, qui est un phénomène courant dans le breton : KELENNEK. On sait que KELENN désigne le HOUX. KELENNEG est un endroit où il y a des houx, HOUSSAIE en français. Une commune à 15 km au sud de Laval s'appelle QUELAINES ; on jurerait un nom breton simplement prononcé à la française. Aussi bien dans cette commune y a-t-il un village qui s'appelle le BAS-HOUX, un autre le HAUT-HOUX. Le BAS-HOUX serait plus haut perché que son homologue.

Sans doute y a-t-il pu y avoir autrefois du houx sur cette côte longtemps inhabitée, durant

la période historique du moins, Mais KENELLEK nous paraît aberrant, les vrais usagers ne s'y réfèrent pas.

Les bretonnants connaissent le GWENNEL ou GWENNELI (ou ILI) . C'est l'hirondelle. Chacun a observé l'importance du blanc (GWENN) dans la robe de cet oiseau. Mais ce n'est pas en référence à l'hirondelle que notre PORZ a reçu des marins-pêcheurs le nom de GWENNELLEK. Selon trois d'entre eux le GWENNELLEG est un poisson qui se pêche parfois sur nos côtes, plus rarement que le cabillaud ou morue. Il serait apparenté au lieu, mais plus court et plus jaune. Pour l'un de nos pêcheurs il s'agirait de l'aiglefin. Pour un quatrième, qui ne connaît pas ce sens de GWENNELLEG alors qu'il emploie le mot pour le PORZIG, ce poisson rare est un GWELLOG. Il y a ici une erreur manifeste dans la prononciation. Le nom générique des poissons de la famille MERLAN (ainsi le lieu) est GWENNOC (dictionnaire DU RUSQUEC). Par ailleurs on appelle GWENNIG le gardon, le saumoneau. Pourquoi ces poissons sont-ils regroupés sous l'épithète GWENN (blanc) ? La réponse est simple sans doute, mais elle nous échappe.

Il est difficile de parvenir à un accord sur la description du poisson lui-même. Un ancien pêcheur, le 5ème consulté, nous l'a dépeint bleu dans le dos, marqué de bout en bout par une bande blanche. Mais au lieu de l'appeler GWENNELLEG qui semble pourtant de circonstance, il le dénomme GWALENNEG (bagué), manifestement erroné. Le même parle comme ses collègues de PORZ GWENNELLEK. Ils font tous erreur, nous semble-t-il sur le nom de notre PORZ.

Cette dénomination précise (un poisson) GWENNELLEK s'est superposée à une plus vieille dénomination dont le sens s'était perdu depuis un certain temps. On a voulu rendre une signification à ce nom ; ici ce serait le fait des pêcheurs. Ce phénomène est général ; nous l'avons observé dans les divers noms donnés à nos plages. Tous les noms qui paraissent clairs ont été trafiqués précisément pour les rendre clairs, intelligibles. Ces changements ne sont pas opérés systématiquement, mais insensiblement.

Aujourd'hui d'ailleurs GWENNELLEK est un terme bien mystérieux et obscur pour tous les Roscovites. Aussi bien ce PORZ n'a pas le moindre rapport avec la pêche des rares GWENNELLEGED qui s'aventurent sur nos rochers.

C'est une chance qu'une autre dénomination se soit conservée. Elle est manifestement inintelligible pour tous les Roscovites et c'est une chance de plus. Aucun des usagers actuels de l'épithète KONELLEK ne lui trouve le moindre sens et ne cherche même à en infléchir la prononciation pour lui donner un sens acceptable. On se contente de répéter, quitte à jouer sur des déplacements de certaines lettres, (ou méta thèse) qui maintiennent approximativement la sonorité : KONELLEK ou KOLENNEK.

Il y a bien en breton un mot composé de ces mêmes consonnes K L N, c'est KOLEN ou KELIN. Il se dit du petit d'un animal, par exemple un levraut s'appelle KOLEN-GAD. Le verbe correspondant KOLENIN ou KELINAN signifie mettre bas.

Mais il nous semble qu'à Roscoff et sans doute ailleurs aussi les noms de lieux proviennent de choses qui s'y trouvaient et qui ont frappé tout le monde comme caractéristiques de l'endroit. Nous verrions une très sérieuse probabilité au rapport de notre PORZ avec le LAPIN.

Naguère déjà nous attirions l'attention des Roscovites bretonnants sur le vieux nom du LAPIN : KONIKL, point encore totalement perdu dans l'usage. Le mot semble d'origine latine : CUNICULUS. En français l'élevage du lapin se dit d'ailleurs CUNICULTURE ou CUNICULICULTURE.

Entre autres variantes bretonnes, on trouve KOULIN (L et N sont inversés). Il y aurait à Douarnenez un îlot appelé ENEZ KOULINEK (l'île aux lapins). Dans la partie est de notre

porz il y a aussi une ROCHE AU LAPIN, GARREG AL LAPIN. Ce ne peut être qu'une dénomination assez récente, datant du temps où le vieux nom KONIKL tombait en désuétude.

Les terres qui sont au nord de l'agglomération de l'ABER étaient totalement inhabitées aux siècles passés et même encore bien après 1846, date de l'ancien cadastre. Avec leur épaisse couche de sable les terres non marécageuses elles-mêmes étaient pratiquement incultes. C'était un merveilleux paradis pour le gibier, singulièrement pour les lapins. Il n'y avait point alors de chasseurs au fusil, mais les braconniers, eux, devaient fréquenter ces coins.

Avec toutes les réserves qui sont d'usage en toponymie nous proposons donc l'hypothèse de **PORZ AUX LAPINS**.

Pour ce qui est de toute cette pointe à l'époque gallo-romaine et dans la préhistoire récente l'image serait toute autre que désertique.

Mais ceci est une autre affaire que celle des lapins.

Jean Feutren

n° 262 - Février 1972

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

LES CAHIERS DE DOLÉANCES par J.Y. TANGUY

Le Cahier pour les États

Les six premiers articles énoncés dans notre dernier numéro, d'ordre plutôt général, répondent aux aspirations nouvelles du Tiers État qui accueillait la réunion des États Généraux comme la "bonne nouvelle" annonciatrice de temps nouveaux. L'égalité devant l'impôt est à la base de toutes ces revendications. Les paragraphes suivants abordent les sujets "brûlants" du moment.

Depuis deux siècles, les habitants du bourg n'avaient cessé de se battre sur tous les fronts (au Parlement et au conseil du roi) pour obtenir les droits de ville. Aussi profitèrent-ils de cette occasion pour réitérer leurs doléances :

ARTICLE 7 .

- Ils demanderont spécialement que l'église succursale de Roscoff soit érigée en paroisse, que le recteur qui en sera inamovible sera à la nomination des habitants de Roscoff, patrons et fondateurs de leur église.

ARTICLE 8 .

- Que le port et havre de Roscoff obtiennent le droit de ville, faveur que sollicite et sa population et l'étendue d'affaire qu'il se fait et dont il est encore susceptible.

ARTICLE 9 .

- Qu'il soit absolument distinct et séparé de St Pol, seul moyen de faire renaître la paix et l'harmonie entre les habitants respectifs.

ARTICLE 10 .

- D'avoir un hôtel de ville, un maire et un greffier.

ARTICLE 11.

- D'avoir le droit de députés aux États de la Province, droit dont il a déjà joui en 1614

Nota privilège qui a été aboli à la sollicitation de St Pol

ARTICLE 12 .

- D'avoir l'administration et manutention de ses deniers d'octrois dont les fonds seront employés aux réparations du quay, de sa jettée, de la digue et aux autres endroits menacés de submergation.

Nota - L'octroi accordé par le roi Louis XIII, en 1623 consistait dans la levée d'un sol par pot de vin et de 4 deniers par pot de cidre ou bière qui seraient vendus dans le bourg

ARTICLE 13 .

- D'avoir un corps politique légal composé du maire, de deux fabriques, procureurs généraux, syndics d'administration des biens de l'église, deux administrateurs de l'hôpital du lieu et de sept assesseurs parmi lesquels on nommera un miseur, deux collecteurs des impôts royaux et quatre conseillers surveillants à la police.

Nota - le Miseur étant le gestionnaire des finances municipales.

ARTICLE 14 .

- Les dits habitants de Roscoff étant patrons et fondateurs de leur église succursale, de l'Hôpital, du couvent des capucins, des chapelles St Sébastien, Ste Barbe. et Ste Anne demander qu'il ne soit permis à qui ce soit de les interrompre ou troubler dans la jouissance de leurs droits, privilèges et possessions.

Nota - Cette revendication mérite quelques éclaircissements. Depuis la dernière guerre contre l'Angleterre (cf. guerre d'indépendance des États-Unis et traité de Versailles de 1783) la chapelle de St Ninien et celle de l'hôpital avaient été "encombrées par les affûts et canons qui étaient répandus sur la côte". Une délibération du 19 Septembre 1784, constatait "qu'il y avait des ordres d'en disposer de manière à en priver entièrement les habitants".

Aussi, le service des fondations et l'instruction des enfants s'en ressentaient-ils ! Le corps poli tique fut d'avis de recouvrir au roi ou à ses ministres "pour obtenir, de deux choses l'une, que les canons, affûts et autres ustenciles qui encombrant actuellement la chapelle de Ste Union et celle de l'hospital, en soyent enlevés incessamment ou qu'il plaise à Sa Majesté de donner les ordres nécessaires pour obtenir à une indemnité convenable vis-à-vis les habitants de Roscoff..." La suite de cette histoire ne nous renseigne pas si les plaignants eurent gain de cause ?

ARTICLE 15 .

- Supplier très humblement Sa Majesté de vouloir bien prendre cette ville sous sa protection particulière et ne jamais permettre qu'il soit décerné aucun droit qui tend à ruiner et détruire son commerce, seule ressource qui fasse subsister ses habitants.

ARTICLE 16.

- Un jour de marché, Louis XIV de glorieuse mémoire leur accorda 6 foires par an en 1649. Ce diplôme n'eut pas d'effet, la ville de St Pol s'étant tous temps opposée à tout ce qui pouvaient faire l'avantage de l'endroit.

Nota - En effet, grâce à l'appui des évêques de Léon, les St Politains purent empêcher l'enregistrement de ce diplôme, par le Parlement de Bretagne. Cette procédure d'entérinement parlementaire était nécessaire, pour que ce privilège royal entre en vigueur.

ARTICLE 17 .

- Solliciter fortement un grand chemin royal qui partant de Roscoff aille joindre celui de St Pol à Lesneven d'un côté, et de l'autre celui de Morlaix ; ce chemin, que l'on demande depuis longtemps est d'autant plus nécessaire que celui qui existe aujourd'hui est impraticable en hyver et que le commerce demande plus aisé et plus commode.

Nota - Les problèmes de voirie ne tracassaient pas seulement nos contemporains !

ARTICLE 18 .

- Le commerce des audevies et thez (sic) que les Anglais et les Irlandais venaient prendre jadis à Roscoff, a été florissant et procurait d'abord le débouché des audevies du royaume et celui des thez que nous apportaient les vaisseaux de la compagnie (sans doute, la Compagnie des Indes, remodelée en 1785 et dont le siège était à Lorient) et faisant d'un autre côté subsister une quantité d'ouvriers et de journaliers dans le pays, mais depuis qu'il a plû à la communauté de ville de St Pol de Léon d'obtenir par une sollicitation prépondérante, des octrois ruineux et destructeurs sur cette branche, elle languit et s'évanouit progressivement sous nos yeux. Demander avec instance la suppression de ces droits odieux et arbitraires qui chasse le commerce d'un port commode et heureusement situé.

Supplier le gouvernement de le protéger et d'encourager l'industrie (= habileté, savoir-faire), l'activité de ses habitants et enfin toutes les pêcheries qui s'y font.

ARTICLE 19.

- Roscoff est le seul port de France, commode pour le commerce interlope avec l'Irlande, la partie du Ouest d'Angleterre et l'Écosse, avec l'encouragement nécessaire, deviendrait de conséquence pour le bien général de la France. Ces encouragements consistent à, ôter les octrois ruineux sur les marchandises destinées pour l'étranger et obtenir pour des embellissements frivoles, St Pol de Léon.

La liberté d'entreposer les audevies d'Espagne, le Rum ou Taffia (= cru réputé d'eau de vie) de l'étranger comme sa Majesté a accordé pour le genevièvre de Hollande et le taffia des colonies et un entrepôts général ou la prolongation de l'entrepôt de quatre mois. S'il est nécessaire de lever quelques droits sur l'expiration, qu'ils soient assez modiques, pour que le négociant put le céder de ses bénéfices afin de le mettre en concurrence avec les illes de Guernezey et Aurigny situées aussi favorablement que ce port, qui par une exemption de tous droits, une franchise générale et une exemption de tous les frais résultant d'une régie régulière, ont attiré chez eux tous le commerce. “

Nota - Ces deux précédents articles 18 et 19 illustrent toutes les branches de l'activité maritime, qui se déployant à, Roscoff et complètent ce qu'en a déjà écrit le conventionnel Cambry, en 1794 (cf. extraits de son ouvrage : “Voyage dans le Finistère” dans un précédent numéro de Janvier).

A maintes reprises, les habitants s'insurgent contre ce qui a provoqué le “languissement” du commerce interlope : la création de droits d'octroi perçus par la communauté de ville de St Pol,

Ne réussissant plus à faire face à ses dépenses, St Pol se vit contraint de chercher de nouveaux subsides.

Un arrêt du Conseil du roi et des lettres patentes de novembre 1784, l'autorisèrent à percevoir de nouveaux octrois, à raison de 21 sols par tonneau de vin, 21 sols par barrique d'eau de vie et 10 sols 6 deniers par baril de graines de lin, déchargés aux ports de Pempoul et Roscoff, sans oublier la “bagatelle” de 10 sols par livre, accordés au roi sur les dits droits.

Ce fut un tollé général. Les Roscovites, indignés, n'hésitèrent pas à prendre d'assaut le Conseil du roi, les États de la province, le Parlement, “semant à la volée” des mémoires imprimés qui furent présentés au duc de Penthièvre, gouverneur de la province, à De Castries ministre de la Marine et De Calonne, Contrôleur général des finances. (les archives de la Mairie contiennent un dossier complet à ce sujet).

La ville de St Pol qui ne s'attendait pas à ces réactions, reconnaît dans une requête “que toutes ces contestations l'ont épuisée et qu'elle n'a pu encore parvenir à forcer les habitants de Roscoff de payer les taxes.”

Bon gré, mal gré, les négociants durent se soumettre. Ils obtinrent une compensation, en faisant exempter les eaux de vies nationales du droit de 20 sols. Certains, au lieu de faire débarquer comme autrefois les barils de graines de lin au port de Roscoff, préférèrent les décharger à Morlaix qui leur servait d'entrepôt ; et de là, ils gagnaient St Pol par charrois. Ce stratagème permettait de tourner l'arrêt du conseil de 1784.

“Rien ne leur a coûté quand il a été question de se vanger et de narguer en quelque sorte la suppléante”, soupira amèrement St Pol. Mais, cette épreuve de force fut fatale pour l'essor du commerce. Un effondrement sérieux du trafic s'en suivit et quelques étrangers quittèrent Roscoff pour Guernesey qui offrait plus de garanties, contre les aléas du métier de contrebandier.

ARTICLE 20.

- Les cultivateurs et Laboureurs de Roscoff se plaignent amèrement de ce que le chapitre

de Léon leur enlève tous les ans, la douzième partie des productions de leurs terres et de la sueur de leur front. Ils trouvent cette dixime trop excessive et ruineuse et sollicitent instamment sa Majesté et les (États) Généraux, de les alléger de ce fardeau, c'est à dire de la porter à la 36e gerbe comme on le perçoit ailleurs ; ils osent en attendant ce soulagement, de la bonté paternelle du Monarque, ils assurent que cette dixime excessive ne fut accordée à leurs pères que pour l'édification de la cathédrale (1430) et qu'elle devait s'éteindre et finir à l'époque où ce temps serait fini, ce qui a lieu depuis un temps immémorial.

Nota - La dîme était un prélèvement que l'église faisait avant 1793 en dehors de la Bretagne, sur certains produits tels que huiles, vins, etc... , dans notre pays, sur les récoltes, et qui en était ordinairement le dixième. La perception de ce droit, par le chapitre de Léon, peut s'expliquer par le fait que les terres autour de Roscoff, relevaient du temporel de la paroisse du Minihy.

Avec ce 20ème article, s'achève le cahier pour les États.

"Ainsi signé, sur la dite Doléance " : 32 signatures, plus 6 croix :

- Jean Baptiste Loué (Aubergiste)
- François Séïté (Laboureur)
- Jean Autret
- Yvon Pleiber (Laboureur)
- Kerandré (Négociant)
- Yves Heurtin (Négociant)
- Gérard Mège (Négociant)
- Toussaint Vantigny (maître de Barque)
- Jean Marie Kerarvé (Notable)
- Alexandre Péron (Laboureur)
- Joseph Quéméner (Laboureur)
- André Péron (Laboureur).
- François Corre (Laboureur)
- Jean-Marie Tanguy (Jardinier)
- François Guillou
- Jean-Louis Kerarvé (Notable)
- Jean Quéméner
- Jean-Marie Corre
- Noël Musellec (Laboureur)
- François Tanguy
- Paul Créac'h (Voiturier)
- Claude Le Guivarch
- Jacques Keranfors (charpentier, constructeur de navires)
- Maudiou
- Claude Bernard (pilote du roi)

- Pierre Quéméner (Voiturier)
- Hervé Baron
- Hervé Cardinal
- Louis le Roux (Capitaine de navire)
- Pierre Le Roux (pilote du roi)
- Yves Grall
- Claude Le Guivarch
- X
- X
- X
- X
- X
- X

GOELANDS et GOELETTES AU KELENN

Nos exercices de toponymie roscovite n'aboutissent pas toujours à des conclusions parfaitement convaincantes. Ils ont, du moins, un double intérêt qui est d'attacher les Roscovites à leur pays et de stimuler à la fois leur esprit d'observation et leur réflexion.

Des marins-pêcheurs nous ont fait remarquer après la lecture de notre dernier article "PORZ KONELLEK" , qu'eux-mêmes appelaient le poisson à raie dorsale blanche GWELLENNEG. Nous versons volontiers ce renseignement dans notre dossier; mais nous ne lui trouvons aucune étymologie ; c'est encore, à notre sens, un cas de métathèse (inversion des L et des N).

Une publication de la, station biologique consacrée à l'inventaire des poissons de Roscoff donne un double nom breton au LIEU NOIR : LEVNEG et GWELENEK. Il nous semble que les marins-pêcheurs ne confondent pas le lieu noir avec leur GWELLENNEG.

Quelqu'un évoquait devant nous, à l'occasion du même article, l'oiseau de mer le GOELAND. Le Larousse consulté, le petit Larousse aussi, il nous est apparu que le nom de cet oiseau est d'origine bretonne. Du coup -nous voilà embarqué dans une nouvelle aventure étymologique, mais en GOELETTE cette fois.

L'oiseau se dit en breton GWELAN (gouelan, goelan). Les anciens, comme nous-mêmes encore aujourd'hui, s'émerveillaient de la majesté de cet oiseau en vol, lorsque, ailes déployées, il se laissait pousser par le vent. Est-ce l'image de la voile, GWEL que l'on a voulu suggérer. L'aurait-on baptisé le "voilier" de la mer ?

Ne serait-ce pas plutôt une allusion aux cris insistants de l'animal, aux heures de tempête particulièrement ? Ils feraient songer à des pleurs. En breton pleurer se dit GWELA, GWELAN. Cette étymologie nous paraît plus satisfaisante. On ne voit pas bien, en effet, d'où viendrait le suffixe AN dans l'hypothèse de la voile. Le GWELA(N) serait ainsi l'oiseau

non pas pleureur, mais pleurant “al labous a se o vouela”. Pleureur eût souligné un état constant de l'animal, un défaut : on n'a pas commis une telle erreur. Comme un autre animal, à quatre pattes celui-ci, le cochon, notre bel oiseau a une bien mauvaise réputation dans l'usage que nous faisons de son nom entre hommes. Dans tous les milieux un GOELAND est un goinfre qui saute sur les plats, qui bouffe et engouffrerait n'importe quoi sans s'en rendre compte. Nous ne sommes vraiment pas gentils avec les animaux !

Il n'y a pas lieu de nous attarder, nous semble-t-il au mot breton qui est le plus proche du français GOELAND, à savoir l'adjectif superlatif GWELLAN, “le meilleur”. En quoi cet oiseau aurait-il pu justifier ce titre de champion des oiseaux ? Il suffisait d'employer des adjectifs simples pour rendre une caractéristique d'un individu ainsi un homme plus petit que les autres se fit appeler

- Ar Bian - Le Bian ou Le Petit. Un homme particulièrement maigre devint An TREUT - Le Maigre. Qu'en est-il sur ce point de tous ses descendants ? Aujourd'hui une TREUT eût fait une superbe mannequin.

Le terme de GOELETTE a une belle sonorité bretonne; l'étymologie est à chercher évidemment du côté de la Voile GWEL ou GOUEL (avec les auteurs modernes. Mettre à la voile se dit GOUELIAN). Le participe passé est GOUELIET. Y-sommes-nous ? La langue bretonne, comme les autres langues, connaît les suffixes verbaux. Des exemples français aideront à saisir le procédé : il y a “mâcher” et “mâchonner”, “sauter” et “sautiller”, “sucrer” et “suçoter”, etc... L'idée de répétition se rend en breton par le suffixe “eta” ou “ata”. A-t-on employé un verbe “GOUELIETA” qui eût donné au participe passé : GOUELIETET ? C'est, en tout-cas, à la beauté de sa voilure que ce navire doit son nom breton.

Mais de quel breton est-il sorti ? Tréguier, Cornouaille, Léon ou pays de Vannes ? Nous n'avons pas la réponse. Nous tenons beaucoup cependant à poser cette question, pour le cas où chacun de nous serait tenté de réduire le breton à son propre dialecte et de boudier les explications qui n'iraient pas à sa prononciation.

Nos marins studieux avaient talonné aussi dans notre PORZ KONELEK un obstacle inconnu de leur carte linguistique, LE KELENN. Le sens de “houx” est pourtant l'un des deux seuls sens connus à ce mot, l'autre étant “leçon, enseignement”. Pour les marins roscovites et quelques anciens du pays le terme AR C'HELLEN, prononcé, semble-t-il, avec 2 L, évoque un endroit précis du vieux port où les marins échouaient leurs bateaux pour procéder à leur carénage, c'est-à-dire à l'entretien de la coque ainsi qu'aux soins de beauté qui s'imposaient avant la grande parade des régates. La partie du Kelenn qui était proche du bord était utilisée pour le transbordement du fumier ou du goémon sec des bateaux dans les charrettes.

Le KELENN est un plateau surélevé de quelques centimètres à peine. Le sol en est ferme ; il est constitué de moignons de rochers, de graviers et de galets tenus par du sable. On le repère bien de la côte ; on le domine de l'extrémité du vieux quai. Pour y aller nous avons pris la précaution nécessaire de chausser des bottes : bien nous a pris, car il nous fallu patauger dans la vase avant de rencontrer le sol ferme et propre du KELENN.

En procédant ainsi nous suivons encore une fois notre petite méthode toponymique : partir de la configuration du terrain et chercher à y découvrir des caractéristiques qui auraient donné naissance au nom. Le jour même où nous sommes allés sur le Kelenn nous avons arpenté aussi la plage du Kelenn à Carantec et trouvé dans la partie la plus proche du bourg un plateau du même genre qu'à Roscoff ; la seule différence : à Carantec il n'y avait pas de vase à traverser.

Une remarque que nous avons faite à Roscoff et à Carantec nous paraît d'une certaine importance : ces deux KELENN sont arrosés sur leur sud par un ruisselet. A Roscoff il

descend du Lenn-Vras. Il y aurait aussi un KELENN à Locquéolé ; nous avons consulté le meilleur connaisseur de ce pays ; il ignorait tout d'une telle dénomination à Locquéolé. Il n'y en a pas à l'île de Batz.

Emplacement d'un port où se nettoient les bateaux serait la définition du KELENN roscovite. Nous ne savons pas si dans le passé la plage du KELENN a rempli le même office. Tenons-nous en à Roscoff.

Qu'en est-il du nom lui-même ? Nous l'interprétons comme un nom composé : KE-LENN.

A Roscoff un LENN c'est un lavoir. Le préfixe KE est le nom breton du "Quai". Le breton KE est d'ailleurs à l'origine du français "quai", selon le Larousse. Les marins utilisaient l'eau de mer ; mais rien n'interdit de penser que pour certains soins l'on ait eu recours à l'eau douce du ruisselet.

Le KE-LENN serait donc le QUAI-LAVOIR.

Mais ne nous empressons pas de fermer ce dossier. Il nous faut, en effet, chercher dans l'histoire du port de Roscoff l'apparition de cette dénomination de KE-LENN. Elle est antérieure, nous semble-t-il, à la construction du vieux quai, dont on dit qu'il s'enrocha sur un grand QUELEN, puis sur un petit QUELEN. Ceci nous reporte, au moins, au début du 16ème siècle, avant même François 1er. Si le nom a été lancé ainsi à une époque où il n'y avait même pas de quai qui avance si peu que ce soit dans la mer, le havre de Roscoff avait une topographie -profondément différente de celle que nous connaissons. L'origine du nom, de ce fait, pourrait être autre que celle que nous a suggérée la topographie actuelle.

Il va donc falloir non plus chausser des bottes mais se pencher, armé d'une loupe, sur les vieux documents, c'est là une dure épreuve désormais pour nos yeux.

Nous percevons déjà les éléments d'une autre explication : GE-LENN ou flaque d'eau. Nous n'aurons donc pas fini de patauger.

Lorsque monsieur l'abbé RAMONET arriva comme recteur de l'île de Sein en 1955 il n'y avait dans l'île qu'une seule vache et qu'un seul cochon. Ce dernier appartenait au patron du bateau de sauvetage ; il était choyé par toutes les ménagères de l'île qui lui apportaient les déchets alimentaires.

A Roscoff la corne de brume est dite LA VACHE. A Sein elle s'appelle AR GOUELVAN, le GOELAND, c'est une confirmation de l'étymologie : l'oiseau qui geint.

Puisque nous ne sommes pas à un changement près du nom de nos rues pourquoi ne ferions-nous pas de la vache terrienne un bel oiseau de mer : AR GOUELVAN ?

n° 263 - Mars 1972

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

SOUTERRAINS ROSCOVITES

Dès qu'un Roscovite sent le creux sous ses pieds, aucun doute pour lui il se trouve au-dessus d'un souterrain. Il s'imagine, en effet, que son sol et même ses grèves sont forés de galeries maçonnées. Cette naïveté adorable n'est pas le propre des Roscovites; depuis que le romantisme a tourné les imaginations vers les châteaux forts les Français inclinent à transformer leurs ancêtres en taupes.

On a dit, par exemple, qu'un souterrain reliait l'église à TOULLAR BUTUN, dans l'îlot de TISOZON. Il s'agit là d'une extravagance sans nom. Comment aurait on eu l'idée de creuser sous la mer un long tunnel non éclairé et constamment plein d'eau et pour faire quoi ? les esprits se dérangent un peu vite. Un vague prétexte pu donner lieu à de telles élucubrations la présence d'un grand soupirail bouché dans la sacristie en cave de l'église. Le chœur de l'église, en effet, fut ajouté à l'édifice sous Henri IV, nous semble-t-il, avant 1609 en tout cas ; le grand cahier des comptes de l'église fut ouvert en 1609 et ne fait pas état de la dépense pour cette construction. Lorsque le chœur fut édifié on réserva en dessous une cave sacristie à laquelle on accédait par un escalier peu soigné qui prenait dans l'église à l'emplacement actuel de la statue de Notre Dame de CROAZ BATZ. Remarquons, en passant, que le nom de cette statue n'est pas authentique, car elle est antérieure à la construction de l'église comme nous l'avons dit, elle pourrait provenir de la chapelle du VERED COZ entre Toulguin et ROSKO-GOZ. On aurait mieux fait d'appeler la statue Itroun Varia ROSKO GOZ. La sacristie en sous-sol était éclairée et aérée par des soupiraux : au nord, au sud et à l'est. La voûte du soupirail est supportait l'autel de pierre de l'église. Ce soupirail fut obstrué quand on construisit devant lui la sacristie actuelle en 1639-1640. Les orifices de cette sacristie ont été saccagés depuis pour y mettre les linteaux droits au lieu de fenêtres en œil de bœuf et de porte en arrondi.

Qu'un château comme Kerestat, contemporain de l'église, ait eu une issue de secours en cas d'attaque de soldats ou de bandits, rien d'étonnant. Mais il faut se garder d'allonger ces souterrains.

Quand il y a un creux sous les pieds la seule idée raisonnable qu'il faille accueillir est celle d'une tombe gauloise ou plus ancienne. Nous attendrons, pour parler de la chambre à couloir trouvée au VENEC auprès du Rhun, que les préhistoriens rennais aient interprété les maigres résultats de leur fouille. Jusqu'à plus ample informé nous verrions là une tombe.

LES "ANNALES ROSCOVITES"

Pascal DE KERENVEYER - [Kerenveyer, François-Nicolas Pascal de. 1729-1794](#)

à qui nous empruntons la copie de l'acte de répartition des tombes en l'église paroissiale en 1550 est né à Roscoff en 1729.

Il fut Maréchal de Camp des armées du roi et général de Division, chevalier de St Louis ; il commanda les armées de la Révolution à Dunkerque mais son loyalisme fut suspecté : il fut exilé à Beauvais et sa mort est restée mystérieuse.

Pascal a fait des recherches dans les archives roscovites en vue d'établir la généalogie

des diverses familles mais il a recueilli aussi les actes qui lui ont paru avoir de l'intérêt pour l'histoire de Roscoff. Il a rédigé les "ANNALES ROSCOVITES" dont la Mairie de Roscoff conserve une copie.

“ Comme je touche à l'époque à laquelle les affaires vont s'éclaircir et que tout ce que j'ai dit jusqu'à présent n'est que l'extrait des historiens ou des conjectures sur la vie du local, je vais faire une digression et insérer les raisons de ce travail qui par sa nature, ne peut avoir l'agrément d'une histoire.”

“ J'ai donc résolu de donner à cet ouvrage, la forme d'Annales, par la raison que les événements historiques sont très peu intéressants, et secondement c'est que mon travail étant plutôt fait pour servir à conserver le contenu des anciens registres baptismaux de l'église de Roscoff, qui sont dans un état de dépérissement affreux et presque indéchiffrable, que par autre chose, je puis par la forme que je lui donne, faire voir plus facilement les progrès de la propagation dans ce lieu et le nombre des nouveaux colons qui s'y rendaient de toutes les parties du diocèse et même de la province.”

“ Je diviserai mes Annales par Décades. A la fin de chacune je ferai une récapitulation de la -Population et quelques observations sur les principaux événements des dix ans écoulés, sur les usages mœurs et coutumes du temps enfin tout ce que je croirai pouvoir rendre cet ouvrage moins sec, à moi-même et à ceux qui le verront. Comme je n'ai pas à ce moment une pièce extrêmement nécessaire à l'objet que je ne suis proposé, qui est l'acte capitulaire des habitants de Roscoff du 25 Novembre 1550, pour la répartition des tombés dans la nouvelle église, il faudra que je laisse deux feuilles en blanc pour l'insérer lorsque je serai à portée de l'avoir sous les yeux. Je n'en procéderai pas moins au reste, ceci n'étant au surplus que le brouillon de l'ouvrage.

On verra , la tête de chaque année, le nom du curé, ceux des marguilliers en charge, à la suite, la liste des colons arrivés l'année précédente dans le pays, mais qui ne peuvent être censés habitants que lors de la naissance de leur 1er enfant. Comme le premier registre est déchiré lacéré, usé de vétusté, et à force d'être visité qu'il y a des feuillets entiers d'enlevés, on trouvera que la population est très médiocre mais on ne peut douter néanmoins qu'elle ne fut réellement plus abondante par celles des années subséquentes quand les feuillets se trouvent dans leur intégrité.

On sait le peu de soin que certains pasteurs s'en sont donnés et les différents intérêts qui ont aidé autant à le mettre dans cet état. On trouvera aussi à chaque année la généalogie du nom qui paraîtra pour la première fois et toute la descendance jusqu'au moment où j'écris. Il faut observer qu'il y a des familles dont les noms sont déguisés d'une manière intolérable soit que l'enregistrement ait été fait en latin ou en français, que le curé ait été breton, ou ait voulu franciser ou latiner des noms bretons par exemple, Calvary, de Sicary, Deregary, ou Liebcyaray ; c'est le même nom, le nom de Guern, Vern ou Launay et le même Albus, Blanc ou Guen, et encore le même Hiquidus ou Riou, c'est la même chose. On conviendra qu'il n'est pas aisé de sortir d'un pareil labyrinthe et que la barbarie de l'ignorance régnait encore à Roscoff dans le milieu du 16ème siècle. Boga et Baugea, est le même, Le Maigre ou Treut, Merzer ou Le Mercier et ainsi de plusieurs autres. On observera encore que les Prigent, les Corre, les Caroff et autres sont si nombreux, et tant de familles différentes qu'on n'en pourra débrouiller la généalogie, sans le concours des mémoires particuliers de chacune de ces familles et la plupart d'entr'elles n'en 'a point ni aucun document qui puisse éclairer le chaos de leur ascendance ou descendance.

“ Lorsque je mettrai cet ouvrage au net, je tâcherai pourtant d'y mettre autant d'ordre qu'il me sera possible.”

1549

Le procès de la Communauté étant jugé au Conseil du Roy, l'évêque fut condamné à laisser jouir aux habitants de Roscoff des droits de congrégation,.. Ils eurent la disposition des saintes huiles, des fonds baptismaux, de la sépulture, épousailles, mais il fallut attendre l'année suivante et le retour des procureurs pour procéder à la jouissance du bénéfice de l'arrêt,

1550

Les procureurs étant arrivés, la Communauté fit signifier à Mgr l'évêque et son promoteur, de venir bénir et consacrer l'église qui fut dédiée à N.D. de Croas-Bas. Le curé primitif des trêves du Minihy fut invité à venir installer son vicaire, ou pour mieux dire, le Recteur, son Curé, car un curé primitif, en Bretagne, se nomme Recteur. L'archidiacre grand vicaire y vint aussi et l'on résolut l'acte capitulaire qui suit, par lequel même on voit que l'on n'avait pas attendu ce moment pour donner la sépulture dans l'intérieur même de l'église ce qui paraît assez étrange.

L'acte capitulaire est conçu en ces termes :

" Jean Hervé Le Vieil et Jean Bernard, Marguilliers et Syndiqueurs de l'église de N.D. de Croas Bas, étant en ce bourg de Roscoff, en ce jour de dimanche après l'office de la messe dominicale et paroissiale de Roscoff, ont rencontré aux habitants et demeurants au dit bourg où étaient Rig..al Grall, Hervé Garey, Jean Philippes, Jean et André, Martin, Guyon Jac, André de Launay, Alain Bougay, Hervé Dubois, Jean Jamet et Hervé Le Faou, Yvon Le Faou, Robert Maurice, Guillaume :Guilbré, Yvon Le Moine, Guillaume Le Lez, Guillaume Le Blanc, Jean Hervé Le Jeune, Jean Denis, Hervé et Paul Bernard, Jean Le Maître, Jean Bizien, Olivier Manézou, Jean Garey, Hervé Le Dreau, Jean et Maurice Le Faou Nicolas Bougay et chacun d'eux congrèges en la dite église pour ouïr le divin service qu'il leur a convenu faire grand mise pour conduire le procès vers le promoteur de Mgr l'évêque de Léon qui empêchait que la dite église ne fut consacrée et qu'il n'y eut sacres ni fonds baptismaux tant au Conseil qu'en la cour de parlement de ce pays de Bretagne, ce que à la fin Dieu Mercy, ils auraient obtenu aussi pour l'entretienement de la dite église et pour la construction de la dite église, étant endettés et qu'il était nécessaire d'adviser les moyens pour recouvrer l'argent, aussi qu'il fallait payer chacun an les procurations tant au dit sieur Eveque qu'à l'archidiacre, payer leurs visitations : au dit sieur Evêque, 11 livres monnoye à chacun an et au dit archidiacre de Léon, 110 sols monnoye chacun an, et aussi faire loger le recteur ou son curé de la dite paroisse de Toussaints, au dit bourg de Roscoff et achepter place pour ce faire ou bailler rente par an pour la dite place par an, aussi payer au dit recteur la somme de 100 sols monnoye de rente par an pour l'entretienement et salaire du curé qui sera tenu à demeurer et résider en la dite maison et bourg de Roscoff, pour faire le service divin en la dite église aux dits Manants et habitants du dit bourg et que en la dite église on n'y aurait aucunes rentes, ainsi faudrait regarder les moyens pour assurer les dites rentes et faire la dite maison aux dites fins, et qu'ils auraient communiqué à plusieurs des habitants pour le faire, et avaient advisé de bailler à chacun des dits manants et habitants du dit bourg, et à ceux qui eussent voulu tenir et avoir lieu de sépulture en la dite église et pour avoir pierres tombales en icelle église, baillent 5 sols de rente chacun an et pour chacune pierre tombale, et 1 écu pour aider à la mise sudite, ou qui n'eut baillé la dite somme de rente, eut payé 6 livres monnoye pour être employé à achepter rente et qu'on eut fait un cachier de papier où l'on eut écrit les noms de ceux qui eussent pris les dites tombes, qui fut demeuré au Trésor de la dite église,

Ce qui a été trouvé bon et agréable de tous les dits habitants, et l'on ainsi voulu sans nul contredisant, étant données charges aux dits marguilliers de le remontrer à Monsieur le Vicaire général, de mon dit Sieur de Léon, et le prier à condescendre sur les lieux pour en

sa présence, procéder à la Baillée et désignation des dites sépultures, et ons les dits Marguilliers et habitants de Roscoff, priés les soussignants de signer, celle pour eux et chacun, à raison qu'ils ne savent signer le plus grand nombre d'iceux.

Fait en la dite église le second jour de Novembre 1550

L'onzième jour de novembre l'an 1550, les dits Marguilliers ont remontré à Vénérable personne Messire François Parcevaux, vicaire général du dit Sieur Evêque de Léon, tout ce que dessus, qui a trouvé et approuvé en tant que touche sa charge, sans toutefois le bon plaisir du Roy ce que les dits Marguilliers et habitants de Roscoff avaient visé et ordonné préalablement à trois jours de dimanche, subséquens en la Messe paroissiale du dit bourg, bannir et proclamer la baillée des dites places et pierres tombales en la dite église et aux dites fins, proclamer et assigner aux Manants et habitants du dit bourg, et à tous prétendant intérêts que la dite baillée des dites tombes sera faite en la dite église au 28e jour de décembre prochain auquel jour à mon dit sieur le vicaire mit et assigne se trouver en la dite église pour procéder à la dite baillée, et département des sépultures lieux et places des pierres tombales en la dite église, pour aider et faire le profit de la dite église, fait comme devant ,...

Soussignant Sergent de la Cour de St Paul, certifié et relaté à instance et requête de Jean Hervé Le Vieil, Marguillier, Fabrique et Syndique de l'église de N.D, de Croas Bas étant au bourg de Roscoff en la paroisse de Toussaints, ce jour de dimanche, 14e jour de décembre 1550 et les 2 autres dimanches prochains en suivant le dit, 14e du dit mois après l'office des Messes dominicales dite et célébrée en la dite église et bourg de Roscoff. Banny et proclamé à haute et intelligible voix aux dits Manants et habitants du susdit bourg et paroisse, congrégés et assemblés en grand nombre en la dite église, pour ouïr l'office divin en icelle que Mr le Vicaire de Révérend père en dieu Monsieur l'évêque de Léon, instant et requis par les susdits, Marguilliers, suivant l'avis et opinion des Manants et habitants du dit bourg, avoir donné et baillé assignation aux dits Marguilliers de comparaître en la dite église après l'office divin et fait en icelle au 28e jour du dit Mois de décembre pour assister et voir procéder à la collocation et baillée des places et pierres tombales en la dite église, à ceux qui voudraient faire le profit de la dite église pour chacune y avoir et payer 5 sols monnoye de rente par an et un écu à la dite église pour chacune place et lieu de pierre tombale en icelle ou la somme de 6 livres pour les dits 5 sols de rente à être employés pour les dits Marguilliers pour acquier rentes à la dite église et pour la dotation et entretenement d'icelle faire et payer les charges mentiolnnées et accordées entre les dits Sieurs Evêque et Nicolas Denis recteur de la dite paroisse et les dits habitants de Roscoff, de tout quoi m'ont les dit Marguilliers demandé avoir acte et leur ay baillé et signéé votre présent et pour témoins par moy les dits trois jours de dimanche. Maître Hervé Garey et François Le Lay - les jours et ans susdits en accordé et rapporté.

Suivant l'assignation à les dit jours, lieu et heures fait proclamer et mis par Mr le Vicaire de Léon, les recteurs et Marguilliers de la chapelle N.D. de Croas Bas quant afin de mettre ordre aux édifices - vitrerie des fenêtres.,.

Situation et Assises des tombes de pierres tombales en la dite église de Croas Bas assis au bourg de Roscoff en la paroisse de Toussaints sujette à l'église cathédrale de Léon, et de leur fondation et dotation et pour faire le profit et utilité pour entretenir en réparations et ornements, calices, livres et luminaire en la dite église nouvellement édifiée par les Manants et habitants du bourg de Roscoff, et de leurs biens et dépends consacrés et édifiés pour y faire le service divin à Dieu et à N.D. la Mère et aussi son cimetièrre achepter et faire édifier une maison presbytérale au dit bourg pour loger le chapelain curé qui servira en la dite église de Croas Bas et l'entretenir au dit bourg et parce qu'il est grand et peuplé et aussi pour les procurations des visitations de Messieurs les évêques et

archidiacres de Léon et porter les aides et charges de la dite chapelle, sont en notre cour ecclésiastique de Léon, Lesneven, Saint Paul et chacun avec soumission et prorogation de juridiction à chacune d'icelles par devant Vénérable personne Maître François Parevaux, chanoine de Léon, vicaire général et spirituel et temporel de Révérend père en dieu messire Christophe de Chauvigné évêque de Léon, Maître Nicolas Denis, chanoine de Léon, recteur et vicaire de la paroisse de Toussaints demeurant en la ville de St Paul, en la dite église, comparus Jean Bernard et Jean Hervé Marguilliers, procureurs fabriques et syndiques de la dite église demeurant au dit bourg de Roscoff, d'une part et Maître Novel de Launay, prêtre, maître François Keranguem, Jean Philippes, Maître Hervé Garey, Adelene Cabon et les enfants Jean et André Martin, Yvon Kerneau, noble homme Christien Coatenlem sieur de Keranet, Derrien Le Dréau, Guillaume Le Lez, Guill. Le Roy, Ropars Morvan, Jean Le Faou, Pierre Roudault, Guillaume Rigoual, Maurice Le Faou, Guill. Cléguer, Guill. Trebel, Isabelle Bizien, Jean Jamet, Jean Cabon, et Jeanne Martin sa femme, Jean Guégen et Jeanne Bernard sa femme, Maître Paul Duault, Alain Le Men, Jean Garey, Guill. Bernard, Hervé Le Dréau, Jacob Rigoual, Yvon Franez, Philippe Rigoual, Jean Le Maullé, Marguerite Geoffroy, Marguerite Marzin, Jean Hervé et le sousignant Jean Dencuff, demeurant au Minihy de St Paul et le plus diceux au dits bourg et paroisse et chacun d'eux pour son intérêt et qui lui touche d'autre partie, lesquels Marguilliers procureurs et fabriques par le décret de mon dit sieur vicaire sur ce présentement octroyé le consentement du dit recteur et des dits paroissiens et habitants de la susdite paroisse et bourg, y étant assemblés et congrégés au son de campane à l'issue de la grand'messe, ce jour dite et célébrée en la dite église ND de Croas Bas en grand nombre ont baillé et par cette baillent livre et payent et aplacent pour mon dit sieur l'évêque de Léon par son dit Vicaire de Léon, stipulant et réservé deux tombes étant au devant l'autel du tableau de vers le Nord près la Muraille touchant au 1er rancq descendant du degré du dit autel avec la fenêtre pour les vitraux, en entretenir à jamais-en réparation ce que les dits recteurs et Marguilliers et paroissiens ci après nommés lui ont octroyés et baillés vu la dite charge et pouvoir aux dits sieurs évêques de mettre ses armes en sa dite fenêtre et aux dits recteurs de Toussaints, réservé et une tombe au milieu et au devant le grand autel, au 1er rang au coeur, touchant au degré du grand autel et au dit Maître Novel de Launay, pour une tombe au côté du dit recteur devers le Nord pour 5 sols de rente et 40 sols une fois de dotation et au dit Hervé Jean une tombe, près les 2 tombes de Mgr l'Evêque, et une autre sous le crucifix pour une garcée de froment de rente et 100 sols une fois payés de dotation et au dit maître François de Keranguen une tombe près le pilier et muraille derrière le haut ..., de Midy, à pouvoir de mettre escabeau pour une garcée de froment de rente et 40 sols une fois payé de dotation, et la dite Adelen Cabon et ses enfants, 3 tombes joignant au devant de l'autel St Pierre, pour 40 sols de rente et 2 écus une fois payés pour dotation.

Maître Hervé Garey 2 tombes, au rang du recteur près le pilier devers le Nord du chœur pour 10 sols de rente par an et 2 écus une fois payés pour dotation.

Yvon Kerneau : au dit rang près les tombes de maître Hervé Carey, 3 tombes pour 15 sols de rente et 3 écus une fois Pierre de Kéravel : 2 tombes près le pilier devers le Nord hors le chœur au rang des tombes de l'évêque au devant l'autel du Tableau pour 10 sols de rente et 2 écus payés présentement au dit Bernard, Hervé Le Dréau .1 tombe près l'escabeau du sire de Kerestat en la Nef et une autre de l'autre côté du dit escabeau devers Midy pour 10 sols de rente et 2 écus ..., Guillaume Le Lez : 2 tombes de jouxte, au rang de la tombe du dit Le Dréau en la nef, pour une garcée de froment de rente et un écu 10 sols pour dotation.

Guillaume Le Roy : 2 tombes jouxte les tombes du dit G. Le Lez au dit rang, pour une garcée de froment de rente et 2 écus une fois payés.

AR C'HELLEN

Dans le précédent numéro nous proposons en première approximation l'étymologie "quai-lavoir" pour le site du vieux port appelé le KELENN ?. Cette interprétation ne nous satisfaisait pas pour plusieurs raisons.

La plus importante est que cette étymologie fait état de la topographie actuelle du vieux port et de l'usage qui est fait de cet emplacement par les marins. Or le nom est antérieur à la construction du quai de ce vieux port et fut donné à l'emplacement dans l'antique topographie de l'anse.

D'autre part la composition KE-LENN ne conduit pas normalement à doubler le LL comme cela se prononce en breton AR C'HELLEN.

Enfin c'est, nous semble-t-il, faire fausse route que de chercher des origines non terriennes aux noms des grèves et de leurs divers sites. Ces noms ont été donnés par des marins-pêcheurs et des paysans qui les fréquentaient assidûment et non par des navigateurs. C'est pourquoi l'explication du nom de PERHARIDI que nous avait proposée le Centre brestois de toponymie bretonne (bulletin paroissial Mars 1971) ne nous paraît pas correcte: "Pointes du sud-est". Ce nom n'a aucun rapport avec la navigation son origine est terrienne. De passage récemment à Landévennec nous avons recueilli auprès du Père Grégoire une explication terrienne qui nous agrée ; nous rejoignons de la sorte la signification que nous avons trouvée à PORS KONNELLEK dans le même site : le port aux lapins. Selon le P. Grégoire, qui tenait cette interprétation de son oncle monsieur Soubigou, directeur avant 1930 au sanatorium, PENN ARC'HIDI voulait dire : "la pointe aux lièvres". Le pluriel de GAD, lièvre, est GEDON, mais il n'est pas improbable que dans le passé le pluriel ait été en HEDI. Le breton est une langue souple : ainsi en Cornouaille un escalier est DIRI ; dans les livres on écrit DEREZIOU (pluriel de DEREZ, degré, marche). A Roscoff on dit DELECHOU !

Pour n'avoir point à revenir sur la pointe de PERHARIDI (face à Roscoff) signalons PENN AR MEAN, qui n'est pas ici semble-t-il le "Bout de la pierre", mais le rocher en forme de tête ; on s'en assurera aisément.

Le Père Grégoire nous a suggéré une autre piste bien terrienne celle-là. Il existe, en effet, dans les terres un nom proche de notre HELLEN, qui se prononce AR C'HELLEN ; c'est un nom masculin, alors que KELENN, houx, est féminin. Il y a ainsi, par exemple, un HELLEN à Cléder, Edern, Landunvez, Lanvéoc, Logonna-Daoulas, Plonéour-Lanvern, St Hernin et Lampaul-Plouarzel. Nous avons vérifié nous-même à Cléder : à 100 m en dessous des bâtiments de HELLEN il y a un grand lavoir. Notre-Dame de HELLEN en Idern est sise en un lieu marécageux de grande étendue ; il en est de même pour la chapelle du même nom, en ruines,

St Hernin, sise non loin de terres marécageuses. A Lampaul-Plouarzel c'est un vallon à moulin, interprété "vieil étang". A Landunvez le site est marécageux aussi. On prononçait parfois, semble-t-il, HELLES, ainsi du coin marécageux à mi chemin entre St Pol et Mespaul : en 1669, noble Augustin Guillerme s'intitulait sieur du HELLES (archives de Roscoff). D'après le dictionnaire de DU RUSQUEC, ELLEZ voudrait dire "plante d'étang" ; l'auteur renvoie à "ELESTR, glaïeul, iris". On connaît la rivière ELLE, à Quimperlé, le pont de PENN-ELLE sur la route de Morlaix. La rivière qui sort des marais du mont Saint Michel (yeun elez) s'appelle ELEZ. A Plouénan la chapelle de KER-ELLON Est en un site humide, avec une fontaine lavoir. Le nom se retrouve aussi à HELLEAN tout près de Josselin.

En bon breton, un étang se dit LENN. Il semble que le préfixe HEL soit l'adjectif HEN, qui veut dire "vieux" (du latin senex). C'est peut-être son sens dans HENVIC (vieux bourg). Chacun a vue de ces étangs à l'abandon envahis par les plantes et se transformant lentement en marais. Ce pourrait être l'origine de HELLEN. Dans les actes paroissiaux de

1665 on rencontre le nom d'Anne Geffroy, dame de COZ-LEN (vieil étang). Le titre est à tout le moins aussi reluisant que celui de Guillaume Le Brigant, sieur (c'est-à-dire propriétaire) de PRAT FALL (mauvais pré), parrain en 1670.

Il est tout naturel que ces noms courants LENN ou HELLEN aient été transférés à des sites côtiers qui avaient des apparences analogues. Nous en avons une confirmation éclatante pour deux grèves qui enserrant l'anse du port de Roscoff et qui n'ont jamais été transformées par de quelconques travaux : la grève du Pouldu en Santec (terrain de camping) et la grève du Man en St Pol..

A Santec d'abord les flaques d'eau qui restent après le reflux de la mer portent les noms de GELLEN Mathulun (la mare à Mathurin), AR C' HELLEN ZOUREK, AR C' HELLEN DRO, AR C'HELLEN GREIZ (milieu), GELLEN AR C'HOEN (aux anguilles paraît-il?). La prononciation est double : GELENN et AR C'HELLEN (avec l'article).

Mais c'est dans la grève du Man en Saint-Pol que nous retrouvons une réplique du site du Kelenn en Roscoff. Nous devons le renseignement à monsieur Autret. Profitant de la grande marée nous sommes allés faire la reconnaissance des lieux le 17 Mars entre 13h00 et 13h30. ROC'H HELLEN VRAS et ROC'H HELLEN VIAN à une bonne centaine de mètres au nord d'ouest de la 1ère roche étaient bien dégagées par la mer. Une vaste étendue d'eau baignait ces deux rochers à l'ouest. Revenu à la côte, nous la distinguons fort bien. Cet étang est un herbier recouvert d'une herbe fine. On y trouve une grande quantité de coquilles vides, praires et palourdes.

Cette double dénomination : rocher du grand KELEN et rocher du petit KELENN caractérisait l'anse de Roscoff avant la construction du quai. Il y avait là un léger contresens : comme à St-Pol c'est le rocher qui est dit grand ou petit et non la mare d'eau. Le HELLEN est unique pour les deux rochers : il s'agit du grand rocher (grand par l'extension) et du petit rocher du même HELLEN.

On sait, en effet, qu'à Roscoff le vieux quai s'enrocha sur un ensemble rocailleux appelé le grand KELEN et utilisa pour son achèvement un autre ensemble rocailleux appelé le petit KELEN, dégagant le port lui-même de cet obstacle. Il nous semble que le KELEN des marins est constitué en partie par la plate forme du petit KLENN.

Toutes ces considérations nous amènent à proposer l'interprétation suivante du KELEN de Roscoff. Il y avait autrefois, avant la construction du vieux quai, une mare d'eau dans l'anse de Roscoff à marée basse : AR C'HELLEN qui aurait valu à deux rochers qui lui étaient contigus les noms de ROC'H VRAS et ROC'H VIAN AR C'HELLEN, comme à Saint-Pol. Ces noms furent donnés indépendamment de tout usage pour le carénage. Le port construit, le carénage se fit en cet endroit propre qui conserva son nom ancien : AR C'HELLEN ou sans l'article HELLENN (avec 2 N semble-t-il). Les deux écritures KELENN et QUELEN, qui ne rendent pas le breton AR C'HELLEN, seraient fautives.

Cette analyse laisse intact le problème du HELLENN de Carantec ; le nom de la plage pourrait provenir d'un marais ou un lavoir en bordure de la plage.

Il n'est pas interdit de penser que le HELLEN avec ses rochers ait été déterminant pour l'implantation du port ancien de Roscoff. Ce coin de côte a donné son nom au quartier ; en 1846 les bords de mer étaient encore entièrement dégagés de toutes constructions depuis la chapelle Ste-Anne jusqu'au Téven. Ce terrain vague était le quartier du QUELEN ; la rue Esprit le Mat s'appelait rue du QUELEN.

n° 264 - Avril 1972

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

NOTRE-DAME DE CROAZ-BATZ

Nous ne poursuivons pas la publication des actes paroissiaux de 1550 conservés par Pascal de Kerenveyer. Ce que nous en avons transcrit illustre suffisamment ce phénomène de la vie chrétienne du Moyen-âge, l'inhumation dans le sol même des églises et des chapelles. Ces actes font apparaître aussi l'énormité de l'effort financier assumé par la génération qui entreprit l'édification de ce lieu de culte ; ce fut l'affaire d'une cinquantaine de familles aisées.

L'intérêt principal que nous avons trouvé à ces actes de 1550 est la possibilité qu'ils offrent de retrouver la structure de l'édifice primitif.

Pascal explique ainsi le transfert du commerce du site ROSKO, appelé dès lors ROSKO-GOZ (le vieux ROSKO). "L'anse est (côté du levant) était plus profonde, le fond plus vaseux et ayant un rocher assez près de la rive pour qu'au moyen d'un travail peu considérable on pût faire une espèce de petite jetée. Le QUELLEN c'est le nom de ce rocher, baigné de 17 à 20 pieds (pied = 0m324) aux grandes marées." Nous venons de proposer une étymologie de ce vieux site : AR C'HELLEN - l'étang.

Pascal est un très médiocre historien et seuls ont de l'intérêt les documents qu'il recopie. Ses explications sont fantaisistes le plus souvent, ainsi quand il écrit "que les Roscovites fermèrent de portes les issues de leur nouvelle ville". C'est du délire.

Les chrétiens de ce nouveau village ne disposaient au début du 16ème siècle que "d'une petite chapelle couverte de genêt" ; ce n'est pas improbable, à part du moins le genêt. Le chaume nous paraît plus probable et même déjà l'ardoise. Pascal ajoute que les Roscovites devaient se rendre à St Pol pour leurs Pâques et les baptêmes ; on le croit assez volontiers. Mais quand il y joint les enterrements nous hésitons à le suivre : nous avons signalé AR VERED KOZ (le vieux cimetière) auprès de TOULLIGUIN.

Les COLONS qui vinrent ici aux 15ème et 16ème siècles armer des bateaux et commercer étaient des gens singulièrement débrouillés pour l'époque et même cultivés. Ils éprouvèrent tout naturellement le désir de rester chez eux pour remplir leurs devoirs religieux. Ils avaient assez d'argent et de personnalité pour entreprendre la construction d'une grande chapelle, d'une véritable église et assurer l'entretien d'un prêtre à demeure.

L'évêque d'alors (1521-1554), monseigneur Christophe de CHAUVIGNE trouva, à redire au projet des notables roscovites. Nous aurions aimé connaître les raisons de son opposition. Les gens ne démordirent pas. Ils édifièrent leur église imposante à la lisière des terres à fond argileux, dans la dune de sable qui bordait le littoral. L'évêque s'obstinait à leur refuser les commodités du service religieux : saintes huiles, fonts baptismaux, célébration des obsèques et des mariages. Les Roscovites poursuivirent l'évêque devant le Conseil du Roi. Ce procès leur occasionna de gros frais, mais ils eurent gain de cause contre l'évêque, comme on l'a lu.

Les Roscovites auraient voulu, sans nul doute, devenir une paroisse ; ils durent se contenter de n'être qu'une section de la paroisse de Saint Pol (Le Minihiy), une trêve. L'église tréviale de Roscoff avait son recteur à saint Pol ; le prêtre résident était vicaire de ce recteur. En breton le recteur s'appelait PERSO(U)N et le vicaire CURE.

La construction de l'édifice et la poursuite du procès avaient endetté les familles promotrices. L'église n'avait sans doute pas de rentes, à moins que l'ancienne chapelle

n'ait eu les siennes. Elle n'avait pas encore de recettes cultuelles. Il fallait donc aviser à trouver des ressources pour éponger les dettes, bâtir un presbytère et verser à l'évêque, au vicaire général et au recteur la contribution annuelle, En même temps il fallait parachever l'édifice : vitraux, dallage.

Nous avons souvenir d'avoir vu dans un débris de compte datant des années 1550-1560 le coût du presbytère : 1.500 livres tournois. Ce souvenir est confirmé dans un acte de 1559 reproduit par Pascal. Nous ne connaissons pas l'emplacement de cette maison. Ce devait être un édifice exigu puisqu'on n'y pouvait loger, semble-t-il, qu'un prêtre ; en tous cas, le prédicateur de l'Avent et du Carême durant le 17ème siècle devait prendre pension ailleurs. Le vieux bâtiment de la mairie (époque Henri IV) ne fut presbytère que beaucoup plus tard, au début du 18ème siècle, nous semble-t-il.

Le site où fut implantée l'église portait préalablement à la construction le nom de CROAZ-BATZ - La Croix de l'île de Batz. Deux dénominations ont conservé le souvenir : le titre même de l'église : Notre Dame de CROAZ-BATZ, et le FORT DE LA CROIX ou petit fort par différence avec le fort plus important de l'îlot des Bloscon. Ces deux forts construits par Vauban resteront propriété du GENIE MILITAIRE jusqu'en 1891.

La CROIX devait se trouver sur le promontoire proche de l'actuelle maison du Directeur de la station biologique. C'est là, sans doute, l'embarcadère primitif pour l'île de Batz.

La BAILLEE des tombes du 28 Décembre 1550 fut poursuivie le lendemain 29, mais sans la présence du vicaire général. Au cours de ces deux séances 117 concessions furent adjugées. Il y avait déjà deux personnes au moins inhumées dans le sol sablonneux de l'église. Les emplacements ne sont pas tous déterminés avec une clarté suffisante pour qu'à quatre siècles de distance nous puissions en proposer la répartition exacte. Aussi bien nous voulons trouver surtout la structure de l'édifice qui s'achevait à cette date.

Le Chœur était de plain pied avec la nef puisqu'on y avait concédé des tombes, trois rangées, nous semble-t-il. Ce chœur primitif, avec le maître-autel au fond, occupait dans la nef actuelle toute la superficie au-delà des deux gros piliers de l'arc diaphragme (au-delà de la chaire). Le CHEVET de l'église était donc plat, comme celui du Kreisker et de nombreuses églises et chapelles du 15ème siècle et du début du 16ème. L'édifice était rectangulaire, sans chapelle latérale.

On s'en rend compte aisément au-dedans et au-dehors: le chœur actuel n'est pas bien aligné sur la nef, il est un ajout. Cela se sent aussi dans la toiture elle-même. Les murs nord et sud de ce chœur ont absorbé la moitié des contreforts du chœur primitif.

Comme nous l'avons écrit dans le dernier numéro le chœur actuel a dû être ajouté à l'église du temps de Henri IV, mais antérieurement à 1609, ainsi que l'ossuaire nord-ouest. Ce dernier est attribué souvent à l'époque Louis XIII ; c'est une erreur. Nous possédons, en effet, le grand cahier des comptes de la fabrique ouvert en 1609 et tenu assez régulièrement jusqu'en 1671. Or, ni la construction de ce chœur ni celle de l'ossuaire n'y sont portées ; de toute évidence ces dépenses furent à la charge de la fabrique, à la différence de l'actuelle chapelle aux albâtres, dont nous parlerons plus loin. - La dépense pour la sacristie et l'enclos (1639) s'y retrouve ainsi que la dépense pour l'orgue (1649-1650).

La CHARPENTE de l'église resta apparente jusqu'à la construction du Chœur actuel. Le tout fut lambrissé en 1610.

1

Les actes de 1550 font état de la présence de 6 autels ans l'église, le grand autel et cinq autres, dont les noms sont donnés. Ils étaient certainement en pierres de taille et n'avaient

reçu encore aucun habillage de bois ou de tentures.

2

Dans le bas-côté nord, sous la fenêtre du chevet se trouvait l'AUTEL DU TABLEAU ; nous ignorons le sujet de ce tableau. Cet autel est encore en place mais recouvert de boiseries et d'un devant brodé (en cuir). Le rétable, trop grand pour sa base, a été placé sur l'autel en 1777. Il provient de l'autel voisin de St Pierre supprimé à la même date. C'est alors que la fenêtre fut obturée.

L'autel St Pierre occupait, nous semble-t-il, l'emplacement du confessionnal du Recteur dans le même bas-côté. La porte nord avait son grand bénitier à gauche en entrant, encastré dans le mur ; il est toujours visible.

3

Un 2ème autel ,se trouvait plus bas dans le bas-côté nord, à l'emplacement, nous semble-t-il, du confessionnal du bas. C'était l'autel de St Jean-Baptiste. La chapelle des agonisants porte sa date en pignon : 1701. L'arcade originellement devait être un mur continu. Il est improbable qu'il y eut là une porte : le côté nord, plus exposé, a très rarement plus d'une porte (l'huis, comme on écrit en 1550).

4

Dans le bas-côté sud (midy en 1550) les actes signalent deux autels. Celui du fond, à l'emplacement du confessionnal, était dédié à sainte Anne, patronne des mères éducatrices.

5

Il y avait un autre autel à l'emplacement du confessionnal du vicaire ; il était dédié à sainte Catherine (d'Alexandrie). Au début du 18ème siècle cet autel fut habillé d'un retable de mêmes dimensions (largeur 2,12m) et facture que le retable de Saint Pierre. C'est encore au cours de la grande campagne de travaux de 1777, où furent supprimés les autels latéraux, que ce retable fut placé au-dessus de l'autel au bout est (levant) du bas-côté. On y voit aujourd'hui trois Vierges : à gauche sainte Barbe, au centre sainte Geneviève avec son cierge, à droite sainte Catherine. Celle-ci ne porte pas la roue cassée traditionnelle de son supplice, mais seulement

l'épée qui lui trancha la tête ; la légende fait de Catherine une fille si intelligente qu'elle condamnait à se taire les 50 savants amenés par l'empereur pour la dissuader de rester chrétienne. Elle les convertit même. Sa supériorité intellectuelle réduit l'empereur (la tête couronnée à ses pieds) aux pauvres moyens du pouvoir : tuer les gens pour être sûr qu'ils se tairont.

On sera attentif au médaillon qui couronne le retable ; il représente sainte Marguerite, la sainte à laquelle on confiait les accouchements. On sait que notre église possède une belle statue de sainte Marguerite, antérieure à l'édifice, nous semble-t-il. Le retable devait lui être consacré en priorité. Sainte Geneviève lui a été substituée, après la révolution peut-être.

Ces statues sont, mièvre. Elles ne sont pas datées de façon précise, même par le style - fin du 18ème ou même Restauration. Elles sont postérieures au retable ; elles sont trop grandes pour les niches. La Marguerite (hauteur 106 cm) au contraire y a sa place à l'aise.

Geneviève fait problème ici pour une autre raison. Elle protège une ville, Paris ; au-dessus de la porte de la ville sont représentées des armoiries royales. Le fait que ces armoiries

sont intactes établit à l'évidence que cette statue n'était pas dans l'église en 1793-94. Fut-elle cachée ? Cela nous paraîtrait assez étonnant. Ces trois statues seraient-elles de la RESTAURATION ?

Les actes de 1550 ne font pas état, nous semble-t-il de l'existence de l'autel qui porte aujourd'hui ce retable. Il n'est pas question non plus de la fenêtre sud auprès de l'autel, alors que, nous le verrons, tous les emplacements de tombes sont pris sous les autres fenêtres. Nous inclinons à penser que cette partie haute du bas-côté sud servit de sacristie durant une cinquantaine d'années. Cet autel est signalé dans l'acte notarié de la cession d'une tombe au sieur de Pontguen, en date du 12 Janvier 1635. "Ce tombeau couvert d'une pierre tombale est placé au bout sud sud est de l'église aboutissant le pignon où est l'autel Saint Nicolas entre la fenêtre du côté septentrional de la dite église et le bout du dit autel droit au-dessous de l'image St Nicolas entre autres enfeu et tombeaux appartenant à sire Yvon Prigent du côté septentrion et autre enfeu tombeaux appartenant aux héritiers ou causayant (on dit aujourd'hui "ayants cause") de défunt sire Olivier le Maigre le Vieil qui est joignant le bout du dit autel du même côté dont la dite tombe fait le milieu".

Nous sommes perdu au milieu de tant de coordonnées. Il nous semble qu'il s'agit là d'un tombeau placé dans le cimetière à l'angle sud que le chœur fait avec l'église. Le terme d'enfeu devrait être compris alors dans un sens particulier. Il y eut des enfeu ou niches à fond plat creusées dans le mur intérieur de l'église - comme on en voit encore au Kreisker et à la cathédrale de saint Pol. Y aurait-il eu au dehors des frontons de tombes dressés en forme d'enfeu contre le mur ? Les pierres tombales de l'ancien cimetière de l'église étaient souvent gravées sur toute la surface ; la croix, s'il y en eut une, était dressée au bout de la tombe, mais non pas sur la pierre tombale. De telles pierres se voient encore sur le couronnement du mur du VII.

La cession de cette tombe, "à titre de pur don irrévocable" s'opéra pour le prix de 15 livres que le sieur de Pontguen régla sur le champ par 4 écus (1 scoet - 3 livres) et autres monnaies. Il est spécifié que l'acquéreur est "quitte de toute rente". Ce n'eut sans doute pas été le cas pour une tombe sise dans l'église ; en 1550 la rente annuelle pour une telle tombe était, nous l'avons vu, de 5 sols, soit un quart de livre.

Quoi qu'il en soit de l'emplacement de cette tombe nous retiendrons le nom de l'autel est du bas-côté Sud : il était dédié à St Nicolas, patron des navigateurs. Avant l'installation des retables de bois (fin 17ème s.) les autels des églises et chapelles étaient encadrés par deux statues placées sur des consoles contre le mur à une hauteur assez grande.

La statue de St Nicolas devait se trouver à gauche (au dessus de l'emplacement actuel de la statue de Notre Dame de Croaz-Batz).

Le patron des PASSEURS était Saint Julien. Il avait sa statue dès 1550 ; il est question, en effet, du pilier Saint Julien. Nous ne sommes pas parvenu encore à le situer.

Le bas-côté sud avait deux entrées : la petite porte (94cm d'ouverture) encore en service, si bien ornée et une entrée à deux portes dans l'arc de la chapelle aux albâtres. Les moulures de cette ouverture, large de 3,10m, sont encore bien visibles. Il y eut là jusqu'en 1634 deux portes jumelées séparées par un pilier de pierre ou trumeau. Au-dessus des portes, dans le tympan, devait se trouver la niche qui est remployée dans le chevet de la chapelle ; elle était prévue pour recevoir une statuette, de la Vierge à l'enfant, probablement. On peut penser que le bateau à droite et l'inscription à gauche de la niche proviennent aussi de ce tympan.

Bien souvent nous sommes campé devant cette inscription en banderole, en vue de la déchiffrer. Nous en avons fait des clichés à la lumière rasante du soleil du soir. Du temps de Pascal de Kerenveyer (autour de 1785) on l'estimait déjà illisible. Nous lisons D..MUI

HUIC, en haut et à droite. Il s'agirait dès lors d'une citation de l'évangile de St Luc (chap. 19), l'épisode de "ZACHEE : SALUS DOMUI HUIC FACTA EST". "Le salut est entré dans cette maison". Ce texte est classique dans l'office de la dédicace d'une église. Si telle est l'inscription la date devait s'y trouver IN ANNO DOMINI ...

n° 265 - Mai 1972

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

L'EGLISE NOTRE DAME DE CROAS-BATZ

“L'huis bas” du côté “midy” ou ensoleillé était conçu pour recevoir un porche ; c'était l'emplacement traditionnel.

Pascal a conservé un acte du 13 Juillet 1634 (pages 164-165) relatif à la transformation de cette entrée en une chapelle. Le document fait apparaître le soin que la population prenait de son église mais aussi la faveur générale qui entourait les “dévotions”. Nous transcrivons le texte dans son entier.

“ Les bourgeois manans et habitans de Roscoff tous (il faut lire tant) les paroissiens de Toussaints que de St Pierre (le territoire était partagé entre ces 2 paroisses saint-politaines), louans et approuvant le louable et pieux dessein de certaines personnes devotes de faire bâtir et construire une chapelle en l'honneur et sous l'invocation de Mgr Saint JOSEPH pour les frères et la confrérie canoniquement érigée en l'église de N.D. de Croasbatz au dit Roscoff, ont unanimement consenti et par la présente consentant que les dits dévots personnages fassent bâtir et construire une chapelle attachée au corps de la dite église et icelle (celle-ci) mettre du côté dans le midi en la voûte et arcade étant au-dessus des deux portes où aurait été autre fois le dessein de faire le porche de la dite église. A charge d'icelle (confrérie) faire suivant le projet et accord fait avec monsieur Jean GAUTIER, architecte, sans le pouvoir autrement étendre davantage.

- Et à la charge aussi que LES MURAILLES SERONT FAITES DE BELLES ET BONNES PIERRES DE TAILLE PAR DEHORS BIEN LABOURÉES CONFORMEMENT A LA DAILLE DE LA DITE EGLISE, AFIN QUE LA DITE CHAPELLE N'APPORTE AUCUNE DIFFORMITE NI DISPARITE D'OUVRAGE EN LA DITE EGLISE.

- Et ont les dits habitans signé le présent acte de leur consentement promettant ne venir jamais encontre -

FAIT et Signé : le 13 Juillet 1634.

Signé :

- APPAMON,
- Guillou,
- De la Mare Balanné,
- Le Men,
- Le Dirou,
- F. JAMES,
- Y. Prigent,
- Y. Bolc'h,
- Y. Guillerm,
- Dirou le Jeune,
- Delaunay Thalarnain, notaire royal,
- Simon.

Les encouragements sont d'autant plus vifs que les promoteurs ne sollicitaient aucune subvention de la part de la fabrique, qui gérait les ressources de l'église.

Monsieur l'abbé Corre avait entrepris une étude des Confréries en exercice à Roscoff ; nous lui empruntons quelques précisions sur la Confrérie de Saint Joseph.

Elle fut érigée en 1632 et dotée peu après par messire Yves Seven, prêtre originaire de Roscoff. Par son testament du 23 avril 1635 il lègue à l'église deux champs, l'un à la Palue et l'autre à Pennar Créac'h. Ces champs étaient affermés ; en 1648 ils rapportaient par an 42 livres. Yves Seven affectait ces revenus à la célébration hebdomadaire d'une messe et des Vêpres le Samedi, à charge en outre de chanter sur sa tombe ce jour et aux fêtes de la Vierge un DE PROFUNDIS.

Par la suite il y eut d'autres dotations à perpétuité comme on l'exigeait alors dans le sentiment où l'on était de la stabilité de la société humaine.

La confrérie réunissait des hommes, des femmes, des familles entières, des prêtres, des religieuses ursulines (de St Pol). Les inscriptions ont été tenues à jour jusqu'en 1673. La confrérie semble avoir persévéré bien au-delà de cette date et jusqu'à la révolution ; on a peut-être perdu un 2ème cahier de la confrérie. Les charges de ces fondations furent assurées régulièrement jusqu'à 1789.

La confrérie de saint Joseph avait pour objet d'honorer les vertus du saint et de s'en inspirer.

La chapelle de St Joseph est un petit édifice ; sa construction était achevée l'année même puisque la pierre terminale du chevet porte, très visiblement, la date de 1634. La dépense étant à la charge de la confrérie n'avait pas à prendre place dans le Grand Livre de la Fabrique.

Les deux contreforts qui encadraient l'entrée furent intégrés dans les murs de la chapelle ; la liaison n'est pas réussie puisqu'une fissure la marque.

La chapelle n'est plus tout à fait en son état originel. Au cours de l'année 1777, elle a fait l'objet de plusieurs retouches. Si les deux fenêtres du chevet sont authentiques, les deux autres ont remplacé deux ouvertures en "œil de bœuf". Un élément de l'ancien encadrement courbe est réemployé à l'actuelle fenêtre Est ; la cavité est comblée d'un mortier chaux-sable.

En 1777 aussi les moulures en pierre de l'arcade furent piquées et "réduites de niveau avec le mur".

Dédiée à Saint Joseph en 1634, la chapelle portera aussi, à la fin du 17e siècle le nom de Notre Dame de Guardeloupe. Les comptes de 1695 (3 Janvier et 16 avril) font état de la confection de deux nappes pour l'autel de Notre Dame de Guardeloupe (ou Gardeloupe).

La dévotion à Dame de Guadalupe est typiquement espagnole ; le culte s'est étendu à toute l'Amérique latine. Le berceau en est une bourgade de la province espagnole de CACERES, au sud ouest de Madrid vers le Portugal.

A Roscoff le culte se fixa sur un tableau de cette Vierge qui fut placé au-dessus de l'autel de saint Joseph. Le tableau mesure 84 x 123 cm, à l'intérieur de son cadre dont l'épaisseur est de 12,5 cm. La toile (sans ce cadre) provient très probablement d'ESPAGNE, on commerçait beaucoup avec ces régions.

Marie est debout sur un croissant de lune, portée par un angelot. Elle se détache sur un fond rouge, en forme d'amande aux contours légèrement échancrés ; ce fond est strié de nombreux rayons dorés.

Lorsque l'autel de 1634 reçut un retable, sans doute à la fin du 17e siècle, le tableau y prit

place au centre.

Il devait ,y rester jusqu'en 1963, date à laquelle le retable est devenu la monstrance des albâtres. Le tableau de Notre-Dame est fixé depuis au mur est de la chapelle des Agonisants.

Les habitants de Roscoff furent des tout premiers, semble-t-il, à réclamer de leur évêque l'érection de la dévotion nouvelle au SACRE COEUR DE JESUS. Voici la supplique qui fut adressée en 1744 à "Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Evêque Comte de LEON". " Monseigneur,

Les habitans du port et hâvre de Roscoff ont appris avec édification qu'en conformité de la bulle de Notre Saint Père le Pape Clément XI du 23 Août 1706, il s'est canoniquement érigé dans l'église de la Maison des Filles de l'Union chrétienne à Brest, une pieuse et dévote confrairie des fidèles de l'un et l'autre sexe, de toute condition, sous le titre et invocation du SACRE COEUR DE JESUS et que l'exercice de cette confrairie a été permis et autorisé dans l'une des églises particulières de la ville de Landerneau.

Cet exemple et la forte confiance que les suplians ont dans la charité pastorale de votre Grandeur leur ont inspirés le dessein de former un pareil établissement dans la ville de Roscoff ou TROIS CENT PERSONNES ET DAVANTAGE désirent de s'unir ensemble pour l'exercice des oeuvres de piété qui sont ordinaires et prescrites à cette confrairie.

Mais en vain auront-elles formés le projet d'une si sainte et pieuse association, en vain en auront-elles jettés les premiers fondaments si votre Grandeur n'autorise point leur zèle et n'y met point le dernier sceau par une approbation authentique.

Elles se flatent, Monseigneur, que sensible aux saintes inspirations qui les animent et à l'accroissement réel que peut en recevoir la dite confrairie, vous leur donnerés les moyens de consommer leurs pieux desseins et pour y parvenir les suplians requièrent avec confiance.

Qu'il vous plaise, Monseigneur, ayant égard à ce que dessus et aux instantes prières des habitans de l'un et l'autre sexe de toute condition du port et havre de Roscoff, permettre que dans l'église principale du dit Roscoff appelée Notre Dame de Croas Bas on fasse l'exercice de la dite confrairie du Sacré Cœur de Jésus ainsy et de la même manière qui elle se pratique dans l'église de la maison des Filles de l'Union chrétienne à Brest, désignant à cet effet l'autel de Notre Dame de Gardeloupe situé dans la dite église et assignant pour gagner les indulgences accordées par la Bulle de N.St Père le Pape Clément XI le premier vendredy de chaque année qui suivra immédiatement l'octave du Saint Sacrement ou tel autre jour qu'il vous plaira de fixer, le tout aux mêmes conditions et conformément aux statuts qui se pratiquent et sont autorisés dans l'église de la maison des dites Filles de l'Union chrétienne et les suplians seront obligés de redoubler leurs vœux au ciel pour la santé et prospérité de Votre GRANDEUR."

A Roscoff le 24e Juillet 1744.

- de Kersalou, prêtre
- J. Pervez prêtre
- J.E. Le Boulch prêtre
- Kerouzien Coranlay
- La Roche-Prigent
- Sioc'han
- Le REFLOC'H

- Hierosme de Lesné
- Pierre de Lesné
- Kernèaval Le Refloch Fils
- Prigent de Kerant
- de la Boixiere
- Kervenny Heliès
- Penanprat Guillou
- Pascal fils
- Prigent de Quérébars. .

Cette supplique fut bien accueillie.

“Jean Louis de la Bourdonnaye, par la grâce de Dieu et du Saint Siège apostolique Evêque-Comte de Léon, conseiller du Roy en ses conseils, vue la requête cy dessus, nous avons permis et permettons aux habitants du port et havre de Roscoff d'établir une confrairie des fidèles de l'un et l'autre sexe de toute condition sous le titre du SACRE COEUR DE JESUS et d'en faire l'exercice dans l'église de Notre Dame de Croas-Bas dudit Roscoff de la même manière qu'il se pratique dans la communauté de l'Union chrétienne établie à Brest, désignant à cet effet l'autel de Notre Dame de Gardeloupe de la dite église et assignant pour gagner les Indulgences accordées aux associés de la dite confrairie par la Bulle de notre Saint Père le Pape Clément XI les mêmes jours que nous avons fixés pour la Communauté de l'Union chrétienne de Brest.”

Donné à Tron, ulien sous notre seing celuy de notre secrétaire et le sceau de nos armes le vingt cinq juillet 1744.

+ J.L. L'ev. c. de Léon,

par Mgr Yves Castrec secrét. "

Ces documents sont actuellement aux archives départementales ; nous reproduisons la transcription de Mr l'abbé Corre.

Cette dévotion que les personnes de 50 ans et moins ont vue si florissante est éteinte aujourd'hui ; c'était le PREMIER VENDREDI DU MOIS, clôturé par le salut du saint Sacrement.

La Chapelle Saint Joseph a eu ainsi des avatars : chapelle de N. Dame de Gardeloupe, chapelle du SACRE-COEUR. L'autel avant la transformation de 1963, synthétisait les trois cultes : au centre le tableau de N.Dame de Guadalupe, d'un côté une statue du Sacré-Cœur et de l'autre une statue de saint Joseph.

Ces deux statues de bois, hautes de 91cm sont de même facture ; elles paraissent dater du 19e siècle. Elles sont conservées au presbytère.

Désormais, mais ce n'est pas perpétuité sans doute, la chapelle saint Joseph abrite nos albâtres.

Les sept panneaux d'albâtre sont d'origine anglaise ; ils sont du style gothique tardif et sont datés de la fin du 15e siècle. Ils représentent :



- L'ANNONCIATION,
- L'ADORATION DES MAGES,
- la FLAGELLATION,
- la CRUCIFIXION,
- la RESURRECTION,
- L'ASCENSION
- la PENTECOTE.

Au fronton du retable, dans une niche, les restaurateurs de 1963 ont placé une Vierge à l'enfant en albâtre, de style renaissance ; elle était auparavant, mais depuis peu, dans la niche au dessus du grand portail.

Autrefois ces albâtres reçurent des couleurs. Le goût d'aujourd'hui recherche, pour l'instant, l'austérité de la matière brute, du naturel.

Depuis quand ces albâtres sont-ils dans notre église ? Depuis le début du 19e siècle au moins. On ne les voit pas signalés dans les inventaires du 17e siècle, ni dans ceux de la Révolution française, ni pour l'église ni pour les chapelles. Il faudrait trouver les comptes-rendus des visites épiscopales du 17e et du 19e siècle pour s'en rendre compte.

Les inventaires précités recensaient avant tout l'orfèvrerie et les cuivres ainsi que les tissus et les ornements ; mais on n'y trouve pas la nomenclature du gros mobilier, des statues, des tableaux, des retables, chaire... L'inventaire de la chapelle Saint Sébastien (15 Mars 1794) conservé aux Archives départementales fait apparaître la pauvreté de son matériel cultuel aux débuts de la Révolution française. Si l'inventaire du 15 octobre 1657 (folio 63) cite en terminant une "image de Notre Dame du Rosaire en bois peint et doré garni du chapelet" c'est sans doute qu'elle venait d'entrer dans le patrimoine et qu'elle n'était pas fixée sur une console. Il s'agit peut-être d'une statuette de 51cm, qui en 1963

était placée au haut de l'autel de St Joseph. Elle est actuellement au presbytère.

Ce serait délirer que de croire un instant que l'acquisition des albâtres n'ait pas été honnête et qu'elle serait le fruit d'un larcin corsaire. Il nous semble, par ailleurs, improbable de retarder cette acquisition en deçà de 1550, le gothique n'étant plus de mode. Les anciens, à partir de la Renaissance, sont dévorés par la passion de la modernité, même si la modernité se ramène à imiter les Grecs et les Romains.

Les inventaires de 1609 (folio 1), de 1640 (folios 6-10), de 1657 (folios 58-63) qui notent scrupuleusement toute l'argenterie de la fabrique et les cuivres, ne signalent ni de Vierge en argent, ni de chapelet d'argent et ambre, ni de modestie. Ces objets culturels attribués à Marie Stuart ne faisaient point partie du patrimoine à ces dates. L'étude des poinçons de la statue a permis de dater celle-ci de 1686-1687 ; elle est l'œuvre d'un atelier parisien. Le chapelet (en double) et la modestie (en double) seraient, nous semble-t-il, d'origine espagnole.

La Vierge en argent et le chapelet sont portés sur l'inventaire du 1er Janvier 1793 réclamé par la Convention (archives départementales). C'est le 4 Mars 1793 qu'en présence du curé Lullac Jacques **Kerenfors**, et Yves Heurtin en application de la loi du 10 Sept. 1792 vinrent prendre à la sacristie toute l'argenterie, à l'exception des vases sacrés (calices et ciboires). La Vierge ainsi partit au district de Morlaix. Le certificat de dépôt, daté du 5 Mars et signé Saillour, en porte la mention. Comment a-t-elle pu être retirée des griffes du district ? D'après une tradition elle aurait été rachetée pour son poids d'argent : 3 livres, 9 onces, on ne sait par qui. (voir le Bulletin n° 199, Janvier 1966).

Nous avons retrouvé en Avril 1968 cinq chandeliers de cuivre du 17e siècle. Ils avaient appartenu à la paroisse et avaient échappé aux réquisitions de la révolution française. Nous les avons rachetés. Deux d'entre eux portent sur leur base, qui est circulaire, l'inscription en caractères majuscules : A ST IOSEFH A ROSGO 1662, Ils devaient servir à l'autel de la chapelle St Joseph.

LES ODEURS DU PASSE SUR LE CHEMIN DE L' ABER A KRAVEL

Nous proposons à nos lecteurs une série d'itinéraires pour la promenade à pied. Nous nous aidons des MATRICES des Impositions foncières, dressées en 1847 après la confection du cadastre de 1846. Les champs et les sites portent encore leur nom ancien.

Le premier itinéraire va nous conduire de l'Aber au passage à niveau de KRAVEL.

L'ABER était la dénomination d'une anse et ne désignait aucune agglomération. Dans le carrefour actuel qui porte ce nom, il existait alors un seul petit ensemble de bâtiments, appelé KER-RIOUAL. Il était bordé à l'est par un chemin charretier qui remontait vers le chemin de Kerjestin à Penfeunteun. Son nom de STREAT AR GO peut être compris comme le CHEMIN du FORGERON ; il se peut qu'il y ait eu dans les siècles passés un forgeron à KERRIOUAL. En Cornouaille la taupe se dit aussi GO.

En remontant par la route vers KERBRAT "village de la prairie" on commence par longer à droite les terres appelées AR BRIELLEG VRAS, puis du même côté à la hauteur de POUILLAR C'HAMM, AR BRIELLEG VIHAN et enfin avant KERBRAT, toujours à droite AR SCOULVEN.

En breton PRI signifie "argile, boue". L'adjectif argileux se rend par "priek" ou "priellek", ce diminutif suggérant une dominante argileuse du terrain. Le substantif en EG dont la première lettre s'adoucit de P en B après l'article AR, pourrait se traduire "ARGILIERE" au sens de terre argileuse : la "grande argilière" et la "petite argilière". Ces terres furent

couvertes par la mer à l'époque assez récente (quelques milliers d'années) où la mer dépassa de 5 mètres environ le niveau actuel des grandes marées.

L'adjectif KAMM, "courbe, boiteux" a été choisi sans doute à cause du fort virage en "s" qu'y dessine la route ; l'endroit retenait autrefois les eaux, d'où POUILL AR C'HAMM - EN 1846 il n'y avait plus de POUILL.

Les terres de SCOULVEN nous paraissent devoir leur nom à une plante qui proliférait dans ces coins. L'ASKOL-GWENN est une sorte de chardons (ASKOL) : la carline, ou artichaut sauvage.

Cent mètres après KERBRAT la route coupe le chemin de terre qui joint KERADENNEC (en Santec) à KERJESTIN. Un peu plus haut s'ouvre sur notre droite un chemin que signale une touffe d'ormes : c'est une ancienne allée plantée, un BALI (ar vali) qui menait au manoir de RUCAT (Souriman). Le bali mesure 200 mètres environ ; un ruisseau le suit sur le bord droit ; il recueille les eaux d'un tout petit vallon. Le dernier champ à droite s'appelle PARK WAR E GOSTEZ - le champ qui penche. Plus haut vers Santec un autre champ s'appelle PARK AR HOAD (on met H au lieu de C'H), le champ du bois. La butte de Rucat avait son bois lorsque ce nom fut donné au terrain.

Revenons sur la route ; nous suivons le vallon de KERGADIOU. Les champs qui dévalent à notre gauche du CREAC'H AR VILIN - la colline du moulin (à vent) portent le nom de TRAON YER, le vallon des poules (yer) ? Ne s'agirait-il pas simplement de TRAON-KER - le BAS du village. Les eaux du vallon proviennent pour une part du MANOIR DE KERGADIOU (aujourd'hui TI TOULL) dont les sources fournissent partiellement la ville de Roscoff. Ce manoir avait encore en 1846 un colombier (en ruines) ; le champ en porte le nom PARK AR C'HOULDRI. Les deux fermes qui sont voisines sont les LECH et le VENNEG (endroit où il y a des pierres). Non loin de là se trouvait avant 1942 une allée couverte dans PARK AN DOLMEN.

La maison du carrefour est KERGADIOU KREIZ (milieu - Fois Chapalain). La maison de Claude Castel est KERGADIOU. Le nom de KERAVEL est donné par le cadastre à la maison de Léon Jacob ; de KERAVEL partait autrefois un BALI qui rejoignait en droite ligne le manoir de RUCAT. Le manoir fut détruit au début du 20e siècle. Il reste une bonne partie du mur sud qui longeait le BALI. On rencontre le nom du Seigneur de RUCAT au 15e s. Ce nom paraît assez corrompu. Aussi hésitons-nous à en proposer une étymologie. Il a a bien un park ar ru auprès du dolmen. Mais le Seigneur de Rucat doit-il son nom à cette colline (Run) et au bois voisin : sieur de la colline boisée : RUNGOAT ?

Reprenant la route à KERGADIOU KREIZ, nous laissons à gauche un terrain marécageux ou POUL-LIN, à droite un douet et un autre POUL-LIN ou routoir. Un article à venir, dû à Monsieur l'abbé JESTIN, nous entretiendra de la culture du lin en nos régions.

En 1846 il n'y avait aucune maison à gauche de la route. A droite se trouvait KERVIZIEN (Paul Jacob). A l'entrée il y avait un poull ou mare : POUILL AR VALI - Le BALI menait à la ferme. Les eaux redescendent vers le vallon de TRAON-YER.

Après KERNIZIEN, nous trouvons à notre droite le chemin de RUCAT à St Pol, puis KERJEGU (Guiriec) et enfin PENN AR C'HROISSANT (Carrefour Godec).

A la hauteur du vieux KERJEGU bordant la route chez les Lallouet est PARK AR MEVELOU, le champ des domestiques ou valets. Le champ fut sans doute à leur usage.

Avant le passage à niveau le champ de droite (maison de garde) s'appelle PARK AR FOURN (il dut y avoir un four à pain). A gauche le champ d'angle (maison Seité Guiriec) portait le nom de PARK AR JAPEL - le champ de la chapelle. Nous avons retrouvé cette chapelle sur une carte médiocre des Annales roscovites (p. 82) au site K/avel (vers 1785). Le crucifix du calvaire est au manoir à arcades voisin de KERAVEL, en St Pol.

n° 266 - Juin 1972

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE CROAS-BATZ - LES FONTS BAPTISMAUX

Nos vieux textes dénomment FOND BAPTISMAL, la cuve des baptêmes, généralement placée au bas de nos églises. Il eût fallu écrire FONTS baptismaux, au sens de fontaine. Autrefois, cette cuve conservait l'eau consacrée pour les baptêmes le samedi saint. Notre cuve est de forme octogonale (8 côtés) ; elle repose sur une colonne cylindrique moulurée. Une face sur deux porte un écusson sans motifs ornementaux.



La cuve est recouverte intérieurement de plomb, peut-être le granit était-il poreux. Mais une autre explication, est plus plausible. C'est en effet en 1643 que ce plomb fut appliqué. Nous avons trouvé aux archives départementales (233 G 31) la quittance signée de

Mathurin Le Coz, de Morlaix “Reçu du sieur hierosme (Jérôme) Moal, marguillier, la somme de 17 livres pour avoir garni le fond baptismal de la dite église de plomb, de laquelle somme je quitte le dit Moal...4 aoust 1643”. Le Grand cahier des comptes (folio 136) porte de la belle écriture de Jérôme “Le 4e d'aoust j'ay payé à un pintier de Morlaix pour avoir garny le fond baptismal de plomb dix sept livres deux sols, cy... 17 l 02 (une livre = 20 sols),



Les deux sous de différence doivent représenter un pourboire au sens propre, le prix de consommations payées à l'artisan. Celui-ci est appelé pintier ; la pinte était une mesure de capacité qui valait à Paris 0,93 litre. Notre homme devait travailler l'étain.

Quelques années plus tôt la fabrique avait fait l'acquisition d'une cuve en étain. Les comptes (folio 109) portent “Le 25e jour du dit Moys (mars) payé à Yves Le Dirou pour un benistier d'estain qui nous a envoyé d'Angleterre qui sert à mettre dans le font baptismal 7 livres 18 sols” Nous sommes en 1635. Cette cuve d'étain a été en usage depuis cette époque jusqu'à cette année 1972. Elle est de forme cylindrique ; intérieurement elle mesure 18 cm de haut et 27 cm de diamètre. Sa contenance est de 12 litres ; ceux qui savent encore quelques mathématiques élémentaires pourront s'en convaincre par un calcul $R^2 h$. Le couvercle est amovible ; il est en deux pièces : la partie centrale, munie d'une poignée, mesure 1: cm de diamètre. On ôtait ce petit couvercle pour puiser l'eau à l'aide d'une coquille à l'instant même du baptême.

La cuve a deux anses en fer. Elle pèse vide tout près de 13 kilos. Il est probable que la cuve de pierre fut revêtue de plomb afin d'éviter à la cuve d'étain le contact rugueux de la pierre.

Cette cuve d'étain n'est pas de la belle ouvrage de pintier anglais. Son prix est modique. Lors de la construction des Orgues en 1649 / 1650, l'étain fut payé une fois 192 livres (frais compris) pour un poids de 382 livres, une autre fois 62 livres 14 sols pour un poids de 114 livres (folios 152, 154). La livre d'étain valait environ 10 sous. La livre fut payée six sous la livre.

Lors des mêmes travaux de 1650, plomb était payé 210 sols les 100 livres, soit un peu plus de 2 sous la livres (1 livre = 1/2 kilo) ,A ce tarif le pintier morlaisien fut grassement payé,

La célébration du baptême aujourd'hui se fait avec de l'eau fraîche, tiédie même et, sur laquelle on dit une prière d'action de grâce au cours de la cérémonie.

Dans ces conditions, notre vieille cuve d'étain n'a plus d'emploi, nous la gardons au presbytère, depuis 1972.

Pour éviter que l'eau baptismale ne fût profanée, la cuve de pierre fut, selon la règle, recouverte d'un couvercle fermé à clef. Ce couvercle en bois, du 17^e siècle, est fixé à la cuve par une tige de fer bloquée par une serrure. La distance des faces parallèles du couvercle est de 108 cm.

Auprès de la cuve et encastrée en elle à sa partie haute se dresse la petite cuve ou piscine au-dessus de laquelle la maman tient son enfant lors du baptême. L'eau qui coule sur la tête de l'enfant tombe dans cette piscine et s'écoule vers le sol le long d'un canal foré dans la colonne de pierre. La piscine est octogonale, elle aussi. Le sculpteur a fait ici une prouesse technique du plus bel effet : pour passer de la section circulaire de la base à la section octogonale de la piscine il a imaginé une transition hélicoïdale.

L'octogone était employé traditionnellement dans les baptistères, le nombre signifiant aux yeux des anciens, la perfection de la vie divine.

Autour d'une bagarre

Nos fonts baptismaux sont d'origine. Les habitants s'étaient donné tant de mal pour se bâtir une église précisément pour avoir chez eux toutes les commodités cultuelles : baptêmes, messes, enterrements. Ils s'en virent privés pour un temps à l'occasion d'une bagarre qui se déroula dans l'église et le cimetière, il y eut du sang répandu. Dans l'esprit du temps église et cimetière furent de ce fait souillés et devinrent impropres à remplir leurs fonctions. L'église se trouvait "exsécree" : on n'y pouvait célébrer office, même pas la messe du dimanche sans y avoir été autorisé par l'autorité religieuse au terme d'une enquête, On procédait alors à la "réconciliation" des lieux.

Nous avons connaissance de l'événement par le détail des dépenses qu'il a occasionné à la: fabrique ainsi que par la sentence partielle que rendit le vicaire général général et dont nous avons authentique.

Aux folios 114 et 115 du "Papier à Comptes", Laurent Syochan, marguillier en exercice avec Bertrand Pardeau, a reporté les comptes de l'affaire.

C'était le 22^e Juin 1612, un vendredi qu'eut lieu "**la bataille de Monsieur Mesarzant et ses consorts contre quelques untz de Rosgoff**".

Selon l'abbé Corre, qui s'est penché sur ces vieux textes, il y a cinquante ans, le sieur Mesarzant ou Mesarchant était messire Louis Le JACOBIN, chanoine de Léon. Stimulé par cette indication de l'ancien vicaire de Roscoff nous avons entrepris de longues recherches dans les archives de Roscoff et de Saint-Pol. La chance nous a souri.

Les registres des baptêmes de St-Pol commencent en 1567, ceux des mariages et

sépultures sont plus récents d'un siècle. Les très rares personnes qui savaient signer au 16e et 17e ne manquaient pas de souscrire aux actes. C'étaient, outre, le prêtre de service, "tesmoingn de vérité" ou les membres des familles nobles ou marchandes. Nous avons ainsi suivi à la trace les signatures LE JACOBIN dans les actes de baptême. Louis LE JACOBIN s'y retrouve à plusieurs reprises, généralement comme parrain, Voici les résultats de notre investigation du sieur de Mezargant.

D'abord l'acte latin du baptême de son neveu et filleul, Louis de Kerguz le 4 Août 1605, "Noble et vénérable personne (vir) Louis JACOBIN, chanoine de Léon et Seigneur temporel de Mesargant", "Maître Louis JACOBIN, chanoine de Léon" est compère de sa soeur Anne "dame temporelle de RUCAT" – 7 avril.

Deux ans plus tard, le 2 Septembre 1613 nous retrouvons sa signature au bas d'un acte copieux en français". Et, furent compères Louis de JACOBIN, sieur de Mesarc'hant, archidiacre de Quéménédily, chanoine et vicaire général en Léon, le siège épiscopal vacant et Mre Jean Lezmap, chirurgien de la ville de St-Paul. On baptisa des jumeaux Louis et Jean "environ les cinq heures; après-midi."

C'est à la même heure le Jeudi 3 Avril 1615 que "fut compère noble et vénérable personne messire Loys JACOPIN, sieur de Mesarc'hant, archidiacre de Quéménédily et chanoine du Léon.." "demeurant en la dicte ville".

Il n'est pas question ici de "vicaire général". A cette date il continuait d'être "vicaire capitulaire", comme on le voit sur un parchemin signé de sa main le 15 Août 1615, conservé à la mairie de Roscoff.

On le retrouve encore parrain le 13 Décembre 1615.

La dernière fois que nous ayons rencontré sa signature au bas d'un acte, il n'est même plus signalé dans le libellé. A cette date du 26 Sept. 1620, sous l'épiscopat de René de Rieux il n'était sans doute plus un grand personnage. Le cosignataire Hamon LE JACOBIN, sieur de Keramprat est, nous semble-t-il, son frère.

Louis LE JACOBIN, sieur de Mezarc'hant était-il archidiacre de Quéménédily lorsqu'il fut mêlé à la bataille du 22 Juin 1612 ? Nous n'avons pu l'établir, mais nous penchons à le croire.

L'archidiaconé de QUEMENEDILY comprenait 21 paroisses dans la partie centrale du diocèse de Léon, autour de Lesneven. Le Bas Léon, avec 28 paroisses constituait l'archidiaconé d'ACK. Les 24 paroisses de l'Est du diocèse avec St Pol formaient l'archidiaconé de Léon. Locquéolé était une enclave de Dol. La paroisse de St Pol était divisée en sept sections paroissiales formant le MINIHY ; nous en reparlerons.

En 1612 l'évêque, faisait sa cinquantième année d'épiscopat à St Pol, ROLLAND de NEUFVILLE allait décéder dans la ville de Rennes le 5 Février 1613, âge de 83 ans, comme il est inscrit sur sa tombe dans la cathédrale de St Pol. Il était abbé commendataire de l'abbaye Saint Jacques près de Montfort (Ille et Vilaine), c'est-à-dire qu'il en avait l'usufruit. Il était "puisé (cadet) de la maison du Plessis Bardoul" auprès de Bain de Bretagne (Ille et Vilaine). Comme on le verra plus loin il se trouvait dans le pays de Montfort en novembre 1612, lors de "l'expédition de l'eau bénite"

A la mort du prélat le chapitre choisit Louis Le JACOBIN comme vicaire capitulaire, chargé de l'intérim pour les affaires spirituelles. Le titre de MEZARG'HANT porté par notre archidiacre vaut que l'on s'attarde. MEZ c'est une terre, une campagne. ARC'HANT n'est certainement pas le nom breton de l'argent. AR c'est l'article "Campagne du.."

Le site est bien connu à Saint Pol sur la route de Morlaix, dès la sortie de la ville : les terres sont en bordure est du vallon où se rassemblent une bonne part des eaux de source de la cité. Or un vallon, un ruisseau canalisé, se disent en breton de ce pays KAN,

soit avec l'article défini AR C'HAN, que l'on écrirait plutôt aujourd'hui AR HAN. Ainsi MEZ AR HAN serait le terroir du vallon ou du ruisseau. Si telle est l'étymologie du nom, il est curieux de constater que la corruption en ARC'HANT était déjà accomplie aux premières années du 17^e s. Cela laisse entendre la très grande ancienneté de nos noms de lieux.

Une adduction d'eau à une prairie se dit AR HAN ou GOUER VRAS (grande rigole) ; l'irrigation se fait par des GOUERIOU. Le terme de KAN est d'usage courant à Roscoff chez les marins et les pêcheurs de grèves. Une cavité entre des rochers est un KAN. Bien plus le grand chenal entre l'île de Batz et Roscoff qui passe au nord de PER-ROC'H est dénommé en français "le grand KAN"; la passe sud de PERROC'H est "le petit KAN".

Ces considérations nous conduisent à proposer l'étymologie du nom de ROC'H RANNIC donné par les cartes à la balise noire et blanche située en dessous de Sainte Barbe. Ce nom est évidemment corrompu; nous avons achoppé sur lui dans nos premiers essais de toponymie. Il fallait simplement observer le site. La roche balisée borde au sud le chenal d'accès au port de Roscoff : c'est le "petit KAN", AR HANIG. Il s'agit donc de la Roche du petit chenal : ROC'H AR HANIG.

En s'adoucisant en ROC'H RANNTIC le nom avait perdu tout sens. Réussirons-nous à le restaurer ?

Signalons qu'au 17^e siècle dans les actes religieux l'île s'appelait Isle de BAZ PAOL. Le nom actuel est donc singulièrement tronqué.

Les "JACOBIN" ont d'autres titres à nous intéresser que l'aventure de 1612. L'abbé Peyron dans son ouvrage "La cathédrale de Saint Pol et le Minihy de Léon (1901) cite à propos de l'île de Sieck : "En la paroisse de Saint Pierre est une cornière de terre jadis attachée à la terre, maintenant séparée par le flux de la mer, appelée Île HYEC où il y a une petite chapelle dédiée à monsieur Saint HIEC" (document de 1625, archives départementales G.53). L'auteur ajoute : "Les sieurs de JACOBIN y avaient droit de prééminence à cause de leur manoir de Keramprat (S. Pol)

"L'abbé Peyron a noté d'autres écritures, du nom de HIEC, HYREC, HEREC et IEC. Selon lui le nom de SIEK (nous proscrivons aussi le C), proviendrait de la mauvaise lecture des cartes marines : on aurait négligé le point qui séparait S de IEK, S. étant l'initiale de Saint (SANT). Cette explication est sans valeur aucune : les noms de lieux, même marins sont donnés par les autochtones. Nous verrions plutôt l'origine de la confusion dans l'élocution bretonne ENEZ-IEK, Île d'IEK.

Entre ENEZ-IEK et MOGUER-IEK à l'ouest s'étale l'estuaire conjoint de deux rivières l'HORN et le QUILLEC. Cette dernière vient buter contre la presqu'île, qui fait ainsi office de mur (MOGER). Le nom de la rivière ne paraît d'ailleurs pas authentique.

En effet la dénomination QUILLEC ou GUILLEC s'applique à des coins bocagers et non à des rivières. Nous ne trouvons pas une étymologie satisfaisante, mais on doit, nous semble-t-il, sauvegarder le suffixe IEK et chercher un préfixe adéquat du côté par exemple de KIL (dos, revers)...

C'est encore à la famille LE JACOBIN que fait penser le nom breton ENEZ JACOPIN (Île JACOBIN) de l'îlots situé en Santec, à la pointe ouest de Perharidy, où se trouve une demeure traitée en fort. Nous avons trouvé un élément de confirmation à notre hypothèse dans une notation de l'abbé Peyron à la page 74 de son ouvrage déjà cité. Parmi cinq tombes de JACOBIN visibles à la cathédrale de St Pol en 1726 l'une est celle de "Françoise le JACOBIN" "dame des Îles".

Muni de ce renseignement nous en avons cherché confirmation dans les actes de St Pol. Le 17 Septembre 1615 (vicariat de Notre Dame à la cathédrale) "Guillaume Guerch fils légitime et naturel de Pierre Le Guerch (Petrus an Guerch, en latin) et de Pétronille

Richard son épouse, de la paroisse Notre Dame la Vierge Marie du Minihy de Léon (asylum, en latin, ou refuge) fut baptisé par moi, vicaire de cette paroisse” - le parrain est noble et vénérable personne maître Guillaume le JACOBIN, chanoine de Léon, recteur de la paroisse de Guinéventer (Plounéventer), seigneur temporel de LISLE (ainsi dans le texte latin) - la marraine est Françoise JACOBIN dame (temporelle) de Traonfagan, sa sœur.

Un siècle plus tard Alain de Coatlesquet et dame Gilette (prénom répandu) de Kerguz, seigneur et dame des Isles font baptiser une fille Suzanne (6/8/1707). Dès le mois de mai 1697 Alain est parrain avec le titre de Seigneur des Isles. Le 16 Décembre 1633 Hamon de Kerguz sieur de Trofagan et Bel air, gouverneur de St Pol est compère de Françoise de la Fosse (POULL ou TOULL), dame des Isles. Il semble bien que le titre des Isles soit entré dans la famille de Kerguz par la soeur de MESARHAN, Françoise LE JACOBIN, la mère de Louis de Kerguz baptisé le 4 Août 1605. On rejoindrait ainsi l'inscription funéraire déjà notée.

Nous n'avons pas d'autre précision sur l'isle ou les isles en question. Aussi bien tous les rochers à l'Ouest de Perharidy en particulier avaient grand intérêt pour la cueillette du goémon et c'est sans doute sur certains REIER (ROCHES) que Marie Gabrielle Thérèse Le Gac, dame des Roches exerçait son emprise (acte du 25 Août 1704). Nous avons rencontré ainsi Anne Renée de Quermenguy, dame de la Roche noire (vers 1700). Nous croirions volontiers aussi que ROC'H LOUET à l'ouest du GUERZIT en Santec serait en relation de propriété avec la, famille DU LOUET, très influente à St Pol au 17e siècle.

Nous reviendrons sans doute sur ce sujet lorsque nous traiterons de l'île VERTE de Roscoff.

LE LIN "Linum usitatissimum"

Au cours de notre première promenade de l'ABER à KERAVEL, nous avons signalé des POULL-LIN ou ROUTOIRS, dont les noms conservent le souvenir d'une culture prospère en ce pays depuis au moins le 15e siècle jusqu'au milieu du 19e siècle : **le LIN**.

Nous avons demandé à monsieur l'abbé JESTIN, aumônier de St Luc et professeur de sciences au KREISKER d'évoquer cette ancienne activité paysanne et textile...

L'histoire ou la légende raconte qu' "au milieu du Moyen-Age un duc de Bretagne épousa une comtesse de Flandres. La nouvelle duchesse fut frappée de la malpropreté de ses sujets qui portoient alors des vêtements de laine directement sur la peau. Elle fit venir de son comté de Flandres des cultivateurs, des tisserands qui apprirent aux Bretons à cultiver le lin et à en faire de la toile. Depuis ce temps, la Bretagne est restée le pays de France où l'on fabrique les meilleures toiles de lin". (A. ISABEAU ?).

Ce fut vrai pendant longtemps. F. Le Roy dans "Vieux métiers Bretons" rappelle que les toiles de Quintin connues sous l'appellation "Bretagnes légitimes" étaient si renommées qu'elles étaient victimes de contrefaçons qui copiaient même l'emballage. Selon le même auteur il existait alors en Bretagne deux centres particulièrement actifs : Quintin dans la Haute Bretagne et Locronan dans la Basse. Le commerce était extrêmement florissant puisque Quintin expédiait sur l'Amérique vers 1775 "11.261 balles à 100 pièces de 5 aunes par balle et sur l'Espagne 6.833 balles".

Vers 1780 Locronan possédait 124 métiers et la Manufacture royale de Pontaniou 130. (Le Bulletin reviendra sur le commerce roscovite des tissus). De la culture du lin et des filatures il ne reste qu'un seul centre à Ûzel dans les Côtes du Nord si l'on excepte

quelques tissages artistiques isolés, dispersés dans la Province.

La culture, elle, s'est conservée jusqu'à une époque récente. Elle a connu des hauts et des bas : florissante avant la guerre 14, stable entre les deux guerres soutenue par une prime à l'hectare pour résister à la concurrence hollandaise, après un regain d'activité due aux restrictions de la période 1940-1950, elle s'est écroulée en deux ans : de 1952 à 1954 par l'afflux sur le marché de la filasse soviétique et l'invention des fibres synthétiques.

Le lin, dont le nom vient du grec "linon" qui signifie "fil", est une plante herbacée de 40 à 60 centimètres de hauteur à tige .onde et à . petite fleur bleue à 5 pétales ; on peut en découvrir de rares spécimens revenus à l'état sauvage le long des talus.

Sa qualité textile est reconnue depuis la plus haute antiquité : les Égyptiens ont peut-être été les premiers à l'utiliser. Elle est due à la présence dans sa tige de cellules à parois très épaisses longues et flexibles appelées fibres. L'industrie du textile aura pour but d'isoler ces, fibres pour en faire du fil puis de la toile.

La présence dans nos régions de mares d'eau appelées "poull-lin" ou routoirs indique que nos ancêtres procédaient eux mêmes aux opérations préliminaires au tissage à partir d'une récolte à usage familial.

Le lin exige une terre excellente, une très bonne fumure. Il épuise le sol ce qui exige un assolement très étalé. On ne resème pas de lin dans une même terre avant six ou sept ans. Il produit de la filasse et de la graine. La culture dans nos régions était axée principalement sur la production de filasse au détriment de la graine. La graine était fournie au cultivateur par le teilleur de lin. C'était une graine d'importation : graine de RIGA ou graine de Zélande.

Semé au début de mars la récolte était arrachée, à la main au début de juillet et étalée sur le pré pour le rouissage pendant un mois ou davantage. Le rouissage a, pour but de provoquer la séparation des cellules les unes des autres. La tige du lin, comme toute autre d'ailleurs, est formée d'un grand nombre de cellules de forme, de structure et de fonction différentes. Les unes sont plates et protectrices, ce sont les cellules de surface ou de l'épiderme ; d'autres contiennent des réserves alimentaires ; d'autres sont conductrices de la sève et à parois rigides et il y a enfin les fibres de soutien. Mais toutes sont soudées par une substance qu'il faut d'abord détruire.

Dans l'humidité de l'herbe, un microbe : le bacille amylobacter détruit cette substance appelée pectine et libère les fibres. Une saison trop sèche ne permet pas la réussite de ce rouissage : ce fut le cas en 1952. Pratiquement toute la récolte dût être de nouveau manipulée en automne. Le rouissage par immersion dans les "poullou lin" était plus rapide : il ne durait qu'une quinzaine de jours mais il fallait éviter la fermentation d'où l'avantage de posséder pour alimenter la mare d'une eau limpide de fontaine qui avait en outre l'avantage de blanchir la fibre par un apport d'oxygène.

Le rouissage achevé, le lin était séché et mis en meule jusqu'à la fin de l' été où on procédait à l'égrainage, toujours à la main, en, portant les sommets des tiges assemblées par poignées sur des peignes de grosses pointes portés par un lourd bâti de bois appelé "rimieureuz" (de RIMIA : gratter).

C'est à ce moment que le teilleur de lin prenait livraison de la récolte - paille et graine.

La dernière usine de teillage du Stang - St Pol - Plougoulm qui traitait les lins des communes voisines Cléder, Plouéan, Plouvorn, Plougourvest, Plouzévédé et du Bas-Léon a dû fermer ses portes en 1954. On y procédait au broyage qui brisait la partie ligneuse du lin entre des mâchoires en bois qui laissaient la fibre intacte, puis au teillage qui isolait la fibre ; celle-ci peignée donnait la filasse prête à être transformée en fil.

Les déchets des peignes forment l'étope qui a été utilisée pendant la période de

restriction de la guerre pour fabriquer des cordages. La graine récoltée dans ces conditions est impropre à être semée mais elle donne une huile siccatrice employée en peinture. La farine de lin employée en cataplasme a une action émolliente et en décoction ou barbotages chauds elle est utilisée pour les animaux malades.

Même récoltées à maturité les graines dégénèrent très vite dans nos régions ; elles peuvent tout au plus donner une récolte satisfaisante l'année suivante, les suivantes sont désastreuses.

C'est là l'explication de ce commerce de graines de lin entre Roscoff et les ports de la Baltique.

Nicolas Jestin.

LE VIEUX MOULIN A VENT

Nous déposons dans la corbeille du centenaire de la STATION BIOLOGIQUE une brève contribution toponymique sur le lieu dit où sont édifiées les constructions récentes de cet institut : AR VIL.

Ce: que nous disions dans le numéro d'avril 1972 sur le site de CROAZ-BATZ - CROIX de BATZ - est confirmé par une carte acquise par le laboratoire, postérieure à la construction de Sainte Barbe (début 17^e siècle) et antérieure aux forts de la Croix et de Blocon (fin 17^e siècle). On y voit une croix sur la pointe de l'actuelle place Lacaze Duthiers.

Les celtisants soupçonnent d'emblée l'allusion à un MOULIN dans le toponyme AR VIL. En langage breton, en effet, un moulin se dit MILIN ou MEILH en Cornouaille. L'article AR entraîne l'adoucissement de "M" initial en "V" AR VILIN, AR VEILH. Dans le pays de Plougastel on prononce AR VIL(H), dans la presqu'île de Crozon AR VEL. PRIMELIN, vers la pointe du Raz, se dit PREVEILH et PLOMELIN, auprès de Quimper PLEUVEILH.

On connaît à Roscoff un emplacement de moulin sur la hauteur de Keravel : CREAC'H AR VILIN - la butte au moulin. Qu'en était-il de notre AR VIL côtier ? Portait-il le souvenir d'un moulin depuis longtemps disparu ? Nous hésitions à le croire, craignant de succomber aux facilités de l'esprit de système.

Dans notre embarras nous avons consulté LE CENTRE DE RECHERCHE BRETONNE ET CELTIQUE A LA FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES de BREST. La réponse a été publiée dans le numéro de mars 1971. Il en ressort que "AR VIL" signifierait "POINTE". Selon cette interprétation PENN AR VIL, vers Sainte Barbe, serait "le BOUT DE LA POINTE". - Nous n'avons pas été convaincu. Mais, à cette date, nous n'étions pas en mesure d'étayer une autre étymologie. C'est chose faite aujourd'hui : il s'agissait bien d'un moulin. Et nous venons à peine d'en faire la découverte.

Aux tout derniers jours de juin l'on a retrouvé dans un placard condamné de la vieille mairie les archives copieuses de l'hôpital Saint Nicolas. Velins et papiers ont beaucoup souffert de cette claustration d'une vingtaine d'années dans un air rare et humide, imprégné d'odeurs de salpêtre. Ces documents seront pris en charge par les Archives départementales après les vacances. En attendant ils sont hospitalisés dans les vastes greniers du presbytère. Nous mettons à profit ce court délai pour arracher à ces titres de propriété et à ces comptes les enseignements utiles à nos lecteurs.

Et c'est ainsi que nous avons découvert le "VIEUX MOULIN DE FRANCOIS BERNARD".

Avant la réalisation du cadastre napoléonien et de celui de 1846, avec leurs parcelles numérotées, les transactions foncières requéraient des précisions de lieu, de voisinage, de personnes qui campent sans ambiguïté les pièces de terre et les immeubles. Aussi les vieux actes de vente et de donation sont ils précieux pour l'historien.

“Le 12e jour de may 1636... honorable fille Ollive Borlaudy demeurante en ce bourg et havre de Roscoff .. fait donaison... à l'hopital Saint Nicollas SCAVOIR EST : ung parcq et pièce de terre close avec une vieille masiere y estant.. sittiée. près ung vieulx moulin à vend, aux herittiers feu françois Bernard.. (bordée) vers l'orient (par) le chemin conduissant du ROCHIGOU au BIZILL...” Il s'agit du champ d'angle entre la cour de Louis Poisson et l'hôtel LE TRITON. Ce “parkig ar Roc'higou” appartient toujours à la maison de retraite Saint Nicolas.

Il semble bien que le vieux moulin fût vers le nord du champ, les limites étant précisées dans l'acte pour les trois autres directions. Avant de consulter la topographie du site nous avons poursuivi la recherche documentaire.

Le 13 Novembre 1603 Jacques de Tromilin seigneur de la Fleche fait “donaison” d'une maison et son jardin ... au bourg de Rosgoff en la paroisse de St Pierre, c'est à-dire à l'ouest de la route de Roscoff à St Pol. Le nom du terroir, en blanc sur le parchemin, est transcrit dans le titre de propriété (1596) sous le nom de Gueranmenec dont la finale est douteuse. Au revers du parchemin comme des autres pièces est portée une annotation due, nous semble-t-il, à l'auteur de l'inventaire de 1790... “au terrouer de Ker/anvenec proche le vieux moulin à vent de Jean Bernard”. Le préfixe K/ pour KER ou GUER établit qu'il y avait là une habitation : la maison du Venneg (endroit rocailleux).

Ni l'un ni l'autre de ces deux authentiques notariés ne fait allusion au moulin ; l'annotateur avait sans doute une autre source d'information. Assez curieusement l'inventaire de 1790 oublie de relever ces 2 documents.

L'inventaire antérieur (vers 1655) n'apporte aucune précision mais le premier relevé des actes concernant l'hôpital (vers 1611) écrit ceci de la maison acquise par “le feu sieur de la Flèche le 28 Juin 1596” qu'elle est “près le vieux melin de françoys Bernart”. De cette maison il ne reste que le mur nord ; le jardin est affermé présentement à monsieur Guéguen.

Nous ne pouvons préciser davantage l'implantation de ce moulin. Beaucoup de lecteurs aimeront à se rendre sur la butte et s'y abandonner au rêve du TIC-TAC.

S'il nous paraît établi que le nom actuel “AR VIL” nous vient du moulin une probabilité reste ouverte cependant d'un nom plus ancien lié à la topographie elle-même, comme les sites voisins du Cap et de Roc'h KROUMM. Le nom de BIZILL que nous avons rencontré en garderait peut-être le souvenir. Du même coup nous paraît suggérée l'existence d'un autre moulin vers PENN AR VIL ; mais ici l'hôpital n'avait point de terrains !

Les mots sont de merveilleux conservatoires !

n° 267 – Juillet / Août 1972

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

LE MOULIN A VENT DE BLOSCON

Dans le numéro précédent nous établissions que le toponyme “AR VIL” provenait d'un MOULIN à vent construit à proximité de l'embarcadère du Vil sur une légère éminence à l'ouest du vieux chemin menant des Roc'higou (petits rochers) au cimetière du Vil. Nous en déduisons la haute probabilité de l'existence d'un autre moulin à vent auprès de PENN AR VIL.

Le bulletin n'était pas paru que cette probabilité est devenue certitude. Monsieur Jean-Yves Tanguy, qui poursuit des travaux d'histoire sur Roscoff nous assurait, en effet, avoir relevé le nom du moulin de Boscon dans les archives de Saint Pol. Il devait quelques jours plus tard nous communiquer cette notation tirée d'un “Estat. des héritages au quartier de Toussaint” daté du 16 Juin 1734 : “Le moulin à vant de Boscon appartenant au sieur de Kerdeniel Ropars et consorts, tenu en ferme par Jean Le Gall, pour payer par an 36 livres.”

En attendant cette communication et la possibilité d'accéder aux archives de Saint Pol nous avons eu recours aux matrices cadastrales issues du cadastre de 1846. Les matrices établies sur le cadastre de 1809 /1811 n'offrent aucun intérêt toponymique.

Décidément nous avons eu de la chance. Nous cherchions le moulin du côté des Deux-Roches, mais toutes les terres alentour font référence soit à ROC H, ROC'HOU DIOU ROC K. Et nous sommes tombé en arrêt sur la parcelle 149, section B (parking et blockhaus) - THEVEN AR VILIN - la dune. (ou la falaise) du-Moulin (folio 383). En bonne orthographe d'aujourd'hui on écrit TEVENN. Les parcelles du petit plateau et du versant est (B. 153, 154, 155) portent le même nom (folio 746). Les champs voisins au sud de la route qui mène aux viviers s'appellent PARK AR VILIN : ;B, 159, 160 et 161.

La visite des lieux permet de déterminer avec précision l'emplacement du moulin de Boscon. C'est la plate-forme même où s'est dressé, à la disparition du Moulin, l'actuelle pyramide blanche qui sert de repère à la navigation. On peut penser que le moulin faisait déjà cet office. Actuellement un chemin y conduit, qui n'est pas celui qui mène à la chapelle ; cette rampe d'accès vers l'est nous paraît d'origine. La plate forme assez spacieuse où nous allumons le feu de joie ou TANTAD permettait l'évolution des charrettes.

Nous avons trouvé les traces du meunier de Boscon dans les rôles de capitations, ou impôts par tête, de Saint Pol. Ces renseignements sont portés sous le nom de HAUT BOUT de TOUSSAINT, c'est-à-dire la partie de Roscoff à l'est de la route qui va de l'église à St Pol.

A partir de 1717 les métiers sont signalés à la suite des noms des contribuables.

- En 1731
“J. Le Gall meunier de Bosquon paie 23 sols” au même tarif par exemple que Germain Lumière “pescheur”.
- En 1734
le “meunier de Boscon paie 34 sols
une fileuse payait 23 sols,
un journalier aussi.” François Melon, dit l'espion, matelot, payait 46 sols.
- En 1736

“François Le Dilasser, vallet meunier et François Pouliquen, vallet meunier” paient la contribution minimale de 28 sous.

“Jean Le Gall meunier de Blosson paie 4 livres 5 sols”(1 livre = 20 sols).

- En 1738

“François Pouliquen valet meunier et François Le Dilasser garçon meunier paient 29 sols”.

Jean Merien l'aîné est meunier mais on ne précise où ; il paie 2 livres.

Cette année là “la servante du sieur curé paie 30 sols”.

- En 1741

Jean Merien, meunier, paie 20 sols et en 1744, 24 sols, il s'agissait à peu près certainement de Blosson.

- Après 1744 l'on ne retrouve de rôles que pour 1785. A cette date nous n'avons trouvé aucune trace de meunier AU HAUT BOUT de TOUSSAINT. Le moulin aurait donc cessé de fonctionner entre 1744 et 1785.

La situation du meunier de Blosson en ce coin écarté était très modeste. En 1724, toujours AU HAUT BOUT, Yves Floc'h garçon meunier paie 1 livre et Jan Meryen l'ainé, meunier 2 livres, Au même moment dans la paroisse LE CRUCIFIX des Champs (St Pol) Louis Ollivier, meunier, sans doute au moulin à eau de Kerellec, cotise 30 livres et ses trois domestiques 4 livres 10 sols en tout. La même année au HAUT BOUT le sieur de la Portenoire paie 60 livres ; mais le record pour Roscoff est détenu par le sieur LAMBERT avec 90 livres. Ce dernier dépendait de la paroisse saint Pierre bien qu'il demeurat en Roscoff à 50 mètres de l'église (TI COZ) ; mais c'était à l'ouest de la route de St Pol, Le sieur Lambert fut le promoteur de l'achèvement du vieux quai.

Les données des MATRICES CADASTRALES ne sont point toutes aussi sûres que celles concernant notre MILIN?. Nous signalons deux exemples relatifs à ce moulin où il nous faut éviter les explications incontrôlées.

D'abord le nom du LIEU DIT où se trouverait THEVEN AR VILIN. Plusieurs fois ce lieu est appelé BORDALLEN (bord du lavoir, de l'étang). Ce nom n'a rien à voir, nous semble-t-il, avec le site de Ste Barbe. S'agit-il du domicile du propriétaire, rue Hoche ? Aussi bien trouve-t-on BORDALLEN - park an TAVAGNON (champ absorbé par le port en eau profonde). On trouve aussi KERAISON - park Santez Barba, alors que cette parcelle est à Sainte Barbe même.

Un autre toponyme nous a retenu plus longtemps : il s'agit de parcelles absorbées partiellement par la voie de chemin de fer , ces terres ont presque disparu la nouvelle route du PORT à l'entrée du futur passage à niveau. Les parcelles B. 305 et 311 portaient le nom de PARK STREAT AR VILI ou streat VILI. Ces terres donnaient sur le chemin (streat) de St Pol à Blosson. Pouvait-on par de la la construction du fort de Blosson retrouver le vieux nom de ce chemin qui conduisait certainement au moulin - chemin du moulin ?

On sait l'importance des moulins dans le tracé de nos vieux chemins. C'est ainsi qu'un chemin totalement ensablé aux 17e /18e siècles mais dont le tracé est conservé menait de “Roscoff à Kerellec” ; le même est encore appelé au 17e siècle “chemin de Roscoff à Saint Jacques Sibiril”, deux moulins à eau. Aujourd'hui encore on dit à Kerellec “Streat Rosko”. Nous avons cueilli ces renseignements aux folio 69 et 128 d'un Inventaire des biens de la paroisse du CRUCIFIX DES CHAMPS (St Pol) dressé vers 1780 et actuellement, on ne sait pourquoi, à la maison St Joseph de St Pol. Nous reviendrons plus tard sur cet inventaire.

Quoi qu'il en soit du rôle des moulins dans le tracé de nos routes, nous réservons

l'interprétation de STREAT AR VILI. Tout à côté, en effet, se trouve, au nord de TI PELLA, un terrain vague, aujourd'hui dépotoir, élargissement d'un chemin : on l'appelle RU FILIPP. Or, phonétiquement, le passage s'explique aisément de FILI(PP) à FILI et VILI. D'ailleurs les deux parcelles sud qui donnent sur ce dépotoir : B. 345 et 347, portent le nom de PARK STREAT VILY (folio 1006). Ajoutons que B. 314 s'appelle PARC RUE FILIPP (folio 843).

L'EGLISE NOTRE-DAME DE CROAS-BATZ - LA BATAILLE DU 22 JUIN 1612

La bagarre qui éclata dans l'église et le cimetière entre des Roscovites et le chanoine Louis JACOBIN eut des suites onéreuses pour la Fabrique de l'église. Le coût de la procédure de "réconciliation" s'éleva à la somme très importante de 112 livres, 18 sous, 6 deniers. Rappelons qu'une livre valait 20 sous ou sols et le sol 12 deniers. On jugera de l'énormité de la dépense par le salaire que l'on versait alors à ces ouvriers qualifiés. Les charpentiers qui lambrissaient la voute de l'église étaient payés 10 sous par jour durant l'été de 1610, Entre mai et juin 1611, pour le même travail 45 journées d'ouvriers furent payées 23 livres (folio 83).

Nous donnons en entier le document comptable de "la bataille". Nous respectons l'orthographe et restituons entre parenthèses les termes ou les tournures compliquées. La mise en pages ne permet pas de reproduire aisément les trois colonnes : Livres - Sols - Deniers. Nous abrègerons en "L", "s" et "d" (folios 114 et 115).

Le compte est tenu par Laurent Syochan.

22e JUIGN (juin) 1612 (un vendredi).

En suict (voici) les frés (frais) que a payé le sieur Betran Pardeau et moy pour avoir permission de dire messes et baptesme à l'eglisse de Nre Dame de Crosbatz après la bataille de monsre Mezarzant et ses consortz constre (contre) quelques untz (uns) de Rosgoff.

Premièrement.

- Le samedy matin, le vieu curé (vicaire) et moy allames A St Paul espérant trouver la grand vicquère (le vicaire général) et parlimes (parlâmes) à monsre le promoteur et à plusieurs auoltres (autres) ce touchant et despendimes (dépensâmes) ceste journée la some (somme) de 12 s.
- Le dimanche le dict mre (messire) Hervé RYOU, Lois Guillerm, et moy allâmes à St Paul et trouvâmes le dict sieur grand vicquère, où j'ay païé pour dresser unne recqueste (une requête) à monsr le procureur fiscal - 11 s.
- Le digeuner (déjeuner) au dic sr (sieur) procureur, greffier et nous au dict St Paul a cousté... 15 s. (le repas était donc à 3 sous).
- Le dict jour (dimanche) les dicts grand vicquère, promoteur et greffier vindrent (vinrent) à Rosgoff pour voir le sanc espandu (le sang répandu) dans la dicte eglise et ouïr huict tesmoingtz (entendre 8 témoins) ou leur despans (dépense) cousta chez Anne PEGNOUGNON - 5 L. 13 s. 5d.
- Le lundy, Mre Hervé Riou et moy allames à St Paul espérant sentences, despandts (dépenses) ...- 12 s.
- Pour ouir ung Sergant (un sergent, officier de justice) qui avoict esté (avait été) bles(s)é j'ay païé au dict sergant - 8 s.

- Le mardy le dict M^{re} Hervé Ryou et moi allames à St Paul et paie à ung mesaiger (un messenger) pour avoir esté prier monsr Guimilieu de condescandre sur l'affère (de vouloir bien s'occuper de l'affaire)..- 17 s.
- Ce dict jour despandimes sur l'affère -12 s.

Nous husmes sentence (eumes la décision) pour pouvoir dire messe et bapaiser dans la dicte église sans pouvoir ensevellir en icelle (dans l'église) ny à la simytière, où payames aux officiers comme suit :

- au grand vicquère - 9 L. 12 s.
- au promoteur j°ay payé - 8 L.
- à monsr Guymilyeau j'ay payé - 3 L. 4 s.
- au greffier de l'officiaulté paie (officialité ; tribunal ecclésiastique) - 8 L.

○ **Total - 38 L. 16 s. 6d.**

Nous avouns heu (avons eu) auoltre sentence par cy après par lequel nous a esté permis de ensevelir les mors dans l'église sans permission de enterer dans la simitière et pour parvenir à la dicte sentence il a failly (fallu) faire ouir quatre auoltres tesmoigtz et plusieurtz à la dicte sollicitation, où (à quoi) despandimes ce jour la somme de - 1 L. 5 s.

- Le dict M^{re} Hervé Riou avoict esté plusieurtz fois au dict St Paul et avoict despandu (avait dépensé) - L. 12 s.
- Au grand vicquère pour la façon de sa sentence - 4 L. 16 s.
- Au promostaire païé pour la dicte sentence - 3 L. 4 s.
- Au greffier ay aussy payé ..- 3 L. 4 s.
- Et de despans tant à St Paul que à Rosgo - 3 L. 10 s.

Pour avoir permisyon d'ensevelir les corps mors dans la simytière de Ntre Dame de Crosbatz payé comme en suict (comme suit) .

- A Gouelou mesaiger (messenger) pour avoir esté à Rennes et Mounffort (Montfort, en Ille et Vilaine) pour devoir avoir de l'eau bénict de Monsr de Léon (l'évêque de St Pol alors dans cette région), ce qu'il nust (il n'eut pas d'eau bénité) - nous a cousté - 9 L.
- Le dict Sur de Léon (l'évêque) nous l'envoya (l'eau bénite) par le mesaiger ordinère (le courrier) jusques à Morlaix le 14 Novembre an 1612 où (pour quoi) j'ay païé au port -19 s,
- Plus, le dimanche 18 novembre an 1612, le dict grand vicquère vingt (vint) réconcillier la dicte symitière, où nous cousta en despantz che(z) Anne PEGNOUNOUN - 7 L. 2 s.
- Plus, baillé (donné) au messaiger ordinère qui se apelle Laurens pour estré dellivré (pour être remis) au dict Seigneur de Léon ou son Cécrétaire pour la dict'e eau bénict pour faire la dicte réconciliation, douze escuts (écu ou skoët = 3 Livres) en quartz (quart d'écu, pièce citée au folio 1) et pour le port vingt et deux soutz - 39 L. 10 s.
- (il semble qu'il y ait ici une erreur) - 74 L. 2 s.

SOMME TOUTE (total), pour nous exprimer comme Laurent Syochan lui-même (folio 244)

- **Pour réconcillier l'église après la batale Mesarzant - 112 L. 18 s. 6 d.**

Anne PENOUGNOUN (tête d'oignon) était une bonne adresse du passé ?

Que venait faire à Roscoff le chanoine Louis JACOBIN ? A supposer qu'il fût déjà à cette date archidiacre de Quéménédilly, il ne pouvait de ce fait, nous semble-t-il, intervenir à Roscoff qui était une église de l'archidiaconé de LEON. L'archidiacre de Léon était alors le recteur de Plouvorn ; son nom est orthographié clairement Yves GAT dans la sentence de 1612. Mais il est assez probable qu'il s'appelait LE GAC (bègue) si nous nous fions au relevé de l'abbé Peyron (L'évêché de St Pol de 1613 à 1651 publié en 1916).

En l'absence de toute précision sur le motif de sa présence à Roscoff ce 22 Juin 1612, on ne peut émettre que des hypothèses sur l'objet de la bagarre. Peut-être Mesarzant intervenait-il en tant que membre du chapitre cathédrale ; cet organisme était, le curé juridique de la paroisse de Saint Pol, divisée en 7 sections. L'église de Notre Dame de Croaz-Batz était le centre religieux d'une sous-section territoriale de la section paroissiale dite de TOUSSAINT. Le territoire situé à l'ouest de la route de Roscoff à St Pol dépendait de la paroisse dite de St Pierre. Ainsi le presbytère actuel ne dépendait pas de l'église toute proche.

L'animosité entre le bourg de Rosko et la cité épiscopale a dû naître à l'époque de l'essor maritime et économique de notre port, dans la seconde moitié du 15ème siècle. Cette animosité, point encore éteinte, s'est nourrie à travers les siècles de multiples rancœurs, qui s'exprimèrent en toutes circonstances. On supportait mal ici la tutelle de Saint Pol, estimant sans doute qu'on leur suçait leurs revenus.

Un document contemporain de notre bagarre illustre bien cette constante volonté d'autonomie de notre bourg. Pascal de Kerenveyer l'a reproduit dans ses "Annales Roscovites" page 198. On tenait à établir en 1786 l'ancienneté de cette exigence d'indépendance.

“ Extrait du registre du greffe de la province et des états de Bretagne, copié par Mr Pascal de Chateaulaurent le 10 Novembre 1786 sous la dictée de monsieur Turin, procureur à la Cour :

- “Sur la requête présentée à l'assemblée générale des Gens des trois états des pays et duché de Bretagne par les habitans de la ville et communauté de Saint Paul de Léon remontrant que de tous temps et ancienneté les habitans de Roscoff, bourgs de Paimpoul et de Pouldu ont été tenus et réputés comme ils sont et doivent être du corps de la communauté de Saint Paul - et néanmoins depuis peu de temps les dits habitans de Roscoff s'en seroient séparés et désunis voulant faire assemblée et communauté particulière - pourquoi ils avaient revendiqué lettres pour se trouver séparément par leurs députés et se mettre au rang et nombre des autres communautés de la province comme ils ont fait en cette assemblée générale qui donne occasion aux dits habitans de St Paul d'y apposer l'assiette des députés du dit Roscoff pour l'intérêt qu'ils y ont requérant les dits sieurs des Etats de maintenir en leurs droits et que les membres de leur corps ne soient désunis

“ Veü (vu) par-nous Yves GAT, prêtre, chanoine et grand Vicaire de Léon, la requeste (à) nous présentée par sire Laurans Syoc'han, fabrique et trésorier de l'église de Nostre Dame de Croas Batz au bourg de Rosgoff tendante à la fin de nous transporter jusques à la dicte église pour voir et informer de certains excès que l'on y avoit commis et au cimetière adjacent, de nous expédier le vingt et quatriesme jours du présent mois de juign et le jour d'hier (dimanche et lundi) des dicts excès y comis, conclusions du promostheur de Léon en ce jour après le tout luy estre communiqué avant faire droict sur la PRETENDUE POLLUTION tant de la dicte église que du cimetière.

Nous avons ordonné et ordonnons qu'à la diligence des dicts Syochan et promostheur chacun pour ses interestz il sera plus emplement informé dans le mois des dits excès

comis tant ès la dicte église que au cimitière et cependant (pendant ce temps) avons permis et permetons de célébrer la messe et le service divin et administrer les saints sacrements ès la dicte église sans toutesfois y pouvoir faire sépulture soit es la dicte église ou au cimitière jusques à ce que aultrement soit ordonné.

Faict et arrêté le vingt et sixiesme jour de juign l'an mil six centz et douze -

Ainsy signé - Y. GAT

(26 Juin 1612) - Cette pièce, pour l'instant, est au presbytère.

Rien n'est dit sur la nature de ces excès. L'expression "prétendue polution" (pollution) ne suggère en aucune façon que le vicaire général ne prenait au sérieux l'aventure survenue à son collègue JACOBIN ; au contraire, il exigeait un supplément d'enquête.

Le "sous-vicaire" qui était de service aux écritures ces années là, François QUIDELLEUR, avait le sens de l'anecdote. En voici deux exemples. Dans le "Registre et catalogue des noms et surnoms de tous ceux et celles qui ont esté fiancés et mariés au bourg de noscof1 ouvert le 25 Juin 1608, il écrit :

Pour l'an 1612.

Le 5e jour de janvier 1612 furent fiancés Jan Gouzien et Marie Boluennec, mais sur les bans vindrent (après la publication des bans vinrent) des tesmoings qui déposèrent qu'ilz estoyea parents alliés (ils étaient parents par alliance), dont passèrent outre contre les canons et stile (?) de la Sainte Eglise faisant célébrer une messe à Sainte Margueritte auprès du passage de la Corde (il y a toujours une chapelle sous ce vocable à la Corde), et depuis sont ensemble comme s'ilz estoyent mariés devant l'église.

Je laisse le tout au jugement de mes supérieurs."

Puis une ligne plus bas : " Jan Jalou et Anne Berthou, tous deux de la paroisse de Plouezgat, et s'en sont allés sans me rien donner portant mon chat avecg eux. "

Les registres ne contiennent aucune notation sur "la bataille". Mais une irrégularité grave se révèle dans la tenue du catalogue des décès, qui ne laisse pas d'intriguer. Le 8 Novembre 1612 on enterre Jean SIOHAN "in medio navis" (au milieu de la nef) ; c'est au bas du revers du folio 2. Et l'on passe directement à janvier 1614 sur un folio numéroté 3. S'agit-il d'une négligence administrative, comme on en relève ailleurs ? Ou bien y aurait-il eu fraude ? Auront-on fait disparaître un ou plusieurs folios ? S'y trouvait-il, autour du 18 Novembre 1612, cérémonie de la réconciliation, des remarques désobligeantes pour un officiel ecclésiastique ? On ne le saura sans doute jamais.

SAINT ANTOINE DE KRAVEL

Le nom de LIORS AR JAPEL (enclos de la chapelle) nous avait permis d'établir l'existence d'une chapelle aux environs immédiats du passage à niveau de KRAVEL (numéro de mai 1972). Mais comment parvenir à confirmer cette conclusion toponymique ? A quel saint était dédié l'édifice ?

Nous avons à notre disposition une liste de 36 chapelles situées sur l'ancien territoire de Saint Pol (La Cathédrale de saint Pol et le Minihy, par l'abbé Peyron - 1901). Nous savons maintenant que cette liste est largement incomplète. Une seule des 36 chapelles en question : SAINT ENEOC, n'avait aucune indication de lieu. Était-ce notre chapelle de KRAVEL ? Nous avons incliné à le penser ; un octogénaire, interrogé, nous avait assuré conserver de son enfance la sonorité SAINT ENEOC, dont le nom revenait dans la conversation des hommes qui revenaient des champs de KRAVEL.

C'est ainsi que nous nous sommes mis à la recherche de SAINT ENEOC.

Nous avons constaté que nos anciens aimaient à se faire inhumer à l'intérieur des églises et des chapelles. Nous avons consulté alors les registres des sépultures de Roscoff au 17ème siècle. Ce fut en vain : point de Saint Eneoc sur la section territoriale de la trêve de Roscoff. Aussi bien, et nous aurions dû y penser d'emblée, KERAVEL comme toutes les terres situées à l'ouest de la route de St Pol - Roscoff dépendait de la paroisse Saint Pierre et ne relevait en aucune façon de l'église de Roscoff. Ces recherches ne furent pourtant pas inutiles. Nous avons découvert, en effet, le rôle très important tenu par les chapelles dans la célébration des fiançailles et des mariages ou "noces".

L'idée nous est même venue d'en faire le dénombrement sur une période assez longue : 1617 - 1669.

Sur 985 actes relevés, 829 sont localisés.

On peut supposer que les 156 autres furent accomplis à l'église de Croaz Batz.

CELEBRATION DES FIANCAILLES ET DES MARIAGES ENTRE 1617 et 1669 d'après les REGISTRES de ROSCOFF

- **Lieu - FIANCAILLES - MARIAGES - TOTAL**

- Eglise - 152 - 242 - 394 (+156 ?)
- Saint Nicolas - 78 - 78 - 156
- St: Ninian - 24 - 19 - 43
- St Sebastien - 5 - 72 - 77
- Ste Brigide (ancien ossuaire sud) - 49 - 0 - 49
- Ste Anne le Quellen - 12 - 52 - 64
- Capucins - 0 - 9 - 9
- Ste Anne (Pennpoul) - 0 - 2 - 2
- Ste Barbe - 0 - 9 - 9
- Cathédrale - 6 - 8 - 14
- Bonnes Nouvelles - 0 - 3 - 3
- Chapel Paol (barrière de la Croix) - 1 - 1 - 2

En outre 1 mariage en chacun des édifices suivants : Pratcuiq, St Yves (en St Pol), Santec, Saint Anthoyne de Pempoul, Baz-Paol, Kernouez et Cléder.

Nous nous sommes alors appliqué à la même recherche patiente dans les registres de mariage de Saint Pol qui ne commencent qu'en 1660. Nous avons constaté le même phénomène de dispersion des mariages.

Entre 1660 et 1670 nous avons trouvé 5 fois le nom de la chapelle Saint Eneoc ; l'édifice était sans doute assez bien identifié. Toujours est-il que le vicaire de service n'a précisé aucune fois son implantation. Nous commençons à désespérer de nos recherches arides et éprouvantes pour la vue lorsque, enfin, au 12 Juin 1670, nous avons découvert non pas un Saint Eneoc, mais un SAINT ANTOINE, le saint protecteur des cochons.

Voici cet acte de mariage.

" Ce jour deuxième de juin l'an mil six cents soixante et dix, après que les bans ont été

publiés par trois dimanches consécutifs au prône de la grande messe dites dans l'église de Saint Adrien, treffve de la paroisse de St Pierre (il s'agit de la sous-section de St Pierre, celle de Santec), sans aucune empeschement canonique, Je soubsigné vicaire de la dite paroisse ay solenemen et (solennellement) conjoist (conjoint) en mariage par paroles de présent Yvon Combot fils naturel et légitime d'honorable gens Louys Combot, son père présent et de desfunte Isabelle Olichon, sa mère, Et Françoise Roignant, fille d'honorables gens Jan Roignant et d'Anne Roue, ses père et mère..., demeurans dans la dite treffve (Santec) DANS LA CHAPELLE ST ANTOINE dépendante de la maison et manoir du Serigneur K/avel, K/sangely, K/gadiou, Prathir ... après avoir préalablement reçu leur mutuel consantement au dit marige es présences de leurs parens respectifs, du Seigneur de Coatluz (bois de myrtilles), la dame de Prathir, les demoiselles ses filles et plusieurs autres paroissiens de la dite paroisse de St Pierre, j'ay donné au sudit marié selon la coutumes de l'église la Bénédiction durant le Saint Sacrifice de la Messe célébrée dans la dicte chapelle de Saint Antoine, du consentement de monsieur le grand vicaire (le vicaire général) les dicts jour et an que devant. " outre le vicaire Jan Caric sigent et fort bien Louys Combaut, Y Combot et Henry Ménez.

Quant à la chapelle disparue de Saint Eneoc, qui avait un cimetièrre, son emplacement est tout près du moulin de Kerellec, dans la direction sud-est. Nous venons de la découvrir sur un beau recueil manuscrit de toutes les terres situées dans l'ancienne paroisse "LE CRUCIFIX DES CHAMPS".

Les archives départementales de Quimper conservent des liasses importantes d'AVEUX ou descriptions des biens du territoire de St Pol. Nous espérons bien pouvoir en extraire de nombreux et précieux renseignements sur Roscoff - liasses de TOUSSAINT et de SAINT PIERRE.

SANT ANTON, PEDIT EVIDOMP - Saint Antoine, priez pour nous !

n° 268 – Septembre 1972

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

AU REVOIR, MONSIEUR MESARHAT !

Nous trouverons peut-être un jour aux Archives départementales le fin mot de la “bagarre” de 1612 dont nos dernières parutions entretenaient nos lecteurs.

En fermant provisoirement ce dossier nous jetons un dernier coup d'œil sur le registre des obsèques : durant la période où l'inhumation fut interdite dans le cimetière l'inhumation se fit dans l'église sauf pour un enfant, inhumé à Saint Nicolas et une femme, inhumée à Saint Sébastien. La rédaction latine de ce dernier décès nous paraît pleine de sous-entendus

“K/thârina Guillou, aliter TOULTORZ vitam finivit die trigesima octobris corpus cujus conditum fuit in ecclesia beati Sebastiani, quoe erat oriunda e partibus Cornubioe.”

On peut traduire : “Catherine Guillou, autrement (dite) TOULTORZ, acheva sa vie le 30 Octobre ; son corps fut enterré dans l'église de saint Sébastien ; elle était originaire de la région de CORNOUAILLE.”

Le surnom de Catherine “TROU DE TOURTE” n'a pour le moins rien de flatteur. Le sous-vicaire, Quidelleur, qui ne prend pas la peine généralement de noter le pays d'origine des défunts, a mis, nous semble-t-il, quelque complaisance à relever l'origine Cornouaillaise de sa paroissienne. Eur C'HERNEVODEZ. Une Cornouaillaise. Notre distingué latiniste s'est gardé pourtant d'écrire “Car elle était de Cornouaille”. Nous lui sommes très reconnaissants de la nuance.

RETOUR AUX FONTS BAPTISMAUX

Les fonts baptismaux furent entourés dans le passé d'un respect religieux très profond, parce que l'on y conservait l'eau baptismale et que la célébration des baptêmes s'y déroulait.

Roscoff se trouvait en défaut de respect, au sentiment de l'évêque. Les marguilliers furent priés à plusieurs reprises, d'édifier un dôme au-dessus des fonts. La mairie conserve l'acte authentique, abondamment signé de l'accord donné par les notables à un projet de construction du dôme.

Nous publions cet acte en entier. Il est singulièrement chargé de ratures (appelées cancelles) et d'interlignes. D'autre part le texte est rédigé sans ponctuation ni alinéas. Au lieu de parapher les retouches dans la marge, les signataires les authentifient dans leur relevé final. Le notaire, de K/sauson, n'eut pas lieu d'être fier de sa rédaction.

Voici cet acte en une présentation plus aérée. Le papier est au .timbre de Bretagne (1 sol).

“ Le jour septième de may mil six cent quatre-vingt-dix à l'issue de la grande messe dite et célébrée dans l'esglise de nostre damme de croas bas au port et havre de Roscoff pour les habitants du dit port tant de la paroisse de Toussaint que de st-Pierre ont esté congrégés et assemblée en la chapelle de St Union au son de la cloche, lieu accoutumée pour faire pareille congrégation et assemblée et ce à la requiete de noblegens Yves Appamon sieur du Derbès (ce nom est sans rapport avec celui de d'Herbais, plus récent dans le pays) et Jan Prigent, sieur de Lanurain, marguilliers de la dite Eglise de Croas bas où se seroi(e)nt entre autres présantés nobles gens :

- Jan Heliès, sieur de Pramélou,
- Jan Guillou, sieur de K/mabon
- Pierre Caroff, sieur de Tra(o)nhir,
- André Marzin, sieur de K/ellon.
- Guillaume Le Maigre, sieur de Penquer
- Yves Le Hir, sieur de Demare
- François Clérec, sieur de K/rogon
- Nicolas Marzin, sieur de K/emprovost
- Olivier Prigent, sieur de K/scao
- François Guillerrn, sieur de K/du
- Alein Breton, sieur de K/sainct.
- Pierre Bihan, sieur du dit lieu
- Alein Bizien, sieur de K/vily
- Pierre Le Pappé, sieur de Dufreche ..

et plusieurs autres en no(m)bre suffisant et représentant le corps poli(ti)que et général et maire voyx (maire = majeure - ceux dont la voix compte parce qu'ils sont les notables) au dit port de Roscoff.

Ausquels les dits marguilliers (Appamon et Jan Prigent responsables de la gestion de l'église) auroient remontre (auraient fait savoir comme un avertissement) que dans les trois dernière visite faite par Monseigneur de Léon (l'évêque) il leurs est ordonné de faire faire incessamment (incessamment, sans tarder) une dôme au dessus du fond baptismal de la dite église de croas bas et qu'il se seroient présentés Guillaume Lerell et Alein Castel charpentier maistres sculteurs au bourg de Landivizio paroisse de Guicourvest (Plougourvest) qui font offre de le faire ausy bien que UN TABERNACLE QUE LES DITS REMONTRANTS TROUVENT ESTRE NECESSAIRE AU GRAND AUTEL DE LA DITE EGLISE DE CROAS-BAS.

A quoy les dits dénomés ont donné POUVOIR et ORDRE aus dits sieurs marguilliers de faire marché avec les dits sculteurs ou autres de faire le dit dôme et tabernacle suivant les dessains représentés par les dits sieurs habitants et de toucher des margueillers desia(déjà) cité les sommes qu'ils pouroient (pourraient) avoir entre les mains appartenant à la dite Eglise promettant avoir pour agréable ce que les dits sieurs marguilliers feront ce touchant.

Et ont signé devant nous notaires de la cour royale de Lesneven le dit jour et an que devant (7 mai 1690).

- "de faire le dit dôme et tabernacle" approuvé

- cancelle (rature) "tantque de saint Pierre" approuvé

- Interligne "maistres sculteurs" approuvé

- Interlignes "charpantiers" (cancelle en réalité) approuvé et réprouvé (ainsi).

-- Interligne "suivant les dessains représentés par les dits sieurs habitans, sculteurs" approuvé cancelle "charpantiers"

qui ont approuvé ..:

Suivent les 14 signatures des notables : elles sont d'une belle régularité.

Ce document brouillon et mal orthographié est contresigné par deux notaires "de LARDIERE et de K/sauson", tous deux notaires royaux.

Le dôme fut-il réalisé par LEHEL Guillaume et CASTEL Alain ? On le dit généralement, sur la foi de l'acte précédent, connu dans sa transcription des ANNALES ROSCOVITES (p. 165).

Nous inclinons, nous aussi, à le croire mais nous n'en avons pas la certitude absolue. Les travaux exécutés à l'église autour des années 1690 n'ont pas été reportés sur le "grand papier des comptes". Nous ne désespérons pas cependant de trouver le marché de ce travail ni les comptes.

Nous attachons un très grand prix à l'élucidation de ce problème, non point tant pour l'attribution du dôme que pour la brève allusion qui est faite dans l'acte précédent du TABERNACLE du maître-autel. Nous ne disposons, en effet, d'aucun document sur la construction du grand retable avec son tableau ni du retable tabernacle central.

Nous nous donnons le temps de poursuivre l'investigation des archives départementales, dans l'espoir d'y découvrir quelques documents ou du moins des indices qui éclairent quelque peu la grande énigme de notre église : le maître-autel. Lorsque nous ferons le point de nos recherches sur le sujet nous reviendrons sur ce sculpteur Guillaume LERREL connu surtout jusqu'à présent pour sa collaboration à la célèbre chaire de Saint Thégonnec (1683) et pour sa réalisation du maître autel de BODILIS. Le marché en fut passé le 8 Juillet 1695 pour le prix de 2.676 livres ; des litiges intervinrent, au cours des travaux : l'œuvre fut réceptionnée définitivement le 7 avril 1701.

Le dôme est soutenu par huit colonnes galbées reposant sur des bases rectangulaires ; leurs chapiteaux comme ceux des colonnes de tous nos autels sont du type corinthien. L'ensemble est dans un état médiocre ; de nombreux ornements sont décollés, les moulures des bases ont disparu sur 7 piliers, donnant ainsi le sentiment que la balustrade qui entoure le monument n'est pas ajustée. On avait cru devoir ajouter à la balustrade une clôture haute faite de lances de bois. Cette surcharge, assez récente, a été supprimée il y a cinq ans environ. Le portillon d'entrée qui devait être dans le style même de la balustrade a disparu depuis longtemps sans doute.

Le monument, qui penche sérieusement, est retenu par un câble fixé au mur sud.

Au plafond du dôme plane la colombe symbolique de l'ESPRIT-SAINT "A moins de naître d'eau et d'Esprit nul ne peut entrer au royaume de Dieu" (s. Jean chap. 3 vers. 5):

Au-dessus du dôme se dresse un ange ; il tient de la main droite, en position de repos, un bouclier, comme il est de coutume pour saint Michel. Mais il n'y a point ici de diable terrassé.

L'ORGUE

Nous avons publié l'état de nos connaissances sur notre orgue dans trois numéros du Bulletin (été 1968, Oct. 1968 et Nov. 1968). Depuis cette date nous n'avons trouvé à ajouter à ce dossier qu'un devis d'une "Grande réparation de l'orgue", non daté, mais du 18e siècle semble-t-il. Il s'élevait à 873 livres et monta à 1.050 livres. Le devis porte la signature de frère Florentin, religieux Carme.

Les historiens trouveront ce document aux Archives départementales (233 G - 94).

L'ENTREE DE L'EGLISE

Dès la construction de l'église il fut question, nous l'avons dit, de lui adjoindre un porche sud, là où, en 1634, devait s'édifier l'actuelle chapelle aux albâtres. C'eût été de bonne tradition bretonne. Il n'est point si fréquent, en effet, que la masse des fidèles pénètre dans les églises ou les chapelles par la porte du fond. On entre plutôt par les portes latérales. Déterminés ainsi par des habitudes ancestrales nous ne pouvons imaginer des comportements plus judicieux.

Et pourtant nos églises et nos chapelles sont structurées pour que l'entrée s'y fasse par la porte du fond. Chacun, à Roscoff, peut en faire l'expérience. Une église, architecturalement; est un volume, plus ou moins réussi. L'église de Roscoff frappe le visiteur, avant tout par l'équilibre majestueux de son volume. Il va de soi que cette impression spirituelle ne se livre qu'à celui qui entre par le fond lorsque le tambour est largement ouvert, comme il l'est pour les enterrements et les mariages.

Nous sommes ici, enveloppés de paix, aspirés, attirés vers le chœur. Rien de tel ne s'accomplit en celui qui entre par les côtés, trop soucieux de rejoindre sa place pour se laisser saisir par la grâce de l'édifice sacré. Les issues latérales, qui sont une nécessité, ne sont point des "entrées", mais des "sorties". Aussi bien la sortie lente, par le fond, a-t-elle sa noblesse singulière.

Ces observations engagent à entrer dans nos églises, tant pour les offices que pour la visite, de préférence par la porte du fond, dans l'axe de l'édifice.

Sous le titre AN TI BIHAN "la petite maison" nous avons entretenu les lecteurs du Bulletin de ce bâtiment par lequel on entre dans l'église (n° Juin 1968). Nous parlions surtout de la chambre des délibérations, au-dessus du porche.

Depuis 1968 cette chambre a reçu une nouvelle affectation : elle abrite la chaudière à eau du chauffage de l'église. L'eau chaude circule par des canalisations à travers le clocher et alimente une batterie de radiateurs enfermée avec ses ventilateurs dans un meuble armoire réalisé à cet effet. L'installation s'est faite au cours de l'hiver 1968-1969.

Le choix de ce local pour la chaudière fut déterminé avant tout par la présence d'une cheminée dont la souche était particulièrement belle. Il n'a point fallu ainsi ; introduire une difformité sur l'édifice.

La charpente de ce petit bâtiment a été restaurée depuis la chute des arbres en son état antérieur, avec des pannes encastrées à la fois dans la façade et le clocher. Originellement il ne devait pas en être ainsi, car sur le fût du clocher fut prévu un solin de pierre sous lequel dut passer la toiture primitive.

Il fut question du grenier ou "GALATAS DE LA CHAMBRE de la Tour" lors d'une assemblée du "CORPS POLLITIQUE" de Rosgoff provoquée par le "Procureur sindicq", honorable homme Jan Guillerm sieur de Kerdu. La réunion se tenait, comme d'habitude, en la chapelle de Monsieur Saint Ninyan. C'était le dimanche 28 Octobre 1635.

Le syndic commença par donner communication de deux arrêts imposant deux nouvelles charges aux habitants de Rosgoff. Le premier faisait supporter à ceux-ci, à la place des "habitants de la ville de Brest, la cotisation de 50 livres tournoys" pour ayder à la réparation du pont de La Ro...atelaye et marais d'Apigné". Nous ignorons tout de ces sites. Le deuxième arrêt condamnait les Roscovites à supporter la charge des habitants d'Audierne à la "même réparation du dit pont et marais (maretz) d'Appigné"; à savoir 100 livres.

Les Roscovites avaient trois semaines franches pour se retourner. Ils firent une supplique pour demander à la Cour d'exempter Rosgoff de ces contributions. ils faisaient valoir qu'ils

n'avaient pas le droit de Communauté et qu'à ce titre ils n'avaient pas de député aux Etats de Bretagne. Ils voulaient manifestement se faire petits. Ils se disaient pauvres et en petit nombre, "la plus grande partye d'entre eux estants au service de sa Majesté en son Armée navale", les autres montant "la garde jour et nuict pour la conservation du port et havre" pour "empêcher l'incursion des ennemis de sa majesté".

- N'est trompé par cette argumentation que celui qui le veut bien.

L'on passa à un autre sujet : la récupération chez les particuliers des pièces concernant "les affaires publiques" et leur classement dans les archives de l'Eglise installées dans la chambre de la Tour.

Puis ce fut l'intervention de Jan Hervé, sieur de Kergo, porte-enseigne du bourg de Rosgoff. Il a eu charge d'une certaine quantité de "poudre à canon appartenant au général d'icelluy" (sorte de conseil municipal de Rosgoff)

Il demande à être déchargé de cette marchandise dangereuse et propose de "la mettre dans le GALATAS de la chambre de la tour, lieu fort propre (bien adapté) n'estant fréquenté de personne ny de jour ny de nuict et lorsque l'occasion s'offrira pour le service du roy on y pourra trouver la dicte poudre en toute sureté."

L'assemblée donna son accord à la proposition. Elle décida qu'on mettrait une bonne serrure (sans doute à la chambre car le galetas n'avait pas de porte).

Ce document est conservé à la Mairie de Roscoff.

MER INCONSTANTE

Le percement de la route qui mène au PORT EN EAU PROFONDE a permis de constater la présence de galets sous la terre meuble au voisinage sud-ouest de la voie ferrée. L'hypothèse qui vient à l'esprit est que nous avons là un niveau marin ancien.

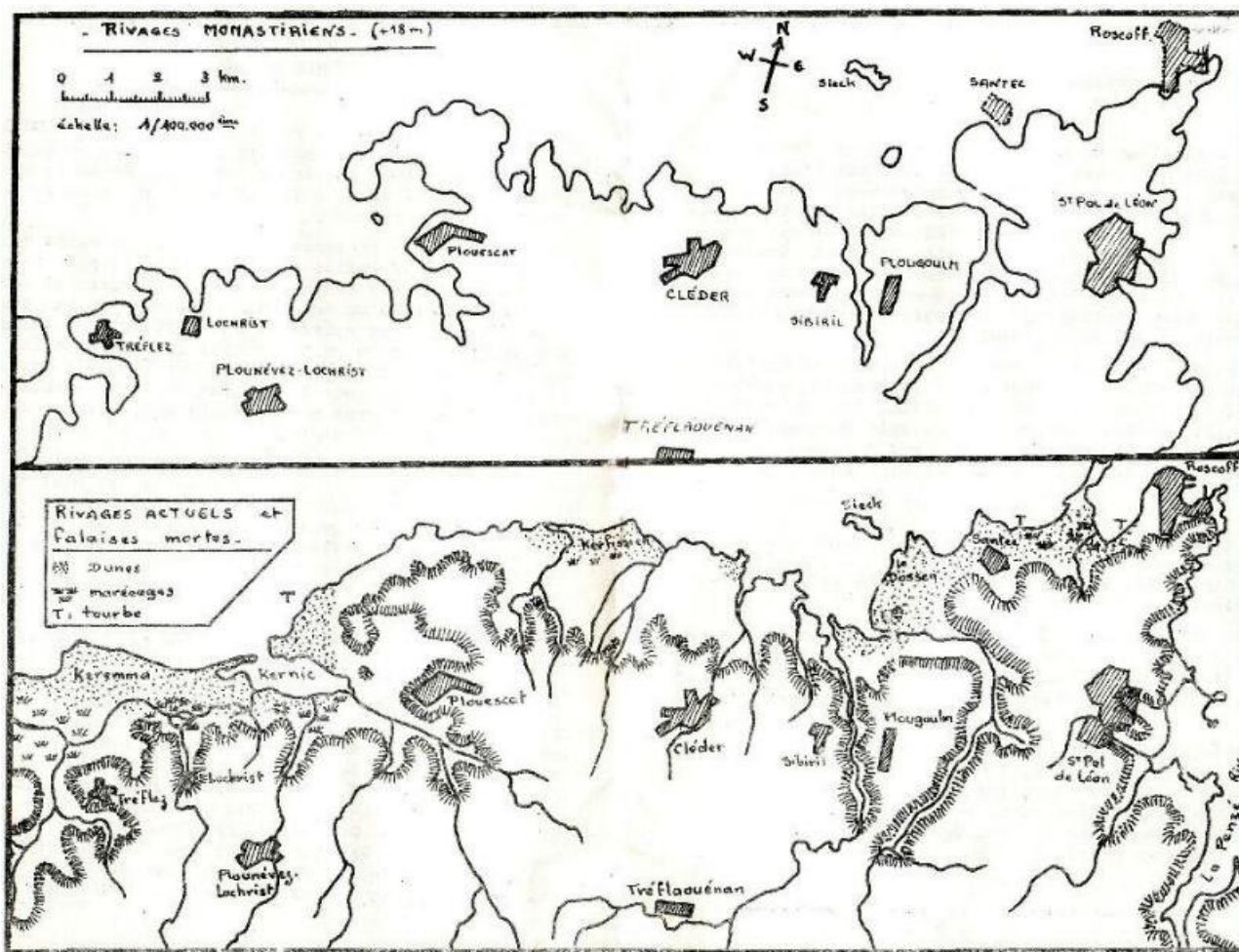
En fait, la présence de galets ou de sable dans un sol n'est pas un indice certain de l'action de la mer. L'homme peut les y avoir apportés, à dessein ou accidentellement, lors d'un amendement calcaire ou une fumure à base d'algues. Les ruisseaux aussi roulent des pierres et les transforment en galets ; mais les galets d'eau douce sont émoussés mats et ceux de la mer émoussés luisants. Il en est de même pour les grains de sable : ceux d'origine éolienne (formés par le vent) sont mats et ceux d'origine marine luisants.

Il est même possible en étudiant la forme des galets de connaître l'aspect de la côte où ils se sont formés : sur les côtes rocheuses et découpées où les vagues créent des tourbillons les galets sont bombés ; par contre, sur les côtes basses le frottement sur les plages leur donne un aspect aplati.

Il ne fait pas de doute que les galets de Penn ar Créac'h sont d'origine marine et témoignent de la présence en cet endroit d'un rivage ancien de la mer. La carte ci-après, due à monsieur Gélébart, professeur au Kreisker à St Pol de Léon, indique la limite approximative de ce rivage. Il devait se trouver à une quinzaine de mètres au-dessus du niveau actuel. Ainsi. les agglomérations de TREFLEZ, LOCHRIST, SAINT POL, PLOUESCAT étaient tout à fait voisines de la mer. L'emplacement de la ville de Roscoff, toute la partie plane de la côte, Rosko-goz, Pratérou, l'Aber, Santec bourg, le Dossen étaient sous l'eau. Il doit être possible de trouver à flanc de coteau dans les collines, par exemple dans le petit chemin qui monte de Praterou à Kerestat d'autres galets témoins.

Les variations du niveau de la mer nous l'avons déjà vu (Bulletin Octobre 1970), sont dues aux transgressions (avancées) et aux régressions (reculs) liées aux glaciations

(périodes très froides) du moins pour l'époque quaternaire, longue d'environ 2 millions d'années. Les glaciations au nombre de quatre principales ont immobilisé l'eau en la solidifiant sous forme de glace, ce qui avait pour effet d'abaisser le niveau des eaux. La fonte des glaces aux inter-glaciaires mobilisait de nouveau l'eau et le niveau de la mer s'élevait.



Le rivage qui nous intéresse est appelé niveau MONASTIRIEN ou NORMANIEN. Il s'est formé lors du réchauffement qui a suivi l'avant dernière glaciation, dite de RISS. La dernière glaciation, dite de WURM, aurait duré environ 50 000 ans, de - 100.000 à - 50.000 avant Jésus-Christ. La transgression normannienne lui est donc antérieure.

Le géographe de la 2e édition de la carte géologique de la région de Morlaix signale au niveau + 170 mètres au lieu de Quillidien au N-E de Plouigneau la présence de galets marins.

Dans un article de PENN AR BED (n° 40) monsieur Gautier, de Rennes, le relève et rapproche ce fait du gisement de galets de MENEZ-LUZ (la montagne aux myrtilles) en Telruc, situé à la même hauteur et exploité comme carrière.

Monsieur Guilcher, dans une note publiée par la revue géographique NOROIS (n° 62, 1969) pencherait "en faveur d'un âge pliocène des formations marines de Menez-Luz". Les cailloux roulés découverts au MENEZ-HOM, à l'altitude 180 / 200 mètres seraient du même âge. Pliocène, cela signifie ère tertiaire entre 12 et 2 millions d'années.

Il existe sur nos côtes un autre niveau, mais celui-là invisible à nos yeux, et décelé par des sondages marins réalisés essentiellement par Monsieur BOILLOT. Ces sondages révèlent la présence de fonds accidentés jusqu'à une limite de 65 mètres, auxquels fait suite un plateau calcaire uniformément plat.

Les fonds accidentés appartiennent au socle hercynien breton (ère primaire). La ligne de rupture de pente qui les sépare des fonds plats du large peut être considérée comme la limite paléogéographique (paléo = ancien) de la mer éocène, tertiaire ancien.

Enfin, la présence dans l'Aber de Roscoff de CRAIE est un témoignage de transgression

crétacée (avancée de la mer et dépôt de craie à l'ère secondaire), bien qu'on ne trouve pas trace du rivage sur le littoral.

Ces quelques observations nous ont permis de constater que le niveau du rivage est instable. Il nous paraît fixe mais ces témoins que sont les galets prouvent que cette fixité n'est qu'apparente. En fait, une vie d'homme ne compte guère si on la compare à l'âge de la terre.

Sous nos yeux nous avons l'évidence de 2 niveaux anciens : le plus élevé, le niveau normanien, altitude + 20 m, coïncide avec une période chaude, fonte des glaces, avancée de la mer, qui s'était retirée jusqu'à environ le niveau - 250 m, découvrant tout le plateau continental. Ce recul fut provoqué par la glaciation dite de RISS.

La dernière grande glaciation, dite de Wurm fit reculer la mer au niveau - 90 mètres environ. Puis nouveau réchauffement, remontée des eaux : c'est la transgression FLANDRIENNE, dont le niveau le plus élevé est marqué par la plage fossile de nos côtes et dont le témoignage le plus marquant est la présence dans notre région de ces magnifiques Abers : ABER-WRACIH, ABER-BENOIT, la RADE de BREST, immense ABER, creusés par l'érosion des eaux courantes et simplement occupés par la mer.

Nicolas. JESTIN

n° 269 – Octobre 1972

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

LES DUNES

Deux lieux-dits à Roscoff font référence à des dunes : le TEVENN et TEVENN AR ROUANEZ (ar c'houanen ?), mais les traces de sable se retrouvent seulement en ce dernier endroit. Les dunes sont dues au transport par le vent de particules solides, en l'espèce de grains de sable.

Trois facteurs essentiels interviennent dans ce transport

- **La sécheresse du matériau** : ceci s'observe très bien par grand vent sur les plages. Les particules humides restent collées au sol et les grains desséchés s'envolent en tourbillons.
- **Le vent, sa vitesse** : un vent moyen de 10m/seconde est déjà capable de maintenir à 1m de hauteur des grains de un dixième à un millimètre et de les transporter, par sauts successifs, à plusieurs kilomètres. Sa direction ensuite Celle-ci détermine la localisation des dunes. C'est ainsi que les vents dominants étant d'ouest, sud-ouest, la côte ouest de la presqu'île de Roscoff - Santec en possède tandis que la côte est n'en possède pas. De même la rive droite du Guillec et la côte de Plougoum en sont pourvues et les rivages de Sibiril n'en ont pas
- **La grosseur des particules**. Les poussières d'environ 5 centièmes de millimètres peuvent s'élever à des centaines de mètres et être transportées à des milliers de kilomètres. Les poussières sahariennes se retrouvent en Suède à 4.000 kilomètres de leur point de départ. Ce dernier facteur, grosseur des particules peut facilement se vérifier sur place. Les grains les plus lourds sont. toujours à la base des dunes et les plus petits en arrière de la dune. De même le sable des dunes des Amiets très voisin de la mer est très grossier, celui qui se retrouve dans les terres jusqu'à Logollach, témoin des dunes anciennes qui envahirent une bonne partie des territoires de Santec et de St Pol est très fin.

ORIGINE DU SABLE DES DUNES .

C'est la mer qui apporte les matériaux meubles dont sont formées les dunes en quantité d'autant plus importante que les marées sont de plus forte amplitude.

- Le sable des dunes provient de la plage. Ceci se constate en comparant le sable des hauts de plage à celui de la dune. Les grains sont de même nature et leurs dimensions ont une même valeur moyenne. Pour en être persuadé il suffit encore de comparer d'une part le sable de la plage des Amiets et celui des dunes correspondantes et d'autre part le sable de la plage du Pouldu et celui de ses dunes.
- Il s'agit de sable marin reconnaissable à la forte proportion de grains luisants que seule la mer peut produire.
- Il a une triple origine :
 - l'érosion littorale ou la destruction des roches ;
 - le remaniement de dépôts anciens
 - et enfin les activités d'organismes vivants animaux ou végétaux.

Ceci est confirmé par l'étude du sable de Roscoff même qui contient une grande proportion de grains de quartz provenant des roches granitiques, une quantité très notable de calcaire dont l'origine n'est pas seulement la destruction de tests ou coquilles d'animaux marins mais aussi la décomposition de roches calcaires anciennes, ce qui peut s'observer au microscope.

FORMATION DES DUNES

Les particules transportées par le vent se déposent lorsque la vitesse du vent diminue ce qui se produit quand il heurte un obstacle.

Celui-ci brise la force du vent, le sable se dépose derrière l'obstacle, le consolide, l'agrandit, s'accumule et la dune croît de plus en plus. On peut ainsi voir des dunes miniatures se former au haut des plages par grand vent et temps sec. Leur forme est celle d'un croissant de lune dont les pointes s'effilent sous le vent car le vent est moins freiné sur les bords de l'obstacle. Ces dunes embryonnaires sont appelées des barkhanes. La marée montante les détruit régulièrement. Les dunes des terres arides - car il existe aussi des dunes en pleine terre et très importantes, par exemple au Sahara - sont de ce type.

Les dunes du Pouldu, du Dossen et du Guilec forment des crêtes parallèles au littoral. Elles forment un rempart continu de plusieurs mètres de hauteur dont le bourrelet est régulièrement sapé à la base par la marée tandis que le vent creuse des brèches à son sommet et celles-ci sont d'autant plus importantes que la végétation qu'il porte est détruite.

Ce bourrelet dunaire se prolonge vers l'intérieur par une étendue plus ou moins considérable aujourd'hui d'ailleurs très réduite. Mais cette progression des dunes vers l'intérieur peut être très importante. Elle l'a d'ailleurs été sur notre territoire et nous verrons dans un numéro à venir l'invasion des territoires de Santec - St Pol par les sables au 17^e et 18^e siècles.

La progression des dunes vers l'intérieur peut donc être très importante. Les dunes marines les plus puissantes en France sont celles du Golfe de Gascogne. Elles culminent au Pilat à 120 m et se prolongent sur 200 km avec une pente douce face au vent, environ 10° et abrupte du côté de la terre : 40°.

Cette dune s'avance lentement vers l'intérieur ensevelissant petit à petit les pins de la forêt landaise qui freinent sa progression. Avant cette fixation par des plantations, la dune avançait à une vitesse de 20 à 25 m par an, envahissant des bourgades tout comme à l'île de Batz où chacun d'entre nous a vu les ruines de l'église Ste Anne à demi enfouies dans les sables.

Nicolas Jestin

L'EGLISE NOTRE-DAME DE CROAS-BATZ - LE PORCHE

L'année 1777 est une grande date dans l'histoire de notre église. Nous en traiterons longuement à l'occasion de notre étude du pavage de l'édifice : le vestibule du porche ainsi que la grande porte furent réalisés durant cette campagne de travaux.

Pour la porte elle-même, qui est en chêne, nous avons la décision du "corps politique" de Roscoff en date du 31 Août 1777 (dimanche). Il fut question aussi d'édifier aux deux portes "côtières" (de côté) deux tambours de pierre, avec des portes neuves en "bon bois de chêne". Mais le compte-rendu de la réunion ne fait pas état d'un vestibule qui serait à construire au porche.

Sans doute les cloisons de ce tambour sont-elles agrémentées de moulurations courbes où chacun sait reconnaître le style Louis XV ; on les retrouve sur la grande porte. Mais l'on faisait encore du Louis XV dans nos armoires à la fin du 19^{ème} siècle.

Avec l'aide précieuse de François ALLAIN nous avons pu faire quelques remarques sur place. Le grand bénitier qui a été encastré de 24 cm dans la tour, était là avant la confection des cloisons : l'orifice, pour une éventuelle vidange, se trouve, en effet, tout contre la cloison, ce qui interdit de vidanger par là ; la cuve portait des motifs sur les 2 faces visibles : on peut penser qu'ils ont été martelés en 1793.

L'observation du dallage permet d'établir l'antériorité des cloisons sur celui-ci. La pose du dallage a été gênée aux parties non ouvrantes des cloisons. Les dalles se continuent sans joints à travers la porte centrale. Aux autres parties des cloisons l'ouvrier a dû tailler les pierres à la demande et multiplier les joints. D'autre part, les traverses basses de la porte à double battant, sont trop étroites : on a dû raboter une bonne épaisseur. Or le pavage actuel de l'église, fut réalisé en 1885 / 1886; il est porté en compte en 1886 pour la somme de 6.044 fr 84.

qu'en conclure ? Une certitude : le vestibule est antérieur à 1886. Une probabilité tirée du style des moulures et étayée par la présence du bénitier en cet endroit avant la Révolution ; la cloison, pourrait être de 1777.

En cours de rédaction nous avons retrouvé de vieilles notes prises dans des comptes de l'église, aujourd'hui entreposés aux archives départementales. La question est résolue, c'est bien dans la ligne des décisions de 1777 que fut réalisé le vestibule.

Au 28 Mars 1781 : Peinture du tambour de la grande porte, des piliers (de la Tribune ?) et du chœur (fournitures comprises) : 42 Liv.,es 17 sols. “

Un document nous épargne, certes, d'infinies et lassantes recherches ; mais nous nous réjouissons de n'avoir trouvé ce renseignement qu'après nous être penché longuement sur la composition de ce tambour et avoir multiplié les observations à son sujet.

Le travail fut réalisé en sapin; le menuisier était Christian Queran. La serrurerie fut l'affaire de Toussaint Ellard, de St Pol. Nous eussions aimé connaître les couleurs qui furent imposées au peintre. Actuellement les tons sont macabres. Il est vrai que si les teintes étaient claires les cloisons seraient bien vite couvertes d'inscriptions.

La grande porte de chêne est à deux battants. Sur le pied droit sud de l'entrée se voient les trous des loquets qui assuraient la fermeture de la porte primitive, à un seul battant. Les reliefs de la partie basse de la porte ont simplement pointés et collés.

Le PORCHE, originairement, faisait l'office de vestibule de l'église. Il mesure intérieurement :

- 3 m 95 de large,
- 3 m 25 de profondeur.
- 4 m 15 de hauteur

La voûte est en pierre de taille ; sa charge est portée sur les murs et le cloche par des arcs en ogive selon les diagonales des arcs encastrés au long des quatre côtés, appelés arcs “formerets”. La voûte est fermée et tenue en son centre par un gros bloc de granit sculpté, appelé CLEF DE VOÛTE : il fait environ 76 x 72 cm. De cette clef partent deux nervures suivant les axes ; on les appelle “liernes”

Dans les angles formés par les retombées des ogives et des formerets sont nichées sept figurines humaines et un feuillage (?). Dans l'angle nord-est, on croit deviner un visage féminin émergeant d'un large corsage traité en barrique cerclée.

L'entrée de l'église, large de 1 m 60, est encadrée d'un portail fortement ébrasé vers le porche. Les deux colonnettes extérieures du jambage s'épanouissent en arcades gothiques ; les deux colonnettes intérieures se courbent en anse de panier. Ce type d'arc

est utilisé aussi dans les portes latérales, dans les baies récemment vitrées (13 Oct. 1972) de la chapelle Sainte Brigitte. C'est aussi l'anse de panier que nous retrouvons à Roscoff dans les portes du 16e siècle. Mais à la fin de ce siècle apparaît dans les lucarnes renaissances, le plein cintre ou demi-cercle. Les portes emprunteront peu à peu cette forme. Au 18e siècle on adoptera le linteau droit s de vieilles maisons comme les deux qui constituent le presbytère ont perdu leur cachet pour avoir été réordonnées au 18e siècle.

Une console de pierre débord dans toute sa longueur l'arcade en anse de panier du portail. Elle est ornée en son centre d'un fort motif sculpté, peut-être des armoiries. Outre une raison ornementale cette console avait pour fonction de soutenir une statue. Sur le tympan du portail est, en effet, insérée une niche gothique en calcaire jaunâtre ; cette pierre est profondément rongée. Lorsque les albâtres furent restaurés et placés dans la chapelle St Joseph en 1963 nous conseillâmes de mettre dans la niche haute du retable la Vierge de style italien qui se trouvait alors dans le tympan du portail. C'est une Vierge d'albâtre qui n'était que depuis peu en cet endroit ; on nous a assuré qu'elle provenait précisément de la niche du retable. Quoi qu'il en soit, elle était en danger flagrant d'être volée ; trop petite aussi pour la niche elle ne s'accommodait pas du style gothique de celle ci.

Par ailleurs, la statue de Notre Dame de Croaz Batz est trop grande pour prendre place sur la console.

Deux bancs de pierre, comme il est courant d'en trouver dans les porches, présentent leurs bons offices aux personnes matinales qui attendent l'ouverture des portes.

Le bénitier original est en place, encastré dans le massif de la tour.

Les fidèles qui font leur entrée par le porche prêtent peu d'attention à son architecture. La plupart même seraient bien en peine de décrire la belle clef de la voûte. Il est vrai que les habitués des deux petites portes ne sont guère plus attentifs aux jolies arcades de celles-ci ; la porte du côté sud est un bijou. La médiocrité de leurs appentis et le manque de recul peuvent excuser cette inattention.

La clef de la voûte du porche apparaît dans un bon éclairage lorsqu'on la regarde du pas de la porte. Un ange trapu plane de ses ailes repliées en carré ; ses mains tiennent un écusson. Manifestement l'écu ne fut point oublié par les marteleurs de 1793. On a commencé par attaquer ferme le rebord de l'écu. Mais la surface elle-même n'a pas été touchée. La fleur de lys, et les hermines provocantes ont été épargnées. Peut-être a-t-on craint d'ébranler la voûte.

La moitié sud de l'écu est le côté FRANCE. Une grande fleur de lys en relief occupe la partie haute ; elle est peinte en couleur parme. Sous cette couche était posée une teinture jaune. Au bas de ce côté contre la ligne médiane est sculptée une demi-fleur de lys peinte en parme. Le fond est d'azur.

L'autre partie de l'écu est BRETAGNE ; on y voit, en haut, deux hermines, une autre en dessous et une demi-hermine accolée à la demi-fleur de lys. Il nous paraît improbable que l'écu ait comporté une 4ème hermine entière. Ces motifs bretons gardent encore des traces de peinture parme.

Les ailes de l'ange sont jaunes, sa robe est parme. Sur les rebords de la clef de voûte sont piquées dix fleurettes, dont plusieurs en forme de boutons d'or.

De qui sont ces armes ? Leur identification est d'importance pour l'historien. Les armoiries, en effet, sont le plus souvent la marque du donateur, un témoignage aussi d'honneur. S'agit-il ici d'un bienfaiteur ou simplement de la reconnaissance d'un lien de vassalité. On ne peut s'attendre à retrouver le blason du Seigneur évêque de Léon puisque la

construction de l'église semble bien avoir fait fi du droit féodal de l'évêque.

A-t-on voulu se réclamer d'un patronage plus élevé en hiérarchie : le roi ou le duc de Bretagne ?

Notre écusson fait penser aux armes d'**ANNE DE BRETAGNE**, reine de France et duchesse de Bretagne. La partie FRANCE est identique, la partie BRETAGNE comporte, nous semble-t-il, davantage d'hermines dans l'écusson de la reine : 6 et 2 demi-hermines. D'autre part, l'écu de la reine est surmonté d'une couronne ducale dont pend une cordelière ceinturant l'écu. Il n'est pas impossible que l'écu martelé de Roscoff ait eu ce double ornement : couronne ducale et cordelière, car ce sont les bords précisément qui ont été cassés. On trouve l'écusson de la reine ANNE reproduit au tome IV p. 635 de L'HISTOIRE DE BRETAGNE par Arthur de la Borderie et Barthélémy Pouquet.

Une photographie reproduite dans la récente HISTOIRE DE LA BRETAGNE (1969) sous la direction de Jean DELUMEAU nous montre au châtelet de Nantes (15e siècle) un écu semé de 7 hermines : 4 en haut et 3 au registre inférieur sous les interstices de La série haute (p. 240)

L'écusson de Roscoff reprend la moitié du motif nantais.

Nous nous refusons à écarter pour l'instant la possibilité d'une référence à la Reine Anne : car c'est précisément en ces quinze premières années du 16ème siècle que s'élabore le projet de construction de notre église. Lors du pèlerinage que la Reine entreprit en 1505 au sanctuaire du Folgoët elle passa, au retour, par Saint Pol de Léon. Etait du voyage son aumônier, le bienheureux Yves Mahyeux originaire de Plouvorn, que la reine venait de faire nommer évêque de Rennes.

La reine Anne mourut au château de Blois le 9 Janvier 1514.

Louis XII avait imposé, semble-t-il, à ANNE le mariage de leur fille Claude avec l'héritier présomptif du trône, François d'Angoulême. Les fiançailles solennelles des deux enfants (12 ans le garçon, 7 ans la fille) furent célébrées le 21 Mai 1506, Les futurs époux auraient la Bretagne, à moins que la reine ANNE n'eût un-fils.

Le mariage de Claude de France fut célébré peu après la mort de sa mère, le 18 mai 1514. Dès octobre le roi **Louis XII** se remariait avec Marie d'Angleterre, sœur d'Henri VIII. Dans la crainte qu'il naquit de cette union un fils, un dauphin, François d'Angoulême se fit attribuer le 25 Oct. 1514 l'administration de la Bretagne et le droit de porter le titre de duc de Bretagne.

Mais Louis XII décédait peu après, dans la nuit du 31 décembre au 1er Janvier 1515. Et François, compte d'Angoulême, accéda au trône sous le nom ce **François 1er**.

Le jeune roi avait reçu de Claude en donation définitive le duché de Bretagne le 28 juin 1515. Il voulut, dès lors, conquérir la sympathie des Bretons ; il entreprit un voyage à travers notre province : accueilli à Nantes le 7 Août 1518, il passa en divers lieux, dont St Pol de Léon (21 Sept.), le Folgoët et quitta Rennes le 11 Octobre pour rejoindre Paris.

Le roi n'aura de cesse qu'il n'ait réalisé l'union de la Bretagne à la France ; il le fit par l'édit d'union publié à Nantes le 13 ou le 14 Août 1532. En autres clauses qui viennent au sujet de nos armoiries on. retiendra que par cet édit le Dauphin, fils aîné du roi, est reconnu comme duc de Bretagne. On y lisait aussi "Défendons à toute personne qu'ils n'ayent à porter le nom de Bretagne sous ombre de leurs mères et que les bastards d'icelle maison ne portent les armes de Bretagne si ce n'est avecques une barre, pour éviter la confusion et inconvénient qui, par succession de temps en pourrait advenir, et ce sous peine de confiscation de leurs fiefs."

Si nous en croyons un dessin de Pascal de Kerenveyer repris dans la copie municipale de

ses ANNALES ROSCOVITES, le bateau de la façade du porche était encadré des armoiries de FRANCE (au nord) et des armoiries de BRETAGNE (au sud). Les anges porteurs sont en place, mais on ne voit plus les motifs des écus. Le dessin porte pour la France 3 fleurs de lys et pour la Bretagne 6 hermines ; il devait, nous semble-t-il, y avoir 7 hermines. La clef de voûte aurait pris ainsi la moitié des deux précédents écus : s'agirait-il dès lors des armes de Claude de France, du dauphin François couronné duc de Bretagne à Rennes le 13 Août 1532 sous le nom de François III (il meurt le 10 Août 1536) Son cadet Henri deviendra « fils aîné du Roi, dauphin du Viennois, Duc de Bretagne », d'après un document manuscrit de la Mairie (1543-1545) ; il régnera sous le nom de Henri II à partir de 1547. Alors s'achevait l'église en sa forme originelle.

Selon Monsieur Couffon dans son étude LA PEINTURE SUR VERRE en BRETAGNE (MEMOIRES DE LA SOCIETE D'HISTOIRE et d'ARCHEOLOGIE DE BRETAGNE 1945, p. 37) "L'écu en supériorité (le plus élevé du tympan d'un vitrail) demeura mi-parti France et Bretagne sous le règne de François 1er, même après la réunion de la Bretagne à la France". "Lorsque les armes de France, pleines et surmontées de la couronne royale sont en supériorité dans nos églises bretonnes c'est l'indice d'une date postérieure à 1532 et même à 1547."

Parmi les reproductions des motifs armoriés que le marquis de Kerman fit relever par le peintre Jean Bouricquen en 1614, une planche est consacrée à la grande vitre du chœur de Roscoff..On y voit en supériorité un écu de France (3 lys) surmonté d'une couronne royale.

Cette brève évocation de la toile de fond historique sur laquelle on voit naître et croître notre église suffirait à défaut de documents écrits authentiques, à date approximativement la construction.

Nous inclinons à placer le commencement des travaux aux' dernières années de la reine ANNE.

ROC'H AN GUEL

Lors d'une séance récente de recherches aux ARCHIVES DEPARTEMENTALES de Quimper nous avons eu la surprise de découvrir le "PERMIS DE CONSTRUIRE" du MOULIN de Blocon, dont l'existence nous était apparue, on s'en souvient, à travers la toponymie.

Il s'agit d'un contrat passé le 8 juin 16055, par devant les notaires de la cour séculière (civile) entre Roland de Neuffville, évêque de St Pol agissant comme SEIGNEUR temporel de tout le territoire de St Pol ou MINIHY et Jan CARPIER, marchand, demeurant à Roscoff. Par ce contrat, dit d'afféagement, le Seigneur évêque cédait une parcelle de terre de son fief au dit Carpier, à titre de FEAGE. Cette dépendance féodale à l'égard du seigneur évêque était matérialisée par une redevance annuelle ou "cheffrente" de 30 sous tournois (3 journées d'ouvrier) à la charge de CARPIER.

Des actes d'afféagement de ce genre sont très nombreux aux archives départementales concernant par exemple, les terrains sablonneux en bordure de mer qui vont du TEVENN à l'est jusqu'au TEVENN CROAZ-BATZ, terroir où fut construite l'église. Nous reviendrons sur ces textes qui sont les premiers titres de propriété des maisons construites depuis en bordure de mer ; ils sont du 16e siècle.

Il nous paraît utile d'attirer l'attention des Roscovites sur un sens qui semble leur échapper du terme TEVENN. Il désigne couramment aussi une falaise et non point seulement une élévation de sable. Ce qu'on appelle LE TEVENN à Roscoff nous paraît être plutôt une falaise. Nous avons souligné ce sens pour le TEVENN AR VILIN de Ste Barbe (No 267).

La "chose" du contrat de 1605 est ainsi décrite :

“ Une franchise sittiée en la parouesse de TOUSSAINTS au Minihy, au lieu appelé LA POINTE DE BLAUSCON ès environs et joignant le rocher appelé vulgairement (en breton)

ROCH AN GUEL cis (sis) entre le port de Blauscon devers le septentrion (nord) et le rocher appelé ROCH AN COULMET vers le midy (sud) et donnant vers l'orient (est) sur ung endroict appelé PORZ SCAFF et devers l'occident (ouest) à aultre endroict appelé PORZ AN GORET et sur deux pièces de terre appartenantes à Philippe Henry, filz de feuz (défunts) Yvon Henry et Françoise Riouall”.

Les chemins et sentiers continuaient à relever de la propriété du seigneur évêque. “Au raport de maistre Julien Jamet arpenteur juré en la juridiction de Saint Paul la pièce de terre sudescrite (sus décrite) mesure quinze seillons ou environ.. La plus grande partye est couverte et encombrée de rochers.”

Un sillon représentait, semble-t-il, environ 180 m² (condification des coutumes.. du Finistère 1958 P.95).

Par cet acte Carpier et ses successeurs héritiers obtiennent la jouissance à perpétuité de cette pièce de terre “avec POUVOIR ET FACULTE au dict Carpier ses dicts héritiers et causayants d'y FAIRE BASTIR QUANT BON LEUR SEMBLERA UNG MOULIN AVENT” . La charge pour l'ensemble se montait, nous l'avons dit, à, “Trante soulz tournoys chacun an”, à régler à la Saint Michel.

De CARPIER il est dit "qu'il ne scaict (sait) signer.

Les connaisseurs du site de Ste Barbe auront plaisir à remonter à cette description antérieure d'une quinzaine d'années à la chapelle. Le vieux nom du piton ROCH AR GWEL, en breton d'aujourd'hui, le Rocher de la Vue, définit son ancienne fonction d'observatoire, de tour de guet. Il n'y faut point chercher du tout l'évocation de la beauté du paysage. Les vieux noms sont utilitaires le plus généralement.

Ce rocher remplissait une fonction de surveillance, tout comme à côté le rocher de Sainte Anne, pointe avancée du vieux port de Penn-Poull en St Pol. Certains autochtones savent encore le vieux nom moyenâgeux du rocher de Ste Anne ROC'H AR HED (avec H aspiré comme le C'H ancien). En breton GED correspond au français GUET et se prononce de la même façon, avec G dur, Nous devons ce renseignement à Monsieur l'abbé Jean Guerch, originaire de ce terroir.

Ce rapprochement de GWEL et de GED nous a mis sur la voie d'une interprétation suggestive et phonétiquement satisfaisante du nom de PERHARIDY. Nous brûlons de la livrer, mais la place nous manque en ce numéro.

Le "port de Blauscon" en 1605 désigne l'anse où sont installés les grands viviers. La pointe elle même devait être isolée aux grandes marées. Le cadastre de 1846 la dessine comme une île. On aura remarqué le PORZ-H AR GORED (écriture moderne) encore tien connu (la grève à l'ouest de Ste Barbe). Nous en avons parlé dans le n° 252 (mars 1971). C'est le port du BARRAGE de pêche.

Le nom de PORZH-SKAF, “port de l'esquif” est porté aujourd'hui, par une anse de la même côte mais nettement plus au sud. Nous serions porté à accorder du crédit à ce document notarié ; mais il ne faut pas écarter la possibilité d'une confusion dans l'esprit du notaire. Le :nom d'aujourd'hui PORT RAC'H sera repris sans tarder dans un article. Quant au nom de BLOSCON, il nous parait, pour l'instant, imperméable.

ROCH AR C'HOULMED, “roche aux Colombes”, semble bien être ce que l'on aurait appelé par la suite LES DEUX ROCHES.

n° 270 - Novembre 1972

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

PERHARIDI

C'est la troisième fois que nous nous appliquons à percer la signification de ce vieux nom de lieu, ou toponyme PERHARIDI.

Conscient des limites singulièrement étroites de nos propres connaissances, nous avons consulté le CENTRE DE RECHERCHE BRETONNE et CELTIQUE A LA FACULTÉ des LETTRES et SCIENCES HUMAINES de Brest. La note que nous avons reçue fut publiée dans le BULLETIN PAROISSIAL de Mars 71 (N° 252). Elle reprenait la fiche d'identité du site, publiée dans la TOPONYMIE NAUTIQUE de l'île de Batz et de ses abords (1965) Par Louis DUJARDIN et Alain LE BERRE. Comme nous aurons à recourir à ce travail plus d'une fois nous abrègerons le titre en (T.N.)

Sous la RÉFÉRENCE 7419 (3515) nous lisons

Presqu'île du sanatorium PENN C'HEVRIDI (dénomination "locale"). OBSERVATIONS - GEVRIDI, pluriel de GEVRED, Sud-Est, pourrait se traduire par Pointes du Sud-Est, l'orientation étant donnée par rapport au grand chenal d'accès (7404, référence). Prononciation locale PEHERIDI - PERQUERIDIC (NEPTUNE FRANCOIS de 1693); PERKIRIDIC (carte n° 975 du Service Hydrographique de la Marine) - PERHARIDIC (sources diverses).

L'explication ne nous paraissait pas satisfaisante et nous avons donné nos raisons un an plus tard, en mars 1972 (n° 263), lorsque nous avons présenté une suggestion du Père Grégoire, de Landévennec.

Nous avons proposé en janvier 1972 (n° 261) d'interpréter le nom de PORZ KONELLEG porté par l'anse nord de PERHARIDI comme le PORT AUX LAPINS. Nous nous en tenons à cette explication, tout en corrigeant l'écriture ; il faut un "G" final au lieu du "K" que nous avons écrit alors. Le grand rocher à profil d'homme qui ferme cette anse vers l'est porte précisément le nom de ROCH AL-LAPIN - le rocher au lapin. Nous retrouverons ce ROC'H plus bas. Selon Dujardin - Le Berre (T.N. n° 7439) PORZ KONNELLEG - peut-être de KONN (chiens de mer) - on dit aussi GONELEK et KOUANELLEK.

PERHARIDI dans l'interprétation du Père Grégoire aurait pu signifier LA POINTE AUX LIEVRES : cette explication nous maintenait dans le contexte des lapins. Nous n'espérons pas de solution plus adéquate bien que l'hypothèse d'un pluriel GIDI de GAD soit hautement improbable.

Ajoutons que la référence n° 7413 (T.N.) signale un rocher PIL AR C'HAD, Pilier du lièvre, près de l'île JACOBIN à l'Ouest.

Il ne faut point se hâter de conclure en toponymie, eût-on fourbi à l'extrême les instruments de l'analyse. On s'en persuadera en nous suivant dans les méandres de notre recherche.

En cours de rédaction du numéro précédent (octobre 1972), nous avons rapproché inopinément les noms anciens de deux rochers homologues : ROC'H AR GWEL à Ste Barbe de Roscoff et ROC'H AR C'HTED à Ste Anne de Pennpoul (St Pol) : l'observatoire et le guet. De ce rapprochement fortuit a jailli la lumière pour le nom de PERHRIDI. Voici par quels détours,

L'idée nous est venue non seulement de supposer à PERHARIDI une fonction analogue à celle des deux autres rochers mais de chercher une parenté sonore (phonétique), avec

GED. Nous avons consulté le dictionnaire de Roparz Hemon et celui de TROUDE : le mot de GEDIG s'y trouve avec le sens de "guérite". Nous avons pensé dès lors à PER AR C'HEDIG : la pointe où l'on monte la garde, la surveillance de l'entrée ouest du chenal. Nous remontions par ce nom évocateur à ces époques dangereuses où les Anglais et avant eux peut-être les Normands menaçaient le port de Rosko (goz) dans l'Aber.

Le dictionnaire de LE GONIDEC (1847), consulté alors que déjà nous avons abandonné l'hypothèse du mot GEDIG, porte au terme ECHAUGUETTE, "Guérite sur les remparts d'une place forte, tour ou lieu élevé au bord de la mer pour placer une sentinelle GWERE (fém.) pluriel GWEREOU ... GEDIK, (masculin) pluriel GEDIGOU ou GEDOUIGOU. Pour le terme GUERITE "Petite loge où la sentinelle se met à couvert contre les injures du temps : GEDIK.

Les deux canons de pierre du clocher, pointés vers les deux directions des invasions maritimes, exprimaient à leur façon, la condition dangereuse du Roscovite ancien et le refus de celui-ci de se laisser surprendre. Lorsque ces deux pièges à la gueule obstruée d'un boulet furent brisées le vendredi 9 octobre 1964, par la chute des grands ormes nous avons insisté très fort auprès des Beaux Arts pour qu'on les remplaçât. Nous étions assuré, en effet, qu'ils avaient une signification historique capitale, nous fondant sur ce que l'on disait de nos vieux conflits avec les anglais et singulièrement sur un document écrit (1546) conservé à la Mairie, relatif au Jeu du PAPEGAUT et visant indirectement la PREPARATION MILITAIRE contre les Anglais. La toponymie se révélait ainsi comme un précieux auxiliaire de l'histoire. Les noms de TI-SA0Z0N (Ile de la MAISON DES ANGLAIS) et de PORZ AR SAOZ (anse de l'ANGLAIS) font aussi probablement référence à des invasions. Nous proposons d'interpréter le vieux nom de terroir de KERGOULAOUEN, village de la LUMIERE - dans le même contexte d'un danger à signaler.

Mais toutes ces vraisemblances historiques n'établissent pas en toute rigueur le sérieux du recours au mot de GEDIG. La prononciation, en effet achoppait sur la finale en "IG", il est vrai que l'on peut concevoir une atténuation du G qui donne le son I à la finale. Mais surtout il manque à GEDIC, entre le G et le D la consonne R qui fait du nom du site tel qu'on le prononce aujourd'hui et tel qu'on le trouve écrit. Pour notre part, nous l'avons rencontré aux 16e et 17e siècles sous les seules formes PERCHERIDY et PERHERIDY.

La lumière nous est venue il y a quelques jours seulement d'une conversation avec le Père Le Carre, jésuite, à Quimper. Ce celtisant distingué a commencé par incriminer dans le cas de PERHARIDI la traduction de PER par PENN AR "Tête de". Selon lui, PER était, en notre cas, le pluriel de PAR, vieux mot breton que le DICTIONNAIRE DES GLOSES EN VIEUX BRETON : (1964) de Léon Fleuriot traduit : "partie, parcelle".

Les considérations que nous nous étions faites sur GEDIG orientèrent le Père Le Carre vers un synonyme GARID, qu'il vérifia dans le vocabulaire d'ERNAULT. Par la suite nous l'avons trouvé aussi en bonne place dans le dictionnaire répandu de Roparz. Si, dès les débuts de cette recherche, nous avons pensé à recourir au dictionnaire VALLEE, ce que nous faisons généralement, nous aurions trouvé au mot GUERITE "GARID" (féminin), GEDIG (masculin) et nous nous serions épargné nos divagations sur GEDIG. Cet oubli aura eu pour nous du moins, l'immense avantage de remettre en cause, grâce à la science du Père Le Carre, la traduction passe-partout de "PER AR" (sans jeu de mot).

Selon notre interlocuteur PERHARIDI serait donc un nom très ancien signifiant "les parcelles des guérites". Mais GARIDI peut-il être un pluriel de GARID ?

Le breton parle à ses fantaisies au sein de chaque dialecte. Cette souplesse de notre langue s'observe aussi dans le breton ancien. Le pluriel courant de GARID, c'est GARIDOU. Mais GARIDI serait aussi assez naturel. Le terme BAG (féminin), qui désigne

un bateau, donne au pluriel BAGOU, BIBI, BAGEIER. La désinence (finale) ER et sans doute aussi la désinence I caractérisent des pluriels collectifs ou indéterminés ; ceux-ci s'opposent au pluriel déterminés, en OU. A Roscoff, on emploie le plus couramment BIGI.

On pourrait aussi envisager le diminutif GARIDIG, petite guérite, dont la désinence IG, comme plus haut pour GEDIC, serait atténuée en I. Nous aurions là une explication satisfaisante des écritures PERQUERIDIC, signalées plus haut (T.N.). On se représente mieux une évolution de IC vers I que l'évolution inverse de I à IC.

Mais nous n'en sommes pas encore à trancher ces difficultés. Pour l'instant contentons-nous de verser au dossier de la désinence I le nom d'un site roscovite, homologue à l'est du PERHARIDI de l'ouest, le site du premier moulin à vent que nous avons découvert à l'est de ROC'H KROUMM (juin 1972 n°266). Depuis la rédaction de l'article nous avons rencontré à maintes reprises la transcription claire de ce nom aux archives de Quimper (5 G 9° et 10°) ; non pas Kanvenneg que nous avons lu mais Kanmenny, Kanveiny, Kavéiny, Kanvenny . Aujourd'hui on proscrit Y au profit de I.

GARID nous paraît donc la racine authentique de PERHARIDI. L'on s'explique assez bien le passage à PERAHIRIDI par l'influence du français GUERITE. Peut-être même GERID fut-il d'usage courant.

Malgré les explications du Père Le Carre le préfixe PER continuait à nous intriguer. Nous gardions de notre enfance cornouaillaise la sonorité PER avec un E ouvert largement pour désigner le nombre QUATRE. Le dialecte cornouaillais, on le sait, contracte tous les mots. Au lieu de PEVAR (4 au masculin) le vannetais aussi contracte en PEAR.

Mais était-il pensable pour un homme de métier, ce qui n'est point notre cas, de trouver en Léon avec ses PEVAR (masculin) et PEDER (féminin) qui vous remplissent la bouche, un seul cas d'un méprisable PER cornouaillais ? Puisque PENN AR donne, de l'avis de tous, PER, pour quoi pas PEVAR ? Nous étions conscients de notre ridicule.

Mais s'il était vrai que le site de PERHARIDI était caractérisé par QUATRE rochers d'où l'on aperçoit parfaitement à la fois l'ouest du chenal et la rive de ROSKO goz ? Ce que les cartes baptisent Pointe de Perharidi, la pointe Est, porte précisément 4 rochers observatoires, (voir croquis page 15).

Le mystère de PER allait-il rebondir ?

Pour essayer de nous en sortir nous avons parcouru la nomenclature des sites marins depuis Siek jusqu'à Bloscon (T.N.) et de Bloscon à Primel (T.N.) par Dujardin-Le Berre. Il n'y a de noms en PER que dans les environs proches de PERHARIDI et seulement dans le volume (T.N.)

Les voici :

- PERREG AR C'HIRRI (n°7387) traduit par - PERRE des charrettes - Roche accessible aux charrettes.
- PERREG AR BAGOU (n°7380) - Perré des bateaux, petite roche et échouage accessible aux bateaux. C'est la ROCHE BLANCHE de la carte du service hydrographique.
- AR PERREG BRAS - le grand perré. Grand banc de sable à l'Ouest de Roche blanche (n° 7389).
- PIL HANTER-VARE AR PERREG, pilier de mi-marée du PERRE, roche non cotée au N-Est de PERREG AR C'HIRRI. Les auteurs traduisent PERREG par PERRE. Selon le LAROUSSE ce terme, qui vient de "pierre", désignerait "un revêtement en pierre sèche qui empêche les terres d'une tranchée de s'effondrer".

Il nous semble avoir rencontré dans les documents du 17^{ème} siècle la traduction PERRIERE de MENGLEUZ, carrière.

Ce terme d'origine française fait aussi sérieux que la traduction que Vallée donne de PERRE "revêtement en pierres GWISKAD-MEIN".

On pourrait s'étonner qu'un banc de sable porte le nom de PERREG. Faisant partie d'un ensemble il en aurait emprunté le nom, d'autant qu'il en accomplissait la fonction.

Entre ce PERREG et l'île Jacobin la carte du service hydrographique a porté le nom "LES TETES DE ROCHE". (n° 7414). La désignation locale est tout autre : TOULL DERRIEN, le trou de Derrien (nom d'homme) avec une rétention d'eau à marée basse "LENN TOULL DERRIEN" la mare du trou à Derrien. La traduction moderne TETES ne doit pas nous égarer.

Au sud du grand chenal, entre PERHARIDI et la pointe sud-est de l'île de Batz, PENN AR C'HLEGER, traduite par "extrémité de la Masse rocheuse" (n° 7531), une tourelle édiflée sur un ensemble rocheux porte le nom de PER ROC'H, La prononciation actuelle est francisée en PER ROC. Au sud une masse rocheuse couverte porte le nom de PER REIER, Le met REIER est le pluriel de ROC'H.

La dénomination de PER REIER nous paraît secondaire, c'est à dire copiée de PER ROC'H très voisin ; on aurait pris le pluriel de celui-ci. Cet amas de roches basses, lui découvre aux grandes marées, ne porte pas d'ailleurs ce nom chez les marins de l'île de Batz mais celui de GARREG PLAD, la roche plate, PER REIER est le nom donné par les Roscovites. Parler ici de point élevé n'a guère de sens. Par contre, sans être très élevé, PER ROC'H se détache nettement et seul lorsque la mer recouvre l'ensemble qui porte son nom. La traduction PENN-ROC'H "Tête de (la) Roche (T.N. n°7528) est satisfaisante au point de vue topographique, nous semble-t-il : les celtisants donnent, on le voit, leur accord de linguistes. On ne peut pour ce site déterminer une découpe en 4 parties. Aussi bien un mot commençant par R comme RO C'H agglutine couramment le N du préfixe pour en faire un R: ainsi PER-ROS.

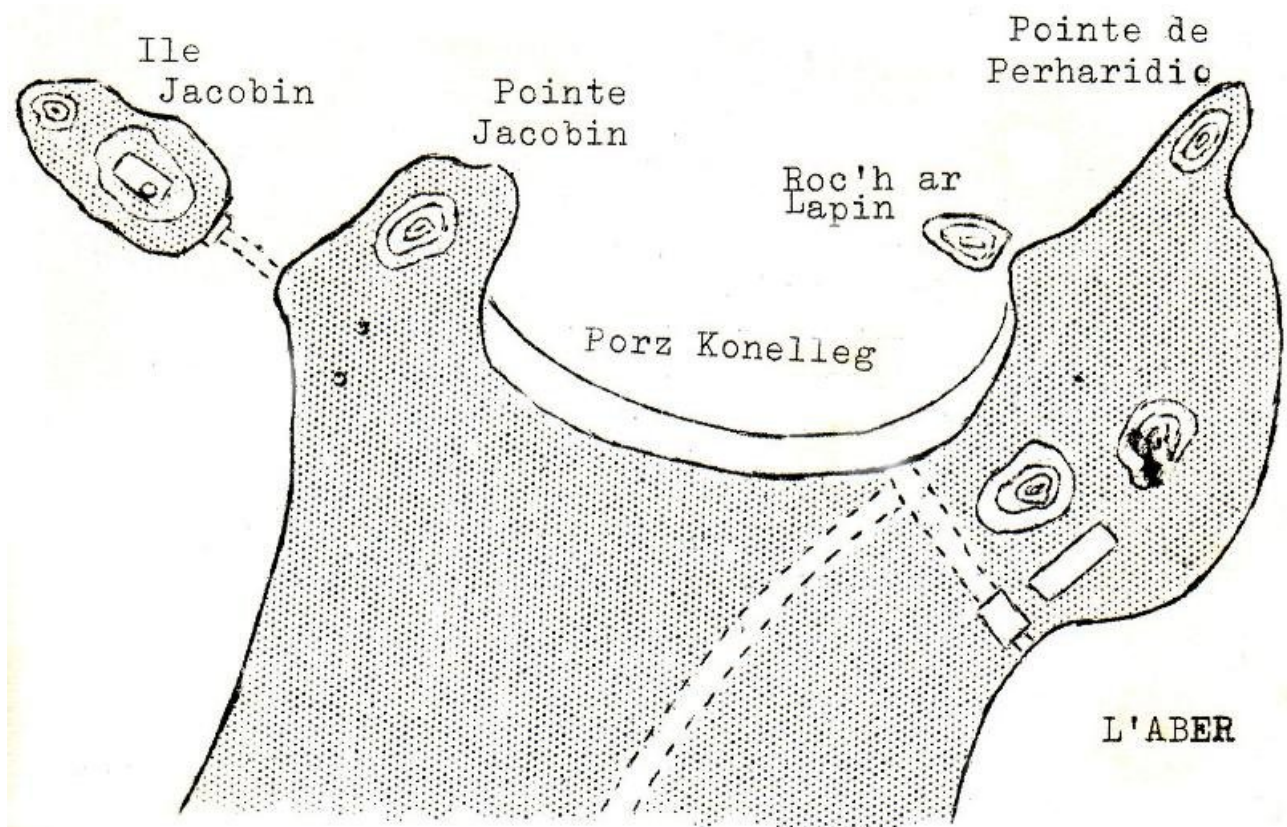
Nous avons poursuivi nos recherches sur PER à travers l'index des noms de lieux et de personnes qui clôt l'inventaire des sites et personnes de l'île de Batz entre 1546 et 1692 ; les mêmes sites sont cités de multiples fois mais il n'était pour nous d'autant intérêt de ventiler l'index de ces noms. Sur le total des noms portés sous la lettre P, à savoir 1311, aucun ne commence par PER (Archives 5G14)

A Roscoff nous avons PERENNES ; ce nom, à première vue nous engage du côté des POIRIERS. Sur l'ancien territoire de St Pierre, à savoir Roscoff à l'ouest de la route de St Pol et une partie de SANTEG, nous n'avons pu pousser, pour l'instant, ces investigations méthodiques ; nous avons trouvé, outre PERHERIDY, une dame au nom de Levenez PERCHEC ; le prénom veut dire JOIE et le nom est apparenté au PERREG de plus haut. Le seul autre nom que nous ayons rencontré est PERRUGAN, nom toujours en usage. La transcription de l'inventaire de 1780 écrit PEZRENTEN. A notre prochaine séance de travail à Quimper nous allons nous pencher sur cette écriture en PEZR. Il s'agit d'un partage de biens en 1470, dont l'authentique est conservé dans (5G - 300, 1^{ère} liasse n°1) ; la transcription est dans les premières pages de (5 G 9).

Le mardi-21 novembre nous avons fait part au Père Le Carre de la perplexité où nous plonge notre PER. Dans le cas où vraiment ce préfixe ferait originairement référence à 4 rochers groupés sur la pointe, PER signifierait bien QUATRE mais non pas par le biais du "Quatre" Cornouaillais. La filière, classique en celtique, serait la suivante : PETRU (quatre) = PEZR = PER. Il paraît que PERIGUEUX voudrait dire PETRU CORII, 4 armées. Le Père Le Carre nous a donné l'écriture : **PEZR'R HARIDI**

Cette évolution se retrouve dans le prénom PER (Pierre) à partir du latin Petrus. On connaît l'écriture intermédiaire PEZR. Les amateurs qui disposeraient de l'ouvrage rare (et cher) "GLOSSAIRE DU MOYEN-BRETON" par Ernault trouveraient au mot PEZRON une bonne documentation, mais rien sur QUATRE.

Nous verserions au dossier du "Z" : BALAZNEC, PRATEZROU, PRATHE7ROU, rencontrés dans les archives de Roscoff.



L'AGE DES DUNES

La jeunesse de la côte permet d'envisager pour nos dunes une formation relativement récente.

La dernière glaciation de - 90.000 à - 40.000 ans ayant amené un retrait de la mer, des marécages se sont formés sur les terres découvertes et ont formé de vastes dépôts de tourbe. Cette tourbe dont nous avons déjà parlé se retrouve précisément affleurant dans la grève sous Kerjoie très exactement, à un niveau inférieur à la dune.

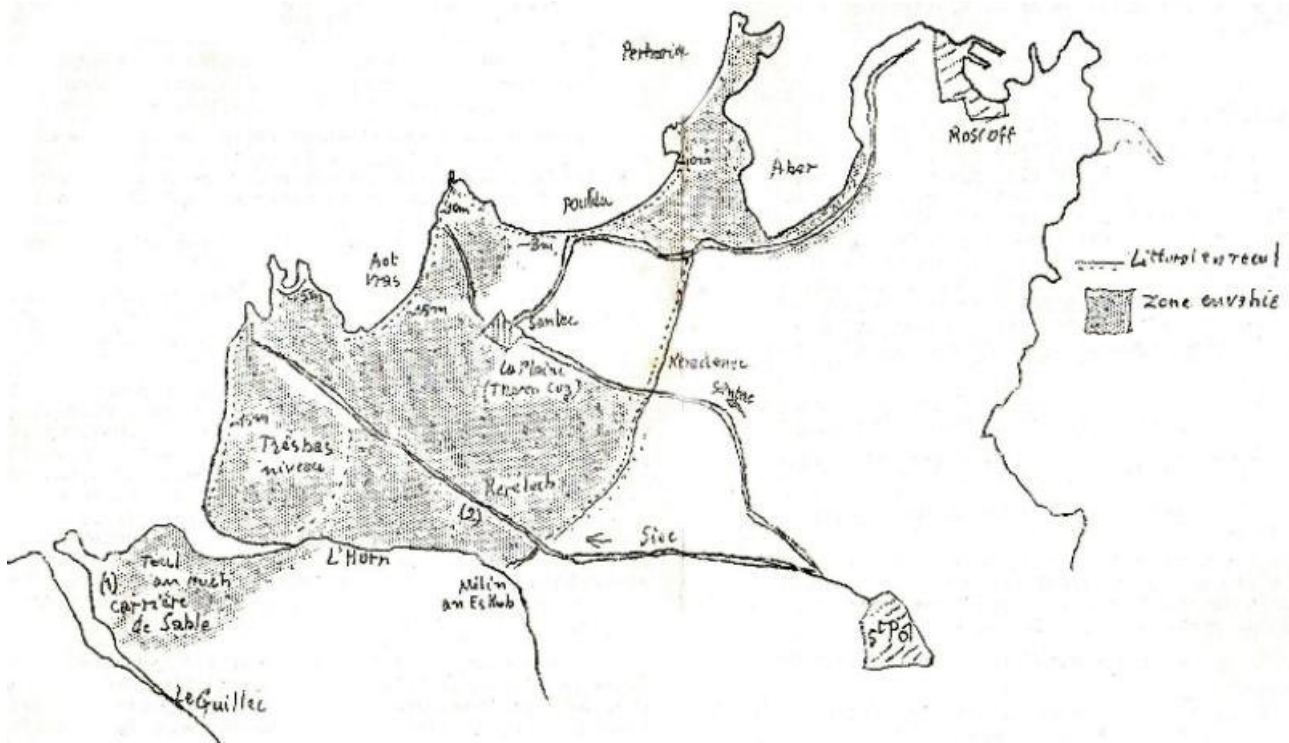
La remontée des eaux étant lente, la ligne du rivage se trouvant très au large de la position actuelle laissait à découvert de vastes espaces fournissant au vent les matériaux très abondants nécessaires à l'édification des dunes, Celles-ci reculant au rythme de la transgression (remontée) , marine pour se stabiliser au niveau actuel.

Placées sur la tourbe, il est évident que les dunes leur sort postérieures. Des analyses réalisées sur la tourbe de Brignogan lui ont attribué un âge d'environ 3.000 ans avant notre ère.

Mais en fait les dunes sont bien plus jeunes car elles recouvrent des vestiges plus récents de l'activité humaine. Ainsi après l'enlèvement du sable à Toul an Ouch, près du Guilec, on peut voir en place des talus de terre et de pierres placés directement sur le sol brun, un

dolmen malheureusement brisé, auxquels s'ajoutent des fragments de poterie, de charbon, de mâchefer, autant de preuves d'une occupation du sol antérieure aux dunes. Cet endroit est marqué sur la carte ci-après par le chiffre (1). Les études réalisées sur ces dunes particulièrement par Mr Giot leur donnent un âge très récent : en gros 500 ans avant Jésus-Christ.

Il est encore possible de constater que leur mise en place ne s'est pas faite de manière continue mais par étapes. La stabilisation, l'arrêt de la croissance, permet un développement de végétation à leur surface. Cette végétation recouverte à son tour meurt et laisse dans le sable une ligne noire horizontale due à la décomposition des plantes.



On peut reconnaître plusieurs de ces lignes, séparées par des couches plus ou moins importantes de sable, même dans une coupe verticale de la minuscule dune de Tevenn ar Rouanez.

LA MOBILITE DES DUNES

Une dune non fixée, c'est à dire sur laquelle il n'y a pas de végétation, est très mobile. Une violente tempête peut la déplacer. Les semis d'oyats, fortes graminées à racines très profondes comme celles du chiendent, font de la partie superficielle des dunes une masse compacte, une sorte de manteau suffisamment lourd pour résister à la force du vent. Le rôle de ce manteau de végétation est très important. Sa conservation est souvent rappelée et en 1758 "défense est faite de laisser les bestiaux sur les dunes ou d'y arracher les herbes sous peine de peine de prison ou d'amende".

La préoccupation des habitants était alors et depuis déjà, un siècle, de lutter contre l'invasion des sables. De cette invasion il subsiste des traces abondantes sur les terres de Santec, Saint Pol et Roscoff.

Pratiquement en conservent des vestiges les territoires suivants :

- 1° - un quadrilatère délimité par la côte du Dossen, la rivière Horn, un chemin creux qui remonte à travers champ de la route de Kerelech au Pouldu et la route St Pol - Santec ;

- 2° - un second plus restreint situé entre le bourg de Santec et la côte Ouest ;
- 3° - enfin la presqu'île de Perharidi dont la dune a fourni le sable e Teven ar Rouanez.

La couche de sable n'est pas uniforme, ainsi les champs de Kerelech, inclinés en pente douce vers la mer, possèdent une très épaisse couche d'environ 1 mètre en bordure de leur talus ouest, couche qui va en s'amenuisant en remontant la pente. Le point prospecté se trouve à l'emplacement marqué sur la carte par le chiffre (2).

La limite extrême des traces de sable se trouve à vol d'oiseau à 3 km de la côte et à 2,5 km de la ville de St Pol.

Ces amoncellements le long des talus orientés approximativement Sud - Nord, sont l'indice d'un transfert occasionné par des tempêtes très fortes d'ouest. Les quantités énormes déplacées disent l'importance primitive de ces dunes aujourd'hui squelettiques.

L'origine du sable situé dans la plaine au sud du bourg de Santec est toute différente. Son épaisseur est très grande : plusieurs mètres. Le lieu-dit est dénommé Tevenn-Coz : vieilles dunes. Il coïncide avec le niveau du rivage monastérien dont il a été question récemment. Le rivage aurait donc porté des dunes.

Aujourd'hui le danger n'est plus dans une invasion, bien au contraire : partout les dunes sont attaquées par la mer et chaque tempête coïncidant avec une grande marée en emporte des lambeaux.

Ainsi, en vingt ans, le rivage du Pouldu a reculé de 8 à 10 mètres, celui de la grange grève (Aot Vras) et du Dossen de 15 mètres.

Il y a plus grave. La dune du Dossen joue le rôle de digue et sa destruction entraînerait l'envahissement par les eaux de la région voisine qui est de très bas niveau.

Les protections artificielles : pieux, entassement de roches ne peuvent que freiner cette dégradation. Les causes principales sont les unes du fait de la nature : une lente remontée du niveau des eaux par exemple, mais surtout du fait des hommes : dégradation du manteau végétal, exploitation inconsidérée des carrières de sable y compris les carrières marines sous l'eau qui enlèvent les matériaux susceptibles de reconstituer les dunes et de les entretenir.

Nicolas JESTIN

n° 271 - Décembre 1972

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

PERHARIDI

On ne tranche point si aisément en toponymie ; il n'y a point de honte à avouer ses hésitations alors même qu'on pencherait vers une solution. Les analyses auxquelles nous contraignent les mots difficiles ne sont point sans profit pour autant ; elles peuvent au passage nous fournir des éclairages sur d'autres noms.

L'explication vers laquelle nous inclinerions pour le toponyme PERHARIDI serait POINTE DE LA PETITE GUÉRITE - PE(nn a)R(C')HARIDI(G). Ce qui détermine notre choix c'est qu'en breton le nom reste au singulier après les nombres. On ne dit pas DIOU REC'HIER ni DIOU ROC'HOU mais DIOU ROCH (féminin) : DEUX ROCHE(S). Si donc PER faisait référence au nombre quatre il eut fallu écrire normalement PERHARID.

Le plus oriental de ces rochers est appelé PENN AR MEAN – le bout de la pierre. Nous avons donné la traduction “Tête de pierre”. Nous confondions ce rocher avec son voisin, côté île de Batz, à peine détaché de la côte. Celui-ci a un magnifique profil humain mais on l'appelle GARREG (plutôt que ROCH) AL LAPIN. Outre ce profil le rocher au lapin offre une particularité remarquable : le crâne du sphinx est fendu d'une oreille à l'autre; d'est en ouest. L'entaille est profonde de 2 à 3 mètres et large de 70 à 75 centimètres ; le boyau a 4 mètres de long. Il débouche à l'ouest sur une plate-forme d'où l'observation de la passe ouest est aisée et discrète.

La signalisation vers Rosko-goz ne peut se faire de l'extrémité est ; il faut sortir du boyau pour cela et rejoindre la nuque du géant au sud-est.

Le rocher, comme l'ensemble des rochers de la région, a une structure feuilletée la partie nord (côté visage) s'est décrochée de la masse (diacalse) creusant ainsi une tranchée.

Ce phénomène d'éboulement est typiquement de notre côte. Il est à l'origine, nous le verrons, de l'état actuel de la pointe de Blocon. Nous pensons même que ce toponyme est lié à ce phénomène. Nous en parlerons dans le prochain numéro.

L'anfractuosité de GARREG AL LAPIN semble très ancienne. Comme nous ignorons les règles de datation de ces éboulements notre jugement ne doit être reçu qu'avec discernement : il nous semble que les éboulements de Blocon sont moins anciens que la fracture du crâne du Géant de Perharidi.

Le nom donné présentement à cette KARREG (féminin) AU LAPIN n'est pas d'une haute antiquité. LAPIN est du breton assez moderne et médiocre, transcrit du français. Les dictionnaires du 19ème siècle, comme LE GONIDEC (1847) et TROUDE (1869) ne connaissent d'autre traduction que KONIKL avec des variantes. GREGOIRE de ROSTRENEN (1732) ne connaît pas de LAPIN breton.

Il est un dictionnaire breton que ROSCOFF devrait avoir à cœur et à honneur de posséder, le “DICTIONNAIRE et colloques français breton” par QUIQUER, de Roscoff, imprimerie Allienne, Morlaix (1626). Il nous faudra nous mettre en chasse pour le trouver et obtenir, à tout le moins, une photocopie de l'ouvrage.

Le KONIKL a eu la vedette plus d'une fois dans notre bulletin, singulièrement lorsque nous avons étudié le toponyme PORZ KONELEGG, Nous avons souligné la parenté du nom breton, du nom grec : KOUNIKLOS et du nom latin CUNICULUS. Les amateurs de jeux télévisés ont entendu interroger des candidats sur le sens du mot CUNICULICULTURE. Il s'agit, on le voit, de l'élevage du lapin.

La langue française, qui a ses fautes de goût comme chacun de nous, eût pu adopter, au lieu du fade lapin, le tendre COURTICOULE.

La modernité du nom de KARREG AL LAPIN ôte beaucoup de son intérêt à ce toponyme. Elle permet de soupçonner l'existence d'un nom plus ancien. Volontiers nous verrions en la GARREG un ancien PENN MEAN s ce nom convient, en tout cas, à notre SPHINX.

Le nom de PERHARIDI viendrait-il de la fracture crânienne du géant? Des dictionnaires modernes de valeur éprouvée, comme LE VOCABULAIRE BRETON-FRANCAIS d'ERNAULT (1927), VALLEE (1931) et Roparz HEMON (4e édition 1970), connaissent le mot féminin GARIDENN au sens de "galerie de taupe, passage étroit, boyau". Mais cette convergence de trois autorités n'est pas faite pour rassurer pleinement. Car les deux derniers ont été certainement dans la mouvance du premier. Et chacun sait combien abondent les perroquets dans le monde des savants.

Aussi bien pour GARIDENN que pour GARID qui ne sont signalés que par ces trois auteurs chez les modernes, on aimerait plonger plus profond et connaître les références exactes d'ERNAULT. Autant que possible il faut y aller voir soi-même. Nous avons pu consulter GREGOIRE de ROSTRENEN. Il connaît pour GUERITE : GARID, pluriel GARIDOU. Il signale en particulier : "GUERITE de CLOCHER": GARID, pl. GARIDOU." Rappelons que le clocher de Roscoff a 2 lanternons en forme de guérite - au haut de l'escalier et un autre au nord pour la symétrie sans doute. Il serait assez courant d'appliquer aux balustrades de clocher le nom de GARIDOU : on voit l'origine probable de cette extension du nom.

On voudrait bien savoir ce que pensait QUIQUER le Roscovite; - en français BOUCHER. Il faut qu'on arrive à le dénicher, celui-là !

Avant de donner nos conclusions sur le sens de PERHARIDI nous devons verser au dossier des écritures que nous avons pourtant dans nos notes mais qui nous avaient échappé lors de la rédaction du dernier numéro. Nous nous étions fié à notre mémoire pour affirmer Que les seules écritures rencontrées dans les vieux documents étaient PERCHERIDY et PERHERIDY. Notre mémoire était défaillante; on nous en excusera. La vérité c'est que l'écriture la plus ancienne et la plus constante met un I à la place que prendra plus récemment E. On écrivait au 16e siècle PER(C)HIRIDY.

Nous relèverons toutes les transcriptions portées sur les documents historiques que nous avons consultés, tous antérieurs à la Révolution. Sauf inattention de notre part, nous n'y avons jamais rencontré l'écriture PERHARIDY.

Ainsi, à s'en tenir à la tradition écrite, l'évolution du nom se serait faite depuis le 16e siècle de HIRIDY à HERIDY puis à HARIDY, en gardant l'Y des anciens. Qu'en fut-il dans la tradition orale (parlée) ? Celle-ci seule a de l'importance, les transcriptions notariées dans des actes en français étant assez sujettes à caution. La tradition orale d'aujourd'hui est HARIDY. Est-elle en continuité avec l'ancienne prononciation ? Comment y répondre ?

Il nous semble que l'évolution la plus naturelle dans notre langue postulerait au départ HA. Rien de plus naturel en breton qu'un A donne un I sous l'influence d'un I suivant : GARID = GIRID.

Le chanoine Falc'hun, dans son ouvrage, LES NOMS DE LIEUX CELTIQUES (2e série, p. 119) en fait la remarque à propos de vieux noms français, dans lesquels il perçoit une racine gauloise, proche du celtique.

L'auteur donne deux exemples :

- BLIGNY-en-Othe (Yonne) s'écrit BLANGEI (11e siècle), BLANGNEIUS (1155), BLANNIACUM (vers 1163).

- BLIGNY (Aube) a les formes anciennes BLANNACUM (664), BLEIGNI (1145) BLAINNI (1146), BLENEIUM ou BLENNEIUM (1172) BELIGNIACUM (1222). Ainsi BLA devient BLE puis BLI.

De même peut-être GARID devient GERID puis GIRID.

Le chanoine Falhun rapproche ces noms français en BLAINE, BLIN, BLENNES etc.. d'un mot commun à toutes les langues brittoniques : breton BLEIN, cornique (Cornouailles anglaises) : BLYN, gallois (Galles) BLAEN. Le sens premier semble être celui de sommet. (p, 113)

Beaucoup de nos lecteurs n'ont jamais soupçonné cette vie profonde des mots qu'ils emploient le plus couramment. Nous allons retrouver ce problème à propos de Penn ar Créac'h.

Ne disons pas trop vite que nous avons le bon breton.

Nos conclusions de toponymie sur PERHARIDI seront modestes et nuancées :

- 1° - L'idée de GUET nous paraît solide,
- 2° - Elle est très probablement exprimée dans GARIDIG = petite guérite.
- 3° -- PER signifie probablement "POINTE DE".
- 4° - Il n'est pas invraisemblable que le nom soit dû à la fracture du crâne du GEANT a une caractéristique aurait alors servi de support à une fonction de guet.
- 5° - De quand date ce nom ? Certainement bien avant le 15e siècle, si l'idée de guet est bonne.

DOCUMENTS CONCERNANT LE TERROIR DE PERHARIDI AVANT 1789

Récemment nous découvrons dans une bibliothèque privée de notre région un beau manuscrit relié cuir, faisant 47 cm x 52 cm. Il s'agit d'un relevé effectué par le sieur Duchatellier des titres de rentes de l'évêché de Léon sur la paroisse du CRUCIFIX DES CHAMPS. Ce territoire campagnard de St-Pol correspondait aux portions actuelles de Santec et St Pol comprises approximativement entre la route de Santec à St-Pol et la route de St-Pol à Plouénan. Notre propos n'étant pas de dresser l'ancienne carte de St-Pol nous ne chercherons pas, pour le moment, à déterminer exactement ces limites.

Nous fûmes frappé en tournant les folios par la description des terres de Santec avant l'ensablement du pays et la description des mêmes terres sinistrées totalement. Nous exploiterons un pour ces données et plusieurs autres pour décrire ce désastre qui ruina, en quelques décades, les terres situées entre la rivière L'HORN et la côte de Santec. Nous signalons qu'au verso du folio 37, à la date du 27 août 1555, le seigneur évêque cède à la Dame de Kerautret (en Plougoulm) un moulin à eau situé sur la rivière de GLEZON; (autre nom sans doute de L'HORN) contre 25 livres de rente à prendre sur le manoir noble et les dépendances de Lanrivinec en Plougoulm. Pour liquider cette rente, le sieur de Kerautret, Christophe du Cosker cède à l'évêque le 14 may 1562 le manoir noble et appartenances de Poulanguernic en Plougoulm.

Cet "inventaire fait par l'ordre de Monseigneur L'illustrissime et Révérendissime Jan-François de La Marche, évêque comte de Léon à compter de 1486 jusqu'à 17..." fait partie d'une collection constituée par le dernier évêque de Léon.

Les archives départementales possèdent plusieurs volumes de cette collection ; nous avons été autorisé à leur joindre l'inventaire de CRUCIFIX DES CHAMPS; ce sera après la rédaction de notre étude sur l'ensablement.

Ces manuscrits sont d'une lecture aisée, courante. Par la description qu'ils font des terres de ce pays on peut dresser sans peine une géographie historique de St Pol et déterminer, par exemple, l'importance des bois de futaie, la nature des arbres. La matière est vaste. Des tables alphabétiques des noms de personnes et de terroirs facilitent à l'extrême la consultation des documents. Il est bon cependant pour un travail de haute précision de recourir aux actes authentiques conservés dans un nombre imposant de liasses.

Pour comprendre tout le soin que l'on a apporté à la conservation de ces documents et de tant d'autres sur d'autres fiels, il suffit de se souvenir qu'ils étaient des titres de rente, de précieuses pièces à conviction lorsque les débiteurs du Seigneur étaient défaillants ou récalcitrants. Lorsque nous essaierons d'évoquer la punition des délinquants "roscoffites" avant la Révolution nous sortirons le dossier du seigneur de Kerisnel, longtemps rebelle ; pour l'instant nous n'avons pas encore identifié sur le terrain "la garenne de la JUSTICE où était le lieu patibulaire" du Minihy de St Pol.

Rappelons que tout le Roscoff actuel à l'ouest de la route de Roscoff à St-Pol ainsi que Santec avec le DOSSEN au nord de la route de Santec à St-Pol constituaient la PAROISSE SAINT PIERRE.

En compulsant les Inventaires de St-Pierre (2 volumes : 5 G 9 et 10) notre préoccupation était avant tout d'essayer de dater les sables de la presqu'île de Perharidi et de Tevenn Ar Rouanes, ces deux sites étant en St-Pierre. Nous espérons découvrir pour les 16e et 17e siècles l'énumération de maisons, de murs, auquel cas nous aurions pu soutenir avec probabilité l'origine récente de ces sables (18e siècle). Rien, pour le moment, ne nous a paru décisif. Mais nous aurons l'occasion de revenir sur cet ensablement et de proposer une autre méthode pour éclairer quelque peu la question.

Nous n'avons vu citer aucune fois TEVENN AR ROUANES : ce silence peut être un argument sérieux en faveur de son apparition au 18e siècle.

Quant à PERHARIDI voici notre cueillette.

Le terroir est cité dans (5 G 9) aux folios suivants :

21 recto, 37 verso, 39 v., 40 v., 53 r. 54 r. 98 r. 149 v., 185 r. 244 v, 247 v. 267 r. 280 r. 301 r. Dans le volume 10, qui fait suite nous n'avons trouvé que trois citations : 54 r, 81 r et 164 v.

Ce relevé nous a été grandement facilité par la table des noms en P de ces deux volumes.

Relevons pour chaque document les choses les plus notables.

- 21 R - 1553 (peut-être 1563) - Pièce de terre au terrouer de PERCHIRIDY. Nous avons vérifié sur le document original classé aux liasses de l'île de Batz (5 G. 27 n° 6) ; il s'agit bien de PERCHIRIDY. Dans cet acte nous relevons aussi Terrouer de Poul an Foll, Prat Ezrou, Porz an Saulx (Saos), Kernauguer.
- 39 V.- 1625 - Hamon LE JACOBIN, sieur de Keramprat (Saint-Pol) "au terroir de PERHIRIDY la garenne du PERCHIRIDY avec une vieille maison et emplacement de maison en la dite garenne, la pointe de PERCHIRIDY, la roche appelée isle JACOBIN et pour y pouvoir sécher le GOUESMON"? Cet aveu confirme l'explication que nous avons donnée précédemment pour le nom de cette île.
- 37 V.- 1609 - Deux pièces de terre de fougères : PERHIDY
- 40 R.- 1641 - Même reconnaissance par Jan Claude LE JACOBIN
- 53 V.- 1641 - Terre fougereuse et sablonneuse en la pointe de PERHIRIDY.
- 54 R. - Aveu de Jeanne Guillou 17 mai 1641 "au terroir de PERHIRIDY une

pièce de terre fougereuse en forme d'une petite montagne ou tertre, du côté du midy (sud) le grand chemin des charrettes". C'est probablement du côté de ce que nous appelons AR RUGUEL, par contraction AR C'HRUGELL ; le terme de KRUGELL signifie précisément "tertre, monticule" et peut désigner un "tumulus".

- 98 R - L'aveu d'écuyer HAMON BARTAIGE fait apparaître en la grande franchise au terroir de PERCHIRIDY une terre proche des franchises du marquis de Kerjan et du Seigneur du Cleuzou - à l'autre bout terre des enfants de feu Allain SOURIMAN (19 Juin 1641).
- 149 v- 1653 reprend 53 v. Marie Guillou, veuve de Pierre Moal sieur du Meslin.
- 185 v- 1654 - Pièce de terre sablonneuse et fougereuse côté ABER. Une roche est dite ROCHELENEC.
- 244 v- 1667 reprend 98 R en l'abrégant.
- 247 v- 19 Octobre 1667 - Laurens OLLIVIER. " Au terroir de PERHERIDY une pièce de-terre sous fougères entre terre de Marie Guillou et terre de Nouel Caroff donnante sur la Roche appelée AN QUEI GUEL.

Nos lecteurs auront peut-être subodoré la finale GUEL. Il va falloir s'atteler à ce caillou comme à ROC'H ELENEC.

- Les références 267 R(1668), 280 R (1673), 301 R (1673) n'apportent rien.

Le volume (5 G, 10) ne donne que trois références

- 54 R - 1717. Terre fougereuse.
- 81 R - 1733, Il apparaît que l'hôpital de Roscoff y a une terre.
- 164 R - 10 Octobre 1768. Aveu de Me Goulven Nayl, sieur de St Maudez

“Terroir de PERHERIDY une pièce de terre fougereuse en forme d'une petite montagne ou tertre contenant cinq journaux et demi (prisage = estimation).

Au même terroir autre pièce de terre fougereuse sous lande en forme de trois petits monts avec-leurs valons et pâtures entre eux et à leurs côtés et bouts contenant ensemble six journaux. Ces articles étant en grande partie ensablés et servant à sécher le gouesmon.”

Nous retrouverons ces textes dans notre étude de l'ensablement.

Ajoutons pour compléter cette documentation, une indication trouvée dans l'INVENTAIRE de CRUCIFIX des CHAMPS - fol. 50 Recto .

19 may 1657 - Aveu de Damoiselle Françoise du BOT, propriétaire du lieu et manoir noble de KERLEVIC., bois de haute futaye..." On connaît les poulets de KERLEVIC.

"Le Droit de pêche et de GOUESNIONNAGE préférablement à tous autres près l'Isle de Bas au canton de PERCHERIDY"

On retrouve “un barrage de pêche” ou GORED, non loin de la presqu’île.

Tout ceci pour le moment n’a pas de suite.

La prochaine fois, nous nous rendrons à Blocon et à Pen ar Créac’h.

Jean Feutren

n° 272 - Janvier 1973

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

DIGEMER VAD

Tout récemment nous étions sollicité de fournir une' traduction bretonne du **WELCOME** des Anglais et de son homologue français **BIENVENUE**. En l' occurrence les dictionnaires ne sont point d'un grand secours ; ils peuvent même nous éloigner de la langue vivante. Aussi avons-nous consulte un bretonnant chevronné, que les Roscovites connaissent bien, le Frère Vincent Seité. Sa réponse est nette l'on doit dire, conformément à l'usage du pays - **DIGEMER VAD**

DIGEMER sa prononce “diguémèr”, avec l'actant sur “Gué”. C'est un substantif qui veut dire “accueil, Hospitalité, réception”. VAD est l'adjectif MAD, dont le M s'est assoupli en V. Cet adjectif signifie BON. Ainsi en breton la BIENVENUE se transmue en BON ACCUEIL.

La grammaire actuelle semblerait exiger DIGEMER MAD, car DIGEMER est un substantif masculin. Bien des Roscovites, sans doute, s'exprimeraient ainsi. Mais nous nous tiendrons à l'usage, qui féminisant DIGEMER, entraîne la mutation douce de RIAD en VAD.

Nous n'irons pas jusqu'à prétendre que la langue bretonne avait pressenti l'apparition des HOTESSES D'ACCUEIL, ni que la vertu d'hospitalité soit un privilège de la femme. Mais il est de notoriété que son naturel porte la femme à chercher à plaire et à séduire. Aussi l'idée ne viendrait-elle à personne de mettre un homme de planton à l'accueil. Sans doute jusqu'à présente, ces messieurs se font-ils payer plus cher les mêmes prestations de services qui seraient demandées aux dames. Mais la raison d'économie n'est pas déterminante dans l'affaire. C'est un rôle de femme.

Si nous n'avons pas tous, mêmes les femmes, les qualités requises d'une PREPOSEE à l'AMABILITE, du moins, devons-nous avoir une volonté d'accueil, fallût-il prendre sur soi, à certaines heures, pour faire preuve de cordialité. Mais l'on n'aime plus PRENDRE SUR SOI a on préfère s'en PRENDRE AUX AUTRES et leur faire porter la responsabilité de nos propres erreurs et de nos fautes. L'on se donne ainsi, un certificat d'honnêteté. De quoi aurions-nous alors à nous confesser ? Ce ne peut être un devoir que pour les autres.

Ainsi vivons-nous aujourd'hui en état d'ALIBI.

Mieux qu'un souhait de BIENVENUE notre DIGEMER VAD est un engagement à. bien recevoir ceux qui nous font l'amitié de venir nous voir. Bientôt apparaîtront outre-Manche les calicots DIGEMER VAD. Que nos WELCOME continentaux à l'adresse de nos visiteurs se traduisent pour nous en termes d'accueil et de chaleur humaine. Notre **DIGEMER VAD** nous oblige avant tous autres.

Roscoff, par l'ouverture du PORT en EAU PROFONDE, est entré dans une nouvelle phase de sa longue histoire maritime. Cette mutation rapide et profonde, dont la grande région attend beaucoup, provoque le désarroi de ceux des nôtres qui voient leur métier s'en aller et s'effiloche leurs ressources. Nous souhaitons de tout cœur que leurs inquiétudes soient vite dissipées.

Gardons entre nous la cordialité des rapports humains qui donne tant de prix à la vie dans un petit pays. “Là où les gens ne sont pas jaloux les uns des autres, écrivait saint Augustin, les différences contribuent à l'harmonie des cœurs”.

A nous revoir – KENAVO. - **Jean Feutren, François Sparfel.**

ROSCOFF par Jean-Yves TANGUY

Nos lecteurs aussi bien que ceux du Bulletin Municipal de Roscoff ont apprécié les études documentées que notre jeune compatriote Jean-Yves TANGUY a publiées en nos deux parutions sur l'histoire de Roscoff.

Pour couronner ses études d'Histoire, il s'est appliqué durant deux ans à compiler la riche documentation du sujet ROSCOFF. Le travail prit forme au cours de 1972. A la fin de l'année il le présentait à un jury brestois. A notre très grand regret, nous n'avons pu nous rendre à cette soutenance de thèse. Non seulement le sujet nous tient à cœur, mais nous avons été sensible la clarté du style et à la rigueur de l'analyse. Le jury a reconnu les qualités de cette étude en lui décernant la Mention TRES BIEN.

Que Jean-Yves agrée nos compliments et qu'il entende aussi les vœux, que nous faisons de le voir prolonger son œuvre et nous donner cette histoire de Roscoff que nous attendons d'historiens patentés comme lui.

Jean-Yves a bien voulu écrire pour notre BULLETIN. Le situant dans la lignée des chercheurs qui se sont penchés sur l'histoire de Roscoff, il nous fait part ici de la méthode suivie et des conclusions essentielles de son étude.

On aimera prendre connaissance auparavant du titre de l'ouvrage

ROSCOFF – Etude d'une évolution économique, sociale et démographique du XVI^{ème} au XVIII^{ème} siècle.

Le tome 1, outre les pages consacrées aux sources et l'index, comporte 166 pages. Les cartes graphiques et tableaux forment un tome II de 75 pages.

L'ouvrage n'est pas dans le commerce,

Roscoff, par son passé maritime et son patrimoine artistique, a depuis longtemps attiré l'attention d'érudits qui trouvèrent dans la salle des archives de la Mairie, une collection appréciable de documents intérieurs à la Révolution.

Monsieur Bourde de La Pogerie, dans son inventaire sommaire des archives du Finistère (1913), avait déjà mis l'accent sur cette richesse archivistique.

Le premier essai de monographie de notre ville vit le jour, à la fin du siècle dernier, en 1888. Son auteur, Louis Pagnerre qui y passait naguère ses vacances, voulut promouvoir la renommée de Roscoff qui, selon lui, avait tous les atouts pour devenir une station balnéaire à la mode. L'ouvrage intitulé "**Roscoff, un coin de Bretagne**" s'inspirait principalement de la copie d'un manuscrit rédigé, à la fin du XVIII^e siècle, par un officier de carrière : François Pascal de Kerenvever.

Les deux tomes (manuscrits) que possède la commune, sont connus sous le titre d'"Annales roscovites". De Kerenvever avait pris pour passe-temps de compiler les registres paroissiaux de Roscoff, afin de dresser un état complet des différentes familles qui ont peuplé notre cité et des alliances qu'elles ont pu y contracter,

Cependant, l'intérêt essentiel d'une telle chronologie historique réside dans la retranscription judicieuse de nombreux documents, parmi lesquels un certain nombre, aujourd'hui, a disparu (actes divers, délibérations du corps politique de la ville, quittances, etc...).

Nous pouvons également signaler qu'une brochure plus récente fut éditée en 1924 par Marcel A. Hérubel qui parvint à éclairer singulièrement le rôle du port de Roscoff dans l'économie locale et régionale, surtout en ce qui concerne le XVIII^{ème} siècle.

Pourtant il m'a semblé qu'il serait possible d'enrichir, de façon encore plus substantielle, nos connaissances sur l'histoire de Roscoff avant 1798. J'entrepris alors, à partir de la fin

de l'année 1970, des recherches systématiques dans le cadre d'un diplôme universitaire d'études supérieures, Sous le titre "Roscoff : étude d'une évolution économique sociale et démographique du XVII au XVIII ème siècle, le mémoire qui fut le fruit d'un long labeur vient de recevoir sa conclusion finale lors de la soutenance, effectuée tout récemment devant un jury brestois.

Avant d'analyser les principaux résultats qui sont renfermés dans cette monographie consacrée à Roscoff, il serait peut-être intéressant d'exposer les objectifs fixés en fonction de la documentation dont je disposais,

- Il convient d'indiquer ici le souci permanent de mettre en lumière l'originalité d'une cité maritime. Ainsi, de par son mode de vie orienté vers la mer, la population roscovite devait se caractériser par des structures démographique différentes de celles d'un groupe humain vivant à l'intérieur des terres.
- L'étude du XVIIème siècle a été la plus poussée. Ce siècle correspondait à une période de grande prospérité pour la "manufacture" des toiles du Léon.
- L'arrière-plan administratif a été l'objet de soins attentifs.
- D'autre part, il était intéressant d'analyser l'évolution des conditions économiques, et son interférence sur les mutations sociales,
- Enfin, l'objectif essentiel fut de saisir les modifications dans le domaine démographique et bien sûr la tendance générale de croissance ou de décroissance. Les registres paroissiaux ont constitué la base statistique de ce travail. Pour donner une idée de l'importance du dépouillement, j'indiquerai que les bilans chiffrés ont porté, uniquement pour Roscoff, sur près de 25.000 actes de catholicité (pour la période 1550-1790).

Cependant, il ne faut pas perdre de vue que les registres sont surtout utilisables à partir de 1570.

Les problèmes rencontrés lors de mes recherches n'ont pas toujours été aisés à résoudre.

La principale difficulté venait du fait qu'il n'existe pas de registres portuaires, permettant d'apprécier le trafic annuel du port de Roscoff.

L'étude simultanée du mouvement portuaire et des courbes démographiques était impossible pour élaborer le dessin général de la conjoncture.

Aussi, je me suis reporté à d'autres éléments de comparaison : il s'agit de la tendance démographique enregistrée à Saint Pol de Léon, de l'évolution du montant de certains baux à ferme et surtout de l'étude des recettes de la "paroisse" de Roscoff.

Il a été constaté que l'évolution roscovite était plus ou moins rattachée à la tendance générale, enregistrée en Bretagne. En effet, la prospérité du XVIème siècle breton s'est continuée tout au long du siècle suivant ; l'insertion de Roscoff sur l'espace économique de la région toilière, a permis au port de se rattacher à l'économie léonarde, en pleine expansion.

Il faudra attendre les années 1715 -1720, pour assister véritablement à une baisse de vitalité, interrompue par l'essor rapide du commerce de contrebande avec l'Angleterre.

A plusieurs moments de son histoire, le port de Roscoff est parvenu à s'imposer. Mais, en janvier 1790, lorsque la "communauté" obtint finalement l'autonomie tant souhaitée, le port semble avoir perdu tout dynamisme.

Avant la Révolution, la vie sociale était dominée, à tous points de vue, par une bourgeoisie d'affaires; commerçants ou rentiers, ils détenaient la richesse foncière et concentraient

entre leurs mains, toutes les responsabilités à l'intérieur de la cité.

En définitive, la population roscovite dont on connaît désormais certains aspects de son comportement, est apparue très différente du paysannat de la région et le but d'une telle étude a consisté à essayer de faire revivre ces humbles, anonymes pour la grande histoire.

J-Y. TANGUY.

SAIK LE BATONNIER

SAIK n'est plus. Nous avons perdu un ami.



Depuis un an il avait cessé son office de sacristain, mais chaque dimanche, il aimait venir à la messe de 10 heures. Il revêtait avec délices sa tenue cardinalice, se couvrait de sa barrette rouge, arborait sur l'épaule gauche le bâton plat en ébène, garni de plaques d'argent en 1805 et tenait de la main droite une canne à pommeau.

Il ne lui déplaisait pas d'attirer les regards curieux et admiratifs des touristes ; il se prêtait volontiers à poser pour eux.

Il n'y aura plus de bâtonnier.

ADIEU, SAIK !

BLOSKON

L'actualité régionale est braquée depuis plusieurs mois sur la POINTE DE BLOSKON, au sud-est de laquelle s'est implanté le PORT EN EAU PROFONDE. Dans le dossier PORT DE ROSCOFF remis aux invités lors de l'inauguration du Port le 20 Janvier 1973, deux des cartes en couleurs placées en annexe portent même l'intitulé "PORT EN EAU PROFONDE DE BLOSKON".

Une petite inscription soulignée d'une flèche sur ces mêmes documents nous a transporté d'aise : "**ROSCOFF, le bourg** " Elle nous a remis en mémoire l'aventure survenue, il y a quelques années, à un confrère qui descendait du train à la gare de DAOULAS-IRVILLAC, Il voulait se rendre à DAOULAS. Sortant de la gare, il avise une dame pour lui demander son chemin "Par où va-t-on au bourg ?" - "Par là.!" lui fut-il répondu. Il prit la route sur sa droite et se retrouva une demi-heure plus tard à IRVILLAC, au bourg. Quelle idée aussi de confondre les torchons et les serviettes ? Daoulas est une petite ville, mais c'est une ville. La différence d'avec un bourg, nul ne pourrait la définir. Ce jour-là, an tout cas, le confrère, tel que nous le connaissons, ne fut certainement pas en goût de rire de sa bévue. Furieux, il revint sur ses pas et fit 4 km avant de se trouver à DAOULAS.

Nous ne pensons pas que les PAOTRED ROSKO (les gars de ROSKO) apprécieraient la plaisanterie. longtemps "faux-bourg" de St Pol puis "bourg" au même titre que Pempoul et Santec, Pouldu, Menroignant (en Santec) - Roscoff secoua définitivement la tutelle, jugée intolérable, de la cité épiscopale en s'octroyant le statut de municipalité indépendante le 31 Janvier 1790. Dès cet instant Roscoff arbora fièrement sa qualité de VILLE au même titre que la VILLE de Saint Pol.

Sortant nous même d'un petit bourg, nous avons pu mesurer, au long de notre jeunesse collégienne, l'enflure de ceux qui sortaient de leur trou de ville. Si nous aimons tant ce "BOURG-VILLE" de ROSKO c'est, pour une bonne part, que nous avons le sentiment de vivre dans un bourg où nul n'est étranger à l'autre et où la prétention prête encore à sourire.

Il va de soi que le nouveau port ne peut décentement porter d'autre nom que celui de PORT DE ROSCOFF ; lui seul est exportable. Les autres noms que l'on a pu avancer ne sont utilisables que pour la consommation locale :

- PORZ AN DOUR DON (Port en eau profonde),
- PORZ DON est déjà en service dans un site de la rive saint-politaine de la PENZE et à l'ILE DE BATZ.
- On a parlé aussi de PORZ NEVEZ (Port nouveau) ; il y aurait quelque ridicule à porter un tel nom dans 50 ans, presque autant que pour un certain village entre Plouvorn et Landivisiau qui étale une pancarte LA VILLE NEUVE, en français, Madame..

Le PORT intègre un ensemble de sites, dont l'appellation est vieille de plusieurs siècles, à savoir, du nord au sud :

- AN TAVAGNOUN, dont le sens nous échappe,
- PORZ AR FEUNTEUN, le port de la Fontaine, dont l'infime débit alimentait un mini-lavoir taillé dans le roc,
- LANDIVINEC, la lande aux ifs ou peut-être la Lande d'Yvinec.

- ROC'H AR SPARFEL, la roche à l'épervier, toujours en place,
- ROC'H HOLENN
- et PORZ HOLENNEK le port de la houle, en passe d'intégration au port.

Si aucun de ces noms n'a eu l'heur de plaire, un autre, par contre, a tenté, on l'a vu, les responsables : PORT DE BLOSCON. La sonorité est bonne, certes, mais BLOSCON est d'un emploi strictement local et le sens du mot est trop mystérieux, comme nous allons le voir, pour que l'on s'attarde plus longtemps à proposer pour le port le patronyme de BLOSCON.

L'étude du nom de BLOSCON doit s'ouvrir sur la question préjudicielle : est-il breton ?

Nous avons tendance à supposer un peu vite que tous les noms de lieux en usage dans nos pays bretonnants ou qui furent bretonnants dans le passé, non seulement ont la sonorité bretonne, mais sont de racine celtique. A Roscoff, en particulier, il nous faut nous défier de tels entraînements. Roscoff, aussi haut que nous remontions, nous apparaît comme un pays où cohabitèrent autochtones celtiques et colons étrangers ; un colon étant ici un homme, non originaire du pays, qui y fait son domicile. Longtemps l'on vint à Roscoff uniquement pour faire des affaires.

Rien d'étonnant., dès lors, que des familles portent des noms français, anglais, espagnols, que des sites soient de pures dénominations françaises, comme les deux rochers. LES BOURGUIGNONS, comme l'île JACOBIN. Est-il imaginable même qu'il y ait eu des TARTARIN de ROSKO ? C'est-à-dire non pas des PAOTRED ROSKO singulièrement vantards, comme l'était celui d'Alphonse DAUDET, le TARTARIN de TARASCON, mais des gens dont c'était le patronyme.

Les registres des baptêmes de Roscoff au 16ème siècle (à partir de 1551), regroupés en un seul volume aujourd'hui ne sont pas toujours aisés à déchiffrer. Mais cette lecture est savoureuse et instructive à l'extrême, par exemple sur l'écriture ancienne des noms de famille encore en usage. Ainsi avons-nous découvert en 1566 (folio XX) une Françoise TARTARIN épouse d'Yvon Ménez, maman d'une fille Isabelle.

Récemment nous avons eu l'attention attirée sûr le danger de voir du breton là où, par exemple, les mots sont des termes du vieux français. Nous disions dans le dernier numéro du bulletin combien nous aurions aimé à consulter les dictionnaires célèbres du ROSKOIS, QUIQUER.

Nous en avons eu la possibilité à la Bibliothèque Nationale à Paris. Nous y avons passé une journée. Désormais notre documentation sur QUIQUER s'est bien étendu ?. Nous avons même découvert son portrait à Landévennec. Encore un sujet en attente.

En parcourant l'édition 1633 de son dictionnaire (Res X 2055) nous sommes tombé en arrêt devant :

" ISNEL, - prompt, vif, traduit en breton par "prount, buhan " .

Nous faisons depuis longtemps des acrobaties linguistiques sur la signification de KER ISNEL. Exercices inutiles puisque le mot est français. Nous l'avons vérifié dans un dictionnaire du FRANCAIS du 16ème siècle. Mais nous y reviendrons dans notre étude sur la JUSTICE ANCIENNE, liée en notre région à la seigneurie de KERISNEL

Un autre exemple, dû à QUIQUER aussi, a sans doute confirmé notre interprétation du site AR VIL, mais nous laisse soupçonner une influence anglaise. Dans un DICTIONNAIRE latin-français-breton auquel QUIQUER a collaboré pour la partie bretonne (édition de 1633 - Res. p. X 13) nous trouvons :

- Latin – Mola

- Français – Moulin
- Breton – Milin – Mill

Au début du 17ème siècle on employait donc à Roscoff le terme MILL, comme l'anglais, pour désigner un moulin. D'où, avec l'article entraînant la mutation : AR VILL.

Les toponymistes patentés eux mêmes ne sont pas toujours sur leurs gardes.

Reprenons maintenant notre question :BLOSCON? est-il un mot breton ? La chose est si loin d'être évidente que les celtisants de métier y achoppent et déclarent forfait.

Nous commencerons donc par supposer que BLOSCON a une toute autre origine. Il pourrait paraître farfelu d'envisager une origine grecque ; mais nous verrons, par la suite, l'extrême probabilité de la fréquentation de nos sites roscovites par les marins méditerranéens, bien avant Jésus-Christ. Aussi bien une importante énigme archéologique a-t-elle été soulevée vers 1700 par la découverte d'un buste en pierre dans le site même où se construisait le FORT de Bloscon. Elle n'est point encore bien résolue. Nous donnerons bientôt un dessin de cette statuette et le constat de son premier détenteur.

Quoi qu'il en soit de ces données archéologiques, nous devons indiquer, même si nous n'y mettons aucune conviction, que seule la langue grecque, à notre connaissance, dispose d'un mot IDENTIQUE à notre BLOSKON, le participe présent singulier; masculin ou neutre BLOSKON, avec ou non un accent circonflexe sur le dernier O, du verbe "BLOSKO" – "Je vais, je viens".

Nous ne nous attarderons pas sur cette explication hautement improbable par la haute antiquité qu'il faudrait lui prêter.

Le document le plus ancien que nous avons trouvé où soit indiqué le site de BLAUSCON date du 8 octobre 1551 (archives départ. 3 C-329).

Nous avons extrait de l'aveu de Jehan de Penfentenyo seigneur de Kermorus ce passage qui vient à notre sujet : " au terroir de PORZLOUZE entre les venelles pierreuses et le chemin menant de KERMORVAN à BLAUSCON et la mer jusques à l'endroit une brèche du chemin menant du dit lieu à la rive de PORZLOUZE."

On notera le nom donné ici à ce que nous appelons aujourd'hui POULLOUZ d'un nom moins juste : LOUZ = sale. On trouve en outre l'indication d'un ancien habitat Kermorvan, au nord de Kerhoulaouen, à la hauteur de la brèche des Deux Roches. Il nous semble que BLAU doit se lire BLO et non BLAO, à la différence de PAUL qui se dit PAOL.

Personne ne prononce BLAOSKON.

n° 273 - Février 1973

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

LES NOMS - PRENOMS

L'évolution des noms de famille et les antiques processus de leur création ont pris fin avec l'institution de l'état-civil. Aussi étrange qu'il semble la fixation de nos NOMS a ouvert l'ère de l'ANONYMAT. Les noms n'ont plus de vie. Nous essayons de leur en rendre par les études d'ONOMASTIQUE ou science des noms de familles. Du moins pouvons-nous par le retour à nos origines, retrouver le parfum de ce vieil art de vivre qui produit ces concrétions bourrées d'humanité que sont nos NOMS.

Une observation rapide du panorama des NOMS BRETONS dégage trois vallonnements, le long desquels ils se sont déposés. Nous remontons ainsi aux TROIS FONTAINES dont ils jaillissent à peu près toits : le PRENOM ; LE SITE, LE SOBRIQUET.

Les NOMS-SITES ou LIEUX sont du type COSQUER déguisé parfois en français VIEUVILLE. Les noms de la noblesse se sont constitués, le plus souvent, selon ce très vieux procédé de dénomination. Il faut quelque accoutumance pour apercevoir les sabots encore pleins de paille que la francisation cherche à camoufler sous certains noms. Le 20 juin 1705; était baptisée à Roscoff Roze-Judith-Coelestine PRIGENT, dont la maman s'appelait Marie-Gabrielle LAMBERT. Le parrain fut Jean-Claude de TROLONG, sieur de la HAYE, officier sur les vaisseaux du ROY et commandant aux forts et château de Roscoff. Ces titres pompeux ne peuvent dissimuler l'origine de ce nom : TRAON-HIR, ou vallée allongée. Aujourd'hui TROLONG nous semblerait plutôt un sobriquet.

HA ! si Tristan CORBIERE avait su ça, TRA-LA-LA ! Son drame fut de se sentir débile et de se croire vilain. Il s'appelait le CRAPAUD et pris toujours le plaisir malsain de se dessiner et peindre avec un nez immense. S'il avait su ça ! Il aurait adopté le nom de TROLONG.

Gageons d'ailleurs que; si la liberté nous en était rendue, bien des Français qui ont retrouvé le chemin des champs et des crèches, se dépêcheraient de se dévêtir de leur nom pour se survêtir du premier nom "peau de bique" ramassé dans le galetas. Mais madame, qui désormais a le droit à la parole, aurait peut-être des préférences pour le "manteau de vison". On risque des scènes de ménage ...

Serions-nous "arrivés trop tard dans un monde trop vieux" ?

Les NOMS SOBRIQUETS ou SURNOMS durent être, à l'origine, des épithètes cinglantes, malicieuses ou parfois simplement descriptives d'une apparence physique. Les noms empruntés au monde minéral, au monde animal ou au monde végétal relèvent du même type.

Ainsi le nom de CREAC'H; qui, à première vue, ferait référence à un lieu élevé, est, plus probablement un sobriquet : KREC'H = "LE FRISE".

L'exemple suivant est plus étonnant ; nous l'empruntons, comme c'est notre habitude, aux archives de Roscoff. POEZEBARA est le nom porté au baptême par une Marguerite (1562) et un Pierre en 1564. Ce nom est susceptible de deux interprétations littérale-, POAZ veut dire CUIT et POEZ, POUZ veut dire POIDS, On lira donc ou bien "SON PAIN EST CUIT" ou, plus probablement " IL Y A LE POIDS DANS SON PAIN ". Le métier du père n' est pas indiqué, seuls les "marchands" ont droit dans les actes de baptême à cette précision. Monsieur POEZEBARA était-il fournier (qui cuit la pâte apportée par les autres) ou boulanger (qui cuit et vend le pain) ? Avait-il son four à lui ? Ce nom était-il sans

rapport avec le métier du pain ? Nous ne le savons pas. Non plus que nous ne savons si l'épithète est élogieuse comme de quelqu'un qui est régulier en affaires ou si elle est vengeresse. Parler, par "antiphrase" a été toujours un déguisement cinglant d'une vérité odieuse connue de tous; ainsi un PTOLEMEE, roi d'Égypte fut-il surnommé PHILOPATOR (qui aime son père) parce que précisément il avait fait périr son père. Un autre avait été fustigé de l'épithète PHILADELPHE (qui aime son frère) pour avoir précisément assassiné deux de ses frères !

De telles vengeances feutrées ne sont pas étrangères à l'apparition de certains noms bretons, par exemple ceux qui désignent des fonctions : ROI. SENECHAL, BAILLI, ROUE, SENECHAL, VELLY On n'a jamais aimé ceux qui jouent au PERSONNAGE.

La 3ème fontaine d'où ont jailli beaucoup de noms du pays est la SOURCE-PRENOMS. Ce phénomène créateur n'est pas propre à notre province. Nous cherchons ici simplement à établir une nomenclature des noms de ce type rencontrés à Roscoff au 16ème siècle et au début du 17ème siècle. Nous proposerons aussi une explication de ce phénomène social. Écartons en tout cas une explication souvent avancée : les NOMS-PRENOMS auraient eu comme premiers détenteurs des GARCONS abandonnés. Il se peut que tel ait été la méthode employée par l'Assistance Publique, ce serait un abus que d'étendre ce procédé aux siècles passés et d'y voir l'origine de TOUS ces noms.

Nous aurions aimé., certes, assister à la montée des bulles comme il en jaillit des fontaines et saisir du dedans l'élan créateur de la formation de nos noms. Mais il nous faudrait, pour cela, remonter bien au-delà du 15ème siècle.

Nous ne sommes pas démunis de documentation sur le VIEUX-BRETON (5ème - 11ème s.), ni sur le MOYEN-BRETON, qui lui fait suite (12ème - 15ème s.) Mais nous restons sur notre soif de savoir quant à ce point particulièrement de l'origine des noms-prénoms.

Par contre disposons-nous à Roscoff d'une documentation remarquable s'étendant sur la seconde moitié du 16e siècle. Lorsque l'on prend la situation ici en 1550 l'élan créateur des NOMS en est aux dernières vaguelettes du flux bientôt contenu par la digue administrative de l'état-civil et religieux à la fois. L'orthographe se cherche encore, la tendance se poursuit de la francisation des noms. ROSCOFF, sur ce sujet de l'ONOMASTIQUE bretonne possède en son premier registre des baptêmes (1550 -1602) un monument remarquable. Chacun des actes, en latin généralement, fournit le prénom de l'enfant, le prénom et le nom du père, de la mère, des parrains (souvent 2.), des marraines (2 aussi) et la signature lisible du prêtre de service.

En 1550, lorsque s'ouvrirent les registres de baptême de Roscoff, l'habitude se conservait de numéroter les folios en lettres d'alphabet : A, B,... en minuscules, jusqu'à Z. On continuait par AA, BB, comme aujourd'hui encore dans les immatriculations d'autos. Puis AAA... A cette époque I et J ne font qu'une seule lettre, de même U et V. On consommait beaucoup Y, par contre. Au folio GGGGG une main, plus récente a ajouté "fol. 100". La numérotation alphabétique s'arrête à LLLLL, en 1580 ; aucun autre procédé n'est utilisé pour paginer jusqu'à la fin du recueil en 1602. On rencontré seulement quelques repères en chiffres, d'une écriture plus tardive : en 1587 fol. 120, puis en 1591 fol. 129 (erreur : en réalité 130) puis en 1596 fol. 140 (exact). Sur l'avant-dernier folio quelqu'un a écrit 165 ; ce sont des actes de 1602.

Ce recueil a été relié très récemment avec beaucoup de soin par une maison spécialisée en ces travaux d'administration. Déjà avant la Révolution, Pascal de Kerenveyer en avait fait la remarque, il manquait des folios parmi les premiers. Actuellement le 2ème folio est numéroté D; le 1er ne peut donc être que A, B ou C. Il se trouve que ses bords en dentelles ont été consolidés, lors de la reliure, par un papier transparent très fin ; mais une petite partie a été pliée malencontreusement sous ce transparent, juste à l'endroit de la

lettre de pagination. Il ne pouvait s'agir de A pour la raison que nous allons évoquer

Grâce aux bons yeux et à l'ingéniosité du discret secrétaire du Bulletin, sans toucher en rien à l'état du document, nous avons discerné un C. Une inscription sous le transparent, datant sans doute de la reliure porte au crayon "6 1551-1602" - Le 1 de 51 a été corrigé sur le transparent, à l'encre : 0. C'est une liberté abusive prise par un lecteur récent. Nous même lisons bien aussi "année.. mil cinq cent cinquantième" en latin. On ne touche jamais à des actes ; il est d'autres méthodes pour signaler des erreurs. Au dos du 1er folio une correction plus grave encore à l'encre moderne, a été portée sur l'acte lui-même : on a corrigé 1550 (qui est exact) en 1551.

Il manque donc à ce document les deux premiers folios A et B. On ne s'aventure pas du tout à supposer que le folio A s'ouvrait sur un intitulé latin, dont on trouve une transposition française au début des registres de baptême (1602 - 1622) et (1622 - 1648). Voici la formule de ce dernier :

"Registre et Catalogue des noms et SURNOMS de tous ceux et celles qui ont été baptisés au bourg de Rosgoff par le soubcuré (sous-vicaire) Vénérable personne Me (messire) Yves LE GOUEROU et les prêtres habitués (pratiquement habitant) au dict Rosgoff despuys (depuis) le 19ème jour de janvier l'an mil six cents vingt deux.

"Premier" pour présenter le 1er acte, qui suit immédiatement.

L'expression "Noms et surnoms" se retrouve dans le registre des fiançailles et mariages ouvert en 1608. L'expression latine correspondante "NOMINA et COGNOMINA" dans les registres de décès, en 1612, en 1614.

COGNOMINA est traduit de façon exacte par SURNOMS dans le sens actuel encore, d'une étiquette ajoutée au nom de famille et supplantant même celui-ci. Le procédé est de toujours : les Romains, auxquels nous devons le mot COGNOMEN, ne se privaient pas de ce jeu de société.

Le célèbre orateur romain CICERON, de son vrai nom "Marcus TULLIUS" ; son surnom CICERON est une allusion au "pois chiche". Les SCIPION étaient de leur nom CORNELIUS.

Les gens de la côte, il y a peu encore, surnommaient tout le monde. A Roscoff on était si peu en reste sur les voisins que même aujourd'hui les autochtones de la trentaine et au-delà sont bien en peine de. Donner d'emblée. le nom de personnes, par ailleurs admirablement identifiées à travers des surnoms. Le temps n'est pas encore venu de publier la liste de LES-HANOIOU ou. SURNOMS de ROSKO ; connus ou en usage.

L'identité des personnes était mieux assurée dans les anciennes dénominations que par le recours à la fiche d'état-civil. Les relations humaines étaient, vécues, à, bien d'autres profondeurs ; ce qui nous faisait écrire que l'état-civil a contribué largement à rendre notre vie ANONYME.

L'absence en tous ces documents latins et français du terme même de PRENOM nous a fort intrigué; nous avons, même été tenté de supposer que "surnom" ou "nom" recouvrait ce que nous appelons PRENOM ou NOM CHRETIEN, NOM de BAPTEME. Il nous paraît maintenant que NOM dans ces registres désigne l'ensemble PRENOM et NOM, dans le sens actuel, l'expression complète de l'identité naturelle et spirituelle - de la personne. L'insistance à retenir le terme de "SURNOM" dans l'intitulé des registres est une survivance des "siècles précédents où les surnoms définissaient parfaitement, l'identité. Cette insistance correspondait encore à la réalité de la vie, aux 16^e -17^e siècles (et au 20^e)

Il était doublement prudent de se tenir à cette technique administrative : d'une part on ne savait pas toujours si le NOM porté était authentique ou s'il n'était qu'un surnom - l'identité

ainsi échappait à l'équivoque. D'autre part, avec des parents grincheux et susceptibles, il était bon que le prêtre secrétaire pût se retrancher derrière un règlement : "C'est comme ça qu'on fait" !

Nous allons maintenant relever et commenter un ensemble de NOMS - PRENOMS puisés dans le registre des baptêmes du 16e siècle et, accessoirement, dans ceux du 17e siècle.

Le 2ème prêtre à apposer sa signature dès 1550 (1er folio actuel), sur le 1er registre écrit Y. MORICE. Il ne va pas tarder à retrouver un peu de simplicité : pendant plus de 30 ans il signera de son nom authentique : MORVAN. C'est la traduction bretonne du prénom latin MAURITIUS (Maurice). Morvan AN GUEVEL est papa en 1566, Morvan ROUALEC en 1578.

MAZE est la traduction de Matthieu. Ainsi MAZE STEPHAN (1552) serait Matthieu ETIENNE. On trouve le nom MAZE en 1564 ; peut être MAHE (1553) n'est-il qu'une variante de MAZE. Quant à MAZEAS, qui provient de Matthias, il n'apparaît aux baptêmes qu'en 1618.

En latin GUILLAUME s'écrit constamment GUILLERMUS. De là les GUILLERM. En 1632, dans un acte rédigé en français est baptisé GUILLERM GUILLOU fils de GUILLERM GUILLOU. Savait-on alors que le nom même de GWILLOU signifie aussi GUILLAUME, de même que GWILLAOUIK. Aujourd'hui on abrège en LAOU, LAOUIK en Cornouaille et LIMIK en Léon. Per Jakez HELIAS dans "Ouest-France" du 20 Janvier 1973 écrit : "En mémoire de LOUIS GUILLAUME : e koun LOEIZ AR GWILLOU."

En mai 1583 est baptisé GUILLERTMUS GUILLERM fils de Jean et Kterine PHILVEN. Vers ces époques le R à l'intérieur des mots ressemble fort à notre X ; cette constatation sera précieuse pour un article à venir sur "HAUT et BAS".

Ce n'est, en aucune façon, une tare d'être de race juive et pourtant certains noms de famille bretons attirent parfois à leurs porteurs le mépris, injustifié pour un chrétien, dont on charge les Juifs, Or, aucun de ces noms n'implique une ascendance juive : ce sont tous des prénoms chrétiens devenus des noms : JACOB, SALOMON (ou SALAUN), DAVID, YAN (Jean), BERTHELEME, etc.. JACOB réclame une explication. Ce nom n'a rien à voir avec le patriarche de ce nom mais est une traduction léonarde de JACOBUS : "JACQUES. Les exemples d'une telle traduction abondent dans les registres de St Pol.

A Roscoff est baptisé JACOB fils de Claude PAOL en 1632 (fol. 62). On remarquera le nom-prénom PAOL.

JACOB LAURENS, de Prat-HERROU est témoin de mariage le 21 Janvier 1658.

Nous connaissons aujourd'hui des Jacques JACOB, doublement JACQUES ou JACOB.

Sans doute le nom JAC (1573) (plutôt que JACQ d'aujourd'hui) a-t-il la même origine, mais française et nom latine.

La 1ère fois que le nom de famille JACOB apparaît, à Roscoff dans un acte de baptême c'est en 1568 : "CONAN", fils naturel et légitime de Yves JACOB et Margaret (comme ça, dans cet acte rédigé en latin) GOFF, fut baptisé le 25 Octobre 1568)... signé Guillaume DILACER.

Quant au nom qui fait référence à une origine juive, à moins qu'il ne s'agisse d'un sobriquet, c'est JUZEAU Allain (1579) : JUIF.

En d'autres noms du 16e s. transparaît clairement pour tous nos lecteurs une origine "prénomiale". Nous ne prétendrions d'ailleurs pas que toutes ces familles soient bretonnes d'origine.

ANTHON, BERNARD (une longue dynastie), DENIS, JOSEPH (marraine en 1566),

JULIEN ou JULLIAN, MARTIN et MARZIN, NICOLAS, PHILIP, SIMON, THOMAS, URBAN, VINCENT (marraine en 1563).

D'autres noms – prénoms ne se livrent qu'à des connaisseurs du pays. Ainsi PRIGENT (1550) est encore employé comme prénom : PRIGENT GELE est papa en 1589; de même que PRIGENT RIOU l'était en 1582.

GOULVEN (1600), DERRIEN (ou DERNIEN, 1560) sont aussi des noms,- prénoms empruntés à des saints bretons. De même HERVE (longue dynastie 1550), BIZIEN (ou BIZIAN 1555), HAMON (1606). Le prénom latin NATALIS a donné en Français NOEL et NEDELEC en breton.

On sera particulièrement attentif aux noms qui commencent par AB ou parfois AP. Ils portent en eux mêmes la marque du processus de leur formation.

On pense communément que cet AB est une contraction du mot MAB = Fils. AB.GUILLERM (1580) est FILS de GUILLERM.

La table de Pascal de Kérenveyer relève plusieurs de ces noms :

- ABALAIN ou ABALAN (1561),
- ABARNOU (1727),
- ABAUTRET (1656),
- ABEUSEN (1646) - EUSEN = Yves),
- ABHERE (1582),
- ABHERVE (1573),
- ABHAMON (1561) ,
- ABOLIER, ABIVEN (1601) .

Le sieur de Derbez, dont nous publierons le testament, (1704) s'appelait Yves APPAMON, une variante de ABHAMON. On aura reconnu des prénoms : HERVE, OLIER (Ollivier),,.HAMON, ALAN. Nous relevons aussi certaines désinences comme AUTRET, IVEN qui ne nous semblent pas être des prénoms. Il faudrait y voir de plus près cependant car on a des surprises, comme on va le voir.

Nous ajoutons à cette moisson de noms, certainement incomplète; quelques autres employés encore comme prénoms au 17e s: et que nous avons glanés dans une table des noms et surnoms dont nous allons parler.

De 1622 à 1648 on relève parmi les prénoms donnés aux enfants :

- HAMON (8)
- TANGUY (18)
- DERIEN (3)
- GOULFEN (1)
- GUION.(2)
- HENRY (5).
- Une surprise - AUFRET (5)
- et, surprise plus grande dans un acte en français du 10 Janvier 1627 : GUIVARCH, fils illégitime d'Olive PRIGENT mal notté fut baptisé.. parrain.. GUIVARC'H Stefan et Magdaleine LE DENMAT (Le BON HOMME).

Un AUFFROY PRIGENT est baptisé le 20 Juin 1638 par PRIGENT LE HIR. Mais aucun PRIGENT comme prénom entre 1622 et 1648. Aucun RIOUAL non plus.

Nous laisserons ouverte la question de savoir si certains de ces prénoms ne furent pas préalablement des noms désignant des métiers, des titres sociaux ou des sobriquets. Nous pensons, en particulier, à GUIVARC'H, nom de famille écrit sous la forme GUIMARC'H à Roscoff au 16e s. Ce nom mérite à lui seul une étude, que nous aimerions bien voir entreprendre par quelqu'un de la tribu : il en est de capables tout autant que d'autres. Même si l'exercice était aussi périlleux que de sortir de l'église ou d'y introduire la GRANDE BANNIERE Quelqu'un va-t-il retrousser ses manches ?

A quelle époque et sous quelles influences sociales et religieuses ces noms, prénoms de baptême ont-ils supplanté les noms antérieurs de leurs porteurs, bien des fois associés à des lieux ? Bien des noms anciens ont certainement disparu dans ce processus de rénovation des dénominations.

On a avancé, nous le disions, une explication ASSISTANCE PUBLIQUE. Il faut chercher ailleurs. On a parlé aussi de l'influence des MYSTERES du 15e siècle. Mais le mouvement nous paraît venir de plus haut et s'enraciner à d'autres profondeurs de la psychologie. Les noms en AB sont très anciens. Le breton ABELARD (1079 -1142) est connu pour sa science mais davantage encore pour sa passion pour Héloïse.

L'esprit chrétien n'a pu que favoriser cette tendance assez naturelle à l'homme de privilégier la caractéristique singulière de la personne, son nom familial, sensible au cœur, que nous appelons le PRENOM. Le nom de famille n'eut jamais précisément cette coloration familière. De surcroît, le prénom ou nom de baptême, introduisait le croyant dans l'intimité de Celui-là même que nous appelons par son prénom, JESUS.

Aucune rigueur administrative n'y pourra rien : on continuera à s'appeler par son nom, c'est-à-dire "ce nom pour les amis" qu'est le prénom. Aujourd'hui encore, à Roscoff, pour ne prendre qu'un exemple, on connaît très bien "MAZE VISAN", Mathieu, le fils à Vincent ; personne n'éprouve le besoin d'ajouter son nom de famille, CABIOCH. Il faut parfois aux Roscovites un moment de réflexion pour retrouver, et encore ne le retrouvent-ils pas toujours, le nom légal d'un compatriote qu'ils identifient pourtant admirablement à leur façon par les prénoms et les surnoms. Les relations de voisinage n'ont que faire des contingences administratives.

Cette prééminence du prénom en christianisme explique aussi pour une part le maintien de l'habitude romane qui était de placer le prénom devant le nom de famille ; le préfixe "proe" en latin, signifie "devant". L'invasion administrative a renversé l'ordre séculaire des prénoms. Le nouvel ordre : nom - prénom est glacial et déshumanisé.

Un exemple étonnant de la prééminence du prénom, se rencontre aux registres de Roscoff. Le volume 3 des baptêmes utilisé plus haut, allant de 1622 à 1648, s'ouvre par une TABLE DES NOMS ET SURNOMS. On s'attend à y trouver les noms dans l'ordre alphabétique et ce sont les prénoms qui sont relevés dans ce même ordre. Le classement n'est d'ailleurs pas exactement alphabétique : les prénoms commençant par A sont groupés sous cette lettre, mais dans l'ordre chronologique des baptêmes. Ce répertoire précieux des prénoms n'a pas grand intérêt pour l'étude des noms. Ce sont les François - Françoise qui, durant cette période, nous semblent le plus à la mode : 265 ; sous F nous avons détecté aussi 3 FIACRE (filles) et 2 FIACRE (garçons).

Tous ces noms - prénoms sont masculins. Il ne pouvait pas en être autrement, nos sociétés ayant privilégié l'homme sur le point du nom. Il ne nous semble pas que des enfants illégitimes aient reçu comme nom un prénom féminin : c'eût été infamant pour l'époque de traîner un tel nom.

Nous ignorons quand a commencé la mode des noms doubles (père et mère) comme Duran - DUPONT. Nous ne pensons pas qu'il y ait des noms doublement prénoms (masculin - féminin) comme celui-ci que nous construisons : ADRIEN-NATHALIE.

La poésie y a peut-être perdu. Mais tout le rêve des papas et des mamans n'est-il point emporté par les prénoms?

Son nom est Jean.

BLOSKON

Nous avons écarté précédemment, pour son invraisemblance historique l'interprétation du nom de BLOSKON par son homonyme grec BLÔSKÔN : "allant, venant".

Le latin, lui, ne présente aucun mot qui ait une sonorité approchante de celle de BLOSKON. Nous verrons plus loin qu'il peut être utile d'envisager une racine du type BLOSK et de chercher une signification particulière à la finale "ON". Mais BLOSK n'apparaît pas non plus comme un mot d'inspiration latine.

Aurons-nous plus de chance avec le très vieux français ou roman ? Les outils de travail nous font défaut sur ce sujet. Ce n'est pas le mot BLOS, adjectif et adverbe, dont le sens est : "dénué, privé, seulement, simplement", qui nous éclairera. (Lexique de l'ancien français, par Frédéric GODEFROY).

Le français du 16e siècle emploie le terme de BLOC ou BLOT dans le sens de "totalité, ensemble". A cette époque s'est introduit aussi dans le français le terme de BLOCUS, écrit encore sous les formes BLOCU, BLOCUL, BLOCQU, PLOCU et BLOQUE. Le sens en est "petit fort, fortin". Selon HATZFELD (Dictionnaire général de la langue française) BLOCUS serait une "altération" du mot allemand BLOKHAUS, maison de poutres. fortin détaché, en bois, relié d'ordinaire à un ouvrage principal par une communication souterraine."

On trouvera des emplois littéraires de ces mots dans le "Dictionnaire de la Langue française du 16e siècle" par Edmond HUGULT. Aujourd'hui le site de BLOSKON - SAINTE BARBE est truffé d'ouvrages militaires allemands. Vers 1700 Vauban y fit construire un FORT, dont certains remparts existent toujours. Y eut-il, avant cette date, un ouvrage de défense sur ce même site ? C'est possible, mais comme BLOCUS n'entre dans le français qu'au cours du 16e siècle (d'après HATZFELD) et que nous avons trouvé BLAUSCON dans un acte de 1551, il n'y a pas lieu de poursuivre dans cette voie d'une étymologie française.

Nous en venons ainsi à restreindre nos recherches aux langues celtiques; mais ce n'est manifestement pas une voie sans écueils. La difficulté majeure pour un terme aussi singulier que BLOSKON, auquel nous ne connaissons ni frère ni soeur, c'est de déterminer son âge, s'il plonge ses racines dans les langues celtiques d'avant l'an 1000 ou s'il est de construction plus récente, c'est à dire, un mot du Moyen-breton (12e - 15e s.). Nous commençons quant à nous, à percevoir clairement cette difficulté. Sur ce point, la connaissance du breton parlé d'aujourd'hui n'avantage pas toujours le chercheur, au point de le dispenser, du moins, du recours aux spécialistes des langues celtiques anciennes ; l'amateur trouve un peu trop vite sa solution, mais que vaut-elle ?

Notre dossier sur Perharidi sera repris et corrigé et complété en faisant appel avec le Père LE CARRE à une situation d'avant l'an 1000, c'est-à-dire au VIEUX BRETON; nous parlerons alors des découvertes archéologiques sur cette presqu'île.

Supposons d'abord que ce nom inexplicé de BLOSKON ou le mot dont il pourrait provenir soit un terme proprement breton, créé après l'an 1000. Il serait à interpréter soit comme un nom simple (singulier ou pluriel par exemple) soit comme un nom composé. En

proposant quelques modèles de composition de ce mot nous ne prétendons nullement épuiser la série des structures possibles : BLOSK-ON, BLO-SKON, BLOS-SKON, BLOS-KON. Pour bien faire, il faudrait envisager d'autres écritures en BLAU (comme en 1551), des finales en KON, SKAO, KAON, KAN. Il y a de quoi s'y perdre et nous ne voulons pas engager les lecteurs dans un tel dédale. Aussi bien risquons-nous de passer à côté de l'explication la plus vraisemblable.

Les finales possibles se réfèrent au SUREAU (SKAO), au CHENAL (KAN) et au DEUIL (KAON)..Quant a KON, pluriel irrégulier de KI (chien) il nous renvoie au vieux breton d'avant l'an 1000.

n° 274 - Mars 1973

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

NAUFRAGE DU ..BRICK "LE FONTENELLE"

Près de l'île Verte, vers le chenal, à l'est, se trouve un rocher singulièrement fertile en goémon. La carte marine ne le signale que par une cote de niveau (10), dans le pays on l'appelle **FONTENELLE**.

Monsieur Le Berre, dans sa TOPONYMIE NAUTIQUE (n° 7477 commente "**Nom d'un célèbre bandit du 16ème siècle**". Il est vrai que ce monstre, LA FONTENELLE, opéra dans ROSCOFF. Il fut exécuté à Paris le 27 Septembre 1602 ; il était âgé de 28 ans.

Le rocher du chenal est sans relation avec ce bandit. Il doit son nom à un bateau qui y fit naufrage. Les registres de la Fabrique de Roscoff en font foi ; on sait qu'une fabrique est l'organisme ancien qui gérait les biens et ressources de l'église paroissiale.

Lors de sa réunion du 25 février 1838 on fit état d'une demande présentée par le fermier de l'île Verte, alors bien paroissial.

"Jean Quémener, fermier de l'île Verte, ayant demandé un dédommagement pour le tort qui lui a été fait par suite du naufrage du brick "LE FONTENELLE" qui a détruit sa récolte de goémon, le conseil a décidé qu'il lui serait donné par monsieur le Trésorier 25 francs d'indemnité." (folio 33).

Nous n'avons pas trouvé ailleurs de référence à ce naufrage ; la date précise nous fait défaut.

Par contre nous avons noté il y a des années la pièce comptable qui faisait suite à la décision du conseil : "Dédommagement aux fermiers de l'île Verte.

Doit la fabrique de Roscoff à Jean-Marie Quémeneur la somme de 25 francs pour dommage fait à la récolte de goémon de l'île Verte par suite du naufrage du brick "LE FONTENELLE",

Roscoff 29 Juillet 1838.

signatures : Le Trésorier LAHALLE

QUEMENER (qui a une belle signature, chose notable)

Source : en savoir plus

Né vers 1572 au château de Longle en la paroisse de Guenrouët (ou pour d'autres historiens, à la Fontenelle, petite propriété familiale aux environs de Saint-Brieuc (en Leslay, près de Vieux-Bourg-Quintin)), **Guy Eder de Beaumanoir (baron de La Fontenelle)** passe sa jeunesse à fréquenter la région de Tréguier-Lannion où il a des attaches familiales (son père Eder de Beaumanoir appartenait à une bonne famille du pays de Quintin et sa mère Perronnelle de Rosmar de Kerdaniel). Sa famille était à Longle depuis 1431 date à laquelle Pierre Eder, maître d'Hôtel et Chambellan du duc de Bretagne, acquit la seigneurie de Delle de Téhillac, femme d'Hector de la Jaille.

.....

Par arrêt du Grand Conseil, du 25 septembre 1602, Guy Eder de la Fontenelle est condamné à la peine de mort. Il est condamné au supplice de la roue et est exécuté à 28 ans en Place de Grève le 27 septembre 1602 (il n'avait que 28 ans). Sa tête tranchée est ramenée en Bretagne pour être exposée quelques jours au sommet de la porte de Toussaint à Rennes. Elle n'y resta pas longtemps, en effet, le 8 novembre 1602, elle est enlevé par des amis inconnus.

DU NOUVEAU SUR ROSCOFF

Nous sommes honorés de la collaboration que nous a offerte pour ce numéro un celtisant distingué, monsieur Paul QUENTEL, de Saint Servan. La note savante qu'il a rédigée sur le NOM DE ROSCOFF n'enrichit pas seulement la gamme, des explications proposées de ce nom qui nous est cher. L'interprétation "Promontoire du (DIEU) FORGERON (GO) situe ce nom à une époque vers laquelle l'étude du nom de BLOSKON elle aussi tournera nos regards.

Nous remercions monsieur QUENTEL de ses analyses précieuses.

LE NOM DE ROSCOFF

"Que signifie le nom de Roscoff ?"

Pour beaucoup de gens, probablement, "colline du forgeron", car les deux termes sont encore employés, quoique go (goff), qui désigne le forgeron soit, dans une bonne partie de la Bretagne, supplanté par "marichal", c'est-à-dire "maréchal" – "ferrant" étant sous-entendu. Est-ce bien certain ? Étudions successivement les deux éléments, en nous attachant plus particulièrement au second, qui présente quelques difficultés.

D'abord, il faut faire remarquer que le nom de ROSCOFF n'est pas uniquement porté par la ville qui porte ce nom. En Bretagne, il y a un Roscoff à Scaër, et un Rosgogoz à Plounevez-Lochrist (où-l'on note aussi un "roc'h ar go"). Au Cornwall, c'est à, -dire dans la partie de la Grande-Bretagne située en face de Roscoff, il y a, dans la paroisse de Tywardreath, un Rose gooth qui est Rosgof en 1327, en 1375 et en 1390. C'est évidemment le même nom.

Le premier élément, roz (ros), s'il désigne bien une cote, une butte, a aussi le sens de "promontoire", sens qu'a ce mot dans toutes les autres langues celtiques. A Roscoff - ville ainsi qu'au Cornwall (où Rosgof est aussi sur le bord de la mer, comme le laisse entendre le nom de Tywardreath "maison sur la grève"), c'est évidemment le sens de "promontoire" qu'il faut retenir.

Quant au deuxième élément, il évoque bien, de prime abord, le forgeron. C'est bien le sens qu'a "goff" dans des noms comme Kerangoff, à Brest, Liergoff à Guérande (Loire Atlantique), respectivement "demeure" et "résidence" du forgeron. Il faut relever le nom de Guérande, car il est révélateur : ce nom, en effet, qui serait dans le Léon "Les ar go", est l'indice d'une certaine opulence, "Les" désignant même souvent une "cour". Mais au Moyen-Age, le forgeron était un personnage. En 1273, par exemple, un certain Guillaume Glacon, forgeron et bourgeois de Broon (Côtes du Nord), donne à Sainte Marie de Boquen "quiquid juris, proprietatis et possessionis habebat in territorio de Querrensic" (1) (Geslin de Bourgogne, Anciens évêchés, tome III, p. 273) : voilà qui suppose une vraie richesse. On pourrait citer des textes semblables concernant d'autres pays que la Bretagne. En Galles, le Cartulaire de Llanâaf parle d'un "manerium de Tre y gov" (p. 251).

Il est peu probable, cependant, que goff, dans Roscoff, désigne simplement le forgeron. Car, outre les noms relevés ci-dessus, on remarque en Bretagne l'existence de divers noms de lieux où Goff est associé à des hauteurs ou des lieux maritimes : c'est le cas de Menegoff à Priziac (Morbihan) - menez = mont - Renangoff (Gourin, Morbihan), Runangoff (Caouennec et Pederneac, Côtes du Nord) - run = colline - Inizi Govian (île du Morbihan) - iniz, ailleurs enez = île, Kornog ar go, sur la côte Ouest du Finistère - kornog = ouest (?) -, d'autres encore. En Écosse, à Kircudbright, une hauteur est appelée Minnigaf, en 1548 Monygof = breton Menezgof, Menezko. Or on ne voit guère pourquoi le forgeron serait ainsi associé à des hauteurs, des promontoires et des lieux maritimes. Ptolémée, qui écrivait au 2ème siècle de notre ère, parle d'un "Promontoire Gobée" à l'ouest de la petite Bretagne, que l'on situe généralement, avec le géographe Desjardins, à la pointe du Raz.

Il y a cependant diverses indications tendant à montrer que le “promontoire Gobée” était le nom de la pointe avancée du Léon. C'est ce que laisse entrevoir la lecture des géographes anciens. R. Dion, professeur de géographie ancienne au Collège de France, l'a bien compris quand il écrit, à propos du voyage de Pythéas, les lignes suivantes : “Ouessant prend à ses yeux la valeur d'un repère, marquant à l'Ouest, dans l'ensemble du contour maritime de l'Europe, l'origine des rivages qui font face au Nord” (Revue de philologie de lit, et d'Hist, anc., XL, fasc. 2, 1966, p. 203, n.5). C'est ce qui explique l'origine d'un des deux noms de l'Île d'Ouessant, le breton Eussa, du gaulois Oxisama “la plus élevée”. Du reste la carte d'Abraham Ortelius, “Theatrum orbis terrarum”, publiée à Anvers au XVI^e siècle, mentionne encore “Gobeu Pro”, à côté de “St Mahe” autrement dit Saint Mathieu. C'est donc un Roscoff supplémentaire qu'il faut ajouter à ceux qui ont été relevés plus haut, car, phonétiquement, Gob est devenu gon (= goff) vers le neuvième siècle, Encore à cette date l'auteur de la vie de St Pol traduit le breton roz par promontorium pour désigner ce qui est aujourd'hui Roscoff - ville.

Mais, dans l'antiquité, caps, promontoires, etc., de même que les fleuves, et aussi les pics, hauteurs, etc, étaient sacrés, et dénommés comme tels, ou encore portaient le nom d'une divinité.

Les exemples sont innombrables. Hiérin akrotérion, “promontoire sacré”, était le nom grec de ce qui est aujourd'hui le “Cap Saint Vincent” (cabo ,an Vicente j dans la péninsule ibérique. En Gaule, la Seine, la Marne, etc., étaient divinisées. Vosegus était un dieu qui a donné son nom aux Vosges. En ce qui concerne les caps et promontoires, sur lesquels il y avait souvent des autels, leur sanctification était associée à la crainte qu'ils inspiraient aux navigateurs. Le cap Malée, au sud du Péloponèse, était célèbre à cet égard dans l'antiquité : “Qui double le cap Malée doit oublier sa patrie” écrivait le géographe Strabon (Géog, VIII, V1, § 20). A Douarnenez

on a découvert, il y a une vingtaine d'années, un autel dédié à Neptune. Mais Neptune est un dieu romain, et il a vraisemblablement pris la place d'un dieu celte, comme c'est sûrement le cas de Vulcain.

En effet, le nom du dieu forgeron des Gaulois, qui existait sûrement, nous est inconnu. Par contre, en Irlande, nous savons qu'il s'appelait Goibniu, ou encore Gobban. Dans le pays de Galles, le dieu forgeron est Gofannon, alias Gwydion. Ce .dernier, dans le récit mythologique connu sous le nom de “mabinogi de Math” fabrique des chevaux et des navires magiques. Or nous trouvons, en Gaule, des dédicaces à Vulcain dans des lieux maritimes comme, par exemple, à Nantes, sur le bord de la Loire, ou à Lyon, sur le Rhône. Ceci ne s'accorde guère avec ce que l'on sait du Vulcain des Romains. Mais, si l'on sait que “l'interpretatio romana” des dieux pré-romains, et des dieux celtes en particulier, a été très poussée (le Mercure de chez nous n'a que partiellement les attributs du dieu latin), si l'on tient compte que la batellerie gauloise était très florissante, on entrevoit que le nom de Vulcain s'est substitué à celui d'un dieu celtique dont le nom devait être en rapport avec celui du forgeron - magicien. Gobannitio est du reste attesté en gaulois comme nom propre : c'est le nom que portait un parent de Vercingétorix, et ce nom signifie “le petit forgeron”, exactement comme le nom Le Goffic, assez répandu en Bretagne.

D'autres constatations débouchent sur les mêmes conclusions. C'est ainsi qu'au Pays de Galles, en 1303, on trouve un lac qui porte le nom même du dieu - forgeron (“lacs de Lyngouannon in comode de Uchorvey”). En Angleterre, dans le sud-est, où peu de noms celtiques ont subsisté, on trouve encore cependant un Gobant dans une localité qui s'appelle Ford (près de Canterbury) : “Ford” est le mot anglais qui désigne le “gué”. Par ailleurs le cap Land's End, à l'extrémité sud-ouest de la Grande-Bretagne s'appelait au temps de Ptolémée le “cap Bolerion” : c'est sûrement le nom du dieu Bolar ou Balar. Or,

O'Rahilly, spécialiste irlandais de l'histoire ancienne et de l'ancien irlandais, écrit à son sujet ce qui suit : “Balar, the sun-god, and Goibniu, the smith-god, though they were differentiated in later times, are ultimately one and the same” (“Balar, le dieu-soleil et Goibniu, le dieu-forgeron bien qu'ils aient été différenciés plus récemment ne sont en définitive qu'un seul et même dieu”) (Thomas O'Rahilly, *Early Irish history and mythology*, Dublin 1946, p. 314).

Une remarque pour terminer, concernant le nom de Plogoff, en Cornouaille. On l'a quelquefois (et encore tout récemment) associé à celui de Roscoff. Mais Plogoff suppose un éponyme Saint Coff, et non saint Goff. C'est ce même Coff que l'on retrouve dans Lescoff, sur le territoire même de la commune, et dans le nom de lieu Saint Coff en Plouay (Morbihan). C'est un saint de la congrégation d'Iltud, mais dont on ne sait rien par ailleurs. Actuellement, à Plogoff, le patron est Saint Collodan, également connu sous le nom de saint Cleden.

Paul Quentel

BLOSKON

Nous n'avons point trouvé de termes en BLO(S) dans le vocabulaire moyen - breton (12e / 15e s.) Peut-être faudrait-il faire l'essai de certains mots aux sonorités approchantes.

Nous signalions précédemment le vieux français BLOC ou BLOT. Son sens de “totalité”, “ensemble”, se retrouve dans les mots bretons BLOKA(D) et BLOC'H. Le premier est un substantif qui signifie “GRAPPE” ; il est appliqué, aux fruits (cerises, raisin, groseilles). A Roscoff on dit BLONKAD, en Cornouaille on prononce BLOCHAD et même BLOUCHAD (CH comme dans CHERCHER).

Le terme de BLOC'H signifie comme substantif “bloc, tout” ; il est employé dans le pays de VANNES comme adjectif et adverbe, dans le sens de “tout-à-fait, total, tout ensemble”. Le diminutif BLOC'HIK; “presque tout” était d'un emploi si courant dans cette région qu'il a valu aux VANNETAIS le surnom de BLOC'HIK (Dictionnaires LE GONIDEC et ERNAULT). Aujourd'hui, où nous ne parlons plus que par “ABSOLUMENT” ou “ABSOLUMENT PAS” il resterait à prendre la place des VANNETAIS “ABSOLUMENT – PRESQUE” !

LE PELLETIER (1752) connaît un autre BLOC'H ou BLOUC'H “imberbe, gras, lisse”.

Nous ne voyons aucun passage possible de ces mots au terme de BLOSKON ; cependant nous retiendrons l'idée de “rassemblement” qui pourrait n'être pas étrangère, comme nous le verrons à la fonction dévolue à ce site avant la christianisation du pays.

Selon M. BULLET dans ses “MEMOIRES SUR LA LANGUE CELTIQUE” superbement imprimés en 3 tomes (Besançon 1759) BLOS (gach) en irlandais voudrait dire “homme ROBUSTE”. Dans la même langue BLOSC voudrait dire “assemblée”. L'auteur signale aussi BLOSQ au sens de “écorce, peau”. En breton nous disons PLUSK. Nous laissons à cet auteur la responsabilité de ses dires.

Le Pelletier encore (1752) a relevé le terme de BOSCON “criblures de toutes sortes de bleds (blés) mêlées ensemble pour la volaille. Je n'ai entendu ce mot qu'en Bas-Léon”. Il est cité par LE GONIDEC (1850) et Ernault (1927). Le Pelletier propose l'étymologie BOS (gras), CON ou COUN (chiens) : les chiens gras. Nous nous garderons de faire nôtre cette explication, mais nous tenons en réserve le terme de BOSCON pour le cas où il contiendrait une allusion aux volatiles. En effet le “DIEU de BOSCON”, dont nous aurons à parler longuement, porte dans sa main droite un oiseau, comme en fait foi le dessin qui nous a été conservé ; chacun pourra bientôt en juger. D'autre part, au site de BLOSKO.N même s'est incrusté un nom qu'il faudra bien tenter d'expliquer : KLUD AR YER, le

perchoir des poules. Ce toponyme n'est connu aujourd'hui que de rares pêcheurs.

Dans des recherches aussi complexes il ne faut mépriser aucun indice.

Alain LE BERRE, dans sa "TOPONYMIE NAUTIQUE DE L'ILE DE BATZ" et de ses abords (1965) transcrit "AR BLOSKONN" et suggère prudemment "Peut-être les CHIENS MEURTRIS ?". Le point d'interrogation est de l'autour lui-même ; nous y ajoutons le nôtre. Si KON est le pluriel ancien de Klchien, on ne voit pas que BLONS (ou BLOS en vannetais) "meurtrissure" ait été employé comme adjectif. D'interpréter KON comme le pluriel ancien de la LOUTRE (DOURGI et KI-DOUR) : DOUTRGON, n'y change rien.

Nous avons, par contre, un sentiment de grande sécurité linguistique avec des dénominations comme KARREG AR C'HI KLANV, "le rocher du chien enragé" auprès des ateliers du Centre Hélio-Marin ainsi qu'avec BANEL AR C'HI BREIN, "la venelle du chien pourri" qui joignait le RAZ au LENN VRAS (le Grand LAVOIR) avant la construction de la Gare.

Cette enquête a sans doute enrichi notre vocabulaire, mais elle se révèle décevante pour notre propos. Nous serions d'ailleurs bien en peine d'établir l'âge de tous ces mots et leur éventuelle antériorité sur le terme de BLOSKON.

Depuis longtemps nous avons envisagé l'hypothèse d'un BOLS devenu à l'usage BLOS. Le changement de place d'une lettre au sein d'un mot ou METATHESE est un phénomène courant à ROSCOFF. Par exemple, le breton traduit le terme français de CHAMBRE par KAMBR. Mais le Roscovite dit KRAMB ainsi dans le mot composé POD-KAMBR dont le sens est transparent. A propos de ce terme CHAMBRE donnons un spécimen des conversations ou colloques FRANCOIS-BRETONS de notre QUIQUER (édition 1690, Bibl. de Landevennec). Il s'agit de la conversation d'un voyageur avec la servante de l'hostellerie :

- "où est le pot de chambre ?" - PELLEC'H eman ar pot cambr ?
- "où est la chambre basse ?" - PELEC'H eman ar gambr isel ?
- La servante lui indique la route ; il saura bien la trouver, à l'odeur.
- "Si vous ne la voyez, vous la sentirez bien" - A ma na quiffit anesy en e santot ervat.

(pages 109-110)

C'est du breton bien médiocre, mais du moins "cambr" est correct.

On connaît à Roscoff le quartier du GARDALEAS (garages, école des Frères). Ce nom de lieu est singulièrement maltraité. Sur des centaines de fois où ce terroir revient dans les titres de propriété du 16e au 18e s, nous n'avons souvenir que d'un seul GARDALEAS ; c'est toujours KERDALAEZ ou LAHEZ, le village d'en haut.

La finale est devenue LEAS par interversion de A et E. Ce pauvre GARDALEAS deviendra sous la plume d'un habitué de MONT-PARNASSE, le GARDALEASSE. C'était en 1900 sur une affiche retrouvée au presbytère :

VILLE DE ROSCOFF

SALLE DE L' ECOLE DU GARDALEASSE

le vendredi 17 Août 1900, à 8 heures du soir

GRAND CONCERT AU PROFIT DES PAUVRES

Prix des places - 3 francs.

Cette propension roscovite à inverser les lettres ou à leur changer de place autorisait ainsi l'hypothèse d'un BOLZ primitif.

Avec ce terme nous sommes en pays de connaissance. De surcroît la topographie (l'étude du terrain) nous devient secourable. Notre hypothèse, en effet, a pris corps sur les lieux et elle s'est renforcée au cours de conversations avec les vieux marins-pêcheurs.

Ces usagers du détroit, vieux poseurs de filets à mulets, dénomment la pointe extrême de BLOSKON : an ARC'H ou PENN an ARC'H. En français on traduirait LE COFFRE, la POINTE DU COFFRE (= la pointe que constitue le COFFRE) Le mot ARC'H sert à désigner par exemple, un coffre à blé.

La découverte de ce nom élucide le toponyme voisin, l'anse PORAC'H. Précédemment, avant que nous n'ayons contourné le site, nous avons envisagé le sens de PORT aux RATS, solution quelque peu désespérée. Notre attention avait été attirée aussi par le mot de RAC'HER rencontré dans ROPARZ HEMON et désignant un "bateau sardinier". Or l'on sait l'importance durant les siècles passés de la pêche à la sardine sur nos côtes ; il y eut une usine à l'île de SIEK. N'y avait-il pas entre PENN AR VILL et SAINTE BARBE une anse PORZ AR GORED (barrage de pêche) appelée aussi PORZ AR BREZELI, le port des maquereaux ? Pourquoi n'y aurait-il pas eu un port aux sardines ?

Toutes ces analyses sont réduites à rien par la découverte de AN ARC'H. Il faut écrire POR(Z AN) ARC'H, l'anse de l'ARC'H, à l'opposite de PORZ BLAUSCON (1605) qui est l'emplacement des viviers.

Il était tentant dès lors de faire de BOLSKON un quasi synonyme de AN ARC'H et d'éclairer le premier nom par le second.

La dénomination AN ARC'H est courante en TOPONYMIE NAUTIQUE. A nous en tenir à la côte qui va de l'île Vierge à Primel le répertoire toponymique signale 4 "AN ARC'H" ; il faut ajouter un ARC'HELL et notre ARC'H de Boskon qui a échappé à la perspicacité du chasseur de noms ; il s'agit des références 7215, 8630, 9113, 9259, 10416.

Si nous n'avons pu vérifier nous-même sur place le bien-fondé de la traduction proposée pour ces rochers "en forme de COFFRE", nous avons par contre observé, mesuré et photographié notre ARC'H de Boskon.

AN ARC'H est très volumineux. Sa forme se rapproche d'un tronc de pyramide, dont la base est sensiblement plus étendue que le plan supérieur. La hauteur moyenne est de 5m50 environ.

La base est grossièrement hexagonale (6 côtés). Le côté qui fait face au chenal mesure 7 mètres. La superficie doit approcher de 90 mètres carrés. Le plan supérieur se rapproche d'un quadrilatère dont la superficie est de 55 mètres carrés. Le volume serait ainsi approximativement : $Y = \frac{1}{3}(90 + 55 + \sqrt{90 \times 55}) \times 5,5 = 356$ mètres cubes.

Des experts nous donneraient une mensuration bien meilleure. Le mètre cube de granite pesant environ 2.700 kilos, notre ARC'H, en première approximation, pèse autour de 950 tonnes.

En retrait de AN ARC'H au-dessus des rochers inclinés repose une dalle de pierre plus réduite (3,85 x 1,25 x 1,20) qui se détache sur le ciel. Nous pensons que le nom de AN ARC'H est dû plutôt au gros monument qu'à ce "cercueil" posé sur des tréteaux de pierre.

Nous signalions dans le dernier numéro le nom donné parfois à l'AUTOMNE, RAZ-ARC'H - Ras le coffre. Le Pelletier commente ainsi : "Il est à remarquer que nos Bretons n'expriment ni le Printemps ni l'automne en un seul mot. Ce qui fait juger qu'ils partageaient l'année en deux saisons seulement". (col. 739)

Le nom d'ARC'H est bien attesté dans les anciens dictionnaires bretons. ERNAULT en a relevé quelques emplois dans son GLOSSAIRE (= Dictionnaire des mots anciens ou mal connus) MOYEN-BRETON (1896). Laissant de côté les dictionnaires du 18e s, nous

retiendrons les emplois empruntés au CATHOLICON de Jehan LAGADEC.

Dans un manuscrit latin de cet ouvrage (Bibliothèque Nationale 7656) on trouve : ARCH GUELE, chaslit.

Dans une édition imprimée in-4° on trouve ARCH AN TUT MARU bière (des morts).

La Bibliothèque Nationale (Réserve x 253) possède l'exemplaire du CATHOLICON qui a appartenu à Pierre-Daniel HUET (1630-1721), évêque d'Avranches. Nous avons eu la joie de tenir cet ouvrage et de le consulter. Les caractères en sont gothiques ; l'édition est de Jehan CALUEZ, à Tréguier (1499). Ce dictionnaire est breton-français et latin. Nous y avons trouvé : ARCH (an boet) : Hüge de la viande ; aujourd'hui on écrit HUCHE.

Ernault signale encore : HARCH DEN MARU : châsse (d'un mort) dans Catholicon (édition 1522).

Le sens de BIERE est connu de GREGOIRE DE ROSTRENEN (1732). Aujourd'hui on dit plutôt ARCHÉD.

ARC'H pourrait provenir du latin ARCA qui a ces sens de "coffre, cercueil". Le français du 12e siècle connaît ARCHE dans le sens de "coffre", par exemple "ARCHE de l'ALLIANCE".

Il est bon que nous rappelions l'hypothèse au sein de laquelle nous nous démenons : BLOSKON serait une "corruption roscovite" d'un BOLSKON, à interpréter par le moyen-breton (12e - 15e s.)

BOLZ est un terme connu dans le sens de "voûte" ; il est employé en composition pour donner BOLZ-KANZT, "catafalque" ; le dictionnaire léonard de DU RUSQUEC écrit BOLS KAON (KAON = deuil).

n° 275 - Avril 1973

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

DON CAMILLO, CURÉ DE ROSCOFF

On dit sur Roscoff n'importe quoi. C'est ainsi que le premier "curé de Roscoff" aurait été un Italien. Tant qu'à faire pourquoi ne l'avoir pas appelé DON CAMILLO ?



Nous extrayons cette découverte sensationnelle de l'ouvrage "TRISTAN CORBIERE" par René Martineau (Paris 1904)

- L'église (de Roscoff) s'élève sur une sorte de terre-plein. Ce monument du 16e siècle, restauré intérieurement au 17e siècle; fut construit par un prêtre italien qui devint, après l'achèvement de son église, curé de Roscoff.
- Cette origine italienne de l'architecte de Notre-Dame de Croaz-Batz explique le clocher le plus original du Finistère, mélange très heureux des combinaisons de l'art gothique avec celles de l'italien. et du roman." (p. 46)

D'où peuvent bien sortir de telles élucubrations ?

Rétablissons du moins la vérité sur le premier "curé" de Roscoff. D'abord il n'y eut jamais à Roscoff avant la Révolution de "curé-recteur", car ce ne fut pas une paroisse. Il n'y eut même pas de "curé" au sens breton, c'est-à-dire de "vicaire". On appelait probablement ainsi les prêtres de service à Roscoff. Juridiquement ils n'avaient que le titre de "sous-vicaire".

Quoi qu'il en soit du titre, le prêtre en poste à Roscoff et qui signe les premiers actes, des actes de baptême, s'appelle "Guéguen", sa signature gothique, est d'une régularité superbe..

En même temps que GUEGUEN apparaît dès 1550 (ter folio) Y. MORICE prêtre. Quelle mouche l'a piqué de signer d'un nom français ? Cela n'a pas duré. Il s'appelait en réalité

Yves MORVAN, traduction bretonne du prénom MAURICE.

Il trouve sa signature bretonne depuis 1551 jusqu'à 1585.

Signalons à cette occasion, que la commune de LA ROCHE-MAURICE auprès de Landerneau s'appelle ROCH-MORVAN

Point d'italiens en tout cela.

Il est regrettable que l'auteur de cette fantaisie italienne n'ait point donné ses sources. On y fût allé voir et peut-être aurions-nous découvert un indice qui nous aurait mis sur une voie plus sûre.

OLIVIER DE FRANCE

Le 26 Septembre 1605 était baptisé à ROSCOFF, OLIVIER, fils naturel et légitime de JAN de FRANSCE et Catherine TANIQU. Le parrain fut Olivier AN DIROU et la marraine Anna GUILLERM.

Le nom de FRANCE se rencontre en diverses provinces. Le premier de chacune des souches était un étranger à la province qui l'accueillait. Il était connu comme "originaire de la France", soit anciennement l'ILE de FRANCE, soit la FRANCE aux divers stades de l'annexion des provinces. Pour les gens du duché de Bretagne la FRANCE c'était BRO C'HALL, GALL désignant le GAULOIS puis le François.

- En l'absence de l'acte de mariage de JAN DE FRANSCE il est impossible de déterminer son pays d'origine. Normand peut-être comme tant de colons roscovites.
- En 1669 Estianne FRANZ de Saint Malo épouse Marie LE BOUCHECQ, veuve de Jean GAUDIN.
- Le 26 Juin 1698 Joachim POT DE VIN se marie à Roscoff ; il est originaire de Sainte Honorine.
- Un Pierre RENAULT qui meurt à Roscoff le 15 Janvier 1695, retour des prisons anglaises, ne porte manifestement pas un nom breton ; aussi bien est-il précisé qu'il était originaire du HAVRE de GRACE.
- De même Michel RENAUD qui se marie le 10 Août 1669 à Ste Anne Le Gaellen : il est "normand de nation".
- De même encore Bernard TANGUERAY qui épouse Louise BIAN le lundy 19 Sept. 1667 ; lui aussi est normand, du diocèse de Coutances.

Le nom DEFRANCE aurait pu être une promotion française d'un AR GALL, un breton fortement enraciné en notre pays et dont l'ancêtre éponyme (1er du nom) venait de France, ce qui lui aurait valu le surnom de FRANCAIS. Le nom AR GALL est l'un des plus portés en Bretagne, A Roscoff, il apparaît dans les registres de baptême en 1561.

Le cas des DELAUNAY et des LE GUERN est plus typique. Nous y viendrons dans le prochain numéro.

LE BEAU NOM

Un ROSCOVITE, père encore jeune d'une famille nombreuse, porte un nom aux sonorités merveilleuses .

● FRANCOIS A DI GLOTIG A DI ZAÏG A DI BERIG.

Nos lecteurs, qui ne sont point tous celtisants, ont droit à quelques explications.

- DI c'est TI : Maison.
- GLOTIG est le diminutif "petit Claude" de GLAODA en l'occurrence c'est le frère aîné de FRANCOIS.
- Leur père s'appelait SAÏG, "petit François", lui-même fils de "petit Pierre" PER-IG,
- A est la préposition "DE".

Par un jeu très naturel de la gorge les consonnes initiales se sont assouplies,- c'est le phénomène complexe des MUTATIONS.

On lira donc :

- **François de la maison à PETIT CLAUDE de la maison à PETIT FRANCOIS de la maison à PETIT PIERRE.**

Il est à parier que ses enfants, trente ans plus tôt, eussent été eux mêmes anoblis d'un nom à multiples tiroirs :

- BERNARD A DI ZAÏG A DI GLOTIG

et le cadet, à l'exemple du père :

- JEAN PIERRE A DI NEZIG A DI ZAÏG A DI GLOTIG A DI ZAÏG A DI BERIG.

En breton BERNARD se dit BERNEZ.

Nos meilleurs vœux à toute la famille !

Peut-on être Breton et s'appeler DUVAL ?

Sans nous prononcer sur le cas du présent J. DUVAL nous pouvons répondre par l'affirmative. Et voici comment.

Le 5 Avril 1768 noble homme François LHABASQUE décrit tous ses biens fonciers dans l'AVEU qu'il en fait au Seigneur Évêque de St Pol. Ce document est égaré au milieu des archives de Saint Nicolas de Roscoff. A plusieurs reprises il y est question d'un sieur DUHAN propriétaire en Plougoulm de terres contiguës à celles du dit sieur LHABASQUE. Il semble bien que DUHAN soit le même que DERVAL cité dans le folio 27.

A supposer même que ce dernier soit un autre sieur, le nom de DUHAN est un terme bloqué à mi route de son évolution vers le français, tout comme LE BIHAN arrêté dans sa marche vers LE PETIT. A l'origine de DUHAN il y a un nom de terroir : AR HAN (KAN = VAL, ruisseau). On a longuement parlé dans ce bulletin de MEZ AR HAN, à St Pol. Il y a un PONT AR HAN

en Plouvorn. Autrefois il y avait un terroir du KAN à SANTEC.

Le nom ARHAN est encore courant aujourd'hui en tant que nom de famille, écrit parfois aussi ARC'HAN. C'est notre DUVAL.

Il nous semble que la brève notice de DAUZAT dans le "Dictionnaire étymologique des noms de famille et prénoms de France" doive être corrigée dans le sens de cette note.

"ARHAN (Finistère : Adgan 1029 ; Azgan 1323) ancien nom de baptême breton, d'origine obscure."

Le relevé alphabétique des noms de Roscoff qui ouvre les Annales Roscovites ne signale au-zun ARHAN, ni DUHAN, ni DUVAL. Aussi bien ne faut-il pas trop se fier aux relevés de Pascal de Kerenveyer. Sous toutes réserves, nous signalons Yves AN ACHON baptisé le 28 Août 1585, fils de Yves et Béatrice LAGADEC (qui a de gros yeux).. la marraine fut Françoise TRIBARA (trois pains). Ce dernier nom se retrouve le 2 Sept. 1665 ; ce jour là "Escuyer François TRIBARA, sieur de Penanru, de la paroisse de Plouezcat épouse Marie LE BOULLOUCH".

Dans le pays du CAP SIZUN les noms de ARHAN et DUVAL seraient courants.

Une autre filière a pu aussi déboucher sur DUVAL, c'est le nom AN TRAON ou TRAON, TRAOUN qui signifie LE BAS. Ce nom est bien attesté à Roscoff dès le 15 Mars 1573 où fut baptisé Olivier AN TRAON. Nous reviendrons bientôt sur l'ancienne orthographe AN TNAON rencontrée encore en 1604 pour le baptême de Claude (une fille).

Nous avons essayé de trouver un passage de TRAON à DWAL dans les archives de Roscoff ; nos recherches ont été vaines. En remontant de Yvon Dominique DUVAL, fils de Thomas et Isabelle Couturier, baptisé le 16 Nov. 1703, nous avons rencontré ses aînés Jean-François (1700) Antoine-François (1699) Guillaume (1696) Pierre-Yves (1694) pour aboutir au mariage des parents, le 14 sept 1693. Thomas du VAL est un normand de la paroisse de GILVILLE "evesche" de Bayeux. Isabelle COUTURIER est de Roscoff. Sa mère Marguerite LA PIERRE est sa tante Isabelle sont témoins du mariage mais déclarent ne point savoir signer. La mariée, elle, a une bonne signature.

Nous ne serions point surpris que la COUTURIER soit tout simplement une QUEMENER et les LA PIERRE d'authentiques LE MEN, La famille aurait eu de la prétention. Nous ne voulons pas pousser nos recherches plus loin.

Nous signalerons seulement que noble homme HAMON LA PIERRE époux de Jeanne PRIGENT, est né certainement dans nos régions pour porter un tel prénom ; leur fils LOUIS fut baptisé le 30 Avril 1671. On les retrouve en 1658 pour le baptême de leur fille Marie.

Une rencontre curieuse a rapproché dans les actes de baptême :

Yves Pierre LA PIERRE, fils de Yves et Catherine Le Seyer, né et baptisé le 21 Juin 1701

Et Marie Françoise LE MEN née le 21.Juin et baptisée le 22.

Sur ce point de l'origine des noms français portés à Roscoff aux 16e, 17e et 18e siècles ce sont les actes de mariage qui nous éclairent le mieux. Nous venons de le voir pour DUVAL. Citons un autre exemple, qui nous met en garde contre l'attribution précipitée d'un nom breton à un étranger au pays et aussi d'un nom français à un authentique breton.

"Dimanche 10e Juin 1668 Nicolas POUHYER normand de la paroisse de St Vast espousa Anne DAO de Roscoff en la chapelle de madame Ste Anne Le Guellen ; après leurs bannies faictes sans aucun empêchement, le curé (Simon, vicaire) fit la solennité, missire François Subil dit la messe de Le(urs) noces, les bénit en p(rése)nce de Monsieur K/sulguen, Y/anguen, du VAL LAMBERT, Y/anpronost et autres normands, les dicts jour et an que devant.

signé : SIMON, curé (seul)."

BLOSKON

Nos fouilles sur le nom de BLOSKON nous conduisent à explorer le vocabulaire breton des mots en BOLS.

GREGOIRE de ROSTRENEN connaît "Tombeau ou tombe élevée" BOLS (un tombeau LR

VOLS). LE PELLETIER signale le mot dans le sens de "voûte". BOLSENNI "faire ventre" se dit d'un mur qui enfle et va crever.

L'édition 1690 de notre célèbre G. QUIQUER roscovite ne contient pas BOLS dans le lexique, mais au chapitre "DEVIS de la LEVEE" (du LEVER) la conversation, qui n'est rien d'autre qu'un exercice de vocabulaire et de tournures utiles aux commis voyageurs, s'engage, le temps d'un flash, sur un tombeau : (page 119).

- "Voilà un beau tombeau, un beau et riche sépulchre, lisons l'épitaphe " .
- "Chetu aman UR VOLS caer a pinvidic, lennomp an epitaphen."

La comparaison de ce dernier lexique avec les éditions antérieures fait apparaître que l'ouvrage a quelque peu changé de destinataires. Nous reviendrons bientôt plus longuement sur notre compositeur de lexique et les origines flamandes de son travail. On notera seulement ici la disparition des termes commerciaux et maritimes. Dans la 1ère édition (1626) que nous avons pu consulter à la Bibliothèque nationale (Res x 2054) nous avons relevé un terme lié particulièrement à la "vie" des ports, le mot BORDEL, qui désigne une maison de prostitution ; la traduction, sauf erreur de notre part, est BOLS. Nous attendons une confirmation de notre lecture. L'édition de 1633 (Res X 2055) rend le français BORDEAU par BORLELL.

Donnons quelques mots ou expressions du lexique de 1633 :

- Avoir désir de chier - Cahout houant de cachet
- Se defaire d'une putain - En em disober dioua un gast
- Partir de Roscoff - Partiaff a ROSCOFF
- Vers ROSGOFF - Entre se a Rosgoff

Le Père MAUNOIR dans le "SACRE COLLEGE DE JESUS" (1659), que nous avons consulté à la Bibliothèque Masarine connaît BORDELL mais ne cite pas BOLS. Il rend BOLZEN par "fente d'une paroi."

Il ne faut pas croire que le sens de BOLS dans le QUIQUER de 1626 soit une création de l'auteur. Le célèbre CATHOLICON de Jean LAGADEC (1499) que nous citons dans le dernier numéro connaît BOLS mais se contente de renvoyer à FORNICATION.

Il semble bien que ce double sens de BOLS provienne de l'usage latin lui même. Au sens propre FORNIX signifie "voûte, arc, arche" ; au sens métaphorique c'est un "lieu de débauche" (qui se tient dans une cave voûtée). BOLS semblerait provenir d'un vieux français "VOUS, voûté" ou du latin populaire VOLSUS (Petit Robert).

Les BOLZEC ou LE BOLZEC ont eu un chef de file "VOUTE, BOSSU". Le nom BOZEC a le sens précis de BOSSU ; il pourrait être une corruption de BOLZEC mais en le rattacherait plutôt à BOS "Bosse, nœud".

A supposer que le nom originel du site ait été BOLSKON, dans le sens de MONUMENT FUNERAIRE ou de MONUMENT DU CHENAL (on peut trouver pour KAN, KAON), on s'expliquerait le passage en BLOS. Monument funéraire et maison de prostitution sont des termes péjoratifs et trop clairs. BLOSKON serait ainsi devenu obscur tout comme GARDALEAS.

Nous cherchons si peu à convaincre de la valeur de notre hypothèse que nous tenons en réserve des arguments pour en assurer le caractère purement hypothétique.

Nous allons, en effet, proposer une datation précise et assez tardive de notre ARC'H. L'identification des deux noms sera écartée et BLOSKON rejeté à son mystère.

L'énorme rocher AN ARC'H est couché sur la plate forme érodée du détroit. Dans sa chute il a entraîné une série de plusieurs plaques rocheuses imposantes qui se sont inclinées vers le nord et reposent les unes sur les autres, l'ensemble étant retenu par AN ARC'H.

Quand et comment s'est produite cette chute ? Il faut écarter toute idée de cataclysme. A l'ouest de AN ARC'H gisent de gros blocs aux arêtes encore vives. Ces blocs tout comme AN ARC'H, avec leurs formes franches, contrastent fort avec les roches-boule qui, à Bloskon comme sur tout le littoral Est, recouvrent pointes et anses de ce littoral ARC'H n'est donc pas couché depuis bien longtemps.

L'érosion naturelle de la mer pourrait être une explication raisonnable de la chute ; cette érosion se poursuit à la racine, visiblement friable de cet ancien KLEGER (G dur) ou masse rocheuse terrestre.

L'explication probable est à chercher ailleurs, nous semble-t-il, que dans l'érosion naturelle. L'aménagement actuel de la pointe de Bloskon serait l'œuvre des ingénieurs de VAUBAN.

Voici notre argumentation.

La seule attestation qui ait un peu d'âge du nom de POR ARC'H se rencontre dans l'AVEU de ses biens établi en 1768 par noble homme François LHABASQUE. Les archives de Saint Nicolas en conservent un exemplaire, ce gros document a été oublié dans ces archives par son

petit-fils PICREL--KERANDRE, ancien administrateur de l'HOSPICE. La table des aveux de TOUSSAINT - ROSCOFF

(archives départ. 5G - 16*) de 1700 à 1780 ne contient qu'une seule attestation de PORS RACH - celle de l'aveu LHABASQUE. Au folio 5 de cet aveu nous lisons "Au terroir de PORZ-RACH près ROSCOFF, quartier de TOUSSAINTS, une garenne, terre froide, nommée GOAREM PORZ RACH". On aura noté l'inversion du R : RAC'H pour ARC'H.

Les lecteurs se souviennent du "permis de construire" du moulin à vent de Blauscon, du 8 juin 1605 (Bulletin Juillet-Août 1972). Ce que nous appelons FOR ARC'H y est désigné sous le nom de PORZ SCAFF. Il se peut que tel ait été le nom à l'époque ; n'oublions pas qu'il s'agit d'un acte notarié (dont nous avons la photocopie sous les yeux). Il est raisonnable d'en déduire que la dénomination POR ARC'H est postérieure à cet acte et que AN ARC'H n'était pas encore couché. Nous n'avons rien trouvé dans la 1ère liasse des aveux de TOUSSAINTS (1499 - 1569) - arch. dép. 5G - 329. L'inventaire (1499 - 1700) est disparu quant à lui.

Ainsi AN ARC'H aurait chû entre 1605 et 1768 ; on doit d'ailleurs remonter au delà de 1768 pour donner à POR ARC'H le temps de naître et d'entrer en usage.

Un aveu de la famille LEMERCIER en date du 1er Oct. 1708, transcrit dans l'inventaire 5G - 16* (fol 54) nous entretient du moulin à vent "au terroir de BLAUSCOND...". Selon ce document le terrain est "cerné du levant du FORT de BLAUSCOND et de la rive de la mer". Or précisément le levant est ce que nous appelons aujourd'hui POR ARC'H. Quant au port de BLAUSCOND il n'est pas situé, nous semble-t-il, exactement comme en 1605. La propriété du moulin est "cernée au couchant (ouest) des REDOUTES de la RIVE devers ROSCOFF et du nord la chapellenie de Sainte Barbe". On voit qu'en 1708 il y avait des fortifications sur le site ; mais à en croire cette description il y avait des REDOUTES du côté du BLOCKHAUS-café. Ceci ne préjuge pas de l'existence d'un fort au nord de Sainte Barbe.

Dans un aveu du 9 nov. 1747 il est question du "Parc BLOSCON garni de murailles cerné au levant du chemin qui conduit au fort de BLOSCON, au midy de 2 grosses roches, au couchant du rivage de la mer et au nord de la franchise de Ste Barbe" (fol. 124).

Dans l'aveu du 27 sept. 1749 (f 1 143) on écrit BLOASCON.

Pour mettre au dossier un dernier document et verser un pleur sur le moulin à vent nous citerons l'AVEU du sieur Pierre Le Seveur, en date du 26 Avril 1775.

“Près de sainte Barbe, terroir de BLOSCON, une masière de moulin à vent vulgairement nommé “LE MOULIN DE BLOSCON” contenant une circonférence 52 pieds 4 pouces et de hauteur dans ses murs existant 16 pieds et demy, ayant ses ouvertures aux levant, midy, couchant et nord, l'issue entourant la dite masière du moulin à vent, terre froide contenant 183 cordes et démy, au nord de la même manière un jardin nommé LIORS AR VILIN, terre chaude ayant ses fossés en son cerne donnant au nord et en partie au levant de la grève du BLOSCON.” Le pied vaut 0,324m. Nos lecteurs sauront faire la multiplication.

Dans ce dernier document nous trouvons cité “la grève de PEN AR VIL”.

Nous espérons bien qu'un historien militaire saura éclairer pour nous la construction du FORT de BLOSKON aux toutes premières années du 18e siècle. En attendant cette étude autorisée nous livrons notre propre sentiment : AN ARC'H aurait été renversé par les ingénieurs de VAUBAN ; d'autre part, le nom AR CHADEN (la chaîne) donné à la tourelle Nord, face à Bloskon de l'autre côté du chenal, nous paraît en relation avec la défense du détroit.

Dès lors la synonymie entre AN ARC'H et BOLSKON ne peut plus être envisagée. Et nous voilà amenés à rejeter dans un passé très lointain les origines du toponyme BLOSKON. Le prochain numéro nous mènera au delà de l'AN MILLE, il nous faudra, même remonter à l'époque gallo-romaine, avant la christianisation du pays, pour percer le mystère de la DIVINITE à l'oiseau de **BLAUSCON**.

Nous nous en tiendrons désormais à cette graphie (écriture) du nom, car elle est, nous l'avons vu, la plus anciennement attestée.

n° 276 - Mai 1973

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

HERRIC – Prénoms bretons

Aujourd'hui la vogue est aux prénoms bretons, surtout dans les familles expatriées, qui tiennent à graver le sigle BZH (**BreiZH**, Bretagne) sur la fiche d'identité de leur enfant.

Le prénom ERIC est-il breton ? Sans doute pas dans cette écriture où E porte l'accent aigu. ERIC est plutôt un prénom scandinave.

Mais écrit autrement et prononcé en conséquence, HERRIC est un prénom authentiquement roscovite et depuis fort longtemps. C'est notre HENRI. Nous avons tous fort bien connu HERRIC-PETER ; on prononce HER comme E avec l'accent grave (è).

Dans les registres anciens l'orthographe des noms est livrée au jugement et à l'oreille du prêtre de service. Si le vicaire (curé) Hervé RIOU autour de 1600 écrit HENRICUS (Henry) avec parfois 2 R après N, son prédécesseur et collègue BONYOU écrit régulièrement HERR-CUS ; ainsi HERRICUS JAIFFROY est papa en 1599. HERRICUS FLOC'H est parrain le 7 juin 1599 de Hervé LORENS (c'est ainsi que BONYOU transcrit LAURANS prononciation bretonne de LAURENT). Magister HERRICUS en GALL et Anne GUILLORE ont une fille Françoise le 9 Août 1600.

BONYOU écrit constamment "en" pour "an", l'article défini breton. Ses "R" minuscules se rapprochent fort des "x" manuscrits ; aussi la confusion n'est pas possible avec "n". Nous pouvons faire la contre épreuve : le 14 Mai, HENRICUS JAFFROY est parrain dans la famille de JEAN ROUNIANT et ODERNA (?) MARTIN. C'est, sous la plume de RIOU, le même que le HERRICUS JAIFFROY de messire BONYOU :

Le 23 Juillet c'est lui encore qui baptise Laurent fils de GUILLERM (= Guillaume) HERRI. Beaucoup plus tard peut-être Pascal de Kerenveyer, quelqu'un a écrit dans la marge de l'acte : Laurent HENRY, L'interprétation nous paraît bonne : HERRI (aujourd'hui Y final) est une variante de HENRY (aujourd'hui plutôt un I final). Roparz HEMON rend HENRI par HERRI.

HERRIC vient donc d'une forme latine ; aussi n'y faut-il pas voir un diminutif "petit Henri" mais simplement HENRI. "Petit Henri" donnerait HERRIIC.

Nous ne savons pas si HERRIC a été un nom de famille ; aujourd'hui, en tout cas, monsieur Gourvil n'en a relevé aucun.

Bien avant que messire BONYOU ne tint les registres de Roscoff nos marins fréquentaient les ports de la BALTIQUE ; il n'y 'a pas lieu de supposer qu'ils en aient importé le prénom scandinave ERIC.

Les prénoms bretons exportés sont singulièrement déformés ; de toute évidence les parents ont rarement la gorge et l'oreille bretonne. YANN est prononcé comme IANE dans DIANE ; ça ne fait pas BZH du tout, mais cover-girl. Autrefois on écrivait IAN ou JAN. La syllabe AN se prononce comme l'article breton AN soit comme ENN dans le mot français "ennuyé" où l'on marquerait le 2ème N, L'écriture YANN favorise la bonne prononciation.

Si nous voulons "descandinaviser" ERIC pour en faire un prénom authentiquement BZH il nous faudrait l'écrire HERRIC ou, à la grande rigueur, ERRIC pour que soit sauvée la bonne prononciation de "è". Mais nos cordes vocales ne sont plus BZH. Un test l'établirait aisément : prononcer YANN et HERRIC à la bretonne.

Il est vrai que l'important est que YANN et HERRIC soient de bons gars !

BLAUSCON

Avant de poursuivre nos analyses sur le nom de BLAUSCON, il nous faut apporter une correction à ce que nous écrivions dans le précédent numéro concernant le lexique de QUIQUER (p. 12) ! La Bibliothèque nationale, consultée, nous a fait savoir que dans la 1ère édition (1626 - Res X 2054) on ne trouve pas le mot BORDELL traduit en BOLS. Par contre, dans le 6e chapitre (p. 185) on trouve bien déjà, comme dans l'édition de 1690 (Bulletin p. 12) : "Voilà un beau tombeau" rendu par "Che tu aman un vols caër.."

Les lecteurs voudront bien excuser notre erreur.

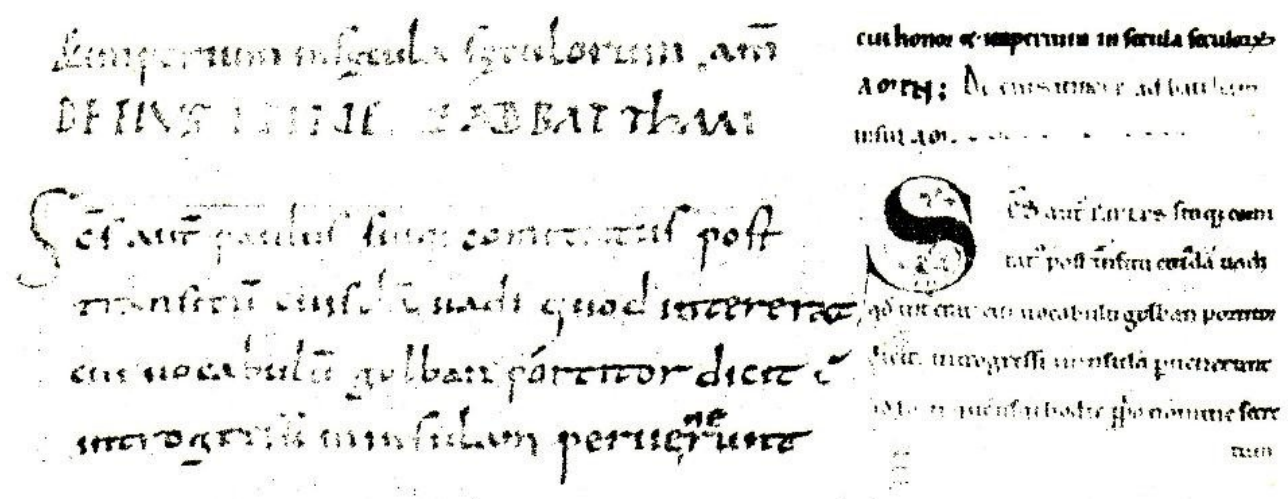
Depuis longtemps nous avons pensé que la langue galloise (pays de Galles en Grande-Bretagne) aurait pu nous être secourable. Un seul mot de cette langue semble apparenté à notre BLAUSC, l'adjectif BLOESG. Selon le dictionnaire gallois GEIRIADUR PRIFYSGOL CYMRU, qui est en cours de publication, l'adjectif BLOESG se dit de quelqu'un "qui a une difficulté de parole, qui n'articule pas" Le verbe BLOESGI c'est "parler indistinctement".

Nous ne voyons pas ce que nous pourrions en tirer pour notre site, à moins que la DIVINITE de BLAUSCON n'ait fait référence à ce défaut de langue.

L'insuccès de nos recherches à travers le vocabulaire breton récent et moyen (depuis le 12e s.) nous contraint à remonter au delà de l'an 1000.

Deux noms de lieux sont attestés dans les manuscrits pour la région immédiate. Il s'agit du nom de l'île de BATZ et d'un site de notre littoral appelé GOLBAN. Nous tenions beaucoup à mettre sous les yeux des lecteurs des reproductions authentiques de ces deux noms vénérables.

Et nous avons eu la surprise de mettre au jour une erreur de lecture qui se répète depuis la publication en 1882 du manuscrit de Paris par Dom PLAINE, bénédictin. Nos lecteurs jugeront eux mêmes sur documents.



Ces deux mots se trouvent dans deux recensions d'une Vie en latin de St Pol de Léon, œuvre d'un moine de Landévennec, WORMONOC, qui l'écrivit en 884.

La recension la plus ancienne est du 10e siècle (Bibliothèque municipale d'Orléans - manuscrit 261(217)). Celle de la Bibliothèque nationale (manuscrit latin n° 12942) serait du 12e siècle.

Dans notre photocopie le nom latin de BATKIA est écrit à l'accusatif (m final). Notre

écriture actuelle serait donc conforme à l'ancienne prononciation BATZ, le "TH" final, comme en anglais, est rendu par "Z". Nous ne voulons pas nous engager présentement dans la recherche de l'étymologie de ce nom.

Le site de Golban est à Roscoff. C'est lui qui a donné lieu à l'erreur de lecture, dont témoigne encore le DICTIONNAIRE DES GLOSES EN VIEUX BRETON par Léon Fleuriot (1964). Nous lisons, en effet, au mot GOLBAN :

"GOLBAN PORTITOR - (Vie de S. Paul, version du manuscrit d'Orléans 261(217), 10e siècle ; le manuscrit BN latin 12492 (en réalité 12942), 12e siècle, porte "GOLBAN promontorium".

C'est là une erreur de lecture, on s'en rend compte aisément. Le manuscrit de Paris, tout comme celui d'Orléans, porte non pas GOLBAN promontorium mais "portitor". Le manuscrit de Paris n'identifie donc pas GOLBAN et PROMONTORIUM (promontoire). Nous ne pouvons pas pour autant identifier GOLBAN et PORTITOR. Ce dernier mot est latin il signifie "péager au sens de receveur du péage" et aussi "porteur", "batelier". Un "péage" est un droit que l'on paie pour emprunter une voie, un "droit de passage". Il y a tout lieu de penser que PORTITOR est ici l'abrégé de PORTITORIUM "péage" - endroit par où se fait le PASSAGE. En l'occurrence l'embarcadère pour l'île, suivant l'acception très courante du terme de PASSAGE.

On ne peut préciser, d'après ce texte, le site de GOLBAN. On reste cependant dans les limites du raisonnable en le situant soit au VIL (actuel) soit à la pointe du petit fort au nord-ouest du clocher ; l'anse qui se développe entre ces deux pointes naturelles se prêtait bien dans l'antiquité aux transactions entre l'île et la côte. Ce terroir deviendra au Moyen-Age TEVENIN CROAZ-BATZ, la falaise (dune) de la CROIX de l'île de BATZ, où s'implantera au 16e siècle l'église Notre Dame de CROAZ-BATZ, du nom même du terroir.

Nous venons d'interpréter GOLBAN dans le sens très probable de "POINTE" (BEG en breton d'aujourd'hui) : il n'y a pas d'autre embarcadère possible qu'une pointe rocailleuse qui assure un niveau d'eau suffisant au bateau du passage. Le breton connu ne permet pas d'interpréter très sérieusement dans ce sens. Il ne connaît guère que GOLVAN, GOLVEN "moineau, passereau". Mais les langues celtiques sœurs nous conduisent à l'idée de "promontoire". Voici ce qu'en écrit FLEURIOT dans le dictionnaire précité : "GOLBAN signifie "promontoire" et le sens est celui de l'irlandais GULBA "narrow strip or point of land" (bande. étroite ou pointe de terre),. Pour la forme, GOLBAN a des correspondants directs dans le vieil irlandais - GULPAN, GULBAN "bec". Le breton moyen a golvann qui ne signifie plus que "moineau, passereau".

Vieux gallois GILBIN., gallois GYLF "bec".

Il semble bien que WORMONOC fut un familier de cette région, l'on a même avancé qu'il en était originaire.

Nous traduisons ainsi la phrase qui contient le terme de GOLBAP ?. "Saint Paul et ses compagnons firent la traversée à l'endroit connu sous le nom de GOLBAN PORTITOR - la pointe du passage. Ils mirent les pieds sur file et parvinrent au lieu que l'on appelle encore aujourd'hui SECRETUM". Ce terme désigne, semble-t-il, la RETRAITE où s'était installé le comte WITHUR. Les manuscrits ne donnent pas le nom breton de cette résidence.

L'île de BATZ est singulièrement riche en toponymes vieux-bretons (avant l'an 1000). Les celtisants patentés semblent l'ignorer. Ils ont une excuse. Nos lecteurs, pour la plupart, ne savent sans doute pas qu'entre 1952 et 1954 ont été publiées en 8 volumes par l'I.N.S.E.E. les NOMENCLATURES des HAMEAUX, ÉCARTS et LIEUX-DITS de l'Ille-et-Vilaine, des Cotes-du-Nord, du Finistère, du Morbihan. C'est un ouvrage de chevet pour les celtisants. Or le relevé des toponymes de l'île de Batz a été bâclé littéralement : 8

seulement sont cités : BAR-HIR, GOALES, KERABANDEL, LENVEN, PEN-BATZ, le PHARE, PORS MELLOC' H, ROC H. A l'île de Sein, à l'île Tudy et à Molène on ne s'est même pas donné la peine d'en citer un seul. Par contre on a relevé 92 toponymes à Ouessant (OSSA dans la Vie de Saint Paul, aujourd'hui EUSA).

Sur la très belle carte en couleurs que Monsieur Nicolas Roualec a faite de son Île on découvre bien d'autres toponymes que les 8 précédents. Plusieurs font "très vieux" - BILIOG, VENOG, MELLOK, KANABOG, GRANNOG, KERNOK, KIGNENOG, depuis longtemps sur le continent ces OG, OK, sont devenus EG ou EK. Nous nous demandons même si notre actuel PERROC'H n'est pas un authentique PERROG devenu non loin de là PERREG (perré). Citons encore KLEGER (G dur) "masse rocheuse" qui serait, selon monsieur Gourvil (Noms de famille bretons d'origine toponymique, n° 267) un pluriel de KLOG "rocher". - Nous tenons en réserve deux autres noms "bathiens" : KENECAOU et KENECOUNAN que nous mettrons en valeur dans un travail sur les "HAUTS et BAS" à Roscoff. La permanence de ces noms archaïques (vieux-vieux) malgré l'invasion du Léon par les CREAC'H depuis le 16e siècle, a beaucoup étonné monsieur Gourvil devant qui nous les évoquions.

Roscoff a aussi une belle brochette de noms archaïques. Il s'agit de termes à finale ON qui sentent le pluriel d'avant l'an 1000. Les sites font avec BLAUSCON une nichée très abondante : TI-SAOZON, DUON, KEREON, BERON, TAVANION, peut-être KEREZON. Nous devons y associer ROSGO, KER-GUENEC (KENEC) et peut-être LANDIVINEG si le D est authentique. Il y a aussi de fortes probabilités pour que le site de PERHERIDI et de PORZ KONNELLEK porte des dénominations aussi anciennes. Nous n'analyserons aujourd'hui que les toponymes en ON, sauf KEREZON ~ ils pourraient nous donner un éclairage indirect sur BLAUSCON.

SAOZON est le pluriel ancien de SAOZ (Saxon, Anglais) TI-SAOZON (S = Z dans le mot composé) c'est la maison aux Anglais, l'îlot au nord du détroit de BLAUSCON.

DU-ON est le nom d'un grand plateau marin de nature schisteuse, à l'est de BLAUSCON. Il n'y a point si longtemps ces rochers étaient recouverts d'immenses colonies de moules bleuâtres - noires. Nous ne pouvons assurer que ces colonies avaient envahi le plateau au cours du premier millénaire ; la couleur du schiste est à l'origine du nom. DUON est, en effet, un pluriel archaïque de l'adjectif DU, NOIR. Depuis longtemps l'adjectif breton est invariable en genre et en nombre. On ne dit pas AVALOU TRENKOU (pommes aigres), mais AVALOU TRENK. Le pluriel des adjectifs s'est conservé dans le GALLOIS. Il ne faut pas s'attarder à l'explication qui vient naturellement à l'esprit des Roscovites : DU-HONT ou DUONT "Là.-bas". AN DUON c'est "LES (ROCHES) NOIRES".

KEREON est le nom d'une roche plus proche de la côte que DUON. Ce toponyme signifie LES CORDONNIERS. KEREON est le pluriel ancien de KERE, écrit généralement QUERE comme nom de famille. Nous ne voyons pas d'explication au choix de cette dénomination. Aussi bien est-il prudent de ne point considérer comme acquise la traduction "Cordonniers". Ce toponyme n'est plus usité à Roscoff.

La pointe BERON des cartes marines est connue des Roscovites, mais uniquement sous le nom de AN TOUR pour les terriens et celui de AN TOUR GWENN pour les marins-pêcheurs. La TOPONYMIE NAUTIQUE de Le Berre a tout embrouillé dans ce coin de côte. La pointe BERON est appelée BEG TRAON ERC'H que l'on traduit "Pointe de (la) Vallée de (la) Neige". Cette traduction est erronée. Nous avons interprété "LE BAS du HAUT", nous intégrerons ce nom dans une étude sur "HAUTS et BAS" et retrouverons alors le sens de "BAS du coteau".

Ce que l'on appelle à Roscoff la "grande grève" est désigné dans la TOPONYMIE sous le nom de AOD AN TOUR GWENN, "Plage de la Tour Blanche". L'observation qui

accompagne la traduction mérite d'être signalée, sinon retenue "Cette tour est l'ancien sémaphore de BLOSCON". Ce sémaphore étant implanté sur une hauteur appelée AR CREAC'H ; le terroir s'appelle aujourd'hui "LE SEMAPHORE".

L'auteur de la TOPONYMIE n'a pas tenu compte du nom donné par tout le monde à la pointe et cela de mémoire d'homme : AN TOUR (GWENN). Ce nom de TOUR paraît récent et d'origine marine. Comment ce KLEGER a-t-il reçu une telle dénomination de TOUR ? Et de TOUR GWENN de surcroît? Peut-être parce qu'il se trouvait dans un alignement avec le SEMAPHORE ou simplement dans sa proximité (relative).

On ne voit pas d'ailleurs ce qui dans la structure de ce KLEGER le rapprocherait d'une tour. Quant à l'épithète de GWENN (BLANC) rien n'autorise à, l'attribuer à un badigeon hypothétique du service des balises : personne n'a jamais vu ce rocher peint en blanc.

Il y aurait donc tout lieu de penser que la pointe portait anciennement un nom autre que AN TOUR. Rien d'étonnant à cela. Que l'on se transporte sur un site tout proche familier aux Roscovites, LA MAISON ROUGE (blanche depuis quelque temps) pour les uns, CABANE DE L'ESPION pour d'autres. Les anciens (et les cartes) l'appellent ROC'H ILIAVEC ru ILIEVEC (HIEVEC les cartes) - La Roche au lierre. Tous ces noms sont récents, même le dernier. La dénomination ancienne, dont nous avons vérifié sur place le bien fondé, était ROC'H CLEGUERIEN (archives départementales 5G-16* fol 5(1702), 21,35. Nous avons rencontré ce nom de terroir dans le partage des biens de Jean Jamet et Anne Quiffigeur en date du 22 Juin 1552; la première lottie (ou lot), celle d'Aliénore Jamet comprend des terres "au terrouer ROC'H AN CLEGUERIEN (archives départementales 5G.329, n° 13). Chacun pourra observer sur-place la présence de trois masses rocheuses dont la plus visible est notre ROC'H ILIEVEC. Il y a tout lieu de penser que, plus anciennement le nom était AN CLEGERIEN (sans ROC'H). Le site devait englober outre ces trois masses rocheuses terriennes le beau rocher de ROC'H AL LOUARN, à peine détaché de la côte. Le Berre (Toponymie nautique n° 9946) a confondu ce caillou avec la pointe au sud de AN CLEGERIEN, un rocher pittoresque lui aussi, ROC'H AN DABOULIN (tambour),

Si KLEGER (écriture moderne) est un pluriel archaïque, KLEGERIEN serait un surpluriel (2 fois pluriel). Le nom de famille KERLEGUER provient de KLEGER. Selon Monsieur GOURVIL le passage de l'un à l'autre supposerait une forme intermédiaire KERLEGUER (Noms de famille, n° 1016). Nous pensons qu'il s'agit plutôt d'une influence de l'écriture sur la langue parlée. Les anciens faisaient volontiers l'économie de certaines syllabes dans leurs "actes". C'est ainsi que le Y/ (K barré) est employé pour KER dans KERMELLEC par exemple, mais aussi pour CA de Catherine, écrit K/therine au 16e siècle. Dans cette hypothèse le K de KLEGER aurait été compris comme un K/ = KER. Nous n'avons pu vérifier notre hypothèse dans les registres de Roscoff. Les CLEGER y paraissent en 1570 mais le couple n'eut que deux filles ; le nom se perdit. On trouve des KERLEGUER seulement en 1710 (d'après le relevé de Kerenveyer).

Nous ne savons si les archives départementales contiennent des références au vieux nom de notre AN TOUR ; nous n'avons pas le loisir d'y courir pour trancher la question. Ces allusions nous paraîtraient assez improbables car la pointe est incluse dans le terroir, bien connu dès le 16e siècle PORZ A BASCONT (partage Kerdannet en date du 4 février 1559 - arch. départ. 5G-329). Quoi qu'il en soit nous acceptons l'hypothèse de la dénomination cartographique "Pointe BERON" et nous nous essaierons à lui trouver un sens acceptable.

Un premier sens se présente à l'esprit, BERON proviendrait de BERR (court, étroit), mot attesté dans le vieux breton d'avant l'an 1000 (voir le Dictionnaire Fleuriot). Mais on ne voit pas à quoi sur le terrain s'accrocherait le sens de "Roches Courtes".

En breton comme en vieux français BER peut signifier BARON (voir TROUDE et pour le

français DAUZAT). Il y aurait dès lors un rapprochement curieux du BARON avec le port limitrophe au sud, PORZ AR BASCONT si, avec certains, l'on interprétait ce dernier comme le port du VICOMTE (BESCONT). Ce dernier nom est aussi un nom de famille attesté à Roscoff en 1561 (André BESCOND).

Une autre piste nous paraît plus digne d'intérêt ; elle fait état d'une caractéristique du site. Alors qu'à Roscoff beaucoup de roches ont des formes courbées (KROUMM) le KLEGER de la Tour est fait de roches pointues ou qui se détachent comme des menhirs. Est-ce cela qui aurait provoqué le choix du mot BER dans le sens de BROCHE de cuisine ?

n° 277 - Juin 1973

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

L'HOMME DES BOIS

L'arbre ou l'arbuste AULNE ou AUNE tire ce nom du latin "alnus". Il était très répandu autrefois sur les bords de nos rivières et dans les marais. Il se présentait le plus souvent en touffes de grandes tiges droites jaillissant d'une même souche, à la différence du SAULE qui buissonne sur souche ou têtard. Dans nos régions le SAULE semble avoir supplanté l'AULNE. Même parmi ceux-là dont il est le patronyme combien sauraient encore reconnaître le bois dont ils sont faits, l'AULNE ?

On en trouve de fort beaux plants qui baignent leurs racines dans les eaux de la PENZE, entre l'agglomération du même nom et la route de Plouvorn à Morlaix. Sur les terres de COSKEROU à Mespaul, face à TRAON GLEZOUN (en Plouénan) on peut découvrir un taillis d'aulnes le long des prairies. La rivière qui passe en cette vallée est l'Horn ; le nom ancien est conservé dans TRAON-GLEZOUN. Nous avons rencontré, en effet, des allusions à la rivière de GLAISON (fol. 1), GLEZON (fol. 4), dans la description des biens de Charles de Penfentenyo, seigneur de Kermoruz, en date du 10 février 1629, (INVENTAIRE de CRUCIFIX des Champs archives départementales). En 1753 on retrouve encore la "rivière de GLEZON" dans les aveux de Louis-François Hyacinthe de Penfentenyo.

Ces divers aveux de Penfentenyo sont riches d'indications topographiques et de renseignements sur le boisement du vaste terroir de Kermoruz ; il est signalé par exemple un "petit bois de LAUNAY - an GUERN sur le bord du GLAISON. Un champ mérite aussi une mention PARC IS AN KER (en dessous du village).

Les Bretons ont tous entendu parler de l'une de leurs grandes rivières l'AULNE. Longue de 130 km, elle prend sa source dans le pays de LOHUEC (22) et se jette dans la rade de Brest devant Landévennec. Le flux vient mourir contre l'écluse de PORT-LAUNAY, en breton MEILH-VERN (écrit MEILH AR WERN dans le dictionnaire de Roparz Hémon), C'est à-dire le Moulin de l'Aulne ou de l'Aunaie.

Pour les riverains de ce fleuve côtier dont nous sommes, le canal s'appelle AR STER VRAS, la grande rivière. Les dictionnaires donnent un autre nom "AON STER AON". On perçoit aisément à l'oreille que AON est le français AUNE (12e siècle) prononcé à la bretonne. Il est probable que cette rivière a dû son nom (relativement récent) à l'abondance de l'aulne sur ses rives ; dans notre enfance on en voyait sur la rive gauche.

Le mot "breton" AON au sens d'aulne n'est employé, nous semble-t-il, que dans le cas de cette rivière. Cependant l'usage du pays de Pleyben où passe l'AULNE pourrait donner une clef pour l'interprétation de certains toponymes bretons. Un terroir de ce pays porte, en effet, le nom de STER-EON (et non AON), qui s'est appliqué à l'écluse construite dans le site du 19e siècle : "ECLUSE de STEREON". On ne peut douter un instant que EON ne soit ici un avatar de AON, "aulne".

Pouvons-nous étendre cette interprétation aux toponymes en EON ? L'hypothèse nous paraît, en tout cas, plus sérieuse que le recours à EON "écume". Mais nous ne voulons pas pousser plus loin. Nous énumérerons seulement certains de ces toponymes et nous engageons les lecteurs à faire eux-mêmes leurs observations. Il y a en Bretagne 2 PONT-EON, à Plénée-Jugon (22) et à Plouénan (29) ; ici la rivière s'appelle L'EON et porte des aulnes sur ses rives. TRO-HEON est un petit vallon de Sibiril (29). On relève dans le Finistère 14 villages KEREON, dont 2 à Lanrivoaré et 1 à St Sauveur; les autres sont

Cornouaillais. Le nom de KEREONEC porté par 6 ou 7 villages finistériens est particulièrement suggestif : écrit plus régulièrement sous la forme EONEG, ce mot désigne un endroit où il y a de l'EON. On ne signale aucun KEREON dans les Côtes du Nord ; 1 seul dans le Morbihan, à Plumelin. Nous clorons cette nomenclature par BOISEON, nom d'une propriété de la région de Lanmeur.

Ce n'est certes pas à des Roscovites qu'il faut demander d'identifier la moindre essence d'arbre. Depuis longtemps l'arbre est ici l'ennemi, l'obstacle à la culture. Personne n'y connaît l'aulne, ni n'en sait le nom breton. On peut trouver ici du saule (HALEG) mais d'aulne pas le moindre arbrisseau. Peut-être y en eut-il autrefois au terroir de "AN PALUT" francisé en LA PALUE. Dans un aveu féodal de 1667 on cite "PARC AN VERNIGOU". On peut interpréter soit "le champ des petits aulnes" soit plutôt "le champ aux marais". Le mot de GWEN, en effet, a trois acceptions : AULNE, MARAIS, MAT (de navire).

Écrit GUAERN on le rencontre dans le manuscrit vieux-breton le plus ancien (fin du 8e siècle) conservé à LEYDE. Le dictionnaire de Léon Fleuriot donne la photographie du feuillet (il y en a 2) où est écrit notre GUAERN, très aisé à déchiffrer (planche II). Il s'agit de fragments d'un traité de médecine. Pour une maladie appelée AENIAP on conseille de chercher "SCAU, SPERN, GUAERN, DAR, (puis un mot Latin), COLAENN, ABAL...". Tous les ingrédients sont préparés avec de la cervoise et du miel et fixés sur l'inflammation (aeniap) selon l'interprétation de Fleuriot (p. 68). Les bretonnants auront retrouvé dans l'ordre les noms de : SUREAU, EPINE, AULNE, CHENE (DAR) - HOUX (COLAENN est devenu KELENN) – POMME."

On écrivait autrefois GUERN, maintenant GWERN.

Cette dénomination de l'aulne est commune au gaulois et aux diverses langues celtiques. Les noms de lieux et de personnes qui contiennent la racine VERN font référence au nom gaulois de l'aulne : LA-VERGNE, VERNEY, VERNOIS, VERNEUIL etc.. (voir DICTIONNAIRE des noms de France par Dauzat.

La Bretagne n'est point en reste dans cet hommage à l'aulne tant dans les noms de lieux que dans les noms de personnes. Il faut seulement, pour le discerner, avoir à l'esprit que GWERN devient en certaines circonstances VERN, par exemple après l'article (le) AR, et d'autre part que le mot Gyd..RN signifie aussi dans les langues celtiques MARAIS.

Nous avons fait un relevé des noms de lieux en VERN il est sans doute fort incomplet car nous n'avons retenu que les formes les plus usuelles.

- VERN - 26 + des noms composés (départ. 29) ; 5 (22)
- PENVERN (bout du VERN) - 19 (29) , 15 (56)
- PENNAVERN - 20 (29)
- PEN AR VERN - 10 (22)
- GUERN – 19 (22) et en noms composés 50 (22) etc..
- KERVERN - 36 (29), 10 (22), aucun dans le Morbihan.

Ce département est seul à avoir des TALVERN – 16. TAL signifie "front", façade ; on pourrait interpréter lisière de l'aunaie, une variante peut-être de PENVERN. Les deux ne se rencontrent pas dans la même commune sauf à Plumelin, déjà repéré avec son KERBON.

Ajoutons

- LAUNAY - 201 (35), 33 (56), 139 (22), 8 (29)
- AUNAY - 14 (22), 24 (35)

● AULNAIES - 12 (22), etc...

On peut s'interroger sur le lien qui unit les trois significations bretonnes du mot GWERN.

Le sens de MARAIS est très bien établi ; on dit encore à Roscoff pour caractériser des eaux qui stagnent dans une prairie : FOUR-GWERN (eau de -marais) ; l'extension de la forme française L'AUNAY nous incline à considérer l'acception MARAIS comme dérivée d'AULNE – “terres à AULNES”.

DOM LE PELLETIER (1752) dont les étymologies sont souvent bien fantaisiste - écrit à propos de GWERN (écrit avec W, aulne). “Ce mot pourroit venir du Breton d'Angleterre GWER qui, selon Davies, signifie GRAISSE. Cet arbre aime les lieux humides, frais et gras. Le Poète (Virgile) le dit assez clairement (Géorgiques 2). Nous donnons la citation complète de Virgile, en soulignant ce qu'en a retenu le Bénédictin “Fluminibus salices crassisque paludibus alni. Nascuntur, steriles saxosis montibus orni” .Voici la traduction de GOELZER (édition des Belles Lettres 1947) “Sur les cours d'eau naissent les saules, les marécages épais les sur les montagnes rocheuses les ornes stériles”. L'Orme est une variété de frêne à fleurs blanches cultivé pour ses fleurs dans la région méditerranéenne. Les Roscovites ont tous vu un frêne ordinaire, à la Croix de TOUNTOUN JOB ; le nom breton de cet arbre est ONN (OUNN dans le Léon).

Le mot latin ALNUS nous introduit au 3e sens de GWERN, à savoir MAT. D'après le dictionnaire latin-français de THEIL “on se servait ordinairement du bois d'Aulne pour la construction des navires, d'où l'emploi poétique de ce nom pour désigner un vaisseau” ; l'auteur renvoie à Virgile (Géorgiques 1, vers 136) : “Tunc alnos primum fluvir sensere cavatas”. Le traducteur cité plus haut lit . “Alors, pour la première fois, les fleuves sentirent les troncs creusés des aunes”. Il eût fallu une note pour donner un sens acceptable à cette traduction ; THEIL, nous semble-t-il, à été mieux inspiré. C'est le même aussi au mot ABIES (sapin) qui signale que “ce nom de sapin est donné à des choses qui en sont faites ; lettre (écrite sur une tablette de sapin), vaisseau (Virgile), lance (Virgile)”. Ainsi, dans Géorgiques 2 vers 68 – “Caus ABIES visura marinos” rendu par “Le sapin destiné à affronter les périls de la mer”.

De, nos jours on dit familièrement SAPIN pour cercueil.

Le MAT doit-il son nom à l'emploi du bois d'Aulne ? DOM LE PELLETIER remarque : “les petits batimens de mer, tels que des bateaux de pêcheurs, des chalans, etc.. ont quelquefois des mâts de jeunes chênes ou d'ormeau. Mais pourquoi donner ce même nom à l'arbre aune qui n'est point du tout propre à servir de mât ?”. Cet avis n'est d'aucun poids. L'aulne, en tout cas, donne de belles écoperches, aux formes bien linéaires. Sans évoquer un tel usage de l'Aulne ou VERNE (Pot français) le Larousse en 2 volumes signale son emploi en ébénisterie et sa forte résistance à l'action de l'eau : son écorce aurait des vertus astringentes. Nos anciens, on l'a vu, étaient au fait de ces propriétés médicinales.

BLAUSCON

Notre essai sur le toponyme BLAUSCON nous a conduit à tenter un éclairage indirect par les toponymes localement proches à désinence ON, probablement archaïque.

Mais comment juger de l'état de conservation de ces vieux noms dans les anciennes attestations écrites comme dans la tradition d'aujourd'hui. La topographie peut être secourable ; c'est le cas de BERON dont nous avons traité précédemment. La topographie aidée de l'usage actuel des riverains peut permettre de corriger le nom d'un rocher de la grève du MAN, à St Pol : la carte du service hydrographique (5827) appelle

ce caillou ROC'H VELEN (6,8) que Le Berre (Toponymie nautique référence 9960) traduit "ROCHE JAUNE". Ce sens est étrange pour un rocher qui couvre complètement à marée haute. Sans pouvoir se donner la raison du nom les usagers actuels de la grève continuent à perpétuer le nom traditionnel de ROC' H HELLEN VRAS. Dans le n° de mars 1972 nous avons montré l'intérêt de ce site pour la connaissance de la préhistoire du vieux port de Roscoff. Il s'agit du GRAND ROCHER du HELLENN (grande étendue d'eau, herbier, qui reste lorsque la mer baisse). L'usage des riverains est excellent. Que nous voilà loin de la Roche jaune !

Au lieu de BER on dit aussi BIR flèche. Le pluriel BERIOU a le sens de "douleurs de côté, points de côté, élancements douloureux". Ce mot n'est plus connu aujourd'hui à Roscoff. Pour désigner un mal de ventre très violent on disait dans le Léon : GWENN, prononcé comme le mot GWENN, "blanc". Ce que nous appelons "appendicite" était désigné comme GWENN-RUZ (BLANC-ROUGE). En réalité les Roscovites que nous avons rencontrés confondaient GWENN avec GWENTR qui a le sens de "DOULEUR VIOLENTE". Ainsi RHUMATISME qui se dit couramment REMM se disait aussi GWENTR-RED. Troude interprète RED "qui change de place, qui court".

Les Roscovites auraient-ils fait la même confusion sur AN TOUR GWENN ? En ce cas on trouverait là une confirmation de l'hypothèse d'un BERON archaïque "Les BROCHES - les ROCHES POINTUES." Cette interprétation nous semble la meilleure.

On aura peut-être reconnu dans GWENTR le mot français ventre et derrière lui le latin VENTER. Le dictionnaire DE RUSQUEC rend d'ailleurs GWENTR par "colique".

Ne quittons pas ce terroir sans rappeler les nombreuses variantes de son nom :

- BASCONT,
- BASCOND,
- BASCOUNT,
- BASCOUN,
- BASCON.

Le BERRE dans sa TOPONYMIE NAUTIQUE orthographe PORZ AR BASKON et interprète "Port de la Basse aux CHIENS (de mer)", faisant de KON le pluriel archaïque de KI (chien). Nous avons proposé une explication "PORT du bateau léger", à laquelle nous ne tenons pas plus que cela. Mais nous ne l'échangerions pas contre le "Port aux CHIENS".

Le terme de BASSE est défini excellemment dans le PETIT ROBERT (dictionnaire) : "Banc de roches ou de corail, situé à une faible profondeur, mais que l'eau ne découvre pas à marée basse". Ce nom provient de BAS, pas haut (du latin BASSUS). Nous avons ici une piste très précieuse pour l'interprétation du nom de l'île de BATZ ; mais c'est pour une autre fois.

En nous rapprochant de BLAUSCON nous trouvons le terroir AN TAVANION, déjà absorbé pour une grande part dans le port en eau profonde. La station d'épuration est située en cet endroit. Nous n'avons relevé ce toponyme que sur un document tardif, l'aveu de Jean-François de la Marque, en date du 6 Octobre 1777. Nous empruntons notre citation à l'inventaire (5G - 16*) "Parc terre chaude nommée PARC AN TAVAINON (N ou U) au terroir du même nom près le rivage de la mer, contenant 40 cordes ayant ses fossés (= talus) tout autour, cerné au levant du "Teven TAVAINOU.." (fol. 210 recto). L'écriture n'est pas fixée ; la prononciation actuelle se partage entre TAVANION, TAVAGNON et TAVAGNOUN. Le "U" de OUN est un alourdissement courant en cette région. La forme TAVANION nous paraît plus authentique à cause de sa forme pluriel "ION".

La transcription des sonorités donne lieu souvent à un certain nombre de variantes qui oscillent autour d'un son fondamental. Ainsi, pour prendre un exemple proche de TAVANION, le nom de famille ROIGNANT est orthographié de diverses façons dans les registres roscovites des 16^e et 17^e siècles :

- ROGNANT (2 fois, mars 1567),
- ROYNGNANT (1567),
- ROIGNANT (1568, 1569),
- RONIANT (19/7/1598),
- ROINANT (23 Février 1600)
- ROUNIANT (14 mai 1601).
- Le 21 Mai 1635 fut bénie la cloche de St Joseph (clocheton) ; le parrain en était "noble homme Louis RONIANT" ; il signait RONYANT.

La réflexion qui introduit la généalogie des ROIGNANT par Pascal de Kerenveyer (vers 1780) est si pittoresque que nous croyons devoir la transcrire à l'intention des roscovites. " Cette famille, écrit-il, est de la plus grande antiquité dans le pays quoiqu'elle paraisse si tard sur l'horizon (1^{er} baptême enregistré 1567). Elle garde comme des titres de noblesse d'anciens habillemens du 14^e - 15^e et 16^e siècle et ils disent quand on va les voir : "celui-cy est l'habit de Jacques Roignant, celui là celui de Bisien qui vivait il y a bien longtems et ainsi du reste. J'ai vu, en effet, les vêtements, qui sont fort bien conservés et dans le costume véritable des anciens paysans bretons. Ils ont aussi la délicatesse de l'Alliance (c' est-à-dire qu'ils font les délicats, les difficiles en fait de mariages). C'est avec la plus grand de peine qu'ils voient quelques mâles de leur famille épouser des filles d'un nom nouveau dans le pays. Ils craignent que la pureté de leur sang n'en soit altérée". (Annales Roscovites).

TAVANION serait un pluriel de TEVENN falaise, dune. Le sens convient excellemment à ce profil de la côte : LES FALAISES. Le terroir contigu vers le sud, LANDIVINEG rejoint TAVANION sur l'anse de PORZ AR FEUNTEUN, dont le nom était dû à un maigrelet filet d'eau qui sortait de la falaise de Landivineg.

Dans un aveu du 29 Juillet 1747 on lit "Au terroir de LANNIVINEC un parc cerné du levant de PORS AR FEUNTEUN, du midy de la franchise (terre vague) de LANNIVINEC, du nord du chemin menant de K/houlaouen à PORS AR FEUNTEUN (arch. départ. 5G - 16*).

Dans un aveu du 11 Juillet 1641 on lit LANJVINEC, (arch. depart. 5G 334 n° 109). Nous avons interprété autrefois "Lande où il y a des ifs". On pourrait songer aussi à un nom de personne Yvinec (qui a de grands ongles). La bonne explication est ailleurs, nous semble-t-il maintenant.

Placé dans le contexte de tous les noms des lieux voisins, le terroir doit s'écrire probablement LANDIVINEG, comme on le prononce d'ailleurs aujourd'hui. La clef de l'explication est donnée par D.

La Toponymie nautique d'Alain Le Berre interprète ce nom : "LANDIVINEC peut se traduire par Monastère de Saint Guénolé". (n° 9930). L'interprétation est extravagante : le site est tout petit et, pour le plus clair, était fait d'un grand terrain vague ou lande rocailleux.. Aucune raison d'en imaginer la propriété au monastère de Landévennec, puisque, nous l'avons vu, une partie était encore en "franchise" au 18^e siècle, c'est-à-dire propriété du seigneur féodal, ici l'évêque.

Le nom même du monastère est rattaché par les celtisants modernes au nom du moine TO-WINNOC (selon GOURVIL), "WIN-WALOE" (St) ou GUENNOLE ou TO-WINNOC

(selon William B.S. SMITH). Ce dernier auteur, un Américain, que, nous avons rencontré à St Goazec (29-S) en 1939, a publié en français un "Dictionnaire étymologique de la TOPONYMIE BRETONNE" (1940). LANDEVENNEC, serait ainsi "Monastère de Saint Guénolé". Nous aurions mauvaise grace à chercher une autre explication.

DOM LOUIS LE PELLETIER, originaire du Mans (1663), travailla à son Dictionnaire de la Langue bretonne à l'abbaye de Landévennec durant 25 ans entre 1700 et 1725. L'ouvrage sera publié en 1752 ; l'auteur était mort en 1733. A l'article TEVEN il proposait pour le nom de LANDEVENNEC une explication topographique. La notice donne une bonne idée de la méthode de l'auteur. Nous la transcrivons intégralement ; quelques remarques préalables en éclaireront la lecture.

Rien, semble-t-il, ne justifie le sens d'ABRI, auquel l'auteur tient beaucoup. D'autre part c'est définir un lieu par son utilisation, tout à fait accessoire, pâture pour les vaches, alors que le nom jaillit plutôt ici de la structure : FALAISE. Quant à l'étymologie TEW (TEO, TEV autrefois) EPAIS elle rejoint, pour le sens l'idée de FALAISE (grande hauteur de roche) et de Dune. Le rapprochement avec TY (maison) ou TO (ENN) est farfelu (idée d'abri).

Nous avons eu la chance de trouver l'implantation du RAS de FONTENAY dans le lexique qui accompagne la TOPONYMIE nautique entre Audierne et Camaret (p. 14) "Le RAZ de SEIN s'appelait autrefois RAZ FEUNTEUN AOD, francisé en RAT de FONTENAI ou RAZ PLOUGON (raz de Plogoff)". RAZ est un grand courant dans un étranglement. AOD désigne la Rive de la mer, la grève : RAZ de la fontaine (de) la rive. La carte Michelin signale, au sud proche du RAZ, Pointe de Feunteunod.

L'auteur cite surabondamment le dictionnaire gallois - latin - anglais de DAVIES (1632). Nos remarques étaient rédigées lorsque nous avons trouvé dans l'article COSTE de Grégoire de Rostrenen (1732) des considérations analogues à celles de PELLETIER sur TEVEN "Coste de la mer, lieu exposé au soleil, près de la mer.." - TEVENN.

Nous donnons entre parenthèses la traduction des mots latins.

Voici TEVEN par DOM LE PELLETIER : TEVEN et TEWENS Abri, lieu exposé au soleil et à couvert du vent. Si on en croit quelques-uns, c'est l'abri qui se trouve sur ou sous les côtes de mer tournées vers le soleil. TEWENNI, abrier, mettre à l'abri.

On dit TEVEN d'un pâturage près de la mer, où le bétail va prendre le frais, lorsque la chaleur est grande : ce que l'on exprime par le verbe TEWENNI, abrier, par un usage tout contraire au premier.

Davies écrit :

- TYWYN, Splendor (éclat),
- TYWYNNU. Splendere (briller) ;
- TYWYN, Littus maris (rivage de la mer),
- Arena maris (plage de sable).

En grec THIN (prononcer TIN(e), banc de sable, dune). Et dans son autre dictionnaire, APRICITAS (exposition au soleil - notre mois d'Avril. en latin APRILIS "mois dans lequel la terre s'ouvre, pour ainsi dire, à la fécondité - dictionnaire THEIL)

- TYWINHAUL, c'est-à-dire Splendor solis,(éclat du soleil).

Notre TEWEN est régulièrement le singulier de TWEN, Epais, si les adjectifs en avoient, sans devenir substantifs, ce qui leur arrive quelquefois.

Mais la manière dont Davies écrit TYWN me fait croire qu'il est composé de TY, maison et de WYN pour GWYN, Blanc, ou de TO couverture éclairée, clarté couverte ou à couvert.

Le possessif de TEWEN (qui possède, une TEWEN, qui en a la nature) est TEWENNEC et TEWENNOC, qui est le nom de deux rochers en pointe sur le RAS de FONTENAY, l'un desquels est dit le grand et l'autre le petit.

Le lieu où je travaille à ce Dictionnaire, a de tems immémorial le nom de LANDEVENNEC, qui s'écrit LANTEWENNEC et signifie territoire à l'abri. Aussi y est-il (à l'abri) de tous les mauvais vents et situé au pied d'une hauteur et exposé au soleil d'Orient et du Midi. Landevenecense (monasterium) quod apicum et a ventis tectus significat, est-il dit dans les Annales Bened(ictines) par D(om) J. Mabillon tome I p. 15, le monastère de Landevennec, ce qui signifie bien exposé au soleil et à l'abri des vents - description assez irréaliste à notre sens). Il est écrit dans l'ancien Cartulaire (titres de propriété) de l'Abbaye LANTEWENUC, LANTEWENOC et LANTEGWENOC, et dans la Charte de Louis Le Débonnaire LANDEWINNOCH. “

Nous retiendrons de cette note le rapprochement de TIVINNEG et de TEVENN sous sa forme galloise TYIJYN. Aucun nom ne fut mieux donné que LANDIVINEG, la LANDE AUX BELLES FALAISES plongeant deux superbes KLEGER dans l'eau profonde. Le nouveau port a absorbé ces falaises ; un KLEGER pour l'instant est encore en place, tristement solitaire. PORZ AR FEUNTEUN a disparu. TAVANION est grignoté, le site devra sa conservation à la présence sur sa falaise de la station d'épuration.

Cette prospection des toponymes archaïques nous a éclairés sur les sites proches de BLAUSCON, mais ne se révèle d'aucun secours pour l'intelligence de ce dernier toponyme. Une voie reste encore ouverte, que nous avons tardé à emprunter, voulant réserver une grande surprise aux Roscovites.

Nous voulions aussi nous donner le temps de consulter des spécialistes de l'art gallo-romain. **Etait-ce une Déesse ? Etait-ce une Princesse ?**



n° 278 - Été 1973

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

BLOSCON

La figure que nous publions dans le précédent numéro, met à rude épreuve la sagacité des archéologues. Nous n'aurons pas la prétention de nous substituer aux hommes de l'art même si nous suggérons, pour conclure, une hypothèse sur le site de Blauscon où fut découverte la statuette.

Nous emprunterons au Bulletin archéologique du Finistère le rapport que nous possédons de cette découverte, la description de l'œuvre et le commentaire de son premier possesseur. **On ignore aujourd'hui où elle se trouve.** C'est au médecin général LAURENT que nous devons la publication de ce document (Bull. arch. 1964). Celui-ci est l'œuvre de DESLANDES (1689-1757).

Parue d'abord dans le JOURNAL de TREVoux de novembre 1727 cette lettre fut reproduite avec des critiques pertinentes dans L'EXPLICATION DE DIVERS MONUMENTS SINGULIERS... Par un père Bénédiction (Dom Martin) en 1739.

Voici cette lettre :

LETTRE DE M. DESLANDES, de l'Académie Royale des Sciences et Commissaire Général de la Marine, sur une Antiquité Celtique.

“Il y a quelques mois, Monsieur, qu'un de mes Amis m'a envoyé une Antiquité Gauloise ou Celtique, qui me paraît extrêmement curieuse. Ces sortes de Monumens, comme vous sçavez, sont assés rares dans le Royaume, et la plupart de ceux que le hazard a fait découvrir jusqu'ici ont été moins expliqués qu'admirés par les Gens de Lettres. Je ne sçai si j'aurai plus d'adresse ou de bonheur qu'eux.

Après tout, Monsieur, s'il est quelquefois permis deviner, c'est assurément en matière .de Tombeaux, de bas Reliefs, de Médailles et d'Inscriptions antiques. Les plus habiles, à mon gré, sont ceux qui assaisonnent leurs conjectures d'un plus grand air de vraisemblance.

Je ne veux point ici vous prévenir sur l'Antiquité dont on a enrichi mon Cabinet ; j'en ai fait faire un Dessein que j'ai l'honneur de vous envoyer. Vous pouvez compter sur son exactitude et sur sa ressemblance avec l'original.

C'est une statue de 22 pouces de haut, et qui peut en avoir huit dans sa plus grande largeur (60 x 22 cm). Quoiqu'elle paroisse en gros être d'une main gothique, on voit cependant quelque chose d'agréable et de fin dans les bras, les cheveux et tous les traits du visage. Au premier coup d'œil, cette Statue paroît être d'une pierre grise, assés commune en Bretagne ; mais quand on l'examine de près, on s'aperçoit qu'elle est d'une matière très dure et très pesante, qui ne peut se rompre qu'à coups de marteau. Les fragments qui s'en détachent, s'égrainent facilement entre les doigts et se répandent d'un côté et de l'autre, comme le sable le plus fin.

J'ai longtemps douté si c'étoit la Figure d'une fille ou d'un garçon ; et mon doute étoit fondé sur quelques circonstances particulières, sur un premier coup d'œil, que je ne puis ici détailler ; mais enfin le tout ensemble, m'a forcé de reconnoître que c'étoit une fille.

Son habillement consiste en une Tunique sans manches, et un petit Manteau, qui couvre à peine les bras. Ces sortes de Tuniques, au rapport de Pline et de Tacite, étoient tissées de lin, et les femmes de qualité s'en servoient communément, tant parmi les Germains que parmi les Gaulois. Chacun sçait que ces deux Peuples avoient presque le même plan de

Jurisprudence et de Religion, et qu'ils s'accordoient l'un avec l'autre dans leur manière de vivre et de s'habiller. Tacite ajoûte qu'il n'y avoit point de manches aux Tuniques des femmes, et qu'on leur voyoit les bras nuds en toute saison.

Pour ce qui regarde le petit Manteau, je suis assés disposé à croire que c'est un Sagum ; et on ne doit sur cela me faire aucune difficulté ; car il y avoit des Sagum de plusieurs espèces. Le Romanum étoit fort ample et sans manches. Le Germanicum s'attachoit sur l'épaule avec une boucle ou une agraffe ; les pauvres et les gens de la Campagne se servoient d'un morceau de bois qu'ils tailloient eux-mêmes d'une façon grossière. Le Gallicum ressembloit le plus souvent à un Manteau, dont les plis tomboient négligemment autour du corps. Le Virgatum étoit orné de quelques Landes de pourpre, et découpé par le bas. Il n'y avoit que des Personnes de distinction, des Ambassadeurs et des Généraux d'Armées, qui eussent le droit de s'en servir. Pour le Sagum Macedonien, il étoit fermé de tous côtés d'une manière assés gênante, et on ne pouvait agir sans le relever des deux mains. Ce dernier habillement devoit être aussi incommode pour la Ville que pour la Campagne. On peut voir dans les Planches 48 et 49 du troisième Tome de l'Antiquité expliquée etc. des Chlamys et des Sagum, qui ont la forme de manteau. Les hommes et les femmes s'en servoient également, et il y avoit au fond peu de différence dans tout ce qui regardoit leur ajustement et leur parure. On ne s'étoit point encore fait un art de se mettre, et de s'habiller par ostentation.

La jeune Personne dont je vous envoie la Figure, a les cheveux courts et bien séparés, mais sans aucun ornement de tête. C'étoit l'usage des Gaules et de la Germanie.: usage qui se fait remarquer dans toutes les figures que le temps a épargnées. Hérodien à l'entrée de son Histoire rapporte que l'Empereur Antonin affectoit curieusement de faire teindre ses cheveux en blond, et de les faire couper suivant la manière des Germains.

Le Bas relief qui fut trouvé en 1711 dans l'Eglise Cathédrale de Paris, représente à la vérité des Gaulois avec des bonnets sur la tête. Mais on doit remarquer que ces Gaulois préparent un grand Sacrifice : et c'étoit une nécessité dans les cérémonies de Religion, d'avoir la tête couverte, et souvent la visage voilé. Une pareille sujétion marquoit plus de crainte et de respects pour les Dieux ; du moins on lavoit ainsi établi. J'ajouterai encore que dans l'Antiquité la plus reculée pour caractériser un homme prudent et maître de lui-Même, on le représentoit d'ordinaire avec un bonnet ou un petaze. C'est ainsi qu'Ulisse étoit toujours peint ; et l'Auteur de la vie d'Hipocrate assure que, pour faire plus d'honneur à cet illustre médecin, on le peignoit aussi de la même manière. Sans doute qu'il y avoit quelque raison secrète et mystérieuse de cet usage.

Notre Gauloise a encore la main gauche mollement étendue sur le ventre, et elle tient de la droite un oiseau à long bec, qui me paraît une bécasse de mer. Cette attitude est assés commune aux figures Celtiques ; et quand on en déterre quelques unes, on leur trouve toujours dans les mains un oiseau, un chien, un vase, un panier, ou un petit coffre, etc. Personne jusqu'ici n'a pu nous dire ce que signifient ces Symboles. Pour moi, je suis persuadé que les figures entre les mains de qui on voit un chien, ou un oiseau; étoient des Personnes de distinction, et je me fonde particulièrement sur une raillerie échappée à Jules César : Est-ce que les Dames Romaines, disoit-il, n'ont plus d'enfans à nourrir, ni à porter entre leurs bras ? Je n'y vois que des chiens et des singes. Il veuloit apparemment se moquer de la coutume ridicule qu'il avoit trouvée dans les Gaules, et qui commençoit de s'introduire à Rome. Et quel ennuyeux spectacle pour un Héros, pour un homme d'esprit, de voir des femmes s'occuper tout un jour et s'entretenir avec des animaux !

Les instrumes de ménage, comme un vase, un panier, un coffre, peuvent marquer ou la profession de ceux à qui on attribua ces instrumes, ou quelque charge, quelques rapports particuliers que nous ne connaissons plus. On trouve dans plusieurs cimetières de Guyenne et de Poitou, de grandes pierres sépulchrales, qui ne contiennent aucune

inscription, mais qui sont chargées de différentes sortes d'ustensiles et d'outils. J'ai vû quelques-une de ces pierres, où il y a certainement de l'art et de l'invention. C'est dommage que tout cela soit enfoui dans les Lieux incultes, et presque abandonnés.

Ce qui doit ici causer le plus de peine, c'est que notre Figure a une corde au col, qui fait deux tours, et qui revient par dessous les bras. Est-ce là une parure ? Est-ce un cordon qui sert à retenir le manteau ? Je n'oserois décider entre ces trois conjectures. La seconde pourtant me paroît la plus vraisemblable.

Au reste, Monsieur, cette Statue n'a été faite que depuis l'irruption des Romains et leur Entrée dans les Gaules. On doit porter le même jugement de toutes les Antiquités Celtiques, qu'on voit dans les Cabinets des Curieux. Le Père Mabillon croyoit qu'il y en avoit beaucoup de supposées ; et il ajoûtoit que tout ce qui a un air gothique en France, n'est point véritablement antique. Je doute qu'on doive se soumettre, à une décision si générale.

Il y a vingt ans (1694) que cette Statue fut découverte par des Ouvriers qui travailloient au Fort de Blosson, vis à vis la pointe du Quay de Roscof. Elle étoit à plus de 30 pieds cachée dans la terre (soit 10 m). Ces Ouvriers l'ayant bieznettoyée, saisis eux-mêmes d'un respect inconnu, la poseront sur un piedestal préparé à la hâte. Le Peuple, à son ordinaire crédule et superstitieux y accourut en foule, et bien tôt on donna à cette Figure le nom de St Pyric, qu'une Tradition vague et incertaine suppose avoir été Evêque et Comte de Léon, mais il y a apparence que c'est un Saint fabuleux. On n'en trouve aucun vestige ni dans la Légende d'Albert le Grand, Dominicain de Morlaix, ni dans les plus anciens Bréviaires à l'usage du Diocèse de Léon. ni dans les Vies des Sains de Bretagne, publiées depuis peu par les soins du Père Lobineau. Cet ouvrage, pour le dire en passant, pêche par une infinité d'endroits ; et l'Auteur ne contente ni les Critiques, qui veulent qu'on s'appuie toujours sur des Chartres et des Pieces originales, ni les âmes pieuses, qui avec moins de lumières se laissent facilement toucher et attendrir. On voit cependant dans l'Eglise du Creisquer à Léon, une ancienne peinture, qui représente un Evêque couvert d'une Chape toute semblable au manteau de notre Figure Gauloise, et le nom de S. Piric est au bas, avec un court Eloge ; mais cette écriture ne paroît pas avoir plus de cent ans.

L'Eglise du Creisquer est une des plus anciennes qui soient en Bretagne. Les Anglois la firent bâtir dans le premier feu de leurs conquêtes. Il y a sur tout un Clocher d'une hauteur surprenante ; et le Maréchal de Vauban, bon connoisseur en ces sortes d'Ouvrages, a souvent dit que c'étoit le morceau d'Architecture le plus hardi qu'il eut jamais vû. On nomme ici ce Clocher LA TOUR DU DIABLE. Vous sçavez, Monsieur, qu'autrefois dans toute l'Europe on donnoit le même nom aux Ouvrages extraordinaires de la Nature et de l'Art. En Asie, au contraire, on les apelloit et on les appelle encore aujourd'hui des Ouvrages de Dieu. L'Ecriture Sainte en fournit elle seule plusieurs preuves.

Cette contrariété de langage mérite quelque attention et on pourroit trouver dans le génie des Peuples qui habitoient l'Europe et l'Asie, dans leur manière de saisir et d'envisager les choses, l'origine de deux expressions si différentes et si opposées l'une à l'autre.

Au reste, Monsieur, quand on rencontre quelques Antiquités en Basse-Bretagne, c'est toujours dans des lieux écartés et solitaires. Ces antiquités ordinairement ont un air très grossier et très-rustique ; elles rapellent tout le brut des premiers Ages. Aussi a-t-on détruit par une fausse honte, celles qu'on voyoit autrefois dans des Maisons et des Châteaux considérables. Je vous dirai de la même manière, que quoique la Langue Celtique soit ici très commune, ce n'est cependant qu'à la Campagne et au milieu des Forêts, qu'on la parle purement. Dans les Villes. elle est si mêlée d'expressions étrangères et de tours François qu'elle n'est plus reconnoissable. On a aussi beaucoup de peine à s'entendre d'un Evêché à l'autre.

Messieurs Spon et Wheler, ont remarqué en Voyageurs curieux, qu'il se parle une Langue extrêmement corrompûe dans toute la Grèce moderne ; que cependant plus on s'éloigne de la Mer et des lieux fréquentés, plus on trouve des vestiges de l'ancienne Langue, plus on s'exprime noblement. Vous ferez, sans doute, ici la même reflexion que j'ai faite plusieurs fois. On doit chercher les Langues vivantes à la Cour et dans les grandes Villes. Quand ces langues s'anéantissent et que le Gouvernement vient à changer, c'est dans les Endroits les plus obscurs, dans les Cabanes couvertes de chaume, qu'elles semblent se conserver. La raison en est facile à découvrir, et je croirais faire tort à votre intelligence, de vous y arrêter plus longtemps.

Ce que j'avance ici au sujet du langage, se doit dire, à peu de chose près, des habillemens. Dans la plupart des Isles qui bordent la côte de Bretagne, les femmes portent encore des Manteaux qui ressemblent au Sagum de notre Figure. J'ay fait dessiner deux de ces Femmes, dont l'une est d'Ouessant, et l'autre de Groye. C'est véritablement dans ces Isles qu'on retrouve les mœurs et les anciens Celtes. Elles n'ont rien voulu emprunter de la Terre ferme ; et les Habitans peu jaloux de ce qui ne les touche point., y jouissent d'une sorte d'indépendance. Le celebre M. Halley, dans les TRANSACTIONS PHILOSOPHIQUES, a fait quelques remarques semblables, au sujet des Isles qui sont vers le Nord de l'Écosse. On y reconnoit dans l'usage commun de la vie, dans de certaines adresses qu'on ne voit point ailleurs, ce que Buchanan et les autres Historiens raportent des anciens PICTES et des ANGLO-SAXONS

Au reste la dévotion à St Pyric, très-vive dans sa naissance, subsista environ deux ans ; et elle effaçoit déjà toutes les autres. Un sçavant Ecclésiastique, là qui par hasard on en fit le raport, enleva secrètement la Statue. C'est par son industrie et par son attachement aux Belles-Lettres, qu'elle a passé dans mon Cabinet. Je. suis, etc.... “

DEESSE ou PRINCESSE de BLAUSCON ? écrivions-nous en publiant l'image de DESLANDES. Nous n'envisageons pas du tout d'y voir une statue de saint.

L'art gaulois connaît des divinités à l'oiseau ; nous avons fait venir deux études sur ce sujet, l'une par Adrian N. NEWELL (1939) et l'autre par Albert COLOMBET (1949), Des spécialistes de l'art gallo-romain consultés n'ont pu nous éclairer cette énigme de BLAUSCON. Aussi bien de quel oiseau s'agit-il ?

Peut-être est-il préférable d'envisager l'hypothèse d'une stèle funéraire, le buste d'une jeune fille. On nous dit, en effet, que la statuette (de granit) fut trouvée à bonne profondeur. On ne se représente pas bien le forage d'un trou dans ce promontoire rocheux pour y cacher cet objet. Les chrétiens n'auraient pas pris tant de peine en tout cas pour une statue païenne. C'est donc que le buste devait se trouver dans un monument déjà implanté en l'endroit et l'idée qui vient naturellement à l'esprit est celle d'une tombe monumentale, un tumulus. On connaît non loin d'ici celui de **Barnenez** .

Seuls des cahiers de chantier eussent pu nous éclairer sur l'état des lieux avant la construction du fort ; nous aurions appris l'origine des pierres utilisées pour les murs et les casemates. Nous ne désespérons pas de découvrir un jour des indices.

La clé de l'énigme est sans doute le mot même de BLAUSCON. Nous avons envisagé de voir en ce toponyme un BOLZKON devenu à l'usage BLOSKON ; ce phénomène linguistique du renversement des lettres est fréquent à Roscoff et pas seulement aujourd'hui (Bulletin Avril 1973)- Ce que nous venons d'écrire sur la statuette nous incite à retenir cette hypothèse.

C'est ainsi que nous fermerons le dossier de :

BOLSKON ou le TOMBEAU DE LA PRINCESSE

L'HOMME DES BOIS

LES GUERN, nous l'avons vu, sont des Gaulois, de la tribu des VERNOS, originaires des BOIS D'AULNES ou des marais.

Les Roscovites de vieille souche ou qui se croient tels, voient dans les GUERN des Cornouaillais. Ceux-ci pouvant, étaient bien implantés à Roscoff dans la seconde moitié du 16e siècle.

Le premier GUERN baptisé à Roscoff fut prénommé Joannes en latin ; c'était le 19 Octobre 1552. Le papa était Laurent, la maman Françoise JAFFREZ. Le garçon eut trois parrains et deux marraines : maître Noël AN GUERN prêtre, Joannes MARTIN, Joannes an JOURDOUYN, AMICE CANTREZ, AZENOR JAFFREZ. Comment traduire JOANNES ? Nous hésitons entre JETHAN ou JAN qui sont français et YANN qui est l'écriture correspondant à la prononciation bretonne. Les gens distingués se faisaient appeler JEHAN ou JAN. Mais nous ignorons la situation sociale de toutes ces personnes. Le père était sans doute appelé LAURANS ou LORANS ; dans le baptême suivant (20 Octobre) la maman est Valence LAURANS, ou LORENS dans d'autres actes. On aura noté au passage trois prénoms féminins inusités aujourd'hui - AMICE et AZENOR étaient portés couramment à Roscoff à cette époque ; VALENCE est très rare.

On retrouve des GUERN en divers actes avant 1560, en particulier un prêtre Noël AN GUERN. Le 2e baptême GUERN enregistré à Roscoff est celui d'ANDRE le 1er mai 1560. Cette fois nous sommes au sein d'une famille en mal de promotion dans la hiérarchie sociale et qui s'arrache à son passé breton pour se donner du lustre français : YANN se fait JEHAN. L'acte est en latin, comme c'est le cas le plus général au 16e siècle. Cela nous vaut pour le père de l'enfant l'écriture ANDRE DE ALNETO. Ne cherchons point ici une ascendance italienne ou espagnole. C'est un homme du cru, un GUERN ; la traduction latine du nom est juste comme aussi la transposition française qu'un clerc de la tribu a placée plus tard en marge de l'acte : ANDRE DELAUNAY. La particule est encore soudée pour un temps au nom ; quant à l'article il est absorbé par le nom : L'AUNAIE. Madame DE ALNETO, de son nom de jeune fille est PHILIPPE ABGUEGUEN (fils de GUEGUEN). Le prénom féminin PHILIPPE est courant autour de 1560.

André eut trois parrains et une marraine . André Martin, Yvon FAVEUR, JEHAN BIZIAN et Marie LE DEAN.

Dans le baptême précédent du 21 Avril, ANDRE GUERN, Jehan PHILIP et Marie LE DEAN parrainent YVON MARCHADOUR (prononcer MARC'HADOUR) fils d'Yvon et JEHAINNE AN GUERN.

Nous retrouvons ces garçons mariés et pères de famille en 1584. Le 22 avril est baptisé André troisième du nom ; la maman est Marguerite K/aultret ; la marraine est la mère du papa, Philippe ABGUEGUEN ?. Le nom est encore GUERN ; peut-être même faut-il lire ici GUAERN (ce serait le seul cas rencontré de l'écriture du 9e siècle). Comme pour son père quelqu'un a écrit dans la marge "André DELAUNAY". Le prêtre qui baptise est celui-là même qui avait baptisé le père en 1560, YVON MORVAN.

Le baptême suivant est célébré par François BONYOU la famille est sans doute plus modeste ; on y est EN GUERN; Nous reviendrons plus tard sur l'article breton défini, mal rendu ici par EN.

Dès 1562 apparaît dans le texte même le nom DELAUNAY; Constance AN GUERN est devenue DELAUNAY. Il s'agit du baptême des jumelles Amice et Jeanne HERVE (26 mai) ; chacune des filles a trois parrains et marraines.

Le 2e exemple de DELAUNAY (français) passé dans le texte est fourni par le prêtre Yvon

AN GUERN, signataire de plusieurs actes de baptême entre 1575 et 1578. Le 11 Janvier 1579, il faisait peau neuve et revêtait sa défroque française, qu'il n'abandonnera plus : Y. DELAUNAY.

Une autre famille, celle de François AN GUERN paraît avoir été elle aussi en mal de noblesse, mais ce n'est guère que vers 1608, que les actes feront la différence entre DE L'AUNAY et GUERN.

En latinisant le nom de GUERN en DE ALNETO, Maître Yvon MORVAN faisait le pédant manifestement. Du moins avait-il le mérite de nous conserver la signification que l'on donnait à ce nom. Il arrive ainsi de trouver dans les registres du 16e siècle de pédantes mais précieuses traductions latines. Goulven HABASQ qui fut de service à Roscoff, rédige ainsi l'acte en latin du baptême d'Olivier TAL AR VEIN (21 février 1599); "Baptizatus fuit per me GOLVINUM SUAVEM", - la signature G. HABASQ est suivie du commentaire "latine SUAVIS", en latin SUAVE, DOUX. Avec l'article AN on retrouve le nom de LE DOUX. La pédanterie tourne parfois à la confusion de son auteur. C'est ainsi qu'un collègue de notre suave a eu la démangeaison de le singer le 16 Novembre 1600, lors du baptême de Jacques K/Autret (K/ = KER) "fut baptisé PER ME HERVEUM SUAVEM". Or il s'appelait Herve RIOU ! Nous retrouverons ce nom de famille.

Dans les mêmes registres du 16e siècle le nom de Roscoff a reçu une fois une interprétation latine sous la plume de YVON SEVEN à l'occasion du baptême de Françoise PRIGENT le 4 Octobre 1590 (la Saint-François d'Assise). Il est dit de ses parents qu'ils sont "RUPERIAE habitantes". La finale AE exprime un locatif en latin, l'endroit où se passe une chose, ici "habitant à RUPERIA". C'est là un nom inventé, construit à partir du mot latin r2UFRS, qui veut dire POCHER, Selon cette interprétation le nom de ROSCOFF serait RUPES, le pays des rochers. Peut-être notre clerc en mal de latin a-t-il confondu ce mot avec RIPARIA, adjectif féminin "qui est sur les rives".

En latin classique on distingue RIPA (rive d'un fleuve) de LITTUS (bord de la mer, littoral). Notre français RIVIERE dérive de RIPARIA. Mais il semble bien que plus tardivement ces nuances se sont estompées : la RIVIERA italienne c'est tout le littoral du golfe de GENES entre Nice et La Spezia. Notre usage local confirme ce sens de "bord de mer" donné à RIVE. En effet, la rue malencontreusement débaptisée en RUE GAMBETTA s'appelait au 16e siècle RUE AN AOD (avec de nombreuses variantes orthographiques de AOD) et plus tard RUE DE LA RIVE jusqu'à sa débaptisation. A St Pol, PARK AN AOD était traduit en CHAMP DE LA RIVE.

Mais RUPERIE ou RIVIERA il ne s'agit pas d'un nom donné à notre pays mais d'une traduction douteuse sans doute; de ROSKO, à ajouter aux étymologies nombreuses de ce nom.

Après cette incursion sur la côte ARMOR il est temps de revenir en ARGOAT pour retrouver nos hommes des bois.

On peut donc être CELTE, nous l'avons vu, et se faire appeler DELAUNAY à la française. L'identification n'est pas toujours aussi aisée, Tous les DELAUNAY, LAUNAY, MARAIS, DESMARAIS ne sont pas bretons de souche, L'origine étrangère (à la Bretagne) est claire pour des noms comme ceux-ci rencontrés dans les archives de St Pol. Ni Marguerite TOURNEMOUCHE, femme de Hamon JACOPIN (E3, 1620) ni Jeanne TOUTENOUTRE dame de PRATALAN, marraine en 1609 (fol. 23) ne sont du cru BZH (BREIZH - Bretagne). Nos hommes de l'aulne passés à la française sont d'authentiques BZH qui, pour "faire distingué" se sont mis à la "GUISE" française (GIZ = mode) après l'union de la Bretagne à la France (1532).

Nous avons donné bien des exemples de cet engouement. En voici un autre. Le nom de fa-mille DU DRESNAY (du DRESNE) se rencontre assez fréquemment à St Pol, à la fin du 17e siècle : Marie, dame de Penanru (1676), sa soeur Jacqueline. Joseph Marie du DRESNAY, sieur des Roches était gouverneur de la ville de St Pol autour de 1711. Un bretonnant subodore derrière ce nom un toponyme DRENEG, un endroit où il y a abondance de ronces. Lors d'un baptême à St Pol, le 5 Mars 1681, la marraine fut "Françoise Yvonne de QUELEN (HOUX ?), dame marquise de Chateaufur, Le Dresné, Pontplénocat". Pourquoi rester à ce nom breton à peine camouflé ? Ecuyer Jean Baptiste Le Roux, parrain à St Pol en 1708, était sieur de la RONCERAY ; la promotion est complète. Nous n'avons pas songé à faire l'arbre généalogique de l'épineux écuyer.

Ne quittons point ces hôtes des bois sans faire mémoire de la tribu rivale des SAULES. Ils prospèrent depuis toujours dans nos pays humides, mais il ne semble pas qu'ils aient marqué la toponymie bretonne à l'égal des aulnes. Dans un aveu du 27 Janvier 1653 (archives départementales 5G - 9* Folio 143) on signale à Kerbizien (en Keravel) "un petit bois de saule". Le plant est appelé SAUDRE dans un aveu de 1747, concernant les issues du manoir de KERGADIOU (Ti-TOULL). Ce nom n'est pas dans les dictionnaires que nous avons pu consulter, mais le terme de SAUDRAIE vient sous la plume de DOM LE PELLETIER (1752)

au mot HALEC, saule, On relève :

- 2 SAUDRAIE, 3 SAUDRAIS, mais aucune SAULAIE en Ille et Vilaine.
- Les côtes du Nord ont 27 SAUDRAIE ou AIS et 6 SAUDRETTE,
- le Morbihan 16 SAUDRAIE ou AIS.

HALEG est de même racine que le latin SALIX (saule). Dom Le Pelletier, qui aime les explications aventureuses, écrit "Il faut que l'on ait reconnu quelque salure dans cet arbre; ou qu'il sait quelque relation à la salive, comme humidité où le saule croit mieux.". Il en existe des variétés, par exemple le "saule blanc" HALEG GWENN. L'osier est appelé AOZILH ; on trouve une parenté entre ces deux mots et avec le latin "siler".

L'écriture AO fait supposer un AU plus ancien, qui est attesté d'ailleurs dans " La VIE de St-Paul par Wormonoc, fin du 9e siècle", dont nous avons parlé déjà à propos du nom de GOLBAN. Le manuscrit d'Orléans porterait, d'après la Revue Celtique (1883) tome 5, au-dessus du latin VIMINA, la surcharge AUSILL. Le mot latin désigne tout bois dont on peut faire des liens ; il est interprété ici "baguette d'osier".

AOZIL(H) n'est pas de racine celtique ; il inconnu à Roscoff, où l'on emploie exclusivement le terme de GWIAL pour désigner le bois flexible d'osier avec lequel on confectionnait autrefois les paniers (BOUTEG). Il semble bien que GWIAL ait un sens beaucoup plus large de "bâton flexible", par exemple de houx (houssine)

Nous n'avons trouvé qu'un petit nombre de TOPONYMES, qui fassent référence au SAULE-HALEG. Voici notre mince fagot :

ALLEGUEN - 2 dans les Côtes du Nord avec 4 ALLEGOAT.

Dans le Finistère – 2 ALLEGUENNOU, 1 ALLEGOT, 2 HELLEGOAT, 1 BOTALEC.

Nous en oublions certainement et peut-être les noms relevés ont-ils parfois une autre signification. Faut-il leur adjoindre les KER-ELLEG : 10 dans le Finistère et 6 dans les Côtes du Nord. On connaît les 2 KERELLEG de St-Pol, qui s'accordent bien avec notre interprétation.

La tribu des hommes du SAULE est largement représentée dans l'anthroponymie bretonne (noms de famille)., Nous reprenons la liste de Monsieur Gourvil :

- HALEGOET (bois de saule)
- L'ALEGOUET
- HALLEGOT
- HALLEGOUET
- ALEGOET
- ALEGOT
- ALEGOUET
- ALLEGOET
- ALLEGOT
- ALLEGOUET
- ELAOUET
- ELEGOET
- ELEOUET
- ELIGOT
- ELLEGOET
- ELLEOUET
- ELOUET
- HELAOUET
- HELEGOAT
- HELEOUET
- HELIGOT
- HELLAOUET
- HELLEGOET
- HELLEGOUET
- HELLEOUET
- HELLOUET
- HELOUET

Le nom de famille HALLEGUEN est répandu dans le pays de Pleyben. Il ne peut être interprété comme HALEG-GWENN (saule blanc) car l'accent est sur LE et non sur GUEN. Le mot HALEG désigne le saule au sens collectif ; pour désigner un saule isolément on connaît en breton la forme singulative en ENN : HALEGENN (G dur) > un saule.

On doit sans doute rattacher à cette tribu du saule le nom de HALGOET. Peut-être aussi LALLOUET : ce nom, selon Gourvil, serait composé de LANN (lande) et LOUET (nom de famille). "L" viendrait plutôt de l'article AN. Ce phénomène linguistique est très courant : ainsi l'on n'a aucune peine à reconstituer en breton le nom d'Anne LELEGOAT née à Roscoff le 16 Mars 1698 et baptisée le lendemain : AN ELEGOAT ; elle était vraiment une fille des bois, puisque sa mère était Marie TOULCHOAT. Ce nom doit être compris non pas comme un "trou (toull) dans le bois", mais plutôt, selon monsieur GOURVIL, comme un "bois percé par un chemin". Ne s'agit-il pas du nom breton de ce qu'on appelle en pays de langue française un ESSART, un coin de bois défriché. Nous avons espéré trouver dans les archives du 17^e ou du 18^e siècle un TOULC'HOAT promu en sieur de l'ESSART.

Nous avons été quitte pour notre malignité ! Nicolas TOULCHOAT ou TOULCOAT et damoiselle Françoise LE GACQ, sieur et dame de PONT GUEN (traduit parfois en PONT-BLANCQ) eurent 7 enfants. Lors du baptême du 5e, Jean, le 9 novembre 1643, le prêtre avait rédigé l'acte en ces termes : "noble homme Nicolas TOULCOAT et Françoise LE GACQ". Il lui fallut barrer "noble homme" et ajouter en interlignes "escuyer.. sieur et dame PONGUEN" et faire signer aux nombreux présents "interlignes et cancelle (rature) approuvés". Notre escuyer signera toujours TOULCOET.

Le premier TOULC'HOAT baptisé à Roscoff fut GERMEN (sans doute GERMAIN) fils de GLAUDA (10 mars 1566).

Quant aux DU KERGUET nous les retrouverons comme "seigneurs temporels" de notre KERESTOT (l'écriture du 16e siècle et la prononciation actuelle des anciens) ; ce sera pour une autre fois.

Un nom de famille fortement attesté dès le 16e siècle, SAUX, ne peut-être expliqué en nos régions par le vieux nom français du saule : SAUX, SAUCE, SAULX. Le 9 Mars 1551, JAHANETA AN SAUX est baptisée par le "curé" GUEGUEN ; elle avait trois parrains et trois marraines. Le "curé" Morvan écrit AN SAOUX mais rend Jeanne en latin par Joanna (mars 1553 1566, 1568). Le "curé" GUERN écrit SAUX (sans article) (1576). Le "curé" VAILLANT écrit AN SAOS (14 février 1605), SAOS (sans article) le 15 nov. 1606. La prononciation était la même dans tous ces cas, mais l'écriture est à l'oreille du prêtre de service.

Ici SAUX est à comprendre au sens de ANGLAIS. De même pour l'anse de St Luc qui était PORZ AN SAULX (1553 - 5G.27) ...

Le nom de LOUET que nous évoquions plus haut nous acheminera à une conclusion. Ce nom apparaît aux baptêmes de Roscoff en 1580 - Marie fille de "ALAIN LE LOUET". Le AN breton a disparu. Pascal de Kerenveyer interprète : "LOUET, MOISY". C'est aussi cette traduction que propose LE BERRE dans la TOPONYMIE nautique de notre région (N°s 8564, 9063, 9234, 10115, 10286, 110472). Mais il interprète "moi-si" au sens de "gris", couleur de moisissure, en l'occurrence "roche couverte de lichen". L'explication est très satisfaisante, mais n'était-il pas plus judicieux de traduire d'emblée par GRIS. Peut-être l'un ou l'autre de ces rochers appartenait-il à quelqu'un de la famille DU LOUET qui tenait KERROM en St Pol au 17e siècle et donna un évêque à Quimper. On dirait aujourd'hui LE GRIS - LE GRISONNANT.

C'est l'image même que Virgile se faisait des bosquets de saules :

GLAUCA CANENTIA FRONDE SALICTA (Georg, 2 vers 13) - "Les saulaies grisonnantes sous leur feuillage glauque." (trad. Goelzer).

n° 279 - Octobre 1973

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

IMAGES DE ROSCOFF

Nous avons l'intention de reproduire désormais des photocopies de documents anciens relatifs d'une façon ou d'une autre à Roscoff. Ces documents ne sont pas d'un accès facile. Nous appellerons cette page "IMAGES DE ROSCOFF". Nous les présenterons à chaque fois, brièvement.

Aujourd'hui nous montrons des miettes provenant des registres de baptême - on saura distinguer les signes qui sont de notre main.

1ère PAGE

- Hervé GUEGUEN fut le premier prêtre en fonction à Roscoff, à titre de sous-vicaire.
- Yves MORVAN fut aussi le sous-vicaire. Nous lui consacrerons une note.
- Guillaume DILACER et Yvon DELAUNAY (alias Y. GUERN) étaient de ces prêtres nombreux (jusqu'à 10) demeurant au bourg de Roscoff et sans fonction officielle.
- Philipe an Bonyec (fille)

- Jahanna Correley - on écrit couramment JAHANETTA, qui sent le breton.
- JOEVINA prénom féminin (de JAOUA)
- ffff : pagination alphabétique (5ème série de l'alphabet). "Jeanne en Maullé" . écriture 18e siècle, sans doute de Pascal de Kerenveyer.
- Sur la signature de Claude DU KERGOET on notera le K barré et le "e" de "oet".
- Les actes de baptêmes sont généralement en latin : de 1550 à 1600 nous n'avons relevé que 52 actes en français et 2 seulement entre 1602 et 1622. En bas de page nous avons une rédaction française par Y. Morvan :
 " Le 12e jour de may FRANCOYS filz naturel et légitime à Allain AN HIR (Le Long) et Marye CARGNASCOZON sa femme et espouse fust baptizé dont Yvon K(er)anton (et hervé LE SAUR furent parrains,...),

2ème PAGE

- BONYOU ou BONIOU fut sous-vicaire ;
- après lui Hervé RIOU,
- Vincent VAILLANT (le seul à connaître les formes de l'article défini AN, AR),
- François QUIDELLEUR (fort en latin et original)
- puis Yves GOUEROU.
- M. GUILLOU,

- Goulven HABASQ,
- Y. GARDIAN,
- Abraham BOULCH

n'avaient aucune fonction officielle. Ils étaient "prêtres demeurant au bourg de Rosgoff".

- Louys RONYANT était un honorable marchand jouant au noble homme ; c'est une grande figure de la tribu de ce nom.
- On aura noté ici diverses écritures de " r " ; ceux de la 1ère page sont plus proches de nous.
- Isabellule est une fantaisie pour Isabelle.

1594
Mullou

1599
Labasque Longon

1598 → 1601
Moullou

1605
Vaillant

1604
Mullou

1604
Cardian

1605
Vaillant

1604
Vaillant

1608
Vaillant

1605
Vaillant

1609
Dreux de launay
Sabotulae

1609
Lombard

1644
Lombard

1621

1621
Lombard

AR MOGUEROU

Ce terroir constitué de jardins en très grand nombre et de champs clos de murs, souvent élevés, mérite bien son nom AR MOGUEROU, les MURS. Des chemins étroits, en zigzag, inchangés dans leur tracé depuis plus de 5 siècles ont vu processionner des générations de piétons en sabots qui s'en allaient aux champs, s'en venaient à l'église, faisaient, leurs courses "en ville" ou poussant leur brouette se rendaient au LENN VRAS ou GRAND LAVOIR pour y battre leur linge. Les charrettes n'y passaient pas sans dommages car ces chemins avaient des étranglements. C'était cela les MOGUEROU pour les Roscovites : non pas tellement un terroir mais ces deux venelles dites des MOGUEROU sur le cadastre de 1846, celle qui venait de l'église vers le LENN VRAS et celle qui est devenue, élargie, la rue du Général LE FLO, des chemins enserrés entre les clôtures basses des champs, des murs de pierres sèches.

Nous avons appris à nous défier d'une explication des noms de lieux ou TOPONYMIE qui ne s'appuierait pas sur des documents très anciens et s'accommoderait d'instinct des explications reçues ou chercherait ses lumières uniquement dans la configuration des lieux ou topographie. Ainsi nous avons proposé pour le PARK AR MEVELLOU de Keravel l'explication "le champ des DOMESTIQUES", à l'usage des "Domestiques".

Grâce à un partage de 1470, dont nous utiliserons les données plus d'une fois, (archives départ, 5G.300 n°1) nous savons maintenant d'une certitude absolue qu'il s'agissait d'un champ de MAHE (Matthieu) MEVELLOU, Ce champ est aujourd'hui dans la famille L'ALLOUET ; nous avons proposé dans le dernier numéro, avec réserves, de rattacher ce nom de famille au saule (haleg) ; ayant rencontré depuis, dans l'histoire de Bretagne de Dom LOBINEAU (1707), réimprimée pour la 1ère fois cette année (1973), le terme de ALLOUE nous pensons avoir trouvé là une excellente étymologie de AN ALLOTJET. Selon le petit lexique ou glossaire qui-est placé à la fin du tome II de cette histoire monumentale, un ALLOUE, en latin ALLOCATUS, serait un échelon de la magistrature féodale, le grade en dessous du sénéchal et du bailli. On connaît, par ailleurs, des familles SENECHAL et VELLY (ou Bailli en français).

Ainsi les plus hautes vraisemblances ne font pas la vérité. Une connaissance éprouvée de la langue bretonne dispose à, découvrir de précieuses vraisemblances mais ne conduit pas à la certitude. Aussi allons-nous, après quelques considérations sur le mot lui-même de MOGUEROU, chercher à en déterminer la signification réelle par le recours aux documents.

MOGUEROU est manifestement le pluriel de MOGER (G dur = GU), mur en pierre. Le dictionnaire de VALLEE signale auprès des deux traductions de MUR : MOGER et MUR des formes plus anciennes MAGOAR, MAGOER, MAGOR. Celles-ci proviennent en droite ligne du mot latin MACERIA, qui désignait un mur de clôture, ordinairement en pierres sèches qui entourait un jardin, une vigne, Le mot latin MURUS signifie plutôt "mur, murailles, remparts".

MOGER est un substantif féminin ; de ce fait l'article défini AR (et non AN ici) et l'article indéfini JR (un) entraînent la transformation adoucissante ou mutation de M en V. "Le Mur" se dit AR VOGER et "un mur" UR VOGER,

Le pluriel de ce mot est MOGERIOU ; au sud-ouest de Quimper on dit MOGIRIOU (toujours G dur). On dit "AR MOGERIOU" sans mutation du "M". Cette forme plurielle, seule en usage de mémoire d'homme ne doit pas nous porter à considérer comme une irrégularité l'écriture AR MOGUEROU, avec GU et OU au lieu de IOU.

En français G n'est guttural que devant A, O, U : GABRIEL. Devant I et E il se prononce

comme J : GILLES, GENEVE. Les notaires et les ecclésiastiques qui ont transcrit dans leurs actes latins ou français des termes bretons les rendaient en sons français. Depuis un siècle les celtisants ont cherché à introduire le G dur devant E et I ; il ne semble pas qu'ils soient parvenus à imposer cette écriture à l'ensemble des bretonnants. Nous citerons plus bas; tiré d'un aveu de 1470, le terme agraire de PENGUENN, une planche de terre. Le dictionnaire de TROUDE (1875) écrit PENGENN en agrémentant sa note d'un discours sur ce procédé. Les usagers du breton qui ne seraient pas des intellectuels seraient perdus avec cette écriture. Les noms de famille eux-mêmes s'en tiennent à la vieille écriture. Ainsi PENGELL qui est une autre forme de PENGENN selon VALLEE, a pour pluriel PENGILLI. Les PENGUILLY de nos régions auraient du mal à se reconnaître là leur patronyme : ils constituent la famille "DESPLANCHES". Le nom de PENGUILLY est interprété couramment comme "LE BOUT DU BOCAGE". Nous n'avons pas à trancher.

Sur un point cependant notaires et prêtres secrétaires mériteraient le reproche d'une méconnaissance du génie de la langue bretonne. Ils emploient à tous coups l'article AN là où la langue parlée veut AR ou AL selon les cas. Au début du 17e siècle il y a eu à Roscoff un prêtre rédacteur d'actes de baptême qui connaissait bien son emploi de l'article "s" c'est le signe que la langue parlée en usait couramment. Nous traiterons de ce sujet dans une note.

Ainsi conformément à la mauvaise habitude des rédacteurs anciens on lit ceci dans un AVEU (sorte de reconnaissance de rentes à verser annuellement à un seigneur, ici l'évêque) en date du 28 novembre, établi au nom de Jean CABON marchand ; il y est question d'une "place pour une maison sur le chemin mesnant de saint STRIGNON au terrouer AN MOGUEROU", (archiv. depart. 5G, 329.N°33); Ce document avec bon nombre d'autres contemporains entrera dans un travail, déjà bien avancé, que nous préparons sur le site de St. Trignon (plus bard St Ninian) à l'époque où débarquait la Petite Stuart (1548).

Pour rassurer, s'il en était besoin, les ROSCOVITES sur la qualité de leur breton et l'orthodoxie grammaticale de la forme MOGUEROU (GUE au lieu de GE et ROU au lieu de RIOU) nous avons dressé à leur intention le relevé suivant du nombre des habitats actuels dont le nom est apparenté à notre MOGUEROU. Nous avons consulté pour cela la NOMENCLATURE des lieux-dits de nos départements, basée, nous semble-t-il, sur les adresses postales. Cette nomenclature, déjà si précieuse, devrait être complétée par la nomenclature des terroirs, parcelles de terre tirée des matrices cadastrales et par le dépouillement des vieilles archives foncières comme celles que nous trouvons à Quimper. Mais c'est là un travail gigantesque qui requerra une multitude de chercheurs. En attendant voici le tableau des MOGUEROU adresses postales. Notre MOGUEROU roscovite n'est pas porté dans cette nomenclature ; il n'est sans doute pas le seul MOGUEROU qui ait échappé parce que ne faisant pas partie des adresses postales.

ILLE ET VILAINE

- 1 - LE MUR
- 1 - MUR BLANC
- 2 - LES MURAILLES

COTES DU NORD

- 2 - LES MURS
- 1 - MOGUER,
- 1 - MOGORO,

- 1 - MOGUERGUEN,
- 1 - MOGUEROU
- 1 - MAGOUAR,
- 1 - MAGOUERZ,
- 1 - MAGUER
- 3 - MAGOAROU
- 2 - MAGOUAROU
- 4 - MAGOUROU
- A quoi il faut ajouter la commune de MAGOAR et celle de MUR de Bretagne.

MORBIHAN

On n'y trouve ni MUR ni MOGUER ni M0GUEROU, mais :

- 1 - MAGOEREC
- 1 - MAGOIRE,
- 1 - MAGOR,
- 1 - MAGOUER,
- 1 - MAGOUEREC,
- 1 - MAGOURIC,
- 1 - MAGUERS (douteux)
- 5 - MAGOUERO
- 7 - MAGUERO

On notera qu'en ce pays la finale "O" est une forme de pluriel.

FINISTERE

- 8 – MUR
- 1 - MURRIOU,
- 7 - MOGUER
- 2 - MOGUERAN,
- 1 - MOGUERIO,
- 1 - MOGUERIEC,
- 1 - MOGUERIGOU,
- 1 - MOGUERIOU,
- 1 - MOGUERMEUR
- 10 - MOGUEROU dont un château.

Notre pays de GOUZEC qui possède une superbe collection de lieux-dits a aussi son MOGUEROU.

La forme ancienne en MA est attestée en MAGOUROU (1), MAGOR (1); MAGOR-VEN (1) et MAGOAROU (2) ; ces lieux-dits se trouvent respectivement à Saint Thurien, Collorec,

Chateauneuf-du-Faou et Spezet (2), dans la Cornouaille du centre-ouest.

On aura noté que MOGUERIOU est très faiblement attesté (1 + MOGUERIO).

Comme on pouvait s'y attendre ces noms de lieux sont aussi des noms de famille. Dans le travail de GOURVIL "Noms de famille en Basse-Bretagne" on peut relever MAGOREC (Le), MAGOARIEC, MAGOARIS, MAGOAROU, MAGOUROU (Le), MAGOUROUY_ (Le) et MOGUEROU.

Monsieur GOURVIL s'est beaucoup penché sur la toponymie bretonne. Dans son ouvrage "NOMS DE FAMILLE BRETONS D'ORIGINE TOPONIMIQUE", à la page XXIV, il écrit :

"MOGUER "mur", en gallois "MAGWYR" . Au PLURIEL, dans la toponymie bretonne désignait DES RUINES". Plus loin p.199 (n°1537), il dit au mot MOGUEROU : "Forme du pluriel de MOGUER, "mur", ayant le plus souvent désigné des restes d'établissements gallo-romains, comme dans PLOUMOGUER, PORSMOGUER, COZMOGUEROU, etc. et dans les variantes dialectales MAGOAROU....."

Voici posé le problème de la signification réelle de notre AR MOGUEROU, La dénomination roscovite vient-elle de la multiplicité des murs et particulièrement des grands murs des jardins ou bien lui était-elle venue de RUINES antérieures

Nous sommes surpris nous même d'avoir été amené à poser le problème des MOGUEROU en ces termes. Avec beaucoup de Roscovites, en effet, nous nous représentons les MOGUEROU comme occupant tout l'intérieur du grand périmètre de nos rues - Réveillère - Gambetta - Ferry - Brizeux - Mun - Rousseau. Notre présente recherche a été déclenchée par une faute d'orthographe observée sur un panneau : LES MOGUEROUX.

Il s'agissait d'une inadvertance, déjà corrigée sans doute. Le pluriel breton s'écrit OU et non OUS ou OUX. Une bévue de ce genre se lit sur une vieille inscription peinte au linteau d'une porte face au cimetière – ROCH IGOUX (en deux mots détachés), littéralement la. ROCHE IGOUX. On a certainement voulu pourtant y faire allusion au terroir proche, celui des ROC'HIGOU (pluriel de ROC'HIG, petit rocher), dont l'implantation exacte est la masse rocheuse sur laquelle est construite la vieille demeure de monsieur Henri SEITE, Ce TI-COZ n'est d'ailleurs pas si vieux puisqu'il n'est pas porté sur le cadastre de 1846.

Ainsi, à cause de cet "X" intempestif, nous nous sommes plongé à nouveau dans le dossier 5 G -329 aux archives départementales de Quimper contenant les premières attestations concernant les terres à l'est de la route de St Pol à Roscoff, ce qu'on appelait jusqu'à la révolution française la paroisse de TOUSSAINT. L'acte le plus ancien de ce dossier porte le n° 2 (il n'y a pas de n°1); c'est un parchemin du 20 Avril 1499, Il ne concerne pas Roscoff mais le "terrouer de TNOUMEAL (vieille orthographe de TROMEAL); dans ce document se lit aussi un nom de famille KNECH qui deviendra peu à peu après 1500 - CREAC'H,

Le dossier 5 G - 300 paroisse de St Pierre - terres à l'ouest de la route de Roscoff à St Paul - contient sous le n°1 une "coppye" conforme sur papier, plus récente, d'un acte de partage dressé le 14 nov. 1470. Ce document de 19 pages contient tant de renseignements sur notre coin que nous nous en sommes fait faire une photocopie. Notre documentation écrite personnelle ne remonte pas, pour le moment, au delà de cette date de 1470.

n° 280 - Novembre 1973

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

A PROPOS DES GENEALOGIES DE PASCAL DE KERENVEYER

Les Annales Roscovites rédigées aux dernières années de l'ancien Régime par le général Pascal de Kerenveyer ont été recopiées après 1833 par les soins de la mairie de Roscoff.

Dans la première partie de son travail notre compatriote a essayé de suivre la descendance de ceux qui furent baptisés à Roscoff à partir de 1550 ; il ne s'agit donc pas exactement de généalogies, qui se font généralement en remontant. Ce travail "généalogique" n'a pas été poursuivi jusqu'à la Révolution française.

Nous venons d'achever le dépouillement des actes de baptême de 1550 à 1648. Sachant par expérience les difficultés d'un tel relevé nous nous garderons de ridiculiser le travail de ce chercheur. Mais nous tenons à mettre les historiens de Roscoff en garde contre les reconstitutions de Pascal ; les erreurs de lecture tant sur les noms que sur les prénoms sont si nombreuses que l'on ne peut accorder aucun crédit à ce travail ; il faut tout vérifier en particulier pour le 16ème siècle.

Pascal est précieux pour la transcription qu'il a faite d'actes anciens, qu'il avait d'ailleurs classés préalablement ; ces actes authentiques ont même été conservés en liasses grâce à lui. Pour ses généalogies nous serions en mesure de nombrer ses bévues à nous en tenir seulement au 16e siècle. Cet exercice de pointage serait sans intérêt, si ce n'est peut-être de nous obliger à une nouvelle révision qui ferait apparaître nos propres fautes de lecture.

Prénom et nom de l'enfant ont été portés dans la marge du registre du 16e siècle ; dans la plupart des cas l'écriture est fin 18e siècle. Par rapprochement avec la signature de Pascal de Kerenveyer dans le registre de 1778, en vérifiant à plusieurs reprises que des erreurs marginales ont été portées dans les généalogies nous nous persuadons que ces inscriptions récentes sont de lui. Ce n'était certes pas à Pascal de toucher ainsi à des actes officiels. Ses notations, pour commodes qu'elles fussent pour son travail, restent des incorrections graves et de surcroît souvent erronées.

Donnons quelques exemples de ses bévues de lecture choisies presque au hasard sur **plusieurs centaines** d'erreurs patentes.

Nous n'avions trouvé aucun double prénom depuis 1550 jusqu'à 1580. Au-dessus d'un acte de baptême du 6 Janvier de cette année nous avons lu l'inscription Marie-Gabrielle JAC ; en y regardant d'un peu plus près nous avons vu qu'il s'agissait d'un garçon GABRIEL. L'acte est en latin : " Subsignans presbyter baptizavi in ecclesia Deipare Virginis MARIE GABRIELEM filium .. Yvonis JAC CIVIS INCOLA in parochia omnium Sanctorum burgy de Rosgoff e jusque uxoris Marie CREMEUR..."

Traduisons : " Soussignant prêtre (Yvon Morvan) j'ai baptisé dans l'église de la Mère de Dieu la Vierge MARIE GABRIEL, fils de Yvon Jac CITOYEN HABITANT de la paroisse de Toussaint au bourg de Rosgoff et de son épouse Marie CREMEUR".

MARIE-GABRIELLE a été enregistrée dans la généalogie des JAC par Pascal, Mais une autre bévue plus incroyable a encore été faite sur le dos de la "fille". Kerenveyer lui donne pour mère Anne Le Jeune !!! CIVIS (citoyen) est devenu Anne et INCOLA (habitant) est devenu JUVENIS ou LE JEUNE.

GABRIEL avait de nombreux frères et sœurs !!

Il y a plusieurs cas de jumeaux au 16e siècle: Nous les signalerons une autre fois. Le plus souvent Kerenveyer ne s'en est pas rendu compte ; il oublie l'un des enfants ou il lui donne un père de son invention.

Le 15 Février 1563 est baptisée Jehanne fille de Vincent PUIL et Jehanne en Born -- Le même jour fut baptisé Yvon "fils" des susdits époux". Kerenveyer a compris Yves GUEGUEN ; le latin "CONJUGUM" (époux) est devenu GUEGUEN. Il fut impossible évidemment de caser ce GUEGUEN dans une généalogie de ce nom ; celle-ci ne commence qu'en 1564.

D'autre part nous relevons ici une erreur assez fréquente de Pascal qui est de rattacher au nom du père la conjonction de coordination ET : "Jehanne., fille ... de Vincent PUIL et Jehanne en Born" est devenu : "fille de Vincent PUILLET, Jehanne en Born". Ainsi il n'y a pas de famille PUIL chez Pascal, ni d'ailleurs de généalogie PUILLET.

Parfois c'est le prêtre lui même qui fait les frais de l'opération, le 6 Août 1556, Yvon MORVAN baptise Marie, fille d'Yvon FAUVEUR (ou FAUNEUR ou FANNEUR, U,V et N étant identiques dans ces vieilles écritures) ; il est probable que c'est le même qui est écrit ailleurs FAVEUR (aujourd'hui FAVER). Par la grâce de Kerenveyer, Marie est devenue Yvonne Morvan. Et c'est ainsi qu' Yvon MORVAN (prêtre) ouvre la 4ème généalogie de 1556, celle des " Morvan, Morizur, Morice, Maurice", comme époux de Marguerite an COAT et père d' Yvonne : "1er – Yves Morvan épousa Marguerite LE COAT étant Yvonne 1556"

Les prénoms de cette époque sont en valse perpétuelle. Dans la majorité des cas les Françoise devienne des François (ainsi 25 Septembre, 4 octobre, 5 octobre, 22 novembre 1561, etc...) JOEVINE PARADIS devient un garçon JEAN (20 mars 1562). Jean BROLAUDY est changé en JEANNE (21 décembre 1566)..,

Une fille non prénommée passe dans la généalogie sous le nom de son père Yves PAUL (18 mai 1566). La même année le 2 Juin GUILLAUME GUERVEUR, et AD(E)NORE GUERCH font baptiser une fille ; le prêtre oublie d'inscrire le nom de la fille. Pascal y supplée deux cents ans plus tard : il l'appelle GUILLAUME (GUILLEMETTE dans les généalogies) QUERNEAU. Au 16e siècle on trouve bien des K/eau ; or le nom GUERVEUR est écrit comme GUILLERM, Les GUERMEUR (V est une mutation de M) ont ainsi été chassés de Roscoff pour être absorbés par les KERNEAU.

L'auteur des généalogies invente une famille GUILLART (3 mars.1566) aux dépens d'une famille AN BYLLANT, variante probable de BIHAN (petit), Que d'autres exemples !

Notre courageux érudit n'a pas été très chanceux,

On est même désolé d'être obligé de signaler l'inconsistance de son travail généalogique. Il était manifestement ravi de lire PASCAL comme prénom d'enfant en mai 1561, Il s'agissait de PASCHASE BOUGAY..

Il suffit !

YANN F.

IMAGES DE ROSCOFF

1ère page

François QUIDELLEUR fut le prêtre responsable de Roscoff entre 1608 et 1617, Son titre officiel était SOUS-VICAIRE ou SOUS-CURE, le terme de CURE désignant en nos régions jusqu'à la Révolution française le VICAIRE. Les chefs de paroisse étaient des RECTEURS. Roscoff n'étant devenue paroisse qu'après la Révolution n'eut auparavant aucun RECTEUR.

Le terme actuel de CURE est appliqué depuis le CONCORDAT (1802) aux recteurs des paroisses-cantons.

En breton le VICAIRE se dit KURE, le RECTEUR PERSOUN et le CURE (DOYEN) PERSOUN KANTOUN

- Notre Quidelleur était un excellent latiniste ; il avait semble-t-il beaucoup d'humour. On en jugera par cet acte de mariage de 1612, dont la photocopie est jointe. "Jan JOLOU et Anne BERTHOU tous deux de la paroisse (le signe Z représente "par") de PLOUEZGAT et sen sont ales sans me rien donner portant mon chat avecq'eux".
- Jean Corre prêtre résidant à Roscoff, hésite sur l'orthographe de son nom COR, CORR, CORRE.
- Yves PRIGENT, Alain GENTIL, C. GRALL sont des prêtres résidant aussi à Roscoff ainsi que Jan PRIGENT.
- Le prêtre aux 4 plumes J. Doutoux fut sous-vicaire,
- Pierre Le Pape était sieur du FRAISCHE (ou FRECHE ou FRESCHE) ; nous ne savons rien sur ce titre de propriété. On remarquera l'écriture du nom de CHRISTOPHE (XP Ofle). Comme pour XPIEN le pape (2e page) l'abréviation XP représente CHRIST ; il s'agit de 2 lettres grecques X = CH et P= R, les deux premières lettres du nom de CHRIST. Il n'est pas sûr du tout qu'à cette époque l'origine grecque de cette abréviation fût connue des rédacteurs. On ne savait plus depuis longtemps que le sigle IHS si répandu dans nos églises était constitué par les 3 premières lettres du nom de JESUS en grec : IESOUS (.E s'écrivait H en grec). A cette époque on comprenait I (Jesus) H (des hommes) S (sauveur) en latin. On notera aussi les signatures graphiques qui sont des marques de marchands ; nous en avons déjà publié deux tirées des cheminées roscovites. L'ancre qui pointe vers le haut se retrouve dans cette position en même temps qu'un autre blason marchand sur un linteau de fenêtre de la rue Albert de Mun (Mr et Mme Lindivat). Ces signatures proviennent des registres de baptême.

1612

Jay Talon & d'uno bethou l'ua deux de
la greigneur de plouzgar & s'uz son
alen sans une viez donne

1808

reportant moy l'as d'udyeux

Cozzcass

Guidellour

Prigent

Abentil p'bre

Epafle l'obson
1645

1647

1647
Doubouzel

1646

1646

Grall
p'bre

ma l'abine

1646

Am. m'ient

Pierre Lepappes

1647

1645

1645

1645

2e page

- Prigent (prénom) LE HIR et Olivier HENRY étaient des prêtres résidant à Roscoff.
- Y. Simon ou Symon fut longtemps “curé” (sous-vicaire) ; en 1638 il ne l'est pas encore.
- Bertouloux (Goulven) était organiste,
- François TALAMEIN est un notaire ; les mots écrits sous le nom sont “Present fuz”, certaines personnes prêtres ou fidèles, qui n'étaient ni le baptisant, ni le parrain ni la marraine signaient non comme témoins de vérité mais pour attester leur présence.,

Les premiers actes de décès de Roscoff sont de 1512.

Le 23 Décembre 1615 meurt François RIOU surnommé (en latin), “PRAESENS FU”. Qu'avait-il pu faire pour attraper le surnom de "Présent (je) FUS” ?

Roscoff fut la chose des marchands jusqu'au début du 18e siècle. Peu à peu la paysannerie affermira son rôle. Les signatures qui terminent la 2e page, hésitantes ou appliquées comme des écritures d'enfants, sont des témoignages émouvants de montée de la classe

1638

Prigim l'binde

Chierfatte

Simon
Cure
1665

Yvon
1638

Thony
1638

Lez

& souf

1638

Caadain
1638

1644

cyambres

Le vingt quatre janvier mil sept cent quatre vingt

Gastien moncus PR VEREJON

allain le maie JEANOMM

142 Jean Marie Poyet

ALICIS JACOU

Roullois

Cure de Roulois

AR MOGUEROU

La première attestation écrite du nom du TERROIR de MOGEROU se trouve dans le partage déjà cité, des biens de JAN DENYS, en date du 14 novembre 1470 (5G-300 n°1). La part ou "lothie" de Marie, la plus jeune des 7 mentionne (p. 17) :

"Au terrouer de MOUGUROU quatre penguen de terre ou envyron sittx entre la terre aux enffans Pierres PERROT d'ung costé et la terre Yvon Michel an Bagadeuc d'aultre."

Ce document réclame des éclaircissements: Il s'agit d'abord d'une "coppye" notarié signée K/sausen. Cette signature de notaire se voit sur des actes authentiques et des parchemins en 1575. La "coppye" a été vérifiée ou "collationnée" sur l'original, mais l'on doit réserver la possibilité de variantes orthographiques, qui seraient le fait du copiste. Ainsi le prénom orthographié JAN s' écrivait plutôt JEHAN en 1470 et même en 1560. On peut hésiter entre MOU et MAUGUEROU, le copiste écrivant "Au terrouer" "ou "terrouer" : Le document portait très probablement MOGUEROU.

On aura noté le "S" final du prénom PIERRES ; cette écriture est constantes dans les registres du 16e siècle, comme dans les aveux du même temps. On écrivait aussi PHILIPPES pour un garçon: Aujourd'hui encore on écrit JACQUES ou GILLES avec un S, en référence à l'origine latine de ces prénoms : JACOBUS.

Peut-être aura-t-on lu comme un double prénom Yvon Michel du genre des prénoms d'aujourd'hui : Jean-Yves. Ce serait faire erreur. Nous avons entrepris le dépouillement systématique des registres des baptêmes, mariages et décès à Roscoff. Or de 1550 à 1648, année où nous sommes parvenu pour les baptêmes, nous n'avons trouvé aucun double prénom, ni pour les enfants, ni pour les parents, ni pour les parrains et marraines, ni pour les prêtres qui baptisent. Nous chercherons à préciser à quelle époque et sous quelles influences s'est introduite à Roscoff la mode des prénoms multiples.

Dans le cas présent, il faut lire Yvon(et) Michel LE LAGADEC, étymologiquement "aux gros yeux, exorbités".

Il est difficile de préciser la superficie d'un "sillon" ou penguen. D'après la codification des usages bretons (1958) le "sillon" à Ouessant et à Molène représenterait 183 m².

Le document néglige de donner la paroisse, St Pierre ou Toussaints, où est implanté ce MOGUEROU. Les toponymes (noms de lieux; se rencontrent identiques à peu de distance les uns des autres. Ainsi il existe encore aujourd'hui à Roscoff 3 VENNEC. Il y a un PONTIGOU en Toussaints (Roscoff) et un autre à St Pierre (Santec), Nous avons relevé les 7 attestations de MOGUEROU dans l'INVENTAIRE DES AVEUX de St Pierre (arch, dép. 5G, 9*). Il s'agit bien dans tous les cas, nous semble-t-il, de notre MOGUEROU (de Toussaints)

La parcelle ou TACHENN échue à Marie DENYS, femme de Guillaume RYVOAL n'a pas de clôture; elle est bornée par d'autres parcelles, Nous retrouvons ici, dans les MOGUEROU, le "paysage agraire" connu sous le nom de MECHOU. Nous avons préparé une étude sur cette technique foncière, largement en usage encore sur notre côte. Cette observation à elle seule n'établit pas que la construction des immenses clôtures maçonnées des jardins soit postérieure à 1470. La chose est vraie d'une bonne partie de ces murs, car bien des maisons correspondantes sont du 16e siècle.

La documentation écrite sur l'acquisition première des terres riveraines de la mer au 16e siècle est assez abondante. Nous nous sommes constitué un copieux dossier sur ce sujet ; son exploitation est assez délicate. L'observation de certains éléments architecturaux, les cheminées particulièrement permet de trancher parfois la question des dates, Les façades ont été, elles, si trafiquées qu'il est bon de ne pas s'y fier.

Cependant nous ne sommes pas en mesure pour l'instant de dresser un état des emplacements construits vers 1400 sur la périphérie de notre MOGUEROU, Par contre nous devons considérer comme assurées les dénominations des terroirs qui ceinturaient AR MOGUEROU et cela au 15e siècle au moins. Le bord de mer auprès de l'église, avant la construction de celle-ci, s'appelait TEVENN CROAS-BAZ (du nom d'une croix qui s'y trouvait) ; l'église fut bâtie apparemment sur ce TEVENN d'où son nom de CROAS-BAZ. Les terres non sablonneuses au sud et à l'ouest de l'emplacement de la future église formaient le "TERROUER DE CROAS-BAZ". Il n'est pas possible de le délimiter exactement ; nous avons le sentiment que vers le sud, le terroir allait au-delà de l'hôtel d'Angleterre et comprenait les terres sur lesquelles se construisirent maisons et jardins de la "RUE des PERLES" (qui n'avait encore aucun nom au 16e siècle finissant).

En suivant la route de St Pol on rencontrait alors vers le sud le Village de K/dalaez (nom corrompu en GARDALEAS) qui prenait les deux côtés de la route depuis la rue du général Le FLO jusqu'à Saint Nicolas ; c'est un très vieux quartier dont plusieurs maisons sont du 15e siècle. En contournant vers la rue Brizeux on passait par le village de GOAZ-PRAT (ruisseau de la prairie), plus clairsemé ; plus loin on rejoignait le VILLAGE du RAZ. Avec la rue Jules Ferry on se trouvait sur le TERROIR AN GUELLEN qui prenait une partie de la rue Gambetta. La place auprès de la Boulangerie CABIOCH avec ses 2 portes cochères portait le nom de COZ TY AN BARQUET (La vieille Maison au sens péjoratif de MASURE). Les vieilles maisons qui viennent de disparaître dans la percée de la rue des Johnnies étaient de ce temps.

En redescendant vers l'emplacement de l'église on traversait un quartier dont les maisons, construites côté terre seulement, se situaient avant 1550 "Près de la chapelle de Monseigneur Saint STRIGNON.

De cette description se dégage le sentiment que AR MOGUEROU du 15e siècle était un terroir précis et assez restreint, desservi par trois chemins dénommés aujourd'hui RUE des MOGUEROU, rue Yan d'Argent et rue Général LE FLO. Nous donnerons plus bas les noms portés par ces chemins du 16e siècle et la fonction qu'ils remplissaient alors.

A notre avis, AR MOGUEROU désignait les terres sises à l'ouest de la rue Ollivier Henry (qui prolonge la rue Yann d'Argent. Nous rejoignons ainsi le sentiment des Roscovites chevronnés, La première maison bâtie dans ce MOGUEROU depuis plus de 5 siècles a été celle qu'habite Monsieur et Madame François GUIVARC'H (en 1912), précisément dans PARK AR MOGUEROU.

Nous ne pouvons remonter au-delà de 1470 dans notre recherche documentaire, Mais il est légitime de donner à la plupart des toponymes usités en 1470 à Roscoff une origine bien plus ancienne, antérieure à l'implantation du port, plus ancienne peut-être que KERDALAEZ. Aussi, comme nous l'écrivions précédemment, AR MOGUEROU se référait à des ruines antiques et non aux purs des jardins, ni des champs. Chacun donnera libre cours à son imagination pour trouver l'emplacement de ces ruines ; l'étrange champs triangulaire cerné de chemins ... Pourquoi n'imaginerait t'on pas non plus Astérix au Moguerou ?

Il y a tout lieu de penser aussi que de tous les toponymes que nous énumérons autour de MOGUEROU, c'est celui-ci qui porte le mieux une marque d'ancienneté. SAINT STRIGNON nous semble dater des dernières années du 15e siècle. Le terme AR GUELLEN s'appliquait à un coin de grève qui retenait l'eau, antérieurement à son emploi, pour désigner le village qui s'est construit sur les abords au 14e siècle ou avant. C'est ce terroir, devenu le QUELEN, qui fut le berceau du Roscoff d'aujourd'hui, le premier BOURG.

La dénomination TERROIR de CROAS-BAZ est due à l'érection d'une croix en bout de la

route qui menait de St Pol vers l'île de Batz et conduisait aussi aux grèves, Nous n'avons pas appris à réfléchir à l'origine de nos routes. Le tracé même de la N.169 aboutissant au haut de la place de l'Eglise et non pas à ROSKO-GOZ, ni au PORT; ce tracé établit nettement que cette route n'eut, dans le haut moyen-âge aucun rapport avec ce que nous appelons ROSCOFF. C'était un chemin vers l'île. Aussi le nom de CROAS-BATZ est il particulièrement heureux, La desserte du bourg (tardif) de Roscoff et des divers villages se fit par des routes tranchées sur le vieil axe sud-nord. On notera cependant que cette route passait à toucher AR MOGUEROU.

Il est difficile de donner une date même approximative pour les premières érections de croix aux carrefours de nos routes, Des spécialistes des manuscrits du haut moyen-âge pourraient peut-être nous éclairer, Quoi qu'il en soit, MOGUEROU nous paraît être plus ancien largement que le toponyme CROAS-BATZ.

Nous n'avancerons aucune date sur l'établissement dont les ruines auraient valu au terroir le nom de AR MOGUEROU, les RUINES. En d'autres lieux, nous l'avons vu, ce toponyme est référé à des établissements gallo-romains (4e siècle). Encore moins chercherons nous à émettre la moindre hypothèse sur les causes possibles du sinistre.

Pour terminer cette note sur AR MOGUEROU nous donnons les dénominations des chemins qui traversent le terroir d'après les documents anciens.

Dans le numéro précédent nous faisons état de l'AVEU de Jehan CABON en date du 28 Novembre 1560 (l'année avait été oubliée) ; il s'agit d'une "place et pièce de terre au terrouer de CROIX-BATZ vis à vis à la maison de Jehan CABON sur le chemyn conduisant de la chappelle monsieur Saint STRIGNON au terrouer AN MOGUEROU et à la rue du K/dalahez." Il s'agit de la rue Armand Rousseau, du chemin qui pénètre dans le MOGUEROU et de la venelle qui aboutit à la Rue du Kerdalahez (Albert de Mun) contre l'étude du notaire. (5G. 329 n° 33). Ce document conserve une écriture rare à cette époque : "SEXANTE" au lieu de SOIXANTE, plus courant.

Le chemin que suivent les rues Yan d'Argent, Henri OLLIVIER et les 3 FRERES DARIDON, porte dans un aveu du 10 Août 1641 la dénomination de "CHEMIN menant par le MOGUEROU de COZ TI BARQUET à la GRANDE FONTAINE (Arch. 5G. 333 n° 122).

Cette mère nourricière des Roscovites est appelée ailleurs "FONTAINE du GOAZ PRAT". Nous la sortirons d'oubli.

Par ces dernières considérations nous voulions suggérer aux lecteurs les découvertes que l'on peut faire à réfléchir sur le tracé des chemins et sur la fonction qu'ils ont remplies aux diverses époques de leur histoire. Un dernier exemple pourra éveiller la curiosité – "le chemin menant du bourg de ROSCOFF au bourg de PEN POUL". Le jour où l'essence viendrait à manquer le dimanche, on pourra organiser un rallye pédestre pour en retrouver le tracé. Disons que ce chemin n'a rien à voir avec le N.169. Aux lecteurs de chercher eux aussi.

n° 281 - Décembre 1973

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

IMAGES DE ROSCOFF

Il y a environ 40 ans, Monsieur Pierre Sévère extrayait le sable qui recouvre le terrain sis à la pointe est du RUGUEL. Il cherchait à atteindre le niveau de l'ancien sol arable. Il découvrit sous 2 mètres de sable une grande dalle de pierre (environ 2m x 1m), une couche de bernacles mêlés de cendre. Non loin de là, sur la même pointe, il trouva un dépôt de 12 pièces de monnaie ancienne et une hache de pierre. Sur ce même terrain il y avait sous le sable des murs fondés dans la terre arable. Vers la même époque l'inventeur des monnaies découvrit une longue lame de silex jaune (au moins 30 centimètres, dans le souvenir qu'il en a gardé) auprès du rocher appelé AR (k)RUGUEL. Cette pièce aurait été donnée à quelqu'un de Roscoff.

Monsieur Pierre Sévère, qui habite encore au RUGUEL, évoquait ces souvenirs en ces premiers jours de 1974 ; à tant de distance une certaine imprécision s'est glissée dans les descriptions, dont il est utile de tenir compte.

Des 12 pièces de monnaie l'inventeur ne conserve qu'une, dont nous donnons la photographie, prise par nous-même. Une autre fut donnée à un voisin. Les 10 autres ont disparu, Parmi celles-ci quelques-unes, selon l'expression de l'inventeur portaient gravés des "roues de bicyclettes".



La pièce que nous publions pèse 20 gr, mesure 28 à 30 mm de diamètre et près de 3,5mm d'épaisseur. Un de nos lecteurs rennais a eu l'obligeance de consulter pour nous Monsieur PETIT, Avocat général, Président de la société numismatique de Bretagne.

“Cette monnaie de bronze valant 2 as porte l'effigie de l'empereur ANTONIN le Pieux (138-161). Au dos est représentée une déesse. Sa main tient une coupelle de libation qu'elle verse sur l'autel. Lorsqu'un serpent entoure l'autel, il s'agit de la déesse de la SANTE.

Sinon il s'agit de la déesse de l'ABONDANCE. Il n'est pas facile de décider ici.

Quant aux “roues de bicyclettes” elles seraient des rouelles gauloises représentant des roues. Ces monnaies de bronze seraient antérieures à la conquête romaine.

Il semble bien que le terroir du Ruguel avec son ensemble de roches assez élevées ait été habité au début de l'ère chrétienne. A une époque que nous ne savons pas déterminer les sables se sont répandus sur ces terres dans le cadastre de 1846 on ne note aucun habitat sur toute la pointe de Perharidy. Celle-ci n'est une presqu'île reliée à la terre que par la grâce et la fantaisie des sables.

L'AFFAIRE DU TEVENN AR ROUANEZ

Les ARCHIVES MUNICIPALES de ROSCOFF (N) conservent un dossier intitulé “AFFAIRE CONCERNANT LE VAGUE DE THEVEN AN ROUANES”. Nous espérons y découvrir des allusions à un état ancien du site et déterminer ainsi clairement l'âge de cette dune naguère encore très étendue. Nous n'avons rien trouvé d'explicite sur ce point. Mais en nous appuyant sur ce dossier (N) ainsi que sur des titres de propriété antérieurs de peu à la Révolution Française nous pensons pouvoir émettre une explication probable de l'âge de la dune, Nous aurons aussi à proposer une interprétation plus solide que celle que nous avons avancée du nom même de ce site dans un article intitulé "REQUIEM POUR UNE REINE" (juin 1971).

L'AFFAIRE du THEVEN opposa l'État à la commune de ROSCOFF à la fin du 19ème siècle.

La municipalité, dans une délibération du 29 Septembre 1861, entérinée par l'autorité préfectorale, avait envisagé l'aliénation d'un certain nombre de terrains communaux, dits VAGUES, pour financer la réédification de l'école des garçons. L'arrêté préfectoral était daté du 13 décembre 1861.

Parmi ces terrains mis en adjudication par Maître SALAUN, notaire à Roscoff, le 3 février 1862, se trouvaient les dunes de TEVENN AR ROUANEZ. L'enregistrement en était saisi le 13 février 1862, Aucune difficulté ne fut soulevée. Par cet acte monsieur Léopold Deschamps, armateur, devenait acquéreur de 2 parcelles d'une superficie totale de 1 hectare 52 ares pour le prix de 670 francs et cadastrées n° 70p section C. Une 3ème parcelle était acquise par M.M. Mathieu et Vincent CABIOCH; cadastrée 601 section A, elle mesurait 67 ares 50 centiares et fut payée 570 francs, En fait, on le verra, il y avait une erreur de cadastrage pour cette dernière parcelle : elle était sur 70C et non sur la partie de dune située à l'est de la route actuelle de PALUD à la grève, cadastrée 601A et mesurant 85 ares 41 centiares.

La commune avait pris la précaution de se réserver le tracé d'une route à travers les terrains 70C ; la voie vicinale n° 1 fut réalisée précisément en 1862. C'est notre route actuelle de Lagadennou à L'ABER et SANTEC. En 1860, en effet, il n'y avait pas de route en bordure de mer ; nous,reviendrons là-dessus plus bas. Sur les terrains sablonneux de TEVEN AR ROUANEZ il n'y avait qu'un “seimple sentier, assez large pour permettre le passage des voitures. Ce sentier passait au sud des mamelons sablonneux”. La confection de la route posa des problèmes techniques vers Lagadennou et à la hauteur de l'estuaire du petit ruisseau descendant de PENFEUNTEUN et de PRATEROU où il fallut charger et rehausser.

Les terrains vendus longeaient la route n° 1 au sud. Du côté Nord restait la dune proprement dite évaluée à 80 ares 36 centiares.

Dans les actes de vente il n'avait été établie aucune origine de propriété et pour cause !

Ce coup double de la vente de terrains et de la construction de la N° 1 réjouit fort la municipalité "sans le sou" de ROSCOFF.

Vingt ans plus tard il fallut déchanter. En 1863, en effet, "à la suite d'une demande de concession de la dune proprement dite (80 ares 36 centiares) faite par un tiers, LE DOMAINE, après les recherches qu'il fit pour établir l'origine de ces terrains et le droit de l'État fut amené à reconnaître l'usurpation commise par la commune de Roscoff en ce qui concernait, d'une part, la partie du terrain affecté à la voirie vicinale et, de l'autre, la parcelle de 2 hectares 19 ares (1ha 52a + 67a:50ca), vendue au préjudice du TRESOR" (dossier N acte de concession du 20 Août 1888).

Les tribulations municipales commencèrent; à la réception d'une lettre adressée par le bureau de l'Enregistrement de St Pol en date du 13 février 1884. Nous y lisons ceci :

" D'après les renseignements que j'ai recueillis le plan et la matrice de votre commune où les dunes de Teven Rouanes figurent sous la section A (erreur : C) n° 70; au nom de l'État, il semble que toute la dune de Teven Rouanes, qui était d'une contenance totale de 2h, 99a, 36 cent, constituait y compris les terrains vendus, un bien vacant et sans maître revenant à l'État. Aujourd'hui, l'État ne figure plus sur la matrice que pour une contenance de 80 ares 36 centiares."

" Avant de donner suite à des demandes de concession faites à l'administration, Monsieur le Directeur me prie de vous demander :

- 1° - si la commune était réellement propriétaire des terrains vendus le 3 février 1862,
- 2° - sous quel nom ils étaient inscrits à la matrice cadastrale avant 1862.

Le maire, Monsieur LE DAULT, répondit le 16 février 1884 à ces deux questions :

1° - La commune de Roscoff et ses habitants possédaient et jouissaient paisiblement de temps immémorial du n° 70 section C dit Theven Rouanes, sans que jamais ils aient été recherchés ni inquiétés par qui que ce soit.

2° - Une mutation qui remonte à 1851 a réparti ce n° 70 aux Folios 934, 1144 et 1148 de la matrice cadastrale. Au folio 1148, je lis : l'État représenté par l'administration des Domaines : C n° 70p - La Palue Teven Rouanes - Dune 80 ares 36 cent"

L'argumentation municipale s'enrichira d'autres considérations par la suite, en particulier la vigilance des garde-champêtres à empêcher l'enlèvement des pierres à proximité de la dune et l'enlèvement de sable et de mottes.

Nous n'entrerons pas dans les allées et venues des correspondances échangées, et en viendrons aux termes de la TRANSACTION proposée par les Domaines et acceptée par la Commune. Le document est intitulé ACTE DE CONCESSION. Entre temps, en effet, la commune s'était portée acquéreur de la DUNE restante séance municipale du 13 février 1887)

L'exposé préliminaire de l'acte (20 Août 1888), dont nous avons donné un passage plus haut, relève que les terrains en litige n'avaient pas été cadastrés dans le 1er cadastre : celui de 1809, La raison avancée pour cet oubli n' emporte pas la conviction, comme nous le verrons, "ces terrains furent sans doute considérés comme se trouvant sous le flot".

Il apparut dans l'enquête que la parcelle cédée à M.M. CABIOCH avait été cadastrée 601 A par erreur ; en réalité c'était une partie de 70 C, alors que la vraie parcelle 601 A, propriété de la commune se trouvait à l'est de 70 C.

"L'État n'était plus en mesure de mettre en cause les adjudicataires au profit desquels la

prescription décennale dictée par les articles 2265 et 2269 se trouvait acquise depuis longtemps. Dès lors il a dû s'adresser à la commune de Roscoff pour obtenir la réparation du préjudice qu'il avait éprouvé de l'adjudication du 3 février 1862, préjudice représenté par le prix de cette adjudication et les intérêts légitimement dus."

On s'arrêta à la transaction suivante :

- 1°- L'ÉTAT abandonnait à la commune le terrain affecté à la route vicinale n° 1.
- 2°- La Commune rembourserait à l'État le montant de l'adjudication de 1862, soit 1240 francs, payables sans intérêts; dans le mois à dater du 28 Août 1888, avec 5% d'intérêts par an passé le délai.

L'acte de 1888 qui réglait le contentieux entre l'état et la commune à propos de TEVENN AR ROUANEZ contenait aussi la cession par l'État de la dune restante à la commune. La superficie était alors évaluée à 84 ares, 50 centiares. Le prix de la concession était de 110 francs, payables en cinq termes annuels.

Nos lecteurs se souviendront du gros conflit qui opposa les DOMAINES aux promoteurs de la DIGUE voisine et qui tourna au détriment de ces derniers. C'était dans les années 1833 - 1846. Nous en avons traité longuement dans le BULLETIN PAROISSIAL (de Janvier à juin 1968).

La Dune du Tevenn continua de servir au séchage du goémon jusqu'à une époque récente, où elle fut vendue par la commune à divers particuliers. Cette aliénation eut ses raisons que la municipalité mit en avant pour obtenir l'agrément de l'autorité de tutelle.

La décision de vendre fut prise dans la séance du conseil municipal en date du 8 novembre 1925, présidée par M. François QUEMENT, maire.

La dune était grignotée par la mer "et deviendrait, de ce fait, dans un laps de temps plus ou moins rapproché, si on ne la vendait pas, propriété des DOMAINES.". Se souvenait-on de l'aventure de 1883 ? Il n'est pas sur.

D'autre part la mer menaçait sérieusement le chemin vicinal aux deux extrémités de la dune et en 1924 il a fallu entreprendre des travaux de protection de la route. "La valeur vénale de la dune étant insignifiante et hors de rapport avec les frais que nécessiterait la construction d'un mur de soutènement pour sa protection, la COMMUNE aurait pu s'en désintéresser s'il n'y avait pas un chemin très fréquenté à protéger".

"Le Président pense que ce que la commune n'est pas en mesure de faire, faute de ressources, des particuliers le pourraient. Pour cela il faudrait vendre la dune après l'avoir lotie ; les acquéreurs, qu'il serait souhaitable de voir le plus nombreux possible, feraient l'impossible pour se garantir contre la mer et par contre-coup protégeraient le chemin."

Le conseil convaincu et espérant voir assurée de la sorte la protection du chemin suivit le sentiment du maire.

En retournant, approuvée, la délibération précédente, le sous-préfet de Morlaix demandait à monsieur le Maire le 21 janvier 1926 de "lui faire connaître si le terrain à lotir est vendu en vue de constructions possibles."

Là réponse du Maire est du 23 Janvier 1926 :

"J'ai l'honneur de vous faire connaître que la dune dont il s'agit étant très exposée et de plus, d'une nature sablonneuse, il n'est guère possible d'y faire des constructions. Un propriétaire a du renoncer à construire à proximité, il y a 2 ans, pour les raisons sus-indiquées."

Moins de 10 ans après s'élevait l'AERIUM KER-ISA (aujourd'hui KER JOIE). Désormais presque toute la dune est construite;

On aura sans doute souri de tant de candeur à peine déguisée. Chaque époque a ses naïvetés et des idées toutes faites et ses théories cocasses sur toute chose. Aujourd'hui nous bâtissons sans problèmes sur le sable, mais avons-nous, pour autant, évacué toute sottise ?

Les Roscovites eussent dû se rappeler que leur église fut implantée sur TEVENN CROAS BATZ.

En complément aux recherches des Domaines nous voudrions proposer un essai de datation de la dune et une nouvelle explication de son nom. .

La dune de TEVEN AR ROUANEZ nous paraît être d'origine récente. Notre argumentation tient en plusieurs points.

Il n'est pas question d'une dune auprès de PALUD dans les AVEUX de la paroisse St Pierre (côté ouest de la route de Roscoff à St Pol) même dans les derniers aveux du 18^e siècle, dont nous parlerons. Ce silence est étonnant dans l'hypothèse de l'existence d'une dune, car tous les autres terrains sablonneux de Roscoff (PERHARIDY, CROAZ-BATZ, le rivage de la mer entre CROAS-BATZ et le TEVENN en ville) sont évoqués dans des aveux depuis le milieu du 16^e siècle à l'évêque, seigneur féodal du coin, les a cédés contre une rente annuelle. Il ne fait pas de doute, à notre avis, qu'une dune raccordée à la terre ferme eut trouvé de nombreux acquéreurs aux temps de la prospérité économique de Roscoff du 15^e siècle à la fin du 17^e siècle. Les "honorables marchands" investissaient dans le foncier pour consolider leur "honorabilité" et se pousser du côté de la noblesse.

Le silence de ces documents (arch, départ, Inventaires 5 G-9* et 5.G-1QY) nous paraît, donc un argument de grand poids : la dune n'est pas antérieure au 18^{ème} siècle dans son aspect "terrien".

L'appétit foncier des notables roscovites n'était point apaisé à la veille de la Révolution. Les deux derniers terrains qui aient fait l'objet d'une transaction féodale avec l'évêque ou aveu d'afféagement sont de 1776.

Le 4 Juin, l'évêque cède à Demoiselle Marie Gabrielle de SIOCHAN un "terrain déclos, froste, marécageux et inculte situé au terroir de PRATEROU, pouvant contenir environ 2 journaux" cerné à l'est des maisons de Praterou au sud des terres de Kerestat en partie et en autre partie d'un courtil (LIORZ) et mazières de maison aux héritiers de Pierre ROIGNANT et d'un courtil à Yves Paul, à l'ouest d'un chemin qui conduit de Kerestat à la grève et au nord en plus grande partie de fontaine et terre à la dite preneuse et au surplus à une prée dépendante de K/estat". La rente est d'une garcée de froment "bon, sec, net., loyal et marchand en espèce pesante 100 livres" à verser à la Saint Michel.

Comment se fait-il que cette dame ait attendu jusqu'en 1776 pour arrondir son domaine ? Il a dû se passer quelque chose qui a donné un peu plus de valeur à ce terrain : ne serait-ce pas un indice que la mer était empêchée de remonter aussi haut le long du ruisseau de PRATEROU ? (arch, dep, 5G 321 acte n° 59).

L'acte suivant n° 60, 8^e liasse, en date du 15 Juin 1776, concerne la cession par l'évêque d'une grande franchise déclosée, marécageuse, froste, inculte, nommée la FRANCHISE de LAGADEN, à messire Eugène de PASCAL et dame Marie Thérèse de Kermerchou de Kerautem. Le terrain était de 15 journaux environ ; il allait jusqu'à la grève dénommée ici grève de PERHERIDY. La rente était de 5/6 garcée de froment. "Franchise" est ici un terrain vague non encore passé en propriété privée. Pourquoi une nouvelle fois cette appropriation si tardive de terrains riverains de la mer implantés le long du ruisseau qui descend de Kerhoret et de Lenn-Baol? Se seraient-ils trouvés assainis par une surélévation sablonneuse de la rive ?

n° 282 - Janvier 1974

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

GUILLAUME QUIQUER

Sous les variantes orthographiques, QUIQUER, QUIQUIER, QUIGUER ou aujourd'hui KIGER se retrouve le nom breton du BOUCHER.

Guillaume QUIQUER est sans doute le seul ROSCOVITE de naissance dont le nom ait passé à la postérité, sauf dans son propre pays. Il doit sa notoriété dans le cercle des CELTISANTS à la publication d'un "Dictionnaire et Colloques françois et breton traduits du FRANCOIS en BRETON ..," chez George Allienne Morlaix 1626, L'exemplaire que nous avons consulté à la Bibliothèque nationale (Res.X 205) a 394 pages (78mm x 125mm x 35). Il s'agit, on le voit, d'un tout petit livre.



J'ay fully fau- Mé meus fafiet

Cet ouvrage, assez médiocre, fut promu à une longue destinée ; plus ou moins transformé il sera encore édité en 1915, Monsieur LE GOAZIOU a consacré une série d'articles à "LA LONGUE VIE DE DEUX "COLLOQUES FRANCOIS et BRETON" dans la Nouvelle Revue de Bretagne 1949, n°s 3, 4 et 5. L'auteur connaissait-il le PORTRAIT de son héros ? Celui que nous avons photographié est emprunté à l'exemplaire conservé à Landévennec (B. VIII D(3)) de l'édition Ploesquellec - Morlaix 1690 (75mm x 125mm x 15mm).

Il est bien établi désormais que ce “guide pour voyageurs de commerce” est un décalque en breton d'un guide polyglotte (en plusieurs langues) publié par Nicolas de BERLAIMONT à Anvers dès 1530. QUIQUER aurait utilisé une édition de 1616 en 7 langues : FLAMEN, ALLEMAN, ANGLOIS, FRANCOIS, LATIN, ESPAGNOL, ITALIEN. (Texte en 7 colonnes).

QUIQUER n'a donc fait qu'un travail assez scolaire de traduction. Cette constatation permet, peut-être, de déterminer son identité.

Parmi ceux qui écrivent en breton, certains connaissent un succès immédiat. C'est le cas, en particulier, de ce Guillaume Quiquer, de Roscoff, dont la première édition de son *Dictionnaire et colloques François et Breton* parut à Morlaix en 1626. Il s'agit d'un lexique et d'un guide de conversation destinés à aider des «personnes de diuerses qualitez, ayans des affaires en ce pays de Basse Bretagne...», nous dit l'auteur. Ces «colloques» pouvaient être utilisés par les non-bretonnants pour se faire comprendre en breton, et par les Bretons pour s'exprimer en français. Si l'on en juge par la piètre qualité du breton, on peut penser que les nombreuses rééditions et réimpressions de l'ouvrage jusqu'en 1915 s'expliquent par le désir des bretonnants de communiquer en français. En fait, l'œuvre est loin d'être originale, et Quiquer s'est contenté de traduire en breton un texte de même nature publié à Anvers en 1530. Plusieurs années plus tard, en 1717, une édition rivale verra le jour à Morlaix sous le titre de *Nouveaux Vocabulaires ou colloques François et Breton*, qui connaîtra aussi la faveur du public.

La généalogie des BOUCHEC s'ouvre dans Pascal de Kerenveyer par un GUILLAUME BOUCHEC “(savant homme)” ; il avait été baptisé le 11 juin 1583 ; son père était Guillaume.

En communiquant à Mr Le Goaziou l'acte de baptême d'un Guillaume GUIGUER en date du 16 avril 1605, monsieur Le CORRE, ancien vicaire de Roscoff, se demandait si ce garçon n'était pas trop jeune pour avoir rédigé cet “exercice” à 20 ans. Mais pourquoi pas !

Incompris de ses compatriotes QUIQUER aurait quitté le pays en crachant son mépris sur les Bretons et sur ROSCO : “POBL DIVALO - EUR POBL ANTER BLEIZ” “Peuple abject, un peuple (de)mi-loup” - Mais allez voir si l'épigramme est de lui ' ?

TEVENN AR ROUANEZ

Nous cherchons à déterminer l'âge de la dune ou TEVENN ar ROUANEZ.

Dans le numéro précédent nous faisons état du silence des anciens documents sur ces terrains sablonneux ; dans un pays où l'on eut jusqu'à la Révolution française la fringale d'acheter les terrains ce silence laisse présumer que cette dune n'est pas antérieure au 17e siècle.

D'autre part l'acquisition pour la première fois en 1776 des terrains marécageux de Lagadennou et d'une terre en bordure de Praterou suggère que ces terres s'étaient assainies. Pour quelles raisons ? L'extension de la dune ?

Un troisième argument en faveur du caractère récent de TEVENN ar ROUANEZ nous est donné par l'ancienneté du toponyme AR PALUD. Il est bien attesté dans le partage des biens de la famille DENIS en 1470 (arch, départ, 5G,300). Manifestement ce nom est bien

plus ancien. Il témoigne du fait qu'à l'époque où le terroir fut dénommé ses abords immédiats constituaient une PALUE c'est à dire un marais où la mer s'insinuait régulièrement aux marées, des marais salés. On sait que les PALUDIERS sont précisément des gens qui exploitent le sel dans les marais d'une PALUE.

Non loin de notre PALUD roscovite se trouve un village santécois AR PALUD sis à l'est du bourg ancien de POULDU. Cette dénomination rappelle que la mer montait jusque là avant que la digue n'ait été construite au début du 19^e siècle.

Aujourd'hui PALUD n'est plus une palue; à tel point que le nom lui-même a perdu toute signification actuelle ; mais il garde le souvenir d'un état ancien des lieux, Aussi bien le chemin qui descend de Kerguenec devait-il donner sur la grève directement. Une confirmation de ce sentiment est donné par le plan qui accompagne l'acte de transaction de 1888 dont nous avons parlé dans le numéro précédent. Les terrains qui furent vendus en 1862 par la commune comme terrains vagues ont leur limite sud bien au sud du chemin de Kerguenec : celui-ci débouchait sur ces terres vagues conquises sur la Palue par les sables.

Le même plan de 1888 donne quelques points de niveaux tant sur les terrains vendus en 1862, au sud de la route, que sur la dune restante. En définissant par 10 mètres la laisse des pleines mers d'équinoxe on relève sur les terrains : 9,40 - 9,46 - 9,76 - 9,71 - et sur la dune 11,82 - 12,27.

Si, comme il nous semble, l'ensablement de ces terres est postérieur à 1700, les niveaux côté PALUD furent encore plus bas et la mer y pénétrait par le ruisseau occidental de Praterou et par la partie est de la dune actuelle.

Sans nous éclairer particulièrement sur l'âge de la dune, les considérations qui suivent évoqueront la circulation charretière de Roscoff à L'ABER, à SANTEC et PLOUESCAT.

Avant la Révolution le chemin de ROSCOFF à PLOUESCAT traversait la grève depuis LAGADENNOU jusqu'au RUGUEL. Là il suivait la dune et contournait par le nord la grande PALUE que constituait la vaste étendue du fond de l'Aber aujourd'hui gagnée sur la mer par la construction de la digue.

ROSCOFF, on le sait, s'érigea en commune en 1790, de par la volonté de ses "bourgeois". La jeune commune se fit faire une carte de son territoire. Ce méchant papier, aussi mal dessiné que possible et nullement conforme à la disposition des terroirs reçut l'approbation du Directoire eu Finistère. "Vus approuvé et arrêté .,"

A Quimper le 2 Mai 1791," Il porte sept signatures, Ce document est aux archives municipales.

Le chemin de Roscoff à Plouescat y est nettement tracé ; il passe largement au nord de l'agglomération du bourg de SANTEC (alors très petit). Il devait passer près de MEN ROIGNANT, bourg plus important. Il est tracé jusqu'à la grève de Siek un peu au sud de la pointe du DOSSEN.

La même carte indique aussi une route de grève de Roscoff vers l'ABER ; son tracé s'écarte si nettement du profil de la côte qu'il faut bien y voir un chemin de grève.

Or TEVEN ar ROUANES est porté sur cette carte, mal implanté d'ailleurs, tout contre ROSKO-GOZ. La route passe au nord de l'emplacement réel de la dune.

Lors des travaux de construction de la digue (1833-1846) une route avait été aménagée au sud de la Palue entre la digue et POULDU en passant par le village de l'Aber. Le tronçon "DIGUE – Roscoff" ne fut réalisé qu'en 1862. On continuait à aller en droite ligne par la grève depuis le bout sud de la digue jusqu'à LAGADENNOU, la construction de la voie n°1 en 1862 rencontra deux sérieuses difficultés : l'une pour couvrir les 300 mètres

séparant LAGADENNOU de l'extrémité est de la dune (601 A), l'autre pour combler à l'emplacement du ruisseau venant de Praterou.

Qu'aucune route digne de ce nom n'ait joint Roscoff aux parties occidentales de son territoire avant 1862 s'explique aisément par l'histoire. En effet, avant la Révolution les bourgs de SANTEC, MENROIGNANT et POULDU dépendaient de Saint Pol au même titre que le bourg de ROSCOFF. Au religieux ces trois bourgs ainsi que tous les villages, tels Kerguenec et ROSKO-GOZ, situés à l'ouest de la route St Pol - Roscoff, dépendaient du vicariat de SAINT-PIERRE. Le sous-vicaire de TOUSSAINTS en résidence à Roscoff n'avait rien à faire par là. Dès le début du 17^e siècle, d'ailleurs, SAINT ADRIEN de SANTEC fut son sous-vicaire.

L'agrégation de ces bourgs à la commune de Roscoff devait tôt ou tard entraîner la construction d'une route de terre entre Roscoff et Santec.

Ces observations, on le voit, ne nous fournissent aucune lumière sur l'âge de la dune, si ce n'est qu'elle est attestée en 1791.

On notera que la première maison qui ait été construite au TEVENN date de 1892.

Avant de proposer un âge pour notre TEVENN nous voulons reprendre l'explication de son nom AR ROUANEZ.

Nous avons proposé naguère une explication topographique de ce nom ; son seul mérite était d'attirer l'attention sur la ceinture de galets de cette dune. Nous suggérions de voir en TEVENN AR ROUANEZ une corruption d'une dénomination plus ancienne TEVENN AR C'HROUANEG, la dune aux galets. Ce n'était pas convaincant : GROUAN c'est plutôt du gravier. D'autre part il était très difficile d'admettre que la finale EZ de ROUANEZ ait pu sortir de ROUANEG considéré comme une évolution de C'HROUANEG. Le terme de ROUANEZ est trop caractéristique pour provenir d'un hypothétique ROUANEG.

Depuis ce "REQUIEM POUR UNE REINE" (juin 1971) notre attention a été attirée par une dénomination rencontrée dans un aveu de 1768. Les archives départementales possèdent l'exemplaire de l'évêque. Nous avons consulté l'exemplaire de la famille L'HABASQUE - PICREL, conservé dans les archives de Saint Nicolas.

"Noble homme" François L'HABASQUE, négociant aux port et havre de Roscoff était manifestement très riche de terres. Parmi celles-ci (verso du folio 27) nous trouvons "dans le champ ou commun nommé MEZIOTJ SPERNEC dans la GRANDE ARMORIQUE, une parcelle terre chaude, nommée alternativement TACHEN ar ROUANES ou TACHEN AR CITOQUER contenant en fonds 12 seillons...". Ce terrain avait été acquis ainsi que d'autres de ce coin de PLOUGOULM par un contrat de licitation passé entre L'HABASQUE, sa femme Anne-Guillemette LE GREUNEN et "Hamon Olivier, Joseph MOAL, Jean ROSCOZ et femmes, et VINCENT CHOQUER comme garde naturel des enfants de son mariage avec ANNE ROUE, en date du 18 Oct. 1764". (folio 26).

Ainsi Anne "LE ROY" était connue sous le nom de Anne "LA REINE". Qu'est-ce qui avait valu à cette femme un surnom si proche de son nom ? Un port de souveraine ? Un air prétentieux ? Portait-elle "culotte" dans le ménage ? Où bien ce surnom lui venait-elle la famille de ses parents ?

Muni en tout cas de cette précieuse constatation nous avons cherché à savoir s'il y avait au 18^e siècle des ROUE propriétaires de terrains proches de notre DUNE AR ROUANEZ.

Notre recherche devait prêter attention au double sens que possède en ce pays le nom de ROUANEZ : il désigne une "REINE" mais peut désigner le pluriel "ROIS" comme dans "GOUEL AR ROUANEZ", la "fête des Rois".

Nos investigations ont porté sur la table des noms de l'inventaire (5G.10*) des aveux de St

Pierre (arch. départ.) Nous n'en avons retenu que deux indications.

L'aveu n°32 du 13 Juin 1703 au nom de Demoiselles Magdalene et Janne LE ROY fait état d'un "parc" de 1/3 journal au terroir de Kerguenec ; ce terrain leur venait de leur mère Anne Le Bloas.

Dans un autre aveu (3 sept. 174?) au nom de Dame Eléonoré LE GRIS (une LOUET en breton), épouse de messire Jacques du QUELEN, il est question d'un "STREAT (chemin) AR ROY" au terroir de Praterou. Nous n'avons pas trouvé ou du moins noté ce nom de chemin dans les documents plus anciens concernant PRATEROU. Nous voici tout près du site litigieux : les deux dénominations sont proches elles aussi : ROUE - ROUANEZ. S'agit-il de la même famille ? Peut-être

Nous avons voulu pousser notre enquête plus loin en direction des registres paroissiaux dans l'espoir de découvrir des ROUE surnommés ROUANEZ à l'exemple de la dame de Plougoulm.

Nous nous sommes cantonnés dans la fourchette "1670 –1788" pour laquelle nous disposons d'une TABLE ALPHABETIQUE, Aussi bien est-ce aussi dans ces limites de temps que s'est formée, nous semble-t-il, la dune.

C'est en 1716 que le "curé" (Sous-vicaire), messire René STEUN reprit le catalogue alphabétique par année depuis 1670 ; ses successeurs le poursuivirent jusqu'en 1788.

De 1670 à 1756 l'ordre est celui des PRENOMS (ou NOMS, selon les anciens). Rouloin qui fut "curé" de 1776 à 1784 rédigea la table de 1757 à 1761 et introduisit l'ordre alphabétique des NOMS de famille. "J'ai jugé, écrit-il, que l'ordre alphabétique par les noms de famille est plus sûr et plus commode à cause des erreurs qui se trouvent souvent dans les notes que l'on donne pour avoir des extraits, parce que les personnes sont connues sous un autre nom de baptême que celui qui se trouve le premier sur le registre" (Table alphabétique 1670 / 1788, folio 5).

Pour chaque année le catalogue relève les noms aux baptêmes (B), aux épousailles (EP), aux morts (M).

Nous avons donc fait un relevé des ROUE, LE ROY, entre 1670 et 1788. De 1670 à 1756 il nous a fallu parcourir tous les prénoms des baptisés, des mariés et des morts. De 1757 à 1788 le travail était tout fait. Restait à recourir ensuite aux registres eux-mêmes.

Les LE ROY apparaissent dans les baptêmes dès 1552 ; le nom ne disparaîtra plus avant la Révolution. Avec cette famille interfèrent les LE ROY dont la souche est malouine : Jan LE ROY soldat de marine, surnommé RENCONTRE (les mordus de généalogie pourront se reporter, mais avec précaution, à Pascal de Kerenveyer).

Il semble bien que le nom breton ROUE soit absent des registres entre 1552 et 1761; cela ne veut point dire que le langage usuel lui-même n'y ait pas recouru. Au contraire il est probable que ces LE ROY étaient appelés couramment ROUE, on en trouve un en 1671.

En 1759 entre en scène pour un décès d'enfant une nouvelle famille dénommée d'abord LE ROY puis ROUE. François (LE ROY - ROUE) et Françoise AMITNOT ou L' AMINOT habitaient Plougoulm avant de venir habiter Roscoff. C'est du moins ce que l'on peut conclure de l'acte de mariage de GUILLAUME ROUE le 15 sept. 1766. Ce Guillaume, fils de François et Fse Laminot, est dit "originaire de la paroisse de Plougoulm et domicilié à Roscoff". Malheureusement on ne dit pas le domicile de la famille. Guillaume épousait Anne LE MEA "originaire de SANTEC et habituée sur la paroisse de PLOUGOULM". Le mariage se célébra à Roscoff avec la permission du recteur de la jeune fille, le recteur de PLOUGOULM. Est-il superflu de remarquer que "originaire" veut dire "natif de" ou équivalamment ici "baptisé à" Plougoulm, pour nos lecteurs étrangers à la région est une commune limitrophe de SANTEC.

Serait-ce à ces ROUE originaires de PLOUGOULM que TEVENN AR ROUANEZ serait redevable de son nom ? La coïncidence est curieuse, en tout cas, avec la parcelle AR ROUANEZ du même PLOUGOULM attestée exactement à la même époque. Dans cette hypothèse du caractère récent de la dénomination une présomption se dégage en faveur de la "nouveau" de la dune elle-même. Par ailleurs on s'explique mieux que la "ci-devant DUNE DE LA REINE" n'ait pas paru assez seditieuse pour être débaptisée ; on pouvait se souvenir à trente ans de distance de la signification "plébéienne" de la dénomination,

Nos analyses nous conduisent à proposer comme probable l'hypothèse de la naissance de TEVENN AR ROUANEZ au début du 18e siècle, Le sable aurait été arraché par les vents aux dunes du RUGUEL et de PERHARIDY ; les marées auraient ajouté leur effet propre pour colmater le littoral de l'ancienne Palue.

Nous recouperions ainsi les documents historiques qui font état de l'ensablement, catastrophique d'origine éolienne (provoqué par le vent) qui anéantit la vie sur une bonne partie de SANTEC ; c'était autour de 1700. Nous avons l'intention de traiter ce sujet pour lui-même.

Il apparaîtra alors que ce phénomène très limité mais bénéfique à Roscoff, fut un immense malheur et durable pour des générations de SANTECOIS. Certaines animosités au sein de la population comme à l'endroit des Roscovites et des saint-politains s'enracinent pour une part dans ce malheur qui accabla les uns et épargna les autres il y a environ 250 ans.

Jean Feutren .

n° 283 - Février 1974

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

AB ...

Nous voudrions réfléchir avec nos lecteurs aux procédés par lesquels on donnait à chacun son identité dans les temps passés et dont nos noms patronymiques (de famille) portent encore la marque. Mais plutôt que de répéter ce qu'on trouverait de-ci de-là dans des études, nous préférons livrer les résultats de nos observations sur les registres de Roscoff.

Nous avons le sentiment, en effet, que trop d'études sur la Bretagne sont hâtives et concluent un peu vite ce sont trop souvent des constructions en argile et non de granit. Ce sont les documents qu'il faut avant tout chercher et nous en avons de grand prix dans nos registres.

Nous commençons ce travail par des considérations sur les noms de famille bretons en AB comme **ABGUILLERM**. Non pas que Roscoff soit un terroir où prospèrent ces noms, mais la formation de ces noms en AB nous paraît correspondre à l'esprit qui se dégage des registres roscovites à un moment pourtant où les noms se stabilisent dans l'usage, sauf en ce qui cor-cerne l'orthographe.

Les noms de famille en AB ou AP sont fort nombreux dans le Bas-Léon (ouest), Le terme même de LEON nous intrigue fort ; il faudra bien y aller voir.

En bien des cas, le préfixe AB, qui signifie "fils de..", aurait perdu sa lettre initiale "A". Ainsi, selon monsieur Gourvil (NOMS DE FAMILLE DE BASSE-BRETAGNE p.19) s'expliqueraient des forces comme **Baziou**, **Beuzen**, **Biven**, **Pèrébéozen**, **Bariou**, **Biliou**, Ce seraient des contractions de **ABaziou**, **ABéozen**, **ABiven**, **APéré-Beozen**, **ABariou**, **ABiliou**.

Ce phénomène linguistique de la chute d'un son au début d'un mot est très courant dans les diverses langues ; on l'appelle "Aphérèse". Ainsi on dit "Pitaine"

pour Capitaine ; en breton on ne dit pas GABRIEL, mais BIEL sans R). Monsieur Gourvil (p. 19) signale des homologues gallois où se retrouve le même type de contraction par "aphérèse" : "Bowen, Bevan, Parry, Pritchard, Probert, Pughe, etc. contractés de AB-Uwen, AB-Evan, AP-Harry, AP-Richard, AP-Robert, AP-Hughe.

On ne connaît aucun exemple de l'emploi en breton de AB comme nom dans le sens de MAB, qui rend l'idée de "descendant de". Monsieur Fleuriot (Dictionnaire des gloses en vieux-breton 1964) au mot:MAB, MAP (p. 249) propose le sens de "enfant" et non pas seulement "fils". Le correspondant irlandais de ce mot est MACC. Un paragraphe de la notice sur MAB dans Fleuriot intéressera certainement les Roscovites : l'attestation ancienne du terme passé dans la chanson des PAOTRED ROSKO ."SKO MIBIN", cogne vite, promptement". Voici cette note :

"Parmi les dérivés de MAB, citons les noms propres vieux-bretons MABON (cartulaire de Redon ch.74 et cartulaire de Quimperlé p. 86) gallois MABON, gaulois MAPONOS. Au gaulois latinisé MAPINIUS semble correspondre . MEBIN, dans le nom propre Uuret-mebin (cartulaire de Bedon oh, 163)., le breton moderne MIBIN "agile, prompt, vif" ; MEBIN, MIBIN peuvent remonter à un terme gaulois (non attesté) MAPINIOS ; le sens d'origine devait être "jeune, ardent".

Le même dictionnaire de Fleuriot consacre un long paragraphe à l'expression "MAB / I / KILED" "filius alterius" littéralement "fils de son compagnon", "fils de l'autre". Cette formule suit le nom de RIUALLUN (cartulaire de Quimperlé p. 217 - entre 1081 et 1114). La

traduction latine se trouve fréquemment dans ce cartulaire par exemple GUEGONUS, EUDO sont dits “fils de l'autre” .. La formule se retrouve sous la forme évoluée “MAP EGUILE” dans le Mystère de Sainte Barbe texte de 1557, strophe 380. Il semble bien que l'expression “fils de l'autre” ait servi à désigner les bâtards à l'origine. Le nom propre moderne ABEGUILE en est dérivé”.

Il est bon de préciser cependant à l'intention des lecteurs qui ne seraient pas au fait du breton que le terme EGILE (avec G dur) ne signifie pas “un autre”. MABIGILE n'est pas “fils d'un autre” mais “fils de l'autre”. Dans son GLOSSAIRE (lexique) MOYEN-BRETON (2e édition 1805 -p.7), Emile Ernault disait du terme ABEGUILLE qu'il ne désignait pas nécessairement “l'enfant adultérin, mais plutôt le diable”. L'auteur veut dire sans doute que c'est le diable qui est “l'autre”.

Que le préfixe AB indique la filiation dans ces noms bretons est chose parfaitement assurée. On le savait déjà, à Paris à la fin du 12e siècle ou au début du 13ème, cela ressort clairement d'une note publiée par Ernest Renan sur le sens du nom ABELARD porté par le célèbre Pierre (1079 - 1142), connu pour sa grande intelligence et sa passion pour Héloïse. Cette note a paru dans la REVUE CELTIQUE (1870 –1872 - tom 1 p. 265-268). Renan cite deux auteurs du 13e siècle qui reflètent l'explication étymologique du nom d'Abelard, alors courante dans le monde universitaire parisien.

Dans son “De modo addiscendi - L'art d'apprendre” (p.227) Guibert de Tournai écrit :”Pet rum filium ALARDI quem ABAELART vocant - Pierre fils d'Alard que l'on appelle ABAERLART” (Bibliothèque nationale - manuscrits latins n° 15451).

L'autre texte est d'un auteur anglais philosophe et poète Alexandre NECKAM, né vers 1150 et qui enseigna à Paris de 1180 à 1186. Il cite des penseurs qui avaient marqué ce temps et parmi ceux-ci “PETRUS ALARDI - Pierre (fils) d'Alard” (manuscrit latin 376, bibliothèque St Germain): Il n'est pas douteux que cet auteur ait voulu rendre le préfixe AB par cet emploi du génitif latin (finale I).

En réalité le père d'Abélard s'appelait BERENGER et sa mère Lucie. Lui-même reconnaissait que personne dans sa famille avant lui n'avait porté ce nom. Renan pensait que ce surnom lui avait été donné par son père. On peut se demander d'ailleurs si ce nom est breton car Abelard était originaire du pays nantais.

L'essentiel pour notre propos c'est qu'à Paris les intellectuels connaissaient alors la signification du préfixe celtique AB. Les Bretons et les Gallois fréquentaient la célèbre Université de Paris.

PAPIER A COMPTES

La gestion des biens de l'église était assurée durant l'ancien régime par les “fabriques” ou procureurs, au nombre de deux ; leur charge durait 3 ans. Ils enregistrent les recettes et veillent à les faire rentrer en exerçant éventuellement des poursuites contre les débiteurs négligents. Ils règlent les dépenses ordinaires et s'assurent de l'égrément de la population représentée par “le général” avant d'entreprendre des travaux extraordinaires, comme la construction de la sacristie en 1640.

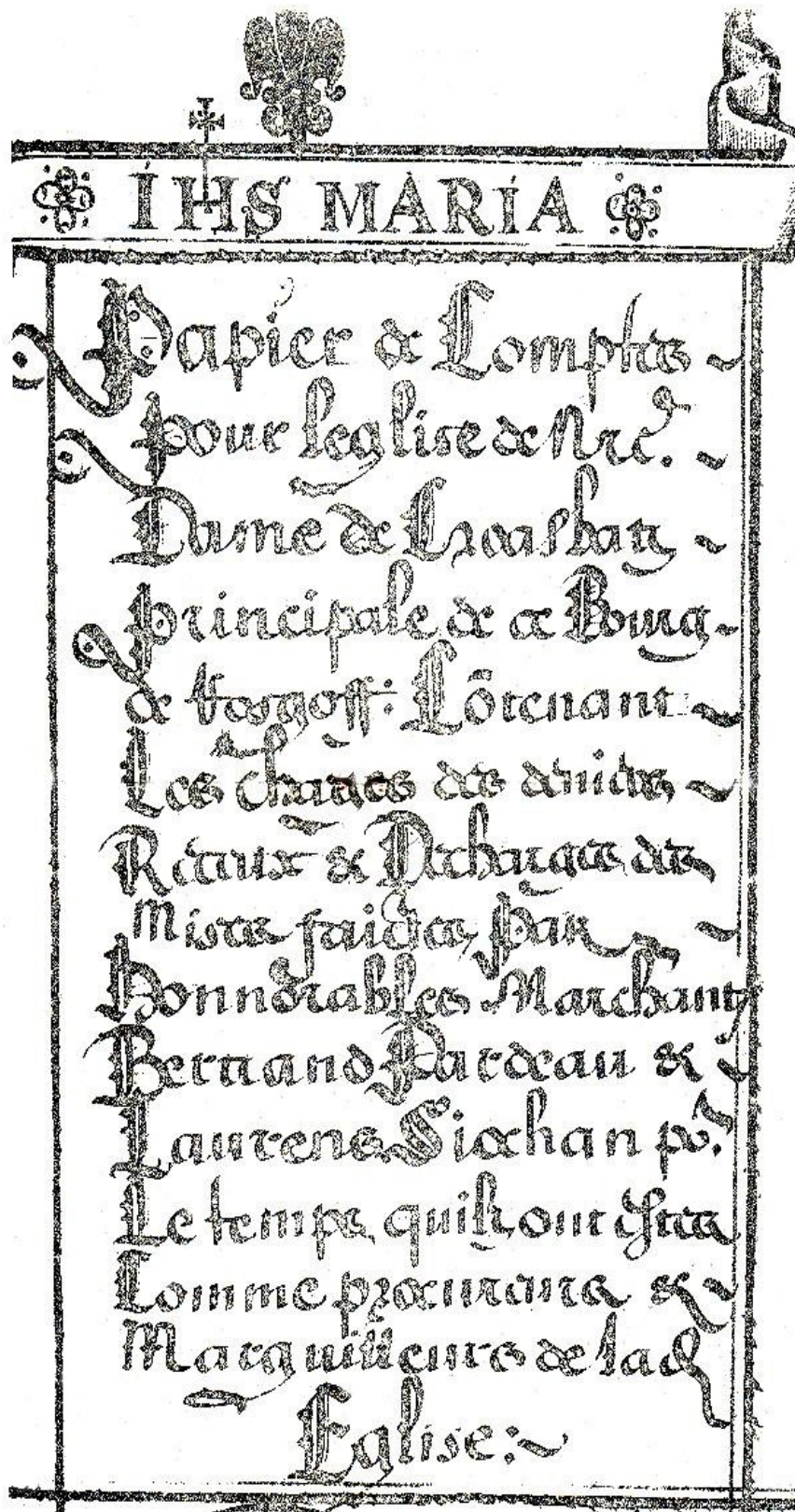
La paroisse de Roscoff a gardé un grand cahier des comptes qui va, avec quelques lacunes, de 1609 à 1673. Nous publions la page du titre ; il ne sera sans doute pas inutile d'en donner la teneur en écriture actuelle.

“ Jésus Maria

Papier a comptes pour leglise de Notre Dame de Croasbatz principale de ce bourg de Rosgoff : contenant les charges des deniers receux (*reçus*) et decharges des mises

faictes par honorables marchants Bertrand PARDEAU et Laurens SIOCHAN pour le temps quilz ont estés comme procureurs et marguilliers de la dite Eglise " - **texte de 1609**

-



La couverture est de parchemin, le cahier comporte 248 feuillets (20,5 x 34cm) précédés d'un répertoire alphabétique, largement inemployé. De nombreuses pages sont vides. Nous avons commencé de transcrire ce cahier afin de le rendre lisible à des modernes et d'y chercher des indices précieux sur la vie de Roscoff au 17e siècle.

La trouvaille la plus remarquable que nous y ayons faite jusqu'à présent est l'indication "Une pisse de terre estant en la paroisse de Toussaintz au terrouer "VIEUX

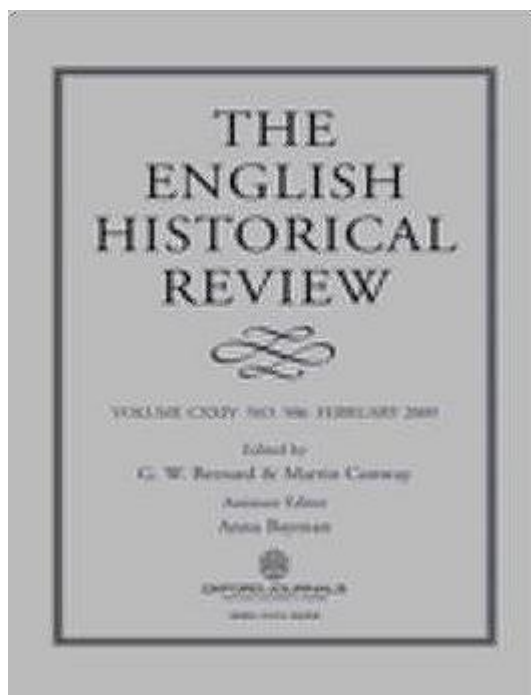
MOGUEROU", en 1617 (fol 36 verso). Nous ne pouvons trouver confirmation plus éclatante de notre explication du nom de MOGUEROU : il s'agit bien d'antiques ruines : COZ MOGUEROU.

MARIE STUART et ROSCOFF



Poursuivant notre effort de vérité nous voudrions regrouper en cette suite de documents ce qui doit être retenu de la légende qui a embrumé la venue de la reine d'Écosse en notre port.

La clarté a commencé de se faire sur ce sujet par un article publié en janvier 1907 dans **THE ENGLISH HISTORICAL REVIEW** sous la plume de **William MOIR BRYCE**.



L'article était intitulé "**Mary Stuart's voyage to France in 1548**". Il occupe dans cette revue les pages 43 à 50,

Cet article fut recensé par Henri Bourde de la Rogerie dans les annales de Bretagne (vol. 1907-1908 po 15C). Ce critique faisait apparaître que contrairement au sentiment de Bryce, c'est bien à Roscoff et non à Pennpoul qu'eut lieu le débarquement de la petite Stuart. Nous en reparlerons.

La recension de Bourde de la Rogerie a été utilisée par Monsieur Perennes dans la brochure "Perle du Léon" parue en 1938 (p. 30-32) ; sur le point précis du débarquement cet auteur a fait œuvre utile. A la suite de Bourde de la Rogerie il signala que le nom de "Chapelle de Marie ,Stuart" signifie simplement que l'enfant débarqua auprès de cette chapelle, dont la construction est bien antérieure à son débarquement, Monsieur Perennès est moins heureux lorsqu'il continue à attribuer à une largesse de Marie Stuart certains objets conservés à la paroisse : chapelets (2) modesties (2) et la Vierge en argent. Nous reviendrons sur tout cela.

Cette étude sur Marie Stuart servira de cadre à une recherche sur le Roscoff de 1548. Il va de soi que le passage de Marie Stuart par Roscoff ne fut en aucune façon déterminant dans la ruée vers les bords de mer en 1560 ni dans la passion de bâtir qui saisit alors classe des marchands. Peut-être pourrions-nous en conclusion de ce travail tirer au clair l'affaire de **Mary Stuart** House.

Nous commencerons par l'article de Bryce. La traduction que nous en proposons doit beaucoup à Mademoiselle Marie Cécile Créac'h. Nous lui en sommes reconnaissant, comme aussi des démarches qu'elle a entreprises pour nous obtenir communication ou copie du dossier authentique du voyage "BALCARES PAPERS". Ces démarches ont été infructueuses. Nous avons eu plus de chance avec la Bibliothèque Nationale et nous pourrions, à partir des photocopies que nous avons reçues, donner à nos lecteurs les deux lettres essentielles concernant le débarquement à Roscoff, la lettre du roi HENRY et une autre de BREZE dont l'auteur de article n'avait pas eu connaissance. Chacun un s'apercevra que BRYCE bafouille sur le lieu du débarquement. Il nous a paru préférable de publier l'article en entier à cause de son importance pour notre sujet. La lettre de DE BREZE ne laisse place à aucun doute c'est bien à Roscoff que descendit Marie Stuart.

Nous avons pris le parti d'écrire le nom du roi avec un Y : telle était son habitude ; on le voit dans la lettre que nous publierons ou encore dans l'acte de mariage de Marie Stuart. Pour celle-ci il fallait aussi choisir entre MARY et MARIE ; nous adoptons l'écriture MARIE : c'est ainsi qu'elle signe l'acte de son mariage avec le dauphin (25 avril 1558).

Les références numérotées dans le texte seront regroupées en fin d'article ; elles peuvent intéresser des gens de métier.

La lecture de ce texte requiert quelques connaissances d'histoire et de géographie. Les lecteurs se reporteront aux cartes de Grande Bretagne et de France pour suivre le périple de la reine; ils pourront mieux situer DUMBARTON au fond du golfe de la CLYDE, proche de GLASGOW et d'Edimburgh.

L'Écosse, à cette date, est un royaume indépendant, menacé dans son existence par le royaume d'Angleterre. Le père de Marie, Jacques V, veuf de Madeleine fille de François 1er, avait épousé Marie de Lorraine, veuve elle aussi.,C'est elle la "reine douairière" de notre article, Marie naît le 9 décembre 1542. Son père lâché par ses lords venait d'être battu honteusement par les Anglais à Solway-Moss; il mourrait le 14 décembre 1542 sans avoir vu sa fille. Marie devint ainsi reine d'Écosse à l'âge de six jours. Sa mère avait 27 ans.

Le comte d'Arran, le plus influent des lords écossais devient régent. A Henri VIII, roi d'Angleterre, mort en 1547 succède le jeune Edouard VI ;,le protecteur ou régent d'Angleterre est le duc de SOMERSET. Durant un voyage Marie est accompagnée de quatre petites filles, des Marie, appartenant à l'aristocratie écossaise. Les cinq fillettes étaient confiées à la garde de Lady Fleming. Le poète français Joachim du Bellay était de la suite qui débarqua à Roscoff.

Le dauphin de France que Marie venait épouser, François, régnera sous le nom de François II ; sacré a Reims le 18 Septembre 1559, François meurt le 5 décembre 1560. Il avait 16 ans. Marie allait avoir 18 ans. Sa mère, Marie de Lorraine venait de mourir le 14 Juin 1560 dans le château d'Edimbourg.

Le connétable de France ou commandant en chef des armées dont il est question ici est Anne de Montmorency. Parlant de Diane de Poitiers, favorite d'Henri II l'auteur ajoute au nom d'Aspasie - une courtisane grecque célèbre - une épithète "sur l'âge" : en 1548, elle avait 49 ans.

La mise en page de notre Bulletin eût posé trop de problèmes si nous avions cherché à mettre en bas de page les références de l'auteur et les notes explicatives du traducteur. Le lecteur, ne sien plaindra sans doute pas : l'article sera ainsi d'une seule coulée.

CHAPITRE PREMIER par WILLIAM MOIR BRYCE

LE VOYAGE de MARIE STUART en FRANCE, en 1548

L'histoire du voyage de Marie Stuart en France durant l'été de 1548 a échappé jusqu'ici à l'examen minutieux et critique dont les derniers événements de sa vie ont été l'objet.

En l'absence de renseignements authentiques il a été impossible de faire s'accorder les récits divergents de cet épisode important de son enfance. Chaque publication nouvelle n'a servi qu'à accroître la confusion. Il n'y qu'un point sur lequel les historiens soient d'accord : le départ de DUMBARTON à bord d'une galère française.

D'autre part, le journal authentique du voyage, qui a été conservé parmi les "BALCARES PAPERS" à la "ADVOCATION LIBRARY" (Bibliothèque des avocats) à Edimbourg ne s'accorde avec aucune, des versions admises ni même avec aucune de leurs

combinaisons. Le document consiste en une série de lettres écrites à la Reine douairière d'Écosse par le sieur de BREZE à qui Henry II avait confié la charge de conduire la jeune reine en France conformément à la décision prise préalablement par le Parlement d'Écosse. Ce jour inconnu de tous les biographes de Marie, nous permet de suivre à la trace ses déplacements depuis DUMBARTON jusqu'à Saint-Germain, en même temps que la correspondance d'Henry II et de ses courtisans comble les lacunes du récit de DE BREZE.

Le désastre de l'armée écossaise à Pinkie Cleuch le "samedi noir" (BLACK SATTIRDAY), 10 septembre 1547 entraîna, la première crise sérieuse de la vie de Marie Stuart. Avant cet événement ses fiançailles où son mariage avaient été considérés par la Cour de France comme une affaire d'importance mineure, pourvu dans tous les cas que la reine ne fit jamais alliance avec l'Angleterre.

En 1543, le roi de France intervint pour cautionner son mariage avec un de ses sujets à elle "capable de gouverner le royaume". Son avenir fut subordonné de nouveau aux exigences de la diplomatie française lorsque François 1er donna pour instructions à son ambassadeur d'offrir la main de MARIE au fils du roi Christian de DANEMARK. C'était la garantie d'une alliance tripartite envisagée entre la-France, le Danemark et l'Écosse contre l'Angleterre. PINKIE, en tout cas, fit de MARIE la princesse d'Europe la plus désirable comme femme pour le Dauphin de France.

La perspective d'une conquête de l'Écosse par les Anglais avait semé l'épouvante à Saint Germain ; selon les mots de Montmorency " la cour n'aurait pu recevoir un plus grand déplaisir si la perte en question leur avait été infligée à eux-mêmes". En outre, la reine douairière qui veillait jalousement aux intérêts de la France et de sa famille en Écosse, avait franchement exprimé son ressentiment pour la façon dont ses parents et amis de France l'avaient négligée, En un mot la victoire à la Pyrrhus remporté par le Protecteur (régent d'Angleterre) eut pour effet immédiat d'apaiser les discordes qui agitaient les cours respectives de France et d'Écosse : un vigoureux effort fut alors tenté pour redonner à l'alliance France-Écossaise une apparence de réalité.

La Protecteur, tour à tour, cajolait, menaçait Monsieur de Selve, l'ambassadeur de France à Londres. Henri II et le connétable, cependant, avaient d'autres vues sur Boulogne que l'offre spécieuse faite par le Conseil Anglais de réduire les obligations pécuniaires de la France établies au Traité d'Ardres en considération d'une attitude bienveillante à l'égard du mariage de Marie Stuart et d'Edouard VI. Et l'on n'avait prêté aucune attention à l'avertissement que "L'Écosse servirait simplement d'éponge pour absorber l'argent français".

Tandis que le Protecteur essayait de gagner Henri II à son projet d'union des Anglais et des Écossais sous "L'empereur de Grande-Bretagne", les négociations en Écosse avaient fait de rapides progrès. Mi-novembre, D'Oysel, l'homme de confiance, "qui n'avait pas son pareil pour manœuvrer les Écossais" quitta les délibérations qui avaient lieu à Stirling, pour communiquer à la cour de France la situation en Écosse "ainsi que certains points particuliers que ni la reine douairière, ni le Gouverneur n'auraient confiés à quelqu'un d'autre que lui". Ces "points,particuliers" concernaient les conditions auxquelles le Comte d'Arran était prêt à consentir à l'union de la France et de l'Écosse par le mariage des enfants royaux. A leur sujet, Montmorency, dans une lettre à la reine douairière (30 Mars 1549) faisait la remarque "Je puis vous assurer que le dauphin a pour elle de petites attentions et qu'il est très épris ; on voit bien que Dieu les a fait naître l'un pour l'autre".

C'est le 8 février 1548, pense-t-on généralement, que les Lords écossais donnèrent leur consentement formel au mariage. Le 28 Marie arrivait à Dumbarton , elle y resta jusqu'à son départ pour la France. A Londres, le 21 Mars, on pensait qu'elle serait emmenée en France. Pour le moment, le bruit courait qu'elle était morte, sérieusement malade et enfin,

convalescente. L'arrivée des renforts français dans l'estuaire du Forth (The Firth of Forth) fut suivie de la décision du parlement écossais à Haddington (7 Juillet) d' "être", selon les mots de la reine douairière, "le sujet du roi de France en raison de l'honneur qu'il a fait à la reine, ma fille, en désirant la donner à son fils".. "Je pars demain", ajoutait-elle, "pour la conduire vers lui. dès que les galères auront fait le tour". Cette décision et le projet de l'amiral Français d'envoyer une partie de sa flotte doubler le Nord de l'Écosse furent connus à Londres le 13. Le bruit y courait le 31 que Marie avait déjà embarqué pour la France; le 1er août la rumeur se faisait plus précise : Marie aurait pris la mer quatre jours auparavant.

L'ambassadeur de France conjectura que plusieurs navires avaient été retenus à Portsmouth pour surveiller le passage ouest ; mais, en fait, la flotte anglaise fut délibérément envoyée au nord dans l'espoir que les galères qui restaient sur la côte Est deviendraient une proie facile en raison de la récente réduction de leur nombre. Aucune tentative sérieuse ne fut entreprise pour capturer MARIE STUART. L'allégation de Chalmers que l'un des navires fut pris par les Anglais est en contradiction avec le récit de DE BREZE selon lequel ils ne subirent aucune perte au cours du voyage

Mère et fille se firent leurs adieux à Dumbarton le 29 juillet 1548, jour où Mary et sa suite embarquèrent sous la responsabilité du Sieur de BREZE. Deux jours après, DE BREZE, qui avait reçu pour instructions de la reine-mère de la tenir entièrement au courant des réactions de sa fille, lui écrit à bord de la galère :

“ Madame, j'ai reçu à cette heure votre lettre. ainsi que le paquet de M. Berthiers, l'ambassadeur ; leur lecture aidera à surmonter l'ennui de notre voyage. La reine votre fille, va aussi bien et, grâce à Dieu, est aussi gaie que vous l'avez vue pendant, longtemps.”

La lettre suivante, écrite près de la maison de M. Corsefot, n'est pas datée :

“ Madame, je ne voudrais pas perdre l'occasion de vous écrire cette courte lettre qu'est la présence de M. de Corsefot venu rendre visite à la reine en cet endroit, proche de chez, lui, où nous avons jeté l'ancre ce soir, et de vous informer que la reine se porte à merveille et n'a pas été., jusqu'à présent, malade en mer. Le temps nous est quelque peu favorable. Nous espérons qu'il s'améliorera cependant ; et nous ne faillirons pas à vous informer au moment où, par le bon plaisir de Dieu, nous toucherons terre en France”.

n° 284 - Mars 1974

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

IMAGES DE ROSCOFF

Les signatures que nous reproduisons en photocopie en pages 8 et 9 du présent Bulletin sont tirées du feuillet 63 du Cahier des comptes de la paroisse (17^e siècle). Elles authentifient l'inventaire de l'orfèvrerie et des ornements de l'église à la date du 15 Octobre 1657. Ces biens sont alors à la garde missire François Michel prestre et sacriste (ou sacristain) de l'église. Le curé (ou sous-vicaire) est "vénérable personne missire Yves Simon prestre". Jan Guillou, sieur de Kerdurand et Bertrand Pardeau, sieur de Kermaian sont procureurs ou fabriques en charge qui assurent la gestion des finances ou "deniers" de la paroisse. Jan HELIES, sieur de Pratmellou est procureur "sindic" de Rosgoff (affaires civiles). Guillaume Collec est notaire royal.

L'inventaire est fait "suivant l'avis de Messieurs les habitans du dict port (de Rosgoff) datté du jour d'hier" (14 Oct.)

François QUIDELLEUR devient "curé" de Roscoff le 24 juin 1608. Sa dernière signature est du 14 octobre 1617. Son nom indique une profession "fabricant de filets ou de nasses" : KIDELLERS à ne pas confondre avec KIZELLER ciseleur, sculpteur.

Notre François était un fort latiniste, le morceau de bravoure que nous publions en photocopie achève l'année 1608 des baptêmes (folio 36). Pour quels lecteurs se donnait-il toute cette peine ? Peut-être voulait-il épater les confrères. Nous lui assurons ici une plus large publicité. On remarquera que la prière est d'une seule phrase, nous tentons l'essai de la rendre plus lisible

" François Quidelleur adresse a Dieu cette humble prière puisqu'il veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité qu'il veuille bien accorder à tous ces enfants baptisés l'année écoulée comme a ceux qui durant les siècles passés furent "renés" dans la fontaine baptismale du vrai salut, qu'il leur accorde à tous de se trouver au merveilleux festin des cieux. Que là ils puissent jouir et se nourrir de l'ambrosie divine et de ce nectar céleste que les voix de tous les poètes ont chanté avec tant d'éclat, Et qu'ainsi dans ce champ Élysée des bienheureux ils ne cessent de chanter la louange sans fin à leur créateur bien aimé.

Amen, - F., quidelleur - Fin de cette année 1608

"Fasse Dieu que pour l'année qui vient et qui est là toute proche la chance soit avec nous !"

Jan Guillou 23: parden
Simon. Curé.
François Michel
Paut de la
ptre Panhelus
Guille Collee
1657

Franciscus Quid dicitur
 dicitur humiliter precatur, et
 vult sicut vult omnia bona
 salua fidei ad agnitionem
 civitatis venire. Hoc omnia
 parvulo anno lapsa baptizato
 sacraliter omnia p[ro]bita fontis
 saluberrimo baptizatio, salvatorem
 operari superorum ~~omnium~~ omnium ad hunc
 et ibi effusa vna ambrosia divina
 miratur quod illo relicto potarunt omnes
 suffragio, adeo celebrato, fuit
 et hinc concedat, et absque
 inhibitione in illo relicto honorabilis
 campo creatori suo dilectissimo
 et audire dicantur simplicitate.

m[en]s f. Quid dicitur
 1772
 1772
 1772
 fimo hinc annis 1607

fortuna
 fague die de futuro e
 primo superordinato anno
 prospero nobiscum accit

AB (suite)

Les noms de famille bretons en **AB** s'interprètent, nous l'avons vu, comme "descendant (AB) d'un tel". Ainsi les ABHERVE descendent d'un certain HERVE. La chose est admise communément : le préfixe AB dériverait de MAB ou MAP, mot breton qui signifie "descendant de, fils,"

Le substantif MAB est attesté devant un nom dans les documents latins que sont les très vieux titres de propriété ou chartes des abbayes. Ainsi dans la collection des chartes ou CARTULAIRE de l'abbaye Sainte Croix de Quimperlé on relève aux 11e et 12e siècles des personnes comme :

- DANIELE MAB RIOU
- RIUALLUN MAB KILED
- RIUALLUN MAB HERUEU
- RODERCH MAB ALBAN
- IRISPOE MAB NUMENOE
- EUDON MAB JESTIN

Mais dans ce cartulaire on ne trouve aucun AB faisant fonction de MAB.

Comment se fait-il que cet emploi jadis étendu de MAB n'ait laissé aucune trace dans les noms de famille bretons ? Comment a pu phonétiquement se faire le passage de MAB à la forme AB si bien attestée et depuis si longtemps que les Parisiens du 13e siècle en avaient perçu la signification ? Ne pensons pas, en effet, que l'évolution des langues relève d'un pur arbitraire.

Selon les celtisants "un M initial (au début d'un mot) ne tombe jamais en breton". La formule est de ERNAULT dans son article AB déjà cité (Glossaire p. 8).

Mais si "M initial" ne tombe pas il peut se laisser glisser doucement vers V et V, lui, se laisse parfois volatiliser. Tel est le double processus qui, selon Ernault., a conduit de MAB à AB.

La mutation de M en V est chose courante en breton au même titre que les mutations d'autres consonnes. Ce phénomène est tout aussi courant en gallois. "Une règle constante, en gallois, écrit Ernault, veut qu'immédiatement après un nom propre on change de forte en faible la première consonne muable d'un adjectif qui le qualifie habituellement, ou d'un substantif en apposition qui le détermine. Ainsi HYWTELL **dda**, Hywell le Bon (prononcez tha par th anglais doux, de **da**) - Dafydd **frenin** - David le Roi (de **brein**), De même OWEN Vab Uryen - Madawe Vab Marc, - Owen fils d'Uryen (prononcez vab, qui remplace mab)".

Mais, en breton, mab reste tel quel dans cette position entre deux noms et l'on ne connaît pas d'exemple de "vab". Par contre les exemples abondent en breton de noms propres dont l'épithète a subi une mutation adoucissante :

- PER GOZ, PIPI GOZ (pour KOZ) - Le vieux Pierre
- OLIER BAOUR (pour Paour) - le pauvre Olivier
- PIPI GOUER (pour Kouer) - Pierre paysan
- YANN VADEZOUR (pour Badezour) - Jean Baptiste

Un exemple emprunté à la toponymie roscovite illustrera la transformation d'un M en un V si stable qu'il a supplanté le M. Le terme MAENEG ou MEANEG ou MÊNEC désigne un

“lieu plein de pierres”, mais non pas “pierreux” nécessairement : un des alignements de CARNAC porte ce nom. Dans la région de ROSCOFF, MEANEG est devenu VENEG dans la dénomination de 2; sites, dont l'un n'est pas pierreux. A l'Île de Batz on dit VÊNOG. Le VÊNEG de SANTEC est si peu un terrain pierreux qu'il est appelé MECHOU : ensemble de parcelles de bonnes terres, Dans un partage du 22e janvier 1552 ce dernier VENEG est écrit : “terrouer du MEANEC” (aujourd'hui on met G en finale quand il s'agit d'un substantif) (arch, départ. 5G -;2g n° 13). Ce même terroir revient souvent dans l'inventaire (5G-9*); il est dénommé le plus souvent MENNEC ; mais on trouve un nombre appréciable de VENNEC ; nous sommes alors avant 1700. Aujourd'hui VÊNEG est seul en usage.

Nous avons moins de chances avec MAB qu'avec MEANEG : nous n'avons pas de traces écrites d'un stade VAB. Cela peut tenir au fait que l'évolution se serait produite au début de ce millénaire et aurait atteint le stade AB. Cette époque est pauvre en documents sur la langue bretonne, les rédactions se faisant en latin et plus tard, en français, mais pas en langue “vulgaire”, c'est-à-dire dans la langue du peuple.

MARIE STUART ET ROSCOFF

CHAPITRE 1er - LE VOYAGE DE MARIE STUART EN FRANCE EN 1548

Le vendredi, 3 Août de Brézé poursuit :

“ Madame, j'ai reçu votre lettre ce matin et voici des nouvelles de la reine votre fille. Je puis vous assurer qu'elle se porte aussi bien, elle est aussi bien portante que vous l'avez toujours connue. Pour ma part j'en bénis Dieu et ne regrette que de ne pouvoir voir lui donner un plus grand confort. Je suis navré que le temps ait empêché le courrier de nous joindre ici ; mais un marin doit prendre patience. Aujourd'hui le temps s'est mis au beau et, si cela continue, j'espère vous envoyer bientôt des nouvelles agréables. Je désire vous assurer, Madame qu'en dépit des vents forts de ces quelques derniers jours, qui secouaient la galère avec la plus grande violence, la reine n'a pas été malade un instant. Ceci me donne à penser qu'elle souffrira peu en haute mer.” (16)

En ce qui concerne la progression de la flotte il est permis de considérer de BREZE comme une source plus autorisée que LORD GREY. Celui-ci rapporte que la flotte était encore à Dumbarton le 3 à midi. Par ailleurs la réponse bourruée de l'amiral à Lady Fleming n'est pas tout à fait convaincante. (17)

Le 6 Août, “de la rade de l'Île de Lamlash”, de BREZE écrit :

“ Jusqu'à présent le temps a été défavorable. Il a donné des signes de fatigue et grâce à un léger vent favorable, sur-le-champ nous avons mis à la voile vers le large, si bien que je n'ai pas eu loisir de vous écrire hier. Mais au moment où nous atteignons le large, le vent tourna contre nous et nous fûmes contraints de retour au port dans notre abri précédent. Pendant que nous étions là cinq ou six autres navires sont arrivés chargés de vivres ; je ne voulais pas les laisser passer sans vous informer que, grâce à Dieu, la reine, votre fille, est bien et aussi peu fatiguée que possible. Il en est de même pour le reste de sa suite.” (18)

Le lendemain les éléments abandonnèrent la lutte inutile qu'ils menaient pour retenir dans son propre royaume l'infortunée demoiselle. Le poète du Bellay écrit dans “L'ENTREPRISE DU ROY DAULPHIN” : “Loin vers le Nord nous quittâmes l'Ecosse, où fleurit à présent le lys de France, et longeant cette partie de l'Angleterre où la Cornouailles se resserre en une pointe nous arrivâmes au port en Bretagne” (19)

Le prosaïque de Brézé fournit quelques détails de plus.

“Nous fûmes à peu près contraints, en deux ou trois occasions, de retourner au port à Dumbarton ; et, une nuit, à dix lieues environ au-delà du Cap de Cornouailles, alors que la

mer était prodigieusement déchaînée avec les plus hautes vagues que j'aie jamais vues de ma vie, à notre grande consternation le gouvernail de notre galère se brisa. Cependant, il plut à Notre Seigneur d'intervenir, si bien que nous remplaçâmes presque sur-le-champ le gouvernail, en dépit de la mer qui se soulevait et roulait avec force.

Cette tempête a fait le sujet de maintes descriptions dans l'histoire de Marie Stuart ; aussi bien y a-t-on vu une raison de son débarquement dans le nid de pirates bretons de Roscoff ; on explique ainsi l'empreinte de son pied sur le rocher en cet endroit et l'érection, plus tard dans l'année, d'une chapelle en l'honneur de Saint-Ninian sur cet emplacement.

De Brézé ne fait aucune mention de ce pittoresque incident ; Marie ne revint pas en Bretagne plus tard dans l'année et la chapelle elle-même ne figure pas dans l'énumération d'Albert Le Grand.

Le 18 août de Brézé écrit de St Pol de Léon

“ Madame, dans la conviction que ce sera pour vous un réconfort d'avoir des nouvelles de la reine votre fille, et de sa suite, je ne veux pas faillir à l'obéissance que je dois aux ordres qu'il vous a plu de me donner à mon départ et je vous informe qu'elle est en pleine santé et telle que vous l'avez toujours vue. Elle a été moins malade en mer que personne de sa suite, de sorte qu'elle se moquait de ceux qui l'étaient “(a este moyngs mallade sur la mer que personne de sa compaignye, de sorte qu'elle se moucquoit de ceulz qui l'estoient). Nous avons débarqué ici à St Pol de Léon, le 15ème du mois d'août après une traversée de dix huit jours de mer dans la tempête. Je puis vous dire, Madame, que j'espère conduire bientôt la reine à Saint Germain suivant les ordres que le roi m'a envoyés. Son désir est qu'elle y soit menée et il a envoyé un maître d'hôtel et les autres domestiques pour son service. Monsieur et Madame de Guise, M, d'Estampes et M, de Rohan également viennent la voir.” (21)

Le seul témoignage qui soit exactement contemporain semble contredire le récit de DE BREZE ; si bien que la question surgit tout naturellement : Marie Stuart toucha-t-elle la terre de France à Roscoff ou à Saint Pol ?

Le 24 août en effet Henri II écrivit vit de Turin a M. de Humières : “Mon cousin jay eu certaines nouvelles de l'arrivée en bonne santé de ma fille la royne descosse au havre de ROSCOU près leons en mon duché de bretagne” (22).

Dans les lettres à son ambassadeur en Angleterre et dans le brouillon de sa lettre (23) aux Etats d'Ecosse - qui, expédiée en cette forme, eût été un surprenant exemple d'écrit impolitique - Henri, (en ces documents), n'indique aucun port.(24)

Joachim du Bellay, quant à lui, malgré la liberté que le Baron de Ruble a prise avec son texte, est tout aussi imprécis; il omet même de noter la présence de Mary à St Pol comme à Morlaix.

La seule explication de la différence entre les lettres de Henri II et de DE BREZE est que les galères relâchèrent à Roscoff, d'où un messenger annonçant leur arrivée fut dépêché au père-roi, alors à Turin ; ensuite contournant le promontoire, les navires prirent la direction de Saint Pol où Mary et sa compagnie débarquèrent.

Le récit de DE BREZE est si précis :

- fymes notre descente en ce lieu de Saint Paul de Léon le XVe de ce mois d'Aougst ayants demeuré dix-huict jours sur la mer.

qu'il semble à peine probable qu'ils aient mis pied à terre à Roscoff et traversé le promonoire pour rejoindre Saint Pol, distant de cinq milles environ.

En ce qui concerne la date, aussi bien que de l'arrivée la confusion règne parmi les auteurs qui font autorité ; un classement des renseignements permet d'y introduire un

ordre relatif.

Laissant de côté ces écrivains qui s'en tiennent, d'une manière vague, au débarquement en Bretagne ou en France, on trouvera en LESLIE (1578) la première autorité en faveur de Brest Cette thèse fut admise - sauf d'Albert LE GRAND (1636), de dom Morice (1750) - jusqu'en 1850 ; à cette date Dargaud, sur l'autorité de LE GRAND, adopta Roscoff comme lieu du débarquement. Depuis lors, Brest a trouvé une faveur non moindre auprès d'aussi nombreux écrivains que Roscoff.

Pour ce qui est de la DATE du débarquement CHALMERS (1818) fut le premier historien à le fixer au 13 août.; il fut suivi en cela par la majorité des auteurs, bien que quelques-uns aient continué de pencher pour le 14 ou le 20 .Ces différences s'expliquent par le fait que Miss Benger, citant à faux Chalmers, écrivit le 14 à la place du 13, tandis que l'adoption du 20 venait du récit de LE GRAND, selon lequel MARIE arriva par mer (et rivière) à Morlaix ce jour-là. Si l'on tient compte de la violence du temps subie au cours de la traversée ainsi que de l'excellente organisation des "courriers du roi" en France, il semble inutile de mettre en doute l'exactitude de la date donnée par DE BREZE.

Suivant les instructions d'Henry II, qui furent reçues au débarquement, le voyage de Saint-Germain se poursuivit sous la surveillance de DE BREZE, Le 20, Marie entra à Morlaix en apparât, accompagnée par son cousin éloigné, le vicomte de Rohan, qui avait été chargé par Henry de l'accueillir à soif débarquement de Morlaix, ils se rendirent par terre vers la Loire et embarquèrent sur une chaloupe, croit-on, à Nantes.

De Brézé signale leur présence sur le fleuve, à Ancenis, à quelques milles en amont de Nantes ; la suite y fut attristée par la mort du jeune SETON - le petit Ceton – "attribuée à une inflammation de l'estomac! .Ce fut la seule perte qu'ils éprouvèrent durant le voyage".

Cependant la vie de deux gardes de Marie, les lords Erskins et Livingston fut aussi à un moment donné en danger. Ils sont signalés comme convalescents, le 1er novembre, (25).

Après Ancenis la chaloupe royale passa par Angers et traversa l'Anjou pour arriver en Touraine. A Maillé, à la suite de lettres d'Henry II lui: donnait l'ordre de prendre du service actif auprès du duc d'Aumale, de Brézé prit congé de sa jeune protégée. Trois jours auparavant (entre le 17 et le 21 sept.) il l'avait confiée à sa grand'mère, Antoinette de Bourbon (26). Le 3 la duchesse avait informé la reine douairière par lettre qu'elle partait dans la semaine à la rencontre de sa petite-fille et tôt après elle faisait part de ses premières impressions sur MARIE au cardinal : "Je vous assure , mon fils, qu'elle est la plus gracieuse et la meilleure.enfant de son âge que vous ayez vue."

Le voyage se poursuit par le fleuve au-delà d'Amboise et Blois – "le berceau des rois", on le sait pour aboutir à Orléans, où l'on prit la route.

Plusieurs dates furent annoncées pour l'arrivée de la reine par Henry, alors en voyage dans le sud-est. Finalement, c'est le dimanche 14 octobre que la future reine de France rejoignit les enfants royaux au château de Carrières, près de Saint Denis (27), où on les avait transportés durant les transformations qui se faisaient au château de Saint Germain (28). Là, elle eut la préséance sur les enfants et partagea la meilleure chambre avec la princesse Élisabeth (29).

Les nouvelles de son arrivée parvinrent à ,Henry à Moulins par des lettres de la duchesse et de M, de Humières. Et le 18 il écrivit au duc de Guise : "Marie et le dauphin se sont faits l'un à l'autre comme s'ils s'étaient connus depuis longtemps et personne, venant d'auprès elle, qui n'en fasse les louanges comme d'une merveille ; tout ceci redouble mon désir de la voir" (30).

Diane de Poitiers dans sa lettre du 20 octobre à DE HUMIERES fait une allusion à l'accueil réservé par le dauphin à Marie : "Le roi est ravi de l'accueil fait à la reine d'Écosse

par le dauphin ; je sais bien que ceci est dû à votre intervention (31)". Avec son tact habituel "cette Aspasia sur l'âge" suivit les sentiments de son royal amant en manifestant un intérêt exagéré aux enfants. A la fin d'une longue série de lettres à leur gouverneur, elle écrivait le 2 novembre "que le roi partait voir ses enfants et qu'il arriverait un de ces jours devant la Cour pour jouir du plaisir d'avoir leur compagnie toute à lui." (32).

Henry avait déjà (25 Oct.) annoncé de Nevers, où il avait reçu les portraits des enfants, qu'il arriverait à Saint Germain le 9 Novembre (33). Aussi sa première rencontre avec Marie Stuart se place-t-elle probablement à cette date ou très peu après.

Le 1er Novembre DE BREZE écrit à la douairière . "Le roi ne l'a pas encore vue ; mais il a quitté Moulins pour Saint-Germain et je crois, Madame, qu'il la trouvera aussi charmante et autant à son goût que tous ceux qui l'ont vue et qui l'ont trouvée gracieuse et fine d'esprit" (34). Le 11 décembre il continue : Le roi est venu la voir ici à Saint-Germain, où elle se trouvait avec le dauphin. Je vous assure, Madame, qu'il lui a réservé le meilleur accueil possible et qu'il continue d'agir de la sorte de jour en jour. Il est très heureux qu'elle soit arrivée sans accident et sans avoir été malade et la considère non moins que sa propre fille. Je ne doute pas que si le dauphin et elle avaient eu l'âge, ou à peu près, le roi n'eût réalisé sans tarder son projet. Ils se témoignent déjà autant d'affection que s'ils étaient mariés. En attendant, le roi a décidé de les élever ensemble et de constituer leur domesticité en une MAISON, de façon à ce qu'ils s'habituent l'un à l'autre dès le début. Il l'a trouvée la plus jolie et la plus gracieuse princesse qu'il ait vue, la reine aussi et toute la cour." (35)

REFERENCES DE L'ARTICLE

Par oubli les références du Bulletin de février n'ont pas été numérotées. On complètera ainsi :

- p. 14 - 2e ligne. "capable de gouverner" (1) = Bibliothèque nationale de Paris. MS, Fonds français 17330 - 17888 - 17889 et 17890.
- p. 14 - ligne 8 -. "contre l'Angleterre" (2) Bibliothèque nationale MS - 20977 - f. 144,
- p. 14 - ligne 15 : "à eux-mêmes" (3) = M.S. Balcarrès Papers, volume iii - 18.
- p. 14 - ligne 19 : "négligée" (4) = M.S. Balcarrès, Papers, volume ii - 88,
- P. 15 -1ère ligne "empereur de Grande-Bretagne" (5) = Correspondance politique de Odet de Selve p. 269.
- p. 15 - ligne 8 - "autre que lui" (6) = Le comte d'Arran au duc d'Aumale M.S. Fonds français 20457 - f. 7.
- P. 15 - ligne 15 - "l'un pour l'autre" (7) = Balcarrès, Papers - iii 19.
- p. 15 - ligne 19 "départ pour la France" (8) = Odet de Selve p. 2990
- p. 15 - ligne 22 "convalescente" (9) = Odet de Selve p. 303, 305.
- p. 15 - ligne 29 "fait le tour" (10) = 8 juillet - Memoires - journaux de GUISE p. 8.
- p. 15 - ligne 32 "à Londres le 13" (11) = Odet de Selve p. 402.
- P. 15 - ligne 35 "auparavant" (12) = Odet de Selve p. 415, 4?10
- p. 16 - ligne 9 "du voyage" (13) = T,i.S, Balcarrès - Papers iii - 122.
- p. 16 - ligne 20 : "pendant longtemps" (14) = M.S. Balcarrès Papers iii - 126.
- p. 16 - dernière ligne . "en FRANCE" (15) = M. S. Balcarrès Papiers iii - 127.

REFERENCES DE CE NUMERO

- (16) - M.S. Balcarrès - Papers iii - 129. (17) - Tytler VI - 370,
- (18) - M.S. Balcarrès - Papers iii - 131,
- (19) - Entreprise du Roy Daulphin ed. 1558, B. (20) - M,S, Balcarrès - Papers iii - 132. (21) - - 132.
- (22) - M,S. Fonds Fr. 3134 fo1,12 (texte original) – le texte de l'article est de Egerton. (23) - Petitot série I.24.11
- (24) - Ribier ii - 150.
- (25) (26) - M.S. Balcarrès - Papers iii - 122.
- (27) - Mémoires - Journaux de GUISE, p. 2,
- (28) - Guiffrey. Lettres de Diane de Poitiers p, 35.
- (29) - idem- p. 34-35
- (30) - idem-
- (31) -idem- io. 45
- (32) - -idem- p. 47
- (33) -idem
- (34) - M.S. Balcarrès - Papers iii - 122.
- (35) - -idem- iii 123, 130.

n° 285 - Avril 1974

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

LE CHÂTEAU DE LANDIVINEC

Au moment où le château de LANDIVINEC est livré à la démolition et où le terroir va disparaître à son tour pour combler de ses roches l'anse de PORZ HOLLENNEK, nous voudrions compléter ce que nous avons écrit sur le sens du terme de LANDIVINEC en parlant du château lui-même.



Les matrices cadastrales de Roscoff font passer en 1885 les landes de ce terroir des mains de "Monsieur Jérôme Salaün; ancien notaire, rue des Poissonniers (depuis Jules Ferry)" aux mains de Monsieur Camille THIRION de Versailles (folio 739). La propriété passera en 1910 sur le compte de la "Société civile immobilière et rurale, 86 rue de Lionceau, Paris".

Dans une brochure de 52 pages – "UN COIN DE BRETAGNE – ROSCOFF", écrite en 1888, Louis PAGNERRE nous apprend : "Au sud de la pointe de Sainte Barbe, M. Thirion vient de faire construire, sur les plans de monsieur Thomas, le château de LANDIVINEC" (p. 11). Cette grande demeure cossue, sans beauté véritable, fut construite avec un très grand soin et sans souci apparent de la dépense. C'est ainsi par exemple que les solives sont surabondantes, elles soutiennent le plancher au-dessus et les lattes plâtrées en-dessous ; mais, en outre, tout l'intervalle entre solives (33 cm) est comblé sur une hauteur de 8 à 10 centimètres par un lit continu de planchettes enrobées de foin et d'argile, reposant de part et d'autre sur des planchettes étroites pointées contre les solives et faisant l'office de feuillures.

Par des témoignages de Roscovites nous savions que l'architecte de Landivinec était Monsieur Thomas (Albert) de Paris. Celui-ci se construisit pour lui-même la villa LOUNG-AVEL, sur un terrain acquis en 1880. Ce monsieur a droit à son folio sur les matrices cadastrales (folio 1296).

La page des folios 1295-1296 a la caractéristique d'avoir été ajoutée au registre. .Alors que partout ailleurs la contenance est exprimée en hectares, ares, centiares, sur cette page on lit **arp. p. m.** Il s'agit d'un vieil imprimé. L'arpent est une ancienne mesure agraire valant de 20 à 50 ares selon les régions ; l'arpent faisait 100 perches ; nous ne voyons pas ce que représente ici **m.**

En 1888, la villa de monsieur Thomas est l'unique construction sur la grève (Pagnerre p. 11). On dit parfois que Tristan-Corbière se retirait à Loung Avel lorsque sa famille venait à Roscoff. C'est oublier la chronologie : Corbière est mort en 1875. La famille Vacher Corbière deviendra propriétaire de LOUNG-AVEL en 1804 (matrices cadastrales).

LOUNK (ou LONK)-AVEL signifie : qui engloutit, qui avale le vent” ; Un trou de vent.

MARIE STUART ET ROSCOFF

CHAPITRE 1 er - LE VOYAGE DE MARIE STUART EN FRANCE

Catherine de Médicis exprima son opinion sur la jeune reine dans une lettre autographe à la douairière, qu'elle estimait merveilleusement comblée d'avoir une telle fille, si belle, si sage et parfaite. Elle-même n'avait pas moins de chance car elle pense que Marie sera le soutien de sa vieillesse (36). Une, autre fois, Catherine fit remarquer “notre.petite reine écossaise n'aurait qu'à sourire pour faire tourner toutes les têtes françaises” ; et Herrera (1586) soutient.qu'elle reçut Marie comme une fille. M. la Ferrière décrit l'antagonisme qui opposera plus tard Catherine et Marie Stuart à Diane de Poitiers, .qui avait appris à Marie que, sa belle-mère était la fille d'un marchand, Mais il est bon de rappeler que cette phrase .célèbre était attribuée à Anne, duc de Montmorency, par un observateur contemporain d'une haute intelligence, Jean Michiel, l'ambassadeur de Venise en France (37)

Après un séjour de treize ans en France, qui fut la période la plus heureuse de sa vie, Marie retourna en son pays natal occuper une situation devenue impossible dans l'intervalle.

La tragédie de sa vie commença à ce moment ; mais l'attitude de l'enfant durant la tempête que raconte DE BREZE laissait présager l'image de la femme. Son grand caractère et son courage ne l'ont jamais abandonnée. Sa personnalité, pleine d'attraits, qui avait charmé les courtisans d'Henry II, continue, après des siècles, à rayonner son charme sur les peuples d'Europe occidentale.

William MOIR BRYCE

(36) - .Lord Balcarres's Collections'- 1839 p. 22

(37) - Relations des ambass. Vénitiens 1.434 – “Chiumandola figliuola d'un mercanta, ed essa l'aveva saputoa”

CHAPEL OF MARY STUART.

A Neglected Ruin Whose Recent Destruction Is Small Loss.

To the Editor of The New York Times:

I was interested to read in this morning's paper of the destruction of the Chapel of Mary Stuart in Brittany. This was originally a small but solidly built votive chapel to St. Ninian at Roscoff, which, after passing through the Revolution with little damage, fell gradually into decay, but could easily have been put to use again. The late Marquess of Bute offered to restore it at his own expense, but, the anti-clerical régime of Combes and Clemenceau coming on, he was refused permission to do so, and the local authorities did all that they could to degrade and destroy the venerable ruin.

When I saw it a few years ago, the stones were a quarry, the foundations undermined, the walls still standing, covered with all sorts of vile and vulgar appeals against religion. Stray pigs and cattle made it a common pound. I felt particularly indignant at such an outrage, for Mary Seton, one of the Four Marys, attended the young Queen of Scots to France and passed through Roscoff with her. It is better that St. Ninian's should have passed away and not continue to be an eyesore to the feelings of decent people.

ARCHBISHOP SETON.

Convent, N. J., Nov. 1, 1922.

EXTRAITS DE DOCUMENTS ci-contre :

Haut de la page : "Francoys Marie" : décalque acte de mariage, - "Henry" et petits caractères : lettre du Roi à Mr de Humière.

Bas de page : extraits lettre de De Breze du 18 Août 1548

au fante de roscow piva l'onne

FRANCOYS MARIE

le 11^e de aoust 1548

HENRY

ma fille la royne desfrance

Le Roy Louis gallois luy mesme luy ro l'onne de Rosscow

Le d'effiance de la petite (le) royne desfrance

Le 11^e de aoust 1548

Signe de Louis gallois

ve luy s'umble et a Joinoye luy mesme
affectionne fidelite serviteur

L'auteur de la précédente étude, William MOIR BRYCE, a commis une erreur en situant le débarquement de la jeune reine au port de Saint Pol ou PENNPOULL. Jamais en ce pays, les habitants de la ville de Saint Pol ne se sont prévalus d'un débarquement au "bourg" de Penn-Poull. Roscoff a joui de la possession tranquille de cet évènement. L'on connaît

pourtant la vieille animosité de la cité épiscopale et du "bourg" de Roscoff, qui faisait alors partie du territoire de saint Pol.

Aussi bien ne s'agit-il pas ici d'opposer une argumentation à une autre, fût-elle aussi fragile que celle de l'auteur. Nous disposons de deux documents qui fondent clairement la tradition "roscovite", la lettre du roi Henry citée par l'auteur et une lettre de DE BREZE dont l'auteur n'a pas eu connaissance ou qu'il n'a pas su exploiter.

Nous publions ces deux textes dans leur intégralité en nous servant de photocopies reçues de la Bibliothèque nationale. Nous respecterons l'écriture et ajouterons entre parenthèses l'orthographe actuelle quand cela nous paraîtra utile.

Nous commençons par la lettre du roi HENRY II, rédigée par un secrétaire et signée du roi lui-même. Voici les références : Bibliothèque nationale - manuscrits français 3134 - folio 12 recto (la lettre.), verso (adresse). (33 x 21cm).

Le destinataire est ainsi présenté (verso) :

“ A mon cousin le Sr (sieur) De HUMYERES chlr (chevalier) de mon ordre, conseiller en mon conseil privé (Et gouverneur de mon filz le daulphin”

La seule "ponctuation" qui apparaisse dans le texte est (qui semble faire office de point. Aucune accentuation n'est visible. Nos lecteurs se retrouveront sans trop de peine dans cette orthographe phonétique.

Une deuxième signature authentifie la lettre

JAUSSÉ : on peut hésiter sur J. Cette signature se retrouve dans l'acte de mariage de Marie et de François (Marie Stuart par Paule Henry Bordeaux p.75)

“ Mon cousin jay eu certaines nouvelles de larrivee en bonne santé de ma fille la royne descosse au havre de roscou (U=V) pres leons (St Pol de Léon) en mon duché de bretagne qui ma este tel plaisir que povez penser (Et croiez mon cousin quil ne ma este moindre avoir veu (vu) par voz lettres de Xlme de ce mois que je receuz (reçus) hier que tous mes enfans se portent bien (De quoy je loue dieu (Et quant a ce que demandez quel rang je veulx que tieigne ma dicte fille la royne descosse je vous advise que jentendz quelle marche devant ma fille car le mariaige démon filz et delle est arreste et conclud (Et sans cella elle est royne couronne et comme telle je veulx quelle soit honnoree et servye)

“ Au demeurant mon cousin vous ne vous mettez en peine denvoier votre manteau et habillement de lordre (Ni aussi denvoier autre a ceste St Michel pour vous a Lyon (Avant laquelle feste jespere arriver en la dicte ville (Ce pendant je acheveray de visiter mes places fortes de ce pais ou ma este fait tant dhonneur et bon recueil que jay grande occasion de men contenter (Et non moins du bon estat auquel jay trouve ma gendarmerie et les bandes de chevaux legiers et gens de pied que jay par deca Lesquelles il fait merveilleusement bon veoir (voir) (Qui est ce que je vous diray pour le present apres avoir prie dieu Mon cousin quil vous aict en sa sainte garde (Escript a Thurin le XXIII^{me} de aoust 1548)

HENRY - JAUSSE

Ce document, à lui seul, établit avec toute la clarté souhaitable que le débarquement de la reine d'Écosse eut lieu à ROSCOV, sur le territoire de Saint Pol de Léon. Notre port, à l'époque, jouissait déjà d'une grande notoriété européenne, qui éclipsait largement la ville épiscopale. Le bourg de ces honorables marchands ne supportait pas d'être réduit au rang des autres bourgs du territoire de Saint Pol ou Minihy (Asile) : Penn Poull, Pouldu, Mien-Roignant (en Santec). Un siècle plus tard nous trouvons sous la plume de messire Yves Simon la dénomination "LE BOURG RELEVE DE ROSGOF" (baptême de Janne Moal 12 Avril 1652). Le même, récemment promu "curé" (sous-vicaire) rédige ainsi l'acte de

baptême de Janne Perrin (23 Mars 1656) “a este baptisée par moy soubzsignant messire Yves SIMON pbre (prestre) curé du BOURG RELEVE de Rosgof”. C'était ne point connaître la géographie et l'histoire de ce pays de St Pol que d'opposer la lettre de DE BREZE citée plus haut (n° précédent page 12), écrite de St Pol de Léon le 18 Août 1548 à la lettre du roi : “Nous avons débarqué, ici, à St Pol de Léon, le 15ème du mois d'août” se concilie parfaitement avec “L'arrivée au havre de ROSCOV”, car ROSCOV était l'un des trois ports de SAINT POL. Les autres moins florissants étant PENN-POULL et POULDU.

Rendant compte de l'article de Bryce dans les annales de Bretagne (1907-1908) p. 150, l'archiviste du Finistère H. Bourde de la Rogerie expliquait ainsi que De Brezé ait tu le nom de Roscoff “Nous croyons que la mention du nom de St Pol s'explique par l'état de Roscoff qui n'était encore à cette époque qu'un hameau insignifiant de la paroisse ou minihy de St Pol. Plutôt que de parler d'un havre encore inconnu en Écosse, Brézé aura cité St Pol de Léon, ville épiscopale, dont le nom moins obscur était connu de Marie de Lorraine”. Nous récusons tout à fait l'épithète “insignifiant” ; monsieur l'archiviste a fait là une erreur assez grossière.

La lettre de DE BREZE à la reine Mère d'Écosse laisse entendre que la fillette et sa suite étaient hébergées dans la ville épiscopale et cela dès le débarquement le 15 août jusqu'au départ par la route pour Morlaix, soit quatre ou cinq jours. La cité épiscopale était seule à disposer d'un hébergement qui convînt à cette compagnie princière. Nous le verrons dans notre 3e chapitre, le Roscoff de 1545 n'avait que des “hôtels” ou demeures modestes, les “belles maisons” sont postérieures à 1548.

“ Une autre lettre de DE BREZE établit d'ailleurs que le débarquement eut lieu à Roscoff. Il s'agit d'une lettre à François de GUISE, duc d'Aumale, écrite de Roscoff le 18 Août 1548 (Bibliothèque Nationale, manuscrits français 20457, folio 121). La voici transcrite à partir de la photocopie que nous en avons (format 21x33cm),

“ Monseigneur estant les galleres arryvees en ce lieu de ROSSECOU (U = V) je nay vollu (voulu) faillir troys ou quatre jours apres la descente de la petite Royne descosse les envoyer à ROUEN pour actendre lé commendement du Roy de ce quil luy plaira quilz facent et a este par le conseil du seigneur de Villegaignon Lequel sen va devers le Roy ayant aussy bien fait son devoir et aussy saignement que leussiez sceu desirer Vous assurant Monseigneur que de ce que jen puy congnoistre (connaître) il ne manquera rien de sa part quant a la charge quil a pleu (plu) au Roy luy donner Ne me voullant oblyer Monseigneur de vous advertir que sy le Roy laissoit quelques forces en escosse que la ROYNE lauroit fort agreable Laquelle ma commande le faire entendre au Roy Qui sera lendroit ou vous presenteray mes tres humbles recommandations bien humblement à Votre bonne grace suppliant nostre Seigneur Monseigneur vous donner aultant dheur et de contentement que je vous en ay toute ma Vye desire (désiré) et desire.

De ROSSCEGOUF ce XVIIIme Aougst 1548

(en bas de page) .

Vre (Votre) très humble et a jamais tres obéissant affectionne fidelle serviteur - BREZE

Ainsi c'est bien à Roscoff que Marie Stuart a touché le sol de France.

Mais sur ce fait historique s'est greffée toute une “tradition” qu'il nous faut élucider maintenant.

CHAPITRE II.- LA LEGENDE ROSCOVITE DE MARIE STUART

Il n'y a point si longtemps encore les Roscovites pensaient que la jeune reine, sautant du bateau, avait escaladé la falaise rocheuse et posé le pied précisément à l'endroit où, en

reconnaissance de la réussite de la traversée on (qui ?) aurait édifié la chapelle commémorative de saint Ninian. Aujourd'hui encore bien des Roscovites se souviennent d'une pierre de la grève en cet endroit qui portait l'empreinte du pied de la fillette, malicieusement nous avons demandé qu'elles en étaient les dimensions.

Tout ceci n'est qu'un tissu d'invéraisemblances pour ne rien dire d'autre de la fameuse empreinte.

Et d'abord la chapelle. Dans sa brochure "Vieilles pierres bretonnes" (1920) Monsieur Waquet lui consacre une ligne : elle serait du début du 16e siècle. Nous pensons qu'elle est antérieure au porche de l'église et nous en ferions une chapelle de la fin du 15e siècle ; la porte, qui est conservée, a deux chapiteaux sur colonnettes. Le style n'est pas une caractéristique assez sûre pour établir une datation précise en cette fin de l'âge gothique. Aussi bien rien n'est sûr comme le document écrit. Or c'est le cas pour saint Ninien.

Monsieur Bourde de la Rogerie archiviste départemental de 1897 à 1912 signalait dans le "BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHEOLOGIQUE DU FINISTÈRE", 1911 page XXXIV, l'existence aux archives départementales de deux actes datés du 21 janvier 1538 (ancien style ,1539 nouveau style) qui mentionnent une assemblée du chapitre de St Pol de Léon tenue "en la chapelle de monsieur Saint Strignon, au bourg de Roscoff". La chapelle existait donc plusieurs années avant l'arrivée de Marie Stuart à Roscoff (20 août 1548)". On corrigera l'erreur de date (15 août). L'auteur donnait comme référence le carton G.113; depuis cette époque le classement des archives a été remanié et après des heures de recherche nous ne sommes pas parvenu à retrouver ces documents... Volontiers nous faisons confiance à Bourde de la Rogerie et retenons comme acquise l'antériorité de la chapelle par rapport .au débarquement.

Il y a quelque vraisemblance que la jeune reine, d'éducation catholique, ait été conduite jusqu'à cette .chapelle pour y rendre grâce à Dieu de l'heureuse traversée. L'église de Notre Dame de Croaz Batz n'était point encore livrée au culte, nous semble-t-il.

Très tôt le souvenir de Marie Stuart s'est attaché à cette chapelle. Albert LE GRAND s'en fait l'écho en 1634. "L'an 1548, très noble et très illustre Princesse Marie Stuart Reyne d'Écosse fonda la chapelle de Saint Ninien (en Breton. ils l'appellent SAINT DREIGNON) en l'endroit mesme où elle descendit du Navire, au Bourg de Roscow, lorsqu'elle vint espouser le Roy Tres-chrétien François II" (LES VIES DES SAINTS de la Bretagne Armorine - édition des 3 chanoines 1901 page 2.46*).

Pascal de Kerenveyer, dans ses Annales Roscovites, vers 1780, se retranche derrière l'autorité d'un historien : "D'Argentré prétend qu'à cette époque Marie Stuart reine d'Écosse venant en France pour épouser le prince François dit second du nom lorsqu'il fut Roy, débarqua à Roscoff et fit bâtir sur le lieu où elle mit pied à terre une chapelle sous l'invocation de saint Ninien; en effet, cette chapelle existe encore aujourd'hui.". Quoi d'étonnant dès lors, que l'on ait fait de saint Ninien un Écossais ?

Sur la foi en cette origine commémorative de la chapelle certaines personnes dont Pol de Courcy, se sont acharnées au cours du 19e siècle à sauver les ruines de l'édifice. Nous avons raconté longuement dans les numéros 228 à 231 du Bulletin paroissial la construction de la salle d'Asile (on dit aujourd'hui ECOLE MATERNELLE). Le projet initial (1873) envisageait son implantation précisément sur l'emplacement des ruines et un terrain contiguë ; le tout faisait 333 mètres carrés. En 1875 la municipalité, le ministre, les autorités de tutelle et le clergé d'un commun accord étaient décidés à cette opération, les seules difficultés soulevées étaient seulement d'ordre financier ou technique.

On s'apprêtait à ouvrir le chantier lorsqu'un mouvement d'opinion, auquel les Anglais apportèrent leur appui se leva contre la destruction des ruines. Une souscription fut

ouverte pour acheter un terrain ailleurs et y édifier la salle d'Asile. La souscription atteignit la somme de 13,190 fr. Les souscripteurs furent surtout les notables du pays mais le don exceptionnel fut le fait d'un Stuart, le marquis de BUTE qui offrit 4.000 fr. Le don local le plus important fut versé par l'hospice de Roscoff : 1.000 fr. On notera aussi le don de 50 fr offert par le peintre tchèque Jaroslav CERMAK.

En 1932 les ruines de St Ninien disparurent dans l'indifférence générale. Les deux façades, interne et externe, du portail ont été insérées dans les murs voisins. La pierre de l'autel sert de soubassement au portail externe. Aujourd'hui on eut sans doute transféré le monument sur le terre plein du quai Neuf.



[Porte de la Chapelle St Ninien - Cliquer pour agrandir l'image](#)

Ne quittons pas ce sujet de la chapelle sans évoquer brièvement l'évolution phonétique (venant de la prononciation) qui a transformé le saint Strignon du 16e siècle naissant en sainte UNION. Comme il nous faudra revenir sur la question de la CONFRERIE de la SAINTE UNION, signalons seulement des orthographes relevées dans l'ordre de leur apparition, sans entrer pour l'instant dans les précisions de dates

- Saint STRIGNON
- Saint TRIGNON
- Saint YNIAN
- Saint NINIAN ou NINIEN
- Sainte UNION.

Dans un BREF d'indulgences donné par le pape Benoit XIV le 6 décembre 1755, la chapelle est dite de LA SAINTE UNION.

OÙ accostèrent les galères ? Jetèrent-elles l'ancre dans le chenal pour éviter l'échouage à marée basse ? Auquel cas le débarquement se serait fait en chaloupe. En toute hypothèse on aura attendu la marée pour débarquer cette compagnie princière, ou bien les galères approchèrent-elles de la côte à s'échouer à marée basse ? On ne peut répondre avec pertinence à de telles questions. Nous ne savons même pas si l'état des travaux du quai permettait encore en 1548, une descente aisée à terre.

-
- [Portraits de Marie- Stuart](#)
 - [The love affairs of Mary Queen of Scots a political history, par Martin Andreww Sharp Hume - voir page 38 - arrivée à Roscoff.](#)

n° 286 - Mai 1974

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

AUTOUR DE AB...

Nous poursuivons ici une étude ébauchée dans les numéros 283 et 284 sur les noms de famille en AB. Nous avons essayé de saisir le processus qui a transformé le mot breton **MAB** (descendant de) en ce préfixe **AB** de même sens attesté dans de nombreux noms de famille comme **AB.OMNES**.

Les méandres de nos recherches nous ramènent à notre hypothétique **VAB**, l'introuvable échelon de l'évolution de MAB en AB. Même admise, comme cela est établi pour le gallois, cette hypothèse nous conduit à expliquer la volatilisisation de V au sein d'un dialecte apparemment aussi sourcilleux que le Léonard. Nous ne sommes point, en effet, en CORNOUAILLE, dont les dialectes, on le sait, s'accordent tous les tours de passe-passe linguistiques. Nous en sommes nous-même et comprenons assez bien le mépris auquel nous nous sommes réduits aux yeux des Léonards.

Ainsi le "vieux-breton" (gaulois) ABAL "pomme" relevé dans un manuscrit du 9e siècle par Fleuriot est devenu dans les dictionnaires AVAL, par assouplissement de E en V. Les Cornouaillais, dans notre pays du moins, ont tout simplement avalé B et V : de la pomme il n'est plus resté que AAL, une pomme qui reste dans la gorge du Léonard !

Un autre mot constitue une pomme de discorde entre Cornouaillais et Léonards . il désigne le VENT. C'est AVEL. en Léon., comme dans les dictionnaires. Pour nous, Cornouaillais, c'est AEL (A et E détachés). Pour une fois les Cornouaillais sont en excellente compagnie avec les Irlandais et avec les anciens GRECS qui rendaient "ouragan" par AELLA (dans l'Iliade déjà).

Les Léonards n'ont pas toujours de quoi se vanter cependant. Ce sont eux qui ont avalé tout cru ou à la sauce V le malheureux M de MAB comme des Cornouaillais ! Un autre exemple de licence linguistique léonarde est notre VÊNEG roscovite. Nous retrouverons bientôt un exemple à rebours des précédents dans le mot léonard qui désigne une côte, une colline : CREAC'H. Nous surprendrons les Roscovites et d'autres en plein délit de fantaisie et de balourdise ; c'était au 16e siècle, avant que MEANEG n'ait donné VENEG.

Empruntée à un terroir proche de Roscoff voici rédigée en français la fiche d'identité d'un homme de chez nous au 14e siècle. C'est dans un acte de la Cour de PENZE.

Nous nous fions à la transcription qu'en a donnée LE MEN dans la Revue celtique (tome 2 p. 71-77 années 1873-1875)

"Scaichent (sachent) toutz que par nostre court de PENSÆZ Herve, le fuiz Henry, le fuiz Alin, le fuiz au Charpantier (en breton c'est KALVEZ), vendist à Alin de Quoetthiræzeuc...". Ce document nous livre trois types de patronymes fils de..., KALVEZ et de Quoett.. (lieu).

Nous tenons en réserve par ailleurs un document, en latin cette fois, daté de 1323 et qui concerne CROAZ BATZ.. L'écriture PENSÆZ du nom actuel de Penzé nous met sur la voie d'une étymologie sérieuse de ce nom. Le terme SÆZ ou SEAZ qui veut dire en breton "Flèche" pourrait être le nom ancien de la rivière, appelée aujourd'hui LA PENZE (bout de la flèche). Il existe, en tout cas, une autre rivière de ce nom, qui faisait autrefois la séparation entre l'archidiaconé de Léon et celui de Quéménédy. Cette rivière est enjambée par les trois routes qui mènent de St Pol à Lesneven : avant Goulven, à Pont du Chatel et, plus au sud, avant les embranchements de Saint Méen et Plouider. Encore plus au sud le SEAZ cerne vers l'ouest le plateau de KERILIEN où s'étalait jadis une grande cité gallo-romaine. La route de Lesneven à Landivisiau traverse cette ville enfouie, Le

SEAZ prend sa source dans l'angle nord-est-de la base aéronavale de Bodilis - Landivisiau; Ce sont d'autres "flèches" qui y prennent leur envol.

La carte Michelin signale à la fois le nom de la rivière FLECHE et le même nom d'un village riverain proche de l'embouchure. :On peut s'interroger sur les raisons du choix de ce nom SEAZ et par la sur sa signification. Nous serions en garde, quant à nous, contre une telle étymologie populaire, de FLECHE. Peut-être la même rivière a-t-elle eu concurremment divers noms le long de son trajet ; un seul aurait survécu, pas nécessairement le plus intelligible. Nous avons signalé ainsi l'ancien nom de la rivière HORN, à savoir GLESON.

Nous avons le sentiment de revenir à la terre ferme en retrouvant les Registres de Roscoff : la façon même dont sont rédigés au 16e siècle et encore au début du 17e siècle les actes de baptême reflète encore les vieilles conceptions sociales et religieuses au sein desquelles sont nés tous nos noms de famille, en particulier les noms qui furent d'abord des « prénoms » et ceux qui leur sont étroitement apparentés les noms en AB ou AP comme APPAMON.

IMAGES DE ROSCOFF

Décalques de lettres : P, S, H, J, T, D et points sur les i par Quidelleur.

(registre des enterrements 1616-1617)

Handwritten cursive text on the left page, including the word "Croixbar" and the year "1617".

1617

Croixbar

Croixbar

Croixbar

1617

Handwritten cursive text on the right page, including the name "Maria" and various decorative flourishes.

Maria

MARIE STUART ET ROSCOFF

CHAPITRE II - LA LEGENDE ROSCOVITE DE MARIE STUART

On attribuait aussi à Marie Stuart l'offrande d'une statue de la Vierge à l'enfant en argent. Cette légende est plus tardive que celle de la chapelle et pour cause !

Chaque paroisse a tenu dans le passé à posséder sa Vierge en argent, que le prêtre lui-même portait au cours des processions qui se faisaient à l'intérieur des églises; après la procession on la donnait à baiser aux fidèles. Les choses se passaient encore ainsi dans notre jeunesse.

La Vierge à l'enfant de Roscoff a une singularité Marie tient dans la main droite une grande croix, vers laquelle l'enfant Jésus tend les bras. Ce thème de la Vierge à la Croix nous paraît d'inspiration française (début 17^e siècle). Son emploi pour Notre Dame de Croaz Batz n'est judicieux qu'en apparence, car la patronyme de l'église signifie la chapelle édifée en l'honneur de Notre Dame sur le terroir appelé CROAZ-BATZ. Cette interprétation est parfaitement assurée. Nous y reviendrons plus tard en publiant un document de 1323 où le terroir est cité nommément - 2 siècles avant l'Eglise.

La statuette est de style classique, inspiré de l'art romain. Grâce aux poinçons elle a été datée par Monsieur Auzas entre 1686-1687 ; elle serait l'œuvre d'un atelier parisien. (L'orfèvrerie religieuse bretonne 1955 - p. 35 et photographie planche XXVIII).

La statue mesure 34cm, outre le socle de 2,5cm. Le piédestal a 16cm de haut : il est en ébène, nous semble-t'il, et porte deux médaillons en argent, un autre où la plaque d'argent a été remplacée par du verre ; deux guirlandes en argent pendent sur les pans coupés.

L'attribution enfin à la jeune reine du "chapelet de Marie Stuart" et de la "modestie" de la même, n'est prouvée en aucune façon et ne mérite aucun crédit. On n'en trouve aucune trace dans l'inventaire de l'argenterie en 1609, ni dans les deux inventaires plus complets (avec les ornements) de 1640 et 1657 (cahier des comptes du 17^e siècle).

Il nous semble que ces objets proviennent du sud de l'Espagne, tout comme le tableau de Notre Dame de Guadalupe qui est dans l'église depuis la fin du 17^e s.

On ne doit pas oublier non plus qu'il existe dans notre paroisse 2 chapelets Marie Stuart tout comme 2 modesties, identiques de formes, mais de valeur métallique différente. Comment n'a-t-on pas pensé à l'invraisemblance totale d'un tel don disparate par une princesse ?

A en croire une plaque de marbre gravée de l'inscription MARY STUART HOUSE, une maison de Roscoff revendiquerait l'honneur d'avoir hébergé la jeune reine débarquant en notre port.

Nous allons examiner cette question dans le chapitre qui suit. Nous sommes le premier surpris des découvertes que nous faisons sur le Roscoff de 1548.

CHAPITRE III - LE BOURG DE ROSCOFF EN 1548

Deux maisons de Roscoff se disputent depuis plus d'un siècle le privilège d'avoir hébergé Marie Stuart à sa descente des galères. L'une affiche même, comme une concurrente déloyale une petite plaque de marbre portant l'inscription : "Marie Stuart House", Maison de Marie Stuart. L'indécence cependant n'est point allée jusqu'à faire argent auprès des Anglais de cette prétention.

Nous avons pensé nous-mêmes, pour des raisons de style, que "MARY STUART HOUSE" était postérieure d'une trentaine d'années au débarquement de la reine d'Écosse

: la lucarne renaissance, l'œil de bœuf (obturé) et le pied droit des cheminées sont, nous semble-t-il, de sûrs indices d'une époque postérieure à 1548. Par contre, en nous référant au style gothique de la façade de la maison "concurrente" nous aurions admis pour cette demeure, la possibilité d'être contemporaine du débarquement. Le dégagement d'une cheminée au premier étage de cette maison a laissé apparaître un blason marchand qui porte la date de 1561. Les styles ont la vie longue en Bretagne. Nous essaierons un jour de donner un fil conducteur pour la chronologie des belles maisons de Roscoff en nous fondant sur des caractéristiques stylistiques (portes, fenêtres, cheminées), éprouvées par le recours aux inscriptions et aux documents écrits.

Ainsi nous paraissent balayées les prétentions de ces deux hôtels à avoir hébergé la reine d'Écosse.

L'idée nous est venue depuis deux ans d'exploiter aux archives départementales les titres de rente du seigneur féodal de ce pays, l'Évêque de St Pol. Ces titres sont appelés AVEUX et sont souscrits par les acquéreurs de terres ou d'édifices soumis au lien féodal. Pour l'époque où nous sommes, milieu du 16^e siècle, les aveux sont nombreux et très riches de renseignements sur l'occupation des sols en bord de mer depuis le TEVENN (rue Amiral Courbet) jusqu'à la place de l'Église. Ces terrains sont dans la PAROISSE DE TOUSSAINTS tout comme l'église de CROAZ BATZ. Nous allons analyser les aveux de Toussaints 1^{ère} liasse (archives départementales 5 Sg.329). Nous avons fait photocopier les plus typiques de ces documents et volontiers nous les montrerions aux actuels détenteurs de ces terrains bâtis:

La seule difficulté que nous rencontrons dans cette analyse tient à l'absence de plan cadastral à cette époque : "les terrains sont implantés en référence aux terroirs et aux parcelles voisines dont les propriétaires sont nommés et parfois aussi les fermiers qui les manœuvrent".

Notre méthode d'analyse découle de la teneur même des aveux : les terrains en bord de mer auprès de la chapelle de Saint Strignon sont référés aux maisons qui sont en face côté terre. Nous avons donc cherché à retrouver, grâce aux divers aveux, la suite des maisons qui se trouvaient en 1560 auprès de la chapelle. Mais nous ne pouvions nous arrêter en si bonne voie. Après le terroir de St Strignon il nous faudra traiter de la rue des Perles, du Quelen, du Teven... à la même époque.

PARAGRAPHE 1 - AUTOUR DE SAINT STRIGNON

Notre étude recourt à quatre documents : les actes n°17, n°23, n°25 et n°36.

1°/ - L'acte n°17 est l'authentique du partage des biens de la succession de Bernard Kerdanet et Jaouenne (féminin de Jaouen, Jaoua, Jœvin) Jaffrez ; l'acte est du 4 février 1555. Il se trouve dans les titres de rente de l'évêque parce que ces biens étaient affectés de charges en faveur du seigneur. Les héritiers sont au nombre de 5.

Dans la "lothie" de l'aîné, Hervé Kerdanet est "une maison 0 (= avec) ses celiers, cave, maison à four, court, jardin, issues et appartenances sitti près la chappelle de saint STRINGNON au dict bourg de Rosgoff en la parroisse de Toussaintz ENTRE la maison, court et jardin d'Olivier TREUD d'un costé et aultre maison, court et jardin de Jehan Hervé, le jeune d'aultre".

Un détail a quelque importance pour la suite de notre étude : ces trois maisons ont un jardin.

Désignons chacune d'elles par une lettre : K(Kerdanet) , T (Treud), H (Hervé).

Il s'agit de maisons situées côté terre sur l'actuelle rue amiral Réveillère. D'après ce document, en partant de l'église la succession de ces trois maisons était l'une des deux

suivantes :

T – K - H ou H - K - T

2°/ - L'acte 25e, du 29 may 1560, est passé entre le Seigneur Evêque Rolland de Chauvigné et Francoys Jaffret demeurant à l'isle de Baz-Paul. Tous deux signent. Il est heureux quel l'acquéreur ait signé, car il apparaît sans aucun doute qu'il s'appelait francoys GEFROY.

Contre une rente annuelle de 10 deniers monnaie (12 deniers = 1 sou ; un ouvrier pouvait gagner 8 sous par jour), l'évêque céda au dict Jaffret (Geffroy) "Unge pièce de terre et apacement de maison a la prandre à dricte lingne au devant la maison du dict Jaffret en laquelle demeure Anne Le Normant, sa mère, feranté sur le bort ripve et frontière de la mer et estante la dicte apacement entre ung apacement de maison appartenant à JEHAN MARTIN d'un costé et la terre et franchise du dict seigneur, evesque d'aultre sitts au bourg de Rosgoff en la paroisse de Toussaintz près la chapelle de monsieur Saint Strignon ... contenant aultant de largeur que la dicte maison du dict Jaffret estante entre la maison du dict Jehan MARTIN dun coste et la maison de Olivier TREUT d'aultre."

La désignation. du terrain à bâtir est bien laborieuse. De cet acte on conclut à l'ordre des maisons de GEFROY (G) – MARTIN (M) et TREUT (T)

soit T - G - M

soit M - G - T

En combinant avec l'acte 17 on a les séquences :

M - G - T - K - H

ou H - K - T - G - M

3° / - La veille, le 23 may 1560 (acte n° 23), l'évêque cède à "Jehan Martin, marchand demeurant au bourg de Rosgo. " Ungr estable avecques laplacement dune aire qui est cerné de bois estant esdicts bourg et paroisse près la chappelle de Saint Sbrignon au fye (fief) du dict seigneur evesque près le bord de la ripve de la mer au devant la maison de la demeure du dict Martin entre terres du sieur de KERMORUZ devers l'occident et d'ung coste a la franchise devers l'orient, de la maison des hoirs (héritiers - HER en breton) de feu henry Jeffroy d'aultre.

Item aultant daplacement d'aultre estable et aire au devant une aultre maison appartenante au dict Martin où demeure François Laurans sur le bord de la ripve de la mer sur la placze de COZ TY BARGUET aultrement TOUL AN GADIC entre les terres et franchises illecques (en cet endroit) de chacun.coste.

La dicte censive faite pour la somme de deux souz monnaie de rente...". La cession de ces deux terrains comporte "pouvoir d'édifier sur les dicts apacementz. Le document est en parchemin. Jehan Martin a accompagné sa signature de son blason marchand. Cette marque ne peut être confondue avec celle que l'on relève sur la cheminée de la maison gothique (1561 - madame Lemoine). Nous essaierons d'identifier ce dernier blason.

Laissant de côté pour l'instant le terrain de COZTY-AN BARGUET, nous poursuivons notre recherche sur les maisons auprès de St Strignon.

Notre document confirme la mitoyenneté GEFROY – MARTIN ; il ajoute une autre précision qui nous met dans l'embarras : "Et d'ung coste à la franchise devers l'orient, de la maison ... Jeffroy *devers la mer* (barré) d'aultre (côté) ." Une franchise c'est un terrain non approprié, libre. La franchise en question pourrait être le terrain que GEFROY acquerrait le lendemain ; en ce cas la succession serait M - G. Mais ce n'est là qu'une supposition et nous devons nous garder de conclure sur cette base à la séquence M - G - T - K - H.

Nous allons voir par le document suivant que Jehan MARTIN se sera dépêché de construire sur son terrain. Avant d'y venir, précisons le sens du mot ESTABLE, nom donné à des constructions déjà implantées sur les deux terrains cédés à Jehan MARTIN. Selon les dictionnaires courants une ETABLE est un bâtiment pour les vaches. Nous avons tenu à vérifier le sens de ce terme dans le "Dictionnaire de la langue française du 16e siècle" par Edmond Huguet. Toutes les citations relevées par l'auteur concernent uniquement les CHEVAUX. Dans le cas d'un marchand l'interprétation est tout à fait satisfaisante : Jehan MARTIN disposait déjà de deux étables sur les terrains acquis le 23 may. Il assurait certainement des transports de marchandises .

La femme de Jehan Martin était française Hervé ,leur premier enfant, une fille, avait pour prénom ODERNE (19 Sept. 1557). Il semble qu'à Roscoff les MARTIN soient distincts des MARZIN (prononciation bretonne de MARTIN). En tout cas Jehan MARZIN, époux de Marguerite PHILIPPES, fait baptiser le 2 mars 1558 son premier enfant : JEHAN. Il nous semble que, ce Jehan MARZIN était maître de navire.

4°/ - Le 20 décembre 1560 c'est le tour d'une voisine de se décider (acte n° Perrine Le Maczon (aujourd'hui on écrit Masson) "veuffve de feu Pierres YVEN" (noter PIERRES, comme Jacques) acquiert de l'évêque aune place et pièce de terre estante pres leglise de monsieur saint Strlgnon entre MAISON NOUVELLEMENT faicte au moien de pareil tiltre du dict seigneur par Jehan MARTIN d'un bout et conté (compté) en aultant de longueur que contient une maison où demeure la dicte Perrine au dict terroir entre maison appartenante à francoyse Clairec (Clérec ou Cloirec) d'ung costé et maison appartenante à Jehan Martin d'aultre et de largeur despuis le chemin mesnant aux eglises de Notre dame de CROAZ BAZ et saint Strignon d'ung costé et le bord de la mer. "t La cession est faite par l'évêque contre une rente annuelle de 12 deniers monnoie (1 sou) à verser à la "Saint Michel" – Montegargan" (29 Septembre). Ainsi, en désignant par L (Le MACZON), et C (CLOIREC) nous avons la suite de maisons :

C -L- M ou M – L -C. La combinaison de ces résultats avec les conclusions du 2°/ conduit aux deux séquences possibles de maisons sur le côté-ouest du chemin de St Strignon et de l'église - en partant de l'église (gauche),

soit : C – L – M – G – T – K - H , soit : K – T – G – M – L - C

Les documents établissent en-outré que L – M - G ont acheté chacun d'eux le terrain en bord de mer qui faisait vis-à-vis à leur maison.

5° / - Le problème sera maintenant d'essayer sur le terrain nos deux séquences de maisons pour obtenir, par élimination des solutions mauvaises, la solution bonne ou, à son défaut, les solutions possibles. La difficulté du travail sur le terrain est aggravée du fait qu'il ne reste en façade rue, côté Ouest de la rue Réveillère, qu'un seul élément existant en 1560, la petite maison de monsieur Goulard, en alignement de la maison Cavelan.

Par contre, ces propriétés côté Ouest (vers la terre) sont cloisonnées encore comme elles l'étaient en 1560 par de hautes clôtures, inchangées dans leur ensemble. Il nous semble que l'on peut faire fond dans une très bonne mesure aux descriptions des propriétés en question que nous trouvons dans le cadastre de 1846. Pour notre propos il importe assez peu que les parties bâties de ces propriétés aient varié depuis 1560.

Nos hésitations portent sur la maison des ASSURANCES et sur la pâtisserie qui lui est mitoyenne. Nous nous demandons en effet, si en 1560 il n'y avait pas deux maisons sur l'emplacement des assurances ; le cadastre porte vis à vis d'une partie de cette maison contre, MARY STUART HOUSE un bâtiment en ruines, dont il est peut-être question dans nos documents. D'autre part,. en 1846, l'emplacement de la pâtisserie était une cour

donnant sur tout l'angle ; au fond de cette cour il y avait des bâtiments en fer à cheval. La façade de cette cour était-elle construite en 1560 ? Notre sentiment est que la cour existait en cet état en 1560 mais nous n'en avons pas la preuve.

Ces hésitations n'affectent pas la solution de notre problème premier, à savoir les origines de MARY STUART HOUSE.

6° / - Nous essayons d'abord la suite : C – L – M – G – T – K - H.

Nous commençons par placer H sur la maison JEGOUDEZ, puis nous faisons glisser peu à peu vers l'église. Voici les propriétés actuelles :

- JEGOUDEZ
- HOTEL DU PORT
- YVEN GUIVARCH (NEDELLEC)
- UNIDOC
- BAUDY
- GOULARD
- CAVELAN
- TALABARDON (Kerenfors.)
- BRANELLEC
- ASSURANCES
- PATISSERIE (avec nos hésitations ci-dessus).

Dans ces conditions nous aboutissons aux seules solutions envisageables :

- **1** - H sur JEGOUDEZ - C arrive sur GOULARD - **A écarter** car en cette position H - K - T. n'auraient pas eu de jardin.
- **2** - H sur Hôtel CUEFF - C arrive sur l'ancienne maison CAVELAN. Alors M tombe sur BAUDY, mais la maison en face (GUIVARCH) a une cheminée datée de 1601 (avec un coeur). D'autre part, L n'a pu avoir la marque de la cheminée LEMOINE. Et puis il y a les jardins de H – K - .T. **A écarter**.
- **3** - H sur YVEN (épicerie) - C tombe sur TALABARDON (Kerenfors.). Dans ce cas M serait le constructeur de la maison Lemoine, ce qui ne convient ni pour la date (1561) ni pour le blason. D'autre part L tomberait face à la chapelle St Strignon. Et puis il y a encore les jardins de H – K - T. **A écarter**.
- **4** - H sur GUIVARCH, (NEDELLEC) - C tombe sur BRANELLEC. **A écarter** car L et P ont alors comme vis-à-vis la chapelle St Strignon.
- **5** - H sur UNIDOC - C arrive sur ASSURANCES - **A écarter** car M et G sont vis à vis de la chapelle.
- **6** - H sur BAUDY - C arrive sur ASSURANCES ou PATISSERIE. **A écarter** car G tombe face à la chapelle.
- **7** - H sur GOULARD - C arrive sur PATISSERIE. Alors G tombe sur BRANELLEC, vis-à-vis de MARY STUART HOUSE - H.K.T. ont cette fois leur jardin.
- Nous ne voyons pas d'autre essai possible avec C – L – M – G – T – K - H.
- **La 7ème solution est seule à retenir dans cette hypothèse.**

n° 287 - Juin 1974

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

TOUJOURS AB...

Dans trois numéros précédents nous avons livré des considérations sur le préfixe AB de certains noms de famille bretons ; ainsi AB.OMNES, “descendant d'OMNES”. AB serait une contraction de MAB, substantif qui signifie “descendant de..., fils”.

Il nous semble que les noms affectés du préfixe AB sont ce que nous appelons aujourd'hui des PRENOMS. La chose est claire pour des noms comme AB.ALAIN, AB.HERVE, AB.HAMON (APPAMON), AB.JEAN, AB.OLIER, AB.OLIVIER... Elle l'est moins pour des prénoms sortis d'usage, mais attestés dans l'histoire de Bretagne : OMNES, RIOU, Nous y ajouterons, parce que rencontrés dans les registres de baptême de Roscoff, les prénoms : GUILLERM (Guillaume) donnant ABGUILLERM et GUEGUEN donnant ABGUEGUEN. Nous ne voyons présentement que 2 noms qui échappent aux prises de notre hypothèse ABEGUILE et ABAUTRET. Le procédé de la dénomination en AB n'a été en usage que fort peu de temps et dans le Léon, seulement (comme au pays de Galles), les “prénoms” ayant concurremment et de façon beaucoup plus large fait fonction de patronymes.

On aura remarqué les guillemets et les périphrases dont nous enrobons l'emploi du terme PRENOMS (qui précèdent les NOMS). Ces indices témoignent des incertitudes où nous ont plongé les vieux registres de Roscoff. Le mot même de PRENOM ne s'y rencontre pas. Quelle peut être la signification d'une telle absence ? Engage-t-elle toute une conception de l'être de l'homme, de son identité ? Ces questions nous continuons à les porter alors même que nous avons appris par le dictionnaire “LE PETIT ROBERT” que le 1er emploi du terme français “PRENOM” ne soit relevé qu'en 1556. Il a dès lors le sens “nom particulier joint au nom patronymique et servant à distinguer les différentes personnes d'une même famille”. Il vient du latin PRAENOMEN.

Les REGISTRES PAROISSIAUX d'avant la Révolution française sont aujourd'hui conservés à la mairie. Ils ont une place particulièrement honorable parmi les registres finistériens : les registres de baptême commencent dès la 1ère année de service de l'église en 1550. Les paroisses déjà, anciennes à cette époque ont rarement conservé des actes de 1550. Voici relevées les paroisses du Finistère qui ont des registres antérieurs à Roscoff pour les baptêmes

- NEVEZ (1503)
- PLOUMOGUER (1518),
- QUIMPER (1521),
- SAINT THONAN (1527),
- LOCMARIA-QUIMPER (1534),
- SAINT MATHIEU-MORLAIX (1538),
- LESNEVEN (1545),
- POULLAOUEN (1548),
- DINEAULT (1548),
- TREMEOL (1550),

Les registres de baptême de SAINT POL ne sont conservés qu'à partir de 1567.

Le premier registre des baptêmes de Roscoff couvre la période 1550 - 17 Nov. 1602. Des lacunes graves y apparaissent. Le nombre des 1624 actes enregistrés est nettement inférieur à celui des baptêmes ; on s'en aperçoit à des creux importants, par exemple aucun baptême entre Noël 1573 et mai 1574, aucun non plus du 23 sept 1598 à janvier 1599, etc.. La négligence la plus grave est la non inscription des baptêmes en 1581.

Dans ce registre nous relevons 24 cas de jumeaux et un cas de triplés : Guillaume, Jacques et Françoise COUCHOUROUN, baptisés le 13 avril 1602 ; leur maman mérite une mention Isabelle Jourdoin. Le même jour fut baptisée (acte en latin) THEPAUTA Bernard. On rencontre ici un emploi de THEPAUT comme prénom, ici au féminin : THIBAUDE. Cette demoiselle sera marraine le 23 février 1620 de TEPOTA (latin) LE GUEN, dont la maman est Gillette Bernard ; le papa est prénommé CARANTEC.

Tous ces actes, entièrement manuscrits sont rédigés en latin, à part 52 dont la rédaction est française. Mais dans tous les cas et quelle que soit la forme de la phrase (“j’ai baptisé., A été baptisé”), un élément de l’acte est constant, l’expression de l’identité de l’enfant. Le 1er acte conservé est d’avril 1550 ; il n’est certainement pas le 1er enregistré car il n’est pas précédé de l’intitulé du registre dont le folio a été perdu avec les baptêmes qui suivaient l’intitulé, derrière le fatidique “En premier”.

L’acte en question, en latin, est ainsi composé : “J’ai baptisé MICHELLE, fille naturelle (par différence sans doute avec “adoptive”) et légitime (de) Jehan An Falchun et Jahanette an BRUN”. Lorsque les actes sont en français on trouve trois formes “Fils de”, “Fils à” ou “fils” seul. Ainsi “MAHE (Mathieu) filz Jehan ROUDAULT et Estiennette HEMAR” (29 Avril 1552). C’est le premier acte français ; il est signé du prêtre Y. MORICE, qui pour la circonstance a francisé son nom de MORVAN. Nous avons l’intention de le retrouver plus longuement, non point tant parce qu’il était cornouaillais, semble-t-il, mais parce que son statut ecclésiastique nous éclaire sur les conceptions féodales du sacerdoce.

Voici les noms en AB, assez peu nombreux, relevés aux baptêmes de Roscoff durant la seconde moitié du 16e siècle :

- ABAMON (avec des variantes) : 5 filles et 1 garçon.
- ABHERE . 2 filles, 1 garçon.
- ABGUILLERM : 2 jumelles.
- ABIVEN : 1 fille
- ABHALAN . 1 fille.

Le nom n’était pas prédestiné à fleurir s 2 garçons **AB** contre 11 filles **AB**.

MARIE STUART ET ROSCOFF

CHAPITRE III - ROSCOFF EN 1560

Nous mettions en œuvre dans le numéro précédent une suite bien identifiée de 7 maisons mitoyennes existantes en 1560 sur le bord ouest de l’actuelle rue Amiral Réveillère. La teneur de nos documents nous permettait, en effet, de déterminer la date d’acquisition des terrains sis en bord de mer vis à vis de trois de ces maisons.

Nous avons fait glisser notre séquence de maisons C – L – M – G – T – K – H, le long de la rue, les lettres désignant les propriétaires de 1560. Nous avons conclu que dans cette hypothèse, la seule solution possible était l’acquisition du terrain de MARY STUART HOUSE par François GEFROY le 29 may 1560, postérieurement au débarquement à Roscoff de la petite Stuart (15 août 1548).

Il nous restait à faire l'essai de l'autre hypothèse possible à l'ordre inverse des maisons :

H – K – T – G – M – L – C. Nous aurions pu nous dispenser de cette analyse car le soir même où s'achevait la frappe de la parution précédente nous retrouvions des documents de 1608 et 1620 qui confirmaient le résultat précédent, à savoir l'achat du terrain en question le 29 mai 1560. Nous allons y revenir plus loin.

Nous nous réjouissons fort de n'avoir pu disposer à temps de ces documents, que nous avons confiés à un chercheur. Nous avons dû, en effet, élaborer une méthode d'analyse qui nous a obligé à faire de très nombreuses observations, aussi précieuses en elles-mêmes que les conclusions que nous en attendions.

Pour ces raisons il nous paraît bon, alors que le résultat est acquis, d'achever notre analyse, selon la méthode adoptée et d'essayer la séquence H – K – T – G – M – L - C.

Nous plaçons C successivement sur JEGOUDEZ et les maisons suivantes, en approchant de l'église, jusqu'à Goulard. Nous essayons ainsi 7 solutions

- **1ère solution** - C sur JEGOUDEZ. Alors L tombe vis à vis de l'entrée du port et n'avait pas de terrain libre en face. D'autre part T et K n'auraient pas eu de jardin. **A écarter.**
- **2ème solution** - C sur l'hôtel du Port. Alors T n'aurait pas eu de jardin. **A écarter.**
- **3ème solution** - C sur Yven (épicerie). M tomberait sur UNIDOC ; mais la maison en face (magasin de faïences) a une porte sur rue des environs de 1600 et n'a pu être construite en 1560 par Jehan Martin (M). D'autre part T n'aurait pas eu de jardin. **A écarter.**
- **4ème solution** - C sur GUIVARC'H-NEDELLEC. Alors G tombe sur GOULARD, mais l'écusson de la cheminée sur la maison d'en face est manifestement postérieure à celle de 1561 (observer le raccord entre elles). Un bâtiment en arrière porte sur la cheminée la date de 1601 avec un cœur. **A écarter.**
- **5ème solution** - C sur UNIDOC. Alors M vient sur GOULARD. Mais M n'a pu construire la maison d'en face, le blason n'étant pas le sien, connu par le titre d'acquisition. D'ailleurs G aurait pour vis à vis la chapelle St Strignon: **A écarter.**
- **6ème solution** - C sur BAUDY. Alors M tomberait face à St Strignon et n'a pu acquérir un terrain vis à vis de sa maison. **A écarter.**
- **7ème solution** - C sur Goulard. Alors L vient face à la - chapelle. Donc **à écarter.**

Ainsi la séquence H-K-T-G-M-L-C ne permettant aucun essai fructueux il ne nous reste que l'unique solution que nous avons établie avec l'autre seule séquence possible C-L-M-G-T-K-H.

De la sorte, en 1560

- **Jehan HERVE** le jeune propriétaire de la maison GOULARD (cependant le bâtiment perpendiculaire à la rue est postérieur de quelques années à 1560);
- **Hervé Kerdanet** hérita en 1559 (4 février) de la maison modeste détruite il y a quelques années, sur l'emplacement de laquelle a été bâtie la maison CAVELAN.
- **Olivier TREUT** habitait la maison alignée sur la précédente à laquelle plus tard furent ajoutées deux ailes perpendiculaires à la rue. C'est la maison en U ; la façade parallèle à la rue a été refaite au début du 17^e siècle (la porte)
- **François LE GEFFROY** (Jaffrez dans le texte) était propriétaire de la maison

BRANELLEC. Nous ne sommes pas sûr qu'il se soit agi de la maison qui a précédé l'actuel magasin ou d'une maison antérieure. La belle cave voûtée de pierre doit être de la maison qui était en place en 1560.

Ainsi l'acquéreur du terrain de "MARY STUART HOUSE" fut François GEFROY. Le seigneur évêque lui céda le terrain contre une rente annuelle de 10 deniers monnaie (même pas 1 sou). L'acte est du 29 mai 1560 (archives départe 5 G.329 n° 25) ; nous en avons publié des extraits dans le numéro précédent. La maison elle-même, dans sa forme actuelle ne nous paraît pas antérieure à 1580.

*Terrain à vendre
pour construction
du Monument historique
Mary Stuart House*



La vérité est faite : **MARY STUART HOUSE n'existait pas lorsque la jeune princesse débarqua** à Roscoff le 15 Août 1548 ; le terrain ne fut acquis que 12 ans plus tard. Le 29 mai 1560 le terrain compris entre la parcelle de GEFROY et la chapelle St Strignon était toujours une franchise et terre au seigneur évêque. Il passera plus tard, comme nous le verrons, en la propriété d'Olivier YREUT. C'est là qu'au 19e siècle on envisagea un moment d'implanter un ASILE pour les enfants ; ce sujet a été traité naguère dans ce Bulletin.

Nous sommes parvenu à la quasi-certitude que la bande de terre riveraine de la mer depuis le site de Ste Barbe jusqu'à Roc'h Kroum était encore une franchise et terre vague en la possession du Seigneur évêque et qui à part, peut-être, les deux écuries de Jehan Martin, il n'y avait pas d'autre édifice sur cette zone que la chapelle Saint Strignon. Mais il nous reste à en faire la démonstration. Pour le moment nous venons d'établir que le 15 Août 1548 la jeune Stuart découvrit une chapelle sise sur un terrain vague.

Jehan MARTIN (M) était mitoyen de la maison Branellec vers l'église. Nous avons hésité longtemps sur la longueur de sa façade sur la rue. Nous nous imaginions en effet, que Martin avait construit sur toute la largeur du terrain qu'il venait d'acquérir vis à vis de sa maison ; or sur le cadastre de 1846, le bâtiment en ruines contre "Mary Stuart House" était très étroit. Nous avons été tiré de perplexité par un aveu de 1621 (5G.331). La maison de famille était passée de Jehan à sa fille Françoise née le 19 oct 1552 (notons que Kerenveyer en a fait un garçon). Françoise fut épousée par Louis GUILLOU sieur de Kerdu ; nous leur avons trouvé 5 enfants entre 1591 et 1598. En 1621 la mère était morte depuis longtemps, le père s'était remarié. C'est lui qui fait la déclaration des biens qui échoient aux enfants de sa première femme, dans l'indivision pour le moment.

La maison de famille est décrite ainsi . "Une maison couverte d'ardoise avec ses court, galleries, celliers maison à four et jardin au derrière... la dicte maison ouvrant vers le Nord est sur la rue conduisant de la chapelle Monsieur saint YNIAN à l'église... estant

entre maison du costé vers le Noroust à la vesve et hoirs feu sire hervé Moal / d'autre coste vers le suest maison appartenant sire henry GEFROY (magasin Branellec)”.

Nous avons ici une confirmation éclatante de nos résultats : c'est bien, en effet, en cette propriété que furent construites ces arcades aujourd'hui employées dans l'hôtel des Arcades. On doit les dater au plus tôt de 1580 ; elles ont dû être construites par Jehan Martin lui-même. Notre document leur donne leur véritable nom : **GALERIE**. Aujourd'hui encore, au manoir de Kéroullé en l'HOPITAL-CAMFROUT (29) c'est le nom qui est conservé à ces colonnades. Dans l'aveu de Charles de Penfentenyo, seigneur de Kermoruz en Saint Pol, à la date du 10 février 1629, il est question d'écuries et **galleries** couvertes d'ardoises au manoir de Kermoruz.

Ce qui doit nous retenir surtout dans cet aveu de Louis Guillerm c'est le 2e bien qui est déclaré . “Au-devant de la dicte maison de l'autre costé de la rue devers la mer ung emplacement de maison auquel est une crèche sur le devant et une petite maisonnette au derrière, le tout couvert d'ardoise, avec moityé du pignon et la longueur de muraille de la maison appartenant à présent aux hoirs (héritier) feu sire Yvon GEFROY filz Nicollas GEFROY du costé vers l'orient (MARY STUART HOUSE) d'autre costé vers l'occident autre emplacement appartenant à sire LOUYS RONYANT filz et herittier de deffuncte honorable femme Anna Martin soeur germainne de la dicte defuncte francoyse Martin, du costé du nord est la ryve et coste de la mer, d'autre ferant sur la rue (ce terme de “ferant” est très courant dans nos actes ; nous ne l'avons pas trouvé dans les dictionnaires anciens. Il veut dire manifestement “allant jusqu'à, la rue”). Le dict emplacement contenant de fond cinq cordes deux tiers ung saiziesme faisant moityé de cinq seillons et demy prisage que contient tant lamplacement du dit advouant au dit nom (Louis Guillerm) que celui du dit RONYANT.

Anne MARTIN, née le 8 février 1565, était sœur germaine de Françoise, c'est-à-dire de mêmes père et mère. Les enfants d'une même mère et de pères différents sont dits utérins ; la distinction a une grande importance, on le voit pour les héritages. Anne avait épousé Jehan RONYANT ; leur fils Louis était né le 10 février 1596 ; son parrain fut son oncle Louis GUILLERM, dont le nom a été francisé abusivement en GUILLAUME, dans l'aveu de 1621 Ce LOUYS RONYANT était une notabilité très influente de Roscoff ; il est le fondateur de la chapelle Sainte Anne (1640), actuellement l'Office du Tourisme.

Nous avons publié sa signature dans le numéro d'octobre 1973. L'évolution de RONYANT en ROIGNANT n'est pas heureuse.

Pour notre propos immédiat la notation la plus précieuse de ce dernier texte est l'étendue totale au terrain acquis par MARTIN en 1560 : il est nettement plus du double de celui des ruines de 1846. En conséquence nous pouvons conclure que la maison de Jehan Martin occupait tout l'emplacement actuel de la porte cochère et des bureaux de l'assurance. La galerie, postérieure à 1560, se trouvait appuyée au mur Branellec. La porte gothique en accent circonflexe remployée comme vitrine dans le cabinet d'assurances provient peut-être de la maison existante en 1560.

Aujourd'hui l'emplacement de la crèche et de la maison de Jehan Martin (1560) est occupé par de l'Institut de BEAUTE. L'hôtel des ARCADES occupe le reste du terrain de Jehan MARTIN. Il nous paraît, en effet, sur référence au cadastre de 1846 que le terrain “devant la maison” de Jehan MARTIN se développait un peu plus sur la rue que la maison elle-même. L'acte du 28, may 1560 ne donne pas la précision de la largeur du terrain.

Ces précisions acquises sur la maison de Jehan MARTIN nous, verrons dans l'emplacement (vide encore en 1846) de KER-TONKIN le terrain acquis le 20 décembre 1560 par Perrine LE MASSON (L). En nous fiant au cadastre de 1846, dont l'intérêt archéologique a été confirmé par nos, présentes recherches, nous placerions la maison

de Perrine au fond de la cour murée (1846) sur laquelle fut construit au début de ce siècle la maison d'angle, aujourd'hui pâtisserie. La cour murée a été achetée à la famille **Kerenfors**, le 1er août 1897 par Monsieur HENRI LE GAD, qui y fit bâtir la maison. Monsieur LE GAD est mort en 1914.

Dès lors nous mettrions Françoise CLOAREC (C) dans l'ancienne maison contiguë à la pâtisserie et qui a été refaite par monsieur et madame Yven récemment.

Les besoins de la rédaction nous ont conduit à nous attarder à Jehan MARTIN et à donner déjà une confirmation éclatante des résultats de notre analyse : l'aveu de 1621 établit avec la plus flagrante clarté l'emplacement visé par l'acte du 28 may 1560.

En fait notre attention avait été attirée d'abord par des aveux concernant la famille TREUT ; nous y avons trouvé la confirmation de nos résultats, Si nous avons choisi d'ajouter cette note sur la maison des TREUT c'est pour enrichir notre documentation sur un ROSCOFF encore en place plutôt qu'à titre d'argumentation.

Dans la 3e liasse des AVEUX de TOUSSAINCTS (arch. dép. 5G.331) dont nous venons d'extraire ce qui concerne les MARTIN, nous disposons d'une copie, rédigée le 7 février 1634, d'un aveu souscrit le 18 juin 1608 par "honorables marchand SIRE Ollivier LE MAIGRE". Le sire porte le nom francisé de TREUT.

D'après les termes de l'acte il s'agit du fils de "honorables gentz Laurentz LE MAIGRE et Catherine ROCH-CONGAR". Lui-même est le mari de Jeanne LE GERGAM. Son père, né le 25 février 1558, était fils de Olivier TREUT et Marie CABON; il eut à son baptême 2 parrains et 2 marraine. Nous retrouverons un jour la question de ces parrainages multiples du 16ème siècle. Ainsi l'OLIVIER de 1608, était le petit-fils de l'OLIVIER de 1560. Ses parents nous semble-t-il, ne devaient pas habiter Roscoff car on ne relève pas de baptêmes de leurs enfants.

Voici la description de la maison TREUT en 1608 : "La maison en laquelle demeure le dict LE MAIGRE es dicte parroisse de Toussainctz et bourg de Rosgoff sur la RUE de Saint TREIGNON du costé devers le Midy sittée entre autre maison appartenante à Nicolas Kerdanet d'un costé et d'autre costé autre maison appartenante aux enffantz de feu françoise Jaffretz procréés de Jacob LE MEN, avecque une petite court estant au devant de ladicte maison. Aultre court, celliers estable, maison à four et aultres maisons et une jardrin estants au derriere de la dicte maison... le tout contenant environ quatre seillons et demy en prisage (estimation) - Item - une pièce de terre sur laquelle on a fait bastir une creiche longtemps y a située ès dict bourg et parroisse estant de la dicte maison et entre icelle la Mer entre terre de Nicolas Geffroy d'un costé et le chemin pour aller au ripvage de la dicte maison du dict Le Maigre à la dicte chaussée et ripvaige de la mer, contenant environ un seillon et demy de terre prisage".

Il s'agit donc bien de la maison que nous avons retrouvée par notre analyse ; elle avait, comme aujourd'hui, sa cour devant la maison sur la rue. Mais les deux, ailes sur la cour n'étaient pas encore construites apparemment il faut se représenter une clôture de murailles qui laissait un large passage vers les celliers de l'établissement et la cave.

Nous voyons aussi par ce document que le terrain entre la mer et la maison, entre MARY STUART HOUSE et la chapelle avait été occupé par la famille "depuis longtemps". On y avait construit une crèche. Nous avons vu qu'en 1560, il n'y avait encore aucune construction sur ce terrain. Il apparaît aussi que ce terrain était séparé de la chapelle par un chemin vers la mer. La crèche et le terrain faisaient partie de la maison d'en face.

Notre intention n'étant pas de suivre jusqu'à nos jours les familles qui ont en cette maison nous allons arrêter ici nos investigations, leur poursuite serait, nous semble-t-il, très aisée par la filière des aveux. Nous n'ajouterons que quelques indications topographiques

empruntées à l'eavou souscrit le 20 Août 1620 par Janne (on n'écrit pas encore Jeanne) LE GARGAM veuve d'Olivier Le maigre : " Une maison couverte d'ardoises sittié(e) en la paroisse de Toussaintz au bourg de Rosgoff en laquelle la dicte acvouante demeure sur la rue de Saint TREIGNAN (noter le A) à main gauche comme l'on va de la place COZ TY BARQUET aux églises de saint Treignan et de Nostre dame de CROAX BAZ...avec la court de la dicte maison...".

La place COZ TY BARQUET, le vieux centre du bourg occupait la petite place entre la boulangerie CABIOCH (1558) et les deux petites maisons beaucoup anciennes disparues depuis un an ; cette place devait alors s'étendre vers le port. On notera aussi, outre le A de TREIGNAN, qui conduira à NINIAN, la bonne écriture de l'article AR; le plus généralement les prêtres et les notaires mettaient indistinctement "AN" devant tous les noms bretons.

n° 288 – Été 1974

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

POUR EN FINIR AVEC AB

Les noms de famille en AB, tel ABHAMON (descendant de HAMON), furent assez peu nombreux à Roscoff. Par contre le terroir fut plus florissant en NOMS, anciennement PRENOMS; ainsi nous avons relevé entre 1550 et 15000 des :

- ALLAIN, ANDRE, ANTHON
- BERNARD, BIZIEN, BOUGAY, BOUDA (probablement de St VOUGAY) BRIANT
- DAVID, DENIS (DENES) DERIEN
- EMERY
- GEFFROY, GRALL, GUEGUEN, GUILLERM, GUILLOU
- HELARY, HEMAR , HENRY, HERVE
- JACQ, JAMET, JAOUEN, JULIEN
- LORENS
- MAHE (MAZE), MAZEOU, MARTIN, MARZIN, MICHEL, MORVAN
- NEDELEC, NICOLAS
- OLIVIER (OLIER)
- PAUL, PERROT, PHILIPES, PRIGENT,
- RAOUL, RIOU, RIOUAL, ROBIN,
- SALAUN, STEPHAN
- THOMAS, THEPAUT, TUZVAL.

Nous n'avons jamais rencontré dans les registres de Roscoff GUILLOU employé comme prénoms. Mais tout récemment nous l'avons trouvé à plusieurs reprises dans les archives que monsieur Renaud d'Herbais a bien voulu nous confier. Comme nous aurons souvent l'occasion de nous référer à cette riche collection nous la désignerons sous le sigle "K" (Kerestat), mais sans donner des numéros d'ordre, qui n'existent pas. Nous avons ainsi relevé dans une description des biens de la famille CORRANLAY vers 1650 sur le territoire de GOULVEN, cinq personnes prénommées GUILLOU, à savoir TEAUDEN, BESCOND, MILON, ROSIC (père), ROSIC (fils).

Une personne déjà âgée, rencontrée ces jours derniers lors de la visite de malades à Kerlena nous signalait avoir entendu parler d'un oncle GUILLOU LE BARZ de la région de Goulven – Tréfléz. Le nom de cet homme est très suggestif.

En effet, il existe deux écritures du nom GUILLOU, l'une avec un "X" ou "S" final, l'autre se terminant par "U". On dit couramment que l'X ou S sont des malfaçons dues à des clercs ou des secrétaires de mairie. Pour un cas ou l'autre cela est possible. Mais l'explication ne vaut pas en général. GUILLOU et GUILLOUX n'ont pas du tout la même origine ni la même signification.

GUILLOU est une forme de GUILLAUME, un prénom. GUILLOUX est une épithète désignant un métier qui peut-être n'en était pas un aux yeux des gens. ;Selon le

dictionnaire LE CATHOLICON, Guilloux serait synonyme de BARS : mime, jongleur, baladin, ménétrier, chanteur ambulant. Cette observation nous a été communiquée par monsieur Gourvil.

Voilà pourquoi nous nous amusons du rapprochement GUILLOU LE BARS (GUILLOUX). Nous connaissons bien un roscovite du début du 17e siècle pour l'avoir trouvé, plusieurs fois affublé de son surnom : Hervé PRIGENT dict GUILLOUX, par exemple dans l'aveu de ses biens en 1641 (5G - 332 n°62

Les GUILLOU de Roscoff avaient comme bien des familles non nobles des armoiries ; nous publierons plus tard un cachet avec ces armes : un ciseau, de mer sur un rocher. Le dictionnaire LE GONIDEC (1850) écrit ~_u mot GUILLOU : “j’ ai entendu donner le nom à l’oiseau connu sous le nom de GWELAN (notre GOELAND). L’interprétation de leur nom par les GUILLOU confirmerait l’authenticité de l’observation de LE GONIDEC. Les auteurs ultérieurs de dictionnaires bretons ne font pas allusion à cette acception du terme GUILLOU. Il ne peut faire de doute d’ailleurs que GUILLOU ne soit une forme de GUILLAUME, tout comme GUILLERM.

Le 2ème registre des baptêmes de Roscoff couvre du 25 novembre 1602 jusqu’au 15 janvier 1622, soit 19 ans 2 mois. On a enregistré durant cette période, 1661 baptêmes, tous en latin sauf 2 (1619, 1620) . On note 25 cas de jumeaux.

L’intérêt que nous trouvons à ce registre est double : l’apparition de la formulation moderne de l’identité de l’enfant et la rédaction de l’entête du cahier.

L’administration a recours en tous temps, aux formes stéréotypées. La vieille rédaction des baptêmes s’en tenait à la formule : “Jeanne, fille naturelle et légitime de Pierre Prigent et Catherine Moal”. Cette formulation était encore employée à Plougoulm en 1754. Ce que nous appelons formulation “moderne” : “Jeanne PRIGENT, fille de Pierre...”, apparaît accidentellement dans notre deuxième registre avant l’arrivée de François Quidelleur comme sous-vicaire en 1608. Sous l’influence de cet homme malicieux et de fort tempérament, bon latiniste, la forme ancienne, sans disparaître, sera fortement concurrencée par la nouvelle formulation.

L’EN-TETE des registres de baptême, de mariage et de décès à Roscoff dans la première moitié du 17e siècle nous place devant un problème que nous nous contentons de poser pour l’instant. Rédigés soit en français soit en latin, ces en-tête donnent la destination des cahiers : “ ils contiennent “les noms et surnoms” (“cognomina”, en latin) de tous ceux qui sont baptisés ou se sont fiancés... ? Que cache-t-on à cette époque derrière ces deux mots : nom et surnom ? Le nom n’est-il pas ce que nous appelons le Prénom et le Surnom, ce que nous appelons le NOM. ? Tout en inclinant fort vers cette explication nous tenons à nous laisser du champ pour poursuivre nos observations.

Disons seulement aujourd’hui que la table alphabétique des noms de ces registres sera jusqu’au début du 18e siècle, la table des PRENOMS au sens d’aujourd’hui.

ADIEU AB.

Jean Feutren

MARIE STUART ET ROSCOFF

CHAPITRE III - ROSCOFF en 1560

Dans le numéro précédent nous avons tiré au clair la configuration des lieux autour de la chapelle SAINT STRIGNON. Ajoutons à notre analyse l’allusion faite à la chapelle dans le

testament de Jahanette BACOUN en date du 19 décembre 1523 : elle lègue 10 sous à cette chapelle (archives départ. 253 G81).

Nous quittons ce terroir pour appliquer notre effort au terroir limitrophe de CROAZ-BAZ autour de 1560. Nous aurons même la possibilité- d'évoquer le hameau de CROAS-BAZ aux premières années du 14e siècle (1323)

On nous suivra plus aisément dans le déroulement de notre analyse si l'on se livre préalablement à un petit jeu de l'imagination : nous représenter vide de toute construction tout le terrain qui est situé au nord de la rue Armand Rousseau jusqu'à la mer. Nous allons, en effet, documents en mains, assister au partage de ces terrains et voir jaillir les édifices qui nous sont aujourd'hui familiers.

En 1500 le seul édifice existant en bord de mer sur tout le territoire roscovite était la chapelle saint STRIGNON.

Le chemin qui menait de la chapelle de St Strignon au MOGUEROU (l'actuelle rue Armand Rousseau) était bordé de maisons au sud, côté terre. Mais au nord de ces maisons c'était la dune avec des rochers en bordure de mer, c'était CROAZ-BAZ absolument vide de constructions. Seule s'y dressait depuis des siècles une croix plantée face à l'île de BATZ sur l'emplacement très probable de la maison du Directeur de la Station biologique. Dès 1323, nous le verrons, le site s'appelait CROAS-BAZ (la Croix de l'île de BAZ). Nous penchons à écrire BAZ et non BATZ ; nous nous en expliquerons une autre fois. Ces terres "sablonneuses, stériles, frostes et décloses", pour parler comme alors, n'étaient la propriété d'aucun particulier ; on les appelait FRANCHISES. Elles étaient la propriété féodale du Seigneur du MINIHY de SAINT POL (St Pol - Roscoff - Santec), à savoir l'Evêque.

Ces terres se trouvaient sur la paroisse de TOUSSAINTS, c'est à dire dire sur le côté est de la route de saint Pol à l'embarcadère du VIL, le GOLBAN dont nous parle la VIE de SAINT POL (fin du 9e siècle). Les terres de la station biologique étaient vides elles aussi de toute construction.

Par contre il y avait un petit hameau (CROAS-BAZ) sur l'angle des rues actuelles CORBIERE et Albert de Mun. La délimitation de ce très vieux hameau fera un peu problème. Il était sur la paroisse Saint Pierre.

Aux dernières années du 15e siècle l'activité commerciale de l'agglomération était assez florissante pour que les honorables marchands décident de se donner une église. Ils jetèrent leur dévolu sur la FRANCHISE seigneuriale de CROAS-BAZ. Dès 1500 ou très peu après, l'église sortait des sables.

Nous n'avons pas grand espoir de retrouver les pièces du procès qui opposa, à propos de cette église, les honorables marchands et le Seigneur Evêque Christophle de CHAUVIGNE, évêque de Léon de 1521 à 1554. Le procès porté devant le roi fut favorable aux marchands : l'évêque fut contraint de donner un prêtre pour desservir le bourg de Rosgoff (**G** est alors plus fréquent dans ce nom que **C**). Ce prêtre portera durant tout l'ancien régime le titre de "sous-vicaire".

Le conflit est-il venu d'une usurpation de terrain et du refus consécutif de verser une redevance annuelle même minime, au seigneur évêque ? En ce cas, l'affaire dut être contemporaine du projet de construction, c'est-à-dire durant l'épiscopat d'Antoine de LONGUEIL (1483 - 1500) ou de ses successeurs immédiats : Jean de KERMAVAN ou CARMAN (1503 - 1514), Guy LE CLERC (1514 - 1521). Christophe de Chauvigné qui prit le relai aurait dans ce cas poursuivi obstinément une affaire qu'il aurait trouvée pendante à son arrivée.

Il n'est pas improbable, cependant, que le conflit soit apparu du temps de ce dernier, alors

que l'église était déjà bien avancée ; mais nous n'en pouvons décider. Le testament de Jahanette BACOUM, en date de 1523, cité plus haut (233 G.40) laisse entendre que la chapelle de Notre Dame de CROAS BAZ était proche, à tout le moins, d'entrer en service. Jahanette demande qu'on célèbre pour elle dans cette chapelle trois messes durant l'année qui suivra son décès. En outre elle lègue 10 sous à la chapelle. D'autre part elle fonde une messe annuelle à perpétuité à célébrer un lundi au choix (en latin - qualibet die lunce), au lever du jour. Cette messe est à célébrer dans la chapelle de Notre Dame de CROAS-BAZ sur l'autel de Saint Pierre, en l'honneur de la sainte Trinité. La testatrice dote cette messe d'une somme de 100 sous de monnaie usuelle. Au taux du DENIER VINGT, qui était courant à l'époque, notre 5% cette somme rapportait à l'année 5 sous, soit nous semble-t-il, un honoraire de messe en ce temps. Jahanette précise ensuite les biens qui, à sa mort, fourniront cette somme (bien modique même alors). Elle veut que cette messe soit assurée par Pierres AN JAOUANC (LE JEUNE en français), un camarade de son fils. Après lui le chapelain de cette fondation ou chapellenie sera désigné par le chapitre de saint Pol. Pour le service de cette messe Jahanette offrait un ornement complet, un calice en argent, un missel et tout le nécessaire pour la messe. Il s'agissait cette fois d'une riche dotation.

Ce testament était en français, nous n'en possédons qu'une version en latin, notariée à la date du 9 août 1669. L'original était aux archives du chapitre : à la prochaine occasion nous chercherons à le consulter s'il se trouve aux Archives départementales. Nous pourrions voir alors si la traduction est fidèle au texte en ce qui concerne la fondation de la messe sur l'autel saint Pierre. Il nous paraît, en effet, que c'est beaucoup de bruit pour une messe par an ; -d'autre part, l'inventaire de l'orfèvrerie de l'église de CROAS-BAZ en 1609 signale le calice en question en ces termes "PLUS AUOLTRE CALLICE" qui est pour servir la messe célébrée **tous** les lundis pour deffuncte Janne BACON . confrayre de la Trinité qui est avec missire Hervé BR(E)UT."

C'est tout récemment que nous avons découvert le testament de Jahanette BACOUN. Quoi qu'il en soit de la fréquence de la messe de fondation, ce document nous oblige à remettre en cause les idées reçues depuis Pascal de Kerenveyer (1785) concernant le déroulement des travaux de l'église et le procès des promoteurs de l'édifice avec le seigneur évêque.

A en croire ce document, en effet, on célébrait des messes dans cette chapelle en 1523. Or copie de l'acte fut donnée au chapitre de Léon le 21 Juin (année non précisée) en présence du vicaire général de Révérend Père en Dieu Christophle de Chauvigné. Les officiels avaient donc donné leur accord à cette célébration.

L'édifice sans être achevé servait ainsi à un certain culte, comme une chapelle de quartier, comme Saint STRIGNON. Et cela au moment même où Christophle de Chauvigné montait sur le siège épiscopal de Léon. Le conflit des marchands avec l'évêque de Saint Pol avait, dès lors, une origine tout autre qu'une simple usurpation, "hypothétique" d'ailleurs, d'un terrain seigneurial. Les "honorables bourgeois de Rosgoff" voulaient obstinément que leur soit reconnu le droit d'accomplir tous leurs devoirs religieux dans leur église. Ils voulaient être dispensés une fois pour toutes de l'obligation de se rendre à la cathédrale de saint Pol pour la messe du dimanche, pour les baptêmes, pour les mariages et les inhumations. Ils n'avaient pas bâti à si grands frais un vaste édifice pour des messes de dévotions seulement.

Ces prétentions nous paraissent aujourd'hui très légitimes et même louables. Elles n'étaient pas du goût des SAINT POLITAINS : évêque, chapitre, clergé, hommes de loi et commerçants. Christophle de CHAUVIGNE survenait à l'heure même où une décision s'imposait puisque la chapelle était prête pour le culte. L'évêque décida de tenir tête aux Roscovites, coupables de Séparatisme. Le conflit concernant les fonctions religieuses à

exercer dans l'église durera presque tout le temps de l'épiscopat de Christophle de CHAUVIGNE. Le roi de France en fut saisi lui-même en dernier recours les Roscovites eurent gain de cause. Pour le. première fois, en 1550, on baptisa dans la chapelle de CROAS-BAZ. Dès cette même année on procéda à la vente d'emplacements de tombe à l'intérieur. Le sol, primitivement de sable, se couvrit sans tarder de pierres tombales. Nous croyons avoir sauvé l'une d'elles, celle de Tanguy LE DREAU qui avait été remployée comme seuil du cimetière actuel du VIL.

Un cimetière fut tracé autour de l'église ; sa clôture à l'est sera déplacée deux fois. D'abord lorsque l'église, dont le chevet était plat, fut agrandi de son chœur actuel , vers 1600. Une deuxième fois lorsque la sacristie fut accolée au chœur, en 1640. La clôture actuelle quelque peu transformée de-ci delà est un travail de 1640.

Rosgoff ne sera jamais paroisse durant l'ancien régime, mais restera dans la stricte mouvance de saint Pol à titre de TREVE, sans recteur. L'indépendance civile lui sera refusée pareillement.

Leur église bâtie à leurs seuls frais, les honorables marchands vont songer à bâtir pour eux mêmes maisons et magasins, sans oublier l'épuisante et interminable affaire de la construction d'une CHAUSSEE ou quai sur l'anse du QUELLEN.

A cet égard l'année 1560 est l'une des plus marquantes de l'expansion économique de Roscoff, autant un point d'arrivée qu'un point de départ. Nous avons découvert, en effet, un nombre très important d'achats de terrains en bord de mer durant cette année. Depuis longtemps sans doute on voulait rénover les maisons et s'étendre sur des terrains encore libres, sur les franchises du seigneur évêque. En 1560 nous assistons à un "rush" sur les terres disponibles ou franchises du Seigneur Évêque. Depuis 1554, où Christophle avait démissionné en sa faveur l'évêque était son neveu Rolland de CHAUVIGNE. La vente se faisait sous la forme d'une rente annuelle à perpétuité.

Nous avons pu établir qu'il s'agissait dans la pensée de l'évêque de réaliser une sorte de "lotissement". Voici comment nous y sommes parvenu.

Nous avons sollicité pour nos recherches autour de CROAS BAZ la collaboration de Monsieur et Madame AUBRY, afin d'implanter exactement sur les rues actuelles Armand Rousseau, Pasteur et Réveillère les terrains dont nous avons trouvé le premier titre de propriété. Grâce à eux nous y sommes parvenu, comme on le verra. Or ils étaient tout particulièrement intéressés à trouver le premier acquéreur du terrain où est construite leur maison "Les Mouettes".

L'acte fut identifié sans trop de peine. L'acquéreur était noble Hamon de la Forrest, sieur de Villeneuve (GUERNEVEZ), paroisse de Trégondern en St Pol

La lecture du parchemin en son entier a fait apparaître "collationnée à l'acte" la procuration donnée par le Seigneur évêque pour procéder à la vente de ses terres. Voici l'ordre de "lotissement" :

"EN NOTRE COURT de Saint Paul a été présent, en droit établi, Révérend Père en Dieu ROLLAND de Chauvigné, par la Grâce de Dieu évêque de Léon, résidant en son palais épiscopal de Léon en la de Saint Paul, lequel après que se proroge la juridiction de notre dite court, institué, établi et ordonné t par cestes le fait, Maîtres HAMON de LA FOREST, sieur de de la Ville Neuve et Guillaume Kersaintgilly, sieur Cie Kersaliou, ses PROCUREURS, seuls avec tous pouvoirs exprès que le dit Seigneur évêque de LEON donne à ses dits procureurs POUR et AFIN DE BAILLER au nom du dit Seigneur Évêque des PLACES et FRANCHISES à chacun jusqu'à vingt et cinq pieds (environ 8 mètres) à titre de censive, pour chacune place DOUZE DENIERS (1 sou) de rente que ceux qui prendront les dites places paieront au dit seigneur évêque chaque année, à chaque terme

de la Saint Michel Mont de GARGAN (29 Sept.), avec POUVOIRS de les mettre et induire en possession des dites places et franchises, et de prier notaires de passer des dites saisines actes ou contrats et généralement faire toutes et chacune les choses que le dit seigneur ferait ou faire pourrait si présent serait en personne, promettant avoir agréable ce que ce touchant feraient, soit fait pour lui que au contraire, payer les juges et jurer en l'âme du dit Seigneur Évêque, le tout sous obligation et hypothèque de tous et chacun des biens du dit seigneur Évêque et par son serment. Témoin le scel (sceau) établi aux actes de notre dite court à cestes mis.”

NOMS et SURNOMS

Nous étions intrigué depuis des années par le libellé des en-têtes des registres paroissiaux de Roscoff du début du 17^{ème} siècle, Que recouvraient alors les deux termes de NOMS et SURNOMS qui reviennent en tous ces en-têtes ?

La forme même de notre publication nous empêche pratiquement d'ajouter en bas de chaque page les notes qui éclaireraient certains mots ou usages, certaines techniques administratives qui offriraient de l'intérêt pour le lecteur. Ces observations, à cause de cela, feront corps avec le texte. On voudra bien excuser ces digressions.

Suivant un procédé cher aux auteurs du 17^{ème} siècle nous donnons à ce travail le titre :

NOMS et SURNOMS

OU L'ON VERRA COMMENT ETAIENT TENUS LES ANCIENS REGISTRES

La première formulation que nous ayons gardée du tandem NOMS ET SURNOMS, sert d'introduction au registre des baptêmes de 1602 à 1622 :

“ Le vingt et cinquième jour de novembre l'an 1602 ce p(rése)nt livre de papier a esté achepté et dellivré par honorable marchand sire Henry GEFFROY estant a p(rese)nt procureur et gouverneur de l'eglyse de Nostre Dame de CROIX-BAZ, entre les mains de Vénéérable Personne maistre Hervé RIOU curé du dict bourg de Rosgoff en la paroisse de TOUSSAINCTZ, lequel livre contiendra les. NOMS et les SURNOMS de toutz ceulx et,(ici une tache "celles") quy seront baptisés par le dict curé ou par au(ltr)es pbrès (prebtres) habitués et ayant la charge en la dicte eglyse de Nostre Dame de Croix-Baz au dict bourg de Rosgoff.”

(mairie de Roscoff)

On retrouve en 1622 et en 1648 une formulation analogue :

"Registre et catalogue des NOMS et SURNOMS de tous ceux et celles quy ont este baptises au bourg de Rosgoff par lé soubcure, venerable personne messire Yves LE GOUEROU, etc..." En 1648 le "sous-vicaire" ou curé est Jean Doutoux,

En rédigeant l'en-tête, en français aussi, du 1^{er} registre des fiancailles et mariages (mal tenu)', François QUIDELLEUR recourt à la même formule :

"Registre et catalogue des noms et surnoms de tous ceux et celles qui ont esté fiancés et mariés au bourg de ROSCO depuis le 25^{ème} jour de juin 1608”.

On notera que l'écriture ROSCO°n'est pas fréquente, on écrit généralement ROSGOFF.avec."G". Comme il s'agit d'écrits il n'est pas sûr du tout que ROSGOFF soit conforme à la prononciation des autochtones, ni même ROSGO.

Le premier registre des décès va de 1612 à 1668 ; il comporte d'énormes lacunes. L'en-tête est en latin ; il y est question de "NOMINA et COGNOMINA" ; en cours de rédaction on retrouve au folio 23 un rappel en français "Registre et catalogue des NOMS et SURNOMS de tous ceux et celles qui ont païé le tribut à Nature depuis le 1^{er} jour de janvier mil six centz et dix-huict 1618". La même formulation est reprise au folio 25 (premier de janvier 1620).

Ainsi COGNOMIEN latin est rendu par le français SURNOM ; les dictionnaires du latin classique en sont d'accord. On pourrait dès lors être tenté d'identifier le vocabulaire de nos rédacteurs avec

celui des vieux Romains. Cette tentation nous a sollicité longtemps.

Deux exemples empruntés au latin feront apparaître le noeud de la difficulté : Lorsque Cicéron écrit : "Tullius MANLIUS, qui GALLI torque detracto cognomen invenit" (Off. 3, 31), on traduit Tullius MANLIUS, qui dut son surnom (de TORQUATUS) au collier (torques) dont il dépouilla un GAULOIS". Ce personnage a un prénom Tullius, un nom de famille MANLIUS et un surnom attrapé en une circonstance TORQUATUS.

Le nom de CICERON lui même est un surnom dans le même sens ; le célèbre écrivain était de la famille TULLIUS et portait le prénom de MARCUS.

Nos registres n'emploient jamais le terme de "proenomen"(latin) ni "prénom". Nous avons indiqué déjà que le mot français PRENOM est attesté tardivement, en 1556, selon le Dictionnaire LE PETIT ROBERT. Ainsi l'identité des personnes était caractérisée par ces mots de NOM et SURNOM.

Nous aurions aimé connaître l'en-tête du CAHIER DES BAPTEMES au 16e s., aussi bien pour sa formulation que pour dater la mise en service du culte dans notre église. Mais le CAHIER n'a plus son premier folio ; on s'en convainc aisément. En effet la pagination manuscrite est faite par les lettres de l'alphabet. Dans l'état actuel le folio 2 est "d", le folio 3 est "e", etc... Nous ne sommes pas parvenu à lire ce qui reste de la numérotation du 1er folio, sa bordure étant en lambeaux. Nous y sommes arrivé indirectement. De toute évidence le cahier a perdu deux folios.

Mettant à profit les observations faites sur les vieux papiers bretons par Mademoiselle Jeanne LAURENT dans son ouvrage "UN MONDE RURAL EN BRETAGNE AU XVIe siècle - LA QUEVAISE" (p. 49-52) nous avons prêté attention à la structure du papier employé dans ce grand cahier.

Les feuilles ont 282 x 380 mm ; elles sont pliées plusieurs ensemble par le milieu pour constituer des petits cahiers"qui sont cousus les uns aux autres. Le plus souvent en groupe ainsi 4 feuilles donnant 8 folios ou 16 pages. Dans un même registre de St Pol nous avons vu cousus les uns aux autres des cahiers de 6, 8, 10 folios. Les folios de notre registre font 282 x 190 mm.

En transparence la feuille de papier apparaît striée de 12 lignes ou vergeures équidistantes et parallèles au petit côté de la feuille (282mm) ; c'est du papier vergé. Chaque feuille porte en outre en filigrane un dessin, la marque du fabricant : une main aux 5 doigts détachés étendus parallèlement à peu près et pointant sur une couronne.

Notre registre de 1550 est confectionné entièrement avec du papier de cette seule marque ; c'est la preuve que le cahier en son entier est d'une seule venue et fabrication. Avec les autres registres de Roscoff il a été relié il y a quelques années ; il a perdu ainsi sa reliure d'origine, à la différence des registres de saint Pol qui ont encore leur reliure originelle.

LE HAUT ET LE BAS dans le VIEUX BRETON

Nous avons été conduit à étudier les dénominations anciennes du HAUT et du BAS, en breton par les attestations nombreuses que nous en avons trouvées dans les parchemins et papiers des 16e et 17e siècles relatifs Roscoff et à l'île de Batz. Celles-ci portent avant tout sur des noms de lieux mais nous en avons relevé aussi dans les noms de famille.

Ces vieilles dénominations ne sont pas sorties tout à fait d'usage sur le terroir auquel nous nous sommes attaché ; mais leur interprétation échappe aux indigènes même bretonnants.

QUENECAOU, à l'Île de Batz est encore assez familier et le nom est porté sur une plaque à l'endroit même. QUENECOUNAN, qui lui fait vis à vis par delà le vallon de KERANTRAON, dans la direction du phare, n'est connu que de très rares iliens. Ce sont là les derniers survivants d'une famille nombreuse de noms de côtes, ou QUENEC'HIOU usités au moyen âge sur l'Île. Nous recourons à l'écriture QUE plutôt que KE pour suivre la coutume apparue à la fin du 16e siècle et conservé dans l'orthographe de ces noms jusqu'à nos jours.

ROSCOFF a conservé deux emplois archaïques du non de la hauteur : TRAONEAC'H, plage

connue de tous et TOR AN NEAC'H, auprès de Kerjestin, bien connu des agriculteurs du coin. Nous verrons s'il ne faut pas leur adjoindre une troisième dénomination, celle du très vieux village de KERGUENEC.

Nous ne connaissons par contre aucun emploi actuel du nom archaïque désignant le bas, le vallon : TNOU.

Un sondage effectué auprès de nombreux bretonnants notre région nous a fait apparaître qu'un toponyme aussi usuel que TROFEUNTEUN n'est plus compris ici de personne. Or il ne s'agit pas d'un très vieux breton. Toutes les personnes consultées ont traduit par LE TOUR (TRO) DE LA FOUNTAINE. C'est une erreur. On interprète TRO en breton contemporain alors qu'il s'agit d'une forme apparue après 1600 et qui rend l'idée de VALLON.

Ainsi nous faut-il élucider le vocabulaire "moderne" du HAUT et du BAS avant de remonter dans l'antiquité celte.

Dans un premier chapitre nous traiterons du BAS ; dans un 2ème du HAUT et dans un troisième du préfixe TOR.

1er CHAPITRE – LE BAS

Dans le breton usuel le BAS d'une maison ou d'un site se dit AN TRAON, AN désignant l'article LE. Dans le dialecte du Tréguier, on prononce plutôt TRAOU ; cette variante est précieuse, comme nous le verrons. "Le village d'en bas" se rend par KEIR AN TRAON, ainsi à l'île de Batz. A Roscoff ce nom s'est contracté en KERADRAON.

Ce terme de TRAON au sens de BAS, de VALLEE se retrouve un certain nombre de noms de famille portés encore aujourd'hui. Nous en empruntons la liste, à Monsieur GOURVIL dans " Noms de famille de BASSE-BRETAGNEII (1966) :

(LE) TRAON – KERDRAON – TRAOMILIN – TRAONOUEZ – TRAONOUIL – TRAONVOEZ – TRAONVOUEZ - TRAOUEN - TRAOUENZ - TRAOUROUDER.

A ces noms en TRAON ou. TRAOU il faut joindre la série brève des TRAN : TRANVOEZ – TRANVOUEZ - TRANVOIX et la litanie de TRO : TROBOA - TROBOAS - TROBOE - TROBOIS - TROBRIAN - TROGOFF - TROMEL - TROMELIN - TROMENDY - TROMEUR TROPLOUE,... En effet TRAN et TRO sont d'incontestables contractions de TRAON. De même que nous attirons l'attention sur la forme TRAOU nous mettrons aussi en évidence le préfixe TROU de TROUALEN, TROUBOUL, TROUMELIN. Dans les deux cas c'est la syllabe OU qui est remarquable.

MARIE STUART et ROSCOFF

CHAPITRE III - ROSCOFF en 1560

Le terroir de CROAS-BAS au nord de la rue Armand Rousseau

Notre reconstitution des lieux en 1560 commencera par l'actuelle rue Armand Rousseau, car les terrains achetés en 1560, au nord de cette rue, sont décrits en référence avec les maisons existantes alors.

Pour ce travail nous disposons avant tout de 10 actes s'échelonnant de 1551 à 1565 et archivés à Quimper sous la cote "5 G.329", première liasse de TOUSSAINT." Nous donnerons au fur et à mesure la numérotation des actes.

A ces parchemins ou papiers, nous joignons un document lapidaire, un écusson de cheminée, toujours en place, dans une maison complètement refaite récemment (NEDELLEC). Nous l'avons autrefois publié en commentant la devise . EN ESPERANCE DE MIEUX. Cet insigne marchand

daté de 1567 porte la lettre G. Nous savons par nos autres documents qu'en 1560 un GUILLOU (Yvon) était propriétaire d'une maison du côté est de notre rue.

Nous avons pensé un instant que son mitoyen Pierres LE BLANC aurait pu avoir le même monogramme G ; on sait, en effet, qu'en breton BLANC se dit GUEN. Mais la signature de l'intéressé au bas de l'acte n° 20 ne laisse place à aucune hésitation : sa signature en toutes lettres "Pyeres Le Blanc" est suivie de ses initiales - Nous le retrouverons dans la collection des insignes marchands roscovites que nous préparons pour nos lecteurs.

Peut-être n'aurions-nous pas envisagé cette hypothèse d'un BLANC resté GUEN si nous avons prêté attention aux termes mêmes de l'acte n° 20. Les actes que nous étudions, sauf le partage (n° 54.), réfèrent les terrains à des maisons ("vis à vis de ..),mais n'en donnent pas nécessairement les propriétaires.

Ainsi lorsque LAFORST prend le lot qui est "au devant et vis à vis de la maison de la DESMEURANCE de Guillaume PENLENGRIN on ne peut, sur la foi du seul terme de "desmeurance", affirmer qu'il était locataire ni non plus qu'il était propriétaire. Ce qui est sûr seulement c'est qu'il y habitait. Dans le cas, il semble bien qu'il ne fût pas propriétaire (partage n° 54). Certaines familles anciennement implantées comme les Philippes, les Hervé, possédaient des maisons à louer.

Il n'est pas sûr non plus que l'expression "devant la maison de Salomon et Jehan YNYSAN" (n° 9 - 8 Oct 1551) indique les noms des propriétaires. Dans ce cas encore la donation du même terrain dix ans plus tard situe de bien "devant les maisons" des deux veuves bénéficiaires de la donation (n° 44). Or il s'agit ici des propriétaires, ainsi que nous le verrons. Aussi bien rencontrons nous ce Salaün YNYSAN comme locataire dans ce coin en 1527. Il n'y a pas lieu de supposer qu'entre temps il soit devenu propriétaire et qu'il ait revendu entre 1551 et 1561. Aussi. bien nous faut-il prendre garde à l'imprécision de la préposition "devant" qui ne veut pas dire exactement "vis à vis", "dans l'axe". Nous nous demanderons plus bas si la maison (1551) et les "maisons" (1561) se correspondent.

Il est vrai que le travail auquel nous nous sommes attelé eût été singulièrement facilité si tous les documents avaient mis en oeuvre les noms des propriétaires plutôt que ceux des occupants de maisons. Les aveux de propriété faits au Seigneur évêque ainsi que les partages sont rigoureux sur ce point. Mais notre lotissement de 1560 n'avait sans doute pas besoin de s'encombrer de la recherche de la propriété des maisons, puisqu'il n'est pas question de mitoyenneté avec celles-ci, mais avec les chemins qui passent devant ces maisons,

Notre LE BLANC - GUEN, quant à lui, achète un terrain "contenant autant de longueur que contient la maison de la desmeurance des dicts mariés" (1er janvier 1550 - n°20). Ceux-ci sont-ils locataires ou propriétaires ? Le document ne permet pas d'en décider. Par contre, le partage GUILLOU du 24 Mars 1565 (n° 54) signale les propriétaires mitoyens de GUILLOU ; ce ne sont pas les LE BLANC - LE ROCH.

Bien des raisons, on le voit, pour le BLANC de n'être pas l'auteur de l'écusson en G.

Ces raisons nous incitent aussi à ne pas faire de l'implantation prématurée de la maison GUILLOU sur NEDELLEC le pivot de notre recherche. Aussi bien l'écusson est-il de 1567. Notre intuition était bonne, nous le verrons ; elle nous a soutenu dès le départ. Mais nous n'aurons pas à faire fond sur elle. Entre 1560 et 1567 il s'est passé des choses dans la maison d'Yvon GUILLOU le vieil, et d'abord la mort d'Yvon lui-même (partage des biens le 24 mars 1565 - n° 54). La maison paternelle échut à l'ainé Jacob. Quels travaux fit-il à la maison paternelle ? Reconstruction entre pignons mitoyens ou simple réfection ? Peut-être seulement l'insertion d'un nouveau manteau de cheminée avec son blason marchand et sa devise dans une structure de cheminée déjà existante. Cette explication nous paraît probable, la maison en pierres de taille qui est mitoyenne étant nettement antérieure à 1567.

Le 1er janvier 1560, Hamon de la Forest et Guillaume Kersaintgily, procureurs de l'évêque pour le "lotissement" se trouvaient à Morlaix chez Jehan an TOURNEVEZ afin de procéder à la première baillée des lots. Ils commencèrent par se servir eux-mêmes. Pour Kersaintgily nous n'avons qu'une allusion que nous retrouverons lorsque nous traiterons de la place de l'Eglise ; nous retrouverons alors un client du 1er janvier 1560, le chanoine BARBIER.

Nous possédons l'acte passé par Hamon de la FOREST auprès de son collègue procureur. Nous avons cité dans le dernier numéro la délégation de pouvoirs faite par l'évêque et collationnée dans l'acte. Le texte de l'acte révèle des irrégularités, que nous essaierons d'expliquer, mais qui sont sans incidences sur notre travail. L'acte porte le n° 29. Voici la description du terrain acquis par LA FOREST. N'ayant pas sous la main notre photocopie du parchemin (prêtée) nous donnerons la transcription qui a été prise d'une lecture que nous en avons faite à haute voix.

“Une place et pièce de terre desclose estant au terrouer de CROAS-BAZ en la dicte paroisse de Toussaintz au devant et vis à vis de la maison de la mesmeurce de Guillaume PENLENGRIN et Olive BERNARD sa femme, la dicte place et pièce de terre contenant autant de largeur que contient la dicte maison de la desmeurce des dicts PENLENGRIN et BERNARD et sitte entre un chemyn devalant à la mer illecques (là) d'un costé et aultre place et pièce de terre prise par Yvon GUILLOU le Vieil au devant de la maison de sa desmeurce d'aultre et d'un boult le chemyn qui conduit de l'église de Saint Strignon et de l'aultre boult le bord et ripve de la mer illecques chacun en son endroit.”

L'acte possessoire est joint au parchemin ; la prise de possession par LA FOREST eut lieu sur place le 2 avril 1561, "après Pâques". L'acte fut signé en la maison de la desmeurce de Françoise CLEREC, déjà rencontrée lors de nos déambulations autour de saint Strignon.

Il n'existe aujourd'hui qu'un seul CHEMIN dévalant à la mer sur. le coin du terroir de CROAS-BAZ que nous explorons, : le chemin face à la maison de la Presse. On ne peut appeler, en effet, chemin ni même ruelle ni venelle le boyau long de 25 mètres et large de 1m, ce RIBOUL étranglé qui sépare l'hôtel TALABARDON de la maison ROSKO-GOZ. Plus qu'un accès piéton à la grève, il faut y voir la seule "noue" ou caniveau naturel par laquelle peut s'écouler à la mer une partie (bien faible) des eaux pluviales qui tombent sur TEVEN CROAS-BAZ. Aujourd'hui ce caniveau est pavé. Le fait qu'il ait servi des siècles à la procession matinale des seaux hygiéniques ne l'a pas transformé en "chemin".

Aussi bien l'on s'imagine mal notre premier choisissant s'installant au plus près du cimetière de l'église.

Rappelons que nous avons admis au départ de ces recherches que les structures territoriales de Roscoff en 1846 (cadastre) étaient pour l'essentiel celles du Roscoff du 16e s. et même du 15e s. Jusqu'à présent nous n'avons qu'à nous féliciter de cette hypothèse de départ.

Autour du chemin qui dévale à la mer deux solutions peuvent être envisagées : ou bien il s'agit de l'emplacement SALAUN au sud-est du chemin ou bien il s'agit de l'emplacement AUBRY-BRETON au nord-ouest.

Essayons d'abord la solution SALAUN. Dans ce cas le terrain "pris" par Yvon GUILLOU le vieil ne pouvait se trouver que sur la maison et le magasin NICOLAS. Or, d'après l'acte d'achat de terrain par Jehan GUILLOU le 30 may 1560 (n° 28) la maison d'Yvon GUILLOU, son père, était mitoyenne de celle où demeurent Pierre LE BLANC et Olive LE ROCH, sa femme à la date du 1er janvier 1560

(n' 20).

De la sorte les maisons où demeurent Penlengrin, Guillou et LE BLANC (celui-ci absent nous le verrons) le 1er janvier 1560 se présenteraient dans l'un des deux ordres suivants :

EST P. G. B. ou B. G. P. OUEST

Nous pouvons écarter d'emblée la séquence B.G.P. dans le cadre de l'hypothèse LA FOREST sur Salaün car dans ce cas LE BLANC n'aurait eu aucune possibilité d'achat de terrain (non riverain de la mer) devant chez lui.

L'autre séquence P.G.B. ne peut être vérifiée non plus car il y aurait entre LA FOREST et YVON GUILLOU la coupure du chemin.

L'hypothèse de LA FOREST sur SALAUN ne soutient donc pas l'examen.

n° 290 - Novembre 1974

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

NOMS ET SURNOMS - OU L'ON VOIT COMMENT ETAIENT TENUS NOS ANCIENS REGISTRES

Le premier registre des baptêmes de Roscoff (15501602) est de bonne épaisseur (23mm) : il contient 154 folios écrits au recto et au verso, soit 308 pages. Il s'agissait là d'une épaisseur raisonnable puisque le volume est en bon état, alors que les reliures du temps étaient moins rigides que les nôtres. On s'en convainc aisément par la comparaison avec les registres contemporains Saint Pol.

Porté par une longue habitude nous écrivons le nom de la cité épiscopale sous la forme SAINT POL. Cette orthographe pourtant est aberrante et la coquetterie que met ce pays huppé à tenir comme un privilège l'orthographe POL est l'effet d'un énorme trou de mémoire. C'est PAUL qu'il faut écrire comme tout le monde. Les documents en font tous foi et la langue bretonne l'atteste éloquemment PAOL, PAOUL. Nous voudrions bien connaître pour le fustige, l'affreux sous-développé culturel qui a inventé et imposé le nom saugrenu de POL ; c'était durant la Révolution française.

Les notaires du pays se laisseront surprendre en délit d'incivisme ainsi Maître Guillaume MENEZ dans un acte du 6 Mars 1829 écrira deux fois au moins saint PAUL (archives J. Salaün).

Pour en revenir aux vieux registres de saint PAUL, on eut la main moins heureuse à la ville qu'au bourg dans l'achat des Cahiers. Le premier registre qui soit conservé à Saint Paul est postérieur au premier de Roscoff. Il donne les baptêmes des 7 paroisses entre 1566 et 1592 (archives St P. E1) : son épaisseur n'est pas excessive, mais il a beaucoup souffert aux premiers et aux derniers folios. Les registres suivants ont été les pitoyables victimes de leur épaisseur monstrueuse: E2 (1593-1607), E3 (1608-1621). Ce dernier E3, par exemple, est constitué de 534 folios ; il bedonne outrageusement sur la tranche ; les coins des folios se sont enroulés les uns sur les autres comme des cigares.

Par une coïncidence curieuse nous retrouvons sur le papier du 1er registre roscovite (1550-1602) la marque que mademoiselle Jeanne LAURENT publie dans son livre déjà cité (planche VI - folio 4, année 1544). Le document est un mémoire concernant l'abbaye de Bégard, dans les Côtes du Nord. Le format du papier est le même apparemment (290 x 190mm - contre 282 x 190mm à Roscoff).

La reliure moderne a donné lieu à des soins importants aux premiers folios en particulier ; ceux-ci ont été consolidés par du papier transparent très fin. Il nous semble que les folios sont distribués ainsi par feuille de papier (e + f), (d + g) et (1 + h.). Dès lors 1 (actuel) ne peut être que C, il manquerait ainsi les folios a et b. En supposant, ce qui est probable, que le cahier avait son en-tête, il resterait de la place sur ces deux folios pour 6 à 10 baptêmes. Le premier baptême conservé (folio 1) étant du mois d'avril 1550, il est raisonnable de placer en 1549 le premier baptême célébré à Roscoff.

Avec l'entête du registre de St Paul (E3 - baptêmes des 7 paroisses 1608-1621), nous revenons à notre sujet, la recherche du sens des mots NOM et SURNOM. Cet en-tête est ainsi libellé :

“Papier et registre commun aux sept vicaires ou recteurs des sept vicariats et paroisses du minihy de saint Paul pour y insérer et enregistrer les NOMS et SURNOMS de ceux qui des dites paroisses seront à l'avenir baptisés sur le fond baptismal de l'église cathédrale de Leon. Et le présent registre est mis en l'armoire commun aus dits vicaires pendant et

estant affixe au pilier joignant les fond-baptismaux... Le présent registre contient le nombre de 534 feuilles qui sont crottées, étant 2 feuillets au commencement en blanc et deux autres en la fin du présent registre.”

Nous mourons tous de CERTITUDES FACILES, que rien souvent ne justifie. Les certitudes authentiques, dignes d'être communiquées à autrui, sont presque toujours LABORIEUSES, au double sens du mot : elles réclament beaucoup de TRAVAIL et de PEINE.

Nous avons été frappé, certes, par deux emplois de nos mots de NOM et SURNOM sous la plume avertie du sous-vicaire français Quidelleur. Le 16 février 1610 était baptisé Marc fils de Marc MOREAU (chirurgien dont nous parlerons plus bas) ; les parrains furent "honorabilis mercator Yvo GUILLOU cum ejusdem AGNOMINIUS Magdalena" ; en français : "honorabile marchand Yvon Guillou avec Magdelaine du même surnom" (à savoir Guillou} .

Une autre fois c'est dans un acte de décès du 24 novembre 1615 : "Parvula noie (abréviation de NOMINE et COGNOMINE LUDOVICA PAP" - Une petite fille NOM et SURNOM Louise PAP.

Manifestement ici le nom est notre prénom - le SURNOM, le nom de famille.

Mais précisément le même folio 9 de 1615 qui rapporte les décès, nous met sous les yeux deux emplois qui semblent infirmer notre interprétation. "François RIOU noie (nomine) " "proesens fui" vocatus "; appelé du nom de "Présent fus" (23 déc. 1615).

Et fin novembre : "Margarite AN OZEC'H-CRE cognomento POCHAN", de "surnom" POCHAN, ici sobriquet. Aujourd'hui le mot POC'HAN désigne à Roscoff un "richard", un homme aux reins solides, un homme qui en impose.

Le patronyme POC'HAN est attesté pour deux pères de famille, Hervé (12 février 1608) et Jacques (29 Oct 1621) ; en 1608 on a ajouté en marge LE FORTHOMME. C'est l'exacte traduction de AN OZEC'H - CREFF (CRE), LOZACHCRE. On ne connaît aujourd'hui que LOZACHMEUR (Le CHAMPION).

Le registre des mariages (1608-1669) présente, un folio 14 singulièrement brouillon. La numérotation; d'abord, est mauvaise ; il s'agit du folio 24. Au bas du recto se lit un acte d'une écriture grande et lâche ; il est signé mais barré. On y lit que le 22 janvier 1623 (c'était un dimanche) Alain Roudaut et française LOCHACREFF du bourg de Roscoff se sont fiancés en la chapelle de Saint NINYIAN. Au verso, après l'acte de "lépousaille de Jacques RIOU et tepota Bernard" (21 janvier), on lit un nouvel acte barré "Le dict jour (21 janv.) fut fiancé Alain Rioudaut et Françoise AN (sic) OZEC'HCREFF aultrement Forthomme en la chapelle de monsieur saint Ninian, bourg de Roscoff es presances des soubz signantz . Y Gouerou."

Au folio 25, nous découvrons enfin une 3e rédaction (non barrée) "Le vignt (écriture courante au 16e s. et à laquelle GOUEROU se tient au lieu de vingt) et deuxiesme jour de janvier mil six centz vignt et trois furent fiencés en la chapelle de monsieur saint Ninian honorables gens Alain Roudault et françoise LE FORTHOMME es presances du soubzsignantz, Y. GOUEROU"

Dans notre transcription du groupe CH nous commettons une infidélité à l'écriture de tous les documents que nous avons sous les yeux, Nous écrivons C'H pour éviter aux lecteurs la tentation d'une prononciation saugrenue VACHE, ACHAT, CABIOCHE (CABIOC'H). En finale de mot **CH** peut avoir la prononciation **K** ; ainsi sous la plume de Bonyou, le 2 mai 1587 : "Poli en FLAMANCH". Les partisans de POL auraient tort de se réclamer de Bonyou q il n'est fort ni en latin, ni en français, ni en breton : il écrit "**en**" pour "an" (le), alors qu'il faudrait d'ailleurs écrire **AR**. Il n'y a eu à Roscoff aux 16e / 17e siècles qu'un

seul prêtre à employer l'article défini breton (**AN**) avec une correction relative, il emploie An à peu près toujours quand il le faut ; mais nous semble-t-il, il ne connaît pas **AL** (ainsi AL LANN). C'était entre 1604-1603.

De même que le CH de FLAMANCH se prononce K ou C, de même CHOCHART doit se prononcer COCHAR", (13 févr 1589).

C'est au début du 17e. siècle, selon Emile Ernault "qu'apparaît l'apostrophe pour distinguer le CH celtique de FLAC'H (béquille) du CH français FLACHI (bouger) ("vocabulaire breton-français" p. IX). Nous pouvons verser au dossier du C'H breton un seul exemple, tout à fait remarquable, sous la plume de Guillaume DILACER. L'écriture est belle, claire, le latin est bon : le 20 sept. 1569 est baptisé Jean (devenu Jeanne chez Pascal de Kerenveyer!) fils de François an HIR et Amice GUIOARC'H. L'apostrophe est indubitable au-dessus du C lié à H.

Dilacer aurait-il été un précurseur ? On penserait plutôt à un incident de parcours.

MARIE STUART ET ROSCOFF

CHAPITRE III - ROSCOFF en 1560

II - LE TERROIR DE CROAS BAZ AU NORD DE LA RUE ARMAND ROUSSEAU

Nos analyses précédentes nous ont fait rejeter l'identification du terrain LA FOREST avec l'emplacement de la maison de Mr Elian SALAUN. Il resterait donc la solution AUBRY-BRETON ("Les Mouettes"), ce qui entraînerait sur la rue Armand Rousseau la séquence d'est en ouest - P-G-B.

Ce résultat nous paraît acquis. Mais nous tenons à le confirmer et par la même occasion, établir encore une fois la solidité de notre hypothèse fondamentale, rappelée plus haut, sur la stabilité des structures territoriales de Roscoff. Pour ce faire, plutôt que de nous attarder à des tentatives autour du RIBOUL collecteur des eaux de pluie, plutôt que d'évoquer l'existence possible d'autres chemins aujourd'hui disparus qui auraient dévalé à la mer, nous allons prendre la rue Armand Rousseau à l'Ouest et tenter de rejoindre P-G-B et LA FOREST à l'Est de la rue. Pour l'instant en effet, nous n'avons mis en oeuvre qu'une partie de notre documentation.

Le 8 Octobre 1551 (acte n° 9)., Révérend Père en Dieu Christofle de Chauvigné (celui qui avait tenu tête aux Roscovites pour leur église) cède à noble et vénérable personne Maistre Francoys PARCEVAUX, chanoine de Léon demeurant à Saint Paul "une pièce de terre froste et nue quicte de rante et cheffrante sitte en la paroisse de Toussaintz au fye proche de nostre court terrouer de CROAS BAZ entre le chemyn qui conduit du MOGUEROU à la chappelle nostre Dame de CROAS BAZ, aultre chemyn qui conduit de la chapelle Saint Strignon au grand chemin du "passege" (mot de lecture douteuse) à CROAS-BAZ, la terre de NYCOLAS THEPAULT.... La piece de terre assise pres et devant la maison de SALAMON et JEHAN YNYSAN au dict terrouerr moyesnant les dicts chemyns sauffs. "

Le terrain est cédé contre une rente annuelle sols 6 deniers.

Le terrain du chanoine est celui-là même, où est implantée aujourd'hui la mairie, sauf la bande de terre de la "vieille mairie" qui sera achetée en 1560 par LE MACZON. Le terrain de Nicolas THEPAULT est la partie de la propriété CAZIN d'HONINCTHUN qui longe la venelle du docteur, Denis; nous y viendrons lorsque nous en aurons fini avec la rue Armand Rousseau.

Dix ans plus tard, le 22 avril 1561 (acte n° 44), le chanoine cède le terrain à titre de "donnaison" à deux veuves. La pièce de terre est alors décrite avec des précisions nouvelles. "Une pièce de terre : (avec) son les (largeur) et longueur sitte es dicts bourg (de ROSGOFF) et paroisse (de Toussaintz) ou (au),terrouer et MECTES (un mot que nous étudierons) de l'esglise et chappelle de Nostre Dame de Croas BAZ entre le chemyn et ruelle mesnant du terrouer du MOGUEROU à la dicte chappelle. Aultre chemyn et rue mesnant de la chappelle de SAINCT STRINGNON (le G pourrait être pris pour Y, mais la queue de la lettre tournant à gauche et non à droite comme pour Y, il s'agit bien d'un G) a la dicte chappelle de Nostre Dame et aux maisons des dictes veuves et devant lesquelles maisons est sitte la dicte piece de terre et une piece de terre nouvellement closee par Philipes Le MACZON et sa fame." (voir n° 22 plus bas).

Les deux veuves sont Jehanne Philipes, demeurant à Roscoff rive droite (Toussaint), "veuffve" de Jehan HERVE et Françoise MANACH, "veuffve" de Yvon BOSSEUC, demeurant en la paroisse Saint Pierre (rive gauche), sans qu'il soit précisé "bourg de Rosgoff". Ces dames sont propriétaires des maisons, mais n'y habitent pas. Il n'est pas improbable que les YNYSAN aient habité, comme nous le verrons, une maison voisine de celles-ci, vers lest, précisément là où nous allons retrouver LE MACZON.

On aura reconnu dans le chemin qui mène à CROAS-BAZ, l'actuelle rue Louis Pasteur (rue de la Mairie) ; en 1560 l'entrée principale de la CHAPELLE de CROAS-BAZ était à l'emplacement de la chapelle aux albâtres ; celle-ci ne sera construite qu'en 1534 et ce sera en l'honneur de saint Joseph. Quant à la rue qui mène aux "maisons des veuves" c'est notre rue Armand Rousseau.

La délimitation du terrain du chanoine est assez détaillée pour que nous puissions implanter avec certitude ces maisons sur les actuelles maisons GUYADER (à l'angle) et SALAUN. Celle-ci est moderne ; la maison Guyader a été reconstruite an 1603 (lucarne avec la date),

La présente étude ne nous oblige pas à faire l'attribution des maisons à l'une ou l'autre des deux dames. Il nous suffit qu'elles soient "les maisons des dictes veuffves", que nous symboliserons par VV.

Cependant nous inclinons à attribuer à Jehanne PHILIPES la maison sur l'emplacement SALAUN ; il s'agit d'un bien personnel de la veuve. Nous en reparlerons plus bas à l'occasion d'une vente de 1527 qui fait apparaître qu'à cette date une maison des beaux parents de LE MACZON sur ce site est mitoyenne d'une terre (non construite) de Guillaume Philipes.

Si nous interprétons bien ce texte, la première maison construite sur l'emplacement SALAUN (rue Armand Rousseau) serait placée dans la fourchette 1528 – 1561. Nous aurons la possibilité de procéder à une vérification de cette conclusion par le recours à certains documents que nous avons sur les biens de la famille de Jehan HERVE.

Plusieurs observations nous sont suggérées par ces 2 documents (n° 9 et 44).

Nous avons vu précédemment l'opposition de saint Paul à reconnaître à Roscoff le droit d'avoir une EGLISE ; on voit que le terme technique de "CHAPPELLE" (non EGLISE) revient souvent sous la plume des scribes de Saint Paul autour de 1550.

Les veuves, d'autre part, sont tenues de verser la rente annuelle de 2 sols 6 deniers ; c'est un peu plus du double de la rente affectée, aux lots de 1560 (10 à 12 deniers). Le terrain est de façade double. RES MIRANDA ! chose étonnante ! Il ne paraît pas que le chanoine ait voulu faire de la spéculation foncière et qu'il se soit octroyé une quelconque plus-value. Mais les actes notariés disent-ils tout ? Nous découvrirons au moins quatre cas de spéculation foncière aux 16e & 17e s. sur le terroir précisément de CROAS-BAZ.

Le nom de famille LE MACZON est de ceux qui ont le plus oscillé durant le 16e s., et le début du 17e siècle, On trouve MANCON, MASCZON, MASSON - ce dernier semble avoir fait l'accord. L'orthographe MACZON fait apparaître une origine probable de la cédille sous le C pour le prononcer comme S dur ou SS : le cédille serait la queue témoin d'un "Z" minuscule en écriture courante.

Nous ajoutons une autre remarque orthographique. Le "S" final des "prénoms" Philippes, Pierres est de pratique courante au 16e s. et auparavant. Nous l'avons conservé dans Jacques. L'origine en est la finale latine de ces noms : "US". Si le Léon a rendu volontiers Jacques (Jacobus) par JACOB, la Cornouaille a préféré JAKEZ. Les registres de Roscoff présentent de nombreux cas d'une forme analogue de Pierre PERES (PEZRESIUS). Nous présenterons une note sur ce prénom breton de Pierre.

Les maisons W étaient mitoyennes à l'est de la demeure de Philippes LE MACZON (marchant). Celui-ci, le 23 novembre 1560 (n° 32), se porte acquéreur contre une rente annuelle de 12 deniers monnaie d'une place et issue estante au devant et vis à vis de la maison où demeure le dict MACZON à présent ou dict bourg de ROSGO et à la largeur de sa dicte maison contenant vingt et huit pieds de largeur (environ 9m), à prendre la dicte issue droict de la dicte maison du dict LE MACZON moiennant le chemyn jusques au cimitière de leglise de Nostre dame de CROAS-BATZ sauff le chemyn illecques conduisant à la dicte eglise".

On notera qu'à cette époque (1560) le chevet de l'église se trouvait à l'entrée du chœur actuel.

Philippes LE MACZON déclare ne point scavoir signer; la chose est étonnante de la part d'un "marchant". Il "prie noble maistre Jehan de Lanuzouarn, sieur des SALES de signer cestes pour luy". Ca devait coûter assez cher de ne pas savoir signer soi-même.

L'actuelle maison MEIN-KOZ (Bellec Talabardon) occupe l'emplacement LE MACZON (vers l'ouest) et un deuxième emplacement vers l'est que nous allons déterminer, mitoyen de LE MACZON.

Le terrain acheté par ce dernier vis à vis de sa maison est le lot sur lequel sera construite la "visible Mairie".

En ce point précis de notre analyse les archives de monsieur Renaud d'HERBAIS (Archives Kerestat) nous sont d'un très grand secours pour commenter l'indication "où demeure à présent" le dict Maczon et expliquer comment il y est venu demeurer. En effet, pour le plus clair, ces archives sont constituées par les papiers et parchemins de famille introduits dans la famille d'HERBAIS par le mariage de Marie Françoise PRIGENT-KERLIDEC (18e S.) Par les PRIGENT on remonte aux MASSON puis à LE LES (début du 16ème s.)

Les MANZCON sont attestés dans les actes de baptême de Roscoff, la 1ère fois le 12 janvier 1551. Nous lisons RICHARDE, fille de Jehan AN MANZCON et Amice AN LES. On relève d'autres familles MASSON au 16e siècle : Pierres (rendu par PEZRES), Robert, Ollivier, Perrine. Les parrainages laissent à supposer qu'ils n'étaient sans doute pas de la même souche que JEHAN. Nous ne trouvons pas trace de Philippes dans ce même registre. Son alliance, avec la famille LE LES implantée à CROAS BAZ apparaît dans un acte "du tiers (30 jour d'aoust 1582 " (archives h).

"Philippes LE MACZON et Jeanne LE LES sa femme de luy auctorisée au contenu de cestes ont avec le gree et consentement de Janne Le Masson leur fille toutz demeurantz au bourg de Rosgoff en la paroisse de Toussaintz vendent à sire hervé Floch demeurant es dicts bourg et paroisse, une issue et aplacement de maison sitte es dicts bourg et parroisse vis a vis de la maison o demeurent les dicts vendeurs".

L'acte fait état alors de l'achat de 1560 (n° 32) qui charge le terrain d'une rente annuelle de 1 sol à verser à l'époque ; il signale aussi, sans en donner la teneur "un certain accord entre LE MACZON et sire Jan Philippes (17 avril 1577)

Nous découvrons ici notre premier cas de PLUS-VALUE foncière, Les LE PACZON retirent de la vente la somme payée comptant de 130 escus sol(eil) ; sur la base moyenne de l'écu (scoët) valant 3 livres cela donne 390 livres soit 7800 sols ou 7800 fois la rente annuelle à verser à l'évêque ! On sait qu'en ces époques la pratique du DENIER VINGT (soit 5%) était courante pour l'arrentement d'un bien. Ainsi "payé une fois", comme on disait le terrain LE MACZON eut valu 20 sous, soit une livre.

Certes les vendeurs avaient "closé" le terrain côté chanoine, mais était-ce une muraille : Le terrain n'étant pas construit encore en 1582 on ne peut assurer que le mur du cadastre de 1846 date de ce temps. Quant à la mitoyenneté du côté est elle donnera lieu dès 1562 à un procès relatif à un mur construit par LE MACZON avec empiètement chez le voisin. On nous précise que ni vendeurs ni acquéreurs ne "scavent escrire". C'est très probablement cet HERVE FLOCH qui construira (avant 1600) la "vieille MAIRIE".

Le 23 novembre 1560, Philippes LE MACZON est installé de fraîche date dans la maison de CROAS-BAZ ; c'est la signification de l'indication "où demeure A PRESENT". Sans pouvoir préciser la date de son déménagement nous pouvons dire d'où il venait et les raisons probables de sa nouvelle domiciliation.

Par sa femme Jeanne LE LES, Philippes LE MACZON est le gendre de Guillaume LE LEES et Catherine LE GUEVEL. A défaut d'acte de mariage (le 1er étant de 1608) nous..pouvons produire un parchemin (K - 11 aougst 1557). "Guillaume LE LES et Katherine LE GUEVEL sa fame, espouse demeurantz au bourg de ROSCOFF en la parroisse de Toussaintz et Philippes LE MASCZON; mary espoux de Jehanne: LE LEES en nom et comme garde naturel de ANNE LE MASCZON sa fille du dict Philippes procréée en la dicte LE LEES durant leur mariaige ensembles desmeurant en la parroisse de Saint Pierre d'une et aultre part" ont rendez-vous à Saint Paul avec les notaires. "Laquelle LE GUEVEL donne au dict Philippes garde naturel de sa fille Anne pour que celle-ci en jouisse des a, present" "SCAVOIR est une maison 0 (avec) son courtil (liorz er breton), estable, crèches..., en laquelle maison demeurent les dicts MASCZONS et la dicte LE LEES comme sont sitts en la dicte paroisse de Saint Pierre et terrouer de ROSCOFFCOZ."

" Et pour ce que la dicte GUEVEL rie scait escrire ne signer elle prie son dict mary à signer pour elle ces escriptes de Prigent BARRNAN." En réalité il n'a pas signé l'acte que nous avons sous les yeux - On y lit deux signatures - sans le mot Passe. Y MEASAN GUEN (notre Mesguen) et Barrnan.

n° 291 - Décembre 1974

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

NOMS et SURNOMS

OU L'ON VOIT COMMENT ETAIENT TENUS NOS ANCIENS REGISTRES

Rappelons l'objet précis de cette étude : nous cherchons à établir la signification des deux termes "NOMS et SURNOMS" au cours des siècles qui ont précédé la Révolution.

Dans cette perspective, les rédactions françaises d'actes de baptême au 16^e siècle pouvaient apporter des éléments d'explication. La langue courante de nos rédacteurs est le latin. Sur les 1624 baptêmes enregistrés dans le premier volume (1550 - 1602), 52 seulement sont rédigés en français. Nous les avons relus une nouvelle fois. Les 43 premiers actes en français (du 29 Avril 1552 au 15 février 1580) s'expriment ainsi comme le premier, à des détails près . "Le 29^e jour d'apvril lan mil cinq centz cinquante deux fut baptisé MAHE filz naturel et legitime de Jehan ROUDAULT et Estiennette HEMAR sa femme. Les parrains Mahé HENRY, Jacques RIUAL, la maraine Marie BERTROM Tesmoign mon singn manuel cy mis

Y. Morice pbre - (folio evo)

Mahé est une forme bretonne de Matthieu ; MAZE aussi. La signature manuscrite porte le nom francisé de Y. MORVAN. Le nom BERTROM ou parfois BETROM ou BETRAN rend notre BERTRAND.

Entre le 15 Février 1580 et le 7 avril 1591 on ne relève aucun acte en français. Les 9 derniers actes en cette langue, à partir du 7 avril 1591, expriment l'idée de parrainage d'une même façon, bien différente de l'écriture précédente. Citons sous la plume d'un réfractaire au français (2 seuls cas pendant plus de 20 ans de service) : françois BONYOU, un acte de 1600 : "Ce uniesme jour de mars l'an -1600- fut baptisé une fille à Jan L'avelet et Olyve LE MEN sa femme et FUT NOMMEE LEVENEZ par honorable marchand francois Jeffroy parrain et honorable et honneste fille Ktherine Jamect marayne tous de ceste parroisse de Toussaintz le jour et an surdictz et ainsy signé par moy soubzsignant - f. Bonyou.

Cette formulation nouvelle qui rappelle une des fonctions des parrain et marraine, le choix du nom (prénom) n'établit pas que le nom de famille était désigné par le terme de surnom.

Ce dernier acte met sous nos yeux un bien joli prénom breton "LEVENEZ" - en latin "LETICIAS, LA JOIE". Il nous donne aussi l'occasion de faire mémoire de notre GENEALOGISTE Pascal de Kerenveyer. Il est arrivé plus d'une fois nous l'avions écrit, que la conjonction "et" entre le "nom" du père et celui de la mère ait été soudée par le rédacteur au nom du père. Dans le cas présent le nom L'avelet termine la ligne (les anciens ne coupaient jamais les mots en fin de ligne) ; la ligne suivante commence par "et Olyve...". Le nom AN AVEL étant connu, nous aurions pu penser à une erreur d'écriture. En réalité on retrouve le nom du même couple écrit AN AVELET (26 janvier 1607) sous la plume de Vincent Vaillant ou de MAO. Hervé RIOU écrit ADENET pour ce couple le 12 novembre 1603 ; mais c'est un rédacteur peu débrouillé. Le fait cependant qu'il ait enregistré à l'oreille la finale ET confirme la lecture L'AVELET. Kerenveyer, ici, a bien lu.

Notre général était bretonnant ; nous venons à peine de l'apprendre. Dans un petit livre récent (1973) édité par KENDALC'H, Pascal de Kerenveyer est l'un des trois seuls écrivains en langue bretonne au 18^e siècle dont l'œuvre mérite d'être signalée. Il s'agit de

“AR FARVEL GOAPER” pièce de théâtre écrite vers 1770. Il va falloir aux Roscovites se mettre en chasse du BOUFFON MOQUEUR de leur illustre compatriote. Peut-être même aurait-il écrit d'autres ouvrages. Le mot “AVELET, éventé” se dit de la viande et du vin. “PENT AVELET” se dit d'un étourdi, d'une fille évaporée”.

Le général a été moins heureux en inventant une famille ADENET sur la foi d'une orthographe fantaisiste de Riou. En outre il a eu tort, ne sachant qu'en faire, de caser dans la famille L'AVELET une certaine Jeanne (Jean en réalité) AN, AVELAAS, dont le papa est Jean et la, maman Catherine Caro, ce qui l'oblige, de surcroît, à attribuer à ce Jean un deuxième mariage avec la dénommée Catherine ! (10 avril 1609).

Le tandem pluriel "NOMS et SURNOMS" usité aussi bien en latin qu'en français dans les en-têtes, déjà cités, de nos registres du 17e siècle nous rendait perplexé. On n'entendait certes pas suggérer par la forme plurielle que chaque: enfant, par exemple, avait plusieurs noms et plusieurs surnoms éventuellement. Nous le verrons plus bas, les doubles prénoms, tel Jean-Marie, apparaîtront au milieu du 17e s. seulement à Roscoff. Il eût été plus clair d'écrire, nous semble-t-il, “le NOM et le SURNOM de tous ceux qui ont été baptisés”.

D'autre part, on sait qu'à Roscoff comme en bien d'autres terroirs le PATRONYME (nom de famille) depuis des siècles était oblitéré par un surnom - sobriquet d'usage courant. On aurait compris que les rédacteurs des registres aient voulu réserver l'éventualité d'une identification de l'enfant par le surnom-sobriquet de son père. Même aujourd'hui bien des Roscovites seraient en peine de donner d'emblée le patronyme de leur voisin, qu'ils ne connaissent usuellement que par leur sobriquet familial. Nous ne donnerons aucun exemple contemporain, pour ne blesser ni ne flatter personne. Nous citerons plus bas Jan MAREC – “cochon ou tête de cochon” - au 17e siècle.

Ainsi la signification du terme SURNOM chez les Romains comme dans le français moderne, l'extension générale dans nos régions des SURNOMS SOBRIQUETS et la formulation “NOMS et SURNOMS” au pluriel nous ont caché longtemps le sens que l'on attachait à ces deux-termes depuis le haut Moyen-âge jusqu'en plein 17e siècle. Nous nous étions même demandé si leur terme de NOMS (au pluriel) ne désignait pas l'ensemble,PRENOM et NOM de famille.

Nous sommes parvenu à présent à la conviction que NOM désignait alors ce que nous appelons maintenant, à la suite des Romains, PRENOM. Quant à SURNOM il recouvrait indistinctement tous les PATRONYMES, qu'il s'agisse de NOMS de famille provenant d'un lieu, comme PENHOAT, d'un authentique surnom-sobriquet, comme BIHAN (petit), d'un nom de métier, comme GUIADER (tisserand); d'un ancien NOM-PRENOM comme PRIGENT, GUEGUEN, HERVE ou des composés ABHAMON (descendant de HAMON).

Les patronymes nobiliaires ne font pas exception à la règle.

Nous avons été conduit peu à peu à cette conviction par une longue familiarité avec les vieux registres de Roscoff et les parchemins et papiers du 16e s, et du début du 17e siècle.

Les surnoms au sens des Romains et des modernes sont extrêmement rares dans ces documents. Ils n'eussent pas été utiles pour l'identification des intéressés, en particulier dans les baptêmes. De surcroît, dans bien des cas, ils eussent été désobligeants, Ainsi Jan VIREC est souvent cité dans les COMPTES de l'église au 17e s. il était “serviteur de l'église”, comme notre cher SAIK CASTEL. Fréquemment il est affublé de son sobriquet, orthographié de façons bien diverses :

- Happemouche - 1636 - fol 73
- Appemouch - 1640 - fol 15 ; 1641 fol 73

- Apemouchs - 1661 - fol 170
- PENMOUCH - 1645, 1648 - fol 139, 144.

Prononcé en breton comme il se doit, ce sobriquet donne soit LE COCHON, soit COCHON, soit TETE DE COCHON. On goûtera dès lors la saveur de la prise en compte de l'offrande des 4 sols 6 deniers en mars 1650 :

“Plus receu de JAN PENMOUCH pour un PETIT COCHON qu'on auroit donné à la fabrice “(folio 146). C'était l'année de la construction de l'orgue par Thomas HARRISSON ; un manoeuvre ou darbareur gagnait alors 8 sous par jour.

Le sobriquet a pu tenir plusieurs générations alors même que le patronyme était déjà bien fixé. Nous en avons un exemple probant dans les PRIGENT dits GUILLOUX. Dans le dernier numéro nous citons HERVE. Nous pouvons lui adjoindre LORANS (comptes du 17e s. folios 120, 129, 132) et Guillaume (comptes 1646 fol. 140). Ce sont des PRIGENT dits GUILLOUX (chanteur ambulant). On trouve dans les mêmes comptes (folios 186-vo et 187-ro)

“Le 31 mars 1670 payé à Paul GUILLOUX pour quatre saulmes de sable - 10 sols.”

“Le 22 may 1670 payé à Paul PRIGENT pour cinq saulmes de mortier et un de sable - 10 sols. “

Dans les deux cas il s'agit de travaux de toiture. C'est un seul et même fournisseur. Le terme de saulme désigne une charge (mesure) ; le mot est conservé dans “bête de somme”. Nous aurons l'occasion de parler du “mortier” dans un article que nous préparons sur la technique ancienne de couverture d'ardoises “sous lattes” qu'évoque le cahier des comptes. On disait en breton “dindan goizlas”. Ce mortier c'est de l'argile.

Ce sobriquet familial est attesté 100 ans plus tôt, dans un acte de baptême en date du 12 février 1568. La rédaction est française (fait rare), ce qui en augmente l'intérêt pour notre propos “le dousyeme jour de february fust baptize RONPARZ fis naturelle et legitime de Bizien PRIGENT dit Guillous et anne Le Guen sa fame et expouze et furent parantz et matrones RONPARZ MONRICE et Jehan PRIGANT dit Guillous - matrone Katherine JAC et filipe le FOU l'an 1568 temoin mon sin manuel (ma signature).

Y. David,

Le confrère n'est manifestement pas très débrouillé et transcrit curieusement par ON le son “O”. ROPARZ est la forme bretonne de ROBERT - Morice c'est MORVAN breton. Ce Roparz MORVAN est le notable au grand coeur qui prendra l'initiative de fonder st Nicolas à Noël 1574, Il méritait à tout le moins une mention, en attendant mieux si du moins on fête le 4ème centenaire de cette fondation.

MARIE STUART et ROSCOFF

CHAPITRE III - LE TERROIR DE CROAZ-BAZ

au NORD de la rue Armand Rousseau.

Notre étude sur ROSCOFF en 1560 prend de l'ampleur et sa publication s'étale sur un temps assez long, ce qui nous contraint de faire rapidement le point avant de donner la suite.

Présentement nous sommes en train d'identifier les premiers acquéreurs des terrains situés au nord de la rue Armand Rousseau, à savoir le bord de mer et la bande, de terre occupée par les constructions qui vont de la venelle du docteur Denis à la Maison de la

Presse. Ces achats se sont effectués pour l'essentiel entre 1551 et 1565.

Le chanoine PARCEVAUX a acquis le terrain de la Mairie (sans le terrain de la vieille mairie) en 1551.

Le terrain de la vieille mairie a été acheté en 1560 par Philipès LE MACZON, sa femme était Jeanne LE LES, fille de Guillaume et Katherine LE GUEVEL. C'est de ces derniers que nous nous entretenions dans- le numéro précédent.

Nous savons par un échange de terres à Kerguenec entre Guillaume LE LES et Jehan CADOUX que le premier habitait à ROSGO-COZ (8 février 1524 - archives K de M. Renaud d'Herbais). Il nous semble que la maison était du patrimoine de sa femme ; une donation citée précédemment confirme notre sentiment. Dans l'acte de 1524 nous retrouvons une signature MEAS AN GUEN avec le mot "passe" caractéristique des notaires bretons anciens.

En 1527, Guillaume LE LES achète un ensemble de deux maisons à CROAS-BAZ, côté Toussaints. C'est là que nous sommes présentement. Nous raconterons longuement cette opération à la suite de notre travail sur la rue Armand Rousseau. En 1560, notre Philipès s'installe à CROAS-BAZ; les beaux parents étaient peut-être décédés. Philipès, en tout cas, aura un procès avec Jan CABON pour la mitoyenneté du puits de sa-maison - l'affaire fut réglée en même temps que celle du mur précédent.

Nous savons en tout cas que le 26 avril 1558 Guillaume LE LEES et -sa femme sont en vie ; on parle d'eux, incidemment dans une transaction entre "Philipès le Masczon et Jehanne Jeffroy demeurantz en la paroisse de St Pierre, estagiers de la court de Saint PAUL". "Estagiers" : manants ou habitants des résidences en dépendance féodale de la Cour. Autrefois on écrivait "Court", de là : Courtois, courtisan.

Il s'agit ici d'un contrat d'échange qui concerne "une maison et une vueille mazière... sitti en la dicte paroisse de saint Pier(r)e au BOURG de ROSCOFF-COZ" (archives K). C'est la première fois que nous voyons ce hameau désigné comme un "bourg". Cette dénomination ne doit en aucune façon suggérer l'idée que ROSCOFF-COZ est le bourg primitif; seul le terme COZ viendrait au sujet.

Les paroisses avaient autrefois plusieurs "bourgs" ; celui où l'église était implantée s'appelait le "bourg paroissial ou tréviai". Santec, à la date de notre document (1558) avait 3 bourgs : Pouldu, Santec (tout petit auprès de la chapelle) et MENRONIANT (la Roche).

Nous retiendrons de ce même document l'emploi du terme "LES CONTRAHANTS" proche du latin, que nous avons remplacé par l'inélegant "contractants".

Cinq jours après l'achat par LE MACZON, son voisin et collègue "marchant" Jehan CABON (il signe CABOUN) fait l'acquisition du lot mitoyen au précédent - le 28 novembre 1560 (n° 33). Le terrain est ainsi décrit : "une placze et piece de terre estante sitte en la dicte paroisse de Toussaintz au bourg de ROSCOFF OU terrouer de CROIX BAZ vis à vis la maison du dict CABON où il desmeure entre deux aultres placzes obtenues par Olivier GUILLERMOU et philipès LE MASCZON du dict Seigneur a pareil tiltre, le chemyn d'entre la dicte maison et aultre chemyn conduisantz l'un de la chappelle monsieur Saint STRIGNON à la chapelle de Nostre Dame de CROIX-BAZ (Réveillère et Pasteur) et l'aultre chemyn conduisant de la dicte chappelle Monsieur saint STRIGNON au terrouer AN MOGUEROU et à la RUE DU KERALAHEZ". Ce dernier chemin est la rue Armand Rousseau qui se retourne à 90 degrés vers LE MOGUEROU et pousse une bifurcation vers la rue Albert de Mun (autrefois rue du KERALAHEZ - puis GARDALEAS) par la venelle AN HIBIL.

La rente annuelle à verser par Jean CABON est de 12 deniers monnaie (1 sol). Ce marchand devait occuper une maison sur la moitié est de MEIN KOZ (Vieilles pierres).

Un procès en mitoyenneté surgit presque aussitôt entre les deux voisins LE MASSON (“deffendeur”) et Jehan CABON (demandeur). CABON reprochait à LE MASSON d’avoir empiété de “plus ung pied et demy” (50 cm) dans la construction d’une muraille. En outre LE MASSON semble avoir voulu empêcher l’utilisation par CABON du puits situé derrière leurs maisons. Nous ne voulons pas nous étendre sur l’arrangement intervenu, où Jehan Philippes était procureur de BACON (absent du pays sans doute).. Cet acte sur parchemin est daté du 14 oct. 1562. (archives Kérestat)

Le terrain de CABON, mitoyen de celui de la vieille mairie, débouche dans la rue Louis Pasteur sur l’emplacement de la partie ouest de la Banque C.M.B. (bâtiment non encore construit en 1848). Plus loin nous chercherons à préciser la portion de façade qui correspond à ce terrain CABON.

Le voisin de CABON (côté est) était Olivier GUILLERMOU. Celui-ci avait acheté son lot une semaine auparavant, le 21 novembre 1560 (n° 31). Guillermou lui aussi est un “marchant”.

Contre une rente annuelle de 12 deniers l’évêque lui cède “une placze et franchise estante au devant et vis à vis de la maison où desmeure le dict Guillermou au dict Roscoff contenant vignt pieds de longueur (sic) ainsin que contient sa dicte maison sitte pres leglise de Nostre Dame de Croix Baz à tirer droict de sa dicte maison sauf le grand chemyn illecques à la dicte franchise jusques au bord et ripve de la. Mer”.

Olivier Guillermou affirme “ne scavoir signer et Escripre”. Sa maison est assez étroite : 20 pieds, soit environ 6,50 m.

L’implantation de la maison Guillermou, à nous en tenir à nos textes, n’a pas toute la clarté souhaitable. Il n’est pas dit, en effet, que cette maison est mitoyenne de celle de Cabon, donc sur le côté sud de la rue Armand Rousseau ; il s’agit de l’emplacement CATTOIS, 6,50 mètres à prendre à l’ouest de la grande maison en pierres de taille. Sur la base de nos textes on pourrait imaginer qu’elle était déjà côté Nord de cette rue ou même déjà sur la rue Pasteur ou la rue Réveillère. Mais dans le 1er cas l’achat de BACON aurait fait état de la présence de cette maison ; de plus le terrain aurait été derrière et non devant la maison, celle-ci s’ouvrant de toute évidence sur une rue. Dans le 2ème cas, si la maison avait été à côté du cimetière son terrain mitoyen de BACON eût été lui aussi derrière. D’autre part, nous voyons bien qu’il s’agissait d’un lotissement de terrains complètement nus.

Nous considérons donc que GUILLERMOU était mitoyen de CABON. Son terrain est en deux tranches, l’une entre rue Armand Rousseau et rue Pasteur, partie est du CMB (6,50 m environ) et l’autre qui nécessairement prend une ligne brisée à cause de la courbe au chemin va jusqu’à la mer. C’est le 1er terrain riverain de la mer que nous rencontrons depuis que nous déambulons sur la TEVEN à partir de l’ouest. Ce ne peut être que l’emplacement de la maison ROSKO-GOZ.

Nous n’avons pas encore rejoint LA FOREST; sur la rue Armand Rousseau nous sommes arrivé au pignon est de la grande et vieille maison en pierres de taille (CHAPALAIN).

A ce point de nos investigations nous avons mis au jour la séquence d’ouest en est des maisons de la rue Armand Rousseau,

LES DEUX VEUVES (VV) - LE MACZON - CABON et 0. GUILLERMOU, soit : **VV - M - C - OG**

Il nous paraît préférable de nous pencher maintenant sur les GUILLOU ; nous disposons, en effet, outre le document de LA FOREST, déjà cité (n° 29), de trois documents les concernant directement (n° 28, 54 et 55).

Le 30 may 1560 (n° 28) Jean GUILLOU desmeurant au bourg-de Rosgoff en la paroisse

de Toussaintz, sans indication de profession, achète à l'évêque contre une rente annuelle de 10 deniers monnaie "une pièce de terre sablonneuse et applacement de maison contenant la largeur à "prendre" (?) devant la maison de Yvon Guillou père du-dict Jehan Guillou et la maison de Pierres LE BLANC, A prandre de longueur et largeur à droite lingne des dictes maisons a la Rypve de la. Mer". Cette pièce de terre, quitte de charge, est "sitte en la dicte parroisse ou dict bourg sur la dicte Ripve ou fye (fief) proche de la dicte court de Saint Paul entre le chemyn mesnant du dict bourg à lesglise de Nostre Dame de CROAS-BAZ et les terres et franchises du dict seigneur evesque."

Il appert de ce document en date du 30 may 1560 que le double lot (face à 2 maisons) acquis par Jehan Guillou n'avait encore aucun mitoyen privé puisque des 2 côtés le terrain appartenait encore à l'évêque. A supposer que GUILLERMOU ait acheté le terrain mitoyen au nord est (maison ROSKO.GOZ) le 21 novembre 1560 (n°31), on s'explique bien que le terrain fût libre le 30 mai précédent.

La référence à la maison de Yvon GUILLOU, père de Jehan, nous ramène à notre LA FOREST (n° 29). En ce document le terrain face à la Maison où demeure Yvon GUILLOU le vieil est déclaré "pris" par ce même Yvon. NOUS avons indiqué que le document 29 laissait paraître des inexactitudes, en voici une. Ces inexactitudes tiennent sans doute à ce que l'acte n°2 est incomplet et embrouillé.

NOUS voyons les choses ainsi : l'acte du 1er Janvier 1560 était plutôt une option ferme qui deviendrait acte par la signature de l'évêque de Kersaintgily promet d'obtenir ratification par l'évêque avant la Noël 1560. Il est probable qu'au 1er janvier 1560 Yvon GUILLOU avait retenu le bord de mer. Entre temps son fils Jehan, qui habitait chez son père, a acheté ce terrain et l'autre lot face à LE BLANC. Qu'à cette date du 30 may 1560 (n° 28) Jehan n'ait eu aucun voisin est l'indice que l'évêque n'avait pas encore signé. Le fait que l'acte LA FOREST porte le n° 29, immédiatement après Jehan Guillou n° 28 suggère que l'évêque a signé ce même jour 30 may puisque le n° 30 est du même jour. Quoi qu'il en soit LA FOREST prit possession de son terrain le 2 avril 1561.

Nous arrivons ainsi à confirmer notre hypothèse de LA FOREST sur AUBRY-BRETON et déterminer que STEPHAN et GUYADER furent acquis pour même pas un sou de rente par Jehan GUILLOU ; le terrain du magasin ROSKO-GOZ fut acquis par Olivier GUILLERMOU.

Nous établissons du coup que ce dernier était mitoyen de Pierres LE BLANC.

n° 292 - Janvier 1975

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

NOMS et SURNOMS

OU L'ON VOIT COMMENT ETAIENT TENUS

NOS ANCIENS REGISTRES DE ROSCOFF

Nous devons à nos lecteurs occasionnels une brève introduction. Notre propos en cet article est d'établir que dans les temps passés, même au 17e - 18e s., le terme de NOTA désigne le PRENOM et celui de SURNOM, le NOM de famille ou patronyme. Pour y arriver nous avons compulsé les vieux registres, conservés à la Mairie.

Nous avons voulu voir la fréquence de l'adjonction d'un sobriquet au nom de famille et nous avons choisi de revoir dans le détail le registre des baptêmes célébrés depuis le 25 novembre 1602 jusqu'au 19 janv. 1622. Nous avons choisi ce catalogue parce que le prêtre de service entre 1608 et 1617 était un homme particulièrement malicieux, François QUIDELLEUR. Sur les 1665 baptêmes recensés, deux seulement sont rédigés en français., les autres l'étant en latin. Quidelleur était excellent latiniste.

Le METIER du père est signalé de rares fois. Il nous a paru intéressant de relever la présence en même temps à Roscoff de cinq CHIRURGIENS au moins.

Voici des références à des actes de:baptême où ils sont papas :

- **Nicolas DU FRESNE** (24 sept 1610, 2 mai 1613, 27 sept 1615) ; sa femme est Jacqueline Pautonnier.
- **Guy DU FRESNE**, “**peritissimus chirurgus**” (très compétent), 3 juin 1614 ; sa femme est du pays “noble damoiselle Margaritte MESPAUL,
- **Yvon MOAL** “**chirurgus non minus doctus quam prudens**” - aussi savant que prudent - Il est dit aussi “vulnerarius” ; 22 juin 1614, 17 juin 1616, 15 oct 1619. Sa femme est du pays : Hélène JAMET.
- **Marc MOREAU**, “**chirurgus**” est parrain le 16 déc 1612 et papa le 7 sept 1618. Sa femme est Marie MENEZ.
- **Louis TROUVE** “**chirurgus**”,28 nov 1613 - 13 mars 1616. Sa femme est de vieille souche roscovite, Catherine THEPAULT. C'est sur un terrain à sa femme qu'il construisit vers 1630 la maison qui a précédé la maison CAZIN D'HONICTHUN, près de la Mairie.

Que représentait alors le titre de chirurgien ? Que faisaient-ils, en un tel nombre, dans un petit pays ? Durant ce temps combien y en avait-t'il à la ville Saint Paul de Léon ? Nous n'avons pas de réponse à toutes ces questions. Cependant une thèse récente de médecine (1972) “Les chirurgiens navigans de Morlaix au 18e siècle” par Mr Christian MENARD (Bibliothèque de Morlaix) nous induit à supposer que, pour la plupart, les chirurgiens de Roscoff étaient des navigants. L'auteur publie le règlement du 7 Juin 1717 qui précise, en ce qui concerne les chirurgiens, l'ordonnance de la marine du mois d'août 1681 (Page 116-119). Selon ce règlement de 1717 :

“ Les bâtiments qui auront 20 hommes d'équipage et au-dessus seront obligés de prendre un chirurgien pour toute navigation quy ne sera point cabotage (art 7).

“Et pour ce qui est des vaisseaux destinés pour des voyages de long cours même pour les pêches, il y aura toujours un ou deux chirurgiens en esgard à la qualité du voyage et

au nombre d'équipage, en sorte qu'il y ait toujours un chirurgien au moins pour 50 hommes et deux lorsque le dit équipage excédera le nombre de 50 hommes à quelque quantité qu'il puisse monter." - (art. 8).

Le même travail signale qu'en 1708 la "DAUPHINE" de Roscoff, capitaine Dubois LAMARQUE, avait 87 hommes ; le premier chirurgien était Toussaint MALBEC, de Tréguier ; le chirurgien en second était DESBOULAIS de Morlaix." (Page 95)

Vers le même temps . nous voyons cité deux fois comme parrain maître Jacques CHERMONT, phamacopola, (pharmacien) : baptême de Gabrielle Kergoet, fille de GUY et Marie Kerrengrar, sieur et dame de KERRESTAT, le 24 août 1609. Le 1er déc 1614 il est parrain de Jacques Delaunay.

Quelques années plus tard s'implante à Roscoff comme apothicaire Jacques (de) LA BOUCHERIE, "natiff du pays de LA NORMANDIE". C'est ainsi qu'il est présenté dans l'acte de ses fiançailles avec Marie LICHARAY. La cérémonie eut lieu à Saint Nicolas le 28 juillet `1630 ; comme il est fréquent alors le mariage proprement dit n'est pas porté dans le registre. Le sous-vicaire Yves GOUEROU transcrit les noms de famille - avec une très grande désinvolture. Il écrit LA BOUCHIERE. La jeune fille est de Roscoff ; son nom est basque, ce qui accrut la difficulté orthographique.

On relève particulièrement deux familles, basques au 16e s, Jean (de) CHEBERRY ou SEVERI où CHEVERY- avait épousé une fille du pays Anne MESTR (plus tard LE MAISTRE) ; le premier baptême, celui de Michèle est du 11 août 1577. Ils eurent plusieurs enfants.

Guillaume DECEGARI avait épousé lui aussi une fille du pays : Philippe KERNEAU ; le premier baptême est .celui de Guillaume (18 oct 1599) - le 19 janv. 1602, Hervé Riou écrit DELECEGRAY et GUERNAOU ; ce jour-là; le parrain est Jean DECHEVERI. Il s'agit manifestement des noms basques ETCHEGARAY, ETCHEVERI.

Le 16 juin 1606 est baptisé Arnuphle LICHEGARREY, le papa Guillaume a pour épouse Catherine Philipes.; "mais c'est une erreur, manifeste de Vincent VAILLANTE prêtre de service. En effet Jeanne LISCHEGARAY, baptisée le 11 juillet 1608, a pour papa Guillaume et pour maman Philippe Kenéou (rédaction Quidelleur).

Notre Marie DELICHEGARAY fut baptisée par le même Quidelleur le 17 déc 1610 ; pour la circonstance la maman est devenue Philippe Kerné." Le parrain est un-CHEBERY ; la marraine est Marie de LA CROSSE, LACROISSA, le plus généralement.

Nous .verrons un jour, que des Roscovites aussi ont fait souche ailleurs, en Espagne, à LA BARRE de Saint LUCQUES, a quelques kilomètres au nord de CADIX:

Nous ne savons pas si les LEONARDS du temps appréciaient les remarques du "sous-vicaire" Quidelleur. Nous allons fournir des exemples de sa verve.

On a rien écrit de mieux pour flatter un "vieux" et se moquer de lui gentiment. Hervé RIOU était un "ancien"; sous-vicaire de Roscoff ; le 9 fév 1611, il est:parrain et Anna PENNOIGNON est marraine d'Anne Philip. Voici l'acte, rédigé par Quidelleur :

"Anna Philip filia naturalis et legitima Guillermi et Ktherinœ BIAN fuit baptizata nona die februarii, patrihis ADMIRABILI NECNON REVERENDO DOCTORE ANTIQUO ET JUVENERATO PRESBYTERO MAGISTRO HERVEO RIOU et ANNA PENNOIGNON, caup-ona" – fr. Quidelleur.

Traduisons : "Anne Philip, fille naturelle et légitime de Guillaume et Catherine BIAN fut baptisée le 9 fév (1611) - les parrains furent l'admirable, mais encore révérend docteur, un homme de jadis et qui fait encore le jeune:homme, prêtre, maître Hervé RIOU et Anna PENNOIGNON, aubergiste". C'est ce qu'on appelle "se foutre des vieux".

A cette époque les actes semblent rédigés "en chambre" et ne sont généralement signés que du seul Prêtre baptisant, quand il n'oublie pas de signer.

Suivant une coutume encore en place les auberges sont désignées par la tenancière, Anna PENNOIGNON était une "bonne maison" située côté St-Pierre (ouest) près de l'église. Son mari est manifestement dans l'ombre : Auffroy BALASNE. Par contre c'est sous le nom de leur fils Auffroy que l'auberge sera connue après la mort de sa mère.

MARIE STUART ET ROSCOFF - CHAPITRE III - ROSCOFF en 1560

II - LE TERROIR DE CROAZ-BAZ AU NORD DE LA RUE ARMAND ROUSSEAU

Depuis plusieurs numéros nous traitons du bourg de Roscoff en 1560. Cette date est capitale dans l'histoire de notre pays ; cette année-là le SEIGNEUR évêque de Saint-Pal procéda à un véritable lotissement des terrains en bord de mer, jusqu'alors terrains vagues ou franchises. La chapelle saint Strignon et un emplacement construit du côté de l'hôtel du Centre étaient les seules portions construites alors en dur.

Nous avons de la sorte identifié une partie des terrains et leurs acquéreurs entre la Mairie et la Maison de la Presse ainsi que sur le bord de la mer.

Il nous reste à déterminer les acquéreurs des autres lots. Pour cela nous devons faire retour aux maisons du côté sud de la rue Armand Rousseau existantes en 1560. C'est la méthode requise pour utiliser les vieux titres d'achat en cette zone.

Le 1er Janvier 1560, Olive LE ROCH s'était rendue elle aussi à Morlaix pour la première baillée des lots chez Jehan AN TOURNVEZ. Elle avait procuration de son mari Pierres LE BLANC. Elle traite avec HAMON de LA FOREST, procureur de l'évêque, de l'achat de "UNE place et piecze de terre desclose et sablonneuse sitte à terrouer dict TEVEN CROIX BAZ contenant aultant de longueur ainsi que contient la maison de la desmeurance des dicts mariéz et de longueur dempuise le chemyn mesnant de l'église de Monsieur Saint STRIGNON à léglise de Notre Dame de Croix Baz". Le terrain est cédé contre une rente annuelle de 12 deniers monnaie. De La Forest promet faire ratifier par l'évêque avant la saint Michel prochain et Olive de faire pareillement ratifier par son mari avant le 24 juin prochain. Olive ne sachant pas signer, c'est maître Nicolas Lanuzel qui signe pour elle.

L'Evêque signa le 18 mars 1560 (sexante) l'acte de vente ; "ce contrat d'abté du le dix houictiesme jour de mars derrain (dernier), a esté leu (lu) et meurement (mûrement) donne à entendre" à Pierres LE BLANC le 14 juin 1560 - Lequel signe en y joignant son monogramme PB (acte n° 20).

Nous venons de rappeler que LE BLANC avait pour voisin à l'est GUILLOU.

Nous sommes donc amené à mettre LE BLANC sur la grande maison gothique (aujourd'hui CHAPALAIN) il a acheté le terrain où est la pâtisserie GUYADER; le terrain de la pharmacie sera acheté par JEHAN GUILLOU.

Nous avons supposé que la maison GUILLOU correspondait à l'actuelle maison NEDELLEC reconstruite tout récemment : la cheminée portait la lettre G. Or c'est bien cela, nous venons de l'établir. Mais en 1567 (inscription de l'écusson) Yvon LE GUILLOU n'était plus.

Le 24 mars 1565 (n° 54) on procédait au partage de ses biens entre ses quatre enfants : l'ainé Jacob, Janne, Yvon et Jehan le plus jeune. La maison paternelle revint à Jacob. Elle

est ainsi décrite “une maison couverte d'ardoise sitte en la dicte parroisse de Toussaintz ou terrouer de CROAS-BAZ (avec) ses court estable caffve issues et en laquelle desmeure à présent le dict Jan Guillou (son frère) entre la maison des enffentz et héritiers feu PEZ RON (prénom PERON) MAZE. Nous ne chercherons pas une relation entre les propriétaires de ces maisons et PENLENGRIN et LE BLANC RONNYANT et MAZE sont les propriétaires manifestement. PENLENGRIN n'était pas propriétaire (maison de sa demeurande) ni Pierre LE BLANC non plus (demeurance). On notera que la maison GUILLOU n'a ni jardin ni puits, on n'aurait pas manqué de les signaler.

A peine devenu propriétaire de la liaison.paternelle Jacob GUILLOU fait l'acquisition du terrain resté libre face à sa maison entre la rue Armand Rousseau et rue Réveillère (l'hôtel des Chardons Bleus).

En cinq ans le terrain a enchéri !

Le 25 avril 1565 (n° 55) l'évêque Roland de Neufville cède à Jacob Guillou desmeurant au bourg de Rosgoff (Toussaintz) “une placze et piecze de terre vague et froste sittuee en la parroisse de Toussaintz vis à vis et à droicte ligne de la maison ou present desmeure Jehan GUILLOU frere du dict Jacob et au dict Jacob appartenant jusques au grand chemyn. qui. dévale.(sic) de la chappelle de Saint Strignon.à la chappelle de nostre Damme de CROAS-BAZ et sauff le chemyn d'entre,la dicte maison - Et la dicte piece de terre contenant en longueur autant que la dicte maison et non davantaige.” La rente annuelle pour ce terrain sera de 2 soulz tournoys. Jacob Guillou a une belle signature.

Nous ne disposons pas de l'acte d'acquisition du terrain de la maison de la Presse (BOSSARD). En fait ce terrain n'était pas encore construit en 1846 (cadastre) et il fait exactement le vis à vis à la maison SAOS (P).

L'ancienne maison de la presse détruite depuis quelques années, à l'angle de la rue Réveillère et de la rue Armand Rousseau, à l'est de la maison neuve de la Presse, est portée sur le cadastre de 1846 avec son RIBOUL, pour la procession matinale dont nous avons parlé, face au “chemin devalant à la mer.” Nous n'avons pas trouvé l'achat de ce terrain non plus ; aujourd'hui il est redevenu une franchise une petite place.

A la fin du siècle dernier l'extrémité est de la rue Armand Rousseau était l'emplacement où se tenait chaque matin, nous a-t-on dit, un marché aux légumes, pour les ménagères. Nous possédons une photographie de ce mini marché datant des dernières années du siècle; vers 1900.

Nous n'avons pas cité jusqu'à présent-un autre RIBOUL menant de la rue Armand Rousseau vers le RIBOUL de l'hôtel TALABARDON. Nos textes n'en parlent pas.

Lui aussi avait, entre autres fonctions,,la charge discrète d'abriter la procession du matin. Les MARIE-JEANNE les plus commères savaient bien que ce n'était pas l'heure ni le lieu de s'attarder à “marvailher”.

Nous résumerons nos découvertes dans un tableau en colonnes.

- La 1ère indique les propriétaires actuels des maisons côté sud de la rue Armand Rousseau
- La 2ème les propriétaires ou locataires vers 1560.
- La 3ème les emplacements acquis vers 1560 entre la rue Armand Rousseau et les rues Pasteur et Réveillère.
- La 4ème les terrains en bord de mer.

Nous procédons d'ouest en est.

I	II	III	IV
Guyader	Ynisan – 1551	Mairie	
Salaun	Les 2 veuves - 1561	Parcevaux - 151	
Bellec	Le Maczon	Vieille Mairie	...
Talabardon		Le Maczon – 1560	
Et partie Cattois	Cabon	CMB (ouest)	
		Cabon - 1560	
Cattois	Guillermou	Guillermou - 1560	Rosko-Goz
			Guillermou - 1560
Chapalain	Le Blanc	Pâtisserie	Pharmacie
		Le Blanc	Jehan Guillou - 1560
Nédellec	Yvon Guillou – 1560	Chardons Bleus	Stéphan
	Jacob Guillou - 1565	Jacob Guillou - 1565	Jehan Guillou - 1560
Saos	Penlengrin - 1560	...	Aubry-Breton
			La Forest - 1560

Nous ne voulons pas quitter ce coin du terroir de CROAS-BAZ sans signaler les noms anciens de la rue Armand Rousseau. En 1550 -1560, on ne parlait encore que de “chemyn mesnant de Saint STRIGNON au MOGUEROU”.

En 1620, GUILLAUME LE MAISTRE le Vieux fait aveu à l'évêque “Renne de Rieulx” entre autres biens, de “la maison en laquelle demeure le dict. LE MESTRE couverte d'ardoise avecq sa cour, cuisine, chambres basses (rez de chaussée) ou chambres haultes avecque sa petite court et appenteis au derriere tout ainsy quelle se contient sittuee au dict bourg de Rosgoff en de “des barbetz” - avecque aussy ung clos cerné de muraille au devant la dicte maison entre la dicte rue et la rue qui mesne à lesglise de CROAS-BAZ” (archives K). Il s'agit, on le voit, de notre rue. Qu'entendait-on par ce nom de BARBETS ? Peut-être des chiens. Il n'y a point si longtemps elle eut mérité le nom de RUE AUX CHATS.

A la fin du 17ème siècle la rue s'appelle RUE des PERLES. La signification de ce nom nous échappe, c'était alors une rue habitée par des familles distinguées.

Nous rencontrerons encore ce Guillaume LE MAISTRE. Il était manifestement au début du 17e siècle l'un des hommes les plus âpres à “dévorer les terres”, un “géophage” ; il aura même, à ce sujet, un procès, dont nous parlerons, où il n'aura pas le beau rôle. Ses papiers ont passé plus tard aux Prigent Kerlidec par l'intermédiaire des JAMES de la PORTENOIRE.

Sa généalogie par le général Pascal de Kerenveyer nous donne à nouveau l'occasion de mettre les chercheurs en défiance contre les “Annales Roscovites” sur le point particulier des généalogies : il faut tout contrôler. D'après le général, ce Guillaume Le Maistre avait pour père Guy et pour mère Jeanne DENIS (famille bien implantée dès le 15e s.). Il serait

né en 1563. Comme nous avons transcrit à notre usage tous les registres jusqu'à 1669 il nous est aisé de contrôler les relevés de Kerenveyer. Le garçon né à ce foyer le 6 juillet 1563 s'appelle GUY et non Guillaume. Selon Kerenvéyer encore il aura un frère Jean en 1565 (6 Oct.). En réalité il s'agit d'une fille Jeanne.

Notre Guillaume a échappé au général. Il a été baptisé le 21 sept 1561. Son père est Jehan et sa mère Michelle AN FAOU (encore une vieille famille). Ses deux parrains étaient des "PENNOU BRAZ", des "grosses têtes" de Roscoff : Jehan Philipès sieur de Kernenguy et Nicolas THEPAULT.

Guillaume épousera Guillemette HELARY, leur fille Jeanne (baptisée le 4 avril 1596) épousera Nicolas JAMES (veuf, nous semble-t-il), sieur de la Portenoire. Nous avons le contrat du mariage (conditions financières) en date du 21 déc. 1622 "après mydy". Les fiançailles furent célébrées religieusement le même jour, sans que soit précisé le lieu de la célébration. La messe nuptiale fut célébrée le 9 janv. 1623. Le curé Gouerou signe seul.

Ce Nicolas JAMES LA PORTENOIRE inconnu aujourd'hui à Roscoff, fut en son temps un marin illustre. Nous lui consacrerons une étude.

Notre travail sur la partie est du terroir de CROAS-BAZ en 1560 s'achève sur un ensemble de conclusions dont la précision nous a surpris nous-même. La chance nous a singulièrement souri, par le truchement des titres de rente du seigneur évêque de Léon, méticuleusement rangés, dans les bureaux épiscopaux. A la révolution ces documents, accompagnés de leurs superbes répertoires rédigés juste avant 1789, ont pris le chemin de Quimper.

n° 293 – Février 1975

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

NOMS et SURNOMS

OU L'ON VOIT COMMENT ETAIENT TENUS NOS ANCIENS REGISTRES

La disparition d'ANNA PENNOIGNON, l'aubergiste, fut ressentie douloureusement par le "sous-vicaire" QUIDELLEUR et toute la tribu des prêtres "habitués" (habitants) de Roscoff ; ceux-ci devaient être une dizaine. Le texte de l'acte est en latin – "Honorable et dévote matrone, nourricière et gouvernante de nous tous, les prêtres, ANNA PENNOIGNON nous a quittés le 25 avril 1616, nous plongeant dans une douleur inénarrable. Son corps a été inhumé dans l'église auprès de l'autel de Sainte Barbe. Que son âme repose en paix - AMEN."

On se serait attendu à rencontrer sous la plume malicieuse de François Quidelleur (1608 - 1617) un nombre impressionnant de remarques pittoresques, même désobligeantes, et des sobriquets. Il s'est surveillé manifestement, mais son agilité à manier le latin l'a porté à rompre avec la rigueur administrative ; cela nous vaut une étonnante variété des rédactions d'actes.

Nous apprenons ainsi que Jacqueline JAMES, marraine le 19 août 1613 est "mulier Magna"; elle devient le 8 juillet 1614 "mulier admirabilis magnitudine". Jacqueline était certes une "grande dame" du temps ; mais, il nous semble que Quidelleur se moque ; "femme d'une taille exceptionnelle". Quidelleur sait faire la différence : qu'on se souvienne de l'éloge funèbre d'Anna TETE D'OIGNON (PENNOIGNON) ou que l'on se reporte à la formule élogieuse décernée au parrain HAMON PLOUGOULM, (4 janvier 1610) "Discret marchand aussi intègre de moeurs que de vie". C'était un "saint homme" estimé de tous. Le sous-curé VAILLANT lui marque son respect dans les mêmes termes le 17 octobre 1605. Sa commère, ce, jour là, fut sa sœur MARIE PLOUGOULM nous traduisons "honorable femme toute donnée aux œuvres de miséricorde aussi bien par ses larges aumônes aux pauvres que par son soutien aux orphelins et aux enfants abandonnés". Son fils Nicolas JAMES, célèbre marin, n'aura pas sa trempe spirituelle. Nicolas était un frère cadet de la JACQUETTE, "grand module".

C'est à la plume de Quidelleur que nous devons l' "acte de mariage" désopilant que nous avons publié il y a peu en photocopie.

C'était en 1612 - "Jean JOLOU et Anne Berthou tous deux de la Parroisse de PLOUEZCAT et sen sont alés sans me rien donner portant mon chat avecq eux." Quidelleur n'en avait pas perdu son coup de griffe. En septembre 1610 on avait baptisé Jeanne Jamet ; la marraine Jeanne Philip eut droit à cette caricature acerbe "nuperrime et insperate ad aliquem dui desideratœ nobilitatis gradum evectar" – "Très récemment élevée et de façon inespérée à un certain rang d'une noblesse longtemps convoitée".

Que ne pouvait-on attendre d'une telle plume sur la comédie humaine roscovite ?

Notre attente sera déçue.

Nous donnons ici le relevé systématique, complet, nous semble-t-il des sobriquets cités dans les actes de baptême (25.nov. 1602 - 19 janv. 1622). Ces actes, nous l'avons dit, sont au nombre de 1.664. Les actes se suivent chronologiquement.

- 293ème bapt, - Madelaine, fille de ANDRE SANE, **autrement appelé CURACEN** (22 févr. 1607 - prêtre MAZE)

- 296ème bapt. - François fils d'Yvon LASIOU, dit **DIQUOQUIN** (1er mars 1607 - acte non signé)
- 398ème bapt. - Constance LE MOULIN a pour maman Marie Rolland "**autrement Marie TOCQUEUR** (17 juillet 1608 - prêtre QUIDELLEUR qui a pris le service le 24 juin) (TOKER signifie chapelier).
- 425ème bapt. - Catherine SALAUN a pour parrain Yvon ALAN, **autrement SIMONILLO** (19 sept. 1608 - prêtre Quidelleur).
- 522ème bapt. - Marie MOIGN a pour parrain Goulven SPARFEL dit **CULASSOU** (13 juillet 1609 – prêtre - Quidelleur). (Culas serait 1er nom du PLASTRON ; Il s'agit ici du pluriel.)
- 527ème bapt.- André Fils de Jan GAUDIN, **autrement FREGAN** (24 juillet 1609 - prêtre Quidelleur), Peut-être était-il de St Fregant.
- 669ème bapt. - Marie PRIGEANT a pour parrain GUY LE FAOU, **BARBA FLAVA - BARBE ROUSSE** (20 nov. 1610 - prêtre - Quidelleur). On connaît encore aujourd'hui BARBEDOR.
- 852ème bapt. - Jean YVEN est fils illégitime de HAYMON YVEN "cognominatus", surnommé **MORCOL** : le C doit être prononcé comme S ; il s'agit de "MARTEAU" (10 mai 1612 - prêtre Quidelleur).
- 941ème bapt. - Marie DEAN a pour parrain Jan BIZIATI "**COCLÉS**" - LE BORGNE (9 avril 1613 - Quidelleur). Ce n'est pas un véritable sobriquet, pas plus que les épithètes "borgne" (monoculus) et "**faux marchand**" appliqué à Henry PIZ, un anglais qui avait eu un enfant JEAN d'une femme de mœurs faciles" (27 avr. 1611).
- 1.079ème bapt. - Françoise AN HERVEOU, fille de Jean, dit **JOT** (peut-être JUT), ce qui signifierait JOUE (28 mai 1614 - prêtre Quidelleur).
- 1.086ème bapt. - Jacques MOAL, le fils du chirurgien Yvon MOAL, "**aussi docte que prudent**" a pour parrain Jacques JAMET - **BARBA FLAVA - Barberousse** (22 juin 1614). Quidelleur aurait-il un complexe "antirouquins" ? Il avait commencé par écrire "Jacques Jamet et il allait ajouter le nom de la marraine. Il se ravisa, efface" et "et ajoute BARBA FLAVA en soulignant **BARBA**. Ensuite il ajoute le nom de la marraine, Marguerite RAOUL, sa mère (genitrix),
- 1175e bapt.. - Françoise LEON est la fille de Jan LEON autrement dit **Jan de Cornouaille** (13 juin 1615 - prêtre Quidelleur)
- - 1270e bapt. - Marie ALAN a pour papa Symon ALAN, "cognominatus" dit **simonilloff** (1er sept. 1616 - acte, non signé). Nous retrouvons le sobriquet du 425e baptême avec une origine évidente.

C'est la dernière fois qu'on relève un sobriquet ou même un diminutif dans ce registre de 1664 baptêmes. A partir de décembre 1617 le "sous-vicaire" est Yves GOUEROU.

La curiosité d'esprit de Quidelleur nous vaut aussi des interprétations de noms.

Nous avons achoppé sur un prénom de maman (COLLA BOUGEA, 11 mai 1606. écriture Vaillant.. CALA BOUIGA - 17 juin 1608, écriture hervé Riou).

Pour le baptême de son fils Nicolas LE MOULIN, le 6 déc. 1610, elle est "Nicolea vulgariter Cola BOUGEEA noncupata" - Nicole vulgairement appelée "COLE". Probablement. on devait dire COLETTE.; ainsi rend Pascal de Kerenveyer. De même on rendait JACOBBA, non par JACOBÉ, mais JACQUETTE.

Les BOUGEA, BOGA, BOUGAY doivent très probablement leur nom à saint VOUGAY..Il est amusant de découvrir à Roscoff des :

- Derien BOGUA (papa 11 déc. 1578),
- Derien BOUGAY (enfant 9 juillet 1578),
- Derien BOUGEAY (enfant 29 avril 1576).

Saint Derrien, on le sait, est limitrophe de saint VOUGAY. Nous n'avons relevé aucune Nicole dans la grande tribu des BOUGAY au 16e. Mais ce n'est pas cette absence qui nous ferait douter de l'interprétation de Quidelleur, remontant de "COLA" à Nicolea. Notre "sous-curé" tout comme la plupart des bretonnants, qui s'avisent de commenter les noms de personnes et de lieux, s'en tient à des explications populaires fondées sur le vocabulaire contemporain.

Nous avons consulté un confrère âgé, singulièrement au fait du breton parlé et grand prédicateur en cette langue. Pour lui PERON correspond à PAERON, parrain ; pour lui aussi qui portait le nom de GUIVARC'H, cela voulait dire ECUYER. Tout cela est de la plus haute fantaisie. Ce sont deux anciens prénoms ; nous en ferons la-démonstration,

Au folio 38-vo du mois de mars 1609 nous surprenons notre QUIDELLEUR par deux fois en délit d'interprétation. Le 7 mars il baptise Olivier, fils de BIZIAN (ou mieux "BENOIT BORLAUTY: Il récidive dans le nom de BIZIAN BALAZNE, parrain le 12 avril 1610. Il y revient, à nouveau le 7 juin.1610. L'enfant est présenté ainsi "sous son propre nom appelé BIZIAN "vel si maius" Benoît." Nous verrions une nuance dans l'expression latine "ou si cela fait plus distingué" BENOIT. Du coup le parrain est devenu lui aussi BENOIT (Donart). On aura noté au passage une référence utile pour nos recherches sur "NOMS et SURNOMS".

Nous laissons à Quidelleur la responsabilité de son interprétation du nom de BIZIAN, que nous ne sommes pas en mesure présentement de vérifier. Mais nous tenons à souligner l'erreur qu'il commet au même folio 38vo sur le nom de famille RIOU. L'acte est intéressant à plus d'un titre, nous le publions en entier dans une traduction française.

"Aujourd'hui, 9e jour de mars fut baptisée une petite Isabelle - dit-on ROLLAND, fille naturelle, illégitime, d'après la rumeur, de Pierre Rolland et de Françoise BERNICOT, qu'ont tenue aux fonts baptismaux, vénérable homme et prêtre maistre Guillaume ELEVOÛETH et Amice FROIDE, dans la langue du pays RIOU,"

En latin Quidelleur écrit toujours ISABEL(L)ULA, ce qui a beaucoup de charme. Mais si RIOU, de son temps comme aujourd'hui, signifiait notre substantif LE FROID, dans les patronymes, RIOU est le témoin d'un vieux "NOM-PRENOM" RIOU. Nous avons trouvé dans la copie du cartulaire de St Melaine de Rennes conservée aux Archives départementales d'Ille et Vilaine (1F.501)., Guillermus RIOU (1128) et le même Guillermus filius - RIOCCI (Guillaume fils de RIOU : notre APRIOU en 1139).

L'extrême rareté des "surnoms-sobriquets" dans ce registre de 1602 à 1622.établit clairement que le terme de "surnoms" employé dans l'en-tête du registre ne pouvait pas viser les "sobriquets", mais de façon très probable les NOMS de FAMILLE.

A cette constatation ajoutons en une autre concernant le parrainage. Parmi les termes nombreux ou les expressions variées qu'un Quidelleur emploie pour définir la fonction des parrains et marraines, seul le terme de "NUNCUPATORES" évoque la longue tradition suivant laquelle la charge de choisir le NOM d'un enfant était l'affaire du parrain pour un garçon, de la marraine pour une fille. Souvent ils donnaient leur propre nom. Le terme pluriel latin veut dire "ceux qui donnent LE NOM."

Le NOM serait ainsi ce que nous appelons PRENOM et le SURNOM serait le nom de

famille. Dans un numéro précédent nous avons indiqué que selon Guy Le Borgne, dans son ARMORIAL BRETON (1667) les noms de familles nobles étaient des SURNOMS. Le mot y revient à plusieurs reprises. La TABLE qui occupe les premiers folios des registres de baptêmes (1622-1648) et (1648-1669) confirment notre interprétation des termes NOM et SURNOM. Voici la présentation dans le volume (1622-1648)

“ TABLE des NOMS et SURNOMS de tous les enfants qui ont été baptisé en l’église de Nre Damme de CROAS-BAS au bourg de Roscoff depuis l’an 1622

Et premier :

- ANNA LE ROUS - fol. 2
- Allaunus FOLLOROU - fol. 2
- Anna anmoal - fol. 2
- Adenore JAMET - fol. 2
- Anna LE TZILIN - fol. 4 , etc...

L'ordre est à la fois alphabétique et chronologique ; mais le classement de base est alphabétique . A . B . C . la lettre était prise du NOM, c'est à-dire de ce que nous appelons aujourd'hui "PRENOM".

La rédaction de la table était aisée “puisque dans le cadre de chaque lettre on suivait l'ordre des folios ; on pouvait ainsi tenir la table en règle après chaque baptême ou périodiquement.

A titre de curiosité donnons le total des “NOMS” les plus portés entre (1622-1648) ; sur un total de 1661 :

- 116 - Anna
- 46 – K/therine (dont 6 Catherine)
- 141 - Françoise
- 97 - François
- 58 - Guillaume, dont GUILLERM (17 févr 1632), GUILLOU
- 13 - Guillamette
- 113 - Janne
- 156 - Jan
- 31 - Jacques, dont 10 écrits JACOB
- 161 - Marie
- 87 - Marguerite
- 80 - Nicolas
- 54 - Olivier et 10 Olive
- 51 - Pierre
- 18 - Tanguy
- 96 - Yves.

On notera, avec étonnement sans doute, l'absence totale du prénom JOSEPH dans les registres de Roscoff entre 1550 et 1634 tant pour les enfants, les parents que pour les

parrains: Nous avons prêté très vite attention à cette absence. Comme nous connaissions la date (1634) de la construction de la chapelle saint Joseph (actuellement l'oratoire aux albâtres), nous pensions bien en trouver au moins un cette année là. Nous n'avons donc pas été surpris de découvrir le 1er Joseph baptisé à Roscoff le 19 Mars 1634, c'était Joseph BOUIGA. Son parrain n'était pas un Joseph, mais JACOB (Jacques) LE MEN. On trouve trois autres Joseph dans ce registre dès baptêmes (1622 - 1648).

MARIE STUART ET ROSCOFF

CHAPITRE III - ROSCOFF en 1560

II - LE TERROIR DE CROAZ-BAZ AU NORD DE LA RUE ARMAND ROUSSEAU

L'exploration des archives avait tenté semble t-il un célèbre "fouineur" du début de ce siècle, LOUIS LE GUENNEC ; on s'en rend compte par le cahier de ses notes sur Roscoff conservé aux archives départementales "FONDS LE GUENNEC 34 J". L'auteur a compulsé la 1ère liasse de Toussaint" (1499-1562) et en a résumé certaines données relatives au terroir de Saint STRIGNON, mais il n'a pas mis en œuvre ces documents. Notre propre travail ne lui doit rien en ce qui concerne le recours aux AVEUX ; il s'agit d'une simple rencontre, très récente.

Nous avons découvert ces AVEUX lorsque voici peu d'années nous avons pris intérêt à la TOPONYMIE ROSCOVITE. Il s'agissait alors pour nous de meubler le BULLETIN PAROISSIAL. Nous avons commencé par nous retourner vers les MATRICES CADASTRALES du 19e siècle, conservées à la mairie et qui donnent les vieux noms des champs et des terroirs. Ayant découvert ensuite dans une bibliothèque de Saint Pol le grand livre des aveux de la PAROISSE de CRUCIFIX des Champs, l'idée nous est venue de voir les aveux eux mêmes pour y trouver des dénominations encore plus anciennes.

Notre essai de reconstitution au ROSCOFF de 1560 autour de Saint STRIGNON; nous a confirmé dans le sentiment que ces aveux avaient une valeur exceptionnelle pour l'étude des structures territoriales anciennes de Roscoff. Ils nous révèlent, en outre, les mentalités de ces époques.

Actuellement nous sommes particulièrement attentifs à y repérer les formes archaïques de la langue bretonne, pour notre propre plaisir de connaître certes, mais aussi pour enrichir la documentation des spécialistes de la langue.

Notre article sur HAUT et BAS ,a montré l'intérêt "celtique" de ces vieux documents. Ceux-ci confirment d'ailleurs bien souvent l'ancienneté des dénominations conservées par les matrices CADASTRALES du 19e siècle.

Mais la recherche n'est pas l'art seulement de poursuivre une piste, elle est aussi l'art de repérer en cours de route, les multiples embranchements sur lesquels le chercheur lui-même ou d'autre gagneraient à bifurquer.

Pour l'instant nous avons mis en œuvre le tiers à peine des aveux enfermés dans la liasse de la paroisse de Toussaint (1499 - 1567). Nous allons poursuivre leur exploration suivant la méthode qui nous a si bien réussi jusqu'à présent. On comprendra sans peine que nous rêvions désormais d'autre chose : percer une trouée au-delà de 1499 et voir naître le BOURG de Roscoff sur la rive de la mer au GUELLEN.

Ce projet ne peut être tout fait illusoire, même si les conclusions nous paraissent devoir être bien modestes. Nous ne disposons sans doute d'aucun document écrit du genre

aveu, concernant Toussaint aux 14^e et 15^e siècle : mais les structures territoriales dont nous avons fait état sont largement antérieures à 1500. Pour essayer de donner quelque consistance à ce "largement" il nous faudra être attentif aux derniers témoins architecturaux et aux indices que l'on discerne dans les premiers aveux du 16^e siècle.

En ce qui concerne CROAS BAZ (paroisse Saint Pierre) nous disposons d'un document de 1323, dont l'existence nous a été révélée par le GUENNEC (arch. départ. 345). Nous possédons la photocopie de ce parchemin.

Dans cette préoccupation de "remonter plus haut" nous groupons ici quelques observations faites au cours du présent travail sur le terroir de CROAS BAZ (côté Est)

Et d'abord un document sur le même site de CROAS- BAZ ; nous l'empruntons aux archives de Kerestat (parchemin)

"En la maison de Guillaume LES a Rosgo le quart (4^e) jour de Juign lan mil cinq centz vignt_ et sept" Christophe étant évêque de Léon" fut passé un contrat de "vant" entre le dit LE LES acquéreur et Guillaume Jeffroy et Jahanne AN DU sa femme "vandeurs". Le document précise que Jeffroy a donné et par cestes donné "sa femme" son aucte et pouvoir marital" pour cette affaire. Entre autres biens cédés, terres et rentes, il y a au premier chef :

"Une vieille maison court et jardrin derrière, avecques la maison neffve o devant la dicte veille maison o (avec) toutes leurs YSSVES franchisses et appartenances comme soit assis en la paroisse de Toussaintz au terrouer de CROAS-BAZ entre la maison et jardrin Katherine MASCZON et la terre Guillaume Philipes chacun en son endroit d'un ceste et. D'aultre costé".

La vente était affectée d'une réserve importante ; les vendeurs retenaient le droit de racheter ces biens durant les 7 années qui commenceraient à la saint Michel 1527 (29 sept). C'était le droit de rachapt, ici "racquict". Le prix convenu pour l'ensemble des biens était de 250 livres, payées; comptant devant les notaires "en or o (avec) le souleill "pièces marquées d'un soleil). Durant ce "temps de.racquick" le dit LE LES doit jouir de la rente et levée des dictes choses survandues" (cy dessus vendues). Par le même acte LE LES passe avec les vendeurs un bail de "ferme et convenant" pour les biens concernés par la vente et pour la durée du temps.ou "terme de racquict". Le tarif est le DENIER VINGT nôtre 5%, c'est-à-dire 12 livres 10 sols = l'an.

Apparemment le ménage Jeffroy Le DU avait des besoins pressants d'argent. Nous avons relevé un cas où le droit rachat a joué.

En ces temps et longtemps encore après la vente d'un bien immobilier, même d'une tombe, requérait une "prise de possession réelle et corporelle" du bien acheté et acte en était dressé officiellement. La cérémonie se déroulait suivant une liturgie propre à la nature du bien : maison, terre ou tombe. Une autre fois l'occasion s'en présentant, nous donnerons l'acte possessoire d'une pièce de terre et d'une tombe. Voici l'acte possessoire qui est joint à la vente précédente.

"Devant nous notaires et tabellions de la court séculière (civile) de Saint Paul et par icelle court se transporta Guillaume LE LES ACHAPTEUR desnomé ou contract cy dessus escript, icelluy dabté du quart jour de juign derrain et passe de Y, de la Boessière et M. Coetanlem - et entra es deux maisons et l'une après l'autre amplement describez" et non ferentes" (nous lisons ainsi ce grimoire c'est à dire ne se touchant pas ") par le : dict contract - en icelles fait feu et fumée, beut et mangea en présence et du consentement de SAL(OM) ON YNYSAN desmourant en la maison neufve y mentionné et puis ferma les huys (portes). Et après entra ou courtil de la veille maison et es apart en ances des dictes maisons, y chemina et faict plusieurs aultres actes possessoires, disant et dénotant

praindre et apréhander la possession réelle, corporelle et actuelle esdictes deux maisons courtil (liorz, en breton) et appartenances. De tout quoy demanda le dict LES de nous notaires et tabellions soubzscriptz avoir acte et reon (relation) Et ce en cestes fait es dicts lieux respectivement. Le sixiesme jour de may lan rmill cincq cent vint huyt” signé M. Coetanlem passe Bizien Kersaint Gily passe.

n° 294 – Février 1975

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

MARIE STUART et ROSCOFF

CHAPITRE -III -.ROSCOFF en 1560

II - Le TERROIR au NORD de la RUE ARMAND ROUSSEAU

La lecture de ces parchemins et papiers du 16e siècle n'est point toujours chose aisée. Comme on le dit **“Il faut le faire”** ou **“C'HOARI ZO”**.

Les rédacteurs multiplient les abréviations. Il est des cas où nous désespérons d'obtenir et le mot et le sens. Les actes possessoires sont généralement moins soignés. L'encre employée, ocre .le plus souvent, est parfois singulièrement pâlie. Ajoutons à cela les bords droits de documents passés à l'état de dentelles; mouillés parfois, les dégâts des mites et ceux plus étendus sur les parchemins du salpêtre blanc. Il faut incriminer encore la technique employée par les anciens pour réduire l'encombrement de ces documents et les mettre en liasses : on les pliait à l'extrême au lieu de les conserver à plat pour leur garder la forme du parchemin et du papier. Les lignes ou texte peuvent être soit au creux d'une pliure soit à la crête ; en ces coupures les caractères ont souffert. Pour donner une idée de cette méthode de classement, citons le parchemin (K) de la vente précédente de 1527. C'est une peau mince et souple comme du vélin, aux formes presque rectangulaires (largeur de 34cm à 35cm, hauteur 45cm). Nous y voyons 8 pliures en creux, dans le sens du texte, une en relief, à quoi il faut ajouter deux vieux plis en relief et un autre en creux. Le document :a subi en outre 5 pliures dans le sens de la hauteur. Le document n'a pas souffert de tous ces mauvais traitements ; mais ce t'est pas toujours le cas. Nous l'avons replié comme nous l'avons trouvé, en 9 plis le format est ainsi de 75mm x 350mm. Sur l'une des deux faces externes de ce parchemin plié est porté le sujet même de l'acte avec la cote qu'avait celui-ci dans le catalogue des titres de la famille détentrice, **“Contrat de vente entre honorables marchants Guillaume an LES et Guillaume GEFFROY, une maison o (avec) ses issues franchises et appartenances situées en la paroisse de TOUSSAINCTZ”**.

Le mot **“passe”** que les notaires bretons ajoutaient à leur signature est expliqué de la façon suivante dans le glossaire de DOM MORICE (1742) **“Passare – Accorder. Il se prend aussi pour passer des contrats, les dresser et mettre en forme juridique. Les Ducs (de Bretagne) créoient des Offices de Notaires - Secrétaires, Passeurs, qui en signant les Actes ajoutoient, à leurs noms le mot de PASSE”** ; c'est copié de dom LOBINEAU.

Dans le vide laissé entre l'acte de vente précédent et l'acte possessoire consécutif Bizien Kersaincgily a glissé le reçu du versement des droits **“La part des vantes à nous debues pour cest contract aquelle LE LES poyé à Bizien Kersainctgily Me (maître) fermier des dictes vantes pour le temps du dict contract escrit et desmes le dict LE LES quicte à la dicte cause par le dict Kersaintgily quel soblige l'acquiter pour tous et chacun - Faict le 23e jour de décembre lan mill cinq centz vint huict”**. On remarquera que le tarif n'est pas donné.

La situation financière des Jeffroy - Le Du n'alla sans doute pas s'améliorant puisqu'ils semblent avoir perdu très vite tout espoir de racheter leur patrimoine. Avant la fin de 1528 ils sont contraints de faire argent de leur droit de rachat. Leur **“déchéance”** est consacrée par un acte de vente définitive passé le **“houictiesme jour de septembre lan mil cinq centz vint et houict”** en la maison de Yvon Olivier en la ville et cytte de St Paul.

Le document d'une belle écriture régulière, commence par reprendre en le résumant l'acte

de vente précédent de 1527 ; nous y lisons une autre façon d'exprimer le prix des 250 livres, à savoir "douze vigntz dix livres monnaie" de cette numération nous n'avons retenu que notre "quatre vingt dix".

Cet acte du 8 sept 1528 fait ensuite état d'un contract du 6 juin "derrain" (dernier) d'après lequel les Jeffroy-Le Du auraient "pris sur les gaiges et héritaiges de LE LEZ la somme de traize livres, une soult troys deniers monnaie". En présence des notaires LE LES remet aux Geffroy-Le Du la somme de "10 escuz (scoët) d'or au soleil" ce qui fait monter la mise de LE LES à 300 livres monnaie, à quoi s'ajoutent les "coustz et mises des lettres" (les frais). Cette fois c'en est fini pour les Geffroy-Le Du ; ils renoncent définitivement à leur patrimoine. : Jahanne LE DU fut préalablement avertie de ses droits "donnez à cele à entendre en son vulgair langaige.(ici le breton).

L'ensemble des signatures des trois "passe" au notaires est d'une finesse et d'une beauté rares : Goulhen ABGUEGUEN, Jehan LE SECH et HERRY BELERMT, Les graphismes de BELERMT singulièrement auraient leur place dans une collection de vieilles calligraphies ; nous n'avons jamais trouvé rien de plus beau dans les parchemins.

Le nouvel acte de vente donna lieu à une nouvelle prise de possession par LE LES, sous la conduite des deux procureurs des vendeurs : Pierres LE ROY et Mathelin GARSJ. Les choses se passent comme la fois précédente. Ce jour là, 15 Février 1529 - le texte écrit par erreur 1528 - Anne ELARY, femme de Salaun YNYSAN, est dans la maison neuve pour les accueillir. Si nous lisons bien, LE LES "y a prins pot an fer" beu et mange. Au jardin il a "couppé mottes et cheminé". La vieille maison est habitée par Marguerite Michel, femme Guillaume Troncon (lire ç).

Nous rencontrons dans cet acte de vente une formule pittoresque qui complète l'expression "Y RECOURS" qui indique le report à un autre document que l'on ne veut pas reproduire. Le notaire a adopté la formule longue "Y RECOURS SI MESTIER ES" (ligne 15). Le sens est clair "y recourir en cas de besoin (métier)". Le glossaire du grand ouvrage de DOM MORICE sur la Bretagne (1742) rappelle ce vieux sens du mot METIER et donne un exemple (tome I colonne 1604). C'est dans le tarif des contributions levées par JEHAN, duc de Bretagne pour la durée de deux ans sur le trafic commercial (vin, poisson, froment, toile, drap etc...) dans l'évêché de Cornouailles (11 août 1365) : "en tant que mestier est". La Cornouaille était semble-t-il assez prospère pour supporter cette levée exceptionnelle. Evêque et seigneurs avaient donné leur accord dont RIOU de Romadec, que nous citons à cause de son NOM (prénom) disparu, RIOU.

Nous pouvons enrichir cette note sur l'emploi de l'expression "mestier est" par un autre document qui nous rappelle la vocation commerciale de PENPOUL.

"Le 28 mars lan mil cinq centz quatre vingtz et dix avant midy sire François Plougoulm (qui signe PLOUGOULM) marchand demeurant au bourg de PENPOUL a vandu livré, cédé, délaissé et transporté et par les présentes vend, livre, cède, délaisse et transporte à honorable marchand sire Nicolas JAMES demeurant au bourg de ROSGO... sauf prisage (à vérifier l'évaluation) et terme de racquit jusques à huy en six ans prochains venantz (jusques au 28 mars (huy) 1596) SCAVOIR est un parch et closturé de terre o(avec) ses droictz de fos (aujourd'hui appelés fossés) et-fossés (aujourd'hui appelés talus); situé en la paroisse de Saint Pierre au terrouer de LAGAT BRAN. Encore un qui a fait de mauvaises affaires et un autre qui apparemment fait son bonheur du malheur d'autrui ; peut-être nous tromperions nous. Les JAMES étaient de l'espèce rapace, mais Marie Plougoulm la femme de Nicolas était notoirement une très bonne personne. Nous aurions ici un arrangement familial avec un beau-frère. Le terrain acquis était mitoyen d'une terre à Marie Plougoulm.

"La dicte vante faicte pour le pris et somme de cent escuz soleil presentement payés et

comptés au dict PLOUEGOULM acceptant en réalles d'Espagne et quartz d'escu bons et de poix au contentement du dict Plouegoulm. Lequel vandant le dict temps de raequict sest constitué à tenir les dicts heritaiges à tiltre de ferme soulz et davecq le dict acquerueur pour luy attribuer possession en iceux et luy en paier "soul par livre" (5%).de levée chacun an". L'acte-est passé au domicile de James (angle nord-ouest du carrefour des rues LE FLO et Jules FERRY, emplacement CAROFF ?)

En 1593 (10 février) francois PLOUEGOULM qui demeure alors à ROSGO-Toussaintz !

Manifestement désargenté, reconnaît avoir reçu de Nicolas James "pour tout supplément et juste valleur des dicts hérittaiges" et cela entre ce jour et le jour de la vente la somme de vingt escuz sol(eil) dont ilz sen contante et quicte le dict James acceptant en rennuziant atoutz les dicts prisaigne et terme de racquict".

On comprend sans peine qu'il eût été trop pénible, dans bien des cas, au vendeur de procéder en personne à l'introduction de l'acquéreur dans une maison ou un bien patrimonial. Le droit prévoyait que le vendeur, dans l'acte même de vente, fit choix de procureurs qui accomplissent cet office. Dans la présente affaire il n'y eut en fait qu'un seul procureur. Sa nomination commence par un mot sorti d'usage "ET DABONNDANT (au surplus)". Parmi les pouvoirs du procureur, maître Yves CORRE (Yves fait alors plus distingué que YVON) nous retiendrons la formule que nous annonçons. "A droict ester sy mestier est" (Archives K) On la retrouve identique dans un acte des mêmes archives en date du 11 août 1557 et dans un autre du 6 mây 1597

En publiant .ces derniers documents de 1527, 1528 particulièrement, provenant d'archives privées et non d'archives seigneuriales, nous ne voulons pas seulement entraîner nos lecteurs dans une plongée au sein de mondes révolus. Nous voulons attirer leur attention sur certains indices qui nous reportent à une époque antérieure au 16e siècle , ainsi l'existence d'une "vieille" maison en 1527 (rue Armand Rousseau), le nom de COZ-TY an Barquet, que nous retrouverons. De tels termes suggèrent un "état antérieur de nouveauté".

Quand nous aurons fini avec Roscoff vers 1560, nous irons aussi loin que possible dans les siècles antérieurs, alors que les documents d'époque, sauf une charte de 1323, nous feront défaut.

La structure territoriale du BOURG de Roscoff en 1560, avant le lotissement, suggère par sa régularité l'idée qu'elle procède d'une volonté organisatrice et qu'il y a eu, à l'origine, un "lotissement" seigneurial. Mais nous ne disposons d'aucun acte d'afféagement, c'est-à-dire d'acte d'achat de terrains seigneuriaux antérieurs à 1500, sauf les deux de 1323.

Il nous faudra dès lors porter une attention extrême aux seuls indices qui soient conservés soit dans les textes, soit dans l'architecture; il faudra noter soigneusement surtout les charges féodales qui affectent ces vieilles propriétés du bourg et dont témoignent actes de ente:et partages, même encore au 18e siècle.

"C'HOARI A VO - Ça va être dur !"

NOMS ET SURNOMS

OU L'ON VOIT COMMENT ETAIENT TENUS NOS ANCIENS REGISTRES

Les doubles-prénoms apparaissent à Roscoff pour la première fois en 165ç, le 12

Septembre. Il s'agit de Renée-Janne de CREMEUR.

Entre cette date et la fin de 1669, nous avons relevé 47 doubles prénoms féminins.

Le démarrage est lent :

1. Renée-Janne de CREMEUR - 12.9.1654
2. Marie-Anne LE GAC - 3.2.1657
3. Marie-Anne SIMON - 9.4.1658
4. Françoise-Gertrude PRIGENT - 12.5.1658

On en relève :

- 4 en 1659
- 4 en 1660
- 4 en 1661
- 1 en 1662
- 2 en 1663
- 4 en 1664
- 5 en 1665
- 5 en 1666
- 3 en 1667
- 3 en 1668
- 9 en 1669

Dans la majorité des cas les filles sont de familles "distinguées", nobles ou "nobles gens".

Les garçons ne suivent pas bien le mouvement. Nous ne comptons pas Jean-Baptiste comme double prénom. Du 29 Juillet 1661 où apparaît le 1er double prénom : Jan-Joseph, jusqu'à la fin de 1669 nous avons compté 17 doubles prénoms ; durant ce temps on relève 3 Jean-Baptiste. En outre un Jean-Marie, baptisé à SANTEC, est enregistré abusivement à Roscoff.

Le seul triple prénom rencontré mérite une annotation. Il s'agit de François Pierre Gilles Kersauson baptisé le 17 novembre 1669. Il était fils d'écuyer François Kersauson et dame Claudine FRANGUET sieurs de Kerbrat. Il est porté : "né le 3 déc, et baptisé 17 nov." ! Il eut pour parrain et marraine "deux pauvres de l'hôpital (st Nicolas) Jan Quéméner et Petronille DENES (forme bretonne de DENIS). Un tel parrainage ne s'était pas encore vu à Roscoff. Nous ne pouvons en percevoir les mobiles. Le plus généralement, en effet, le choix des parrains et marraines est fait dans la famille, les relations ou, si l'on est de situation très modeste, dans les familles plus huppées. Entre 1550 et 1576 chaque garçon a au moins 2 parrains et une marraine, chaque fille l'inverse.

Le record des parrainages nous semble détenu par Christine Yvonne, baptisée le 10 mai 1554, Elle eut 6 parrains, tous des notables : Nicolas Tépale, Yves Jac, maître Hervé Gary, Guy Jac, Yves FOU et G. Guillochis et deux marraines du même milieu : Janne et Catherine LE FOU.

Comme si le clergé avait reçu des consignes, au cours de Janvier 1577, s'affirme une nouvelle façon de procéder : un seul parrain et une seule marraine par enfant. La vieille façon de faire aura encore ses tenants, mais de plus en plus rares. Sur les 29 baptêmes

enregistrés en 1580, 28 n'ont qu'un parrain et une marraine.

En 1670 s'accomplit une révolution dans la tenue des actes de baptême, de mariage et de décès. Jusqu'alors les baptêmes, les mariages et les décès étaient enregistrés sur des registres propres à chacun de ces trois événements ; les registres étaient utilisés de la première à la dernière page. "L'ordonnance de Saint Germain en Laye ou Code Louis d'avril 1667 régleme la tenue de l'état civil : un seul registre pour les trois sortes d'actes, tenu en double exemplaire, dont la minute signée demeure dans la paroisse et la grosse, simple copie authentifiée par le recteur, est déposée aux greffes des justices royales." (Guide des archives du Finistère -p. 111). Désormais les registres sont annuels et revêtus au départ du visa des autorités royales de Lesneven. Baptêmes, mariages et décès s'emmêlent au jour le jour, en vrac.

Sur les en-têtes, d'abord manuscrits puis imprimés (le 1er en 1695) on ne retrouve plus nos termes de NON et SURNOM. En 1670, on lit "Le presant cahier... est pour y rapporter suivant l'ordonnance de sa Majesté les actes des Bastêmes, mariages et sépultures."

En 1674 le papier timbré est rendu obligatoire. Pour la 1ère fois (1702) on trouve sur l'en tête "pour servir de minutte". En 1706, on lit "pour servir de grosse". Ces annotations disparaîtront à partir de 1737; une déclaration royale du 9 octobre 1736 imposait la tenue des deux registres en double minute, les deux actes étant rédigés en même temps et signés. C'est encore la pratique actuelle.

Les actes seront rédigés ainsi en vrac jusqu'à 1746 ; le 12 Juillet de cette année un arrêt du Conseil prescrit la tenue de registres séparés pour les baptêmes et mariages d'une part, les sépultures d'autre part, afin que ceux-ci puissent être communiqués aux contrôleurs du domaine" (Guide des archives p.111) ceci est en place à Roscoff dès 1747.

A partir de 1748 jusqu'à la Révolution l'en tête porte la mise en garde suivante – "Avertissons les dits fabriques, tresoriers et autres qui sont dans le cas de se conformer à l'article 17 de la déclaration du Roy du mois d'avril 1736. Et faisant d'envoyer ou d'apporter à notre greffe les cahiers dans 6 semaines au plus tard après l'expiration de chaque année.; à peine d'y être pourvu à leur frais."

En 1748 le sénéchal de Lesneven était Charles Nouvel de la GRENOUILLAYS ; en breton cela donne TOULRAN.

Ces bouleversements administratifs étaient dictés par la volonté d'assurer à chacun un ETAT CIVIL entouré de toutes les garanties du droit. On eût pu s'attendre dès lors à une évolution rapide du vocabulaire de l'identité personnelle a nom et surnom. Il n'en a pas été ainsi semble-t-il. Il existe en effet, à la mairie deux volumes de tables alphabétiques - l'un pour les années 1701-1714 et l'autre bien épais, pour les années 1670 - 1788. On trouve dans le premier le même en-tête "NOMS et SURNOMS (le 2e terme bien pâli)".

Voici 1 en-tête du volume (1670 –1788) :

"Catalogue Alphabétique des cahiers de l'eglise de Notre Dame de Roscoff dressé et rédigé par Mire René Steun curé en l'an mil sept cens seize pour servir depuis l'an mil six cens septante -(d'une autre écriture) augmenté par Me N. Floch.

feuillet où commencent les lettres :

- A – fol. 001
- B – fol. 020
- C – fol. 030
- D – fol. 044

- E – fol. 048
- F – fol. 054
- G – fol. 073
- H – fol. 086
- J – fol. 098
- L – fol. 130
- M – fol. 137
- N – fol. 169
- O – fol. 177
- P – fol. 183
- Q – fol. 194
- R – fol. 197
- S – fol. 204
- T – fol. 210
- U – fol. 220
- Y – fol. 226

Le cahier comporte 280 folios.

Il est toujours de l'ordre alphabétique des “prénoms” au sens d'aujourd'hui. Les baptêmes (bap), mariages (ep.) et décès (m) sont indiqués en fin d'identité dans l'ordre même des actes. Il n'y a pas de tables distinctes pour chacun de ces trois éléments.

Nous avons publié en son entier cet en-tête parce qu'il fait apparaître deux choses. D'abord, la place réservée, dès le départ en 1716, à chaque lettre initiale est proportionnelle à la fréquence des “prénoms”. chacun pourra s'amuser à. eviner les prénoms importants en A, en F, en G, en J, en M, en P, en Y.'

D'autre part l'alphabet des anciens, comme il apparaît ici, fait jouer à J la double fonction de I et J, et à V la fonction U, et, peut-être, W.

L'absence des lettres X et Z s'explique aisément dans notre cas, car on n'employait pas de “prénoms” “en X et en Z. Ces lettres sont par contre de vieilles pièces de l'alphabet de nos régions. Elles interviennent à leur tour dans la numérotation alphabétique de notre registre des baptêmes du 16° siècle. Après la série “fa, b,...y” on passe à AA, BB, ... YY” etc..

La lettre W est d'introduction tardive dans notre alphabet ; elle nous vient des pays du Nord. Sa présence dans le “PAPIER à COMPTES” ouvert en 1609 nous incite à un détour vers ce beau registre des comptes du 17e siècle.

La lettre W est inscrite en majuscule classique de couleur rouge ocre sur l'échancrure d'un folio du répertoire. Ces échancrures marquées d'une lettre alphabétique sont d'un emploi courant aujourd'hui encore dans les répertoires d'adresses et les “memo” de nos agendas. Les lettres du répertoire sont traitées en grandes majuscules dont la hauteur varie de 12 à 14mm. L'irrégularité des dimensions, hauteur et largeur, montre clairement que le compositeur n'a pas recouru à des pochoirs. La même encore ocre a servi à la rédaction en caractères gothiques de l'en tête du-cahier, que nous avons déjà publiée. Le cahier a

été acheté pour le prix de 3 livres (folio 87 verso). L'origine du papier n'est pas précisée; le filigrane est superbe, mais nous ne disposons pas du relevé où "corpus" des filigranes du papier européen aux 16e -17e s. L'emploi du W n'établit en aucune façon une origine flamande du cahier. En tête et lettres du répertoire nous paraissent au contraire de rédaction locale. Les achats à l'étranger étaient des plutôt courants ; on le verra lorsque nous publierons des inventaires de mobiliers au 17e s. Il est question de meubles à la "façon de Flandres", "de Rouen", et même "à la façon du pays".

Ce cahier des comptes a 248 folios outre sa table des matières. De nombreux folios sont vierges. La table elle n'a reçu que de rares annotations. La négligence des fabriques a une très large excuse. Les comptes, en effet n'étaient pas destinés à faciliter la recherche d'historiens à venir, mais leur rédaction était destinée à des "comptes-rendus" de fin de gestion (tous les 3 ans) devant la communauté des paroissiens.

n° 295 – Février 1975

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

PARK BOTHOREL

Le cimetière de Roscoff, de cimetière marin qu'il était depuis 1835, va bientôt devenir un cimetière terreux. Du VIL il passera au MES DOUN.

Le terme de CIMETIERE, à l'orthographe longtemps variable, nous vient du grec : Roimêtêrion, lieu pour dormir, dortoir. Le mot a été étendu au sommeil des morts, qui attendent la résurrection : le "dormitorium", le dortoir des morts.

Le breton désigne ce lieu sacré par le terme de "béred" AR VERED. Un autre mot est parfois employé : il nous semble tenir du surnom et procéder d'une inspiration très désabusée, peu chrétienne. On le rencontre dans la région de St-Pol ; nous le trouvons en usage aussi à Huelgoat, au Relecq Kerhuon et sans doute ailleurs. C'est le nom de "PARK BOTHOREL", Le "champ BOTHOREL".

Il y a en Bretagne des BOTHOREL, des BOTREL, mais ce nom n'est pas breton, il est vieux français. On eût pu penser que ce surnom de nos cimetières provenait du propriétaire qui avait vendu son champ à cet usage. L'extension géographique de ce vocabulaire interdit une telle explication.

En vieux français, BOTEREL, diminutif de BOT désigne le CRAPAUD, notre TOUSEG. Voici ce que nous lisons dans le CATHOLICON (1499) ; "TOUCEC, en français CRAPPAUT ou BOTTERELL en latin BUFFO.". Pourquoi dès lors avoir surnommé AR VERED, PARK BOTHOREL ou CHAMP AU CRAPAUD ? Nous ne voyons quelle réponse donner.

En 1975, nous fêtons dans la région le centenaire de la mort de **TRISTAN CORBIERE**. Roscoff lui doit une bonne part de la renommée dont le pays jouit auprès des lettres. Le poète; "qui se trouvait vilain, aimait à renchérir sur sa laideur. Il s'était appelé le CRAPAUD. Mieux averti du vieux français, il se fût donné le nom de :

TRISTAN LE BOTREL

Les champs de Rosko-goz qui donnent vers LAGADENNOU sont imbibés de l'eau qui s'infiltré sur le versant ouest de la butte du Belvédère. Cette humidité favorisait autrefois la présence des crapauds et leur reproduction. La venelle qui conduisait à la mer sur GROA ROUZ avait reçu le nom de BANELL AN TOUSEG(U)ED : la venelle aux crapauds. Maintenant qu'elle a pris l'ampleur d'un boulevard pourquoi ne point l'appeler ?

RUE BOTREL.

NOMS et PRENOMS

OU L'ON VOIT COMMENT ETAIENT TENUS NOS VIEUX REGISTRES

La table de notre "**PAPIER A COMPTES**" ouvert en 1609 confirme nos analyses sur la signification du "NOM" (notre prénom) et du "SURNOM" (nom de famille) dans le vocabulaire ancien. Les "noms" de personnes, insérés dans le répertoire selon leur ordre alphabétique sont précisément nos prénoms. La table n'a pas été bien tenue : pour une durée de 60 ans et pour des comptes très détaillés on ne relève que 72 références. Ainsi

on en trouve 12 pour (I & J). Nous transcrivons le folio le “plus chargé” avec ses 14 références : **la lettre “ P ”**

- - Piece de terre au terrouer en DRESIT - ap (à page 34)
- - Piesse de terre estant a Pouldu - ap 36
- - Pain Benist – ap 40
- - Predicateurs paigé – ap 77 (4 rubriques vers 1610)
- - Philippe Geffroy – ap 53
- - Piesse de terre estant au terrouer en Moguerou – ap 37
- - piesse de terre estant a Rosgo-coz – ap 35
- - JAUENNE LE FAOU et Isabelle Golias – ap 50. En plus de l'erreur de classement on notera qu'il s'agit bien d'une location de terre à Isabelle Golias, mais que Jauenne le FAOU n'est pas portée au folio n° 50. On notera aussi que U étant à prononcer ici OU, ~ JAOUENNE (JOEVINE) est le féminin du prénom breton JAOUEN, devenu de famille.
- - Petit courtil estant en lisle de Baz – ap 17 (les critères de classement sont vraiment étranges)
- - Pierre GLIDIC destempteur (détenteur) d'une p.(ièce) de terre près la Croix Perrugan (Santec) – ap 30 recto (verso barré)
- - Pierre Gillet de Pempoul (on peut lire PEINPOUL).- ap 39
- - Autre piesse de terre au dict terrouer du MOGUEROU - page. 39 verso
- - Pierre CAUCIN de la paroisse de Plouenan - ap 44

La même table nous a été d'un grand secours pour établir la prononciation correcte d'un patronyme glorieux de ROSCOFF au 17e siècle : JAMES. Il ne faut point le prononcer à l'anglaise (JAIM'S), car on n'aurait pas écrit systématiquement en l'orthographe encore phonétique du temps (JAM). D'autre part, la finale est sifflante, à la différence du nom plus anciennement roscovite JAMET, bien plus largement porté au temps même de JAMES.

A la lettre “ N “ du répertoire, la seule référence notée est Nicolla Jametz, page 30 (écriture 1609). Son fils NICOLAS est sans doute le plus prestigieux des “capitaines de vaisseaux” roscovites ; nous publierons une étude sur ce personnage oublié.

Un travail, déjà publié, sur TEVENN AR ROUANEZ, nous avait conduit à consulter la table alphabétique de 1670 à 1788. Nous y cherchions les références aux patronymes ROUE - LE ROY, afin de contrôler sur les actes eux mêmes la présence éventuelle d'un sobriquet “AR ROUANEZ” (la Reine), relevé par ailleurs dans un aveu L'HABASQUE 1768 (exemplaire aux archives St Nicolas - ROSCOFF - il y en a un autre aux archives départementales, l'exemplaire du seigneur évêque).

La table étant composée selon l'ordre alphabétique des NOMS (nos prénoms), pour faire un relevé des ROUE il nous a fallu dépouiller tous les folios de A à Y. Nous nous sommes surpris à pousser un cri de soulagement lorsque nous avons découvert en 1757 le changement dans l'ordre alphabétique ; on passe du “prénom” au “nom de famille”. Cette révolution dans la méthode avait sa raison, qui nous est explicitée clairement.

La déclaration est placée à la lettre A, folio 5 verso ; elle porte le Paragraphe de Roullain (curé du temps). Voici le texte :

“ J'ai jugé que l'ordre alphabétique par les NOMS DE FAMILLE est plus sur et plus commode, à cause des erreurs qui se trouvent souvent dans les notes que l'on donne pour avoir des extraits, parce que souvent les personnes sont connues sous un autre nom de baptême que celui qui se trouve le premier sur le registre”. On sait, en effet, que le 2e prénom des personnes prend souvent le dessus sur le premier. On parle de NOM de famille ; le terme de SURNOM était déjà en voie de disparition; le terme de PRENOM n'est pas employé ici.

En complément à ce dépouillement des vieux actes religieux et civils de Roscoff nous ajoutons l'en-tête des tables alphabétiques de 1760 à 1792 dressées conformément au décret du 20 juillet 1807.

“ Tables alphabétiques et syllabiques, à la suite les uns des autres, des actes de naissance, mariage et décès qui ont été inscrits sur les registres de l'état civil de la commune de Roscoff, depuis le 1er janvier de l'an 1760 jusqu'au 31 décembre 1787 (28 années) dressées conformément au décret du 20 juillet 1807 (y compris la section de Santec). Divisées en tables décennales, de 1760 à 1769 - de 1770 à 1779 et de 1780 à 1787.

Désormais on écrit “NOMS et PRENOMS des nouveaux nés”. L'ordre est celui des noms ; il est un ordre syllabique et pas seulement alphabétique. C'est notre procédé actuel, à savoir que ANDRE passe avant ANDRIEUX.

Le 1er nom est ALLAIN Marie Magdelaine née 18.2.1763.

A ces tables est jointe dans la même volume relié récemment la table de 1788 au 20 Sept 1792. Le rédacteur a une belle écriture, très régulière ; cela nous change de toutes les écritures rencontrées depuis 1550, Un seul “curé” de Roscoff a eu une écriture large et régulière, c'était Yves SIMON. Il avait succédé à Jan Doutoux en mars 1656.

Son premier acte de baptême est de grand intérêt pour les PAOTRED ROSEO, si mortifiés dans le passé de n'avoir pas eu le statut d'une VILLE et d'avoir été un simple BOURG de Saint Paul, comme Pempoul, Pouldu, Menroignant (LAROCHE) et Santec.

“Janne Perrin a esté baptisée par moy sousignant messire Yves SIMON Pbre (prêtre) curé du BOURG **RELEVE DE ROSGOF**” (23 mars 1656).

Yves Simon ajoute à sa signature constamment l'année de l'acte. C'est la 1ère fois, nous semble-t'il, que dans un acte religieux de Roscoff nous rencontrons l'orthographe “Jeanne” - il s'agit de la marraine. Dans la table, longuement citée plus haut 1670 - 1788), le rédacteur de 1716, écrit toujours pour les actes entre 1670 et 1716 - JAN et JANNE. Quant à lui René Steun il écrit systématiquement à partir de 1716 JEAN et JEANNE.

Le successeur de Yves SIMON eut à résoudre un problème grave posé par une négligence administrative de son prédécesseur vieillissant. Aucun registre n'avait été mis en usage pour l'année 1672. Nicolas Le Pappe, le nouveau curé fit de son mieux pour combler cette énorme lacune. Voici l'acte par lequel l'official de Léon “authentifia” le registre que LE PAPPE avait présenté, le 30 Août au sénéchal de Lesneven avant de s'en servir. Le document de official se trouve au folio 28 de ce registre (Bapt - Mariages - Sepult) 1672.

“ Ce cahier deservant pour le raport des Baptesmes mariages et enterrements qui ont esté faicts en leglise trevialle (non paroissiale) de Rosgoff et chapelles de ses dépendances : Paroisse de Toussaïinctz au Minihy de Sainçt Paul En l'an dernier n'ayant esté remply qu'après la mort de deffunct vénérable missire Yves SIMON prestre, curé en son vivant au dit Rosgoff, décédé le trentiesme jour de juillet dernier qui auroit languy l'espace de plusieurs mois et n'ayant esté recueilli que sur des mémoires particulliers, il s'y trouve dès renvois et plusieurs actes,non signés. Non obstant lesquels deffaults provenus

de l'indisposition du dict deffunct sieur curé. Nous jugeons qu'en l'estat qu'il est il est suffisant et doilt faire foy en jugement et hors justement, ayant préalablement sur ce pris le serment au cas requis de vénérable missire Nicolas Le Pappé, prestre a presant établi en la plasce du dict deffunct SIMON, qui a juré quil la réduit en la forme avecque la plus grande fidelitté qu'il l'a **PU**.

Faict à Saint Paul par nous official de Léon, le dixiesme jour de febvrier l'an mil six centz soixante treize, soubz nostre seign, (signature).et celluy du dict sieur le Pappé curé.

Nicolas Le Pappé – illisible Curé official de Léon

A la suite de cette déclaration qui clôt le registre on lit une attestation : “Recu un **AUTANT** du presant cahier 14 février 1673 comme commis au greffe royal de Lesneven”. Il s'agit du double. Cette annotation est exigée depuis 1670. En 1700 nous rencontrons l'écriture “AUTEMPT”. En 1694, on trouve “la grosse conforme au présent”. Mais “AUTANT” est le terme courant. Sous la plume du receveur Guillaume Le Roy que nous retrouverons plus bas., nous lisons à la fin du registre de 1695 de Cléder “Reçu un AULTAIN du présent conforme a icelluy”. Allez vous y retrouver dans l'orthographe ! Il s'agit en fait de ce que nous appelons un AUTHENTIQUE.

Le passage des cahiers anciens aux registres annuels, à partir de 1670; n'ira; pas., dans les débuts, sans un énorme gaspillage de papier. Le registre de 1672, dont nous venons de parler, est vierge depuis le folio 29 jusqu'au folio 95.

Le registre précédent 1671 a 79 folios ; de 1 à 22 les folios sont entaillés (maladroitement pour former un répertoire des noms, la lettre Z étant inscrite au bas du folio 23 où commence le registre. Le répertoire, sans W, n'a pas servi. Le registre occupe de 23 à 38.

L'introduction du papier timbré à partir de 1674 va conduire à faire attention pour ne pas acheter des cahiers trop copieux. Il est même arrivé une fois en 1676 que le cahier s'est révéilé insuffisant ; il a fallu acheter un registre complémentaire, le faire authentifier afin d'inscrire les actes de septembre jusqu'à la fin de l'année.

Tout le monde ne perdait pas au doublage des actes et au gâchis de papier. On en jugera par la facture quittançée qui a été ajoutée..au registre de 1695 (sur 30 feuilles papier timbré à 10 deniers, 7 sont inemployées).

"Minute pour la trefve de Rossoff.

Doit : pour le droit suivant le tariff	- 20 livres
pour le timbre	- 2 livres
pour reliure	- 15 sous

Payable au sieur LESTANG LE ROY - **22 livres 15 s.**

à saint Paul de Léon.

Comme recepveur des droictz des registres des batesmes, mariages et sépultures des paroisses et trèves de leveche de Léon jay reçu de sieur de Keradenec SIOCHAN, trésorier de la treve de Roscoff parroisse de Toussaintz la somme de **22 livres 15 solz**, tant pour .le droit que pour timbre et reliure de la minutte.

Faict à Saint Paul ce jour 3e janvier mil six centz nonante et six (1696)..- Guillaume le Roy.

Ce receveur percepteur était propriétaire d'un STANG quelconque de la région. Le droit sur le registre, 20 livres, c'est énorme.

Qu'on le compare à ce que gagnait en mars 1670 un couvreur et son darbareur (manœuvre).

- François Kerdodé (couvreur) pour huit journées 4 L 8 s. (soit 11 sous par jour)
- Le darbareur pour 8 journées 3 L 8 s. (soit 8 sous et ½ par jour) - (1 livre = 20 s.).

Nous savons si le “double” était soumis à des taxes de cette importance. Vers 1710 il semble que la taxe fût moins forte ; on trouve sur l'en-tête imprimé, mais rédigée à la main la quittance

“ reçu 7 livres 10 sols”.

Notons qu'autour des années 1700, le sénéchal de Lesneven était Sébastien Corentin de MOELIEN, sans doute de Plonevez Porzay au pays de Saint Corentin.

Au moment où nous terminons cette excursion dans le monde des vieux papiers, nous voudrions tenter de retrouver l'esprit d'où procède le vocabulaire de NOMS et SURNOMS.

Nous avons vu qu'il ne se rattachait pas au monde romain ou latin dont l'influence fut pourtant si profonde sur le monde occidental. C'est la Révolution française qui, reniant notre passé gaulois; chrétien et français a fait retour au monde romain et introduit le vocabulaire NOM et PRENOM, d'un usage manifestement plus pratique dans un monde voué à la paperasserie. On notera seulement que le terme PRENOM est singulièrement mal employé, puisqu'il signifie “**placé devant** (pré) le nom”, alors que systématiquement on le place derrière. Comme nous n'aimons pas, quant à nous, faire preuve d'intelligence, à chaque fois que la liberté nous en est laissée nous écrivons Jean FEUTREN et non FEUTREN Jean.

La formulation ancienne de l'identité n'étant pas d'origine romaine nous serions tenté de lui donner une origine chrétienne.

Au cours de deux conversations récentes notre attention a été attirée sur le vocabulaire actuel des Anglais et des Espagnols. Les Anglais continuent de parler de NAME (nom de baptême ou prénom) et SURNAME (nom de famille). Les Anglais sont très traditionalistes, on le sait. Leurs comptes eux mêmes sont tenus comme nos vieux comptes du 17e siècle en trois colonnes : livres - sols (1/20e de livre) - deniers (1/12e de sol).

Le vocabulaire des Espagnols nous est moins familier ; lui aussi est resté dans la très vieille tradition, non romaine. Nous l'avons vérifié dans un dossier de mariage récent dont le jeune homme était espagnol.

APELLIDO, c'est le nom de famille. - NOMBRE c'est le nom de baptême, notre prénom.

La jeune fille, qui est française, avait ajouté au crayon à côté de ces mots leur correspondant français ; de toute évidence elle faisait erreur en rendant deux fois APELLIDO par “PRENOM” et deux fois aussi NOMBRE par “NOM” (de famille). Il n'y avait point erreur, pour autant, sur la personne du fiancé.

C'est donc bien notre vieux vocabulaire. “Le Petit Robert” écrit : “SURNOM - 1° - Anciennement, Nom ajouté au nom de baptême d'une personne, pour la distinguer par un caractère particulier, une circonstance “comme on appelle moi et mes frères les ESTIENNES” du surnom de mon père, (H. ESTIENNE).

On ne peut s'imaginer le vocabulaire breton se tenant à l'écart du langage courant de ces vieux siècles. Nous ne disposons point encore de dictionnaires de la langue bretonne, analogues au PETIT ROBERT français; qui fassent apparaître l'évolution de notre vocabulaire. Nous n'avons pas trouvé dans les dictionnaires que HANO a signifié NOM absolument, sans l'adjonction “de baptême”, ni que LES HANO ou SURNOM a eu le sens de NOM DE. FAMILLE.

Les Roscovites consultés à ce sujet ne connaissent que le sens de **surnoms – sobriquet**. Il est vrai que les hommes de ce pays étaient passés maîtres dans l'art des SOBRIQUETS.

Par contre Monsieur l'abbé Jestin professeur au Kreisker, se souvient bien de la conversation des anciens du pays de Lannilis. On se désignait par le NOM (PRENOM) et le village d'origine ou de domicile. Et lorsqu'il s'agissait de savoir le NOM de famille, souvent oblitéré dans la conversation courante, on demandait –“Quel LES-HANO a-t-il ? – On répondait par le NOM de famille, par exemple CORRE.”

Ce renseignement nous a été confirmé tout récemment par divers confrères âgés.

Le participe LES-HANVET, “surnommé” désignait par contre, non pas le NOM de famille, mais un SOBRIQUET - ajoute: à ce nom, ainsi “PENMOUCH” pour Jean Marec (plus haut). On retrouve ainsi le vocabulaire latin de nos registres où “cognominatus” est rendu par le français “dit”.

n° 296 - Mai 1975

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

NOMS et SURNOMS - OU L'ON VOIT COMMENT ETAIENT TENUS NOS ANCIENS REGISTRES

Le préfixe breton LES, que nous avons rencontré dans LES-HANO – nom de famille) et LES-HANTVET (surnommé, pour un sobriquet), rend l'idée de proximité ; “auprès du nom” - Il entre dans la composition de certains noms de lieux avec ce sens. Ainsi LES LEAC'H en Keravel, conserve le souvenir d'une proximité avec un monument mégalithique (LEAC'H), détruit sous l'occupation allemande. On prononce souvent AN NESLE-Ac'H ; l'idée de proximité, là encore s'impose. Il se peut que le nom de la ferme voisine : AR VENNEG suggère aussi la proximité (encore plus grande) avec le même dolmen.

La convergence des vocabulaires anglais, espagnol, vieux-français et breton, relatifs aux NOMS et SURNOMS s'explique-t-elle uniquement par la foi chrétienne et comme une création de celle-ci, ou bien procède-t-elle d'une attitude humaine plus vaste et antérieure au christianisme, qui sien serait accommodé ?

Certains emplois du terme NOM, en grec ONOMA, dans le Nouveau Testament, semblent proches de notre vieille acception du terme NOM. Ainsi “TU LUI donneras le NOM de JESUS” (St. Matth. I 21 ; de même St Luc 1.31, 2.21). Le “NON de la Vierge était MARIE” (s. Luc 1.27) ; Marie est accordée en mariage à un homme “du NOM de JOSEPH” (même verset). “Jean est son NOM” écrit Zacharie (st Luc 1.63 9 voir verset 59)... “Son NON était JEAN” (st Jean I.6).

Mais auprès de cet usage du terme ONOMIA il en est un autre qui fait plutôt penser au SURNOM - SOBRIQUET. Selon st Marc (3.17) “Jésus donna aux deux frères Jacques et Jean le “NOM de BOANERGUES”, c'est-à-dire “Fils du tonnerre”. La Bible œcuménique traduit avec justesse SURNOM (au sens moderne de sobriquet). Il semble qu'il s'agisse ici d'une taquinerie de Jésus se moquant de leur excès d'impétuosité.

Au verset précédent (16) “Jésus donna (imposa) à Simon le NOM de PIERRE” ; ici encore la Bible œcuménique traduit par SURNOM. En l'occurrence le surnom devient un programme : “Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Église” (st Matthieu 16.18). Le nom de JESUS, lui-même était aussi un programme “LE SEIGNEUR SAUVE” (St Matthieu 1.21).

L'apôtre SAUL s'était défait de son nom juif pour adopter le nom romain de PAUL, moins gênant peut-être dans les milieux païens. PAUL était en fait un SURNOM (sobriquet) chez les Romains. Voulait-il suggérer qu'il était le plus petit, le plus misérable, l'avorton, comme il dit, qui avait persécuté l'Eglise ? PAULUS veut dire en latin “petit, faible”. Paul serait ainsi le patron de tous nos BIHAN (petit, en breton). Le fait que le changement apparaît dans le récit de la conversion du proconsul SERGIUS PAULUS à Chypre (Actes des Apôtres, chap 13 versets 4 à 12) n'interdit pas de penser qu'au-delà du témoignage d'amitié à l'adresse du converti, l'apôtre percevait clairement la signification de son nouveau nom et y trouvait un programme spirituel.

Ces observations n'établissent en aucune façon que la dénomination traditionnelle du chrétien par son NOM de baptême vient en droite ligne du Nouveau Testament.

Sans doute voit-on, dès les débuts, des chrétiens adopter un nouveau nom, tel Saul devenant Paul. Mais, de toute évidence ce n'était pas la règle ; on ne voit pas pourquoi d'ailleurs, ils auraient eu à changer de nom à l'occasion du baptême, mais ce ne fut pas le cas de Paul, on l'a vu. Un NOM chrétien est d'abord un NOM pour l'usage.

Le choix du nom pour l'enfant a été dicté par des considérations diverses, familiales, religieuses, sociales. La mode elle-même s'en est toujours mêlée. Manifestement les chrétiens ont été enclins à adopter pour leurs enfants des noms illustrés par de saints personnages, les apôtres par exemple. L'idée s'est même fait jour de donner à chacun, par le biais du nom, un protecteur céleste, aux Pierre le patronage de PIERRE. Cela est bien dans l'esprit du moyen-âge, mais nous ne pensons pas qu'il s'agisse là de l'esprit profond et authentique du christianisme ; c'est une simple coutume, que nous voyons: tomber quelque peu en désuétude.

Pour, le chrétien, certes, la promotion suprême de l'homme est signifiée et accomplie par le Baptême : Dieu fait de l'homme son fils. Et l'on comprend que la "naissance par l'eau et l'Esprit" fût choisie pour "imposer" à l'enfant: le NOM qu'il porterait dans la vie. Mais pouvait-on songer pour .autant à lui ôter son patronyme ?

La mystique de notre filiation divine a pu s'enchanter de la parole de Jésus, le Bon Berger qui connaît ses brebis". Il les appelle chacune par SON NOM." (s. Jean 10; 3). Il y aurait quelque excès à faire du NOM de baptême, avant tout usuel, le support de notre intimité avec Jésus-Christ.

Aussi bien nos NOMS de baptêmes relèvent-ils bien souvent de la fantaisie et du goût (parfois médiocre) de nos "dénommeurs", parents ou parrains. Tous avons connu il y a 40 ans un enfant d'une famille nombreuse et pauvre qui, selon une vieille façon de faire fut parrainé par un notable du pays. Celui-ci, bretonnant fervent, pour ne point dire effervescent, imposa au garçon le nom breton de GWELTAS (Gildas). De nos jours c'eût été une chance, pour une vedette de la chanson, à défaut de talent, de porter un tel nom. Mais GWELTAS était un garçon pauvre dont on pouvait parier qu'il irait courir la capitale pour gagner son pain.

Bien des fois sans doute il dut passer pour un étranger, même aux yeux des Bretons, pour un Hongrois ...

Pitié pour les enfants !

Jean Feutren – Octobre 1974

Notre excursion au vieux royaume des registres se concluait sur un appel à la pitié. A peine était-il lancé que nous lisions dans les journaux un appel orchestré à courir entendre la dernière vedette de la chanson... GWELTAZ. Qui aurait pu, croire !

Au même moment aussi, le 5 novembre, nous avons trouvé enfin clairement présentée dans un document d'époque la signification des deux -.mots dont nous avons fait la chasse :

NOM et SURNOM.

C'est dans la table qui termine le registre des BAPTEMES et MARIAGES (B M) de Saint Pol pour l'année 1750 (folio 38). Les registres de Saint Pol ont été complétés,. au 19e siècle par d'excellentes tables. Mais il existe des "tables contemporaines des registres". C'est sur une seule d'entre celles que nous avons parcourues que nous lu la présentation des personnes citées dans ce registre :

- NOMINA (latin - noms) - Étienne Joseph Hervé
- COGNOMINA.. (latin - surnoms) - CAM – CREACH

Une découverte fortuite, comme celle-ci, a son prix. Mais la recherche pénible, longue, fût-elle infructueuse, elle aussi a du prix.

Elle a en outre, le mérite de nous faire vivre avec nos frères du passé.

LES HAUTS et LES BAS en VIEUX BRETON

Depuis longtemps nous avons annoncé cette étude sur les dénominations des hauteurs et des vallons dans le breton très ancien. Pour faire patienter les lecteurs nous donnions un avant-goût de ce travail dans le numéro de Octobre 1974 (p. 10-11).

Nous avons été bien inspiré d'attendre ; car, dans l'intervalle nous avons été amené à nous pencher, en vue de sa publication, sur le premier dictionnaire breton, le CATHOLICON de Jehan LAGADEUC (1499). Cette première édition et deux autres qui ont suivi, la dernière en date étant de 1521, nous ont fourni une documentation exceptionnelle sur le sujet.

1er CHAPITRE - LE BAS

Nous avons indiqué en novembre 1974 que le terme TRAON, usité aujourd'hui, rejoignait en composition de noms de lieux tous les toponymes commençant par TRO, TRON, TRAN, TROU, comme TROMELIN. Ces préfixes désignent un VALLON ou le BAS.

Au siècle dernier on s'était aperçu de l'existence d'une forme plus ancienne que TRAON, largement attestée dans les parchemins ou papiers des 15e et 16e siècles. Mais les écritures lâches et souvent abrégées de ces manuscrits avaient induit en erreur non pas tant les celtisants que des historiens locaux au fait de tous ces documents.

Donnons des exemples de ces difficultés de lecture. Lorsque l'on rencontre un groupe de 2 jambages liés ce peut être **u**, **v** ou **n** ou **ii**, les points sur les **i** étant alors classiques mais souvent oubliés. Jusqu'au 17e siècle inclus **u** et **v** ne sont pas différenciés. Si l'on rencontre un groupe de 3 jambages, ce peut être **m**, **ni**, **ui**, **vi**, **iu**, **w**, **in** ou même **iii**. Pour s'en tirer il faut faire des combinaisons de jambages, se référer au sens général..

Même des ouvrages imprimés, comme le CATHOLICON, contiennent des lettres qui prêtent à confusion.

Ainsi "u" et "n" y sont pris souvent l'un pour l'autre. Un autre exemple, qui nous a arrêté un moment, c'est l'emploi du mot latin SUAMO à la page 5 (pagination de l'édition à paraître) dû CATHOLICON. Il veut dire; dans le contexte, "embrasser". On ne le trouve dans aucun dictionnaire latin. Pour une bonne raison, c'est qu'il s'agit de SUAVIO. Nous disposons de la page correspondante d'un manuscrit de ce dictionnaire (1464) or y voit bien les 3 jambages-équivoques, sans point sur **i** : **VI** ; le même groupe est répété sur la ligne, Le typographe de la 1ère édition comme des deux éditions suivantes connues ont lu SUAMO aussi, rendant mal le premier et bien le second.

On ne s'étonnera pas dès lors qu'un recteur érudit de PLOUGOULM, Jean TANGUY, dans un livre sur sa Paroisse (1895) ait rendu le nom de prédécesseurs sous la forme TUONGOFF (Henri : 1450), TUON ELORN Philippe, recteur de 1486 à 1539, seigneur de Kerautret et TUONELORN Christophe recteur de 1539 à 1547.

Nous allons retrouver TUONGOFF (en Plouescat), TUON ELORN ou, aujourd'hui, TRAON-ELORN pourrait être la "vallée de l'Elorn", en amont de Landerneau. Mais nous réservons la possibilité d'une autre explication : le manoir de Kerautret donne sur la vallée de l'HORN (dont nous avons découvert un autre nom très ancien : GLEZON).

Plus d'un, comme le recteur de Plougoulm adoptèrent la graphie "TUON" justifiée par l'ambiguïté des manuscrits. Nous l'avons retrouvée dans une brochure récente (1972) sur le manoir de TROERIN en Plouvorn. Un parchemin du 17 janvier 1534 que nous avons vu nous-même engagerait à lire TUAOUQUYRYN. Il nous a semblé que LE GUENNEC, le célèbre érudit morlaisien, a lu TUONQUYRIN.

Depuis longtemps les érudits celtisants connaissaient la vieille graphie authentique **TNOU**. Avant d'en venir au jugement des celtisants nous verserons au dossier les documents que

nous avons relevés au cours de nos recherches sur Roscoff.

C'ETAIT IL Y A PRESQUE UN SIECLE ... - LES TEMPS SONT CHANGES QUI S'EN PLAINDRAIT ?

Une revue professionnelle "LES RISQUES DU METIER" publiait en 1974 le document suivant, qu'un lecteur nous a communiqué.

L'amélioration des conditions de travail fait actuellement l'objet de discussions paritaires au plus haut niveau. A titre anecdotique, nous versons au dossier ce "**règlement intérieur d'une usine en 1880**" qui permet de prendre la mesure des progrès déjà accomplis dans ce domaine depuis bientôt un siècle. :

1. Piété, propreté et ponctualité font la force d'une bonne affaire.
2. Notre firme ayant considérablement réduit les horaires de travail, les employés de bureau n'auront plus à être présents que de sept heures du matin à six heures du soir, et ce, les jours de semaine seulement.
3. Des prières seront dites chaque matin dans le grand bureau. Les employés de bureau y seront obligatoirement présents.
4. L'habillement doit être du type le plus sobre. Les employés de bureau ne se laisseront pas aller aux fantaisies des vêtements de couleurs vives ; ils ne porteront pas de bas non plus, à moins que ceux-ci ne soient convenablement raccommodés.
5. Dans les bureaux, on ne portera ni manteau ni pardessus. Toutefois, lorsque le temps sera particulièrement rigoureux, les écharpes, cache-nez et calottes seront autorisés.
6. Notre firme met un poêle à la disposition des employés de bureau. Le charbon et le bois devront être enfermés dans le coffre destiné à cet effet. Afin qu'ils puissent se chauffer, il est recommandé à chaque membre du personnel d'apporter chaque jour quatre livres de charbon durant la saison froide.
7. Aucun employé de bureau ne sera autorisé à quitter la pièce sans la permission de M. le Directeur. Les appels de la nature sont cependant permis et, pour y céder, les membres du personnel pourront utiliser le jardin au-dessous de la second grille. Bien entendu, cet espace devra être tenu dans un ordre parfait.
8. Il est strictement interdit de parler durant les heures de bureau.
9. La soif de tabac, de vin ou d'alcool est une faiblesse humaine et, comme telle, est interdite à tous les membres du personnel.
10. Maintenant que les heures de bureau ont été énergiquement réduites, la prise de nourriture est encore autorisée entre 11 h 30 et midi, mais en aucun cas, le travail ne devra cesser durant ce temps.
11. Les employés de bureau fourniront leurs propres plumes. Un nouveau taille-plume est disponible sur demande chez M. le Directeur.
12. Un senior, désigné par M. le Directeur, sera responsable du nettoyage et de la propreté de la grande salle ainsi que du bureau directorial. Les juniors et les jeunes se présenteront à M. le Directeur quarante minutes avant les prières et resteront après l'heure de la fermeture pour procéder au nettoyage. Brosses, balais, serpillières et savon seront fournis par la Direction.
13. Augmentés dernièrement, les nouveaux salaires hebdomadaires sont désormais les suivants :

- - Cadets (jusqu'à 11 ans) - 0,50 F

- - Juniors (jusqu'à 14 ans) - 1,45 F
- - Jeunes - 3.25 F
- - Employés - 7,50 F
- - Seniors (après 15 ans de maison) : - 14,50 F

Les propriétaires reconnaissent et acceptent la générosité des nouvelles lois du Travail, mais attendent du personnel un accroissement considérable du rendement en compensation de ces **conditions presque utopiques.**

n° 297 - Été 1975

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

KRES-KET AR ZIKOUR !

Au cours d'un voyage de travail en Mayenne nous avons eu la surprise d'entendre évoquer; un soir, l'annonce d'une naissance au pays de Roscoff. La dame qui nous en parlait est une nièce de notre ancien recteur, Monsieur GARGADENNEC. Ce souvenir remonte ainsi à cinquante ans.

La dame s'émerveillait encore de tant d'optimisme devant la vie et de tant de foi. "**LE SECOURS EST ARRIVE !**" disait-elle, toute réconfortée, alors que tant de femmes aujourd'hui-ricaneraient, elles qui pourchassent impitoyablement l'enfant et qui aux premiers signes de la vie qu'elles portent, hurlent au MALHEUR et s'empressent d'y parer.

Ce faire-part de naissance nous a dès lors trotté l'esprit. Nous avons interrogé les anciens : "Comment annonçait-on la naissance autrefois ?".

Les réponses venaient, plus plates les unes que les autres. Nous avons donc sorti le mot enchanteur "**LE SECOURS EST ARRIVE !**".

Il n'en fallut pas plus pour que s'ouvrent larges les vannes de la mémoire ancestrale. "**KRESKET AR ZIKOUR !**"

Il s'agissait, manifestement, de la naissance d'un garçon, comme d'un surcroît de maire d'œuvre et d'un renfort qui assurait la bonne marche de la ferme ou de l'entreprise familiale. On savait bien, certes, que l'enfant est une charge assujettissante, à supposer qu'elle le fût bien moins qu'aujourd'hui. Mais les regards portaient plus loin que les années de l'enfance, ils contemplaient le jeune laboureur en herbe.

Les papas étaient singulièrement fiers de leur rejeton mâle "**EUR C'HASER-KARR !**" disait-on en d'autres terroirs "Un conducteur de charrette". On pouvait juger au chapeau du père s'il baptisait un gars ou une fille. La boucle du chapeau se porte-en arrière. Il fallait que la joie fût délirante et le père BADAOUET, un peu échauffé, pour que la boucle se fût trouvée en avant "C'est un garçon !" observaient les commères en souriant.

Comment accueillait-on une fille ? Nous n'avions pas posé la question aux anciens, ne nous la posant pas nous-même ce jour là. Mais, après notre départ, l'un d'eux avoua et cela nous fut rapporté très vite "Je n' ai pas voulu dire au Recteur ce qu'on disait pour une fille : "**EUR STAOTEREZ !**" , "une pissouse !"

"L'année de la femme" n'était pas encore passée par là. Et Troude dans son dictionnaire breton-français (1876) pouvait écrire impunément "STAOTEREZ". Ce mot, dans le style familial, s'entend d'une petite fille.

"L'année de la femme" changera tout ça et l'on n'entendra plus les petits Roscovites traiteurs leurs jeunes sœurs de "**PISSOUSE !**" à défaut d'un BRETON dont ils n'ont plus l'usage.

Les femmes de ce pays méritaient un meilleur traitement : elles ne rechignaient pas aux travaux des champs non, plus qu'à la rude récolte des goémons. Ce que dit Troude des femmes de l'île de Batz est vrai aussi des femmes de Roscoff et d'ailleurs ;.ceci est au mot

BARLENNA. Ce mot, à l'île de Batz, est équivalent de PALAT du Léon, bêcher, labourer à la bêche : genre de travail que, dans cette île, m'a-t-on dit, les femmes seules sont appelées à faire, à l'exclusion des hommes. Dès lors, il se pourrait faire que ce BARLENNA dérivât de BARLENN, giron, et signifiât travailler comme les girons, comme les femmes. Cette explication tient sans doute de la plus haute fantaisie ; Troude lui-même le sentait un peu.

S'il avait su ce qu'on disait parfois à deux pas de l'île, à Roscoff, il se fût défié de son étymologie. On pouvait, en effet, entendre ici pour la venue d'une fille, l'expression dépitée : "EUR PARKAD LOUSOU !". Dommage qu'il faille traduire, car PARKAD n'a pas son homologue imagé français, "La contenance d'un champ de mauvaises herbes !", "un champ qui va retourner en friche !", une "champée" de mauvaises herbes.

Tout cela n'était pas très gentil pour les filles, pas plus qu'il n'était respectueux pour les Marie de voir leur nom associé à des personnages tristement typés :

- MARI-PORC'H, une souillon
- MARI-FLAO, une. femme sans. ordre
- MARI-MORGANT, une poissarde.

Complétons Troude par notre

- MARI JANNIG, une commère

Les hommes, il est vrai, n'étaient point épargnés ni saint Jean mieux traité que Marie :

- YANN BANEZENN, Jean le Panais, un imbécile,
- YANN LAOU, couvert de poux;
- YANN-YANN, deux fois Jean, qui feint d'ignorer l'inconduite de sa femme,
- YANN-BILLENN, Jean guenille
- YANN-IOUD, Jean bouillie, un benêt.

Vivement l'année de l'homme !

Ces considérations eussent dû paraître plus tôt, au cours de l'été. Mais nous sommes tenu en haleine par la réapparition du 1er dictionnaire breton "LE CATHOLICON", de Jehan LAGADEC (1499), dont la préparation nous a été confiée par l'éditeur Joseph FLOCH, de Mayenne. Nos lecteurs voudront excuser ce retard, comme aussi la publication que nous commençons abruptement d'un carnet de voyage d'un représentant de commerce roscovite en 1530. Mieux que des idées générales sur l'importance du commerce roscovite aux 15e et 16e siècle, ce carnet nous conduit à en vivre toute la complexité. Ce collaborateur posthume, dont le texte devait paraître plus tard, vient à point pour nous **SECOURIR. KRESKET AR ZIKOUR ?**

La dangereuse baisse de la natalité française, tout comme le mépris où notre pays tient les travailleurs manuels ont bien d'autres racines qu'économiques. Il est de bon ton de ne leur trouver que cette explication. Comme si l'on avait honte d'avouer que nous sommes touchés en profondeur par un cancer terrible, l'appétit de jouissance et de liberté absolue. C'est ce mal que nous aurions évoqué, voici deux mois, en conclusion au chant de triomphe des anciens : **KRESKET AR SIKOUR ! Vive la VIE !**

Des bouches à nourrir, des esprits à cultiver, des cœurs à faire vibrer d'amour et pour y arriver, des bras pour travailler. Ceux des hommes et des femmes.

LE COMPTE D'UN BRETON VOYAGEUR DE COMMERCE EN ESPAGNE – 1530

BULLETIN DE LA SOCIETE D'EMULATION DES COTES DU NORD - t. XLI 1903

- **NOTE : Les comptes sont tous en chiffres romains.**
- **Pour la commodité de la lecture nous les transcrivons en nombres modernes.**
- **Ainsi VIIIxx ducatz = 160 ducats (8 x 20)**
- **La « Vara, Vare, Varre » est une unité de mesure de longueur espagnole qui valait : 0,848 mètre.**

Ensuit la vante des toilles en Endolousye en apvrill 1530

ET PREMIER

Vendu en la ville de Calix six pacquès de toille contenans sçavoir :

- 6 pièces et demye Doulas,
- 6 pièces bastard Doulas,
- plus 7 pièces et demie Locrenan, faisantz en tout 20 pièces à 8 ducatz la pièce, vallant 160 ducatz.

Plus, en ladicte ville de Calix, vendu :

- 2 pièces Doulas, à 10 ducatz., la pièce, vallant 160 ducatz.
- Plus vendu le paquet n° 10 contenant 5 cents varres toille Pontivi, à 26 deniers la varre, vallant la somme de 13 mille deniers.
- Plus vendu les serpillères et cordes desdicts pacquès, 2 ducatz
- Somme pour lesdictes toilles 180 ducatz et 13 mille den. vallant tout ensemble en ducatz la somme de 2 cents 16 ducatz et demy et 62 den. obole.
- Jé payé audict Calix pour la costume desdictes marchandises de l'aulture part, à deulx et demy pour cent, montent la somme de 5 ducatz et 156 den. ob.
- Ainsi reste à cler pour lesdictes toiles a somme de 211 ducatz 1 quart.
- Plus en la ville de Saint-Lucas, sçavoir du paquet n° 11, vendu 3 pièces toille Pontyvy contenantz 150 varres, à 25 deniers la varre, vallant la somme de 3.750 den;
- Plus, dudict paquet, vendu en destayll 33 varres et; demie 28 den la varre, vallant 938 den.
- Plus encore dudict paquet vendu 59 varres, à 26 den., la varre; 1534 den. (XV centz XXXIIII den.)
- Plus encore vendu 30 vares 3 quartz, à 27 den. la varre, vallantz 830 den.
- Plus vendu 26 varres et demie, à 25 den. la varre, vallant 657 den.
- Plus vendu 4 pièces contenantz 200 varres à 23 den. Ob. La varre, vallant la somme de 4,900 deniers.
- Somme dudict paquet, 500 varres toille Pontyvy montant 12.614 deniers, vallants en ducatz 33 ducatz et demy et 51 deniers, obole.

- Plus du paquet n° 19 vendu en gros 450 varres, à 24 deniers la varre, vallant 8.418 deniers.
- Plus dudict paquet en destayll vendu 27 varres et demie à 25 den. la varre vallent 687 deniers (VI centz IIIxx VII deniers).
- Plus de la ladictte toille vendu 18 varres et demie à 26 den. la varre vallent 481 deniers.
- Somme dudict paquet n° 19 de l'autre part contenant 496 varres 3 quartz toille Pontyvy vallants la somme de 9.586 deniers, obole, qui sont en ducatz 25 ducatz et demy et 24 deniers.
- Plus vendu le paquet n° 20 contenant 476 varres et demi toille Pontivi audict pris de 24 deniers la varre vallant 11.436 deniers, vallants en ducatz 30 ducatz 186,deniers.

TOILES DOULAS

- Et premyer, vendu 3 pièces et demie Doulas à 9 ducatz la pièce, vallant la somme de 31 ducatz et démy.
- Plus vendu demie pièce, 4 ducatz 10 réaulx.
- Plus vendu 2 pièces, 19 ducatz.
- Plus vendu demie pièce Doulas 4 ducatz et demy.
- Plus en destayll vendu desdictes Doulas, sçavoir 59 varres et demie, à 28 deniers la varre, vallant 1.666 deniers.
- Plus vendu 153 varres, à 26 deniers la varre, vallants 3.978 deniers.
- Plus encores desdictes toilles vendu 53 varres 1 suart, à 27 deniers la varre, vallants 1.465 deniers.
- Plus vendu 56 varres et demie desdictes toilles, à 25 deniers la varre, vallant 1.412 deniers, obole.
- Somme desdictes Doulas sçavoir, en gros 6 pièces et demie, et en destail 12 pièces 1 quarteron, vallants tant en ducatz que deniers en tout la somme de 82 ducatz et demy et 49 deniers, obole.

LES TOILES DE TREGUYER.

- Et premier, vendu 1 pièce et demie, à 8 ducatz la pièce, vallant 12 ducatz.
- Plus vendu 1 pièce, 8 ducatz et demy
- Plus vendu aultre pièce, 8 ducatz 1 quart.
- Plus vendu 2 pièces et demie, à 8 ducatz la pièce, vallant 20 ducatz.
- Plus vendu 1 pièce et demie 11 ducatz & réaulx.
- Somme 7 pièces et demie bastard Doulas vallants, 60 ducatz 1 quart et 85 deniers.
- Plus desdictes toilles en destail vendu 110 varres et demie, à 23 deniers la varre, vallant 2.541 deniers, obole.
- Plus encores en destail vendu 87 varres et demie, à 24 deniers la varre, vallant 2.100 deniers.
- Plus desdictes toilles vendu 54 varres, à 22 deniers la varre, vallant 1.188 deniers.
- Somme en destail, 1 Pièce 3 quarterons vallants 5.829 deniers, obole, vallants en ducatz 15 ducatz et demy et 17 deniers.

- Somme desdictes toilles Tréguyer vendus tant en gros que destail 9 pièces 1 quarteron, vallants en tout 75 ducatz 3 quarts et 102 deniers.

DES TOILLES LOCRENAN.

- Et premier, vendu 1 pièce et demie, à 7 ducatz la pièce, vallant 10 ducatz et demy.
- Vendu au grand coustumyer dudict Saint Lucas pour le duc de Medyna unge pièce Locrenan, 6 ducatz et demi.
- Plus vendu 1 pièce, 6 ducatz, et demy.
- Plus vendu demie pièce 3 ducatz 3 quarts.
- Plus vendu en destail 118 varres, à 18 deniers la varre, vallant 2.124 deniers.
- Plus encore desdictes toilles vendu 37 varres et demie, à 20 deniers la varre, vallant la somme de 750 deniers.
- Plus desdictes toilles 57 varres et demie; à 19 deniers la varre, vallans 1.092 deniers, obole.
- Plus vendu 73 varres, à 17 deniers, la varre, vallant 1.241 deniers.
- Somme desdictes Locrenan, 6 pièces, sçavoir 4 pièces en gros et 2 pièces en destaille, vallants en tout en ducatz, 41 ducats et 51 deniers.

LES COETES POYNTE

- Et premier, vendu 3 coêtes pointes pour 28 réaulx,
- Plus vendu 2 coêtes pour 17 réaulx.
- Plus unge coête pour 8 réaulx et demy.
- Plus en gros vendu 12 coëttes à 7 réaulx et demy la pièce, vallants 90 réaulx.
- Somme 18 coëttes, 143 réaulx et demy, vallans en ducatz, 13 ducatz et 17 deniers.

LES OLONES MYNDRINIAC

- Et premyer, vendu 2 pièces myndriniac 4 ducatz, 1 réaul moyns.
- Plus vendu unge pièce; 20 réaulx.
- Plus vendu 3 Pièces, mouyllé pour 4 ducatz et demy, moyns 17 deniers.
- Somme 6 pièces myndryniac, vallants 10 ducats et 68 deniers.

L' ESTAIN – OUVRE

- Et premyer, vendu tant en grantz potz que petitz potz estayn, poisantz 20 livres 2 onces, à 45 deniers la lyvre, vallant la sommé de 902 deniers, obole.
- Plus encore dudict estayn tant potz, platz, escuelles estayn, poisants 108 livres, à 40 deniers la lyvre, vallants 4.320 deniers.
- Plus encores dudict estayn vendu en gros 99 livres 13 onces, à 34 deniers la livre, vallant la somme de 3.393 deniers.
- Somme dudict estayn poisantz en tout le nombre 246 livres 5 onces, vallantes 9.384 deniers, obole, vallants en ducats la somme de 25 ducats et 9 deniers, obole.

ESTOUPPES.

- Plus vendu au grand costumier de Saint-Lucas 329 livres estouppes, à 4 deniers

la livre, vallant la somme de 1.316 deniers, vallants en duzcatz, 4 ducatz et demi et 3 deniers, obole.

SERPILLERES.

- Plus vendu 3 serpillères canaffas, contenantz 11 varres et demie, à 20 deniers la varre, vallant 230 deniers.
- Plus encores desdictes serpillères vendu 12 varres, à 18 deniers la varre, vallant la somme de 216 deniers.
- Plus encores desdictes serpillères tant canaffas que raparon, contenant 28 varres et demie à 17 den. la varre vallant 484 deniers, obole.
- Somme desdictes serpillères 52 varres vallants 930 deniers, obole, vallantz en ducatz 2 ducatz et demy moins 7 deniers.
- Plus vendu unge 12ème serpillère jaulne entamée tenante 8 vares et demie à 40 deniers la varre, vallant 340 deniers.

n° 298 – Automne 1975

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

LE COMPTE D'UN BRETON VOYAGEUR DE COMMERCE EN ESPAGNE – A Cadix en Andalousie - en 1530

- **La « Vara, Vare, Varre » est une unité de mesure de longueur espagnole qui valait : 0,848 mètre.**

FUSTAILLES

- Plus vendu des fustailles vuyddes, sçavoir 4 pipes et 6 barriques pour 14 réaulx et demy vallant 1 ducatz et 119 deniers.
- Somme de la dicte 12e jaulne et fustailles vuiddes, vallants en ducatz 2 ducats et 84 deniers.

TOILLES

- Plus vendu du paquet n° 16 sçavoir d'unge pièce toile de Mourlaix 8 varres, à 40 deniers, la varre, vallant 320 deniers.
- Plus de ladicte pièce vendu 4 varres, à 38 deniers la varre, vallant 152 deniers.
- Plus de ladicte pièce vendu 27 varres et demie, à 36 deniers la varre, vallant 990 deniers.
- Plus encores de ladicte pièce 32 varres et demie, à 34 deniers la varre, vallant 1.105 deniers.
- Somme que contenait ladicte pièce en tout 72 varres vallants 2.567 deniers, qui sont en ducatz 6 ducats $\frac{1}{2}$ 129 deniers, obole.
- Plus dudict paquet n° 16, sçavoir d'aultre pièce taille de Mourlaix vendu 10 varres et demie, à 34 deniers la varre, vallant la somme de 357 deniers.
- Plus de ladicte pièce vendu 3 varres, à 30 deniers la varre, 90 deniers.
- Plus de ladicte pièce vendu 24 varres et demie, à 28 deniers la varre, vallant 666 deniers.
- Somme de ladicte pièce toile de Mourlaix 38 varres vallantes 1.133 deniers, qui sont, en ducatz, 3 ducats et 8 deniers.
- Plus dudict paquet n° 16 vendu un demi quart toile Pontivi, sçavoir 8 varres, à 26 deniers la varre, vallant 208 deniers.
- Plus de ladicte pièce vendu 9 varres 3 quarts, à 25 deniers la varre, vallant 243 deniers.
- Somme 17 varres 3 quarts toile Pontivi vallants 451 deniers qui est 1 ducatz 76 deniers, obole.
- Pour Nicholas Roperz vendu 2 pièces mylondres morée, sçavoir 9 varres à 3 réaulx la varre, vallant 27 réaulx,
- Plus encores desdictes milondres vendu 16 varres à 2 réaulx et demy la varre, vallant la somme de 40 réaulx.
- Plus vendu l'unge desdictes 2 pièces en gros contenant 25 varres et demie, à 2

réaulx et demy la varre, vallant 63 réaulx 3 quarts.

- Somme desdictes 2 pièces contenantz 50 varres et demie vallant 130 réaulx 3 quarts, en ducatz 11 ducatz et demy et 144 deniers obole.
- Pour Jehan Le Blouch, vendu 16 pièces teille Pontivi mouyllés contenantz ce que ensuit :
 - Et premier, unge pièce tenant 49 varres.
 - Aultre pièce tenant 49 varres demy, tiers
 - Aultre pièce tenant 48 varres $\frac{3}{4}$
 - Aultre pièce tenant 48 varres $\frac{1}{2}$
 - Aultre pièce tenant 47 varres $\frac{2}{3}$
 - Aultre pièce 48 varres
 - Aultre pièce 49 varres ;
 - Aultre pièce 48 varres $\frac{1}{2}$
 - Aultre pièce 47 varres $\frac{3}{4}$
 - Aultre pièce tenant 49 varres
 - Aultre pièce 49 varres $\frac{1}{2}$
 - Aultre Pièce 48 varres $\frac{1}{4}$
 - Aultre pièce tenant 48 varres $\frac{1}{3}$
 - Aultre pièce tenant 48 varres $\frac{1}{2}$
 - Aultre pièce tenant 48 varres demy quart. ($\frac{1}{8}$?)
 - Sommes 16 pièces contenantz 776 varres et demie à 19 deniers la varre vallant 14.753 deniers, obole.
- Jé fait de mise pour avoir fait laver 15 pièces desdictes toilles qui estoit mouillés, à 25 deniers par pièce, vallant la somme de 375 deniers.
- Ce rabatu reste au net pour lesdictes toilles 14.378 deniers, obole, vallants en ducatz 38 ducats et 128 deniers, obole.
- Plus pour Guillaume Jeffroy vendu 17 varres et demie toille blanche grosse, à 25 deniers la varre, vallant 437 deniers, obole.
- Plus de ladicte pièce vendu 10 varres, à 24 deniers la varre, vallant 240 deniers.
- Somme de ladicte pièce 27 varres et demie vallants 677 deniers, obole.
- Plus pour ledict Geffroy vendu 1 pièce toille crue tenant 65 varres, à 25 deniers la varre, vallant 1.625 deniers.
- Somme pour ledict Geffroy, 2 pièces teille vallants la somme de 2.302 deniers, obole, qui sont en ducats 6 ducatz et 52 deniers, obole.
- Plus vingt et cincq perres sixeaulx à mon oncle Jehan Forget, 303 deniers.
- Somme de ladicte vente desdictes marchandises en tout monte la somme de 621 ducatz et demy et 1.481 deniers, obole, vallants en tout en ducatz 625 ducatz $\frac{1}{4}$ et 75 deniers obole.

- Ensuiuent les mises et avaries que jé poyé, tant pour la marchandise que le navyre, durant ledict voyaige en Endolousye 1530.
- Et premier, pour unge botte de vin, pour beuvraige aux mariniers poyé VI (6) ducatz.
- Plus pour un touneau et barricque vyn pour lesdicts mariniers, poyé 15 ducatz.
- Somme, 1 touneau 3 barriques vin vallants 21 ducatz.
- Plus pour les bryeux poyé au maistre Jehan Le Goyc 111 sols tournois vallants 1.110 deniers.
- Plus pour consolaige que le maistre devoit pour son navyre à Saint-Lucas et ne couptea pour mes despens au navyre en allant, pour ce 1 ducat.
- Plus pour l'assurance poyée au Duc 15 réaulx vallants 510 deniers.
- Plus pour guyndaige à 9 deniers par tonneau, vallants 360 deniers.
- Plus pour les mangneres et les clous, poyé 93 deniers.
- Plus pour bastellaige des marchandises ledict voïaige au Boussoyn, 6 réaulx vallants 204 deniers.
- Pour offrandes en la mer en allant audict voïaige, 10 sols monnoie vallant 120 deniers.
- Plus pour despans à Lichebonne et Rastelle poyé 75 deniers.
- Plus pour locmanaige du navyre à Ville-Nova, poyé 100 deniers.
- Plus en despans en ladicte ville, poyé 106 deniers.
- Plus en huile et vinaygre pour aller o nous quand nous partimes dudict Ville-Nova, poyé 20 deniers.
- Plus en despans quant nous arrivames au port Sainte Marye le maistre Jehan Le Goyc, Jehan Vincent et moy, poyé 44 deniers.
- Plus en vyn avecques les maryniers audict port, poyé 42 deniers.
- Plus pour l'ocmanaige d'entrer et issyr audict port, 2 ducatz.
- Plus pour unge potée de beurre pour bailler à nostre consol audict port Sainte-Marye, poié 4 réaulx vallants 136 deniers.
- Plus en despans avecques les maryniers quant nous fusmes à Calix pour cuyr pour les coustumes et acorder o eulx, pour ce poyé 87 deniers, obole.
- Plus lors, baillé à François Marzin et à ung aultre marynier du navire pour aller à Saint-Lucas pour ancquerir de la vantte des toilles, pour ce 2 réaulx vallants 67 deniers.
- Plus le lendemain pour faire avecques le maistre du navire et ses compaignons pour aller avecques ledict navyre et la marchandise à Calix en despans poié 2 réaulx, vallants 68 deniers.
- Plus me cousta en oultre de vers ledict maistre et compaignons demye pippe vin vallant 2 ducatz $\frac{1}{4}$.
- Plus pour ancrage de son navyre audict port me fict ledict maistre poyer pour lui 8 réaulx vallantz la somme de 272 deniers.
- Plus pour descharger partie de la marchandise et les porter en celyer à Calix, poyé

40 deniers.

- Plus pour les despans de Jehan Vicent et moy audict Calix et pour celyeraige, sçavoir huict jours, poyé 2 ducatz.
- Plus en despans avec le maistre et compaignons quant jé faict avecques eulx pour aller à Saint-Lucas, pour prendre leur charge poyé 72 deniers.
- Plus pour descharger la marchandise à Saint-Lucas et la pourter au celyer poyé 3 réaulx vallants 102 deniers.
- Plus lors aux mariniers pour m'aider au celyer à despacquer partie de la marchandise pour les coustumer poié en despans 28 deniers.
- Plus pour descharger la demye pippe estayn ouvré, les estopes et les fustailles vuiddes et les mettre en celyer, poié 68 deniers.
- Plus pour celieraige dudit estoppe et les fustailles vuiddes poié 4 réaulx vallants 136 deniers.
- Plus pour la choppe à Saint-Lucas, sçavoir 3 moys à 8 réaulx pour chacun mois montent 24 réaulx vallants. 818 deniers.
- Plus pour les despans de François Martin audict Saint Lucas durant que Jehan Vicent et moy fusmes pour achepter les vyns, 6 réaulx et demy vallants 221 deniers.
- Plus pour mes despans audict Saint-Lucas, sçavoir 2 moys et troys sepmaines poyé 7 ducatz.
- Plus pour louaige d'ung cheval pour porter mes besoignes de Saint-Lucas jusques au port Sainte-Marye poyé 2 réaulx vallants 68 deniers.
- Plus pour changer traize doubles de bandde et sept ducats morysques poyé 120 deniers.
- Plus pour vytuailles pour mettre dedans le navyre quant je m'en vyns à l'ostel, poyé 1 ducat $\frac{1}{2}$.
- Plus en despans au port Sainte-Marie en attendant le vent pour nous en venyr, sçavoir 2 journées, poyé 68 deniers.
- Plus pour ma part du desjeuner au capitaine du navyre au quel je m'en vyns, à l'ostel 17 sols tournois vallants 170 deniers.
- Plus en despans à Arremac, en attendant le vent pour nous en venyr, sçavoir 14 jours, 53 sols 6 deniers vallants 535 deniers.
- Plus pour ma part des vituailles en venant dudit Arremac o le navyre de Mathelyn Tournemouche, poyé 13 sols tournois vallants 130 deniers.
- Plus à La Rye, en Engleterre, en attendant le temps, sçavoir pour 23 tables à 2 deniers sterling par table, vallants 3 sols 10 deniers sterling, 345 deniers.
- Somme desdictes misses, 36 ducatz $\frac{3}{4}$ et 6.336 deniers, obole, vallants en tout en ducatz 53 ducatz et demy et 55 deniers, obole.
- Ladicte mise de l'aultre part rabatue de ce que jé recepu, reste au net pour lesdictes toilles la somme de 571 ducatz 3 quartz et 20 deniers, obole.
- Ensuit l'emploiement dudit argent ledict voiaige en Endolousye 1530.

- Et premier, à Jehan de Medyna pour douze touneaux de vin secq, à 12 ducatz le touneau, vallants 144 ducatz
- Plus en troys bottes de vin de la ville Saint Lucas, à 6 ducatz demi la botte, vallants 19 ducatz ,et demy.
- Somme 13 touneaux et pippe vin vallants la somme de 163 ducatz et demy.
- La mise que jé fait pour ledict vin 1530. .
- Et premyer, pour les dépans de Jehan Vicent et moy quant nous fusmes pour cahepter ledict vin à Ville Alna, 8 réaulx et 27 deniers vallants 299 deniers.
- Plus lors baillé audict Jehan Vicent pour faire ses despans quand il desmeura à Ville Alna pour voyr entourer ledict vin, 4 réaulx vallants 136 deniers.
- Plus ledict jour pour louayge d'ung cheval, dudict Ville Alna jusques au port Nova Sorttes pour m'en retourner à Saint Lucas après avoir achepté ledict vin, 2 réaulx vallante 68 deniers.
- Plus pour mon souper ledict jour au soyr audict Nova Sorttes et deulx payns que je mys dedans le basteau au lequel je m'en vynes dudict port jusque à Saint Lucas, poyé 26 deniers,
- Plus pour les depans de F. Marzyn pour porter l'argent à Jehan Vicent pour poyar ledict vin à Ville Alna 7 réaulx derni vallants 255 deniers.
- Plus pour boys pour arrimmer ledicet vin, 2 reaulx vallants 68 deniers.
- Plus aux Mores pour envoyer troys bottes de vin de la ville jusques la ripvyère à Saint Lucas, pour ce poyé 30 deniers
- Plus a ung compayngnon tonneller pour sa paine d'avoir esté estancher deux bottes de vin au bort du navyre à Barramedo, 2 réaulx vallants 68 deniers.
- Plus pour bastellaiges dectes troys bott.s vin et ung tonneau de vin pour breuvaige au maistre jusques audict Barramedo, poyé 5 réaulx vallants la somme de 170 deniers."
- Plus pour arrimaige desdicts vynes poyé la somme de 150 deniers..
- Sommes desdictes mises 1.272 deniers vallants en ducatz 3 ducats et 147 deniers.
- Plus achapté à Civile 30 quintaulx de soevon, à 1.200 deniers le quintal, vallants 36.000 deniers, vallants en ducatz 96 ducatz.
- Ensuilt la mise pour ledict,soevon,
- Et premier, pour la costume 2 ducatz et demi et 51 deniers, obole.
- Plus pour la barricque, 1 ducatz.,
- Plus pour les cerons,1 ducatz et demy.
- Plus pour les ambaler, 34 deniers.
- Plus pour les despans 9 réaulx allants 306 deniers.,
- Somme desdictes mises 6 ducatz et 16 deniers, obole.
- Plus pour 58 gaisces de sel, à 5 réaulx et demy le gays, vallants 29 ducatz.
- La mise faicte pour ledict sel.

- Et premyer, pour 2 douzain et demie de nattes, poyé 2 ducatz et demy.
- Plus pour la mesure , 34 deniers.
- Plus pour la planche : 17 deniers.
- Plus au courrateur qui fict le marché, poyé 1 réal, 34 deniers
- Plus, en une mesure pour mesurer ledict sel par decza, poié 28 deniers
- Plus aux Mores 4 deniers par gays, vallants la somme de 240 deniers.
- Plus en clous et le grenyer dedans les basteaulx, pour ce 25 deniers.
- Plus pour les despans de Jehan Vicent quant il fut pour charger ledict sel, 298 deniers,
- Plus pour 4 pièces de boys pour talloneres et services pour faire le grenyer dudict sel, poié, 7 réaulx vallants 238 deniers.
- Somme desdictés misses 1.851 deniers, obole, vallants en ducatz et demy et 164 deniers.

n° 299 – Janvier 1976

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

LE COMPTE D'UN BRETON VOYAGEUR DE COMMERCE EN ESPAGNE – A Cadix en Andalousie - en 1530

- La « **Vara, Vare, Varre** » est une unité de mesure de longueur espagnole qui valait : **0,848 mètre**.

Nous achevons ici la publication du cahier de compte de notre voyageur

Ce cahier est conservé aux archives de Saint-Brieuc ; nous en avons obtenu une photocopie.

- Ensuit ce que jé envoie d'argent à l'ostel dudict saint Lucas 1530,
- Est premier, envoyé par François Marzyn quatre portugaloix d'ors vallants 60 ducatz, lesquels es toint à despartir scavoir :
- A mon oncle Jehan Forget pour 4 pippes froment 27=ducatz et 26~ deniers ;
 - pour Roberf Le Barbu, pour 34 varres toile fine de Mourlaix, 4 ducatz et 200 deniers ;
 - Plus pour G. Geffroy, pour 27 varres toilles de Mourlaix 2 ducatz et 168 deniers ;
 - Somme 34 ducatz et deniers et 6 deniers, obole
- Par ainsi reste desdicts 60 ducatz, lesqueulx sont pour partie de l'emplette que je avoys vendus la somme de 5 ducatz et 118 deniers, obole,
- Plus envoyé par ledit Marzyn cinq doubles ducatz, pour ce 10 ducatz,
- plus Jehan Vricent me devoit que je avoys, avanczé pour luy à Saint Zucas pour ayder à payer ses vynes, 4 ducatz,
- Plus pour Robert Borlandy de Penpoul en Léon, cinquante doubles ducatz vallants simples la somme du C ducatz,
- Le 12e jour de septembre, baillé à mon oncle ce que ensuit :
 - Et premier, 127 ducatz, et demy.
 - Plus 12 escus soleil et 1 escu coroné et demy, scavoir à 10 réaulx et demy, escu au soleil et à 10 réaulx, escu coroné vallants en ducatz 12 ducatz et demy et 121 deniers,
 - Plus baillé à mon dict oncle en monnoie, 5 sols monnoie vallants 300 deniers.
- Plus pour ung barill de capres et de l'huile et cinq centz oranges que jé envoie par François Marzin à l'ostel, poyé 364 deniers,
- Plus pour ungé espée, payé à Saint Lucas 4 réaulx vallants 136 deniers.
- Plus je poié à Calix pour tyrer deulx ces toile de Mourlaix et 2 pièces mylondres Nicolas Roperz la somme de 7 réaulx vallants 238 deniers.
- Plus jé poié à Salomon Toulroët pour parachever de payer ses marchandises à Enver, la somme de 4 ducatz.

- Plus lors, audict Salomon 2 escus soleil vallants en ducatz, 2 ducatz moins 33 deniers,
- Plus baillé audict Salomon, pour faire ses despens à Arremac, 16 sols tournois vallants 160 deniers,
- Somme dudict emploiement, en tout monte la somme de 570 ducatz et demy et 61 deniers.
- Ce rabatu de ce que je avoys recepu, qui est 571 ducatz 3 quartz et 20 deniers, reste la somme de 72 deniers, obole.
- Je recepu de mon oncle Robert Le Barbu à Mourlaix pour faire mise avant partir audict voiaige la somme de 100 sols monnaie.
- Ensuit ce que jé faict de mise dudict argent, et premier :
- Pour unge barricque vuide pour mettre l'estoppe et pour taller ladicte barricque poyé 2 sols 3 deniers.
- Plus pour ung faez de feurre que François Marzin avoit acheté pour seicher les fustailles, 10 deniers,
- plus pour une potée de beurre que ma tante acheptea pour aller o moy audict vaiaige, 4 sols 7 deniers,
- Plus pour envoyer partie des marchandises au quay pour charger pour aller à Rosgoff,. poyé 10 deniers.
- Plus pour unge pintte de virn et ung payn au maistre Jehan Le Goyc et Jehan Vicent à Rosgoff, payé 12 deniers.
- Plus à ung basteau de Rosgoff pour bastellaige partie de la marchandise de Mourlaix jusques audict Rosgoff, payée 4 sols 7 deniers.
- Plus pour charreaige audict Rosgoff de ladicte marchandise et bastellaige à bort du navyre? Poyé 7 sols 1 denier.
- Plus lors pour celieraige desdictes marchandises, à François de Laulnay, poyé 6 sols 8 deniers,
- Plus pour deulx barriques vuiddes pour mettre deulx pacqués de toile Pontyvy, et pour les taller, poyé sols 4 deniers, obole.
- Plus taler lesdictes 2 barriques poié 5 deniers,
- Plus pour les porter sur le quay pour charger pour envoyer à Rosgoff par le basteau François Marzyn, poyé 8 deniers,
- Plus pour ung quarteron de plomb pour faire des plombées pour l'artillerie à 7 deniers la livre, vallant 14 sols 7 deniers.
- Plus en douze livres de fer ouvré, scavoir en dycez à 8 deniers la livre, vallant VIII (8) sols 4 deniers.
- Plus au maistre Jehan Le Goye, pour 4 mangueres, payé à Rosgoff la somme de 7 sols 6 deniers,
- Plus à François Marzin, pour bastelaige de 2 pacqués Pontyvy, unge pièce d'artillerie, 2 boëttes et unge garde de fer pour ladicte pièce d'artillerie, poié 10 sols monnaie.

- Plus pour descharger ladict marchandise dudict basteau à Rosgoff, poié 16 deniers,
- Plus pour mes despens; scavoir 14 tables chés François de Laulnay audict Rosgoff, à 18 deniers par table, vallant 21 sols monnoie.
- Plus en vyn aux mariniers audict Rosgoff poié 2 sols 3 deniers,
- Plus pour la cuisine fresche pour aller o nous en la mer quant nous partismes dudict Roscoff pour aller audict voiaige, poié 4 sols 6 deniers,
- Somme desdictes mises montent la somme de 102 sols 10 deniers, obole monnoie.

Pour copie conforme

D. TEMPIER

A propos des VARRES, dont il est question souvent dans le CAHIER des COMPTES DU VOYAGEUR, un lecteur nous communique une précision prise du LITRE (dictionnaire) :

“La VARE est une mesure espagnole d'un peu moins d'un mètre.- La VARE de la Confédération argentine vaut 0,866 mètre.

Ce renseignement est confirmé par le LAROUSSE en deux volumes (1923). “VARA ou VARE.- mesure de longueur espagnole, qui valait 0,848 mètre

L'AGE DES ILLUSIONS

Nous ne croyons pas aux vertus de l'illusion. L'idée même de “jouet” que ce mot charrie nous dissuade d'en prendre la défense.

Personne n'aime à être le jouet ni la risée des autres. Dès que nous percevons ces jeux déplaisants, qui se font à nos dépens, nous nous rebiffons, nous reprochant à nous mêmes d'avoir tant tardé à éventer la manœuvre et de nous être laissé illusionner. On ne doit pas se jouer de l'homme.

Au cours de la réédition du CATHOLICON ou “dictionnaire UNIVERSEL” breton (1499), une difficulté singulière, nous a retenu longtemps. Elle est assez significative; de ce que nous cherchons à exprimer ici pour que nous en fassions par à nos lecteurs, tout en les assurant que nous n'avons pas tant peiné sur les milliers de mots français anciens qui, avec le breton et le latin, forment le tissu de cet INCUNABLE imprimé en gothique. Le mot “incunable” est -appliqué aux livres imprimés aux premières années de cette technique de diffusion de l'écrit, que l'on a appelée IMPRIMERIE, sans doute parce que l'on utilisait des presses. L'épithète s'applique aux ouvrages parus avant 1500. Le mot lui-même “incunable” date de 1802 ; il est pris à un mot latin qui veut dire “langes, berceau”.

Dans ce livre les mots bretons sont bien souvent du français démarqué. Ainsi le terme de FLOTAFF. Il est rendu par “FLOTTER / CLOCHETER COMME LA NEF SUR LA MER QUI CHIET PAR FLOTEAUX. - en latin FLOTO”. Un manuscrit de l'ouvrage s'en tient à ce même texte, tout comme une, édition “corrigée et revue”, comme on disait déjà, publiée avant 1520. L'image est empruntée aux mouvements du bateau sur l'eau. On croit apercevoir un bateau (nef) sur la mer, qui se balance (chochète ?) comme s'il tombait (chiet, de choir) dans les flots (floteaux ?) mais resurgissant aussitôt pour se balancer à nouveau.

A y regarder de plus près, le tableau se révèle incohérent et notre imagination elle-même

n'arrive plus à suivre l'auteur. Celui-ci aurait-il commis une erreur ? Sans le vouloir, il nous aurait trompé en nous "montant un bateau".

Le "bateau" de cette expression consacrée n'est peut-être pas de ceux-là qui vont sur l'eau. On songerait plutôt à l'instrument d'escamotage dont les bateleurs du Moyen-âge se servaient dans leurs tours de passe-passe et qui aurait eu nom de "BASTEAU".

Aujourd'hui les BATELEURS de profession sont dits "ILLUSIONNISTES". Ils n'illusionnent personne. Seuls sont dangereux les bateleurs de toutes professions qui chassent aux badauds et les prennent aux filets de leurs illusions.

Serions-nous à l' AGE DES ILLUSIONS ?

Nous-voulons dire, à l'**EPOQUE AUX ILLUSIONS**.

A qui peut-on faire croire que pour un bateau, flotter sur l'eau constitue un phénomène de chute (chiet) ? Aussi bien le verbe "clocheter" n'est attesté nulle part. Nous désespérons d'y voir clair un jour cependant la chance nous a souri. Nous avons trouvé le texte incriminé dans une citation prise au Dictionnaire ou glossaire latin-français de l'Abbaye Saint-Germain des Prés de Paris. Manifestement Jehan LAGADEUC, de Plougonven, auteur du CATHOLICON, avait consulté assidûment ce manuscrit. Le texte est cité ainsi dans un dictionnaire du latin du Moyen-Age : "FLOCCARE : FLOCHETER COMME LA NOIF qui CHIET PAR FLOCIAUX, à la laine de la berbtis".

Nous ne sommes plus à d'étranges régates où les bateaux culbutent, mais à un ballet aérien : la neige tombe en flocons légers suivant des arabesques, capricieuses en apparence, mais soumises aux sautes d'humeur de la bise.

La NOIF ou NEF c'est bien, en effet, la NEIGE et FLOCHETER est un mot connu pour dire "voler comme un flocon, flotter au vent". LAGADEUC avait lu NEF - BATEAU alors qu'il s'agissait de NEF - NEIGE. Il s'en est-très mal sorti dans le cas en ajoutant au texte.

Cette longue allusion au travail que nous faisons tiendrait de l'indiscrétion si elle n'avait, pour nous, une double visée.

D'abord nous voulons réclamer à nouveau l'indulgence des lecteurs pour l'irrégularité des parutions du BULLETIN PAROISSIAL et les remercier de la compréhension dont ils ont fait preuve et de leur patience.

Nous approchons de la fin de notre travail sur le **CATHOLICON** et nous espérons bien pouvoir, au printemps, reprendre nos publications sur le ROSCOFF du 16e siècle. Le morceau de choix des mois à venir sera l' étude d'une charte de l'abbaye Saint Melaine de Rennes relative à la vente de terrains aux environs immédiats de l'emplacement de notre future église ; nous sommes alors "le jour de la lune (lundi) avant la fête de saint André, apôtre, l'an du Seigneur 1323".

Nous retrouverons alors ce monde des vieilles caves roscovites (3 pour l'instant) dont les dessins de Jean-Claude HELOU ont commencé à paraître ici. Il faudra les conserver précieusement. Si nous n'en publions pas en ce numéro c'est pour la raison simple que le tirage à 1350 exemplaires, au lieu des 640 habituels, est trop élevé pour avoir un rendu propre de ces dessins très encrés jusqu'aux derniers tirages. Nous y perdons nous-mêmes puisqu'il nous faut rédiger deux pages de plus, alors que nous sommes déjà en grande marée d'écritures !

Mais la "NEF QUI FLOCHETE" doit encore nous emporter ailleurs. Nous l'avons dit. Comment, en effet, nous expliquer qu'étant tous si résolus à n'être les jouets de personne, dès l'instant, du moins, où la manœuvre nous est perceptible, nous soyons, les mêmes tous, si pressés à flotter au gré de nos caprices ?

Et pour mieux y parvenir nous enrobons ceux-ci des idées les plus belles qui soient au

monde, même évangéliques afin de transformer ici une superbe théorie de l'épanouissement humain ce qui n'est, en fait, qu'une vulgaire justification de nos façons personnelles, de penser et de vivre.

Sait-on que les autres, à leur tour, ne prennent aucun plaisir à suivre les évolutions capricieuses de nos propres illusions ? Ces jeux stériles n'ont pour eux rien qui puisse charmer à l'égal de la NOIF QUI CHIET en flocons, spectacle rare dont nous n'avons point encore l'ouï ici à la date du 30 Janvier.

“La VERITE fera de vous des hommes libres” assurait JESUS (s. Jean chap. 8 verset 32). Notre Évangile, qui se réclame de nous-mêmes et non plus de Jésus, a inversé toutes choses et proclame déjà “La LIBERTE fera de vous des hommes vrais !”. Et pourquoi pas, tout de suite, car personne n'y verrait rien en cet AGE DES ILLUSIONS. “La LIBERTE fera de vous des hommes libres”.

L'envie nous prend tout d'un coup, de voir tomber la NOIF, de la vraie NOIF.

Jean Feutren

n° 300 – Février 1976

Aux sources de notre chant : “Paotred Rosko “

La première production du chant PAOTRED ROSKO en public remonte exactement 2, Août 1912, à l'occasion d'une soirée artistique donnée par le Congrès de la Fédération Régionaliste de Bretagne, salle Bobinec à Douarnenez.

L'auteur des paroles était Mr d'Herbais, roscovite de naissance, maire du Faouët-Lanvollon, Côtes du Nord, qui cultivait avec bonheur la poésie bretonne. Mais l'air auquel il adapta les vers du chant composé en l'honneur de ses concitoyens provenait d'un recueil de mélodies galloises intitulé The Royal Edition of the Songs of Wales, dont les accompagnements pour piano ou harpe étaient dus à Brinley Richards, et les paroles originales au poète Ceiriog Hugues.

Cet air était celui de Y Corn Hirlas, bien connu à l'époque chez nos cousins d'Outre-Manche, et son exécution obtint un franc succès auprès des pêcheurs et des sardinières qui formaient la grande majorité de l'auditoire et avaient auparavant applaudi un récital de mélodies celtiques harmonisées par Bourgault-Ducoudray, et une conférence d'Anatole Le Braz sur Les Poètes de la Mer.

S'il m'est possible de vous donner toutes ces précisions sur une soirée dont nous séparent aujourd'hui soixante quatre ans, c'est que le premier interprète de PAOTRED ROSKO en Août 1912, à Douarnenez, n'était autre que votre serviteur.

Fanch Gourvil.

NOTE : Nous rendons visite de temps à autre à Monsieur Fanch GOURVIL, le célèbre érudit des choses bretonnes, actuellement retiré à Pleyber-Christ. Nous cherchons auprès de lui à mieux élucider certains toponymes ou des mots bretons anciens. C'est au cours d'une récente conversation que, lui parlant de la chanson PAOTRED ROSKO, nous avons appris de lui-même qu'il fut le premier à en avoir donné une audition publique. C'était en août 1912. Nous n'étions pas encore né.

Monsieur GOURVIL nous a rédigé la note que l'on vient de lire. Les Roscovites lui sauront gré des précisions historiques et musicales qui éclairent la naissance de notre hymne national

LES MEMOIRES ROSCOVITES DU VICOMTE EUGENE D'HERBAIS

Nous devons à l'obligeance de Madame de Kerdrel une copie de sa main des Mémoires roscovites de son oncle le Vicomte Eugène d'HERBAIS dont il vient d'être question dans la note de Monsieur Fanch Gourvil.

Nous lui exprimons notre gratitude de cette collaboration, précieuse pour les Roscovites et, à un titre singulier, pour le rédacteur du BULLETIN.

SOUVENIRS DU VICOMTE EUGENE D'HERBAIS

- barde, sous le nom de MARG'HEG A.RVOR
- Maire du Faouet (Côtes du Nord)

" Je n'ai pas la prétention d'écrire mes mémoires, ayant joué dans le monde un rôle bien trop effacé pour cela.

Je veux seulement jeter sur le papier quelques notes concernant notre Bretagne à la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci. pensant que cela pourrait être plus tard de quelque intérêt pour mes arrière neveux..

Notre pays en effet évolue complètement en ce moment pour ce qui regarde ses mœurs; ses vieux usages, ses costumes et même sa langue, quoiqu'à vrai dire ce soit elle qui jusqu'ici ait le moins

souffert.

Pour mon malheur, j'assiste à Cette triste évolution - je pourrais dire révolution.

Je vois disparaître tout ce qui faisait le charme et le cachet de notre chère Armorique et j'en ai le cœur navré.

A quoi attribuer tous ces changements ?

Sans nul doute au fameux Progrès lequel comprend la vapeur, l'électricité et beaucoup d'autres causes trop longues à énumérer. Déjà, il y a cent ans, Émile Souvestre, dans ses derniers bretons "Derniers reflets d'Occident" ? avait prévu ce qui arrive mais le mal fut lent et je dois dire que pendant les premières années de ma jeunesse la Bretagne était à peu de chose près ce qu'elle était 50 ans auparavant. Le Progrès ne commença guère à se faire sentir avant 1880.

A partir de cette époque je constatais, d'année en année de pénibles disparitions.

Puis, à partir de 1914, ce fut la débâcle complète, principalement dans le Léon et le Tréguier.

Au commencement du siècle, plusieurs Sociétés bretonnes se formèrent, qui avaient pour but de lutter contre ce vent de folie qui semblait s'abattre sur la Bretagne. Nous organisâmes des Congrès, où la langue et les costumes bretons furent toujours à l'honneur - mais on s'y est pris trop tard, le mal était déjà fait. Nous avons peut-être un peu retardé la catastrophe, mais c'est tout.

Je suis né à Roscoff en 1864 dans l'hôtel de mon cinquième aïeul, le major général garde-côtes James de la Porte-Noire, hôtel qui nous appartient encore et qui a tout une histoire.

C'est là, en effet, que fut recueilli en 1746, après la défaite de Culloden, le dernier des Stuart, le Prétendant Charles-Édouard et ce sujet on racontait dans ma famille l'anecdote suivante

" Je premier geste du Prétendant en débarquant fut de se mettre à genoux pour remercier la Providence de l'avoir tiré des griffes du duc de Cumberland. Ensuite, son premier soin en arrivant à l'hôtel de la Porte-Noire fut de procéder à sa toilette et d'enlever ses bottes qu'il n'avait pas quittées depuis plusieurs jours et lui blessaient fort les pieds.

Notre ancêtre avait à ce moment-là comme valet de chambre un nommé Lévêque qui se précipita pour lui rendre ce service, Le Prince lui dit : "C'est sans doute la première fois qu'il vous arrive de débotté un roi". Le valet de chambre lui répondit avec beaucoup d'esprit d'à-propos.- "C'est aussi sans doute la première fois que Monseigneur est débotté par un Évêque."

J'avais 5 ans quand mes Parents quittèrent la maison du Prétendant pour aller habiter Kerestat qui leur échut à la mort de ma grand-mère. Mes grands-parents dont l'hôtel était également situé rue des Perles (KER MOGUEROU), non loin de celui que nous habitons avaient toujours reculé devant les énormes réparations nécessaires pour rendre le manoir habitable, mais ils y allaient presque tous les jours, et s'étaient réservés le Pavillon Louis XIII situé au bout d'une des Terrasses. Ma grand-mère y coucha même un jour, afin d'entendre chanter le rossignol qui n'existait je pense que dans son imagination car il est fort douteux que cet oiseau ait jamais fait son apparition dans cette partie du Léon, trop peu boidée.

Tous les ans aussi mes grands-Parents organisaient à Kerestat une sorte de fête champêtre, appelée "TIRERIE DE LIN". Le lin constituait en effet à cette époque la principale culture de Roscoff où la culture maraîchère était presque inconnue.

L'arrachage du lin dans le Léon entraînait toujours des réjouissances dont mes grands-Parents faisaient les frais pour leurs fermiers et donnaient à cette occasion une sorte de garden-party à l'aristocratie du pays.

Ma grand-mère à plus de 80 ans y dansa un jour le menuet avec son frère de Kerautem, à la grande joie de l'assistance.

N° 301 - Mars / Avril 1976

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

AOD AR SAC'H

Dans le numéro précédent nous avons émis l'hypothèse que ce nom donné à la grève du POULDU lui venait d'une étendue d'eau fermée que laissait la mer aux grandes marées.

Nous avons observé les lieux à l'occasion de la marée de 117 : il ne reste pas une grande étendue d'eau fermée sur cette plage. Il nous faut donc chercher une autre explication.

Certes, la topographie de cette grève a du changer au cours des siècles ; il semblerait qu'on y ait puisé vers la dune de la marne grise. Mais il ne serait pas de bonne méthode de supposer qu'il y a bien eu un moment où le site ait eu une telle caractéristique une nappe d'eau fermée.

Lorsque nous avons réfléchi au GUELLENN de Roscoff où le port a pris son essor, nous avons indiqué ce que nous devions pour ce mot aux très nombreux "Guellenou" de la grève du POULDU, ou flaques d'eau. Aussi bien, si la grève avait eu une grande retenue d'eau, il eut été naturel qu'elle se fût appelée GUELLEN avec une épithète adéquate. Les usagers de cette grève connaissent le nombre et l'importance des trous d'eau de cette anse.

Mais peut-être n'ont-ils point prêté attention à un phénomène plein d'enseignements que chacun peut observer à toute marée descendante.

Les Roscovites disent souvent que l'eau de leur robinet est calcaire. Ils veulent signifier par cette épithète la nocivité de cette eau à l'égard des tubulures des appareils de chauffage, que notre eau soit nocive aux appareils c'est l'évidence même et combien onéreuse. En réalité cette eau n'est pas calcaire mais fortement salée. Sa salinité est fonction de la hauteur des marées ; le laboratoire en a dressé la courbe. Cela tient à ce que l'une au moins des sources plonge dans le terrain compris entre la dune et l'ancien rivage vers KERBRAT et TRAON-MEUR.

Chacun peut s'apercevoir de la présence du sel de mer ou chlorure de sodium dans cette eau : il suffit de mettre sur le gaz une casserole mouillée pour qu'apparaisse sur la flamme bleue la belle flamme jaune du sodium. Certaines lampes de l'église, comme celles du quai ont cette même couleur ; à l'église ce sont des lampes à iodure de sodium.

On se demandera alors comment il se fait que ces terres séparées de l'anse du POULDU par une grande et large dune et abritées du flot, par la digue de l'Aber ne voient pas rétrograder peu à peu la salinité de leurs nappes d'eau. Mais, qu'elles soient au contraire sensibles au coefficient des marées.

L'explication du phénomène est simple : les nappes d'eau où nous puisons une partie de notre eau sont en communication constante avec la mer lorsqu'elle atteint un certain niveau.

C'est de la contre-épreuve que chacun peut être le témoin comme nous l'avons été nous-même : à marée descendante jaillissent de la dune un long suintement qui prend en plusieurs endroits la forme de sources abondantes. Ces eaux se rejoignent pour former une petite rivière, peu profonde certes, mais qui atteint 5 à 6 mètres de large.

Le phénomène commence à la hauteur du terrain des sports de SANTEC et se développe continûment sur 300 mètres vers le POULDU. La source la plus importante vient de la flaque que les autochtones appellent "GUELLENN ZOUREK", sans doute parce qu'elle donne de l'eau.

Cette eau salée qui sourd s'est emmagasinée à marée haute et l'accumulation ne peut se faire que dans la plaine en contrebas de la dune. Est-ce ce phénomène des sources salées qui a suscité la dénomination **AR SAC'H** ? Nous ne pouvons pas l'établir : il s'agit d'eau qui coule.

Aussi bien nous nous demandons si l'expression "dour SAC'HED"; n'est pas une corruption de "dour DALC'HED" - eau retenue,

AUTOUR DU MEZ DOUN

Le nouveau cimetière de Roscoff sera bientôt prêt à nous accueillir au terroir du MEZ DOUN. Si MEZ, MEAS est un terme clair, qui désigne ici un champ cultivé, l'adjectif DOUN, profond ou lointain n'est pas d'une interprétation facile.

L'idée de TERRE LOINTAINE est certes bien poétique pour un cimetière, pour un PARC BOTHOREL. Mais l'idée d'éloignement ne pouvait intervenir ici, comme elle apparaît dans l'expression courante à Roscoff, de MEZ DOUN : avec une nuance évidente de mépris AR NEZ DOUN désigne les campagnes, anciennement moins riches, dont les limites avec le temps se sont éloignées de Guiclan pour se confondre avec les monts d'Arrée.

Il faut plutôt chercher la signification de DOUN. dans la structure de ce terrain : soit l'épaisseur de la terre arable, près de 70 cm nous a-t-il semblé, soit dans la déclivité qui s'y amorce vers l'ancien village de RESCASTEL (famille MOAL). A notre sentiment l'embranchement du Port en eau profonde, l'ancienne "VENELLE du MEZ DOUN" ne doit pas être antérieur aux premières années du 18^e siècle : il a dû être construit pour desservir le FORT de BLOSKON. Cet embranchement portait d'ailleurs le nom de route de St Paul au fort de BLOSKON. Rappelons qu'en ces temps anciens il y avait deux routes vers ROSCOFF, provenant de St. Pol : la route qui desservait l'île de Batz de St Pol au VIL et la route née de l'extension du bourg de Roscoff au 14^e s., joignant le bourg de Roscoff au bourg de Pempoul, passant par le Rhun – Kerfissiec – Tro Meal – la rue des Vieilles Ursulines.

L'embranchement de la VENELLE DU MEZ DOUN rejoint le chemin de Pempoull au site appelé encore AR C'HREAC'H, plus connu sous le nom de Colline du SEMAPHORE. Cette butte portait au 16^e siècle le nom de CREAC'H AR GOBINET. Le sens nous échappe. A cette époque il y avait dans le pays et à l'île de Batz des familles ROBIN ; face au carrefour du Port en eau profonde il y a encore un PARC ROBIN. Il n'est pas impossible que ROBINET (les ROBINS) se soit corrompu en GOBINET à la faveur de l'article breton AR.

Nous nous engageons sur une, voie moins sûre en rapprochant GOBELINET du latin-français-breton : GOBELIN, qui désigne: le lutin. CREAC'H AR GOBINET conserve certes une référence à des monuments mégalithiques, mais pas précisément au thème des "lutins - esprits follets". Il s'agit de PARK AL LIA vers l'est du CREAC'H. Le terme LIA, pluriel de LEC'H, conserve le souvenir de pierres dressées (LEC'H), alignements ou dolmen.

On connaît à Roscoff le village AN NESLEC'H dans l'actuel ensemble de Keravel. Cette dénomination est en référence à l'ancienne allée couverte toute proche (NES), détruite vers 1942.

Ajoutons, pour n'y plus revenir le nom de PARC AN DOLMEN d'un champ entre ROC' H TREVIGNER et le terrain de sports et celui de GOAREM AN DOLMEN, une garenne au sud de ce même terrain auprès de RUVEIC. Enfin rappelons que, selon nos explications, BLOSKON à pu être un tumulus.

Le nouveau cimetière jouxte au nord la vieille allée plantée du manoir de Kernenguy :AR VALI. Plus vers Roscoff, face au chemin de KERGUENEC, le vieux chemin s'appelle BANELL AN ANAOUN, la venelle des morts.

En ce cas, non plus, nous n'avons d'explication ferme à proposer. Ce chemin conduisait au terrain pierreux appelé AR VENNEG ; il y rejoignait BANELL AR C'HARO (venelle du cerf) a-vant de déboucher sur la route de Roscoff à Pempoul. On se souvient que lors des travaux de la route du port en eau profonde on a mis à jour un vieil abri gaulois dont la fouille n'a rien donné.

On nous a signalé à HENVIC, un STREAT AN ANAOUN dans la juridiction seigneuriale de MEZIREUR. On y interprète ce nom en référence au gibet de cette juridiction. Nous aimerions à être convaincu du bien fondé de cette explication.

Y aura-t-il eu au VENNEG-RHUN un ancien GIBET de la Seigneurie épiscopale de St Pol, en rapport avec des seigneurs de Kernenguy - La cavité aurait-elle été le tombeau des condamnés ?

Si gibet il y a eu ici ce n'a pu être que dans le haut moyen-âge. Nous ayons trouvé le nom de PARC AR JUSTISSOU dans le terroir de Troméal au début du 16e siècle. En breton JUSTIS ou JUSTISSOU rappelle l'existence d'une potence ou gibet. A la fin du 16e siècle le gibet de Saint Pol était implanté :au sud de Saint Pol à Goarenn ar JUSTIS, au dessus de Kerasplam. La "gestion" de la justice du gibet et de la police était confiée au début du 17e siècle à la Seigneurie de CARMAN, au titre des terres de KERISNEL. Ce dernier nom s'est acquis depuis quelques années une célébrité de meilleur aloi que le conflit entré le sieur de CARMAN et son seigneur EVEQUE. Celui-ci reprochait à l'autre de ne pas se plier à l'hommage féodal et, plus grave, de bénéficier de rentes au titre de chargé des fourches patibulaires sans en accomplir correctement les fonctions.

Ce dossier de KERISNEL, à Quimper, nous vaut une documentation qui met en cause, par sa femme, le duc de Choiseul, ministre de Louis XV.

Les gibets étaient dressés généralement en des lieux élevés, visibles mais pas, semble-t-il en des endroits habités. A Sibiril; AR JUSTISSOU, de la seigneurie de KEROUZERE, est implanté au sud-est du bourg. Aujourd'hui le site est habité. Non loin de là une ferme porte encore le nom de KERESPONT, le village de l'épouvante : on devait y entendre les cris des condamnés. Peut-être KERASPLAM suggère-t-il la même idée.

Lorsqu'on procédait aux terrassements du MEZDOUN pour la route du port en eau profonde un bulldozer avait remis au jour un lion en granit que la machine avait d'ailleurs éborgné. Il était sur le terrain de monsieur Isidore KERVILLEC. il est désormais auprès de sa maison.

Il s'agit de la pierre d'encorbellement d'une chevronnière de chapelle gothique des 14e - 15e siècles. A KERNENGUY même il semble bien qu'on ait remployé des fenestrages de même époque. Où pouvait-il y avoir une chapelle dans ces parages ?

On connaît BONNE-NOUVELLE, manifestement ce petit édifice, à part le clocheton, n'a pas les apparences architecturales d'une chapelle ancienne. En face de Bonne Nouvelle un champ s'appelle PARC AR JAPEL (CHAPEL). Mais à une certaine distance de là, du même côté ouest de la route et face au nouveau cimetière un autre champ porte ce même nom de AR JAPEL. S'agirait-il de la chapelle au lion ?

Nous avons fait une chasse assez bredouille dans l'ordre du moins de l'explication des noms de lieux. Mais une telle chasse n'aura pas été sans profit si elle a éveillé l'attention des Roscovites et autres sur ces sites destinés à supplanter bientôt les horizons marins du cimetière du VIL.

A LA RECHERCHE DES MOULINS ROSCOVITES

Nous avons déjà, parlé du vieux moulin à vent de Jean-Bernard, en ruines vers 1600, non loin du terrain de tennis, dans les ROC'HIGOU.

Nous avons aussi publié le permis de construire d'un moulin à vent accordé à CARPIER par le seigneur-évêque en 1605, là où, depuis, s'est dressée la pyramide blanche de Sainte Barbe. Les Roscovites connaissent l'emplacement du moulin à vent de CREAC'H KERAVEL. Mais ils ignorent l'existence d'un moulin à vent de KERESTAT, sur le lieu devenu boisé où se fait l'actuel lotissement. Peut-être y en eût-il d'autres. De ceux-ci nous avons la preuve écrite.

SOUVENIRS DU VICOMTE E. DERBAIS

Le fait de quitter mon vieux Roscoff m'a causé un violent chagrin, on dût me laisser pendant plusieurs jours à la garde de mon oncle Gustave d'Herbais qui était resté habiter l'Hôtel de sa mère. Ce n'est que peu à peu que je pris l'habitude d'aller à Kerestat, mais mon existence d'enfant y fût toujours coupée de nombreux séjours chez mon oncle.

C'est là d'ailleurs que je puisai cet amour de la Bretagne et cet esprit breton qui sont toujours allés chez moi en s'accroissant. bercé dans les histoires de lutins et de korrigans j'en étais arrivé à désirer ardemment voir une de ces rondes infernales que l'on me narrait et qui se.-passaient, me disait-on, sur une petite esplanade située au dessous du rocher de Roc'h Illiêvec, près de Ste Barbe, rocher sur lequel mon oncle d'Herbais avait fait construire un petit pavillon qui existe encore. Un soir de clair de lune on m'y conduisit en grande pompe mais hélas ! lutins et korrigans demeurèrent invisibles et je fus fort déçu.

Mon oncle d'Herbais avait à son service une vieille femme répondant au nom de Françoise CARIOU bretonne des pieds à la tête, comme dit un vieux proverbe breton.

Elle faisait partie de la famille et se serait bien jetée au feu pour nous. Elle possédait la langue bretonne à la perfection et si je parle purement le breton, c'est en grande partie à elle que je le dois, car entre nous il n'y eut jamais un mot de français. Elle était de plus très traditionaliste et respectait tous les vieux usages locaux les mettant elle-même en pratique quand l'occasion s'en présentait.

Elle eut cru manquer à tous ses devoirs si elle n'avait pas pris part aux grandes veillées qui précédaient les fêtes de Noël et du Carnaval au nombre de trois par période. Les femmes y filaient (toujours au premier étage) à croupeton autour d'une sorte d'écoutille afin de pouvoir laisser tomber les fuseaux dans le vide ; les commérages allaient bon train, entrecoupés de vieilles histoires et de vieilles chansons.

Parfois aussi de jeunes loustics, entrés en tapinois dans la maison, lançaient par l'écoutille à l'étage supérieur des épouvantails (spoutails) lesquels éteignaient les chandelles de résine et jetaient l'émoi parmi les fileuses - les épouvantails étaient de grossiers mannequins ou simplement des troncs de choux.

La fête se terminait par un souper composé de gâteaux et de café au lait. Un autre usage qui était également sacré à la veille servante de mon oncle, c'était celui d'aller chanter des Noëls aux portes de ses amis et connaissances ; ceci se passait dans la semaine de Noël au 1er de l'An. Toujours dans la soirée. Aux vieux Noëls, elle ajoutait presque toujours des couplets de son crû, appropriés aux personnes de la maison. Ces équipées nocturnes faisaient mon bonheur, car elle me traînait toujours à sa suite, après m'avoir enveloppé dans un vieux burnous à mon grand-père, lequel n'existait plus depuis 20 ans.

Avant de continuer à parler des vieux usages, je veux d'abord décrire les costumes du vieux Roscoff que j'ai connus.

Le costume ordinaire des hommes était très simple, mais très noble dans sa simplicité. Pantalon, petit gilet et veste courte tout en drap noir. Un grand turban bleu recouvrait la moitié du petit gilet sur les revers duquel étaient tracées des feuilles de chêne. Le costume de gala, que l'on ne portait qu'aux processions ou aux retours de noces, était fort seyant quoique moins riche que les costumes de Cornouailles : pantalon en piquée blanc, gilet noir avec toujours le turban bleu de ciel.

La veste était d'une couleur bleu-vert "griz – glaz", drap très épais qui venait, disait-on, d'Allemagne. On ne peut plus s'en procurer. Le chapeau de cérémonie était encore en peluche (il n'a pas encore tout à fait disparu). Très grand, entouré d'un large ruban de velours, retenu en arrière par une boucle d'argent, Mais les dimanches ordinaires les cultivateurs portaient un long bonnet en drap noir qui leur pendait dans le dos, appelé bonnet de Ségovie. Le drap dont il était fait provenait sans doute de cette ville d'Espagne renommée pour son industrie textile.

Ces mêmes bonnets existaient en vert sur toute la côte du pays des Pagens, de Plouescat à l'Aberwrac'h et en rouge dans la commune de Plougastel, d'où le surnom de "gars aux bonnets verts" et "gars aux bonnets rouges", donné aux habitants de ces deux pays.

Le costume de gala ne se portait qu'à Roscoff et à Santec qui faisait jadis partie de Roscoff.

Dans les autres parties du Léon; le costume noir était à peu près le même partout mais le grand turban disparaissait à partir de Plouescat,

Les hommes de Kerlouan et communes environnantes, vrais pilleurs d'épaves, portaient une espèce de burnous avec broderie ; je me souviens d'en avoir vu dans mon enfance.

N° 302 – Mai / Juin 1976

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

TI TOULL

Dans l'art si difficile de la réflexion nous nous sentons profondément redevable aux observations que, jour après jour, nous avons accumulées sur le pays de Roscoff, sur les permanences de son passé que cachent pudiquement les dénominations anciennes de ses villages, de ses sites, de ses parcelles de terre même. ? Mais notre objectif n'est pas seulement de mieux connaître ce pays et ses gens afin d'en parler sagement. C'est là, sans doute, la seule façon d'en traiter avec honnêteté. Nous désirons davantage encore provoquer la réflexion du lecteur, susciter chez lui ce besoin de ne parler que de ce qu'il sait, fût ce au risque d'être condamné à se taire. Il y aura toujours assez de bavards sur la terre !

Mais, avant tout, nous souhaitons, en procédant ainsi, inciter nos paroissien à étendre à leur foi chrétienne, comme à toutes leurs opinions, cette exigence d'honnêteté, que JESUS CHRIST réclame de tous. Il doit en être ainsi si nous ne voulons pas être traités par LUI à l'égal des pharisiens : "Fous et aveugles !" (Saint Matthieu chap. 23, verset 17 -.mais c'est toute la diatribe du chap.23 qu' il :faut lire).

Notre prédication a par trop fustigé ceux-ci pour leur hypocrisie. Elle a souvent oublié à quelle profondeur descendaient les invectives de JÉSUS lorsqu'il reprochait à ces hommes leur incohérence, leur absence de vraie logique, leur refus des évidences les plus simples. "FOUS !"

Nous n'aurons jamais fini de réfléchir au sein même de notre foi, non plus que de veiller sur la droiture de nos cœurs. A ce double prix nous risquons moins de glisser loin du vrai sur les pistes de nos idées imaginaires, ou de nous enliser corps et âme dans l'argent et le plaisir.

TI-TOULL sera notre présente parabole roscovite.

Ce nom breton est le surnom, conservé jusqu'à nos jours, du vieux MANOIR de KERGADIOU, l'un des trois manoirs du moderne quartier de KERAVEL : le manoir de RUCAT, dont il ne reste qu'une cheminée, des pierres de taille et une armoire, le manoir de KERAVEL (en St Pol) et celui de KERGADIOU, récemment rénové. Le cadastre de 1847 garde encore trace du COULDRY (colombier) de KERGADIOU.'

Les Roscovites ne connaissaient plus que le nom de TI-TOULL ; ils distinguaient TI-TOULL BRAS - le grand TI-TOULL (manoir de KERGADIOU) et TI-TOULL BIHAN - le petit "TI-TOULL (chez François CHAPALAIN).

Le nom de cette maison était KERGADIOU-CREIS (KERGADIOU du milieu) parce que située entre le manoir de KERGADIOU et KERGADIOU (chez Claude CASTEL). On notera, à cette occasion que KERAVEL n'est pas le manoir de KERAVEL, mais chez les JACOB, auprès de KERGADIOU. Nous nous demandons si le KERAVELLOU des vieux documents n'est pas ce KERAVEL.

Que peut signifier TI-TOULL ? Maison percée, qui fait eau ?

Les Roscovites n'ont pu nous proposer une signification qui rende raison du nom lui-même et des épithètes BRAS, BIHAN. Il y a un mois à peine que nous avons appris l'emploi de ces deux épithètes et appris ainsi le surnom de KERGADIOU-CREIS. A l'énonciation même de ce surnom nous avons bondi de joie. C'était bien cela, conservé dans un nom inintelligible à tous, le souvenir du moulin à eau de KERGADIOU. Depuis de

nombreuses années nous avons entretenu Claude Castel de l'existence au carrefour d'un moulin. L'étang est envasé depuis longtemps, des siècles sans doute.

Notre sentiment a trouvé une confirmation écrite plus tard dans un AVEU FEODAL de propriété souscrit en 1747 par messire Jean Louis de Coathuon, sieur de KERAVEL. Il était propriétaire des terres du manoir de KERGADIOU.

On y apprend que, depuis 40 ans la maison à pavillon (tourelle d'escalier} était "assolée", tombée par terre. Il restait 2 maisonnettes en toit de "gledz" (chaume). Il y est fait mention (outre les moulins à vent de Keravel et de Kerestat, du moulin de Kergadiou.)

Les Roscovites seront surpris d'apprendre qu'il a pu y avoir en ce pays sans rivières des moulins à eau. Nous pensons, en effet, qu'il y en a eu un autre, 300 mètres plus bas, d'après la configuration du terrain. Nous invitons les promeneurs intrigues à interroger aussi la topographie de PERENNEZ et de PENN-PRAT.

Notre propre surprise à découvrir un moulin à eau à KERABRET en Santec pourra rassurer les lecteurs. Nous trouvons ce moulin attesté le 6 juillet 1579 dans l'aveu 5 de la liasse 3 (Saint Pierre). En 1641, il appartenait au sieur de Kerambarz, On devine encore l'emplacement de l'étang. Une ferme en garde le souvenir "LOST AL LENN" - la QUEUE de l'Etang. Mais pas un Santécois ne sait qu'il y eut là un moulin. La mémoire des hommes est très courte.

Dans l'interprétation du passé nous sommes souvent les jouets des mots et des techniques de notre temps. Ainsi quand Jésus déclare être "venu non pas pour être servi mais pour servir" (saint Marc chap. 10, verset 4 on ne doit en aucune façon évoquer l'employé, au sens actuel, celui qui loue ses services pour un temps limité. Il faudrait plutôt évoquer le service d'une maman auprès de son enfant, sa dépendance totale à l'endroit de son petit ou encore le dévouement inouï de certaines femmes à leurs parents infirmes, une sorte d'esclavage d'amour. Jésus est lié d'amour Jusqu'au bout à chacun des siens.

Par ce même processus de réduction de toute réalité ce que nous pensons en voir à travers notre myopie, un moulin à eau pour nous n'est plus qu'une grande roue tournant verticalement contre un lourd pignon de maison sous la poussée d'une forte chute d'eau. Nous en étions là nous même il y a encore un an lorsque, sollicité de donner notre avis sur un étang totalement envasé en bord de mer et desservant un moulin disparu au début de ce siècle il nous a fallu, sur le terrain remiser du grenier notre image du moulin à grande roue verticale.

L'idée nous est venue alors de consulter le dictionnaire breton-français de VALLEE au mot "Moulin" et de contrôler ainsi un terme breton soulevé au cours de cette promenade. Et nous avons trouvé ceci : "Moulin à roue verticale : milin-koajel (d'après Le Gonidec). Moulin à roue horizontale : milin-krufel ; milin-doull (d'après le supplément léonard de Troude par l'abbé Moal).

Faisons vite un sort à "milin-koajel" dont la grande roue nous a fait oublier la multitude de nos vieux moulins bretons à roue horizontale. L'expression "milin-koajel" est la transcription bretonne de la notion française de "moulin choisel" : choisel désigne un auget. Il s'agit du moulin à roue verticale.

Le second type de moulin à eau, dont la roue était petite et horizontale, aurait porté le nom de MILIN-KRUFEL. Les meuniers baptisaient les pales de la roue motrice "cueillères - loaiou" . L'autre nom MILIN-DOULL est le terme léonard ; comme MILIN est féminin le terme TOULL (trou, troué) est adouci en DOULL. Nous en avons découvert un, qui fonctionnait encore il y a deux ans, dans la région de DAOULAS. La dénomination TOULL s'y applique bien : L'eau entre dans la maison par une gouttière de bois large de 45 cm, longue de 4m 50, avec une déclivité de 2 m 50. Elle frappe les rebords profilés des

cuillères de la petite turbine. Le sous-sol du moulin est ainsi un trou d'eau sous la turbine (poull-rod). L'eau s'évacue par un canal à travers une grande porte percée dans les fondations du moulin.

Ainsi étaient un très grand nombre de nos vieux moulins. Le nom de TI-TOULL (BIHAN) établit que le moulin de KERADIOU était de cette famille modeste.

Roscoff est sans doute l'une des plus petites communes de France, 580 hectares nous a-t-on précisé à la mairie. Et pourtant, nous a-t-on assuré, les Roscovites du cru connaissent si peu le quartier de KERAVEL qu'à leur intention nous précisons que le moulin se trouvait au carrefour où la route qui monte du village de l'ABER se partage en deux, vers Saint Poil et vers Roscoff.

L'évocation du passé, ici le passé technique, ne nous intéresse quant à nous, que par l'intelligence qu'elle nous donne de l'homme de toujours. Les vieilles choses peuvent nous accrocher par leur beauté, si beauté il y avait. Mais ce qui nous attire en elles, maisons ou meubles ou écrits, c'est l'inspiration qui soutenait les démarches de ces hommes du passé. COMMENT FAISAIENT-ILS POUR Entre DES HOMMES, POUR Entre-DES CROYANTS ? COMMENT Résolvaient-ILS LES QUESTIONS DE LEUR ESPRIT ET LES Problèmes DE LEUR VIE?

L'esprit de l'homme est un moulin, un petit moulin, "leur VILIN-doull". De quelles évidences et de quelles certitudes s'entretenait-il et pour en tirer quelle farine ?

SOUVENIRS du VICOMTE E. D'HERBAIS

Le costume de femme du Léon n'avait rien d'esthétique. Il n'en subsiste plus guère que la coiffe qui a subi elle-même de grandes modifications et se réduit à deux petites cornes en dentelle d'où sortent les cheveux ébouriffés, jusqu'au jour où elle disparaîtra complètement et ce jour n'est malheureusement pas éloigné. Le challe et le tablier se portent dans quelques grandes familles pour les mariages, les processions et les quêtes à l'église. Le clergé y est pour beaucoup et l'on peut dire que c'est grâce à son influence qu'il nous reste encore quelques vestiges du passé.

Dans le bas-Léon principalement où le clergé est très puissant le costume s'est moins modifié.

Dans jeunesse la paysanne du Léon ne portait pas encore le shall mais le mouchoir en pointe, qui lui venait jusqu'au milieu du dos ; les femmes de la ville seules portaient le shall.

J'ai connu l'antique coiffure que portaient ces dernières et que portaient d'ailleurs les bonnes qui m'ont élevé. C'était une coiffe très longue dont le bout représentait plus ou moins une coquille d'ormeau : le devant était en dentelle, deux bandeaux de cheveux à la Vierge sortaient de la coiffe et encadraient la figure.

Le costume se complétait par un grand tablier à piécette laquelle les jours de grand'messe recelait les morceaux de pain bénit que l'on prenait en plus de sa part pour les petits enfants restés au logis. Quand j'étais tout enfant, je ne manquais jamais de me précipiter au devant de mes bonnes revenant de la messe pour réclamer mon morceau de pain bénit que l'on retirait avec solennité du fond de la piécette et que l'on ne me remettait qu'après que j'eusse fait un grand signe de croix.

Le costume de gala de la femme du Léon était moins disgracieux que le costume ordinaire. La coiffe plate enveloppant toute la tête (ce qui les faisait appeler par les autres

bretonnes “pennou paked” têtes enveloppées, était remplacée pour les mariages et processions par une longue coiffe de tulle vraiment gracieuse. Les jeunes filles portaient un shall rappelant les cachemire de nos grand-mères et qu'on appelait “shall tapis”. Les jupes étaient en drap noir, excepté les jours de retour de noces où elles se mettaient à l'unisson de leurs cavaliers et portaient des jupes bleu-vert de même étoffe que les vestes des jeunes gens. Un beau tablier de soie noire complétait la toilette.

Dans les villes de Morlaix, St-Pol, Roscoff, Lesneven, le costume de gala était à peu de chose près semblable à celui des cultivatrices. Le shall tapis était plus long et la coiffe de cérémonie appelée “cornette” ou “catiole” se terminait en pointe contrairement à la coiffe de tulle très large du bout.

La cornette qui se porte encore du reste dans beaucoup de localités rappelle plus ou moins l'ancien hennin et devait être il y a un siècle et plus la coiffure de la majeure partie du pays breton bretonnant. On la retrouve en effet avec quelques modifications suivant les pays dans toute la partie bretonnante des Côtes du Nord, dans tout le Léon, moins Plougastel. Je la retrouve également à Carhaix et à Douarnenez. Ne la retrouve-t'on pas aussi dans certaines parties du pays français et je ne garantis pas que l'ancienne coiffe des environs de Saint-Brieuc ne soit pas la cornette ou la catiole très élargie. Et dans le pays de Fougères ce petit papillon en dentelle que la femme porte au milieu de la tête n'est il pas une cornette en miniature. Elle porte du reste dans le pays le nom de catiole qui plus ou moins modifiée devait être la coiffure classique de la Bretagne et devait remonter au temps de la Duchesse Anne qui portait le hennin.

Dans la partie bretonnante des Côtes du Nord et même dans la partie du Finistère allant de Morlaix à Lannion, c'est à dire dans tout le Trégor, ainsi que dans le Goëlo, l'ancienne coiffure était la grande catiole, dont les deux côtés relevés à l'ordinaire se rabattaient en cas de deuil, ou lorsque les femmes s'approchaient de la Sainte Table.

Ma mère avait connu au Faouët un vieux Recteur qui refusait la communion aux femmes qui se présentaient à la Sainte Table avec les deux pans de la coiffe relevés. Cette antique coiffe fut remplacée vers 1850 par la coiffé actuelle appelée jubilé je ne sais pour quelle raison.

Cette coiffe plus gracieuse que l'ancienne est elle-même du reste en train de disparaître et les jeunes filles de 20 ans l'ont complètement abandonnée ainsi, à plus forte raison que la coiffe de cérémonie, si gracieuse cependant et qui n'est autre que l'ancienne coiffe modifiée et mise avec beaucoup plus de coquetterie. Malheureusement elle ne sera bientôt plus qu'à l'état de souvenir. En Cornouaille et dans le Vannetais le costume de femme se maintient davantage mais le costume masculin est en train de disparaître dans toute la Bretagne.

La guerre de 1914 lui a porté le coup fatal:

Mais je reviens aux vieux usages du pays de Roscoff et spécialement à ceux qui avaient lieu pour les mariages. La demande en mariage se faisait bien entendu de vive-voix et avec beaucoup de solennité. Anciennement, c'était presque toujours le Tailleur qui était chargé par le marié de cette délicate mission. Le tailleur a en effet généralement la langue bien pendue. Il-s'exprimait en vers. On l'appelait “baz valan” (bâton de genêt, apparemment parce qu'il se présentait muni d'une canne de cet arbuste).

Lorsqu'il avait réussi dans sa mission, les nouveaux mariés lui offraient une paire de bas jaunes. Dans ma jeunesse cet usage n'existait déjà plus. C'était ordinairement le père du marié ou à défaut le parrain qui faisait la demande.

Il débutait toujours par la phrase sacramentelle : “Vous connaissez sans doute le but de notre visite”. Un accord tacite avait d'ailleurs eu lieu au préalable le jour de la Gwelladen

ou visite domiciliaire que faisait la jeune fille et sa famille aux parents du futur pour se rendre compte de l'état des lieux, champs, mobilier, bétail, etc..

Si le rôle du tailleur n'existait plus pour la demande en mariage, il était toujours en honneur le jour des noces ; le marié se présentait avec lui au domicile de sa fiancée avant le départ pour l'église toute la jeunesse les accompagnait ; les parents de la mariée les recevaient sur le seuil de la porte d'entrée; et là, le tailleur y allait de son boniment - en vers généralement plaisants –“Qui cherchez-vous ?”demandait un membre de la famille. “Je cherche celle qui doit faire mon bonheur” répondait le tailleur au nom du marié puis suivait tout le boniment en vers.

On amenait alors sur le seuil la plus vieille femme de la famille.- “Est-ce celle-ci. que vous cherchez ?” demandait-on au marié, lequel,répondait toujours, par la bouche du tailleur .”Cette femme peut avoir beaucoup de qualités, mais elle est-un peu mûre pour moi - celle que je cherche est parée de tous les charmes de la jeunesse”. Une fillette de 12 à 13 ans se présentait alors : “Ce n’est pas encore elle que je cherche. Cette fillette dans quelques années pourra faire le bonheur d'une autre jeune homme, mais elle est trop jeune pour moi”. La nouvelle ,mariée paraissait enfin et devait subir à son tour une avalanche de compliments plus ou moins drolatiques et le cortège se mettait alors en route, à pied lorsque la ferme était située près de la ville 'dans de nombreux chars à bancs si le mariage avait lieu à une certaine distance de l'église. La mariée montait avec ses parents dans le char à bancs de tête, lequel était conduit par l'un des trois garçons d'honneur et dont le chapeau était entouré de nombreux rubans multicolores ; la voiture du marié fermait le cortège.

Jadis le repas de noces se faisait dans le Léon à domicile, usage excellent qui existe encore-dans le Tréguier, dans les Côtes du Nord et dans certaines parties de la Cornouaille. Chaque parent ou voisin y apportait son offrande, qui une ou deux livres de beurre, qui un litre de crème, une douzaine d'œufs qui servaient à confectionner le fameux far au four dont je parlerai plus loin. Le menu se composait ordinairement de bonne soupe au pain, bœuf bouilli, tripes que l'on laissait mijoter au four de campagne pendant une nuit entière, rôti de veau et far au four qui, avec les tripes, constituait; le grand régal du repas. Une noce était côtés suivant la finesse de ses tripes et de son far au four.

Le fait est que les tripes cuites de cette façon damaient le pion à toutes les tripes à la mode de Caen et que le far au four valait tous les entremets de la terre à condition qu'on n'y marchandât pas les œufs et la bonne crème.

Actuellement, paraît-il, tous les repas de noces se font en ville, dans une auberge.

Les repas se servaient ordinairement dans une grange ou sous une tente quand les invités étaient très nombreux. Le service était tout ce qu'il y a de plus primitif ; le couvert n'existait pas. Une seule cuiller en bois qui servait pour le potage et pour les tripes pas d'assiettes. Une soupière pour 10 convives où chacun puisait avec sa cuillère. De même un plat de viande pour 10. Quant au bœuf et au veau, chacun y découpait sa portion à même le plat (tout cultivateur breton est muni d'un couteau) puis le posait sur son pain. J'avoue que j'ai vu disparaître sans peine ce dernier usage.

Chaque convive avait cependant son verre, mais c'est là un luxe qui paraît-il, n'existait que depuis peu.

Dans ces repas cependant si primitifs une petite note de luxe existait : la mariée et ses demoiselles d'honneur fournissaient à leurs cavaliers de fort jolies serviettes, bordées de dentelles et d'une forme particulière. Quant à la mariée et à son escorte féminine, elles s'en passaient.

Dans ma jeunesse, on chantait peu dans les repas de-noces. Le Léonard n'est d'ailleurs

pas très musicien mais le banquet se terminait toujours par les Grâces, dites par l'un des doyens de l'assistance et le De profundis pour les défunts.

La danse non plus n'était pas très en honneur si ce n'est en ville, quelques rondes chantées. Le biniou n'était pas connu dans le Léon où d'ailleurs le clergé continue à se montrer très sévère, intransigeant même sous le rapport de la danse. C'est ainsi qu'à l'heure actuelle encore le curé de St Pol refuse de chanter le service habituel pour les parents défunts des mariés, si ces derniers ne promettent pas de cesser la danse au coucher du soleil. Au banquet l'on suspendait toujours une immense couronne, ou plutôt une immense cloche faite de feuillages et de fleurs, à l'intérieur de laquelle on plaçait, à Roscoff pays de culture maraîchère, lorsque le marié était un cultivateur, têtes d'artichauts ou de choux-fleur, suivant la saison.

Cet usage existait aussi en ville où chaque artisan avait dans sa couronne les attributs de son métier et les marins une petite ancre, parfois un petit bateau.

Il n'y a pas de fête sans lendemain aussi le retour de noces était-il de nouveau un jour de réjouissances ; l'assistance était presque aussi nombreuse, beaucoup plus de gens d'âge cependant que le jour du mariage, ceux-ci étant chargés de garder la maison ce jour-là. Dès le fin matin les soupes au lait mijotent sous l'œil vigilant des jeunes filles pendant que les jeunes gens se rendent à la ville pour se procurer des bouteilles de liqueur qu'on affuble de nombreux rubans de différentes couleurs semblables à ceux qui ornent le chapeau du garçon d'honneur-cocher, puis vers 10 heures, le cortège se met en marche, les jeunes filles munies chacune d'une bouteille de liqueur enrubannée, les jeunes gens d'une terrine de soupe au lait et d'une cuiller. Dans ma petite enfance, nos fermiers commençaient toujours leur tournée par Kerestat. On déposait soupières et bouteilles dans la cour d'honneur et l'on dansait des rondes autour, puis avec solennité le marié s'approchait de ma mère et lui offrait une cuillerée de soupe au lait pendant que la mariée versait à mon père un verre de liqueur. Puis les autres couples se partageaient pour régaler le reste de l'assistance.

Lorsque le temps le permettait les jeunes gens revêtaient pantalon de piquée blanc, filet noir, turban et veste bleus.(grez-glaz), les jeunes filles coiffe plates, jupe bleue et shall tapis. On faisait ensuite le tour de la ville, les jeunes filles offrant des verres de liqueur à leurs connaissances masculines qu'elles rencontraient, allant aussi parfois les chercher à domicile. Les jeunes gens distribuaient force cuillerées de soupe au lait à leurs connaissances féminines.

Vers 1 heure avait lieu le second banquet. Même menu que la veille ; puis danses en rond jusqu'au souper. Après quoi cérémonie de la soupe au lait aux mariés si souvent décrite et la même dans toute la Bretagne bretonnante.

A Roscoff ville les mariages se passaient avec moins de mise en scène. Je dois cependant signaler un usage assez touchant qui se pratiquait pour les mariages des pilotes et des capitaines au cabotage. Après la cérémonie nuptiale, alors que la mariée sortait de l'église au bras de son époux, arrivé au milieu de la nef, le jeune couple s'arrêtait ; un petit bateau suspendu à la voûte descendait à sa hauteur, la mariée en retirait une petite ancre qu'elle remettait à son époux en semblant lui dire "Cette ancre est le symbole de l'amour que nous avons l'un pour l'autre et qui doit s'ancre dans nos cœurs jusqu'à la fin de nos jours".

N° 303 – Mai / Juin 1976

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

TOULL-EGUIN

Au sortir de l'été le plus long que nous ayons connu et le plus assoiffé, nous offrons. aux lecteurs :un rafraîchissement à TOULLEGUIN.

Ce tout petit terroir de Roscoff ne s'est signalé depuis le 15e siècle, jusqu'à la fin, du 19e siècle, que par la présence d'une unique maison, tout à fait isolée, dont le long profil bas attire encore, aujourd'hui le regard émerveillé des nombreux curistes qui se rendent à l'Institut Marin. Depuis quelques années le terroir de TOULLIGUIN s'est beaucoup construit. Précisons pour nos lecteurs lointains que l'hôtel LE TRITON se trouve à moins de 100 mètres de la vieille maison de TOULLEGUIN.

L'idée de proposer un rafraîchissement en ce lieu ne nous est pas venue de l'interprétation qui vient naturellement à des bretonnants : "le trou du vin, TOULLIGUIN". Bien souvent, nous l'avons observé, les meilleurs usagers la langue bretonne que sont les gens de la campagne, sont de bien médiocres étymologistes des noms de personnes ou de lieux. Il n'y eut jamais de bistrot dans cette maison ; les plus vieilles auberges de Roscoff furent certainement implantées dans l'équerre qui va du BAR DES AMIS au PRESBYTERE, au village de CROAZ-BAZ, terminus de la route de Saint-Pol et embarcadère de l'île de Batz (que nous appelons LE VIL). Nous commenterons un jour un étonnant document du début du 14e. siècle relatif à ce sujet de CORAZ BAS.

D'un revers de la main nous écarterons une autre allusion au vin qui pourrait se réclamer de la lie de VIN, que l'on trouve écrit en breton dans le CATHOLICON (en 1464) sous la forme LY GUIN. Ce qui aurait donné ici TOUL-LY-GUIN.

CORAZ BAZ.

Certes, à en croire la chanson ROSKO, les Roscovites ont toujours eu beaucoup de "gingin", ce que la chanson exprime en breton : "Kalz ijin o deus ive Paotred Rosko". Ce n'est point un raison de faire du "trou à vin", le "trou du génie roscovite". On nous assuré, en effet, qu'il arrive du courrier dans ce quartier adressé à TOULL-INGUIN. Cette écriture est particulièrement pédante, à moins qu'elle ne soit simplement candide et ne témoigne d'une bonne volonté touchante de bien faire. Dans le breton du 15e. siècle où nous fait pénétrer le CATHOLICON le mot est écrit INGING.

Sans doute la sottise des pédants peut-elle être source de rafraîchissement dans la mesure du moins où l'on est encore capable de se décrisper et de rire aux éclats. Plus rafraîchissante, mais parce qu'émouvante, la maladresse orthographique de ces personnes de cœur, qui, surmontait ce handicap nous faisaient parvenir de l'étranger l'expression, ainsi libellée, de leur amitié.

Meusieur Labais Rêqueteure

de Roscoff FINteune Jean

Finistère Nord

France (29).

On ne s'étonnera pas qu'une telle adresse et la lettre qu'elle convoyait soient assorties, dans le cahier où nous les conservons, du commentaire admiratif et reconnaissant : "LE CRI DU COEUR" ! S'il arrive a ces paroissiens de lire ce numéro qu'ils veuillent bien y trouver l'évocation d'un souvenir qui nous est cher. "Remember to use the POST CODE"

disait l'inscription postale avec son mélange de majuscules et de minuscules.

Le nom même de TOULL-EGUN nous va droit au cœur pour d'autres raisons : il est porteur d'une immense ESPERANCE , il est un HYMNE A LA LA VIE.

On pourrait sans doute tergiverser sur l'orthographe et préférer EGIN à EGUIN, les formes EGIN ou EGHIN, ou HEGUIN ou HEGIN, dont la variété orthographique est typique du vocabulaire breton, qu'aucune autorité incontestée n'est parvenue à fixer solidement. Ce qui importe avant tout c'est de prononcer, dans le cas, "gin" comme "guin".

Le terme EGIN nous est commun avec les GALLOIS, chez qui il se traduit par l'anglais SHOOTS, c'est à dire en français : "rejetons, bourgeons, jeunes branches".

Depuis le début du 18e. siècle les dictionnaires bretons relèvent le mot EGHIN, HEGUIN avec le sens " blé germé, germé, bourgeon d'arbre".

Du temps où nous pouvions fréquenter les archives départementales de Quimper pour nos recherches sur Roscoff le nom même de TOULL EGUIN n'avait pas sollicité notre attention.

De ce fait, nous n'en possédons qu'une recension concernant un texte du 2 Septembre 1578 : "TOULHEGUIN". Mais il s'agit d'une transcription postérieure de deux siècles, influencée peut-être par le dictionnaire FRANCOIS-BRETON de Grégoire de Rostrenen (1732) qui écrit HEGUIN.

Quoi qu'il en soit de l'orthographe du mots, il nous semble que le nom de TOULL-EGUIN soit à comprendre dans le sens de TROU A GERMER, ce que nous appellerions aujourd'hui un SEMIS (de choux, d'oignons)

De fait, le berceau de la culture légumière de Roscoff est à situer autour du terroir du Kerdalaer (nom corrompu en Gardaléas) et du terroir contigu de Toulleguin.

Les connaisseurs des terrains et des chemins autour de Toulleguin savent bien que plusieurs terrains y sont en contre-bas des vieux chemins et parfois les uns par rapport aux autres. Mais le nom de TOULL ou trou peut provenir d'un trou de carrière, singulièrement abrité et propice à la germination des graines légumières. A quelques pas, le terroir ne s'appelait-il pas AR ROC'HIGOU, LES PETITS ROCHERS.

Certains y affleurent encore au niveau des chemins.

Cette nouvelle parabole roscovite, sur Toulleguin, tendait à nous mener vers le rafraîchissement d'une ESPERANCE retrouvée.

Les Français aujourd'hui sont malheureux de se voir stoppés sur la voie de l'enrichissement. Leur hargne à peu près générale, leur agressivité leur donnent a tous des têtes insupportables au regard. Ils ne savent plus qu'aboyer, que râler. Les chrétiens eux-mêmes, pour n'avoir pas l'air d'être en reste, jouent les petits roquets méchants ou du moins qui montrent les dents. On ne voit plus que des têtes à claques. Quel profit en avons-nous?

"A quoi sert à l'homme de gagner l'univers s'il en vient à se perdre lui-même.?" disait Jésus. Mais qui l'écoute encore ?

La nuit peut être longue. La belle affaire si, au bout, la vie germe à nouveau, plus fraternelle.

Ca ne serait un luxe pour personne.

Et ce serait une joie pour tous. Jésus-Christ n'a pas d'autre désir Qu'il soutienne notre espérance.

Jean Feutren

LES MEMOIRES ROSCOVITES DU VICOMTE E. D'HERBAIS

Le Costume de mariage.

La mariée de ville revêtait également le shall Tapis, mais au lieu de la coiffe de tulle, elle portait la grande cornette, son tablier était en soie. Les repas de noces étaient moins primitifs qu'à la campagne et chacun avait son couvert ; les menus étaient à peu près les mêmes et le far au four y jouait également un grand rôle.

Dans la partie des Côtes du Nord que j'habite, les repas de noces se font encore à domicile, jeunes gens et jeunes filles s'occupent trois jours à l'avance à décorer la salle de banquet, ordinairement une grange à laquelle on fait un plafond de feuillages ou de branches de sapins. Les murs sont tendus de draps blancs dans lesquels, on pique des bouquets. Jusqu'à ces dernières années toutes les jeunes filles et souvent les jeunes femmes portaient la grande cornette ou catiole à deux pointes, encore plus seyante que celle à une seule pointe que l'on porte dans le Léon. Malheureusement la génération qui vient a complètement abandonné la coiffe et le châle. Plusieurs mères de famille ont essayé de réagir mais en vain.

L'usage de la bicyclette est aussi une des principales causes de l'abandon du costume breton. Il est certain que le châle est peu pratique pour pédaler et que la coiffe, quand il pleut, ne l'est pas davantage. Malgré tout on pouvait maintenir le costume pour les grandes fêtes religieuses et les mariages. J'ai essayé de le persuader aux jeunes filles de l'aristocratie paysanne, car elles, donnant l'exemple, les autres auraient suivi. Malheureusement j'ai prêché dans le désert.

J'ai connu à Quemper Guézennec (Côtes du Nord) les filles du maire, paysannes cultivées et artistes, qui portaient fièrement le costume - note de S. de Kerdrel, née d'Herbais}.

Il m'est arrivé plusieurs fois d'assister à des mariages en Cornouaille. Entre autres au Moustoir et à Collorec près de Carhaix. Celui de Collorec, il y a 35 ans environ - les mariés; garçons et demoiselles d'honneur, avaient tous fait à cheval le trajet de la maison nuptiale à l'église. La mariée fut conduite à l'autel par une de ses soeurs suivie des demoiselles d'honneur. A ce mariage, pas de couples bras-dessus bras-dessous. Je n'assistai malheureusement pas au repas de noces, ayant déjeuné au Presbytère de Collorec en même temps que le prêtre qui m'avait amené.

Le mariage du Moustoir qui eût lieu il y a une vingtaine d'années fut le plus intéressant de tous, gars et filles avaient tous revêtu le costume. Les jeunes filles portaient la cornette sans le shall, inconnu dans le pays de Carhaix; où l'antique costume s'est conservé : justaucorps avec velours et dentelles aux manches et collerette de dentelles ; le costume des hommes très sobre : veste courte à plusieurs rangs de boutons. Les binious de Carhaix, si réputés à l'époque, étaient de la fête.

Les convives étant au nombre de 700 à 800, on n'eut pu trouver à Carhaix, située à 8 kms du Moustoir, assez de tentes pour les contenir tous. Aussi le repas eût il lieu en plein champ et à ciel ouvert, les plats posés à même la terre. Les sièges ? la terre toujours la terre ou le mouchoir pour en isoler la partie la moins noble de notre individu. Les pieds reposaient au fond d'une petite tranchée creusée pour les jambes. Le banquet de noces me rappela ceux de Roscoff dans ma petite enfance.; chaque groupe de dix piochant dans le même plat. Les cuisines se trouvaient au bout du champ contre un talus. Une vingtaine de grosses marmites contenaient bouillon et bœuf bouilli. Le rôti de veau se cuisait dans les fours du village. A un signal donné et à chaque service, serveurs et servantes au nombre d'une soixantaine se mettaient en marche, binious en tête.

Quant aux chants, ce fut une cacophonie insupportable. Il en sortait de tous les coins. Tous différents, bien entendu, mais au moins avaient t'ils le mérite d'être tous en Breton, la

journee se termina par des danses au biniou dans une cour de la ferme.

Il y a trois ans j'assistai à un autre grandissime mariage dans une autre partie de la Cornouaille, près de Pont-Aven pays des beaux costumes par excellence. Ceci se passait à Nizon, A part les costumes, peu de couleur locale ; mariage à l'auberge dans 36 salles différentes, peu ou pas décorées ; menu banal et plats mal préparés. Il existe dans ce pays un usage assez singulier. Chaque invité paie son dîner qui est tarifé à 20 francs, en sorte que les mariés peuvent se constituer une petite dote, aussi les invités sont-ils généralement fort nombreux. Il y eut à ce mariage une débauche de merveilleux costumes féminins. Celui de la mariée, m'a-t-on dit coûtait 3.000 francs.

Les danses au biniou suivirent le banquet jusqu'à la nuit mais oh désenchantement ! après le dîner du soir, les binious disparurent et tout ce monde se rua dans un dancing de Pont-Aven où il sauta jusqu'au jour au son d'un jazz banal.

ROSCOFF - LES PROCESSIONS.

Dans ma petite enfance, les Saints et les bannières se louaient aux enchères. Des groupes de huit à dix jeunes gens et jeunes filles s'arrangeaient entre-eux pour pousser jusqu'à un prix de... Les Saintes les plus cotées étaient N.D. de Croas Batz et Sainte Barbe, les deux patronnes de Roscoff. Leur location montait parfois jusqu'à 100 francs. Cette coutume un peu irrespectueuse il est vrai, était d'un gros revenu pour la Fabrique. Elle fut supprimée vers 1870 par le recteur Mr l'Abbé Serré, mort grand-vicaire à Quimper. C'est également lui qui supprima la quête du clergé, usage qui existe encore dans les Côtes du Nord. Actuellement, c'est le Recteur qui désigne les porteurs du haut de la chaire, mais il sait généralement à qui s'adresser et de grosses offrandes tombent encore dans la caisse de la Fabrique..

Il y a à Roscoff quatre grandes processions :

- Les deux processions de la Fête-Dieu,
- celle de Sainte Barbe le 3^{ème} dimanche de Juillet (pardon de Ste Barbe)
- et celle de la mi-Août, dite pardon de N.D. de Croas-Batz,

et aussi pardon du VIL qui, en langue celtique, veut dire esplanade, tertre, au-dessus de la. mer. Le Vil est en effet une esplanade que l'on traverse lorsqu'on va s'embarquer pour l'île de Batz. C'est là que jadis se donnaient rendez-vous, le jour du Pardon, la jeunesse de Roscoff, les jeunes gens régaland les jeunes filles de fruits et de gâteaux, puis la journée se terminait généralement par quelques danses en rond. Mais le pardon le plus important et le plus pittoresque était celui de Sainte Barbe dont la chapelle se trouve au sommet d'un rocher dominant Roscoff. Il y a une cinquantaine d'années c'était un spectacle féerique de voir la procession de Ste Barbe se dérouler le long des grèves, particulièrement quand la mer était haute.

Tous les jeunes gens à cette époque portaient encore le pantalon de piquée blanc, ceinture bleu sur gilet noir avec la veste d'un bleu-vert, rappelant énormément certain bleu de la mer par temps clair. Les jeunes filles avaient soit la cornette, soit la coiffe de tulle et le châle-tapis avec le tablier de soie. Ajoutez à cela l'or des bannières et des ornements sacerdotaux et vous aurez un spectacle unique au monde.

Le pardon de Ste Barbe se compose de deux jours de fête lesquels sont précédés d'une neuvaine de messes à 5 heures du matin, messes très suivies jadis. Ste Barbe est un pardon essentiellement de dévotion et l'on y vient de plusieurs lieues à la ronde.

Plusieurs aubergistes de Roscoff :y dressent des tentes où les pèlerins peuvent se restaurer. Lorsque j'étais enfant, ce pardon m'enchantait. Je partais dès le fin matin et n'en démarrais pas de toute la journée ; les aubergistes de Roscoff invitant tour à tour à

manger avec eux sous la tente.

Les premières Vêpres se chantent le dimanche à 3 heures de l'après-midi.

La chapelle étant exiguë, toute la population se masse sur le rocher et ce n'est pas le spectacle le moins pittoresque de la fête. Le sermon se fait en plein air, sermon breton bien entendu, puis à l'issue des Vêpres, la foule se rend processionnellement au feu de joie dressé sur l'esplanade. Au milieu de l'amas de fagots de lande et de chêne constituant les éléments du feu de joie, on place généralement une perche au sommet de laquelle on attache soit un bouquet soit un vieil étendard. A Ste Barbe, jadis, on plaçait une grosse couleuvre, symbolisant sans doute le démon. Pour cela, on mobilisait tous les enfants de la région, car ce n'était pas chose facile que de découvrir cette couleuvre. Une bonne récompense était offerte au bambin qui l'avait trouvée. Depuis longtemps on a renoncé à cet usage.

Le lundi, vrai jour de Pardon, les messes basses se succèdent sans interruption, jusqu'à 10 heures, heure où a lieu la messe solennelle. La procession quitte l'Eglise de Roscoff vers 2 heures de l'après-midi afin d'être à Ste Barbe à 3 heures.

Les Saints sont déposés sur le sommet du rocher ayant auprès d'eux les porteurs et porteuses pour leur faire une garde d'honneur. Des quêteurs (des jeunes gens jadis) parcourent la foule, bousculant plus ou moins les différents groupes dont la position sur le rocher n'est pas toujours des plus stables, aussi n'est-il pas rare de voir des dégringolades heureusement sans gravité et qui attirent les rires, troublant le recueillement des fidèles.

Après les vêpres, retour à Roscoff processionnellement et bénédiction du St Sacrement à l'église de Kroaz-Batz. Jadis les danses n'existaient pas pour le pardon de Ste Barbe. Je ne sais ce qui en est aujourd'hui.

Les processions du St Sacrement avaient aussi un certain cachet. Jeunes gens et jeunes filles y arboraient bien entendu leurs plus beaux costumes. Pas une maison qui ne fut tendue de draps blancs, les personnes en deuil se contentaient d'un grand ruban noir sans aucun ornement. Ce pieux usage existe encore aujourd'hui. Dans mon enfance un groupe de jeunes marins prenait part à la procession et le bateau qu'ils portaient précédait immédiatement le dais. Il y eut malheureusement quelques abus et le Recteur, l'Abbé Serré, finit par supprimer le bateau, ce qui amena une sorte de petite révolution dans le monde maritime. Les jeunes filles furent particulièrement furieuses et cependant elles furent en partie cause de cette suppression du bateau. Actuellement ce sont des angelots qui jettent des fleurs devant le St Sacrement. Jadis, c'étaient les jeunes filles du peuple qui se disputaient cet honneur et comme la plupart d'entre elles étaient filles de marin, celles avaient souvent parmi les jeunes porteurs du bateau, l'objet de leurs amours ; les pétales de fleurs se dirigeaient plus souvent du côté du bateau que du côté de l'Ostensoir.

Un autre usage consistait à donner au petit navire le mouvement de roulis que les bateaux ont sur l'eau et pour obtenir ce roulis les jeunes porteurs exagéraient leurs contorsions d'épaules ce qui attirait le rire. De temps à autre aussi un sifflement strident se faisait entendre, rappelant celui que les marins lancent en l'air pour appeler la brise. Je me souviens qu'étant enfant de 3 ou 4 ans, je portais un étendard auprès du petit bateau. Effrayé par le premier coup de sifflet, je me mis à hurler. comme un âne, mes co-porteurs à peu près du même âge se mirent à hurler à l'unisson, bref mamans et bonnes furent obligés de me faire quitter la procession. Je suppose que ce ne fut qu'une coïncidence, mais ce fut la dernière Fête-Dieu où parut le petit bateau. Ce bateau fut rétabli une trentaine d'années après, par le Recteur Morvan mais le roulis et les coups de sifflet furent supprimés.

Le bateau actuel n'est d'ailleurs qu'une simple barque, sans mats ni voilures au milieu duquel trône un magnifique Saint Pierre.

N° 304 - Automne 1976

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

NOTE DE LA REDACTION

Nous n'avons pu assurer cette année la régularité de la parution. Par bonheur Madame de Kerdrel est venue à notre secours en nous confiant les notes de son oncle, Eugène D'HERBAIS, dont la paraît dans la présente livraison.

Nous n'avons pu non plus poursuivre durant ce temps nos recherches sur Roscoff. Mais nous voyons poindre le bout du travail entrepris sur le **CATHOLICON**. Aussi espérons-nous bien reprendre assez tôt dans l'année qui vient la publication de notre BULLETIN. Le document majeur de nos découvertes sur Roscoff et qu'illustrent déjà les derniers dessins de Jean-Claude Hérou, paraîtra dans le prochain numéro, janvier 1977, qui est distribué dans toutes les familles. Que les lecteurs soient indulgents pour le chercheur-rédacteur.

Jean Feutren

TOULLEGUIN

Nous ne voudrions pas que les Roscovites si mortifiés de voir transformé en TOULLIGUIN le nom merveilleux de TOULLLEGUIN, le trou de la semence, s'en aillent se glorifiant trop vite de posséder et eux seuls ce bijou topographique.

Nous avons découvert depuis la publication du dernier numéro que Plouvorn possédait aussi un lieu dit du nom de TOULLEGUIN, bien orthographié. Il n'y en a pas d'autre dans le Finistère. Le petit-village n'est pas signalisé. Nous avons réussi à le trouver ; il est sur la pente d'un tout petit vallon, très humide et face au Sud. On y voit aujourd'hui une végétation florissante.

LES MEMOIRES ROSCOVITES DU VICOMTE, E. D'HERBAIS

LES FEUX DE JOIE

Les Feux de la Saint Jean particulièrement, existaient dans toute la France et le Roi lui-même tint à honneur de les allumer, mais je ne crois pas qu'ils fussent accompagnés d'un rituel aussi complet que celui que j'ai connu jadis à Roscoff où, d'ailleurs, le Feu de la Saint Pierre était au moins aussi en honneur que celui de la Saint Jean.

Saint Eloi, patron des chevaux avait aussi son feu de joie, mais l'on se contentait de brûler deux ou trois fagots. Les Feux de Saint Jean et de Saint Pierre revêtaient beaucoup de solennité.

Après le goûter de 4 heures, on attelait une charrette (chaque ferme du village à tour de rôle), laquelle était chargée de recueillir les fagots de lande ou de chêne destinés au feu de joie, puis vers 7 heures, tous les jeunes gens du quartier se réunissaient pour confectionner le feu ; l'honneur d'allumer le feu était réservé aux Jean ou aux Pierre de l'assistance. A défaut de Pierre ou de Jean, c'étaient les plus âgés qui s'en chargeaient. De gais propos s'échangeaient pendant la durée de la grande flamme. On profitait aussi de ce moment de loisir pour faire la distribution de bouquets de St Jean et St Pierre, sortes de plantes grasses dont j'ignore le nom scientifique (très différentes les unes des autres).

Dès que le feu s'était radouci, chacun promenait sa branche dans la flamme - pendant 2 ou 7 secondes - et s'en frottait les yeux (on attribuait aux bouquets de St Jean la vertu de guérir les maux d'yeux), puis rentré chez soi on piquait la dite branche dans une fissure du bois du lit-clos, sans l'ombre de terre pour l'alimenter.

Cette branche, chose extraordinaire, malgré sa petite promenade dans les flammes, continuait à prospérer parfois pendant plusieurs semaines. C'était un signe de bonheur ? Mais lorsqu'elle s'affaissait, se desséchait promptement, alors c'était signe de malheur. D'aucuns allaient même jusqu'à dire que l'on mourrait dans l'année.

Lorsque le feu était réduit à l'état de braise, le plus âgé de l'assistance annonçait avec solennité la prière du soir. A Kerestat, pendant toute ma jeunesse, cet honneur était confié au vieux fermier Jacob, vrai patriarche, père de dix enfants. La prière du soir terminée, chacun faisait trois fois le tour du feu en récitant à voix basse 5 Pater et 5 Ave Maria, puis le même maître de cérémonie mettait les cendres aux enchères. La dernière enchère était généralement mise par moi et montait jusqu'à 5 francs, somme que je remettais au Recteur pour les besoins du culte.

On terminait par le balancement des enfants au-dessus du feu ce qui, disait-on, les faisait grandir. L'un les prenait par les épaules, l'autre par les pieds et le balançait ainsi neuf fois, en comptant en breton et à haute voix. Après le 9ème balancement qui se disait "Nao, tomma brao", l'on tournait la partie la moins noble du patient du côté du feu et on le tenait ainsi jusqu'à ce qu'il criât grâces.

Cette, cérémonie tournait parfois au profane et il n'était pas rare de voir certains loustics s'emparer par surprise de jeunes filles et leur faire subir le même traitement qu'aux enfants. On attendait toujours: que le vieux patriarche Jacob se fut retiré, car il n'aurait pas manqué de fulminer.

Comme tout le reste, cet usage des feux de joie tend beaucoup à disparaître et dans les Côtes du Nord où j'habite actuellement, alors que dans la vallée, du LEFF une trentaine de feux s'allumaient à tour de rôle, on en compte. aujourd'hui à peine deux ou trois. Cependant la fête patronale est toujours précédée d'un grand feu de joie que l'on va allumer en procession.

LE GUELER ou AN KERC'HER - (L' encercler)

Le GUELER, qui n'est autre qu'un feu follet, mais que les vieux prenaient pour une sorte d'être surnaturel, se montrait généralement en Avent. Cet esprit malfaisant avait pour spécialité de faire perdre sa route au voyageur attardé et se tenait particulièrement, comme tous les feux-follets, soit au-dessus de lavoirs et routoirs, soit au bord de la mer. Il revêtait généralement la forme d'une boule de feu. Dans mon enfance, je me souviens d'en avoir vu plusieurs fois au-dessus de la baie près de Kerestat, sautillant parfois, presque sur place, parfois aussi faisant des bonds formidables d'un côté de la baie à l'autre.

Que de bonnes gens m'ont raconté avoir été "killed" (encerclés) et n'avoir pu retrouver le chemin qu'à l'aube, l'un d'eux affirmant-même avoir été rossé d'importance par le Gueler, un soir qu'il se rendait de Roscoff à Santec où il ne put arriver qu'à 7 heures du matin. après avoir erré toute la nuit sur les grèves.

Une vieille femme me conta aussi un jour qu'elle avait passé toute une nuit dans le bois de Kerestat sans pouvoir en sortir.

Tous ces récits fantastiques, Gueler, Korrigans, lavandières de nuit et autres, procuraient chez moi de singulières sensations de plaisir mêlées de crainte.

LA QUASIMODO

Un usage qui a maintenant complètement disparu et qui faisait la joie de tous les enfants de ma génération était celui qui consistait à casser les vieux pots le soir de la Quasimodo, usage très ancien.

Dès le matin, des enfants parcouraient les rues de Roscoff, frappant à toutes les portes pour recueillir la vaisselle détériorée. Une vieille cruche simplement fêlée était la bonne aubaine.

Un long jeu s'ensuivait mené par les enfants, avec vaisselle cassée et gourdins. Le clou de la fête était les cruches cassées,

LES JEUX

Ils ne différaient guère de ceux d'aujourd'hui.

Le jeu de la boule était très en honneur il y a une cinquantaine d'années. Ma mère m'avait autorisé à installer une allée à Kerestat où le dimanche après Vêpres, (rares étaient les jeunes gens qui les manquaient à cette époque) toute la jeunesse de Kerestat et des villages environnants s'y donnait rendez-vous et ne la quittait qu'après le coucher du soleil. Personnellement j'étais un fanatique.

Un autre jeu très répandu était celui de la galoche, variété du jeu de palet des anciens, à la différence que les palets, au lieu de peser un gros poids, comme chez les grecs et les Romains, étaient de simples morceaux de fer pleins et arrondis d'environ 250 grammes.

Le bouleversement causé par la dernière guerre (*Note de la rédaction - celle de 1914*) a atteint tout ce qui a trait aux coutumes, costumes, jeux, vieux usages, etc.. Il en résulte un changement complet dans les mœurs et habitudes et le pittoresque aura bientôt complètement disparu de nos campagnes.

Les repas de noces se passent à l'auberge du village le plus proche. Les danses au biniou agonisent remplacées par une sorte d'orchestre que l'on appelle jazz, nom qui lui vient d'une danse américaine appelée jazz-band. C'est un métier fort lucratif que de faire partie d'un jazz. Ces messieurs se font payer 300 à 400 francs pour un mariage. Le besoin de confort se fait partout sentir.

Plus de ces jolies huttes de sabotier dans les bois comme jadis. Le four de campagne est abandonné. Adieu donc les bons gâteaux "beurrus" indispensables de chaque fournée et dont chacun se délectait. Adieu les bonnes tripes de jadis cuites au four de campagne!

Les innombrables moulins à eau qui ajoutaient tant de pittoresque à nos rivières, ne seront bientôt plus qu'à l'état de souvenir. De gigantesques minoteries s'érigent un peu partout et tuent la petite meunerie qui ne vit plus que de la mouture de l'orge et du sarrasin, dont la farine sert à engraisser les porcs, et la volaille.

La traction automobile est pour beaucoup dans toutes ces disparitions. Les marchés et les foires n'existeront bientôt plus. Pourquoi le cultivateur se dérangerait-il puisqu'on lui prend tout et qu'on lui apporte tout à domicile ? Beurre, œufs, porcs, volailles sont enlevés par les innombrables camions qui sillonnent le pays et forceront l'élargissement complet de toutes nos petites routes, devenues très dangereuses.

LA SOCIÉTÉ RÉGIONALE À LA FIN DU 19^{ème} SIÈCLE

Lorsque je me reporte à cinquante ans en arrière, il me semble qu'il s'agit d'une autre personne, tant les mœurs actuelles sont différentes de celles de cette époque.

Mes souvenirs les plus lointains remontent à la guerre de 1870. Je vois mon père partant pour le camp de Conlie où il venait d'être nommé capitaine de mobiles, quoique son âge le dispensât de tout service militaire. Je vois encore ma mère lui confectionnant des colis de victuailles dont il ne vit d'ailleurs jamais la couleur, avoua-t-il à son retour. Le camp de Conlie était une véritable pétaudière où nulle discipline n'existait et où le vol régnait en grand. Aussi fut-il dissous au bout de quelques mois. Je vois aussi notre cocher, Ollivier, partant pour le front dont il ne revint pas.

Mes parents fréquentaient beaucoup l'aristocratie de St Pol de Léon fort nombreuse à ce moment-là. Dans la rue des Minimes, qu'on avait surnommé le Faubourg St Germain, se trouvaient la plupart des hôtels de famille : Hôtel de la Marquise de Lescoët, hôtels du Romain, du Laz, Kermadec, Rodellec, Coatgoureden, Lanlay, Parcevaux, du Baudiez, Courcy du Penhoat. Eparpillés ici et là, les hôtels Kervennoaël, Kertanguy, Kerampuil, la Boëssière.

On y potinait ferme, comme dans toutes les petites villes.

Inutile de dire que toutes ces personnes étaient royalistes jusqu'au bout des ongles et ne vivaient que dans l'espoir du retour du **Comte de Chambord**.

En 1873, cet espoir fut sur le point de se réaliser. Cela est si vrai que le Prince qui devait rentrer en France par la Belgique était attendu à Ingelmunster (à la frontière Flandres occidentales) chez la Comtesse de Montblanc où on lui avait préparé tout un appartement dans le château.

Ce fut une question de drapeau qui fit échouer ce projet, les intransigeants, dont la Comtesse de Chambord, ayant déclaré que son mari, ne pouvait rentrer qu'avec le drapeau blanc.

L'aristocratie St Politaine voulut aussi dire son mot sur cette question épineuse. On tint conseil chez Mademoiselle de Rodellec du Porzic dont on avait surnommé l'Hôtel la Maison Royale. La presque unanimité de ces dames décréta qu'il ne pouvait être question du drapeau tricolore. Ma mère seule osa élever la voix pour dire qu'on pourrait peut-être renoncer au drapeau blanc plutôt que de voir échouer cette tentative de Restauration et que d'ailleurs puisqu'on avait combattu sous le drapeau tricolore en Crimée et en 1870, ce drapeau pourrait à la rigueur être accepté.

Ma pauvre Mère faillit se faire écharper....

SAINT NINIEN

Nous avons déjà signalé l'évolution du nom de la vieille chapelle roscovite, appelée communément, mais de façon erronée CHAPELLE DE MARIE STUART. Au début du 16e siècle on disait Saint STRIGNON. Par d'étranges glissements on en viendra à dire SAINTE UNION. Avec Saint Ninien ce sont les deux dénominations encore connues.

Dans un numéro tout récent de la revue CLUNY - MISSION nous trouvons quelques indications sur le saint écossais NINIAN et son culte. Le rapprochement avec Marie Stuart frappera plus d'un. Nous croyons devoir dire d'abord notre sentiment : saint NINIAN n'est pas probablement notre saint de départ, STRIGNON, TRIGNON ou DREIGNON.

S. NINIAN , Écossais d'origine, a fréquenté Rome. De retour dans son pays natal il établit son quartier général à Whithorn, au sud-Ouest des Basses Terres. Il va évangéliser les tribus autochtones : Scots venus d'Irlande, Pictes et Bretons. En l'an 397, il est évêque de GALLOWAY.

L'Irlande a un pèlerinage célèbre : le PURGATOIRE de SAINT PATRICK, à Lough Derg

(Ulster) : la pénitence des pèlerins y atteint les limites de l'endurance humaine. L'Écosse a aussi le sien, qui rappelle le souvenir de SAINT NINIAN.

On ne peut imaginer le catholicisme écossais sans le culte de ce saint au Ve siècle, qui a marqué l'histoire religieuse du pays. Quand Ninian mourut en 432, il fut enterré, dans une petite chapelle qu'il avait construite sur une colline près de WHITHORN. Sur sa tombe les chrétiens venaient apprendre "la science des saints". Une tradition associe à la vénération de la tombe une grotte où le saint aurait prié et fait pénitence, pour obtenir la bénédiction de Dieu sur son apostolat missionnaire chez les Britons.

Des fouilles effectuées en 1884 et 1950 ont permis de reconstituer l'origine du pèlerinage qui remonte au 8e siècle. La découverte de pierres tombales révèle que, quelque 20 ans après la mort Ninian, des chrétiens sont morts pour leur Foi dans ce lieu.

Au 12e siècle, la chrétienté de Galloway a grandi. Des chanoines Prémontrés viennent construire un Monastère à Whithorn et les reliques de St Ninian sont le trésor du Prieuré. A l'ouverture du pèlerinage annuel, le mardi de Pentecôte, la châsse est portée en procession par de hauts dignitaires qui se transmettent ce privilège de père en fils. Un exercice pénitentiel connu sous le nom de "jeûne de St Ninian" était encore répandu en Écosse au 17e siècle. Rois et Reines aussi bien que gens du peuple font à pied le pèlerinage dont la renommée s'étend au-delà des frontières. Le fameux théologien écossais, John Major, qui enseignait à l'Université de Paris, au 10e siècle, citait à ses étudiants comme exemples de dévotion nationale - le pèlerinage de St Jacques de Compostelle et celui de St Ninian en Écosse.

Le roi Jacques IV (1488 - 1513) était très fidèle à se rendre à Whithorn. Mais quand sa petite-fille Marie STUART y vint à son tour, en 1563, la gloire du sanctuaire avait disparu : prieuré dépouillé de ses trésors et reliques du Saint dispersées. Seul un reliquaire avait échappé au pillage. Un jésuite anglais l'avait confié au Collège écossais de Douai. Mais à la Révolution française cette relique disparut à son tour.

Que reste-t-il du culte de St Ninian aujourd'hui ? L'église du Prieuré est tombée en ruines. Quelques Prémontrés essayèrent de la faire revivre en 1892. L'expérience ne réussit pas. Ils repartirent en 1896. Quand le Catholicisme eut de nouveau droit de cité en Écosse, une église fut construite à Whithorn. Elle a été remplacée, en 1960, par un vaste édifice qui est devenu un haut-lieu spirituel pour les fidèles du diocèse de Galloway. Les pèlerinages y prennent chaque année de plus en plus d'importance. C'est un retour aux sources du Christianisme écossais..

N° 305 – Janvier / Février 1977

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

LA CHARTE DE CROAZ-BAZ - 1323

Nous avons commence a exploiter les années passées les nombreux parchemins qui nous sont restés du lotissement de 1560, consenti par le Seigneur Évêque de Léon aux Roscovites désireux de s'implanter sur les bords de la mer et sur la bande de terre sablonneuse qui va de la Maison de la Presse jusqu'à la mairie et même, nous semble-t-il, la propriété de Monsieur d'Honincthun.

Des activités diverses nous ont empêché, pour l'instant, d'explorer les documents relatifs aux terrains situés au nord de l' église ; nous y reviendrons. Mais il nous a semblé a,ii-fil ne fallait plus tarder -. révéler aux Roscovites le document le plus vénérable de leur histoire. Aussi profitons-nous de ce premier numéro de l'année distribué dans toutes les familles pour offrir à tous une plongée dans les profondeurs de notre passé. Nous sommes en 1323, deux cents ans à peu près avant la construction de la Chapelle de NOTRE DAME DE CROAZ - BAZ.

Nous avons eu connaissance de l'existence de la CHARTE DE ~1~23 par LOUIS LE GUENNEC dans le dossier de ses Notes sur ROSCOFF conservé aux Archives Départementales, il devait lui-même cette documentation à une publication de Jacques LEVRON dans les MEMOIRES DE LA SOCIETE d'HISTOIRE et d'ARCHEOLOGIE de BRETAGNE tome X (année 1929). Dans cet article, "LES POSSESSIONS DE L'ABBAYE DE SAINT MELAINE de RENNES en BASSE BRETAGNE" (p. 67-102), le texte latin est transcrit en entier. Il occupe dans la publication les pages 99 à101. Jacques LEVRON avait soupçonné l'intérêt de cette charte pour l'histoire de Roscoff. Mais en en faisant la charte constitutive de Roscoff il se trompait lourdement. Les Roscovites, qui commencent prendre goût à leur histoire et à se désolidariser des blagues traditionnelles qu'on raconte sur leur pays, sauront eux-mêmes apprécier, avant que nous ne mettions plus tard les points sur les "i". Ainsi donc Jacques LEVRON disait de cette charte : "Cet acte Présente un très grand intérêt pour l'histoire de Roscoff : c'est, en effet, en quelque sorte, la charte constitutive de cette ville, qui à la suite de cet acte se forma autour de l'église de CROAZ-BATZ" (p. 83). Un historien de qualité, ne peut tout savoir, on souhaiterait seulement qu'il n'écrive jamais ce dont il ne pourrait apporter la preuve. Ce disant, nous nous mettons en cause, sur le point précis de l'étymologie de PERHARIDY, à laquelle-nous avons consacré tant d'efforts pour n'émettre en définitive que des hypothèses plus ou moins probables. Et c'est précisément à la publication de Jacques LEVRON que nous devons, entre autres découvertes précieuses, celle de l'étymologie du monstre toponymique de PERHARIDY. Peu importe que Jacques LEVRON ait si mal commenté la charte de 1323 ;.il nous en a donné le texte, bien transcrit dans l'ensemble, en latin lisible alors que le manuscrit est écrit en écriture notariée ancienne bourrée d'abréviations sténographiques. Les spécialistes gagneront à recourir au manuscrit car le texte de Levron a plusieurs coquilles mineures. Ce sont là légère bavures qui n' empêcheront pas les Roscovites de se sentir redevables à LEVRON de la diffusion de ce document si précieux pour eux.

Le CARTULAIRE ou l'ENSEMBLE DES TITRES et DOCUMENTS de l'abbaye de Saint Melaine de Rennes est conservé à la Bibliothèque Municipale de Rennes. Le document qui nous concerne occupe le folio 88 (du bas du recto, le verso) et le haut du recto du folio 8y , Il présentait à nos yeux une importance telle que nous avons tenu à voir le texte lui même, écrit sur parchemin. Monsieur ROUSSEAU, Conservateur de la Bibliothèque Municipale de RENNES, a eu l'obligeance de nous en fournir une bonne photocopie. Nous lui en sommes très reconnaissant.

Il n'est pas question de publier ici le texte latin de cette charte ; les lecteurs versés dans les études trouveront la transcription de Jacques LEVRON dans la Revue citée plus haut ou s'adresseront au Bulletin. Nous allons proposer une traduction française du document. Pour cela nous suivons le manuscrit en nous aidant de la transcription de LEVRON. Notre traduction vise avant tout à donner un texte intelligible à tous, sans pourtant en infléchir le sens. Nous sentons bien la difficulté d'une telle entreprise, car ce latin n'est pas celui que les diplômés de lettres enseignent ; en outre il s'agit d'un acte notarié avec tout son charabia (ainsi apparaît-il aux yeux profanes). De surcroît, cet acte plonge dans l'univers de la féodalité, avec ses liens d'obédience et de sujétion, un monde étranger à nos esprits.

Nous ne pouvions mettre en branle la SORBONNE, ni d'éventuels juristes du droit féodal, très au fait de son latin ; nous n'avons pas de si hautes relations. Et puis, pour l'essentiel, on peut s'en sortir.

Nous offrons aux Roscovites cet essai de traduction, nous demanderons aux lecteurs de n'en pas faire leur Évangile, car dans les clauses finales du document, les clauses de féodal, certaines nuances nous ont sans doute échappé. Peut-être certains lecteurs savants du Bulletin, car il en est, auront-ils l'obligeance de mettre leur compétence au service de ROSCOFF en collaborant à une mise à point de notre précieuse charte.

Certains mots ou certaines expressions qui nous sont étrangers, tels official, quarte ... seront expliqués dans le commentaire qui suivra.

Voici donc la **CHARTRE DE CROAZ-BAZ** :

Que tous sachent, les gens d'aujourd'hui et ceux des temps à venir, que devant NOUS, OFFICIAL de RENNES se sont présentés en personne

- HERVE, fils d'YVON, SALAÜN,
- GUILLAUME et YVON, frères du même HERVE,
- YVON, fils de RAOUL SALAÜN,
- et YVON, fils de PIERRE, dit PERRON,

de CROAZ-BAZ.

Faisant sciemment acte de soumission à notre juridiction de Rennes en ce qui concerne tout ce dont il va être question, ils ont reconnu avoir reçu en afféagement perpétuel de la part des RELIGIEUX, ABBE et COMMUNAUTE du Monastère de SAINT MELAINE de Rennes et du PRIEUR du PRIEURE que ceux-ci possèdent à BAZ, île du diocèse de LEON deux parcelles de terre de l'ensemble des terres des dits RELIGIEUX et du dit PRIEURE situées entre le LOGIS et AUBERGE (herbergamenturn) du dit HERVE d'une part et la RUE KABEDERI (rua kabederi) d'autre part, sur le territoire de la PAROISSE de l'AUTEL de SAINT PIERRE. (c'est le premier "." de ponctuation depuis le début du texte),

- et une pièce (pecia.) de terre appelée MESGUEN (en latin, campus albus) située sur le territoire de la PAROISSE de l'AUTEL de TOUS LES SAINTS (ou TOUSSAINTS) entre des terres appartenant au Seigneur Évêque de Léon, des deux côtés.

Ces terrains, tels qu'ils sont et qu'ils s'étendent en longueur et en largeur, avec toutes leurs appartenances (ce qui appartient à ces terres), seront le bien, la propriété et la possession du dit Hervé et des autres sus-nommés ainsi que de leurs héritiers,

à CHARGE pour eux de livrer aux dits Religieux et à leurs successeurs :

CHAQUE ANNEE, à chaque fête de Saint Michel du Mont Gargan (29 Septembre) QUARANTE QUARTES de froment bon et loyal suivant la mesure (de capacité) en vigueur dans le dit prieuré, à déposer au prieuré de BAZ ou bien dans la ville de Léon, à la

convenance du prieur du dit prieuré.

Et, à chaque fête de la Nativité du Seigneur TRENTE SOLS de revenu ANNUEL et PERPETUEL, à porter au dit prieuré.

(Les Acquéreurs et leurs héritiers) seront tenus en outre à l'obédience (soumission) à l'endroit des dits RELIGIEUX et du PRIEUR du dit prieuré comme à leurs seigneurs féodaux.

Les mêmes HERVE et les autres sus-nommés, chacun d'eux, présents, y consentant, le sachant, se soumettant à notre juridiction, NOUS LES CONDAMNONS par ces présentes, pour leur propre compte et pour celui de leurs héritiers, à tenir, à remplir toutes les clauses qui précèdent et chacune d'elles et à ne point venir encontre (s'y opposer).

Donné sous la garantie du sceau de la Curie de Rennes, le lundi avant la fête de saint André Apôtre, l'an du Seigneur mil trois cent vingt et trois (1323).

G. Des Naves. "

Ce lundi serait, d'après Jacques Levron, le 8 Novembre.

Nous avons ici une SENTENCE JUDICIAIRE, on le voit à l'expression : "NOUS CONDAMNONS". Le tribunal est ecclésiastique, la Curie du diocèse de Rennes, dont le juge est l'OFFICIAL.

Il faut éviter de parler ici de ROSCOVITES ; il n'est pas établi, en effet, que l'ensemble des villages de notre presqu'île ait déjà reçu le nom de ROSKO à la date de 1323. On en doutera même fortement. Des recherches en tout cas s'imposent ; il y aurait, semble-t-il, aux archives d'EXETER des documents où se lirait le nom de ROSKO.

Nos cinq villageois de CROAZ-BAZ avaient acquis des moines de Saint Melaine, à une date antérieure, trois pièces de terre ; la cession à la mode féodale était assortie de clauses diverses sur le prix et les véritables droits des acquéreurs. La volonté des moines était de maintenir ces terres dans leur mouvance seigneuriale et d'assujettir à perpétuité ses propriétaires. C'est la raison d'être de la rente annuelle perpétuelle. Il est certain que les acquéreurs n'avaient pas tenu scrupuleusement toutes les clauses du contrat ; on ne voit pas pourquoi, sans cela, ils auraient été déférés au tribunal et condamnés.

Notre document judiciaire reprend certainement les données et les clauses du contrat passé entre les moines et nos villageois. Ce sont ces données territoriales que nous allons étudier de très près en ce numéro et dans les numéros à venir : elles sont d'un intérêt extrême, sans qu'il y paraisse à première vue. Nous sommes heureux de dédier ce travail aux Roscovites et à tous nos lecteurs.

CHAPITRE I - RUE KABEDERI

Nous commençons le commentaire de la charte par l'identification de la RUA KABEDERI. Il nous reste assez de place en ce numéro pour donner à tous un aperçu des richesses historiques du document.

Nous sommes à CROAZ-BAZ, sur le territoire de la paroisse Saint Pierre ; les Roscovites, commencent à savoir, du moins nous l'avons assez dit, que la paroisse St Pierre se développe à l'ouest de la route de St Pol à l'embarcadère de l'île de Batz que nous appelons depuis quelques siècles LE VIL, mais qui pouvait porter encore en 1323 le vieux nom d'avant l'an 1000 : **GOLBAN**.

Un village était au terminus de cette route antique ; en 1323 on l'appelle CROAZ - BAZ.

Il s'y trouvait alors à tout le moins une AUBERGE celle d'Hervé SALAUN. L'on peut même

penser que le fait pour la route de tourner à angle droit et même à angle obtus laisse supposer que bien longtemps avant 1323 l'angle qu'occupe aujourd'hui l'hôtel de France (station biologique) a dû être construit ; aussi bien le terme même de rue laisse entendre que ,sur cette voie - rue il y avait une ou plusieurs maisons.

Les données topographiques du document situent les deux pièces de Saint Pierre entre l'AUBERGE et la RUE KABEDERI. Celle-ci ne peut être que l'une des deux rues actuelles : Edouard Corbière ou Albert de Mun.

Pour plus de sécurité alors même que nous avons trouvé la solution, nous avons essayé de voir s'il était possible que le nom ancien de la rue Albert de Mun, RUE DU GARDALEAS, ait pu se dire en latin du Moyen-Age RUA KABEDERI. Il fallait commencer par rendre son nom au GARDALEAS.

Ce village, lui aussi très ancien pour ne pas dire antique, s'appelait encore au 16e siècle et au début du 17e siècle KERDALAEZ, le .village (ker) d'EN HAUT (DA-LAEZ), Chacun peut observer que de ce village les eaux s'écoulaient vers le GOAS-PRAT (Saint Nicolas) ou vers l'Eglise. C'est après le 17e siècle que la dénomination GARDALEAS s'est généralisée dans l'usage. On sait que l'emploi de l'article devant les noms en "ker" a provoqué la mutation de ker en guer ar guerdalaez. Rien que de très naturel à ce que la prononciation difficile d'un tel nom ait conduit à la forme "**ar gardaleas**". NOUS allons retrouver le même phénomène avec le nom de PERHARIDY.

Il était impossible que KAB ait pu rendre KER. D'ailleurs, même, la fin du 15e siècle (1419, le CATHOLICON) on n'écrivait **kaer**. Le "**k**" était d'un emploi rarissime dans l'écriture du breton aux 15e -16e siècle. On employait "C" ou "QU". D'autre-part, il n'y avait pas lieu de supposer l'emploi du "**k barré**" qui est une abréviation de ker = apparue à une date que nous ne pouvons pas fixer. Depuis longtemps on connaissait le "**V barré**" avec le sens de "**ver**" dans le mot "**versus**" ; on peut penser que c'est ce "**v barré**" qui a donné l'idée du "**k barré**" breton.:

Impossible aussi et, pour cause, de trouver un terme latin du genre de **EDERI** pour rendre le **DA LAEZ** breton (d'en-haut).

Dès lors, nous pouvions, sans scrupule scientifique, faire chanter à nos oreilles le vieux nom que les anciens connaissent encore de la rue Edouard Corbière : **LA RUE DU CAP, ar c'hap**.

Ce fut pour nous l'éclair qui, perçant la longue nuit de plus de six siècles, nous révélait d'un seul coup la signification de deux vénérables toponymes roscovites.

LA RUE DU CAP KABEDERI et PERHEREDI.

Le CAP c'est KABEDERI, c'est à dire notre PERHARIDI. Comme à PEN MARC'H qui porte un deuxième nom français – latin - breton CAP-CAVAL, le site au nom étrange

PERHARIDI portait au 14e. siècle un autre nom **KABEDERI**.

De la sorte une première conclusion s'impose **per** est dans ce nom une forme mutée de penn - tête, pointe comme à CAP- CAVAL, à CAP-SIZUN. Une deuxième conclusion certaine, la RUE DU CAP, c'est la rue / route qui conduit à la pointe, à PERHARIDI.

Reste à élucider le sens de EDERI et à rendre raison de la forme actuelle du nom de PERHARIDI. Ce sera pour le numéro suivant.

Chacun mesurera l'inconscience des édiles qui osent toucher aux noms si profondément implantés dans un pays. **Sauvons le CAP.**

N° 306 – Printemps / Été 1977

DOCUMENTS SUR ROSCOFF

DISCOURS DE DEPART DE ROSCOFF

de JEAN FEUTREN, auteur de la publication de cette chronologie roscovite

DIEU VOUS BENISSE !

Pour la dernière fois, j'écris l'éditorial du BULLETIN PAROISSIAL de ROSCOFF.

Au moment même où je dois vous quitter, appelé à me faire d'autres amis à Pleyber-Christ et à servir auprès d'eux Jésus-Christ, je veux vous dire que je vous reste ami de cœur, c'est à dire en vérité. Par don de Dieu, vous étiez ma famille ; vous le demeurez. Mais, j'ai tant de preuves de votre délicatesse à mon égard que je me sens autorisé par vous à adopter d'autres frères, sans que vous, mes aînés, me fassiez de scène de jalousie.

Durant quinze années pleines, j'ai marché avec vous, au pas de vos joies et de vos peines, sur les chemins de la vie et de la mort. Ma mission auprès de vous était de vous faire entendre la voix de Jésus. Lui seul jugera si je me suis acquitté de ma charge selon les désirs de son cœur.

Votre recteur passe pour être un érudit, c'est contre son gré, et contre la vérité aussi. Serait-ce que l'ignorance soit de règle parmi nous et que la fantaisie ait pris le pas sur le goût de la vérité ?

Certes, venant au milieu de vous en août 1962, je ne vous faisais pas mystère qu'un mot de l'apôtre Paul avait le don de m'émerveiller à ce-point qu'il me paraissait définir mon propre élan intérieur : "L'amour met sa joie dans la vérité" (Première lettre aux Corinthiens ch. 13 ver et ver 6). Si j'ai bien gardé ce cap, c'est à vous, pour une grande partie que je le dois sans que, peut-être, vous vous en soyez doutés. Voici comment.

Je n'ai pas d'attrait naturel pour écrire, n'étant ni poète pour étaler ce que je sens, professeur pour réduire toute chose en l'état d'une plate dissertation. Je n'écris que sous le coup de la nécessité, du service qu'il faut rendre. Le Bulletin, sur ce point, aura été pour moi une longue épreuve, mais largement consentie dès l'instant où m'est parvenu un écho de l'intérêt qu'on lui trouvait.

Je ne puis écrire, en vérité, qu'emporté par l'émerveillement d'une découverte quand celle-ci surtout réduit à néant des idées reçues et rejette au dortoir des légendes la prétendue histoire. Notre bulletin m'a mené ainsi dans des recherches sans fin sur Roscoff, son histoire, sa topographie, les noms des lieux et des champs. Ce travail à peine entamé, je le poursuivrai sans doute. Mais je souhaite que d'autres s'engagent, à leur tour, dans ces voies.

Tout Cornouaillais que je sois, j'ai appris à aimer la langue de Roscoff, sans parvenir pourtant à tromper ceux du cru léonard sur l'authenticité de mon parler breton. J'aurai été au milieu de vous ce distingué passereau dont vous attendiez la venue chaque hiver, la grive royale, que vos ancêtres avaient revêtue de splendeur cornouaillaise, MORZIG-KERNE; la tendre et douce grive de Cornouaille. Ce MORZIG-KERNE, n'ayant pas de goût aux escargots, ne pouvait se laisser prendre aux chausse-trappes de vos sillons. Il s'est donc résigné à apprivoiser les trappeurs. La légende court qu'il y a réussi, à ce point qu'on avait escompté lui creuser sa trappe d'éternité dans les sillons du MEZ-DOUN. Le Seigneur en a décidé autrement : le MORZIG-KERNE s'envole vers le sud ; c'est de cette direction qu'il venait.

L'explication de nos vieux noms de lieux, comme Bloskon ou Ranig, m'a engagé dans des

recherches infinies au sein du vocabulaire breton. Il le fallait bien pour nous arracher ensemble au fatras des idées reçues et parvenir si possible, à l'exacte compréhension de ces noms. Une de mes dernières surprises aura été de découvrir qu'à Roscoff, dont le nom est souvent rattaché au mot courant ROZ, très rares sont ceux qui connaissent BANELL AR ROZ (face à Perennez) et que personne n'y comprend le terme de ROZ (avec un "O" fermé). Les dictionnaires rendent couramment ce mot par "tertre". Je ne suis pas le seul à trouver à redire à cette interprétation, la notion de "coteau de vallée" me paraît plus conforme aux emplois que je connais de ce mot dans mon pays ; ce sens s'applique bien au ROZ de Kerfissiec, face à CREAC'H ELIES et PERENNEZ. Se justifie-t-il sur le site de ROSKO-GOZ ? Il y a bien une petite élévation rocailleuse qui domine légèrement les vieilles terres cultivées et la grève voisine avec la crique de Saint Luc, PORZ AR SAOS, la crique de l'Anglais . D'autre part, il y a bien aussi un vallon marécageux entre Rosko-goz et Kerguenec, où se rejoignent les deux ruisselets de Kerhoret et de Lenn-Baol ; ce vallon, ouvert sur l'Aber, est le LAGADENNOU. Ainsi face au coteau élevé (CNECH) où est implanté KERGUENEC (le village sur la hauteur); le site de Rosko goz a véritablement pu s'attirer la dénomination de ROZ.

A l'intention des lecteurs qui ont pris goût aux énigmes de la Toponymie bretonne (noms de lieux), je signale un ouvrage précieux et d'un prix modique "LES NOMS DE LIEUX BRETONS", par BERNARD TANGUY – Studi °3 Rennes, septembre 1975.

Avant d'arriver au milieu de vous, je n'avais guère eu l'occasion, si ce n'est au confessionnal, d'exercer en langue bretonne, mon ministère, sacerdotal. Mon intérêt pour ma langue maternelle s'est ravivé au cours de nos rencontres et par la nécessité d'écrire pour le Bulletin. Jamais, cependant, je ne serai de la classe des écrivains bretonnants : je n'en ai pas le talent et n'ai plus l'âge ni le loisir d'amorcer une telle entreprise. Je serai toujours un bien modeste bretonnant, même si les hasards d'une rencontre, m'auront conduit, il y a bientôt trois ans à accepter la charge de rééditer le premier dictionnaire breton-français-latin, LE CATHOLICON (1459). Ce travail, prévu pour n'être qu'une réédition photographique, doublée d'une transcription du gothique en caractères modernes, était une oeuvre méticuleuse beaucoup plus qu'un exercice d'érudition. Le désir de venir au secours des utilisateurs du livre m'a poussé à ajouter à l'ouvrage une copieuse introduction et surtout un dictionnaire du vieux français et des études sur le texte.

Le travail est achevé et l'ouvrage, déjà à l'imprimerie, paraîtra au cours de l'automne. Le Bulletin aura pâti de cette surcharge de travail, vous saurez excuser son rédacteur.

La réédition du Catholicon est dédiée AUX ROSCOVITES, en témoignage de ma reconnaissance et de mon amitié.

Ne vous étonnez pas que je me sente porté à vous exprimer des sentiments de gratitude, alors que vous seriez tentés d'en faire un devoir pour vous seuls, du fait même que j'ai été quinze années A VOTRE SERVICE. Dieu sait tout ce que je vous dois d'autre que l'amitié qui nous unit. Pour vous, pour nos amis curistes et estivants, j'ai entrepris des recherches sur Roscoff, j'ai appris l'Art Breton sur les routes et sentiers de la province, j'ai ranimé les braises qui couvaient encore de ma langue maternelle. Avec vous tous, ceux même qui ne partagent pas notre foi, j'ai cherché le VISAGE DE JESUS et scruté SON REGARD. La théologie me les avait voilés. Vous m'avez rendu l'émerveillement de LA FOI.

Dieu vous bénisse !

Qu'il donne à votre nouveau recteur, Monsieur l'abbé François ROLLAND, supérieur du collège Charles de Foucauld, ce même bonheur que j'ai vécu auprès de vous !

Jean FEUTREN

LES AUBERGISTES ROSCOVITES FONT FAIRE PENITENCE AUX MARINS ANGLAIS

La revue HISTORAMA dans le n°8 hors série a publié, en page 121, une correspondance échangée entre le ministre TURGOT et l'Intendant de Bretagne. Elle est relative au refus des aubergistes roscovites de servir de la viande aux Anglais les "jours maigres" ecclésiastiques. Dans ces documents, le "curé" désigne non pas un chef de paroisse, "recteur" en Bretagne, mais ce que nous appelons le "vicaire". Le ministre n'était sans doute pas au fait de ces nuances. En réalité il n'y a pas eu de recteur de Roscoff, y demeurant, durant l'Ancien régime. Le titre officiel du responsable religieux du bourg de Roscoff était SOUS-VICAIRE, mais on lui faisait grâce comme au sous-lieutenant de son "sous" et on l'appelait en breton, comme en français, CURE. Après la Révolution française l'équilibre du vocabulaire se fixera sur les termes : Curé (pour les recteurs d'une paroisse canton), Recteur (pour les autres paroisses, en breton PERSON), Vicaire (en breton CURE).

Lettre de Turgot à l'intendant de Bretagne - Vendredi 22 Avril 1776.

On m'assure, Monsieur, que plusieurs matelots anglais, qui étaient dans l'usage de s'approvisionner au port de Roscoff, des thés que nous tirons de la Chine, commencent à s'en éloigner, parce que le curé de Roscoff a voulu les assujettir à ne pas manger de viande pendant le Carême et les jours maigres.

M. l'évêque de Saint-Pol-de-Léon, instruit du préjudice que le zèle indiscret de ce curé portait au commerce, a levé la défense de faire gras, mais que ces matelots n'en sont que plus gênés, parce que les cuisiniers sont exhortés depuis, par leurs confesseurs, à ne pas faire cuire de viande les vendredi et samedi.

Je vous prie de vérifier si les matelots, qui abordent à ce port, éprouvent effectivement de semblables difficultés et de me faire part, le plus promptement qu'il vous sera possible, de ce que vous aurez appris.

Réponse du subdélégué de St-Pol-de-Léon à l'intendant de Bretagne - 13 Mai 1776

Monseigneur,

D'après les informations que j'ai faites, touchant les prétendues, défenses ou exhortations secrètes du curé de Roscoff, aux aubergistes de l'endroit, de ne fournir point de viandes, pendant le Carême et les jours maigres, aux Anglais qui sont dans l'usage de fréquenter ce port; en raison du commerce des thés et eaux-de-vie, il m'a paru, que tout se réduirait à la cause d'un seul commerçant de cette nation, le Sieur Biggs, lequel, en qualité de pensionnaire, a dû éprouver auprès de son maître de pension. Français d'origine et catholique, le refus de lui faire apprêter et servir des viandes, dans les divers temps prohibés par la religion de l'Etat.

Mais, à l'égard des aubergistes, dont le nombre est fort considérable au port de Roscoff, depuis la grande affluence des traficants anglais, je n'avais ouï jusqu'à cette heure, aucune plainte de leur délicatesse sur ce point. Je dois ajouter qu'ils y auraient trouvé fort peu leur compte, par la concurrence d'aubergistes anglais car il y en a toujours eu quelques-uns ; enfin. les notables du lieu m'ont nouvellement assuré que le commerce des thés et eaux-de-vie y reprenait tous les jours de nouvelles forces.

(Archives départementales de l'Ille-et-Vilaine C. 86 }

LA CHARGE DE CROAZ-BAZ (1323)

Par inadvertance, un passage de la CHARTE, publiée en Janvier 1977 a été oublié sur mon bureau. Mes bagages étant faits, je ne puis vérifier à présent la place exacte du texte oublié. Il me semble qu'il se loge juste avant la finale : "Les mêmes HERVE et les autres sus-nommés, chacun "

" Les dits KERVE et les autres sus-nommés s'obligent chacun d'eux, à construire et édifier sur les dites pièces de terre (en Saint Pierre) ou sur l'autre d'entre elles (en Toussaint) et cela dans le délai de DEUX ANS. Ces maisons auront assez de valeur pour assurer la rente à verser aux dits religieux et au dit prieur chaque année aux termes susdits (St Michel) et à l'autre terme (Noël).

Les dits HERVE et les autres nommés plus haut engagé à l'endroit des dits religieux et du prieur du, dit prieuré, leur propre personne et celle de leurs héritiers, les dites pièces de terre et tous leurs biens, meubles et immeubles, présents et futurs.

En vertu de cet engagement, les dits sus-nommés ne pourront aucun d'eux, ni leurs héritiers, donner les dites pièces de terre ni donner quoi que ce soit sur elles ni les hypothéquer pour raison de mariage ou pour d'autres motifs en faveur de quoi que ce soit, capitation (impôt par tête, c'est peut-être ici le sens du latin homires), prestations ou l'impôt (taille) du dit Seigneur Évêque de Léon.

Ainsi, ne pourront-ils pas non plus dans l'avenir vendre les dites terres, les aliéner ou les transférer à une personne plus élevée qu'eux dans l'ordre social. A moins qu'il ne s'agisse d'un homme-lige des dits religieux, qui soit de condition inférieure ou semblable à la leur, ils ne pourront vendre à d'autres sans avoir sollicité à cet effet et obtenu l'accord formel des dits religieux.

La rue KABEDERI menait donc du village de CROAZ-BAZ à la pointe du même nom) en breton PENNEDERI ou PEREREDI au 16e. siècle, aujourd'hui PERHARIDY. On sait que la pointe ouest de la presqu'île du Centre hélio-marin appartenait à la famille JACOPIN, du manoir de KERAMPRAT à Saint Pol. L'île JACOPIN lui doit son nom. On sera porté à voir de même un nom d'homme dans KABEDERI.

Serait-ce le nom-prénom, EDER ? Il me semble qu' il y a eu un évêque de ce nom, à St Pol au 12e ou au 13e.ssiècle. Cependant on sera attentif au fait que le breton lui-même se termine en "i" ou "Y" ce qui laisserait supposer un nom construit comme HERRI (Henri). Quoi qu'il en soit du sens de EDERI, on retiendra le sens de PENT - CAP pour PER (EDERI).

La cave voûtée du 13e siècle de l'actuel presbytère pourrait fort bien être, celle de l'auberge d'Hervé SALAUN. La Bibliothèque pour tous est une demi-maison bien antérieure au presbytère, lequel serait, d'après la cheminée du salon, de la fin du 16e siècle. La cave appartenait à la maison dont la moitié est employée dans le bâtiment de la Bibliothèque. Sans pouvoir préciser plus à présent. Je signale que dans un AVEU féodal du 17e siècle, il est question d'une maison face à l'entrée de l'église qui payait une redevance au prieur de l'île de Batz.

Le village de Croaz-Baz allait, ainsi de la cave du presbytère jusqu'au BAR DES AMIS (poste d'eau du 13e siècle ?)

CHAPITRE II - AR MESGUEN

Ce qui est dit de la pièce de terre du MESGUEN (campus albus, en latin) est d'une importance extrême. Ce terrain est le territoire de TOUSSANT, c'est-à-dire à l'est de la route de Saint Pol.

Je sais que la maison Branellec (rue Réveillère) face à MARY STUART HOUSE (vers 1580-1590) payait une redevance au 17e siècle au prieur de l'île de Batz. Or, précisément, cette maison dispose d'une cave voûtée importante, dont le Bulletin a publié des dessins. Nous serions ici très probablement en présence de la maison, dont la construction était réclamée sous les 2 ans en novembre 1323.

Si notre interprétation est bonne tous ces terrains au sud de la rue Armand Rousseau, étaient sans clôtures. (MEZ) ; la finale GUEN désignerait non pas l'adjectif BLANC mais plutôt un nom, de famille. De plus, les terrains contigus de la maison Branellec, à droite et à gauche, appartenaient au Seigneur Evêque et n'étaient pas construits : il s'agit de l'emplacement de la maison Talabardon - Keranfors (en U) et de la maison des assurances.

Nous assisterions ainsi à l'extension du bourg de Roscoff, le noyau central me paraissant être le site construit antérieurement où est l'Hôtel du Centre et la Caisse d'Épargne. La place portait au 16e. siècle le nom de Place Coz-Ty Barquet ou Toull-Gadic. L'expression COZ-TY désigne habituellement une maison en ruines. Le chemin qui serpente à partir de là vers la Grande Fontaine, en passant par les Moguerou, portait au 16e. siècle le nom de "chemin menant de la place COZ-TY BARQUET (l'oiseau - le milan) à la Grande Fontaine.

J'arrête là ces observations rapides, rédigez de mémoires dans la lassitude des préparatifs de départ.

Aux Roscovites

C'est à vous que destine toute la collection :

- **des photographies,**
- **des diapositives,**
- **des photocopies des actes anciens,**

que j'ai constituée sur Roscoff.

Lorsque le moment me paraîtra favorable je vous les remettrai.

Je souhaite seulement que personne n'en tire argent.

Jean FEUTREN

En fait, dans son testament, l'abbé FEUTREN lègue à l'abbé Yves-Pascal CASTEL sa collection, ainsi que ses papiers, avant de quitter la Maison de Retraite Saint Joseph à Saint Pol de Léon pour l'Hôpital où il meurt en 1990, à l'âge de 78 ans.

L'abbé Jean Feutren défricheur d'histoire (1912-1990)



L'abbé Jean Feutren, décédé dans sa 78^{ème} année, est inhumé au cimetière de la maison St Joseph, à St Pol de Léon.

Né à Gouézec le 15 novembre 1912, le prêtre laissera aussi le souvenir d'un érudit, passionné d'histoire.

« Vous savez, si j'ai fait des recherches et écrit sur le pays où je me trouvais, c'était pour remplir le bulletin paroissial, le rendre utile et attrayant » disait-il en toute modestie.

A Pleyber-Christ, où il termina son ministère de 1977 à 1987, il publiait ainsi pas moins de 106 bulletins paroissiaux ... et davantage encore durant les 15 années précédentes passées à Roscoff.

De véritables sommes sur l'histoire de ces paroisses, restituée à travers les pierres, les noms, les coutumes et les chemins. **« En religion comme pour le reste, avouait-il encore naguère encore, il faut aider les gens à réfléchir, à démêler le vrai du faux. »**

- Ordonné prêtre en juillet 1942, après des études secondaires au Kreisker et formation aux séminaires d'Aix-en-Provence puis de Quimper, l'abbé Feutren revenait à son Kreisker, en qualité de professeur de sciences (il était licencié es sciences).
- Il quittait St Pol de Léon en fin 1948, pour exercer comme aumônier des lycées de Brest, avant de prendre la direction du collège Bon Secours.
- Après la fusion de Bon secours et de St Louis, il devint le premier supérieur du collège Charles de Foucault, de 1953 à 1956.
- Nommé alors aux Ursulines, à Morlaix, il y cultiva jusqu'en 1962 (sa première nomination comme recteur, à Roscoff) sa passion pour l'art. Des arts égyptien et roman à la musique classique ... et l'art photographique, qu'il pratiquait comme outil de service du patrimoine religieux de son pays.
- Ayant appris le breton, il recueillit nombre de témoignages locaux sur la statuaire, la toponymie, les us et coutumes de cette Bretagne aimée. Avec la même passion ceux écrits en latin comme en grec. Il travailla à une réédition du « Catholicon armoricain », premier dictionnaire breton latin français dont il ne subsistait que 4 exemplaires difficilement consultables.
- Jean Feutren s'attelait avec une grande largeur d'esprit aux sujets d'étude que lui fournissait le terroir où il exerçait sa pastorale, et c'est à ses paroissiens qu'il en réservait l'exclusivité ... On lui doit ainsi d'avoir démêlé l'histoire d'un lotissement urbain du début du XVI^{ème} siècle à Roscoff.
- Le temps de ses 75 ans arrivé, l'abbé Feutren, s'en va sur le chemin de St Joseph à St Pol de Léon, une des maisons où les ecclésiastiques du Finistère prennent leur retraite

Jean Feutren était recteur de Roscoff (Bretagne) lorsqu'il entreprit de faire reproduire en 1975 l'exemplaire du Catholicon breton détenu par la ville de Quimper : Catholicon du 5 novembre 1499 édité par Jehan Calvez.

Cette sixième édition du Catholicon breton a été imprimée par Joseph Floch, maître-imprimeur à Mayenne.

Dans cette nouvelle édition, on trouve par ailleurs des renseignements sur l'œuvre, ses éditions et ses sources du **Catholicon**, l'éloge de la Bretagne par un Léonard, le prologue en latin et sa traduction en français du Catholicon dans le manuscrit Latin 7656, un glossaire français dans lequel sont regroupés les mots français du Catholicon qui ne se trouvent plus dans les dictionnaires contemporains ou qui ont une nouvelle acception, des notes accompagnant les mots du glossaire français et qui tentent d'apporter une signification aux termes qui présentent une difficulté, et un glossaire breton des termes non traduits ainsi que des notes pour expliquer les mots.

La sixième édition du Catholicon (05 décembre 1977) est celle de Jean Feutren, Recteur de Roscoff (Rosko).

Cette nouvelle édition a été imprimée par Joseph Floch, maître-imprimeur à Mayenne. Cette édition présente notamment une copie de l'exemplaire du Catholicon conservé par la ville de Quimper.

Cote de cet ouvrage à la Bibliothèque nationale de France : 4-X4338.

Les sources qui ont contribué à l'élaboration de cet ouvrage sont le manuscrit Latin 7656, les Catholicons de l'édition de 1499 de Quimper et Paris, les éditions de Jehan Corre et d'Yvon Quillévére des Catholicons détenus à la Bibliothèque nationale de France, les dictionnaires du vieux français Godefroy et Greimas, l'édition Firmin Didot (1840-1850) en sept volumes du Glossarium mediae et infimae latinitatis de Du Cange, le glossaire latin-français de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

Dans cette édition, outre le Catholicon, on trouve des renseignements riches d'enseignements sur :

- l'œuvre, ses éditions et ses sources,
- - l'éloge de la Bretagne par un Léonard,
- - le prologue en latin et sa traduction en français du Catholicon dans le manuscrit Latin 7656,
- - un glossaire français dans lequel sont regroupés les mots français du Catholicon qui ne se trouvent plus dans les dictionnaires contemporains ou qui ont une nouvelle acception,
- - des notes accompagnant les mots du glossaire français et qui tentent d'apporter une signification aux termes qui présentent une difficulté
- - et un glossaire breton des termes non traduits ainsi que des notes pour expliquer les mots.

Jean Feutren was vice-chancellor of Roscoff (Brittany) when he undertook to make reproduce in 1975 the specimen of the Breton Catholicon held by the town of Quimper: Catholicon of November 5th, 1499 published by Jehan Calvez.

This sixth edition of Breton Catholicon was printed by Joseph Le Floch, Master-printer with Mayenne.

In this new edition, one in addition finds information on work, his editions and his sources of the Catholicon, the praise of Brittany by Léonard, the prolog in Latin and his translation in French of Catholicon in the Latin manuscript 7656, a French glossary in which are gathered the French words of Catholicon which are not any more in the contemporary dictionaries or which have a new meaning, notes accompanying the words by the French glossary and which try to bring a significance under the terms which present a difficulty, and a Breton glossary of the terms not translated as well as notes to explain the words.